UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

BORDEAUX. — IMPRIMERIES GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 9-11.

Arch
R

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse
XXXVIIe ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME XVII
1915

146295
12/6/18

Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI
Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, GRANDE-RUE
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, RUE HALDIMAND
Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, RUE LE GOFF

PA
2
R4
v.17-18

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

(Art grec)

IX[1]

Architecture.

Le temple de Tégée. — Parlant du temple d'*Athéna Aléa* à Tégée, qui fut reconstruit et décoré par Scopas dans la première moitié du IVe siècle, Pausanias (VIII, 45,5) dit : « Il a le premier ordre de colonnes dorique, celui d'après corinthien; et puis se dressent hors du temple des colonnes ioniques. » Une petite correction, qui donnait, il est vrai, à une partie du texte un sens nouveau exactement contraire à son sens antérieur (ἐντὸς pour ἐκτὸς, *dans le* au lieu de *hors du*), avait été généralement adoptée et permettait de croire qu'il s'agissait d'une réunion des trois ordres d'architecture dans un même édifice; le temple de Tégée, à cause de cela, tenait dans tous les manuels une place remarquée. Mais des fouilles récentes

1. I à VIII : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151 et 325-364; XIII, 1911, p. 125-161 et 381-415; XIV, 1912, p. 117-136; XV, 1913, p. 117-159 et 357-395; XVI, 1914, p. 159-196. — [Cet article était rédigé, tout à fait prêt pour l'impression en juillet 1914. Je n'ai pas besoin de dire pourquoi il est publié seulement en mars 1915, ni d'excuser ce retard. J'ai tenu à honneur de ne pas changer un mot, pas un seul, aux comptes rendus que j'avais faits de certains travaux allemands. Mais je tiens aussi à déclarer aujourd'hui le regret que je sens de n'avoir point dédaigné, d'avoir au contraire étudié avec respect et sympathie les mémoires de tel archéologue qui devait signer, depuis, cet immortel monument de cynisme, de mensonge, d'insolente bravade, dit « Appel aux nations civilisées » et Manifeste des 93 intellectuels, ou de tel autre qui, écrivant à un correspondant d'un pays neutre, l'informait que l'armée française, dans la guerre actuelle, employait les balles *dum-dum*. On ne peut, d'ailleurs, qu'éprouver un dégoût général en pensant aux abominables Barbares qui, dans toute l'Allemagne, ont accueilli « avec le plus grand enthousiasme » (voir les télégrammes de l'époque) la nouvelle du bombardement et de l'incendie de la cathédrale de Reims : digne pendant à la destruction du Parthénon, accomplie en 1687 par les canons d'un officier lunebourgeois, un Allemand aussi; avec cette différence pourtant, preuve éclatante du progrès de la *koultour* allemande, que le Parthénon était plein de poudre et la cathédrale pleine de blessés.]

ont dérangé ce bel arrangement; elles nous ont apporté quelques précisions, et, comme de juste, quelques incertitudes nouvelles[1]. Il est certain aujourd'hui que l'ordre de la péristasis, ainsi que celui du pronaos et de l'opisthodomos, étaient doriques. De l'ordre intérieur, pas trace; on peut supposer qu'il y avait contre les murs du naos des demi-colonnes avec chapiteaux corinthiens; à cela s'appliqueraient les mots de Pausanias, ὁ δὲ ἐπὶ τούτῳ = le second ordre. Quant aux colonnes ioniques, il n'y a point de place pour elles à l'intérieur; il faut donc lire le texte de Pausanias comme il l'a écrit : ἐκτὸς, *hors du* temple. Et le difficile est de fixer où étaient et ce qu'étaient ces colonnes qui n'appartiennent pas au temple, et qui cependant, d'après la manière dont en parle Pausanias, appartenaient au même ensemble architectural. C'est à ce problème que M. Thiersch vient de proposer une réponse qui est ingénieuse et vraisemblable, et peut bien être la bonne[2].

Aux deux angles de la façade principale (Est) du temple, on a découvert encore en place deux grandes bases rectangulaires, égales entre elles, symétriquement disposées, toutes pareilles à la crêpis voisine pour les matériaux et leur appareillage. Ces bases sont ainsi contemporaines de la construction du temple. On avait pensé qu'elles devaient supporter des œuvres de statuaire. M. Thiersch est d'avis plutôt qu'on doit planter là deux colonnes ioniques, comme on en voit dans l'exemple classique du temple romain de *Vénus et Rome*, représenté sur des monnaies d'Hadrien. Ainsi disposées, ces colonnes répondent bien aux données que nous indiquions tout à l'heure : elles contribuent à la décoration et à l'effet de la façade du temple, elles font partie du même ensemble architectural, et pourtant elles sont *en dehors* de l'édifice, n'appartiennent pas au temple, qui est complet sans elles[3]. La solution proposée

1. Cf *C. R. Acad. Inscr.*, 1911, p. 257 sqq. (Ch. Dugas).

2. H. Thiersch, *Zum Problem des Tegeatempels* (*Arch. Jahrbuch*, XXVIII, 1913, p. 266-272).

3. Ajoutons que cela ne concorde pas seulement avec la lettre du texte cité, mais aussi avec certaines nuances d'expression qu'on y peut relever : Pausanias emploie le mot κόσμος (ordre) uniquement pour les colonnes doriques et pour les corinthiennes, qui, en effet, les unes et les autres, appartenaient à un ordre architectural dans le temple; mais, pour les ioniques, il emploie le simple mot κίονες, qui désigne parfaitement des colonnes isolées.

est donc satisfaisante. — Mais je me demande si M. Thiersch ne l'a pas un peu compromise, en voulant aller plus loin. Ces colonnes portaient-elles quelque chose? Pausanias n'en dit rien, et l'on doit conclure de ce silence, semble-t-il, qu'en effet elles ne portaient rien, ou du moins ne devaient porter qu'un objet ou une figure de simple décoration (trépied, Sphinx, *Niké*...). M. Thiersch, au contraire, leur donne pour couronnement des images plus significatives, représentant les deux Grands Jeux propres à la ville de Tégée, les Aleaia et les Halotia; ces allégories étaient placées devant le temple, parce que le stade (où se faisaient les Jeux) en était « non loin »[1], peut-être même juste en face. Or, continue M. Thiersch, de ces figures quelques débris ont été retrouvés : un torse de femme, que l'on a cru à tort appartenir à l'*Atalante* du fronton Est du temple[2], provient de l'une des deux; et une remarquable tête de femme[3] provient de l'autre... Il me paraît que nous sommes ici en pleine fantaisie; à ces affirmations si précises et si complètes manque tout commencement de preuve. Ayons donc le courage de nous arrêter, lorsque nous sommes en pleines ténèbres, dans la matérielle impossibilité d'aboutir; et laissons les colonnes sans rien dessus, quand nous ignorons totalement ce qu'il y avait dessus et ne savons même pas s'il y avait dessus quelque chose.

Symposion de Ptolémée II. — Sous le règne du deuxième Ptolémée, qui succéda au fondateur de la dynastie en 285 avant J.-C., Alexandrie vit se déployer un cortège splendide, magnifique, de la plus éblouissante richesse. Il s'agissait d'une grande fête en l'honneur de tous les dieux, plus spécialement de Dionysos, laquelle se célébrait chaque année dans le milieu de l'hiver, et avec plus d'éclat tous les quatre ans.

1. Pausanias, VIII, 47,4.

2. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, pl. 6, p. 259-260 (Mendel). — Notons ici cependant que tout le monde ne croyait pas à cette *Atalante*. M. Thiersch paraît ignorer que la première idée d'utiliser ce torse comme figure isolée, et d'y voir par exemple une décoration d'acrotère, est de M. Studniczka (cf. une de mes *Notes* précédentes : *Rev. Ét. anc.*, XIII, 1911, p. 161). — Voir maintenant, sur ce torse, Neugebauer. *Studien über Skopas*, p. 9-22.

3. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, pl. 4-5, p. 260-261 (Mendel).

Une année (vers 275 avant J.-C. [1]) que revenait la solennité pentaétérique, Ptolémée II Philadelphe, en même temps qu'il faisait donner à la procession un développement et un éclat exceptionnels, ordonnait d'élever sur l'Acropole une tente, exceptionnelle aussi par ses dimensions et son luxe, pour le plus somptueux des banquets. La tente a été décrite et la procession racontée par Callixeinos de Rhodes, auteur d'un ouvrage sur Alexandrie, aujourd'hui perdu; mais les passages en question nous sont connus, ayant été cités par Athénée dans son *Banquet des sophistes* [2]. Dommage que ce Callixeinos n'ait pas eu en main la plume savante et artiste de l'écrivain de *Salammbô* ou de l'écrivain du *Roman de la momie*, que son style n'ait été à aucun degré capable de faste ni de couleur ni de luisance, et que, pour décrire tant de choses prodigieuses, il n'ait fait que juxtaposer brièvement des détails en une prose obscure souvent, toujours plate, sans ombre de valeur littéraire. Cette prose de comptable est précieuse cependant, à cause des renseignements que, seule, elle nous fournit sur l'Alexandrie des Ptolémées. Aussi avait-elle été étudiée et commentée à plusieurs reprises, mais de façon incomplète et incertaine, jusqu'à ce qu'enfin elle a eu la bonne fortune de retenir l'esprit du plus chercheur et plus sagace des archéologues d'aujourd'hui : M. Studniczka, ayant pris le premier extrait de Callixeinos, celui qui concerne la tente de banquet, l'a analysé et disséqué avec sa sûreté coutumière, a projeté sur chaque mot, sous chaque mot, le rayon d'une lumière aiguë et pénétrante, a essayé et réalisé une œuvre de reconstitution poussée au maximum d'exactitude, laquelle doit inspirer à tous ceux qui en peuvent mesurer les difficultés une véritable admiration [3]. Je me bornerai ici à exposer en abrégé les résultats de ce beau travail.

Une tente : c'est-à-dire une construction de toile et de bois,

1. Entre l'an 278 et l'an 270, on ne peut pas préciser davantage.

2. Notons que Callixeinos lui-même paraît n'avoir écrit son livre que vers la fin du IIIe siècle; c'est donc d'après quelque autre narrateur plus ancien qu'il raconta les beautés du règne de Ptolémée II.

3. F. Studniczka, *Das Symposion Ptolemaios II, nach der Beschreibung des Kallixeinos wiederhergestellt (Abhandl. d. Sæchsischen Gesellsch. d. Wissensch., Phil.-Hist. Klasse*, XXX, 2, 1914; 188 p., 51 grav., 3 pl.).

élevée pour un court moment, faite par conséquent de matériaux légers et fragiles; mais le bois y est revêtu d'or, la toile y devient soie et pourpre; et, par sa hauteur inouïe, par les aigles qui la surmontent, évoquant l'idée du roi des dieux, il semble que ce soit une demeure olympienne. Elle avait un précédent illustre en celle qu'avait érigée Alexandre, l'année 324, à l'occasion des fameuses « noces susiennes »; précédent pour l'ampleur et l'éclat, non point pour le mode d'architecture. Car, si la tente de Suse avait son plan et sa construction inspirés, comme il est naturel, de l'apadhana des palais royaux perses, non moins naturellement celle d'Alexandrie a emprunté, dans l'une et l'autre des deux parties qui la composent, certaines formes séculaires et certains aspects des temples égyptiens : la partie centrale, très haute, avec son toit plat et son éclairage latéral, rappelle évidemment le milieu des grandes salles hypostyles; l'autre partie, un portique plus bas, enveloppant sur trois côtés la pièce centrale, rappelle aussi bien la colonnade de la cour qui précédait la salle hypostyle[1]; en sorte que, si on imagine l'espace vide de cette cour rempli par une construction surélevée et éclairée comme l'était la nef médiane de la salle hypostyle, on obtiendra à peu près, il me semble, l'esquisse générale de la tente d'Alexandrie. Mais cette esquisse doit maintenant être précisée.

La partie centrale, le *symposion* proprement dit, s'offrait sous la forme d'un rectangle plus long que large, délimité par des colonnes hautes de 50 coudées, plus de 26 mètres[2], lesquelles étaient au nombre de 14 : 5 sur les longs côtés, 4 sur les petits, en comptant deux fois les colonnes d'angle. Ces 4 colonnes d'angle « semblaient des palmiers », et les 10 autres « étaient en façon de thyrses » (claire allusion au dieu qui avait l'honneur principal de la fête); les unes et les autres devaient être dorées. M. Studniczka admet que les entre-colonnements, d'axe en axe, étaient de 11 mètres environ, ce qui donne pour la superficie couverte, à raison de quatre

1. Cf., par exemple, le temple de Khonsou à Karnak (Michaelis, *Handbuch*², p. 31, fig. 78).
2. Étant admis que la coudée en question est celle qui mesurait 0m,525.

entre-colonnements sur les longs côtés et de trois sur les petits, une longueur totale d'environ 43 mètres et une largeur d'environ $32^{m}50$ (mesures prises *à l'intérieur*). Les colonnes portaient un entablement architravé, haut d'environ $1^{m}50$, qui lui-même soutenait sur les deux longs côtés des caissons, lesquels faisaient comme l'amorce et les premiers compartiments d'un riche plafond en bois; mais ce plafond ne se continuait pas, et la majeure partie de la salle était recouverte d'un vélum écarlate à bordure blanche, tendu horizontalement à l'aide de câbles. Par dessus l'entablement et sur ses quatre angles étaient posés, tels que des figures d'acrotères, quatre aigles dorés, hauts de près de 8 mètres; M. Studniczka ne croit pas qu'ils fussent de bronze, mais plutôt, sur une légère armature en bois, d'un de ces cartonnages épais comme l'Égypte en a tant fabriqué pour les couvercles peints de ses cercueils de momies.

Tel était le corps central, le *symposion* véritable. La façade en demeurait libre et dégagée; mais ses trois autres côtés étaient bordés par une autre construction plus basse, une sorte de portique long et large, qui se repliait autour du *symposion*, enserrait et enveloppait précieusement la cella, peut-on dire, de ce sanctuaire de mangeaille. Le portique était destiné à la foule des serviteurs qui avaient suivi les convives; c'est là que circulait la domesticité. Pas de murs pleins; rien que deux rangs de piliers en bois, qu'on peut comparer aux poteaux d'une « pergola »; ils étaient hauts de 11 mètres et régulièrement espacés d'environ $5^{m}50$. Les murs absents étaient remplacés, du côté de l'extérieur, par de grands rideaux de pourpre sur lesquels étaient fixés, vers le dedans, des peaux de bêtes (panthères, etc.) admirables par la grandeur et par les bigarrures et, vers le dehors, des tableaux excellents alternant avec des vêtements brodés d'or (chitôns et chlamydes), chefs-d'œuvre de tissage, vraies « pièces de musée », dirions-nous aujourd'hui, offrant des portraits de la famille royale ou des compositions mythiques. La sculpture, comme bien on pense, n'avait pas été moins mise à contribution que la peinture et la tapisserie : autour des piliers du portique, côté extérieur, étaient disposées une centaine de figures en marbre,

des premiers maîtres[1]. Enfin, sur l'entablement il y avait, faisant tout le tour, des boucliers longs, d'argent et d'or, alternés. Le portique était recouvert d'un plafond arrondi, très surbaissé, et au-dessus était posé un étage non accessible, destiné seulement à la décoration. Celle-ci consistait en des fac-similés (cartonnages) de hautes[2] grottes rocheuses (6 sur chacune des faces latérales, 4 sur la face postérieure), dans lesquelles festoyaient joyeusement des convives empruntés aux trois genres dramatiques : tragédie, comédie, drame satyrique[3] : entendons des mannequins d'osier, trois au moins pour chaque grotte, vêtus d'habits de théâtre, portant sur le visage ou plutôt en guise de visage un masque tragique ou comique ou satyrique, étendus sur des lits de table et ayant devant eux des vases à boire en or. Le fond de la grotte, laissé libre au milieu entre les deux lits, apparaissait creusé en petites niches, comme on en voyait dans les grottes consacrées aux Nymphes, et là se dressait (souvenir encore de Dionysos et de l'ancien prix offert au chœur dithyrambique) un haut trépied d'or posé sur une base en argent. Une telle décoration, qui ne pouvait être vue que du dehors, répondait bien à ce qui se passait dedans : ces βακχικὰ ἄντρα, peuplés de héros bachiques et remplis d'accessoires bachiques, ne rappelaient pas seulement par allusion le dieu principal de la fête ; avec leurs lits occupés et leurs tables somptueusement garnies, ils

1. M. Studniczka suppose que la façade du *symposion* était débordée par les deux côtés latéraux du portique, lesquels auraient été ainsi plus longs que le côté postérieur. Cette disposition se fonde sur de bonnes raisons, il est vrai ; cependant elle n'est pas non plus sans prêter à la critique. Elle a d'abord l'inconvénient, semble-t-il, de trop resserrer et renfermer le *symposion*, qui gagnerait plutôt à avoir sa façade bien dégagée. Puis, il y a la difficulté de distribuer autour des piliers la centaine de statues en marbre. Que ce chiffre de 100 ne doive pas être pris à la lettre et soit un chiffre arrondi, que le chiffre exact ait été par conséquent un peu inférieur (car on n'arrondit jamais qu'en grossissant), cela est infiniment probable ; mais encore fallait-il que le chiffre réel ne fût pas très loin d'atteindre 100. Or, ce n'est qu'à grand'peine, avec force subtilités, que M. Studniczka trouve le compte voulu. Je remarque, au contraire, combien tout est facilité, à ce point de vue, si on suppose égaux les trois côtés du portique : car, en admettant pour chaque pilier 3 statues (une à droite, la seconde à gauche, la troisième devant) et 4 pour les deux piliers d'angle du côté postérieur, on arrive du premier coup et tout simplement à 95 statues, c'est-à-dire, en chiffre rond, à la centaine indiquée.

2. Hauteur, environ 4m20.

3. Rappelons encore une fois que la fête pour laquelle on déployait cet appareil était essentiellement en l'honneur de Dionysos, le dieu du théâtre.

offraient l'image de l'éternel festin des bienheureux, prolongement à l'infini du réel festin d'en bas, où pendant quelques heures les vivants mangeaient et buvaient. — N'omettons pas de mentionner les beaux jardins, fleuris à profusion, qui, tout à l'entour de la construction, recouvraient le sol d'un magnifique tapis diapré.

Une salle à manger, dont les parois à l'intérieur et à l'extérieur étaient si prodigieusement luxueuses, devait être meublée avec un luxe non moindre, et l'était en effet. Elle contenait 100 lits de table[1], pour 200 convives, l'usage grec étant de placer deux convives par lit; et ces lits étaient en or. Ils mesuraient approximativement un peu plus de 2 mètres en longueur et au moins 1 mètre en largeur. Le dessus en était garni avec des tapis de la plus fine laine teinte en pourpre et des housses brodées du travail le plus rare; entre les pieds pendaient des voiles de Perse, où étaient tissées des figures d'une incroyable finesse. Devant chaque lit se dressaient deux petites tables à trois pieds, en or, portées sur une commune base en argent : 200 tables en tout, une par convive. Derrière chaque lit on trouvait un bassin en argent avec son aiguière, pour le lavage des mains après le repas : soit donc 100 bassins et 100 aiguières. — Enfin, près de cette tente merveilleuse, face à l'entrée et dans l'axe même du *symposion* proprement dit, il y en avait une seconde, plus petite, qui était comme le buffet de la grande : on y voyait exposés les plats, les vases à boire, bref toute la vaisselle à l'usage des convives; et cette vaisselle était en or, et l'or en était constellé de pierres précieuses, et l'art en était admirable...

Est-ce tout? Oui, pour ce qui est de la salle où Ptolémée II avait offert à dîner à ses hôtes. Mais rappelons-nous que le dîner n'était qu'une partie de la fête, partie forcément réservée

1. La salle en pouvait contenir 130, en chiffre rond; mais l'espace voisin de la façade avait été laissé libre. Les 100 lits existants étaient distribués en 7 groupements, qui formaient comme des petites salles partielles, *self-centred*, comprises ensemble dans la grande : 6 de ces groupements comptaient chacun 15 lits; ils étaient rangés, 3 sur le long côté de droite et 3 sur le long côté de gauche, et ils mesuraient exactement en longueur comme en largeur la distance entre deux colonnes successives; le 7e groupement, de 10 lits seulement, réservé au roi, à la reine et à leurs proches, occupait l'entre-colonnement du milieu dans le fond de la salle, face à l'entrée.

à une élite; après les pages consacrées à la tente du banquet. Athénée[1] a cité d'autres pages, empruntées au même Callixeinos de Rhodes, qui décrivent la longue, éblouissante, incroyable procession. Et de nouveau, ces mots se suivent et se répètent sans cesse : or, pourpre; or, argent; or...; c'est un fleuve d'or qui semble couler ininterrompu, seulement caché çà et là par quelque amas d'autres richesses. Comme dans les contes de fées, on croirait à une source inépuisable de perles et de gemmes et de métaux précieux, obéissant à l'appel de la baguette magique. Mais d'où vient que ces magnificences inouïes, qui enchantent notre imagination tant qu'elles restent dans le domaine des fées, nous causent au contraire, dans la réalité, une sorte de malaise et de gêne? Je ne crois pas me tromper en disant que la plupart des lecteurs accueillent cette kyrielle de monceaux d'or avec une froideur croissante. C'est qu'on y sent trop l'étalage brutal et grossier, et que toute impression d'art disparaît peu à peu, cédant la place à un sec calcul qu'on ne peut s'empêcher de faire, à la supputation mentale des grosses sommes, des énormes sommes représentées. Vaisselle d'or, lits d'or, tables d'or ne se discernent plus, on voit à leur place plutôt des piles de pièces d'or s'élevant et se succédant sans fin. Quelle figure font les vraies œuvres d'art, au milieu de cette débauche de luxe matériel? Lorsque Ptolémée II entasse une centaine de statues autour de son *symposion* et y fixe sur les rideaux de pourpre des œuvres de peinture alternant avec des tapisseries tissées d'or, les unes et les autres adossées à de superbes peaux de bêtes, n'éprouve-t-on pas, quelle qu'ait pu être la valeur particulière de beaucoup de ces œuvres, que leur ensemble n'était à vrai dire qu'un déballage, inspiré d'un goût médiocre et d'une âme vulgaire? Cela est oriental, cela n'est pas grec; et l'on peut mesurer par cet exemple à quel point les Grecs transportés en Orient par la conquête d'Alexandre subissaient l'influence des pays dont ils se croyaient les maîtres. — A Athènes, Socrate, à qui l'on faisait son procès, se condamnait lui-même à être nourri dans le

1. V, 197 e à 203 c.

Prytanée aux frais de l'État. Ce Prytanée n'était point une bâtisse somptueuse, et, s'il nous eût été conservé, il nous étonnerait sans doute par sa simplicité, sa pauvreté; Socrate y aurait été frugalement nourri, il n'eût point mangé dans l'or, et n'eût point perçu autour de lui le moindre miroitement d'or. Pourtant, la vision de Socrate causant avec ses disciples dans cet humble Prytanée, non loin des nobles monuments de l'Acropole, n'est-elle pas plus attirante infiniment que celle de tous les ors de la tente alexandrine? Et, si on veut, enfin, comparer or à or, rappelons-nous comment Athènes, depuis Périclès jusqu'à la fin du IVe siècle, tint à conserver, sous la forme de *Victoires* en or consacrées à la divinité, une partie des réserves métalliques de l'État, si bien que, le jour venu où il fallait les convertir en monnaie pour les besoins de la guerre, on pouvait user de cet admirable euphémisme : συγχρησόμεθα τὰς Νίκας εἰς τὸν πόλεμον...[1]. Qui ne sent la délicatesse et la grandeur, l'élégance morale et le raffinement artistique dont témoigne une pareille idée, et que ce n'est pas du tout la même chose, d'envoyer à la fonte un lit de table en or ou une *Niké* d'or? Non décidément, l'âme attique n'était pas pour goûter les fêtes de Ptolémée II, leur gros luxe oriental, leurs monstrueuses splendeurs.

Sculpture.

Phidias. — Si on procède à une répartition géographique des œuvres connues de Phidias, on trouve pour Olympie et l'Élide, après le *Zeus* colossal, deux statues seulement : un jeune athlète *anadouménos*, en bronze, à Olympie; et une *Aphrodite Ourania*, en or et ivoire, à Élis. On admet en général et il est vraisemblable, non pas matériellement prouvé cependant, que ces statues furent faites dans le même temps que Phidias travaillait à son *Zeus*, et qu'elles appartiennent à ce qu'on peut appeler la période « élidienne » de sa carrière On croit connaître l'*Anadoumène* par une copie, d'ailleurs

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XII, 1888, p. 283-293 (P. Foucart).

médiocre, qui est le marbre appelé « *Diadoumène Farnèse* », au British Museum[1]; et M. Frickenhaus vient de nous annoncer qu'il croyait bien avoir, de son côté, identifié l'*Ourania*[2]. L'*Aphrodite* ainsi surnommée avait des dimensions sans doute ordinaires; elle était drapée; elle avait un pied posé sur une tortue[3]: nulle autre figure dans nos musées ne peut mieux nous la représenter que cette *Aphrodite* de Berlin, publiée jadis par Kekulé comme anonyme, mais « sortant du même atelier que les figures des frontons du Parthénon »[4]; elle a sous le pied une tortue rajoutée, que Kekulé voulait à tort remplacer par une oie, car cette restauration, toute moderne qu'elle soit, demeure probablement exacte. Rappelons ici que l'*Anadoumène* de Londres est apparenté de la façon la plus proche avec les sculptures du Parthénon, et que l'*Aphrodite* de Berlin semble une sœur debout de la célèbre « *Parque couchée* »: nous verrons tout à l'heure quelle est la signification précise du lien ainsi aperçu entre la statue athlétique d'Olympie, la statue de culte d'Élis et les frontons du temple athénien.

Mais ne quittons pas encore l'Élide. Dans l'énorme travail du *Zeus* d'Olympie, Phidias (nous dit Pline à deux reprises) eut pour collaborateur Colotès, « son élève ». On a pensé quelquefois que cet élève pouvait avoir été formé à Athènes, et de là, par attachement à son maître, l'avoir suivi à Olympie. Tel n'est pas l'avis de M. Frickenhaus[5], qui fait remarquer que Colotès, originaire de l'Élide[6] et qui semble n'avoir

1. Cf. Smith, *Catalogue sculpt. in Brit. M.*, I, 501; Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 271.

2. A. Frickenhaus, *Phidias und Kolotes (Arch. Jahrbuch*, XXVIII, 1913, p. 341-369).

3. L'animal lent et sa maison,...
Portemaison l'infante...,
comme l'appelle La Fontaine, était là pour rappeler aux femmes qu'elles doivent garder le logis et le silence: c'est du moins ce que dit Plutarque.

4. R. Kekulé, *Weibliche Gewandstatue aus d. Werkstatt d. Parthenongiebelfiguren* (1894).

5. Article cité ci-dessus.

6. Pausanias (V, 20, 2) dit qu'il était d'Héracleia. Mais quelle Héracleia, puisqu'il y en avait plus d'une? M. Frickenhaus émet l'opinion très vraisemblable qu'il s'agit d'Héracleia en Élide. Pausanias s'est borné, selon son habitude, à nous transcrire la signature: Κωλώτης ἐξ Ἡρακλείας, qui marquait la table chryséléphantine d'Olympie. Colotès, travaillant hors de l'Élide, aurait signé: Ἠλεῖος ἐξ Ἡρακλείας; mais, en Élide même, il signait: ἐξ Ἡρακλείας tout court.

travaillé que pour l'Élide seulement[1], n'a jamais dû quitter l'Élide : c'était donc un artiste local, que Phidias s'adjoignit ou qui lui fut adjoint d'office, quand il vint à Olympie entreprendre son grand chef-d'œuvre. Entre les statues qu'exécuta personnellement Colotès, la plus marquante fut une *Athéna* d'ivoire et or pour un temple à Élis ; et M. Frickenhaus pense l'avoir retrouvée. Nous en aurions conservé maintes copies, grandes et petites : la plus belle des grandes, ayant la taille du modèle, serait le *torse Médicis*, aujourd'hui au Louvre[2] ; et parmi les statuettes, il y en a une, au musée d'Athènes, qui fut trouvée justement à Élis. On sait que M. Amelung, étudiant naguère ces copies[3], a démontré que l'original d'où elles dérivent était une statue chryséléphantine ou pseudo-chryséléphantine ; et, selon lui, cet original devait être attribué à Phidias. Non pas à Phidias même, réplique maintenant M. Frickenhaus, mais à Colotès, élève de Phidias ; on pouvait du reste s'y tromper, l'erreur n'a rien d'étonnant, et les anciens l'ont parfois commise : Pausanias ne nous dit-il pas que d'aucuns donnaient cette *Athéna* d'Élis à Phidias ? L'attribution erronée des anciens n'est explicable que si Colotès avait su s'approprier la manière et le style de son maître, et si son *Athéna* rappelait de près certaines œuvres authentiques de Phidias. Or, le *torse Médicis*, copie la meilleure que nous possédions de cette statue[4], offre une étroite parenté avec les

1. Collaboration au *Zeus* d'Olympie ; table sculptée, en or et ivoire, à Olympie ; statue d'*Athéna*, en or et ivoire, dans un temple d'Élis ; statue d'*Asclépios*, en or et ivoire, à Kylléné, près d'Élis : ce sont là les seuls travaux connus de Colotès. — Pline (*N. H.*, XXXIV, 87) lui attribue aussi des statues en bronze de « *philosophes* » ; mais celles-ci doivent plutôt être attribuées à un autre Colotès, plus récent, qui était de Paros, et fut élève de Pasitélès. Il y a eu quelquefois confusion entre ces deux artistes de même nom.

2. Il y a été transporté, de l'École des Beaux-Arts de Paris, dans le courant de 1913. — Sa hauteur, depuis les pieds (sans la plinthe) jusqu'au bord du cou (le cou et la tête manquent), est de 2m45.

3. Cf. *Wien. Jahreshefte*, XI, 1908, p. 169-211, pl. 5-6 ; Helbig-Amelung, *Führer*[3], II, 1367.

4. Je me fais ici l'écho de la conviction de M. Frickenhaus ; mais une raison grave, d'ordre matériel, me laisse irrésolu. Pausanias dit que l'*Athéna* d'Élis avait sur son casque un coq, tandis que ses prétendues copies portent un casque à cimier triple. M. Frickenhaus assure que cela n'a pas d'importance, que le coq servait simplement de support pour le panache du milieu. Je n'en crois rien ; les mots de Pausanias paraissent impliquer que le coq était l'unique ou du moins la principale décoration du casque. Son beau plumage fauve et mordoré avait dû fournir la matière d'une

figures du fronton Est du Parthénon, à tel point que Furtwængler, jadis, voulait reconnaître dans ce marbre, non pas une copie, mais un original qui aurait été... la figure centrale et principale de ce fronton même[1].

Récapitulons maintenant. L'*Anadoumène* d'Olympie (« *Diadoumène Farnèse* » à Londres) et l'*Ourania* d'Élis (*Aphrodite* à Berlin), deux œuvres de Phidias exécutées probablement durant le séjour à Olympie, sont apparentées d'aussi près que possible, la seconde surtout, aux sculptures des frontons du Parthénon; l'*Athéna* d'Élis *(torse Médicis)*, œuvre de Colotès qui était un élève de Phidias, mais ne l'avait connu et n'avait reçu ses leçons que pendant leur étroite collaboration à Olympie, est également très proche parente des mêmes sculptures. Qu'est-ce à dire, sinon que ces statues d'Élide ont dû être faites à une époque très voisine de celle où avaient été taillés les derniers marbres (frontons) du temple d'Athènes, et que, par conséquent, la période élidienne de la carrière de Phidias n'a pu venir qu'après sa période athénienne? Ainsi se trouveraient confirmés, par une étude de style, les résultats des plus récents calculs sur la chronologie de cette carrière. M. Frickenhaus, en effet, a repris et soumis à une nouvelle critique les textes bien connus relatifs au procès, au bannissement et à la mort de Phidias; et il est arrivé à cette conclusion, que Phidias dut quitter Athènes en 432, condamné au bannissement par suite de son procès, que son séjour à Olympie commença seulement alors, et que le *Zeus* ne fut terminé, au plus tôt, que pour les Grands Jeux de 428. D'après quoi, Phidias est resté présent à Athènes pendant tout le temps que durèrent les grands travaux de Périclès, et notamment la construction, puis la décoration du Parthénon. Celui-ci était terminé pour le principal l'année 438, où la

curieuse polychromie, dans une statue chryséléphantine. (Ce coq pouvait, d'ailleurs, très bien former un cimier triple, s'il était représenté lançant son cocorico, les ailes s'éployant: les deux ailes faisaient alors figure de cimiers latéraux, et le corps, prolongé d'un côté par la queue abaissée, de l'autre par le col levé, faisait le cimier du milieu.) Cela n'était point difficile à copier en marbre, et on s'explique malaisément qu'un détail aussi curieux ait disparu des copies. Faut-il donc croire que les dites copies ne reproduisent pas l'*Athéna au coq*?...

1. Furtwængler, *Intermezzi*, p. 17 sqq.

statue d'ivoire et or était mise en place; dès l'année précédente, ses frontons, qui furent exécutés en dernier, étaient activement poussés, et ils étaient terminés en 434[1]. Phidias était là, chargé de tout par Périclès, nous dit Plutarque, et c'est à lui qu'il faut attribuer tout.

On ne le lui attribuait donc pas jusqu'ici? Non; depuis quelque temps du moins, on avait cessé de lui attribuer frise et frontons du Parthénon. La science allemande en avait ainsi décidé. Puchstein avait « magistralement » démontré, en 1890, que ces sculptures, les frontons surtout, n'étaient phidiaques ni par l'invention, ni par l'exécution. Kekulé faisait honneur de telle partie des frontons à Alcamène et de telle autre à Agoracritos. Pour la frise, on nommait le peintre Parrhasios comme ayant pu en fournir le carton. Bref, on désignait tout le monde, sauf Phidias. Vainement Furtwængler[2], en quelques mots énergiques, avait essayé de réagir contre cet égarement; lui-même finit par ne plus résister et s'abandonna au courant général. Aujourd'hui, l'article de M. Frickenhaus fait entendre un son de cloche tout différent; par rapport à l'opinion régnante depuis un quart de siècle, c'est une grande nouveauté, en Allemagne, de dire que Phidias est décidément l'auteur, le seul auteur des sculptures du Parthénon; qu'en conséquence celui qu'on se plaisait à présenter comme mystérieux, nébuleux, insaisissable, est en somme « le mieux connu des maîtres de l'antiquité »; enfin, que l'on doit croire le témoignage de Plutarque, si clair, si net, répété avec insistance[3], sur le rôle qu'assuma Phidias de tout surveiller et tout diriger, dans les embellissements d'Athènes ordonnés par Périclès, et que de ce témoignage, « il n'y a pas la moindre raison de douter ». C'est à cette orientation nouvelle de la science que j'attache, dans l'article en question, le plus de prix; elle me paraît compter bien davantage que les raisons mêmes qui l'ont déterminée. Car, si complaisant qu'on soit

1. Résumé de la grande inscription, très mutilée, donnant les comptes des travaux du Parthénon: *American Journ. arch.*, XVII, 1913, p. 77-80 (Dinsmoor).

2. *Meisterwerke gr. Plastik*, p. 73-74; *Intermezzi*, p. 20, note 1.

3. Plutarque ici (*Périclès*, 13) n'a fait, naturellement, que puiser à une source plus ancienne; nous ne savons pas laquelle.

pour ses propres hypothèses, M. Frickenhaus ne saurait se dissimuler que l'identification de l'*Aphrodite* de Berlin avec l'*Ourania* d'Élis et celle du *torse Médicis* avec une œuvre de Colotès demeurent un peu fragiles et seront discutées. D'autre part, les supputations chronologiques, en vertu desquelles il laisse Phidias à Athènes jusqu'en 432, lui donne le *Zeus* à exécuter seulement après cette date, et incline à placer son second procès et sa mort vers 420, sont encore beaucoup plus incertaines et sujettes aux doutes les plus graves. Mais j'estime que c'est là seulement un détail : que Phidias ait inauguré son *Zeus* en 432 ou en 428, qu'il soit parti d'Athènes en 437 ou au début de 432, cela n'a pas très grande importance relativement aux sculptures du Parthénon, puisque dès 437 ces sculptures, pour *la plus grande partie,* étaient faites[1]. Certes, j'aimerais mieux être sûr qu'il y a donné ou vu donner le dernier coup de ciseau ; mais à cela près !... Et, revenant à l'article de M. Frickenhaus, je dirai que ce que j'en apprécie le plus, c'est le retour à un jugement sain et droit, qui trouve naturel de

1. Dès 439, la statue d'*Athéna* était terminée, et elle fut inaugurée aux Grandes Panathénées de 438 : cf. *American Journ. arch.*, XVII, 1913, p. 70-71 (Dinsmoor). Dès 439, la construction entière du temple était finie, au point que les riches portes du naos pouvaient être placées en 438 (cf. *Ibid.*, p. 79) : les métopes sont comprises dans la construction. Dès 440 (peut-être même déjà auparavant, les lacunes de l'inscription ne permettent pas d'en rien savoir), on amenait aux ateliers de l'Acropole plusieurs des blocs de marbre destinés aux frontons (cf. *Ibid.*, p. 71 et 78) : ce qui implique nécessairement que les maquettes de ceux-ci étaient prêtes*. En 439/438, on travaille exclusivement aux frontons (cela me paraît indiquer que la frise était alors finie), et il est très probable que, pour la fête où fut inaugurée la *Parthénos*, le fronton de l'Est se trouvait terminé. Puis le travail, tout en continuant, se ralentit, parce que les trésoriers d'Athéna, entre 437 et 435, disposent de leurs ressources pour les Propylées, que l'on construit alors ; mais en 434 se marque une vive reprise, puisqu'une somme de plus de 16,000 drachmes est payée aux ἀγαλματοποιοί (cf. *Ibid.*, p. 75 et 79) : il y a lieu de croire que le fronton ouest fut achevé pour les Grandes Panathénées de 434. — En résumé, on doit considérer comme quasi certain, si Phidias partit d'Athènes au début de 437, six ou huit mois après l'inauguration de la *Parthénos*, qu'il laissait derrière lui le temple entièrement fini et presque entièrement décoré, sauf en ce qui concerne le fronton Ouest ; mais de celui-là il laissait la maquette, et, pour l'exécuter, des élèves bien formés et une équipe d'ἀγαλματοποιοί disciplinés.

* Cela corrobore une excellente remarque faite par Michaelis (*Parthenon*, p. 17) : lorsqu'on construisit, avant 438 nécessairement, la large corniche sur laquelle posent les sculptures, les statues des frontons « devaient être déjà prêtes, ou du moins la composition desdits frontons devait être arrêtée *ne varietur* dans le détail de toutes les figures, puisque c'est alors qu'on fixa les barres de fer destinées à porter le poids des plus lourdes », lesquelles barres furent posées expressément en vue de telle ou telle figure, à ce point que leur disposition et leur direction sont invoquées aujourd'hui pour restituer de telle façon plutôt que de telle autre les figures disparues et inconnues (cf. les études de M. Sauer, dans *Abh. Denkmæler*, I, pl. 38 *a*, *b*, p. 48-51).

mettre un lien entre le plus grand des sculpteurs et les plus beaux des marbres antiques, dès lors que ce sculpteur était là tandis qu'on taillait ou préparait ces marbres, et que l'on sait qu'il avait la haute main sur tous les travaux d'art; c'est l'abandon de cette hypercritique étroite et déraisonnable, qui a encore aujourd'hui des répercussions surprenantes [1]; c'est, pour m'exprimer d'un seul mot, le retour au bon sens. Et quel soulagement on en éprouve! — Gœthe, ai-je lu quelque part, assurait qu'au dernier jour le Juge suprême, après avoir placé les boucs à sa gauche et les brebis à sa droite, dirait aux hommes de *bon sens :* « Vous autres, mettez-vous tout droit devant moi, afin que j'aie le plaisir de vous regarder. » J'espère que le petit dieu de l'archéologie, en haut de son petit ciel à lui, fera la même chose pour les archéologues; le jour qu'il pensera à Phidias, ayant placé les Puchstein à sa gauche et les Kekulé à sa droite (ou inversement), il mettra devant sa face souriante les hommes qui auront eu tout simplement du bon sens, le bon sens de ne jamais perdre de vue l'explicite et formel témoignage de Plutarque relativement au rôle de Phidias durant les grands travaux d'Athènes, le bon sens de considérer que le Parthénon fut de tous ces travaux le plus important et le plus significatif et comme la plus belle fleur du bouquet, le bon sens enfin d'admettre que Phidias, qui devait s'occuper de tout, a dû s'occuper du Parthénon d'abord et surtout, qu'étant sculpteur il a dû porter à la sculpture un intérêt particulier, notamment à la décoration sculptée de ce noble temple qui devait contenir sa *Parthénos*, qui devait être l'écrin de sa plus précieuse et plus majestueuse *Athéna*, de son chef-d'œuvre athénien.

La Vénus d'Arles. — C'en est fini maintenant, nous pouvons l'espérer, du grand bruit que l'on mena, lorsque fut naguère

1. Récemment, M. Schrader (*Auswahl arch. Marmor-Sculpt. im Akropolis-Mus.*, p. 25) a institué un parallèle entre l'art athénien du VIe siècle et celui du temps de Périclès; il reconnaît, à l'une et l'autre époque, une influence de Paros sur l'Attique. Pourquoi? C'est que certaine statue archaïque de l'Acropole le fait penser aux « *Parques* » du fronton Est du Parthénon, et que « Kekulé a vu juste, sans nul doute, en attribuant ces figures-là à Agoracritos de Paros »; d'après quoi la statue archaïque doit être aussi d'un Parien!

retrouvé en Arles un ancien moulage de la *Vénus d'Arles*. Jamais on n'avait tant parlé d'elle, ni quand elle fut découverte en 1651, ni quand elle fut donnée au Roi en 1684, ni quand, restaurée par Girardon, elle fut placée en 1685 dans la Grande Galerie du palais de Versailles[1]. Le moulage arlésien avait été fait en 1683, avant que le marbre fût expédié à Paris; il reproduisait donc la statue, non pas telle absolument qu'elle était sortie du sol (il y avait eu déjà des raccords et même de petits compléments), mais du moins telle qu'elle était avant sa restauration complète par Girardon. Et alors, une fois ce moulage retrouvé, ce fut contre le malheureux Girardon un beau concert d'imprécations, où se mêlèrent toutes les nuances de la colère, du dédain, de l'indignation, de la pitié sourdement irritée...[2]. Cependant quelques personnes, un peu méfiantes, déclarèrent réserver leur jugement[3]. Elles n'avaient point tort. On s'aperçut bientôt, en effet, que les premiers commentateurs, emportés par leur ardeur à dénoncer et redresser les torts de Girardon, les avaient exagérés de la façon la plus injuste, rabaissant le marbre et exaltant le plâtre à tout propos, même, nous allons le voir, hors de propos. Les photographies jointes à leurs articles, pour montrer face à face la statue du Louvre et le moulage d'Arles[4], avaient été prises sous un éclairage différent, en sorte que l'une (moulage) apparaissait avec des accents vigoureux, des ombres fortes, tandis que l'autre était pâle, presque blanche, sans relief, comme frottée et usée: involontaire, je n'en doute pas, un tel truquage restait toujours fâcheux. Le plus étonnant fut la méprise relativement aux seins. C'est là que le pauvre Girardon fut le plus malmené. Comme on lui reprocha

1. Il y avait dans la Galerie huit statues antiques de marbre; la *Vénus* était l'une de ces huit. Ces statues furent transportées de Versailles au Louvre en 1798.

2. Cf. surtout J. Formigé, *Note sur la Vénus d'Arles* (*C. R. Acad. Inscr.*, 1911, p. 658-664; cf. aussi p. 656-657); A. Héron de Villefosse, *Un moulage ancien de la Vénus d'Arles* (*Rev. de l'art ancien et mod.*, 1912, I, p. 81-96); J. Formigé, *Note sur un moulage ancien de la Vénus d'Arles* (*Les musées de France*, 1912, p. 91-92). — Aux deux premiers de ces articles sont empruntés tous les mots et phrases, qu'on trouvera ici mis entre guillemets.

3. Par exemple, M. André Hallays, dans un article du *Journal des Débats*, 10 novembre 1911.

4. Cf. surtout celles du premier article de M. Formigé: *C. R. Acad. Inscr.*, 1911, p. 660-661; ou bien celles de l'*Illustration*, n° du 4 novembre 1911, p. 339.

aigrement de n'avoir pas épargné « l'ampleur magnifique de la poitrine », d'avoir porté atteinte à sa « majestueuse plénitude »! Quel désastre! « La poitrine qui, sur le marbre du Louvre, n'existe pour ainsi dire plus, est ici [sur le moulage] d'une opulence *aimable et juste;* les seins s'en détachent avec fermeté. » Or, cette poitrine date simplement de l'année 1796. A cette époque, quelques soldats excités mutilèrent à coups de sabre le moulage; on alla chercher, pour réparer le mal, un plâtrier, peut-être un maçon; et celui-ci refit les seins en maçon qu'il était: de toutes les restaurations qu'a subies la statue (marbre ou plâtre), celle-là est vraiment la plus « déplorable », la plus « déshonorante », la plus « sauvage », ou mieux disons que c'est la seule à laquelle ces fortes épithètes sont à juste titre applicables; et l'on « reste confondu » que des observateurs cultivés aient pu prendre pour chef-d'œuvre un si grossier gâchage de plâtre, attribuer à un sculpteur antique l'ignoble rapiéçage d'un maçon moderne[1]. Dès lors, il n'y a plus à tenir compte des premiers articles qu'a suscités le moulage d'Arles ; cette grosse méprise les domine et les fausse entièrement; des qualificatifs vigoureux qui s'y suivent en abondance, les uns sont erronés, les autres excessifs: tous sont à écarter. L'étude devait être refaite. M. Étienne Michon s'est chargé de la tâche et l'a accomplie avec une exactitude irréprochable, une belle sûreté d'information, — avec aussi une discrétion généreuse qui mérite la reconnaissance de ceux qui en bénéficient[2].

Les restaurations faites à Versailles ont porté sur les bras : avant-bras gauche, la main tenant un miroir; bras droit tout entier, la main tenant une pomme. De l'avant-bras gauche il n'y a rien à dire, la restauration est généralement tenue pour exacte. Il n'en va pas ainsi du bras droit; outre que l'attribut de la pomme ne se justifie pas, il paraît certain que la position du bras et son ploiement au coude devraient être modifiés. Il est, d'ailleurs, difficile de préciser quel en fut l'état primitif.

1. Qu'on en juge par l'image publiée à la p. 91 de la *Rev. de l'art ancien et mod.*, 1912, I, et par celles publiées à la p. 16 et à la p. 34 des *Mon. Piot*, XXI, 1913.

2. Ét. Michon, *La Vénus d'Arles et sa restauration par Girardon* (*Mon. Piot*, XXI, p. 13-45, pl. 2).

M. Michon laisse la question en suspens, tout en déclarant que le bras ne pouvait pas être porté vers la chevelure, à cause de la présence d'un tenon sur la hanche droite, tenon destiné à soutenir le bras et donc impliquant (d'après M. Michon) que celui-ci n'était pas très éloigné du flanc. La raison n'est pas bonne[1]. Rien ne nous renseigne, en réalité, sur le mouvement du bras, si ce n'est le relèvement léger de l'épaule, par quoi on est sûr que le coude se trouvait passablement écarté du corps; et il n'y a nul obstacle à se figurer l'avant-bras replié, la main près des cheveux ou près de la bandelette sur l'épaule[2]. On objecte: la toilette de la chevelure est entièrement terminée. Eh bien

1. Voici comment M. Michon présente les choses. Le tenon sur la hanche droite servait évidemment à soutenir le bras. Si l'avant-bras était relevé, le tenon ne pouvait rejoindre le bras qu'au coude, ce qui obligeait à lui donner une longueur d'environ 25 centimètres. Longueur excessive. Comme l'écrit le Père Dumont (*Description des anciens monuments d'Arles*, p. 27), « l'ancien sculpteur avoit surement évité, dans le soutien, une longueur inusitée, désagréable et peu solide. » — Mais souvenons-nous que la statue est une copie; dans leurs copies, souvent destinées à des transports lointains, les anciens ont usé sans scrupule des tenons, dont le public, à son tour, paraît s'être fort bien accommodé. Le tenon de 25 centimètres, que nous supposons à la *Vénus d'Arles*, n'avait rien d'extraordinaire. Si j'apporte un autre exemple de statue antique, munie d'un tenon trois fois plus long et encore plus en vue, tiendra-t-on la preuve pour décisive? Il s'agit d'une des statues les plus connues du monde. L'*Apoxyomène*, au Vatican, a le poignet gauche relié au thorax par un tenon de plus de 15 centimètres, et, son bras droit étant jeté devant lui horizontalement, le poignet de ce bras était soutenu par un second tenon qui descendait quasi jusqu'au genou droit; ce tenon-là mesurait au maximum (c'est-à-dire en comptant la partie taillée en biseau qui s'enfonce peu à peu dans la jambe) 92 centimètres, et au minimum (en ne comptant que depuis l'endroit où il se trouve entièrement dégagé) 75 centimètres. Il était encore intact quand la statue fut exhumée; c'est au Vatican même qu'on l'a cassé aux deux deux extrémités, en raison du mauvais effet qu'il produisait (cf. Amelung, *Vatikan-Katalog.*, p. 86: *Braccio nuovo*, 67). On notera, enfin, que cet énorme tenon était bien plus offensant et, si l'on veut, plus agressif que celui de la *Vénus d'Arles*, qui, partant de la hanche droite, allait en s'écartant et s'éloignant du corps, tandis que celui de l'*Apoxyomène*, partant du bas de la cuisse par devant et remontant jusqu'au niveau de la poitrine, s'offrait au premier plan et coupait en deux les lignes du corps. La preuve annoncée est complète, je crois. Le Père Dumont, qui écrivait avant la Révolution, ne pouvait point connaître l'*Apoxyomène*, lequel fut découvert seulement en 1849; et M. Michon l'a oublié. — Ajoutons en dernier lieu qu'il n'est pas impossible d'employer à deux fins l'exemple que nous venons de citer: la *Vénus* serait arrivée à Arles, munie de son tenon, pour plus de sûreté durant le voyage; puis, une fois mise en place, on l'en aurait débarrassée, sommairement, en le cassant aux deux bouts, comme on fit au Vatican pour l'*Apoxyomène*. Mais cela reste, bien entendu, une pure hypothèse.

2. M. Michon a mis hors de doute, d'après d'anciennes gravures et d'anciens témoignages, l'existence de cette bandelette: cf., par exemple, la gravure en face de la p. 34 de l'ouvrage de Seguin, *Les Antiquitez d'Arles* (1687), gravure faite à Arles et non suspecte, puisqu'elle montre le tenon sur la hanche droite; et elle a aussi sur l'épaule droite les fragments de la bandelette. Or le moulage, le fameux moulage, où on nous disait qu'il fallait voir maintenant « le véritable original », n'offre point trace de la bandelette; il a donc été retouché, et M. Michon dénonce avec raison cette infidélité.

oui, la déesse vient d'arranger ses cheveux, d'arranger la bandelette dont elle les a entourés; elle vient d'y mettre (c'est le cas de le dire) la dernière main; elle a encore la main près d'eux, mais ne les touchant plus, mollement suspendue au-dessus de l'épaule, cependant que, d'un regard dans son miroir, elle s'assure que tout est bien. — Après les restaurations, il y a les réparations. On a accusé Girardon d'avoir refait et « aplati » les pieds. Erreur : les blessures qu'on voit aux pieds dans le moulage proviennent d'accidents survenus au plâtre même. On l'a accusé encore d'avoir « surchargé de détails » les cheveux, « amaigri » les joues, saccagé les yeux, le nez, la bouche. Autant d'erreurs que de mots : l'unique différence entre la tête de marbre et la tête de plâtre vient de ce que le moulage a été recouvert d'un enduit de chaux et de couleur, qui a pour effet d'empâter les lignes. Et si l'inclinaison vers la gauche n'est point la même ici et là, c'est que la tête (avec le cou), détachée du corps et trouvée à part, ne s'ajustait pas bien sur le haut du torse : il se peut que l'inclinaison que Girardon a préférée soit meilleure que celle qu'on voit au moulage d'Arles; il se peut aussi que ni l'une ni l'autre ne soit exactement la bonne. Pour le reste du corps, au contraire, pour le nu comme pour les draperies, il est certain que Girardon a retouché le marbre, l'a en quelque sorte remis à neuf. Il y avait sans doute, sur les seins, les flancs ou le ventre, quelques écorchures, éraflures, traces de coups: il a donc fait reprendre la surface entière, d'où est résulté un certain amaigrissement de la poitrine, un amincissement des hanches, un aplatissement général du torse. Mais tout cela est bien moins grave qu'on ne l'avait dit. Ce n'est pas la « platitude extraordinaire » qu'on a dénoncée avec horreur; et, bien mieux que par le moulage d'Arles, on en jugera par le torse en marbre d'Athènes [1], autre copie du même original, laquelle présente, en effet, des seins un peu plus développés et des hanches un peu plus amples [2].

1. Cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 300.

2. On a affecté de comparer la *Vénus d'Arles* à la *Vénus de Milo*. Je ne sais pas beaucoup de statues antiques capables de résister à un tel rapprochement, la *Vénus de Milo* étant particulièrement remarquable par l'ampleur et la rondeur des formes de son corps. Mais la *Vénus de Milo* n'avait ici rien à voir. Puisqu'on admet que l'ori-

C'est à la draperie, enfin, que Girardon a le plus travaillé, justement parce que c'est la draperie qui avait souffert le plus de dommages ; ses plis en saillie étant plus ou moins ébréchés, il fallut les retailler, et, en conséquence les dessécher et les appauvrir : là-dessus le moulage d'Arles nous renseigne utilement, et le moulage seul, puisque le torse d'Athènes ne se continue pas plus bas que le ventre.

Résumons. Le moulage d'Arles fut une découverte heureuse, mais dont l'importance a été accrue démesurément. Il ne devient pas pour nous « le véritable original » ; ce n'est qu'un des documents propres à le rétablir. Ce document est d'une valeur limitée et fort inégale. Pour la tête et le haut du corps, il n'apprend rien ; les seins neufs que lui a collés le maçon d'Arles déshonorent sa poitrine ; on lui a supprimé la bandelette sur l'épaule droite, et on a retouché cette épaule. Le tenon au bas du flanc droit était connu par des gravures ; et le marbre d'Athènes nous avait déjà renseignés sur l'ampleur relative du torse et des hanches. Seule, la partie inférieure du corps est précieuse, en ce qu'elle nous a gardé l'état exact de la draperie. — Faut-il maintenant montrer le poing à Girardon ? Cela est bien inutile, et même un peu ridicule. Il n'y avait pas de musées au XVIIe siècle, surtout des musées d'antiques tels que nous les comprenons aujourd'hui. La statue étant destinée à la Grande Galerie de Versailles, où elle devait[1] ajouter un rayon de beauté antique aux splendeurs toutes récentes de la décoration moderne, nécessité s'imposait de la restaurer, de la présenter entière de tout point : le goût universel du temps ne permettait pas à ce sujet la moindre hésitation ni le moindre doute[2]. Le mieux est donc de laisser Girardon tranquille. Il

ginal de la *Vénus d'Arles* est de Praxitèle, il fallait comparer celle-ci à des œuvres praxitéliennes, par exemple à la *Cnidienne* du Vatican, laquelle est beaucoup plus près de « l'aplatissement » de la statue d'Arles que de l'ampleur de la statue de Milo. Bien entendu, je ne nie pas du tout que Girardon n'ait « aplati » sa *Vénus ;* je me borne à dire que les termes dont on s'est servi à cette occasion dépassent de beaucoup la mesure juste, et qu'on n'a pas même cité les seules statues qu'il convenait d'appeler en comparaison.

1. Avec sept autres : cf. ci-dessus, p. 17, note 1.

2. M. André Hallays, dans un article du *Journal des Débats* (21 février 1913), a dit fort bien : « ... Au temps de Louis XIV, personne, ni parmi les amateurs, ni parmi les artistes, ni même parmi les archéologues, ne trouvait scandaleux qu'on refît des statues antiques pour en orner la maison des princes et des rois. Cette pratique avait

a fait ce qu'unanimement on lui demandait de faire, et il l'a fait sans fantaisie, sans arbitraire, avec une mesure irréprochable, un tact exquis. Paix à son ciseau! Regardons en soi ce moulage, ce document qui ajoute un peu (touchant la draperie) à notre connaissance de l'original d'où dérive la *Vénus d'Arles*. Nous ne sommes pas ingrats pour ce qu'il nous apporte de neuf. Mais fallait-il l'accueillir avec des chants de triomphe, lui réserver une place d'honneur? Ah non! n'oublions pas le reste, la collaboration fâcheuse du maçon arlésien! Au terme de la *Note* où il exposait à l'Académie des Inscriptions sa découverte, M. Formigé disait qu'il serait « nécessaire de placer une reproduction du moulage au Musée du Louvre, à côté de la statue restaurée ». Cela a été fait, on a vu et jugé. Il apparaît qu'il n'y a pas « nécessité », voire utilité à prolonger cette épreuve. L'administration du Louvre, elle-même, finira quelque jour par le reconnaître.

Portraits grecs. — Le Musée Ny Carlsberg, à Copenhague, est particulièrement riche en portraits grecs et romains, et il ne se lasse point d'augmenter ses richesses. Quelques-unes des plus récentes acquisitions qu'il a faites en ce genre viennent de nous être présentées par M. Frederik Poulsen [1], et je ne cacherai pas le vif plaisir que j'ai eu à lire ces commentaires sans banalité, pleins de suc et de nerf, où l'impression directe et franche, reçue par des yeux clairs bien ouverts, pénétrants et fouilleurs, — des yeux qui savent voir, — s'énonce toujours en un langage animé et coloré. Cela fait rêver d'un beau choix

été mise à la mode par les plus grands sculpteurs italiens de la Renaissance. On n'avait pas encore imaginé que les chefs-d'œuvre de la Grèce fussent des œuvres mortes, bonnes à distraire les historiens et les antiquaires. En les restaurant, lorsqu'elles étaient endommagées, en pansant leurs plaies, en effaçant leurs souillures, on ne croyait pas manquer de respect aux anciens : on ressuscitait et on vengeait les dieux ensevelis par les Barbares. Puis, quel effet auraient produit des sculptures mutilées et cassées au milieu des ors et des peintures du Versailles de Louis XIV?... »

1. M. Poulsen a publié presque en même temps les trois articles suivants : *Tête de prêtre d'Isis trouvée à Athènes* (*Mélanges Holleaux*, p. 217-223, pl. 6-7); *Têtes et bustes grecs récemment acquis par la Glyptothèque Ny Carslberg* (*Bulletin de l'Acad. des Sciences et Lettres de Danemark*, 1913, n° 5, p. 395-429); *Un portrait de l'orateur Hypéride* (*Mon. Piot*, XXI, 1913, p. 47-58, pl. 3). Ces articles concernent uniquement les portraits grecs; les romains viennent d'être l'objet, tout récemment, d'une autre publication : F. Poulsen, *Rœmische Portræts in der Ny Carlsberg Glyptothek zu Kopenhagen* (*Rœm. Mitteil.*, XXIX, 1914, p. 39-70, pl. 2-4).

de portraits pris à Ny Carlsberg, qu'accompagneraient des notices écrites de ce style qui ne sent pas le renfermé, avec ce souci d'une érudition irréprochable, mais surtout avec cette aptitude à rendre la science vivante et à faire circuler en elle une sève active : cet ouvrage-là, sans nul doute, recevrait du public cultivé le plus favorable accueil. — Voici en quels termes M. Poulsen parle d'un portrait provenant de Grèce et qu'il date du Ier siècle après J.-C. : « ... Ce n'est pas une tête intelligente ou distinguée ; le front est bas et fuyant, et la capacité de la boîte cranienne n'est pas grande. Les yeux sont peu profonds, longs, et ont un regard vide. Les narines fortement ouvertes produisent l'impression d'un animal qui flaire une piste, et la bouche close, avec ses lèvres larges, sans beaucoup de finesse, contribue, ainsi que les fossettes des joues, curieusement rentrées et comme aspirées, à évoquer l'idée d'un individu de condition inférieure et mécanique, de quelque βάναυσος. Pour peu qu'on ait observé de jeunes « sportsmen » de type populaire, on sera frappé de la ressemblance qui existe, dans l'expression et dans les détails, entre leur physionomie et celle de notre buste. Il y a là de la virilité jeune, fraîche et hardie, et un souffle robuste, mais une intellectualité médiocre[1]. » Comme c'est cela ! Comme ce garçon vigoureux, avantageux et vulgaire correspond bien, pour son temps, à nos gloires actuelles du *ring* et du vélodrome ! Quelle bonne odeur de sueur, de poussière, même de crottin (puisqu'il s'agit d'un cocher), on sent flotter autour de lui ! Et que sa chevelure platement ramenée en avant sur son front bas va donc bien avec son grand air de contentement ! Ses pareils aujourd'hui présentent à l'objectif photographique une raie pommadée ; mais pour tout le reste il y a identité complète. — A un autre endroit, parlant d'une tête de l'époque hellénistique, dont les cheveux sont ceints d'une bandelette royale, M. Poulsen dit : « C'est une puissante figure de tyran, au regard sombre et dur, aux joues rondes, pleines et tendues, aux lèvres épaisses ;... une barbe coupée court recouvre le bas du visage fortement prognathe.

1. *Bull. Acad. Danemark* (ci-dessus cité), p. 416-417.

Faisant contraste avec les joues encore fermes, le front est déjà très plissé et se termine par des lignes de sourcils fortement accentuées qui s'abaissent en deux pointes vers la racine du nez. Les yeux sont allongés et plats. La chevelure au-dessus du front est courte, épaisse, remontante, tandis que deux larges masses de boucles qui couvrent les oreilles tombent en avant, lourdes comme deux chutes d'eau. La moustache est en forme de croissant et se recourbe dans les coins mêmes de la bouche. A la face large surmontée d'un front bas correspond un cou formidablement épais, court, sur lequel se redresse la face du dominateur... [1]. » N'y a-t-il pas, dans les lignes de ces rapides croquis, un trait net et serré, et comme une morsure du burin qui les grave profondément, en ajoutant à la justesse de la description, scrupuleuse jusqu'au moindre détail, une fermeté d'accent, une netteté de prise, qui semble ajouter encore à la vie du modèle?

Entre les nouveaux portraits qui nous sont offerts, deux surtout retiennent l'attention: dans l'un M. Poulsen reconnaît *Lycurgue* et dans l'autre *Hypéride*. Le premier est des plus curieux. Une tête qui a le nez écrasé, dont le front est marqué d'une grande meurtrissure, dont l'œil droit est gonflé et informe... : résultat, dira-t-on, des mille accidents que peut avoir subis au cours des siècles un marbre antique. Non, il ne s'agit pas d'accident; à côté de certaines mutilations qui sont accidentelles vraiment, celles que nous venons de dire ont été voulues par l'auteur du portrait et faisaient partie de son œuvre. Alors, reprendra-t-on, nous avons donc affaire à un boxeur, que l'artiste tenait à nous montrer endommagé par quelques coups de poing? Non plus, car le visage n'a rien d'un athlète, il est grave et triste, avec une longue barbe, et la tête est couronnée de cheveux comme on n'en voit guère qu'aux vieux savants; cette tête est celle d'un philosophe, d'un penseur, d'un sage. Mais reste que ce sage a reçu un coup terrible sur le front, qu'il a eu le nez écrasé et un œil crevé : c'est « un sage maltraité, un martyr antique ». Le nom de Lycurgue

1. *Bull. Acad. Danemark*, p. 404-405. (J'ai, dans cette citation, pour ne pas l'allonger, supprimé quelques mots.)

vient naturellement à l'esprit. La légende du grand réformateur et législateur spartiate, se développant au cours des siècles, a fini par s'épanouir en véritables fleurs d'hagiographie : ainsi, on racontait qu'il avait ameuté contre lui, par ses réformes sévères, les riches, et que ceux-ci un jour l'avaient entouré avec menaces, l'avaient frappé et poursuivi, tant qu'à la fin le jeune Alcandros lui avait crevé un œil d'un coup de bâton ; Lycurgue, cependant, était resté debout, tourné vers les fanatiques, leur montrant sa face sanglante et son œil arraché ; alors, revirement des esprits, conversion, peut-on dire ; et le saint homme pardonne à tous, à Alcandros tout le premier [1]. Voilà le souvenir qu'évoquait pour les anciens la tête meurtrie de Ny Carlsberg. La statue originale d'où elle dérive doit dater de la première moitié du IVe siècle avant J.-C. ; pourtant, un tel réalisme n'est point du tout dans les habitudes de l'art de cette époque. Aussi n'avons-nous point là une copie tout à fait fidèle. Il y en a une seconde, au Vatican, qui, étant identique à la première pour les traits et pour l'aspect de la physionomie, n'offre point, comme elle, trace de blessures récentes ; il semble qu'un long temps a passé ; et la journée de sang est rappelée seulement par l'œil droit, qui est mort, entre deux paupières un peu gonflées et tendant à se fermer. Cette façon discrète et voilée de marquer les laideurs physiques convient à un portrait du IVe siècle, et c'est d'après la tête du Vatican que nous devons nous représenter l'original. Mais, sous l'Empire romain, alors que prévalait un goût de brutal réalisme, quelqu'un a pu désirer que la copie lui montrât Lycurgue, au moment même de l'émeute, ensanglanté, avec des coups sur le front, sur le nez, avec l'œil tuméfié et fermé : et de ce désir serait née la tête Ny Carlsberg.

Le second portrait dérive d'un original qui doit être rapporté au IVe siècle également, soit au milieu ou au troisième quart de ce siècle. Il représente un homme déjà âgé, le crâne chauve, le front ridé, la barbe pleine et bien soignée, homme d'aspect intelligent et distingué, mais à qui son regard dur et ses lèvres

1. Plutarque, *Lycurgue*, 11.

fortement serrées donnent un air peu commode. Au premier instant, il rappelle les portraits connus de l'avocat Lysias, ou du rhéteur Isocrate; pourtant ce n'est pas Isocrate, ni Lysias : il offre en commun avec eux seulement ces traits généraux, constituant le pli professionnel, d'où naît, entre individus différents d'une même classe, ce qu'on peut appeler la ressemblance de classe. Et nous savons que les artistes grecs avaient tendance, en général, dans les effigies qu'ils sculptaient, à renforcer plutôt qu'à effacer ce pli professionnel, qui faisait un portrait de philosophe, par exemple, différent dès l'abord d'un portrait d'orateur. La ressemblance superficielle constatée avec les têtes de Lysias et d'Isocrate nous fournit donc une première indication, à savoir que la tête Ny Carlsberg doit être rangée dans la même classe sociale à laquelle appartenaient Isocrate et Lysias. Cet orateur ou avocat était célèbre. Son buste est connu déjà à quatre exemplaires, dont le meilleur et le plus intéressant, à tout point de vue, se trouve au Musée de Compiègne [1]. L'exemplaire Ny Carlsberg provient d'un hermès double, et celui de Compiègne est également un double hermès, où la seconde tête est en partie conservée : tête de femme, dont tout le devant du visage a aujourd'hui disparu, et dont il ne reste plus guère que la chevelure, caractérisée par un gros nœud de cheveux au-dessus du front. Un tel genre de coiffure se rencontre d'une façon sporadique dès la première moitié du IVe siècle, il se généralise vers le milieu du siècle; il appartient surtout, dans l'histoire de la sculpture, à Praxitèle et à son école. Jointe à une tête d'homme qui est de toute évidence un portrait, cette tête de femme en était un aussi, nécessairement; nous devons écarter l'idée d'une invention de fantaisie, d'une représentation de divinité ou de Nymphe, d'une image conventionnelle comme eût été celle de Sapphô ou de Corinne. Il s'agit d'une femme qui vivait au temps de Praxitèle, d'une femme réelle tout autant que l'homme avec qui elle nous est présentée ici, d'une femme qui avait eu assez de célébrité pour mériter son portrait, et dont la célébrité fut durable assez pour qu'au

1. Cf. Espérandieu, *Recueil sculpt. Gaule romaine*, V, p. 144, n° 3892.

1er siècle de notre ère on songeât encore à copier ce portrait. Notre pensée n'a pas à chercher longtemps avant de s'arrêter à Phryné, de qui Praxitèle avait fait deux fois la statue [1], et à qui son fameux procès, enjolivé par de piquantes légendes, assura un renom prolongé durant l'antiquité entière. Or, l'avocat de Phryné dans ce procès, l'auteur du plaidoyer qu'on admirait tant à Rome, le vieux routier du barreau à qui on prêtait des moyens si imprévus pour tourner l'esprit des juges, Hypéride, enfin, était l'homme dont le souvenir s'imposait immédiatement à l'esprit d'un Romain évoquant le souvenir de Phryné ; car, pour ce Romain cultivé, la principale raison qu'il pouvait y avoir à l'existence d'une Phryné, c'était d'avoir un jour fourni à Hypéride l'occasion de déployer toutes ses ressources d'éloquence et d'habileté. Rien donc de plus naturel, à l'époque romaine, que d'avoir voulu réunir, dans un double hermès, l'avocat et sa cliente, d'avoir joint ensemble la copie d'une des *Phryné* de Praxitèle et celle de l'*Hypéride* qu'avait fait Zeuxiadès, élève de Silanion. Quel dommage (quoi qu'en dise M. Poulsen) que, en raison de la ruine partielle du marbre de Compiègne, le visage de Phryné soit aujourd'hui détruit et méconnaissable ! Du moins Hypéride nous reste, et c'est chose instructive d'avoir l'effigie de cet habile homme, intelligent et souple, dont le talent valait mieux que le caractère, de ce viveur dur et sceptique, de ce charmeur fertile en ruses, qui, bien moins noble que le grand Lycurgue de Sparte, eut l'honneur, comme lui, de connaître le martyre ; car il mourut en martyr, mais il avait derrière lui (le pli de sa lèvre et le fin sourire de sa moustache ne nous permettent pas de l'oublier) d'aimables et voluptueux souvenirs et nombre de jolies roueries.

Portraits byzantins. — Descendons plusieurs siècles, et, sans même nous arrêter devant le bronze colossal, haut de plus de 5 mètres, qui est aujourd'hui à Barletta, dans la Pouille (Apulie des Anciens), et qui représente un empereur du

1. Pausanias, IX, 27, 5, et X, 14, 7.

IVe siècle, *Valentinien Ier* (né en 321, empereur avec capitale à Milan de 364 à 375)[1], descendons plus bas encore, jusqu'au Ve, jusqu'au VIe siècle de notre ère : nous y rencontrons des têtes en marbre, portraits d'impératrices byzantines, que M. Delbrück vient d'étudier avec un soin particulier[2]. Ce sont d'abord trois têtes qui représentent la même personne ; toutes les trois furent trouvées à Rome : l'une est au Musée de Latran, la seconde au Palais des Conservateurs[3], et la troisième au Louvre (collection Camondo)[4]. Elles sont de grandeur naturelle, et proviennent sans doute de statues. Il n'y a entre elles que de légères différences concernant surtout la coiffure, laquelle semble une sorte de gros turban rond et lisse (c'est, en réalité, quelque chose de plus compliqué, nous l'analyserons plus loin), que ceint le diadème et que décore une profusion de perles. La personne représentée est une femme accusant environ cinquante ans, avec les joues pleines et grasses, un double menton, et de larges yeux dont la placidité bovine serait rassurante, si les lèvres minces et durement serrées n'engageaient au contraire à se méfier. M. Delbrück propose d'y reconnaître *Ariadné*, fille de l'empereur Léon Ier le Grand, femme d'abord de Zénon Ier l'Isaurien (empereur de 474 à 491), puis en 491, quand un meurtre l'eut délivrée de celui-ci, femme du successeur qu'elle-même lui donna sur le trône : Anastase le Silentiaire. Ses trois portraits dateraient de la fin du Ve siècle[5].

Un autre portrait, dont on ne connaît encore qu'un seul exemplaire, a été trouvé à Milan et il est conservé au Musée

1. Cette statue intéressante et jusqu'ici mal connue a été publiée excellemment par M. Koch, qui en a donné des planches superbes et un long commentaire, témoignant avec quelle minutieuse attention le bronze a été examiné sur place : cf. H. Koch, *Bronzestatue in Barletta* (*Ant. Denkmæler*, III, 2, 1912-1913, p. 20-27, pl. 20-21). — Un peu avant M. Koch, M. Mayer avait aussi publié et commenté cette statue, en laquelle il croyait reconnaître Théodose Ier le Grand (né en 346, empereur de 379 à 395) : cf. Arndt-Bruckmann's *Griech. und rœm. Portræts*, 895-898 (texte de Mayer).

2. R. Delbrück, *Portræts byzantinischer Kaiserinnen* (*Rœm. Mitteil.*, XXVIII, 1913, p. 310-352, pl. 9-18).

3. Cf. Helbig-Amelung, *Führer*², I, 902.

4. Grandes photographies de cette tête dans Arndt-Bruckmann's *Portræts*, 899-900.

5. Ariadné fut la femme de Zénon de 459 à 491 ; elle avait environ cinquante ans en 491 ; elle mourut en 515.

archéologique du château Sforza. C'est une tête de grandeur naturelle, qui doit provenir d'une statue; elle appartient à une époque un peu plus récente que les trois précédentes. Sa coiffure et sa parure, essentiellement les mêmes, sont cependant un peu plus compliquées et raffinées: on sent que la mode a fait des progrès. En voici le détail, autant qu'il est possible de le faire comprendre. Les cheveux sont revêtus *entièrement* d'un fin tissu de soie, et, en outre, *partiellement* d'une coiffe raide; mais on voit ou l'on devine quelle est, là-dessous, la disposition qu'ils ont reçue. Sur le devant, ils sont arrangés de manière à former des languettes plates et longues, qui descendent droit parallèlement sur le front, d'une oreille à l'autre, et vont même au delà des oreilles, lesquelles en sont recouvertes et cachées. Le reste des cheveux, en haut du crâne et par derrière, est divisé en deux grosses nattes, qui descendent d'abord jusqu'à la nuque, puis, arrivées à la nuque, se replient sur elles-mêmes et remontent parallèlement; leurs extrémités font sur le haut du crâne deux protubérances qui, vues de face, semblent le gonflement de grosses cornes naissantes, pointées droit vers le ciel. Vu d'ensemble par derrière, le crâne offre sur les côtés, de bas en haut, grâce à ces nattes repliées et remontantes, deux crêtes d'une forte saillie, entre lesquelles s'ouvre comme une profonde vallée: cette forme est celle même de la coiffe qui, raide et verticale sur les côtés, se creuse mollement au milieu. Par là-dessus vient le diadème; il se compose d'un premier bandeau qui ceint la tête circulairement, et d'un deuxième qui est comme le diamètre du premier, car il recoupe le crâne suivant son grand axe, d'un bout à l'autre de la « vallée ». Chacun de ces bandeaux est décoré de deux cordons de grosses perles rondes. L'arête des deux crêtes saillantes de la coiffe par derrière est aussi ornée d'un cordon de perles; un autre cordon descend obliquement de chaque côté à la hauteur des oreilles, depuis le diadème jusqu'à la nuque. Le milieu du diadème par devant s'orne d'une grande gemme[1] oblongue,

1. Quelque chose d'analogue à ce que les Italiens appelaient autrefois la *brocchetta da testa*.

un peu convexe, enchâssée dans une monture d'où pendent trois énormes perles; et des perles encore terminaient les cordons flottants qui nouaient le diadème par derrière. A l'état de neuf, cette parure brillait d'une vive polychromie : le tissu de soie était violet, et la coiffe rouge écarlate; les bandeaux du diadème étaient rouge pourpre ou dorés, les perles blanches, la grande gemme rouge ou bleue ou verte, et sa monture dorée. Mais, en l'absence même des couleurs, ne reste-t-il pas, dans cette parure de tête, quelque chose de trop voyant encore? Et il va de soi que le costume (que nous n'avons pas ici) était à l'avenant. Cet excès de luxe ne nous cause-t-il pas une gêne, à nous qui arrivons de la Grèce? Que nous voilà loin des nobles figures féminines de l'art grec classique, pour qui (je parle cependant des plus graves, des plus chastes, des plus matronales) les accessoires de la toilette pouvaient se réduire en somme à trois épingles[1]! Au vrai, cette tête byzantine nous détourne de la Grèce d'autrefois et nous oblige à regarder plutôt dans la direction opposée, vers les siècles voisins de nous, en Occident. N'est-ce pas au moyen âge et jusque dans le xve siècle que l'on retrouve le plus ces cheveux entièrement cachés sous un voile étroit et faisant là-dessous quelquefois d'étranges protubérances, comme, par exemple, les deux cornes du portrait de la femme de Jean van Eyck (1439, Musée de Bruges)? Faudrait-il chercher longtemps parmi les religieuses d'aujourd'hui, avant de retrouver quelque coiffe raide et empesée, analogue à la coiffe byzantine? et nous savons que ces coiffes des religieuses n'ont fait souvent (les anciennes miniatures l'attestent) que prolonger jusqu'à nous telle ou telle coiffe paysanne du moyen âge. Enfin, où retrouvons-nous pareil ruissellement de perles sur la tête, sinon dans certains portraits italiens de la Renaissance, comme la *Simonetta* de Chantilly et la Femme *à l'aigrette*, attribuée à Botticelli[2]? Revenons à notre Byzantine. Sous le haut édifice impeccable de sa chevelure, la tête, petite, semble

1. Deux fibules sur les épaules pour retenir le péplos, et une longue épingle pour fixer les cheveux.
2. Francfort, Musée de l'Institut Stædel.

plus petite encore; son ovale allongé est porté sur un cou mince; la bouche est menue et d'un ferme dessin; les yeux, larges, sont immobiles sous l'arc très relevé des sourcils; le visage est beau et donne l'impression à la fois de l'intelligence et d'une volonté froide et tenace. Mais cette beauté est sur son déclin; en dépit de tous les soins, et malgré la tension imposée aux traits, des signes révélateurs s'aperçoivent: une ride marquée de chaque côté du nez, les joues qui se creusent, de petites poches sous les yeux font comprendre que la quarantaine est venue, ou du moins qu'elle est proche... Eh bien, quelle est donc cette impératrice diadémée, coiffée de perles et d'escarboucles, cette impératrice volontaire sous les plus aimables dehors, aux longs traits impassibles, qui nous regarde de ses grands yeux fixes, lesquels semblent lire en nous, mais ne laissent pas lire en eux? C'est *Théodora*, la fameuse Théodora, femme de l'empereur Justinien; son portrait date de 538 environ [1].

Petits bronzes.

Fileuse. — Je ne dirai pas que c'est un bijou; le mot comporte une idée de mièvrerie, tout au moins de fignolage. Je ne dirai pas non plus qu'elle est charmante, bien qu'elle le soit; mais je craindrais qu'on ne pensât qu'à un charme banal. Or, c'est une petite fleur, modeste et naïve, une sorte de fraîche violette, d'où s'exhale le plus pénétrant parfum d'art grec. Il s'agit d'une statuette de bronze, en fonte pleine, qui aurait été trouvée, dit-on, à Olympie; elle est entrée au Musée de Berlin en 1911, et M. Wiegand vient de l'offrir cérémonieusement à l'ombre vénérable de Winckelmann, pour sa fête annuelle [2]. Haute de 16 à 17 centimètres, elle est debout sur une base en forme de clochette, qui elle-même ne mesure guère plus de 5 centimètres de hauteur: cela fait peu de matière. Pieds nus, bras nus, tête nue, vêtue d'un péplos simple et grave dont les

1. Théodora était née vers 500; elle épousa en 525 Justinien qui devint empereur deux ans plus tard; elle mourut en 548.

2. Th. Wiegand, *Bronzefigur einer Spinnerin im Antiquarium der K. Museen* (*73te Berlin. Winckelmprogr.*, 1913, 20 p., 4 pl.).

grands plis droits s'arrêtent au niveau des chevilles, les boucles de sa courte chevelure ramenées en avant et entourant son visage d'un cadre carré, elle tenait dans sa main gauche fermée une quenouille (ἠλακάτη), d'où partait le fil de laine qui passait entre le pouce et l'index de la main droite, pour de là, ayant reçu sa façon, venir s'enrouler autour du fuseau (ἄτρακτος), lequel pendait verticalement le long de la jambe. Qu'elle est jolie, la petite fileuse, et comme elle travaille gentiment! Ses deux bras levés sont d'une frêle rondeur toute neuve; sa tête, un peu tournée de côté et imperceptiblement penchée en avant, semble porter attention, une attention joyeuse à l'activité des mains: on dirait qu'il n'y a pas très longtemps qu'on l'a jugée capable de manier quenouille et fuseau, et que cette tâche n'a point perdu pour elle, qui l'accomplit en souriant, l'attrait de la nouveauté. Elle est à l'âge où la femme s'annonce déjà, et l'on voit poindre un peu, sous l'étoffe qui couvre sa poitrine, le premier printemps des seins; mais en tout le reste elle est une petite fille, à qui même ses courts cheveux taillés en carré donneraient, pour nos yeux, un air de garçonnet. Seulement elle a le corps vêtu du péplos, cette noble draperie dont la simplicité n'a d'égale que la grandeur, et qui peut aussi bien, sans qu'un de ses plis soit changé, habiller la plus modeste femme d'ici-bas ou la plus fière des Olympiennes. Aussi est-il légitime, après avoir comparé notre fileuse à ses voisines immédiates, les statuettes de même taille et vêtues de même façon, qui servent de pied à des miroirs, de la comparer ensuite aux œuvres les plus importantes de la sculpture contemporaine, vers 460-450 avant J.-C., à des figures comme l'héroïne *Stéropé*, sur le fronton Est du temple de Zeus à Olympie, ou comme la déesse *Athéna*, sur certaines métopes dudit temple: le petit bronze supporte sans fléchir ces rapprochements redoutables, tant il y a de grandeur innée sous sa gentillesse, tant les doigts de l'artiste ont su mettre, sans la chercher, de naturelle noblesse dans ce corps menu, dans le geste de ces jeunes bras, dans le visage souriant de cette fillette, sagement attentive au fil qui sort de sa quenouille. — Si la Grèce antique avait eu en quelque

Spartiate sa Jeanne d'Arc, c'est sous ces traits justement, avec ce vêtement simple et ces cheveux courts, avec ce franc regard heureux et ce jeune sourire si frais, que l'arteût pu représenter la sublime enfant[1], avant le temps que « ses voix » commencèrent à lui parler, lorsqu'elle était encore une enfant et ne faisait que suivre ses trois moutons, d'un pas distrait, en filant la laine, aux bords de l'Eurotas.

HENRI LECHAT.

Lyon, juillet 1914.

Additions aux Notes antérieures.

J'ai résumé (cf. *Rev. Ét. anc.*, XVI, 1914, p. 166) le raisonnement de M. Schrader, selon quoi le fronton principal du temple des Alcméonides à Delphes pourrait être attribué au sculpteur athénien Anténor. J'ai fait l'éloge de cette hypothèse, mais j'eus le tort de dire qu'elle était « peu attendue ». Elle n'est pas du tout nouvelle, en effet : elle a été déjà suggérée, voilà huit ans, par M. Studniczka, au cours d'un de ces articles des *Neue Jahrbücher*, moins connus qu'ils ne devraient l'être, où le savant professeur de Leipzig sème tant d'idées neuves et de vues pénétrantes. Dans les *Neue Jahrbücher* de 1906, p. 549, M. Studniczka écrivait ceci à propos de l'auteur des *Tyrannoctones :* « Geradezu die Hand des für *Kleisthenes* tætigen Meisters wiederzuerkennen meine ich an den Frauenstatuen vom (delphischen) *Alkmeonidentempel*... So genau stimmen sie mit seiner breitschulterigen Kore von der Akropolis... ». C'est, en trois lignes, toute la thèse de M. Schrader.

— Il paraît que la tête de *Néron*, dont j'ai parlé ici (*Rev. Ét. anc.*, XV, 1913, p. 393-395), est un faux moderne qui a trompé l'administration du Musée des Thermes. H. L.

1. Voir surtout les pl. 2 et 3 du mémoire de M. Wiegand.

INSCRIPTIONS DE DJEMILA (ALGÉRIE)

Parmi les nombreuses inscriptions que le Service des Monuments historiques d'Algérie a découvertes en déblayant la grande place qui s'étend devant le Capitole de Djemila, l'ancienne *Cuicul*, figurent deux textes, l'un absolument intact, l'autre extrêmement mutilé, mentionnant un personnage dont les titres sont assez énigmatiques.

MARTI · AVG · ET
GENIO · COLONIAE
SACR
T· FLAVIVS·QVIR·BREVCVS
VETERANVS·ACCEPTARVS
MILITAVIT·IN ALA·I PAN
DEC·ET·PRINCEPS·AN·XXVI
FLAMEN·COLON·PERPETVVS
S·P·P

L'inscription complète est une dédicace à Mars Auguste et au Génie de la colonie. L'auteur en est un certain T. Flavius Breucus, de la tribu Quirina, — qui n'est pas, on le notera, la tribu où Cuicul était inscrite :

La seconde partie du texte nous apprend que c'était un vétéran qui avait servi comme décurion et comme décurion *princeps*, c'est-à-dire, je pense, comme décurion de la première turme[1] dans une aile de cavalerie et qui avait été appelé ensuite à la dignité de flamine perpétuel de la colonie[2].

1. On a rencontré une fois le titre de *decurio princeps* dans une inscription d'Angleterre (*C. I. L.*, VII, 888).

2. Cf. *C. I. L.*, VIII, 20150, fragment très mutilé qui paraît relatif au même personnage.

C'est du même personnage qu'il s'agit assurément dans le second texte, celui qui est mutilé :

QVIR
CCEPTARIO
I PARA
N·XXV

Dans l'une et l'autre inscription le mot *acceptarius* n'est pas douteux : il est appliqué comme épithète à *veteranus*. C'est la première fois, si je ne me trompe, que ce mot se rencontre. On ne connaissait que *acceptorius*, qui n'est pas de même formation. Sa signification est loin d'être évidente. Pour l'établir, il suffit pourtant, ce semble, de se rappeler que la retraite des vétérans consistait, d'après les dispositions prises à l'origine par Auguste, en une somme d'argent payée une fois pour toutes; dans la suite, au lieu d'argent, on attribua pour l'ordinaire aux soldats congédiés un lot de terres, soit dans un terrain appartenant à l'État, soit dans un terrain acheté aux frais du trésor public[1]. Les zones ainsi assignables étaient subdivisées, pour chaque colon, en parcelles ou lots dits *sortes* ou *acceptae*[2].

Acceptarius dérivé de *accepta*, comme *legatarius* de *legatum*, *quadratarius* de *quadratus*, *lectarius* de *lectum*, *argentarius* d'*argentum*, *sectarius* de *secta*, *spatarius* de *spata*, etc., serait le vétéran à qui l'on avait accordé à la fin de son service, non pas une somme d'argent, mais un lot de terres.

Le nom de l'aile de cavalerie dont T. Flavius Breucus fut officier n'est pas sans offrir une sérieuse difficulté d'interprétation. Dans les deux inscriptions, il se présente sous forme d'une série de lettres liées, qui commence par *PAN* et se termine par *RVM*. Or, parmi les noms des ailes de l'armée romaine connus, il n'y en a qu'un seul qui débute par le groupe *PAN*; c'est le surnom *Pannoniorum*[3].

On peut retrouver ici tous les éléments de ce mot. Le double

1. Marquardt, *Organis. milit.*, p. 310; Humbert dans Saglio, *Dict. des Ant.*, s. v. *Colonia* (I, p. 1317).

2. Sic. Flac., *De cond. agr.*, p. 22 : Saepe unius ejusdemque hominis duo domini acceptam sibi defendunt; *ib.*, p. 17 : manipulus singulas acceptas accipiet. *Var. auct. de lim.*, p. 300. Modus jugerationum secundum acceptam uniuscujusque separatur.

3. Cf. Cichorius dans la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa, s. v. *Ala*.

N du début est représenté par la lettre qui suit l'*A* dans un cas, qui y est réunie dans un autre; l'*O* qui vient ensuite et celui qui précède *RVM* peuvent se reconnaître dans la boucle supérieure du *R*, fortement arrondie et rejoignant la barre verticale; enfin *NI* se présente sous la forme habituelle *N*.

L'explication *Pannoniorum* est d'autant plus vraisemblable qu'une *ala* I *Pannoniorum* a tenu garnison en Numidie pendant toute la durée de l'Empire [1].

Il n'en reste pas moins assez singulier de trouver dans une inscription et même dans deux inscriptions du milieu de l'Empire un monogramme qui serait à sa place à une époque beaucoup plus récente.

Les textes dont il vient d'être question permettent de compléter partiellement une dédicace très mutilée, qui a été trouvée antérieurement à Djemila et que M. Ballu a publiée l'an dernier [2] :

*sa*C R V M
*c.iul*IVS·C·F·PAPIRIA
*cres*CENS·VETER·ACCEP
IVS·Q·IIVIR·FL P *p*
EX ARC

Là aussi il faut lire, sans doute, *accep*[*tarius*].

La partie inférieure de cette dédicace, encore inédite, que j'ai copiée le printemps dernier était la suivante :

IVLIN D P S I ////
CVR·C· IVLIO·BARBARO IIL
... *d(e) p(ecunia) s(ua) f(ecit); cur(atore) C. Julio Barbaro fil(io).*

Le reste du monument, la partie médiane, a été entièrement détruit.

Tous ces textes sont postérieurs à l'érection de Cuicul au rang de colonie, c'est-à-dire à l'époque de Trajan [3].

R. CAGNAT.

1. Cf. R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2e éd., p. 197.
2. *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. 165, n. 3. Le texte que je donne ici a été relevé par moi sur l'original.
3. Gsell, *Atlas arch. de l'Algérie*, XVI, n. 233 (p. 13, col. 1).

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

I

OVIDE, Amores 3, 5, 1.

Nox erat *et* somnus lassos summisit ocellos;
Terruerunt animum talia uisa meum.

Il est surprenant que *meos* ne soit pas exprimé. Après *erat*, on attendrait *summiserat*. On écartera les deux inconvénients si on subordonne la seconde proposition à la troisième : *Nox erat;* ut *somnus*... Il peut y avoir eu substitution directe de *et* à *ut* (Manuel § 865). Il se peut aussi que *eratut* ait été contracté en *erat* (§ 456), et un *et* conjectural inséré par un correcteur.

Amores 3, 5, 13-14.

Constitit ante oculos candida uacca meos,
Candidior niuibus, tunc cum cecidere recentes,
In liquidas nondum quas mora uertit aquas;
13 *Candidior, quod adhuc spumis stridentibus albet*
Et modo siccatam lacte reliquit ouem.
Taurus erat comes huic, feliciter ille maritus.

Lacte ablatif ne pourrait se construire; *lacte* est donc un nominatif archaïque, inadmissible dans Ovide. D'autres points sont suspects; passer de la blancheur de la neige (cf. *niueae* 23) à celle du lait, c'est faire une gradation à rebours; parler de la fraîcheur de la neige, puis de la fraîcheur du lait, c'est insister sur ce qui n'intéresse pas l'objet commun de comparaison; répéter *candidior*, qui est adjectif, c'est faire oublier le substantif et rendre obscur le *huic* du vers 15; enfin la comparaison d'une vache avec le lait d'une brebis est parfai-

tement saugrenue ; si son pelage est blanc comme le lait, c'est comme son propre lait qu'il faudrait dire.

Conclusion : le distique 13-14 n'est pas d'Ovide. C'est un passage d'un devancier très ancien du poète, d'un Porcius Licinus par exemple, inscrit dans la marge à cause de sa ressemblance de forme et de fond avec 11-12.

II

LUCAIN 1, 101.

Nam sola futuri
Crassus erat belli medius mora. Qualiter undas
101 Qui secat et *geminum* (*medium* PM^{corr}) gracilis *male* separat Isthmos
Nec patitur conferre fretum, si terra recedat,
Ionium Aegaeo frangat mare, sic...

Nul doute que la lectio difficilior *male* de UVQ ne soit préférable au *mare* des autres sources ; un *mare* revient d'ailleurs au vers 103, et la redite n'est pas supportable dans un chant publié par le poète lui-même ; enfin *mare*, en fournissant une construction aisée, fournit aussi un sens plat, *geminum mare separat* n'ajoutant rien à *undas secat*. Or, *male* admis, la phrase devient inextricable. On n'obtient un mot à mot qu'en supposant *conferre* dit absolument et valant *in unum conuenire* (Adnotationes d'Endt). Et ce mot à mot désespéré[1] comporte encore plus de platitude que la variante *mare*, *nec patitur conferre* répétant *separat*, qui lui-même a déjà répété *secat*. Ajoutons que *male*, tout authentique qu'il soit à coup sûr, est loin d'être satisfaisant. Pourquoi ce qualificatif est-il ajouté à *separat* plutôt qu'à *secat?* si la « coupure » des eaux est réelle et complète, la « séparation » des deux *freta* l'est aussi. Combien *male* se comprend mieux 6, 177, *male defensum fragili*

1. M. Lejay a comparé Plaute, Rudens 338 : *Melius ominare.* <—> *Verum omnes sapientes decet conferre et fabulari.* La syntaxe serait pareille, le sens différent. Mais ce texte est visiblement corrompu ; comme le montre le *ominare* précédent, Plaute avait écrit *Verum omen sapienti decet...*, « à un sage <comme toi, cf. *sapienti* 428 et 429> on ne doit offrir et dire qu'un augure véridique ». *Omnes* et *sapientes* sont des accusatifs pluriels d'un arrangeur récent, ce qui explique assez qu'on n'ait pas de variantes en *-is*.

compage cerebrum Dissipat! combien Stace a mieux employé *uix* dans son imitation (Theb. 1, 120), *geminis uix fluctibus obstitit Isthmos*, c'est-à-dire qu'en un certain moment, à l'approche terrible de la Furie, quand la secousse d'un vacarme surnaturel poussa de côté le mont Œta, l'assaut des deux mers faillit rompre l'isthme. Dans Lucain il est dit que l'isthme résiste mal, mais il n'a pas été dit que les flots l'assiègent.

Le texte du vers 101 est bien manifestement corrompu. Le siège de la faute, a priori, doit être l'épithète variable de *fretum* (ou de *mare*), *medium* suivant P et le scoliaste d'Usener, *geminum* suivant la plupart des sources. Ces deux leçons ne sont pas de nature à être sorties l'une de l'autre; donc une des deux au moins est un remplissage, destiné à pallier une lacune. Suspicion que semble confirmer une variante d'ordre. Car, au lieu du *medium gracilis* de P, Lactantius Placidus cite *gracilis medium* dans son commentaire du vers de Stace. Et *geminum, medium* ont bien l'air d'avoir été inventés par des lecteurs quelconques. *Medium* a été suggéré par le *medius* du vers 100. *Geminum* a pu être tiré du *geminis* de Stace, et c'est d'ailleurs le premier mot qui vient à l'esprit quand, à propos de l'Isthme, on nomme *mare* ou *fretum* au singulier (comme, si la désignation des deux mers est au pluriel, on pense aussitôt à *duo* ou à *bina*).

A la place de ces deux chevilles *medium*, *geminum*, demandons-nous quel mot avait pu employer le poète. La réponse, quant à l'essentiel, est implicitement contenue dans ce qui a été noté tout à l'heure. Lucain n'a pu dire *male separat* que si, d'une façon quelconque, il avait indiqué que les deux mers cherchent à se réunir. Supposons qu'en substance il ait dit d'abord, tout simplement, *undas secat*, puis *ubi fit procella*, <*undas*> *male separat*, le sens de *male* sera très clair; de plus, l'ensemble cessera d'être plat, parce qu'il y aura gradation. Enfin la gradation continuera par *conferre fretum*, puisque les simples *undae* de l'est et de l'ouest vont, en se confondant, former un bras de mer. Le problème est ainsi résolu quant au sens. Il ne reste qu'à versifier le schéma de correction donné ici en prose. D'après le schéma, le régime de *separat* est *undas*

sous-entendu. Donc l'incidente *ubi fit procella* du schéma devait avoir pour équivalent une épithète du *undas* sous-entendu. *Concitatas*, *furentes*, sont écartés par le mètre; je propose *tumidas*.

Tumidas (ou tout équivalent qu'on préférerait) comporte deux places, avant *gracilis* et après. Comme le mot remplace ici une proposition participiale (le latin ne peut ajouter οὖσας), c'est pour la première place qu'il faut opter sans hésitation :

Vndas
Qui secat et, *tumidas*, gracilis male separat, Isthmos.

Si le mot jadis omis est effectivement *tumidas*, la faute a une explication assez simple. Précédé de *et*, *tumidas* sera devenu *umidas* par dédoublement du groupe *tt*. Puis un copiste aura laissé l'embarrassant *umidas* en blanc; le laissé blanc existait peut-être encore quand, dans des mss. ancêtres des nôtres, on a introduit à la même place les chevilles *medium* et *geminum* (le ms. consulté par Lactantius Placidus ne devait plus avoir de laissé blanc).

1, 282.

Discours de Curion à César pour l'encourager à marcher d'Ariminum sur Rome :

Tolle moras; semper nocuit differre paratis.
282 *Par labor atque metus pretio maiore petuntur.*
Bellantem geminis tenuit te Gallia lustris,
Pars quota terrarum? facili si proelia pauca
Gesseris euentu, tibi Roma subegerit orbem.
Nunc neque te longi remeantem pompa triumphi
Excipit, aut sacras poscunt Capitolia laurus;
Liuor edax tibi cuncta negat.

Le vers 282 passe pour continuer le sens de 281, mais il est inintelligible. Ni le *labor* ni le *metus* ne sont ordinairement recherchés *(petuntur)*, de sorte qu'on ne voit guère à quelle réalité observée correspondrait cet indicatif. Si d'ailleurs il est désavantageux de tarder *(nocuit differre)*, c'est évi-

demment qu'il y a accroissement et de *labor* et de *metus*, et qu'il n'y a pas accroissement de *pretium;* le vulgaire bon sens voudrait donc *maior* au lieu de *par*, *pari* au lieu de *maiore*. — Il ne servirait de rien d'attribuer le vers à un « interpolateur » ; pourquoi quelqu'un aurait-il versifié un non-sens et inséré ce non-sens dans l'œuvre du poète?

Le scoliaste des mss. WUCP d'Endt avait trouvé à notre vers une signification très intéressante. Il y voit une comparaison non pas entre les conséquences du retard et celles de la promptitude, mais entre la conquête des Gaules et la guerre nouvelle qui s'ouvre; *sensus est hic : in hoc bello tantus inpendendus est labor et metus quantus in Gallorum bellis, et post uictoriam plus consequeris; ibi enim Gallias subegisti, hic tibi seruiet Roma.* Si tentante que soit l'explication (car *pretio maiore* n'a de sens que si on rapproche deux guerres et non deux méthodes), elle souffre des difficultés. D'abord, rien encore n'a fait allusion au terme de comparaison choisi, la guerre des Gaules, ce qui empêche de donner à *par* et à *maiore* un sens défini ; cette difficulté se résoudrait, si on transportait 282 avant 286, en y faisant l'insignifiante correction *petantur*, par un *a*. Ensuite, et ceci semble plus irrémédiable, il y a une contradiction dans le fond entre *par* et le *proelia pauca* du vers 284. Curion se garde bien d'annoncer à César une guerre civile de dix ans, et pourtant c'est là ce que *par* a l'air de signifier. Pour Curion, la guerre civile se trouve avoir deux supériorités, accroissement du profit (*pretio maiore*), diminution des peines et risques (il faudrait *minor*, et non *par*, *labor atque metus*). Or les manuscrits lui font dire, pour le dernier point, juste le contraire de ce qu'il pense et qu'exprime ensuite *proelia pauca*.

Par ne pouvant être corrigé en un monosyllabe de sens inverse, il paraît probable qu'avant ce mot il s'est perdu une négation. Et comme, ainsi qu'il a été dit, on s'étonne aussi de ne pas trouver énoncé un terme de comparaison, il est à croire qu'il a disparu tout un vers. Imaginons ceci : <*Milite non iterum tot terris ante probato*> *Par labor atque metus pretio maiore petuntur*. Les deux difficultés signalées plus haut seraient éliminées ensemble. La lacune supposée est donc une

de celles qu'il est logiquement et grammaticalement possible de boucher. C'est ce que j'ai voulu démontrer en proposant en exemple une restitution définie; il va sans dire que cette restitution n'a aucune chance de ressembler au vers qu'elle représente.

Si on se reporte à la scolie citée plus haut, on constatera que, tout en donnant en somme la bonne explication, elle repose sur un texte déjà mutilé.

1, 451.

Positis repetistis. Z a *poitis repetitis;* les deux fautes indiquent de lire *postis*. *Repetitis* est en effet *repetistis*, avec fourvoiement d'un substituende marginal *itis* (Manuel § 1407). Et *poitis* est *pos*[i]*tis* avec substitution d'insérende (§ 1353). Deux essais successifs de rajeunissement ont abouti à deux fautes.

Louis HAVET.

LE TEMPLE DOLMÉNIQUE DE BELLONA A SIGUS

ET LE

SANCTUAIRE DOLMÉNIQUE D'ALESIA

Dans un précédent article[1], nous avons montré pour quelles raisons de fait il était impossible de voir un four de boulanger dans le monument si curieux découvert en 1912 à Alesia ; nous avons prouvé, de plus, que l'édifice à l'intérieur duquel ce monument se trouve encastré remonte au début de l'empire et n'est point du tout, comme le pensent MM. Espérandieu et Corot, une construction de basse époque[2].

Aujourd'hui, notre intention est de confirmer, d'étendre et de préciser, par une comparaison avec un monument tout à fait analogue de la province de Constantine, les conclusions que nous avons formulées sur le caractère religieux du monument dolménique d'Alesia, aussitôt après sa découverte.

*
* *

A 35 kilomètres environ au sud-est de Constantine, près du village français de Sigus, qui porte le nom et occupe un emplacement très voisin de celui d'une ville romaine, une vaste nécropole mégalithique a depuis longtemps attiré l'attention des archéologues. On évalue à plusieurs centaines le nombre des dolmens dont elle se compose. En 1906, M. Auguste Vel affirmait que la montagne rocheuse sur laquelle s'étend cette nécropole « est couverte d'environ 2,000 sépultures mégalithiques »[3]. A l'extrémité orientale de cette nécropole, sur une plate-forme étroite qui domine un ravin rocheux de faible profondeur, se dressent encore aujourd'hui les vestiges d'un monument qui offre des analogies incontestables avec celui d'Alesia.

Dessiné par Delamare dès 1840, étudié et décrit à diverses reprises par MM. Thomas, Reboud, Chabassière, Gsell, Maumené, Auguste Vel, ce monument se compose essentiellement d'un dolmen entouré

1. *Revue des Études anciennes*, t. XVI (1914), p. 221 et suiv.
2. Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. 401 et suiv.
3. *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1906, p. 172.

de constructions parmi lesquelles se reconnaissent surtout les restes d'un portique *(fig. 1 et 2)*. Pour qu'il n'y ait aucun doute sur les dispositions de ce monument, nous reproduisons les descriptions qui en ont été faites par les divers auteurs précités.

M. Thomas, qui en a donné, croyons-nous, la première description écrite, voit dans l'ensemble « les restes d'un temple bizarre à architecture moitié romaine, moitié celtique... La partie la mieux conservée est formée de trois piliers puissants, dont les grosses pierres cubiques sont très régulièrement taillées, mais superposées sans ciment : ces piliers supportent une énorme dalle brute horizontale, ressemblant de

FIG. 1. — LE TEMPLE DOLMÉNIQUE DE BELLONA A SIGUS

(Vue prise du sud-est).

tous points à celles qui recouvrent les dolmens voisins. La pierre supérieure du pilier Est a été grossièrement travaillée en forme de chapiteau, mais sans aucun ornement sculptural... » A quelques mètres au nord et à l'est, M. Thomas a relevé une ligne de piliers, semblables aux trois piliers précédemment décrits, « qui supportent deux à deux de longues dalles parfaitement équarries et ayant une forme rectangulaire très allongée... » Enfin, au sud de l'ensemble formé par la dalle dolménique et les trois piliers qui la supportent, M. Thomas a remarqué « une double rangée de grosses pierres équarries affectant la disposition d'une allée », dans l'axe même de la dalle dolménique et de ses supports [1].

Quatre ans plus tard, en 1881, à l'occasion du Congrès de l'Asso-

1. M. Thomas, *La nécropole mégalithique de Sigus*, dans le *Bulletin de la Société des Sciences d'Alger*, 1877, 1er trimestre, p. 107-108 et planche.

ciation française pour l'Avancement des Sciences, qui se réunit à Alger, M. le Dr Reboud signala en ces termes ce monument, connu sous le nom de Dolmen de Redjel Safia : « Le plus remarquable (de ces dolmens) réunit les matériaux de l'époque mégalithique et de l'époque de la pierre de taille ; il consiste en une dalle brute, semblable à celles des dolmens, carrée, de 3 mètres de côté sur 0m 40 d'épaisseur moyenne, supportée par trois piliers de 1m 80 de hauteur, disposés en équerre, formés de trois ou quatre cubes de pierre qui supportent un chapiteau grossier. Les piliers sont séparés les uns des autres par un intervalle de 2m 50. Ce monument occupe l'angle d'une plate-forme

FIG. 2. — LE TEMPLE DOLMÉNIQUE DE BELLONA A SIGUS

(Plan).

étroite, où l'on reconnaît les restes d'une double rangée de piliers semblables à ceux qui supportent la dalle, sur lesquelles reposaient de longues pierres équarries sur les côtés et formant portiques. Les deux portiques qui se dressent encore au-dessus du ravin nous donnent une idée exacte de l'ensemble de ces constructions[1]. »

En 1886, M. J. Chabassière, chargé par la Société archéologique de Constantine de rechercher dans la région de Sigus les vestiges des monuments antérieurs à l'occupation romaine, examina avec un soin minutieux le dolmen de Redjel Safia ; il remarqua à la surface supérieure de la dalle dolménique des canaux ou rigoles, creusés de main d'homme, analogues, d'après M. Gsell, aux rigoles qui ont été

1. Dr Reboud, *Comptes rendus du Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences à Alger*, 1881, p. 1149 ; cf. *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 1886-1887, p. 108-109.

reconnues sur les tables des dolmens funéraires de la nécropole voisine[1].

Plus récemment, dans ses *Monuments antiques de l'Algérie*, M. Gsell, après avoir décrit la nécropole mégalithique de Sigus, continue ainsi : « Un monument assez intéressant, appelé Redjel Safia, se trouve dans le voisinage immédiat de la nécropole que nous venons de décrire. Trois grands piliers en pierre, assez soigneusement taillés, supportent une vaste dalle de 3m50 de long sur 3m10 de large, équarrie seulement sur les tranches et toute pareille aux tables des dolmens... Alentour on distingue des restes de plusieurs salles et d'un couloir ou portique. Les pierres qui y sont employées offrent les mêmes caractères de taille que celles des édifices bâtis à l'époque romaine...[2]. »

M. le commandant Maumené, dans la *Revue archéologique*[3], M. Aug. Vel, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*[4], donnent du monument une description identique.

Les auteurs, auxquels nous avons emprunté les citations précédentes, ne se sont pas contentés de décrire ce monument; ils se sont efforcés les uns et les autres d'en préciser le caractère et d'en déterminer l'époque.

M. Thomas, qui recueillit dans un dolmen de la nécropole voisine une pièce de monnaie à l'effigie de Domitien, conclut ainsi son étude : « Il est parfaitement inutile de chercher à interpréter pour le moment la signification historique de l'anachronisme apparent ou réel existant entre les mégalithes de Sigus, son temple archaïque et sa pièce de monnaie à l'effigie de Domitien : ce serait ressusciter sans profit pour la science la vieille discussion soulevée par le dolmen à colonnes sculptées de Confolens[5]. » MM. Reboud et Chabassière estiment que le monument réunit les matériaux de l'époque mégalithique et ceux de l'époque de la pierre de taille[6].

M. Gsell, dans son livre sur les *Monuments antiques de l'Algérie*, a émis une hypothèse qui nous paraît contestable : « Primitivement, dit-il, les piliers (qui supportent la dalle dolménique) n'étaient pas isolés; ils faisaient partie de murs pleins, dont ils formaient en quelque sorte l'ossature. Il y avait donc en cet endroit une petite chambre... Il est curieux de voir que pour constituer le plafond de cette chambre on s'est inspiré de l'exemple des constructeurs de dolmens; peut-être même s'est-on contenté d'emprunter une table

1. J. Chabassière, *Ruines et dolmens du Fortas et de ses contreforts*, dans le *Recueil... etc. de Constantine*, 1886-1887, p. 109, p. 119 et suiv.; pl. XIII. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 32.
2. S. Gsell, *ouvr. cité*, I, p. 30-32.
3. Ann. 1901, II, p. 27-28.
4. Ann. 1906, p. 170 et suiv.
5. *Bulletin de la Société des Sciences d'Alger*, 1877, 1er trimestre, p. 112.
6. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1886-1887, pp. 108 et 119.

à quelque sépulture voisine[1]. » Bien qu'il n'y ait entre les piliers aucune trace des murs pleins que M. Gsell suppose, son hypothèse pourrait à la rigueur être acceptée, s'il y avait quatre piliers; mais il n'y en a que trois, et aucun de ceux qui ont vu le monument n'a pensé qu'il ait pu y en avoir jadis un quatrième.

La chambre proposée par M. Gsell aurait donc été de forme triangulaire, ce qui est peu vraisemblable. Aussi bien M. Gsell paraît avoir renoncé à son hypothèse, dans le *Texte explicatif* qu'il a rédigé pour les planches de Delamare. Voici comment il décrit le monument : « Monument dit Redjel Safia, situé dans le voisinage immédiat de la nécropole mégalithique : trois piliers portant une grande dalle, semblable aux tables des dolmens; restes d'un portique, vestiges de plusieurs salles...[2]. »

M. le commandant Maumené, tout en attribuant la construction des dolmens africains à la plus ancienne race qui ait vécu sur le sol de la Numidie, à celle qui formait les tribus berbères, prétend que ces monuments sont de très basse époque. Il se fonde, pour formuler cet avis, sur la découverte de plusieurs inscriptions romaines dans le voisinage immédiat des dolmens; il ne prouve pas, il est vrai, que les textes épigraphiques et les dolmens soient contemporains les uns des autres[3]. Un de ses arguments lui est précisément fourni par le monument que nous étudions ici.

C'est une thèse bien différente que soutient M. Aug. Vel. Pour lui, le portique, dont quelques parties sont encore debout au-dessus de la pente du ravin rocheux qui limite à l'est l'emplacement du monument, est d'époque romaine, et c'est la même date qu'il faut assigner à l'ensemble de l'édifice. Mais le dolmen est beaucoup plus ancien. « Les constructeurs du monument avaient respecté le dolmen qui était plus ancien que lui et se trouvait sur son alignement. Il est probable même que la table du dolmen a été surélevée...[4]. »

Avant d'aborder l'étude des documents épigraphiques recueillis dans les limites de cet étrange monument, il faut déterminer avec le plus de précision possible la nature de l'ensemble formé par les trois piliers et la dalle qu'ils portent. Il est d'abord un point sur lequel tous les auteurs que nous avons cités sont d'accord : c'est que cette dalle est une table de dolmen. « Énorme dalle brute horizontale, ressemblant de tous points à celles qui recouvrent les dolmens voisins » (Thomas). « Dalle brute, semblable à celles des dolmens » (Dr Reboud). « Vaste dalle équarrie seulement sur les tranches et toute pareille aux tables des dolmens..., peut-être s'est-on contenté d'em-

1. S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 30-32.
2. *Id.*, *Texte explicatif des planches de Ad. H. Al. Delamare*, p. 53.
3. *Revue archéologique*, 1901, II, p. 27-28.
4. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1906, p. 172.

prunter une table à quelque sépulture voisine. » (S. Gsell.) M. le commandant Maumené désigne l'ensemble comme l'un des deux grands dolmens de Sigus. Quant à M. Vel, il emploie lui aussi le terme *dolmen,* mais il pense que la table du dolmen a pu être surélevée, c'est-à-dire que le dolmen n'a pas gardé sa forme primitive.

Nous croyons que non seulement la dalle brute supportée par les trois piliers est une table dolménique, mais que l'ensemble formé par la dalle et les trois piliers est un véritable dolmen et que ce dolmen n'a subi aucun changement au cours des siècles. Il ressemble, en effet, à de très nombreux dolmens de la nécropole mégalithique voisine. Ces dolmens sont constitués par une dalle de couverture

FIG. 3. — DOLMEN DE LA NÉCROPOLE DE BOU-CHÊNE
(D'après *Recueil de Constantine*, 1886-1887, pl. XIV, n° 1 agrandi).

reposant soit sur d'autres dalles posées de champ, soit sur des piliers ou des murs en pierres brutes superposées sans ciment. Il suffit, pour se rendre compte de cette similitude, de jeter un simple coup d'œil sur la planche qui accompagne le mémoire de M. Thomas dans le *Bulletin de la Société des Sciences d'Alger,* planche où l'on voit représentés et cotés l'un près de l'autre le Redjel Safia et un dolmen de la nécropole de Sigus ; — ou encore sur la planche XIII du *Recueil de la Société archéologique de Constantine,* année 1886-1887, qui confronte, elle aussi, le Redjel Safia avec de nombreux dolmens de la nécropole voisine. Les dimensions de la dalle du Redjel Safia, sa hauteur au-dessus du sol naturel, correspondent aux mêmes éléments dans les autres dolmens. Si, d'autre part, l'on se reporte de la planche XIII à la planche XIV consacrée aux dolmens de la nécropole de Bou Chêne, on constatera que l'un de ces dolmens, le n° 1, ressemble tout à fait, jusqu'à s'y méprendre, au Redjel Safia (*fig. 3*).

Et ici nous voulons réfuter une objection qui pourrait nous être

faite à propos du Redjel Safia comme elle nous a été faite à propos du monument d'Alesia. « Les tables des dolmens n'ont jamais été taillées autrement que pour y creuser des dessins et des cupules dont on ne connaît pas la signification [1]. » Donc, si les pierres employées dans l'agencement d'un monument présentent quelque trace de travail humain, ledit monument ne saurait être dolménique. De ce raisonnement la prémisse est erronée. Pour ce qui est des mégalithes africains, et spécialement des tables dolméniques de la nécropole de Sigus, M. Gsell écrit: « Les pierres ne portent aucune trace de taille régulière avec des ciseaux en métal, mais un grand nombre d'entre elles ont été équarries à la masse assez soigneusement. » Et la même observation est faite par le savant archéologue à propos des cimetières mégalithiques de Bou Nouara et de Roknia [2].

Dans son *Manuel d'archéologie* déjà classique, M. J. Déchelette définit ainsi les monuments mégalithiques: « On comprend sous la désignation générique de monuments mégalithiques — ou par abréviation de mégalithes — un ensemble de monuments primitifs composés d'un ou de plusieurs blocs de pierre brute ou *grossièrement débrutis* [3]. » Et plus loin le même érudit donne le nom de sépultures dolméniques à des chambres funéraires qui « ne sont plus entièrement formées de mégalithes, mais construites en pierres sèches formant des assises régulières » [4]. Dénier le nom de dolmens ou de monuments dolméniques à des tables qui ne sont pas faites d'une pierre absolument brute ou à des piliers composés de pierres grossièrement équarries et superposées sans ciment, c'est se mettre en contradiction avec quelques-uns des archéologues les plus compétents en la matière.

C'est donc bien un dolmen, suivant l'expression de MM. Reboud, Maumené et Aug. Vel, qui constitue l'un des principaux éléments du monument situé à l'extrémité orientale de la nécropole mégalithique de Sigus. Autour de ce dolmen, un portique fut construit, dont les piliers formés de pierres taillées presque régulièrement supportaient deux à deux des dalles rectangulaires. Ce portique, dont il ne reste debout que deux ou trois travées, délimitait un certain espace autour du dolmen; à l'intérieur de cet espace, deux rangées parallèles de pierres équarries formaient comme une allée, qui aboutissait au dolmen, et dont l'axe était dirigé à peu près exactement du sud vers le nord.

N'est-ce point là un monument analogue, dans ses grandes lignes et dans sa disposition générale, au monument dolménique d'Alesia?

1. Espérandieu, *Les fours des boulangers gallo-romains d'Alesia*, dans la *Revue archéologique*, 1913, II, p. 357, note 1.
2. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 28; cf. pp. 19, 23.
3. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 373-374.
4. Id., *ibid.*, p. 397.

A Alesia comme à Sigus, l'élément principal, caractéristique de l'ensemble, est un dolmen; le type n'en est pas le même, il est vrai, en Gaule et en Afrique. Le dolmen africain de Sigus appartient à la catégorie des dolmens dont la chambre, située tout entière au-dessus du sol naturel, était soit fermée par des murettes en pierres sèches, soit enfouie sous un énorme amoncellement de pierres brutes[1]. Le dolmen d'Alesia paraît combiner le dolmen proprement dit avec la sépulture dite *cist* ou *stone-cist*. Ces différences de détail ne sauraient empêcher que l'un et l'autre monument, malgré la distance qui les sépare, ne soient bien des dolmens. Autour de ces deux dolmens, des constructions ont été élevées; ces constructions sont, elles aussi, différentes par leurs détails et leur aspect extérieur; mais, à Alesia comme à Sigus, le fait capital à retenir n'en est pas moins cette survivance d'un dolmen enfermé dans un monument plus vaste, bien délimité et d'âge plus récent.

*
* *

Or, si des discussions ont été élevées sur le véritable caractère du monument d'Alesia, la destination du monument de Sigus nous a été révélée sans aucun doute possible par une inscription ou plus exactement par une série d'inscriptions. Le monument de Sigus est un temple, et nous savons à quelle divinité il était principalement consacré. Le premier explorateur du Redjel Safia, M. Thomas, publia, en 1877, le dessin d'une inscription incomplète: on lit sur ce dessin, qui occupe l'angle inférieur droit de la planche jointe à l'article :

/ / / / / / / STAI SACRVM
/ / / / / / / SATVR SACERDOS
///VM CO//VMNIS //T//SVO

En 1886, M. J. Chabassière retrouva la même pierre, qui avait échappé, quelques années plus tôt, aux investigations de M. le Dr Reboud. La lecture qu'il donna du texte diffère un peu de celle de M. Thomas.

/ / / / / TAB / / / / SACRVM
/ / / / / / / / / SATVR SACERDOS
/ / / / / / VM COLVMNIS P/ / / / / / SVO

Le tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum* publia la lecture de M. Thomas sous le n° 10859, puis, sous le n° 19120 (Supplément),

1. M. Thomas, dans le *Bulletin de la Société des Sciences d'Alger*, 1877, 1er trimestre, p. 106-107.

la lecture de M. Chabassière, en corrigeant légèrement la première ligne :

/////AVG SACRVM
///// SATVR SACERDOS
/////CVM COLVMNIS T///VO

En 1906, M. Auguste Vel eut la bonne fortune de retrouver, à un mètre de la pierre vue par MM. Thomas et Chabassière, une autre pierre, dont la forme, la largeur et l'épaisseur concordaient exactement. Sur cette pierre on lit les mots suivants :

BELLONA
M AT
PORTICVM

« Il manque entre les deux pierres, ajoute M. Aug. Vel, un fragment qui contenait quelques lettres, mais les fragments qui restent permettent de rétablir la dédicace dans son intégrité, comme il suit :

BELLONAe AuguSTAE SACRVM
M AT..... QVIR SATVR SACERDOS
PORTICVm cVM COLVMNIS DE SVO[1]

Le portique, dont quelques piliers sont encore debout au nord et au nord-est du dolmen, fut donc élevé à l'époque romaine et la divinité à laquelle le sanctuaire était consacré portait le nom de Bellona.

Deux autres inscriptions ont été découvertes dans les environs immédiats du dolmen. L'une, déjà vue et dessinée par Delamare[2], a été publiée par L. Renier, puis au *Corpus*, et de nouveau en 1901 par M. le commandant Maumené[3]. Très effacée, elle est d'une lecture difficile. Il semble que ce soit une dédicace à la déesse Virtus ; c'est tout ce que l'on peut tirer du texte, tel qu'il est aujourd'hui connu. L'autre texte a été publié pour la première fois par M. Aug. Vel en 1906[4]. C'est un ex-voto en pierre, terminé à sa partie supérieure par un fronton triangulaire. La stèle porte l'image grossière d'un personnage debout, la tête ornée d'une couronne de feuillage, la main droite tenant un sceptre(?), la main gauche une branche de pin ou de palmier. On lit au-dessus et au-dessous de cette image :

SILVANO
AVG SACR

I NIGIDIVS RVSTI
CVS CISTIFERVSLA

1. *Recueil de Constantine*, 1906, p. 171-172.
2. Pl. 52, n° 14 ; cf. Gsell, *Texte explicatif*, p. 54.
3. *C. I. L.*, VIII, 5872 et p. 1826 ; *Revue archéologique*, 1901, II, p. 28, fig. 7.
4. *Recueil de Constantine*, 1906, p. 169-170.

Ici la divinité, à qui s'adresse l'ex-voto, est Silvanus, et le dédicant se pare du titre de *Cistifer*.

Bien qu'elles portent les noms de trois divinités différentes, ces inscriptions ont pourtant entre elles des rapports très étroits. On sait que la déesse Bellona fut appelée tantôt *Virtus Bellona*[1], tantôt *dea pedisequa Virtutis*[2]. Une dédicace à Virtus se trouvait donc parfaitement à sa place dans un édifice consacré à Bellona. D'autre part, Nigidius Rusticus, dont l'ex-voto au dieu Silvanus a été trouvé dans le même sanctuaire, porte le titre de *cistifer*. Or, les *cistiferi* ou *cistophori* étaient des desservants du culte de Bellona[3]. Il est même intéressant de constater que le grossier relief sculpté sur l'ex-voto de Nigidius Rusticus rappelle par plusieurs détails significatifs l'image du *cistophorus* qui orne une pierre tombale trouvée à Rome[4]. M. Aug. Vel a cru que ce relief représentait le dieu Silvanus. Il est beaucoup plus probable qu'il faut y reconnaître le dédicant lui-même. Or, d'après la description de M. Vel, la tête du personnage est ornée d'une couronne de feuilles, de la main gauche il tient une branche de pin ou de palmier, de la main droite un objet ressemblant à un sceptre[5]. Sur la pierre tombale romaine, le *cistophorus* est de même couronné de feuillage et d'une main il tient une branche de laurier. L'autre main tient deux haches et la ciste est représentée à terre auprès de lui. Il y a entre les deux images toute la distance qui sépare le travail grossier d'un ouvrier de province de l'œuvre soignée d'un praticien de la capitale. Il n'en reste pas moins que le *cistifer* de Sigus, comme le *cistophorus* de Rome, est un dévot de Bellona et tient sa place parmi les prêtres et desservants de son culte[6].

Or, quel est le caractère de la déesse Bellona, dont le culte se célébrait dans ce sanctuaire édifié à l'époque impériale autour d'un véritable dolmen? Quelle est, en particulier, la physionomie qu'elle a revêtue dans les provinces africaines? Sous le vieux nom italique de Bellona, les habitants de l'empire romain adoraient une déesse orientale qui leur avait été révélée pendant les guerres contre Mithridate. « Les soldats romains apprirent [alors], écrit M. F. Cumont, à révérer la grande déesse des deux Comane, Mâ, adorée dans les gorges du

1. *C. I. L.*, V, 6507; XIII, 7281; Lactance, *Divin. Instit.*, I, 21, § 16.

2. *Année épigraphique*, 1902, n° 61. — Sur cette identification de Bellona et de Virtus, cf. G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 350.

3. *C. I. L.*, VI, 2233 : *L. Lurtio Antho cistophoro aedis Bellonae Pulvinensis...*

4. Cette image est reproduite dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, s. v. *Bellona*, t. I, p. 686, fig. 815.

5. *Recueil de Constantine*, 1906, p. 169 et fig.

6. Avant que M. Vel eût découvert le fragment qui a permis de reconstituer presque complètement le texte de la dédicace à Bellona, on interprétait les mots qui forment la fin de la seconde ligne SATVR SACERDOS = *Satur[ni] sacerdos*. Mais la lecture de M. Vel : MAT////// QVIR SATVR SACERDOS ne permet pas de maintenir cette interprétation. *Satur* est évidemment le cognomen du personnage et il faut entendre *sacerdos (Bellonae)*.

Taurus et sur les bords de l'Iris par tout un peuple d'hiérodules. Elle était, comme Cybèle, une vieille divinité anatolique, personnification de la nature féconde..... Elle se confondit avec l'Anahita des Mazdéens, dont la nature se rapprochait de la sienne. Ses rites étaient plus sanguinaires encore et plus farouches que ceux de Pessinonte et elle avait pris ou conservé un caractère guerrier qui la fit assimiler à la Bellona italique »[1]. Les prêtres de Bellona, appelés *fanatici*, se livraient à des danses exaltées, se tailladaient le corps, aspergeaient de leur sang la statue de la déesse et prédisaient l'avenir[2]. Ce qu'il faut surtout retenir des documents par lesquels nous connaissons le culte de Bellona dans le monde romain, ce sont les relations étroites qui existaient entre Bellona et la Magna Mater phrygienne[3]. Le plus significatif de ces documents est l'inscription de Corfinium, d'où il appert que Acca Prima, *ministra Matris Magnae,* a restauré et doré l'image de la Mater Magna, a fait dorer ou redorer la chevelure d'Attis *et Bellonam refecit*[4]. L'image de Bellone se dressait donc dans le même sanctuaire auprès de celles d'Attis et de la déesse phrygienne. « Une inscription africaine nous permet peut-être de saisir une autre analogie. Au sud de Caesarea (Cherchell), en un lieu appelé aujourd'hui Hammam Rirha, a été découvert un texte qui mentionne la dédicace à Bellona d'une « *lectica cum suis ornamentis* ». Il est probable que cette *lectica* devait servir aux processions solennelles ou sorties de la déesse[5]. Saint Augustin se sert du même mot *lectica* dans la description qu'il donne de la *lavatio* de Cybèle à Carthage[6]. »

Si telle est la physionomie générale de la déesse invoquée sous le nom de Bellona à Rome, en Italie et dans l'empire romain, il semble que cette physionomie se présente à nos regards dans l'Afrique romaine avec quelques traits plus précis, et ces traits la distinguent assez nettement de la Magna Mater. Des sanctuaires de la déesse ou des traces de son culte sont aujourd'hui connus dans les environs des cités antiques d'Uzappa, Ammaedara, Theveste, Thibilis, Sigus, Cirta, Rusicade, Caesarea et Aquae Calidae.

Près d'Uzappa, dont les ruines se trouvent au centre de la Tunisie, dans la haute vallée de la Siliana, M. Poinssot a découvert un bas-relief taillé dans le roc vif, sous lequel se lit la dédicace :

BELLONAE SACRVM

La seconde ligne de l'inscription est complètement effacée[7]. Le

1. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 2e édition, p. 81 et suiv.
2. Lactance, *Divin. Inst.*, I, 21, § 16 et suiv.
3. G. Wissowa, *ouvr. cité* (2e édit.), p. 350.
4. *C. I. L.*, IX, 3146.
5. Strabon, XII, 3 § 32.
6. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1re partie, t. II, p. 99.
7. *Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 232, n° 518.

bas-relief représente le buste de la déesse, de face, entre deux colonnes. Autant qu'on peut en juger d'après le dessin de Poinssot, Bellona est diadémée et, en arrière du diadème, porte un modius sur le sommet du crâne.

Le rocher, sur lequel l'inscription a été gravée et le relief sculpté, domine un ravin qui s'ouvre en dehors et au nord-ouest des ruines d'Uzappa. Ce ravin était suivi dans l'antiquité par la voie romaine qui montait sur le plateau des Ouled Aoun et qui se dirigeait vers la ville d'Assuras (aujourd'hui Zanfour). La région des Ouled Aoun est une des plus riches en dolmens et en mégalithes de la Tunisie centrale[1].

L'existence du culte de Bellona aux portes d'Ammaedara, importante colonie romaine installée non loin de Theveste sur la grande route militaire de Carthage en Numidie, a été révélée récemment par MM. Piganiol et Laurent Vibert. Ces deux jeunes savants ont découvert, dans un site boisé, en dehors et au sud de la ville antique et de sa ceinture de nécropoles, un fragment de fronton triangulaire, au bas duquel se lit le mot

BELLONAE.....

Le milieu du fronton était occupé par une figure de femme courant vers la droite; le pan du manteau s'envole[2]. MM. Piganiol et Laurent Vibert ont été frappés de l'emplacement topographique de ce fragment d'architecture. « Il est notable, remarquent-ils, que le culte de Bellona se rencontre à distance de la ville, dans un site boisé; sans doute dérobait-il ses mystères[3]. » C'est peut-être à ce même culte qu'il conviendrait d'attribuer plusieurs stèles grossières anépigraphes, d'apparence votive, dont MM. Piganiol et Laurent Vibert signalent l'existence dans les collines boisées qui s'élèvent au sud de l'emplacement d'Ammaedara[4].

Ce n'est pas à Theveste même, du moins dans l'intérieur de la cité, que se célébrait le culte de Bellona. M. de Bosredon, à qui l'on doit la première mention des documents relatifs à ce culte, fournit à cet égard les renseignements les plus précis. Au sud-est de Tebessa se dresse une montagne, appelée aujourd'hui le Djebel Osmor. Le sommet de la montagne a gardé les traces d'une fortification. « Les

1. *Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 227 et suiv.; — Cf. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, p. 501; — *La Tunisie* (histoire et description), p. 214 et suiv.

2. C'est là un motif qui conviendrait à une divinité comme Artémis. Or, M. F. Cumont remarque que la déesse Mâ se confondit avec l'Anahita des Mazdéens, et l'Anahita est devenue chez les Grecs Artémis Anaïtis. Si mutilé que soit le document signalé par MM. Piganiol et Laurent Vibert, il n'en donne pas moins sur la véritable nature de Bellona une précieuse indication.

3. *Mélanges de l'École française de Rome*, 1912, p. 127.

4. *Ibid.*, p. 87 et suiv.

dernières pentes de l'Osmor, couvertes de pins, de chênes-verts et de genévriers, sont coupées par des ravins profonds qui reçoivent les eaux rejetées par la montagne et les répandent dans la plaine..... L'un de ces torrents, dans lequel est cachée la mosquée de Sidi Mohammed Chérif, est bordé de rochers qui portent en plusieurs endroits d'anciennes marques de travail. Quelques-uns sont creusés en forme d'auges, de façon à recevoir les eaux pluviales[1]; d'autres ont été coupés verticalement et ont dû servir d'appui à des habitations. Nous avons découvert, au pied d'un de ces rochers, l'inscription suivante : (après trois lignes frustes, qui contenaient peut-être une formule comme *Pro salute Imp. Caes... et populi romani*),

II M VAL NOVIVS ELPHIDEFORVS
CORONATVS CISTIFER CVM SVIS
LVCVM A SOLO CVM SIGNIS ET ORNAMENTIS
SVIS FECERVNT ET DEDICAVER

La pierre est brute. Une seule face a été unie pour recevoir l'inscription qui n'est limitée par aucun cadre[2]. »

Sur le même emplacement, M. de Bosredon a trouvé la dédicace

BEL. AVG. S. C. IVL. CATTIANVS
V. S L. A.[3]

A propos du Djebel Osmor, M. Gsell, dans son *Atlas archéologique* de l'Algérie, ajoute qu'on y peut observer de nombreux dolmens, surtout sur les pentes nord[4], c'est-à-dire précisément autour du ravin où M. de Bosredon a découvert ces deux inscriptions. La mention d'un *cistifer coronatus* est en concordance avec les deux représentations jusqu'à présent connues des *cistiferi* ou *cistophori* de Bellone; elle contribue à rendre certaine l'interprétation *Bel(lonae) Aug(ustae) s(acrum)* du début de la seconde inscription.

La dédicace à Bellona, qui a été publiée au *C. I. L.*, VIII, 5521, comme provenant de Thibilis, a été découverte en dehors de la ville proprement dite, au pied d'une pente assez raide dévalant à l'est du plateau qui porte les ruines[5]. Ici encore il convient de noter que

1. C'est là une erreur de M. de Bosredon ; ces auges sont simplement des sépultures (cf. Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, p. 383 et suiv. ; — Gsell, *Atlas archéologique*, Feuille Fort-National, p. 5, n° 15).

2. *Recueil de Constantine*, 1876-1877, p. 426 ; *C. I. L.*, VIII, 10627 = 16532.

3. *Recueil de Constantine*, 1876-1877, p. 427 ; *C. I. L.*, VIII, 10623. — C'est des mêmes parages que provient une dédicace : *Invicto Numini Virtutis* (*C. I. L.*, VIII, 1843), qui doit être rattachée à la série de documents concernant le culte de Bellona.

4. *Atlas archéologique*, feuille Thala, n° 152, p. 10.

5. Gsell, *Texte explicatif des planches de Delamare*, pl. 168, p. 151, n° 11.

Thibilis se trouve dans une des régions de l'Afrique du Nord où les dolmens sont le plus abondants ; au nord-ouest et en face du Djebel Announa, dont un des contreforts est occupé par les vestiges de Thibilis, le Djebel Es Sada renferme de nombreux dolmens [1] ; un peu plus loin, au nord-ouest des Aquae Thibilitanae, se trouve la vaste nécropole mégalithique de Roknia, qui se compose de plusieurs milliers de dolmens [2].

Le sanctuaire de Bellona à Sigus se trouvait de même hors de l'agglomération urbaine qui formait la *Respublica Siguitanorum*. Il occupait l'extrémité d'une croupe rocheuse dans laquelle furent creusées des centaines et des centaines de sépultures dolméniques.

Pour la capitale même de la Numidie, pour Cirta, l'existence du culte de Bellona nous est révélée à la fois par une inscription païenne [3] et par un document chrétien [4]. L'expression *Mons Bellonae,* employée par l'auteur des *Gesta apud Zenophilum*, nous indique que le sanctuaire de Bellona se trouvait à Cirta, comme à Sigus, comme à Theveste, comme à Ammaedara et à Uzappa, hors de la ville elle-même, sur une des montagnes qui en dominent l'emplacement, soit le Koudiat Aty, soit la montagne de Sidi M'cid, soit celle de Mansoura [5].

Et il en était encore de même à Rusicade. Les deux monuments relatifs au culte de la déesse, la dédicace de Sex. Horatius Felix et l'ex-voto de P. A....ius Felix, ont été recueillis sur la colline du Bou Yala, qui s'élève au nord-ouest de Philippeville, au-dessus du théâtre romain [6].

Quant à la Maurétanie, elle a fourni jusqu'à présent deux dédicaces à Bellona : l'une, trouvée à Cherchell dans la propriété Marcadal, et qui mentionne la construction par une prêtresse d'un temple de la déesse sur une *area adsignata ex decreto ordinis* [7] ; l'autre, découverte aux Aquae Calidae, aujourd'hui Hammam Rirha, et d'après laquelle C. Avian(i)us Amandus consacra à la déesse Bellona, suivante de Virtus *(Deae Pedisequae Virtutis Bellonae),* une litière avec toute sa décoration [8].

Si nous avons insisté sur l'emplacement exact et sur l'aspect physique des lieux où ont été découverts ces vestiges du culte de Bellona en Afrique, c'est que ces détails, qui concordent presque toujours, nous aident à préciser la nature et le caractère de la déesse. Il est pos-

1. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille Souk-Arrhas, n° 20 ; cf. *Texte explicatif*, p. 144, n°s 7-18 (pl. 163).
2. Id., *Atlas archéologique*, feuille Bône, n° 115.
3. *C. I. L.*, VIII, 7111.
4. *Gesta apud Zenophilum*, dans Optatus, Ed. Ziwsa, p. 186.
5. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille Constantine, p. 14.
6. *C. I. L.*, VIII, 7957, 7958, p. 1878, n° 19848 ; Gsell, *Musée de Philippeville*, p. 16.
7. *Bulletin archéologique du Comité*, 1902, p. 349.
8. *Année épigraphique*, 1902, n° 61.

sible qu'à Rusicade, comme l'écrit M. Gsell, Bellona soit la déesse cappadocienne, apportée d'Asie Mineure en même temps que d'autres dieux et d'autres cultes orientaux[1]; il est fort possible également que le culte de Bellona à Caesarea soit purement et simplement importé : la prêtresse qui lui éleva un temple ne s'appelle-t-elle pas Scantia *Peregrina*? Mais cette explication ne saurait valoir pour Sigus, Thibilis, Theveste, Ammaedara, Uzappa, où les sanctuaires et les traces du culte ont été reconnus en dehors de la ville, sur des croupes rocheuses, au fond de ravins escarpés, dans le voisinage de monuments mégalithiques. D'ailleurs, si le culte de Bellone en Afrique n'avait pas été un culte rural et plus particulièrement un culte des montagnes, Tertullien aurait-il écrit : « ... *cum ob affectionem tenebricae vestis et tetrici supra caput velleris* in BELLONAE MONTES fugantur... »[2]?

Un tel culte ne peut pas être, au fond, dans ses parties essentielles, un culte exotique. Le nom de Bellona, les rites sanguinaires pratiqués par les prêtres de la déesse, ont été adaptés à une religion locale, comme le nom de Saturne a été employé pour désigner un dieu qui n'avait à peu près rien de commun avec le Cronos-Saturnus gréco-romain. La divinité, qui fut invoquée sous le nom de Bellona par les Africains des premiers siècles de l'ère chrétienne, était la déesse des montagnes rocheuses, des ravins profondément encaissés, de la végétation souvent brûlée qui caractérise le versant méridional du Tell d'Algérie et de Tunisie. Elle fut invoquée dans les mêmes parages où se multiplièrent les sépultures mégalithiques, auges creusées dans la pierre ou dolmens élevés tantôt sur piliers à peine équarris, tantôt sur murettes en pierres sèches. C'est là ce qui explique que le *cistifer* de Sigus, Nigidius Rusticus, ait dédié son ex-voto au dieu Silvanus. Silvanus, le dieu des forêts et des montagnes boisées, pouvait le mieux du monde former couple avec la vieille divinité africaine assimilée à la Bellona orientale[3].

Dans le sanctuaire dolménique de Sigus, qui réunit, selon les expressions du Dr Reboud, les matériaux de l'époque mégalithique et ceux de l'époque de la pierre de taille, était donc adorée une très ancienne divinité de la nature, une personnification de la Terre-mère; mais, au lieu d'être conçue à la façon d'une déesse des céréales ou de la fécondité, sous les traits d'une Cérès ou d'une Cybèle, elle avait pris, en s'anthropomorphisant, le nom et la physionomie d'une déesse

1. Gsell, *Musée de Philippeville*, p. 16.

2. *De pallio*, IV. Remarquons que ce passage se trouve intercalé dans Tertullien entre une phrase qui concerne le culte de Cérès et une autre phrase qui mentionne le culte de Saturne. Ce devait donc être un culte populaire chez les Africains.

3. Ne pourrait-on pas rapprocher de ce fait la dédicace *Silvano deo et montibus Numidis* trouvée à Marignac, près Saint-Béat en Aquitaine (*C. I. L.*, XIII, 38; et *ibid.*, 382)?

plus rude, moins douce à l'humanité, d'une déesse qui se plaisait surtout au creux des âpres rochers, dans les broussailles épaisses et les forêts profondes.

Ces traits s'accordaient d'ailleurs avec l'aspect de son pays d'origine, des environs de la Comana cappadocienne. « C'est dans l'Antitaurus, écrit Strabon, dans une des vallées étroites et profondes de cette chaîne, qu'est située Comana avec le fameux temple consacré à la déesse Mâ... Cette ville est située sur les deux rives du fleuve Sarus, qui longtemps resserré dans les gorges ou étroites vallées du Taurus, se déploie ensuite dans les plaines de la Cilicie...[1]. » La description des gorges à travers lesquelles un autre fleuve de la Cappadoce, le Pyramus, traverse le Taurus, n'est pas moins caractéristique[2]. De même la Comana pontique, qui possédait un temple de la déesse Mâ tout aussi fameux que celui de la Comana cappadocienne, se trouvait dans une région des plus montagneuses et des plus boisées[3]. La déesse orientale à laquelle fut donné en Occident le nom de Bellona personnifiait donc plus spécialement la nature rude et farouche. Il est dès lors facile de comprendre comment et pourquoi cette déesse fut honorée surtout en dehors des villes, dans les régions accidentées, dans les ravins et la brousse de l'Afrique romaine.

***

Or, n'est-il pas curieux de constater que le nom de Bellona a de même été employé dans certaines régions de la Gaule pour désigner une divinité populaire?

Deux dédicaces à Bellona ont été trouvées, en plein Jura, dans les environs du bourg de Moirans[4]. Les monuments étant mutilés, on ne peut savoir avec certitude si la déesse était invoquée seule ou si elle formait couple avec un dieu local. Ce qui du moins est certain, c'est que d'une part ces deux textes ont été recueillis loin des grandes routes qui conduisaient dans l'antiquité d'Italie aux camps et postes militaires de la vallée du Rhin, d'où il suit que Bellona ne peut guère être ici la déesse italique de la guerre; c'est que d'autre part aucune ville importante n'a existé sous l'empire romain dans la région de Moirans, et que par conséquent la dévotion à la déesse, attestée par les deux inscriptions précitées, paraît avoir été de caractère rural. Il convient de rapprocher de ces dédicaces à Bellona plusieurs dédicaces au dieu Mars trouvées dans la même région ou dans des

1. Strabon, XII, 2, § 3.
2. *Id.*, XII, 2, § 4.
3. *Id.*, XII, 3, § 32; *cf.* 31.
4. *C. I. L.*, XIII, 5351 et 5352.

régions voisines. L'une d'entre elles, qui provient tout à fait des mêmes parages, porte seulement le nom de Mars Augustus[1]; une autre, recueillie aux environs de Moirans, est adressée à Mars Segomo[2], et le véritable caractère de ce Mars Segomo est précisé par le troisième document découvert près de Culoz, sur le territoire des Ambarri, ainsi rédigé :

N(umini) Aug(usti). Deo Marti Segomoni Dunati
Cassia Saturnina ex voto v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo)[3].

Il n'est point douteux que *Dunates* soit une épithète tirée du mot gaulois *dunum*, dont le sens est : *montagne*.

A l'autre extrémité du Jura, à Mandeure, près de Montbéliard, on a exhumé une patère de bronze, qui porte une dédicace à Bellona :

Deae Bell(onae) Scantrus Oxtaï fil(ius)[4].

D'autres documents retiendront davantage notre attention parce qu'ils ont été trouvés précisément dans la région d'Alesia, l'un à Malain, village situé à l'ouest de Dijon, au pied de la Côte-d'Or proprement dite, un autre dans les environs de Langres, au lieu-dit La Croix d'Arles, le troisième enfin à Alesia même.

L'inscription découverte à Malain appartient à une série des plus intéressantes ; c'est un fragment d'ex-voto sur lequel on lit :

maRT · C I Collui
eT B E L L onae[5].

Sur le territoire de Malain ont été trouvés en plusieurs endroits, dans la contrée de Chennevières, au lieu dit En Magnotte, plusieurs dédicaces à Mars Cicolluis et à une déesse parèdre appelée Litavis[6]. Une autre dédicace identique a été trouvée dans la même région, mais plus au nord, à Aignay-le-Duc[7]. Comme le fait observer l'éditeur du tome XIII du Corpus, « *Bellona fortasse haud diversa est a Litavi dea Marti Cicollui in titulis... sociata* »[8].

La divinité invoquée sous le nom de Bellona par les Gaulois et les Gallo-Romains de cette contrée n'était donc ni l'ancienne divinité latine, ni même exactement la déesse de Comana ; ce nom désignait

1. *C. I. L.*, XIII, 5343.
2. *Ibid.*, 5340.
3. *Ibid.*, 2352.
4. *Ibid.*, 5408.
5. *Ibid.*, 5598.
6. *Ibid.*, 5599, 5601, 5602.
7. *Ibid.*, 2887.
8. Ad n° 5598.

une déesse gauloise ou locale, associée à un dieu topique, Cicolluis, qui fut assimilé à Mars. Il est en outre très vraisemblable qu'ici comme en Afrique la déesse indigène personnifiait la Terre, et plutôt sans doute le sol accidenté, rocheux et boisé de la Côte que la glèbe cultivée et féconde des vallées d'alentour. Comme Moirans, Malain et Aignay-le-Duc se trouvent en dehors des grandes voies qui, sous l'empire romain, conduisaient de la vallée de la Saône vers la Seine ou vers la Meuse. Le couple Mars – Bellona = Cicolluis — Litavis était un couple de divinités rurales et populaires, sans doute analogue par ses attributions et sa physionomie générale au groupe Silvanus — Bellona de Sigus.

La dédicace découverte aux environs de Langres est gravée en lettres grossières sur un petit autel de pierre. Elle se lit :

Mar(ti) et Bel(lonae) Augustalis Aquilae fil(ius) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)[1].

C'est un monument très modeste de dévotion populaire.

Enfin, la dédicace d'Alesia est ainsi conçue :

Marti et Bellonae
Sestius Nigrinus ex
jussu reposuit[2].

Il n'est pas impossible, avec les renseignements que nous possédons sur les circonstances de la découverte, d'indiquer approximativement dans quelle partie du Mont Auxois elle a été trouvée.

La pierre qui porte ce texte a été exhumée en 1822, lors des premières fouilles que la Commission des antiquités de la Côte-d'Or fit exécuter sur l'emplacement d'Alesia. Mathieu, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* pour 1823[3], se contente de mentionner que le lieu de la découverte est « immédiatement au-dessus du vieux cimetière ». Ce vieux cimetière, si nous en jugeons par la mention qu'en a faite Courtépée[4], n'est autre que le cimetière Saint-Père. Maillard de Chambure précise davantage, dans son premier *Rapport sur les fouilles faites à Alise*, et dans le plan qui accompagne ce rapport[5]. D'après ces deux documents, la dédicace à Mars et Bellona provient de la partie du Mont Auxois connue sous le nom de Champ Maréchal. Il y a sans doute concordance entre les données de Mathieu

1. *C. I. L.*, XIII, 5670.
2. *Ibid.*, 2872.
3. P. 74.
4. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2e éd., t. III, p. 536.
5. *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I, p. 118.

et celles de Maillard de Chambure. Pour qui vient du village d'Alise-Sainte-Reine, le Champ Maréchal est bien au-dessus du cimetière Saint-Père. Toutefois, si la trouvaille de l'inscription a été faite au milieu du Champ Maréchal, l'adverbe *immédiatement* employé par Mathieu n'est pas d'une exactitude absolue. Aussi bien, du texte même de Maillard de Chambure il semble résulter que plusieurs sondages ou tranchées ont été pratiqués en divers points du lieu-dit le Champ Maréchal. Il n'est donc pas impossible que l'inscription provienne de la partie occidentale de ce lieu-dit [1].

Si nous nous sommes efforcé de déterminer, avec autant de netteté que les documents aujourd'hui connus nous le permettent, en quel point du Mont Auxois la dédicace à Mars et Bellona a été découverte, c'est que le Champ Maréchal est précisément voisin du lieu-dit En Surelot, où M. Pernet a mis au jour le monument dolménique. C'est aussi à peu de distance de ce monument, dans une cave fouillée en 1912, que M. Pernet a trouvé un fragment de revêtement en plâtre sur lequel on lit, peintes en rouge, les lettres :

Ce fragment forme l'angle supérieur gauche d'un panneau. A la première ligne, la lecture *Mart*[*i*...] est fort probable.

Le culte de Mars et de sa parèdre Bellona semble donc avoir été célébré sur le Mont Auxois précisément dans le voisinage du point où a été découvert le monument dolménique.

Dès lors, nous soumettons au jugement des archéologues et des historiens les faits suivants :

1° Il y a eu dans l'Afrique romaine, aux premiers siècles de notre

1. M. G. Testart, membre de la Commission des fouilles d'Alesia, a récemment publié dans *Pro Alesia*, 5e année, p. 734 et suiv., plusieurs documents inédits sur les fouilles de 1822, entre autres une lettre de Lehup, notaire à Alise, qui dirigea les recherches sur le terrain. D'après les détails donnés dans cette lettre, la dédicace à Mars et Bellona fut trouvée à peu de distance d'un terrain « adossé au grand chemin qui partageait la ville », terrain rempli d'un amas considérable de pierres et qui porte le nom de *Marées du cimetière Saint-Père*. D'autre part, Lehup précise que le point où la dédicace fut trouvée « est toujours sur le plateau de la montagne ». De toutes les données fournies par Mathieu, par Maillard de Chambure et par Lehup, il paraît bien ressortir que la dédicace à Mars et Bellona provient de la partie du Mont Auxois sise entre le Champ Maréchal et le cimetière Saint-Père, au-dessus du cimetière Saint-Père. Toujours donc nous sommes ramenés dans les parages mêmes du monument dolménique découvert en 1912.

ère, un sanctuaire dont l'élément essentiel était un dolmen; ce sanctuaire était consacré à une déesse appelée Bellona, déesse surtout adorée en dehors des grandes agglomérations urbaines, dans les cantons boisés et rocheux, à proximité de nécropoles mégalithiques.

2° A Alesia même et dans une partie de la Gaule toute voisine d'Alesia, les Gallo-Romains ont adoré une déesse, appelée Bellona, parèdre d'un dieu qu'ils invoquaient sous le nom de Mars et plus souvent encore de Mars Cicolluis; ce Mars topique est groupé tantôt avec Bellona, tantôt avec une déesse indigène, Litavis. D'ailleurs, le dieu gaulois assimilé au Mars romain, désigné suivant les cantons par des épithètes multiples et variables, était moins un dieu de la guerre que l'élément mâle d'un couple divin personnifiant les forces fécondes de la nature [1].

3° Dans la partie du Mont Auxois la plus voisine du monument dolménique découvert en 1912, ont été retrouvés deux documents épigraphiques, sur lesquels se lisent les noms de Mars et de Bellona.

De ces faits, nous tirons les conclusions suivantes :

A. De même qu'en Afrique le nom de Bellona a servi à désigner une ancienne divinité numide ou libyque, de même en Gaule et spécialement dans les environs d'Alesia il a été donné à une déesse celtique, dont nous connaissons le nom préromain, *Litavis*.

B. De même qu'en Afrique, à Sigus, un monument composé d'un portique élevé à l'époque romaine et d'un dolmen se dressant à l'intérieur de ce portique était un sanctuaire, de même à Alesia un monument composé d'un dolmen enfermé dans une construction gallo-romaine était un temple.

C. Puisque le monument dolménique de Sigus était dédié à Bellona, et puisque des dédicaces à Mars et à Mars et Bellona ont été trouvées sur le Mont Auxois, dans le voisinage même du monument dolménique, il y a des raisons sérieuses de croire que le monument dolménique d'Alesia était lui aussi consacré soit à Bellona seule, soit au couple Mars et Bellona.

J. TOUTAIN.

1. Pour ce qui est de Bellona, il convient en outre de rappeler ici que ce nom est un de ceux sous lesquels, dans le passage fameux et souvent cité d'Apulée (*Métamorph.*, XI. 2 et sqq.), Isis affirme qu'elle est souvent invoquée : « *Junonem alii, Bellonam alii...* » Il n'y a donc point de contradiction entre l'opinion que nous avons développée dans cet article et l'hypothèse exprimée par nous dans notre *Rapport général sur les fouilles d'Alesia en 1912*, hypothèse selon laquelle la divinité adorée dans le sanctuaire dolménique était une très ancienne déesse indigène de la nature appelée *Juno* à l'époque romaine (*Bulletin archéologique du Comité*, 1913, p. 404).

NOTES GALLO-ROMAINES

LXV

LA QUESTION DE LA CRÉMAILLÈRE[1]

On sait à quelles nombreuses interprétations a donné lieu l'instrument à double crochet figuré au-devant de la tunique du dieu de Viège (Reinach, *Bronzes*, p. 139[2] [ici, figures 1 et 2]).

En songeant au rôle domestique de la grande majorité de ces dieux[3], en songeant à l'importance du *focus* dans la vie religieuse des Italo-Celtes[4], j'ai pensé à un crochet de cré-

1. Je devrais dire les questions : car tout mérite une étude dans la crémaillère, l'origine du mot, les variétés ou la persistance des formes (cf. p. 3, n. 1), le rôle religieux, les propos du folk-lore : crémaillère, chenets, marmite, trépied, broches, tout ce qui se rattache au feu domestique, « nombril de la maison », eut toujours un rôle capital dans l'histoire des pensées antiques. Et l'archéologie ou le vocabulaire doivent avoir conservé l'écho de ce rôle. C'est un des grands mérites de Déchelette d'avoir ainsi reconnu le rôle religieux des chenets et des broches (en dernier lieu, *Manuel*, p. 798 et s., p. 1399 et s.). — Je ne connais pas de travail spécial sur la crémaillère. M. Déchelette a consacré quelques lignes dans son *Manuel* (t. II, p. 804-7; p. 1420-22), à propos des temps de Hallstatt, aux crémaillères de ces temps et de ceux de La Tène. Il cite surtout celles de Suisse (La Tène et Bielle), de Salins, de Vertault et d'Emmendingen dans le duché de Bade, celle-ci conservée avec le chaudron suspendu à ses deux crochets aplatis. — Le *Catalogue* du Musée de Saint-Germain en indique (p. 98) venant de Compiègne et de Vichy. — M. Espérandieu vient d'en trouver une à Alise (*Bulletin des fouilles*, 1914, p. 4; ici, fig. 5). — Et il y en a sans aucun doute dans beaucoup de nos musées de provinces. — On aimerait à savoir dans quel milieu ces crémaillères ont été trouvées : tombes? temples? maisons? Cela aiderait singulièrement à comprendre le caractère de ce genre d'objets.

2. Niège est une faute d'impression. Viège ou Visp est dans le Valais, près du Rhône, au débouché de la double vallée de Zermatt ou Saint-Nicolas et de Saas.

3. Voyez ce que nous supposons du caractère domestique du dieu-cavalier, vainqueur du géant anguipède (*Revue*, 1913, p. 83); cf. Adolphe Reinach, *Le Klapperstein*, p. 102.

4. Dieux du foyer, foyer de la maison, prêtres du foyer : voyez combien de fois reviennent ces expressions dans le droit indo-européen primitif; Fustel de Coulanges, *La Cité Antique*, p. 21 et s.; Leist, *Alt-arisches Jus gentium*, p. 404-405. Ne séparons pas l'archéologie des institutions. — N'oublions pas que les Celtes sont

maillère stylisé. Si le tricéphale de Carnavalet[1] tient une tête de chenet, le dieu de Viège peut bien porter une crémaillère,

Fig. 1.

Fig. 2.

LE BRONZE DE VIÈGE AU MUSÉE DE GENÈVE.

qui est, elle aussi, un attribut essentiel du foyer. Et j'ai demandé à M. Viollier une consultation sur les crémaillères gallo-romaines.

demeurés plus fidèles que les Grecs et que les Romains à la religion primitive des Indo-Européens : c'est cette religion que Fustel de Coulanges a essayé de reconstituer avant Leist, et, par suite, *la Cité Antique* nous aidera beaucoup à comprendre l'archéologie des temps de La Tène et de Hallstatt.

1. Espérandieu, t. IV, n° 3137. J'avais cru voir à sa main droite une marmite. M. Espérandieu, en dernier lieu, préfère « un sac ou une bourse entre les cornes d'un bouc couché ». On sait que ce monument a été découvert avec quatre bas-reliefs représentant le désarmement de Mars : l'ensemble doit être une allusion à quelque vétéran prenant sa retraite et célébrant le dieu de son foyer. — Il n'en demeure pas moins vrai que le chaudron ou la marmite doit être un autre organe essentiel du foyer, culte et usage. — Les chaudrons celtiques sont à double anse de suspension, correspondant aux deux crochets terminaux de la crémaillère; Déchelette, p. 777-779, 1419-1422. Comme l'a bien noté Déchelette, crémaillère et chaudron sont alors inséparables.

Voici ses réponses :

Mon cher professeur,

En fait de crémaillères gauloises, notre Musée n'en possède qu'une seule. Elle est reproduite dans Vouga, *Les Helvètes à La Tène* (pl. XVIII, fig. 17). Ce sont trois tiges terminées par un crochet[1],

Fig. 3.

Crémaillère de La Tène.

MUSÉE DE ZURICH.

réunies toutes trois par une de leurs extrémités dans un même anneau. Je vous adresserai prochainement une photographie de cette crémaillère [figure 3].

Gross, *La Tène* (pl. VIII, fig. 3[2]), donne la reproduction d'une crémaillère beaucoup plus compliquée et qui se trouve au Musée de Neuchâtel, mais dont la provenance gauloise ne me paraît pas prouvée, car nous possédons, provenant de la station romaine de Wettswil (canton de Zurich), une crémaillère analogue dont je vous enverrai

1. [C'est évidemment la forme la plus simple de la crémaillère : une tige pour la suspendre, s'adaptant à deux tiges accrochant le chaudron. — Dans les crémaillères plus compliquées, on notera, comme éléments principaux : 1° une tige à gros crochet, qui suspend l'ensemble au clou du foyer; 2° une tige fixe ou guidon terminée par un crochet double (c'est la partie que nous croyons voir sur le bronze de Viège); 3° suspendues au double crochet de ce guidon, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une chaîne, les deux tiges à crochets aplatis servant à prendre le chaudron. — C. J.]

2. [Cf. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 806. — C. J.]

également la photographie [figure 4]. Cette dernière crémaillère porte un double crochet et pourrait, en effet, être comparée à l'ornement qui figure sur la statue du Jupiter de Viège, mais, dans ce cas, cette

FIG. 4.
MUSÉE DE ZURICH.

FIG. 5.
CRÉMAILLÈRE D'ALÉSIA.

statuette appartiendrait à une époque romaine déjà assez avancée, probablement au milieu ou même à la fin du Ier siècle.

Mon cher professeur,

Encore un mot au sujet des crémaillères pour rectifier un passage de ma dernière lettre.

J'arrive de La Tène, et, au Musée de Neuchâtel, j'ai vu la crémaillère reproduite par Gross et que j'avais attribuée, par comparaison à celle de Wettswil, à l'époque romaine. Mon collègue Vouga, conservateur du Musée de Neuchâtel, m'a informé que cette pièce avait été trouvée par son père au fond de la couche gauloise. Il n'y aurait donc pas de doute sur l'origine de la crémaillère avec crochet. Mais alors il faut constater que la crémaillère gauloise s'est maintenue pendant toute l'époque romaine, puisque celle de Wettswil, qui lui est analogue ou qui le paraît, provient d'une construction nettement romaine. La crémaillère ne pourrait donc nous fournir aucune indication sur l'époque à laquelle a été fondu le petit bronze de Viège.

Musée national suisse, Zurich.

D. VIOLLIER.

Tout cela, évidemment, est loin de prouver que l'instrument bifide du dieu de Viège est une pièce de crémaillère. Je n'en crois pas moins que pour l'expliquer il faut regarder du côté des ustensiles de la cuisine et du foyer : et aussi pour expliquer le clou qui orne la poitrine de ce dieu. Et il m'a même semblé que la ceinture du dieu rappelait un cercle de métal[1].

CAMILLE JULLIAN.

1. Il est inutile de dissimuler la grosse objection que l'on peut faire à cette hypothèse. La partie concave, dans le double crochet de la tige du dieu de Viège, est tournée vers le bas, tandis que dans les crémaillères que nous possédons, elle est tournée vers le haut, ce crochet servant à retenir la double chaîne de suspension. Mais nous n'avons pas tous les types de crémaillères et cette inversion peut être intentionnelle.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Stabilité du littoral; cf. en dernier lieu, 1914, p. 98, 102, 435-6. — Saint-Jours, *Soulac, d'après textes et inscriptions;* extrait des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1914, in-8° de 110 pages. « La chaîne des dunes de Gascogne et la ligne actuelle du rivage maritime, prises dans leur ensemble et en négligeant les détails, relativement peu importants, comptent au bas mot dix ou douze mille ans d'existence. »

La perle de Münsingen et le schiste de Guérande. — Dans son *Manuel* (II, p. 1321), Déchelette publie, avec image, une perle de verre découverte dans la nécropole de Münsingen, en Suisse, et qui

porte une inscription en caractères inconnus et enchevêtrés. C'est évidemment une amulette et ces signes, si ce sont réellement des caractères alphabétiformes, ont une valeur magique (cf. aussi la plaque d'Eyguières, *Revue*, 1900, p. 47-55). Je ne peux m'empêcher de rapprocher de cette perle, et comme destination et comme caractère, la fameuse plaque de schiste trouvée dans les marais de Guérande, et conservée au Musée de Nantes, si elle est authentique, ce que seul un examen micrographique pourrait nous dire. J'ai étudié l'objet à Nantes, et je dois avouer que mon impression n'a pas été uniquement défavorable.

Astronomie néolithique. — Je ne partage pas le moins du monde les théories qui voient des signes astronomiques dans les cupules, les pieds humains, etc., et qui font intervenir à ce propos le compte de la précession des équinoxes, ce qui ramènerait certains gîtes néolithiques à des « champs » ou des « stations cultuelles »; en dernier lieu,

E. Boismoreau, *Bull. de la Soc. préh. de France*, nov. 1914. Toutefois, ce ne serait pas une raison de nier : 1° l'existence de « champs sacrés » ; 2° l'importance des cultes astronomiques à l'époque néolithique.

Vocabulaire celtique. — Nous recevons de M. Kuno Meyer, *via* Suisse, *Zur Keltischen Wortskunde*, VI, extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin. séance du 22 octobre. Les comptes rendus ont donc paru à leur date habituelle.

Masques et anguipèdes. — M. Adolphe Reinach a publié sous le titre : *Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède* (Mulhouse, 1914, in-8° de 106 pages, extrait du *Bull. du Musée historique de Mulhouse*), un de ses plus importants mémoires. Il y a traité quelques-uns des sujets qui lui étaient les plus familiers et les plus chers, les masques de figures grimaçantes (c'est le cas du fameux Klapperstein de Mulhouse), les nombreux groupes des géants anguipèdes, etc. Ce sont également des sujets que les lecteurs de notre Revue connaissent bien ; cf. 1913, p. 312 ; etc. Sur plus d'un point, nous sommes d'accord avec M. Reinach. Il refuse avec raison au groupe anguipède un sens historique, et il a raison de s'étonner que cette solution ait encore des partisans. Il s'attacherait plus volontiers à la solution cosmique, mais il ferait aussi intervenir le culte des sources. Enfin, il hésiterait à y voir un monument à caractère germanique. — Le caractère apotropaïque des masques ou figures grotesques forme l'autre partie de son travail. Sur ce point encore, et sur les emprunts faits par l'imagerie celtique à celle de l'Italie du Nord, nous sommes d'accord avec M. Reinach. — Ceux qui ont connu ce vaillant et robuste travailleur espèrent encore qu'il n'aura pas succombé dans la terrible guerre. Puissions-nous ne pas le perdre à jamais ! Des travaux de ce genre, si fournis de faits et si désireux de solutions, montrent quel inépuisable trésor de science et d'effort il y avait en lui.

Sainte Reine. — J. Toutain, *La Basilique primitive et le plus ancien culte de sainte Reine à Alésia*, in-8° de 21 pages, 1914, extrait de la *Revue de l'histoire des Religions* : le même, *Autour de la basilique de Sainte-Reine (Alésia)*, étude critique des documents écrits relatifs à la basilique primitive et au plus ancien culte de sainte Reine à Alésia ; in-8° de 15 pages, extrait du *Bull. d'anc. litt. et arch. chrét.* Je n'ose pas entrer dans cette question : il m'a semblé que nous ne sommes pas, monuments et textes, sur des fondements très anciens. Je peux me tromper : car je n'ai pas vu les monuments, et même après les avoir vus, il y a encore si peu de jalons dans la chronologie de ces sortes de ruines ! M. Toutain place le sarcophage au VIIIe siècle environ.

Habitations creusées. — C'est un problème que les fouilles d'Alésia soulèvent après celles de Montlaurès, et après bien d'autres. M. Toutain croit que ces excavations taillées dans le roc formaient les centres d'habitations et que les habitations datent de l'époque préromaine. C'est

fort possible, et c'est une affaire d'espèce. On n'a cessé de construire de cette manière, et l'ère romaine n'a rien changé à cet égard (cf. Déchelette, *Manuel*, II, III, p. 952). — Toutain, *Les habitations préromaines découvertes sur l'emplacement de l'ancienne Alésia;* in-8° de 32 pages, 1914, extrait de la *Revue des études préhistoriques*.

Pour l'ethnographie française. — Cf. le plaidoyer de M. A. Reinach, *pour le Musée d'ethnographie,* in-8° de 16 pages, extrait de la *Revue*. C'est une cause qui nous est également chère; cf. *Revue*, 1911, p. 195-8.

Damanaus. — Je reviens encore sur l'inscription du « Volq »; cf. *Revue*, 1911, p. 70; 1914, p. 398 et 404. Son père, *Damanaus*, était-il gaulois? Je persiste à ne point le croire. Aucun nom celtique ne peut être rapproché de celui-là.

Inscriptions de Trèves; cf. *Revue*, 1914, p. 340.

LENO·MARTI	IN·H·D·D·MARTI	IN · H · D · D
ETANCAMNÆ	ET·ANCAMNÆ	DEO·INTARABO
OPTATIVS	C·SEROTINIVS	BITTIVS·BENIGNI
VERVSDEVAS	IVSTVS·EX·VOTO	VS·ACCEPTVS·RES
EX VOTO	POSVIT	TITVIT
POSVIT		

Intarabus et *Lenus* sont des Mars connus par ailleurs. Leur parèdre *Ancamna* est une divinité nouvelle. Les inscriptions sont contemporaines, et du temps des Sévères. — D'après des photographies reçues du commandant Espérandieu.

Bustes gallo-romains de Lectoure. — M. Delorme en reproduit un, le plus beau, et l'étudie particulièrement, sans pouvoir se prononcer si c'est un empereur ou un particulier. *Note sur un marbre antique,* in-8° de 3 pages et 1 planche; extrait du *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France,* n° 42, 1913.

L'examen archéologique des tranchées de guerre. — La Société archéologique de Provence a transmis aux Sociétés savantes le vœu suivant, proposé par M. de Gérin-Ricard (séance du 10 déc. 1914):

« ... Les nombreuses et vastes tranchées ouvertes... dans les plaines si fertiles — archéologiquement parlant — de la Marne et ailleurs... ont pu révéler des gisements curieux dont la science pourrait tirer profit. — Dans ces conditions, il y a évidemment quelque chose à faire pour que ces ouvrages considérables de terrassements ne soient pas détruits sans avoir été accessoirement utilisés pour des observations scientifiques. Une exploration des coupes de terrain suffira peut-être à noter des sites intéressants et sur l'étude desquels on pourra revenir plus tard, tout à son aise, lorsqu'ils auront été utilement repérés... » — Je sais que des observations intéressantes et même quelques découvertes ont déjà été faites.

Venasque. — La communication de M. J. Formigé (*Bull. des Antiquaires*, 1914, p. 136 et s.) est d'importance pour cette ville. — M. Formigé s'occupe d'abord des restes de remparts. A la différence de M. Blanchet (*Enceintes*, p. 152-3), qui leur refusait «les caractères d'une enceinte romaine», il les juge antiques. C'est une affaire d'étude sur place. Je ne me prononcerai donc pas. Toutefois, le plan donné par M. Formigé fait réellement penser à une construction du Bas-Empire. Il faudrait étudier l'appareil. M. Formigé signale deux parties dans le rempart : l'une, constituée à l'aide de débris romains, et cela rappelle toutes les constructions du IVe siècle; l'autre, beaucoup plus soignée, en moellons de petit appareil et sans lit de briques, et cela rappellerait le temps d'Auguste. Toutefois, comme dans certains cas les lits de briques n'apparaissent pas sur les remparts du IVe siècle, comme nous apprenons par ailleurs (Blanchet, p. 153) que les murs de Venasque sont en petit appareil allongé en blocs irréguliers, chose bien rare sous Auguste, cela me fait songer de nouveau à une construction du Bas-Empire, et postérieure aux remparts ordinaires de 300 (cf. *Revue*, 1905, p. 153). — Parmi les inscriptions trouvées, il y en a une qui pourrait être intéressante :

GEN · CO*lo* N/////
TANCONISI ///////
II ////////////*v. s.* L · M
MACION
FE*ci*T

(M. Formigé conjecture justement que ce pourrait être le numéro 1085 du *Corpus*, mal lu.)

Il ne serait, du reste, pas impossible que cette inscription ait été transférée ici de Carpentras. Ces transferts de monuments furent fréquents au début du Moyen-Age, lors de la réfection ou confection des remparts. — Enfin, M. Formigé traite à nouveau la question d'*Aeria* (*Revue*, 1914, p. 95-6), qu'il place à Venasque. Cela n'est pas impossible. Et s'il en était ainsi, nous assisterions au phénomène suivant : la capitale d'un peuple celtique (Aéria = Venasque) descendant en plaine à l'époque romaine (Carpentras), mais reprenant, au IVe ou au Ve siècle, sa place primitive sur la hauteur (Venasque est redevenu le chef-lieu de la cité de Carpentras à l'époque mérovingienne, avant le VIIe siècle : cf. *Notitia Galliarum*, XI, 12, Seeck) : et c'est peut-être un échange semblable qui a pu se faire entre Vermand et Saint-Quentin. — Je ferai une objection à l'hypothèse de Aéria = Venasque. C'est que Venasque a dû de tout temps s'appeler *Vindausca* (cf. *Corpus*, XII, 1751, *Vindauscia*, nom gentilice du midi de la Gaule) et que ce nom a une allure celto-ligure très prononcée (*Vind* = blanc?). — En tout cas, la présence de ce rempart et de ces inscriptions fournit la transition entre l'état de choses romain (la capitale de la cité à Carpentras) et l'état de choses médiéval.

Encriers. — Très curieuse note de M. Demaison dans le *Bulletin des Antiquaires* de 1914, p. 119, avec rapprochement d'un bas-relief d'Arlon (Espérandieu, n° 4148).

Inscriptions de Die; Formigé, même *Bulletin*, p. 160.

Inscriptions de Limoges; Blanchet, même *Bulletin*, p. 172.

Captage de source; L. Bonnard, même *Bulletin*, p. 179 : il s'agit de la source de Grisy, en Saône-et-Loire.

Époque aurignacienne. — Ainsi que nous l'avons souvent dit ici[1], l'époque aurignacienne, si longtemps méconnue, tend à prendre un rang presque égal, comme variété et beauté de produits, à celui des temps magdaléniens. Et c'est vraiment l'époque où les facultés humaines, surtout les facultés artistiques, révélèrent le plus leur énergie créatrice. Les fouilles et découvertes de M. Tarel nous en donnent de nouvelles preuves (*Pierres à gravures*, etc., *de Termo-Pialat, commune de Saint-Avit-Sénieur, Dordogne*. Périgueux, 1914, in-4° de 12 pages; extrait du *Bull. de la Soc. hist. du Périgord*). Voici d'abord toutes les espèces d'instruments lithiques, grattoirs avec d'infinies nuances, rabots, tarauds, burins, perçoirs, percuteurs. Et voici ensuite, sur une pierre, la figuration d'un cheval, à la croupe d'une courbe singulièrement gracieuse. Même dans leurs essais, les hommes de ce temps avaient un regard et une main incomparables. Il y a aussi d'autres figures encore indéterminées.

Au théâtre de Lillebonne. — Les *Notes archéologiques* de M. Léon de Vesly (Rouen, Gy et Lainé, 1914, in-8° de 54 pages; extrait de la *Soc. d'Ém.*, 1913) intéressent, outre le Moyen-Age, l'Antiquité gallo-romaine par ce qu'elles renferment sur le théâtre de Lillebonne, dont M. de Vesly est l'infatigable explorateur, je dirais volontiers l'apôtre. Il y a là des détails sculpturaux et des constatations architecturales d'un réel intérêt. A signaler surtout (et M. de Vesly est expert en ces choses d'architecture) la reconstitution de la corniche d'angle, qui avait frappé Déchelette : car je sais que ces *Notes* ont été peut-être la dernière lecture archéologique qu'ait faite Déchelette.

Le Manuel de Déchelette. — La IIIe partie du tome II, consacrée à l'époque de La Tène *(Second âge du fer ou époque de La Tène)* a paru en juin 1914. Il renferme VIII et 781 pages, paginées de 910 à 1694, 352 figures dans le texte, 5 planches, 3 cartes et 1 tableau. Cf. ici, 1914, p. 419 et suiv.

Comment le latin a conquis la Gaule. — De M. Meillet, dans la *Revue de linguistique*, 1914, p. 99-100 :

« Deux faits ont été décisifs : d'abord, suivant le vieil usage indo-européen, les textes religieux n'étaient pas écrits; le jour où le pouvoir des druides a disparu avec l'indépendance et où leur situation

1. Notre *Revue* a été la première, sur les Aurignaciens, à adhérer aux conclusions de M. l'abbé Breuil; ici, 1907, p. 371.

sociale s'est abaissée, ces textes se sont rapidement perdus, et rien n'a préservé les traditions savantes anciennes. En second lieu, l'aristocratie a été privée de son pouvoir politique, mais elle a gardé toute sa situation sociale, toute sa richesse, et, pour maintenir cette situation privilégiée, elle s'est rapidement romanisée; le gaulois qui, au moment de la conquête, était la langue une d'une nation de conquérants, a dû tomber très vite au rang de parlers locaux, différenciés suivant les régions et réservés aux classes inférieures de la population. C'est par l'aristocratie et par les hommes cultivés que le latin s'est imposé à la Gaule. — Il résulte de là que le terme de latin vulgaire qu'on emploie pour désigner la langue commune sur laquelle reposent les langues romanes n'est peut-être pas très propre partout. Ce n'est pas par le peuple que le latin s'est répandu en Gaule, c'est par l'école, comme l'a dit il y a longtemps notre regretté confrère d'Arbois de Jubainville; et il n'est pas fortuit que l'-*s* finale, qui a disparu en Italie, ait eu en Gaule une grande vitalité, ou que la diphtongue *au* ait été maintenue : la prononciation scolaire est toujours dominée par la graphie. On a vu ci-dessus, p. 88, que les vocabulaires techniques n'étaient pas très latins en Gaule. C'est des gens cultivés que le latin a passé à l'ensemble de la population; la chose résulte manifestement de l'histoire du pays et de ses institutions à l'époque impériale — Ce n'est pas un fait isolé. Si l'on pouvait suivre l'histoire des substitutions de langues, on les verrait en général se faire par les classes supérieures de la population, et ceci explique bien des choses dans l'histoire des langues. »

Quaternaire primitif dans le val de Loire. Étude morphologique due à M. le capitaine Bourlon (*Industrie des alluvions du bassin moyen de la Loire*, dans les *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XXXVI, 1913; cf. même recueil, t. XXXIV). Aux époques chelléenne, acheuléenne et moustérienne, « l'évolution industrielle s'est développée d'une façon identique dans le Centre et le Nord de la France ».

Topographie d'Avaricum. — Pour se rendre compte du caractère « aquatique » de cette cité, voyez les vieux plans reproduits et commentés par M. le commandant Chenu (même recueil, p. 131 et s.).

Folk-lore en temps de guerre. — La guerre actuelle, comme toutes les guerres, a déterminé, dans l'ordre de la mentalité populaire, une recrudescence : 1° de prophéties; 2° de superstitions; 3° de contes populaires. Il importe d'examiner de près ces contes populaires : cela nous permet de saisir sur le vif comment ils naissent de faits actuels insérés dans des cadres permanents. Voici ces faits et ces cadres : 1° les secours venus de loin (les Russes, d'Arkhangel en Écosse et de là en Flandre; les Japonais en Adriatique); 2° les engins mystérieux (turpinite, la flèche d'avion traversant les murailles, les obus aux trouées de 100 mètres); 3° l'intervention des animaux (le taureau contre une

section d'Allemands, les éléphants des Hindous, le chien noir et le chien espion, la chèvre blanche de l'espion, la mort du vieil aigle, les colombes du généralissime); 4° les morts tragiques (une compagnie détruite, « sauf un pour raconter le désastre » [c'est la clausule habituelle], empoisonnement des blessés); 5° les chefs mystérieux (le *kronprinz* dans un château des environs de Mont-de-Marsan, le même masqué, le même malade et masqué [cf. ce que Voltaire dit du Masque de Fer], le même mort et ses funérailles; Guillaume dans un souterrain de château français); 6° les grandes trahisons (des engins dans des caisses de Maggi; Maggi empoisonnés; 2 millions passés en auto aux Allemands); 7° les morts vivants (Pie X vivant et gardé en Allemagne comme otage); 8° les conversions (un grand chef refaisant la promesse de Clovis [cf. Grégoire de Tours]); 9° les lieux-dits (la tranchée, le trou, le fauteuil du *kronprinz* : remarquez la prépondérance de son rôle dans le folk-lore[1]); 10° les exploits surhumains (Garros contre un zeppelin); 11° *monstra in caelo* (l'épée flamboyante au crépuscule du 6 août; l'étoile tricolore de janvier-février); 12° les métamorphoses (Guillaume en chien noir); 13° entrevues et entretiens de chefs (Poincaré et Guillaume; les deux généraux; le général et l'évêque [je ne donne pas les noms]; 14° les grandes querelles (Guillaume et ses fils; etc.). — Résumé d'une leçon au Collège de France, 8 janvier 1915[2].

Table de pierre trouvée à Alésia, avec piédestal figurant un dieu (Lare?); Espérandieu, *Acad. des Inscr.*, *C. r.*, juillet 1914, p. 457 et s.

Les médecins de Marseille. Clerc, même recueil, p. 461, publie l'inscription grecque trouvée à Marseille :

ΛΟΥΚΙΩ
ΑΡΡΟΥΝΤΙΩ
ΕΡΜΟΚΡΙΤΩ

Et M. Clerc se demande s'il n'y aurait pas un rapport entre ce personnage et le célèbre médecin *Arruntius*, dont parle Pline (XXIX, 7-8), et si ce dernier ne serait pas un membre de l'École médicale de Marseille.

Survivances de styles archéologiques. — *Ac. des Insc.*, *C. r.*, juillet 1914, p. 466 et s. Dans un article des plus importants, M. Brutails montre : 1° que le roman a empiété sur le gothique dans le Bordelais jusqu'au XIIIe siècle; 2° que les vieilles traditions gothiques y ont survécu dans les chantiers jusqu'au XVIIIe siècle. « Il faut apporter une extrême prudence à la classification chronologique des édifices, et on ne saurait les étudier de trop près avant de les dater. » Et cela est encore plus vrai pour les temps préhistoriques, où les courants de civilisation étaient sans aucun doute moins intenses et moins rapides qu'au Moyen-Age.

1. Cela peut s'expliquer par deux motifs (il n'y a pas de solution simple en folk-lore) : 1° le rôle *réel* du *kronprinz*; 2° la tendance *innée* du populaire à préférer le fils ou le neveu au père (Roland à Charlemagne, Hercule à Jupiter).

2. Je remercie mon ami Paul Courteault des nombreux faits qu'il m'a signalés à ce propos.

Têtes coupées. — Nous ne pouvons que nous féliciter de voir M. de Gérin-Ricard enquêter sur les antiquités de Die, ville si riche en surprises. Il publie un bas-relief avec trois têtes, deux à calottes et une barbue, toutes les yeux clos. Cela lui fait songer aux têtes d'Entremont, de Nages, de Montsalier. Il faudrait les voir de près pour affirmer qu'elle ne sont pas médiévales. Si elles rappellent aussi le groupe de Noves, cela m'inquiéterait : ce groupe n'est pas antique (Espérandieu, n° 121). Il nous eût fallu Adolphe Reinach pour étudier ce monument (cf. *Revue*, 1914, p. 232). De Gérin-Ricard, *Sculptures et inscriptions antiques de Die*, extrait du *Bull. arch. du Comité*, 1913; 1914, in-8° de 11 pages. — J'hésite encore plus à me prononcer sur le double buste d'en haut de la planche.

Inscriptions de Die. — Dans cette brochure, M. de Gérin-Ricard publie des inscriptions intéressantes :

AVITI SERVATI PIT
ROVDI IVLIA POTITI
VXOR ET AVITA FILIA

Si la lecture est juste, *Pitroudus* ou *Pitroudius* doit être l'équivalent celtique d'un *Quart-* romain. Mais le nom est-il celtique ou italiote? Là est la question pour tous les noms en *petr-*. *Petronius* est italiote; *Petrosidius* l'est également, il n'y a pas de doute, vu l'origine des inscriptions qui le mentionnent, et l'*aquilifer* de César. *L. Petrosidius* (V, 37,5), était un Sabin ou un Ombrien. J'hésite pour *Petrusonius*, qui est de Valence (XII, 1777). Le potier *Petrullus* (Holder, II, c. 980) est plutôt gaulois. — Ces noms et d'autres montrent l'habituelle parenté entre le celtique et l'ombrien, plus forte, je crois, que quelques linguistes ne l'admettent à l'heure présente.

Autre inscription :

IVCVNDIVSC
VERTINIFMACER
MOTIMARAMVOTI
////ATRI////V/////VS
INAVMONA V F

Il y a là des noms celtiques : mais lesquels?

Le corps chez les Gaulois. — Dr Hœfler, *Zur Somatologie der Gallo-Kelten*, dans *Archiv für Anthropologie*, 1913, p. 54 et s. J'ai lu trop vite ce travail pour le bien comprendre. Il y est question de la manière dont les Gaulois se représentaient leur corps, désignaient leurs maladies; il y des images de Celtes, des textes, des mots du vocabulaire celtique. Je ne vois pas très clairement les résultats.

Bronze gravé. — Espérandieu, dans *Revue archéologique* de 1914, p. 336, à propos d'un manche de *simpulum* du musée de Rouen.

Les fouilles de Roussillon (cf. *Revue*, 1914, p. 96). — Je me permets de dire désormais Roussillon, et non Castel-Roussillon, pour désigner *Ruscino* et son héritière moderne. — Dans un beau livre, plein de faits et d'images (*Le bilan des fouilles de Ruscino*, in-8° de 244 pages, 49 gravures; Perpignan, Comet, 1914), M. Henry Aragon, conservateur du Musée de Perpignan, nous donne un relevé des fouilles devenues célèbres, de M. Thiers, son maître et ami. Le présent volume se compose de cinq parties : résumé des fouilles, faits politiques qu'elles revèlent, les bronzes, questions topographiques, objets divers et en particulier préhistoriques. M. Aragon nous annonce deux autres volumes, l'un sur la céramique, l'autre sur la vie coloniale à Roussillon, *colonie latine* (ou romaine : la question demeurant encore incertaine, je conseillerais à M. Aragon de supprimer le mot *latine*). Tout cela fera une monographie complète, qu'on pourra rapprocher de celle de M. Clerc sur Aix. Roussillon sort enfin du discrédit ou de l'oubli. M. Thiers n'a pas fait seulement œuvre d'archéologue, mais aussi de patriote. Il a vraiment ressuscité une vieille capitale ibérique et romaine, une ville antique qui a été un des centres les plus actifs de la civilisation dans la Gaule du Midi. Et M. Aragon expose à merveille les résultats de cette enquête sur le sol. Nous reviendrons plus longuement sur cet ouvrage et sur Roussillon quand tout aura paru.

La date de l'arrivée des Celtes. — Vers le milieu du VIe siècle : les Celtes ont apporté les fibules à ressort bilatéral, et dans les fouilles du camp du Château, près de Salins, dans le Jura, la couche à fibules de ce genre renfermait des débris de vases grecs de la fin du VIe siècle. Ne pas oublier que, vu son importance, cette région de Salins a dû être une des premières occupées. Je n'ai pas besoin de dire à M. Viollier combien je suis d'accord avec lui. — Viollier, *Les Celtes sur le Rhin*, extrait de *Festgabe für Hugo Blümner*, Zurich, 1914, p. 261 et suiv.

Archives suisses d'anthropologie générale. Cf. *Revue*, 1914, p. 388. — Suspendue momentanément par suite des événements que l'Europe traverse, cette publication, reçue avec sympathie par le monde scientifique, va continuer à paraître, et on met sous presse le n° 3, dont voici le sommaire (ce numéro renferme 44 illustrations) : Eugène Pittard (Genève), *Anthropologie de la Suisse : I. Nouveaux crânes lacustres de l'époque néolithique et de l'âge du bronze; II. Crânes de l'âge du fer* (avec 8 illustrations); Schulz (Zurich), *Einfluss der Sutura occipitalis transversa auf Grösse und Form des Occipitale und des ganzen Gehirnschädels* (avec 1 illustration); Tschumi (Berne), *Das Hockergrab von Niederried (Ursisbalm) Kt. Bern* (avec 4 illustrations); Paul Vouga (Neuchâtel), *Les dernières fouilles de la Tène* (avec 31 illustrations).

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

S. Molinier, « *Les Maisons sacrées* » *de Délos au temps de l'indépendance de l'île, 314-166 avant J.-C.* (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, t. XXXI). Paris, Alcan, 1914; 1 vol. in-8° de 107 pages, 5 francs.

Apollon possédait à Délos un certain nombre d'immeubles, dont l'administration incombait aux hiéropes, intendants de la fortune du dieu. A l'aide des pièces comptables que ces magistrats établissaient annuellement et dont d'importants fragments nous ont été conservés, S. Molinier s'est proposé d'étudier l'histoire des maisons sacrées pendant la période de l'indépendance délienne (314-166), de déterminer les obligations qui incombaient tant au bailleur qu'au preneur de ces maisons, enfin de préciser l'importance relative de cette source de revenus. Son travail, entrepris sous les auspices de G. Glotz et présenté à la Faculté des Lettres de Paris pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, l'emporte de beaucoup sur la plupart des *dissertationes* qui, en Allemagne, valent à leurs auteurs le titre doctoral.

M. Molinier reconnaît avec modestie que « le sujet n'est point entièrement neuf ». Mais, depuis l'époque déjà lointaine où Th. Homolle y consacra quelques pages fort pleines (*Bull. Corr. hell.*, XIV, p. 433 et suiv.), des documents nouveaux ont été exhumés et publiés. Des corrections et des précisions nécessaires ont été apportées aux vues exposées par M. Homolle; mais elles étaient introduites en manière d'amendements successifs, dans des commentaires de textes où des questions fort diverses étaient débattues. Aussi risquaient-elles d'échapper à l'attention. M. Molinier lui-même m'en fournit la preuve : il querelle F. Dürrbach comme tenant d'une thèse fautive sur la constitution des garants (p. 63 et suiv.); mais si F. Dürrbach avait erré en 1905, il a reconnu en 1911, tout comme E. Schulhof en 1908 et M. Molinier en 1913, que les locataires devaient fournir des cautions annuelles (*Bull. Corr. hell.*, XXXV, p. 25-26).

Il faut donc savoir gré à M. Molinier d'avoir détaché, dans les actes des hiéropes, les chapitres particuliers relatifs aux maisons sacrées,

de les avoir scrutés et de nous avoir donné, dans un travail systématique et dans des tableaux dressés avec soin, les résultats de son examen. Je ne puis m'attarder à toutes les menues découvertes qu'il a faites au cours de ses recherches : identifications de maisons dont les noms varièrent, rectifications de dates, etc. Mais voici des conclusions d'importance. M. Homolle estimait qu'à Délos le prix des loyers avait subi, au cours du IIIe siècle et dans les premières années du IIe, un hausse progressive qui s'expliquait tout naturellement par l'importance croissante de l'entrepôt délien. En fait, le phénomène est plus complexe: on constate des hausses et des baisses successives; la hausse la plus notable se produit en 246 et c'est à peine si, en 179, on revient au chiffre alors atteint. Nous sommes à peu près incapables de découvrir les causes de ces variations. Du moins reste-t-il acquis que la valeur locative de la propriété bâtie, très faible à la fin du IVe siècle, s'accrut singulièrement par la suite. Ainsi les hiéropes, par des réparations et des transformations appropriées, voire même par des achats nouveaux, purent faire une véritable industrie de ce qui n'était d'abord qu'un moyen d'utiliser les immeubles possédés par le dieu. J'ajoute — et je montrerai ailleurs — que les magistrats athéniens qui remplacèrent les hiéropes en 166, me paraissent avoir été plus habiles que leurs prédécesseurs à tirer parti de cette source de revenus.

Sur un point accessoire, la démonstration de M. Molinier n'emporte point la conviction. Selon lui, tandis que le bail du fermier est rompu de plein droit en cas de décès, les héritiers du locataire seraient tenus par le contrat que celui-ci avait passé (pp. 53 et 91). En réalité, les quelques faits allégués peuvent tous être interprétés dans l'hypothèse que les héritiers sont autorisés à se substituer au défunt dans son bail et dans ses droits. En cela, le régime de la propriété bâtie ne diffère en rien de celui de la propriété foncière (cf. *Bull. Corr. hell.*, XIV, p. 432, n. 1).

Je signale quelques vétilles. L'auteur du grand article sur Délos dans la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa est V. von Schoeffer et non point Waser (p. 6). — L'inscription *IG*, XII, 5, n. 12, ne prouve point qu'on consacrait des immeubles aux divinités (p. 13, n. 2), οἶκος n'étant nullement l'équivalent d'οἰκία. — Je ne comprends pas comment a été obtenu le total des loyers pour l'année de Stésileos II (p. 74); je corrige bien 13122 1/4 en 1312 drachmes 2 oboles 1/4; mais mon addition me donne 1254 dr. 2 ob. 1/4 et c'est précisément le chiffre qu'a déjà indiqué F. Dürrbach (*Bull. Corr. hell.*, XXXV, p. 78). Entre le texte donné par E. Schulhof et le texte amendé qui devait figurer dans *IG*, XI, 3, je ne note qu'une divergence : maison πρὸς τῶι στοιχείωι, 44 dr. au lieu de 34.

P. ROUSSEL.

Fr. Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée* (extrait des *Annales de la Soc. roy. d'Arch. de Bruxelles*, t. XXVIII). Bruxelles, Vromant, 1914; in-4° de 121 pages, avec 69 gravures.

M. Franz Cumont vient de nous donner, sur la Belgique romaine, le livre d'ensemble qui nous manquait : livre de vulgarisation, évidemment, mais où l'érudit trouvera tout ce qu'il exige d'un travail scientifique, une connaissance immédiate des textes, des inscriptions et des monuments, une riche bibliographie (précieuse pour nous, à qui les travaux belges sont si souvent inaccessibles), des images en nombre fort bien exécutées, un commentaire sobre, sûr, écrit avec élégance et clarté, riche en faits nouveaux et en remarques bien venues. — Je résume les idées principales dans l'ordre où elles se présentent. — Étude sur les circonscriptions : « Il en résulte, fait capital, que la civilisation de notre pays, contrairement à ce qui la caractérise de nos jours, était alors une civilisation essentiellement rurale, non de bourgeois, mais d'agriculteurs, non de villes, mais de villas (p. 10). » — La question des routes : voyez p. 12, note sur l'empierrement de la chaussée du Diable dans le Luxembourg; « la grosse artère » était la chaussée rectiligne de Bavai à Maestricht (p. 16). — Le voisinage des légions et son influence sur « les campagnes belges » (p. 21). — Commerce : concurrence heureuse des Syriens aux *negotiatores Italici* (p. 24). — Navigation : voyez les travaux des ports, par exemple le bâti à pilotis jeté sur la tourbe de Zeebrugge (p. 28). — Blé du Hainaut et du Brabant (p. 32); les saunières des Ménapes et Morins (p. 34); le lin, dont la culture remonte au néolithique (p. 35); la laine, le fer, le charbon de bois, les scories de la forêt Charbonnière, détails fort importants, empruntés en partie à Tatien (p. 36-9). — P. 39 et s. : les villas, sujet capital pour la civilisation de la Belgique romaine, plans, décoration; excellents clichés inédits. — P. 48 et s. : l'ameublement; ici encore, la Belgique offre des objets de tout premier ordre, qui me seraient restés inconnus sans M. Cumont (coupe d'ambre, lézard en cristal de roche, etc.). — P. 59 et s. : bière, vin, fruits divers, importance de la pomme dans les milieux celtiques ou belges (cf. fig. 37). — Organisation industrielle : ici, remarque très importante : « Les grandes villas devinrent des centres de production où une série d'ateliers occupaient une quantité d'esclaves et de journaliers et pourvoyaient une clientèle étendue (p. 65). » — P. 66, les vases de Castor, « peut-être britanniques » ; la céramique belge; l'industrie verrière, tributaire des Syriens de Cologne depuis le temps de Sévère (p. 72) ; travail des bronziers (p. 77) ; le travail du laiton se développe chez les Tongres, origine de la fameuse dinanderie : la tête en fonte creuse de Dion (p. 79); les émaux d'Anthée (p. 80); le bol polychromique de La Plante (p. 81). — P. 82 et s. : sculpture funéraire, scènes

de la vie privée, le réalisme des Pays-Bas opposé à l'idéalisme de l'Italie (p. 87). — P. 89 et s. : éducation, écoles (fac-similé d'encrier), progrès du latin, influence des dieux classiques, quelques dieux locaux, dieux orientaux, cultes magiques et astrologiques ; « le cavalier foulant aux pieds de sa monture un géant anguipède représente symboliquement la barbarie germanique (p. 104) »[1]. — P. 105 : la fin du bel Empire.

C. JULLIAN.

Henri-F. Secrétan, *La propagande chrétienne et les persécutions.* Paris, Payot, 1914 ; 1 vol. in-18 de 210 pages.

Le livre donne plus que ne promet le titre : des réflexions ingénieuses sur la propagande, sur les persécutions, sur les origines même du christianisme, entremêlées de confidences sur la religion, sur la philosophie, sur le pacifisme, où se dévoile une âme.

Il y avait antagonisme essentiel, quasi irréductible, entre l'Église et l'Empire : et voilà la cause des persécutions. Idée juste, que M. Secrétan présente de façon originale. Mais n'outre-t-il pas quelque peu ? L'emploi qu'il fait de Tertullien m'inquiète : a-t-on bien le droit de voir toujours en celui-ci un représentant autorisé de l'Église ? La même outrance apparaît dans les vues présentées çà et là touchant la genèse de la foi nouvelle. M. Secrétan semble adopter en bloc les théories récentes qui ont souligné l'importance des facteurs apocalyptiques dans la genèse du christianisme. Loin de moi l'idée de méconnaître les services qu'elles ont rendus : le livre V de saint Irénée m'est présent à la mémoire. Mais comment simplifier à ce point ? Peut-on croire vraiment que la prédication de Jésus se réduisait à nier l'État et le service militaire, le mariage et la famille, en prévision de la catastrophe prochaine ? Peut-être la question militaire n'a-t-elle pas eu toute l'importance que lui attribue M. Secrétan[2]. L'étude des premiers cimetières romains ne suggère pas que l'Église ait trouvé parmi les pauvres ses premières recrues : il s'en faut, et de beaucoup ! Et l'histoire des Acilii, des Flavii, des Pudentes, confirme ce qu'elle suggère. Si saint Ignace supplie ses amis de Rome, avec l'ardeur qu'on sait, de ne pas lui envier le martyre, n'est-ce pas qu'il avait donc des amis « bien en cour » ? Et, si mes souvenirs ne m'abusent, de quel accent saint Clément ne prie-t-il pas pour les empereurs ? La foi chrétienne ne supprime pas la diversité des âmes. S'il en est qui n'imagi-

1. Sur ce point, je ne peux être d'accord avec M. Cumont, cf. *Revue*, 1913, p. 83 et 312. Le monument d'Yzeures n'est pas du tout la même chose (Espérandieu, *Recueil*, 2996 et s.) : c'est un temple, et nos colonnes ne sont pas des temples ; il présente une gigantomachie, et, sur nos colonnes, le cavalier ne combat pas le géant ; l'inscription d'Yzeures fait allusion à des événements connus, et il n'y a pas d'allusions épigraphiques sur les colonnes d'anguipèdes.

2. J'eusse aimé connaître, à ce propos, l'avis de M. Secrétan sur l'étude de Harnack.

nent l'Église que le poing tendu, il en est, il y en a toujours eu d'autres pour rêver d'une Église aux bras largement ouverts. Je ne nie pas Tertullien. Je rappelle saint Justin, et Clément d'Alexandrie, et Origène, et tous les gnostiques. Je rappelle Méliton. Je rappelle l'art chrétien des catacombes : dans la fresque du printemps, à Domitille, est-ce des amours, est-ce de petits anges qui enchantent nos regards? Impossible de ramener à une négation le plus primitif christianisme [1].

Le livre, on le voit, provoque d'abondantes réflexions. Mais si les idées de l'auteur appellent certaines réserves, quel respect, quelle sympathie ne commande pas la noblesse de son âme! Je ne sais au juste quelle parenté l'unit à l'illustre auteur de la *Philosophie de la Liberté* : il ne m'étonnerait pas qu'elle fût très étroite. Même souci des problèmes de la vie morale; même passion métaphysique; même désir d'utiliser ce que l'on croit pouvoir garder de l'Évangile; même foi pacifiste; même rêve de concilier le génie de la France avec celui de l'Allemagne. Je me rappelle très nettement encore — bien que le souvenir ait quelque vingt-cinq ans d'âge — quelle impression produisit en moi une première lecture de Secrétan : avec quel art ne savait-il pas vêtir de belle et claire prose française une pensée intimement germanique? Son homonyme, son parent, son fils peut-être déplore aux dernières pages de son livre « la préoccupation constante de la guerre » qui sévissait « en Allemagne et en France » (p. 201)... Hélas! je crains qu'une inexactitude ne dépare cet essai si attachant. « En France », la « préoccupation de la guerre » fut-elle si « constante »? Au fond de la cave où j'écris, sous les ruines d'une splendide école, tandis que les obus sifflent au-dessus de ma tête, je me rappelle les spectacles d'horreur que mes yeux ont vus, et que, malgré le courage de nos hommes, 20000 kilomètres carrés de territoire français attendent encore, au début de ce huitième mois de campagne, la même délivrance que l'Alsace-Lorraine.

ALBERT DUFOURCQ.

1er mars 1915. Sur le front.

C. Bicknell, *A guide to the prehistoric Rock Engravings in the Italian Maritime Alps*. Bordighera, Bessone, 1913; in-4° de 110 pages, 45 planches. Prix : 10 francs.

M. Clarence Bicknell s'est fait l'explorateur passionné des gravures célèbres du monte Bego et du lac des Merveilles. Et, à vrai dire, encore qu'on en ait parlé dès le XVIIe siècle, c'est lui, véritable-

1. Comment se fait-il que *M. Secrétan ne parle jamais ni de Jésus, ni de l'Évangile, — et presque jamais d'Eusèbe?* N'a-t-il pas idée qu'au lieu de parler des persécutions, ou de la propagande, en bloc, il ne serait pas inutile de *distinguer des périodes* au cours des trois ou quatre premiers siècles? — L'opposition qu'il établit, après d'autres, entre le document historique et l'œuvre de foi ne dérive-t-elle pas aussi d'idées un peu trop simplistes? Le « document » pur de toute « foi » n'est-ce pas une chimère?

ment, qui les a découvertes, si découvrir c'est faire connaître exactement, et c'est définir scientifiquement.

On sait en quoi consistent ces gravures. Elles se trouvent dans la région des Alpes voisine du col de Tende, à des hauteurs considérables dans la montagne, et en nombre si intense, qu'on a pu les évaluer à plus de 12,000. Leur époque est sans nul doute la première phase de l'âge du bronze, comme le montrent les armes sculptées. — Et tout de suite, de leur date seule sort leur importance.

Qu'on se souvienne que ces premiers temps du bronze ont été, à notre connaissance, les plus secrets, les plus anonymes de l'histoire de l'Europe. C'est peut-être l'époque où, semble-t-il, l'homme a le moins exprimé sa pensée par l'écriture ou le dessin. C'est peut-être l'époque où sa personnalité disparaît le plus derrière les instruments qu'il a laissés. — Or, grâce à ces gravures, nous le voyons au travail, avec sa charrue, ses bœufs, sa hache. Toute une civilisation mystérieuse reparaît sous nos yeux, comme le monde gaulois avec ses bas-reliefs sépulcraux, le monde magdalénien avec ses peintures rupestres.

Mais il y a entre cet art gravé du bronze et ces peintures une énorme différence. Les peintures des grottes sont des merveilles d'exactitude et d'expression. Les gravures alpestres sont incertaines, inexactes, enfantines, le plus souvent schématiques. Les populations à qui elles sont dues étaient absolument incapables d'une velléité artistique, *illitteratæ*, comme aurait dit le vieux Caton de leurs descendants ligures.

Et cependant je ne peux m'empêcher d'insister sur cette comparaison entre les gravures italiennes et les peintures magdaléniennes. L'artiste paléolithique a multiplié à l'infini les images de ses bêtes favorites ; le graveur du monte Bego a multiplié à l'infini les images de ses bœufs et de ses attelages. Pour l'un et pour l'autre, le dessin a donc été l'expression d'une même pensée, allant, chez l'un à des bêtes de chasse, chez l'autre à des bêtes de labour.

Cette civilisation des premiers bronzes était bien essentiellement agricole. Nulle part, que je sache, je ne trouve réunis, en aussi grande quantité, des dessins de labourage. Le labour, la charrue, c'était donc la pensée maîtresse des hommes d'alors. Et voilà le caractère fondamental de ces temps du bronze qui apparaît à nos yeux. Je dirai volontiers que l'humanité n'a jamais traversé une période plus foncièrement agricole.

D'où venaient ces graveurs de bœufs ? Derrière leurs dessins, il faudrait retrouver leurs champs et leurs emblavures. A l'arrière-plan du monte Bego, j'aperçois une verte étendue de champs cultivés, très loin dans la plaine au pied des Alpes. Peut-être y avait-il là quelque sanctuaire, lac ou sommet vers lequel convergeaient les laboureurs de

nombreuses tribus. Je doute qu'ils y menassent leurs bœufs. Ils en apportaient du moins l'image avec eux. Et, dût-on trouver la ressemblance forcée, cet amoncellement de cornes gravées sur les rochers alpestres m'a rappelé l'entassement des bœufs dans la grande place d'Autun, le jour de la bénédiction des troupeaux.

Que M. Bicknell soit remercié de ce travail. Grâce à lui, c'est tout un âge de l'humanité qui revit. Ce que nous savions de ces gravures était disséminé dans vingt brochures très peu accessibles. Voici maintenant un *corpus* complet de tout ce qui les concerne, un abondant répertoire de toutes leurs espèces, un guide sûr à travers le dédale des rochers qui les portent, un aperçu de toutes les hypothèses qu'elles ont provoquées. Et tout cela, présenté avec clarté, et avec cette modestie conciliante et patiente qui est le caractère de M. Bicknell.

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Le coq de Phocée. — Depuis sa création, en 1899, notre *Revue des Études anciennes* avait comme vignette, pour sa feuille de titre et sa couverture, une reproduction de la Dame d'Elche, qui lui était commune avec le *Bulletin hispanique*. Nous avions souvent cherché un ἐπίσημα qui nous fût propre. L'année dernière, après sa dramatique campagne de fouilles à Phocée [1], M. Félix Sartiaux me remit une photographie, prise par lui, du bas-relief représentant un coq, dont l'original est conservé au musée de l'École évangélique de Smyrne et dont un moulage fut offert, par les Anciens de Fokia, aux habitants de Marseille, lors des fêtes du XXVe centenaire de la fondation de cette ville [2]. Il nous parut que cette œuvre, provenant de la côte phocéenne, répondait entièrement à notre dessein.

D'une part, en effet, elle établit un lien entre la célèbre métropole ionienne, qui fut l'un des plus beaux foyers de rayonnement de la civilisation grecque, et sa non moins glorieuse, non moins vivante colonie de notre littoral méditerranéen. D'autre part, elle est, dans le plus formidable cataclysme qui ait jamais bouleversé le monde, un

1. Voir la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1914.
2. Cf. F. Sartiaux, *De la nouvelle à l'ancienne Phocée*, p. 34 (conférence que nous avons signalée dans notre dernier fascicule, t. XVI, p. 473).

symbole d'allégresse, de confiance et d'espoir. Ce sont les raisons qui nous l'ont fait choisir. Notre science historique française peut se réclamer de l'emblème qui exprime les autres énergies du pays. Chantecler, plus que jamais, se tournera vers l'aube pour le vigilant salut à la lumière.

GEORGES RADET.

Nos morts. — Comme il nous faudra travailler, à nous qui restons, pour remplacer ceux qui sont partis à tout jamais! Voilà Anziani disparu, lui qui s'était élancé de toute sa jeunesse ardente et ouverte à la conquête de la science étrusque : archéologue, linguiste, connaissant bien le sol et les textes, il eût pu réussir là où tant d'autres ont échoué. Voilà Boudreaux tué, lui, plus calme, plus lent, mais d'une finesse de philologue incomparable; son édition d'Oppien, son volume sur les Astrologues grecs faisaient de lui le premier helléniste de sa génération, et le désignaient pour être parmi les premiers de notre science française : il savait si bien réfléchir sur les textes! il était si éloigné de cette hypercritique acharnée à les détruire! il eût ramené notre jeunesse à la prudence, à la tradition, à la raison. C'est à nous de dire d'eux ce que nous aurions voulu qu'ils disent de nous : ils sont morts, nous léguant des exemples à suivre. Nos élèves nous montrent la voie de notre vieillesse.

La paix de Pouzzoles. — Bon petit travail d'un nouveau venu, Raoul Sciama (*A propos de la paix de Pouzzoles*, *Revue arch.* de 1914, p. 341 et s.), travail provoqué par une étude de M. Carcopino (cf. *Revue*, 1914, p. 132), fait avec soin, méthode, finesse exégétique.

A propos de Marsyas et du droit italique; cf. *Revue*, 1913, p. 439. M. Adolphe Reinach a bien compris qu'il fallait revoir de très près toutes ces questions et ne pas se contenter de paraphraser les explications reçues. « On peut concevoir comment Marsyas est venu au cœur du Forum, et pourquoi il y a été l'objet d'un telle vénération. Comme sa tête était coiffée d'une sorte de bonnet phrygien semblable au *pileus* que les esclaves portaient au jour de l'affranchissement, il dut évoquer pour les Romains l'idée d'un esclave acclamant de sa droite levée sa libération. C'est ainsi que l'érection d'une statue de Marsyas sur son Forum devint le symbole de la concession à une cité de ce droit italique qui affranchissait la terre provinciale de la servitude. » Mais il s'agit de savoir si le rapport entre le *jus italicum* et Marsyas est bien certain. Adolphe Reinach, *L'Origine du Marsyas du Forum*, in-8° de 17 pages; extrait de *Klio*, t. XIV, 1914.

C. J.

5 mars 1915.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

DOCUMENTS ET QUESTIONS LITTÉRAIRES

ARISTOPHANE DE BYZANCE

ET SON ÉDITION CRITIQUE DE PLATON

Diogène Laërce nous apprend qu'Aristophane de Byzance avait disposé par trilogies quinze dialogues de Platon [1]. Nauck rapporte ce classement aux Πρὸς τοὺς Καλλιμάχου πίνακας : Aristophane, d'après lui, aurait ordonné les œuvres de Platon comme bibliothécaire, non comme éditeur, et les trilogies auraient été mentionnées dans ses *Additions et corrections au catalogue de Callimaque* [2]. On peut estimer, au contraire, que ce classement suppose une analyse minutieuse des Dialogues, un dépouillement et une confrontation des passages divers, qui, chez un philologue de cette envergure — et surtout à une époque de confusion et d'incertitude sur la valeur des textes et sur les méthodes de recension et d'émendation —, devaient impliquer ou provoquer l'étude critique des leçons et des variantes, et nécessiter l'existence ou la préparation d'une édition critique. On sait d'ailleurs qu'Aristophane le grammairien avait étudié de près les travaux des philosophes, qu'il avait abrégé l'*Histoire des animaux* d'Aristote et que, pour composer son recueil de *Proverbes*, il avait dû parcourir l'œuvre entière de Platon. Sur le renseignement certain de Diogène Laërce on peut donc fonder l'hypothèse assez vraisemblable d'une édition des Dialogues de Platon par Aristophane [3].

Mais la vraisemblance de cette hypothèse s'accroîtrait singu-

1. D. L., III, 61-62.

2. A. Nauck, *Aristophanis Byz. fragm.* (1848), p. 250. De même P. Wendland, dans l'*Einleitung in die Altertumswissenschaft* de Gercke et Norden, I, p. 403; Christ et Schmid, *Gesch. der griech. Litt.*, 5e éd., t. II, p. 202.

3. Cette hypothèse a été défendue par Fr. Osann, *Anecdotum Romanum* (1851), p. 101-102; par U. v. Wilamowitz-Moellendorff, *Einleitung in die griech. Tragödie* (1910), p. 145; cf. p. 150; par Fr. Susemihl, *Alexandrin. Litt.*, I, p. 448 et n. 62; et par Th. Gomperz, *Platonische Aufsätze*, II (1899), p. 4.

lièrement si nous pouvions alléguer en sa faveur encore d'autres indices. L'étude des *signes critiques* de certains exemplaires platoniciens nous apportera peut-être une preuve de ce genre.

On retrouve quelques vestiges de ces signes en marge de nos meilleurs manuscrits médiévaux, mais si rares et dispersés qu'on n'en peut tirer aucune conclusion. Il nous faut recourir une fois de plus à Diogène Laërce, qui nous donne l'énumération suivante : « *Le χ s'emploie pour les locutions particulières et les figures, en un mot, pour l'usage platonicien; la diplé, pour les doctrines et opinions propres à Platon; le χ pointé, pour les morceaux de choix et les passages élégamment écrits; la diplé pointée, pour les corrections de quelques critiques; l'obel pointé, pour les athétèses arbitraires; l'antisigma pointé, pour les doubles emplois et les leçons transposées; le kéraunion, pour l'interprétation* [1] *de la philosophie; l'astérisque, pour l'harmonie des doctrines; l'obel, pour l'athétèse* [2]. » Nous espérons montrer que, selon toute vraisemblance, ces divers signes critiques se rapportent à une édition alexandrine, dont l'auteur serait Aristophane le grammairien.

Les modernes connaissent tout particulièrement les signes critiques des éditions homériques, découverts par Villoison dans le *Venetus* A de l'*Iliade*, avec les scholies fameuses qui les accompagnent et dont certaines les expliquent; les plus importantes de ces scholies, extraites d'Aristonicos et de Didymos, proviennent des commentaires d'Aristarque, l'illustre disciple et continuateur d'Aristophane de Byzance, et nous fournissent des indications précieuses sur les travaux critiques d'Aristarque et parfois de ses prédécesseurs [3]. Ces divers signes

1. Pour ce sens de ἀγωγή, cf. Aristote, *Rhétorique*, I, ch. 15 = p. 1375 b 12. Je dois cette référence à mon ami Paul Etard, qui voudra bien me permettre de l'en remercier ici très vivement.

2. D. L., III, 65-66. — L'*Anecdotum Cavense*, publié par Reifferscheid (*Rhein. Mus.*, 23, 1868, p. 131) et reproduit par Schanz (*Studien zur Gesch. des Plat. Textes*, 1874, p. 21), traduit en latin une partie de cette notice. L'ordre des signes n'étant pas le même que dans Diogène Laërce, il se peut que le traducteur n'ait pas eu pour source Diogène, mais un abrégé analogue à la source directe ou indirecte de Diogène (Reifferscheid, *ibid.*, p. 132).

3. Ces scholies ont été étudiées par de nombreux érudits, et surtout par K. Lehrs, *De Aristarchi studiis Homericis* (1833; 2e éd., 1865; 3e éd., rev. par Ludwich, 1882), et A. Ludwich, *Aristarch's Homerische Textkritik nach den Fragmenten des Didymus*, 2 vol., 1885.

critiques sont d'invention alexandrine; apposés sur les exemplaires des éditions savantes, ils renvoyaient, soit à des *Introductions* [1], soit à des *Commentaires* publiés à part (ὑπομνήματα), où se trouvaient groupées en catégories, correspondant aux différents signes, les observations sur chacun des passages marqués (vers apocryphes, altérés, transposés; vers rejetés, corrigés ou déplacés à tort; expressions obscures, ambiguës, singulières, caractéristiques de l'auteur; explication du fond, et, en particulier, de la mythologie; jugements esthétiques, etc.). L'introduction de l'édition ou du commentaire expliquait l'usage des signes. Plus tard, quand on abrégea tous les ouvrages d'érudition, ces introductions, réduites à une sèche énumération des signes et de leurs emplois, tantôt furent compilées dans les ouvrages généraux sur les signes (tel celui de Suétone [2]), tantôt subsistèrent à part (trois notices de ce genre, sur les signes homériques d'Aristarque et de son école, ont été publiées par Villoison, Osann et Cramer [3]). Le passage de Diogène Laërce sur les signes platoniciens est analogue à ces notices abrégées et se rattache évidemment, lui aussi, à une *introduction* alexandrine.

D'ailleurs, il est précédé d'indications diverses et quelque peu confuses sur le vocabulaire et l'exégèse de Platon, où l'on peut reconnaître un autre fragment de la même Introduction [4]. L'emploi de signes critiques et la forme de la notice reproduite par Diogène nous prouvent donc, tout d'abord, qu'il a

1. Certaines éditions (par exemple celles des poètes dramatiques par Aristophane) ne comportaient qu'une introduction, sans aucun commentaire. — Cf. sur ces éditions savantes : Osann, *o. c.*, p. 31 ; Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter* (3e éd., 1896), p. 319; U. v. Wilamowitz-Moellendorff, *o. c.*, p. 138-158, et Susemihl, *o. c.*, I, p. 430, n. 7.

2. Il nous est actuellement représenté par le chapitre 20 du 1er livre des *Origines* d'Isidore et par un *Anecdotum Parisinum* qu'a publié Bergk.

3. La première notice avait été découverte dans le *Marcianus* 483 par Villoison, qui l'avait aussitôt signalée (1781), et la publia en 1788 (en même temps que Siebenkees). Osann publia l'*Anecdotum Romanum* et Cramer l'*Anecdotum Harleianum*, beaucoup moins important. — On trouvera tous ces textes, soit dans Osann, *o. c.*, p. 3-8 et 327-334, soit dans Reifferscheid, *C. Suetoni Tranquilli praeter Caesarum libros reliquiae* (1860), p. 137-144, dans Nauck, *Lexicon Vindobonense* (1867), p. 271 sqq. ou dans Dindorf, *Schol. gr. in Hom. Iliadem*, I (1875), p. XLII-XLIX (sauf Isidore; enfin, l'*Anecd. Paris.*, seul, dans H. Keil, *Grammat. Lat.*, t. VII, p. 533-536).

4. *D. L.*, III, 63-65. Cf. H. Usener, *Unser Platontext* (*Nachr. Gesellsch. Gotting.*, 1892), p. 184-185.

existé une édition alexandrine de Platon, où des signes placés en marge renvoyaient probablement à une Introduction générale et peut-être, en outre, à un commentaire des passages signalés. Et rien n'est plus naturel. Car les philologues alexandrins n'avaient pas seulement étudié le texte homérique et donné des éditions savantes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : ils n'avaient négligé ni les autres poètes, ni certains prosateurs; Aristophane de Byzance avait édité les poètes lyriques et dramatiques[1], Callimaque avait rassemblé les œuvres de Démocrite et Aristarque avait commenté l'Histoire d'Hérodote.

Il nous faut maintenant examiner les rapports des signes platoniciens aux signes employés dans les autres éditions alexandrines, et nous efforcer de déterminer ainsi l'époque où ils furent pour la première fois appliqués au texte de Platon.

L'*obel* (—), inventé par Zénodote, conservé par ses successeurs et employé par eux, non seulement dans les éditions d'Homère, mais dans toutes les éditions de textes littéraires, correspond exactement à nos crochets droits : il sépare du texte les vers, et plus généralement les leçons, que les critiques rejettent comme apocryphes, mais ne veulent pas supprimer complètement. Plus tard, le sens de l'obel deviendra plus large et moins précis : l'auteur de l'*Anecdotum Parisinum* semble croire qu'Aristarque notait ainsi, outre les vers apocryphes, ceux qu'il jugeait *mauvais* et *indignes d'Homère*; de même, pour Isidore, l'obel marque à la fois les *répétitions* fautives, et les leçons apocryphes[2]. Au contraire, l'usage de l'obel platonicien (ὀβελὸς πρὸς τὴν ἀθέτησιν) est absolument conforme à l'usage d'Aristarque, de ses prédécesseurs et de ses disciples fidèles. L'édition critique de Platon se rattache donc à la pure

1. Héphestion (περὶ σημείων = éd. Consbruch, 1906, p. 73-76) nous renseigne sur les *signes métriques* qui accompagnaient le texte des poètes lyriques et dramatiques, dans les éditions d'Aristophane et d'Aristarque. Les scholies de ces poèmes complètent nos informations.

2. *Anecd. Par.* : evenit ut... quoties improbarent versus quasi *aut malos* aut non Homericos, obelo potissime notandum existimarent. Nam *et ipsius Homeri proprios, sed non eo dignos* eadem hac nota condemnarunt. — Isidore, *Orig.*, I, 20 : Obelus, id est virgula jacens, apponitur *in verbis vel in sententiis superflue iteratis* sive in iis locis, ubi lectio aliqua falsitate notata est, ut quasi sagitta jugulet supervacua atque falsa confodiat. — Nous verrons que, pour les *répétitions* fautives, les Alexandrins emploient d'autres signes.

tradition alexandrine; elle ne saurait être postérieure aux derniers Alexandrins, Aristonicos et Didymos.

Mais nous pouvons préciser davantage. Diogène Laërce mentionne l'*obel pointé* (÷, trait horizontal entouré de deux points), qui dénonçait les athétèses arbitraires, c'est-à-dire l'emploi inconsidéré de l'obel par d'autres éditeurs (ὀβελὸς περιεστιγμένος, πρὸς τὰς εἰκαίους ἀθετήσεις). Or, l'obel pointé n'a été employé ni par Aristarque ni par ses disciples, mais seulement beaucoup plus tard, dans les éditions critiques de la Bible faites par Origène (et ses successeurs, comme Isidore ou Florus[1]): on l'appelle alors, tantôt *obel pointé*[2], tantôt obel simplement[3], et tantôt *lemnisque*[4]; il sert à marquer diverses nuances de l'athétèse et, en particulier, les passages *superflus* de la traduction des Septante[5]. ou bien les cas d'athétèse *dubitative*[6]. Or, nous savons que, pour l'athétèse, tous les Alexandrins usent de l'obel simple. D'autre part, pour noter les athétèses arbitraires (par exemple celles de Zénodote), Aristarque et ses disciples mettent la diplê pointée. Ne pouvant descendre jusqu'au temps d'Origène pour situer l'usage platonicien de l'obel pointé, il nous faut donc remonter au delà d'Aristarque. Si l'édition critique de Platon date de l'époque alexandrine, et si l'usage de l'obel pointé ne se rencontre ni chez Aristarque ni chez ses disciples, nous ne pouvons l'attribuer qu'au grammairien Aristophane. Car Zénodote s'en tenait à l'obel simple et n'avait pas inventé d'autres signes.

La présence du *kéraunion* parmi les signes platoniciens nous amène aux mêmes conclusions. Le kéraunion ou *foudre*, dont nous ne savons pas exactement la forme[7], a été employé par

1. Voir Osann, *o. c.*, p. 67, n. 1; p. 215-216.

2. Il ne porte alors qu'un seul point, au-dessus de la ligne. *Anecd. Par.*: *Obelus cum puncto*, ad ea de quibus dubitatur tolli debeant necne. — De même Isidore, *o. c.* (*Obelus superne adpunctus*).

3. Par exemple dans Florus (Osann, p. 216, 218).

4. En effet, la définition du lemnisque par Épiphane montre l'identité du lemnisque et de l'obel entouré de points : οὕτω γραφόμενον ὡς ἔχει τὸ προκειμένον — σημεῖόν ἐστι, γραμμὴ μία, μεσολαβουμένη ὑπὸ κεντημάτων δύο, εἴτουν στιγμῶν, μιᾶς μὲν ἐπάνω οὔσης, τῆς δὲ ἄλλης ὑποκάτω (Épiphane, *De mensuris et ponderibus* = Osann, *o. c.*, p. 216).

5. Osann, p. 215.

6. Voir plus haut, n. 2.

7. T d'après l'*Anecdotum romanum*; V d'après le ms. *Borbonicus* de Diogène Laërce; ⁜ d'après l'*Anecdotum Parisinum*; ↓ d'après Isidore.

Aristophane de Byzance et certainement inventé par lui. D'après une scholie de l'*Odyssée* (XVIII, 282 : passage où l'industrieux Ulysse se réjouit de voir Pénélope provoquer habilement les dons des prétendants), Aristophane condamnait la bassesse des sentiments attribués à Ulysse, et, pour ce motif, mettait en marge le kéraunion[1]. Il voulait sans doute frapper ainsi d'athétèse, ou tout au moins de suspicion, le groupe des vers 281-283[2]. On retrouve des jugements analogues dans Zénodote et même dans Aristarque, également choqués par la naïve grossièreté des mœurs primitives. Le kéraunion d'Aristophane remplaçait donc une série d'obels, pour condamner en bloc un certain nombre de vers : usage qui nous est attesté beaucoup plus tard, par l'*Anecdotum Parisinum* et par Isidore[3]. Mais Aristarque abandonna ce signe comme inutile[4]; c'est pourquoi les scholies du *Venetus A*, dans le cas où l'athétèse s'étend sur plusieurs vers, ne nous présentent rien de plus qu'une série d'obels[5]; et c'est pourquoi l'*Anecdotum Romanum*, dont les notices reflètent l'usage d'Aristarque et de ses disciples, ne dous donne que des renseignements très vagues sur ce signe (« *rarement employé, il note, lui aussi, un grand nombre de recherches à faire, outre celles qui ont été mentionnées plus haut*[6] »). Aristophane a donc été le seul des Alexandrins à se

1. Cramer, *Anecd. Paris.*, III, p. 505 : παρέλκετο· ἀντὶ τοῦ ἐφέλκετο· εὐτελὲς τοῦτο, διὸ καὶ κεραύνιον παρέθηκεν Ἀριστοφάνης.

2. Nauck, *Aristoph. Byz. fragm.*, p. 18; cf. au contraire Osann, *o. c.* p. 79. — Cette analogie de sens avec l'obel explique peut-être les deux formes les plus courantes du kéraunion. L'*Anecd. Rom.* nous donne la forme T ; dans ce cas la ligne horizontale ou obel est pour ainsi dire reprise et répétée devant chaque vers par la verticale qui descend en marge tout le long du passage incriminé. Isidore, dans les *Origines*, donne la forme ↓; c'est ici l'obel lui-même (assimilé à une flèche, *quasi sagitta*) qui devient vertical, pour condamner tous les vers devant lesquels il passe: cette seconde forme explique le nom de kéraunion = foudre.

3. Ceraunium ponitur quotiens multi versus improbantur, ne per singulos obelentur (*Anecd. Par.*). De même Isidore, qui ajoute : κεραυνὸς enim fulmen dicitur (*Origines*, I, 20, et dans le *Glossaire* publié par Mai, *Class. auct.*, VI, 577; cf. Osann, p. 161).

4. K. Lehrs, *o. c.*, 2. éd. p. 337, n. 2; Susemihl, *o. c.*, I, p. 454, n. 105. — A. Ludwich, *o. c.*, I, p. 624, dénie l'emploi de ce signe à Aristophane, mais sans donner de raisons. Nous nous en tenons au témoignage formel du scholiaste.

5. Voir *Iliade*, I 366 sqq.; 380 sqq.; II, 76 sqq., etc.

6. *Anecd. Rom.*, I (ce signe est le dernier de la liste) : τὸ δὲ κεραύνιον ἐστὶ μὲν τῶν σπανίως παρατιθεμένων, δηλοῖ δὲ καὶ αὐτὸ πολλὰς ζητήσεις πρὸς ταῖς προειρημέναις. L'auteur de la notice reconnaît, en somme, que le kéraunion a été jadis employé, mais qu'il en ignore le sens.

servir du kéraunion pour la critique homérique. Dans son édition de Platon, il lui assigne un rôle assez différent : le kéraunion marque les passages qui doivent être *interprétés*. On peut, en effet, se demander, lorsqu'on lit certaines déclarations de Platon, dans quel sens il convient de les prendre, « quel en est le but, si elles représentent une conséquence rigoureusement déduite des prémisses ou si elles jouent le rôle d'une image, si elles veulent établir la doctrine propre du philosophe ou répondre aux objections d'un interlocuteur »[1] : faute de ces distinctions, les adversaires de Platon mettent sur le même plan toutes les parties de son œuvre, et sont amenés à lui imputer des contradictions imaginaires[2].

Dès lors, l'*interprétation* plus pénétrante des passages litigieux prélude à la démonstration de l'*harmonie des doctrines*. Ici nous voyons employé un nouveau signe, l'astérisque (⁂ : ἀστερίσκος, πρὸς τὴν συμφωνίαν τῶν δογμάτων)[3]. Dans la critique homérique comme dans l'exégèse platonicienne, il arrivait que les contradictions de l'auteur, apparentes ou réelles (τὰ ἐναντία καὶ μαχόμενα), fussent remarquées par des critiques subtils : par exemple, celles de l'*Iliade* avec l'*Odyssée* étaient objectées par les chorizontes. Dans ce cas, Aristarque notait d'un signe particulier (diplè) les passages sur lesquels ses adversaires fondaient leurs *apories*, qu'une meilleure interprétation *résolvait*[4]. Ce genre des ἀπορίαι καὶ λύσεις, hérité des sophistes et d'Aristote, s'était étendu tout naturellement aux commentaires d'ouvrages philosophiques : Damaskios nous

1. D. L. III, 65 : (πρῶτον μὲν ἐκδιδάξαι χρὴ ὅ τι ἐστὶν ἕκαστον τῶν λεγομένων· ἔπειτα) τίνος εἵνεκα λέλεκται, πότερα κατὰ προηγουμένον ἢ ἐν εἰκόνος μέρει, καὶ εἰ εἰς δογμάτων κατασκευὴν ἢ εἰς ἔλεγχον τοῦ προσδιαλεγομένου...

2. Dans ses éditions des poètes lyriques et dramatiques, Aristophane employait certains signes homériques (obel = paragraphos ; diplè) dans un sens tout autre que dans Homère. Nous ne devons pas nous étonner, par conséquent, de le voir attribuer au kéraunion deux emplois différents, suivant qu'il s'agit d'Homère ou de Platon. Les deux emplois ont-ils quelque analogie? Ce n'est pas indispensable. On peut remarquer cependant que les passages où l'argumentation n'a qu'une valeur de circonstance, et ceux qui renferment de simples badinages ou des mythes, sont mis au second plan, éliminés, séparés des passages essentiels et dogmatiques par le kéraunion, de même que tels vers suspects de n'être pas homériques sont condamnés en bloc et retranchés par le même signe.

3. Pour la forme de l'astérisque, voir Eustathe, Commentaire à l'*Iliade*, ch. V, v. 733, et à l'*Odyssée*, ch. IX, v. 250 = p. 599 et 1627.

4. Scholies du *Venetus* A à l'*Iliade*, II, 649 ; XI, 692 ; XVII, 115, XXI, 202, etc.

en offre un dernier exemple. L'astérisque platonicien marquait sans doute, lui aussi, les passages où les adversaires avaient signalé des contradictions, ou bien ceux qui permettaient de répondre à leurs objections et d'où ressortait l'unité du système. Nous savons, d'autre part, que le grammairien Aristophane connaissait et employait l'astérisque[1] : dans la critique homérique (corrélativement, semble-t-il, à l'astérisque accompagné de l'obel), puis dans son édition d'Alcée, et probablement d'autres poètes (seul, comme signe colométrique)[2]. Dans le premier cas, si nous en croyons une scholie de l'*Odyssée*[3], les deux signes notaient les vers des poèmes homériques qui se trouvaient textuellement répétés en un autre endroit où ils convenaient moins : l'astérisque pour ceux qui étaient à leur place, l'astérisque joint à l'obel pour ceux qui n'y étaient pas ; nous apprenons par d'autres témoignages[4] qu'Aristarque suivait exactement l'usage de son maître. Dans le second cas, Aristophane employait l'astérisque seul, comme dans son édition de Platon. D'après l'*Anecdotum Parisinum*, Aristophane aurait même fait usage de l'astérisque seul dans la critique homérique, pour noter les passages obscurs, dont le sens échappait : mais ce dernier témoignage est un peu

1. Cf. Susemihl, *o. c.*, I, p. 432, n. 17 ; p. 436, n. 28.

2. Héphestion, p. 74, éd. Consbruch : ἐπὶ δὲ τῶν Ἀλκαίου ἰδίως κατὰ μὲν τὴν Ἀριστοφάνειον ἔκδοσιν ἀστερίσκος ἐπὶ ἑτερομετρίας ἐτίθετο μόνης, κατὰ δὲ τὴν νῦν τὴν Ἀριστάρχειον καὶ ἐπὶ ποιημάτων μεταβολῆς (cf. la scholie du *Plutus*, v. 253).

3. *Schol. Ambros.* à l'*Odyssée*, III, 71 : τοὺς μετ' αὐτὸν τρεῖς στίχους ὁ μὲν Ἀριστοφάνης ἐνθάδε σημειοῦται τοῖς ἀστερίσκοις· ὅτε δὲ ὑπὸ τοῦ Κύκλωπος λέγονται, καὶ ὀβελίσκους τοῖς ἀστερίσκοις παρατίθησιν, ὡς ἐντεῦθεν μετενηνεγμένων τῶν στίχων (cf. IX, 252-255). — Nauck se demande (*o. c.*, p. 17) si le nom d'Aristophane n'a pas remplacé par erreur celui d'Aristarque en ce passage. Nous savons en effet qu'Aristarque a employé les deux mêmes signes corrélatifs en ces deux passages de l'*Odyssée* ; mais il les emploie exactement dans le sens inverse : en effet, il pense que les quatre vers en question sont bien à leur place au chant IX et qu'ils ont été transportés fautivement au chant III (voir le *Fragmentum Venetum* dans Dindorf, *o. c.*, I, p. 2, l. 14 sqq., et le Commentaire d'Eustathe sur le vers IX, 252 = p. 1625). Une telle divergence ne permettait aucune confusion. Il est donc probable qu'Aristarque a hérité de son maître l'usage corrélatif de ces deux signes, tout en se séparant de lui dans les détails de l'application. Cette attitude est parfaitement conforme à ce que nous savons des rapports étroits d'Aristophane et d'Aristarque dans la critique homérique, et de la dépendance d'Aristarque à l'égard d'Aristophane (cf., par exemple, L. Cohn, dans Pauly-Wissowa, II, 996).

4. Les scholies, les *Anecd. Rom.*, *Venet.*, *Harl.*, *Par.*, et les *Origines* d'Isidore. — L'*Anecdotum Paris.* et Isidore nous apprennent que l'*astérisque joint à l'obel* appartenait en propre à Aristarque, c'est-à-dire n'avait pas été employé ensuite par Probus, les grammairiens latins et les critiques ecclésiastiques, comme l'astérisque simple.

suspect[1]. Les autres suffisent pour nous permettre d'attribuer à Aristophane l'emploi de l'astérisque dans la critique platonicienne[2].

En signalant particulièrement les passages où se manifestait l'harmonie des doctrines platoniciennes, Aristophane restait le fidèle disciple d'Eratosthène, commentateur des poèmes homériques et du *Timée*, qui avait pour principe d'expliquer l'auteur par lui-même — donc, au moyen de concordances et de passages apparentés —, et qui sauvegardait ainsi l'*originalité* des grandes œuvres[3]. Aristophane, lui aussi, en résolvant les contradictions apparentes et en notant les concordances des diverses théories, devait aboutir à dégager les grandes lignes du système et à mettre en lumière *ce qui lui appartenait en propre* : les passages les plus caractéristiques à cet égard lui parurent également dignes d'être signalés, et il les marqua de la *diplê* (διπλῆ, πρὸς τὰ δόγματα καὶ τὰ ἀρέσκοντα Πλάτωνι). Il est extrêmement probable, en effet, qu'Aristophane connaissait la diplê, inventée par Léagoras (si l'on en croit l'*Anecdotum Parisinum*), et qu'il l'avait employée avant Aristarque, non seulement pour l'édition d'Homère, mais pour celles des poètes lyriques et dramatiques[4]. Dans ces dernières, la diplê prenait deux formes (tantôt ouverte en dedans et tantôt en dehors) et jouait un autre rôle que dans l'édition d'Homère. La même

1. *Anecd. Paris.*: Asteriscum Aristophanes apponebat illis locis quibus sensus deesset. — Isidore, *Orig.*, I, 20 : Asteriscus apponitur in his quae omissa sunt... — Ce désaccord révèle peut-être l'altération de l'une au moins des deux notices. Celle d'Isidore correspond à l'usage d'Origène et de ses successeurs (cf. Osann, *o. c.*, p. 215, 217); il est possible que celle de l'*Anecd. Paris.* doive s'y ramener : mais on ne saurait l'affirmer avec certitude.

2. Peut-être y aurait-il une lointaine analogie entre l'usage homérique de l'astérisque corrélatif et l'usage platonicien de l'astérisque simple : dans le premier cas, le signe marque la répétition d'un ou plusieurs vers ; dans le second, la répétition d'une idée, d'une théorie fondamentale, présentée sous une autre forme et à propos d'un autre problème, c'est-à-dire, finalement, l'harmonie des doctrines essentielles du philosophe.

3. Contrairement à l'exégèse *allégorique* des Stoïciens, qui appelaient Homère à témoigner sur toutes les questions scientifiques, philosophiques et religieuses, et découvraient tout en lui, sauf le poète.

4. Cf. Susemihl, *o. c.*, I, p. 432, n. 17 ; H. Schrader, *De notatione critica a veteribus grammaticis in poetis scaenicis adhibita* (1863), p. 44. Lehrs (2e éd., p. 337, n. 2) considère comme possible, et Schrader comme extrêmement vraisemblable, l'emploi de la diplê avant Aristarque. — D'ailleurs la diplê homérique, dans Aristarque, a des emplois trop nombreux pour avoir été inventés tous à la fois : quelques-uns, et peut-être la plupart, remontent sans doute au grammairien Aristophane.

divergence entre l'édition d'Homère et celle de Platon n'a donc rien de surprenant. Cette divergence, d'ailleurs, n'exclut pas une remarquable analogie. La diplê homérique sert à noter surtout les *particularités* du style de l'auteur (τὴν ἅπαξ εἰρημένην λέξιν; τὴν πολύσημον λέξιν; τούς σχηματίσμους = proprias ipsius figuras; τὴν τοῦ ποιητοῦ συνήθειαν[1]). Or, dans l'édition de Platon, ce même signe appelle l'attention sur les *particularités* de la doctrine. Il met donc en relief, dans les deux cas, ce que l'auteur a de plus caractéristique, tantôt pour l'expression, tantôt pour le fond des idées.

Quant aux particularités du style platonicien, elles étaient notées par un autre signe, le χ. Sur ce point encore, l'édition de Platon s'accorde avec l'usage d'Aristophane, qui, dans ses éditions des poètes lyriques et dramatiques, substituait le χ à la diplê, devenue signe métrique[2]. Le χ platonicien note les particularités de vocabulaire et de syntaxe exactement comme la diplê homérique, c'est-à-dire comme le χ des autres poètes édités par Aristophane. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de signaler l'*usage* propre à l'auteur, c'est-à-dire les *termes* rares ou susceptibles de sens divers, les *figures* de mots ou de pensées dont il offre l'exemple, etc. (χ λαμβάνεται πρὸς τὰς λέξεις καὶ τὰ σχήματα καὶ ὅλως τὴν Πλατωνικὴν συνήθειαν[3]). Et le transport au χ des sens de la diplé homérique s'explique peut-être, dans Platon et dans les œuvres lyriques, les tragédies et les comédies, par une raison identique : ayant reçu un autre emploi, destinée à noter certains détails colométriques ou bien certaines particularités de doctrine, la diplê n'a pu rester en même temps un signe proprement critique et a dû céder sa place au χ.

1 Voir *Anecd. Venet.*, I et II; *Anecd. Rom.*, II; *Anecd. Parisinum*.

2. Sur l'emploi du χ avant Aristarque, cf. Susemihl, I, p. 435, n. 27[b].

3. Comme exemples de πολύσημος λέξις, l'*Introduction* alexandrine de l'édition de Platon citait les sens divers des mots σοφία et φαῦλος (cf. aussi, dans le *Lexique platonicien* de Boethos, les dix sens du mot ἀντικρύ : Reitzenstein, *Der Anfang des Lexikons des Photios*, 1907, p. 148, l. 19-22). Inversement, cette *Introduction* fait observer la synonymie de mots divers qui correspondent à une même notion, celle des Idées (D. L., III, 63-65). — Dans le passage sur les sens de σοφία, noter la gradation κοινῶς, ἰδέα, ἰδαίτατα : elle montre très nettement que ces remarques sur le vocabulaire, la syntaxe, les figures de rhétorique, ont pour but de dégager *ce qui appartient en propre* à l'auteur, ce qu'il y a en lui de particulier et d'original : τὴν Πλατωνικὴν συνήθειαν.

Dès lors, nous comprenons le sens du χ pointé (χ περιεστιγμένον, πρὸς τὰς ἐκλογὰς καὶ καλλιγραφίας). S'il a été employé à la même époque et par le même éditeur que le χ simple, le χ pointé doit dériver logiquement de ce dernier ; il doit se trouver dans un rapport manifeste avec lui, comme l'obel pointé avec l'obel simple. En est-il ainsi dans l'édition de Platon? En fait, le χ pointé (.χ.) sert à la critique esthétique, qui, chez les philologues anciens et particulièrement depuis Aristophane, est le complément indispensable et le couronnement de la critique grammaticale et rhétorique[1]. En signalant les beaux passages, le χ pointé achève par conséquent l'œuvre de critique littéraire dont le χ simple a permis de rassembler les matériaux. Les deux signes sont donc étroitement liés; ils se distinguent nettement des autres signes, relatifs, soit à l'étude critique du texte, soit à l'examen du fond. D'ailleurs, l'emploi du χ περιεστιγμένον par Aristophane de Byzance nous paraît d'autant plus naturel qu'il fut le premier des Alexandrins à tenir pour essentielles ces préoccupations d'ordre esthétique; ses Introductions aux œuvres dramatiques (ὑποθέσεις) se terminent toujours par un jugement sur la valeur de l'œuvre[2].

Peut-être semblera-t-il téméraire d'attribuer à Aristophane l'emploi de la *diplê pointée*, qui passe pour une invention caractéristique d'Aristarque. A la vérité, nous pourrions sauvegarder l'opinion courante et la concilier avec notre thèse, en admettant que la diplê pointée ne figurait pas dans l'édition d'Aristophane, et qu'elle a trouvé place dans un remaniement fait par un disciple plus ou moins lointain d'Aristarque. En effet, de même qu'Aristarque en usait pour signaler les leçons de Zénodote, les successeurs d'Aristarque, appliquant une méthode analogue, paraissent l'avoir employée pour noter en outre les leçons de Cratès et d'Aristarque lui-même[3]; et ce sens plus large est précisément celui

1. Κρίσις ποιημάτων· ὃ δὴ κάλλιστόν ἐστι πάντων τῶν ἐν τέχνῃ (Denys de Thrace).

2. Sur ce point, Aristophane se rattache à la tradition aristotélicienne. Cf U. v. Wilamowitz-Mœllendorff, *Einleit.*, p. 147.

3 Ce renseignement nous est donné par l'*Anecdotum Romanum*, I, et l'*Anecdotum Venetum*, II : ἡ δὲ περιεστιγμένη διπλῆ πρὸς τὰς Ζηνοδότου καὶ Κράτητος γραφὰς καὶ αὐτοῦ Ἀριστάρχου. — Ces témoignages ont été quelquefois révoqués en doute

de l'édition critique de Platon (πρὸς τὰς ἐνίων διορθώσεις). Mais nous savons aussi qu'Aristarque, en éditant Homère, suivait fidèlement son maître Aristophane[1] et nous pouvons croire qu'il le suivait, en particulier, lorsqu'il s'écartait de Zénodote; car nous apprenons, d'autre part, qu'Aristophane fut le premier à réagir contre les suppressions arbitraires et les abus de la critique conjecturale. Il a donc pu déjà marquer d'un signe spécial les rectifications qu'il apportait à l'édition de Zénodote (et peut-être à d'autres encore), et montrer ainsi la voie à son disciple Aristarque. Qu'il ait ensuite employé le même signe dans le même sens pour son édition de Platon, rien de plus naturel. D'ailleurs, à considérer dans son ensemble le système des signes critiques, il semble qu'Aristarque en ait plutôt diminué qu'augmenté le nombre[2], et qu'il ait été beaucoup moins un inventeur génial qu'un organisateur méthodique.

L'étude du dernier signe platonicien, l'*antisigma pointé* (ἀντίσιγμα περιεστιγμένον, πρὸς τὰς διττὰς χρήσεις καὶ μεταθέσεις τῶν γραφῶν) nous amène à des conclusions identiques. Ce signe (·)·) indique les dittographies (tautologies) et les transpositions; naturellement, il doit être marqué deux fois : auprès de la bonne leçon et de la répétition fautive, à la bonne place et à l'endroit où les mots ont été transposés à tort. Or, une scholie de l'*Odyssée* (V, 247-248 : tautologie) et une scholie des *Grenouilles* (v. 152 : bouleversement du texte) nous apprennent que précisément Aristophane de Byzance s'était préoccupé de noter ces fautes et qu'il employait, à cet effet, deux signes corrélatifs, le sigma et l'antisigma[3]. Aristarque l'imita; mais dans ces deux cas, semble-t-il, il fit usage de l'antisigma corrélatif au point[4]. L'édition critique de Platon nous offre

1. Voir plus haut, p. 92, n. 3. Comme le disait A. Pierron dans son édition de l'*Iliade*, t. I (1883), Introd., p. XXXII : « Aristarque se borne la plupart du temps à confirmer les opinions d'Aristophane. »

2. Il en diminue le nombre (par exemple, en laissant de côté le kéraunion) et en élargit l'emploi (cf. plus haut, p. 92, n. 2, le témoignage d'Héphestion sur l'astérisque). — Il achève et codifie le système des signes, de même qu'il parfait la méthode des éditions critiques, et particulièrement l'édition d'Homère, de même aussi qu'il prépare la systématisation complète de la grammaire.

3. Cf. Nauck, *o. c.*, p. 18. — Cette corrélation, calquée sur celle de l'astérisque joint à l'obel (ou inversement), remplit en somme une fonction toute voisine.

4. Voir, par exemple, les vers 535-541 du chant VIII de l'*Iliade* dans le *Venetus* A : les trois premiers vers sont marqués chacun de l'antisigma, les autres, chacun du

une autre variante de ce même système[1]. Nous avons déjà vu qu'Aristophane employait à l'occasion, dans le même sens, des signes différents pour des auteurs différents : ici encore, il fait un léger changement lorsqu'il passe des poètes à Platon.

*
* *

En définitive, l'existence même des signes critiques et la rédaction du passage de Diogène Laërce nous amènent à supposer une édition alexandrine de Platon; l'usage de l'obel pointé et du kéraunion nous forcent à remonter au delà d'Aristarque, jusqu'au grammairien Aristophane; passant en revue les autres signes et les comparant à ceux qui figuraient dans les éditions d'Homère, des poètes lyriques et des poètes dramatiques, nous venons de constater qu'Aristophane pouvait les avoir employés tous. C'est donc à lui que nous ferons honneur de la première édition critique de Platon. La tradition alexandrine qu'il a fixée, en recueillant fidèlement et en restaurant méthodiquement la tradition authentique, issue d'Athènes et de l'Académie, aboutira, vers la fin de l'Antiquité, à l'archétype de nos manuscrits : nous pouvons la restituer d'après nos meilleurs exemplaires médiévaux, et remonter, par cet intermédiaire, jusqu'aux copies les plus primitives du texte de Platon.

HENRI ALLINE.

point (*tautologie :* cf. la scholie); voir aussi, dans le même manuscrit, les mêmes signes corrélatifs aux vers 188, 192, 203-205 du chant II *(transposition)*. Cf. Osann, *Anecd. Rom.*, p. 146-149 (d'après la dissertation de Pluygers).

1. Le signe des tautologies est appelé par l'*Anecdotum Romanum* tantôt τὸ ἀντίσιγμα καὶ ἡ στιγμή (*Anecd. Rom.*, II), conformément à l'usage du *Venetus* A, tantôt τὸ ἀντίσιγμα περιεστιγμένον (*Anecd. Rom.*, I). L'antisigma pointé ne se rencontrant pas dans les manuscrits homériques, il est probable que cette appellation résulte d'une confusion et que la première doit lui être substituée. N'en serait-il pas de même pour l'indication de Diogène Laërce relative à l'antisigma platonicien et ne faut-il pas y restituer : ἀντίσιγμα καὶ στιγμή ? Dans ce cas, Aristarque aurait reçu d'Aristophane non seulement le principe et l'exemple de cette notation corrélative des dittographies et transpositions, mais les deux signes eux-mêmes; une fois de plus, il se serait borné à reprendre et à simplifier la pratique d'Aristophane.

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

VII

PHRYGIEN

A la suite de la publication par M. W.-M. Calder d'un *Corpus inscriptionum neo-phrygiarum* dans le *Journal of Hellenic Studies* (vol. XXXI, part 2 [1911], pp. 161-215)[2], M. J. Fraser a donné en 1913 des *Phrygian Studies* (Cambridge, University Press, 48 pages). Ces études parues dans les *Transactions of the Cambridge Philological Society* (VI, 2) semblent devoir être continuées. M. A. Meillet vient d'en rendre compte dans le *Bulletin* (n° 62) *de la Société de Linguistique* (pp. 65-67). Aux remarques faites par M. Meillet on se permettra d'ajouter ici quelques notes prises au cours d'une lecture du travail de M. W.-M. Calder.

Ce dernier (*J. H. S.*, XXXI, p. 169) rappelle d'après Solmsen que le phrygien δουμος équivaut pour le sens au grec σύνοδος, σύγκλησις, συμβίωσις. S'il en est ainsi, on ne peut guère faire autrement que de l'identifier au germanique **dōmaz*, got. *dōms* « jugement », v. norrois *domr* « jugement, commandement », v. angl. *dom* « iudicium, sententia, auctoritas », v. h. a. *tuom* « jugement, tribunal », angl. mod. *doom* « sentence », cf. *deem* « juger » (v. angl. *deman* < germ. **domjan(an)*, got. *domjan*) et de l'interpréter par un indo-européen **dhomos* dont l'*o* aura été traité en phrygien exactement de la même façon que celui de **ghloros* (gr. χλωρός « jaune, vert »), phryg. γλουρός « or », cf. en grec même χλουνός · χρυσός Hesych. (d'après P. Persson, *Beiträge zur indogermanischen Wortforschung*, p. 795, note 1). [Le mot grec présente le morphème *-no-* au lieu de *-ro-* (cf.

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404; t. XVI, p. 41-44 et 393-398. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423.

2. Complété dans le t. XXXIII [1913], pp. 97-104.

lat. *dōnum*, sk. *dânam* contre gr. δῶρον, arm. *tur*, v. sl. *darŭ*) et provient d'un dialecte dans lequel ω s'était fermé en ου (on sait que c'est le cas pour le thessalien : ἔδουκε, χούρα, etc... = ἔδωκε, χώρα, etc... v. Thumb, *Handbuch der griechischen Dialekte*, p. 238, § 6).] Quant au mot germanique **dōmaz*, on rappellera qu'il a été emprunté par le slave, d'où, par exemple, le russe *dúma* « assemblée » (municipale ou autre), v. E. Berneker *Slavisches etymologisches Wörterbuch*, p. 237.

Si vraiment (p. 175) κι νι κος équivaut à gr. εἰ ἄν τις, le traitement de k_2^w dans κος est conforme à ce qu'on attend pour un dialecte indo-européen oriental. Et ce traitement est confirmé par ευκιν (p. 178)[1], dont le sens permet, si l'interprétation est exacte, de rapprocher le skr. *ókaḥ* « demeure » (indo-européen **éuk₂os*, plutôt que **ouk₂os* puisqu'il s'agit d'un neutre du type γένος, *genus*). Mais alors le phrygien se sépare nettement de l'arménien dont on a pensé qu'il pouvait être la forme ancienne. L'arménien présente, en effet, la racine indo-européenne **euk₂-* sous l'aspect *us-* (*usanim* « j'apprends ») et non **uk-* (v. Meillet. *Les groupes indo-européens* uk, ug, ugh. *MSL.*, t. VII, pp. 57-60). En revanche, le *g* de γλουρός « or » cité plus haut ne fait pas difficulté en face du *z* de ζέλκια « chou vert », également connu pour phrygien[2]. M. Meillet a montré, en effet (*MSL.*, t. VIII, p. 282) qu'il a dû y avoir en indo-européen deux racines signifiant « être jaune, être vert » l'un avec *g₂h*, celle du lituan. *geltas*, du v. sl. *žlŭtŭ* « couleur jaune », cf. russe *žëltyj* « jaune », l'autre celle du gr. χολή « bile », χλωρός « vert », du lat. *heluos*, etc..., et que ces deux racines se sont souvent embrouillées dans certaines langues. Γλουρός s'explique par la première. ζέλκια (lat. *holus, holeris*) par la seconde.

ειαν = *eam* (p. 180), serait très intéressant. Il fournirait la troisième attestation d'un accusatif indo-européen **ey-am* « eam » (de **i-s*, **ey-ā*, **i-d*). L'autre est bien connue : c'est l'accusatif également sg. fém. du gotique : *ija* < germ, ** ijon* < ** eyām*.

1. Et par κε = gr. -τε, lat. *-que*, skr. *-ca*, indo-européen **k$_2^w$e* (rapprochement admis par M. Calder d'après Kretschmer ; v. aussi Walde, *Wtb.*, 2e éd., p. 631).

2. Il n'en est pas de même du *g* de phrygien γάλλαρος, γέλαρος (ἀδελφοῦ γυνή) en face de v. sl. *zulŭva* (lat. *glos*, gr. γλόως), v. Walde, *Wtb.*, 2e éd., p. 347.

La graphie ἀδδακεμ μαννα (p. 182), inscription n° 35 de M. Calder) est également intéressante. Elle équivaut évidemment à ἀδδακετ μαννα. L'assimilation de -τ μ- en -μ μ- montre que le τ final du phrygien comme celui des langues indo-européennes qui l'ont conservé jusqu'à une période historique (skr. *ábharat* cf. lat. *-bat*, contre gr. ἔφερε, etc.), était relativement faible parce que purement implosif (v. Gauthiot, *Fin de mot*)[1].

Pour τευτευς, τευτους, l'observation faite par M. Meillet (*Bulletin* 62, p. 66) s'applique déjà à l'interprétation du même mot, p. 185 du travail de M. W.-M. Calder.

Enfin, à la page 187, il faut relever la très curieuse forme verbale αδδακετορ qui est attestée par les n°s 40, 48 et 63[2] du *Corpus* de M. Calder et qui rappelle immédiatement, tout en s'opposant à elle par la finale, la forme ἀδδακετ (cf. *ad-fecit*) qu'on lit si fréquemment sur les monuments phrygiens (par exemple celle citée par M. Hirt, *Handbuch*, 2e édition, p. 31, note 2)[3]. Elle permet de se demander si le phrygien n'avait pas, comme le tokharien récemment découvert, conservé les désinences en *-r* du médio-passif que, il y a peu de temps encore, on croyait être une particularité restreinte à l'italique et au celtique[4]. En effet, il possède bien le préverbe *ad* (dans αδ-δακετ) qui n'est que germanique, italique et celtique[5].

On ne peut s'empêcher de dire en terminant que l'interprétation linguistique de M. Fraser paraît avoir nui dans l'esprit de M. Meillet à la valeur des études phrygiennes. Ce n'est pas parce qu'une cause est plaidée par un avocat malhabile qu'elle doit passer pour mauvaise.

(A suivre.) A. CUNY.

1. Le fait est confirmé par αδδακε = αδδακετ du n° 60. Cf. dans le même sens αδδερετ = αδ + βερετ, ασσεμουν = αδ + σεμουν (p. 180).

2. Et en outre par le n° 72 (*J. H. S.*, XXXIII, p. 104) [... αδδα]κιτορ dans une inscription récemment découverte par M. T. Callander. M. Calder souligne l'importance de cette quatrième attestation de la forme moyenne en -τορ.

3. Ou le n° 42 de M. Calder (p. 203).

4. V. pour le tokharien B (= koutchéen), A. Meillet, *M. S. L.*, t. XVIII, p. 13. — On sait que c'est le sujet d'un livre de M. G. Dottin : *Les désinences verbales en -r-*.

5. M. Calder enseigne que αδδακετορ est une forme moyenne, mais laisse ouverte (p. 210) la question de savoir s'il ne s'agirait pas ici d'une influence celtique (galate); αδδακετορ est quelquefois remplacé par αδδακεται hellénisé dans sa finale. Rappelons ἀδδιρετα(ρ) dans le n° 25 et la remarque de M. Calder (p. 209), plus exactement de Ramsay et d'Anderson, que le grec parlé en Anatolie affectionnait particulièrement les formes moyennes.

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

III

STACE, Silves 1,2,13.

Vénus se fait la pronuba *de la mariée, et un peu sa chambrière :*

13 Ipsa toros et sacra parat, *coetu*que Latino
(Dissimulata deam) crinem uultusque genasque
Temperat.

Que faire de l'inintelligible *coetu?* Tannegui Lefèvre proposait *cultu*, Barth *cinctu;* je pense qu'il faut lire *comtu*. On aura soin d'écrire le mot sans *p;* de même *comta* 2,4,11; c'est cet épel insolite qui aura dérouté un copiste et provoqué l'arrangement *coetu*. Cf. 111 *colla genasque Comere*.

1,2,147.

Vénus, traînée par ses cygnes, arrive au palazzo de Violentilla :

147 Digna deae sedes, *uiridis* nec sordet ab astris.
Hic Libycus Phrygiusque silex, hic dura Laconum
Saxa *uirent*...

Sänger a proposé *Veneris*, qui ne va guère. Klotz accepte le *nitidis* de Domitius Calderinus, 1475; on ne peut imaginer une correction plus malencontreuse, car l'épithète, appliquée à *astris*, serait d'une rare pauvreté, et d'ailleurs on vient de voir, au vers 141, *nitidos* appliqué à *penates*.

Pour le sens et pour le mètre, *solitis* irait; Vénus retrouve chez Violentilla son séjour ordinaire. Mais *solitis* n'a pu devenir *uiridis*. Comme, dans le sens de *solitus*, Tacite emploie *suetus*, je me demande si Stace n'aurait pas écrit *suetis*. Stace

aime les verbes sans préfixe (ci-dessous 2,3,17 et 2,6,58). L'*s* initiale a pu tomber aisément après *sedes; uiridis* serait un arrangement du résidu *uetis,* suggéré à un lecteur trop intelligent par le *uirent* de 149. Cf. ci-dessous 1,3,72.

1,2,201.

Macte toris, Latios inter *placidissime* uates.

« *Blandissime* Saenger, quod displicet », dit Klotz. Je cherche *quod placeat*, et je propose *placitissime*. Stace félicite Stella d'être à Rome le poète favori. — Gronove a corrigé de même *placidissima* en *placitissima*, Theb. 12,302.

1,3,32.

sic Chalcida fluctus
32 . . . . . *Expellunt fluuii*, sic dissociata profundo
Bruttia Sicanium circumspicit ora Pelorum.

Il me paraît de toute évidence que *fluuii* cache *Euripi*. La faute est ancienne; EVRIPI a été déchiffré FVVPI (pour V = RI, voir Manuel de critique verbale § 619A) et arrangé en un mot latin, dont l'idée était suggérée par *fluctus* et par beaucoup de détails du contexte. L'inintelligible *Expellunt* représente *Pellunt,* probablement augmenté d'un *Et* initial par arrangement métrique (l'arrangeur, qui en dehors du mètre ne cherchait qu'un mot à mot, a compris : *fluctus et fluuii pellunt Chalcida)*; à son tour, ETPELLVNT a été facilement lu de travers (Manuel § 1352).

1,3,70 et 72.

70 . . . . Illis ipse antris *Anienem* fonte relicto
Nocte sub artano (*lire* arcana) glaucos exutus amictus,
72 *Huc illuc fragili* prosternit pectora musco,
Aut ingens in stagna cadit uitreasque natatu
Plaudit aquas.

Lire au vers 70 *Anien en*.

Dans 72, *fragili* est une singulière épithète pour *musco*. Et ce qu'on attend est une épithète du dieu Anien, qui, ayant

abandonné son séjour normal (*fonte relicto*) et dépouillé ses vêtements pour s'ébattre dans sa propre rivière, tantôt s'étale sur la mousse, tantôt nage bruyamment dans les cascatelles. L'épithète cherchée doit faire antithèse à *ingens;* je propose donc *gracilis*.

Mais *Huc illuc* fait solécisme; il faut *Hic illic*. Donc, dans le groupe primitif *illicgracilis*, les jambages représentés par le *illuc* de nos mss. sont ceux de *illicg ic* est devenu *u*, *g* est devenu *c*. D'où il résulte que c'est *racilis*, non pas *gracilis*, qui a été arrangé en *fragili* par un correcteur d'autrefois; cf. ci-dessus 1,2,147 l'arrangement de *uetis* = *suetis*.

1,3,84.

Cedant Laurentia Turni
84 Iugera *Lucrinaeque* domus.

Le poète vient de désigner Tusculum. Ensuite il désigne Formies, Circéi, Anxur, Caiéta. Le Lucrin est bien loin pour figurer dans une telle énumération; aussi M. Alfred Klotz a-t-il pensé à *Lauinaeque*. Je doute que l'hypothèse soit satisfaisante; la vraisemblance graphique serait médiocre, et, Lavinium étant la capitale du pays laurentin. *Lauinae* ferait double emploi avec *Laurentia*. Je propose donc *Iuger*<*a*> *Alatrinaeque*. Pour *cr* = *tr*, cf. au vers suivant *uicreae*. Pour *u* = *a*, cf. 1,4,6 *Imperium... tuam*, et ci-dessous 1,5,52; 2,2,15; 2,6,70.

Si l'hypothèse est vraie, le vers de Stace fait connaître la prosodie de l'*a* initial d'*Alatrium*.

1,4,11 et 13.

Ergo alacres, quae signa colunt urbana c[h]ohortes.
Inque sinum quae saepe tuum fora turbida questu<m>
11 Confugiunt; *leges* urbesque ubicumque *rogatae* (*lire* tog-).
Quae tua longinquis implorant iura querelis,
13 Certant laetitia. *Nosteque* ex ordine *collis*
Confremat, et sileant peioris murmura famae.

Telle est la ponctuation qui me paraît rationnelle. Le préfet de la Ville est à la fois un colonel et un premier président,

c'est pourquoi son salut rend à la joie à la fois une hiérarchie militaire et une hiérarchie judiciaire; avec *alacres* on sous-entendra *sunt*. Le sujet de *alacres (sunt)* ne peut comprendre que les deux termes indiqués. *Vrbes togatae* est donc le sujet du *certant* qui suit; de fait, si on essaie de le rapporter aussi à *alacres (sunt)*, ou bien de construire *cohortes foraque et urbes togatae certant alacres*, la tripartition du sujet sera manifestement vicieuse, *urbes togatae* étant trop analogue à *fora* et trop disparate à *cohortes*. C'est entre elles, d'ailleurs, que les *urbes togatae* rivalisent de joie; ce n'est pas avec les *fora* d'une part et, ce qui serait quelque peu ridicule, avec les *cohortes* d'autre part. Et cette rivalité est toute naturelle; les *cohortes* de Rome ont un seul esprit; les *fora* de Rome de même, tandis que les *urbes togatae,* dispersées dans l'empire, ne peuvent avoir un esprit collectif.

Le *leges* qui précède *urbesque* est corrompu. Je lis non pas *gentes* (Polster), mais *gentesque* (Baehrens, qui imprime *reges*, indique en note que *regesque* vaut mieux). J'explique ainsi la faute : *gentesque* sera devenu *gesque* par saut de *e* à *e;* un correcteur a inscrit en marge une pseudo-correction *leges,* qu'il entendait substituer à *ges;* un nouveau copiste a substitué ce *leges* à l'ensemble de *gesque*.

Aux vers 13-14, *ex ordine* n'a de sens que si on lit au pluriel *colles*. D'où l'excellente conjecture d'Imhof : *uos... Confremite et sileant...* De l'affirmation le poète passe à l'exhortation. La joie des subordonnés du préfet, la joie des villes ses clientes, doit être partagée par la population en masse. Ou plutôt (car la pensée fait un pas), la joie d'une heureuse nouvelle doit se changer en une espérance; c'est ce qui va être expliqué.

Nos- changé en *uos* selon l'idée d'Imhof, il reste à faire quelque chose de *-teque*. On a proposé *terque*, *aeque*, *septem*, mais *confremat* ou *confremite* exige visiblement un ablatif. Il faut donc remplacer *nosteque* par *uos speque*, dont le *que* annonce le *et* du vers 14 *(et uos colles spe confremite et murmura sileant)*. *Spe* cadre très bien, pour l'idée, avec *sileant peioris murmura famae*. Car le préfet est sauvé, non pas guéri encore (les v. 15 et suivants montrent Stace encore inquiet). C'est

donc le moment de ne plus colporter de bruits alarmants et de faire entendre partout des paroles d'espoir.

1,4,27.

Le poète supplie Rutilius Gallicus, qui vient d'être rendu à la vie, de lui servir de divinité littéraire inspiratrice :

licet enthea uatis
27 Excludat Piplea sitim nec conscia detur
Pirene, largos *potius* mihi gurges in haustus
Qui rapitur de fonte tuo.

De l'inintelligible *potius* on a fait *potior*, *alius*, *positus*, *potus*, *promtus*. Je lis *petitur*, qui graphiquement diffère à peine de *potius*. La corruption peut avoir été directe. Elle s'expliquerait encore mieux si *petitur* était devenu *petur* par saut de *t* à *t*, et si un " du correcteur avait été substitué au *t*.

1,5,36-39.

Non huc admissae Thasos aut undosa charistos (*lire* Carystos) ;
Maeret onyx longe queriturque exclusus oficis (*lire* ophites).
36a Sola nitet <*foribus, genuino concolor auro*,
36b *Saxea trabs* > flauis Nomadum decisa metallis:
37 Purpura sola, cauo Phrygiae *quam* Synnados antro
38 *Ipse* cruentauit maculis lucentibus Attis
39 *Quoque* Tyri niueas secat et Sidonia rupes.
Vix locus Eurotae, uiridis cum regula longo
Synnada distinctu[=] uariat.

Telle est la disposition d'ensemble que je crois devoir établir. La plupart des marbres précieux sont exclus. Le marbre jaune de Numidie (cf. 2,2,92 *Nomadum lucent flauentia saxa*) est employé pour un usage spécial et restreint (la restitution donnée ci-dessus n'a aucune prétention à l'exactitude, même approximative). L'ensemble de la construction ne comporte que du marbre blanc de Synnas à grandes veines rouges (2,2,87-89 *Synnade quod maesta Phrygiae fodere secures Per Cybeles lugentis agros, ubi marmore picto* Candida purpureo distinguitur *area gyro*), divisé par des baguettes ou bandes de

marbre vert de Laconie (2,2,90-91 *Amyclaei caesum de monte Lycurgi Quod* uiret *et molles imitatur rupibus herbas;* 1,2,148-149 *dura Laconum Saxa* uirent). Nulle pourpre, sauf les veines du Synnas; sont donc exclus les porphyres que Stace célèbre ailleurs (1,2,150-151 *rupesque nitent quis* purpura *saepe Oebalis et Tyrii moderator liuet aeni*). Sur cette interprétation d'ensemble je m'abstiendrai d'argumenter; le lecteur, en effet, ne peut se faire une opinion que par une lente élaboration personnelle de tout le passage.

Reste à examiner le détail. Dans le vers 36 on pourrait se dispenser d'imaginer une lacune, si *nitet* pouvait être la corruption d'un substantif féminin de même prosodie. Je crois plutôt qu'il y a lacune et que le substantif qu'on cherche a disparu. Quelque supplément qu'on invente, il faut que le *sola* de 36 soit défini et restreint par quelque chose, comme le *sola* de 37 est défini et restreint par *purpura*. M. Alfred Klotz a admis deux *sola* absolus, dont le rapprochement fait non-sens.

Au vers 38, *ipse* est inepte, quoique personne ne semble s'en être offusqué. Je lis *gypsa*, au sens de partie blanche du marbre. C'est cet accusatif, naturellement, qui sera le régime de *cruentauit*. Avec deux légères rectifications de relatifs, on aura le texte suivant :

Purpura sola, cauo Phrygiae *qua* Synnados antro
Gypsa cruentauit maculis lucentibus Attis,
Quaeque Tyri niueas secat et Sidonia rupes.

Pour l'épithète composée *Tyri et Sidonia*, voir Alfred Klotz.

1,5,52.

Extra autem niueo qui margine caerulus amnis
52 Vinit et in fundum summo patet omnis ab *imo*,
Cui non ire lacu pigrosque exsoluere amictus
Suadeat?

Amnis fait d'abord penser à quelque rivière artificielle. En réalité, ce mot signifie simplement une source vive. Le bassin

enfermé *niueo margine* n'a pas la forme allongée, et très probablement il est circulaire. Aussi l'œil l'embrasse-t-il aisément d'un seul coup *(palet omnis)*. L'œil, naturellement, voit non pas l'eau même, dont le mérite est sa grande transparence, mais le marbre blanc où elle est contenue. Il suit le marbre jusqu'au dallage inférieur *(in fundum)*; il le suit depuis le bord supérieur *(summo... ab « imo »)*. En autres termes, toute la construction de marbre blanc est aussi visible que si l'eau vive ne la remplissait pas. Tel est, ce me semble, le sens vraisemblable du passage. Aussi suis-je peu séduit par le *summa... ab unda* de Krohn (qui, à dire vrai, ne veut rien dire : car qu'une eau soit supposée claire ou non, l'œil y plongera toujours *summa ab unda*).

Concluons que *imo* cache un substantif désignant le bord circulaire du bassin. *Ora* irait, mais exigerait une correction de *summo*, et ne rendrait aucunement compte de l'altération *imo*. J'avais songé à *ab orbe*, contracté en *abe* par saut de *b* à *b* et arrangé; mais, si dénués de conscience que soient certains arrangeurs, il serait hasardeux d'admettre un *summo... ab imo* issu d'une conjecture. Je me demande s'il ne faudrait pas recourir à une hypothèse très hardie. Et je hasarde cette hypothèse, espérant que peut-être il lui viendra des confirmations.

Stace aurait écrit *ano*, qui, par banale erreur de lecture, serait devenu *uno*, puis *imo*. Un *anus* serait un cercle, le cercle de marbre blanc qui entoure le bassin et dépasse légèrement le niveau de l'eau. C'est le même mot qui, dans Plaute, désigne l'anneau de fer entourant la jambe d'un prisonnier, et dont *anulus* est le diminutif. C'est le même qu'on emploie pour *podex* par euphémisme, ainsi que le remarque Cicéron.

Anus pour *podex* est fréquent dans l'usage médical et vétérinaire, mais en littérature il est rarissime (Phèdre 4,19,19; Pétrone 138). *Anus* « anneau de fer » n'existe que dans le passage de Plaute (Men. 85); un témoignage indirect est le *anatus* des glossaires. Si le même mot a réellement été dit du cercle d'un bassin, on ne pourra s'étonner de ne le trouver employé qu'une fois.

2,1,134.

Enormes non ille sinus, sed semper ad annos
Texta legens *modo* puniceo uelabat amictu,
Nunc herbas imitante sinu, *nunc* dulce rubenti
134 Murice; *nunc* uiuis digitos incendere gemmis
Gaudebat; non turba comes, non munera cessant.

Les deux premiers *nunc* sont des reprises de *modo* et vont bien. Le troisième est vicieux du côté du style grammatical, puisqu'il porte sur un verbe nouveau. Il est vicieux aussi pour le sens, car les bagues aux doigts n'alternent pas avec les vêtements verts ou pourprés. Je propose *tum*, qui équivaut à « d'autre part ». Il aura été corrompu en *tunc*, ce qui est courant, et ensuite assimilé aux *nunc* précédents.

2,1,192-193.

Nouerat effigies generosique ardua Blessi (*lire* Blaesi)
192 Ora puer dum saepe domi noua *Serta* ligantem
Te uidet et *similes tergentem* pectore curas (*lire* ceras),
Hunc ubi Lethaei lustrantem gurgitis oras
Ausonios inter proceres seriemque Quirini
Adgnouit...

Le petit Glaucias, aux Enfers, rencontre le défunt ami de son maître Atédius Mélior, ce Blésus dont Mélior faisait célébrer l'anniversaire, tous les ans, par la corporation des *scribae* (Martial 8,58). Blésus n'était pas, comme on l'a dit, un secrétaire et un esclave de Mélior (il suffit de remarquer qu'il est qualifié de *generosus* et mêlé aux *proceres*, et que le poète éprouve le besoin d'expliquer comment Glaucias a pu le voir *domi*). C'était un Pylade littéraire de Mélior, de naissance au moins égale; les deux amis travaillaient parfois en commun, ou, du moins, comme on va le voir, Mélior lisait à Blésus le brouillon de ses vers.

Quels vers? évidemment de petites pièces détachées, analogues à celle de Stace. Car il ne me paraît pas douteux que *Serta*, au vers 192, ne soit un titre collectif comme *Siluae*. Il faut l'écrire par une majuscule.

Le vers 193 est corrompu. Non seulement, avec Polster, il convient d'y lire *ceras* « des brouillons » au lieu de *curas* (*tergere ceras* est : éplucher un brouillon, ou un prétendu brouillon, qu'on écoute lire par l'auteur; Martial 6,1 *Sextus mittitur hic tibi libellus... Quem si* terseris aure *diligenti, Audebit minus anxius tremensque...*), mais il manque l'essentiel, à savoir l'indication que le sujet du verbe *tergere* est Blésus, et que c'est dans le rôle d'éplucheur de brouillons que Glaucias a pu le connaître. Ce n'est pas tout; *similes* est dénué de sens, et il y a monotonie dans l'emploi du participe présent (*ligantem, tergentem, lustrantem*).

Je propose : *simili is terget tibi.*

2,1,198-199,

Timide primum uestigia iungit
Accessu tacito, summosque lacessit amictus.
108 Inde magis *sequitur* : neque enim magis ille trahentem
Spernit, *et* ignota credit de stirpe nepotum.

I. *Sequitur* ne peut guère être authentique. Ce doit être la corruption (soit par arrangement d'une forme déjà altérée, soit par substitution de glose explicative) d'une tournure réfléchie comme *se infert*. Le sens est que le petit Glaucias, timide d'abord, s'impose de plus en plus à son grand compagnon; cet accroissement d'aplomb est exprimé de nouveau par *magis trahentem*. — *Infert* est bien loin de *-quitur*. Mais INFERT a pu être altéré en INTER et *seinter* arbitrairement retouché; l'hypothèse *infert* n'est donc pas indigne d'être proposée à l'examen des lecteurs.

II. Le *et* du dernier vers est peu intelligible, et même il y a, a priori, une difficulté à le concilier avec le *neque* précédent. Je lis *at*.

2,2,15.

Placido lunata recessu
Hinc atque hinc curuas perrumpunt aequora rupes.
15 Dat natura locum, montique interuenit *unum*
Litus, et in terras scopulis pendentibus exit.

On a proposé *udum*, *uncum*, *imum*, *aruum* et aussi *unda*. M. Alfred Klotz défend *unum* par un rapprochement qui le condamne. Pour trouver une leçon acceptable, il faut avoir bien précisé le sens général.

S'agit-il d'une longue plage reliant des falaises éloignées, et dont la *uilla* de Pollius n'occupera qu'une parcelle, ou bien d'une simple coupure dans les rochers, se confondant avec le terrain de la *uilla?* C'est la seconde hypothèse qui est vraie, comme le marque clairement la suite. Dès le premier abord, l'œil est charmé de voir fumer des bains; un Neptune figure devant la maison *(ante domum)*, et à distance un Hercule; la disposition des lieux donne aux flots la tranquillité qui est le caractère du propriétaire *(Stagna modesta iacent dominique imitantia mores)*; le visiteur monte par un portique considérable, que le poète croit digne d'être appelé *urbis opus*. Puis est décrite l'habitation, avec les trésors qu'elle contient. Nulle part il n'est question d'un voisin, d'une ville proche, d'un village. Tout cela indique que Stace ne distingue pas entre le terrain de Pollius et celui qu'enferment les rochers.

Avec cette conception sont d'accord les vers reproduits ci-dessus. *Dat natura locum*, la nature elle-même fournit à Pollius un emplacement. La coupure débouche dans les terres *scopulis pendentibus*, entre deux lignes de rochers qui la surplombent et lui font un cadre. Ainsi est particulièrement sensible à l'œil la brisure de la falaise, exprimée par le mot énergique *perrumpunt*. Il n'y a donc aucun doute; le *litus* du poète est une grève sans largeur.

Cela n'est pas dit; or cela devrait l'être. En fait, le texte des manuscrits est gênant pour le lecteur, qui commence par hésiter entre des aspects contradictoires du paysage. Donc le *unum* traditionnel cache un synonyme de *exiguum* ou *angustum*. Je propose *artum*. Une telle correction dispensera de corriger *pendentibus* en *cedentibus*, comme l'a voulu Sänger.

Louis HAVET.

(A suivre.)

NOTES GALLO-ROMAINES

LXVI

LE PROBLÈME DE L'ORIGINE DES GERMAINS

Parmi les problèmes que provoque l'étude de l'unité italo-celtique, le plus difficile et le plus important est celui-ci : quelle place faut-il faire, en face des Italo-Celtes, aux populations et aux langues germaniques?

Que les Germains, à l'époque classique, fussent une population très différente et des Celtes et des Italiotes, c'est ce qu'ont déclaré très fortement tous les auteurs contemporains, et d'abord Jules César, celui qui les a observés le premier[1]. Les textes et les faits sont trop connus pour qu'il y ait lieu d'insister. — Voilà pour le côté occidental de la Germanie.

Du côté oriental, Tacite différencie également les Germains et les populations du fond de la Baltique, les Estes possesseurs de l'ambre, lesquels sont les Hyperboréens d'Hérodote[2]. Mais, chose vraiment remarquable! si Tacite oppose les Germains aux Estes, c'est pour rapprocher ces derniers des populations italo-celtiques : la langue des Estes, dit-il, est voisine

1. *Germani multum ab hac consuetudine* [de l'ensemble des coutumes gauloises] *differunt* (César, *De b. G.*, VI, 21, 1).

2. Sans aucun rapport que le nom avec l'Esthonie actuelle — Hérodote, IV, 13 et 33. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1913, p. 28. Ici, p. 112, n. 1. — Je considère comme inadmissible l'opinion courante, inspirée par Olshausen (*Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie*, 1891, p. 314) et d'ailleurs suggérée déjà par Rougemont, que l'ambre du Samland n'aurait pas été connu des Méditerranéens avant 400 av. J.-C., et que son importance serait postérieure à l'ère chrétienne.

de celle des Bretons ; et, comme les peuples de la Gaule, et à la différence des Germains, ils sont de patients agriculteurs[1].

En tenant compte, d'une part, de ce contraste des Germains avec les Estes de l'Orient et avec l'Occident celtique, d'autre part, de cette similitude entre ces Estes et cet Occident, on est en droit de supposer ceci : il y a eu primitivement un lien, une continuité entre ces peuples de la Baltique et les Italo-Celtes du Nord-Ouest de l'Europe, et ce lien a été rompu par l'arrivée des Germains, s'installant dans les plaines de la Basse-Allemagne, rejetant les Estes sur la Vistule et les Celtes sur le Rhin[2].

Ces Germains seraient donc, par rapport aux Estes du Levant et aux Celtes de l'Ouest, sinon une race différente, du moins une population fortement différenciée. Je répète que je ne parle que des temps où les textes prononcent ce nom de Germains.

On peut aller même plus loin dans le sens de cette différence, et supposer que les Germains n'étaient pas une population indo-européenne : j'entends par là que leur langue et leur civilisation les séparaient des Indo-Européens qui les environnaient. J'énumère ici tous les arguments en faveur de cette hypothèse, arguments d'origines très diverses et de valeur très inégale.

1. Tac., *Germ.*, 45 : *Lingua Britannicæ propior ... Frumenta ceterosque fructus patientius quam pro solita Germanorum inertia laborant.* C'est également au sujet de l'agriculture que César (p. 116, n. 1) différencie d'abord Germains et Gaulois. — Le caractère agricole et pacifique de ces Estes ou Hyperboréens de l'ambre paraît déjà indiqué par Hérodote (IV, 13). Il se retrouve chez Jordanès, *Getica* (V, 36 : *pacatum hominum genus omnino*). Cf. encore Cassiodore, *Var.*, V, 2. Et de même Adam de Brême dira des *Sembi vel Pruzzi*, qui sont sans doute les mêmes que ces Estes (sans autre rapport que le nom et l'habitat avec les Prussiens actuels, d'origine germanique). *Homines humanissimi... Multa possent dici ex illis populis laudabilia in moribus* (Adam, IV, § 18, Migne, c. 633-4). Cette continuité de caractère chez ces populations du Samland, s'étendant sur plus de quinze siècles, est un des plus curieux phénomènes que présente l'histoire de l'Europe.

2. Dans un sens assez voisin du nôtre, Schachmatov, *Zu den ältesten slavisch-keltischen Beziehungen*, dans *Archiv für slavische Philologie*, XXXIII, 1911, p. 51 et suiv. Nous reviendrons sur ce très important travail

I

Voici d'abord ceux qui sont tirés de faits linguistiques[1] :

1° Une partie, qu'on a évaluée à un tiers[2], du vocabulaire germanique ne peut pas se résoudre par des étymologies indo-européennes[3]. — Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les idiomes indo-européens, pour constituer leur vocabulaire, ont emprunté un fonds souvent aussi important à des langues antérieures.

2° Ce qui importe plus que le vocabulaire pour établir le caractère d'une langue, ce sont ses habitudes organiques, et en particulier sa phonétique. Or, la langue allemande présente, à ce point de vue, un phénomène singulier dans l'ordre des mutations consonantiques : les consonnes indo-européennes primitives y ont entièrement changé de prononciation, si bien qu'elles ont perdu leurs modalités initiales pour en acquérir de nouvelles[4]; les occlusives sonores de l'indo-européen, *b*, *d*, *g*, sont devenues des sourdes en germanique, *p*, *t*, *k*; et

1. La *Revue* a déjà indiqué ces arguments (article de H. Lichtenberger, 1913, p. 185) à propos des premiers travaux de M. Feist. On trouvera là une bibliographie de cette question.

2. C'est le chiffre donné par Feist (ici, n. 3). Fœrstemann, qui paraît avoir étudié cette question plus qu'aucun autre (*Geschichte des deutschen Sprachstammes*, I, 1874, p. 401 et s.), évaluait à 2,413 le nombre de mots du germanique non indo-européens (*Urdeutsch*). Et en faisant cette constatation, il se réjouissait pour la gloire du nom allemand, comme Grimm (cf. ici, n. 4) s'était réjoui en découvrant la *Lautverschiebung : Ich freue mich, aus dem Reichthum des mitgetheilten Sprachschatzes*, etc. (Fœrstemann, p. 453) : Fœrstemann, à la différence de tant de ses successeurs, ne semble pas raffoler de l'indo-européanisme du germanique. M. Feist se rattache en partie à lui.

3. En dernier lieu, Feist, *Indogermanen und Germanen* (1914, Halle), p. 49 : *Im Germanischen gibt es eine ganze Anzahl Wörter, die keinerlei etymologische Verknüpfung mit dem indogermanischen Sprachgut finden, das uns aus den Schwestersprachen bekannt ist. Schätzungsweise habe ich den Umfang des nicht etymologisierbaren deutschen Sprachguts auf ein Drittel des gesamten Wortschatzes berechnet.*

4. Cf. Meillet, *Les Mutations consonantiques*, dans ses *Dialectes*, 1908, p. 89 et s.; van Ginneken, *Principes de linguistique psychologique*, 1907, p. 465 et s. Ceci est la *Lautverschiebung*, demeurée célèbre en Allemagne depuis sa découverte, en 1820, par Jacob Grimm (d'où son nom, « la loi de Grimm »; cf. un très spirituel article de Bréal, *La Loi de Grimm*, dans la *Revue de Paris* de 1907, XIV° année, t. VI, p. 52 et s.). Grimm voyait dans la *Lautverschiebung* le résultat d'un instinct germanique, l'équivalent national du *Sturm und Drang* des écoles littéraires, le début de l'autonomie de la langue, et comme le prélude de sa grandeur, ce qui provoquait chez lui d'enthousiastes paroles : *Damit behaupte ich keineswegs dasz der Wechsel* [la mutation consonantique] *ohne Nachtheil ergieng, ja in gewissem Betracht erscheint mir das Laut*

les occlusives sourdes, *p, t, k*, en passant de l'indo-européen au germanique, sont devenues d'abord des aspirées *ph*, *th*, *kh*, puis, issues de ces dernières, des spirantes sourdes, *f*, *th* (anglais), *ch*, et le *ch* à son tour est passé à *h*. Dans les autres langues indo-européennes[1], ces consonnes ont en général conservé leurs articulations du début. L'allemand y a renoncé, ce qui donne à sa phonétique un aspect « presque exotique[2] » parmi ces langues; et, s'il y a renoncé, c'est parce que les hommes qui l'ont appris possédaient, dans leur manière d'articuler et de prononcer, des habitudes qui leur venaient, ou d'une plus longue et plus intense familiarité avec un idiome étranger à l'indo-européen[3], ou peut-être de conditions physiologiques étrangères aux peuples de langue indo-européenne[4].

3° Un phénomène d'ordre également phonétique est celui du changement de nature de l'accent. Au lieu de l'accent libre et musical des Indo-Européens, les Germains ont imposé aux mots un accent d'intensité à place fixe, et l'ont imposé dans toute sa rigueur[5]. Cette habitude d'accentuation, si puissante qu'elle leur a fait transformer les règles fondamentales des

verschieben als eine Barbarei und Verwilderung [là est la vérité; cf. pour les faits de civilisation, p. 116-120], *der sich andere ruhigere Völker enthielten, die aber mit dem gewaltigen das Mittelalter eröffnenden Vorschritt und Freiheitsdrang der Deutschen zusammenhängt* : ceci a dû être écrit entre 1820 et 1848; *Geschichte der deutschen Sprache*, I, 3e éd., p. 292. A quoi M. Bréal répond avec malice (p. 59) : « De croire que les ancêtres germains, par orgueil, par sentiment de satisfaction, auraient ainsi défiguré leur langage, nous nous y refusons positivement. »

1. Sauf les exceptions indiquées n. 2.

2. C'est le mot de d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, 2e éd., II, p. 330. On a toutefois constaté des mutations consonantiques dans d'autres dialectes indo-européens : l'arménien, dont les concordances avec le germanique sont remarquables à cet égard (Meillet, *l. c.*), le tocharique (Feist, p. 17), certains dialectes vulgaires de l'Inde (*id.*).

3. C'est la conclusion vers laquelle inclinait Færstemann (I, p. 610), et à laquelle se rallient les linguistes contemporains, Bréal (*l. c.*; cf. p. 129, n. 1), Meillet (*Dialectes*, p. 95), Feist (*Indogermanen*, p. 23). Pour le tocharique, l'influence déterminante paraît avoir été une langue ouralo-altaïque (Feist, p. 17, n. 3). Il ne serait pas impossible qu'une influence de même origine ait pesé sur le consonantisme des langues à mutation (cf. p. 129, n. 1). — M. van Ginneken (p. 465 et s.) a développé une solution inverse de la nôtre. Pour lui, la mutation consonantique est due à l'influence des Celtes conquérants sur les Germains vaincus. A cette hypothèse hardie d'un esprit original, M. Meillet (*Dial.*, p. 95) a répondu en niant formellement l'existence en celtique de phénomènes de mutation consonantique proprement dits : l'ouverture des consonnes intervocaliques, à laquelle M. van Ginneken fait allusion, est une pratique d'ordre tout différent. — Sur l'explication primitive de la *Lautverschiebung* donnée par Grimm, cf. p. 113, n. 4.

4. C'est ce que M. Louis Havet veut bien me suggérer.

5. Feist, p. 46-48. Cf. van Ginneken, § 333-376 *(l'accent d'intensité)*, § 377-420 *(l'accent musical)*.

idiomes indo-européens, ils l'ont contractée dans l'usage d'une langue indigène, différente de ces idiomes[1].

4° Un troisième phénomène d'ordre phonétique[2] est celui que les Allemands connaissent sous le nom de *Umlaut* : il consiste dans la réaction que les voyelles subissent du fait des voyelles des syllabes suivantes, phénomène qui, dans le monde indo-européen, est particulier aux langues germaniques.

En d'autres termes, les Germains sont un groupe de populations ayant d'abord parlé une langue étrangère à l'indo-européen. Puis, à un moment donné, ils acceptèrent un idiome indo-européen. Mais leur langue originelle n'en conserva pas moins sur eux une influence considérable : elle garda un tiers de son vocabulaire, elle imposa sa marque indélébile sur le consonantisme et l'accentuation des mots que le nouvel idiome réussit à implanter. Assurément, tous les parlers indo-européens, le latin comme le grec, et les autres, montrent les vestiges de langues antérieures, le grec de l'égéen[3] ou le latin de l'étrusque[4] : et c'est sans doute à l'action de ces langues antérieures qu'il faut pour une part attribuer la différenciation des parlers indo-européens. Mais aucun de ces parlers ne semble renfermer une plus forte proportion d'exotisme que le germanique. Il faut donc que les Germains aient conservé plus longtemps leur langage primitif, ou qu'ils l'aient retenu avec une ténacité plus grande, ou que les Indo-Européens n'aient apporté, dans la formation de leur population et de leur langue, qu'un élément plus faible et moins durable[5].

1. Feist, p. 46 : *Eine Umgestaltung des Sprachakzents nimmt nur ein* ALLOPHYLES *Element vor, das seinen Wortton auf die neu angenommene Sprache überträgt.* — On a constaté de pareilles substitutions d'accent en irlandais et en latin. En ce qui concerne le latin, on a supposé une influence étrusque ; M. Feist (p. 22) préfère croire à l'influence de la population italique primitive.

2. Il m'est signalé par M. Meillet, qui a bien voulu relire les épreuves de cet article et me faire des observations dont j'ai aussitôt profité. Cf. Meillet, *Bulletin de la Société de Linguistique*, XIX, p. 52 (paru en 1915).

3. Feist, p. 50 ; Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 1913, p. 58.

4. Cf. ici, n. 1. — Sur les influences des populations primitives dans les langues celtiques, cf. Zimmer, *Zeitschrift für celtische Philologie*, IX, 1913, p. 87 et s. (posthume), très sommaire.

5. On peut discuter le plus ou moins d'importance, en germanique, et de l'apport indo-européen et du sédiment antérieur, il n'en reste pas moins acquis (et M. Feist l'a rappelé en dernier lieu) que le germanique ne représente nullement l'élément initial et pur de l'indo-européen, mais qu'il est simplement une langue « indo-européanisée » (p. 68). — On voit par là combien il est souverainement inexact et

II

Ces conclusions fournies par la linguistique se trouvent corroborées par des faits tirés de l'examen des textes, et relatifs à l'état social ou moral du monde germanique.

5° Le Germain n'avait point de penchant pour l'agriculture[1]. Or, l'agriculture est un des caractères essentiels de la civilisation indo-européenne primitive[2].

6° Le caractère instable et nomade du Germain[3] s'oppose aux habitudes sédentaires des Indo-Européens[4].

7° On ne remarque pas en Germanie cette intensité des cultes domestiques, des cultes du foyer[5], qui est inséparable de la religion des premiers Indo-Européens[6].

8° Les Indo-Européens ont toujours eu le goût des vastes agglomérations humaines[7], fortifiées ou non[8]. Les Germains

arbitraire de parler (dès avant Schleicher?) de langues « indo-germaniques », et de voir dans le germanisme, comme tant d'érudits et de littérateurs d'outre-Rhin, *das uralte arische Erbe* (p. ex. *Kulturgeschichte* de la maison Hartleben, 1907, p. 465).

1. César, VI, 22, 1 : *Agriculturæ non student* ; 29, 1 ; Méla, III, 27; Tacite, *Germ.*, 5, 14, 15, 31, 45. Ces textes et d'autres montrent, d'ailleurs, que les Germains n'ignoraient pas l'agriculture, mais qu'ils la pratiquaient sans goût et sans intelligence. Au surplus, il est possible qu'il faille, à ce point de vue comme à bien d'autres, distinguer assez fortement, d'un côté les populations riveraines du Rhin (Istévons) et de la mer (Iugyévons), plus pacifiques, plus laborieuses, plus sédentaires, de l'autre l'ensemble des populations du Centre (Chérusques, Chattes, Suèves), auxquelles s'appliquent surtout, je crois, les tableaux de César, Méla et Tacite. Cf. p. 136, n. 3.

2. Sur ce point, il y a accord absolu entre les faits linguistiques (en dernier lieu, Feist, *Kultur der Indogermanen*, p. 167, qui tend cependant, je crois à tort, à restreindre le caractère agricole des Indo-Européens), les faits archéologiques (de l'âge du bronze, Déchelette, *Manuel*, II, p. 3, 15, etc.), les traditions rapportées par les textes (si l'on rattache les Hyperboréens au monde indo-européen primitif; Hérodote, IV, 13 ; Méla, III, 37; etc.).

3. Surtout du Suève (César, I, 36, 7; Strabon, VII, 1, 3; Tacite, *G.*, 14).

4. Le développement de l'architecture mégalithique, le caractère des gravures du Monte Bego (*Revue*, 1915, p. 81-83), ne peuvent pas s'expliquer autrement. De même, le culte intensif rendu par les Indo-Européens au foyer (ici, n. 6) et à la Terre-Mère (p. 119, n. 3).

5. Tacite, *Germ.*, 31, à propos des Chattes de la Hesse : *Nulli domus aut ager*, etc.; cf. César, I, 36, 7, où Arioviste se vante de ce que *Germani... inter annos* XIV *tectum non subissent*.

6. Voyez Fustel de Coulanges, *La Cité antique* ; cf. ici, 1915, p. 63, n. 4 ; etc.

7. Cet argument nous est fourni par Feist, p. 61-62.

8. J'hésite à dire « fortifiées » pour les « vastes » agglomérations : car je crois que les plus grandes agglomérations, chez les Indo-Européens, étaient ouvertes, au moins à l'origine. Citons par exemple la cité villanovienne de Bologne, où M. Grenier a remarquablement vu « la capitale d'un peuple d'agriculteurs » (*Bologne*, p. 43). En revanche, en Gaule, le « camp » de Chassey, le « camp » de Château, etc., sont fortifiés. Mais depuis quelle époque? L'éloignement des Ligures pour les grandes enceintes fortifiées résulte aussi de Justin, XLIII, 4, 1.

étaient connus pour ne point savoir habiter dans des villes[1].

9° [2]Tous les peuples indo-européens dont nous ont parlé les Grecs et les Romains étaient d'excellents cavaliers[3]. L'infanterie dominait chez les Germains[4].

10° L'Indo-Européen est un ouvrier du métal, mineur ou métallurgiste[5]; le Germain n'exploite pas ses mines et n'en travaille pas les produits[6].

11° Il y a trace de matriarcat chez les Germains, droit étranger aux Indo-Européens[7], mais droit existant chez les populations qui les ont précédés[8].

1. *Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est;* Tac., *G.*, 16. — A cette donnée s'oppose la grande enceinte de la Steinsburg près Rœmhild dans la forêt de Thuringe (Déchelette, II, p. 702), qui paraît bien du dernier demi-millénaire avant notre ère. Reste à savoir si elle ne provient pas des Celtes helvètes, et si elle n'a pas pris fin lors des poussées suèves. — On peut croire aussi à l'existence d'agglomérations urbaines chez les Cimbres, en songeant à ce que Tacite dit d'eux (*Germ.*, 37): *Utraque ripa* [de l'Elbe] *castra ac spatia, quorum ambitu*, etc. Mais les Cimbres étaient les plus civilisées, et, je crois, les plus celtisées des populations transrhénanes, celles où les éléments italo-celtiques avaient le plus fortement survécu.

2. Argument emprunté à Feist, *Indogermanen*, p. 56-57.

3. M. Feist énumère ici Bactriens, Sogdiens, Parthes, Scythes, Thraces, Macédoniens, Épirotes, Celtes; on pourrait ajouter les chars de guerre bretons. Mais on pourrait objecter les Italiotes et les Grecs, si on ne songeait au rôle du cheval et du cavalier dans leur plus ancien état social.

4. *Plus penes peditem roboris* (Tac., *G.*, 6); *omne robur in pedite*, chez les Chattes (*ib.*, 30). — Toutefois, même chez les Suèves (César, I, 48, 5), il y avait une bonne cavalerie, à plus forte raison chez les Cimbres de la mer et les Germains voisins du Rhin.

5. Voyez l'importance des mines d'or, d'étain et de fer dans le monde occidental, et le rôle du métal aux âges du bronze, de Hallstatt et de la Tène. Tacite (*Germ.*, 43) veut-il caractériser une colonie gauloise en Germanie, il dit: *Quo magis pudeat, et ferrum effodiunt.*

6. Tac., *Germ.*, 5; cf. ici, note 5. — Il est à remarquer que la civilisation de Hallstatt, autrement dit le premier âge du fer, n'a à peu près rien produit de bien original en fait de métallurgie dans les régions occupées par les Germains (Déchelette, II, p. 589). De même pour celle de La Tène (*id.*, p. 925).

7. L'argument est présenté par Feist (p. 58-61), à l'aide des trois faits suivants. — 1° *Sororum filiis idem apud avunculum qui apud patrem honor* (Tacite, *Germ.*, 20). « Or, ce lien étroit entre l'*avunculus* et ses neveux et nièces, l'autorité quasi paternelle de cet oncle, sont caractéristiques des systèmes juridiques qui reconnaissent la primauté de la famille matriarcale, ou, plus justement, utérine »; et, si on en trouve une trace à Rome, on peut supposer une « survivance latente de coutumes préhistoriques » (Piganiol, *Mélanges Cagnat*, p. 156 et 167). — 2° Voyez les appellations matronymiques dans le *Nibelunge Lied*. Mais je ne crois pas que ces appellations soient autre chose que des pratiques populaires ou littéraires, sans aucune portée juridique; elles se retrouvent d'ailleurs chez tous les peuples, et à toutes les époques (voyez par exemple Audollent, *Defixionum tabellæ*, p. LI-LII). — 3° Voyez, dit M. Feist, l'importance du culte des *Matronae* sur sol germanique. Mais cet argument ne vaut rien : d'abord, ce culte a son origine, non pas dans le matriarcat, mais dans la religion de la Terre-Mère; il a pu venir en Germanie de chez les Celtes : il est fréquent dans le Sud-Est de la Gaule, qui n'a rien à voir avec les Germains; il se retrouve chez tous les Indo-Européens, et par exemple, quoi qu'en dise M. Feist, chez les Slaves (cf. Leger, *La Mythologie slave*, p. 163 et s.).

8. D'après M. Feist (p. 59) : Étrusques, Pictes, Ibères, Basques. Et cette conclusion

12° Les Germains ne possédaient point de druides, écrit César[1]. Si celui-ci emploie le mot de « druides » dans le sens vague de prêtres barbares, il veut dire que chez les Germains il n'existait pas de fonction sacerdotale distincte des autres fonctions publiques[2]. Mais si César, ce que je crois[3], songe surtout aux caractères propres des druides gaulois, à leur organisation hiérarchique et collégiale, à leur rôle politique et social, à leur mission d'éducateurs, le mot de César signifie qu'il manquait en Germanie un clergé national, supérieur aux chefs des tribus, autonome et fédéré. Or, l'existence des druides chez les Gaulois, des pontifes chez les Latins[4], des mages chez les Iraniens, des brahmanes chez les Hindous, semble indiquer que l'institution d'un clergé de ce genre pourrait remonter à la civilisation primitive des Indo-Européens[5].

13° Les Germains « ne s'adonnent point aux sacrifices », continue César[6]. Or, il est bien difficile de ne point faire du sacrifice une pratique originelle et constante des Indo-Européens[7].

14° « Ils ne considèrent comme dieux, » dit encore César, « que les dieux qu'ils voient et dont ils sentent directement la

serait fort séduisante. — Mais aucun des arguments soi-disant favorables au matriarcat de ces populations n'est à l'abri de très fortes objections, ainsi que, comme on vient de le voir (p. 117, n. 7), la majorité de ceux allégués en faveur du matriarcat des Germains. Toutes ces questions ne peuvent aboutir qu'à de très fragiles solutions En ce qui concerne le matriarcat chez les Basques, par exemple, il semble bien que M. Feist le conclue de l'existence de la couvade : mais, outre que le rapport entre ces deux institutions me semble de plus en plus douteux, « la preuve que la couvade existe encore chez les Basques ne me paraît pas faite », et tout se ramène au texte de Strabon sur les Cantabres (Webster, *Les Loisirs d'un étranger au Pays Basque*, 1901, p. 94).

1. *Neque druides habent, qui rebus divinis præsint* (César, VI, 21, 1).

2. Les rois auraient, en Germanie, fait fonction de prêtres : ce qui est, du reste, probable.

3. Sans quoi il eût mis *sacerdotes* simplement.

4. Les analogies entre les druides et les pontifes me paraissent, à chaque nouvelle analyse de leurs fonctions respectives, plus nombreuses et plus décisives.

5. Je ne dissimule pas que ceci est une hypothèse, et exposée à bien des objections. Rien ne prouve que druides, pontifes et mages ne soient pas des institutions nées parallèlement dans le cours de l'histoire de leurs peuples respectifs. Et les Grecs n'avaient rien qui ressemblât à ces clergés, à moins (ce qui est possible) qu'on ne veuille rapprocher les druides et les amphictyons et voir dans ceux-ci un clergé avorté.

6. *Neque sacrificiis student* (VI, 21, 1). Remarquez que, dans les circonstances solennelles, les Suèves recourent, non aux sacrifices, mais aux sorts et prophéties (César, I, 50, 4 ; cf. Strabon, VII, 2, 3).

7. L'abondance, la variété, l'importance de l'élément sacrificiel sont très remarquables chez tous les peuples indo-européens, chez les Hindous, les Grecs, les Romains, les Gaulois et les Perses.

puissance, le Soleil, la Lune et Vulcain, » c'est-à-dire le Feu; « les autres, ils ne les connaissent même pas par ouï-dire[1]. » César ne mentionne pas la Terre comme une divinité germanique[2]: et c'était une divinité essentielle, primitive et prééminente parmi tous les Indo-Européens[3].

15° On ne donne pas, comme vêtements habituels des Germains, la tunique et le pantalon[4], lesquels paraissent remonter aux plus anciens temps de la civilisation indo-européenne[5].

16° Les deux traits principaux que les Anciens ont notés dans le caractère des Germains, sont le besoin du mensonge et l'habitude de la cruauté[6]. A en juger par leur droit primitif[7] et leur morale courante[8], les Indo-Européens étaient de nature franche[9] et de mœurs douces[10].

1. VI, 21, 2.

2. Elle apparaîtra dans la *Germanie* de Tacite (*Germ.*, 2 et 40) : ce qui peut faire croire à une inadvertance de la part de César. A moins que ce dernier, sous le nom de Germains, n'examine surtout les Suèves. Chez Tacite (*G.*, 2), la Terre se montre moins comme divinité que comme ancêtre; ailleurs chez le même (*G.*, 40), il s'agit du fameux sanctuaire de l'île de *Nerthus* dans la Baltique, qui est sans doute antérieur à l'extension germanique.

3. Hirt (*Die Indogermanen*, p. 509) l'a justement rappelé. Cf. ici, p. 164.

4. Méla, III, 26; Tacite, *Germ.*, 17.

5. Cela résulte du fait qu'on les trouve chez les Gaulois et les Perses. Il me parait arbitraire de supposer (Feist, *Kultur*, p. 236-7, et bien d'autres avant lui) que ces deux éléments du costume viennent de l'Orient : nous ne voyons pas par quelle voie les Gaulois les auraient reçus des Perses, et ils ont pu être tout naturellement imaginés dans les pays froids et brumeux de l'Europe septentrionale.

6. Velléius, II, 118 : *In summa feritate versutissimi natumque mendacio genus ;* Méla, III, 26. — Il ne faut pas généraliser : les Ubiens de Cologne, et sans doute la plupart des Istévons (p. 136, n. 3), avaient les mœurs plus douces; et, parmi les peuples de la mer du Nord, on citait les Chauques pour leur justice et leur esprit pacifique (Tac., *G.*, 35).

7. L'importance de l'idée, de la croyance, leur supériorité sur la force, étaient ce qui avait frappé le plus Fustel de Coulanges dans le droit primitif des Indo-Européens et ce qu'il a voulu mettre en lumière dans *la Cité antique;* voyez ce qu'il a écrit là-dessus, surtout p. 149. C'est également le point de vue auquel se place Leist dans ses deux livres, *Alt-arisches jus gentium*, 1889, et *Alt-arisches jus civile*, 1892-6, auxquels on ne peut reprocher que d'avoir laissé dans l'ombre Fustel de Coulanges. Comparez à ce caractère juridique de la vie indo-européenne l'apologie de la force chez les Germains : *jus in viribus habent* (Méla, III, 28).

8. Il suffit de se rappeler, par exemple, ce qu'ils ont pensé du mensonge. Chez les Perses (Hérodote, I, 138), ἀσχιστον τὸ ψεύδεσθαι, et chez tous les peuples de ces langues, comme l'a bien montré Leist (*Alt-arisches jus gentium*, p. 372-6), l'horreur du mensonge est un principe primitif et essentiel.

9. Cf. n. 8. Pour les Gaulois, Strabon, IV, 4, 2 : Ἁπλοῦν καὶ οὐ κακόηθες; de même pour les Bretons, Diodore, V, 21, 6 (d'après Pythéas) : Ἁπλοῦς, etc.

10. Strabon, IV, 4, 2, pour les Gaulois; Diodore, V, 21,6 (d'après Pythéas), pour les Bretons; etc. — Le renom de douceur et de justice fait dès l'origine aux Hyperboréens (Hérodote, IV, 13; Méla, III, 37; etc.) n'est nullement un mythe, comme le répète l'érudition contemporaine, mais la constatation de faits réels, observés par les voyageurs chez les peuples indo-européens des mers du Nord.

17° Les formules du Droit avaient une grande importance chez les Indo-Européens. Ce furent tous des juristes et des formalistes. Des Germains on nous dit surtout : *Jus in viribus habent*[1].

Ces arguments résultent des descriptions que les Anciens nous ont laissées de la Germanie. Chacun d'eux, pris isolément, n'a qu'une valeur très relative ; car les Anciens ont pu ou se tromper ou exagérer ou attribuer à tous les Germains des traits propres à leurs tribus les plus arriérées[2].

Toutefois, ces traits sont si nombreux, ils se réfèrent à tant d'éléments différents (caractère, costume, religion, vie matérielle, vie sociale), et ils concordent tellement entre eux, que cet ensemble ne laisse pas que de faire impression, et, venant s'ajouter aux caractères de la langue germanique, donne un prix réel à l'hypothèse que les Germains, pour une part considérable de leur population et de leurs habitudes[3], ne se rattachaient pas aux Indo-Européens.

D'où venaient-ils?

Deux solutions sont possibles au sujet de l'origine des Germains. Ou bien ils étaient des bandes conquérantes, venues d'ailleurs. Ou bien ils étaient une population installée en Allemagne de longue date, jadis soumise par les Indo-Européens, reprenant plus tard l'avantage sur ces derniers. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'est impossible.

I

L'hypothèse de bandes venues de l'est ou du sud-est[4] peut s'appuyer sur des renseignements fournis par les écrivains grecs.

1. Voyez ici, p. 119, n. 7, 6 et 10.
2. Cf. p. 116, n. 1, p. 119, n. 6, p. 136, n. 3.
3. Surtout en dehors des peuples de la mer et du Rhin (p. 116, n. 1, p. 119, n. 6, p. 136, n. 3).
4. Il n'y a pas à parler d'invasions venues de l'ouest, puisque je ne m'occupe ici que de la Basse-Allemagne et que de ce côté elle a envoyé (p. 136, n. 5), et non reçu des migrations ; les Celtes sont venus de Gaule en Germanie après 400, et par les routes de la Haute-Allemagne, Mein et Danube. — Mais il ne serait pas impossible que, par exemple vers 120 (p. 136, n. 5), les Goths et d'autres peuples soient arrivés de Scandinavie sur les rivages d'entre Jutland et Vistule. Nous les trouvons là aux abords de l'ère chrétienne (*Gutones*, Pline, IV, 99), à l'endroit où nous avons préalablement placé Scythes et Sarmates (p. 123, n. 1). Et les Goths se croyaient venus de Scandinavie (Jordanès, *Getica*, IV, 25-6). Tout cela, d'ailleurs, est fort incertain.

1° Hérodote nous dit que les offrandes des Hyperboréens, pour se rendre de leur pays à la mer Adriatique, traversaient les terres des Scythes[1] : le pays des Hyperboréens étant celui de l'ambre ou les rivages de la mer Baltique, Hérodote plaçait donc des Scythes au sud-ouest de ce pays, en Pologne et en Silésie[2] (vers 500-450).

2° Un siècle et demi plus tard, Pythéas, qui visita les parages de la mer du Nord, et qui était un bon observateur, indiqua l'Elbe comme la limite occidentale de la Celtique; de l'autre côté de l'Elbe, au levant, il faisait commencer les populations scythiques[3] (vers 320).

1. IV, 33 : Ἐξ Ὑπερβορέων φερόμενα ἀπικνέεσθαι ἐς Σκύθας, ἀπὸ δὲ Σκυθέων ἤδη δεκομένους αἰεὶ τοὺς πλησιοχώρους ἑκάστους κομίζειν αὐτὰ τὸ πρὸς ἑσπέρης ἑκαστάτω ἐπὶ τὸν Ἀδρίην. La route suivie traversait les Carpathes à la Porte de Moravie (ou, comme l'a suggéré von Sadowski, *Die Handelsstrassen*, p. 17, au passage de Glatz en Bohême); c'est là sans doute qu'elle quittait le pays des Scythes pour entrer chez d'autres peuples, peut-être de suite chez les Sigynnes (Hérodote, V, 9).

2. Si l'or autour duquel se battent Griffons et Arimaspes est celui des Carpathes (ce que j'ai toujours cru), il faut également placer en Silésie, avant le ve siècle, les Arimaspes, et en Pologne les Griffons (Hérodote, IV, 13), les uns et les autres regardés également comme des Scythes (Pline, XXXIII, 66; etc.). — Les grandes batailles que, au dire d'Aristée, se livraient Griffons et Arimaspes *circa metalla* (Pline, VII, 10) étaient sans aucun doute des luttes provoquées par la possession des mines et du sel de Silésie et Galicie, comme celles que les Chattes et les Hermundures soutinrent pour le sel de la Thuringe (Tac., *Ann.*, XIII, 57). Il n'y a pas de mythe là-dedans, si ce n'est la tradition qui attribue un seul œil aux Arimaspes (et cela semble un de ces propos de folk-lore qui courent sur les habitants des forêts et grottes). — Peut-être faut-il voir la forêt Hercynienne dans la mystérieuse Ταρκυνία hyperboréenne de Hiéroclès (Étienne de Byzance, à ce mot = Didot, *Fr. hist. Gr.*, IV, p. 430) : Ταρκυναῖοι, ἔθνος Ὑπερβορέων παρ' οἷς οἱ Γρῦπες τὸν χρυσὸν φυλάσσουσιν [remarquez que chez Denys, XIV, 1, 3, on lit Ταρκηνίου ou Ταρκυνίου pour la forêt Hercynienne]. — Je n'ai jamais hésité à voir, à l'origine de ces noms et de ces récits, un voyage réel au pays de l'ambre (cf. *Revue*, 1913, p. 28). Et là-dessus je suis tout à fait d'accord avec Tomaschek, que nous nous trouvons « sur un sol presque historique ». Mais il a eu le tort, ce me semble, de diriger la route d'Aristée, non vers le nord, mais vers l'est, et de la faire arriver en Chine pour y placer les Hyperboréens (*Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, t. CXVI, *ph.-hist. Cl.*, 1888, p. 778-780). — C'est, je crois, la vraie géographie d'Aristée que Strabon a reproduite (XI, 6, 2), lorsqu'il place au nord du Pont-Euxin [voie du Dniester], du Danube [voie de la Porte de Moravie], de l'Adriatique [voie des offrandes hyperboréennes], les Hyperboréens, les Sarmates [équivalent des Griffons; cf. p. 123, n. 1], les Arimaspes.

3. Cela résulte des textes suivants, qui remontent tous au voyage de Pythéas : Strabon, I, 4, 3 (τὰ πέραν τοῦ Ῥήνου τὰ μέχρι Σκυθῶν); Xénophon de Lampsaque, *ap.* Pline, IV, 95 (*a litore Scytharum*); Timée, *ap.* Pline, IV, 94 (*ante Scythiam*); Timée, *ap.* Diodore, V, 23, 1 (τῆς Σκυθίας τῆς ὑπὲρ τὴν Γαλατίαν). — En somme, Pythéas, parti du pays de Kent, arrive, en six jours, au rivage de la Celtique (Strabon, *l. c.* : Τὸ Κάντιον ἡμερῶν τινων πλοῦν ἀπέχειν τῆς Κελτικῆς; le chiffre de six résulte de Pline, XXXVII, 35). Il trouve là un estuaire (Pline, *l. c.*), celui de l'Elbe, et c'est ensuite de la Scythie qu'il repart pour Thulé; l'estuaire en question séparait donc Celtes et Scythes. — Ai-je besoin de dire que je ne présente cela que comme une hypothèse, celle qui concilie le plus toutes les données?

3° Les anciens géographes, qui, après Pythéas, ont parlé des rivages germaniques de la mer du Nord, les ont incorporés à la Scythie, et ils ont attribué aux populations riveraines[1] le nom générique de Scythes[2] et peut-être aussi de Celtoscythes[3]. Chose curieuse, on donnait à ces Scythes de la mer du Nord le nom particulier de Belges[4]. Comme ce mot reparaîtra, à l'époque de César, pour désigner, à l'ouest du Rhin inférieur, des populations gauloises d'origine en partie transrhénane[5], il est fort possible que le nom de Belges soit véritablement celui que se sont d'abord donné à elles-mêmes les tribus de la Basse-Allemagne. — En tout cas, jusqu'au premier siècle avant notre ère, on a appelé Scythes et Scythie les hommes et les terres sur lesquels allaient bientôt s'étendre les noms de Germains et de Germanie[6].

De ces textes il résulte que, dès le ve siècle, on distinguait les Hyperboréens de la Baltique et les Scythes de leur voisinage; que, dès le IVe siècle, des Scythes avaient atteint la mer du Nord et s'étaient interposés entre ces mêmes Hyperboréens et les Celtes de l'Occident. Comme le centre de la Scythie a toujours été les plaines voisines de la mer Noire, on peut donc supposer que des hordes de Scythes, parties de là, se sont

1. S'il faut accepter que Pythéas les ait appelées *Guiones* [pour Ingyévons, cf. ici, p. 136, n. 3] ou *Teutones* (Pline, XXXVII, 35), les Cimbres (qui étaient des Ingyévons) et les Teutons auraient déjà été établis dans ces parages. Mais rien n'est plus incertain que la tradition du texte pour cette partie du voyage de Pythéas. En tout cas, ce voisinage des Cimbres avec les Celtes (ceux-ci de l'autre côté de l'Elbe) explique la très grande similitude de caractère entre ces deux groupes de peuples (p. 136, n. 3). Voyez là-dessus, en dernier lieu, W. J. Beckers, *Vom germanischen Norden*, dans *Geogr. Zeitschrift*, XVIII, 1912, p. 502 et s.

2. Textes des n. 3 et 4.

3. Strabon, d'après « les Anciens Grecs », XI, 6, 2; I, 2, 27; Plutarque, ici, p. 123, n. 2.

4. Lorsque Méla (III, 57) dit : *Thyle Belcarum litori adposita*, il fait sans doute allusion au voyage de Pythéas partant de l'Elbe pour Thulé. De même (III, 36) les *Scythici populi* dont il parle, *fere omnes et in unum Belcæ adpellati*, sont les populations à l'est de l'Elbe. — Je crois que les Anciens, et Pythéas entre autres, ont longtemps fait commencer l'Asie à l'Elbe, regardant ce dernier comme une dérivation du Tanaïs (Diodore, IV, 56, 3; Strabon, II, 4, 1). Dans ces conditions, j'interprète ainsi la géographie de Méla, qui me paraît combinée avec les récits d'Aristée et ceux de Pythéas (cf. p. 121, n. 3) : les *Belcæ* de la Basse-Allemagne, à l'est de l'Elbe (III, 36), les Hyperboréens ou les Estes du Samland (III, 36-7), les Griffons de Pologne (II, 1), les Scythes Arimaspes de Silésie (II, 2), les Riphées ou Carpathes (II, 1; III, 36).

5. César, II, 4, 1.

6. Bergmann, dans un travail où quelques idées justes se mêlent à beaucoup de fatras (*Les Gètes*, Strasbourg, 1859), a soutenu que « les Scythes sont les pères des peuples de la branche gète, et que [ceux-ci] sont les pères des Germains et des Scandinaves »

peu à peu avancées vers la mer du Nord. Mais comme, d'autre part, les Anciens n'ont le plus souvent donné à ces mots de Scythes et de Scythie qu'une très vague acception, géographique et nullement nationale ou linguistique, on aurait mauvaise grâce à méconnaître la fragilité de l'hypothèse d'une conquête scythique en Basse-Allemagne[1]. — Mais voici un texte, beaucoup plus net, qui milite en sa faveur.

4° Plutarque, parlant de l'origine des Cimbres, dit qu'ils font partie des Celtoscythes, c'est-à-dire des Celtes qui se seraient mêlés aux Scythes du côté de la mer Noire. De là, ajoute-t-il, par migrations successives, ayant duré de longues années, ce genre de peuples (les Germains) aurait conquis tout l'Occident[2]. Comme Plutarque emprunte sans doute ces détails à Posidonius, qui connut les Cimbres et sut s'informer

1. Toutefois, je trouve dans Pline (IV, 97) un texte assez précis sur un établissement de Scythes ou, plutôt, de Sarmates en Basse-Allemagne : *Quidam hæc* [les rivages à partir du Jutland vers l'est] *habitari ad Visulam... a Sarmatis, Venedis, Sciris, Hirris, tradunt*. L'ensemble de ce texte et de ce qui suit montre bien que ces renseignements sont empruntés à un périple partant des marchés de l'ambre frison pour aboutir à l'embouchure de la Baltique et aux marchés de l'ambre du Samland. Ce document, source de Pline (et à mon sens le plus curieux et le plus ancien que nous possédions sur la Baltique) doit certainement remonter avant, bien avant l'ère chrétienne. Il semble que Pomponius Méla l'ait également utilisé, lorsqu'il place successivement sur le littoral, en allant de l'ouest à l'est (III, 31 et s.) : l'Elbe, les Belges, et, conjointement avec ce nom, les Cimbres et les Teutons, la Sarmatie (et il ajoute, celle-ci beaucoup plus large à l'intérieur que sur cette zone maritime, *intus quam ad mare latior*), l'embouchure de la Vistule, et les Hyperboréens (ici, la description de Méla, privée de son périple, s'adresse à Hérodote; cf. p. 121, n. 2). C'est peut-être à ce même document de Pline et de Méla que Strabon doit d'avoir placé des Sarmates à côté des Hyperboréens (XI, 6, 2 ; cf. p. 121, n. 2). — Il me paraît résulter de cela qu'un voyageur sérieux, voyageant le long de la Baltique, a placé là des Sarmates entre les Teutons et les Estes. Et rien ne s'oppose à ce qu'il en soit venu là, au temps où les Sarmates étendaient leur domination sur toutes les plaines de l'Europe orientale (Diodore, II, 43, 7). Cette histoire des conquêtes sarmatiques en Scythie et ailleurs est du reste une des plus mystérieuses que je connaisse. — Aux abords de l'ère chrétienne, ces Sarmates et ces Vénèdes ont été rejetés, des bords de la Baltique méridionale, vers l'au delà de la Vistule et remplacés, le long de cette Baltique, par le groupe germanique des *Vandili* (Pline, IV, 99) : à moins, chose fort possible, que ces derniers soient le nom nouveau pris par ce groupe de populations. — L'interprétation que je donne des textes de Pline et de Méla est contraire à l'opinion courante, suivant laquelle ces deux auteurs auraient par mégarde transposé ces peuples sarmatiques de l'est à l'ouest de la Vistule.

2. Plutarque, *Marius*, 11 : Τῆς Ποντικῆς Σκυθίας λέγουσι, κἀκεῖθεν τὰ γένη μεμῖχθαι. Τούτους ἐξαναστάντας οὐκ ἐκ μιᾶς ὁρμῆς οὐδὲ συνεχῶς [cette remarque est excellente, et conforme à tout ce que nous savons sur ces grandes migrations, qui se font toujours par étapes très lentes et comme par paliers successifs], ἀλλὰ ἔτους ὥρα καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν εἰς τοὔμπροσθεν ἀεὶ χωροῦντας πολέμῳ χρόνοις πολλοῖς ἐπελθεῖν τὴν ἤπειρον. Διὸ καὶ πολλὰς κατὰ μέρος ἐπικλήσεις ἐχόντων κοινῇ Κελτοσκύθας τὸν στρατὸν ὠνόμαζον.

sur eux, ils peuvent être l'écho d'une tradition ancienne et sérieuse sur l'origine des Germains.

Une invasion ou, plutôt, une série de migrations parties des steppes ou des marécages voisins de la mer Noire pour aboutir à la mer du Nord, ce serait, du reste, un phénomène à la fois naturel et banal.

Ces migrations auraient suivi la route marquée par la vallée du Dniester, le bas des Carpathes, la haute Vistule, le haut et le moyen Oder, l'isthme de Brandebourg (Sprée, Havel, ligne des lacs), l'Elbe inférieur : route commode, parcourue de temps immémorial par les caravanes des marchands [1], et qui dit route de caravanes dit route de migrations [2]. Cette route aboutissait à l'embouchure de l'Elbe, et là [3] était le fameux marché de l'ambre frison, objet des convoitises de l'ancien monde [4]. — Enfin, c'est par cette route que sont venues, depuis les temps anciens, les principales invasions asiatiques, celles des Mongols [5].

1. C'est, jusque sur le haut Oder, la route d'Aristée (p. 121, n. 2). Sur le haut Oder en Silésie (peut-être au gué de Dihornfurth, von Sadowski, p. 17), les caravanes vers l'ambre baltique devaient monter droit au nord (von Sadowski, p. 17 et s., en a recherché les étapes à l'aide de la configuration du sol et du texte de Ptolémée), tandis que celles vers l'ambre frison continuaient au nord-ouest par la Lusace et le Brandebourg. Les trouvailles d'objets grecs à Vogelgesang près Nimptsch en Silésie, à Vettersfelde près Guben en Brandebourg (Déchelette, II, p. 759, 1576, 1597), jalonnent exactement cette route du Dniester à l'Elbe. — Sur le haut Oder, cette route devait croiser celle qui, venant de la Baltique [nous venons d'indiquer ce secteur], se continuait par la Porte de la Moravie vers l'Adriatique (cf. p. 121, n. 1). L'importance archéologique de la Silésie, à l'époque du fer, peut s'expliquer en partie par cette croisée des deux grandes voies de l'Europe centrale et de l'ambre (de l'Elbe à la mer Noire, de la Vistule à l'Adriatique).

2. Je devrais ajouter, de pèlerinages. — Je ne serais pas étonné si la route des offrandes hyperboréennes, des bords de la Baltique à l'Adriatique et de là à Dodone (Hérodote, IV, 33), eût été celle des migrations helléniques, elles aussi arrêtées à Dodone (Aristote, *Meteor.*, I, 14, 22). — Car je n'ai jamais hésité à me rallier à l'hypothèse qui place aux pays de l'ambre, de la Baltique, des Hyperboréens ou des Estes, le point de départ des migrations indo-européennes, celles-ci tout à la fois comparables aux migrations slaves et aux entreprises des Vikings. Cf. p. 143-144.

3. Je crois à Hambourg même, sans doute la Τρήουα de Ptolémée (II, 11, 12) : *Treva*, *Treba*, doit rappeler le celtique *trebo*, « maison », « village », plutôt que les rivières *Trebia*, *Treva* (on a songé à la Trave de Lubeck).

4. Hérodote, III, 115, lequel parle évidemment, en ce passage, de l'Elbe et de l'ambre frison. Dans le même sens que nous, Olshausen, dans les *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie*, 1890, p. 287; 1891, p. 304 (sa lecture sur l'ambre). — Il ne faut pas oublier que les archéologues ont toujours signalé des influences scythiques sur la Baltique méridionale, et jusqu'en Jutland (en dernier lieu Sophus Müller, *Urgeschichte*, p. 165).

5. C'est ce que me rappelle M. Henri Cordier, en m'indiquant surtout les expéditions des Mongols en 1240, 1241, 1259 (voyez *Institut de France, séance... du 26 octobre 1914*, p. 59 65). — Les trois routes par lesquelles les invasions asiatiques pénètrent en Europe, sont, outre celle-ci, celles du Danube et celle par la Volga et la Duna.

II

L'hypothèse que les Germains seraient une population primitive, depuis longtemps domiciliée en Allemagne même, cette hypothèse peut s'appuyer sur leurs propres traditions, telles que Tacite les a plusieurs fois rapportées dans sa *Germanie*.

1° Les Germains se disaient, au temps de Tacite, les fils de la Terre : ce qui signifiait qu'ils prétendaient à l'autochtonie [1].

2° La plus importante des fédérations germaniques, celle des Suèves, adorait dans le Brandebourg, chez les Semnons, l'endroit sacré où leur nation avait pris naissance et où résidait leur dieu [2].

3° Cette croyance à l'autochtonie des Germains était, dit encore Tacite, acceptée par certaines personnes, qui n'admettaient aucun mélange de ces populations avec des nations d'un autre sang : les Germains représentaient pour ces écrivains « la race pure » par excellence [3]. — Tacite ne dit pas de quels écrivains il s'agit. Mais j'imagine que cette opinion, si contraire à celle des anciens Grecs [4], a dû être formulée par des Latins, et peut-être provoquée par les affirmations des Germains eux-mêmes [5].

4° Tacite acceptait du reste volontiers, pour son compte, cette croyance à l'autochtonie des Germains [6].

On aperçoit très vite les objections qu'elle soulève. — Elle a contre elle l'opinion, déjà rappelée, des écrivains antérieurs, qui voyaient chez les Germains des Celtoscythes, c'est-à-dire des

1. *Tuistonem deum, Terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque* (Tacite, *Germ.*, 1). Il ne serait pas impossible, en rapprochant ce paragraphe de celui sur l'origine des Suèves (n. 2), de supposer que cette généalogie a été forgée chez ces derniers, autour du sanctuaire semnon.

2. *Tamquam inde initia gentis, ibi regnator omnium deus* (Tacite, 39).

3. *Ipse eorum opinioni accedo, qui Germaniæ populos nullis aliarum nationum conubiis infectos propriam et sinceram et tantum sui similem gentem extitisse arbitrantur* (*Germ.*, 4). Ce que Tacite dit une seconde fois, presque dans les mêmes termes (*Germ.*, 2) : *Ipsos Germanos indigenas crediderim minimeque aliarum gentium adventibus et hospitiis mixtos.*

4. Ceux qui ont parlé de Scythes et de Celtoscythes à propos des Germains (p. 122-123).

5. On peut croire encore que ces traditions sont nées chez les Semnons de Brandebourg (cf. n. 2).

6. Il le dit lui-même par deux fois (n. 3). Mais l'argument qui le décide ôte singulièrement de valeur à son opinion : c'est, dit-il (*Germ.*, 2), parce qu'il est difficile d'atteindre la Germanie par mer, et que c'est par mer que se faisaient les migrations, *classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant*. Il oublie ou ignore « les peuples de la mer » occidentale et les migrations par terre ; et je crois bien que dans ce passage il ne songe qu'aux migrations des peuples méditerranéens, Hellènes, Phéniciens ou Asiates.

métis [1]. — Que les Germains se crussent « les fils de la Terre » et qu'ils montrassent l'endroit d'où ils étaient sortis, où « le nombril » de leur race s'était rattaché à leur créatrice, c'était là une prétention et une superstition qu'ils partageaient avec tous les peuples de l'Antiquité [2]. — Les choses, enfin, n'ont pas dû se passer autrement dans la Germanie primitive et dans l'Allemagne moderne, qui a si longtemps subi la pression des Slaves de l'Est, arrivés jusqu'à l'Elbe avant le temps de Charlemagne et qui y resteront durant des siècles. La Germanie avait trop peu de frontières naturelles pour que les populations voisines ne débordassent pas sur elle en flots continus.

Il y a cependant, pour corroborer les textes de Tacite, un argument d'ordre géographique, qui a bien son prix.

Ce pays de Brandebourg, où les Suèves de Germanie croyaient avoir pris naissance, était un des pays les plus tristes et les plus rebutants de l'Allemagne : le sol en appartenait, presque en son entier, aux sables, aux landes, aux forêts et aux marécages [3]. Il se trouvait à l'orée de la portion centrale de la forêt Hercynienne. Or, forêts et marécages servent d'ordinaire d'asile à d'anciennes populations, qui y demeurent, loin des contacts de nouveaux venus, plus longtemps fidèles aux habitudes ancestrales [4]. Aujourd'hui encore, le Brandebourg abrite, dans les marais du Spreewald et sur les terres voisines de la Sprée, les derniers vestiges de ces Wendes slaves qui, il y a près d'un millénaire, étaient les maîtres de l'Allemagne à l'est de l'Elbe, et ces Wendes conservent leur langue et leurs mœurs [5]. De la même manière, au temps de l'unité italo-

1. Ici, p. 122-123.

2. Et bien d'autres. Cf. *Revue*, 1914, p. 236 — Le nombril d'un peuple est d'ordinaire le lieu de ses plus anciennes assemblées fédérales.

3. M. Feist (*Indogermanen*, p. 49) a remarqué que le germanique a conservé de son origine non indo-européenne surtout le vocabulaire maritime, et les noms des poissons (sauf *Lachs*, « saumon », et peut-être *Wall*, « baleine »). Son vocabulaire marin différent de celui des Indo Européens peut s'expliquer par un séjour près de la mer Noire. Son vocabulaire relatif aux poissons pourrait s'expliquer en partie par une vie de pêcheurs autour des lacs du Brandebourg : ce point mériterait d'être examiné de plus près.

4. En ce qui concerne les forêts, Marek, *Zur Anthropogeographie des Waldes* (*Geogr. Zeitschrift*, XVIII, 1912), travail d'ailleurs très sommaire, p. 7 ; en ce qui concerne les marais, Clouzot, *Les Marais de la Sèvre*, 1904, p. 19-20.

5. Voyez par exemple Niederle, *La Race slave*, traduction Leger, 1911, p. 91 et s., p. 225 (*les Serbes de Lusace*).

celtique, ces régions du Brandebourg ont dû retenir un groupe de tribus demeurées semblables à elles-mêmes de mémoire d'homme. Les bois et les marécages de la forêt Hercynienne, qui couraient à travers l'Europe continentale sur les terres germaniques, ont pu jouer dans ces parages le même rôle que la forêt Équatoriale en Afrique centrale, conservant et attardant les vieilles espèces animales et humaines[1].

III

Conquête ou autochtonie, à laquelle de ces deux hypothèses faudra-t-il donc s'arrêter pour expliquer l'origine des Germains ? Je préfère les accepter et les concilier l'une et l'autre. — Il est rare, en histoire, qu'une solution unique et très simple suffise à résoudre un problème : les faits les plus divers s'enchevêtrent d'ordinaire pour créer un événement. Tous les peuples de l'Antiquité se sont formés à la fois d'éléments adventices et d'éléments indigènes; les Gaulois, par exemple, qui connaissaient bien leur passé, savaient qu'ils étaient pour une part des autochtones et des conquérants pour l'autre[2] : l'Allemagne n'a pu échapper à ce caractère mixte. Il lui est, du reste, imposé par sa structure naturelle : manquant de frontières à ses extrémités, elle y attire les invasions; hérissée de forêts et de marécages au centre, elle y retient les populations primitives. — Je suppose donc que le nom germanique, tel qu'il nous apparaîtra constitué au temps de César, est le résultat d'une double série de faits qui se sont produits en Allemagne au cours du dernier millénaire avant notre ère : invasions de Scythes par les plaines de l'Est, prises d'armes des populations primitives du Brandebourg[3].

1. César dit de la forêt Hercynienne (VI, 25, 5) : *Multa in ea genera ferarum nasci constat, quæ reliquis in locis visa non sint.* De même, Feist disant des Germains (p. 70) : *Alles dies war nur möglich, weil wir es bei den Germanen... mit einer autochthonen Rasse* SUI GENERIS *zu tun haben, deren Ansässigmachung oder Ausbildung auf dem vorher eisbedeckten Boden Nordeuropas sich in eine für uns unfassbar ferne Zeit verliert.*

2. Ammien Marcellin, XV, 9, 4 (tradition druidique).

3. P. 125, n. 2; p. 133-134. — S'il était possible de trouver des influences scythiques dans l'archéologie de Lusace (p. 135), on pourrait admettre que des Scythes sont venus d'abord occuper cette région, et que l'antiquité de leur établissement aura fini par se transformer en tradition d'autochtonie.

De ces deux groupes de populations qui apparaissent ou reparaissent en Allemagne, lequel apportait ces éléments étrangers au monde indo-européen que nous avons constatés dans les langues et les coutumes germaniques? — Il serait fort possible que ces Scythes ne fussent pas des Indo-Européens. Car, sous ce nom de Scythes, les Anciens ont compris des populations fort différentes, des tribus pacifiques et agricoles en tout semblables aux Hyperboréens ou aux Italo-Celtes [1], mais aussi des nomades sauvages et guerriers, comme ces Budins aux yeux bleus et au poil roux [2], qui doivent être les Finnois de la Kama [3]. Qui dit invasion de Scythes peut songer à n'importe quelle espèce de langues ou d'hommes venue des plaines et des mers orientales. Et ce peuvent donc être des Scythes qui, nouveaux venus par-dessus le monde indo-européen, ont imposé à l'Allemagne ses éléments contraires à la civilisation de ce monde [4].

Il est aussi tout naturel de rechercher l'origine de ces éléments, non pas au-dessus, mais au-dessous de la couche indo-européenne, et de les attribuer à ces très vieilles populations dont nous avons deviné l'existence dans les marais et les forêts du Brandebourg et de la Lusace. Et dans ce cas, l'invasion indo-européenne se serait simplement superposée à ce fonds primitif [5].

1. Hérodote, IV, 17. Cf. ici, p. 163-164.

2. Hérodote, IV, 108-109 : Ἔθνος... γλαυκόν τε πᾶν ἰσχυρῶς ἐστι καὶ πυρρόν.

3. Les Votiaks. Cf. Ripley, *The Races of Europe*, p. 361.

4. Il serait anormal que des migrations venues de l'est ou du sud-est apportassent des éléments indo-européens : du moins si l'on tient compte des directions habituelles prises par ces éléments; cf. en dernier lieu Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, p. 12 : « Les invasions des peuples de langue indo-européenne qu'on peut observer... ont eu lieu dans la direction du nord au sud. »

5. C'est également l'idée de Feist (p. 62-69), mais pour des raisons purement anthropologiques (auxquelles, en ce qui me concerne, je ne peux attribuer beaucoup d'importance, ni en soi, ni surtout en matière linguistique) : « Aussi loin que nous examinions l'anthropologie de la Basse-Allemagne, nous y voyons une seule race, celle des grands dolichocéphales : ce sont surtout les hommes aux cheveux blonds et aux yeux bleus dont parle Tacite. Il y a donc là une race immuable, et c'est cette race, *Urbevölkerung*, qui a reçu, d'envahisseurs devenus ses maîtres, la langue et la civilisation indo-européennes. » En d'autres termes, l'Allemand, homme et langue, loin de représenter le type indo-européen pur et primitif (c'est la thèse courante en Allemagne, inspirée des fameux paradoxes de Gobineau ; cf. p. 115, n. 5), représenterait au contraire un type antérieur, plus ancien que les invasions indo-européennes (c'est le type que les ethnologues appellent *teutonique* ou *nordique*) Et il y a quelque chose de semblable chez Ripley, *The Races of Europe*, p. 366. — Je ne m'y oppose pas, à la

Peut-être y a-t-il eu l'un et l'autre, je veux dire que des Scythes envahisseurs et des Germains autochtones ont pu contribuer également à restreindre en Allemagne la part des influences indo-européennes[1].

Au problème de l'origine des Germains se rattache la question suivante : de quelle langue et, par suite, de quelle civilisation ont-ils reçu leurs éléments indo-européens?

Que les Italo-Celtes aient été pour beaucoup dans la formation de la langue germanique, c'est ce qui a été trop souvent reconnu et démontré pour qu'il y ait lieu d'insister là-dessus. Les Allemands doivent aux Celtes quantité de mots appartenant au vocabulaire politique, militaire, juridique, industriel

condition qu'il ne s'agisse pas, en cette affaire, de reculer et par là d'accroître les titres de noblesse du monde germanique. Car : 1° des éléments antérieurs aux Indo-Européens se retrouvent partout en Europe, par exemple chez les Celtes et les Italiotes; 2° rien ne nous dit que ces éléments appartinssent toujours à une civisation plus avancée que celle des Indo-Européens; 3° que ce fût même, et de beaucoup, le contraire, c'est ce que prouve l'exemple des Germains: ne venons-nous pas de montrer que tous les éléments de leur vie étrangers au monde indo-européen sont des éléments de barbarie, non de civilisation? et Grimm n'a-t-il pas avoué lui-même (p. 113, n. 4) que la *Lautverschiebung* était un fait d'« assauvagissement »? — En ce qui concerne le fameux argument de la pérennité des grands dolichocéphales blonds aux abords de la mer du Nord et de la mer Baltique, on peut tout aussi bien supposer qu'ils représentent l'élément indo-européen primitif, vaincu ou soumis avant l'ère chrétienne par des populations plus sauvages venues de la Scythie ou des terres hercyniennes. — Au surplus, M. Feist (p. 63) remarque lui-même justement, à l'encontre de son propre argument anthropologique, 1° qu'il n'a jamais manqué d'éléments brachycéphaliques dans cette même région, 2° qu'il ne faut pas identifier race, langue et civilisation.

1. On s'est demandé souvent, en se plaçant uniquement au point de vue linguistique, par quelle famille de langues le germanique avait été influencé dans un sens contraire à l'indo-européen, ou, en d'autres termes, à quelle famille se rattachaient ses éléments (qu'ils fussent primordiaux ou adventices) étrangers aux idiomes indo-européens. — M. Bréal (*Revue de Paris*, 1907, VI, p. 61-3) a proposé les Étrusques, qu'il suppose antérieurs aux Italiotes, et primitivement installés « au centre de l'Europe, des deux côtés des Alpes ». Outre que je crois les Étrusques venus par mer, et postérieurement aux temps italo-celtiques, l'influence d'une civilisation comme celle des Étrusques eût préservé les Germains des étranges retards que les Anciens ont notés dans leur état social et matériel; j'ajoute que le vocabulaire primitif du germanique, non indo-européen (ici, p. 113), est surtout riche en mots ayant trait à la vie courante (cf. Fœrstemann, I, p. 453), et non pas à la vie civilisée, celle-ci empruntée surtout aux Celtes (p. 130, n. 1). — J'aime mieux l'ancienne hypothèse de Fœrstemann (I, p. 609-611), qui a songé au finnois : d'une part, langues et populations de ce genre ont occupé jadis en Europe, avant l'extension indo-européenne, un territoire plus étendu que de nos jours; d'autre part, il est probable que les invasions asiatiques (cf. p. 124, n. 5) ont été aussi fréquentes en Europe avant qu'après l'ère chrétienne; et enfin, « en finnois on constate des faits qui peuvent, jusqu'à un certain point, rappeler la substitution germanique » (Bréal, p. 61; cf. ici, p. 114, n. 3).

même, et ils les ont reçus bien avant l'époque chrétienne[1]. Cela signifie, sans doute, que des populations de langue italo-celtique occupaient alors en souveraines les terres où la langue germanique devait plus tard apparaître[2]. Et tout ce que nous savons des Italo-Celtes et de leur extension en Basse-Allemagne[3] justifie l'hypothèse d'un contact intime, d'un enchevêtrement entre eux et les autres populations qui ont pu habiter ces terres, autochtones ou adventices.

Les influences italo-celtiques suffisent-elles à expliquer la part indo-européenne dans la langue et la civilisation germaniques? J'ai toujours supposé que oui. On m'a objecté les profondes divergences entre les idiomes italo-celtiques et la langue germanique[4]. Mais ces différences peuvent s'expliquer par les emprunts que les Celtes, les Italiotes et les Ger-

1. D'Arbois de Jubainville, *Habitants*, 2e éd., II, p. 330 et suiv.; Bremer, *Ethnographie*, 2e éd., § 53; Windisch, *Zur Theorie der Mischsprachen* (*Berichte über die Verhandlungen der K. S. Ges. der W. zu Leipzig, ph.-h. Cl.*, XLIX, 1897, p. 120-3); R. Much, *Deutsche Stammskunde*, 1900, p. 41 et s.; Feist, *Indogermanen*, p. 39 et s. Sur les rapports du germanique avec le latin, Feist, p. 38-39. « Sur un millier de mots relevés dans le *Urkeltischer Sprachschatz*, 418 sont communs au celtique et aux autres langues [indo-européennes], 143 au celtique et au germanique, 106 au celtique et à l'italique »; Dottin, *Manuel*, 2e éd., p. 125.

2. D'Arbois, II, p. 323 et suiv.

3. Cf. p. 112. — Il est visible que, des éléments italiotes et celtiques, ce sont ces derniers qui interviennent le plus en germanique. Et cela, sans doute, parce que les Italiotes se séparèrent des Italo Celtes avant le temps où la langue de ces Italo Celtes cessa de dominer en Allemagne. M. Windisch a justement remarqué à ce propos (art cité ici, n. 1): *Also scheint die hervortretende celto-germanische Uebereinstimmung in Wortschatz erst später entstanden zu sein.*

4. Voici les principales, indiquées par Feist (p. 36-38, 33); cf. aussi la substantielle brochure de J. Mansion, citée *Revue*, 1913, p. 198. — Le celtique change le *e* indo-européen en *i* (*rix* pour *rex*) [mais il faudrait savoir à quelle date il l'a fait, et sous quelles influences, et l'étude des inscriptions et des monnaies montrera peut-être que ce changement n'est point primitif; les monnaies, par exemple, portent *Dubnorex*]. Le germanique le garde. — Le celtique change *ei*, non en *i*, mais en *ē* (*devo-*) [ceci me paraît inexact: la graphie véritablement indigène, celle des monnaies, porte *deiv-*, et *div-* est aussi courant que *dev-* en onomastique gauloise]. — Le nominatif pluriel des thèmes en *-o* fait *-oi* en latin et en celtique, *-os* en germanique, ce qui est la forme indo-européenne primitive. — Le datif pluriel est en *-bo(s)* chez les Italo-Celtes, en *-m(s)* chez les Germains. — Le passif latin et celtique en *-r* est inconnu aux Germains. — Le parfait italo-celtique par redoublement s'oppose au parfait germanique par flexion (cf. Meillet, *Dial.*, p. 102 et suiv., où cependant je suis tout aussi frappé par des analogies que par des contrastes). — La raison phonétique est que l'intermédiaire indo-européen qui s'est adapté au germanique ne possédait point de sonores et possédait des sourdes fortement aspirées [cf. cependant la remarque de M. Loth, ici, p. 131, n. 1]. — Un autre groupe d'objections est tiré du fait (Feist, p. 38-9) que le germanique correspond avec le latin par des éléments étrangers au celtique: *dur* = vieux haut-all. *-zogo*, mot qui manque au celtique; comparez *gemein* à *communis*; le suffixe *-tati* (*virtus*) se retrouve en gothique; voyez en

mains ont dû faire aux idiomes étrangers, non indo-européens, avec lesquels ils ont eu affaire; s'expliquer aussi par la vie si différente que ces trois peuples ont menée dans les derniers siècles avant notre ère. D'ailleurs, comme nous ignorons également l'italo-celte et le germanique, il ne faut point attribuer aux faits de divergence une valeur autre que celle d'une constatation provisoire[1].

Si une langue autre que l'italo-celte a contribué à faire du germanique un idiome indo-européen, l'embarras est fort grand pour la retrouver. Il est presque nécessaire de songer à une langue disparue[2] : soit à une langue apportée par les Scythes envahisseurs, s'ils étaient des Indo-Européens[3]; soit à une langue, illyrienne ou autre, parlée aux abords de

latin et en gothique le suffixe *-io-* en composition, *biennium* par exemple [mais nous connaissons trop mal le celtique primitif pour y affirmer l'absence de ces faits, et j'ai des motifs d'en douter : *Virthus*, *Virthutis*, existe peut-être comme nom celtique (Holder, III, c. 397), et M. Meillet me signale l'existence de ce suffixe *-tūti-* en irlandais].

Une autre objection, moins sérieuse, a été faite à cette hypothèse de l'indo-européanisation des Germains par les Italo-Celtes : c'est (Feist, p. 69) que les Germains ont dû s'indo-européaniser avant 500, et que l'invasion celtique est postérieure. Mais l'invasion celtique, œuvre d'un peuple venu de la Gaule par l'ouest, et limitée à la vallée du Danube et terres adjacentes, n'a aucun rapport avec l'extension de l'unité italo-celtique, laquelle s'est produite bien avant 500, est venue par le levant ou le nord du centre indo-européen, et s'est propagée sur toute l'Allemagne, basse et haute.

1. A tort ou à raison, certains linguistes, ou plutôt certains phonétistes tendent aujourd'hui à rapprocher le celtique et le germanique (cf. van Ginneken, ici, p. 114, n. 3). M. Loth me signale à ce sujet ce que dit Pedersen, *Vergl. Gr.*, I, p. 436-7; cf. p. 532-3 [dont s'inspire d'ailleurs van Ginneken]; et il ajoute : « A noter qu'aujourd'hui les occlusives initiales *p*, *t*, *k*, en gallois, d'après des expériences que j'ai faites au Collège de France [laboratoire de M. Rousselot] sont des aspirées sourdes, comme dans les langues germaniques. » M. Meillet m'écrit à ce sujet : « A en juger par l'accord entre la prononciation irlandaise et la prononciation brittonnique signalée par M. Loth, on doit admettre que les anciennes consonnes indo-européennes *p*, *t*, *k*, sont devenues les aspirées *ph*, *th*, *kh*, en celtique, mais qu'elles se sont arrêtées à ce stade, sans atteindre à beaucoup près à un degré d'altération comparable à ce qui est arrivé en germanique. » Cf. *Bull. de la Soc. de Linguistique*, XIX, p. 53. — Une étude minutieuse des noms propres gaulois présentant ces consonnes pourrait nous amener à une conclusion semblable.

2. *Durch ein heute vielleicht selbst dem Namen nach verschollenes indo-germanisches Herrschervolk;* Feist, p. 69. Et M. Feist précise ailleurs (p. 38-9) : il s'agirait d'une langue indo-européenne apparentée au latin et au celtique, mais différente de l'un et de l'autre. — Mais est-ce que cela ne revient pas à étendre l'unité italo-celtique à une troisième branche, d'où serait sorti le germanique? En d'autres termes, on pourrait supposer que cette unité s'est morcelée en trois rameaux, celtique, italiote, et le rameau alpestre ou illyrien (régions de l'Europe centrale), ce dernier représentant la part indo-européenne du germanique (cf. p. 132, n. 1). Et voilà qui rapproche M. Feist de mon hypothèse de la grande unité italo-celtique.

3. P. 128.

l'Allemagne dans l'Europe centrale[1]. L'une et l'autre solution sont également possibles. Mais j'hésite à multiplier les dialectes indo-européens initiaux dans l'Europe centrale : car en Allemagne, et tout autour de l'Allemagne, l'archéologie et la toponymie, à l'époque des Italo-Celtes, me paraissent indiquer plutôt des populations apparentées que divergentes[2].

Que la brèche, dans le monde italo-celtique de la Basse-Allemagne, se soit faite le long de l'Elbe, sous des poussées venues du sud-est, — que cette brèche ait été ensuite considérablement élargie par le rayonnement, sur cette ligne, des populations du Brandebourg : — c'est ce qui résulte à la fois, ce me semble, des textes, de la géographie, des analogies historiques, et, dans une mesure moindre, de l'archéologie. Or, quand ces ordres de recherches convergent, c'est bien signe qu'ils arrivent à la vérité.

I

En ce qui concerne le rôle de l'Elbe comme ligne d'invasion et ligne de séparation :

1° Il est le dernier secteur, et le plus facile, de la plus grande route diagonale de l'Allemagne, qui va de Cracovie à Hambourg, laquelle est la suite et la fin d'une des plus grandes routes diagonales de l'Europe, celle qui va d'Odessa à Héligoland[3].

2° D'importants produits attiraient les hommes sur cette

1. Feist, p. 69, n. 1 : *Waren es die Illyrier, die der keltischen Invasion der jüngeren Zeit erlagen?* Il semble que M. Feist suppose que, lors de l'invasion des Celtes dans la vallée du Danube et en Bohême et Silésie au cours du IVe siècle (p. 130, n. 4), des populations de ces pays, illyriennes, indo-européennes, se soient rejetées dans la Basse-Allemagne et y aient apporté un nouvel élément indo-européen, l'élément plus spécialement germanique (p. 131, n. 2). Et cela, évidemment, n'est pas impossible ; cf. p. 133, n. 2 ; p. 120, n. 4.

2. Nous reviendrons là-dessus. Cf. d'Arbois de Jubainville, II, p. 205-215 ; Déchelette, *Manuel*, II, p. 88-91.

3. Ici, p. 124. — Voyez (car les événements contemporains répètent de très vieilles choses) la crainte des Allemands qu'Odessa ne devienne, au lieu et place de Hambourg, le grand port de cette route.

route : l'ambre à Héligoland[1] et le fer dans la haute vallée de l'Oder[2].

3° Que, dès le VIe siècle, on ait déjà songé à circuler par cette route, c'est ce que montrent les trouvailles d'objets grecs faites sur son parcours[3].

4° Je rappelle qu'elle a été, au XIIIe, suivie par les invasions mongoles[4].

5° Pythéas regardait l'Elbe, au moins à son embouchure, comme séparant la Celtique d'avec les Scythes[5].

6° Il a été bien souvent, dans les destinées de l'Elbe, de faire la coupure entre deux mondes. Auguste essaya, sans réussir, d'en faire le fossé frontière qui séparât l'Empire romain et la Germanie[6]. Les Slaves s'arrêtèrent à ses bords dans les premiers temps du Moyen-Age. Charlemagne put pousser jusque-là son Empire, et, depuis lors jusqu'au XIe siècle, l'Elbe délimita Germains et Slaves. Aujourd'hui encore, il sépare deux groupes de populations économiquement différentes.

II

En ce qui concerne le rôle du Brandebourg[7] comme centre de rayonnement :

1° Les Semnons du Brandebourg se disaient le plus ancien peuple parmi les Germains du groupe suève[8]. Or, un renom

1. Ici, p. 124.

2. C'est sans doute ce qui y amena d'abord les tribus, ligures ou autres, qui ont introduit en Silésie la civilisation de Hallstatt (Déchelette, II, p. 601); puis, longtemps après (j'y place les Scythes dans l'intervalle, p. 121, n. 1), au IVe siècle, les *Cotini*, Celtes métallurgistes de la Silésie (Tacite, *Germanie*, 43). Ces derniers durent déborder en Silésie par la Bohême et la Moravie. — Ajoutez, comme motif d'attraction sur cette route, les mines de sel de la haute Vistule (cf. p. 121, n. 2). — Il n'y a pas contradiction entre ceci et le fait (p. 117, n. 6) que les Germains n'exploitaient pas leurs mines. L'arrivée de ces populations métallurgiques de Celtes a pu amener le refoulement des Scythes ou des ancêtres des Suèves sur l'Elbe moyen. — Et les faits actuels montrent que cette route et ses gisements ont conservé toute leur importance.

3. P. 124, n. 1.

4. P. 124.

5. P. 121.

6. *Res gestæ*, V, 12.

7. Lusace comprise.

8. *Vetustissimos se nobilissimosque Suevorum Semnones memorant : fides antiquitatis religione firmatur* (Tacite, *Germ.*, 39). Cf. ici, p. 125.

d'antiquité, c'est le plus souvent l'écho d'une domination disparue. Si Albe passait pour la plus vieille ville du Latium, c'est parce qu'elle avait été le point de départ et la capitale de l'Empire latin[1].

2° Au temps de Tacite, ces Semnons formaient le centre religieux de « tous les peuples de sang suève »[2]. Or, une fédération religieuse, le plus souvent, est l'héritière d'une société politique, et le sanctuaire de cette fédération, la survivance de son centre national. C'est par exemple le cas de la ligue latine, survivant comme union sacrée à l'empire d'Albe, et gardant le mont Albain comme sanctuaire fédéral[3].

3° Ces Suèves, au temps de César, formaient la moins stable, la plus envahissante, la plus guerrière, la moins civilisée, et, en outre, la plus considérable et la plus homogène de toutes les espèces germaniques. Leur domaine propre coïncidait avec la région centrale de l'Allemagne, avec les terres basses qui vont, sur les rives de l'Elbe et de l'Oder, depuis les montagnes centrales jusqu'à la mer Baltique. De là, c'est-à-dire autour du Brandebourg, ils poussèrent en tous les sens, refoulant ou recouvrant les autres Germains, ceux des bords de la Baltique comme ceux d'entre Weser et Rhin, et aussi les Gaulois du Mein et du Danube, et encore les populations de la Pologne, qu'elles fussent germaniques ou autres. Cette extension des Suèves, aux abords de l'ère chrétienne, ne serait-elle pas la suite ou la répétition de l'extension de la famille germanique, laquelle, peu de siècles auparavant, se serait constituée dans la même région, et en serait partie pour marcher vers les voies du Nord et de l'Occident? C'est ainsi que les conquêtes de Charlemagne ne furent que la suite, la répétition et le prolongement des conquêtes de Clovis.

4° Le Brandebourg se prêtait à merveille à l'extension de ses peuples dans la Basse-Allemagne. Il touche à l'Elbe et à l'Oder, les voies naturelles de pénétration vers les deux mers septentrionales; et les vallées de ces deux fleuves s'y rejoignent par

1. Cf. Tite-Live, I, 3, 4.
2. *Omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt*, etc. Tac., *l. c.* Cf. ici, p. 133, n. 8.
3. Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 613, 666.

une chaîne ininterrompue de rivières et de lacs. Cet isthme central entre Elbe et Oder peut être regardé comme l'ombilic de l'Allemagne, le principal trait d'union de ses routes[1] : il est possible que les Suèves l'aient constaté, et qu'ils en aient fait à dessein le centre et le sanctuaire de leur nom[2].

5° Dans ces parages, en Lusace spécialement, on remarque en particulier vers 600-500, une archéologie, sinon très originale, du moins assez distincte des civilisations voisines[3].

—

Indiquer avec plus de précision la part des différents éléments, géographiques et ethniques, dans la formation de la Germanie, fixer la date à laquelle se sont produites invasions, formations ou destructions d'empires, me paraît, en l'état actuel des choses, une tâche impossible à la science historique. La Germanie du dernier demi-millénaire avant notre ère a dû ressembler à la Gaule contemporaine des invasions et des Mérovingiens : des envahisseurs y sont venus sur des points différents, créant des États qui se sont enchevêtrés avec d'autres

1. Ceci a été bien montré par Reclus, IV, p. 835 et s.

2. Ici, p. 126.

3. Ce qu'on appelle la civilisation, ce qu'on devrait plutôt appeler l'archéologie de Lusace, est une des plus étranges formations de l'Europe centrale. — L'époque est fixée, d'après les objets découverts, à la période de transition entre le bronze et La Tène (cf. Sophus Müller, *Urgeschichte*, p. 140). — La zone d'extension est Lusace et Brandebourg comme centre, et, autour, parties limitrophes de Bohême, Silésie, Pologne, Posnanie, Saxe. — Comme caractéristiques : vastes champs funéraires, amoncellements d'urnes, poteries à dessins incisés ou quelquefois peints, surtout de petits objets, point d'armes et surtout petits arrière-trains de chars en bronze accompagnés d'images d'oiseaux (sans doute offrandes à une divinité). — On a noté les influences, sur cette civilisation, de la région de Hallstatt et du nord de l'Italie (un des premiers, von Sadowski, *Die Handelstrassen*, 1877, p. 135 et s.; et tous les autres après lui) : ce qui serait un argument en faveur de l'origine alpestre ou illyrienne du germanique (p. 131, n. 2). — En tous cas, l'abondance de ces ex-voto indique certainement le voisinage de quelque grand sanctuaire, et on ne peut guère songer qu'à celui des Semnons. — C'est également l'avis de Schuchhardt, *Præhistorische Zeitschrift*, I, p. 360 et suiv.; *Verhandlungen der 51. Versammlung deutscher Philologen*, Posen, 1911, p. 70. Voyez aussi Degner, *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie*, 1890, p. 620 et s.; H. Hubert, *Poteries de l'âge du bronze* (*Revue préhistorique*, 1910), p. 15 et s.; G. Kossinna, *Mannus*, III, p. 322; IV, p. 183; Kahrstedt, *Præh. Z.*, IV, p. 83; Déchelette, II, p. 385 (excellentes réserves sur la chronologie). — Chose curieuse, et qui montre bien la persistance de certaines lois anthropo-géographiques, la zone centrale des types de l'archéologie dite de Lusace correspond à la zone de refuge des derniers Wendes (ici, p. 126, n. 5). — Il me paraît résulter de l'extension de cette archéologie que les Semnons ont dû avant le ve siècle essayer de se développer vers la Bohême et la Silésie, d'où ils ont été sans doute ensuite écartés par les Celtes (après 400); cf. p. 133, n. 2; p. 132, n. 1.

États créés par les indigènes : tous ces États, d'ailleurs fort rudimentaires, et se disloquant plus vite que se constituant. S'il y a eu un instant une unité germanique[1], elle n'a été que précaire et provisoire[2], et elle a été formée d'éléments disparates[3]. L'aspect de la Germanie a dû changer à chaque génération[4]. — Mais, faute de textes, nul ne peut se hasarder encore à noter ces changements[5].

CAMILLE JULLIAN.

1. J'appelle unité germanique une fédération des groupes Istévons, Ingyévons et Hermions, celle qui a déterminé la fable de *Mannus* et de ses trois fils, père chacun d'un de ces groupes (Tac., *G.*, 2). Cf. n. 3.

2. Ce que peut prouver, outre l'absence de traditions persistantes, le fait que la triple descendance de *Mannus* (n. 1) était fort discutée par les Germains eux-mêmes.

3. Les Ingyévons de la mer Noire, Cimbres et Teutons compris, devaient renfermer beaucoup d'éléments italo-celtiques, ce qui explique que les contemporains de l'invasion des Cimbres les aient si souvent rapprochés des Celtes (cf. p. 122, n. 1). Il y avait là des populations maritimes, agricoles, laborieuses, amies de la justice, ennemies de la guerre et de la provocation (Tac., *Germ.*, 35). Chose étrange, une tradition germanique ne les comprenait pas parmi les descendants du dieu national (Tac., *G.*, 2). — Les Istévons voisins du Rhin ont eu sans doute l'humeur plus belliqueuse. Toutefois, l'exemple des Ubiens montre leur goût pour l'agriculture et la vie stable. Là encore les éléments italo-celtiques ont dû être importants. — Il est possible que les éléments scythiques ou sarmatiques soient restés prépondérants chez les riverains de la Baltique *(Vandili)* et en Posnanie *(Lugii)*. — En Silésie, les Celtes de Gaule arrivent par le Sud après 400. — Les véritables Germains, caractérisés comme nous l'avons fait (p. 116-120) d'après les Anciens, avec prédominance d'éléments arriérés, sauvages, non indo-européens, sont ceux de l'intérieur, marécages et forêts : Hermions, et parmi eux surtout les Suèves (les deux noms ont pu être synonymes, cf. Tac., *G.*, 2). — Tout cela montre bien la direction de la poussée germanique, partant des régions centrales.

4. Voyez, par exemple, entre les années 15 avant et 19 après l'ère chrétienne, l'extension de l'empire des Marcomans, parti des environs du Danube supérieur, se constituant en Bohême, s'étendant sur l'Elbe moyen, l'Oder, la Vistule, peut-être la Baltique, et ramené enfin à la Bohême (Tac., *Ann.*, II, 45 et 62 ; Strabon, VII, 1, 3). Un texte, quand il s'agit de la géographie politique de la Germanie, n'a de valeur que pour sa date.

5. Voici cependant, à titre d'hypothèses purement provisoires, ce que l'on peut indiquer, en essayant de concilier toutes les données, et en partant de ce fait, que les poussées d'envahisseurs sur le Rhin ont été le plus souvent déterminées par des poussées plus lointaines.

Vers 550. — Arrivée de Scythes par l'Oder et l'Elbe (cf. p. 127, n. 3). Développement de l'archéologie dite de Lusace (p. 135, n. 3). Les Hermions ou les Suèves s'organisent en Brandebourg (p. 135, n. 3). Les Celtes quittent la mer du Nord pour la Gaule.

Entre 550 et 350. — Développement des Scythes ou Belges à l'est de l'Elbe inférieur. Organisation des Ingyévons dans cette région (p. 121, n. 3).

Vers 300. — Nouvelle poussée de Scythes ou plutôt de Sarmates (p. 123, n. 1) entre le Jutland et la Vistule. Les Belges s'étendent vers le Rhin et au delà (p. 122, n. 5). Constitution des Istévons le long du Rhin.

Entre 300 et 120. — Constitution, au profit des Hermions, ou des Suèves, ou des Semnons, de l'unité germanique (ici, n. 1). Nouveaux passages de Belges à l'ouest du Rhin (Trévires, Eburons). Dislocation de cette unité.

Vers 120. — Commencement des migrations suèves. Les Goths apparaissent, venus peut-être de Scandinavie (p. 120, n. 4). Formation des *Vandili* entre le Jutland et l'Oder (p. 123, n. 1). — Les Cimbres et les Teutons se mettent en route.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Types primitifs de maisons. — Voyez le grand travail d'Oscar Montelius, *Boning, grav och tempel,* dans l'*Antikvarisk Tidskrift*, t. XXI, f. 1. — Capital même pour la Gaule.

Enceintes de Franche-Comté. — Julien Feuvrier, *Les Enceintes et défenses préhistoriques et anhistoriques de la région de Dôle* (1914, in 8° de 110 pages, extrait du *Congrès préhistorique de Lons-le-Saunier*). — La première dont il est question paraît la plus intéressante : c'est celle du Mont-Guérin (canton de Montmirey), 350/200 mètres, « murée en pierres jetées de toutes dimensions, extraites du terrain même » : fin du néolithique, bronze, Hallstatt, abandon à La Tène ; fouilles de Maurice Piroutet. — Le camp de Moulin-Rouge : âge de fer, aucun rapport avec l'époque romaine (quoique les archéologues y aient vu la station de *Crusinia*). — Etc. — Ce travail est certainement un des plus remarquables qu'ait produits la fameuse enquête sur les enceintes (ici, p. 141). L'auteur n'a jamais parlé que de ce qu'il a vu, il a fait lui-même les relevés, il indique la manière de les contrôler sur place ; ses conclusions sont d'une extrême prudence ; il rend justice à tous ceux qui l'ont précédé ou aidé, par exemple à cet excellent travailleur qu'est M. Piroutet. Sa bibliographie paraît complète.

Les origines de Blois. — M. Florance, conservateur du Musée de Blois, a fait œuvre très utile en réunissant toutes les preuves archéologiques de l'occupation de Blois à l'époque romaine (*Quelques preuves de l'ancienneté de Blois*, Blois, 1913, extrait du *Bulletin* n° 13 *de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher*). Il était impossible en effet que cette merveilleuse situation, lieu de passage et lieu de hauteur, n'ait pas été exploitée dans l'Antiquité. Je crois que des observations bien faites (et M. Florance nous en donne des gages) amèneront d'agréables surprises.

Les scories antiques : comment les reconnaître ? Après le colonel Azéma (*Bulletin des sciences naturelles de l'Ouest*, Nantes, 1911), après M. G. Vallois (*Le fer dans l'Antiquité d'après les scories de la forêt d'Allogny*, 1884), M. Florance se préoccupe de cette question (*Peut-on reconnaître l'antiquité des scories ferrugineuses ?* extrait du XIV° *Congrès international d'anthropologie*, Genève, 1912) : lui-même y avait déjà pensé au Congrès préhistorique d'Angoulême, 1912.

Voici ses conclusions actuelles :

« En principe, en l'absence de traces d'origine, tous les amas de scories provenant de petits creusets et d'exploitations de peu d'importance, situés presque toujours près d'une petite source et loin d'une rivière ayant pu servir de moteur, doivent être considérés comme ayant une origine gauloise ou celtique.

« Les scories de grands creusets se trouvant loin des rivières ou même à proximité, alors toujours accompagnées de débris gallo-romains facilement reconnaissables, sont assurément de la période gallo-romaine. Dans la plupart des localités gallo-romaines du Loir-et-Cher, sinon dans toutes, j'ai trouvé de nombreuses scories de fer disséminées.

» Enfin, les amas importants de scories, toujours situés au bord d'une rivière pouvant actionner une forge, ne peuvent appartenir qu'à une exploitation du Moyen-Age. Ce n'est guère qu'après la période gallo-romaine, du moins je le crois, qu'on a employé la force hydraulique pour la fabrication du fer. Il est bien entendu que sous les résidus du Moyen-Age on pourra retrouver des traces d'exploitations antérieures, mais ces traces seront noyées et auront presque disparu au milieu des amas considérables de scories moins anciennes. Il y a en effet des localités où, en raison de la quantité du minerai qui s'y trouve, l'exploitation du fer n'a pour ainsi dire jamais été interrompue. »

Le premier âge du fer en Suisse. — *Un tumulus du premier âge du fer à Niederweningen (Zurich)*, par MM. D. Viollier et F. Blanc, 12 pages, extrait de l'*Indicateur* de 1914.

Coupe en terre au pied perforé signalée dans cette fouille : « Ce récipient ne pouvait contenir aucun liquide ; ... cette perforation a été faite avant la cuisson. » Il y a là quelque phénomène d'ordre religieux.

Primuliac. — Je ne connais pas directement le livre de M. l'abbé Ricaud, *Sulpice-Sévère et sa villa de Primuliac à Saint-Sever-de-Rustan* (Tarbes, Lesbordes, 1914). Sans le connaître, j'hésite à placer en Bigorre la célèbre villa (laquelle a été promenée depuis près Béziers jusqu'à près Périgueux !). Je la crois beaucoup plus voisine de Tours, et j'ai toujours pensé que le *noster iste de proximo* (*Dial.*, III, 16, 1) pourrait être Brice lui-même.

Inondation arrêtée. — Voyez ce que dit M. Marcel Hébert de ce type consacré dans le folk-lore, *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 28 janv. 1915. — Cf. Sébillot, II, p. 336 et s.

Peintures néolithiques de los Conjorros, en Espagne (Sierra Morena), représentant des couples humains se tenant le plus souvent par la main ; parfois des animaux domestiques conduits par un homme ou une femme ; aussi deux archers. « Le fait qu'à chaque homme une

seule femme est attribuée indiquerait » la monogamie. Breuil, *Institut de paléontologie, Rapports...* 1913 (extr. de l'*Anthrop.*, 1914), p. 239. — Ces peintures néolithiques, précédant les gravures du monte Bego (*Revue*, 1915, p. 81), et répondant, avec des sujets différents, à quelque besoin analogue, diminuent l'*hiatus* entre le quaternaire et les temps métalliques.

Les voies romaines du Dauphiné, par H. Ferrand, extrait du *Bull. arch.* de 1914, in-8° de 32 pages et 3 planches. Cf. *Revue*, 1914, p. 437.

Étymologie de Montmartre. — Les textes, la phonétique, l'histoire, les analogies, tout converge à faire de Montmartre, non pas le *mons martyrum*, mais le *mons Mercurii* (abbé Meunier, *Le nom de Montmartre*, Nevers, 1914, in-8° de 29 pages).

Vieille-Toulouse et Toulouse. — M. Joulin croit que la *Tolosa* des Tectosages, celle où se sont passés tous les événements antérieurs à Auguste, n'est pas l'*oppidum* de Vieille-Toulouse, mais la Toulouse de la plaine, la future cité impériale (*Les fouilles de Toulouse et les contributions qu'elles apportent à la préhistoire du Sud de la France et de la péninsule hispanique*, extrait du *Bull. de la Soc. Arch. du Midi de la France*, n° 43 ; Toulouse, 1914, in-8° de 7 pages). Je suis cependant très frappé que la célèbre inscription datée de 707 (*Corpus*, XII, 5388) ait été découverte à Vieille-Toulouse.

Les âges préhistoriques dans l'Europe barbare. — Titre d'un mémoire considérable de M. Léon Joulin, extrait de la *Revue archéologique*, Paris, Leroux, 1915, in-8° de 90 pages. Résumé de nos connaissances sur l'archéologie de l'Europe entre le VIIIe siècle et l'époque romaine.

Inscriptions sur pesons de fuseaux. — La découverte d'un peson de fuseau avec inscription donne à M. Héron de Villefosse (*Bull. arch.*, 1914, p. 212) l'occasion d'une étude d'ensemble sur ces curieux petits textes : *Geneta mi[h]i da gau[d]ium*, dit celle-ci ; d'autres disent : *accede Urbana; ave domina sitio*, etc. Cela éveille l'idée de jetons, soit pour tavernes, soit pour lieux plus mauvais encore. J'hésite cependant à voir un nom propre dans *Vimpi*, encore que *Vimpus* soit un nom bien connu. J'attendrais plutôt soit une exclamation bachique abrégée, soit un sobriquet de tenancier.

Tombes préhistoriques de la Franche-Comté. — C'est vraiment dommage que le beau travail de M. Piroutet (*Sur la coexistence de populations différentes en Franche-Comté pendant les temps pré et protohistoriques*, in-8° de 96 pages) ait paru en une impression si compacte, sans sous-titres et sans gravures (*Congrès préhistorique de Lons-le-Saulnier*, 1914). Comme, en outre, la manière de M. Piroutet est concise, qu'il ne parle que pour mentionner des faits, cela fait, sous un format restreint, la valeur d'un très gros volume, rempli de choses très utiles : le malheur est qu'il est, pour ces motifs, difficile de s'y reconnaître.

Ceci est, en réalité, l'histoire, avant les textes, de la Franche-Comté des hautes terres. Il y eut là, groupés surtout autour de Salins et du sel, une population dense et des domaines très convoités. M. Piroutet a pu se rendre compte des batailles qui s'y sont livrées (par exemple entre l'âge du bronze et Hallstatt), de la coexistence de rites similaires (en matière funéraire) chez des tribus différentes et de rites différents chez des tribus semblables ; il a relevé le réseau de routes qui avoisinaient Salins, l'importance de Port-Lesney (sur la Loue); il a rectifié, chemin faisant, bien des données; c'est ainsi qu'il rejette au début de la Tène le fameux tumulus d'Apremont qui a livré de si curieux objets[1].

Le forum de Drevant. — Plan : au centre, un temple carré; dans un angle, une pièce renfermant un édifice octogonal mystérieux (M. Mallard pense à un *puteal*), et qui est peut-être le morceau le plus intéressant de ces fouilles, d'ailleurs admirablement conduites. — Mallard, *Bulletin archéologique* de 1914, p. 195 et s.

Colonia Julia Ruscino. — M. Thiers (cf. *Revue*, 1915, p. 76) paraît avoir retrouvé le nom officiel de la colonie dans un fragment d'inscription, *C. I. R.* Autres inscriptions à des princes de la famille d'Auguste. Plan du forum avec piédestaux de dédicaces. *Bulletin archéologique*, 1914, p. 184 et s.

Les premiers temps du bronze en Occident. — Piroutet, *Fouilles*, etc., *L'Anthropologie*, 1914, p. 263-290. Des fouilles dans un tumulus de l'âge du bronze aux abords de Salins ont inspiré à M. Piroutet des *Réflexions* qui sont les plus importantes qui aient été faites, depuis le tome II de Déchelette, sur les origines de l'âge du bronze en Occident. M. Piroutet n'hésite pas à faire débuter le bronze, en Occident, dans l'Europe centrale, et notamment en Bohême, en dehors de toute influence orientale. C'est dans cette Europe que ce trouvent des gîtes d'étain et de cuivre. C'est là que s'est développée la période I, bien caractérisée par ses épingles tréflées, ses poinçons losangés et ses poignards. Cette période I (indépendante de la période du cuivre) se placerait, suivant M. Piroutet, entre 2600 et une date, qu'il ne détermine pas, antérieure à 1800.

Retranchements à calcination. — M. Piroutet, *Note sur l'existence et l'âge de retranchements à calcination dans les camps préhistoriques du Jura salinois*, in-8° de 8 pages, extrait du *Bull. de la Soc. préh. fr.*, 27 mars 1913. « La calcination destinée à donner un noyau de chaux pour consolider les remparts paraît avoir été connue dès la fin du néolithique. »

L'esturgeon en Garonne. — « La pêche de ce poisson commence en février, dans la rivière de la Garonne, du côté de Bordeaux, et dure jusqu'en juillet ou août... A Bordeaux, ce poisson est si commun,

[1] Si même il y avait été découvert une coupe d'or *avec inscription nord-italique*, il faudrait, je crois, descendre plus bas que la Tène I.

que tout le monde en mange.» Valmont de Bomare, *Dict. univ. raisonné d'hist. nat.*, t. II, 1769, p. 425.

La voie Domitienne de Narbonne à Salses. — De Narbonne, la voie romaine passait par le lieu ou col dit *Cap-de-Plat.* — Sur la route, près de Narbonne, inscriptions :

C · A I//////
SOCIO////
HER///

TERTIAE OSSA

— Du Cap-de-Plat, le long des rives et parfois dans le lit du torrent de Veyret, nom à rapprocher de *Varatedo.* — Puis, vers Saint-Julien-de-Septime (là, soudure avec la voie d'Aquitaine; cf. Val-de-Daigne, *vallis de Aquitania* en 820, 870). — Puis, vers Fontfroide (ceci est capital pour expliquer la situation de la célèbre abbaye, presque au carrefour des routes d'Aquitaine et d'Espagne). — Résumé d'un travail, très remarquable par sa précision, de M. Rouzaud, *Notice sur le trajet réel de la voie Domitienne,* etc., 1re partie, in-8° de 52 pages. Narbonne, Caillard, 1915, extrait de la *Commission archéologique de Narbonne.*

Saint Césaire d'Arles. — *Commentarius de gratia et libero arbitrio ex sancti Cæsarii... selectus,* auctore Chaillan, Massiliæ, ex typ. Guiraudi, MCMXV. In-8° de 22 pages. M. Chaillan connaît Césaire comme pas un. Et ces vingt pages de théologie, écrites en bon latin, me font admirer qu'on puisse parler encore ainsi, en théologien et en lettré, du semipelagianisme.

Polissoir. — *Le polissoir* [à une seule cuvette] *de La Ribeyrée, Dordogne,* par M. Tarel. Extrait de la *Revue préhistorique,* numéro de juillet 1911. In-8° de 4 pages.

Magdalénien supérieur. — R. Tarel, *L'Abri-sous-Roche du Soucy, près Lalinde, Dordogne :* compte rendu détaillé et précis des fouilles de MM. Délugin, du Soulas et Tarel. Extrait de *l'Homme préhistorique,* 1912, nos 5 et 6. In-8° de 30 pages[1]. Beau bâton de commandement en bois de renne.

Uxellodunum. — Bibliographie de la question dans le *Bulletin de la Soc. préhist. de France,* 1915, p. 74 et suiv. Je ne veux pas reprocher à M. Viré la peine extraordinaire qu'il s'est donnée pour relever le nombre prodigieux de livres et d'articles provoqués par la question d'Uxellodunum (sa liste doit renfermer 300 numéros). Mais s'il continue à se donner pareille peine pour tous les *oppida* celtiques connus par leurs noms, Aéria, Viudalium, Alise, etc., etc., voilà beaucoup de temps perdu pour cette admirable enquête sur les enceintes préhistoriques (j'évalue à 30,000 numéros *au moins* la bibliographie complète des

1. Nous recevons également de M. Tarel, *Gisements préhistoriques de l'oasis de Tabelbala,* in-8° de 24 pages, extrait de la *Revue anthropologique* de sept.-oct. 1914.

oppida gaulois), et voilà, au lieu des renseignements précis, sûrs, nouveaux, que nous avons jusqu'ici reçus de cette enquête, une collection effrayante d'articles pour la plupart oiseux et insipides. J'estime trop profondément M. Viré, j'ai dit trop souvent les énormes services rendus par l'enquête, pour ne pas crier un affectueux casse-cou.

Les fouilles de Fourvières. — *Annales de l'Université de Lyon*, n. s., II, fasc. 30, Germain de Montauzan, *Les Fouilles de Fourvière en 1913-1914*, 1915, in-8° de 108 pages, 23 fig. et 2 plans. — A signaler : p. 10, 11, mosaïques ornementales [style de décoration très remarquable par son élégance]; autre, p. 24 [même remarque; notez les variétés infinies et les entrelacs]; autre, p. 29; autre, p. 34 [tout cela confirme ce que je crois de la possibilité de dater les monuments par les dessins de leurs mosaïques]; autres, p. 39, 41, 43; relief arrétin, avec cortège d'Hercule et Omphale, p. 54 [très important commentaire sur le mythe]; poteries de Aco, p. 63; répertoire des poteries gallo-romaines découvertes, p 64 et suiv.; relief d'applique avec gladiateurs, p. 73 [oh! l'odieux thème des gladiateurs dont « la culture » romaine a infesté le monde]; marques, p. 75 et suiv. [aucune nouvelle]; amphores, etc., avec marques, p. 86; p. 89, le fameux diplôme militaire [cf. *Revue*, 1914, p. 290]; p. 100, monnaies. — J'ai déjà dit que ces rapports étaient des modèles absolus.

L'Europe néolithique. — Schuchhardt, *Westeuropa als alter Kulturkreis*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Berlin, 1913, XXXVI-VII. Fait de l'Europe occidentale le centre de la culture néolithique. Les dolmens, par exemple, se seraient répandus de Bretagne en Baltique, et de Bretagne vers la Méditerranée (c'est l'opinion contraire à l'opinion courante). Tout le monde néolithique est antérieur au monde indo-européen : de l'Ouest, il a propagé jusqu'en Grèce, jusqu'en Asie, ses formes de céramique, de maison, de forteresse. — Ce travail est à coup sûr le plus intéressant et le plus synthétique que nous ait encore donné M. Schuchhardt. Il a voyagé en France, il a étudié tous nos musées, il « a beaucoup vu », — pourquoi faut-il aussi qu'il ait « beaucoup retenu »? Je fais allusion à la triste affaire de Laussel, tache morale qu'aucun mérite scientifique, qu'aucun titre académique n'effacera jamais [1].

1. M. Schuchhardt met en évidence les caractères funéraires et sacrés des champs mégalithiques de Bretagne. « Je suis convaincu », dit-il (p. 761), *dass der Menhir in Nachahmung des alten Gœttersteins und Gœtterthrons ein Seelenthron ist, dass die Seele vom Leibe gelöst und wie ein Vogel in der Luft verkehrend, auf diesem Steine ihre Ruhesitz finden sollte. Hier glaubte ein jedermann an ein Fortleben der Seele, an ihre lebendige Teilnahme, wenn an bestimmten Tagen ihr zu Ehren Feste mit Aufzügen und Weltspielen gefeiert wurden.* Et il renvoie au curieux travail de Malten sur l'Élysée et Rhadamanthe (*Arch. Jahrb.*, XXVIII, 1913, p. 35-51). C'est la thèse que j'ai développée à propos de l'« Armorique, terre des morts » (*Histoire de la Gaule*, I, p. 156-9).

Toute la question est de savoir quel rapport cette prééminence religieuse et funéraire de l'Armorique a avec le monde indo-européen, plus spécialement italo-cel-

L'inscription d'Hasparren (cf. *Revue*, 1902, p. 47). — M. Haverfield (*The Athenaeum*, 13 mars 1915) vient de résumer avec sa clarté et sa sagacité habituelles tout ce qu'on pouvait dire et supposer sur le célèbre monument. — Je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi la dernière ligne est, sans doute aucun, de gravure moderne. Peut-être le lapicide romain se sera-t-il borné à la tracer en couleur (cela apparaît sur certains monuments) et un moderne l'aura-t-il gravée après coup.

Le berceau des Indo-Européens. — On avait cru jusqu'ici qu'on pouvait le retrouver à l'aide du vocabulaire commun. M. Meillet prononce à ce sujet une parole de doute qui, chez un tempérament plus violent que le sien, serait un cri de désespoir. Il écrit à propos du livre de M. Feist (cf. ici, p 113, n. 3) : « Sur ce qui est dit, p. 6 et suiv., du nom de la « mer », lat. *mare*, etc., il y aurait à discuter. . Ce groupe de mots est l'un de ceux qui caractérisent le vocabulaire spécial d'une partie des dialectes indo-européens, qui va du slave à l'italique en passant par le germanique et le celtique, mais en excluant grec, arménien et indo-iranien. On a donc eu tort de se servir de ce mot pour établir que la nation indo-européenne aurait connu la mer. M. Feist a sans doute raison de dire que ce groupe de mots désignait à l'origine l'eau stagnante, par contraste avec l'eau courante; mais l'accord du slave, du germanique, du celtique et du latin ne laisse guère de doute sur le fait que, dans le groupe dialectal indiqué, ce mot ait été de très bonne heure affecté à la désignation de la mer; s'il ne désigne pas proprement la mer, le lit. *mārés* s'applique à des parties de mer. Au fond, il n'y a rien à tirer de ce mot — ni sans doute d'aucun autre — pour la localisation de l'indo-européen. » (*Bull. de la Soc. de Ling.*, XIX, n° 62, janvier 1915). — Mais si la langue fait faillite en l'occurrence, comment retrouver ce berceau? Car renoncer à le rechercher, c'est-à-dire à résoudre la question la plus intéressante, la plus passionnante de nos origines, cela, nous ne le pouvons pas. M. Meillet essaie de recourir aux analogies historiques, ce qui le ramène, assurément avec des hésitations infinies, à « une région voisine de la Baltique », d'où sont parties les invasions connues de peuples à langue indo-européenne (*Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 1913, p. 12). — Pour retrouver dans les temps modernes une extension comparable à celle de la langue indo-européenne, il faut en effet regarder toujours du côté de la Baltique : de là sont venus les trois ou quatre phénomènes qui répètent l'invasion indo-européenne, les

tique. M. Schuchhardt la place avant ce monde, à l'époque proprement néolithique. Je n'ai jamais, pour mon compte, séparé nettement les temps néolithiques de ceux du cuivre et du bronze, et je crois encore que les menhirs et dolmens se rattachent à la plus ancienne civilisation indo-européenne, et que, dans cette civilisation, — laquelle a dû comprendre une vaste thalassocratie allant du Samland au Morbihan, — notre Armorique a joué un rôle essentiel.

migrations germaniques, les pirateries maritimes et fluviales des Saxons et des Vikings, l'extension slave : combinez tout cela, vous vous expliquerez les processus de l'expansion de la langue indo-européenne. Pour moi, et je crois que M. Meillet ne m'en voudra pas de chercher à préciser davantage, je me représenterais volontiers le monde indo-européen primitif d'abord et surtout comme un vaste empire commercial, métallurgique, maritime et agricole en bordure sur toutes les mers du Nord, depuis les gîtes de l'ambre baltique jusqu'à ceux de l'ambre frison, au delà jusqu'à ceux de l'étain cornique et armoricain[1] ; et, ensuite, ces mêmes gens remontant peu à peu fleuves et vallées, comme le firent Vikings et Saxons, les Grecs, par exemple, suivant, du Samland à Dodone, par la Porte de Moravie, la route où devaient continuer les pèlerinages et les caravanes des offrandes hyperboréennes (cf. p. 124, n. 2). C'est la thèse que j'ai développée au Collège de France, en 1911-1912 (*Annuaire* de 1912, p. 67).

Glossaire auvergnat. — Albert Dauzat, *Glossaire étymologique du patois de Vinzelles,* Montpellier. Soc. des Langues romanes, 1915; in-8° de 288 pages. L'intérêt de ce travail pour nous est que l'auteur n'a négligé ni les faits de toponymie, ni ceux d'onomatique familiale, ni les textes anciens, chants et autres. Et tout ceci est d'une méthode excellente, vraiment intégrale.

Le Culte de Cybèle. — Sous ce titre, M. Henri Graillot fait paraître, chez Fontemoing, un volume qui n'est pas seulement considérable par ses dimensions (600 pages), mais encore par les renseignements de tous genres qu'il renferme, par la nouveauté et l'originalité des vues, par le sens des questions et la sûreté de la méthode. Nos lecteurs, qui savent l'importance du culte de la Mère chez les Italo-Celtes et en Gaule, comprendront sans peine quel profit ce livre leur apportera. Un de nos collaborateurs en rendra plus longuement compte.

C. JULLIAN.

1. Cadix étant le lieu de rencontre et d'échange entre les thalassocraties atlantiques et méditerranéennes.

VARIÉTÉS

A propos du dieu de Viège.

Lettre a Monsieur C. Jullian.

Mon attention venait d'être attirée, cet après-midi, par le curieux attribut du Dispater de Viège au Musée de Genève [1], qui a intrigué les érudits; en coupant ce soir les pages du dernier fascicule de la *Revue des Études anciennes*, je lis l'ingénieuse explication que vous en proposez [2]. Permettez-moi donc de vous soumettre les quelques observations que j'ai faites à ce sujet.

On sait que Dispater porte plusieurs emblèmes célestes : le maillet du tonnerre qui est parfois entouré de rayons, comme dans le Dispater de Vienne, et qui équivaut alors à la roue solaire; les croix gammées ou simples qui constellent souvent sa tunique. On est donc autorisé *a priori* à attribuer un sens analogue à la prétendue crémaillère, d'autant plus que le clou, symbole de l'éclair chez les Gaulois [3], s'unit étroitement à celle-ci dans l'exemplaire de Genève.

Rappelons-nous maintenant que les symboles du culte solaire, très divers mais équivalents, tels qu'ils apparaissent dès l'âge du bronze, persistent non seulement pendant l'âge du fer et l'époque gallo-romaine, mais dans tout l'art barbare, et bien ultérieurement encore. Or, j'ai été frappé, en feuilletant le bel ouvrage de Barrière-Flavy [4], de rencontrer un petit monument du Musée de Rouen, provenant d'Envermeu (Seine-Inférieure), qualifié de trousse [5]. A un anneau de suspension sont fixées deux tiges de métal, dont l'une se termine, comme le panneton de certaines clefs, par des dents, et l'autre par une sorte d'ancre, où l'on reconnaît l'attribut de la statuette de Genève. Sont-ce deux clefs,

1. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 18, 139, n° 145; id., *Répertoire*, II, p. 23, 3, etc. Bibliographie complète dans le *Catalogue des bronzes antiques* du Musée de Genève, qui paraîtra sous peu dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1915.

2. 1915, p. 63 sq.

3. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 141 sqq. Cf. *Revue de l'hist. des religions*, 1912, t. 66, p. 271, note 1.

4. *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle.*

5. III, pl. 69, 5.

la forme de l'une étant fréquente à l'époque mérovingienne[1], la forme de l'autre trouvant des prototypes antiques[2]? Peut-être. Mais il y a tout lieu de croire que ces motifs, s'ils ont eu une destination pratique, ont eu aussi un sens symbolique et vraisemblablement prophylactique.

L'ornement en dents se retrouve, en effet, sur d'autres monuments de cette époque, sur une bague[3], sur une plaque de ceinturon de Marnens au Musée de Lausanne[4]. Il est important de noter que, dans ce dernier monument, ce motif est gravé sur la poitrine des personnages, et entre les bras de la croix, alors qu'ailleurs on voit parfois à cette même place la croix, le svastika, la rosace à plusieurs rais, dont le

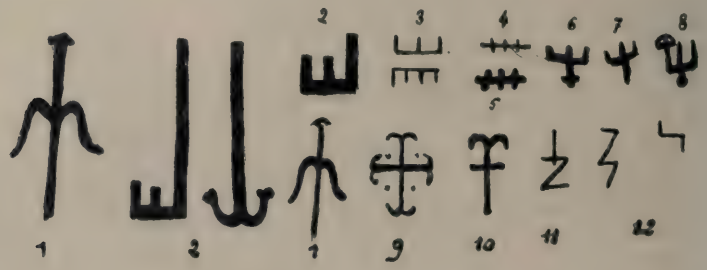

sens solaire sous leur apparence chrétienne n'est pas douteux[5]. On pourrait voir dans cet ornement, qui a le plus souvent trois dents[6], l'abréviation du trident solaire, qui apparaît aussi sous sa vraie forme, et accompagné de croix, cercles, signes en S, ou même combiné avec la croix[7]. Le trident est gravé sur les rochers préhistoriques de la Suisse[8], où foisonnent les roues à quatre rais, les disques ponctués, les croix équilatérales ou « latines », tous symboles solaires.

Mais le signe pectiniforme peut avoir aussi quatre, six, sept dents, et je crois qu'il vaut mieux le rattacher aux nombreuses amulettes de l'âge du bronze, dont la forme faussement anthropomorphe dérive de la barque à protomés de cygnes supportant le disque du soleil, et dont la partie inférieure est dentelée de la sorte[9].

Nous attribuerons la même valeur symbolique à la dite « crémaillère », qui voisine avec ce motif dans la « trousse » de Rouen et qui

1. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 190, fig. 135.
2. Exemplaire au Musée de Genève, n° 5912, provenant d'Avenches.
3. *Rev. arch.*, 1884, t. 48, p. 1; 1890, t. 59, p. 2, fig.
4. Barrière-Flavy, *op. l.*, III, pl. 37, 1.
5. Relativement à la croix gravée sur la poitrine, cf. ma note, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1914, p. 284 sq.
6. Dans le monument de Rouen, la troisième dent est formée par la tige elle-même.
7. Barrière-Flavy, pl. XXVI, 2; I, p. 317.
8. Reber, *Comptes rendus du XII° Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, II, p. 68, fig. 3
9. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, 1, p. 443, fig. 185.

orne le Dispater de Genève. Je signalerai aussi au Musée épigraphique de Genève une dalle sculptée mérovingienne, recouverte de volutes ou plutôt de ce signe ancré [1], alors qu'une autre dalle de même époque est ornée d'un réseau de signes en S. Mais si le trident s'unit à la croix, on voit « l'ancre » terminer les branches de la croix équilatérale, qui, cantonnée de disques suivant un schéma très ancien déjà connu à Santorin, et dont les exemples sont innombrables [2], est certes d'origine solaire et non chrétienne. Et la croix « latine » surmontée de l'ω renversé, la dite croix ancrée qui est un type particulier aux monnaies mérovingiennes [3], n'est autre que cet ancien motif du Dispater celtique christianisé.

Le Dispater de Genève montre encore un détail qui ne paraît pas avoir attiré l'attention : un signe en Z gravé sur la jambe gauche. Est-il ancien ou n'est-ce qu'une adjonction moderne? Le premier cas me paraît vraisemblable, et l'on remarquera que cette espèce de zigzag est aussi incisé sur le corps d'un des animaux du ceinturon de Marnens déjà cité; très fréquent dans l'ornementation barbare, c'est sans doute l'éclair qu'il est censé représenter [4].

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

W. DEONNA.

Genève, le 31 mars 1915.

1. Dunant, *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique*, 1909, p. 191, n° 45.

2. Goblet d'Alviella, *Migration des symboles*, pl. II, p. 86 sq.

3. Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 913; Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 24, fig. 5, n° 10.

4. Barrière-Flavy, *op. l.*, III, pl. 42, 5; 54, 5; 55, 2; 67, 5, etc. J'étudie avec plus de détails ces symboles solaires qui persistent dans l'art barbare, et en les rattachant à leurs prototypes antiques, dans mon mémoire sur *Le soleil dans les armoiries de Genève* (pour paraître prochainement dans la *Revue de l'Histoire des Religions*).

BIBLIOGRAPHIE

Édouard Naville, *Archéologie de l'Ancien Testament*, traduit de l'anglais par A. Segond. Paris et Neuchâtel, Altinger, [1914]; 1 vol. in-8° de 230 pages.

La *Revue des Etudes anciennes* a été la première, sous la signature d'un de ses directeurs (1914, p. 103-5), à donner son adhésion et à accorder son admiration à l'œuvre courageuse et savante de M. Édouard Naville. Je n'ai, à propos de la traduction, qu'à renvoyer aux lignes écrites par M. Radet. — Le livre de M. Édouard Naville m'a, personnellement, séduit plus qu'aucun autre depuis vingt ans. Le premier, après l'école hypercritique, il a eu le ferme dessein de chercher, dans le temps, les lieux, les circonstances, où a pu être écrit le Pentateuque, d'y chercher l'explication des surprises qu'il a fait naître; le premier, il a osé le critiquer, non par lui-même, mais par son milieu, substituant enfin à la méthode interne et philologique la méthode des ambiances historiques, géographiques et archéologiques. Et alors, comme tout s'explique! et la forme du récit avec ses reprises, résultat de la façon dont il était écrit, sur des briques dont chacune formait un tout par elle-même; et le miracle de la mer Rouge, phénomène météorologique que les gens du pays connaissent bien; et les fameux jours de la création, qui sont les « périodes » familières au langage théologique d'un homme élevé en Égypte; et le Paradis terrestre, décrit sur le modèle de l'Égypte, que Moïse avait sous les yeux; et l'arche en bois d'acacia ou *shittim*, qui est un arbre du désert de Sinaï; et l'emploi du fer battu, qui est l'usage régnant en Égypte. — Voir le pays, regarder ses paysages et ses produits, et, en même temps, voir les hommes contemporains de Moïse, leurs usages et leurs instruments : ces deux procédés ont suffi à M. Naville pour rendre au Pentateuque son individualité et pour le rendre à un seul auteur, chef et écrivain de génie, Moïse.

Et pourquoi pas? Est-ce que M. Bérard n'a pas, de cette manière, retrouvé les lieux visités par Ulysse, et rendu à l'*Odyssée* sa vraie forme[1]? Est-ce que M. Bréal n'a pas rétabli l'unité et l'harmonie de l'*Iliade*? Est-ce que, les uns après les autres, tous les poèmes mysté-

1. V. Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, II, 1903, p. 608 : « A la cour de ces rois néléides, dans l'entourage de ces aristocraties kadméennes, voilà comment j'imagine, vers 900 ou 850 av. J.-C., l'apparition de cette admirable poésie, œuvre d'un grand artiste, d'un habile et savant écrivain. » — Cf. ici, 1905, p. 65 et s.

rieux des temps anciens ne reprennent point leur équilibre et leur auteur, depuis qu'on cherche à les expliquer par les sites de leur géographie et les habitudes de leur temps? Est-ce que, ici-même, nous n'avons pas déclaré, il y a bien longtemps déjà, qu'on pouvait faire pareille chose pour la *Chanson de Roland,* et qu'à l'origine de cette chanson il y avait un homme, et qui savait travailler[1], et le succès d'un livre récent n'a-t-il pas sanctionné notre théorie?

Il était vraiment temps d'en finir, comme le dit M. Édouard Naville, avec ce travail de dépeçage, ces jeux de massacre et de construction, qui substituaient à l'intelligence des belles œuvres les édicules artificiels de modernes philologues. Le temps des chorizontes est fini. Il faut réparer les ruines qu'ils ont accumulées; il faut revoir les premiers chapitres de Tite-Live, et, sans les prendre à la lettre, ne pas se dissimuler qu'ils peuvent renfermer leur part de vérité. Il faut revoir Grégoire de Tours, et ne pas jeter par-dessus bord ce que nous ne comprenons pas de lui[2]. Certes, il y a un siècle et demi, c'était facile que de faire de l'histoire en copiant Tite-Live et Grégoire. Mais certes aussi, depuis un siècle, c'était à peine moins facile d'en faire que de tout nier, et, à l'aide des *membra disjecta,* reconstituer à sa guise, suivant son idée, l'histoire du passé. Maintenant, il va falloir être à la fois plus confiant, plus prudent, plus modeste et plus instruit. Il va falloir ouvrir son intelligence toute grande à la compréhension des faits d'autrefois, mais, en même temps, fortifier son érudition par toutes les sciences auxiliaires et la connaissance de mille choses diverses, du présent comme du passé. L'histoire ne sera plus facile. Elle fera moins briller les échafaudages des modernes philologues. Mais elle touchera de plus près la vérité, et c'est le passé qu'elle fera admirer.

C'est pour cela que, vraiment, l'œuvre de M. Édouard Naville marque une date, et le retour à la vraie méthode historique, et je dirai même au bon sens scientifique[3].

CAMILLE JULLIAN.

EURIPIDE, *Hécube*, édition A. Willem. Liège, Dessain, 1914; 1 vol. in-12 de 170 pages.

Après une introduction, divisée en trois parties, la première sur le théâtre grec, son origine, ses progrès, son organisation; la seconde,

1. *Revue*, 1899, p. 237 : « Le premier poète de Roland, pieux pèlerin du passé, s'est soucié d'être exact, de suivre les bonnes routes, de connaître les traditions des abbayes, et de voir les monuments. »

2. M. Coville vient très justement de le réhabiliter à propos de la fameuse invasion de Chrocus (*Mélanges littéraires*, publiés par la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, 1910).

3. Je dois rappeler que Modestov avait déjà esquissé un mouvement de ce genre dans son *Introduction à l'histoire romaine*. Voyez, par exemple, p. 412 et suiv., ses attaques contre « la désinvolture » avec laquelle « l'école critique traite les textes », contre « le mépris de la tradition historique ».

sur Euripide, son œuvre, sa conception du drame; la troisième, sur l'*Hécube* et le sujet de la pièce, dont il n'est dit qu'assez peu de chose, l'auteur nous donne un texte annoté de la tragédie, texte où il suit principalement l'édition d'H. Weil, la troisième, celle de 1905, tout en ayant sous les yeux les éditions allemandes de Nauck et de Prinz-Wecklein et les éditions anglaises de Hadley et de Murray.

Le travail est fait avec soin. Ce qui le distingue des éditions usuelles, c'est qu'il tend à faire connaître aux élèves, comme le prouve le plan adopté, non seulement la tragédie éditée, mais encore le théâtre grec et l'œuvre générale d'Euripide. Une courte bibliographie, où n'est cité que l'essentiel, indique les sources principales où l'auteur lui-même a puisé. Je vois avec plaisir que notre pays les a alimentées pour une large part, puisque de tous les travaux allemands, où il y a tant de choses illisibles, M. Willem ne cite que le livre de W. Nestle sur Euripide et ceux de Dörpfeld-Reisch et Œhmichen sur le théâtre. Il faut le louer de sa liberté d'esprit. Il y a de bons livres en Allemagne; il y en a aussi qu'on a l'habitude de citer, qu'on ne lit jamais, et pour cause. La réclame est un art où les Allemands sont passés maîtres; mais cet art-là n'améliore pas la qualité de leurs produits, qui dans l'ensemble restent médiocres. Nous avons des livres sur la littérature grecque dont la valeur est tout à fait supérieure; seulement, nous ne savons pas toujours les vendre. Il faut donc louer M. Willem de mettre à la place qui lui est due, c'est-à-dire à la première, l'*Histoire de la Littérature grecque* que nous ont donnée A. et M. Croiset. Mais nous manquons d'éditions classiques. Sur ce point notre pénurie est affligeante. Mais elle n'est pas irrémédiable. M. Willem le prouve bien, puisqu'il nous donne une édition d'une tragédie d'Euripide, simple et commode, et qu'il nous en promet une autre, l'*Iphigénie à Aulis*. Souhaitons seulement que les événements actuels n'en retardent pas trop la publication.

P. MASQUERAY.

J. Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange* (extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. XIII). Paris, Klincksieck, 1914; in-4° de 65 pages.

L'étude de M. Formigé a une base des plus étendues. Elle s'appuie non seulement sur les observations faites *de visu* en un très grand nombre de théâtres (l'auteur a visité, nous dit-il, à peu près tous ceux de France, d'Italie, de Sicile, de Tunisie, d'Algérie et de Grèce), mais encore sur un examen spécial et prolongé (relevés, consolidations, fouilles) des deux principaux théâtres romains de notre Midi français, ceux d'Arles et d'Orange. C'est que M. Formigé n'est pas simplement archéologue, il est architecte de métier. Et cette compétence tech-

nique donne tout naturellement à son mémoire une valeur exceptionnelle. Grâce à elle, il a pu établir entre les constructions antiques et celles des modernes plus d'un rapprochement nouveau et instructif, parfois même, en s'autorisant des lois permanentes de l'art de bâtir, reconstituer avec une quasi-certitude des parties disparues. Dix-neuf illustrations documentaires, presque toutes originales. photographies, plans, restaurations, éclairent le texte.

Après quelques pages préliminaires sur l'intérêt propre des théâtres d'Arles et d'Orange et sur la date probable de ces deux édifices (p. 1-4)[1], M. Formigé étudie dans une première partie (p. 4-20) les *espaces réservés aux spectateurs* (gradins de l'orchestra, cavea, accès, portique de la cavea, grandes salles, loges, velum, réservoirs, acoustique, spectateurs), et dans une seconde partie (p. 20-58) les *espaces affectés au spectacle* (orchestra, mur du pulpitum, rideau, plancher du pulpitum, parascaenia, frons scaenae, décors, toit du proscaenium, postscaenium, portique de la scène).

Entre tant de questions soulevées je ne puis retenir ici que trois ou quatre points, particulièrement importants.

1. Partant de ce fait que dans tous les théâtres romains se voient, sur tout le pourtour de l'orchestra, des gradins larges et bas, dont le nombre varie d'un à cinq, M. Formigé émet l'avis que, seuls, ces gradins (et non, comme on le pense communément, l'orchestra tout entière) constituaient les places d'honneur du sénat, et que le reste du cercle, qui demeurait libre, servait au spectacle. Cette opinion me paraît exacte, au moins dans sa première partie. A la vérité, les seuls théâtres que nous connaissions par les ruines sont des théâtres de province. A Rome, même cinq gradins n'eussent incontestablement pas suffi pour loger tous les membres du sénat, dont le nombre, momentanément porté à 900 par César, se maintint sous l'Empire aux environs de 600. En revanche, je suis convaincu que, dans les théâtres provinciaux, les gradins en question formaient effectivement le « locus senatorius », dont il est parlé dans la *Lex Julia municipalis :* y pouvaient, en effet, amplement trouver place les cent membres dont se composait en général chaque sénat municipal *(decuriones)*, ainsi que les magistrats locaux, et, à côté d'eux, les hôtes de passage auxquels la *Lex coloniae Genetivae*

1. M. Formigé place dès l'époque d'Auguste la construction des théâtres d'Arles et d'Orange. Cette haute antiquité conférerait assurément à ces deux édifices un intérêt documentaire de premier ordre. Toutefois, c'est une erreur de dire qu'à la même époque « Vitruve ne signale à Rome que des théâtres en charpente » (p. 2). Dans le passage en question (V, 5), Vitruve, après avoir parlé des théâtres en bois élevés à Rome chaque année, mentionne également des théâtres en pierres *(ex solitis rebus theatra)*. En fait, Rome possédait, au temps d'Auguste, trois théâtres permanents, celui de Pompée (55 av. J.-C.) et ceux de C. Balbus et de Marcellus (13 av. J.-C.). Mais ce qui est vrai, c'est qu'on continua cependant, sous l'Empire, à élever des théâtres temporaires en bois, à l'occasion des fêtes données dans les divers quartiers de la ville (Vitruve, *l. c.*; Suétone, *César*, 39; *August.* 43).

donne droit aux places d'honneur, savoir les magistrats ou promagistrats du peuple romain, les sénateurs de Rome et leurs fils. Concluons donc avec M. Formigé que, dans ces théâtres, une portion considérable du cercle de l'orchestra restait vide de sièges. A quoi servait-elle? Un fait inexpliqué, et qui semble en corrélation directe avec ce problème, c'est que, dans tous les théâtres romains sans exception, un ou deux escaliers, établis dans la partie centrale du mur antérieur de la scène, relient celle-ci à l'orchestra. Escaliers monumentaux et très en vue, qui, par conséquent, n'étaient pas uniquement destinés à une communication de service. Ce qui amène M. Formigé à penser qu'ils servaient à la circulation des artistes, en d'autres termes, que certains spectacles se donnaient, non seulement sur la scène, mais aussi dans l'orchestra. A quels spectacles peut-on songer? L'auteur incline à admettre que, chez les Romains tout comme chez les Grecs, les chœurs tragiques évoluaient dans l'orchestra. C'est là, affirmons-le tout de suite, une grosse hérésie qu'il faut délibérément écarter. Non pas, comme le fait dire à MM. Cagnat et Havet un compte rendu, évidemment inexact, de la séance de l'Académie des Inscriptions, où M. Formigé a lu son mémoire, parce qu' « on ne peut laisser soutenir l'existence de chœurs dans le théâtre romain »[1]. La persistance des chœurs dans la tragédie latine est aujourd'hui un fait hors de conteste (E. Capps, *The chorus in the later greek drama*, dans *Americ. Journal of Archaeol.* X, 1895, p. 297 sqq.). Mais ce qui est non moins sûr, c'est que, réduits en nombre comme en importance, ils jouaient sur la scène élargie, de plain-pied avec les acteurs (Vitruve, V, 6). M. Formigé croit pouvoir encore alléguer le témoignage de Suétone[2], selon lequel les mimes jouaient à l'origine *in plano orchestrae*. Mais ce texte, à y regarder de près, va bien plutôt à l'encontre de sa thèse. Nous savons en effet que, plus tard, ces mimes, de même que tous les autres artistes, se produisirent sur la scène *(in suggestu scaenae)*. Or, quelle a pu être la cause de ce déplacement, sinon précisément le décret qui attribuait l'orchestra aux sièges des sénateurs? D'où nous pouvons conclure qu'à dater de ce jour-là il ne resta plus place dans l'orchestra pour aucun spectacle. En résumé donc, le problème relatif à la destination de l'orchestra ne se pose, semble-t-il, que pour les théâtres de province. Sans prétendre ici le résoudre, je me bornerai à rappeler que, dans l'antiquité romaine, les représentations scéniques étaient, en somme, des événements rares et que, dans l'intervalle de ces représentations, l'orchestra des théâtres, admirablement appropriée aux déploiements, revues, exhibitions, a dû être utilisée pour une foule de cérémonies et d'usages de la vie civile[3].

1. Le *Temps*, n° du 15 février 1913.
2. Suétone, *De vir. illustr.*, p. 14, lig. 15, éd. Reifferscheid, 1860.
3. M. Formigé en cite lui-même un certain nombre d'exemples, p. 52.

2. La partie la plus intéressante et neuve du mémoire de M. Formigé est, si je ne me trompe, sa restitution du rideau. Elle s'appuie : 1° sur les vestiges que ce dispositif a laissés dans les théâtres d'Arles, Dougga, Djémila, Fiesole, Athènes (Odéon d'Hérode Atticus), Orange, Pompéi, Syracuse, Taormine, Timgad, Vaison, etc. ; 2° sur l'analogie de certaines dispositions usitées encore dans nos théâtres modernes. Les vestiges se peuvent diviser en deux catégories : ceux des supports du rideau et ceux des machines motrices. Les premiers consistent en des conduits carrés, verticaux, en pierre, qui s'enfoncent assez profondément dans le sol, au-dessous du *logéion*, et qui contenaient des tubes à coulisse en bois. Ces conduits sont disposés soit sur deux rangées en quinconce (Arles, Fiesole, Orange, Pompéi, Vaison, etc.), soit sur une rangée unique (Dougga, Odéon d'Hérode, Timgad, etc.). Le système des tubes à coulisse a persisté dans nos théâtres modernes, où on l'emploie pour la manœuvre des décors mobiles. L'enveloppe fixe s'y appelle *cassette* et le poteau mobile *âme*. La cassette, qui est en bois dur, porte intérieurement des roulettes sur lesquelles glissent les ailes de l'âme. Fixé à la partie inférieure de celle-ci, un câble monte à une poulie, située au faîte de la cassette; en sorte qu'une simple traction suffit pour soulever l'âme et, avec elle, le décor qu'elle supporte. L'épure dressée par M. Formigé, d'après les vestiges subsistants à Arles, montre que le rideau s'y élevait à moins de 3 mètres, ne masquant par suite que les acteurs et les praticables, mais non la *frons scaenae*. Quant aux machines motrices, on en voit encore à Arles, à Syracuse et à Timgad les traces bien conservées, d'où il est permis de déduire qu'il n'y avait qu'un seul groupe d'appareils, situés à l'extrémité droite, et cachés au public par le mur de soutènement des gradins où ils trouvaient, ainsi que dans le mur des *parascaenia*, les points d'appui nécessaires. S'inspirant des dispositions qui étaient en usage au XVIIIe siècle, ou le sont encore de nos jours, à l'Opéra de Paris, M. Formigé propose la restitution suivante. Les vestiges prouvent clairement l'existence de deux axes. L'un de ces axes, le plus à droite, a dû être celui d'un treuil, destiné à élever des contrepoids. Quant à l'autre, il appartenait selon toute apparence à un tambour à deux diamètres, c'est-à-dire composé de deux petits tambours accolés à un grand, lequel servait d'intermédiaire entre les contrepoids et les cassettes. Autour des deux petits tambours venaient s'enrouler les cordes des âmes qui y aboutissaient toutes; autour du grand s'enroulait en sens inverse la corde des contrepoids. La manœuvre très simple s'opère comme suit. Pour élever le rideau, le plancher du *logéion* ayant été préalablement ouvert, on déclenche les contrepoids qui, en descendant, mettent en mouvement le tambour; celui-ci enroule les cordes des âmes qui, par suite, montent. Pour abaisser le rideau, on enlève tout ou partie des contrepoids, et le poids

des âmes les fait redescendre d'elles-mêmes dans leurs cassettes. Quelques spécimens de ces contrepoids antiques se sont conservés : au théâtre de Guelma, c'étaient des pierres dures sphériques ; à l'amphithéâtre de Nîmes, des parallélipipèdes en plomb ; au théâtre de Catane, des rondelles en terre cuite percées au centre.

3. Sur les décors, M. Formigé émet également une théorie originale et digne d'attention. Prenant à la lettre le précepte de Vitruve, « *valvae ornatus habeant* » (V, 6), il place *dans* chacune des trois grandes portes de la *frons scaenae* un décor fixe, qui en occupe le fond. Puis, interprétant de façon imprévue ce que dit Vitruve des *périactes*, il dresse dans les intervalles de ces trois portes et à leur suite, à droite et à gauche, une série de prismes triangulaires mobiles. Ces prismes établis entre les colonnes et le mur de fond (l'écartement est partout de 1m10 à 2 mètres), et ayant leur pied encastré dans le socle de la colonnade et leur tête dans l'entablement, sont à la fois très stables et faciles à manœuvrer des chambres situées en arrière. Par cette combinaison on obtient un décor de fond encadré par une colonnade et sectionné par elle en un certain nombre de compartiments, très comparable, par conséquent, à l'aspect du *proskénion* grec avec ses demi-colonnes et ses panneaux peints. Il m'est impossible de souscrire à une telle restitution. Entre beaucoup d'autres objections possibles, je ferai remarquer : 1° qu'elle est en flagrant désaccord avec Pollux (IV, 126), qui déclare expressément qu'il n'y avait que *deux* périactes, l'une à droite, l'autre à gauche du *logéion ;* 2° qu'elle ne s'accorde pas davantage avec Vitruve, qui place les périactes « à la suite des portes » *(secundum)*, mais non dans leurs intervalles ; 3° qu'une installation de ce genre, qui suppose une multiplicité de larges trous et dans le socle et dans l'entablement, n'eût pu manquer de laisser des traces dans les théâtres où l'une ou l'autre de ces deux parties est bien conservée (ex. Termessos, Aspendos, Éphèse, etc.).

4. L'auteur apporte encore sur le *velum* plus d'une remarque utile, faite sur place à Arles, Nîmes, Carthage, Dougga, Ségeste, etc. Je crois toutefois qu'il a tort d'admettre, même à correction, l'hypothèse imaginée jadis par Caristie. Le document capital, disons mieux unique, sur la question est la peinture de Pompéi qui nous montre l'amphithéâtre de cette ville avec son *velum* partiellement déployé[1]. Ce document, à mon avis, permet de restituer presque sûrement une disposition et une manœuvre toutes différentes de celles qu'on admet généralement depuis Caristie. Mais j'ai développé sur ce point mes idées dans l'article VELUM[2] du *Dictionnaire des Antiquités ;* je me contente donc d'y renvoyer[3].

O. NAVARRE.

1. Overbeck-Mau, *Pompeji* (1884), fig. 3, p. 14.

2. Cet article fait partie du 5e fascicule, dont les événements actuels ont retardé la publication.

3. A signaler, en terminant, quelques inadvertances dans la transcription des

E.-S. Bouchier, *Spain under the Roman Empire.* Oxford, Blackwell, 1914 ; 1 vol. in-8° de 200 pages avec carte.

C'est un livre utile que vient d'écrire l'auteur déjà connu de *Life and Letters in Roman Africa.* Il s'agit cette fois de l'Espagne ancienne, des Ibères aux Byzantins.

M. Bouchier a su rassembler les faits sous des rubriques claires. La première partie du livre est un raccourci de l'histoire politique de la péninsule; dans la seconde, l'auteur étudie « les antiquités », c'est-à-dire la civilisation; il réserve toute la troisième partie à la littérature. On s'étonne un peu de la part faite aux belles-lettres, surtout quand on l'oppose au peu de pages accordé à la partie proprement historique, et l'on voudrait, d'autre part, s'expliquer pourquoi, dans le détail, tel chapitre, comme celui du christianisme, trouve sa place, une place d'honneur sans doute, dans la troisième partie, littérature, au lieu d'avoir celle qui lui revient, à la suite des autres religions étudiées dans la partie relative aux antiquités.

L'auteur a glané son bien un peu partout, au hasard peut-être; ses références se rapportent parfois à des livres qui ne font plus autorité; il effleure trop souvent les questions sans les traiter; mais, au total, il sait l'art d'intéresser.

Assez souvent, il se pose à lui-même les questions que nous voudrions résoudre: comment les Espagnes barbares des premières races ont-elles pu se fondre dans l'ensemble harmonieux de la paix romaine? Comment, dans la suite des temps, aux siècles de la décadence, ce cadre s'est-il défait, laissant voir à nouveau l'Espagne morcelée des « pueblos »?

C'est dans la première partie de son livre que M. Bouchier s'est surtout occupé de suivre les étapes de cette évolution : il tire parti des faits, en les mettant à leur date; il étudie, comme l'a si bien fait M. Jullian dans sa thèse sur l'Italie impériale, le développement et le renouvellement parallèles de la vie municipale et de la vie nationale, de l'administration locale et de l'administration générale, et il trouve, ce qui est très intéressant, qu'en Espagne la cellule où se concentre la vie collective ne fut ni la tribu ni la cité, mais une forme originale, peut-être intermédiaire, le « pueblo »; que l'Espagne romaine fut une Espagne de façade, une Espagne urbaine, ce qu'elle n'était pas auparavant, ce qu'elle cesse d'être au moment de la décadence impériale.

Après avoir ainsi recueilli dans les soixante premières pages de son

termes latins et grecs. Pages 19, 32,37 et *passim* : pourquoi M. Formigé écrit-il « le *frons scaenae* », alors que *frons* est du féminin? — P. 44, n. 1 : Lire ἀναπιέσματα, au lieu de ἀναπείσματα. Même erreur dans les légendes des fig. 6 et 7 (p. 40-41). — P. 47, au lieu de *ekkikléma*, lire *ekkyklema*.

livre quelques éléments essentiels du problème de la romanisation, l'auteur passe, dans la deuxième partie, à une autre donnée fondamentale, le tempérament espagnol. Il l'analyse avec un peu de fantaisie peut-être et il se plaît à le retrouver dans la vie économique, dans la vie artistique, dans la vie religieuse et dans la vie littéraire, sans songer assez à en tirer parti pour l'histoire même de l'Espagne : alors, il s'abandonne tout à fait au tableau de *Life and Letters;* la chronologie perd trop ses droits ; les développements sont flottants; l'étude devient fragmentaire. Certains chapitres présentent un grand intérêt : comme celui des religions, où l'on voit que le vieux fonds indigène s'est conservé jusqu'au christianisme, malgré quelques concessions, plus apparentes que réelles, au panthéon grec ou romain; — comme celui des arts, où l'auteur nous montre le souci du réalisme souligné encore par le goût bien espagnol de la parure; mais l'on regrette que ces chapitres mêmes soient trop des monographies isolées dans un ensemble trop peu organique.

Au total, livre de style facile et de lecture aisée.

MICHEL LHÉRITIER.

F. Haverfield, *The Romanization of Roman Britain.* Oxford, Clarendon, 1915; 1 vol. in-8° de 91 pages, avec 27 gravures, 3e édition. Prix : 3 sh. 6 p.

Ceci n'est pas la réimpression pure et simple du livre, vite célèbre, de M. Haverfield (dont nous avons parlé *Revue*, 1913, p. 102-3). L'auteur a remanié de fond en comble son travail, pour le mettre au courant des derniers écrits et des dernières découvertes. J'ai été très heureux de le voir écarter la théorie « raciale » à l'occasion de l'empire de Tétricus et de Posthume. Et cela, juste au moment où, par une singulière rétroactivité de leur pangermanisme, les Allemands voyaient en cet empire un *Reich deutscher Art* (von Domaszewski, II, p. 303) : ce qui est une invraisemblable contre-vérité. M. Haverfield ajoute un chapitre sur la religion : qu'il soit le bienvenu. Les dieux celtiques en Angleterre offrent un aspect légèrement différent de celui qu'ils ont en Gaule. D'un côté, ils ressemblent davantage aux dieux belges; de l'autre, ils représentent davantage l'élément préceltique. De manière ou d'autre, l'allure est plus archaïque. Rapprochées du fameux texte de César sur les druides en Bretagne, ces constatations prennent un certain poids.

Oserai-je applaudir vigoureusement à ces beaux efforts de M. Haverfield pour nous faire connaître la Bretagne romaine et celtique? Il y a, de l'autre côté de la Manche, tant d'affinités anciennes avec nos Ligures et nos Gaulois! A l'origine du monde européen, j'aperçois, en Occident, une thalassocratie allant de la Loire à la

Tamise et de Boulogne aux Sorlingues. Que les Anglais soient, de langue, des Anglo-Saxons, il n'importe : leur civilisation primitive vient de l'espèce d'homme qui, il y a trois ou quatre mille ans, s'est établie et s'est civilisée sur les deux rives de la Manche. Rien n'a pu dénaturer cette communauté initiale. Et c'est pour cela qu'en lisant ce livre je note mille détails qui nous font mieux comprendre la Gaule.

L'impression, gravures et texte, est vraiment remarquable.

CAMILLE JULLIAN.

F. Haverfield, *Roman Britain in 1913*, extrait de *The British Academy supplemental papers*. Oxford, 1914; une brochure in-8° de 60 pages, avec 23 figures. Prix : 2 sh. 6 p.

Ce travail est le résumé de tout ce que l'année 1913 a apporté de nouveau à la connaissance de la Bretagne romaine. Il se divise en quatre parties (nous aurions aimé diviser la première partie en deux : topographie et archéologie). — I. Fouilles exécutées et objets découverts. Ici, le porte-étendard de Balmuildy, le relevé de nombreuses constructions militaires, le plan de Wroxester, la mosaïque de Kenchester [je crois que les styles et ornements des mosaïques seraient un excellent instrument de datation]. — II. Inscriptions : une *dea Fortuna* à Balmuildy, un *Mars* à Croy Hill, une *dea Panthea* à Corbridge, un *vectigal patrimon.* à Chester, un *miles cohortis Sunicorum* à Holt, une borne de *Victorinus* près de Peterborough. — III. Un résumé de toutes les publications relatives à la Bretagne romaine, générales d'abord, puis par comtés. — IV. Une table des matières. — Le nom de M. Haverfield suffit à recommander ce riche et utile répertoire à quiconque s'occupe d'antiquités latines.

C. J.

Victor Mortet, *Mélanges d'archéologie (Antiquité et Moyen Age)*, 1re série, *Technique architecturale*. Paris, Picard, 1914; 1 vol. in-8° de 118 pages.

Victor Mortet a été enlevé à la science en janvier 1914, sans avoir pu donner, sur Vitruve et l'architecture antique, le beau livre qu'attendaient de lui tous ceux qui connaissaient son impeccable érudition et sa vaillance au travail. Mais il a laissé, de sa doctrine, l'essentiel dans un bon nombre de brochures qu'une main pieuse et savante, la main fraternelle de Charles Mortet, réunit en volume, pour le plus grand profit de tous les chercheurs, pour le bon renom du labeur français. Le présent fascicule renferme, outre une sobre et digne préface de Charles Mortet : 1° la mesure des colonnes à la fin de l'époque romaine, d'après un très ancien manuscrit; 2° la mesure et les proportions des colonnes antiques, d'après quelques compilations et

commentaires antérieurs au XIIe siècle; 3° observations comparées sur la forme des colonnes à l'époque romane dans divers monuments du Midi de la France et de pays étrangers; 4° Vitruvius Rufus, § 39, mesure des hauteurs, et § 39 *bis*, mesure de l'arc surhaussé; 5° la mesure des voûtes romaines d'après des textes d'origine antique. Je le répète : tout ceci est excellent, de précision, de clarté, de logique. Personne au monde, en ce moment, ne peut reprendre la tâche de Victor Mortet. Je ne parle pas des travaux de Prestel, auquel ici même (1913, p. 229), Mortet donna la vive et juste leçon qu'il a méritée.

C. JULLIAN.

G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 2e édition, revue et augmentée. Paris, Champion, 1915; 1 vol. in-12 de XVI-524 pages.

Nous saluons avec joie l'apparition de la seconde édition de cet excellent travail (la première a paru en 1906; cf. *Revue*, 1905, p. 385-6). A part les listes, qui ne pouvaient guère changer, c'est une refonte complète du texte, provoquée par l'apparition du *Manuel* de Déchelette. M. Dottin n'a rien changé à ses conclusions, toujours très prudentes; mais il a dû ajouter quelques faits nouveaux. C'est l'œuvre d'un philologue et d'un linguiste, à qui l'archéologie a su donner des lumières nouvelles. Tous nos érudits, tous nos étudiants doivent avoir le livre entre les mains.

C. JULLIAN.

Dr O. Guelliot, *Les pâtisseries populaires; notes d'ethnographie champenoise*. Reims, Matot-Braine, 1914; in-8° de 50 pages, nombreuses gravures[1].

Je félicite de tout cœur M. le Dr Guelliot d'avoir abordé ce sujet de travail. Si étrange qu'il puisse paraître au premier abord, il est riche en faits de tout genre : faits de linguistique (voyez la quantité d'expressions spéciales pour désigner les différentes espèces de pains et de pâtes, et cf. K. Bauer, *Gebäckbezeichnungen in Gallo-Romanischen*, Darmstadt, 1913, avec figures); faits de folk-lore (dictons ou superstitions qui s'attachent aux différents pains à différents jours de l'année; cf. les « navettes » de la Chandeleur à Marseille); faits d'archéologie (se décomposant en : 1° formes du pain; cf. le travail sur la forme du pain gallo-romain récemment publié dans l'*Archiv für Anthropologie*; 2° formes des moules; cf. la question des moules de La Guerche, *Revue*,

1. L'ouvrage est extrait des célèbres *Almanachs-Annuaires de la Marne*, etc., publiés par la maison Matot-Braine, de Reims.

1911, p. 337[1]); faits de technique (fabrication). M. Guelliot n'a omis aucun de ces faits. Et il les a tous exposés avec ordre et clarté, en s'aidant (ce qui est rare en ce genre de travail) des plus anciens renseignements que peuvent fournir les chartes ou les écrivains.

C. JULLIAN.

R. Torii et Kimito Torii, *Études archéologiques et ethnologiques : populations primitives de la Mongolie orientale* (*Journal of the College of Science, Imperial University of Tokyo*, t. XXXVI). Tokyo, Université, 1914; 1 vol. in-8° de 100 pages, 74 gravures, 13 planches.

L'anglais et l'allemand étaient jusqu'ici les langues dominantes dans les publications de l'Université de Tokyo. Voici maintenant que le français y apparaît en place d'honneur, et, ce qui est tout à l'éloge de notre école préhistorique, pour un grand travail sur la préhistoire de l'Asie orientale. J'ajoute que le fait de l'avoir adressé à la *Revue des Études anciennes* nous montre l'effort de l'Université pour s'adapter à toutes les manifestations de la vie scientifique française : ce dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

Encore qu'il ne s'agisse, dans le présent volume, que de l'Asie, et de l'Asie néolithique, il renferme quantité de conclusions générales dont l'intérêt n'échappera à aucun de nos préhistoriens. L'époque paléolithique n'existe absolument pas dans la Mongolie orientale. La vie civilisée y débute par l'âge de la pierre polie, et, chose curieuse, la pierre polie s'y mêle presque aussitôt avec la connaissance des métaux[2]. Les formes des objets lithiques et des poteries n'y sont point sensiblement différentes de ce que l'on constate en Europe. Lorsque l'on note des dessins, la spirale apparaît, et en cela encore nous nous sentons en Occident. Entre l'âge de la pierre polie et l'âge du fer, la Mongolie orientale a complètement ignoré l'âge du bronze. « Les objets en bronze qu'on trouve çà et là dans ces pays sont tous certainement de fabrication et d'importation chinoises. » Le travail du fer donna lieu dès l'origine à une solennité mi-religieuse, mi-politique qui dure toujours (à rapprocher du caractère religieux que les Occidentaux ont toujours attribué à la métallurgie du fer[3]) : « La veille du

1. Si j'avais le temps, je reprendrais la question de ces moules à l'aide de travaux de nature très différente, dont je trouve ici l'indication : *Almanach Matot* de 1891 (*Les anciens moules à pâtisseries*); Max-Verly, *Notes sur les anciens moules à gâteaux* (*Revue de Champagne*, 1893), et aussi le *Pâtissier françois* de 1657.

2. Je suis de plus en plus persuadé qu'il en a été ainsi en Europe.

3. Je n'ai pu encore trouver un lien entre les druides et la métallurgie du fer; mais, comme le pensait Alexandre Bertrand, je crois qu'il existait. Remarquez que des *ferrariæ* faisaient partie du domaine des Trois Gaules, et que les Trois Gaules étaient une société fédérale et religieuse qui pourrait bien avoir hérité des druides.

premier jour de l'an, au soir, les forgerons se réunissent tous au palais du roi, et là, devant le prince et ses officiers, se mettent à forger et à battre au feu quelques pièces de fer. »

Le travail est clairement écrit, correctement imprimé, accompagné de nombreuses planches bien tirées. Voilà, dans le travail préhistorique de l'Université de Tokyo, une belle date, et française.

C. JULLIAN.

Pierre Batiffol, *La paix constantinienne et le catholicisme*. Paris, J. Gabalda, 1914; 1 vol. in-12 de VIII-542 pages.

Ce volume, suite à l'*Église naissante*, parue en 1908, est une étude bien documentée, bien conduite, très vivante, des rapports de l'Église et de l'État depuis l'avènement de Septime Sévère (193) jusqu'à la mort de Constance II (3 novembre 361). L'auteur a clairement montré comment la paix constantinienne a été préparée par la politique tolérante d'Alexandre Sévère qui a reconnu au christianisme une existence légale, un instant menacée par le retour offensif de la persécution sous Dèce et sous Dioclétien, — comment, à la faveur de ce régime de liberté, l'Église a pu s'organiser grâce aux conciles, au groupement par provinces et à l'ascendant toujours croissant de l'évêque de Rome, — comment l'édit de Milan (313) a consacré tous ces progrès et ménagé à la religion du Christ une situation privilégiée. Mgr Batiffol étudie ensuite la politique religieuse de Constantin et de ses successeurs : Constantin protège l'Église, respecte son organisation intérieure, assure la libre réunion des conciles qui définissent la foi en face de l'hérésie naissante; mais il a le tort d'intervenir par lui-même dans des discussions purement théologiques et de vouloir imposer son arbitrage; par suite, si le concile de Nicée (325) est le triomphe de la tradition, l'Église, dans la crise arienne, risque d'être victime des menées d'un groupe d'évêques orientaux désignés sous le nom d'« oligarchie eusébienne ». Ce césaro-papisme s'accentue avec Constance II, successeur de Constantin; sans doute, le concile de Sardique (343) maintient les prérogatives de l'église de Rome méconnues par les Orientaux, qui font sécession; mais l'empereur s'arroge le droit de déposer les évêques fidèles à la tradition, de présider les synodes et contribue, pendant dix années, à la victoire de l'oligarchie antinicéenne; pourtant, avec Hosius, avec saint Hilaire, avec saint Athanase, et malgré le rôle effacé du pape Libère, le catholicisme nicéen résiste victorieusement et l'Église triomphe de la double crise de l'arianisme et du césaro-papisme.

Telles sont les grandes lignes du livre de Mgr Batiffol. On ne peut qu'en louer sans réserve l'ordonnance générale, la composition, le style très souple et très vigoureux et tant d'autres qualités de forme essentielle-

ment françaises. La critique des faits et des historiens anciens ou récents est en général juste, précise et poussée assez loin. Certaines discussions de détail paraissent définitives, en particulier celles qui ont trait aux premiers conciles (p. 81-88), aux origines de la primauté romaine (p. 94-109[1], p. 407-421 et 446-450), au caractère personnel de Constantin (p. 249-259), etc... Toutefois, on regrette que, dans certains cas, l'auteur, probablement forcé de se restreindre par les dimensions matérielles du livre, se contente de renvoyer sommairement à un article qui pouvait donner lieu à une brève analyse[2]. De même, si les principaux textes (notamment l'édit de Milan, p. 223-240, la lettre du pape Jules aux Orientaux, p. 422-429, le récit de Sozomène au sujet de Basile d'Ancyre, p. 488-489, etc.) sont interprétés d'une façon satisfaisante, il nous semble que, pour quelques autres, Mgr Batiffol n'indique pas suffisamment pourquoi il adopte la version de tel auteur et non pas de tel autre; on aurait souhaité, par exemple, une discussion plus serrée sur la valeur des divers historiens du concile de Nicée et des témoignages relatifs au pape Libère. Le même reproche peut s'adresser à la traduction des textes cités au cours du livre. On ne peut comprendre pourquoi l'auteur brise trop souvent la marche de son exposé pour intercaler des phrases, parfois même des pages entières, en latin, dont il ne donne pas le sens littéral, ce qui pourrait paraître, si on ne connaissait sa valeur scientifique, un moyen d'escamoter les difficultés. Ainsi, pourquoi n'a-t-il pas suivi pour l'édit de Milan, pour la lettre synodale du concile d'Arles au pape Silvestre, pour les canons de Sardique, la méthode adoptée pour les lettres d'Athanase, le dialogue de Constance et de Libère et quelques autres textes (le plus souvent en grec) qui sont traduits? Cette dernière méthode nous paraît de beaucoup préférable, car elle laisse au lecteur la possibilité de se reporter à l'original et le fixe en même temps sur l'interprétation qu'en donne l'auteur.

Ces réserves de détail n'enlèvent rien à la très réelle valeur de la *Paix constantinienne*, digne complément de l'*Église naissante*, et lorsque Mgr Batiffol aura ajouté à ces deux volumes l'histoire du

1. Il nous semble pourtant que Mgr Batiffol exagère quand il écrit (p. 109), à propos d'Aurélien, dont l'intervention avait été sollicitée pour trancher un différend entre deux évêques et qui déclara s'en remettre à l'évêque de Rome : « Aurélien savait donc ce qu'était la κοινωνία catholique et le prix que les Antiochiens attachaient à être en communion avec l'évêque de Rome et son concile... ». Aurélien n'a-t-il pas proposé cette solution parce que Rome était la capitale de l'empire et sans obéir à aucune raison d'ordre religieux?

2. Ainsi, p. 448, n. 1, Mgr Batiffol dit avoir discuté le « paradoxe » de M. Babut sur l'interpolation des canons du concile de Sardique dans une note du *Bull. anc. litt. et arch. chrét.*, juillet 1914. Pourquoi ne résume-t-il pas cette note? — De même, p. 463, n. 3, il renvoie aux ouvrages de Tixeront et de Loofs à propos de la doctrine de Photin; il eût pu rappeler en deux mots en quoi elle consistait.

Catholicisme romain de saint Damase à saint Léon, il aura écrit une très belle page de l'histoire du christianisme primitif.

AUGUSTIN FLICHE.

Duine, *Origines bretonnes. Étude des sources : questions d'hagiographie et vie de St Samson*. Paris, Champion, 1914; in-8° de 66 pages.

Les études anciennes ne doivent point négliger les questions d'hagiographie. Il y a en ces questions quantité de petits problèmes (influence de Sulpice Sévère, souvenirs classiques, noms de lieux, sanctuaires locaux) qui, pour concerner les textes médiévaux, n'en ont pas moins leur répercussion sur le passé gaulois. — M. Duine étudie d'abord un calendrier de saints bretons, qui ne nous intéresse que d'assez loin, et, ensuite, la célèbre vie de Samson, qu'il n'hésite pas à placer, comme les plus célèbres bretonnisants de notre époque, au début du VIIe siècle. Il y a là quelques noms de lieux utiles : *Begesis pagus* (le Bessin ?), *Gubiolus* (la rivière de Dol), l'île de *Lesia*, l'île de *Sargia* [pourquoi ne pas chercher à les identifier?], *Sigona* (la Seine), *Venetia* [ne serait pas le pays de Vannes, mais le Gwent en Galles], *Winnian-portus*, etc. — Je reçois à l'instant un excellent travail de M. J. Loth, *La vie la plus ancienne de Saint Samson de Dol*, extrait de la *Revue Celtique*, 1914, in-8° de 32 pages.

C. J.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Platon. — Trois brochures de M. Auguste Diès, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, qui s'affirme, depuis ses belles thèses sur le *Cycle mystique* et sur le *Sophiste*, comme un de nos plus distingués historiens de la philosophie grecque et en particulier du platonisme. Il apporte à ses travaux une solide érudition, un sens critique aiguisé et une certaine élégance.

I. *Le Socrate de Platon* (extrait de la *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*), 1913. — Cette conférence, faite à Paris le 28 mai 1913 (Cours et Conférences de la *Revue de Philosophie*), recherche une fois de plus quel crédit historique il faut accorder au Socrate des Dialogues. La conclusion, selon nous justifiée, est que le Socrate de Platon est historique, en ce sens qu'il prolonge le Socrate véritable, l'achève et le fait définitivement entrer dans le courant

continu et impérissable de la pensée philosophique; mais, par là même, le Socrate de Platon dépasse celui qu'ont connu ses disciples immédiats : il est plus qu'un portrait, il est un symbole.

II. *La Transposition platonicienne* (extrait du t. II des *Annales de l'Institut supérieur de philosophie*). — Cette conférence faite à l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain étudie le procédé, constant chez Platon, qui consiste à « parler au public la langue du public ou la langue de ses favoris, tout en donnant aux mots de cette langue une résonance et une signification plus profondes » (p. 4). En se limitant au *Phèdre*, M. Diès détermine trois cas de transposition : 1° celle de la rhétorique, car cet art, bafoué dans le *Gorgias*, mais déjà vivifié par la pensée platonicienne et largement mis à profit dans l'*Apologie*, prend un sens et un aspect philosophiques dans le *Phèdre*; 2° transposition de l'érotisme, car l'amour trouble des corps, auquel aucun Grec, pas même Socrate, n'a été insensible, s'élève, dès le *Phèdre*, à l'amour de la beauté intelligible; 3° transposition du mysticisme orphique, en ce sens que les promesses orphiques de la survie suggèrent, dans le troisième discours du *Phèdre*, le mythe de l'ascension des âmes ailées vers la région des réalités intelligibles.

III. *Notes sur l'*ΕΛΕΝΗΣ ΕΓΚΩΜΙΟΝ *de Gorgias* (extrait de la *Revue de Philologie*, avril 1913). — Cet article résume la démonstration toute nouvelle apportée par H. Diels, dans la troisième édition des *Vorsokratiker* (1912), de l'authenticité de l'*Éloge d'Hélène* attribué à Gorgias et longtemps considéré comme suspect.

TH. RUYSSEN.

Le vase de Voronège. — A diverses reprises, dans cette *Revue* (1905, p. 211 et 307; 1907, p. 108; 1910, p. 114), on a signalé les remarquables découvertes faites par les archéologues russes dans les steppes méridionales de l'Empire, entre le Boug et le Kouban. L'étude que M. Rostovzew vient de consacrer au vase de Voronège (Petrograd, typographie générale de l'Administration des apanages, 1914, 15 pages grand in-4° avec V planches) offre un double intérêt, l'un historique, l'autre artistique[1]. D'une part, en effet, elle nous aide à mieux comprendre le caractère des peuples, Scythes ou Sarmates, qui habitaient ces régions; d'autre part, elle précise la nature des liens qui rattachaient les tribus avoisinant le Palus Méotide aux grands centres civilisés de l'Asie hellénistique.

Les tombes de la Russie méridionale ne contiennent pas seulement des œuvres typiques de l'art attique, pareilles à celles qui se trouvent

1. Une jeune Polonaise, Mme Morand, dont le mari fut tué à l'ennemi, près de Senlis, a bien voulu me traduire le mémoire que j'analyse. Je la prie d'agréer ici l'expression de ma gratitude.

sur toutes les voies du commerce grec : elles nous révèlent aussi d'autres produits industriels spécialement fabriqués pour les populations indigènes. Les scènes représentées attestent que les artistes connaissaient parfaitement la vie, la religion et le goût des gens pour lesquels ils travaillaient.

Sur tout le mobilier funéraire exhumé de ces « courganes », on voit se répéter les mêmes motifs : oiseaux aquatiques, combats d'animaux, Scythes armés en guerre, tantôt (vase de Voronège) s'apprêtant à la lutte, tantôt (vase de Koul-Oba) après la bataille. Un pareil choix n'a rien d'accidentel. C'est un genre établi, qui s'explique par la destination religieuse de ces vases, consacrés à la plus vieille et à la plus universelle des divinités du monde ancien, à la grande déesse de la terre et de l'eau, reine des bêtes et des poissons, spécialement protectrice des chevaux et peut-être aussi des cavaliers[1].

On connaissait déjà le costume et l'armement scythiques : casque, cuirasse à écailles, bottes, arc et flèches, pique, long glaive en fer et poignard, hache de guerre, « nagaïka » (sorte de fouet court), justaucorps à bordure incrustée d'or, chausses étroites richement brodées, ceinture de métal. Le vase de Voronège nous apprend de nouveaux détails : emploi très répandu de la hache guerrière, des houppes de carquois, du fouet à deux queues.

En rapprochant les divers indices fournis par le matériel des « courganes », en s'appuyant sur la présence ou l'absence de certains types de céramique, M. Rostovzew arrive à cette conclusion que les tombes scythiques avec fosse surmontée d'une charpente de bois et recouverte par un petit tertre rond se placent entre le milieu du IVe siècle avant nôtre ère et le commencement du IIIe.

L'art auquel appartiennent le vase de Voronège, le vase de Koul-Oba et l'amphore de Tchertomlitsk[2], est l'art gréco-oriental de l'Asie Mineure, héritier du vieil ionisme et modifié par des influences iraniennes. Cet art anatolien, très épris des formes animales, a joué un grand rôle dans le développement des styles du Nord de la Russie et dans la naissance de l'art européen moderne.

GEORGES RADET.

1. Sur ces représentations de la Πότνια Θηρῶν en pays russe, voir ici même, 1908, p. 126-129 (= *Cybèbé*, p. 18-21). Pour les déesses aux chevaux, cf. Ch. Picard, dans les *Mélanges Holleaux*, p. 183.

2. Reproduction de ces deux derniers monuments dans S. Reinach, *Répertoire de reliefs*, t. III, p. 498-499.

5 mai 1915.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

L'ANNÉE DE LA BATAILLE DE KYNOSKÉPHALAI

Mon ami Eug. Cavaignac, dans un travail publié, l'an dernier, par la Revue *Klio* (XIV, 1914, p. 37-42)[1], a recommandé à l'attention des historiens les importantes recherches de P. Varese sur la chronologie romaine du IIIe et du IIe siècle avant notre ère[2].

Le système de P. Varese est connu[3]. Le calendrier institué par l'édile Gn. Flavius en 303 (450 Varr.) a fonctionné régulièrement à partir de cette année jusqu'en 191 (563 Varr.). Il comprend, dans les années communes, 12 mois de 29, 31 et 28 jours, faisant un total annuel de 355 jours; aux 12 mois normaux s'ajoute, tous les deux ans, un mois intercalaire qui est alternativement de 22 ou 23 jours, en sorte qu'on a, chaque deuxième année, un total de 377 ou 378 jours. Le cycle calendaire, qui est de 4 ans, compte ainsi 1,465 jours, alors que 4 années astronomiques n'en donnent que 1,461. En conséquence, au bout de 4 ans, l'année romaine est en retard de 4 jours sur l'année astronomique, le retard annuel étant d'un jour en moyenne.

Durant la première moitié de la première guerre punique, l'écart entre les deux années — année « flavienne » et année « julienne » — est déjà de près de 3 mois. Il est d'environ 3 mois vers la fin de la même guerre; d'un peu moins de 4 mois au début de la guerre d'Hannibal, et d'environ 4 mois à la fin. Il dépasse 4 mois et demi en 197 (557 Varr.); enfin, en 190 (564 Varr.), l'année romaine retarde de plus de 5 mois sur l'année julienne[4].

1. Voir aussi, du même auteur, *Hist. de l'Antiquité*, III, 477 sqq.
2. Prospero Varese, *Cronologia Romana*, parte prima, Roma, 1908. Même auteur, *Il Calendario Romano all' età della prima Guerra Punica*, Roma, 1902. Cf. J. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 2, p. 208 sqq.; (Gercke-Norden) *Einleit. in die Altertumswissensch.*, III, p. 194 sqq.
3. Cf. *Cronol. Romana*, p. 98.
4. *Ibid.*, p. 67.

Eug. Cavaignac, comme avant lui J. Beloch [1], se range à l'opinion de P. Varese en ce qui concerne l'époque de la première guerre punique : le savant italien a eu, en effet, le grand mérite de débrouiller et de rectifier, d'une manière qu'on peut estimer définitive, la chronologie de cette guerre. Pour les premières années de la guerre d'Hannibal, tandis que J. Beloch hésite et suspend son jugement [2], Eug. Cavaignac est encore disposé à suivre P. Varese [3]. Mais lorsqu'il s'agit de la fin du IIIe siècle et du commencement du IIe, il se récrie et s'insurge; de quoi je ne puis que l'approuver.

P. Varese place carrément la bataille de Zama en avril *201;* celle de Kynosképhalai en juin *196;* le passage de l'Hellespont par les Scipions au début de septembre *189;* la bataille de Magnésie vers le 15 octobre de la même année [4]; bref, il met sens dessus dessous la chronologie unanimement adoptée pour la fin de la guerre d'Hannibal, la seconde guerre contre Philippe, et la guerre d'Antiochos. Ces grandes nouveautés ont causé de l'émoi et fait scandale. Reconnaissons que toutes les nouveautés sont, de leur nature, scandaleuses. Ceux qui sont doués de quelque esprit critique ne leur font pas pour cela plus mauvais accueil. Il faudrait se résigner tranquillement à la déroute de la chronologie traditionnelle, si P. Varese avait raison. Le malheur est qu'il a tort.

Je ne veux vérifier ici que la date d'un seul événement. Les conséquences vaudront pour toute la période avoisinante.

P. Varese place, avons-nous dit, la bataille de Kynosképhalai en juin (julien) *196* (= février 557). Le mois est exact [5];

1. *Griech. Gesch.* III, 2, p. 214-215; *Einleit.*, p. 198.

2. *Einleit.*, p. 198.

3. Eug. Cavaignac ne doute pas que P. Varese ait donné l'explication véritable du fameux décret de Fabius de l'année 215 (Liv. XXIII, 32, 14); cf. *Cronol. Romana*, p. 12-13, 83-84. Noter pourtant que, récemment, U. Kahrstedt (*Gesch. der Karthager*, III, 448) l'a interprété d'une façon tout opposée; cf. E. Cavaignac, p. 42. D'ailleurs, Kahrstedt, fidèle à la chronologie traditionnelle, estime que, pendant toute la guerre d'Hannibal, le calendrier romain fut en avance constante sur le calendrier julien (de 2 mois et un tiers dès 218) : *ibid.*, p. 370, note 2.

4. *Cronol. Romana*, p. 54, 60, 63, 64.

5. Voir, en général, sur la question : Kromayer, *Ant. Schlachtfeld.*, II, p. 109 sqq. Il établit très bien que la bataille ne put être postérieure au 1er juin. C'est au même résultat que m'avaient conduit, voilà longtemps, mes propres calculs. L'indication

mais il y a erreur sur l'année. La bataille, ainsi que le veut l'opinion commune, est plus ancienne d'un an : juin *197*.

Lisons Polybe. A la victoire des Romains font suite presque immédiatement les négociations pour la paix[1]; elles se placent donc dans le courant de l'été. Parmi les négociateurs figure l'Aitolien Phainéas[2]. P. Varese admet comme tout le monde, et avec raison, que Phainéas était stratège fédéral en 198/197, — c'est-à-dire de l'équinoxe d'automne 198 à l'équinoxe d'automne 197. C'est pourquoi il est pris d'un scrupule; je cite son texte[3] : « *Ed ora veniamo ad un particolare che potrebbe a prima vista sembrare tale da distruggere quanto abbiamo dimostrato in questo proposito. Liv. XXXIII, 12, 12, nel suo racconto delle trattative pei preliminari di pace, chiama Fainea (198/7) stratego degli Etoli. Questo fatto non ha valore, pel semplice motivo che in un passo di Polibio* [XVIII, 37, 11], *dal quale senza dubbio proviene quanto in Liv. XXXIII, 12, 12, Fainea non è qualificato come stratego. Ecco i due luoghi...* [suit la comparaison de Pol. XVIII, 37, 11 avec Liv. XXXIII, 12, 12][4]... *Inoltre ove ben si esamini il racconto polibiano-liviano delle suddette trattative, si vede chiaramente che Fainea non ha, durante le medesime, agito in qualità di stratego.* » La première des deux observations contenues dans ces lignes est parfaitement exacte. Rien, dans Pol. XVIII, 37, 11, ne correspond au *Phaeneae praetori Aetolorum*, qu'on lit chez T. Live (XXXIII, 12, 12) : les mots *praetori Aetolorum* sont une addition de l'historien latin. Mais, tout à l'encontre de ce

que T. Live a tirée des Annalistes (XXXIII, 24, 3) *exitu ferme anni litterae a T. Quinctio venerunt se signis conlatis cum rege Philippo in Thessalia pugnasse* ne peut pas être acceptée, comme le remarquait déjà Nissen, *Krit. Untersuch.*, p. 143. Elle suppose une avance excessive de l'année romaine sur l'année naturelle.

1. Pol. XVIII, 34, 4—6; 36—39; cf. Liv. [=Pol.] XXXIII, 11—13. Dans Polybe, noter (XVIII, 34, 4) : ... ἧκον πρεσβευταὶ μετά τινας ἡμέρας παρὰ τοῦ Φιλίππου κτλ.

2. Pol. XVIII, 37, 11—12; 38, 3—9.

3. *Cronol. Romana*, p. 61-62.

4. Pol. XVIII, 37, 11 : τοῦ δὲ Φαινέου μετὰ ταῦτα βουλομένου λέγειν ὅτι μάταια πάντα τὰ πρὸ τοῦ γέγονε· τὸν γὰρ Φίλιππον, ἐὰν διολίσθῃ τὸν παρόντα καιρόν, ἤδη πάλιν ἀρχὴν ἄλλην ποιήσεσθαι πραγμάτων· ὁ Τίτος αὐτόθεν ἐξ ἔδρας καὶ θυμικῶς « Παῦσαι » φησὶ « Φαινέα, ληρῶν » κτλ. — Liv. XXXIII, 12, 12 : interfanti deinde Phaeneae, praetori Aetolorum, testificantique, si elapsus eo tempore Philippus foret, mox gravius eum rebellaturum, « desistite tumultuari », inquit, « ubi consultandum est ».

que pense P. Varese, cette addition n'est nullement une erreur. Ce que montre, en effet, avec une pleine clarté le récit des négociations, tel que le donne Polybe, c'est que Phainéas y prit part en qualité de stratège. Polybe mentionne deux négociateurs aitoliens, Alexandros[1] (le même qu'Alexandros Isios?) et Phainéas : il faut bien que l'un des deux soit le chef de la Confédération, c'est-à-dire le stratège. Ce n'est pas le cas pour Alexandros, lequel est dit Ἀλέξανδρος ὁ Αἰτωλός, appellation qui ne saurait convenir au premier magistrat de l'État; il reste donc que le stratège soit Phainéas. Nous voyons que Polybe l'appelle ὁ τῶν Αἰτωλῶν Φαινέας[2] : le mot στρατηγός est sous-entendu, ou peut-être a-t-il été simplement omis dans nos manuscrits[3].

Mais, aussi bien, on peut démontrer d'autre façon, d'une façon qui laisse encore moins de place au doute, que Phainéas était stratège des Aitoliens lors de la bataille de Kynosképhalai. Au commencement de l'hiver qui précéda cette bataille eurent lieu, comme on sait, entre T. Quinctius et les alliés de Rome, d'une part, et le roi Philippe, d'autre part, les inutiles pourparlers du golfe maliaque et de Nikaia[4]. Ces pourparlers — qu'il faut dater probablement de novembre[5] — et la bataille — qui est d'environ sept mois plus récente — se placent évidemment dans la même année aitolienne, sous la magistrature

1. Pol. XVIII, 36, 5 : μετὰ δὲ τοῦτον (sc. Amynandrum) Ἀλέξανδρος ὁ Αἰτωλὸς ἀναστὰς κτλ. Dans Appien (*Maced.* 9, 1), Ἀλέξανδρος ὁ τῶν Αἰτωλῶν προεδρος n'est qu'une sottise. Alexandros ὁ προσαγορευόμενος Ἴσιος avait été l'un des représentants de l'Aitolie aux conférences du golfe maliaque (Pol. XVIII, 3—4); il est bien probable qu'ici encore c'est de lui qu'il s'agit.

2. Pol. XVIII, 38, 3 : ... ὁ δὲ τῶν Αἰτωλῶν Φαινέας « Τί οὖν ἡμῖν οὐκ ἀποδίδως, Φίλιππε » ἔφη « Λάρισαν τὴν Κρεμαστήν, Φάρσαλον, Θήβας τὰς Φθίας, Ἐχῖνον »; — Il convient de remarquer que c'est Phainéas seul qui s'adresse à Philippe au nom des Aitoliens; Alexandros s'est borné à plaider, dans un discours très général, les intérêts de tous les Grecs.

3. C'est, selon moi, de beaucoup le plus vraisemblable. Le texte de Polybe devait porter : ὁ δὲ τῶν Αἰτωλῶν στρατηγὸς Φαινέας κτλ. C'est de là que T. Live aura tiré son *Phaeneae, praetori Aetolorum.*

4. Pol. XVIII, 1 sqq; cf. Liv. [= Pol.] XXXII, 32, 5—36.

5. P. Varese (*Cronol. Romana*, p. 56) les place « *a verso l'ottobre* », ce qui est prématuré. L'histoire des ambassades envoyées à Rome laisse aisément reconnaître (voir notamment Pol. XVIII, 11, 1 : 12, 1; Liv. [= Pol.] XXXIII, 3, 1—5) que la trêve de deux mois, accordée à Philippe après la rupture des conférences (Pol. XVIII, 10, 4), tomba en plein hiver; cf. Pol. XVIII, 9, 10. Au reste, P. Varese ne conteste pas que les pourparlers aient eu lieu peu après l'équinoxe d'automne, au début d'une année achéenne (ou aitolienne) : *ibid.*, même page.

du même stratège. Lorsque s'engagèrent les négociations, un stratège était entré en charge depuis peu de temps (équinoxe d'automne); et il exerçait encore ses fonctions au moment où se produisit entre les deux armées la rencontre décisive (juin). Or, il suffit de lire Polybe pour être assuré qu'à l'époque des entrevues du golfe maliaque et de Nikaia, le stratège des Aitoliens était Phainéas; dans le récit du premier colloque, ce titre lui est donné à trois reprises [1].

Puisque Phainéas — P. Varese nous l'accorde — était stratège en 198/7 [2], la bataille est donc bien de juin *197*. Et, partant, il faut reculer d'un an les dates marquées aux événements de la guerre de Macédoine; autrement dit, il en faut revenir aux dates traditionnelles, lesquelles impliquent une avance notable de l'année romaine sur l'année naturelle.

Voyons, d'ailleurs, quand commença l'année 554 (Varr.), au cours de laquelle la guerre fut déclarée à Philippe. P. Varese pose l'étonnante égalité : 1er mars 554 = 4 juillet 200 [3]. P. Sulpicius, le consul de 554, ne serait entré en charge qu'après la mi-juillet 200, et c'est pourquoi il n'aurait pu passer en Grèce que dans l'été (juillet) de *199* [4]. Mais j'aimerais à savoir comment on concilie cette chronologie avec l'indication si précise de Polybe (XVI, 24, 1) : ... τοῦ χειμῶνος ἤδη καταρχομένου, καθ' ὃν Πόπλιος Σολπίκιος ὕπατος κατεστάθη ἐν Ῥώμῃ... Ne suit-il pas de là que les Ides de mars de 554 tombèrent dans le courant de l'hiver de 201/200, soit assez longtemps avant le 15 mars de l'année astronomique? Et, dès lors, quelle difficulté trouve-t-on à ce que le consul ait débarqué en Épire à l'automne de 200, *autumno fere exacto*, comme dit T. Live interprétant Polybe [5]?

1. Pol. XVIII, 3, 1; 1, 4; 1, 9.

2. Ce que dit P. Varese de la στρατηγία d'Alexaménos (p. 62) implique une erreur grossière. Alexaménos, comme on le voit dès qu'on jette les yeux sur Polybe (XVIII, 43), était stratège des Aitoliens pendant l'*hiver qui suivit* la bataille de Kynosképhalai; il avait pris ses fonctions à l'équinoxe d'automne (197), soit environ quatre mois *après la bataille*.

3. *Cronol. Romana*, p. 104.

4. *Ibid.*, p. 56, 1 : « ... P. Sulpicio (554) e P. Villio (555) sono partiti molto più tardi di Flaminino : non solo, vogliam dire, alla seconda « θερεία », cioè rispettivamente negli anni a. C. 199 e 198; ma a buona sagione assai inoltrata (mettiamo nel marzo rom. = luglio astr.). »

5. Liv. [= Pol.], XXXI, 22, 4.

Nous pouvons dormir en paix, garder notre confiance à l'ancienne chronologie, continuer de croire que l'éclipse du 11 *quinctilis* 564 est celle du 14 mars 190, et tirer de là toutes les conclusions utiles.

En somme, comme l'a dit Eug. Cavaignac, il y a dans les reconstructions chronologiques de P. Varese une partie acceptable et précieuse, et aussi une partie caduque. Il est exact que, durant une longue période du IIIe siècle, l'année flavienne retarda sur l'année julienne. Mais il demeure vrai, contrairement au système du savant italien, qu'au début du IIe siècle et même plus tôt, le retard se changea en avance. Comment se fit cette révolution? Eug. Cavaignac pense qu'elle fut le résultat d'une suppression systématique des mois intercalaires à partir de 210 : le retard aurait diminué progressivement jusqu'en 204; puis, en 203, l'avance aurait commencé et n'aurait cessé de s'accroître. Je ne me porte pas garant de la justesse de l'explication; je me borne à noter qu'elle est ingénieuse et qu'on obtient par elle des dates vraisemblables. Eug. Cavaignac place les Ides de mars de 554 le 6 février 200, et celles de 557 le 7 janvier 197. J'avoue n'avoir pas pris le soin de procéder à une vérification qui serait assez laborieuse; mais je constate qu'il n'y a rien là qui ne s'accorde bien avec les indications de temps qu'on peut tirer de Polybe.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles.

LES CYRÉNAÏQUES CONTRE ÉPICURE

REMARQUES SUR LE LIVRE II DU *DE FINIBUS BONORUM* DE CICÉRON

Après que Torquatus a exposé, au premier livre, la morale d'Épicure, Cicéron prend la parole et emploie le second livre tout entier à la critiquer. Les onze premiers chapitres forment un tout assez bien isolé; ils ne visent pas la valeur de la fin proposée par Épicure (sujet qui sera traité dans la dernière partie du livre), mais seulement la faiblesse dialectique de la doctrine du plaisir et ses inconséquences; « Épicure n'a pas appris à pratiquer la définition et la division; et il ne connaît ni le sens des mots ni les habitudes du langage » (§ 30); en second lieu, ils reprochent à Épicure d'avoir désigné par le même mot *voluptas* deux idées extrêmement différentes, d'une part ce que tout le monde appelle ainsi, c'est-à-dire l'émotion agréable ressentie par les sens, et d'autre part la simple absence de douleur qui accompagne la satisfaction d'un besoin.

Sur ce second point, la pensée de Cicéron n'est pas toujours nette; il présente deux sortes de critiques. D'après la première, Épicure, tout en distinguant parfaitement les deux idées de plaisir et d'absence de douleur, a eu le tort de les désigner toutes deux par le même mot *voluptas* qui dans le langage ordinaire ne s'applique qu'à la première. La seconde porte sur l'idée qu'Épicure s'est faite de l'absence de douleur, et sur le tort qu'il a eu de la confondre avec l'émotion agréable. Ces deux critiques sont incompatibles : d'après la première, Épicure aurait été coupable d'une confusion de mots, et, d'après la seconde, d'une confusion d'idées.

Attachons-nous à la seconde de ces critiques : « Épicure ne peut faire qu'un homme, qui se connaît bien lui-même, qui a examiné sa nature et ses sensations, prenne pour une même chose l'absence de douleur et le plaisir... Qui ne voit qu'il y a

dans la réalité trois choses à distinguer? La première, c'est l'état de plaisir; la seconde, l'état de douleur; la troisième, notre état actuel; car vous n'éprouvez actuellement, je pense, ni plaisir ni douleur; l'état de plaisir, c'est celui de l'homme qui dîne; l'état de douleur, celui de l'homme mis à la torture. Ne voyez-vous pas, continue-t-il en s'adressant à Torquatus, quantité d'hommes placés entre ces deux états, et n'éprouvant ni douleur ni plaisir? — Absolument pas, répond Torquatus; tous ceux qui n'ont pas de douleur, éprouvent du plaisir et même le suprême plaisir » (§ 16-17). Ainsi donc, deux conceptions sont ici opposées : d'après l'une, nos états affectifs se partagent en trois classes : plaisir, douleur, états indifférents; d'après Torquatus, au contraire, il n'y en a que deux, la douleur et le plaisir, l'état dit indifférent étant la limite vers laquelle tend le plaisir lorsqu'il s'accroît.

A la fin du chapitre IX, dans un passage que sa grande brièveté rend obscur, Cicéron revient à la charge : « Pourquoi douter, dit-il, si l'absence de douleur est le plaisir suprême, que l'absence de plaisir sera la plus grande des douleurs? Pourquoi donc n'en est-il pas ainsi? Parce que le contraire de la douleur n'est pas le plaisir, mais la privation de la douleur. » Cet argument tout dialectique doit être ainsi restitué. L'absence de plaisir a pour contraire le plaisir suprême; l'absence de douleur a pour contraire la douleur suprême; car, suivant la définition acceptée par les stoïciens[1], « sont contraires, les termes du même genre les plus éloignés l'un de l'autre ». Deux termes identiques ont donc un même contraire. Et si l'on admet la thèse épicurienne que l'absence de douleur est identique au plaisir suprême, il s'ensuit que la douleur sera la même chose que l'absence de plaisir; conséquence tout à fait inadmissible qui suffit à montrer la fausseté du principe d'où l'on est parti; mais conséquence nécessaire pour Épicure, qui n'admet que deux termes, plaisir et douleur.

Au § 31, Cicéron critique une des raisons sur lesquelles Épicure fondait son hédonisme : l'animal, disait-il, dès sa

1. *Simplicius*, in Aristot. categ. (Fragments des anciens Stoïciens d'Arnim, vol. II, n° 172).

naissance, recherche le plaisir comme un bien; cette tendance naturelle, antérieure à toute dépravation, nous indique dans quelle voie doit être recherché le souverain bien. — Mais, répond Cicéron, le plaisir que recherche l'animal à sa naissance, n'est pas le même que l'absence de douleur, considérée par Épicure comme le souverain bien; cette absence de douleur « ne serait pas un motif suffisant pour exciter l'appétit dans l'âme; cet état ne produit pas de choc qui donne à l'âme une impulsion; ce qui donne cette impulsion, c'est l'émotion agréable ressentie dans le plaisir ».

Quels sont les adversaires au nom desquels parle Cicéron dans ces trois objections? La chose n'est pas douteuse; ce sont les Cyrénaïques.

Cicéron oppose à Épicure deux principes. Le premier, c'est la triple division de nos états affectifs en plaisir, douleur et états indifférents; le second, c'est que la recherche de la suppression de la douleur n'est pas un motif d'action suffisamment fort. Ce sont là deux principes cyrénaïques : le premier est énoncé par Cicéron sous la forme où l'a conservé Aristocles[1]. Nous allons retrouver le second dans un moment. De plus, toute l'argumentation de Cicéron a pour base une certaine définition du plaisir. On sait qu'Épicure ne définissait pas le plaisir, parce qu'il le considérait comme suffisamment connu par lui-même. Cicéron, au contraire, le définit : « hanc, quam sensus accipiens movetur, et jucunditate quadam perfunditur[2]. » Cette formule ne correspond nullement, comme le voudrait Cicéron, à l'opinion générale (sentiunt omnes); ce n'est pas celle d'Aristote, ni celle du *Philèbe*, et non plus des Stoïciens. Il en est de même des expressions qu'il emploie par la suite[3]. En revanche, elles cadrent très exactement avec la définition que les Cyrénaïques donnaient du plaisir : « τὴν λείαν κίνησιν εἰς αἴσθησιν ἀναδιδομένην. »

Il n'y a pires ennemis que les philosophes dont les principes sont proches. Aristippe de Cyrène et Épicure « avaient bu à

1. Cité par Eusèbe, *Préparat. évangél.*, XIV, 18, 32.
2. § 6.
3. § 8 : « Jucundum motum, quo sensus hilaretur. » § 13 : « Commotionem suavem jucunditatis in corpore. »

la même coupe »[1]; ils mettent l'un et l'autre le souverain bien dans le plaisir; mais pour Épicure, le plaisir suprême est le « plaisir constitutif », l'état de calme où la douleur n'existe plus; Aristippe le met dans l'émotion agréable, provoquée en la conscience par un léger ébranlement de l'organisme. Aussi est-ce parmi ses contemporains cyrénaïques, comme Anniceris, qu'Épicure trouva ses adversaires les plus ardents.

De cette polémique, l'on a conservé peu de traces[2]; elles sont cependant suffisantes pour reconnaître que ce sont bien les Cyrénaïques dont Cicéron s'inspire ici. Dans les *Stromates*[3], Clément d'Alexandrie expose les opinions des philosophes sur le souverain bien. Il commence par celle d'Épicure et il ajoute : « Les Cyrénaïques, comme Épicure, commencent par le plaisir; mais ceux-là disent franchement que la vie agréable est la fin, et que le bien suprême n'est que le plaisir. Épicure, lui, ajoute que la suppression de la douleur est aussi un plaisir; et il dit que le plaisir est l'objet primitif de la volonté qui de lui-même attire vers lui; mais (le plaisir dont il fait l'objet primitif de la volonté) est évidemment le plaisir en mouvement. » Il est clair qu'il faut voir en ces phrases une intention polémique contre Épicure; la « franchise » des Cyrénaïques est opposée à la confusion de la thèse épicurienne, qui appelle plaisir la suppression de la douleur; c'est là le fond de l'argumentation de Cicéron. Les deux dernières phrases ne prennent un sens que par la troisième objection de Cicéron; elles veulent dire que le plaisir qui fait l'objet de l'inclination primitive de la volonté est le « plaisir en mouvement » (terme technique qui, dans le langage d'Épicure, correspond à ce que les Cyrénaïques appelaient du nom général de plaisir); ce plaisir ne coïncide donc pas avec le plaisir suprême qui consiste en l'absence de douleur; cette constatation amène à conclure que l'argument tiré par Épicure des inclinations primitives de l'animal pour établir que le plaisir est le souverain bien, porte à faux.

Cette polémique reparaît à la fin du chapitre. Anniceris le

1. Plutarque. *Contra Epic. beatit.*, ch. 4.
2. Usener. *Epicurea*. Leipzig, 1887, p. 193.
3. Liv. II, ch. 21.

Cyrénaïque était un contemporain d'Épicure; or, « il rejette la définition du plaisir d'Épicure, à savoir suppression de la douleur, en disant que c'est là l'état d'un cadavre (νεκροῦ κατάστασιν ἀποκαλοῦντες) ». C'est bien là le principe même des objections de Cicéron, exprimé avec plus de force; il s'agit de savoir si l'absence de douleur est autre chose qu'un état d'indifférence (cf. Cicéron, § 31 : status) incapable de motiver une action, et qui n'a rien à voir avec le plaisir.

Ce point essentiel du débat, nous le retrouvons au milieu d'une diatribe que Philon d'Alexandrie dirige contre le plaisir : « Le plaisir, dit-il, n'est pas une chose immobile et stable, mais une chose en mouvement...; la passion, comme une flamme, se meut dans l'âme et ne lui laisse pas de repos. *Cela n'est pas d'accord avec ceux qui disent que le plaisir est constitutif*[1]; car le repos convient à la pierre, au bois, en un mot à un être sans vie, mais il est étranger au plaisir; le plaisir veut le chatouillement et l'agitation; à certains d'entre eux, il faut non le repos, mais un mouvement vif et intense[2]. » C'est là le développement de la polémique d'Anniceris contre Épicure; le « plaisir constitutif », qui n'est autre chose que la suppression de la douleur, est l'état d'un être qui ne sent pas.

Dès l'Antiquité, les Épicuriens se sont plaints de n'être pas compris; Torquatus dit, à plusieurs reprises, à Cicéron qu'il n'entend pas bien la pensée d'Épicure. Les Cyrénaïques paraissent bien être les auteurs responsables de ce malentendu; ce sont eux qui, suivant leur propre psychologie du plaisir, ont séparé en deux ce qu'Épicure entendait sous ce nom; le plaisir ne saurait être, selon leur doctrine, que l'émotion agréable; s'il y a dans le plaisir, tel que l'entend Épicure, un autre élément, il faut faire de cet élément une catégorie à part, qui ne s'appellera plaisir que d'une façon impropre. L'unité de la pensée d'Épicure, ainsi démembrée, est fort difficile à retrouver, et bien des critiques y ont échoué. Ils s'en sont tenus au point de vue de Cicéron qui voit dans leur notion du plaisir, telle qu'elle a été défigurée par les Cyrénaïques, des contradictions intolérables.

1. Καταστηματική, mot technique d'Épicure que Cicéron traduit par *status*.
2. *Legum Allegor.*, liv. I, § 160, p. 118, Mangey.

Cicéron a-t-il emprunté directement ces objections à un document cyrénaïque? Il est vraisemblable que non.

Non seulement Cicéron ne fait pas allusion aux disciples d'Aristippe; mais il développe, en cet endroit même, des idées directement contraires aux leurs : « Pourquoi user, dit-il à Torquatus, de ce nom de plaisir qui est odieux, mal famé et suspect? » D'autre part, nous tenons pour bien fondées les raisons qui ont amené Hirzel à voir dans Antiochus d'Ascalon la source du livre II du *de Finibus*. Nous pouvons même à ces raisons en ajouter une nouvelle. Dans sa dissertation *de Antiocho Ascalonita,* Hoyer a montré que le chapitre des *Stromates* auquel nous avons emprunté nos citations est inspiré d'Antiochus. Ces citations établissent des points de contact entre ce chapitre et notre livre du *de Finibus;* mais ils ne sont pas les seuls. Entre les deux critiques d'Épicure qui sont au début et à la fin du chapitre, Clément expose les opinions sur le souverain bien de philosophes dont beaucoup sont peu connus par d'autres documents. Or, ces noms, inconnus par ailleurs, se retrouvent presque tous dans les chapitres XI, XII et XIII de Cicéron; et les courtes formules dans lesquelles est définie leur conception du souverain bien, paraissent traduites du grec de Clément. C'est Hiéronyme, Diodore le Péripatéticien, successeur de Critolaos, Calliphon (§ 34); l'opinion citée par Cicéron sous le nom des Stoïciens, est celle que Clément attribue à Antipater et à Archédème; l'opinion différente du stoïcien Herillus est citée au § 43. Il n'y manque que la liste des péripatéticiens et des physiciens que Clément introduit à la fin du chapitre.

Ainsi l'auteur de Clément a dressé une liste de conceptions du souverain bien qui est celle dont Cicéron s'est servi. De plus, comme l'indique la polémique contre Épicure qui est au début et à la fin du chapitre, il a dû utiliser cette énumération dans l'intention de sa polémique, comme l'a fait l'auteur de Cicéron.

Notre conclusion est qu'Antiochus d'Ascalon est celui qui, dans sa critique d'Épicure, a introduit les arguments d'origine cyrénaïque dont nous avons relevé les traces chez Cicéron.

Émile BRÉHIER.

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

III *(Suite)*

STACE, Silves 2,2,18.

Gratia prima loci, gemina testudine fumant
18 Balnea, et *e terris* occurrit dulcis amaro
Nympha mari.

E terris est suspect après le *in terras* du vers 15. Il est d'ailleurs bien inutile; d'où viendrait l'eau douce, sinon de la terre? Le *e thermis* de Polster, le *e tectis* de Sänger évoquent l'image déplaisante de l'eau salie par le bain; pour moi, je ne puis croire que Stace ait célébré la nymphe d'un égout. Il s'agit évidemment non de l'eau qui a passé par les baignoires, mais de la source limpide qui les alimente (cf. 1,5,51 le *caerulus amnis* de Claudius Etruscus). Le bain chaud a son charme pour un Romain d'habitudes raffinées, la source qui tombe dans la mer a son charme pour un poète; l'ensemble de ces deux séductions est ce que Stace appelle *gratia prima loci*.

Le bassin d'eau vive de Claudius Etruscus est si tentant que Vénus voudrait y être née, que Narcisse s'y mirerait, que Diane y affronterait le risque d'être surprise au bain. De même les divinités marines ont envie de se baigner chez leur voisin Pollius (vers 19-20). Non, je suppose, sous la double coupole fumante, mais en plein air, dans l'eau fraîche de la source, eau qui, chez Pollius comme chez Claudius, est recueillie dans quelque bassin de marbre avant d'aller se perdre dans la mer. Cette eau a donc, — et en effet elle doit avoir a priori, — un cours artificiel (c'est précisément cela qui excuse le poète d'avoir mentionné les *balnea* les premiers). Et tandis que l'eau salie est lâchée à la mer par la voie la plus rapide, la belle eau fraîche est guidée vers un autre point:

peut-être forme-t-elle une petite cascatelle, disposée pour le plaisir des yeux.

Ces considérations me font penser que *e terris* cache *exerrans;* la nymphe d'eau douce « s'écarte » des bains et de leur déversoir. *Exerrare* est un mot très rare qu'un copiste a pu aisément méconnaître. C'est par Stace qu'il a été introduit dans la littérature latine (Theb. 6,444). Cf. *aderrans* 2,2,120.

E terris représente une corruption quelconque (*eterrans? exerras?*) arrangée sous la suggestion du *in terras* voisin.

2,2,116.

Lorsque Pollius « chante » ses vers auprès de Sorrente, les Sirènes volent l'entendre, et les dauphins mélomanes s'approchent des rochers :

116 Hinc leuis e *scopulis* meliora ad carmina Siren
Aduolat; hinc motis audit Tritonia cristis.
120 Blandi *scopulis* delphines aderrant.

Stace n'a qu'un génie, celui de la facture, mais il l'a sans conteste. Il n'est pas croyable qu'il ait répété *scopulis* à quatre vers de distance, et cela à propos des mêmes rochers, ceux qui avoisinent la villa de Pollius. Je lis donc au vers 116 *speculis*. Ainsi il n'y a ni redite de mot ni redite d'idée. Les *scopuli* sont des roches basses quelconques, les plus voisines possible de la maison. Les *speculae* sont des roches plus hautes et plus lointaines, non définies d'après l'emplacement de la *uilla,* et d'où les Sirènes guettent les navires.

Ces *speculae* ne sont pas les *petrae quas Sirenes habitarunt* de Méla (2,69), situées de l'autre côté du cap de Minerve. Comme Pollius voit Minerve d'un côté, les Sirènes d'un autre côté (*hinc... Siren... hinc Tritonia*), il est clair que Stace localise les *speculae* soit dans la direction de Stabies et de Pompéi, soit au large en plein golfe. En tout cas *scopulis* 120 est un nom commun vulgaire, mais *speculis* 115 est, aux yeux du poète, l'équivalent d'un nom propre.

2,2,138-140.

138 *Ac* nunc discussa rerum caligine uerum
Aspicis; illo alii rursus iactantur in alto,
Et tua securos portus placidamque quietem
Intrauit non quassa ratis.

On lit au premier vers *At*, ce qui, au troisième vers, a contraint M. Postgate à corriger *Et* non en *At*, mais en *Sed*. Hypothèse graphiquement invraisemblable; pourquoi l'*S* initiale aurait-elle disparu?

En réalité tout ce qui précède, et en particulier l'opposition de *Tempus erat* 133 et de *nunc* 138, rend un *At* parfaitement inutile dans 138. Lisons donc ici *Hac*, ce qui nous permettra de garder la correction *At* pour 140.

A la vérité, un *Illa* aurait plus de propriété qu'un *Hac*, puisqu'il s'agit du passé; cf. *illo* 139. Mais Stace n'est pas un délicat en matière de démonstratifs; cf. 135-136 *Inde* (!)..., *Hinc* au sens de *illinc*, *hinc* ou de *hinc, hinc*.

2,3,3.

Stat, quae perspicuas nitidi Melioris opacet
Arbor aquas complexa lacus, *quae* robore ab imo
3 *Curuata* uadis redit inde cacumine recto
Ardua?

La suite montre qu'il manque un *cur*. Sänger lit donc *Cur instrata;* Postgate, au vers précédent, veut remplacer *quae* par *cur*. Comme le vers 3 montre une faute initiale grave, phénomène rare (Manuel de critique verbale § 559) et que seules peuvent expliquer des circonstances particulières, je tiens pour assuré qu'il faut lire *Cur* <*cur*>*uata;* le dédoublement d'un *Curcur* n'a rien que de naturel. *Vadis*, datif de la question *quo* construit avec un verbe simple, est quelque chose de hardi, mais l'opposition avec *ab* oriente l'esprit du lecteur. — Phonétiquement, *Cūr cūr-* n'a rien de cacophonique; je croirais même que l'oreille y trouvait son plaisir, comme dans *Dorica castra* ou *parere recusat*.

2,3,17.

Épuisée de fatigue, la nymphe poursuivie par Pan se couche au bord de l'eau :

Flauos (?) collegit amictus
17 Artius, et *niueae* posuit se margine ripae.

Niueae n'a pas de sens. On a proposé des adjectifs moins déraisonnables, *uiridi* par exemple, mais aucune épithète de *ripae* n'est indispensable. D'autre part il manque une idée essentielle, et sans laquelle la suite est inintelligible; le récit suppose que la nymphe s'endort (de là le *sopita est* proposé par Karsten au lieu de *posuit se*). Cette remarque ouvre la voie à une hypothèse de mutilation du type suivant :

Artius, et, <*niueos* iam mandatura sopori
Artus, co>*niuens* posuit se margine ripae.

La ressemblance des premiers hémistiches aurait amené la fusion des deux vers en un seul, *Artius et niuens*... Dans ce vers contracte, le barbarisme *niuens* aurait été lu *niueus* et arrangé en *niueae*. Satisfaisante à plusieurs égards, une telle conjecture se heurte à certaines difficultés. D'abord *niueos*... *artus* revient au vers 32. Ensuite il est peu probable que Stace ait employé à la fois deux participes en apposition, comme *mandatura* et *coniuens;* or, autant il est aisé de substituer à *mandatura* un équivalent, *commissura* par exemple, autant il semble l'être peu d'écarter la tournure participiale.

Ces réflexions me conduisent à simplifier l'hypothèse. *Artius et niuens*... serait non un texte contracte, mais le texte original lui-même. En autres termes, Stace aurait ressuscité le simple perdu de *co-niueo*, le primitif perdu de *nicto*. Ce n'est pas la première fois qu'on songe à une telle résurrection ; *niuentibus* a été proposé pour *uiuentibus* dans Pétrone 115,8, et *niuent* pour *uiuent* Hist. Aug., Pescenn. 3, mais sans aucune vraisemblance tirée du sens.

Le *niueo* supposé serait un exemple de « redécomposition » : tel le *colomis* d'Isidore (Etym. 10,55), fabriqué au moyen d'*incolumis*. C'est la redécomposition qui explique *fessus* (au

lieu de **fassus*), de *fatiscor; gressus* (au lieu de **grassus*), de *gradior*, fréquentatif *grassor*. A l'époque impériale, la redécomposition a donné *cludo* pour *claudo*. Elle a altéré des simples archaïques; ainsi *spicit* est écrit pour *specit* dans Plaute, Miles 694 (la faute se retrouve dans Festus p. 330; serait-elle antérieure à Verrius Flaccus?). — Les copistes ayant l'habitude d'ajouter des préfixes à beaucoup de verbes simples (Manuel de critique verbale §§ 1173 ss.), plus d'un redécomposé a pu disparaître de nos textes. Cf. *fligit* 2,6,58.

2,4,11.

11 *At* tibi *quanta* domus rutila testudine fulgens
Conexusque ebori uirgarum argenteus ordo
Argutumque tuo stridentia limina cornu
Et querulae iam sponte fores. Vacat ille beatus
Carcer, at *augusti* (lire *angusti*) nusquam conuicia tecti.

Le poète interpelle le défunt perroquet, dont la cage est maintenant vide. *At* et *quanta* sont inintelligibles; *quanta* jure d'ailleurs avec le *angusti* à peu près certain du vers 15, et *At* est suspect a priori comme ayant figuré au vers 8. Brandes a conjecturé *A tibi quanta*, Grasberger *Quo tibi tanta*, hypothèse qui a quelque chose d'excellent. Je crois qu'il faut la perfectionner en lisant *Quo tibi comta*. « A quoi bon, ô perroquet, ta cage si bien entretenue? » Pour *comta* (voir ci-dessus 1,2,13 *comtu*), cf. Theb. 11,405, où les Furies fourbissent des objets de métal (*phalerasque et lucida* comunt *Arma manu*).

Quanta est *comta* combiné avec un prétendu substituende *quo*, ce qui a donné d'abord *quomta*. Le pseudo-substituende *quo*, c'est un rétablissement marginal du mot initial du vers, qui avait dû être laissé en blanc par suite d'une obscurité du modèle. Quant au *At* qui remplace ce *quo*, ce n'est probablement qu'un complément métrique arbitraire.

2,6,11.

Sed famulum gemis. utse (*lire* Vrse). pium. sed amore fideque
11 Has meritum lacrimas, cui maior *stommate iuncto*.
Libertas ex mente fuit.

Dans *stommate* on a reconnu *stemmate* « arbre généalogique ». La condition servile du défunt est donc mise en relation d'abord avec l'idée de noblesse, ensuite avec l'idée de liberté. Ces deux notions si distinctes ne peuvent elles-mêmes être mises en rapport entre elles, en même temps qu'avec la notion tierce d'esclavage, dans une phrase subordonnée si courte. Donc elles sont traitées séparément ; c'est ce qui m'a fait mettre après *iuncto* une virgule. Il me paraît rigoureusement impossible de guérir le texte par des conjectures fournissant une phrase unitaire (*stemmate cuncto* ou *Tusco*). Markland l'avait bien senti quand à *Libertas* il substituait *Nobilitas*, éliminant ainsi une des deux notions irréductibles.

La virgule mise après *iuncto*, reste à corriger ce mot inintelligible. Je soupçonne que c'est tout simplement *uirtus*, lu d'abord *iuctus* par erreur graphique, puis arrangé en un mot construisible.

Le jeune esclave pleuré par Ursus avait un mérite supérieur à une noblesse, et son cœur était celui d'un enfant libre. Voilà ce qu'a voulu dire Stace.

Louis HAVET.

(A suivre.)

INSCRIPTION DE DJEMILA[1]

Lettre de M. R. Cagnat a M. C. Jullian

Mon cher ami,

Quand, dans le premier numéro de cette année, j'ai publié, sur votre invitation, deux inscriptions, de Djemila, relatives à un certain vétéran nommé T. Flavius Breucus, je n'ai pas voulu faire état d'un fragment qui figure au *Corpus*, parce que le texte n'en était pas suffisamment établi. Les fouilles qui se poursuivent en ce moment dans les ruines de la ville romaine ont changé la situation et vos lecteurs ont droit à un complément de mon article.

Le dit fragment porte au VIIIe volume le numéro 20150. M. Dessau, qui l'a copié, nous apprend qu'il était employé, quand il l'a vu, « in muro domus ». Il l'a transcrit ainsi :

*sacr*VM
BREVCVS·FI
ATR·ESPBA
IOIO FEC
VIOVATV
ATOII/

ce qu'il fait suivre de la note : 3. fortasse legendum : *e s(ua p(ecunia)*, 5 : [re]novatum, 6 : [Junio Don]ato II (a. 260).

En démolissant les maisons ou mieux les gourbis arabes qui s'élevaient naguère à l'Est du Capitole, on a retrouvé le

1. Cf. *Revue*, 1915, p. 34.

fragment, qui est aujourd'hui conservé au musée. Je l'y ai vu et y ai lu :

GENIO
RVM
BREVCVS FL
AT·RES·P·BA
IOLO FEC
VIONATA
RATO·II

Lettres de 0m10 à la première ligne, de 0,075-0,07 aux autres. Ainsi la restitution du *Corpus* : |*sacr*|*um* était juste; les lectures *e sua pecunia*, *renovatum* et *Junio Donato* sont inadmissibles et la date de 260 injustifiée.

Il serait, d'ailleurs, impossible de donner du texte une reconstitution, même approximative, si l'on n'avait pas retrouvé tout récemment un autre morceau de la même pierre, également publié au *Corpus* (n° 8311). Celui-ci, au temps de Delamare, se trouvait « sur l'emplacement du grand-temple »; on l'a rencontré, cette fois, « dans la rue à l'ouest du Capitole », ce qui revient au même, le grand temple et le Capitole étant tout un.

Le texte donné au *Corpus* est tout à fait exact, sauf pour la première ligne, où au lieu de CIII il faut lire RIIA, le haut des lettres étant brisé. Cette fois encore les caractères mesurent à la première ligne 0m10, aux autres 0,075-0,07. Nous aurons donc :

RIIA
SA
MBFLAVIVS
PEC DEDER
LVMNIS ET T
RANTIB L OCT
ASSIO HONO

Il n'est pas douteux que les deux fragments n'appartiennent

à la même inscription; il suffit de les rapprocher pour obtenir un ensemble satisfaisant :

ꝛII A*ug* GENIO
SA*c* RVM
MꝒ FLAVIVS BREVCVS FL
PEC DEDERAT·RES·P·BA
LVMNIS ET THOLO FEC
RANTIB L OCT*a*VIO NATA///
ASSIO HONORATO II *uiris*

ce qui signifie :

... [*qua*]*m Flavius Breucus fl(amen)* [*p(er)p(etuus de sua*] *pec(unia dederat res p(ublica) ba*[*sim cum co*]*lumnis et tholo fec*[*it cu*]*rantib(us) L. Oct*[*a*]*vio* [*N*]*ata*[*li? et C*]*assio Honorato II* [*viris. D(ecreto) d(ecurionum)*].

Quant à la première ligne, il semble bien qu'elle doive être restituée : [*Ma*]*rti A*[*ug.*] *Genio* [*col(oniae)*].

Ce sont précisément là les mots inscrits en tête de l'inscription que j'ai publiée dans la *Revue* au début de cette année; et comme celle-ci est dédiée par un T. Flavius Breucus, flamine perpétuel, il y a bien des chances, étant donnée surtout la rareté du surnom Breucus, pour qu'il soit question du même personnage dans les deux dédicaces.

Croyez, cher ami, à mes sentiments bien affectueux.

R. CAGNAT.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXVII

EN LISANT LA PRÉFACE D'AIMOIN

On ne consulte guère les historiens latins du xe et du xie siècle que sur les événements de leur époque : tout ce qu'ils racontent des temps anciens, étant connu par ailleurs, est d'ordinaire négligé ou méprisé. Nous nous garderons bien de lire ce qu'Aimoin ou Richer nous rapportent des Gaulois, puisqu'ils l'empruntent à Jules César et que nous avons les *Commentaires* de ce dernier. Et lorsqu'il plaît à Richer de parler des Gaulois ou des Germains à propos d'Hugues Capet ou d'Othon, nous lui en voulons de ces réminiscences d'érudit qui travestissent les faits de son époque et dénaturent les formules des documents officiels.

Il y a là un préjugé de l'historiographie moderne contre lequel, depuis longtemps, je me suis élevé ici même [1]. Rien n'est à négliger ni à mépriser dans les écrits du Moyen-Age : tous, même les plus futiles et les moins originaux, ont leur utilité à certaines heures de nos recherches [2]; et les divagations érudites ou les plagiats puérils d'Aimoin ou de Richer peuvent nous renseigner sur leur temps aussi bien que les chartes les plus précises et les faits les plus exacts.

1. *Revue*, 1899, p. 240, n. 4 (à propos du Pseudo-Turpin et des œuvres similaires); 1909, p. 243 (à propos de Jehan de Tuim); cf. 1913, p. 181 (à propos des Notes Tironiennes).

2. Il est certain, par exemple, que la *Chanson de Roland*, dont le *substratum* historique se réduit à presque rien, nous aide bien mieux à comprendre la mentalité de la France au xie siècle que nombre de documents à caractère historique ou juridique.

Aimoin a dédié son *Historia Francorum* à son maître Abbon, abbé de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire (mort en 1004). Dans l'épître dédicatoire, il rappelle que, pour suivre les conseils réitérés d'Abbon, il a fait précéder les chapitres sur les rois francs d'une introduction sur la Germanie et la Gaule, comparées dans leur situation et leurs mœurs primitives [1].

Et nous voyons alors, en tête du livre d'Aimoin, que le Rhin séparait la Gaule de la Germanie [2], que les mœurs des Gaulois étaient moins sauvages que celles des Germains [3], et (c'est par

1. Aimoin, *H. Fr.*, *præf.*, Migne, CXXXIX, c. 627 = Duchesne, III, p. 1 : *Ammonitionis itaque tuæ non immemor, qua sæpissime hortatus es ut situm Germaniæ vel Galliæ, in quibus hæc quæ referentur acta sunt, non prætermitterem.* Remarquez cette préoccupation d'Abbon et d'Aimoin : présenter d'abord, dans un livre d'histoire, le cadre géographique où vont se passer les événements. Et cela vraiment indique, chez les érudits de ce temps, un principe de très saine méthode, auquel il n'y a absolument rien à changer. — Cette même préoccupation géographique, quoique moins fortement indiquée, se trouve également à la fin de la préface de Richer (Migne, CXXXVIII, c. 18) : *Ac totius exordium narrationis aggrediar, breviter facta orbis divisione, Galliaque in partes distributa, eo quod ejus populorum mores et actus describere propositum sit.* Comme Richer a écrit sous l'inspiration de l'archevêque de Reims Gerbert (vers 996), il serait possible que ce dernier lui ait conseillé ce genre de préface géographique, de même qu'Abbon l'a fait à Aimoin. En tout cas, ce rapprochement indique qu'il y avait là une pratique d'érudit constante dans les écoles du temps.

2. *Pr.*, 4 : *Germanis, qui trans Rhenum incolunt* ; 3 : *Belgica habet ab oriente limitem fluminis Rheni et Germaniam.* Sur le cours du Rhin, 1 : *Per fines Helvetiorum, Mediomatricum atque Treverorum citatus fertur* : c'est le fameux passage de César, *De b. G.*, IV, 10, 3, regardé à tort comme interpolé par les derniers éditeurs allemands (Meusel, I, 1913, p. 303). — Remarquez qu'Aimoin ne cite pas *Tribucorum*, les Triboques, après les Médiomatriques : le mot manque d'ailleurs dans toute une classe des manuscrits de César, la classe β, et il est fort possible qu'il ait été intercalé par un copiste dans l'énumération de César, car Strabon, qui a César sous les yeux, dit que les Triboques ont été installés chez les Médiomatriques (IV, 3, 4), c'est-à-dire qu'ils les ont remplacés en Alsace, et cela sans doute au temps de César même. — Richer marque avec plus de force encore qu'Aimoin cette antique frontière du Rhin : *Constat itaque totius Galliæ spatium ab oriente quidem Rheno... cingi* (I, 2, col. 19). — Il y a chez Gerbert (*Lettres*, 39, p. 37, éd. J. Havet) un texte très curieux, mentionnant *Germanum Brisaca* : il s'agit de Vieux-Brisach sur la rive droite du Rhin. Cette épithète de *Germanus* semblerait faire croire qu'elle est là par opposition à un « Brisach gaulois » sur la rive gauche : mais Neuf-Brisach est de date toute récente. En tout cas, Gerbert semble bien avoir voulu dire que la Germanie, du côté de l'Alsace, commençait au Rhin. Dès ce temps-là, Brisach était donc sur la rive droite, en admettant (ce sur quoi j'ai toujours des doutes) qu'il ait été jadis sur la rive gauche.

3. Aimoin, *pr.*, 1-2, 5-8. Je dois dire du reste, à l'honneur scientifique d'Aimoin, qu'il se borne à transcrire scrupuleusement les paroles de César (*De b. G.*, VI, 21-28, 13-20 ; IV, 5), sans réflexion ni addition d'aucune sorte. — N'oublions pas qu'Aimoin, comme les érudits de son temps, ne considérait pas les Francs comme des Germains : leur origine troyenne (cf. *Revue*, 1913, p. 321) avait alors force de vérité dans les écoles, et, sa préface finie, il commence son *Historia Francorum* par ces mots : *Post triumphum victoriæ quam Græci de excidio egerunt Trojæ* (I, 1), et il fait ensuite des Francs les plus formidables ennemis des Germains (I, 3 : *Ipsis etiam Germanis, proceritate et feritate corporum præeminentibus, formidini*). Et que cette légende de l'origine troyenne des Francs soit une invention ridicule, cela va sans dire : il n'empêche

cela qu'il termine cette introduction) que les Gaulois ont pris Rome et fait souvent trembler toute l'Italie [1].

Tout cela, évidemment, est textuellement emprunté, sans commentaires, à Pline [2], à Jules César [3], à Salluste [4] et à Orose [5],

qu'elle est, d'une part, intéressante à analyser pour rechercher les sources des différents détails, et que, d'autre part, il est impossible que, répétée à satiété dans les livres et les écoles, elle n'ait pas agi profondément sur les pensées publiques et populaires, en rappelant que les Francs étaient d'une origine très antique, et supérieure, et différente de celle des Germains : et pour tous les écrivains latins de ce temps les Germains sont les hommes des empereurs saxons, et leurs ancêtres. — Il est de mode aujourd'hui de dire et de répéter que Charlemagne était un Germain. Cela est vrai, si l'on veut, au point de vue ethnique et linguistique, en ce sens qu'il a eu des Germains parmi ses ancêtres et qu'il parlait un dialecte germanique. Mais, outre que la langue ne fait ni la race ni la mentalité, outre que le germanisme des Francs est de nature toute différente de celui des Suèves ou Alamans et de celui des Saxons (cf. *Revue*, 1914, p. 317 et s.), ce n'est pas à l'aide de nos classifications modernes, quelque scientifiques qu'elles paraissent, qu'il faut juger de l'origine ou du caractère des hommes du passé. On eût sans aucun doute étonné et indigné Charlemagne, ses contemporains et ses héritiers, si on l'eût traité de Germain ; né Franc, né en Gaule, né sur la rive gauche du Rhin, il se regardait comme l'ennemi né de la Germanie (cf. Eginhard, 57, *omnes Germaniam incolentes nationes*). Et qu'on ne dise pas que les mots de Gaule et de Germanie n'avaient alors aucun sens, n'étaient que des expressions géographiques : d'abord c'est faux ; et je répondrai ensuite qu'appliquer à Charlemagne l'épithète de Germain, c'est lui appliquer précisément une expression géographique alors contraire à la réalité, ou une expression ethnique qui n'avait alors aucun sens. Traiter Charlemagne de Germain, c'est commettre le même anachronisme que de traiter d'Allemand un Strasbourgeois de 1870. Voyez là-dessus les très justes remarques de M. Lot (*Hugues Capet*, p. 238-239).

1. Cette fois, Aimoin déclare nettement qu'il entend faire servir l'histoire du passé à l'intelligence du présent : *Quamvis enim id præfatio non spoponderit se acturam, tamen congruum æstimatum est duorum aut trium testimonia inserere, ut, dum eorum* (les Gaulois) *virtus magna fuisse docetur*, MAJOR FORTITUDO FRANCORUM QUI EOS VICERUNT, FORE DECLARETUR. Et il rappelle alors (*præf.*, 8) la prise de Rome par les Gaulois d'après Orose [II, 19, 4 ; VII, 39, 17], la victoire des Cimbres *(Galli)* à Orange d'après Salluste [*Jug.*, 114, 1-2].

2. *Histoire naturelle*. — Il lui emprunte par exemple [Pline, IV, 98-101] les notions géographiques sur la Germanie (Aimoin, *præf.*, 1 : Aimoin suit un manuscrit autre que celui de Leyde, ce qui me paraît ôter de l'intérêt à ses leçons).

3. P. 187, n. 3.

4. N. 1.

5. N. 1. — Il emprunte en outre à Orose [I, 2] quelques détails sur la géographie des Gaules (*pr.*, 4). — Mais Aimoin, à ce propos, intercale dans les données géographiques des Anciens la liste des principales cités des Gaules, qu'il emprunte très certainement à un manuscrit de la *Notitia Galliarum*. En Celtique : *Lugdunum, Cabillonis, Hedua quæ et Augustodunus, Senonis, Autissiodorus, Meldis, Trecas, Parisius, Carnotum, Genabus ubi nunc Aurelianis, Rothomagus, Ebroas, Oximus, Cinomannis, Lixovium, Namnetis, Redonis, Venetus, Abrincatina, Andus quæ et Andegavis, Turonis, Bituriges, Nivedunus quam quidam Nivernis esse putant* ; et il rappelle la gloire d'Autun, ami de César, et de Sens, vainqueur de Rome. En Belgique : *Colonia Agrippinensis, Tungris, Treveris, Mettis quæ et Mediomatricum, Remis, Laudunus, Suessionis, Ambianis, Viromandus, Belvagus, Atrebatum, Lingonis, et pagus Helvetiorum quem nunc Alamanni incolunt*. En Aquitaine [y compris la Narbonnaise primitive] : *Narbona, Arvernus quæ nunc Clarusmons vocatur, Cadurx, Tolosa, Gavalis, Rotenus, Lemovix, Petragorica, Pictavis, Burdegalis, Sanctona, et Engolisma* [je cite le texte d'après Duchesne] ; et Aimoin rappelle ici des souvenirs de son voyage en Auvergne. Il manque à sa liste la

et l'historien de l'Antiquité n'y trouvera absolument rien à glaner.

Mais l'historien du xe siècle demeurera attentif à toutes ces lignes qu'Aimoin a copiées chez les auteurs de l'Antiquité, et il se demandera pourquoi Aimoin les a écrites, pourquoi surtout son maître Abbon, un des grands personnages du temps [1], a voulu qu'elles fussent écrites.

Pour montrer qu'on faisait à Fleury d'excellentes études sur la Gaule et l'Antiquité? qu'on y lisait Pline, César, Salluste et Orose? C'est possible, et voici déjà une utile constatation pour l'histoire de ce temps, que les écoles abbatiales se faisaient gloire de connaître le passé de la France et de le faire connaître autour d'elles.

Pourtant, comme il y avait mille manières plus nettes de glorifier les études classiques et nationales de Fleury, j'ai peine à croire qu'Abbon, en inspirant ces lignes sur la Gaule et la Germanie, n'ait pas eu quelque intention secrète, quelque arrière-pensée politique et religieuse. Avec des prêtres comme lui, pleins d'intelligence et d'initiative, il faut toujours lire entre les lignes.

Et lire entre les lignes, dans cette préface d'Aimoin, c'est lire l'étendue de l'ancienne Gaule et la prééminence de ses habitants. Que ce fussent, chez Abbon, Aimoin et leurs élèves, de simples propos d'école, expressions géographiques et souvenirs d'érudits, il n'en est pas moins capital que de tels propos aient été tenus et enregistrés en tête d'une histoire des Francs.

Il est bien possible que vers l'an 1000, ces mots de Gaule et de Gaulois ne fussent que des expressions géographiques [2].

plupart des cités de la grande Narbonnaise. — Les mentions de *Gennabus* à Orléans, *Andus* à Angers, *Vivedunus* à Nevers, des *Alamanni* chez les Helvètes, montrent qu'Aimoin est indépendant de tous les manuscrits connus de la *Notitia Galliarum* [voyez l'édition de Mommsen, qui n'a du reste pas utilisé Aimoin], et qu'il a tenu à compléter les listes qui circulaient par des gloses historiques tirées de ses connaissances. Et cela est important pour l'histoire de l'érudition géographique.

1. Voyez sur lui, entre autres, Sackur, *Die Cluniacenser*, 1892, I, p. 270 et s., et bien d'autres. Mais le travail réfléchi que mérite Abbon n'est pas encore fait.

2. A dire toute ma pensée, ce mot d' « expression géographique » est le plus souvent, chez ceux qui l'emploient, une manière commode de se débarrasser des problèmes difficiles. — Il est bien certain, par exemple, que dans la *Chanson de Roland* les

qui ne sortaient sans doute pas du latin d'église. Mais une expression géographique n'est pas une chose que l'historien doive mentionner avec dédain : car c'est un cadre où peuvent entrer, à chaque instant, des ambitions ou des rêves de contemporains[1].

Puis, le latin, au XIe siècle, était la langue de tous ceux qui commandaient ou qui réfléchissaient. Tout autour de ces

mots France et Espagne peuvent être traités parfois d'« expressions géographiques ». Et, cependant, analysez les sentiments que l'opposition de ces deux mots fait naître chez Roland et Charlemagne : Roland ne veut pas mourir en France, il veut mourir en terre ennemie, en Espagne, face à l'Espagne (vers 2266, 2360, 2367, 2866-7), et Charlemagne proclame avec orgueil que son neveu est mort en Espagne (2866-7, 2913). Or, remarquez que toutes ces belles paroles sont prononcées au col d'Ibañeta, en terre espagnole, à quelques centaines de pas de l'endroit où passait, au XIe siècle, la limite entre France et Espagne. Non, je ne peux croire que les hommes qui pensaient de telles choses et qui les disaient en face de la croix frontière, ne missent dans ces mots de France et d'Espagne qu'une « expression géographique » : ils leur donnaient aussi un sens national, religieux, presque mystique. Ou bien je ne sais plus ce que parler veut dire.

1. Aimoin précise plus encore dans le système de la continuité historique, de la pérennité de la Gaule, depuis les Gaulois jusqu'à Hugues, lorsqu'il écrit, et ceci non plus dans son *Histoire*, mais dans son traité, plus populaire, *sur les Miracles de saint Benoît* (I, 1, 4; Migne, col. 803) : *Gallicanarum incolas regionum... Julii Cæsaris decennalis attrivit concertatio, Hunnorum subita dilaceravit irruptio... ad ultimum Francorum... dextra subjugavit. Horum præferox potentia, cum in subigendis*, TUM ETIAM IN ARCENDIS A SUIS FINIBUS BARBARIS GENTIBUS, *viguit*, etc. Ce résumé est extrêmement remarquable de netteté et par l'intention. — On trouvera une intention semblable dans les vers où Raoul Glaber (V, 9) identifie Gaule et Francs : *Quo gens Francorum vigebat lætabunda, Fideique pace tota simul Gallia.* Et c'est encore à un sentiment de ce genre que répond le vers de la *Chanson de Roland* (1616-7) : *Tere majur... Sur tute gent est la tue hardie.* Affirmer, à propos de ce vers et de l'apothéose de la France dans la *Chanson de Roland*, que l'œuvre ne peut avoir été composée qu'après la première croisade, parce que c'est alors seulement que les contemporains ont glorifié la nation française, me paraît une de ces erreurs comme, dans une certaine école, on en a tellement répandu depuis un demi-siècle sur la France et son histoire politique et littéraire. La recrudescence, aux abords de l'an 1000, de la gloire de Charlemagne, est inséparable de cette glorification, à cette date, des Francs et de la Gaule. — Je sais bien qu'il est courant de répéter qu'il n'y eut, en cette fin du Xe siècle, aucune opposition nationale entre Français et Germains. A quoi je réponds : d'une part, que nous connaissons trop mal les âmes populaires de ce temps pour avoir le droit de rien affirmer à ce sujet ; ensuite, que des épisodes comme celui de l'aigle d'Aix la-Chapelle (p. 192, n. 2), des allusions comme celles faites par Aimoin et par bien d'autres aux Gaulois, aux Alamans et aux Germains, des mots comme ceux de Richer (et de bien d'autres) opposant sans cesse *Galli* et *Germani* (III, 71, 76, etc.), paraissent indiquer, sinon chez tous les Français, du moins chez des chefs militaires et intellectuels, la conscience d'une réelle individualité nationale, faisant face aux Germains de l'Empire ; et il est bien difficile que des chefs cette conscience ne soit pas passée à la masse qui répétait et obéissait. — Voyez là-dessus les remarques si fortes de M. Lot (*Hugues Capet*, p. 238), qui a eu raison de parler, peut-être avec trop de timidité, d'« une opinion publique », « même aux époques les plus sombres du Moyen-Age ». Je le répète, les hommes politiques, prêtres et poètes, réfléchissaient en parlant et en écrivant, et j'imagine qu'ils voulaient aussi faire réfléchir ceux pour qui ils parlaient et écrivaient.

quinze pages d'Aimoin sur la Gaule de César, il faut voir les centaines, peut-être les milliers de clercs et de jeunes gens à qui elles étaient destinées, qui les ont lues, et chez qui elles ont éveillé pensées ou sentiments.

Que le clergé, en ce temps-là, ait parlé couramment de Gaule, c'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister. Par-dessus le morcellement féodal, il notait toujours « les églises de Gaule », « les églises gauloises »[1], vieille habitude évidemment, et qui ne changeait rien au présent ou n'engageait rien dans l'avenir, mais habitude tenace par laquelle la France de Hugues Capet rattachait son histoire à la Gaule d'autrefois[2].

Cette perpétuité du mot de Gaule[3], obstinément entretenue par l'Église, ne peut pas avoir été un fait négligeable, sans aucune portée sur l'esprit public et les passions populaires. Les hommes de ce temps n'étaient pas plus sots que nous, et, d'ailleurs, ce que l'Église disait avait alors force de loi pour des millions d'êtres. En parlant sans cesse de la Gaule, je ne peux croire qu'elle parlât uniquement par affectation d'archaïsme, pour ne rien dire, pour ne rien faire croire. Et j'incline à penser, au contraire, qu'en ravivant avec énergie l'idée de la Gaule, elle a, pour sa part et en connaissance de cause,

1. Les exemples sont innombrables et se présentent dans des écrits de toute nature : Richer, *Hist.*, IV, 99, et ailleurs, oppose *Galliarum episcopi* à *episcopi Germaniæ* ; Abbon, lettre à Grégoire V, dit tout à côté *Francorum rex* et *Gallicanæ ecclesiæ* (Migne, CXXXIX, c. 419-420). L'énorme profusion de manuscrits de la *Notitia Galliarum* à cette époque du Moyen-Age s'explique par le même besoin de maintenir l'unité religieuse de la Gaule. — N'oublions pas non plus que ces temps-là virent la plus étonnante manifestation de gallicanisme que la France ait peut-être connue avant 1682 (concile de Saint-Basle en 991 ; cf. Lot, *Hugues Capet*, p. 130, qui a très bien vu cette question).

2. C'est ce qui explique pourquoi Pertz et tant d'érudits allemands malmenaient si durement (*Mon. Germ.*, *Scr.*, III, p. 564) le patriotisme de Richer, d'ailleurs le plus obstiné des écrivains de ce temps à parler de Gaule et de Gaulois : *Richerum patriæ ultra quam ferri potest studiosum*, et Pertz compare l'histoire de Richer aux *Bulletins* de Napoléon (cf. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 106).

3. On a dit parfois dit que Richer avait « repris » l'expression de *Gallia*. Peut-être s'en est-il servi avec plus de complaisance que ses contemporains. En réalité, elle n'a jamais disparu, et jamais perdu de sa popularité.

contribué à former l'idée de la France[1]. — N'oublions pas que, moins d'un siècle après Aimoin, cette idée de la France s'esquissait nettement déjà dans la *Chanson de Roland*[2].

CAMILLE JULLIAN.

1. Pour Aimoin (IV, 1), *Francia* est synonyme de Gaule : il s'étonne, par exemple, que Brunehaut, qui régnait seulement *in Austria et Burgundia*, ait pu construire tant d'édifices *in tam diversis Franciæ partibus* [ce qui montre, par parenthèse, que le folklore s'était déjà emparé du nom de Brunehaut dans toute la France]. Et immédiatement après, au lieu de France, dans le même sens, il écrit *apud Gallias*. — J'ai à peine besoin de rappeler qu'on disait *regnum Gallorum* pour le royaume des Francs (Gérard de la Sauve-Majeure, *Miracula s. Adalardi*, § 8, Migne, CXLVII, c. 1067), et *gallice, lingua gallica*, pour « en langue française » (Richer, IV, § 100); etc. — Pour d'autres de ses contemporains, comme on sait, *Francia* a au contraire un sens très limité (par exemple *in Franciam atque Burgundiam, ab Arvernia et Aquitania*, Raoul Glaber, III, 9). — Sur les divers sens qu'a pris le mot *Francia*, voyez en dernier lieu Marc Bloch, *L'Ile de France*, 1913 (extrait de la *Revue de synthèse historique*), p. 1 et s.

2. Aix-la-Chapelle est en France (*Chanson*, 36, 135, 726, 3706), de même Xanten (*Seinz*, 1428), et il est très net que, passé les Pyrénées en venant du sud, on est également en France (*Chanson*, 818; ici, p. 189, n. 2). La France de la *Chanson* est donc synonyme de la plus grande *Francia* (cf. n. 1), de la *Gallia* ou des *Galliæ* des écrivains latins de l'an 1000. Il est impossible, et je reviendrai bientôt plus directement là-dessus, il est impossible de comprendre la formation de la *Chanson de Roland* et des épopées françaises sans étudier de près la vie et les écrits des milieux scolaires (par exemple de Fleury-sur-Loire) sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens. — Sur l'idée de France dans la *Chanson de Roland*, Gautier, *Revue des quest. hist.*, VII, 1869, p. 84; Tavernier, *Zur Vorgeschichte des altfranz. Rolandslieds*, 1903, p. 92 et s., p. 209 et s. [celui-ci beaucoup plus sensé que Hœfft]; etc. — Dans une thèse à laquelle on a fait souvent trop d'honneur, Hœfft s'est efforcé de montrer (*France, Franceis et Franc*, Strasbourg, 1891) que le mot France, au xe siècle et dans la *Chanson de Roland*, ne pouvait être employé qu'avec son sens restreint : si parfois l'auteur de la *Chanson* le fait aller jusqu'au Rhin, c'est, dit l'auteur, qu'il copie ou intercale une poésie sur Roncevaux antérieure au traité de Verdun en 843. Je connais peu de travaux où, sous couleur d'érudition, il y ait plus de parti pris, d'*a priori*, d'hypothèses et d'ignorances profondes d'une époque et d'une œuvre. — Bien plus justement, et à propos de la *Chanson*, M. Ferdinand Lot a vu qu'il y avait en germe un vrai sentiment national dans cette expression de « France » : « La littérature orale se chargea de perpétuer chez les illettrés, nobles ou vilains, le sentiment d'une certaine solidarité entre les diverses parties dont se composait le royaume » (*Hugues Capet*, p. 238). Déjà du reste Gabriel Monod avait dit (*École pratique des Hautes Études, Annuaire* de 1896, p. 16-17) : « L'idée d'une unité nationale subsistera. »

En ce qui concerne l'insistance avec laquelle la *Chanson* rappelle qu'Aix-la-Chapelle est en France, je me demande (et je ne me dissimule pas qu'il est impossible de répondre à cette question) si l'auteur ne l'a pas fait à dessein, et s'il n'est pas l'écho populaire d'un sentiment né par exemple de la fameuse expédition de Lothaire en 978, revendiquant Aix *tamquam sedem regni patram suorum* (Grandes Annales de Saint-Gall, Pertz, *Script.*, I, p. 80), et, une fois là, retournant vers l'est l'aigle du palais impérial que « les Germains » [les Saxons] avaient retournée vers l'ouest (Richer, III, 71). On objectera que l'auteur de la *Chanson* devait ignorer ce fait : il faudrait le prouver, et on ne se trompera guère en croyant que vers 978-1000 étaient déjà constitués certains éléments moraux et intellectuels, certaines pensées, qui s'épanouiront chez l'auteur de la *Chanson*. On objectera encore que l'auteur de la *Chanson* était ignorant en toutes choses, un simple d'esprit, parlant à la légère, négligeant le passé et la politique : c'est bientôt dit. Hœfft va même jusqu'à affirmer (p. 54-5) que le souvenir d'Aix, capitale de Charles, n'avait pu se conserver jusqu'en l'an 1100 *im französischen Volk* : une telle affirmation, une telle méthode sont choses déconcertantes.

L'OMPHALOS CHEZ LES CELTES

Dans un ouvrage paru en 1913 sous le titre général d'*Omphalos* [1], W.-H. Roscher a établi l'existence de la croyance à un centre ou *nombril* de la terre chez un grand nombre de peuples : Chinois, Japonais, Malais, Indous, Babyloniens, Israélites, Arabes, Perses, Phéniciens, Égyptiens, Grecs, Italiotes, Magyars, Péruviens. Cette croyance, qu'il a constatée le plus souvent dès les temps les plus reculés, se lie, d'après lui, à l'idée que se faisaient tous ces peuples de la forme de la terre : ils se la représentaient comme une surface plane circulaire, les Chinois seuls se la figurant quadrangulaire. Souvent le *nombril* de la terre est simplement le centre ou *nombril* d'un pays déterminé. Roscher repousse avec raison la théorie des Pan-babyloniens, comme il les appelle, suivant laquelle l'idée du point central de la terre aurait pris naissance chez les Babyloniens et, de là, se serait répandue jusqu'aux extrémités de la terre, jusqu'aux Célèbes et au Pérou.

Roscher ne prétend pas avoir épuisé le sujet. Il indique, d'après d'autres (p. 28), sans s'y arrêter, la croyance au *nombril* de la terre chez les Scandinaves, les Perses, les Thibétains [2].

Les Celtes sont passés sous silence. Il m'a semblé qu'il y avait là une importante lacune à combler. Sans être aussi nombreux ni même, parfois, aussi précis qu'on pourrait le désirer, les documents que j'ai réunis jusqu'ici suffisent à établir l'existence de la croyance à l'*Omphalos* chez tous les peuples celtiques.

Chez les Celtes continentaux, le pays des Carnutes, d'après le témoignage précis de César, était considéré comme le centre de la Gaule, et, comme tel, il possédait *un lieu consacré*; une sorte de *medio-nemeton* ou sanctuaire central où se réunissait chaque année, à une époque

1. *Omphalos, Eine philol.-archaeol.-volkskundliche Abhandlung über die Vorstellungen der Griechen und anderer Völker vom Nabel der Erde (Des XXIX Bandes der Abh. d. Phil.-Hist. Kl. d. Sächs. Ges. d. W.*, n° IX, mit 68 Figuren auf 9 Tafeln und 3 Bildern im Text). — Cf. *Revue*, 1914, p. 236.

2. Pour les Scandinaves, il renvoie à E.-H. Meyer, *Germ. Mythologie*, § 250, p. 187 et suiv., Grimm, *Deutsche Myth.*3, p. 778. Voir des notes additionnelles dans l'éd. de ce dernier ouvrage, revue par E. Meyer (1878), t. III, p. 240 ; en moy.-haut-all., l'*omphalos* s'appelle *dillestein* : *dil*, tabula, pluteus. Grimm rapproche de l'*omphalos* de Delphes, cette pierre, ainsi que le *lapis manalis* qui ferme le *mundus* des Étrusques.

déterminée, l'assemblée des druides[1]. Cette croyance, la présence de ce lieu sacré, donnaient aux Carnutes une influence religieuse et, par conséquent, chez un peuple comme les Gaulois, politique considérable, dont les Commentaires de César nous ont conservé le témoignage. Fait véritablement frappant : c'est sur l'autorité des Carnutes, d'après Hirtius, *que les cités de l'extrémité de la Gaule, riveraines de l'Océan, qui sont appelées armoricaines, obéissent sans retard aux exigences des Romains*, à l'arrivée de Fabius et de ses légions[2].

Il semble qu'en Gaule, comme chez d'autres peuples, notamment les Grecs, différentes tribus aient aussi voulu avoir leur *Omphalos*, peut-être comme commémoration du sanctuaire national central, et l'aient consacré par la création d'enceintes religieuses. Cette préoccupation est attestée par la présence de nombreux *Medio-lanum* ou *Medio-lanium*, dont le sens paraît bien être *lieu sacré central; medio-* est représenté dans les langues néo-celtiques exactement par l'irlandais *mide* (auj. *midhe*), milieu. Quant à *lāno-n* ou *lanio-n*, il n'a pas d'équivalent en néo-celtique. Whitley Stokes a probablement raison de lui donner le sens de *plaine*, *endroit uni*, et de le faire remonter à un indo-européen **plāno-n* = lat. *plānu-m* (*Urkelt. Sprachsch.*, p. 236). C'était, sans doute, un endroit uni, débarrassé de tout obstacle naturel, où avaient lieu des réunions ou cérémonies religieuses; c'était le centre religieux de la cité[3]. *Medio-lāno-n* a vraisemblablement pour équivalent : *Medio-nemeto-n*, nom de lieu de l'île de Bretagne, aujourd'hui Kirkintilloch, près Glasgow (An. Rav. 5, 31, p. 435, 8). Le *medio-nemeton* signifie clairement : *sanctuaire, lieu consacré central, vraisemblablement dans une forêt*, comme je le montrerai plus loin. *Mezunemusus*, qu'on lit sur la stèle de Zignago, dans la vallée de Vara, en Ligurie, n'est peut-être, comme l'a proposé récemment Vendryes, qu'une graphie étrusque pour un gaulois *Medio-nemossos*[4]. Nemossos paraît dérivé de la même racine que

1. Hi (druides) certo anni tempore in finibus Carnutum *quae regio totius Galliae media habetur* considunt *in loco consecrato* (*de Bello Gall.*, 6, 13; Hirtius, *de Bell. Gall.*, 8, 31.)

2. Ceteraeque civitates positae in ultimis Galliae finibus, Oceano conjunctae, quae Armoricae appellantur, auctoritate adductae Carnutum adventu Fabii legionumque imperata sine mora faciunt.

3. Le *lann* des Gaëls et des Brittons n'a rien à faire contrairement à ce que dit Holder (*Mediolanum*) avec **lano n*. La forme vieille-celtique serait *landa*, qui est identique à l'allemand *land*. *Lann* a en Bretagne, comme en Galles et en Cornwall, le sens de *monastère*, *église de paroisse*, *lieu consacré*. Le sens primitif paraît être : *endroit plan uni*, mais délimité : vieux-gallois gl. *it-lann*, *area*, auj. *yd-lann*, aire à battre. De même en irlandais (vieil irl. *ithla*, gén. *ithland*; *ithla* est une forme analogique et relativement récente).

4. *Revue celt.*, 1913, p. 423-424. *Nemossos* est aussi l'ancien nom de Nemours. Sur la date de l'inscription, v. Hubert, *Revue arch.*, 1909, t. II, p. 52 et suiv. : *stèles funéraires gauloises en Ligurie* (résumé dans l'article de la *Revue celt.* cité plus haut). J'avoue que le sens de *medio-* me laisse quelques doutes, à cause des noms propres : *Meddulus*, *Messulus*, *Meddu-gnatus*, où *medu-* ne peut avoir le sens de *medio-*. — Cf. *Revue*, 1914, p. 101.

nemeto-n, et doit avoir un sens équivalent. Ce qui le confirme, c'est que *Nemossos*, ancien nom de Clermont-Ferrand (Strabon, IV, 2, 3), a été remplacé par *Augusto-Nemeton*. Holder, dans son *Altceltischer Sprachschatz*, ne compte pas moins de 42 *Medio-lanum*, à peu près tous en territoire gaulois. En général, il n'y a qu'un *Medio-lanum* par cité. Il y a à peine une ou deux exceptions : c'étaient sans doute des filiales du *Medio-lanum* principal.

Le pays de Galles nous a conservé un souvenir de la croyance à l'*Omphalos*.

D'après le curieux *mabinogi* gallois ou, si l'on veut, récit légendaire, connu sous le nom de l'*Aventure de Lludd et Llevelys*[1], il y avait aussi dans l'île de Bretagne un point central jouissant de privilèges extraordinaires. Trois fléaux s'étant abattus sur l'île de Bretagne, Lludd, roi de l'île, appela son frère Llevelys, roi de France, à son aide. Le second fléau avait une origine inconnue : c'était un grand cri qui se faisait entendre chaque nuit de premier mai au-dessus de chaque foyer dans l'île de Bretagne : il traversait le cœur des humains et leur causait une telle frayeur que les hommes en perdaient leurs couleurs et leurs forces : les femmes, les enfants dans leur sein ; les jeunes gens et les jeunes filles, leur raison. Animaux, arbres, terre, eaux, tout restait stérile. Llevelys dévoila à son frère la cause de ce fléau et lui indiqua le moyen de s'en débarrasser. Le cri était poussé par le dragon des Brittons : « Un dragon de race étrangère, dit Llevelys, se bat avec lui, et cherche à le vaincre. C'est pourquoi votre dragon à vous pousse un cri effrayant. Voici comment tu pourras le savoir. De retour chez toi, fais mesurer cette île de long en large ; à l'endroit où tu trouveras exactement le point central de l'île, fais creuser un trou, fais-y déposer une cuve pleine de l'hydromel le meilleur que l'on puisse faire, et recouvrir la cuve d'un manteau de *paile*. Cela fait, veille toi-même, en personne, et tu verras les dragons se battre sous la forme d'animaux effrayants. Ils finiront par apparaître dans l'air sous la forme de dragons, et, en dernier lieu, quand ils seront épuisés à la suite d'un combat effrayant et terrible, ils tomberont sur le manteau sous la forme de deux pourceaux ; ils s'enfonceront avec le manteau, et le tireront avec eux jusqu'au fond de la cuve. Alors, replie le manteau tout autour d'eux, fais-les enterrer enfermés dans un coffre de pierre, à l'endroit le plus fort de tes États, et cache-les bien dans la terre. Tant qu'ils seront en ce lieu fort, aucune invasion ne viendra dans l'île de Bretagne[2]. » Lludd fit me-

1. Ce récit se trouve dans un ms. du XIIIe siècle. La rédaction porte la marque de l'époque de Gaufreis de Monmouth ; mais les traditions populaires qui en forment le fond sont incontestablement beaucoup plus anciennes (v. J. Loth, *Mabinogion*, 2e éd., p. 34-35 ; p. 231).

2. J. Loth, *Mabin.*, 2e éd., pp. 234, 236-239).

surer l'île en long et en large. Il trouva le point central à *Rhyd-Ychen* (le gué aux bœufs), nom gallois d'Oxford. Il fit comme il avait été convenu. Quant au coffre de pierre dans lequel il enferma les dragons, il le transporta à l'endroit le plus sûr qu'il pût trouver, dans les montagnes d'Eryri (chaîne du Snowdon).

Il est clair qu'on est ici en présence d'une tradition très ancienne, mais confuse et remaniée. Oxford n'est central que si on va de l'ouest à l'est, en partant à peu près de l'embouchure de la Severn, et en se dirigeant vers Londres. La rédaction du récit se place, sans doute, à une époque où la domination bretonne ne s'étendait plus guère que sur le pays de Galles. Si l'auteur cherche encore le point central en Angleterre, en revanche il fait transporter le coffre de pierre renfermant les dragons dans les montagnes du Snowdon. Dans la version primitive, le coffre devait sans doute être enfoui au point central même, considéré comme le plus sûr, en raison de son caractère religieux.

Il y a, il me semble, un écho du culte de l'*Omphalos* dans la lexicographie galloise. Le mot gallois *nav* (écrit aujourd'hui *naf*, avec *f* = *v*) est isolé dans les langues celtiques. Il a le sens de *chef* et s'applique même à Dieu. Dans l'*Archiv für celtische Lexicographie*, III, 39, je l'avais rapproché du vieux-haut-all. *naba*, moyeu de roue, et expliqué par une métaphore : « On sait le rôle qu'a joué le char chez les Indo-Européens; c'est un des traits caractéristiques de leur civilisation. La roue est un symbole que l'on trouve un peu partout dès les temps préhistoriques. Le moyeu en est la pièce importante: **nabho-* (d'où *nav*) aurait donc désigné la pièce importante de la roue, du char, puis le personnage important dans la société. Il est possible que **nabho-* ait aussi désigné la partie cintrée du char où s'attachent les rênes. C'est un des sens du grec ὀμφαλό-ς. Ce dernier mot, d'ailleurs, signifie, comme on le sait, *point central, centre.* » Aujourd'hui j'irai plus loin : *nav* et *nabe* sont des formes différentes du thème auquel remonte ὀμφαλό-ς[1]. Aussi le sens primitif du mot gallois doit-il avoir été le même que celui du mot grec. C'est ainsi que dans le Rig-Veda, Agni est appelé le *nombril de la terre*[2].

Outre le *Medionemeton* d'Écosse, il y avait, dans l'île de Bretagne, un *Mediolanum*, peut-être même plusieurs[3].

1. Sur ces doubles formes, cf. Brugmann, *Abrégé de gr. comp. des langues indo-eur.*, trad. Bloch, Cuny, Ernout, sous la direction de Meillet et Gauthiot, p. 152-154. Pour *nabe*, *nav*, cf. Walde, *Lat. Etym. Wört.*, *umbilicus*.

2. Roscher, *Omphalos*, p. 22.

3. Holder identifie le *Mediolanion* de Ptolémée avec celui de l'Itinéraire d'Antonin et celui de l'Anonyme de Ravenne, et le place à Clawdd-Coch, en Shropshire. Petrie (*Mon. hist. brit.*) en distingue deux : celui de Ptolémée serait auj. *Meifod* ; celui de l'Itinéraire serait Drayton, Whitechurch, Shropshire. Quant au *Mediomano* de l'Anon. de Ravenne, ce serait *Maenturog*, dans le Nord-Galles.

C'est en Irlande que l'on trouve le témoignage le plus précis et le plus complet de la croyance, chez les Celtes, à l'*Omphalos* de la terre, avec ses conséquences religieuses. Une des cinq provinces de l'Irlande portait le nom de *Mide* (irl. moderne *midhe*, prononcez *mī*) dont le nom est resté sous la forme anglicisée *Meath*, nom de deux comtés actuels, Meath et West-Meath. *Mide* remonte à un vieux-celtique *medio-n* (cf. lat. *medius*, *medium*). La province de *Mide*, dans son ensemble, ne justifie pas son nom. Mais toutes les traditions irlandaises sont d'accord pour attribuer la création de cette province artificielle au roi Tuathal Techtmar, qui serait devenu roi d'Irlande vers 130 après J.-C. ; avant lui, seule la zone autour de la colline d'Uisnech, aujourd'hui *Ushnagh Hill*, dans la paroisse de Conry, baronnie de Rathconrath, dans le comté de West-Meath, portait et méritait le nom de *mide*, car *Ushnagh Hill* représente assez exactement le point central de l'Irlande[1]. Tuathal, partant de ce point, qui était en Connaught, détacha une portion des territoires des quatre autres provinces (Est-Munster et West-Munster avaient été fondues en une[2]) et en forma un royaume qui devint l'apanage propre des rois suprêmes d'Irlande. Cette tradition repose sur des témoignages sérieux[3]. O'Curry, d'après un manuscrit du XVe-XVIe siècle[4], raconte que la pierre d'Uisnech, appelée aujourd'hui *aill-na-meeran* (irl. mod. *aill-na-mirenn*), pierre des portions, marquait l'endroit où convergeaient les lignes séparatives des cinq royaumes.

Ce qu'il y a de plus net et de plus frappant sur la pierre d'Ushnagh, c'est le témoignage de Giraldus Cambrensis (*Topogr. Hibern.*, Dist III, c. 4): *Eam* (l'Irlande) *vacuam invenientes*[5] *in quinque portiones inter se diviserunt, quarum capita in lapide quodam conveniunt apud Mediam, juxta castrum de Kyllari, qui lapis et* UMBILICUS HIBERNIAE *dicitur quasi in medio et meditullio terrae positus, unde et Media pars illa Hiberniae vocatur, quia in medio est insita.* D'autres endroits ont disputé cet honneur à Ushnagh : ils n'en sont pas bien éloignés. D'après Usher *(Brit. Ec. ant., cap, 13)*, une pierre creusée à Birr en King's County était désignée comme l'*umbilicus*.

1. Athlone est donné comme le centre *géométrique;* or, Ushnagh Hill est dans le voisinage.

2. D'après les traditions irlandaises, ce sont cinq frères des Firbolgs qui auraient inauguré cette division. On en trouve une origine beaucoup plus curieuse dans le *Mabinogi* de Branwen (J. Loth, *Mabin.*, 2e éd., I, p. 150).

3. O'Donovan, dans une note de son édition des *Annals of the Four masters*, I, p. 98, note y, à l'année 104 après J.-C., cite à l'appui diverses autorités, notamment les *Annals of Clonmacnoise*, le *Leabhar Gabhala*, publié par O'Clery, le *Book of Lecan*, l'*History of Ireland* de Keating (cf. pour Keating, l'édition de Dinneen dans la collection de l'*Irish texts Society*, II, p. 2, 144). Je dois l'indication de cette note d'O'Donovan à l'amitié de R. I. Best.

4. *On the manners and customs of the anc. Ir.*, II, p. 13, d'après le ms. de Trinity College, H. 3, 17. Il y a des parties bien antérieures à l'âge du ms.

5. Ce sont les fils de Dela, les Firbolgs.

Reeves, dans une note à son édition de la vie de saint Columba, par Adamnan[1], après avoir cité le passage de la *Top. Hib.* de Giraldus Cambrensis, et celui d'Usher sur la pierre creuse de Birr, indique *Clonmacnoise* comme le centre de l'Irlande d'après la *Trias Thaumaturga* de Colgan et la vie de saint Kiaran. On lit, en effet, dans Colgan, *Triadis Thaumaturgae acta (Quinta vita sancti Columbae)*, p. 392, col. 2, n° XX : *sub idem tempus s. Finnianus leniter soporatus vidit in Hibernico horizonte duos soles cooriri, unum, ut prae se ferebat, argenteum, aureum alterum, magna utrumque sed impari luce coruscum. Qui argenteus erat, austro propior loco qui Cluainmicnois dicitur recta imminebat; eoque potissimum directis radiis,* HIBERNIAE UMBILICUM *mire irradiatum prope incendebat.* Ce passage est corroboré par la vie en irlandais ainsi que la vie latine de St Ciarán[2]. Seirkieran en King's County est également donné comme : *in medio Hiberniae positum* (*vita s. Kiarani, acta ss. Hib.*, p. 461 *b* : d'après Reeves). Il est très probable qu'on a voulu opposer dans Clonmacnoise un *umbilicus* chrétien à l'*umbilicus* païen d'Ushnagh. Les témoignages en sa faveur ne sauraient d'ailleurs prévaloir contre le témoignage désintéressé de Giraldus Cambrensis, la tradition mentionnée plus haut et le fait certain que la pierre d'Ushnagh était bien la borne à laquelle aboutissaient les cinq provinces d'Irlande. Son existence est attestée bien avant Giraldus Cambrensis, dès le VIIe siècle. Dans des documents que l'on fait remonter à cette époque, concernant saint Patrice, publiés par Whitley Stokes sous le titre *Tirechán's Collections* (*Tripartite Life of St Patrick*, II, p. 310), il est dit de l'apôtre : *in Huisniuch Midi* (Uisnech de Mide) *mansit juxta* PETRAM COITHRIGI. Tout le monde a vu dans cette pierre sur la colline d'Uisnech en Mide l'*Aill-na-mireann*, appelée aussi *Cat's Rock* ou *Cat-stone-cromlech*[3]. Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. Le nom de la pierre dans le document du VIIe siècle, *Petra Coithrigi* mérite l'attention. *Coithrigi* est le génitif de *Cothraige*, nom donné à Patrice par Miliucc, le premier maître chez lequel Patrice servit comme esclave en Irlande, après avoir été enlevé du Nord de l'île de Bretagne par des pirates. Il y a là une faute volontaire du scribe ou peut-être même un à peu près de l'auteur du

1. Reeves, *Adamnan's Life of St Columba*, p. 207-8.

2. Whitley Stokes, *Lives of the saint of the Book of Lismore*, p. 127, l. 4263, trad. p. 272 — Plummer, *Vitae ss. Hibern*, I, vita s^ti^ Ciarani de Cluain, p. 200 et suiv. : § 29 : *a civitate sancti Kiarani Cluain meic Nois, que est in medio Hyberniae ...* : cf. § 21. Dans la vie irl., Findian voit *deux lunes, mais ayant* une couleur dorée : ces deux lunes, comme les deux soleils de la *Tr. Th.*, symbolisaient Ciarán et Columcille.

3. Elle a été confondue par Whitley Stokes (*Trip. Life*, Index) avec une autre Petra Patricii : *sedit* super. petram quae *Petra Patricii* usque nunc (*Trip Life*, II, p. 269). Or, cette pierre était à Dún Seburgi, auj. *Dunseverick* dans le comté d'Antrim (*The names in the Book of Armagh*, Thes. palaeohib, II, p. 269; Tirechán's Coll.). Il y avait encore une *Petra Coithrigi* à Cashel (*ibid.*).

document. La pierre devait porter le nom de *Ail Coic-rige*[1], la pierre aux cinq royaumes. Le scribe a écrit *Ail Coithrigi*, pierre de *Cothraige*, c'est-à-dire de Patrice. Dans d'autres endroits, on a christianisé des menhirs en les surmontant d'une croix ; ici, on a *converti* discrètement, par une très légère retouche, l'*Omphalos* païen en une pierre commémorative du grand apôtre d'Irlande.

Lappenberg (*Allgem. Encycl. d. Wiss.*, art. *Irland*, 49 *b*) qui connaissait le passage de Giraldus Cambrensis et avait établi un rapport entre le *Mide* irlandais et la *regio media* de la Gaule, parle en ces termes de ce qu'il appelle *Carn Usnach* : « Sur le sommet était debout une pierre gigantesque appelée le *nombril de la terre;* elle était entourée de pierres plus petites. » Lappenberg renvoie, à ce sujet, à Mone, *Geschichte des Heidenthums* (*Auszug aus Symbolik und Mythologie der alten Völker*, p. 447, § 117). Il y est bien question de monuments de ce genre, mais non de cercle de pierres à Ushnagh. M. E.-C.-R. Armstrong, qui vient de succéder à M. Coffey, comme conservateur du Musée national de Dublin, croit à une erreur. Il n'y a sûrement pas actuellement de cercle de pierres ; ce qui a pu, d'après lui, y faire croire, c'est que cet énorme bloc de pierre s'est effrité ; il y a à la base plusieurs volumineux débris qui semblent former un cercle tout autour. Cette explication serait satisfaisante si dans un texte dont la rédaction n'est pas postérieure au XIe siècle, *la Vie Tripartite de saint Patrice*, publiée par Whitley Stokes, il n'était question *des pierres* d'Uisnech. Saint Patrice, ayant eu à se plaindre de la réception qu'on lui avait faite, maudit *les pierres d'Uisnech*[2], si bien, ajoute l'hagiographe, que depuis elles ne furent même pas bonnes à faire des pierres à bain. Il est difficile d'admettre que l'auteur du XIe siècle ait été trompé par des effritements. En revanche, Tírechán, qui écrivait au VIIe siècle, ne parle que de *la pierre* d'Uisnech ; il en est de même de Giraldus Cambrensis. Copeland Borlase (*The Dolmens of Ireland*, II, p. 372-373) donne une gravure et une description du monument (*The Cat-Stone at Ushnagh*). Il a, d'après lui, de 18 à 20 pieds de haut et 60 pieds de circonférence. Une entaille ou crevasse traverse la pierre du N.-E. au S.-O. La pierre qui, en apparence, est une pierre de couverture de ce passage, est un fragment détaché de la partie supérieure du bloc. L'ouverture de la crevasse a environ 5 pieds en largeur et 6 pieds en hauteur. Il n'est pas sûr, dit Borlase, qu'on soit en présence d'un dolmen ruiné, mais qu'était-ce ? Borlase constate que le monument a été entouré d'une levée de terre.

1. Ce genre de composés substantifs dont le premier terme est un numéral, est connu dans toutes les langues néo-celtiques : *cethar-chend*, à quatre têtes ; cf. gallois *pedwar-ochr*, *pedwar-carn*. On le distingue parfois par un terme sanscrit, *dvigu* (cf. Whitney, *Sanskrit Grammar*, 1312).

2. *Mallacht..... for clocha Uisnig* (*Trip. Life*, I, p. 80).

Quoi qu'il en soit, le fait que saint Patrice séjourna près de cette pierre, qu'il y fonda un établissement religieux, qu'il crut devoir maudire les pierres ou la pierre d'Uisnech, est un indice de la grande importance qui s'attachait à ce lieu et à l'*Omphalos* de l'Irlande. Nous savons par un passage des *Brehon Laws* (IV, 143) que les pierres servant de bornes étaient l'objet d'un culte (*lia adrada*, pierre d'adoration), comme chez les Latins. Dès qu'une terre avait été enclose, on y élevait la *pierre debout du chef*[1]. On comprend dès lors la très grande importance qu'avait dans l'Irlande païenne la pierre mar-

FIG. 1. — AILL-NA-MEERAN

quant le centre de l'Irlande, et considérée comme la borne idole principale du pays. Aussi Uisnech a-t-il joué un rôle capital à l'époque païenne. C'était un des principaux lieux de réunion, sinon le principal, au moins à une époque très lointaine. Il s'y tenait annuellement, le premier mai, une assemblée générale qui rappelle, suivant la juste remarque de Lappenberg, la réunion annuelle des druides dans le lieu consacré central de la Gaule, chez les Carnutes. M. d'Arbois de Jubainville[2], qui, après Lappenberg, avait établi un parallèle entre le *Mide (Medion)* de l'Irlande et la *regio media* de la Gaule, a signalé un fait qui établit, en outre, l'identité d'institutions pour les deux assemblées. Sen Mac Aige, le juge du *Senchus Mór*, exerçait dans

1. *Brehon Laws*, IV, 7, 17; 9, 9; 19, 1, 2 (cf. Joyce, *Social hist.*, II, p. 266). Cf. également pour *ail adanda* (roc d'adoration). *Brehon Laws*, IV, 146, l. 16).

2. Les *Assemblées publiques d'Irlande*, Paris, 1880, pp. 11-12. M. d'Arbois de Jubainville paraît avoir ignoré le passage de Giraldus Cambrensis.

l'assemblée d'Uisnech une fonction analogue à celle des druides[1] dans l'assemblée du pays des Carnutes. Le roi suprême profitait aussi, à une certaine époque, de l'assemblée d'Uisnech pour combler les vides de la milice nationale dite des Fiann[2]. Le *Dindshenchas* ou recueil d'*anciennes traditions sur les collines fortifiées d'Irlande*, nous a conservé l'écho de traditions lointaines, très confuses, à l'époque de la rédaction de ce recueil, c'est-à-dire le XIe siècle ou la première moitié du douzième, mais[3] d'où se dégage, à mon avis, un fait de la plus haute importance. Mide, dans le passage consacré à cette région centrale, devient un nom d'homme. « Le premier, Mide aurait allumé un feu en Irlande pour les enfants de Nemed ; il resta allumé pendant six ans ; c'est à ce feu que furent allumés les principaux feux en Irlande.

» C'est pourquoi le successeur de Mide a droit de chaque toit d'Irlande à un sac (de blé) et un cochon. Les druides d'Irlande dirent alors : « Voilà une mauvaise fumée pour nous *(mi-dé)*[4], que ce feu qui » a été allumé dans le pays ! » Les druides d'Irlande furent alors réunis dans une même maison, et, sur l'avis de Mide, leurs langues furent coupées de leurs têtes, et Mide les enterra dans la terre d'Uisnech, et lui, Mide, le druide et historien chef d'Irlande, s'assit au-dessus d'elles. Gairech, fille de Gunnoir, mère nourricière de Mide, dit alors : « Élevé *(uais)*[5] est celui *(nech)* qui est ici, cette nuit. D'où » (les noms) d'*Uisnech* et de *Mide*. » De ce récit fantastique, il ressort que l'*Omphalos* d'Irlande aurait été le point de départ de l'institution de *Bel-tene* (feu de Bel), c'est-à-dire la fête du premier mai en l'honneur d'une des grandes divinités, une des deux grandes dates de l'année irlandaise et celtique. Quant à l'action du chef des druides s'asseyant à l'endroit le plus élevé de la colline d'Uisnech, par conséquent exactement à la place où se trouve l'*Omphalos*, au-dessus du lieu où sont enterrées les langues des druides indiscrets, il ne peut guère s'expliquer, à mon avis, que par la présence d'un oracle, comme à Delphes, auquel présidait le chef des druides. Les langues coupées des druides symbolisent probablement la suppression d'oracles rivaux

1. Les druides en Irlande n'étaient pas juges. La science du droit et le pouvoir judiciaire y étaient aux mains de la classe des savants d'Irlande, les *voyants*, nom. sg. *fili*, génitif *filed*, = *veles, velet-os*. Ils correspondent aux οὐάτεις de Strabon.

2. D'Arbois de Jubainville, *Les Assemblées publiques*, p. 12 et note 2, d'après O'Curry, *On the manners*, II, p. 381. La source est un traité perdu, mais analysé par Keating dans son *History of Ireland*.

3. Ce recueil en prose a été publié par Whitley Stokes dans la *Revue celtique*, XV et XVI. La publication du *Dindshenchas* en vers a été entreprise par un celtiste éminent, Edw. Gwynn, dans les *Todd Lecture series ;* certains poèmes remontent avec certitude au XIe siècle (*Todd Lect.*, ser. X).

4. Le Dindshenchas est farci d'étymologies *fantastiques : mi* a le sens de *mauvais*, et *dé-* celui de *fumée*.

5. Régulièrement *uas*, *ós*, au-dessus de : *uais*-est tiré artificiellement de *Uisnech*.

au profit du grand oracle de Mide, l'oracle rehaussé par la présence de l'*Omphalos*. La pierre elle-même rendait-elle des sons? Il y avait d'autres pierres fatidiques en Irlande. La plus célèbre est celle qui est connue sous le nom de *Lia Fáil*, pierre de Fál. D'après divers textes irlandais, notamment le recueil du Dindshenchas[1], elle se trouvait à Tara, résidence du roi suprême d'Irlande. Elle avait un étrange privilège, d'après le *Dindsenchas* : « Elle avait l'habitude de mugir sous les pieds de tout roi qui voulait prendre possession de l'Irlande (de la royauté de l'Irlande). » Elle ne mugissait que sous les pieds des rois de pure race scotique. Cette pierre prophétique, sur laquelle devait se tenir le prétendant à la royauté, était peut-être une sorte d'*omphalos*. Nous n'en possédons malheureusement aucune description.

La tradition d'après laquelle le feu de Bel, le feu du premier mai, aurait été allumé pour la première fois sur la colline d'Uisnech, pour les enfants de Nemed, et sans doute par eux, nous fait entrevoir l'établissement d'un culte nouveau, apporté en Irlande par le premier ban peut-être des envahisseurs celtes, le culte des *nemeta*. On a vraisemblablement personnifié en Nemed une institution religieuse de la plus haute antiquité, de même qu'on a personnifié en Mide la région centrale et sacrée du pays. Le sens général du *nemeto-n* celtique est *sanctuaire*. Dans les *Gloses* irlandaises au Priscien de Saint Gall[2], *Nemed* glose à deux reprises *sacellum*. Le sens n'en était pas encore oublié du temps de Fortunat[3], mais le sens précis est *lieu sacré dans une forêt, clairière, avec le ciel comme voûte*. Le cartulaire de Quimperlé[4] signale une *forêt de Nemet*, aujourd'hui *Nevet*, en partie conservée dans la commune de Plogonnec, canton de Douarnenez (Finistère). J'ai découvert récemment dans une charte de 1216-1215 un *Nymetwood*, en Devonshire[5]. *Nemeto-n* est un dérivé de la racine *nem-* qui a donné en vieux celtique *nemos*, ciel, d'où : le vieil. irl. *nem*, irl. mod. *neamh*, gallois, cornique *nev*, breton *nenv*, avec un é fermé nasal. Une glose galloise du IXe-Xe siècle nous a conservé un doublet phonétique de *nem : nom*, glosant *templa*. Le sens de *nemos* est assuré par

1. *Revue celt.*, XV, p. 281, §§ 1, 13. D'après la *Seconde bataille de Moytura* (*Revue celt.*, XII, p. 56, 3), cette pierre aurait été apportée d'une cité fantastique, Falias. Le sens de *Fál* n'est pas certain : *fál*, nom commun, a le sens de *mur* et correspond au gallois *gwawl* = **valo-*. Il est possible que cette pierre ait été apportée de l'île de Bretagne (cf. le picte *Pean-fahel*, caput valli, ap. Bède, *H. E.*, I, 12). Sur le *Lia Fál*, cf. Joyce, *Soc. hist.*, I, 1, p. 45, 278; II, 83. Il y avait d'autres pierres parlantes. Les Gallois avaient leur *llech-lavar*, pierre plate qui parle. Sur les pierres qui parlent d'Irlande, cf. Joyce, *Soc. hist.*, I, 277.

2. Stokes et Strachan, *Thes. palaeohib.*, II, p. 64, l. 35 ; p. 102, l. 28.

3. Nomine *vernemetis* voluit vocitare vetustas.

Quod quasi *fanum ingens* gallica lingua refert (*Miscell.*, liv. I, chap. IX, vers. 9-10, chez Migne, *Patrol. lat.* 4. XXXVIII, col. 71 C).

4. Ed L. Maître — de Berthou, p. 139.

5. *Calendar of Inquis. post mortem : Henri.*, III, p. 38.

les autres langues indo-européennes. La racine *nem-* est largement représentée. L'indo-européen **nemos* signifie *courbure*, voûte, d'où *courbe du ciel*. Dans une glose au Priscien de Saint-Gall, l'irlandais *nem* glose *laquear* [1]. Pour le sens primitif de *nem-os* en rapport avec *nemeto-n*, le latin *nem-us* avec son sens de *bocage, bois avec pacage et pâturage*, est des plus instructifs ; à rapprocher du grec νέμος auquel Hésychius donne le sens de : σύνδενδρος τόπος καὶ νομὴν ἔχων [2]. Cette institution des *nemeta* remonte à une très haute antiquité, car elle est commune aux Celtes et aux Germains : le *nimid* vieux-saxon est un lieu sacré dans une forêt [3]. Le peuple qui l'apporta en Irlande resta caractérisé par ce culte nouveau sous le nom de *peuple, enfants de Nemet*. Dans les hautes terres d'Écosse, où le paganisme a résisté beaucoup plus longtemps qu'en Irlande, les *neimhidh* sont nombreux dans la toponomastique [4]

Il semble qu'il y ait eu un lien entre cette institution des *nemeta* et celle du feu du premier mai, sans qu'on puisse en donner la raison.

Il n'est pas douteux que de l'ancienne *regio media*, le *Mide* de l'Irlande, de la colline d'Uisnech, le culte de l'*Omphalos* ne se soit répandu dans le pays, bien que nous n'en ayons pas de preuves certaines. Ce culte a été certainement un des premiers abolis par le christianisme : Saint Patrice n'avait pas manqué de maudire les pierres d'Uisnech. Il est fort possible qu'un certain nombre des piliers en pierre ou *menhirs* épars à travers l'Irlande aient été des représentations de l'*Omphalos*. Qu'une simple pierre brute dressée, une borne ait joué ce rôle, cela n'est pas sans exemple. D'après Servius (Virgile, *Énéide*, I, 720), c'est ainsi que chez les Cypriotes, Vénus était représentée : *apud Cyprios Venus in modum umbilici vel, ut quidam volunt* METÆ *colitur*. D'ailleurs, d'une façon générale, jusqu'à l'époque chrétienne, les idoles de l'Irlande étaient des pierres brutes : de véritables *menhirs*.

Elles étaient parfois rehaussées d'or et d'argent. Un annotateur au martyrologe d'Óengus, composé au IXe siècle (les notes sont plus

1. Stokes et Strachan, *Thes. palaeothib.*, II, 138, l. 26.

2. Walde, *Lat. etymol. Wört.* à *nemus*. Pour le sens de *courbure*, il y a à noter le breton *caneveden*, arc-en-ciel, pour *cam-neved-en* ; voc. corn. *cam-nivet*.

3. De sacris silvarum quae *nimidàs* vocant (*Indic. superst. et paganiarum* 6 : ap. Holder, *Celt. Alt. Spr.*, à *nemeto-n*.

4. Un savant écossais, qui prépare un important travail de linguistique toponomastique écossaise, Francis C. Diack, d'Aberdeen, a bien voulu me faire profiter de ses profondes études sur les *neimhidh* de son pays. Il me confirme que ce terme est commun en Écosse, au moins au nord du Forth. Partout où ce nom se présente, il est *ou était associé à des terres appartenant à des églises*. Le mot a été christianisé. Quant aux suffixes entrant dans la composition des *neimhidh* d'Ecosse, ils diffèrent, comme l'atteste la prononciation actuelle, comme le démontrera M. Diack, qui a fait, à ce point de vue, d'importantes découvertes.

récentes) nous donne de curieux détails sur l'idole suprême du Nord : c'était une pierre adorée par les païens, d'où un démon du nom de Cermond Cestach faisait entendre sa voix. « C'est la pierre courte, ajoute-t-il, qui est à droite en entrant dans le temple de Clochar; la place de morceaux d'or et d'argent y reste encore « *ut vidimus ipsi* »[1]. La *Tripartite Life* nous a conservé le souvenir d'une célèbre idole, connue sous le nom de *Cenn* (ou *Crom*) *Crúaich*, qui n'était qu'un pilier de pierre, et était entourée de douze autres piliers, représentant douze divinités inférieures. La grande idole était ornée d'or et d'argent, les divinités inférieures avaient des ornements de bronze[2]. A côté de ces idoles de pierre brute, il y eut, dès l'époque de la Tène, en Irlande, des pierres sculptées dont la destination n'est pas connue. Les plus remarquables sont les pierres de Turoe, paroisse de Kiltullogh, baronnie d'Athenry, en Galway; de Castlestrange, comté de Roscommon (voir pl. I, *fig. 3 et 4*), et de Mullaghmast, paroisse de Narraghmore, comté de Kildare. Elles ont été l'objet d'une publication, avec gravures de Coffey, dans les *Proceeding of the R. I. A.*, XXIV, 6, 1904, p. 257-268 (planche XVIII-XXII). La plus complète et la plus importante est celle de Turoe; c'est un bloc erratique de 1m20 de haut. Coffey donne une reproduction de cette pierre au frontispice de son *Guide to the Celtic antiquities of the Christian Period* (Dublin, 1910). Il croit que la pierre de Turoe et celle de Castlestrange sont de l'époque de la Tène II, tandis que celle

FIG. 2. — PIERRE DE TUROE

1. Whitley Stokes, *Félire Oengusso*, p. 186, 15. D'après une autre note, saint Mochutta force Satan à se réfugier dans un pilier de pierre d'une cellule.

2. *Tripartite Life*, p. 90; *Dindshenchas*, n° 85, 149.

de Mullaghmast (ci-dessous, *fig. 5*) serait de la fin de l'époque préchrétienne en Irlande[1]. M. Déchelette, dans la dernière lettre que j'aie reçue de lui, en juillet dernier, peu de temps avant la guerre au cours de laquelle il a trouvé une mort glorieuse, exprimait l'avis qu'il était impossible de dater ces pierres avec précision : on pouvait affirmer qu'elles étaient de l'époque de la Tène, et rien de plus[2].

FIG. 5. — PIERRE DE MULLAGHMAST

M. C. Jullian a signalé la parenté de ces pierres avec le bétyle de Kermaria, près Pont-l'Abbé, dont M. du Chatellier a donné une photographie dans la seconde édition de ses *Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère* (p. 322), et a conclu, sans doute avec raison, que ces monuments doivent répondre à la même pensée magique ou religieuse et correspondre à la même civilisation[3]. Par leur forme, les pierres de Turoe et de Mullaghmast, surtout celle de Turoe, se recommandent comme des *omphaloi*[4]. Il y a une certaine parenté entre les dessins de la pierre de Turoe et ceux de Kermaria. La plus signi-

1. On sait que l'ornementation dite de la Tène, appelée aussi *Late Celtic* dans les Iles Britanniques, s'est continuée longtemps à l'époque chrétienne, en Irlande ; l'art celtique, dans certaines parties de ce pays, a survécu jusqu'à la fin du XVe siècle (*Guide*, p. 2).

2. Dans son *Manuel d'archéologie*, II, p. 1524, Déchelette, parlant de la pierre de Saint-Goar sur le Rhin, dont la décoration se rattache aux traditions celtiques (masques humains, palmette à trois feuilles, ornements en *S*), croit qu'elle est de l'époque carolingienne.

3. *Revue des Études anciennes*, VII, p. 259.

4. Je dois les photographies des pierres d'Irlande à l'obligeance de M. Armstrong et à la libéralité de l'administration du *National Museum* de Dublin. Cf. *Revue*, 1914, p. 236.

ficative des trois me paraît être celle de Kermaria (pl. II, *fig. 6, 7, 8 et 9*). Elle est haute de 0,85 centimètres et présente quatre cartouches. Sur une des faces est un *swastika;* le sommet de la borne est entouré d'une grecque et le bas d'un enroulement ou frise en forme de *S* continu. Ce signe serpentiforme a pu avoir une signification analogue à la représentation du serpent sur des *omphaloi* grecs.

Quoi que l'on puisse penser de cette interprétation, il est hors de doute, surtout par la comparaison du Mide irlandais avec la *regio media* de la Gaule, et l'importance religieuse et politique de ces centres dans les deux pays, que l'idée d'un *Omphalos* de la terre remonte à l'époque de l'unité celtique. Les Celtes ont pu, il est vrai, la trouver également établie et symbolisée par des monuments dans les pays qu'ils ont conquis. Si la pierre de Uisnech a été réellement entourée d'un cercle de pierre, comme l'a avancé Leppenberg, on pourrait faire remonter le monument à l'époque néolithique, mais l'existence de ce cercle de pierre paraît plus que douteuse. Il y a bien eu un cimetière païen à Uisnech, comme dans tous les grands centres de réunion d'Irlande, mais il se compose de *tumuli* de faibles dimensions. Des fouilles pourraient seules nous révéler leur âge. Il est *a priori* probable qu'ils sont d'une époque postérieure aux grands *tumuli* du début de l'époque du bronze, comme New Grange. Mais l'*Omphalos* existait sans doute avant le cimetière. C'est sa présence à Ushnagh qui a déterminé l'institution de la grande assemblée annuelle dont nous avons parlé et amené ainsi la création d'un cimetière.

J. LOTH.

LE PRÉTENDU « CAMP ROMAIN » DES MONTS DE CAUBERT

Ce camp, dit « Camp de César », comme ceux de Tirancourt, Liercourt, l'Étoile, est situé tout près d'Abbeville, sur un des escarpements qui dominent la vallée de la Somme sur la rive gauche, entre Caubert et le faubourg de Rouvroy. C'est le plus vaste après celui de Liercourt, et un des plus beaux et des plus curieux que l'on puisse voir. Cependant, il a été très peu étudié jusqu'ici. Il n'est pas même mentionné dans l'*Introduction à l'Histoire générale de Picardie* d'après les notes de Dom Grenier (*Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. III), et le comte d'Allouville, dans sa *Dissertation sur les Camps romains du département de la Somme* (1822), l'omet également. Il est vrai qu'il n'a pu recevoir à temps les notes que M. Traullé, magistrat à Abbeville, devait lui faire parvenir sur les camps des environs de cette ville. Ces notes, restées manuscrites, ont été largement utilisées par E. Prarond dans sa *Topographie d'Abbeville* (1854) et dans son *Histoire de Cinq Villes* (t. I, 1861). D'après M. Traullé, à la différence de tous les camps visités par lui, celui de Caubert est « composé de deux sections à peu près égales en surface, et qui toutes deux tiennent au rempart qui les sépare... La première section est établie dans un angle que forment par leur réunion la vallée de la Somme d'une part, et de l'autre le ravin sec de Vaux; elle présente ainsi un triangle dont la base serait le rempart vers la plaine. » La surface de cette section serait de 134 arpents (mesure du pays), soit 54 hectares 48 ares 44 centiares (l'arpent équivalant au « journal » picard vaut 44 ares 66 centiares). La hauteur totale, « prise au point de repère du rempart du camp, est de 300 pieds, juste au-dessus du niveau des eaux d'inondation ». L'opinion de M. Traullé, et de tous ceux qui ont abordé le même sujet après lui, est que c'est bien un camp romain, et il en donne les preuves que E. Prarond reproduit *(loc. cit.)*. — Toutefois, dès 1871, dans une séance de la Société d'Émulation d'Abbeville (séance du 29 juin; cf. *Mém. Société d'Émulation*, 1869-1872), E. Prarond, en résumant un rapport de Quicherat sur les *oppida* gaulois (cf. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. II, juillet 1870), se demandait si ses observations ne s'appliqueraient pas également au camp de Caubert, et si on n'aurait pas là un *oppidum* gaulois aussi bien qu'un camp romain ou si « un *oppidum* gaulois n'aurait pas, aux mêmes lieux,

précédé un camp romain » — C'est le point de vue admis par M. Alcius Ledieu, qui n'indique pas, d'ailleurs, comment cette opinion s'est accréditée. « On pense généralement, » dit-il (*Dictionnaire biographique illustré du département de la Somme*, page 7), « qu'il fut auparavant un *oppidum* gaulois. » — Rien n'est plus juste. Mais pour établir avec certitude l'existence de cet *oppidum* qui ne put pas être un camp romain, il faudrait entreprendre des fouilles méthodiques sur le plateau de Rouvroy à Caubert. Il y a là un but de recherches fort intéressantes que l'on doit signaler aux archéologues et surtout à la Société d'Émulation d'Abbeville, toujours attentive aux questions qui touchent aux antiquités locales.

MADAME J. PASCAL,
Professeur au collège d'Abbeville.

[J'ai visité Caubert, Liercourt, Tirancourt, L'Étoile, Vermand, et je ne mets pas en doute qu'ils ne fassent partie d'une même classe d'*oppida*, datant des derniers siècles de l'indépendance. Taverny se rattache à cette famille, qui n'a jamais été étudiée encore de manière scientifique. C'est un des principaux desiderata de l'archéologie celtique; cf. *Revue*, 1911, p. 427-8. — C. J.]

LE DIEU DE VIÈGE : ADDENDA

La vignette illustrant l'article relatif au dieu de Viège a été donnée (ci-dessus, p. 146) sans sa légende. Nous la complétons par celle-ci.

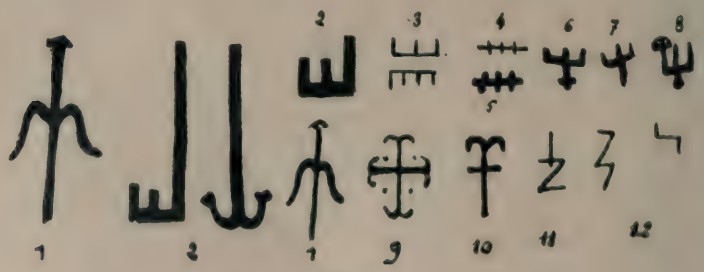

LÉGENDE

1. Dispater de Viège.
2. Musée de Rouen, Barrière-Flavy, *l. c.*
3. En haut, *Rev. arch.*, 1884, 48, p. 1; en bas, Barrière-Flavy, pl. XXXVII, 1.
4. *Rev. arch.*, 1890, 59, p. 2.
5. Reber, *l. c.*, p. 79, fig. 15.
6, 7. Barrière-Flavy, pl. 26, 2.
8. Reber, *l. c.*, p. 68, fig. 3.
9. *Rev. arch.*, 1889, 58, p. 317, fig.
10. Besson, *l. c.*
11. Dispater de Viège, sur la jambe gauche.
12. Barrière-Flavy, pl. XXXVII, 1.

LA QUESTION DE LA CLÉ EN ARCHÉOLOGIE

Cher Monsieur.

J'ai lu, avec grand intérêt, dans les *Notes gallo-romaines* publiées par la *Revue des Études anciennes* (n° 1 du t. XVII, p. 63), la question si curieuse de la crémaillère, à propos du double crochet figuré au devant de la tunique du dieu de Viège.

Je me suis attaché également à la lettre que vous a adressée, sur ce

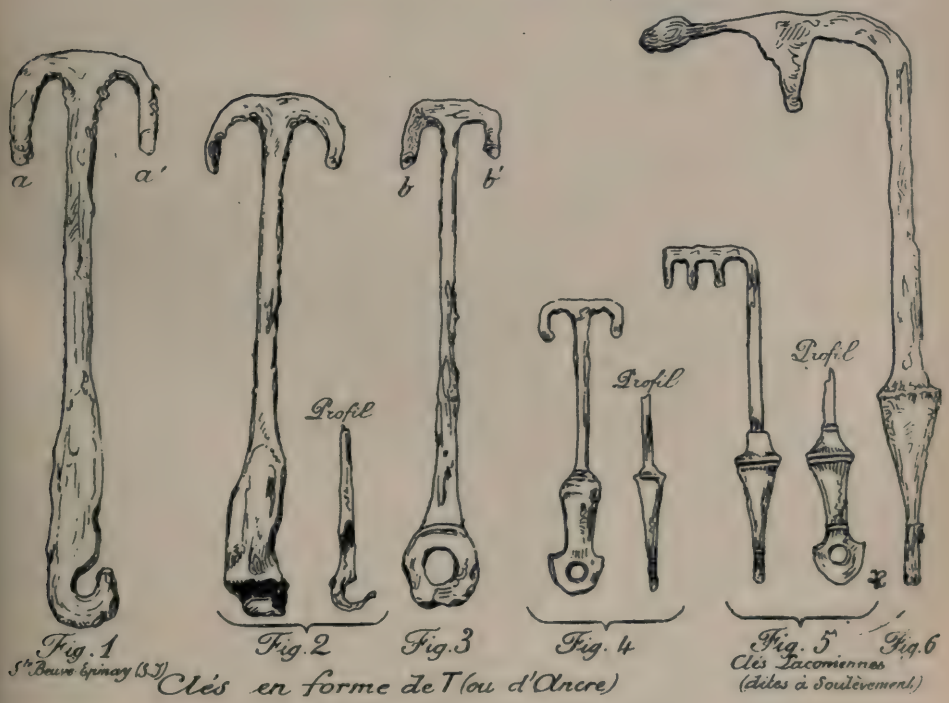

CLÉS GALLO-ROMAINES ET MÉROVINGIENNES

sujet, M. W. Deonna (p. 145 de la même Revue), dans laquelle ce savant croit reconnaître une clé à la ceinture de la figurine de Viège, et lui donne un caractère symbolique. M. Deonna fait un rapprochement de cette clé ou symbole avec celles de la petite trousse d'Envermeu, reproduites par l'abbé Cochet [1], qui les a découvertes dans un milieu

1. Abbé Cochet, *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, 2e édition, p. 300.

mérovingien, et par M. Barrière-Flavy, qui les a dessinées dans son album [1].

Je ne sais jusqu'à quel point ces clés peuvent être prises comme symboles [2]; mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que l'objet suspendu à la ceinture du dieu de Viège est bien une clé. Et, pour appuyer mon opinion, j'ai reproduit, sur la gravure ci-contre (p. 209), six clés empruntées à la vitrine spéciale du Musée de Rouen, le dessin valant souvent mieux qu'une longue dissertation.

Les figures 1, 2, 3, 4, reproduisent des clés en forme de T, selon l'expression admise par J. Déchelette [3]; les figures 5 et 6, des clés laconiennes dites *à soulèvement*, d'après Ch. Loquet, maître serrurier et collectionneur distingué de Rouen [4].

Or, les clés en T ou *à ancre* ont généralement une perforation ou un crochet pour la suspension; celles dites *laconiennes* se terminent le plus souvent par une pyramide quadrangulaire, dont le sommet, aminci en forme de bouterolle, est perforé (*fig.* 5 et 6) afin de pouvoir être suspendues.

Les clés à ancre n'ont pas toujours les branches du T perpendiculaires à la barre transversale, ni parallèles à la tige verticale. Elles s'arrondissent et ont leurs extrémités terminées par un tortillon *a a'* (fig. 1), *b b'* (fig. 3). Ces particularités leur donnent une complète ressemblance avec le crochet figuré sur le dieu de Viège.

J'ai trouvé les deux types de clés dans plusieurs *fana* de la Seine-Inférieure ou de l'Eure [5]; mais malheureusement l'incendie de l'École des beaux-arts, où l'on a inondé d'eau les vitrines du Musée d'antiquités afin de les protéger, a fait disparaître les étiquettes des objets; et seule la clé (fig. 1) peut être indiquée comme provenant du milieu romain de Sainte-Beuve-Epinay, près de Neufchâtel, où elle fut recueillie vers 1830.

Et maintenant, quoi d'extraordinaire que le dieu de Viège porte *à la ceinture* le modèle d'une de ces clés? N'est-ce pas à la ceinture que se fixaient les trousseaux de clés ou autres objets que portaient les femmes et dont sont encore munies les tourières ou économes des couvents, etc.?

Le dieu de Viège ou *porte-clé* ne serait donc pas un symbole solaire, mais un dieu domestique, *gardien de la maison*, protecteur du foyer.

Veuillez agréer, etc.

L. DE VESLY.

1. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares*, t. III, pl. LXIX.
2. [Cf. ici, p. 217.]
3. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 1390 à 1393.
4. Ch. Loquet, *La serrurerie à travers les âges* (ouvrage publié par la Société libre d'Émulation).
5. L. de Vesly, *Les Fana de la région normande*, pl. III, fig. 1 et 2; pl. VII, s. n.

LE MUSÉE RÉMOIS

A l'imitation de quelques villes françaises et surtout étrangères, la municipalité rémoise avait décidé d'utiliser le palais archiépiscopal pour la création d'un *Musée historique* de Reims et de la région champenoise.

La belle salle gothique, dite *du Tau*, abritait des tapisseries; à côté, dans les appartements royaux, devaient être réunis les estampes, costumes, médailles constituant un *Musée des sacres*. Des salles voûtées du rez-de-chaussée, anciennes remises aménagées autrefois sur les plans de Viollet-le-Duc, recevraient les documents lapidaires et épigraphiques jusqu'ici disséminés sur différents points de la ville. Au premier étage, à côté de la belle bibliothèque créée par le cardinal Gousset, étaient déjà transportés les plans, toiles, portraits, souvenirs de tous genres se rapportant à l'histoire de la ville. Le second étage comprenait un *Musée champenois d'ethnographie*, collection de traditions populaires et de folk-lore, due à une initiative privée, qui occupait cinq salles et était ouvert au public depuis un an; et, à côté, dans six grandes pièces, un *Musée archéologique*, comptant environ 12,000 objets, qui provenaient, pour la plupart, des fouilles de la région : les uns remontant à l'âge de la pierre ou à l'âge du fer, principalement à la belle époque marnienne, les autres, céramique, verrerie, bronzes, de l'époque gallo-romaine ou des périodes suivantes.

L'incendie allumé par les obus allemands a brûlé les bâtiments du XVe et du XVIIe siècle, détruit les musées d'archéologie et d'ethnographie. Seule, la série lapidaire a échappé à la catastrophe et servira de base à la reconstitution ultérieure du *Musée historique* de Reims.

Dr O. GUELLIOT[1].

1. [Nous avons dit déjà, *Revue*, 1915, p. 158, et nous redirons plus d'une fois ce que le Musée Rémois et l'ethnographie champenoise doivent au Dr Guelliot. Cf. plus loin, p. 218. — C. J.]

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Fouilles actuelles des arènes de Lutèce. — Académie des Inscriptions, séance du 7 mai 1915. — M. le Dr Capitan, au nom de la sous-commission des fouilles de la Commission municipale du Vieux Paris, expose à l'Académie le résultat des fouilles qui se poursuivent actuellement dans les ruines des arènes gallo-romaines de la rue Monge. — On sait que la moitié de ce monument avait été découverte en 1870 dans un terrain appartenant à la Compagnie des Omnibus, et très bien étudiée alors. Le tout avait été recouvert pour la construction d'un dépôt d'omnibus. — En 1883, le Conseil municipal acquit, moyennant une très grosse somme, les terrains, mitoyens de ceux-ci, ayant fait partie de l'ancien couvent des dames Augustines. Les fouilles y firent découvrir l'autre moitié des ruines des arènes qui furent alors très exactement reconstituées par l'architecte Duseigneur. Depuis trente ans, on peut les voir dans le square qui les entoure. — En 1913, le Conseil municipal put enfin acquérir le terrain du dépôt des Omnibus, supprimé par suite de l'établissement général de la traction mécanique. Il a chargé M. Formigé, architecte de la ville de Paris, de remettre au jour les substructions de cette seconde moitié du monument antique découvert en 1870, puis de les restituer comme celles de l'autre partie, de façon à constituer un ensemble aussi complet que possible. — La Commission municipale du Vieux Paris chargea sa seconde sous-commission, qui s'occupe de toutes les fouilles archéologiques municipales, de suivre ces travaux. L'inspecteur des fouilles, M. Charles Magne, resta sur place en permanence; et le vice-président de la Commission plénière, M. Mithouard, et le président de la deuxième sous-commission, M. le Dr Capitan, visitèrent fréquemment les fouilles. Tout fut soigneusement relevé. Les nombreux plans et photographies présentés à l'Académie montrent bien l'état des fouilles aux diverses époques. Actuellement, ce que l'on peut voir est ceci. Le mur d'enceinte de l'arène elle-même est bien conservé et en totalité, ainsi qu'un des réduits *(carcer)*, ouvrant sur l'arène, où l'on enfermait probablement les bêtes. La grande galerie d'entrée *(vomitorium)* est également très visible, ainsi que quelques murs sur lesquels devaient reposer les gradins. On a retrouvé aussi les traces d'un soubassement à l'intérieur du *podium* (mur d'enceinte de l'arène), qui devait former une galerie circulaire

destinée au service de l'arène. tout comme dans les torils actuels, mais plus étroite (0^m 95 environ). — Les constructions des Omnibus avaient été posées sur les murs antiques non détruits, mais malheureusement dérasés en certains points par suite de l'abaissement du sol. De ce fait, quelques restes de murs fort intéressants découverts en 1870 ont disparu. Quoi qu'il en soit, on peut maintenant se rendre bien compte de l'aspect général du monument, et aucun travail de restitution n'a encore été commencé sur les murs nouvellement remis au jour. C'est pour cela que la Commission municipale du Vieux Paris a pensé que l'Académie pourrait s'intéresser à ces fouilles et que par l'intermédiaire de son vice-président, M. Mithouard, elle vient la prier de vouloir bien venir visiter ces fouilles. — La visite a eu lieu le 10 mai. Le 14, l'Académie, sur la proposition de M. Héron de Villefosse, a émis à l'unanimité un vœu « pour la conservation de ces murs antiques dans l'état même où ils apparaissent aujourd'hui, en se bornant à une consolidation pure et simple, sans aucune reconstitution moderne ».

Sur les stèles du Val di Magra et les Celtes en Italie. — Voici un travail très consciencieux de M. M. Giuliani sur ces stèles figurées du pays ligure qui ont déjà provoqué tant d'articles en France et en Italie : *Di nuovi studi sui Celti in Italia secondo monumenti recentemente scoperti in Liguria,* travail paru dans le *Giornale storico della Lunigiana* (La Spezia, 1915). Sauf quelques notes de notre chronique, M. Giuliani paraît avoir lu tout ce qui a trait à cette question, et j'admire cette information bibliographique dans une revue locale comme celle de La Spezia; je ne sais si beaucoup de revues locales en France pourraient réaliser semblable mérite. Il va de soi que l'auteur montre que rien n'a infirmé jusqu'ici les conclusions posées par M. Ubaldo Mazzini (cf. *Revue préhistorique* de 1910, n° 5) : que ces stèles sont celtiques, qu'elles sont homogènes, qu'elles sont funéraires, qu'elles sont apparentées aux menhirs à figures du Midi de la France. J'hésite encore, pour ma part, à prononcer le nom de Celtes pour cette archéologie; je crois toujours que tout cela est de monde ligure, en rappelant, bien entendu, qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre la civilisation celtique et la civilisation ligure. Cf. *Revue*, 1914, p. 101.

Superstitions du clou. — C'est une chose très curieuse que le réveil de la superstition du clou par ces temps de guerre. On l'a signalée à Vienne, en Autriche, où les dévots viennent planter solennellement un clou dans un chevalier de bois (l'image en a paru en mai dans *Excelsior* et dans la *Revue hebdomadaire*), et là-bas, comme il convient, cette superstition a été organisée avec grand soin par l'autorité. Elle existe chez nous, mais avec la spontanéité qui trahit, comme dit Ostwald, une nation incurablement individualiste. Un de mes étu-

diants me signale qu'on met en vente à Paris des bagues en forme de clous, destinées aux blessés et aux soldats comme porte-bonheur. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'un peu partout en France, et mon correspondant me spécifie dans sa lettre qu'à Mirande (Gers), « on a beaucoup la superstition des clous, notamment ceux qui viennent de fers à cheval... J'en ai même vu encadrés dans des médaillons ». C'est là un bien vieux remède que le clou de fer; il guérit depuis longtemps de l'épilepsie (Pline, XXVIII, 63); il apaise la douleur des blessures, surtout si c'est un clou ramassé à terre, sur lequel on ait marché (XXVIII, 48 : *quod quis calciarit;* ne serait-ce pas ici, en l'espèce, un clou de fer à cheval?); les clous arrachés des tombeaux et plantés sur le seuil sont excellents contre les cauchemars (XXXIV, 151); et les clous des croix n'ont pas attendu le christianisme pour supprimer la fièvre (XXVIII, 46).

Voies romaines. — L'article *Via* du 50e fasc. du *Dictionnaire des Antiquités* paraît devoir être un des plus importants de l'œuvre. La partie romaine de cet article est de M. Besnier. Il sera de toute première utilité pour la connaissance et l'explication des voies romaines de la Gaule. M. Besnier sait que je ne partage pas l'admiration que l'on a d'ordinaire pour la Table de Peutinger, qu'on a fini par commenter comme un livre saint, et qui est un des documents les plus stupidement déformés et les plus arbitrairement incomplets que je connaisse. — En ce qui concerne les rues des villes, je crois bien que l'étude des anciennes « cités » de la France médiévale permet de reconnaître quelques-unes des lignes traditionnelles de la viographie municipale des Romains; cf. *Revue*, 1913, p. 195-6.

Voies de pèlerinage. — Nos lecteurs savent combien de fois nous avons rappelé ici l'importance des chansons de geste pour la connaissance des voies de pèlerinage, et par là des routes romaines. A ce titre, nous signalons le travail de Wilke, *Die französischen Verkehrsstrassen nach den Chansons de geste* (Halle, 1910, *Beihefte* de Grœber, t. XXII). Mais c'est un travail encore bien élémentaire et superficiel, et qui vaut surtout par ses citations assez abondantes.

Bronzes du Louvre. — *Les Bronzes antiques du Louvre,* par A. de Ridder, t. II, *les Instruments*. Paris, Leroux, 1915 ; gr. in-4° de 270 pages, 124 planches, 3,000 numéros. Quantité de choses des temps celtiques et gallo-romains.

Inscriptions de Berre, à Saint-Estève, près du hameau de Mauran :

VIBVLLIO	VLIAS
VERO	APH
	Julia Sapho?

Bernolle et Dubois, *Bull. de la Soc. arch. de Provence,* 1914, n° 20, p. 315-7.

L'amphithéâtre de Lyon. — Il s'agit de celui que découvrit Lafon, à Fourvières. M. Rogatien Le Nail (*Bull. arch.*, 1915, p. xi) affirme qu'il n'y a pas là un amphithéâtre, mais un théâtre. Je voudrais, pour me décider, l'opinion de MM. Germain de Montauzan et Fabia.

Roland, Prussien. — Je ne croyais pas que le pangermanisme pût atteindre à un tel degré de sottise et de mauvaise foi. M. Mann affirme que l'on s'est trompé en plaçant la *Chanson de Roland* à Roncevaux et sur la route d'Espagne. Roncevaux, c'est en réalité Prenzlau dans l'Allemagne du Nord-Est; Pampelune, c'est Plœn dans le Holstein; Saragosse, c'est Saragost, le temple des Slaves; les Sarrasins, ce sont les Slaves. La bataille de Roland, c'est la lutte du Germain chrétien contre les Slaves payens. Car Roland, c'est bien un Germain, un Prussien même; les Français ont dénaturé un nom primitif, qui était Porut-land, le Prussien. Et il est l'ancêtre de la dynastie ascanienne des margraves de Brandebourg (Mann, *Das Rolandslied*, 1912; Leipzig, Weicher, in-8° de 174 pages). Folie que tout cela? pas le moins du monde. Car M. Mann est professeur, il a été chargé de faire le programme de rentrée du Gymnase Frédéric-Guillaume à Posen. Il connaît bien les textes, les manuscrits, les recueils toponymiques. Sa technique scientifique n'est pas d'un ignorant. Et c'est une preuve de plus de ce phénomène général qui entraîne les Allemands à faire de la science un organe de contre-vérité.

La démence de Mann s'explique d'ailleurs, et c'est à d'autres qu'il faut en rapporter la responsabilité. Le pauvre professeur de Schneidemühl, en imprimant ses insanités, est la victime de l'enseignement des frères Grimm, et ne fait qu'appliquer dans ses dernières conséquences le principe posé par Wilhelm Grimm à propos de la *Chanson de Roland* (*Ruolandes Liet*, Gœttingue, 1838, préf.) : « Lorsque Henri le Lion fit traduire en allemand la *Chanson de Roland*, il ne fit que rendre son bien à l'Allemagne », *empfieng Deutschland was schon sein Eigenthum war*. « La langue romane » avait pris Roland à l'Allemagne, continue Grimm, il faut le lui rendre. — Il y a bien près d'un siècle, on le voit, que les savants d'outre-Rhin se sont intoxiqués de pangermanisme.

Le cycle de la Terre Mère chez les Celtes. — J. Loth. *Le Dieu Lug, La Terre Mère et les Lugoves*. Dans la *Revue archéologique* de sept.-déc. 1914. Nous reviendrons sans doute sur cet important travail.

Folk-lore de la naissance. — A. Gascard, *La naissance au Moyen-Age*, dans la *Revue archéologique*, sept.-déc. 1914. Capital : offre cet avantage d'avoir mis en lumière tous les textes médiévaux. C'est, comme je l'ai dit souvent, la principale tâche qui s'impose au folk-lore, recueillir les textes anciens, tirés des vies de saints, chansons, images (l'auteur a utilisé ces dernières).

Histoire du Berry. — La Société des Antiquaires du Centre avait depuis longtemps reconnu la nécessité de publier une table complète de l'*Histoire du Berry* de Thaumas de la Thaumassière, indispensable à tous les chercheurs de notre région et utile à tous les érudits.

On sait que les exemplaires de l'édition de 1689 étant devenus presque introuvables, il a été publié une deuxième édition du célèbre ouvrage par la Société du Berry en 1865, en plus petit format. Le travail à paraître sera de ce dernier format qui est le plus répandu. et renvoie aux paginations des deux éditions. Le prix en est fixé à 5 francs.

Apollon en Gaule. — L'inscription de La Celle-Bruère (de Villefosse d'après Mallard, *Bull. des Antiquaires*, 1914, p. 240) est capitale pour l'histoire de l'Apollon celtique :

NVM AVG
ET
DEO APOLO
NI BASSO
LEDVLITA
NO ADELPHI
O
V· S· L M

Cf. *Corpus*, XIII, 939 : *Deo Apollini Cobledulitavo* (à Périgueux). — M. de Villefosse, *Bull.*, 1913, p. 368, lit en un seul mot *Bassoledulitanus*, ce qui est fort possible.

Si Apollon a pu prendre le surnom de *Bassus*, il y a là un argument de plus pour voir dans le fameux temple arverne de *Vassogalate* un temple à Apollon, et par suite pour placer ce temple à Clermont même (*Revue*, 1913, p. 422). — Je sais les objections qu'on peut faire (cf. *Corpus*, XIII, 4130).

Symboles météorologiques ou domestiques? — L'idée dominante de M. Deonna (*Revue*, 1915, p. 145), à propos du dieu de Viège, est que les symboles qui l'accompagnent ont un sens météorologique, éclair, foudre, etc.[1]. Je préfère croire (cf. p. 211) à un sens domestique, à rapprocher le clou et cet instrument bifide de la marmite et des chenets que portent d'autres dieux. Je laisse l'avenir décider entre les deux thèses. — Quand bien même, d'ailleurs, l'origine météorologique du dieu serait prouvée, cela n'exclurait pas son rôle domestique. Il est certain, par exemple, que le fameux groupe du cavalier porté par l'anguipède ne peut guère avoir un sens domestique (*Revue*, 1913, p. 83). Et cependant, rencontré presque toujours dans des cours de fermes ou de maisons, il ne peut guère avoir qu'un rôle domestique. Et ceci rappelle l'autel de Jupiter des maisons classiques, *deus penetralis*.

1. M. Deonna dit (p. 145) : « Le clou, symbole de l'éclair chez les Gaulois ». Je ne voudrais pas que cette conclusion fût acceptée les yeux fermés. Il n'y a aucune preuve.

Cadavres percés de clous (*Revue*, 1902, p. 300-1). — Tillemont, *Mémoires*, IV, p. 497 : On a trouvé... [des] corps depuis « quelques années auprès de l'église de Saint-Sixte... et vers l'abbaye de Saint-Nicaise [à Reims]. Ces corps avaient plusieurs grands clous enfoncés dans la tête et dans les bras... Entre ces corps ainsi percés, il y en avait un d'un enfant d'environ dix ans ». — Sur le folk-lore du clou, ici, p. 213-4.

Coiffure gauloise. — Résumé de la question par Ad. Reinach, *A propos de la coiffure des Gaulois et des Germains*, dans la *Revue celtique*, 1914, n° 4. Remarques importantes du jeune, vaillant, admirable érudit. Cf. aussi, sur ce sujet. Hermann Fischer, *Zum germanischen Haarknoten*, extrait de la *Zeitschrift für deutsches Altertum*, LIII, 1912.

A propos de sainte Reine. — L'intéressante brochure de M. Toutain sur l'ancienne basilique et le soi-disant sarcophage de sainte Reine à Alésia (*La Basilique primitive et le plus ancien culte de sainte Reine à Alésia*, extrait de la *Revue de l'histoire des Religions*, 1914, p. 21) pose un certain nombre de questions sur les plus anciens temps du christianisme gaulois. Sur le sarcophage, je répète que je ne veux pas me prononcer avant de l'avoir vu (cf. *Revue*, 1915, p. 69). On a trouvé à l'intérieur, introduites sans doute par la cavité ménagée dans le couvercle, un certain nombre de clés (dont j'aurais voulu les dessins) : il est bien probable, comme l'a indiqué M. Toutain, qu'il y a là quelque rite : la clé intervient souvent dans le vocabulaire primitif. clé d'abîme, clé du paradis, des cieux, de la mort. etc., et qui dit métaphore dit le plus souvent rite dans le culte et symbole en archéologie. Il s'agirait de savoir si les instruments dont parle ici M. Deonna (*Revue*, 1915. p. 145-7, p. 210) ne sont pas véritablement des clés, comme M. Deonna le suppose, et ne se rattachent pas aussi à la symbolique chrétienne (sur la forme, cf. Déchelette, *Manuel*, t. II, p. 1391). De même, parmi les objets si étranges que tiennent les cavaliers symboliques des monnaies gauloises, il serait possible qu'il y eût des clés (p. ex. n° 6949). Et que la symbolique chrétienne continue maintes fois la symbolique celtique, cela n'étonnera personne. — Il semble bien que le culte de sainte Reine puisse remonter assez haut jusqu'au VIe, peut-être jusqu'à la fin du Ve siècle. Il n'importe d'ailleurs pour l'authenticité. Dès le IVe siècle, il se forme en Gaule des cultes absolument apocryphes, surtout vers le temps des empereurs de Trèves (après 364), qui virent le premier épanouissement du culte des saints. Et c'était la grande affaire de saint Martin, que de lutter contre la *falsa opinio* qui avait consacré tant de faux martyrs (cf. Sulpice Sévère, *Vita*, § 11). Et je n'affirme pas qu'il n'y ait pu avoir une sainte Reine, mais j'aime mieux aussi ne pas affirmer qu'il y en a eu une. Quand on lit, par exemple, les

ineptes contre-vérités de la *Vita Martialis* du Pseudo-Aurélien (le vrai type de cette tératologie littéraire et historique), on se sent éperdu de doute à l'endroit de toutes les vies de saints que des contemporains n'ont point écrites. Je pense, là-dessus et sur le reste, être d'accord avec M. Toutain.

La question des Rèmes et des Belges. — Je soumets à M. Guelliot, puisque l'occasion s'en présente (cf. p. 211), la question suivante, à laquelle il répondra mieux que pas un. — Il est bien difficile que les Celtes, vers 550-500 (cf. *Revue*, 1915, p. 76), n'aient pas occupé la Champagne, pays fertile entre tous. D'autre part, les Rèmes étaient regardés comme des Belges, et je doute que les Belges soient arrivés de la rive droite du Rhin avant 300. J'ai toujours supposé que les Rèmes n'étaient pas de vrais Belges, et que cela explique leur attitude toujours si foncièrement hostile aux Belges. Voici donc la question que je pose : Y a-t-il, dans l'archéologie rémoise, trace de quelque changement vers l'an 300, au milieu de l'époque marnienne?

Si oui, c'est qu'il y a eu, sur fond celtique, invasion belge. Si non, c'est que l'élément celtique a continué sa vie sans modification.

La superstition des Itinéraires. — J'ai déjà dit (p. 214) qu'on avait beaucoup trop le culte de la *Table de Peutinger* et de l'*Itinéraire Antonin* : et ce culte devant les cartes défigurées et les textes tronqués me rappelle celui dont on a si longtemps entouré les tracés des portulans. M. Rouzaud, dans un travail analysé ici même (1915, p. 141), fait des remarques très justes à ce sujet : « On a jusqu'ici disserté à perte de vue sur des itinéraires où les noms de lieux sont habituellement estropiés et impossibles à identifier avec quelque certitude [ceci est cependant excessif]; au point que je me demande si l'on n'aurait pas systématiquement tourné le dos à la vérité, et s'il ne serait pas plus scientifique de rechercher d'abord sur le terrain des traces matérielles d'une voie, qui ne peut pas s'être totalement volatilisée; en même temps qu'on compulserait soigneusement les textes du Moyen-Age, où des mentions de routes très anciennes pourraient se trouver oubliées. »

Tabula, la Dyle. — *Tabula* est le nom d'une rivière que Ptolémée place avant le pays des Tongres : μετὰ τὸν Ταβούλαν ποταμὸν Τοῦνγροι (II, 9,5). Les éditeurs de Ptolémée, Holder, le *Corpus* ne savent pas ce que c'est. C'est, dit M. Cumont (*Comment la Belgique*, etc., p. 9), la Dyle, *Thila* ou *Thilia*, qui a toujours servi de limite à la *civitas* de Tongres. Il est probable que Ptolémée avait quelque carte sous les yeux.

CAMILLE JULLIAN.

VARIÉTÉS

La Guerre et la Religion.

Der Krieg und die Religion, Rede am 12 November 1914 gehalten von **D. Adolf Deissmann**, Professor an der Universitæt Berlin. — Mit Beilagen ausgewaehlter Kriegsdokumente. — Herausgegeben von der Zentralstelle für Volkswohlfahrt und dem Verein für volkstümliche Kurse von Berliner Hochschullehrern. Berlin, Carl Heymanns Verlag, 1914; 1 brochure in-8°, de 45 pages.

Dans une série de conférences intitulée : *Deutsche Reden in schwerer Zeit*, — Discours allemands en temps d'épreuve, — et confiées à des professeurs de l'Université de Berlin, après Delbrück, Lasson, Harnack et quelques autres, M. Deissmann, l'auteur des *Bibelstudien*, de *Licht vom Osten*[1], etc., a prononcé, le 12 novembre 1914, un discours sur *la Guerre et la Religion*, thème redoutable, nous avoue-t-il lui-même, et « qui pourra paraître à plus d'un aussi étrange que le serait cet autre : l'obusier et la cathédrale ». On me reprocherait de souligner ce que la comparaison a d'ingénieux et surtout d'opportun. Il faut reconnaître, — bien qu'on s'y attende peu de la part d'un homme qui montre de prime abord tant d'esprit, — qu'il a su garder, en parlant des ennemis de son pays[2], une modération qui lui fait honneur. On n'en trouvera que plus significatives certaines déclarations par où se manifeste une fois encore cette perversion du sentiment religieux dont l'Allemagne offre le spectacle au monde étonné, et dont elle-même s'étonnera plus tard.

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1912, p. 108.

2. Surtout en parlant des Français. P. 14, il note que « la France, dans les années qui ont précédé la guerre, montrait déjà des signes évidents d'une renaissance religieuse et morale, et qu'en ce moment, comme le prouvent certains exemples typiques, la guerre y a donné l'essor à de puissantes aspirations religieuses ». Ces exemples typiques sont des lettres trouvées sur des soldats français (cf. p. 37). M. Deissmann est un peu moins bienveillant pour les Russes, p. 14 et p. 36, sans que son langage, cependant, se laisse aller à trop de violence.

Ces déclarations portent sur deux points : qu'est-ce que « le Dieu allemand » ? Quelle conception les Allemands se font-ils aujourd'hui du christianisme ?

Le Dieu allemand ? M. Deissmann reconnaît ce que cette confiscation apparente de la divinité au profit d'un peuple risque d'avoir de choquant pour les autres. Un ami de Hollande ne lui a pas caché d'ailleurs « l'effroi » qu'elle inspire. Historien justement réputé des origines chrétiennes, comment M. Deissmann se dissimulerait-il qu'une notion pareille est une véritable régression ? « Le Dieu allemand, le Dieu national ! Pendant des semestres, nous, théologiens, dans nos salles de cours, nous avons enseigné que le Dieu national appartenait au plus bas degré du développement religieux, et d'innombrables dissertations de licence l'ont exécuté sur un ton de supériorité ironique. Or, le revoici tout à coup [1]. » Suit maintenant le plaidoyer, qui met habilement en valeur le principal moyen de défense auquel on puisse faire appel. Le peuple allemand, selon M. Deissmann, invoque le Dieu allemand au même sens où chaque fidèle, en priant, s'adresse à « son Dieu ». De telles expressions répondent seulement au besoin de traduire avec toute l'intensité possible une foi profonde, de rendre plus sensible et plus étroit le lien que cette foi établit entre le croyant et la divinité. Ainsi comprises, elles n'offrent aucun danger. « De même que l'individu ne dispute point *son Dieu* aux autres, mais glorifie Dieu aussi souvent qu'un autre individu sait le reconnaître comme *son Dieu*, ainsi, en tant que peuple, nous ne disputons pas aux autres peuples la propriété de Dieu. Nous ne leur refusons pas cette propriété [2]. » Nous sommes parfaitement convaincu que M. Deissmann, en écrivant ces lignes, ne fournit pas seulement une excuse, mais exprime très exactement l'état d'âme de certains de ses compatriotes. Cependant, quoiqu'il ajoute que « confesser ainsi *notre Dieu* et *notre Père*, n'étant pas de l'exclusivisme, n'est par conséquent pas un fait d'atavisme religieux ; que les églises allemandes » — et nous l'en croyons — « n'ont pas oublié jusqu'à présent dans leurs prières même leurs ennemis », et — nous voulons l'en croire — « que derrière les supplications que fait entendre à haute voix la communauté des fidèles, il y a secrètement la muette aspiration vers le *Notre Père de l'humanité*, au nom duquel les peuples de toutes langues doivent se réunir un jour », pourquoi restons-nous inquiets, nous l'ennemi, tout comme l'ami de Hollande ? et pourquoi continuons-nous à nous demander si, malgré tout, l'abus, la répétition exaspérante de cette formule provocatrice n'est pas un de ces indices qui

1. P. 16.

2. P. 17 : « Wir gönnen ihnen diesen Besitz ». *Gönnen* a des nuances assez variables, je crois ; j'ai pris celle qui m'a paru rendre la moins blessante pour « les autres peuples » la concession qu'octroie M. Deissmann.

trahissent une aberration indéniable du sentiment religieux? Je crains que les dernières pages de la brochure de M. Deissmann ne soient de nature à nous l'expliquer en partie.

Quels sont les effets de la religion sur la guerre? C'est le second point de la harangue de M. Deissmann, dont le premier était : *Quels sont les effets de la guerre sur la religion?* La religion eût pu prévenir la guerre, dira-t-on : or, elle ne l'a pas fait, quoique « l'empereur et le chancelier, parce qu'ils sont pieux, aient certainement éprouvé le frisson intime de l'homme pieux en présence de la guerre, et qu'ils aient tout fait, jusqu'à l'extrême limite, pour l'éviter ». M. Deissmann est convaincu — cela va de soi — que la guerre a été imposée à l'Allemagne. Du moins, si la religion ne l'a pas prévenue, elle inspire la charité des aumôniers et des infirmiers sur le front. Mais à cela M. Deissmann consacre à peine quelques lignes. La vraie question, pour lui et — semble-t-il croire — pour ses auditeurs, est celle-ci : « Le christianisme est-il assez dur pour pouvoir être une arme, en un siècle où doivent combattre les uns contre les autres, sur terre, des millions d'hommes retranchés, et sur mer des vaisseaux cuirassés? Le christianisme est-il assez dur pour l'âge de fer de la guerre mondiale? » On en pourrait douter, selon M. Deissmann, si le christianisme était ce sentimentalisme douceâtre qui peut servir d'excuse aux sarcasmes de Nietzsche[1]. Mais telle n'est pas la religion du Nouveau Testament; elle n'est pas cette édulcoration fade. Avec sa riche complexité, qui ne se laisse pas enfermer dans une formule, elle embrasse tous les extrêmes : « Elle souffre et elle combat : elle bénit et se courrouce. Jamais elle ne s'est réellement détachée de la religion héroïque des vieux prophètes et des psalmistes; elle a elle-même un caractère héroïque. Elle a pour mot d'ordre : quand même; elle exige qu'on mette en jeu sa personne tout entière, qu'on soit prêt à sacrifier sa propre vie; elle est une milice; elle est une religion de martyrs ...[2]. » Vous êtes éloquent, Monsieur Deissmann; mais je vous arrête. Je sais bien que vous n'avez pas une fois, dans votre harangue, prononcé le nom de la Belgique, et peut-être vous en sais-je gré; mais ici le lecteur étranger le prononcera, et il dira que vous allez blasphémer. Il vous passera l'ingéniosité, — on sait assez par vos *Bibelstudien* que vous en avez, mais je préférerais que vous n'eussiez plus assez de liberté d'esprit pour en avoir, — il vous passera l'ingéniosité un peu laborieuse de ces pages 22-23 où vous avez cru devoir refaire, en quelque sorte, en sens inverse, ce que fit un jour votre maître Harnack dans une étude bien connue, en recherchant à l'aide de quelles trans-

1. P. 42, M. Deissmann nous apprend que les trois livres que l'on rencontre le plus souvent dans le paquetage du soldat allemand sont : la Bible, le *Faust* de Gœthe et le *Zarathustra* de Nietzsche. Il ne trouve pas cela si paradoxal.

2. P. 21-22.

positions d'idées et de termes l'Église chrétienne devint la *militia Christi*. Transposez à votre tour, s'il vous plaît, les paroles de Jésus ou celles de saint Paul pour que « monnayées à l'origine en vue du combat contre le monde, le péché, les ténèbres, elles soient capables de servir aujourd'hui à un autre genre de combat » [1]. Mais quand, du même ton à peu près que certains de vos compatriotes revendiquent le titre de Huns, vous répondez à notre ambassadeur à Londres, qui a parlé de *cette religion de la Barbarie que prêchent des savants et des professeurs :* « Cette déclaration — j'en risque le paradoxe — n'est pas très éloignée de ma propre pensée. Ce que là-bas on nomme aujourd'hui Barbarie, l'histoire le nommera un jour : force primordiale (urwüchsige Kraft). Dans le siècle de la plus puissante mobilisation de forces physiques et spirituelles que le monde ait jamais vue, nous prêchons, — cela est vrai, — non, ce n'est pas nous qui la prêchons, c'est elle qui se révèle elle-même : la Religion de la Force. Et nous bénissons le destin qui nous a jetés, avec nos yeux pour voir et nos cœurs pour battre, en plein dans le remous de pareilles forces » [2], ceux qui continuent à croire que la force du christianisme, c'est la charité, ceux-là vous répondront à leur tour : « *Vis tua tecum sit.* »

A. PUECH.

Collections d'auteurs grecs et latins.

Nous ignorons tous quand se terminera la guerre ; mais il importe que chacun de nous pense dès maintenant au temps qui la suivra, et que les flots de sang, versés par nos soldats, ne soient pas inutiles. Or, dans une multitude de cas, par négligence, par veulerie d'esprit, par dilettantisme, nous nous sommes laissés devenir tributaires d'un peuple pour lequel, quelle que puisse être notre victoire, notre haine ne sera jamais assez tenace ni assez vigoureuse. Il faut dès aujourd'hui y songer et préparer l'avenir.

Tous ceux qui s'occupent de littérature ancienne savent à quel point l'Allemagne, dans ce domaine comme dans bien d'autres, a accaparé le marché mondial. Teubner à Leipzig, Weidmann à Berlin, pour ne citer que les éditeurs les plus connus, sont devenus les fournisseurs de l'univers. Tel livre, modestement publié en France, a peine à arriver à une seconde édition, qui, parce qu'il a été traduit par la firme de Leipzig, parvient à un succès dont il ne se glorifiera jamais

1. P. 22.
2. P. 25. La phrase que je cite est la dernière de la conférence.

dans son pays d'origine. Mais disons-le très haut : la plupart des productions de ces librairies colossales ont la médiocrité des produits d'usine. Ils sont trop faits à la grosse, au mille. Ce n'est pas ainsi que nous voulons qu'on travaille. Un livre doit être une œuvre pondérée, bien écrite, claire, ordonnée, lumineuse.

Il y a toujours un peu d'art dans un livre. Le lecteur n'est pas un client ordinaire. Si on le refait, en lui glissant dans la main un article de camelote, trompé une fois et furieux, on ne le trompe pas deux.

Or, je le demande à tous les hellénistes qui, comme moi, hélas! ont tant de livres allemands sur leur table, est-ce qu'ils n'ont pas souvent la sensation très nette que le texte de ces écrits, surtout celui des plus récents, quelque volumineuse qu'en soit la documentation, n'a pas au fond plus de valeur que le papier dont ils sont faits, ce papier qui, on ne sait pourquoi, s'effrite et se réduit à rien? Depuis cinquante ans, l'Allemagne nous inonde d'un flot d'éditions grecques qui ne valent pas toujours le prix qu'elles coûtent. Qui a lu la *Sophokles Elektra* de Kaibel avec son *Kommentar* de 250 pages sans les *Nachträge?* Wilamowitz peut bien se permettre ces éditions difformes, parce qu'il est Wilamowitz. Mais chez ses imitateurs cela devient cruel.

Il faut donc nous débarrasser le plus possible de ces gens-là. Mais c'est ici que s'élève une difficulté grave. Nous sommes, pour ce qui est des éditions grecques, dans un état de pénurie vraiment humiliante. Faisons le compte des écrivains classiques que nous pouvons lire annotés en notre langue : il ne sera pas long.

D'abord et avant tout, le *Démosthène*, incomplet, d'Henri Weil, ses *Sept tragédies* et l'*Alceste* d'Euripide; le *Sophocle* de Tournier-Desrousseaux; les deux premiers livres du *Thucydide* d'A. Croiset, et si l'on veut, car nous n'avons pas le droit d'être difficiles, l'*Homère*, si vieilli, d'A. Pierron. Ajoutons-y la *Paix* d'Aristophane de P. Mazon, ses *Travaux et Jours* d'Hésiode, qu'il a publiés l'an dernier, les *Bacchantes* de G. Dalmeyda. Si à cette liste on joint sept ou huit éditions d'œuvres isolées et moins notoires, on ne sera pas loin d'être complet.

Ainsi, pour ne mentionner qu'une lacune qui est vraiment extraordinaire, aucune édition de Xénophon. Nous avons bien l'*Anabase* de P. Couvreur, et ce travail est excellent, mais il est destiné à des jeunes gens et ne suffit point.

Il est donc urgent, très urgent, que nous nous mettions à éditer les classiques grecs de l'Antiquité. Allons-nous continuer, comme des êtres inconscients, à porter notre argent aux librairies boches? Et que nos éditeurs ne nous disent point qu'ils risquent gros dans l'entreprise. L'*Euripide* d'H. Weil, son *Démosthène* arrivent en une quarantaine d'années à leur troisième ou quatrième édition. Sans doute, ce

n'est pas le succès de l'*Aphrodite* de P. Loüys, encore que ce succès prouve jusqu'à un certain point que chez nous l'amour de la culture grecque n'est pas éteint même dans la foule.

Quel type d'éditions devons-nous adopter? Mais il est tout trouvé, il existe. Prenons celui des éditions dites savantes, celui d'Hachette, et pour nos étudiants celui des *Morceaux choisis d'Aristophane* de L. Bodin et de P. Mazon, des *Extraits des Orateurs attiques* de L. Bodin, — ces deux précieux petits livres, — ou, si l'on veut, celui des *Extraits de Thucydide* du regretté A. Hauvette. Car nous avons quelques excellents travaux, il faut seulement les multiplier. Mais, de grâce, qu'on y songe. Ces éditions ne se font pas en un jour. Qu'on se partage la besogne et qu'on s'y mette. Et si les éditeurs craignent pour leur caisse, ne peut-on pas suivre l'exemple que nous donne chez nous la *Société des textes français modernes*? Qui refusera sa cotisation, si elle est nécessaire pour nous délivrer des éditions allemandes, ou plus exactement pour en délivrer nos étudiants, puisque leurs maîtres devront continuer d'être informés des travaux qui se feront dans les pays d'outre-Rhin, comme ils l'étaient avant la guerre? Mais cela est une nécessité professionnelle qui n'incombe point aux jeunes gens avec lesquels ils travaillent. A-t-on jamais vu les élèves des gymnases allemands lire un texte grec dans une édition française? Et s'ils l'essayaient, en comprendraient-ils la valeur, eux qui sont habitués à leur notes amorphes, où tout, grammaire, critique de texte, morphologie, métrique, histoire, est mélangé pêle-mêle, sans compter la polémique contre les précédents éditeurs? Pourquoi condamner nos étudiants et tous ceux qui lisent encore chez nous du grec à se servir de ces éditions-là et ne point leur en mettre dans les mains qui soient vraiment nôtres par l'ordre, la précision, la probité?

P. MASQUERAY.

La question des textes est, en effet, pour notre avenir scientifique, une question vitale. Il ne s'agit pas d'ailleurs, pour nous, de nous exercer à une tâche nouvelle : il s'agit de reprendre une tradition ancienne, maladroitement oubliée depuis une trentaine d'années. En Allemagne, les grandes collections (Weidmann, Teubner) sont de date relativement récente : les Tauchnitz avaient une valeur médiocre. Chez nous, il y a de l'excellent chez Panckoucke et Lemaire, et si les Didot ont recouru à des érudits allemands, ils n'en sont pas moins une œuvre française. Je laisse de côté les Nisard, qui furent une honte. C'est cette tradition, laquelle date de la Restauration, qu'il faut reprendre. Et il faut la reprendre, non pas en créant des institutions nouvelles, mais en faisant vivre, utilisant, développant les collections, les œuvres déjà existantes. Il en est de l'érudition comme

de l'administration et de la bienfaisance : au lieu de fonder à nouveau, adaptez les organes anciens. Pour le grec, que la maison Didot rajeunisse ses éditions en recourant à nos hellénistes. Pour le latin, qu'Hachette développe la collection grand in-8° inaugurée en 1867 (avant l'autre guerre) par le Virgile de Benoist. Voilà pour les grandes éditions savantes. Pour les éditions courantes, la petite collection Hachette in-16, où paraît le Virgile de Lejay (cf. ici p. 236), peut être un excellent point de départ. Quelques-uns trouvent le format de cette collection trop étriqué, pas assez scientifique : rien n'empêche, s'ils ont raison, de donner à cette collection le format in-12 de la collection Teubner ou de la collection d'Oxford, sans même changer la justification. Surtout, que les pouvoirs publics veillent, dans les libellés des programmes, à ne renvoyer qu'à nos éditions. Je crois donc qu'il existe chez nous des éléments de collections générales. J'ai peur qu'en n'y recourant pas, en voulant tout de suite faire du nouveau, faire grand, on ne perde beaucoup de temps et on aboutisse à ces *opera interrupta* que la science française a mulitipliées de 1860 à 1885.

C. JULLIAN.

Pourquoi les éditeurs français ne pratiqueraient-ils pas l'union sacrée à l'exemple du reste du pays? Leur serait-il difficile de former un *consortium* où chacun conserverait les ouvrages déjà publiés par lui en les faisant rentrer dans l'organisation générale? Voici, je suppose, les Extraits de Thucydide d'Hauvette, les Morceaux choisis de l'*Anabase*, de Dürrbach, édités, les premiers chez Delagrave, les seconds chez Armand Colin. Bien que rangés sous une firme différente, n'ont-ils pas l'air, ayant même format, même justification, même imprimeur, mêmes caractères, d'appartenir à une même collection? C'est cette collection, unique comme type, comme méthode, comme inspiration, comme garanties, mais d'origine très diverse, que l'on pourrait réaliser d'abord. Un patronage des maîtres de la culture classique, un commissaire responsable pour chaque publication, une société de souscripteurs en relation avec la fédération des éditeurs, des prix récompensant les sacrifices, et nous aurions avant peu l'ensemble qui nous manque.

G. RADET.

BIBLIOGRAPHIE

V. Costanzi, *Studi di Storia macedonica sino a Filippo* (extrait des *Annali delle Università Toscane*, tomo XXXIII). Pisa, Stabilimento tipografico toscano, 1915; 1 vol. in-4° de VIII-136 pages.

L'ouvrage d'Abel *(Makedonien vor König Philippos)*, publié en 1847, était la seule histoire d'ensemble que l'on pût consulter sur le pays dont l'hégémonie avait succédé à celles de Thèbes, d'Athènes et de Sparte. Mais à défaut d'un livre organique, d'innombrables travaux de détail s'étaient fait jour depuis un demi-siècle. Les recherches de linguistique et de préhistoire, en particulier, avaient vivifié bien des questions. Il était donc utile de tenter une nouvelle synthèse. M. Vincenzo Costanzi l'a entreprise. Il ne s'est point cependant proposé de nous donner une histoire complète de la Macédoine jusqu'à la veille de la conquête d'Alexandre : laissant de côté les parties secondaires ou suffisamment établies, il a borné son effort aux problèmes les plus difficiles, sur lesquels la discussion reste ouverte.

Un des premiers et des plus controversés est celui de l'origine des Macédoniens. Ce peuple appartient-il à la famille hellénique, comme le soutenait Abel, ou faut-il voir en lui un groupe de race barbare? M. Costanzi défend avec une science lumineuse et alerte la thèse de la grécité. L'onomastique et les coutumes macédoniennes (notamment l'institution si remarquable de l'*hétairie*) apparentent le cœur de la nation au monde homérique. Non moins probante est la comparaison des cultes. Tous les grands types divins de l'Hellade primitive, toute la hiérarchie des puissances solaires ou chthoniennes, avec la place prépondérante accordée à Zeus et à la Terre-Mère, toutes les croyances caractéristiques, animisme, zoolâtrie, culte des morts, se retrouvent en Macédoine, sous des formes indigènes qui ne sont que des ramifications différentes d'une même souche.

Ce fond de grécité des Macédoniens explique leur histoire. Se rattachant au plus vieux passé hellénique, ils ont tendu, par une force naturelle, de plus en plus consciente, à faire partie intégrante de cette Grèce qui les avait précédés dans les voies de la civilisation.

A cet égard, Amyntas Ier, que nous voyons en relations politiques et commerciales avec les Pisistratides, joue le rôle d'un précurseur. Son fils, Alexandre le Philhellène, que célébra Pindare, mit à profit les victoires de Salamine et de Platées pour soustraire la Macédoine à la suzeraineté perse, pour y attirer des colons grecs, comme les fugitifs de Mycènes et de Tirynthe, pour développer, à côté des institutions militaires proprement macédoniennes, la culture hellénique. Le programme de la dynastie était tracé. Tous les princes de la lignée téménide s'en inspirèrent. Pendant un siècle, tandis que Sparte, Athènes et Thèbes se disputaient l'hégémonie, ils travaillèrent à l'avènement de la Grèce du nord. Philippe fit plus que réaliser les rêves ambitieux de sa maison. En offrant pour but suprême à la politique panhellénique la conquête de l'Empire achéménide, il n'apparut pas seulement, à ses partisans grecs, sous les traits d'un champion de l'unité grecque, mais comme un nouvel Hercule chargé d'assurer le triomphe universel de l'hellénisme.

Pour ne pas interrompre la trame vivante et rapide de son récit, M. Costanzi a rejeté en appendice six dissertations sur des points spéciaux : I. La souveraineté (tagia) de Daochos Ier. — II. L'hégémonie d'Archélaos sur Larissa et les allusions historiques du discours περὶ πολιτείας. — III. Questions relatives au droit héréditaire macédonien (les bâtards et les concubines). — IV. La Thessalie depuis la fin de l'hégémonie thébaine jusqu'à la suprématie de Philippe. — V. Les causes de la guerre sacrée et la chronologie de ses premières années. — VI. Philippe et la politique panhellénique.

Dans cette *Revue*, où l'on s'est élevé tant de fois contre l'érudition encombrante qui ne peut aborder un sujet sans en remâcher toutes les parties *ab ovo*, nous avons plaisir à saluer en M. Costanzi le représentant de la vraie méthode, celle qui se limite à l'essentiel et procède par efforts vigoureux sur des points bien choisis.

GEORGES RADET.

A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, 2e partie : bibliographie, notes et éclaircissements, table généalogique, généalogies dynastiques, etc..., index général, planches et cartes [pages 487 à 729]. Paris, E. Leroux, 1914.

En copiant l'énumération inscrite dans un cartouche sur la couverture, et qui omet seulement des spécimens de monnaies des Séleucides décrits par M. Babelon, j'indique au mieux le contenu de cette seconde partie du grand ouvrage de M. Bouché-Leclercq, imprimée depuis près d'un an, mais dont la distribution fut retardée par la crise européenne. Ceux-là, s'il en était, qui reprochèrent au tome Ier

de planer au-dessus des controverses et de proposer comme sûres des conclusions douteuses et combattues, verront cette fois que du moins tous litiges furent jugés sur pièces et après audition des plaidoiries. Preuve de conscience, et souvent de patience ; et l'on conçoit que l'auteur esquisse par moments un geste de lassitude, laisse apparaître une sorte « d'indifférence quelque peu désabusée ». La plupart des débats portent en effet sur des points de chronologie — très obscurs pour les motifs que M. Bouché-Leclercq développe à merveille (p. 515-520) —, ou sur l'identité nébuleuse du Séleucos, de l'Antiochos ou du Démétrios auquel la chronique imprécise attribue tel ou tel acte. Bien peu dépassent les questions de dates ou de personnes[1], et au milieu des conjectures, des postulats qui les étayent, on se sent bien des fois comme une envie insurmontable de ne point choisir. Cette abstention trop commode n'était point permise au rédacteur d'une histoire complète et suivie, et lui-même fournit toutes facilités d'examen à ceux qui, devant ces problèmes, manifestent un autre courage que celui de la résignation. Dirai-je que çà et là j'ai incliné — rien de plus — vers d'autres solutions que celles qu'il préconise, et qu'ailleurs il m'a convaincu? Il faudrait trop de place pour donner ses raisons, et qu'importe une voix de plus dans ce hasardeux plébiscite? Il reste que cet ouvrage, solide et brillant, me paraît rendre avec justesse la physionomie, la couleur d'une époque, d'un gouvernement, d'une dynastie. Ce qu'il dit de chaque roi pourra être revisé, si des informations nouvelles réduisent le champ des confusions; j'ai peine à croire qu'elles changent beaucoup l'aspect d'ensemble du tableau.

VICTOR CHAPOT.

Mélanges Holleaux. Paris, A. Picard, 1913; 1 vol. in-8° de 314 pages et XIII planches.

Ce recueil de mémoires concernant l'Antiquité grecque fut offert à M. Maurice Holleaux par ses élèves en souvenir de ses années de direction à l'École française d'Athènes (1904-1912).

Il contient les travaux suivants :

Ch. Avezou et Ch. Picard, *La palestre et le mur de Triarius à Délos* (identifications topographiques, d'après les fouilles de 1910 et 1912). — J. Berchmans, Σκοπάδεια ἔργα (parmi les nombreuses œuvres attribuées à Scopas, il n'y a guère que la Ménade de Dresde et le Mausole du British Museum que la comparaison avec les originaux provenant

1. Nous signalerons cependant les notes développées sur les circonscriptions administratives dans le royaume (p. 525), le problème des épouses-sœurs (542), la troisième guerre de Syrie (558), la dot de Cléopâtre (570), le soulèvement de la Judée et Antiochos Epiphane (585), les prédicats royaux (610).

de Tégée fasse nettement rentrer dans la manière du maître parien). — G. Blum, *La déesse en char de l'acropole* (l'opinion traditionnelle qui voit dans le personnage du bas-relief une déesse et non un aurige est confirmée par le témoignage des vases peints). — E. Cavaignac, *Une question de méthode* (utilité de la statistique moderne pour arriver à mieux connaître les ressources matérielles des États anciens). — F. Courby, *L'autel de cornes à Délos* (identité de ce monument avec l'autel même d'Apollon et assimilation à un groupe de ruines). — Ch. Dugas, *Les vases d'Érétrie* (intéressants pour la connaissance des ateliers de second ordre, à clientèle locale). — H. Grégoire, *Les chrétiens et l'oracle de Didymes* (restitution du n° 2883[d] du *CIG* : ainsi complété, ce texte devient un document plein d'intérêt pour l'histoire des persécutions). — J. Hatzfeld, *Esclaves italiens en Grèce* (conditions dans lesquelles furent libérés, après Cynoscéphales, les anciens captifs d'Hannibal). — G. Lefebvre, *Le dernier décret des Lagides* (mesures prises, le 13 avril 41, par Cléopâtre et Césarion, pour donner satisfaction à des Alexandrins molestés par les fonctionnaires du nome Hérakléopolite). — G. Leroux, *Les églises syriennes à portes latérales* (raisons pour lesquelles certaines basiliques chrétiennes de Syrie ont leur entrée, non sur un des petits côtés de l'édifice, comme en Occident, mais sur le côté long). — F. Mayence, *Fragments de loutrophores attiques à sujets funéraires* (lot appartenant à l'Université de Louvain : depuis que cet article fut rédigé, les originaux n'ont-ils point péri dans l'inexpiable désastre?). — G. Nicole, *Un nouveau catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale* (feuillet de papyrus se rattachant à la série d'inventaires qui servirent de base aux livres XXXIV à XXXVI de *l'Histoire naturelle* de Pline). — J. Paris, *Une nouvelle collection rhodienne de timbres amphoriques* (description, onomastique, emblèmes). — Ch. Picard, La Πότνια ταύρων de Colophon (à propos d'une petite plaque de bronze archaïque représentant une variante de la célèbre Souveraine des bêtes, l'auteur recherche l'origine du type; il la trouve dans la Grande Mère héthéenne et, par delà l'influence hittite, bien attestée en Lydie, il remonte jusqu'au couple divin des dompteurs de fauves : Ishtar et Gilgamès). — A. Plassart, *La synagogue juive de Délos* (dédicaces au Très-Haut, Θεῷ Ὑψίστῳ, dispositions de l'édifice, vie du groupe hébraïque délien). — Fr. Poulsen, *Tête de prêtre d'Isis trouvée à Athènes* (buste d'un vieillard mulâtre qui desservait un des sanctuaires de la communauté égyptienne en Attique). — G. Poulsen, *Note sur la couverture du sanctuaire dit « des taureaux » à Délos* (remarques de technique architecturale). — Ad. Reinach, *Nikératos d'Athènes et les débuts de la sculpture pergaménienne* (dates probables de la vie de l'artiste : né vers 300, il produit ses premières œuvres avant 270 et meurt avant 230). — S. Risom, *Le siège du prêtre de Dionysos Eleuthéreus au théâtre d'Athènes*

(rapprochement avec d'autres trônes semblables et restauration détaillée du monument). — P. Roussel, *Règlements rituels* (abstinences, interdictions et purifications en usage à Délos dans les cultes égyptiens ou syriens). — E. Schulhof, *Quelques questions de chronologie délienne* (examen des difficultés soulevées par la mention de certains noms sur les listes d'archontes). — R. Vallois, *Les πίνακες déliens* (contribution à l'histoire de la peinture, d'après les inventaires sacrés; deux grandes classes de tableaux : les portraits et les sujets d'inspiration religieuse; modes de préservation et d'exposition : les panneaux à volets, les encadrements, les frises sous plafond à la façon des Noces Aldobrandines). — W. Vollgraff, *A propos du fronton oriental du temple de Zeus à Olympie* (l'usage de n'accomplir que pieds nus certains actes religieux explique le vrai sens d'un des plus fameux bas-reliefs de la balustrade d'Athéna Niké : la Victoire ne rattache pas sa sandale ; elle s'en débarrasse au contraire pour participer au sacrifice que préparent ses sœurs. De même à Olympie, dans le fronton oriental, le personnage que Pausanias prenait pour un aurige est une jeune servante qui doit être placée devant la reine Stéropé : celle-ci allant sacrifier aux dieux, la jeune fille se baisse pour dénouer la sandale de sa maîtresse).

On observera que Délos, parmi les travaux qui viennent d'être énumérés, détient la part du lion. C'est justice, si l'on songe avec quelle vigueur et quel esprit de suite le savant en l'honneur de qui a été publié ce recueil fit progresser l'exploration du sanctuaire.

GEORGES RADET.

F. Sartiaux, *Les sculptures et la restauration du temple d'Assos en Troade*. Paris, E. Leroux, 1915; 1 vol. in-8° de 160 pages, avec 59 figures dans le texte.

Il est peu d'édifices qui aient éprouvé plus de vicissitudes que le temple d'Assos. En 1838, une partie de ses sculptures fut transportée à Paris. Le reste, à la suite des fouilles dirigées de 1881 à 1883 par l'Institut archéologique américain d'Athènes, fut réparti entre Boston et Constantinople. La dispersion matérielle s'aggrava de négligences scientifiques. L'ouvrage où Clarke, Bacon, Koldewey faisaient connaître leurs découvertes est demeuré inachevé. M. Félix Sartiaux, qui avait à son tour visité, en septembre 1911, les ruines de la vieille acropole, résolut de mettre de l'ordre dans cette anarchie et c'est le résultat de son enquête qu'il nous offre aujourd'hui.

Ce travail contient deux choses : un répertoire méthodique, avec description détaillée et classement rationnel, des célèbres bas-reliefs

du temple; une étude architecturale de l'édifice, avec restauration et détermination de date.

Assos, comme nous l'apprend Homère et comme le confirme une inscription du temps de Caligula, avait Athéna pour protectrice. On doit supposer que le temple était consacré à la déesse poliade. « Le rôle prédominant que joue Héraklès dans les sculptures de l'architrave ne contredit pas cette hypothèse : le héros était en effet très fréquemment associé à Athéna et l'importance qui lui est attribuée dans l'œuvre sculptée d'Assos rappelle celle qu'il a prise dans les temples archaïques de l'acropole d'Athènes » (p. 24).

Quant à la question de date, M. Sartiaux s'efforce de la résoudre par un examen comparatif du style des bas-reliefs et des procédés de construction. Il voit dans le temple d'Assos « un produit de l'archaïsme avancé. Le *terminus post quem* est vraisemblablement compris entre 560 et 550; le *terminus ante quem* est donné par la domination des Perses en Troade, vers la fin du VIe siècle » (p. 147).

Nous ne saurions trop remercier l'actif explorateur de la nouvelle et précieuse contribution qu'il ajoute à la féconde tradition des recherches françaises dans le Levant.

GEORGES RADET.

Clinton Walker Keyes, *The Rise of the Equites in the third century of the Roman Empire*. Princeton, University Press, 1915; 54 pages in-8°.

A l'époque de Dioclétien, on constate que dans les provinces les pouvoirs militaires et civils ont été séparés, et que les uns et les autres sont généralement confiés à des gens de l'ordre équestre. M. Keyes s'est efforcé de reconnaître, autant que possible, les phases de cette évolution, les dates de ces changements. Il a fait une méticuleuse étude du matériel épigraphique, malheureusement bien insuffisant. Dans certaines provinces, il y a preuve que la nomination de *praesides* chevaliers est antérieure à Dioclétien; dans d'autres, on voit des gouverneurs sénatoriaux jusqu'à ce prince; pour un troisième groupe, c'est le doute absolu. Aucune trace de cette réforme avant Aurélien, excepté en Arabie, où elle apparaît sous Gallien. Quant au remplacement des sénateurs par des chevaliers dans le commandement régulier des légions, déjà réalisé par exception de-ci de-là bien antérieurement, il semble s'être appliqué à tout l'Empire à partir de Gallien. Enfin, M. Keyes estime qu'à ce prince aussi remonte la séparation des pouvoirs militaires et civils, réforme qui aurait été l'origine plutôt que la conséquence des autres. Le résumé de cette doctrine, très défendable, aurait dû être présenté par l'auteur en quelques mots.

VICTOR CHAPOT.

Gaetano Poggi, *Genova preromana, romana e medioevale*. Gênes, Ricci, 1914; 1 vol. in-8° de 306 pages et 101 gravures[1].

Cette histoire de Gênes ancienne me rappelle la *Nouvelle histoire de Lyon*, de Steyert, et par la nature du texte et par l'abondance des gravures : à cela près que Gênes étant beaucoup moins riche en monuments et objets antiques, l'auteur de ce volume a recouru, pour l'illustration, à quantité de vignettes fournies par d'autres villes.

Je le chicanerai volontiers sur ces dernières. Ainsi, p. 89, il reproduit le fameux bas-relief du marchand de pommes de Narbonne (Espérandieu, n° 616) : pourquoi le transforme-t-il en marchand *di pere cotte?* — Comme exemple de port romain, il donne une reconstitution du port de Fréjus (p. 61) d'après un dessin de Lentherich [sans doute Lenthéric] : ce n'est pas du tout la réalité, le port de Fréjus n'était pas sur le rivage, mais assez avant dans l'intérieur; ce prétendu recul du rivage est une de ces imaginations des géographes théoriciens qui, de 1870 à 1900, ont gâté tout notre sol gaulois (cf. *Revue*, 1914, p. 63-64). Comme type de port grec, je vois une vieille image (n° 26) du port de Marseille, *scavato entro terra : scavato*, « creusé » artificiellement? Jamais de la vie.

M. Poggi appartient à l'école, encore si foisonnante en France, des origines helléniques. Pour lui, *Genova* serait le grec ξένιος, prononcé sans doute à la génoise. Ai-je besoin de dire que je ne peux souscrire à cette hypothèse, qui, d'ailleurs, doit être fort ancienne? *Genua* ressemble à *Genava*, Genève, à *Genabum*, Orléans; cela doit être un mot d'une antique langue occidentale, signifiant quelque chose comme « coude » ou « port ».

Il y a de tout dans ce livre, un grand amour pour la cité de Gênes, une bonne volonté réelle, des planches sans nombre, bien tirées, quoique je leur aurais voulu souvent plus d'exactitude (la table des *Minucii*, p. 192, aurait pu être reproduite phototypiquement), la connaissance minutieuse de Gênes, le goût des questions topographiques, mais, évidemment, une certaine inexpérience de l'archéologie et l'abus des hypothèses dues à la simple imagination de l'auteur.

C. JULLIAN.

Henrici Kiepert *Formæ orbis antiqui*, etc., travaillées et publiées par **Richard Kiepert**, carte XXIV. Berlin, Reimer, [janvier 1913]; 1 pl. et 1 fasc. in-f°.

Ce que nous avons dit, en janvier 1914 (*Revue*, 1914, p. 63 et suiv.) de la carte XXV de la *Forma Orbis Antiqui* de Kiepert s'applique

1. L'impression fait honneur à l'imprimerie, et l'ouvrage n'en est pas moins d'un bon marché qui étonne. — L'auteur s'était déjà fait connaître par nombre de publications sur Luna, la Ligurie, etc. — Il annonce de nouvelles séries de notes et documents sur Gênes antique.

plus encore à la carte XXIV, qui vient de paraître. Celle-ci renferme la Gaule au temps de César, la Germanie romaine, et la Gaule au temps d'Auguste.

Erreurs extraordinaires dans les tracés des rivages, noms de peuples arbitrairement déplacés, lacunes sans nombre, absence de toute indication de limites, tout contribue à faire de ce fascicule un *monstrum* d'ignorance et d'erreur. Avec lui, la faillite des Kiepert est consommée. — Je n'ai pas le temps de donner ici les preuves. Mais je le ferai, et tout au long, s'il m'apparaît que n'importe qui trouve ce jugement excessif.

C. JULLIAN.

F. Haverfield, *Roman Britain in 1914*. Londres, 1914, publié par la British Academy, chez Milford; in-8° de 67 pages et 30 gravures. Prix : 2 sh. 1/2.

Je ne reviens pas sur la nature, le plan et les mérites de cette publication; voyez l'analyse faite ici même de la publication de 1913 (ici, p. 157). Voici ce qui, dans ce nouveau volume, paraît le plus intéressant pour nos études.

Poteries estampées de Holt. — C'est de beaucoup ce qui m'a le plus arrêté dans ce fascicule. On a découvert dans le camp romain de Holt, près de Chester sur la Dee, des poteries estampées rouge-brun, qui paraissent du faux samien, ou, mieux encore, des imitations du faux samien de Gaule. Sur fond uniforme, des empreintes, grossièrement faites à l'aide du même poinçon également grossier, des étoiles, des palmes et des têtes. Et à première vue, j'ai songé aux poteries barbares ou chrétiennes du v° siècle, si fréquentes dans le sud de la Gaule. Mais la couleur, la date des ruines, la présence, comme type de poinçon, d'une tête de Silène ne peuvent guère faire penser qu'à la fin du second siècle. Et cela, alors, nous rappelle les poteries estampées de Hongrie, si peu connues en Gaule, sur lesquelles un mot de M. Déchelette (*Vases céramiques*, II, p. 353) a attiré mon attention, poteries évidemment contemporaines et similaires de celles de Holt. — Déchelette voulait établir un lien entre le type danubien du second siècle et le type chrétien du cinquième, lien formé, croyait-il, par les Goths. J'en doute fort. La découverte de Holt ne confirme pas cette hypothèse : car ces poteries-là sont faites sur place. Voici donc trois groupes de ce genre de poteries : 1° en Hongrie; 2° en Bretagne; ces deux groupes contemporains et paraissant semblables, du second siècle; 3° en Gaule [je ne crois pas au sud seulement], du v° siècle. Quel rapport y a-t-il entre les deux premiers, et entre eux et le troisième? Toute la question est à résoudre. En tout cas, le caractère germanique de ces poteries doit être écarté.

Inscriptions. — En voici une qui intéressera bien les celtisants :

PRO · DOMV
DIVINA · ET · NV
MINIBVS · A_VG
VSTORVM · VOLC
ANO · SACRVM.
VICANIVINDOL
ANDESSES CVr
AGENTE/////O\////
V S L M

Il s'agit des habitants de *Vindolana* devenu *Vindolanda,* « white space ». — Cf. sur ce mot, Loth, ici-même, p. 194, n. 3.

P. 36, une note sur la borne aux noms des deux Philippe près d'Appleby.

C. J.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Dictionnaire de Saglio (50e fascicule). — Fin de l'article *Vasa,* par MM. Dugas et Pottier, un modèle de sobriété pleine et méthodique. — A signaler ensuite : *Vectigal* (R. Cagnat), l'impôt à Rome; simple rappel d'ensemble, chaque catégorie étant traitée sous sa rubrique propre. — *Vehiculum* (P. Collinet) : circulation des véhicules. — *Veiovis* (J. A. Hild) : résumé de nos connaissances sur cette vieille divinité latine. — *Velamen* (H. Graillot) : les différents usages du voile. — *Velum* (V. Chapot) : rideaux, tentures et portières. — *Velarium* (O. Navarre) : origine, disposition, manœuvre de la grande banne destinée à protéger les spectateurs des théâtres contre le soleil; excellent exposé, d'une remarquable précision technique. — *Venatio,* en deux parties : I (Ad. Reinach), tout ce qui se rapporte à la chasse en général, légende, histoire, place dans la vie et dans l'art; II (G. Lafaye), les spectacles de chasse dans les jeux de l'amphithéâtre; paragraphe complété, par le même auteur, au mot *Venator,* en ce qui touche les bestiaires. — *Veneficium* (Ch. Lécrivain) : les diverses espèces de poisons; législation relative à l'empoisonnement. — *Venti* (R. Lantier) : les dieux des vents, dans le culte, la littérature et l'art. — *Venus* (L. Séchan) : la déesse de l'amour dans le monde ancien; beau sujet, traité un peu trop avec une austérité d'inventaire. — *Verbera* (Ch. Lécrivain) : les peines corporelles. — *Veru, Verutum* (Ad. Reinach), ce qui perce : I. la broche; II. l'arme de jet. — *Vesta* et *Vestalis* (J. A. Hild) : la divinité du foyer et l'institution des vestales.

— *Vestibulum* (V. Chapot) : complément à l'article *Domus*. — *Vestis* (A. Boulanger) : le vêtement, au civil et au militaire ; étude d'ensemble, renvoyant aux points spéciaux. — *Veteranus* (J. B. Mispoulet) : le soldat libéré, sa condition, ses privilèges. — *Vexillarius* (R. Cagnat) et *Vexillum* (Ad. Reinach) : complètent l'article *Signa*. — *Via*, en deux parties : I (S. Reinach) : la route et la rue dans l'Orient grec ; tableau à la fois riche, alerte et vivant, un des plus intéressants du fascicule ; II (M. Besnier) : la voie romaine (l'importance de ce travail est indiquée plus haut, p. 214).

D'étape en étape, nous avons suivi la marche de cette grande publication (cf. *Revue*, 1914, p. 390 ; 1913, p. 488 et 113 ; 1912, p. 328, etc.). On ne saurait trop féliciter les éditeurs de continuer leur œuvre, malgré la guerre. Le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* approche de son terme. Il aura vu le jour entre les deux plus grandes crises qui aient bouleversé notre pays depuis la Révolution et l'Empire. Ses laborieux débuts sont impliqués en effet dans les désastres de 1870[1]. Son achèvement coïncidera sans doute avec la paix future. Il aura de la sorte, entre la défaite et la revanche, non seulement attesté pour sa part l'esprit de vitalité de la race française, mais préludé à d'autres entreprises similaires qui naîtront de la victoire et nous libéreront de l'oppressant tribut germanique.

GEORGES RADET.

Jean Astruc et l'ancienne école critique française. — Il n'y a pas, en matière d'exégèse biblique, d'élément plus célèbre que la distinction faite entre le récit de l'Élohiste et le récit du Jahvéiste[2]. Il serait assez intéressant de rappeler à quel moment cette distinction est entrée dans la science critique. Un ami, notre collaborateur M. Puech, m'ayant conseillé de regarder chez Astruc, j'ai consulté l'œuvre, aujourd'hui si oubliée, du savant médecin languedocien. Et, en effet, la distinction s'y trouve tout au long et très nettement exposée. [Jean Astruc], *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paroit que Moyse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, Bruxelles, 1753, p. 13 : « Le livre de la Genèse est formé de deux ou trois mémoires, joints et cousus ensemble, dont les auteurs avaient toujours donné chacun à Dieu le mesme nom, mais chacun un nom différent, l'un celui d'*Élohim* et l'autre celui de *Jéhovah*. » Suit la comparaison synoptique[3]. — D'ailleurs, Astruc n'en tire pas argument contre l'unité de la Genèse : Moïse aura coordonné les deux docu-

1. Voir la page 6 de la *Notice sur Edmond Saglio*, encartée dans le 46e fascicule (cf. *Revue*, 1912, p. 328).

2. En dernier lieu, Édouard Naville, *Archéologie de l'Ancien Testament*, p. 66-67.

3. Au surplus, Astruc reconnaît que ce double récit fut déjà soupçonné par les plus anciens Pères de l'Église.

ments. Voyez p. 457 : « Réfutation des conséquences que Spinoza prétend tirer du désordre apparent de la Genèse pour avancer que Moyse n'en est pas l'auteur. » La méthode d'Astruc était, en effet, tout le contraire de la « méthode destructive » [1]. — Cet Astruc fut un savant plein de hardiesse et de finesse, sans parler de sa valeur morale, qui paraît fort grande. Je n'ai évidemment pas lu ses traités médicaux, qui lui causèrent tant d'ennuis. Mais ses mémoires sur l'histoire naturelle du Languedoc m'ont fort attaché, ingénieux et remplis de détails utiles à l'histoire de notre plus lointain passé [2] : il connaissait fort bien ses textes et il les interprétait par la claire vision des choses contemporaines. — Je ne sais s'il a paru un travail d'ensemble sur Astruc; il le mériterait. En tout cas, son nom et son œuvre doivent être rappelés pour ne pas laisser prescrire les droits de la critique française.

C. JULLIAN.

Les Géorgiques de M. Lejay. — En ces temps où le devoir s'impose à nos éditeurs, à nos érudits, à nos professeurs, de reconstituer le patrimoine scientifique et pédagogique de la France, nous saluons avec joie l'apparition des *Géorgiques* de M. Paul Lejay (Paris, Hachette, in-12 de 238 pages). Tout est là réuni pour faire une heureuse concurrence à la collection Weidmann, par exemple : l'introduction, le commentaire critique, l'annotation et le texte. Cf. ici-même, p. 222-225.

C. J.

1. J'emploie l'expression dont se sert M. Fueter (*Histoire de l'Historiographie moderne*, trad. Jeanmaire, Paris, Alcan, 1914), p. 581 ; cf. p. 705, à propos de Niebuhr, « critique destructeur ». Recommandons en passant ce livre, qui, malgré des défauts, peut rendre de très grands services. — Je rappelle à dessein cette méthode et Astruc parce que, à la manière dont on le cite d'ordinaire dans les manuels d'histoire biblique, on peut être tenté de voir en lui un précurseur de cette méthode. La vérité est juste dans le contraire. Astruc est un précurseur de Naville, et son livre a été écrit pour combattre ceux qu'il appelle « les esprits forts », Spinoza, Richard Simon, Hobbes, Jean Le Clerc (en partie), et aussi, bien inférieur à tous ceux-là, l'extraordinaire Lapeyrère « le préadamite », qui était un érudit dans le genre de Gobineau, et auquel on a, je crois, essayé de faire un certain succès en Allemagne. Voyez, par exemple, Astruc, p. 458 et s. : « Qu'Esdras n'a pas pu être » l'auteur du Pentateuque, « ni le sacrificateur israélite envoyé à Samarie par Salmanasar ». N'oublions pas, en effet, que cette hypothèse d'Esdras est peut-être la plus vieille qu'on ait faite dans la critique du Pentateuque.

2. Cf. *Histoire de la Gaule*, t. II, p. 291.

---

21 juin 1915.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

A la mémoire de mon ami Gabriel Leroux, tué à l'ennemi le 9 juin 1915.

Non ego firmus in hoc; non haec patientia nostro ingenio...

TIBULL., III, 2.

I. ΛΥΣΙΑΣ ΦΙΛΟΜΗΛΟΥ.

Dans un important travail, publié il y a peu d'années[1], Ad. Wilhelm a fait voir : que Φιλόμηλος Λυσίου, donateur du Didymeion dans la « deuxième moitié » ou vers la « fin » du IIe siècle avant notre ère[2], était un « dynaste » ou prince souverain de la Petite-Asie; qu'il le faut probablement identifier avec le dynaste Philomélos, que Polybe nous montre[3], en 189, lors de l'expédition de Gn. Manlius chez les Galates, venant en aide aux Termessiens et faisant pour eux la guerre aux habitants d'Isinda; qu'en tout cas, le père du Philomélos nommé par Polybe devait être le dynaste Lysias (peut-être identique au Λυσανίας de

1. Ad. Wilhelm, *Neue Beitr. zur griech. Inschriftenkunde* (*Sitz.-Ber. der Wien. Akad.* 1911, t. 166), I, 48 et suiv. *(Kleinasiatische Dynasten).*

2. B. Haussoullier, *Études sur Milet*, 208, n° 7 : — ς ἀνέθηκεν Φιλόμηλος Λ[υ]σίου ζεύγη ἡμιονικὰ πέντε καὶ τοὺς ἐ[σταλ]|μένους ἐπὶ τῆς τούτων θεραπείας | ἄνδρας τὸν ἀριθμὸν πέντε. — Cf. *ibid.* 241, et, pour la date, 213. Comme le fait observer Ad. Wilhelm (*ibid.* 54), cette date (d'ailleurs beaucoup trop vague) ne peut, en l'absence de toute démonstration, être acceptée que sous d'expresses réserves. Il serait urgent de la vérifier et de la préciser. Jusque-là on ne pourra savoir s'il y a lieu ou non de distinguer le Φιλόμηλος Λυσίου de Didyma du Φιλόμηλος de Polybe.

3. Polyb. XXI, 35, 2. — Dans ces *Études*, je cite toujours Polybe d'après l'édition de Büttner-Wobst.

Polybe, V, 90, 1 [1]), que mentionnent deux inscriptions triomphales d'Attale Ier, et qui, allié de Séleukos III Soter, fut vaincu par le roi de Pergame entre 226 et 223, en même temps que les « stratèges de Séleukos » [2]; que l'importante ville de Philomélion et celle de Lysias, situées l'une et l'autre dans la Grande-Phrygie, eurent ces princes (ou des princes homonymes de la même famille) pour fondateurs [3]; et qu'on peut ainsi localiser au cœur du pays phrygien le siège de leur δυναστεία [4].

Une inscription de Delphes, depuis longtemps connue, confirme et complète de la façon la plus heureuse les observations de Ad. Wilhelm; elle nous offre, dans des conditions plus instructives encore que celle de Didyma, les noms de Λυσίας et de Φιλόμηλος étroitement unis.

Sur le « cippe » ou « pilier quadrangulaire » découvert à Delphes, qui porte le décret par lequel les Delphiens reconnurent, à la demande de Séleukos II, l'ἀσυλία de la ville de Smyrne et du sanctuaire d'Aphrodite Stratonikis [5], sont gravées, au-dessous de ce décret, trois autres inscriptions qui se succèdent de haut en bas dans l'ordre suivant :

2°) Décret conférant la proxénie à Athénodotos, fils de Théodotos, citoyen d'Antioche-du-Kydnos (arch. Aristion) [6];

3°) Résumé d'un décret accordant la προμαντεία aux Smyrniens (arch. Damotimos; 1er semestre) [7];

1. Th. Reinach avait eu la même idée. Il proposait (*Revue critique*, 1897, 446, note) de lire, « dans l'inscription n° 35 de Pergame [= *Or. gr. inscr.* 272], πρὸς Λυσ[ανίαν], au lieu de πρὸς Λυσ[ίαν] ». Mais l'inscription *Or. gr. inscr.* 277 porte clairement Λ[υ]σίαν.

2. Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 272; 277. Cf., en dernier lieu, G. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 29, 1; Stählelin, *Gesch. der kleinas. Galater* [2], 28-29. C'est à Stählelin que revient le mérite d'avoir reconnu que Lysias était un « dynaste » d'Asie (*ibid.* 29). Cf. Niese, *Gesch.* II, 160, 5. On ne voit pas bien pourquoi, dans sa récente *Histoire des Séleucides* (II, 567), M. Bouché-Leclercq fait de Lysias un simple « chef de bande indépendant », et le déclare « hypothétique » [?] — quoique son nom se soit conservé entièrement, à la réserve d'une seule lettre, dans *Or. gr. inscr.* 277.

3. Ad. Wilhelm, *ibid.* 51, 52-53.

4. Sur les δυνάσται de la Petite-Asie vers la fin du IIIe siècle, Ad. Wilhelm renvoie au texte connu de Polybe, V, 90, 1; cf. aussi V, 34, 7. Des δυνάσται sont encore mentionnés, comme je l'indique plus loin, dans le « marbre d'Oxford » (*Or. gr. inscr.* 229, I, l. 11).

5. L. Couve, *BCH*, 1894, 228 et suiv., n° I = Collitz-Baunack, *SGDI*, 2733 = Michel, 258 = *Or. gr. inscr.* 228. A la l. 8, lire καὶ τὰν πάτρ[ιον] ἐπαγγέλλεται ἀποδώσειν (B. Haussoullier, *Milet*, 122, 2; G. de Sanctis, *Contrib. alla storia dell' imp. Seleucideo*, dans les *Atti. d. R. Accad. di Torino*, 1912, 817).

6. L. Couve, *BCH*, 1894, 228, 267 (n° V) = Collitz-Baunack, 2734.

7. L. Couve, *BCH*, 1894, 229, 267 (n° V) = Collitz-Baunack, 2735.

4°) Décret nommant évergète et proxène Λυσίας Φιλομήλου Μακεδών (arch. Damotimos; 2e semestre)[1]. J'en reproduis seulement les considérants (l. 3-6) : ἐπειδὴ Λυσίας Φιλομήλου Μακεδὼν | διατελεῖ τά τε ποτὶ τὸν θεὸν καὶ τὸ ἱερὸν εὐσεβέων καὶ [τ]|ᾶι πόλει κοινᾶι καὶ τοῖς ἐντυγχανόντοις ἀεὶ καθ' ἑδίαν [τῶν] | Δελφῶν φιλανθρώπως χρείμενος κτλ. Ils suffisent à montrer que Lysias, fils de Philomélos, était un bienfaiteur du sanctuaire pythique[2], comme, plus tard, Philomélos, fils de Lysias, le fut du Didymeion.

J'ai souvenance que, lorsque le regretté L. Couve publia ces documents en 1894, il me vint à l'esprit que Λυσίας Φιλομήλου pouvait ne point différer du personnage homonyme, adversaire malheureux d'Attale, que les habiles retouches apportées par H. Gäbler[3] à deux inscriptions de Pergame avaient tout récemment signalé à l'attention. Il semblait naturel, en effet, que le dernier[4] des quatre décrets que les Delphiens avaient pris soin de réunir sur le même monument fût par son objet analogue aux trois autres[5], et qu'il eût comme eux rapport à l'Asie grecque; si bien que c'est en Asie qu'on était d'instinct porté à chercher Lysias. Le fait qu'il s'intitulait Μακεδών — encore qu'on ait parfois tiré de là des conclusions singulières[6] — n'était point assurément pour contredire à cette hypothèse : les Séleucides eux-mêmes, comme les Antigonides et les Lagides, n'avaient-ils point accoutumé de joindre à leur

1. L. Couve, *BCH*, 1894, 229, 268 (n° V) = Collitz-Baunack, 2736.

2. Formulaire très analogue dans le décret en l'honneur de Nikomédès II et de Laodiké, autres évergètes du même sanctuaire (*Or. gr. inscr.* 345), l. 6 et suiv. : ἐπεὶ βασιλεὺς Νικομήδης — — καὶ βασίλισσα Λαο[δίκα] — — εὐσεβῶς διακείμενοι τυγχάνοντι ποτὶ τὸν θεὸν κτλ.

3. H. Gäbler, *Erythrä*, 47-48.

4. Le *dernier*, si l'on considère l'ordre matériel de succession sur la pierre ; il va sans dire que, chronologiquement, c'est le décret pour Ἀθηνόδοτος Θεοδότου (arch. Aristion : c. 212 ?) qui est le plus récent des quatre.

5. La même remarque a été faite par Baunack (ad n. 2733) : « Conformément à une coutume ancienne, on a groupé des documents de même sorte sur un monument unique : le n. 2734 concerne un Ἀντιοχεὺς ἀπὸ Κύδνου, le n. 2735 les Ζμυρναῖοι. » Comment le décret pour Lysias ferait-il seul exception dans le « groupe » ?

6. Dans son étude sur l'Amphiktionie delphique (*Die delph. Amphiktionie in der Zeit der aitol. Herrschaft*), Th. Walek (110, 7) fait cette observation un peu naïve : « Dies letztere Dekret [décret pour Lysias] gestattet den Damotimos mit Sicherheit in die Zeit 245-239 zu fixieren, weil in der ganzen zweiten Hälfte des 3. Jahrh. die Aitoler in sehr schlechten Beziehungen zu *Makedonien* gestanden haben. » Évidemment, il a échappé à Walek que, depuis Alexandre, il se trouvait nombre de Macédoniens hors de la Macédoine.

nom ce glorieux ethnique[1], imités en cela par les fonctionnaires de leurs monarchies qui étaient originaires de Macédoine[2]? Toutefois, à l'appui de l'identification que j'imaginais, les arguments précis me faisaient défaut. Je n'avais pas songé, comme Ad. Wilhelm, à rapprocher *Philomélion* de Philomélos, ni *Lysias*, nom de ville, de Lysias, nom d'homme; et l'on n'avait point encore, à cette époque, déterminé avec exactitude la date de l'archonte delphien Damotimos[3]. Aujourd'hui, tout devient parfaitement clair.

Les critiques qui ont fait une étude particulière de la chronologie delphique s'accordent à rapporter à l'année 242 la magistrature de Damotimos. En effet, le troisième décret des Delphiens (προμαντεία de Smyrne), qui est daté de cet archonte, appartient certainement à la même année que le premier (ἀσυλία de Smyrne), où sont mentionnées des Πύθια qui ne peuvent être que celles de 242[4]. C'est donc en 242 que les Delphiens ont décerné au Macédonien Lysias, fils de Philomélos, les titres d'évergète et de proxène.

Il suit de là que Lysias peut être considéré comme le contemporain de Séleukos II, lequel naquit entre 265 et 260 devint roi en 246, et mourut d'accident en 226. Par suite, l'identification avec l'allié de Séleukos III (226-223) ne soulève aucune difficulté chronologique. — D'autre part, il est évident que Lysias, fils de Philomélos, est un des ascendants du dynaste asiatique Philomélos, fils de Lysias, nommé dans l'inscription de Didyma; c'est ou son père ou son bisaïeul, selon la date plus ou moins tardive qu'il convient d'assigner à cette inscription[5]. — Et ce qui ne paraît pas moins sûr, c'est que, en raison de l'époque où il vécut, Lysias fut le père du dynaste Philomélos, retrouvé par Ad. Wilhelm chez Polybe, — que celui-ci soit identique au Philomélos, fils de Lysias, bienfaiteur du

1. Voir les exemples épigraphiques réunis par W. W. Tarn, *Journ. Hell. Stud.* 1909, 268-269.

2. Comp., par exemple, la dédicace du stratège ou satrape Zeuxis (sur ce personnage, cf. Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.* 1907, 11-12) : *Or. gr. inscr.* 235, II : Ζεῦξις Κονάγου Μακεδὼν κτλ.

3. Baunack (ad n. 2734-2736) laissait encore flotter cette date entre 230 et 200.

4. Cf. H. Pomtow, *Delph. Chronologie*, 9, 17, 43; *Gött. gel. Anz.* 1913, 145; J. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 2, 455; G. de Sanctis, *Contributi* etc. 817.

5. Cf. Ad. Wilhelm, *ibid.* 54.

Didymeion, ou qu'il en soit l'aïeul. En conséquence, il est infiniment probable que Lysias, fils de Philomélos, fut, lui aussi, un prince de la Petite-Asie, — ce qui était le cas du Lysias des inscriptions de Pergame. Et, dès lors, on peut tenir pour établi que les deux Lysias ne sont, comme l'avait conjecturé Ad. Wilhelm, qu'une même personne.

Nous connaissons donc au moins trois, et peut-être cinq générations de « Philomélides ». Si l'inscription de Didyma où paraît Φιλόμηλος Λυσίου n'est pas ou n'est qu'à peine postérieure à l'année 150, on aura :

Φιλόμηλος I (inscr. de Delphes : *SGDI*, 2736)
|
Λυσίας (*Id.*; ann. 242)
|
Φιλόμηλος II (Pol. XXI, 35, 2; ann. 189; inscr. de Didyma : *Milet*, 208, n° 7)[1]

Mais s'il est nécessaire de faire descendre la même inscription jusqu'aux approches de l'année 100, le Φιλόμηλος Λυσίου qui s'y trouve nommé appartiendra à la cinquième génération issue de Philomélos I; et l'on aura :

Φιλόμηλος I (inscr. de Delphes)
|
Λυσίας I (*Id.*; ann. 242)
|
Φιλόμηλος II (Pol. XXI, 35, 2; ann. 189)
|
[Λυσίας II]
|
Φιλόμηλος III (inscr. de Didyma)

Dans le passé de cette famille, peut-on remonter plus haut que celui que nous appelons ici Philomélos I?

1. Noter que, dans l'hypothèse ici présentée, Philomélos II aurait été passablement âgé lorsqu'il fit sa donation au Didymeion; il aurait eu pour le moins quelque 70 ans. Cf. Ad. Wilhelm, *ibid.* 54.

Le fait qu'elle était d'origine macédonienne est digne d'attention. Elle se rattachait vraisemblablement à quelqu'un des compagnons de Séleukos Nikator; et c'est le lieu de se souvenir que celui-ci avait, dans sa dernière guerre contre Démétrios, un général, presque certainement macédonien, appelé Lysias[1]. Dans ce Lysias je verrais volontiers l'ancêtre de Philomélos I[2].

Une autre question, malheureusement insoluble, est de savoir à quelle époque les « Philomélides » — ou les « Lysiades » — commencèrent à faire figure de princes souverains. On a fait remarquer[3], et très justement, que l'état de désordre créé par la Guerre-des-deux-Frères favorisa l'éclosion, dans les diverses parties de l'empire séleucide, de nombreuses « dynasties » indépendantes. Mais il s'en faut, pourtant, que les principautés qui se constituèrent en Asie, au détriment de l'autorité royale, aient toutes pris naissance à ce moment. Quelques-unes remontaient à des temps bien plus anciens; c'est ce qui apparaît assez, sans doute, par l'exemple des Attalides, et c'est ce qu'atteste aussi le passage suivant du grand décret de Smyrne (*Or. gr. inscr.* 229, I, l. 11): ἔγραψεν [Seleucus II] δὲ καὶ πρὸς τοὺς βασιλεῖς καὶ τοὺς δυνάστας καὶ τὰς πόλεις καὶ τὰ ἔθνη κτλ. Manifestement, les « dynastes » d'Asie[4], dont Séleukos II, tout au début de son règne, reconnaissait officiellement[5] l'existence et qu'il traitait en souverains, ne devaient rien à la Guerre-des-deux-Frères; ils avaient acquis leur indépendance dès la première moitié du IIe siècle. Tel put être aussi le cas des

1. Polyaen. IV, 9, 5 (à rapprocher de Plut. *Demetr.* 49): — ἔπεμψε [Seleucus] Λυσίαν μετὰ πολλῶν Μακεδόνων ἐπὶ τὰ ὄρη κτλ. Textes signalés par Ad. Wilhelm, *ibid.* 51.

2. On est tenté de se demander si Lysias, l'ambassadeur d'Antiochos III, et Lysias (peut-être identique au précédent), à qui Antiochos Épiphanès confia la régence de l'empire et la tutelle de son fils, n'appartenaient pas à la même famille. La chose n'a rien d'impossible, mais les preuves manquent.

3. Niese, *Gesch.* II, 160. Cf. Ad. Wilhelm, *ibid.* 52.

4. Bien entendu, les δυνάσται auxquels s'adressait Séleukos ne résidaient pas tous en Asie, mais ils y résidaient pour la plupart. Hors d'Asie, il ne pouvait guère se trouver de « dynastes » qu'en Athamanie (?), en Illyrie, en Thrace et dans les contrées situées au Nord et à l'Est de l'Euxin (cf., par exemple, Polyb. XXII, 14, 12; XXIV, 2, 13); et il n'est pas très vraisemblable que Séleukos ait recommandé sa bonne ville de Smyrne à ces barbares trop étrangers à l'hellénisme.

5. Sur la date du rescrit de Séleukos II en faveur de Smyrne, voir, en dernier lieu, la remarquable étude de G. de Sanctis, *Contributi* etc. 817. Le rescrit est de l'année 244 ou à très peu près.

« Lysiades ». Nous n'avons, ce semble, nul motif décisif de regarder Lysias, l'allié de Séleukos III, comme le fondateur du petit État dont Φιλομήλιον et Λυσιάς, ainsi que l'a reconnu Ad. Wilhelm, furent les chefs-lieux. Et c'est pourquoi l'origine de ces deux cités demeure entourée de mystère[1]...

(A suivre.) MAURICE HOLLEAUX.

Versailles.

1. Ad. Wilhelm (*ibid.* 52-53) montre d'ailleurs par de très bonnes raisons que Philomélion semble n'être devenue une ville florissante que lors de l'apogée de la monarchie attalide, c'est-à-dire après 188.

VIRGILE MAITRE D'ÉNERGIE

La sensibilité virgilienne est proverbiale, il serait puéril de chercher à en démontrer l'existence, la valeur poétique ou humaine, les nuances exquises; on sait d'autre part comme il s'est appliqué à l'étude de la philosophie, des sciences les plus diverses, et comme il a mérité d'être qualifié « le plus moderne des anciens, s'il a vraiment laissé tomber de sa bouche cette parole que le scoliaste nous a transmise : On se lasse de tout, excepté de comprendre »[1].

Mais il semble bien que tout ce qu'on a décerné d'éloges au Virgile sensible et intellectuel ait fait tort dans l'opinion des hommes au Virgile admirateur et panégyriste de la volonté. On a dit, non sans raison, qu'il n'était pas un *caractère* et qu'il supporta des choses que tel autre n'aurait jamais acceptées; volontiers, on le placerait à cet égard entre son ami Horace, à l'échine moins souple, et le bien pauvre homme que fut Ovide, plus près de celui-ci peut-être. Un excès de sensibilité l'aurait rendu peu résistant; l'abus du savoir aurait fait de lui un dilettante, rebelle à l'indignation, trop prompt à s'accommoder de tout. La justice lui fut chère sans doute, puisqu'il aurait refusé les biens d'un proscrit, soutenu devant Auguste que l'équité fixe la fortune et que tous y ont droit, enfin défini en fonction de cette vertu le principe de la morale éternelle : « Discite justitiam moniti... ». Après quoi, son biographe nous le montre soutenant l'éminente utilité pratique de la patience : « Pas de revers de fortune, aurait-il dit, dont une patience avisée ne permette de triompher : Vincenda

1. P. Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*, à propos de Renan. L'anecdote est contée dans le *Donatus auctus*, 73 : « At Maecenas : Quid, inquit, Vergili, satietatem homini non adfert? — Omnium rerum, inquit, aut similitudo aut multitudo stomachum facit *praeter intelligere*. »

omnis fortuna ferendo est[1]. » Ce n'est pas là, du moins au premier aspect, une attitude bien héroïque; une telle sagesse confine à celle de Sancho Pança plus qu'à l'autre; et, de quelque façon qu'on la définisse ou qu'on l'envisage, la résignation, qui n'est jamais un beau geste, ressemble trop à l'abdication pour être à nos yeux une attitude virile, une conduite à recommander ou à généraliser.

Toutefois, *résignation* n'est pas le mot et, pour éviter toute équivoque, ce n'est même pas *patience*, mais *endurance* qu'il faut dire. Or, *endurer* est la première des vertus stoïciennes, et la doctrine de Zénon ne fut jamais, que l'on sache, maîtresse de lâcheté. Il se peut donc que Virgile, dont l'humeur répugnait aux gestes tapageurs, à ces protestations bruyantes que Tacite un jour devait blâmer formellement, ait mérité par avance le magnifique éloge d'un historien peu suspect : « Non contumacia neque inani jactatione libertatis famam fatumque provocabat », et montré déjà la possibilité de vivre, sans déchoir, auprès d'un maître, prouvant de lui-même que « obsequium ac modestiam, si industria *ac vigor* adsint, eo laudis escendere quo plerique per abrupta, sed in nullum rei publicae usum, ambitiosa morte inclaruerunt »[2]. Là encore, cependant, nous n'insisterons pas : tous ne s'accommoderaient pas de ce ralliement patriotique, généralement avantageux à qui supporte de s'y asservir; disons aussi qu'à juger Virgile d'après ses biographes, on se risquerait sur un terrain peu sûr.

Notre intention est ici d'examiner, en fait d'énergie, non ce que Virgile en personne a bien pu faire, mais ce qu'il a recommandé dans ses poèmes, ce que ses héros ont proclamé ou prêché d'exemple. S'est-il conduit comme eux? s'y est-il du moins appliqué? a-t-il dû regretter, comme la Médée des *Métamorphoses*, de ne pouvoir les imiter et les a-t-il chantés faute de pouvoir les suivre? C'est une question de bien peu d'importance à côté de celle-ci : les œuvres de Virgile étant ce qu'elles sont, quelle moralité s'en dégage? quel idéal de conduite y est exalté? quelle est la qualité première de son

1. *Donatus auctus*, 23, 72, 75, 76.
2. Tacite, *Agricola*, 42.

homme ou de son surhomme? Horace a cru pouvoir examiner sous ce point de vue les épopées homériques[1] : c'est dire que la question peut être posée. Déclarons tout de suite que cette *virtus*, qui définit le *vir*[2] et le caractérise, ne peut être elle-même définie que par une étude attentive, un recueil méthodique des indications éparses ou plutôt répandues d'un bout à l'autre des chefs-d'œuvre virgiliens. Les circonstances nous y ont encouragé, sans doute, et nous avons eu conscience, dans ces recherches, de ne rien oublier du présent; le problème, toutefois, dépasse la crise actuelle et la domine d'assez haut pour nous permettre de conserver ici l'impartialité et le désintéressement nécessaires.

*
* *

1. Essence et objet de l'énergie.

La nature de l'énergie qui caractérise la *virtus* apparaît clairement dans l'exemple des ancêtres, que confirmera pour nos descendants l'exemple même que nous aurons laissé. L'humanité, dans son passé et dans son présent comme dans son avenir, forme une chaîne ininterrompue, solidaire dans ses parties diverses, dont nulle philosophie ancienne ne méconnut l'autorité et qui fut le premier, l'unique dogme peut-être des croyances antiques. S'agit-il du Messie inconnu de la IVe Églogue?

> At simul heroum laudes et facta parentis
> jam legere, et quae sit poteris cognoscere virtus (v. 26-27) :

l'histoire ancestrale dispense de toute définition formelle. Vingt ans plus tard, au terme de l'activité du poète, les suprêmes avis d'Énée à son fils sont formulés dans le même esprit :

> Tu facito, mox cum matura adoleverit aetas,
> sis *memor* et te animo repetentem exempla tuorum
> et pater Aeneas et avunculus excitet Hector (*Æn.* XII, 438-440).

1. Horace, *Epist.* I, II.

2. Cicéron, *Tusc.* II, XVIII, 43 : « Appellata est enim a *viro virtus*; viri autem propria maxime fortitudo. . . »

Énée est modeste; il ne se donne pas comme l'unique modèle; il semble avouer que certaines vertus, certains aspects des vertus d'Hector lui ont manqué, et déclarer qu'un héros parfait ne saurait se régler sur l'exemple d'un seul ancêtre; mais cette modestie n'exclut pas une légitime fierté.

Nous reviendrons sur ce testament en six vers, quintessence de tout un poème; notons cependant que le premier vers, sous son apparence abstraite et un peu vague, pourrait bien être une définition:

Disce, puer, virtutem ex me verumque laborem (v. 435).

Ne serions-nous pas ici, comme plus haut (*Ecl.* IV, 27), en présence d'une hendiadyin, la figure qui est avec l'hypallage la plus familière à Virgile? *Verus labor* ne serait-il pas l'explication, non le complément, du mot *virtus?* Qu'est-ce à dire? d'abord, que l'activité est comportée par la *virtus;* mais il ne s'agit pas de cette énergie stendhalienne qui porte en soi toute sa moralité. Une épithète la définit, qui est de capitale importance et ne dément pas le *justitiam moniti: verus* en effet, comme si le bien seul était la vérité, signifie *équitable* et non pas seulement exact[1]. La *virtus* serait-elle donc l'activité saine, l'énergie mise au service de la justice? On ne saurait concevoir en tout cas une plus noble interprétation que celle de la sincérité et de l'équité dans l'effort.

Quant à l'objet propre de cet effort, aucun ancien n'a dissimulé que c'était la gloire, prix de l'action, la gloire qui prolonge dans l'indéfinie durée de ce monde la vie si courte attribuée à chacun de nous. Après Cicéron[2], après Salluste[3], Virgile à son tour proclame par la voix du maître des dieux :

... Famam extendere factis
Hoc virtutis opus (*Æn.* X, 468-9),

et, comme il vient d'être dit que le destin est immuable, l'heure fatale inéluctable et proche, nous soupçonnons déjà

1. César, *B. G.* IV, 8, 2 : « Neque *verum* esse, qui suos fines tueri non potuerint, alienos occupare. »

2. Cicéron, *pro Archia*, XI, 28 : « Nullam enim virtus aliam mercedem laborum periculorumque desiderat praeter hanc laudis et gloriae. »

3. Salluste, *Cat.* I, 4 : « Virtus clara aeternaque habetur, » etc.

que l'essentielle vertu de l'homme sera comme une revanche sur la destinée[1], tandis que la passion illimitée de la gloire, jointe à l'amour de la patrie[2], est assurée de l'indulgence et de la sympathie du poète. La constatation devient précepte dans la bouche d'Anchise catéchisant Énée :

Et dubitamus adhuc virtutem extendere factis (*Æn.* VI, 823)?

Dans son extrême concision, la phrase est parfaitement claire : l'action est à la base de toute *virtus*, la gloire en est la fin; c'est la vie prolongée sur terre, sinon encore la vie éternelle dans l'autre monde. Mais quoi? ne trouve-t-on pas dans les Champs Élysées tous ceux dont les services ont immortalisé les noms,

Quique sui *memores* alios fecere *merendo* (*Æn.* VI, 664)?

Il n'est pas bien surprenant que les dieux, à leur tour, récompensent l'énergie vertueuse, puisque Jupiter lui-même en a fait le privilège de l'humanité.

* * *

2. Origine première de l'énergie.

C'est Jupiter en effet qui a, non pas enseigné ou suggéré, mais imposé aux hommes la pratique de l'énergie; — et cela, non pas en punition d'une faute originelle ni comme une épreuve en vue d'une existence ultra-terrestre, mais par bonté pure pour l'espèce humaine; de lui-même, en nous faisant éprouver le besoin, *usus*, il a rendu notre existence laborieuse, active, industrieuse, développé les intelligences jusque-là rudimentaires; notre espèce est devenue capable de tout :

Pater ipse colendi
haud facilem esse viam *voluit*, primusque per artem
movit agros, curis *acuens* mortalia corda
nec torpere gravi passus sua regna veterno (*Geo.* I, 121-4).

1. Cf. Salluste, *Cat.* I, 3 : « (Mihi rectius videtur) quoniam vita ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxume longam efficere. »
2. Æn. VI, 853 : « Vincet amor patriae laudumque immensa cupido. »

C'est là, tout ensemble, une mythologie de l'effort et une action de grâces : le dieu nous a traités en père, il a voulu expressément; ses prédécesseurs, au rebours, avaient laissé croupir l'homme dans un état manifestement inférieur. *Ars* désigne une activité intelligente; les soucis nous améliorent, nous affinent, nous arrachent à la léthargie d'une existence trop facile. Telle fut l'œuvre d'une Providence consciente, bienveillante et sage par-dessus tout.

Faut-il insister maintenant sur la vie végétative du classique âge d'or? pas de cultures, ni de civilisation; une existence abêtie d'êtres alimentés par les fruits spontanés de la terre, comme des animaux qui broutent l'herbe ou des parasites vivant sans effort sur le travail d'autrui : leur intelligence demeurait proportionnée à leurs exigences de mangeurs de glands. C'est Jupiter qui, par la création de dangers inconnus d'abord, par la suppression des productions d'un sol non cultivé, fit naître le besoin; de là, grâce au travail, devait se dégager le progrès laborieux mais sûr de l'intelligence humaine,

> *ut* varias usus meditando extunderet artes
> paulatim (*Geo.* I, 133-4).

Notons bien que *ut* ici présente un sens final et non pas seulement consécutif; c'est l'expression de la volonté, *pater ipse voluit*, définie plus haut. Grâce au besoin providentiellement imposé, l'homme apprit à s'ingénier de mille manières; à l'effort illimité, *improbus*, répondirent des succès proportionnés : *labor omnia vicit*, et c'est à la détresse et à ses nécessités qu'il convient d'en savoir gré.

Cela dit, on retombe dans la convention avec les vers suivants; mais le vigoureux effort du développement qui précède ne sera pas perdu. Nous le retrouverons çà et là, soit explicitement manifesté, soit à l'état de principe mystérieux : la masse des légendes pieuses est vivifiée par cette étincelle, et peu importe qu'entre temps le poète s'oublie au point d'identifier la vie agricole à l'âge d'or[1]. Peu importe encore que,

1. *Georg.* II, 460, 538, etc.

fidèle à la religion des Romains, il dresse devant le vestibule infernal Egestas et Labos, qualifiant la Faim de mauvaise conseillère, le Besoin de fléau dégradant[1] : il n'est pas si simple de faire entrer de la philosophie dans le cadre théologique et surtout de l'y maintenir! Qu'importe? en vers dignes de celui qui put connaître les Causes, égaux à ceux de Lucrèce par la pensée et supérieurs par l'harmonie, Virgile nous a révélé sa foi : si l'homme par la *virtus* est devenu le roi de la création, il le doit à l'effort issu de ce besoin dont le gratifia la Providence : l'expulsion du paradis païen de l'âge d'or demeure, pour l'humanité, le suprême bienfait des dieux.

Sans sortir encore des *Géorgiques*, n'est-ce pas l'incessant travail qui béatifie l'exil du vieillard tarentin? n'est-ce pas avec fierté plutôt que Virgile décrit la tâche sans répit du viticulteur? Donc, il faut bénir la loi du travail; à elle seule, guidée par la justice, les hommes doivent leurs progrès, Rome surtout doit l'éclat de son empire :

> *Sic...* rerum facta est pulcherrima Roma (*Geo.* II, 534).

Mais cette illustration des causes de la grandeur romaine, il faut l'examiner dans les systématiques Αἴτια constitués par l'*Énéide*. La vie d'Énée est toute en efforts soutenus; rien ne le décourage. Ce Phrygien, prédestiné à la peine, puis à l'immortalité par le labeur, est un Romain avant la lettre; cet ancêtre est modelé sur le type de ses descendants. Défensive surtout, offensive quand il le faut, soutenue par la foi, telle se présente dans l'*Énéide* l'énergie que le poète y exalte d'un bout à l'autre.

3. L'énergie défensive ou endurance.

Il est aisé de remarquer, et l'on ne s'en est pas fait faute, que le héros de l'*Énéide* y manque de relief, d'éclat, de panache; les explications ni les justifications modernes n'auront fait défaut au poète ancien. Était-ce vraiment bien nécessaire?

1. *En.* VI, 273 sqq.

L'idéal des vieux Romains n'était pas éclatant, celui d'Énée pas davantage :

> Disce, puer, virtutem *ex me* verumque laborem,
> fortunam ex aliis :

pourquoi serait-il un Achille ou un paladin ? « Pendant longtemps, Rome avait été une puissance modeste. Elle se méfiait de la fortune ; elle redoutait la richesse et le luxe ; elle résistait souvent aux circonstances qui la poussaient à agrandir son empire. Elle voulait fonder un grand empire [1]. » Les succès d'Énée — et des Romains — seront durables parce qu'ils résulteront d'efforts patients, méthodiques et soutenus. Il s'agit moins d'avancer que de tenir, moins de frapper que de résister, moins d'éblouir que de durer ; par là furent des stoïciens inconscients le Cunctator et ses pareils, car on ne saurait admettre que celui-là seul ait rétabli les affaires de Rome par la temporisation : l'histoire de Tite-Live est pleine de malédictions contre les téméraires épris de beaux gestes bientôt punis, les Minucius Rufus, les Claudius Pulcher, les Varron. Le premier des moyens propres à l'énergie virile, c'est donc, si paradoxal que ce soit, la patience et la résignation *voulue*.

Le vieux Nautès, instruit par la Sagesse divine, est l'ennemi juré des folies inutiles :

> Quo fata trahant retrahantque sequamur (*En.* V, 709) ;

pas de résistance au destin : si jamais on en triomphe, c'est en suivant ses arrêts, intelligibles ou non, c'est-à-dire presque ses fantaisies. On ne rame pas contre la bourrasque : on y serait brisé, dit le pilote Palinure : « Superat quoniam fortuna, sequamur (V, 22). » Est-ce capitulation [2] ? non ; simple tactique, mais infaillible dans tous les cas :

> *Quicquid erit*, superanda *omnis* fortuna ferendo est (*En.* V, 710),

1. Ferrero, discours du 12 février 1915. Anatole France avait déjà dit : « Le triomphe des Romains fut celui de la patience et du bon sens » (*Mannequin d'osier*, p. 8, 1897). Les beaux jeunes gens de l'*Énéide*, Turnus, Lausus, Pallas, Nisus et Euryale, sont tous voués à la mort prématurée.

2. Le danger de cette maxime est, en effet, dans son équivoque ; le vers 49 d'*En.* X : « Et, quacumque viam dederit Fortuna, sequatur » jette le manche après la cognée ; la politique de Mettus, prêt à voler au secours de la victoire, s'exprime en termes analogues : « Consilium erat, qua fortuna rem daret, ea inclinare vires (T. Liv. I, 27). »

juste la mise en vers de l'idée favorite du poète, s'il faut en croire le *Donatus auctus* : « *Nullam* adeo asperam esse fortunam, quam *prudenter patiendo vir fortis* non vincat[1] (75) », — au lieu qu'Horace, épicurien, considérait le patience comme un simple soulagement (I *Od.* XXIV, 20).

Cette adhésion, consciente et volontaire, à l'arrêt des puissances supérieures, adhésion que Virgile a si souvent recommandée, se ramène en définitive à la règle que voici : « J'obéis aux dieux parce que je le veux », déférence qui ne diminue en rien le libre arbitre et paralyse moins l'activité qu'elle ne la surexcite : c'est reconnaître après tout que le ciel nous contraint moins qu'il ne nous aide. Combien de fois dans l'*Énéide* ne voyons-nous pas l'accord actif de la volonté humaine avec la Providence! La race de Saturne, gouvernée par Latinus, n'a besoin ni de contrainte ni de lois pour pratiquer la justice; son libre vouloir suffit, d'accord avec les traditions léguées par le dieu venu sur terre[2]. Énée revendique également l'indépendance de son activité et de son respect des arrêts d'en haut :

> Sed mea me *virtus* et sancta oracula divum
> . . . *fatis* egere *volentem* (*Æn.* VIII, 131-3).

Comment concilier le « Impavidum ferient ruinae » d'Horace avec le « Oracula volentem ducant » de Virgile, sinon par l'application incessante et inlassable de son intelligence à comprendre la vérité des choses? Si *volentem fatis* n'est pas une lamentable défaite, un sophisme hypocrite, ne serait-ce pas l'acte le plus réellement énergique de l'esprit humain? n'est-il pas à l'antipode même de la veulerie qui tenterait de s'en prévaloir, et cette confusion possible n'est-elle pas pour lui comme un nouvel élément de grandeur, de noblesse et d'ascétisme?

La *patientia* qui, exigeant l'intervention de l'intelligence, n'exclut pas la volonté, n'exclut pas davantage la sensibilité,

1. Ce commentaire prouverait au besoin que *superanda est* implique possibilité, nullement obligation morale.

2. « Sponte sua veterisque dei se more tenentem » (*Æn.* VII, 204).

du moins chez Virgile : grave et heureuse atteinte à l'orthodoxie stoïcienne. Énée, qui obéit, n'est pas plus impassible qu'il n'est inerte ; ce n'est pas un corps entraîné à la dérive, c'est un nageur qui utilise le courant glacial, mais en frissonne par instants. Mézence résiste avec l'impassibilité d'un roc[1] ; Énée, lui, n'est pas une pierre brute, mais un arbre bien vivant, que la douleur éprouve : la sérénité de sa décision est d'autant plus méritoire que son cœur est déchiré. La comparaison est une des plus belles que Virgile ait jamais détaillées : un vieux chêne, solidement enraciné, est battu par les autans des Alpes conjurés contre lui ; ses branches grincent, le feuillage arraché jonche le sol, qu'importe ? l'arbre tient au roc éternel. Ainsi Énée, assailli de paroles suppliantes échos de sa propre passion, est douloureusement meurtri, mais sa volonté demeure immuable ; ses larmes coulent, mais sans effet :

Mens immota manet, lacrimae volvuntur inanes (*En.* IV, 449)[2].

La tendresse et la douceur humaine du héros ne comportent d'autre défaillance que les larmes, ces larmes qu'on lui a si injustement reprochées, notamment au Ier chant, devant la menace du naufrage ; sa conduite nous prouve qu'elles n'énervent nullement sa volonté, que l'énergie ne perd rien à s'humaniser et qu'elle n'y compromet rien de sa force intime et irrésistible.

* * *

4. L'énergie offensive.

Si résister, si tenir bon est le principe de la *virtus* ordinaire, nous n'irons pas soutenir qu'il n'existe aucune circonstance où la valeur active, l'esprit d'entreprise et d'audace ne puisse

1. *Æn.* X, 693-6.

2. Il y aurait lieu de comparer le personnage d'Énée avec celui d'Ulysse, qui est également patient et résistant, « adversis rerum immersabilis undis » (Horace, II *Epist.* II, 22). On s'apercevrait bientôt de la complexité plus grande du personnage virgilien, moins simple à définir, d'une fermeté plus nationale en quelque sorte que vraiment individuelle, bien personnel toutefois du fait que cette constance est tempérée par l'humanité croissante de la philosophie. Son héroïsme est celui d'un Curiace : « Encor qu'à mon devoir je coure sans terreur, mon cœur s'en effarouche... Ce triste et fier honneur m'émeut sans m'ébranler. »

et ne doive se manifester. *Ferendo* est la loi générale, mais *audendo* a sa place dans une épopée comme dans toute vie humaine; il faut au besoin savoir agir, aller de l'avant, accomplir un exploit, exécuter un tour de force.

Quand cela? précisément quand la résignation ne suffit plus. Lorsque les maux deviennent tels qu'à les subir on en serait accablé, c'est le moment de réagir à tout prix; les moyens ordinaires ne conviennent qu'aux circonstances ordinaires : voilà ce que la Sibylle, sa prédiction achevée, recommande en vers immortels.

> Tu ne cede malis, sed *contra* audentior ito
> quam tua te fortuna sinet (*Æn.* VI, 95-6),

pourrait se traduire ainsi : « Pour ne pas succomber à l'adversité, tu réagiras au contraire et d'autant plus... » Il est des moments où le calme serait néfaste, où sonne l'heure de l'héroïque folie :

> Una salus victis nullam sperare salutem (*Æn.* II, 354);

mais alors la raison semble abdiquer, l'acte de foi est tout proche : « Audentes fortuna juvat (*Æn.* X, 284) », osons toujours... Le plus beau de ces actes de foi et de folie est peut-être celui de Turnus qui, ayant à deux reprises affirmé l'énergie de sa résignation consciente devant la mort fatale, ajoute de sens froid : « Hunc sine me furere ante furorem (*Æn.* XII, 680); » d'autre part, l'exclamation : « Quamquam o!... » exprime par deux fois (*Æn.* V, 195 et XI, 415) la passion d'agir contre toute espérance.

Assurément, l'action héroïque dans l'*Énéide*, l'exploit proprement dit, résulte en général d'une exaltation, d'un emportement tranchant sur l'ordinaire sérénité qui devait frapper V. Hugo :

> Le génie au front calme, aux yeux pleins de rayons,
> Le Virgile serein qui dit : « Continuons [1] ! »

Est-ce à dire que le héros d'action perde la tête en pareil cas? Si justement quelque chose fait ici le charme essentiel, délicat

1. *Voix intérieures*, Après une lecture de Dante (1837); Virgile, *Æn.* VI, 95, 629.

et profond des grands coups d'épée et même des efforts désespérés, c'est la conscience nette qui ne cesse jamais de régner et de s'affirmer. Tous ces mâles héros savent ce qu'ils font et ce qu'ils veulent; un peu plus, ils se regarderaient agir.

Dans ce chant V de l'*Énéide* que Montaigne préférait à tous les autres, peut-être parce que c'est celui où se déploie le plus d'énergie surexcitée, la formule employée est on ne peut plus claire : le héros

> Acrior ad pugnam redit ac vim suscitat ira,
> tum pudor incendit vires et *conscia* virtus (454-5).

Même *conscia virtus* chez Turnus (XII, 667-8), en dépit des passions exaspérées. Ainsi, et en définitive, c'est la perception précise, soit de la situation, soit de ce qu'on vaut soi-même, en tout cas la conscience de la vérité qui maintient ses droits au voisinage de l'acharnement, de l'ardeur folle, de l'irritation; le résultat de cette combinaison heureuse est immédiat : Darès y succomberait, si Énée n'arrêtait juste à temps la valeur irrésistible d'Entellus[1].

Constamment, dans l'*Énéide*, une intelligence intérieure ou extérieure conserve ce qu'il faut à la passion de calme pour aboutir : « Marche et sois tranquille, » dit Junon à Saturne (XII, 159) : « Auctor ego audendi. » Si *audere* exprime l'offensive, s'il est vrai que cette offensive doive être soutenue par une ardeur momentanée ou durable, il demeure que l'ardeur est guidée par l'intelligence, chère au poète, et qu'à défaut de cet appui, la *virtus* n'est plus qu'une témérité funeste. Cacus ne laisse rien d'*inausum scelerisve dolive?* c'est que les Furies l'ont affolé (*Æn.* VIII, 205); le *Notumque furens quid femina possit* (V, 6) est demeuré proverbial? c'est que Virgile, assez peu féministe (inutile d'insister), refuse au sexe faible la sérénité qui, jusque dans les manifestations de la passion

1. Observons en passant que la *virtus* trouve une récompense assurée, la plus haute, dans cette conscience même : « Pulcherrima primum Di moresque dabunt vestri (*En.* IX, 254). » Servius écrit à ce propos : « Ciceronis est tractum de philosophia, qui dicit sufficere ad gloriam bene facti conscientiam » Le fait est que Cicéron, *Phil.* II, XLIV, 114, avait résumé par avance la théorie virgilienne : « Etsi enim satis in ipsa conscientia pulcherrimi facti fructus erat, tamen mortali immortalitatem non arbitror contemnendam. »

la plus vive, n'abandonna jamais l'homme digne de ce nom : « Varium et mutabile *semper* Femina (IV, 569-570). » *Virtus* est le propre du sexe fort, parce que la *virtus* n'est jamais dénuée de conscience et de raison. En regard de l'infortunée Didon — que Virgile, d'ailleurs, plaint de toute son âme, parce qu'il sait comme elle compatir au malheur — on voit Énée, *certus eundi* (IV, 554), dormir paisiblement à la veille du départ, affronter en stoïcien (VI, 105) la perspective de la lutte; Turnus (XII, 678-9), Euryale même (IX, 220) sont des modèles de fermeté.

On en vient, c'est l'écueil, à considérer toute ardeur comme suspecte et inquiétante : il semble bien qu'il faille interpréter ainsi les vers célèbres de Nisus, anxieux de savoir d'où lui vient son entraînement imprévu :

> ... Dine hunc ardorem mentibus addunt,
> Euryale? — an sua cuique deus fit dira cupido (*En.* IX, 184-5)?

Chacun ne diviniserait-il pas à son gré toute passion irrésistible? Dès qu'on sort de la raison, c'est pour tomber dans l'extravagance ou dans le miracle :

> Quis deus Italiam, quae vos dementia adegit (*En.* IX, 601)?

La *virtus* n'a que faire ici. S'il existe des exceptions, elles sont infiniment rares (*En.* VI, 130) et les résultats en sont d'ailleurs invraisemblables; mais en général les Romains, non plus qu'Énée leur ancêtre, ne perdent leur sérénité qu'au moment où, à la conserver, ils auraient du coup perdu la vie.

5. Le rôle de la foi.

Défensive ou offensive, l'énergie virgilienne est incessamment soutenue par une double confiance : la foi dans les promesses divines, la foi dans la valeur propre de la *virtus*; celle-là étant hors de doute, il convient d'insister quelque peu sur celle-ci.

On connaît la lutte, au cinquième chant de l'*Énéide*, des groupes respectifs de Mnesthée et de Cloanthe : Mnesthée, qui a peu à peu gagné des rangs, ne voit plus devant lui que le seul Cloanthe à dépasser. Un duel acharné s'engage entre ceux qui voudraient conquérir la première place et ceux qui, l'ayant acquise, s'évertuent à la conserver ; les uns s'indignent, les autres s'exaltent, *hos successus alit.* C'est alors que le poète signale en eux l'action d'une force qui les aurait peut-être amenés au premier rang :

Hos successus alit : possunt quia posse videntur (V, 231).

ils peuvent parce qu'il croient pouvoir, la foi est un appoint décisif.

Telle n'est pas, il est vrai, l'interprétation de Servius : « Sperabant victoriam opinione spectantium ; ut, Cunctique sequentes instigant studiis. » Il sous-entend, comme complément de *videntur*, *spectantibus* et non *sibi*, chose qui de fait n'est pas impossible, puisque trois vers plus haut Mnesthée est présenté comme ayant la faveur du public. Mais, outre qu'il n'est pas utile sans doute de revenir si tôt sur une idée suffisamment exprimée, ne voyons-nous pas que le poète se place au point de vue des héros eux-mêmes? *Hos successus alit*, *possunt*, etc. Que signifie *successus?* Servius interprète *Felicitas* [1], qui est certes, dans son commentaire, le plus imprévu des sens, si tant est que la chance est indépendante de l'opinion, comme de l'effort et du mérite : Cicéron (*de Imp. Cn. Pompei,* XVI, 47) oppose la *fortuna* ou *felicitas* à la *virtus*, comme Énée les opposera dans ses *ultima verba*. Leur succès de tout à l'heure, leur confiance en la prochaine victoire leur sont d'un égal réconfort, bien supérieur aux applaudissements de la foule. Oui, la foi est une force effective pour ces rivaux d'un *ludus*, comme pour les Romains qui, combattant les Volsques dans des conditions défavorables, sont sauvés par un opportun mensonge du consul : « Impetu facto, dum se putant vincere, vicere (T. Liv. II, 64, 6). » Sans préjuger ici

1. Même interprétation *ad En.* II, 385.

des rapports de Virgile avec T. Live et de l'influence qu'a dû exercer sur l'épopée la publication de la première décade, on peut bien remarquer à quel point la presque identité des deux passages les illustre l'un par l'autre : le succès acquis donne la confiance, la confiance assure le succès prochain. L'interprétation de Servius ne pourrait se défendre qu'à la condition de traduire *successus* par « faveur du public », — et c'est justement ce qu'avec raison il s'est bien gardé de faire.

De ce que la foi dans le succès est une force, n'allons pas conclure que la crainte, bien plus, la certitude absolue de la défaite fatale, soit une raison pour ne plus agir : là au contraire est le sublime de la *virtus*. Pas d'exemple sur ce point plus significatif que celui de l'intervention de Juturne provoquée par Junon. Le vers cornélien sur le « beau désespoir » devait exprimer autant d'espérance que le vers de Virgile « *Una salus victis* »; mais, dans le cas présent, le doute, c'est-à-dire l'espérance, est impossible de tous points. Les Parques, les Destins, servis par le bras d'Énée, rendent la mort de Turnus inévitable : autant de puissances dont on ne vient pas à bout. La certitude même de ces arrêts du Destin est indiscutable : les dieux l'affirment, eux qui savent tout de science sûre, et c'est bien la reine des dieux qui déclare sans restriction :

> *Nunc* juvenem imparibus *video* concurrere fatis;
> Parcarumque dies, et vis inimica *propinquat* (XII, 149-150).

Elle en est affligée au point de ne pouvoir demeurer davantage sur le mont Albain, son domaine : elle s'enfuit jusque dans le ciel. Rien à faire, sans doute, là où se déclare impuissante l'altière Saturnia ?

Il y a toujours à faire, dit Virgile, et cela pour deux raisons. D'abord, la *virtus* est chose belle : *decet;* ensuite, et après tout, qui sait jusqu'où elle peut atteindre ?

> Tu pro germano si quid praesentius audes,
> perge, *decet*. *Forsan* miseros meliora sequentur (XII, 152-3).

Cette rencontre de la beauté et de l'énergie n'est pas nouvelle : on connaît le *pulchrumque mori* de *Æn.* II, 317; mais

ici, en vérité, n'est-il pas superbe pour l'activité humaine (Juturne est une déesse de fraîche date) que Junon la soupçonne de pouvoir arrêter le cours du Destin? Après avoir si bien prévenu la nymphe de l'inanité de ses efforts, elle l'y encourage cependant en lui faisant espérer que jamais, absolument jamais, rien ne sera désespéré où la *virtus* peut agir : tout pratique et Romain qu'il est, Virgile ne met pas plus en doute ici la valeur illimitée de la *conscia virtus*, endurance ou offensive, qu'importe? qu'il n'hésitait dans les *Géorgiques* à proclamer le succès total du *labor*. Soutenue par la foi, maintenue sans défaillance même devant l'échec assuré, l'énergie triomphe des hommes, triomphe des dieux, triompherait même de la Destinée.

*
* *

6. Effets de l'énergie.

Il est aisé, vers la fin du poème, d'observer ces effets-là, car les décisions prises au conseil des dieux ont pour objet propre d'affranchir la *virtus* humaine de toute intervention divine (X, 15, 112) : le « Rex Juppiter omnibus idem » est comme une laïcisation du poème, ainsi distingué, dans son esprit, des poèmes homériques et de leurs imitateurs. C'est, en principe, la suppression du miracle, du *deus ex machina*. Peu importent diverses menues dérogations, auxquelles Jupiter mettra bon ordre : quand lui-même pèsera dans une balance les destins des deux rivaux, il se bornera à en constater l'inégalité fatale. Si, d'ailleurs, le *Juppiter idem* n'avait pas une importance exceptionnelle, s'il ne proclamait pas un principe nouveau, capital et inattendu, ce n'était pas la peine de mettre en action le tout-puissant Olympe ni le signe de tête jovien déjà utilisé pour l'immortalité des vaisseaux d'Énée ou, plus tard, pour l'éternité de Rome capitale : ni l'imitation d'Homère ni le besoin d'interrompre la monotonie d'une bataille n'auraient justifié l'épisode. Non : l'activité des deux rivaux et ses

résultats ne dépendront plus que d'eux-mêmes et des destins, c'est-à-dire de l'accomplissement des lois éternelles influencées par le seul effort des hommes; pas d'interposition divine entre cette pérennité d'une part, cette activité vivante de l'autre.

Le stoïcisme de Virgile à cette époque suprême de sa vie s'accommode également du *fatum* universel et de l'énergie individuelle; tous deux, en lutte perpétuelle, ont leur place dans la nature telle qu'elle existe en fait. Aussi Mme de Staël voyait-elle parfaitement clair en écrivant: « La fatalité, chez les anciens, faisait ressortir le libre arbitre, car la volonté de l'homme luttait contre l'événement et la force morale était invincible (*De l'Allemagne*, III, 1 fin) ». *Improbus*, le *labor* avait partout prévalu, et la civilisation avait décidément distingué l'homme des autres créatures; nous savons maintenant que l'empire de la *virtus* est comme celui de Rome avec lequel il se confond: « Imperium sine fine dedi (*Æn.* I, 279). » Il réagissait contre la dégénérescence fatale des produits de la nature: ce n'est pas assez que de choisir des semences ou des rejetons, de les préparer avec un soin extrême: il faut intervenir sans cesse pour maintenir cette sélection :

> ... Degenerare tamen, ni vis humana quotannis
> maxima quaeque manu legeret. — Sic omnia fatis
> in pejus ruere ac retro sublapsa referri (*Geo.* I, 198-200).

Il faut choisir et corriger sans relâche; sinon la nature aussitôt reprendrait ses errements; contre l'homme qui la gouverne, elle dresse éternellement sa résistance (*Georg.* II, 57-60); mais à force d'opiniâtreté et d'attention, on en triomphe à la fin.

Ces phénomènes d'ordre naturel ont leur réplique, peut-être (et pourquoi pas?), dans l'ordre des événements historiques; c'est ainsi qu'à la fin du poème, nous l'avons vu, Junon n'ose affirmer qu'un effort humain ne saurait vaincre le Destin même et non plus seulement les caprices de la Fortune (*Æn.* v, 710). Dans l'intervalle du chant V au chant XII, à maintes reprises et en style d'épopée, nous voyons la *virtus*

égaler l'homme aux Dieux[1], *ardens evexit ad sidera virtus* (VI, 130); l'apothéose est le prix de l'activité intensive, et la suite des âges le prouvera : Rome

Imperium terris, animos aequabit Olympo (*En.* VI, 782);

mais vaincre le Destin, c'était faire plus que les dieux mêmes, c'est être plus qu'un Dieu.

Soutenue par l'exemple des ancêtres, encouragée par l'espoir en la reconnaissance de la postérité, limitée par la seule justice, l'énergie réalise ce que devait atteindre la charité du chrétien : « Elle espère tout, elle ne finira jamais, au lieu que les prophéties s'anéantiront, que les langues cesseront, que la science sera abolie. » Comment donc un héros animé de la *virtus* la plus parfaite, un Turnus beau comme un héros de légende, digne bien avant le Cid d'affirmer avec une noblesse infinie :

Je rendrai mon sang pur comme je l'ai reçu,
Sancta ad vos anima atque istius inscia culpae
descendam, magnorum haud unquam indignus avorum
(*En.* XII, 648-9).

comment la *virtus* incarnée succombe-t-elle? Comment les dieux en viennent-ils à bout? Comment vaincre l'invincible? Cette *virtus* dont nous avons reconnu les effets sans bornes finit comme le reste, puisqu'en définitive *mortalia facta peribunt :* quel est donc l'achèvement de son histoire?

* * *

7. Destruction de l'énergie.

Toute chose a son contraire, toute force peut se heurter à une force opposée. A l'homme le plus brave, le meilleur, le

1. Le degré supérieur pour les hommes, c'est l'apothéose : pour les animaux, c'était l'humanité. Pourquoi certains philosophes ont-ils attribué aux abeilles comme aux hommes une parcelle de l'intelligence divine, une inspiration éthérée? C'est moins pour leur industrie que pour l'espèce de *virtus* qui les anime et se manifeste, comme chez l'homme, par le courage devant une mort glorieuse et belle, *pulchramque petunt per vulnera mortem* (*Geo.* IV, 218). Leur croyance à l'immortalité par le courage (*Geo.* IV, 226-7, cf. *Æn.* IX, 205 : XII, 49, 646) est le trait décisif qui exalte ces humbles insectes jusqu'à la dignité du stoïcisme le plus pur. Splendide philosophie d'un peuple que la guerre effraie si peu qu'il passe, bien à tort, pour l'avoir aimée plus que tout : l'intrépidité devant la mort fortifiée par la foi en l'immortalité de la gloire!

plus irréprochable, fût-il à leur égard parfaitement sans péché, les dieux — nous préciserons tout à l'heure, — ministres dociles sinon passifs du Destin, ont le pouvoir d'infliger la terrible déchéance qu'est la terreur, la lâcheté soudaine, la panique.

Les Romains avaient dressé des autels propitiatoires à l'Épouvante et à la Pâleur (T. Liv. I, 27); *Metus*, la Terreur, occupe sa juste place devant le vestibule des enfers (*Æn.* VI, 276), après les Angoisses, les Maladies blêmes, la Vieillesse affreuse; elle régnait en maîtresse au dernier jour de Troie (*Æn.* II, 369), et V. Hugo l'a fait intervenir dans la prodigieuse déroute de Waterloo. C'est l'épouvante et l'affolement qui enlèvent à la *Virtus* sa qualité propre de *conscia* et, par là, triomphent d'elle. Turnus, brusquement, est paralysé dans son corps,

> Genua labant, gelidus concrevit frigore sanguis;

l'impuissance du songe est seule comparable à l'anéantissement de son énergie :

> Velle videmur et in mediis conatibus aegri
> succidimus...; non corpore notae
> sufficiunt vires (*En.* XII, 910-2),

bref, le héros, *quacumque viam virtute petivit*, se voit refuser tout succès. Il perd la tête, en vérité, il ne se reconnaît plus. La victoire d'Énée sur lui en serait presque à la honte du vainqueur, si précisément le poète ne tenait à nous montrer que les destins sont avec lui, que son succès est providentiel, qu'il doit être, et d'ailleurs qu'il fut gagné par une *virtus*, sinon aussi éclatante, du moins plus méritoire par la durée des efforts, l'âge plus avancé, la *patientia* plus soutenue, les périls multipliés vingt années durant.

Le comble de l'infortune, pour Turnus, est d'avoir pressenti et reconnu sa disgrâce. Au défi d'Énée raillant sa fuite éperdue (provoquée par le miracle des armes divines faisant voler les siennes en éclats), il répond, non sans hauteur : « J'ai peur, il est vrai, mais tu n'y es pour rien, tu ne saurais en être fier :

> Non me tua fervida terrent
> dicta, ferox : Di me terrent et Juppiter hostis,

les Dieux seuls m'effraient, et l'hostilité de Jupiter. » Il n'en fallait pas moins. Nul moyen de résister : devant l'inéluctable accomplissement des destins, quand le dénouement s'impose, quand le jour fatal est venu, la prière serait vaine ; qu'il s'agisse d'un simple mortel comme Palinure (VI, 376), d'une amante comme Didon (IV, 360) ou de la reine des dieux (XII, 800), il faut céder enfin, et tâcher, dernier effort et gloire extrême, de conserver sa dignité d'homme dans l'épouvante involontaire.

Involontaire assurément, car les dieux l'ont envoyée : à côté de la peur d'une femme qui s'enfuit en criant, il est, dit Joseph de Maistre (*Soirées*, VII), « une peur bien plus terrible qui descend dans le cœur le plus mâle, le glace et le persuade qu'il est vaincu ». Prions Dieu, ajoute-t-il, de ne pas nous envoyer la peur. A dix-huit siècles d'intervalle, ce raisonnement providentialiste est renouvelé du XIIe chant de l'*Énéide* ; mais, dans le polythéisme, les fonctions divines sont spécialisées. Comme si le miracle des armes brisées n'y pouvait suffire, voici qu'intervient l'une des filles de la Nuit, les *Dirae*, sœurs de Mégère, déesses infernales au service des *Superi*, satellites du Jupiter qui châtie et ministres de ses hautes œuvres : « Acuuntque *metum* mortalibus aegris (XII, 850). » Le monstre, sous la forme d'un nocturne hibou, va frôler de ses ailes le visage et l'armure de Turnus, passe et repasse devant ses yeux : le héros est saisi d'une épouvante inouïe ; ses cheveux se dressent, sa voix s'arrête dans sa gorge : Énée, présent sans comprendre, a beau jeu pour s'écrier : « Quae nunc deinde mora est (XII, 889)? » C'est la lâcheté qui, de tous temps, trahit les âmes communes ou avilies, *degeneres animos timor arguit* (IV, 13) : il est beau, pour Turnus, en face d'une mort aussi injustement et cruellement dégradante, de reconnaître avec la simplicité d'un pécheur qui s'humilie : « Equidem merui nec deprecor. » Il songe sans doute à la trahison dont il s'est rendu complice, en la voyant réussir :

> Turnus, ut Enean cedentem ex agmine vidit
> turbatosque duces, subita spe fervidus ardet (*En.* XII, 324-5) ;

car que reprocher d'autre à cette victime des dieux, excité par

Allecto, trompé par Iris, sauvé par Junon aux dépens de son honneur? Défaillance unique, et dont il ne sied pas d'exagérer la gravité, puisque sa conscience loyale n'en est pas autrement troublée et que son adversaire avait nié d'avance l'existence d'un droit quelconque entre belligérants :

... Dolus an virtus quis in hoste requirat (*Æn.* II, 390)?

Était-ce bien la peine, pour aboutir à cette déclaration, de flétrir les fourberies des Myrmidons et des Grecs de toute espèce?

Mais à quoi bon discuter? *Quos vult perdere Jupiter*... Le vers est moderne, l'idée est absolument antique et païenne. Virgile, tout admirateur qu'il est de la *virtus* humaine, dont nul mieux que lui n'a défini et montré la grandeur, ne refuse pas cette concession à la fatalité des anciens : la religion résout ainsi l'antinomie, concilie les inconciliables, conserve et confirme à Énée son caractère d'homme providentiel.

*
* *

Conclusion. — Telles sont, bien sommairement indiquées, les manifestations de l'énergie humaine dans l'*Énéide*; on en connaît l'origine et l'objet, les moyens, les effets et la caducité. L'homme s'agite, et ce qu'avait commencé le *labor* sous la pression de l'*egestas*, la *virtus* l'achève et fait de la brute devenue homme au sortir de l'âge d'or un être presque surhumain, une sorte de dieu : jamais poète n'a dressé plus haut que Virgile ni plus justement loué l'éminente grandeur de l'homme.

Il faut répondre cependant à une dernière question, tout cela n'étant que phénomène et apparence : quel dieu, quelle force réelle conduit l'homme dans ses actions? La *virtus* nous affranchit, soit : de quoi, en somme, ou de qui?

Le poète n'a pas répondu : *casusve deusve* (XII, 321), *deus et fortuna vocat* (XII, 677), sont l'expression de son incertitude. Il raconte et constate sans conclure, n'ayant pas argumenté ; il

proclame surtout que la sagesse est de conformer à la nécessité, reconnue telle, sa volonté active et consciente (VII, 204): c'est un moraliste, assurément, mais dont la métaphysique demeure en l'air. Fidèle d'ailleurs aux traditions épiques et aux exigences d'un maître qui se vantait de restaurer la religion romaine, il ne pouvait s'en tenir aux principes d'une philosophie déterminée. Il admet, comme authentique révélation du Destin, tous les procédés à la fois et se réclame de toutes les puissances, hasard sans lois, destin immuable, oracles variés, Dieu personnel et intelligent : « Me pulsum patria, dit Évandre (VIII, 333-6),

> Fortuna omnipotens *et* ineluctabile Fatum
> his posuere locis, matris*que* egere tremenda
> Carmentis Nymphae monita *et* deus auctor Apollo. »

Ce large syncrétisme, qui accumule au même point les influences tour à tour admises de tout temps, souligne mieux que toute affirmation rationaliste le scepticisme de Virgile, — sans qu'il soit besoin de rappeler l'étrange dilemme de Nisus.

L'honneur du poète est, dans cette incertitude, d'avoir sauvé, mieux encore, d'avoir fortifié, en présence et à la faveur des inévitables épreuves, individuelles ou nationales, la dignité de chacun, — d'avoir montré qu'à travers les rites conservateurs et pieusement observés de la religion d'État il faut croire d'abord à la mission humaine, à sa beauté, à sa grandeur, que n'atténue certes en rien la sensibilité qui a fait de ce poète unique le confident éternel[1], — d'avoir présenté l'énergie, mais l'énergie consciente, patiente et juste, comme l'idéal propre de l'homme, — enfin d'avoir conservé sous cette forme l'âme la plus pure[2] et peut-être la plus religieuse que l'Antiquité nous ait léguée. Nous connaissons trop mal sa vie pour être sûrs qu'elle fut exemplaire; son œuvre du moins nous a laissé des préceptes incomparables. Encore pourrait-on s'abstenir de ces

1. Notamment pour V. Hugo, années 1833 et suivantes.
2. Horace, I *Sat.* V, 41.

réserves[1]; mais qu'importe, encore une fois? L'auteur passe, et le lot le plus heureux lui est échu quand il peut dire que « tout ce qu'il y avait en lui de sentiments créateurs de vie, fortifiants, édifiants, éclairants, vit encore dans ses ouvrages, et que lui-même n'est plus que la cendre grise, tandis que le feu a été conservé et propagé partout ».

S. CHABERT.

1. C'est ce qu'a fait V. Hugo, *Dernière Gerbe :*

Ce que nous écrivons de nos plumes d'argile,
Soit sur le livre d'or comme le doux Virgile,
Soit comme Alighieri sur la Bible de fer,
C'est notre propre flamme et notre propre chair.

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

III *(Suite et fin)*

STACE, Silves 2,6,17.

Hominem gemis (heu [*lire* ei] mihi, subdo
Ipse faces) — hominem, Vrse, tuum, cui dulce uolenti
Seruitium, cui triste nihil, qui sponte sibique
17 *Imperiosus erat.*

Le sens attendu est : qui *obéissait* de lui-même et y trouvait plaisir. *Imperiosus erat* dit exactement le contraire. Il faut donc corriger ces deux mots et laisser tranquilles les autres, qui n'en peuvent mais. Je lis : *Imperio suberat;* B et S se ressemblent assez en capitale, parce que l'un et l'autre se composent de deux cercles imparfaits, placés l'un au-dessus de l'autre.

2,6,38-42.

Qualis eras! procul en cunctis puerisque uirisque
Pulchrior et tantum domino minor; illius unus
Ante decor, quantum praecedit clara minores
Luna faces, quantumque alios premit Hesperos ignes.
38 *Non* tibi femineum uultu decus, oraque supra
Mollis honos, *qualis* dubiae *post* crimina formae
De sexu transire iubent, *torua*-que uirilis
Gratia, nec petulans acies blandique seuero
42 Igne oculi, qualis *bellis* iam *casside* uisu
Parthenopaeus erat, simplexque herrore *(lire* horr-*)* decoro
Crinis, et obsessae nondum primoque micantes
Flore genae.

1. Le *femineum decus* de 38 et le *mollis honos* de 39 sont évidemment choses équivalentes, et qui, ensemble, contrastent avec la *uirilis gratia* de 40-41. Le charme féminin et le charme masculin se trouvent-ils cumulés dans le même personnage?

c'est ce qu'il est naturel d'attendre a priori, car il s'agit d'un *puer delicatus* qui approche de dix-huit ans (vers 73) et qui a déjà un peu de barbe (44-45). Aussi le lecteur est-il déconcerté par le *Non* de 38, qui semble refuser à l'adolescent tout reste de *femineum decus* et par conséquent de *mollis honos*. Autre difficulté, ce même *non* jure avec le *que* de *oraque*, car c'est un *ue* qu'on devrait avoir (et si, par impossible, le poète entendait ne nier que le *femineum decus* et affirmer le *mollis honos*, il faudrait un *sed* ou un *uerum*). Enfin *Non* est inquiétant à un autre titre encore. Qui ne croirait, au premier abord, à une corrélation entre ce *Non* et le *nec* de 41? or cette corrélation ne peut être qu'illusoire, car le *nec* de 41 porte uniquement sur l'adjectif, *nec petulans acies blandique oculi* valant *et acies non-petulans et oculi blandi; Non*, au contraire, ne peut porter uniquement sur *femineum*, dont il est isolé par *tibi* (voulût-on, d'ailleurs, forcer la langue et comprendre *tibi decus* <*est*> *non-femineum et supra ora mollis honos et uirilis gratia*, on arriverait à un non-sens, *mollis* se trouvant caractériser l'aspect viril par opposition à l'aspect de l'autre sexe).

Il semble donc manifeste que *Non* ne peut être conservé. Je lis *Nam;* il y aura eu confusion entre *Nā* et *No*.

II. Le *iubent* du vers 40 n'a ni sujet ni régime visible. Comme le sujet doit être un pluriel, il est clair qu'il faut le chercher dans l'inintelligible *post crimina* de 39, ce qui conduit à admettre le *discrimina* de Bentley et de Markland. *Dubiae discrimina formae*, la crise d'une beauté équivoque qui, d'enfantine (ou féminine), est en train de devenir virile.

Quant au régime de *iubent*, ou bien c'est un accusatif caché dans *qualis*, et alors *qualis* est corrompu, ou bien c'est l'idée sous-entendue du *femineum decus* et du *mollis honos* qui viennent d'être nommés, et alors *qualis* est impossible à construire et il est encore nécessaire de le corriger. *Qualis*, au surplus, était suspect a priori; il est trop semblable au *qualis* de 42, placé comme lui en tête de proposition et devant la penthémimère (aussi ne gagnerait-on rien à lire *qualem*, qui d'ailleurs supposerait une faute peu explicable). Je lis *quamquam*, qui aura d'abord été dédoublé en *quam*, puis qu'un correcteur peu

scrupuleux aura arrangé en *qualis* en s'inspirant de 42. Cela en vue du mètre seulement; la faute *post crimina* dispensait de tout effort visant le sens ou même la syntaxe.

L'altération de *dis-* en *post* a chance, en effet, d'être la plus ancienne des deux fautes; elle implique une mélecture, P pour D, qui n'a été possible qu'au temps de la capitale.

III. *Torua* au vers 40 est un monstre; il faut rejeter avec non moins d'énergie le *toruo* de l'édition de 1475, le *torua atque* des deteriores, car Stace n'aurait pu ni employer l'adjectif *toruus* en bonne part (j'admire les latinistes qui prétendent comprendre *toruo* 5,3,63), ni concilier *toruo* avec *nec petulans acies* et avec *blandi oculi.*

Le *torua* fautif étant précédé de *iubent*, le *t* initial peut y venir d'un doublement fautif; cf. FERANTTOCVLIS Virg., B. 6,57 selon P. Et je lis tout bonnement *una*, adverbe. Un *tuna* du IXe siècle, avec N à trois jambages, a pu être lu *turia* et arrangé en *torua*. *Vna*, en fait, convient singulièrement bien pour le sens; le *puer delicatus* de dix-sept ans conserve encore le *femineum decus* et le *mollis honos* de l'enfance, bien que son âge les condamne à s'effacer (*de sexu transire iubent*), et en même temps il a déjà la *uirilis gratia*. Les corrections *quamquam* 39 et *una* 40 sont en harmonie entre elles et se complètent mutuellement.

IV. Le *bellis* de 42 est, comme l'a vu Krohn, une altération de *bellus* « beau garçon ». La rareté de ce sens, qui est déjà le sens roman, la rareté relative de l'adjectif *bellus* en général, car il est bien moins employé que le substantif *bellum*, la suggestion logique du *casside,* nom d'un objet guerrier, enfin la suggestion acoustique et oculaire du mot contigu *qua-lis*, telles sont les circonstances multiples qui ont collaboré à la production de la faute.

Parthénopée est *bellus uisu*, c'est-à-dire *per uisum* (il n'y a pas ici de supin). Il est beau par son regard, sans qu'on voie ni ses traits, ni ses cheveux ou sa barbe. Il l'est *iam* <*e*> *casside* (Postgate), encore emmitouflé dans son casque. Un casque, en effet, peut ne laisser d'apparent que le regard; une cuvette de métal enveloppe la chevelure, la nuque et le front; une arête

en descend et masque le nez; une large jugulaire couvre le menton et les joues. Cf. Tertullien, de carne Christi 11, *nemo ostendere uolens hominem* cassidem *aut* personam *ei inducit*. On peut supposer que quelque artiste, au moment où Stace écrivait, avait fait la gageure de localiser la beauté masculine dans les yeux, en figurant un Parthénopée casqué et quasi masqué.

S'il y a effectivement allusion à une œuvre d'art, c'est l'œuvre d'art qui doit expliquer *bellus*. *Formosus*, *pulcher* devaient se présenter plus naturellement à l'esprit du poète, s'il rêvait abstraitement d'un Parthénopée imaginaire; la contemplation effective d'un certain marbre pouvait suggérer le choix d'un autre adjectif, et peut-être *bellus* contient-il, à l'adresse de l'artiste, à la fois un compliment et une sorte de critique limitative.

2,6,58.

Quis deus aut quisnam tam tristia uulnera causas (*lire* casus)
Eligit? unde manus Fatis tam certa nocendi?

Il me paraît évident qu'il faut lire *Fligit* < *et* >. Le mot rare *Fligit* a été altéré de la façon la plus naturelle (cf. au rebours *Flegisse* pour *Elegisse* 2,1,88), et l'altération a entraîné la suppression de *et*. *Fligit* est construit avec *uulnus*, comme *infligere* se trouve joint à *uulnera* ou à *plagam*. — *Fligit* est presque un « redécomposé », comme *niuens* 2,3,17.

2,6,70.

71 Vitae modo *carmen* adultae
Nectere temptabat iuuenum pulcherrimus ille
Cum tribus Eleis unam trieterida lustris.

Je lis *culmen*. Le jeune homme approchait de dix-huit ans, ce qui aux yeux du poète est *uitae adultae culmen*, le sommet ou le terme de la croissance. *Carmen* est l'arrangement d'une mélecture *calmen*.

Louis HAVET.

(A suivre.)

NOTES GALLO-ROMAINES

LXVIII

DE L'EXACTITUDE TOPOGRAPHIQUE DANS LA LÉGENDE CAROLINGIENNE[1]

VALLIS MACRA

En lisant la *Geste de Charlemagne à Carcassonne*[2], je suis très frappé de l'ancien nom que l'auteur donne au terroir de l'abbaye de Lagrasse, où l'on sait qu'a pris naissance ce singulier roman, à la fois historique, topographique et étymologique[3]. Il prétend que ce terroir, avant de s'appeler Lagrasse, portait le nom de *vallis Macra*, autrement dit « val maigre »[4].

1. Cf. *Revue*, 1899, p. 233 sqq. — En ce qui concerne les renseignements topographiques fournis par les *Gesta* dont nous allons parler, voyez, outre la préface de Schneegans à son édition, sa thèse (Strasbourg, 1891), *Die Quellen des sogenannten Pseudo-Philomena*.

2. *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam et Narbonam*, éd. Schneegans, 1898 (collection Fœrster). Il manque à cette édition une carte et un index géographique.

3. Roman du même genre que le *Turpin saintongeais* étudié *Revue*, 1899, p. 237 sqq.

4. P. 12 : *Vallis illa vocabatur Macra, Narbonenses* [les gens du diocèse de Narbonne] *tale ei nomen imposuerunt; sed ab aliis* [les gens du diocèse de Carcassonne?] *antea Vallis Vallica nuncupabatur*. Schneegans a supposé, au lieu de *Vallica*, *Novallica*, en s'appuyant sur les textes des anciennes chartes, qui portent, pour l'ancien nom de Lagrasse, *Novaligo*, *Novalitia* (Mahul, II, p. 209). Mais ce dernier nom ne s'appliquait qu'au lieu de Lagrasse et ne convenait guère à une vallée (ici, p. 272, n. 3). Et je crois que *Vallica* peut rester et doit signifier la vallée dite du Val ou de La Val, ce qui est resté ou redevenu son nom actuel.

On rappellera à ce propos que la vallée à l'est de Lagrasse s'est appelée, au moins à partir de 820, *vallis Aquitaniae*, Val-de-Daigne (cf. *Dict. topogr.* de l'Aude, par Sabarthès, p. 458) Et ce nom ne laisse pas que de surprendre : car, à l'époque romaine, jamais la cité de Carcassonne, à laquelle appartenait le Val-de-Daigne, n'a été rattachée à l'Aquitaine. Si le nom n'a pas une origine locale, il peut provenir de l'attribution à Pépin, roi d'Aquitaine, lors du partage de 817, du pays de Carcassonne, à demi séparé, par suite de ce partage, du reste de la Septimanie. Il était tout naturel que les gens du monastère de Lagrasse, dont l'importance grandit vers ce temps-là et qui a été sans doute pour beaucoup dans la diffusion de ce nom de *Vallis*

L'écrivain explique ce nom à sa manière. « Val maigre », dit-il, cela vient de ce que de pâles et décharnés ermites avaient élu là leur domicile[1]. Lorsque Charlemagne y fonda un monastère et eut rempli la vallée de toutes sortes de biens, il fallut bien changer le nom, et le « val maigre » devint le « val gras »[2]. C'est aujourd'hui Lagrasse. — La puérilité de ce rapprochement pourrait faire croire que l'ancien nom, *vallis Macra,* a été imaginé de toutes pièces par les érudits du lieu pour faire contraste avec le nom actuel, Lagrasse[3].

J'incline à croire cependant que ce nom de *Macra* est bien antique et qu'il s'explique. Qu'on regarde la carte ancienne du pays[4], ce qui est indispensable à toute enquête toponymique.

La vallée où se trouve le monastère de Lagrasse coïncide exactement avec la limite entre le diocèse de Carcassonne et

Aquitanica, appelassent « val d'Aquitaine » les vallons à l'est de leur terroir, vallons par lesquels commençait l'Aquitaine de Pépin. — M. Rouzaud, dans son travail sur la voie romaine de Narbonne à Salses (cf. ici, n. 3), explique d'une autre manière, peut-être plus acceptable que la nôtre, ce nom de *vallis Aquitaniae*. Il y aurait eu là, dit-il, l'amorce d'une route partant de la voie Domitienne et se dirigeant vers l'Aquitaine : *vallis Aquitaniae*, c'est la vallée de la route par où l'on va vers l'Aquitaine (Rouzaud, p. 27 sqq.). Et cela est fort possible. L'existence d'une vieille route passant par Lagrasse et se dirigeant vers Carcassonne est hors de doute (Mahul, *Cartulaire*, II, p. 489, col. 2).

Toutefois, tandis que M. Rouzaud la fait s'embrancher sur la voie Domitienne du Languedoc à Saint-Julien-de-Septime, tout près de Narbonne, je croirais plus volontiers qu'elle continuait au sud-est, vers Salses et Roussillon : c'était bien la route directe d'Aquitaine, menant d'Espagne et du Pertus vers Bordeaux d'un côté et vers Cahors ou Limoges de l'autre : le *compendium* de Lagrasse évitait le détour par Narbonne.

Et ici je touche, je crois, à un fait important pour la formation de nos légendes épiques du Moyen-Age. Il y avait donc en Gaule, pour se rendre de Limoges [c'est à dessein que je choisis cette ville] en Espagne, deux routes essentielles : l'une par Blaye, Bordeaux et Roncevaux ; l'autre par Carcassonne, Lagrasse et le Pertus ; sur la première, de Blaye à Roncevaux, s'est développée une légende de Roland ; il s'en est développé une autre de Carcassonne à Lagrasse et au delà. Le parallélisme est absolu. Et je crois bien que ces deux légendes, comme ces deux routes, se sont fait concurrence. Je répète que, sans qu'il y ait doute aucun, la seconde légende de Roland s'est formée à Lagrasse. Je chercherai ailleurs où a pu se former la première.

1. P. 12, 24.

2. P. 48.

3. Précisément le terroir de Lagrasse n'est pas une terre « maigre ». Le lieu même où le monastère s'est bâti (cf. p. 271, n. 4) était dit *Novaligus*, *Novalitia*, autrement dit « nouvellement défriché » ou « rendu à la culture » : « le très puissant monastère de Lagrasse, ainsi nommé peut être de la fertilité de son terroir », dit justement Rouzaud (*Notice du trajet réel de la voie Domitienne de Narbonne à Salses*, 1915, p. 31). Je ne puis évidemment garantir cette étymologie et ce sens de *Grassa*.

4. Longnon, *Atlas historique*, pl. 10.

le diocèse de Narbonne[1] : très vieille limite, qui continuait la limite entre les deux cités romaines de ce nom, et peut-être entre les Volques Tectosages (Toulouse) et les Volques Arécomiques (Narbonne)[2].

Or je me demande si le nom de *Macra* ne signifiait pas quelque chose comme limite[3] dans les langues gauloises ou ligures. — Voici pourquoi :

1° Ce nom est porté par la rivière Macra en Italie, qui a si longtemps servi de limite entre la Ligurie et l'Étrurie[4].

2° Pomponius Méla signale, à la frontière de la Gaule et de l'Espagne, une rivière *Magra* ou *Magrada*, qui semble être la Bidassoa[5].

3° La sainte principale de Fismes, *Fines*, la localité frontière entre Reims et Soissons, s'appelle sainte Magre, Macra, et je ne sais si ce nom n'a pas été donné à la sainte par confusion avec un mot gaulois traduisant *fines*[6].

1. Entre bien d'autres textes, Mahul, II, p. 213 (charte de 843) : *Monasterio Sanctae Mariae* [Lagrasse] *quod est situm super fluvium Orbionis, in confinio Narbonensi et Carcassensi.* — Il est bien difficile que le *castrum de Terminis* (Termes sur l'Orbieu), en amont de Lagrasse, ne représente pas également une ancienne limite, soit entre Narbonne et Carcassonne, soit entre Narbonne, Carcassonne et la cité d'Elne-Roussillon, qui a revendiqué pour elle le pays de Razès (Longnon, *Atlas*, texte, p. 154). — Les « *petra fica* » [dans la région de Miraillès sur le terroir de Lagrasse près du gué de l'Orbieu] dont parle le roman (p. 78) peuvent évidemment être des menhirs, comme le conjecture Schneegans (p. 245) ; mais ce peuvent être aussi des pierres-limites.

2. Ne pas oublier que Narbonne est chez les Volques Arécomiques (Strabon, IV, 1, 12).

3. L'enquête que j'ai commencée sur les lieux-dits Le Maigre (Cantal), Les Maigres (Haute-Loire), etc., ne m'a fourni aucune conclusion ; ils ne sont pas à des limites de cités, ils peuvent être à des limites de *pagi*.

4. Pline, III, 48 : *Macra, Liguriae finis.*

5. Méla, III, 15 : *Magra* dans le manuscrit où il semble que la seconde main ait voulu corriger en *Magrada* (cf. p. IX de l'édition Frick). — Le cadastre d'Urrugne (commune dont dépend le village frontière de Béhobie) mentionne à Béhobie un certain nombre de noms de lieux intéressants : celui du ruisseau qui suit la grande route et se jette dans la Bidassoa en face de l'île des Faisans, *ruisseau de Margueria* ; maison de *Margueria* au confluent de ce ruisseau et du ravin de Maillarenia ; *chemin de Margueria*, qui représente l'ancien « chemin des troupes », autrement dit l'ancienne grande route avant la nouvelle descente. Je me suis demandé si Margueria était un nom d'homme ou n'avait pas quelque rapport avec l'ancienne *Magrada*. En basque de Roncal (voyez le Dictionnaire de Azkue, t. II, 1906), *margin* signifie « limite ». Les dictionnaires populaires basques appellent *margarria* un « notable ».

6. Je laisse de côté la question de l'existence de la sainte ; je ne parle que de son nom : les deux questions sont distinctes. — Le martyre de sainte *Macra* se place *in insulam quae vocatur Litia ubi Arida* [Ardre] *fluviolus in fluvium* [la Vesle] *influit* (Bollandistes, 6 janv., I, p. 325), et c'est Fismes, l'ancienne localité de *Fines*, entre le pays de Reims et le pays de Soissons. — La vie de sainte *Macra* n'est certainement pas un document contemporain : « Les actes ont quelques endroits assez beaux, mais il y en a d'autres qui diminuent l'estime qu'on en pourroist faire ; » Tillemont, *Mémoires*, IV, p. 496 et 734-5.

Si le radical *macr-* peut signifier frontière, il doit être l'équivalent de celui de *mark* qui a ce sens en germanique et sans doute aussi en gaulois[1]. Des transpositions de consonnes, comme celle que suppose le passage de *marc-* en *macr-*, sont assez naturelles.

Et qu'une vallée ou une rivière puisse s'appeler une vallée ou une rivière « frontière », cela s'est vu souvent : le Vinxtbach, entre la Germanie Inférieure et la Germanie Supérieure, est le ruisseau des *fines*[2]; et *Ecoranda*, qui (quel que soit le sens du mot) s'est toujours appliqué à des frontières, s'est fixé aussi bien sur des rivières que sur des lieux habités[3].

CAMILLE JULLIAN.

1. Je songe aux localités *Marcomagus* (Marmagen) et *Marcodurus* (Düren), où j'expliquerai « marché » et « village » « de la frontière », plutôt que, comme on le fait d'ordinaire (Holder, II, col. 422), « de Marcus ». Je n'ai pu encore étudier, à ce point de vue, les *Matres Ambiomarcæ* (*C. I. L.*, XIII, 7789).

2. *Corpus*, XIII, II, p. 496.

3. Cf. par exemple Holder, I, col. 1485-1486.

NOTE SUR UNE STÈLE SINGULIÈRE

(Planche III)

La stèle qui fait l'objet de cette note a été récemment découverte avec d'autres, à Bourges, au boulevard de l'Arsenal, sur l'emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain dit des Fins-Renards[1]. Le monument, de pierre tendre commune, est brisé, mais peut être reconstitué presque entièrement par le rapprochement des morceaux qu'on en possède. Sa hauteur est de $0^{m}47$; sa largeur, de $0^{m}33$; son épaisseur, de $0^{m}17$.

Ce monument présente, dans une niche, l'image grossièrement sculptée d'une femme nue, debout, de face, tenant devant elle des deux mains des fleurs ou des fruits. Deux bandelettes figurées par des traits, passant sur les épaules, se croisent sur la poitrine et contournent les hanches du personnage.

Au-dessus de la niche, en partie dans un fronton triangulaire, est cette inscription :

N (ET)
G L C A
E S A R I

A
// R V F I (N I) V S A D N (A M · A) F R I C (N I)
D F
D

A la première ligne, le T ne serait indiqué que par un léger prolongement vers la gauche de la barre supérieure de l'E ; il pourrait ne pas exister. Le G de la seconde ligne est à branche retombante. L'A de cette même ligne et celui de la ligne suivante ne sont pas barrés ; la forme de la lettre R est de tendance cursive. A la quatrième ligne, le premier N est probablement lié avec un I, mais cet I peut manquer ; après le second N est un monogramme composé d'un M et de deux A ; un point existe à l'intérieur de l'M, comme pour indiquer la fin d'un mot. Au commencement de la ligne sont peut-être les restes d'un C ; à la fin, les deux lettres N et I sont liées, et un A, que le lapicide avait oublié de graver, est au-dessus de la ligne dans la bordure du fronton.

1. M. Octave Roger, conservateur du musée de Berry, et M. J. de Saint-Venant, président de la Société des Antiquaires du Centre, ont bien voulu me permettre de publier cette stèle. Je me fais un devoir de les remercier de leur courtoisie.

Si la copie de ce texte paraît à peu près sûre, l'explication qu'on en peut donner n'est pas facile. Je suppose qu'il faut lire :

N(umini) et [ou *e(t)*] *Gl(oriae) Caesari(s)*; [*C(aius?)*] *Rufinius* [ou *Rufin(i)us*] *Adnam(etus), Africani f(ilius), d(onum) d(edit)*[1].

La Gloire impériale divinisée est connue par une inscription d'Afrique[2] et des légendes monétaires[3]. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une dédicace *N(umini) et G(enio) L(ucii) Caesari(s)*. Il n'est pas possible de dater la stèle et d'indiquer le César qu'elle concerne. Mais sa barbarie en fait un monument plutôt de la fin du troisième siècle ou du debut du quatrième que du temps d'Auguste. On peut penser à Constance Chlore.

Il n'y a rien à dire du gentilice *Rufinius* et du cognomen *Africanus*, l'un et l'autre fort répandus. Le cognomen gaulois *Adnametus* est plus rare. On l'a cependant rencontré à Bordeaux[4] et à Bourges même, sur une pierre tombale trouvée aux Fins-Renards[5]. Des monnaies que l'on attribue aux Boïens de la Transpadane le fournissent sous la forme un peu différente *Adnamatus*[6].

La femme nue du bas-relief ne peut être qu'une déesse locale dont il serait vain de chercher le nom. Pour ajouter sans doute à la valeur de son acte, le dévot semble l'avoir chargée des présents qu'il eût dû tenir. Cette singularité n'est pas nouvelle. Il existe au Musée de Constantine une dédicace néo-punique à Baal-Hammon qui est accompagnée de même d'un bas-relief figurant une femme nue portant des fruits[7].

Les bandelettes croisées sont de caractère religieux. Il faut y reconnaître vraisemblablement le prototype de l'étole. Les pèlerins païens revêtaient de ces bandelettes[8]. A Bourges, on en parait quelquefois les enfants défunts[9].

ÉM. ESPÉRANDIEU.

Bourges, 25 septembre 1915.

1. On a un exemple, à Bourges, du mot *et* abrégé par un E dans cette formule : D E M = *Diis (Manibus) et memoriae* (Mater, *Mém. des Ant. du Centre*, XXVII [1903], p. 191).

2. *C. I. L.*, VIII, 6949 : *Gloriae aug. sacrum.*

3. Cf. Pauly-Wissowa, VII, col. 1431, s. v. *Gloria.*

4. C. Jullian, *Inscript. de Bordeaux*, I, p. 231, n° 102.

5. Mater, *Mém. des Ant. du Centre*, XXVII, (1903), p. 176. Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, s. v.

6. Muret, *Catal. des monn. gaul.*, n°s 10024 à 10028; H. de La Tour, *Atlas de monn. gaul.*, pl. LII.

7. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 81 et pl. III, 1. Le monument m'a été signalé fort obligeamment par M. Salomon Reinach.

8. *Recueil des bas-reliefs*, III, 2407, 2410, 2411, 2414, 2437.

9. *Ibid.*, II, 1497, 1510. Stephani, qui s'est longuement occupé des bandelettes croisées, dont il cite de nombreux exemples, les associe à une idée vague de majesté et de divinité (cf. Salomon Reinach, *Ant. du Bosphore cimmérien*, index, s. v. *Bandes en croix*)

UN DEUXIÈME TUMULUS GALLO-ROMAIN

A MARTELANGE

Nous avons décrit, en 1910, dans les *Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XLV, p. 367, un tumulus trouvé au lieu-dit *Im Baulicht*. Il y a lieu de parler aujourd'hui d'un deuxième tumulus, à situation analogue, découvert par nous en 1912, au même lieu, à environ trente mètres plus au sud.

Rien, sinon un léger renflement du terrain, ne faisait supposer la présence d'une sépulture en cet endroit. Au lieu d'exposer comment nous avons exploré le tumulus, nous allons exposer, aussi clairement que possible, la façon dont on a procédé pour le créer.

Une fois l'emplacement choisi, on a nivelé le terrain sur un espace carré de dix mètres. Au milieu de cet espace, que nous appelons *area* ou aire, on dressait le bûcher, destiné à recevoir le cadavre.

A l'est, on disposait une grosse pierre triangulaire en grès blanc ou en quartz. Sur cette pierre, on abattait les animaux destinés au sacrifice, afin de pouvoir les égorger plus facilement. Avant de mettre le feu au bûcher, on apportait les vases précieux, en bronze ou en terre cuite, de toutes sortes, ayant appartenu au mort et qui lui étaient particulièrement chers pendant la vie, pour les placer sur le bois avec le cadavre. Pendant que celui-ci se consumait, on sacrifiait des animaux domestiques offerts en viatique au défunt. Il en était de même de la farine de seigle préparée sur place et offerte en quantité plus ou moins grande selon la qualité du disparu. Le vin, l'eau, le lait, le parfum des invités venaient asperger à tour de rôle les restes fumants du bûcher. Celui-ci consumé, les braises éteintes, on ramassait quelques os du mort dans une urne et, tout au milieu de l'aire, on écartait soigneusement les ossements restants, les vases brisés, les restes de ferrailles, pour y creuser une fosse ou chambre de 3 mètres sur 3 mètres et profonde de 2 m. 50. La terre tirée de cette fosse venait couvrir la poterie et réduire en miettes ce que le feu avait épargné.

L'urne renfermant les quelques ossements du défunt était placée au fond de cette chambre et recouverte de terre fine. Pendant cette cérémonie, d'autres vases contenant du lait, du vin, de la viande, etc.... venaient rejoindre l'urne funéraire. De temps en temps, on allumait

un petit feu dans la fosse en guise de cérémonie et puis, petit à petit, la fosse se comblait par d'autres vases et des figurines ou ex-voto qu'on offrait au mort pour son dernier voyage.

A partir d'un mètre du fond on ne rencontre plus de débris de vases ni de couches de cendres : il faut croire qu'à partir de cette hauteur la fosse était comblée jusqu'en haut en forme de butte.

Le premier tumulus se distinguait surtout par les nombreux débris d'ex-voto y découverts; celui-ci est encore plus remarquable par les nombreux noms de potiers que nous avons pu déchiffrer sur les tessons des vases qui y avaient été employés à profusion lors de cette suprême et imposante cérémonie.

Ce qui est de nature à nous surprendre tout spécialement, c'est que les noms de ces potiers ressemblent aux noms d'une quantité de villages des environs, situés alors manifestement en pays trévirien; ils se terminent en *o* comme, du reste, beaucoup de noms de Belges, à l'époque de César.

Il n'entre pas dans nos vues, et cela n'intéresserait guère nos lecteurs d'ailleurs, de décrire cette quantité énorme de vaisselle brisée, depuis les poteries bijoux jusqu'aux géantes amphores classiques avec leurs deux énormes anses. Il est, par contre, plus intéressant de savoir qu'il y avait autant de petites assiettes, toutes sigillées que de petits bols en terre rouge samienne, les derniers portant presque tous le nom du potier en abréviation, par exemple :

Matos signe *Mat.; Vervico* signe *Ve.; Dacovir* signe *Dac.*

Sur les grandes assiettes, le nom du potier était reproduit trois fois à la face supérieure du plat. tantôt à la direction convergente, tantôt à la direction excentrique.

Parmi les débris de poteries. nous avons ramassé environ deux kilos de cuivre fondu provenant des vases et des ornements de bronze détruits par le feu. Nous avons tout de même pu distinguer quelques bords de vases et quelques pieds en bronze ayant la forme des jambes des trépieds.

Une tête en bronze de brebis mérinos, pesant 80 grammes, nous tomba entre les mains intacte. On y remarque les cornes enroulées et le front orné d'un bandeau à stries transversales. Nous trouvâmes encore un anneau de vase avec plaque appliquée, sur laquelle est gravé un lièvre couché.

De plus une poignée ovalaire en bronze, ornementée de moulures : elle pèse environ 200 grammes et ressemble à peu près aux poignées de nos cercueils.

Les noms de potiers nouvellement découverts sont :

Inac, Indutios, Xank, Donus, Andeco[1], *Juivii, Vervico, Marosi,*

1. La pierre tombale du Musée lapidaire d'Arlon n° 36 parle d'un *Andecus* ou *Andecorus* qui est enterré à Arlon.

Mebico, Treviod, Canico, Taruae, Dacovir, Dalisa, Bitvoll, Illos, Cnaei, Visero, Arel (AREL), *Arantedu, Varico. Cornuir, Abalus, Assinno, Mert, Innillos, Matos, Madi.*

Mebico écrit sur les bols en abréviation M; un simple M avec deux points en dessous.

Dans le premier tumulus nous avons trouvé les noms suivants :

Atei, Atti, Sollos, Corterus.

Nous n'avons trouvé aucune pièce de monnaie, de sorte que nous ne possédons aucun point de repère qui nous eût permis de fixer la date approximative de cette sépulture. Dans le tumulus décrit en 1910 nous avons découvert un moyen bronze de Domitien (81-95) ap. J.-C. Vu la ressemblance frappante que présente la poterie des deux tumulus, nous pouvons admettre presque avec certitude qu'ils datent et l'un et l'autre de la même époque, donc des environs de l'an 100 ap. J.-C.

Pour finir, encore un mot sur les tombes plates à incinération, qui sont très répandues dans notre pays. Une marque générale et qui s'applique à toute cette catégorie de sépultures, c'est qu'au-dessus du petit caveau, constitué soit par des pierres, briques, ardoises, etc., renfermant les urnes ainsi que quelques objets précieux ayant appartenu au défunt, il se trouvait sur le sol, un vase, pot, cruche, etc. Ces récipients servaient à contenir un liquide quelconque, du lait ou du vin probablement, que les survivants y apportaient lors de leurs visites aux parents morts, sans doute pour en asperger la terre qui recouvrait leurs cendres. Dans l'église catholique on se sert encore aujourd'hui de l'eau bénite contenue dans des vases analogues pour le même but.

Ce qui est curieux, c'est que quelquefois ce vase est le seul qu'on trouve à la surface du sol. En fouillant alors la terre à une profondeur de 60 ou 80 centimètres le plus souvent, on rencontre le caveau qui contient plusieurs ossements ou bien une pièce de monnaie, sans remarquer de trace de nul autre vase de quelque nature qu'il soit.

Si nous insistons tout particulièrement sur ces faits, c'est que les auteurs en général semblent ignorer ces détails pourtant excessivement intéressants, car ils prouvent que les places réservées aux enterrements se trouvaient à un endroit bien protégé et à l'abri de toute profanation, sans cela ces vases auraient bien vite été brisés ou détruits et on n'en aurait certainement plus rencontré de traces de nos jours encore.

Il est à remarquer que nous avons découvert ces vases isolés de tout autre objet dans des champs qui n'avaient jamais été cultivés depuis le départ des Romains ; ailleurs, la charrue avait enlevé le dessus du vase et n'avait ménagé que le fond que nous avons retrouvé ensuite posé sur la sépulture et à la place même où une pieuse main l'avait déposé.

Une agglomération de sépultures de ce genre a été découverte par nous à Burnon, au lieu-dit *Moronrupt*. Ce nom n'a pas de sens. Mais si l'on met : « Morts en rue » en wallon, alors cela voudrait dire, morts enterrés le long de rues, comme ce fut effectivement le cas ici.

Le cimetière avait une forme carrée de 20 mètres sur 20 mètres; nous avons encore retrouvé en de certains emplacements les murs d'enceinte. Il était traversé de l'est à l'ouest par deux ruelles de 2 mètres de large environ avec un empierrement de 50 centimètres formé de blocs en grès blanc, reposant sur de la pierraille. Les tombeaux se trouvaient de chaque côté des deux ruelles et tout autour du mur formant l'enceinte.

Les tombes les plus riches longeaient le mur de clôture du côté nord.

Sur une centaine de tombes de ce cimetière, les trois quarts ne renfermaient rien du tout, à part quelques ossements. Les autres nous fournissent en grand nombre des plats, des cruches, ainsi que des fibules en bronze et en fer.

Nous y avons trouvé encore une cuiller à parfum en argent, finement ciselée, un grand bronze d'Antoninus, un moyen bronze de Nerva et un autre de la *Diva Faustina*. Parmi les pièces en terre cuite, il faut mentionner surtout un petit vase turbiniforme, à tubuline latérale désigné ordinairement sous le nom de biberon, un coq (jouet d'enfant), des pots à lait, des cruches à huile, une ampulla, un verre avec filets circulaires ou en spirales et à deux poignées, des pots à pommade, des patères en terre rouge de l'Allier, un pot rond à bord rabattu, portant à l'extérieur et sur ce bord cinq sangsues bleues et cinq rouges en posture de succion. Ce vase, extrêmement rare, fera plus tard l'objet d'une étude détaillée.

Il faut croire qu'il s'agit, en l'espèce, d'un cimetière privé dépendant d'une villa romaine qui se trouvait vis-à-vis sur le plateau de Waz Ohet (vases à os) et que le terrain boisé ne permet pas à l'heure actuelle d'explorer.

A Winville, il existe également des cimetières de ce genre qui n'ont pas encore été explorés convenablement.

Ce cimetière a été mis en coupe réglée par des villageois qui tiraient de la pierraille justement dans les ruelles et de temps en temps ils mettaient à jour un tombeau dont le contenu fut alors dispersé ou détruit.

C'est ce fait qui attira notre attention sur cet endroit et qui nous a fait reconnaître son ancienne destination.

Nous avons été ainsi à même de faire une description sommaire et de sauver pour la science de l'archéologie quelques objets précieux pouvant nous fixer sur l'époque de ces sépultures, qu'on peut hardiment placer aux IIe et IIIe siècles de notre ère.

Dr Eugène et René MALGET.

Martelange, août 1915.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les rites de la terre natale. — Extrait des journaux : « Les mères envoient à leurs enfants, dans les tranchées, de la terre prélevée sur la tombe des aïeux. »

La licorne. — Ce doit être évidemment un fait de folk-lore très ancien, même en Occident, puisque Pline en parle. M. Marcel Hébert a retrouvé une nouvelle représentation de la chasse à la licorne dans un dessin du XVIe siècle (*Soc. préhist. fr.*, 22 avril 1915). Je doute fort, comme lui, qu'il y ait un « cromlech mystique » dans cette barrière crénelée de l'*hortus conclusus*. C'est bien trop régulier et continu. — On sait que la licorne ne pouvait être capturée que par une vierge. Pour Pline, elle ne pouvait être capturée vivante.

La route des Pyrénées. — Au premier abord, le très beau livre de M. Henri Ferrand, *La route des Pyrénées* (Grenoble, Rey, 1914, in-4° de 164 pages et 161 photogravures, admirablement imprimé, et les dessins tirés avec un art merveilleux), ce livre ne rentre pas dans le cadre de nos études. Toutefois, comme nous l'avons fait pour les Alpes (*Revue*, 1912, p. 168), il nous paraît utile de rappeler que ces grandes routes touristiques à flanc de montagnes ne font que reprendre les très anciennes pistes muletières des caravanes préhistoriques. La route moderne préconisée par M. Ferrand part de Cerbère ou Port-Vendres et arrive à Saint-Jean-de-Luz ou Hendaye. Le vieux périple de Festus Aviénus (et cette mention peut se rapporter aux abords de l'an 500 avant notre ère) mentionne qu'il fallait sept jours pour se rendre d'*Ophiusa* à « la mer Intérieure » : *Septem dierum tenditur reditu viae* (vers 151 : *pediti via?*). Il compte depuis *Ophiusa*, qui est sans aucun doute Oyarzun, son pays et son port (Pasajes? Saint-Sébastien ? Oyarzun est le plus vieux et le plus important centre ibérique dans le Pays Basque) jusqu'à Pyréné (vers 558-559), qui peut être Elne. Sept jours seulement, c'était possible à dos de mulet, d'autant plus qu'il faut compter beaucoup moins que les 600 kilomètres de la route moderne. Je ne crois pas qu'il soit impossible de retrouver la vieille piste des caravanes en examinant les plus anciens chemins et cols, les textes du Moyen-Age, les gisements des temps du fer. — Je pense qu'il y avait une route concurrente sur le côté espagnol, d'Oyarzun à Barcelone : mais je ne m'en suis pas occupé. — Voilà

bien, en tout cas, un exemple double, et sur grande échelle, de ces vieilles routes d'isthmes sur lesquelles M. Bérard a écrit de si justes remarques (*Phéniciens*, p. 68 et suiv.).

La Meidje. — Henri Ferrand, *La Conquête de la Meidje*, Genève, 1915, in-8° de 20 pages. Le nom exact est l'*Aiguille du Midi de la Grave*, en patois l'*Œuille de la Meidjour*, ou plus simplement la *Meidjo*. Sur le sens et l'antiquité de ce genre de noms appliqués aux grands sommets de montagnes, cf. *Revue*, 1906, p. 121 : ce n'est pas la direction, c'est l'heure qu'indique ce nom de « midi ».

Encore la superstition du fer, cf. *Revue*, 1915, p. 213. — Extrait du *Journal des Débats* du 23 juin : « Genève, le 22 juin. Le 20 juin a eu lieu à Hombourg, en présence de la sœur de l'empereur, la princesse de Schaumbourg-Lippe, l'inauguration de la statue dite du « Paysan de fer ». La statue, en bois doré, de trois mètres et demi de haut, représente un paysan recouvert d'une armure. Elle est placée dans une loggia ouverte. Chaque passant enfonce un clou dans la cuirasse en faisant le vœu de ne reculer devant aucun effort et devant aucun sacrifice jusqu'à ce que la victoire réponde à son espoir; on dépose ensuite son obole pour la Croix-Rouge dans une tirelire placée au pied du monument. » — J'ai vu bon nombre des bagues talismans auxquelles je fais allusion p. 214. Toutes celles que j'ai vues ont été fabriquées en Angleterre et sont, en principe, faites à l'aide d'un clou enroulé. Ce clou doit être un clou de fer à cheval.

Céramique gallo-romaine et poteries estampées. — Le solide article de M. Fabia sur les collections céramiques du Musée de Lyon (*Journal des Savants*, avril 1915) apporte de nombreuses additions et rectifications au livre classique de Déchelette, sans du reste atténuer sa valeur. — M. Fabia signale (p. 175) deux vases estampés provenant de Nîmes, qui, d'après ce qu'il en dit, doivent se rattacher moins aux poteries chrétiennes qu'aux poteries romaines du type de Holt (cf. *Revue*, 1915, p. 233). Une enquête, je le répète, s'impose sur ces poteries estampées.

Charlemagne en Germanie. — Le *Petit Parisien* du 13 juin 1915 nous apporte une variante du chevalier aux clous. A Salzbourg, ce serait un Charlemagne : « En me rendant à la gare, je passe devant un grand Charlemagne en bois, dans lequel les habitants viennent planter des clous tout comme à Vienne, avec cette différence qu'à Salzbourg le prix est de dix francs par clou dans le ventre de l'auguste empereur; cinq francs dans le dos ; trois francs dans le manteau ; un franc dans la poitrine ; la carte postale coûte vingt centimes. Il n'y a pas de trop petites aumônes ! » — L'intérêt de ce renseignement, s'il est authentique, est que l'Allemagne continue à embrigader Charlemagne comme Germain, et utilise à son profit actuel la popularité du grand empereur. J'ai déjà dit ce que je pensais du germanisme de

Charlemagne (p. 188, en note). En ce qui nous concerne, il ne faut pas oublier qu'il a été le champion des pays, des hommes, des saints de ce côté-ci du Rhin, et si les Germains ont voulu en faire un des leurs, c'est tout simplement en vertu de la même tendance qui a fait chez nous la popularité de Jules César, vainqueur des Gaulois.

Haches anormales. — M. Coutil (*Soc. préhist. franç.*, 1915, p. 250 et s.) a eu la très heureuse idée de faire l'inventaire de toutes les haches, spatules et ciseaux (de l'époque du bronze) à dimensions anormales. Et il conclut que ces haches ont dû servir d'armes de luxe, de parade, de culte. Il ne s'agit que des haches plus grandes que les dimensions normales. Il a raison. L'usage d'armes ou d'instruments plus grands que nature et destinés en particulier aux dieux s'est continué dans le monde celtique et dans le monde classique, comme le montrent les *torques* à grandes dimensions que les Gaulois offrirent à Mars, Auguste ou Tibère. — J'aurais voulu que M. Coutil étudiât aussi les haches à dimensions trop petites, et qui, elles aussi, ont été des ex-voto. Voyez par exemple les haches minuscules du Musée de Berne (*C. I. L.*, XIII, 5158).

La Bastide-Forte. — M. Georges Lafaye (*Bull. des Antiq.*, 1914, p. 292-5) revient sur ce monument. Je crois bien, comme lui, qu'il se rattache au réservoir d'eau et pourrait être un temple à la source de cette eau.

Têtes à pièces ajustées. — Cf. Héron de Villefosse, *Buste antique en bronze découvert à Chatel près Roanne*, lettre à M. Déchelette, Roanne, 1914, extrait du *Bull. de la Diana*, t. XIX.

Poteries d'Arezzo en Gaule. — Cf *Bull. arch.*, 1915, p. III et suiv.

Méthode archéologique. — W. Deonna : 1° *Art et réalité*, 1915, extrait de la *Revue arch.*, in-8° de 37 pages; 2° *Questions d'archéologie religieuse et symbolique*, 1914, extrait de la *Revue de l'hist. des religions*, in-8° de 18 pages; 3° même titre, même origine, in-8° de 26 pages; 4° *Congrès international d'ethnologie et d'ethnographie*, tenu à Neuchâtel, 1914, même origine, in-8° de 14 pages.

A propos des Arènes de Lutèce (cf. 1915, p. 212). — Je lis dans un journal très sérieux : « On n'a que des renseignements incomplets sur l'origine de ces arènes, qui comprenaient un cirque et un théâtre. » Et à la suite :

« Je citerai parmi les rares documents qui les concernent un récit de Catilius Severus. Ce chevalier romain rapporte qu'ayant quitté Orléans pour visiter Lutèce, il assista à un spectacle dans les Arènes consacrées à Vénus, et où plusieurs malfaiteurs furent livrés aux bêtes. Il décrit la foule bruyante, les soldats, les cortèges de dignitaires, duumvirs, édiles, questeurs portant la toge à bande de pourpre. Vingt mille spectateurs étaient assis sur les gradins, à l'ombre d'un immense velum, et ils poussaient des clameurs assourdis-

santes. Le voyageur romain ajoute que ce lieu, dont le regard se reposait sur le cours de la Seine et sur les hauteurs verdoyantes qui la dominent, était « orné de toutes les magnificences de la peinture et de la sculpture ».

Le cas Hauser. — Il semble bien que les Allemands eux-mêmes aient renoncé à défendre ce triste personnage (cf. *Revue*, 1908, p. 85; 1913, p. 75).

Les *Basler Nachrichten* du 23 juillet 1915 publient ou rappellent des documents significatifs à cet égard, un article de M. Birkner, paru dans *Natur und Kultur*, fasc. 17-18, quelques mots assez nets de M. Schuchhardt (séance du 20 février 1915 à la Société anthropologique de Berlin), etc. Voici la conclusion, écrite par un Allemand : *So lange Hauser nicht dem ihm seit 1905 wiederholt öffentlich gemachten Vorwurf von wissenschaftlicher Unzuverlässigkeit einwandfrei widerlegt, kann man von niemanden verlangen, dasz er den Vorwurf für unberechtigt hælt* (Dr Birkner). Je dois dire que tous ces articles s'expriment avec mesure sur la France.

J'ai peine à leur rendre la pareille. Tant que le marchand Hauser pouvait leur être utile, ils en faisaient un savant et le défendaient contre nous. Aujourd'hui que Hauser, réduit à l'impuissance en France, ne peut leur rendre service, ils le « débarquent » et se défendent d'avoir été ses complices.

Astronomie préhistorique. — *Le rocher aux pieds de Nanteau-sur-Essonne (Seine-et-Marne)*, par le Dr Marcel Baudouin, in-8° de 20 pages, extrait de la *Société d'Anthropologie*, 2 avril 1914. — M. Marcel Baudouin, conformément à une méthode dont nous avons parlé ici (1915, p. 68-9), s'efforce de rattacher les pieds, cupules et rigoles du rocher aux observations astronomiques des temps néolithiques (lever du soleil, soleil à midi, etc.). Et il est très certain qu'en ces temps-là et en d'autres les observations astronomiques ont pu être mises en rapport avec des ombres ou détails des surfaces ou saillies de pierre. Cf. Aviénus, vers 646 et s., *solis columnam* (ici, *Revue*, 1906, p. 121); cf. encore Pythéas *apud* Geminus, 6, 9; etc. J'ai toujours cru pour ma part que ces Indo-Européens primitifs étaient presque aussi avancés en astronomie que les Chaldéens eux-mêmes et qu'il n'était point nécessaire de recourir aux influences chaldéennes ou au panbabylonisme pour expliquer les traditions météorologiques de l'Europe occidentale. — Et cependant, j'hésite beaucoup à suivre, en l'espèce, M. Baudouin dans ses explications des pieds, cupules, rigoles ou rainures. J'admire la minutie de ce travail : mais je ne suis pas du tout convaincu qu'il puisse aboutir. Je comprends d'ailleurs tout ce que ce genre de recherches présente de tentant.

Comment se fait le folk-lore historique. — 1° *Le boulevard des Dames à Marseille.* — A propos de la *Massiliographie*, M. Michel Clerc

(*Revue*, 1912, p. 192) avait émis des doutes sur l'héroïsme militaire des dames de Marseille lors du siège de 1524. M. Bourrilly, dans un travail excellent (*les Dames de Marseille et le siège de 1524*, extrait des *Annales de la Faculté des lettres d'Aix*, juillet-décembre 1912), vient de montrer comment s'est formée cette tradition, perpétuée par l'histoire, la poésie, la rhétorique et la peinture. Elle a pris naissance chez un érudit local, qui écrivait en 1595, et elle s'est développée, surtout à partir du XVIIIe siècle, et uniquement dans les milieux lettrés. C'est de là seulement qu'elle a pénétré chez le populaire, loi que nous avons si souvent constatée dans le folk-lore. Ce qui a déterminé la légende, c'est sans doute que la municipalité de Marseille, lors des travaux du siège de 1524, employa quelques femmes du peuple pour les terrassements : M. Bourrilly a retrouvé les noms de ces femmes dans les comptes de la Ville.

2° *Marius*. — M. Bourrilly, dans le même travail, publie une liste infiniment longue de tous les ouvriers marseillais qui furent occupés à ce siège. Aucun ne s'appelle Marius. Je répète que la popularité de Marius en Provence a un siècle d'existence à peine. Cf. *Revue*, 1899, p. 53.

La Tène et Marnien. — Je suis très frappé du travail de M. Guelliot (*Bull. de la Soc. préh. fr.*, 1915, p. 226), fait avec une compréhension très complète et très claire du sujet, ce qui, d'ailleurs, n'étonne pas ceux qui connaissent le digne et vaillant promoteur du *Musée rémois*. Voici la thèse, juste après tout, qu'il soutient ici.

L'âge de La Tène I n'existe pas, en tant qu'industrie, à la station suisse de La Tène. Tout ce qui est dit caractériser cet âge existe en nombre et variété dans les sépultures marniennes. « C'est dans cette zone de la France du Nord-Est que Déchelette a trouvé matière à ses descriptions de La Tène. » Sur 24 chars, 22 marniens; les poteries, toutes marniennes ; 63 o/o des épées de toute la période de La Tène sont marniennes ; même proportion pour les sépultures. « La civilisation celtique post-Hallstattienne paraît s'être épanouie en Europe, surtout dans la France du Nord-Est. » Conservons donc pour cette époque le nom de Marnien, qui est nôtre. — Au surplus, le Marnien embrasserait aussi la période de La Tène II. La vraie coupure serait vers 100, au temps de l'invasion cimbrique.

Je crois que sur tous ces points je serais volontiers d'accord avec M. Guelliot, si ce n'est que je ferais commencer peut-être plus tard le Marnien, et que je le ferais peut-être descendre aussi plus tard.

Il est certain que La Tène n'est pas, ne doit pas être considérée comme un centre de civilisation. Le pays des Rèmes l'était tout autrement. La Tène ne peut être regardée que comme un marché frontière, un rendez-vous de trafiquants[1]. Et comme le remarque justement

1. C'est la thèse que j'ai développée ici, 1906, page 118-119. Et j'ai le regret de constater que ceux qui l'y ont prise se sont bien gardés d'indiquer l'origine de leur science.

M. Guelliot, le lieu n'avait nulle importance productrice au temps où la civilisation rémoise brillait de tout son éclat.

A dire cependant toute ma pensée, je ne verrais aucun inconvénient soit à garder ce nom de La Tène [1], à la condition de ne pas sous-entendre en l'employant qu'il désigne un centre producteur de civilisation, soit également à le remplacer par l'expression vraie, qui pourrait être marnienne, qui pourrait être celtique. Car, à parler encore franchement, si on ne sait quel nom ethnique donner à la civilisation de Hallstatt, celle de La Tène s'identifie avec la domination celtique en Europe aussi complètement que l'époque des thermes ou des amphithéâtres avec les temps de la domination romaine. Et j'imagine que si le mot de La Tène fut accepté « avec enthousiasme en Allemagne », c'est parce qu'il excluait le mot de Gaule [2].

Marseille grecque. — Un de nos collaborateurs rendra spécialement compte de l'important volume de M. Vasseur, *L'Origine de Marseille* (fondation des premiers comptoirs ioniens de Marseille vers le milieu du VIIe siècle; résultats des fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le fort Saint-Jean). Marseille, Moullot, 1914, in-4° de 280 pages et 17 planches. Forme le tome XIII des *Annales du Musée d'Histoire naturelle de Marseille*. Cf. ici, p. 300.

Gravures préhistoriques. — Nous recevons de M. B. Reber : 1° *Publications de M. Burkhard Reber*, Genève, 1915, in-8° de 19 pages (303 numéros, le 1er de 1870 : c'est une bien belle activité); 2° *L'âge et la signification des gravures préhistoriques* (32 pages, *Congrès* de Genève, 1912); 3° *Quelques séries de gravures préhistoriques* (32 pages, *id.*; à noter l'inscription ou l'ornement de la poterie de Chindrieux); 4° *Sur l'explication astronomique des gravures préhistoriques* (13 pages, 1910, extrait de la *Revue préhistorique*); cf. *Revue*, 1915, p. 284; 5° *Une station azilienne au Salève* et *La question de la conservation des monuments préhistoriques* (13 pages, 1912, *Congrès* de Genève); 6° *Un aperçu sur les anneaux légendaires du déluge et les gravures préhistoriques en forme de cercle de grande dimension* (Genève, 1915, 43 pages, extrait du *Bull. de l'Inst. nat. Gen.*, t. XLII); 7° *Le séjour des Sarrasins dans notre contrée* (*id.*, 1912, 27 pages.; *id.*, t. XLI); 8° *Les fouilles sur l'emplacement de la Madeleine-Longemalle à Genève* (1913, 26 pages, *id.*, *ibid.*) [3].

Lillebonne. — Raymond Lantier, *La ville romaine de Lillebonne*, in-8° de 26 pages, 1913, extrait de la *Revue archéologique*. Résumé

1. J'ai dit pourquoi dans cet article (p. 285, n. 1).

2. J'évite toujours, dans mon *Histoire de la Gaule*, de dire La Tène. — Comme subdivision de La Tène, j'ai toujours préféré I = 400 à 250 ou 200; II = 250 ou 200 à 100 ou 50, suivant les pays (*Hist. de la Gaule*, t. I, p. 370) et je me rapproche également en cela de M. Guelliot (p. 237). — Cf. encore *Journal des Savants*, janvier 1915.

3. Il y a une inscription latine funéraire; le fac-similé ne permet pas de contrôler la transcription.

tout à fait excellent de nos connaissances sur Lillebonne. Je doute que la population n'ait pas dépassé 3,500 habitants. M. Lantier obtient ce chiffre par celui des places du théâtre (2,500) et par l'évaluation du débit des sources (4,500). Mais ces calculs arrivent toujours bien au-dessous de la vérité. — *Juliobona* doit signifier *forum Julii*, et je crois que *-bona* est l'équivalent dialectal de *-magus*.

Le sens de « forestis » et de « silva ». — Quoique le travail de M. Petit-Dutaillis nous éloigne de l'époque romaine (*De la signification du mot forêt à l'époque franque*, extrait de la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1915, in-8° de 56 pages), il nous intéresse à plus d'un égard : d'abord bien des choses des temps carolingiens continuent l'état romain; puis les conclusions sur la méthode germanique sont à retenir et justifient ce que nous avons souvent dit ici; enfin, ce travail est un bel exemple de critique patiente, logique et sûre. A noter les erreurs, signalées par l'auteur, que l'ignorance de la géographie fait faire à l'interprétation des textes.

Guides populaires de Musées. — Dans le *Compte rendu pour l'année 1914 du Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève*, M. Alfred Cartier annonce qu'« il a élaboré pour l'usage des membres du corps enseignant primaire un *Guide sommaire aux collections archéologiques et historiques* ». L'idée est excellente et mérite d'être étendue à nos musées de France. Le *Guide illustré du Musée de Saint-Germain*, de M. Salomon Reinach, répond, je crois, à ce but. — Qu'il me soit permis de remercier, à ce propos, les rédacteurs de ce *Compte rendu* de la manière émue et digne avec laquelle il ont salué nos morts de France, Déchelette, Robert Michel, Adolphe Reinach. Nous n'oublierons pas la noblesse et la sincérité de ce souvenir.

La civilisation des palafittes. — Bœlsche, *Der Mensch der Vorzeit*, 2e partie, parue à Stuttgart (bibliothèque du *Kosmos*).

La civilisation mérovingienne. — La bibliographie de la *Rœm.-Germ. Kommission* s'étend démesurément à chaque nouveau *Bericht* : la voilà qui embrasse la civilisation mérovingienne (*VII. Bericht*, 1912, p. 253-350 : E. Brenner, *Der Stand der Forschung über die Kultur der Merowingerzeit*).

Julien en Gaule. — Von Nischer, *Julians Feldzüge am Rhein*, dans *Mannheim. Geschichtsbl.* de 1914, t. XV[1].

Terra sigillata. — Cf. le rapport de Oxé dans le *VII. Bericht* de la *Rœm.-Germ. Kommission*.

Temples rustiques. — Je ne connais pas, mais je désire connaître J. Gruaz, *Le Chasseron et les temples de montagne*, *Revue historique vaudoise*, t. XXI, 1913. — Je dois cette indication, et quelques autres, aux excellentes bibliographies données dans le *VII. Jahresbericht* de

1. Voyez, à ce sujet, l'article *Die Alamannische Grenzwüste in der Westschweiz*, de E. Lüthi, dans le *VII. Bericht* de la Société suisse de préhistoire, p. 167 et sq.

la Société suisse de préhistoire, 1914, composé par son secrétaire, M. Tatarinoff. Et j'y renvoie une fois pour toutes ceux qui s'intéressent à la Suisse et à la Gaule (ce *Jahresbericht* vient de paraître à Zurich, 1915, en un grand in-8° de 180 pages, chez Beer et Cie).

Dentition préhistorique. - J'apprends par ce même recueil l'apparition d'un travail sur ce sujet dans une revue dentaire suisse : F. Schwerz, *Ueber Zähne frühhistorischer Völker der Schweiz*, dans *Schweiz. Vierteljahrsschrift für Zahnheilkunde*, 1914, t. XXIV, p. 135 et sq. On a l'impression, en Suisse, d'un pays désormais fort bien outillé (mieux que nous à certains égards) pour les études archéologiques.

La politique d'Auguste en Germanie. — Nous recevons des auteurs, tous deux professeurs en Illinois, *The Defeat of Varus and the German Frontier Policy of Augustus*, by William A. Oldfather and Howard Vernon Canter (Urbana, University of Illinois, 1915, t. XII, in-8° de 118 pages. Prix : 75 cents). Évidemment, les deux érudits connaissent fort bien les textes, et leur bibliographie est plus abondante qu'on n'eût pu le souhaiter même ; et ils sont bien au courant de l'histoire romaine. Mais je me demande s'ils n'ont pas trop cédé au désir de trouver quelque chose de nouveau et de plier les textes à cette thèse à prouver (et cela était devenu, ces dernières années, le vice des brochures allemandes, voyez ce qu'en dit très justement M. Petit-Dutaillis dans l'article cité page 287). La thèse des auteurs est qu'Auguste n'a pas voulu conquérir la Germanie, ils entendent le disculper de cette ambition, qui eût été, en effet, une erreur : l'empereur n'a jamais songé qu'à créer au delà du Rhin un État tampon *(buffer state)*. Il m'est assez difficile de souscrire à cette théorie. La Germanie de Varus ne ressemblait guère à un État, genre Arménie ou Comagène. En outre, tampon contre quoi? Il n'y avait rien au delà. Puis, les procédés de Varus sont ceux d'un gouverneur et non d'un protecteur. Aurait-on créé une prêtrise d'Auguste chez les Chérusques s'il n'y avait pas eu province? En réalité, Auguste a commis ou laissé commettre maintes sottises en Germanie sous prétexte d'annexion : et le supposer incapable de ces sottises ou de ces faiblesses, et, partant de là, refuser tout crédit aux textes anciens me paraît d'une méthode *a priori* trop inspirée des Universités germaniques ; c'est l'éternel procédé déjà caractérisé par Renan : « On repousse de solides témoignages et on y substitue de faibles hypothèses. On récuse des textes satisfaisants et on accueille des combinaisons hasardées. » Avec leur connaissance des textes, mais se laissant guider par eux et non par l'hypothèse, nos savants confrères de l'Illinois pourraient rendre de grands services à l'Antiquité. — Je n'aime pas non plus ces excursions, ces chevauchées à travers le monde entier à propos d'un événement : l'affaire de Varus les amène à parler de Pharaon, de la campagne de Darius

contre les Scythes et de Napoléon en 1812. Ici, c'est l'influence de Ferrero et non du germanisme.

Tumulus et terres arables. — M. le Dr Gidon a abordé un sujet du plus haut intérêt, et que l'archéologie préhistorique n'a que trop souvent négligé : le rapport qu'il peut y avoir entre le site des monuments préhistoriques et la nature du sol environnant : en d'autres termes, il a essayé de rattacher l'investigation archéologique à la géographie humaine et économique. Et cette initiative mérite à tous égards nos applaudissements. Il est arrivé à cette conclusion : « Les constructeurs des tumulus étaient, dans la campagne de Caen, établis sur les seules terres qui aient été arables pour les peuples primitifs. » — Dr Gidon, *Tumulus à coupoles*, extrait du *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1914, in-8° de 7 pages.

De la protection des monuments historiques. — Sous ce titre, très judicieuses remarques de M. Franck Delage, extrait du *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, 1914, in-8° de 20 pages.

Les Commentaires de César. — M. Salomon Reinach a fait paraître dans la *Revue de Philologie* et tirer à part (1915, in-8° de 22 pages) le mémoire qu'il a lu à l'Académie des Inscriptions, les 23 et 30 avril 1915, sous le titre *Les Communiqués de César*. Très frappé des contradictions que présente notamment le livre I des *Commentaires*, il croit que l'ouvrage n'a pas été rédigé à la suite, mais se compose d'une série de communiqués, ou, mieux, de mémoires justificatifs écrits sous l'impression des événements. Et il est en effet fort probable que les livres de César se composent d'éléments écrits ou préparés par lui à des dates différentes et juxtaposés sans qu'il ait eu le temps de les fondre et unifier. J'incline cependant à croire que l'ensemble de l'œuvre est bien une improvisation. — je veux dire par là quelque chose d'écrit en hâte, et, plutôt, dicté en hâte, — datant des derniers mois de son proconsulat des Gaules. Le texte d'Hirtius, les arguments tirés des événements ultérieurs (Boïens et Comm) me paraissent avoir plus de valeur que ne leur en reconnaît M. Reinach. J'accorde, d'ailleurs, que l'œuvre de César est une œuvre mal faite, beaucoup trop admirée par les historiens, les littérateurs et les militaires. Je n'ai pas sous les yeux ce que j'ai lu à son sujet chez Ramus. Mais je me rappelle que Ramus raillait avec esprit et bonne grâce ces *Commentaires* d'un général, où il n'est presque jamais question d'art militaire. Et j'accorde encore qu'il y a là un nombre infini de sous-entendus et de trompe-l'œil inspirés par la politique.

Le commerce de Narbonne. — Voici un article de M. Héron de Villefosse qui est un vrai chef-d'œuvre de méthode épigraphique. Par la comparaison de textes trouvés à Narbonne et au monte Testaccio, il a reconnu les noms de deux grands armateurs narbonnais qui expédiaient les huiles du Languedoc à Rome, il a soupçonné les noms

de quelques autres, il a deviné un échange d'affaires régulier entre la Sicile et Narbonne, il a rendu aux huiles de France, en face de la concurrence espagnole, les droits de vogue traditionnelle qu'on avait méconnus, il a montré qu'un *navicularius* n'était pas seulement un armateur faisant le transport, mais encore concentrant la marchandise dans ses entrepôts après achat au producteur. Il y a dans ces pages un chapitre vraiment capital de l'histoire du commerce de la Gaule. *Deux armateurs narbonnais*, 1915, extrait du t. LXXIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 32 pages.

Le théâtre de Lillebonne. — M. Denize croit, d'après des constatations, qu'il aurait servi de lieu de refuge « dès les premières années du IIIe siècle ». Il n'est évidemment pas impossible que le théâtre ait servi de *castrum* ou de redoute-refuge, puisque Lillebonne ne fut pas fortifiée. Mais la date est en tout cas prématurée. Noël-V. Denize, *Essai sur Juliobona, son théâtre et ses monuments*, in-8° de 15 pages, extrait du *Bull. de la Soc. normande d'Études préhistoriques*, t. XX, 1912.

Le dieu à la roue. — Figurine en terre cuite trouvée à Néris; Prou, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1915, p. 101.

A Saint-Bertrand-de-Comminges. — Lizop, *Les Fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges* (basilique chrétienne du IVe siècle au quartier du Plan), extrait du *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, n° 43, 1913-14, in-8° de 12 pages. — Brochure envoyée du front par notre jeune, ardent et laborieux ami. Cf. ici, 1914, p. 348; 1912, p. 394.

Ciseaux néolithiques : la question des éraflures. — *Suite à l'étude des ciseaux néolithiques* (coupe cylindrique ou ovoïde), par M. P. de Givenchy, in-8° de 10 pages, extrait du *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, cf. *Revue*, 1914, p. 348. — La question des éraflures amène M. de Givenchy à se demander si elles ne résultent pas, non du hasard d'accidents, mais du fait que les ciseaux étaient utilisés à l'endroit où elles se sont produites. — Qui sait aussi si quelques-unes de ces éraflures ne sont pas intentionnelles, analogues à ces encoches si curieuses et si discutées qu'on constate sur certaines monnaies gauloises? — « J'insiste », dit M. de Givenchy avec raison, « sur l'utilité d'étudier les cassures, même les plus légères. »

CAMILLE JULLIAN.

VARIÉTÉS

L'archéologie dans les tranchées[1]. — Une villa gallo-romaine.

Extrait d'une lettre écrite du front.

6 juillet 1915.

La terre où nous nous battons, le plateau de P...[2], vous ravirait par la richesse de ses souvenirs historiques. Long de 10 kilomètres et large de 2 seulement, ce plateau, orienté est-ouest, apparaît comme une énorme table comprise entre deux vallées, sur lesquelles il se termine par des pentes abruptes. Il est formé par plusieurs couches horizontales de terrains tertiaires : à la base, une assise de sables très fins, de coloration variée dans lesquels s'ouvrent largement les vallées; au-dessus, une table d'un calcaire à nummulithes très fissuré et, recouvrant le tout, une couche de limon épaisse de 2 à 4 mètres par places. Il est peu de régions agricoles plus variées et plus riches que celle-ci : l'humidité des vallées convient aux pâturages; les sables des versants sont recouverts par des forêts où toutes les essences sont représentées; la table calcaire dont les grottes nombreuses forment des retraites naturelles appelle l'agglomération humaine autour de ses sources peu nombreuses mais intarissables. Enfin, à la surface du plateau, aujourd'hui comme autrefois, le limon est d'une fertilité merveilleuse; c'est la terre à blé par excellence et le lieu d'élection des grandes exploitations agricoles.

Sur ce plateau, si favorisé par la nature, toutes les civilisations, toutes les barbaries, toutes les grandes luttes de l'histoire ont laissé des empreintes si visibles, qu'il suffit de regarder autour de soi pour revoir le passé.

Nous les guerriers de 1915 avons trouvé, en cherchant asile dans les nombreuses grottes de l'assise calcaire, des traces de notre prédécesseur de la préhistoire, des haches de silex, des coquillages, des brèches ossifères.

En fouillant la terre d'un champ de bataille où Napoléon gagna une de ses plus belles victoires de la campagne de France, nos

1. [Cf. *Revue*, 1915, p. 70. — Lettre reçue et communiquée par M. Paul Courteault].

2. [Nous ne croyons pas qu'il y ait, présentement (25 octobre), le moindre inconvénient à indiquer qu'il s'agit du plateau de Paissy, au sud-ouest de Craonne, dans la région où se trouvait la Bibrax de César (cf. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, p. 253)].

pioches ont exhumé des boulets de 1814, des fragments de fusils, des ossements de soldats tombés dans le combat.

Mais il est une découverte qui, plus que toutes les autres, m'a intéressé. En creusant un des innombrables boyaux, qui forme une des artères de nos bastions, courtines ou redans (vieux noms reparus dans une guerre toute nouvelle), nous avons rencontré un grand nombre de sarcophages d'apparence très ancienne : j'en ai fouillé moi-même un assez grand nombre, et voici les quelques remarques que j'ai pu faire. Tous les sarcophages sont orientés est-ouest (la tête du mort toujours du côté du couchant). Autour du squelette, toujours recouvert d'une couche de cendres, on trouve une grande quantité de grains de blé, de pois, de haricots, que les siècles, par combustion lente, ont transformés en charbon.

Un examen du crâne, fait par nos savants docteurs du régiment, a permis de se rendre compte qu'ils appartenaient à des dolichocéphales au front bas, à la mâchoire forte et saillante.

Les quelques boucles de bronze et les très nombreux fragments de poterie de forme ancienne trouvés dans les cercueils ne me permettaient pas de dater ce cimetière. Il y a quelques jours heureusement vint s'ajouter un élément nouveau : un de nos soldats, un caporal bordelais, occupé aux fouilles d'un abri, découvrit parmi des fragments de briques, de tuiles, de poteries, une monnaie qu'il m'apporta. C'est une pièce de bronze jaune pâle presque blanchâtre à l'effigie de Marc-Aurèle : l'empereur est couronné de lauriers et porte la barbe des philosophes. On peut lire l'inscription suivante : M. ANTONINVS AVG. IMP. (XXVII?).

Au revers est représentée une femme assise sur une chaise à dossier. Sa main droite présente une victoire ailée, son bras gauche, levé à la hauteur de la tête, est à demi effacé. J'ai supposé que ce personnage est le génie de Rome tenant une victoire.

A mon tour, j'ai fait des recherches et j'ai eu le bonheur de découvrir trois pièces qui m'ont semblé intéressantes.

La première est en bronze rouge très dur et a les dimensions de notre centime; d'un côté on voit une république casquée avec l'inscription ROMA, de l'autre la louve romaine regardant Romulus et Rémus qui tètent.

La deuxième est une médaille d'argent dont le diamètre est légèrement supérieur à celui de notre pièce de cinquante centimes. Sur l'une des faces, on voit un autel d'où montent des flammes, avec l'inscription : CONSECRATIO; sur l'autre, l'effigie de Trajan avec les mots DIVO TRAIANO. Cette médaille, frappée sans doute à l'occasion d'un sacrifice solennel en l'honneur de Trajan, est admirable. Le dessin de la figure de l'empereur, par la netteté de ses lignes, la finesse de ses détails, annonce son auteur comme un artiste remarquable.

Une quatrième médaille de la dimension de notre pièce de vingt centimes est presque entièrement rongée. On devine sur l'avers un buste dont le dessin semble très fin, comme le témoignent ceux des détails qui subsistent encore; on distingue deux lettres seulement de l'inscription : AN (Antoninus sans doute). Au revers, un personnage est représenté debout et de profil; il a la jambe nue, semble-t-il, le bras droit replié à hauteur de la poitrine, le bras gauche tendu à demi ; derrière lui, on devine les plis d'un manteau flottant.

La découverte de ces monnaies et l'examen attentif des décombres que traversent nos tranchées et boyaux m'ont conduit à l'hypothèse suivante. Aux premiers siècles après J.-C., une grosse villa gallo-romaine devait s'élever sur le rebord sud du plateau de P..., là où la couche de limon a une faible épaisseur. Les bâtiments d'exploitation, construits en pierres du pays et couverts de tuiles qui rappellent celles des maisons de notre Midi, se groupaient en deux centres placés chacun à proximité d'une source. Devant la ville s'étendaient les vastes champs; derrière, les bois couvraient les pentes; au bas, dans la vallée, les troupeaux trouvaient de beaux pâturages.

Cette villa, à n'en pas douter, a été ruinée par l'incendie; les pierres et les poteries calcinées, les charbons que l'on trouve partout en font foi. A quelle époque s'est produite la catastrophe? Rien de ce que j'ai observé ne permet de le dire. Ne peut-on supposer cependant que les envahisseurs germains des premiers siècles en sont les auteurs?

Pénétré de cette idée, j'admire les éternels recommencements de l'histoire. Dans ces tranchées où je crois retrouver les antiques monuments de la sauvagerie teutonne, il me suffit de lever la tête pour apercevoir les ruines tragiques d'une grande ferme que les obus allemands ont bouleversée : elle portait encore les traces de la dévastation de 1814.

Partout où l'archéologue des siècles à venir portera la pioche sur le plateau de P..., il exhumera des ossements mêlés à du cuivre, du plomb et de l'acier. Il verra là les restes des soldats de France venus du Nord et du Midi pour empêcher que le barbare ne brûle les moissons, ne mutile les monuments et ne détruise la civilisation de notre patrie.

F. THOMAS,

Professeur d'histoire au lycée de La Roche-sur-Yon,
lieutenant commandant la ... compagnie, ... d'infanterie.

GABRIEL LEROUX

I

Notre Faculté des Lettres, où la mort frappe à coups redoublés dans les rangs des maîtres et des étudiants, a éprouvé récemment un nouveau deuil. Le 9 juin dernier, en pleine vigueur, en pleine jeunesse, notre collègue Gabriel Leroux a été tué aux Dardanelles.

Parti dès le premier jour de la mobilisation comme lieutenant au 46e d'infanterie, il avait été blessé sur la Meuse à Stenay, à la fin d'août 1914, par une balle de shrapnell qui lui fracassa l'épaule droite. On l'avait ramené à l'arrière, à Bordeaux même, et je le vois encore étendu sur son lit, au milieu des siens, le visage amaigri, les traits tirés, les yeux fiévreux. Il n'était pas affaissé, encore moins découragé : il ne connaissait pas ces faiblesses. Il disait seulement, en secouant un peu la tête, que l'ennemi avait un outillage extraordinaire et que la lutte était très dure. On le soigna dans un hôpital de la ville, mais la balle, après je ne sais quelle erreur de radiographie, ne put être extraite, et il plaisantait avec ses amis sur cet importun souvenir que les Boches avaient incrusté dans sa chair et qui l'empêchait si malencontreusement d'écrire.

Encore blessé et pouvant à peine remuer le bras, comme l'inaction lui était plus intolérable que la souffrance, il se fit envoyer à Fontainebleau, où était le dépôt de son régiment. Là, en attendant mieux, il s'occupait de l'équipement, de l'entraînement des réservistes du 46e. Il me l'expliqua dans une lettre. Ses amis, ceux qui l'ont connu me sauront gré d'en copier quelques lignes. Elles leur rappelleront sa bonhomie malicieuse et sans fiel. Ils croiront encore entendre sa voix, cette voix un peu voilée, qui disait si tranquillement des choses si savoureuses :

« Je me sens un peu ridicule d'avoir quitté Bordeaux, en annonçant que je retournerais bientôt à la guerre !

» On m'a donné, faute de mieux, le commandement d'une compagnie du dépôt, besogne sans gloire, mais non sans tracas. J'administre une bande assez informe de 500 hommes, tous déjà revenus du feu et plus ou moins aptes à y repartir. Je les équipe et je les exerce en attendant les demandes de renforts. Et presque chaque semaine, à

mesure qu'on réclame du monde vers le front, j'embarque un détachement armé et rééquipé à neuf. Ils sont bien gentils et ne se font pas tirer l'oreille pour retourner au feu, mais pendant les semaines qu'ils restent au dépôt, ils sont paresseux comme des langoustes. J'ai toutes les peines du monde à les remuer un peu, à les entraîner; leurs façons candides de carotter me rappellent mes élèves de 6e. J'en ai qui sont déjà deux fois revenus blessés et qui vont repartir une troisième. Quand l'ordre de départ arrive, ils s'enivrent incroyablement; mais ils partent tout de même et avec le sourire. » Ce sourire-là, G. Leroux le connaissait bien, et s'il le notait sur les lèvres de ses soldats quand ils allaient au front, c'est que lui-même, dans les circonstances les plus graves, il savait tout naturellement le garder.

Quand fut résolue notre expédition des Dardanelles, ses souvenirs de l'École d'Athènes revinrent comme un flot à son esprit et il n'eut de repos qu'après qu'il eut obtenu d'y prendre part, d'autant plus que sa connaissance du grec moderne pouvait être utile. Il s'embarqua donc, toujours comme lieutenant, quoique son bras fût encore bien faible. Il était du second débarquement anglo-français, à l'extrémité de la presqu'île de Gallipoli. L'affaire fut très périlleuse, très sanglante. Le 27 mai, il y pensait encore non sans tressaillir, comme en font foi ces lignes de lui écrites ce jour-là : « Nous sommes dans une redoute turque, récemment enlevée, littéralement remplie de cadavres qui empestent. Mais on s'habitue vite à ce voisinage, et l'on n'en perd nullement l'appétit Et puis il y a l'admirable fond du paysage, la mer où les cuirassés font une énorme musique, le détroit, la côte d'Asie avec le mont Ida, et de l'autre côté, derrière Imbros, la forme pointue de Samothrace. Le début a été très dur, les Turcs ayant fait l'impossible pour nous jeter à l'eau. Les Anglais ont été splendides, nous aussi naturellement, mais nous avons perdu beaucoup de monde, et je suis un peu étonné de me retrouver encore là. J'ai été proposé pour capitaine, ce qui m'a fort dépité, car j'aimerais bien mieux une citation pour porter la croix de guerre sur ma robe jaune. » Ce vœu si humble, ce vœu si fier n'a pas été exaucé. Douze jours plus tard un projectile turc frappait notre cher, notre douloureux ami, et le tuait raide. Il n'avait que trente-six ans.

Heureux ceux qui meurent jeunes, disaient les anciens. Cela est simplement odieux et les anciens, ce qui n'est pas niable, n'avaient pas d'entrailles. Ils n'aimaient pas autant que nous la vie, parce qu'ils aimaient moins les leurs. En réalité, rien n'est plus accablant que ces morts prématurées, quand elles abattent, en pleine fleur, un être vigoureux, pour lequel l'avenir n'a que des promesses, tous ceux qui l'entourent, que des sourires. Une seule chose peut diminuer la douleur de ceux qui assistent, écrasés, à de pareils désastres : la grandeur, la noblesse de la cause pour laquelle disparaissent ceux

qui se sacrifient. La France ne sera victorieuse qu'à cause de l'héroïsme jeune, confiant, aveugle, de G. Leroux et de ses pareils. Morts, il ne faut pas les poursuivre de nos plaintes que, vivants, ils ne toléreraient jamais. Très doucement, très fermement, ils refuseraient nos pleurs, s'ils les voyaient. Contenons-les, restons impassibles. C'est la vraie manière d'honorer ces morts intrépides que de garder le front serein qu'ils conservent eux-mêmes dans le tombeau.

PAUL MASQUERAY.

II

Né à Lyon le 3 février 1879, Gabriel Leroux, après de solides études classiques, préparait le concours à l'École Normale Supérieure, où il était reçu le 29 juillet 1899. En sortant de la rue d'Ulm, il fut, durant deux ans (1903-1905), boursier d'études à Paris. Admis à l'École française d'Athènes (19 novembre 1905), il arrivait en Grèce avec une instruction technique déjà très poussée qui devait le classer très vite au premier rang des maîtres d'avenir de notre mission d'archéologie.

Les quatre ans qu'il passa dans la Méditerranée orientale (1905-1909), sous la direction d'un savant dont il était plus qu'aucun autre prédestiné à comprendre les exigences de précision lucide et de méthode rigoureuse, lui furent extrêmement profitables. Associé aux fouilles de Délos, il publia, dans l'*Exploration archéologique* de l'île, le fascicule II : *La Salle hypostyle*[1]. En présentant l'ouvrage à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le secrétaire perpétuel, G. Perrot, l'appréciait ainsi : « Dans l'étude et la description de ce curieux monument, M. Leroux a fait preuve d'une remarquable aptitude à tirer parti des moindres traces laissées sur le terrain par les dispositions anciennes. Il a déjà l'œil très exercé et le jugement très sûr[2]. »

Ce premier livre lui en suggéra un autre, qui devint sa thèse principale de doctorat : *Les origines de l'édifice hypostyle en Grèce, en Orient et chez les Romains*[3]. Il y suivait le développement de l'édifice à colonnes depuis le mégaron primitif des temps mycéniens ou prémycéniens jusqu'aux basiliques de l'époque chrétienne en passant par les monuments similaires du monde hellénique et de l'Italie. Non moins versé dans les questions de céramographie que dans celles d'architecture, il consacrait une enquête à un type de vase à long

1. Un vol. in-4° de 76 pages, avec 106 figures et IX planches. Paris, Fontemoing, 1909.

2. *C. R. Acad. des Inscr.*, 1910, p. 21.

3. Un vol. in-8° de XVIII-357 pages (Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, fasc. 108. Paris, Fontemoing, 1913).

col et à panse aplatie, revêtu d'un enduit blanc laiteux, qui lui fournit le sujet de sa thèse secondaire : *Lagynos*[1]. Accessoire de banquet célébré par les poètes comiques et par les épigrammes de l'Anthologie, le lagynos, disait M. Chatelain, « c'est la *dive bouteille* des Grecs à l'époque hellénistique. M. Leroux a écrit là un chapitre très nouveau de la céramique grecque à son déclin, et il l'a fait à la fois en lettré et en archéologue[2]. » L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décerna, en 1914, à ces deux thèses, une part du prix Fould, destiné aux meilleurs travaux sur l'histoire des arts du dessin.

Entre temps, après avoir enseigné au Lycée de Nancy (1909-1910), Leroux séjournait deux ans en Espagne (1910-1912), comme membre de l'École des Hautes Études hispaniques. Son activité au delà des Pyrénées ne fut pas moins féconde qu'en Grèce. Il entreprit le catalogue des *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*[3]. Cette description, qui est un modèle d'ordre, de sobriété, d'exactitude[4], obtint, en 1913, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une attribution sur le prix Saintour.

Revenu d'Espagne, Leroux était nommé, d'abord au Lycée de Bordeaux, puis (10 mars 1913), à notre Faculté des Lettres, où deux enseignements lui furent successivement confiés : en premier lieu, la conférence de langue et littérature grecques; en second lieu (27 novembre 1913), le cours d'archéologie et d'histoire de l'art. Soit comme helléniste, soit comme archéologue, il se montra hors de pair. Qu'il fît revivre les antiquités homériques ou que, tout près de nous, il recherchât, dans les créations de la fin du XVIIIe siècle, les débuts du style Empire, ses auditeurs, étudiants ou grand public, subissaient le prestige d'une parole nette, mise au service d'une intelligence merveilleusement étendue.

Tel est le collègue que la guerre nous a enlevé. Celui qui formait si vigoureusement ses hommes au métier militaire, celui qui commentait si délicatement parmi nous l'Épopée homérique a terminé sa vie de capitaine et de savant au pays des héros d'Homère. « On le considérait, » écrit un de ses compagnons d'armes, « comme un de nos meilleurs officiers. Il était aussi un des plus braves. Il avait eu l'occasion de se signaler plusieurs fois déjà dans les combats. Mais c'est surtout, pour ceux qui l'ont connu, l'esprit le plus fin, le plus vif et le plus généreux qui disparaît. Il a été tué sur le coup, d'un petit éclat d'obus au front. Il n'a pas bougé; il n'a pas été défiguré; il souriait un peu encore et n'avait pas lâché sa canne. Pas de mort plus

1. Un vol. in-8° de 133 pages, avec 29 gravures. Paris, E. Leroux, 1913.
2. *C. R. Acad. des Inscr.*, 1914, p. 618.
3. Un vol. in-8° de XX-330 pages, avec 55 planches (Bibliothèque des Universités du Midi, fasc. XVI. Bordeaux, Feret, 1912).
4. Cf. Max. Collignon, dans les *C. R. Acad. des Inscr.*, 1912, p. 538-540.

douce et plus glorieuse. Nous l'avons enterré dans le petit cimetière de notre régiment, au haut d'une colline[1]. » Pour un helléniste imprégné du génie attique, c'est un tombeau de choix que cette Chersonèse de Thrace où les ambitions de Philippe se heurtèrent à la vigilance clairvoyante de Démosthène.

Le 20 mai, d'un village de la presqu'île de Gallipoli, Leroux m'envoyait un mot où se peint bien sa vaillance tranquille, toujours relevée de bonne humeur et qui, par crainte de s'en faire accroire, se nuançait volontiers d'une pointe d'ironie :

« Nous démolissons les petites maisonnettes de bois découpé pour chauffer notre soupe. Il fait un temps splendide et c'est un inoubliable spectacle que la canonnade des gros navires sur la mer bleue, le débarquement continu des paquebots sur les plages et l'avance des troupes dans les bois de cyprès semés de stèles. Le pauvre château de Sedel-Bahr ne fait plus qu'un gros tas de pierres. Koum-Kaleh ne vaut pas mieux. Nous n'opérons plus dans la plaine de Troie, où l'action du début n'était qu'une feinte, qui a d'ailleurs pleinement réussi. Je n'aurai pas le remords de démolir les ruines d'Hissarlik[2]. »

En Joseph Déchelette, l'archéologie nationale a perdu l'une de ses grandes illustrations[3]. En Gabriel Leroux, l'archéologie classique perd l'une de ses plus actives lumières et de ses plus belles espérances.

GEORGES RADET.

1. Lettre du sous-lieutenant Giraudoux, normalien de la promotion de 1903.
2. Ce passage a été cité par le *Journal des Débats* du 19 juillet, dans la notice consacrée à Gabriel Leroux, notice qu'a reproduite la *Petite Gironde* du 21.
3. Voir *Rev. Ét. anc.*, t. XVI, 1914, p. 417-425.

BIBLIOGRAPHIE

F. Sartiaux, *Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient.* Paris, Hachette et Cie, 1915; 1 vol. in-12 de XI-232 pages, avec 21 illustrations (en XII planches) et IV cartes.

L'idée de ce livre consiste à traiter la guerre de Troie comme un événement contemporain. M. Félix Sartiaux, en visitant la colline d'Hissarlik, s'est efforcé d'y repérer les scènes de l'*Iliade* : « J'ai fait le tour de la citadelle, recherchant les traces des héros, presque l'empreinte de leurs pas, comme s'il s'était agi d'un fait qui s'était passé la veille » (p. 90). L'expédition des Grecs contre la ville de Priam devient le préambule de l'entreprise des Alliés contre les Dardanelles : « *Neuf années du grand Zeus se sont déjà écoulées; les bois de nos navires sont pourris et les cordages en sont usés; j'ai perdu d'innombrables guerriers et je n'ai obtenu aucun résultat.* Signé : Agamemnon. Nous sommes au début du poème. C'est le premier communiqué officiel. On voit qu'il est sincère et que le généralissime ne craint pas de dire la vérité » (p. 201). La guerre de Troie fut, comme la nôtre, une « guerre d'usure » (p. 207). Mais il s'agissait de détruire « le militarisme troyen » (p. 214).

Ainsi, l'Épopée homérique n'est pas un jeu de l'imagination d'un grand poète : elle évoque et met en œuvre une émouvante période de la préhistoire. De même que, pour M. Victor Bérard, l'*Odyssée* était la transcription d'un périple phénicien et la peinture de la vie nautique d'une certaine Méditerranée [1], de même pour M. Sartiaux, qui se réclame de sa méthode, l'*Iliade* nous documente sur les origines de la question d'Orient et sur la plus ancienne phase connue de la lutte pour la domination des Détroits (p. 196). A la base du poème, il y a les livres jaunes ou bleus du temps et les relations militaires du G. Q. G. (grand quartier général).

On conçoit que la modernisation du plus vénérable monument de la littérature grecque à l'aide de rapprochements avec le grand drame mondial de l'heure présente donne à l'ouvrage de M. Sartiaux beau-

1. Cf. *Rev. Étud. anc.*, t. V, 1903, p. 81.

coup de saveur. Il n'est personne qui ne le lise avec intérêt, j'ajoute et avec fruit. Car, à côté de certaines pages dont la fantaisie amuse, bien des remarques, personnelles et judicieuses, resteront. Les photographies de l'auteur témoignent du sens de l'archéologie et d'une remarquable entente de la dominante des sites.

GEORGES RADET.

G. Vasseur, *L'origine de Marseille; fondation des premiers comptoirs ioniens de Massalia vers le milieu du VIIe siècle. — Résultats de fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le Fort Saint-Jean* (*Annales du Musée d'Histoire naturelle de Marseille*, t. XIII, 1914); 1 vol. in-4° de 284 pages, avec 17 planches hors texte.

Ce gros volume est le développement d'une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (10 juin 1910), où l'auteur faisait part des résultats de fouilles opérées dans les terrains du fort Saint-Jean, fouilles rendues possibles par les travaux de construction d'une nouvelle caserne. Il comprend six parties, dont je laisserai tout de suite de côté deux, la troisième et la cinquième, comme faisant vraiment hors-d'œuvre et n'apportant rien de nouveau : elles ne sont, en effet, qu'un rappel des découvertes du même genre faites antérieurement en Provence et même dans le reste de la France, et un résumé de nos connaissances en fait de préhistorique et de protohistorique dans le département des Bouches-du-Rhône : résumés commodes assurément, mais que le Manuel du regretté Déchelette rendait à peu près inutiles.

Les deux parties vraiment nouvelles et utiles sont : d'une part, la description des objets trouvés au fort Saint-Jean; d'autre part, la publication des renseignements topographiques fournis par les travaux de l'assainissement, et communiqués par un des ingénieurs qui ont pris part à ces travaux, M. Lan.

L'auteur décrit d'abord, dans le plus grand détail et avec tous les plans et coupes nécessaires, le terrain des fouilles, puis les objets trouvés, dont les plus importants de beaucoup sont des poteries grecques, allant du milieu du VIIe siècle avant notre ère jusqu'au IVe. Chacun de ces tessons, car bien entendu il ne peut s'agir de vases entiers, est décrit avec un soin minutieux, et un grand nombre sont reproduits sur des planches en couleur d'une remarquable exécution. Il y a là tout un ensemble d'une haute importance, comprenant des spécimens de la céramique rhodienne du VIIe siècle, des céramiques ioniennes de l'Asie-Mineure à la même époque, des vases de style géométrique, etc., jusqu'aux poteries attiques à figures rouges de

l'époque classique, le tout parfaitement classé ; M. Vasseur, d'ailleurs, a eu recours, comme il était indiqué en pareil cas, à la science et à l'obligeance également inépuisables de M. E. Pottier. C'est. en somme, toute une mine nouvelle, et précieuse, de documents pour l'histoire de Marseille antique.

D'un genre très différent est la quatrième partie, intitulée : *Observations relatives à l'étendue et à l'enceinte de Massalia.* Il ne s'agit plus seulement de descriptions, mais aussi de théories et de discussions. Mais les pages essentielles sont celles où M. Vasseur résume les observations faites, lors des travaux de l'assainissement, par M. Lan. Ces observations remontent à une époque déjà assez lointaine : au Congrès des Sociétés de Géographie tenu à Marseille en 1898, M. Lan avait donné lecture d'un très long mémoire sur cette question. Malheureusement, cette lecture avait été faite si vite, et d'une voix si sourde, que personne n'en avait pour ainsi dire rien entendu. Je ne sais pourquoi, probablement à cause de la longueur du mémoire, il ne fut pas imprimé dans les comptes rendus du Congrès. Et depuis, à maintes et maintes reprises, j'avais pressé M. Lan de le publier, ce qu'il m'avait toujours promis de faire, mais sans jamais s'y décider. Il est heureux que nous ayons enfin, sinon le texte complet, du moins l'essentiel, qui apporte de très intéressants renseignements, notamment sur les limites méridionale et orientale de la ville antique.

Naturellement, M. Vasseur a voulu traiter à nouveau la difficile question de savoir jusqu'où allait la ville haute, et où étaient le camp de César et sa fameuse galerie d'attaque. Et il apporte là dessus un système nouveau, détruisant celui que, après bien d'autres, j'avais cru devoir proposer. Il est certain que l'énormité des chiffres donnés par César et par Lucain pour la hauteur de cette galerie est inquiétante, et qu'il faut sans doute en rabattre. Mais encore faut-il n'en pas rabattre trop, car alors on ne comprendrait plus la célébrité dont ont joui ces travaux d'approche, justement à cause de leurs dimensions inusitées. Et, surtout, ne faut-il pas citer les textes anciens d'après une traduction, mais en donner la lettre même. Exemple : « César, *Commentaires*, II, 10 : Tout cet ouvrage se fit au pied de la tour, à l'abri des mantelets, et, tout à coup, lorsque les Marseillais s'y attendaient le moins, à l'aide de rouleaux dont la marine fait usage, la galerie fut poussée contre la tour des ennemis, *jusqu'au pied du mur.* » D'où M. Vasseur conclut qu'« en acceptant les chiffres donnés par M. Clerc, la chaussée de Trebonius se serait élevée *contre les remparts de la ville jusqu'à six mètres au-dessus de leur base*, ce qui est en contradiction avec le texte de César ». Or, voici le texte de César : « Hoc opus omne tectum vineis ad ipsam turrim perficiunt subitoque inopinantibus hostibus machinatione navali, phalangis subjectis, ad turrim hostium admovent, *ut aedificio jungatur.* » Comment la

galerie aurait-elle pu *aedificio jungi*, si elle ne s'y était appuyée sur une surface d'au moins quelques mètres en hauteur? Ces mots démontrent précisément l'hypothèse que je soutenais; et c'est d'ailleurs exactement ainsi que César avait procédé devant Bourges (voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, III, p. 450).

Sur ce point donc, et sur bien d'autres encore, je ne saurais faire trop de réserves. Mais j'en ferai surtout pour ce qui concerne les conclusions. M. Vasseur, se fondant sur l'absence de documents archéologiques pour telle ou telle période, veut que la Basse-Provence, au moment où y parvinrent pour la première fois des navigateurs hellènes, ait été *abandonnée depuis longtemps* (1.200 ans!) *par la population indigène*, et que, par conséquent, il n'a pu y avoir, *sur l'emplacement de Marseille, une agglomération d'habitants susceptible d'attirer les navires venant de l'Ionie*. Il m'est impossible d'attribuer une pareille importance à la *lacune archéologique* dont parle M. Vasseur. A ce compte, on pourrait conclure que la Provence était pour ainsi dire inhabitée à l'époque paléolithique! Il faut toujours se méfier des lacunes archéologiques : rappelons-nous la fameuse lacune entre les temps paléolithiques et les temps néolithiques, si heureusement comblée par E. Piette, qui a montré qu'elle n'existait que dans nos connaissances, et non dans la réalité. Sans les découvertes du seul M. E. Fournier, la période néolithique dans la Basse-Provence nous serait à peu près inconnue. Et de ce que Marseille n'a pas fourni une seule inscription grecque de l'époque hellénique, devons-nous en conclure qu'on y parlait alors une autre langue que le grec ou que l'on n'y gravait point d'inscriptions? Et encore, que saurions-nous, de ce peu que nous savons sur Marseille, sans le percement de la rue de la République, qui a mis au jour, relativement, tant de choses? La vérité, c'est que la Provence est pauvre, non en documents, mais en chercheurs. De même, dans un ordre d'idées un peu différent, comment se fait-il que notre historiographie locale soit si insuffisante? Tandis que le Languedoc, si voisin, a publié, il y a plus d'un siècle et demi, son admirable *Histoire générale du Languedoc*, assez solidement constituée pour pouvoir être rééditée, nous en sommes encore à faire paraître de simples ouvrages de vulgarisation, comme la nouvelle *Statistique des Bouches-du-Rhône!* Le jour où l'on cherchera, en Basse-Provence, avec méthode, et avec obstination, on trouvera, et les lacunes prétendues disparaîtront une à une.

Et puis, il ne faudrait pourtant pas oublier que, sauf les cas où elle est notre seule ressource, l'archéologie ne doit être que l'auxiliaire de l'histoire. Or, que deviennent, dans ce système, les renseignements, si précis pour qui sait les comprendre, de Justin, c'est-à-dire de Trogue-Pompée? Les Ligures et le roi Nann lui-même ne sont certainement pas un mythe.

Maintenant, que des marins grecs aient fréquenté nos côtes dès le milieu du VIIe siècle, je l'ai toujours pensé et écrit. Seulement, ici encore, il faut faire attention à une chose : c'est que des vases, incontestablement grecs, peuvent aussi avoir été apportés par d'autres que par des Grecs. C'est un peu comme si l'on prétendait que les vases corinthiens ont été apportés par des marins corinthiens, les vases de Naucratis par des Naucratites, les vases ioniens par des Ioniens, et ainsi de suite. Pourquoi les Phéniciens n'auraient-ils pas eu leur part dans ce commerce, eux les courtiers par excellence? Et les Étrusques? Et qui nous assure, enfin, que les Ligures, marins infatigables et pirates incorrigibles, n'allaient pas chercher eux-mêmes, ne fût-ce qu'en Sicile ou en Sardaigne, les objets dont ils avaient besoin ?

Dans tous les cas, même en admettant que ces divers objets aient été apportés directement par des Grecs d'Ionie, il me paraît impossible que, comme le veut M. Vasseur, *la fondation de ces comptoirs* (sur un emplacement vide d'habitants) *fût en même temps celle de Massalia*, et qu'il y ait eu par conséquent *une première extension de Massalia, antérieure au VIe siècle.* Je pense qu'aucun érudit familiarisé avec l'histoire grecque n'admettra facilement cette façon de voir, qu'une colonie aurait pu se fonder peu à peu et par apports successifs. Je juge superflu de rappeler en quoi une colonie grecque différait de ce que nous appelons aujourd'hui une colonie, et me bornerai à rappeler le mot d'Aristote : Ἡ πόλις οὐ τῶν τυχόντων [1].

M. CLERC.

The Roman elegiac poets, edited with introduction and notes by **Karl Pomeroy Harrington**, professor of the Latin language and literature in Wesleyan University. New York, Cincinnati, Chicago, American book Company [1914]; 444 pages in-8°.

Ce volume contient un choix d'élégies de Catulle, Tibulle, Properce, Ovide (neuf des *Amours, Hér.* 13, *Tr.* I, 3 et IV, 10). A la différence des recueils allemands (K.-P. Schulze, K. Jacoby), M. Har-

1. *P.-S.* — Je venais à peine de donner le bon à tirer des lignes qui précèdent, quand m'est parvenue la nouvelle, si inattendue, du décès de M. G. Vasseur, mort subitement, en pleine possession de ses facultés. Atteint depuis plusieurs années d'une maladie qui aurait exigé beaucoup de repos, il n'a jamais pu se résigner à renoncer aux travaux fatigants et à la vie active du géologue et de l'archéologue. Comme professeur, il sera difficilement remplaçable à la Faculté, où il savait communiquer à ses étudiants l'ardeur dont il était lui-même possédé. Et il est à craindre que ses travaux les plus importants, notamment l'étude géologique du massif d'Allauch, dont il avait fait son domaine, ne soient pas suffisamment au point pour pouvoir être publiés. Consciencieux à l'extrême, il avait pris l'habitude d'annoncer sommairement ses découvertes, en remettant à plus tard la publication définitive. C'est ainsi que ses fouilles à l'oppidum des Pennes-Mirabeau, annoncées par une note à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sont encore inédites ; j'espère que son carnet de fouilles sera assez complet pour permettre la publication complète. M. C.

rington ne donne pas de pièces de Catulle écrites en d'autres mètres que le distique élégiaque.

Une bibliographie et une introduction sur l'élégie et le mètre de l'élégie ouvrent le volume. L'histoire de l'élégie en Grèce et à Rome est résumée avec une précision un peu sèche et une remarquable aversion pour les idées générales. Il est vraiment fort heureux que M. Ulrich von Wilamowitz-Moellendorf ait écrit : « Properce et Tibulle dèvinrent créateurs d'une nouvelle élégie. » Cette doctrine, qui était une des idées exprimées par Plessis en 1884 dans sa thèse sur Properce, n'a jamais été prise en considération avant que MM. Jacoby, Reitzenstein, Ulrich von Wilamowitz-Moellendorf n'aient assujetti leurs lunettes et donné enfin leur décision. Aussitôt, le peloton des philologues a fait conversion à droite et dirige son pas de parade vers une autre direction. Mais encore faudrait-il entourer l'assertion générale de quelques considérations secondaires. M. Harrington parle, à plusieurs reprises, du lien qui unit l'élégie romaine à la comédie nouvelle, à l'épigramme, à la poésie bucolique. Une page n'aurait pas été inutile sur ce sujet, qui est un des plus intéressants de l'histoire littéraire. Peut-être M. Harrington a-t-il trop pensé, comme on le faisait encore récemment, à des rapprochements de mots, à ces longues listes d'expressions similaires qui remplissent tels programmes de gymnase allemand. Ces comparaisons sont utiles, quand elles sont réelles, et quand on montre comment le souvenir du poète grec s'est transformé dans l'imagination du Latin et y a pris un accent nouveau. Il faut cependant dépasser ces analyses et aller aux analogies plus importantes de sujets, de procédés, de mouvement sentimental, d'images et d'idées. En fait, dans l'Antiquité, une même littérature d'art et de métier s'est développée en des lieux différents, Alexandrie, l'Asie grecque, la Sicile, Rome, et en deux langues successivement, mais avec continuité. L'histoire doit substituer à la conception des deux littératures, superposées comme des couches géologiques, celle d'une espèce vivante, qui se développe, s'étend, s'adapte et se transforme en passant d'un milieu à un autre. Tantôt, on verra un genre littéraire nouveau paraître à côté des anciens et, plus ou moins aux dépens d'eux, se faire une place; tantôt, on verra un même genre poursuivre sa destinée sous un autre climat. On aurait voulu que M. Harrington s'inspirât un peu de ces idées et qu'au moins la bibliographie générale des relations de l'élégie avec les autres genres fût mise à sa place; on la trouve à propos de Properce, p. 51, note 1.

Ce qui précède ne doit pas induire en erreur. M. Harrington se montre indépendant vis-à-vis de la philologie allemande. Dans ce livre américain, on voit avec plaisir les noms de Sellar, Burn, Postgate, Ramsay, sans parler des Français. Ce n'est pas sa faute s'il cite plus d'Alle-

mands. La bibliographie est toujours judicieuse. On a, même dans les notes, à l'endroit voulu, la référence essentielle. Cela est fort utile. Car les élégiaques latins sont surtout étudiés fragmentairement dans les revues ; on peut ignorer longtemps tel article qui renouvelle l'interprétation d'un passage ou d'un poème entier. En revanche, on est étonné de ne pas voir mentionné, avec les éditions modernes de Catulle, le commentaire critique et explicatif de Benoist et Thomas.

Le texte est accompagné d'un apparat critique sommaire. On a ainsi quelques indications sur les leçons du *Romanus* (Vat. Ottob. 1829) découvert par M Hale. Ce savant prépare depuis longtemps un travail sur ce manuscrit et sur l'ensemble des sources du texte de Catulle. Les notes communiquées à M. Harrington permettent de juger déjà l'intérêt des recherches de M. Hale. Pour Properce, un élève de M. Hale, M. B.-L. Ullmann, a récemment posé sous une forme digne de retenir l'attention le problème de la filiation des manuscrits.

Le commentaire, dans le recueil de M. Harrington, est la partie importante. Il est assez bref, mais, sur les points délicats, il donne une solution. On peut, à l'égard de textes souvent si difficiles, n'être pas du même avis. Dans Prop., IV, 6, 10, *pura laurea* ne me semble pas être le laurier dont se couronne le poète : à Properce ne convient que le lierre (v. 3) ; le laurier qui jonche ici la route est le laurier purificateur (cf. v. 7). Au v. 12 : *res est, Calliope, digna fauore tuo,* Calliope paraît bien être invoquée comme ayant une tâche épique à remplir, la glorification d'Auguste et le récit de la bataille d'Actium. Au v. 22 : *pilaque feminea turpiter apta* (N F L ; *acta* DV) *manu,* M. Harrington préfère *acta,* mais ne mentionne pas l'autre leçon, qui a pour elle l'autorité du *Neapolitanus*, le seul des manuscrits de Properce qui soit antérieur à la Renaissance et de beaucoup le meilleur. Pour *apta (arma)*, cf. Sall., *Hist.*, dans Non., p. 235 ; Tite-Live, XLIV, 34, 3 ; Cés., *B. C.*, I, 30, 5, etc. ; voy. *Thes. ling. lat.*, I, 328, 44. Burmann et Markland prétendent que l'ablatif avec *aptus* n'est pas latin ; mais *feminea manu* me paraît un ablatif d'instrument de type courant, et, d'ailleurs, la construction avec accord le rend légitime. On sait avec quelle liberté les poètes usent de cet ablatif avec épithète. Quoi qu'on pense du texte, la variante *apta* aurait dû être indiquée. On peut critiquer, en général, le choix des variantes. Il semble qu'on devrait être prévenu chaque fois que le texte est corrigé : 25 *Nereus* ς : *neruis* mss. ; 28 *una* ς : *unda* mss. — Le v. 45 : *Et nimium audent prope*, ne doit-il pas s'entendre du mouvement de la flotte d'Antoine qui engagea l'action après plusieurs heures d'attente ? Cf. la suite, où le poète pense aux voiles de pourpre du vaisseau de Cléopâtre. La note du vers 49 est insuffisante ; *quod uehunt* a besoin d'une explication. V. 57, *femina :* Cléopâtre n'est jamais nommée non seulement par Properce, mais par Horace, Virgile et Ovide ; Lucain et Juvénal n'ont

plus cette horreur. Au v. 59, M. Harrington complique les choses en superposant à l'astre de Vénus la comète de la mort de César. Bien que Properce soit assez incliné à ces croisements d'images, *Idalium astrum* est l'astre de la déesse, séjour de César divinisé. Car il ne faut pas seulement penser à Properce, mais à Virgile, qui dit *Caesaris astrum* (*Buc.*, 9, 47) et *patrium sidus* (*Èn.*, VIII, 681). Le vers suivant (60) est exactement expliqué par M. Harrington : Rothstein en a tiré une idée extraordinaire. Vers 63-64 : *Illa petit Nilum... | hoc unum, iusso non moritura die :* on doit comparer le vœu de l'affranchi dans Hor., *Sat.*, II, 3, 282 : *Vnum! unum! me surpite morti.* Dans les deux poètes, nous avons une exclamation. Chez Properce, elle est agencée avec la narration. On la dégagerait en reproduisant les paroles mêmes de Cléopâtre (ou sa pensée) : *Vnum! iusso non moriar die!* En subordonnant ce vœu à une phrase de récit, *moriar* se trouve rattaché au sujet; un démonstratif *hoc* sert à répéter l'idée de *moritura* et à établir la liaison de sens entre le participe futur et *unum*. V. 65, *di melius* peut signifier *di melius consuluerunt* ou *di melius dent!* M. Harrington adopte le premier sens, à tort, je crois (voy. la note de Postgate); mais alors il ne devrait pas mettre, comme font les Allemands, un point d'exclamation après *melius :* il faut deux-points.

J'ai préféré concentrer mon attention sur un seul poème, plutôt que de disperser sur tout le volume des remarques faites au hasard. Aucune des observations qui précèdent ne porte sur une erreur positive. Le commentaire est assez exact et précis. Le manque de place entraîne quelques lacunes. Souvent, M. Harrington a trouvé plus court de donner une traduction qu'une explication. Un index signale les notes les plus importantes. Le volume est imprimé presque luxueusement.

PAUL LEJAY.

Numerical phraseology in Vergil. A dissertation submitted to the Faculty of Princeton University in candidacy for the degree of doctor of philosophy, by **Clifford Pease Clark**. Princeton, 1913; 89 pages grand in-8°.

L'étude des noms de nombre dans Virgile a été déjà faite au point de vue formel, et il reste, sans doute, peu de nouveau à trouver dans ce genre de recherches. M. C. P. Clark a pris la question par un autre côté. Quels motifs Virgile a-t-il d'employer tel chiffre précis dans telle circonstance donnée?

Sans doute, les sources ou les usages imposent souvent le choix. Quand le poète parle de la double échine du cheval, il ne peut faire autrement; il parle en éleveur; non seulement Varron ou Xénophon lui sert de modèle; mais eux-mêmes ne peuvent s'exprimer différemment. M. Clark a un peu trop réduit quelques-uns de ces cas à une

copie des sources. Virgile traduit ou imite; mais le chiffre qui est dans la source est commandé par la réalité (vraie ou convenue), non par l'imitation; ainsi pour les deux Ourses du ciel, pour les cinq zones, pour les douze signes du zodiaque. Cependant, il a très bien vu, en général, que des nombres dans de telles rencontres étaient imposés par les circonstances, et cela fait une première partie de la dissertation, les nombres fixés. Ces nombres sont fixés par le rituel ou la convention. Par un exemple on verra l'intérêt et le caractère de telles discussions. Sur le bouclier d'Énée figure Cléopâtre, « qui ne voit pas encore derrière elle les deux serpents », *necdum etiam geminos a tergo respicit anguis* (*Én.*, VIII, 697). Pourquoi deux serpents? Ce nombre, d'après une série de rapprochements, paraît symboliser les deux divinités chthoniennes Déméter et Coré. Quand, plus tard, les Érinyes ou les Furies ont remplacé les déesses, le symbole a été maintenu. Les deux serpents de Cléopâtre sont le symbole des dieux vengeurs de Rome; les crimes de Cléopâtre, la violation des lois du mariage, l'attentat contre la majesté du peuple romain, appelaient sur elle le châtiment. Ce résumé d'une étude de plusieurs pages montre que le mémoire de M. Clark soulève les questions les plus difficiles de l'interprétation, qu'il les dépasse même, en touchant aux antiquités et aux usages religieux.

Une seconde partie traite des « nombres choisis », de ceux que le poète a pris par une préférence personnelle. Ainsi Cacus vole à Hercule quatre taureaux et quatre génisses (VIII, 207). Pourquoi quatre? La comparaison des récits parallèles ne fournit pas de réponse. C'est que Virgile a été déterminé inconsciemment par la répétition d'un motif. Dans les *Géorgiques*, IV, 550, Aristée sacrifie quatre taureaux et quatre génisses. Si les divinités chthoniennes sont au nombre de deux, le nombre des victimes sera deux. Mais dans l'histoire d'Aristée, il y a deux âmes offensées, Orphée et Eurydice, ce qui entraîne la multiplication par deux :

> Quattuor eximios praestanti corpore tauros
> Ducit et intacta totidem ceruice iuuencas.

Dans l'*Énéide*, la pensée des animaux enlevés par Cacus a fait surgir dans la mémoire du poète les vers des *Géorgiques*; elle a entraîné le chiffre avec la formule :

> Quattuor a stabulis praestanti corpore tauros
> Auertit, totidem forma superante iuuencas.

On sait combien le retour des formules a de prise sur l'imagination de Virgile. D'autres facteurs peuvent être en jeu, la portée magique de certains nombres, le goût des nombres ronds ou de signification indé-

finie : mais, dans tel cas particulier, Virgile choisit tel nombre et non pas tel autre. Ainsi son expérience lui fait réclamer quatre labours annuels (*Géorg.*, I, 47-48) ; ils lui paraissent nécessaires avec la nature du sol italien.

M. Clark s'arrête à de nombreux passages déjà discutés par les commentateurs. Mais le groupement des textes crée une méthode. Si l'on n'est pas toujours d'avis sur certaines interprétations, on ne saura négliger ces ingénieuses recherches.

PAUL LEJAY.

Van Millingen, *Byzantine churches in Constantinople*. Londres, Macmillan and Co., 1912 ; 1 vol. in-8° de 352 pages.

M. Van Millingen est l'auteur bien connu d'un livre excellent sur les murs de Constantinople (*Byzantine Constantinople : the walls of the city*, Londres, 1899). Le nouvel ouvrage qu'il consacre à l'étude des églises byzantines de la ville impériale n'est pas d'un moins vif intérêt. Il a paru quelques semaines à peine avant le moment où MM. Ebersolt et Thiers publiaient leur important et remarquable travail sur *les Églises de Constantinople* (Paris, 1913) : et comme il est inévitable en ces matières assez délicates, il y a parfois désaccord entre les résultats obtenus de part et d'autre. Mais quoi qu'il en soit de ces divergences d'opinion, sur lesquelles je reviendrai, il convient d'abord de louer le soin attentif avec lequel M. Van Millingen a étudié l'histoire et l'architecture des monuments qu'il nous présente, les plans très détaillés qu'il nous en offre, les illustrations abondantes qu'il nous donne pour chacun d'eux.

Et assurément, si l'on voulait chercher chicane à l'auteur sur tel ou tel détail, il serait aisé de montrer que son information historique n'est pas toujours très exacte, ni sa documentation très précise. On pourrait s'étonner de voir citer (p. 221) le *Typicon* fameux de l'empereur Jean Comnène pour le monastère du Pantocrator d'après le manuscrit de la bibliothèque de Halki, quand ce texte est publié depuis 1895 dans le recueil de Dmitrievski, *Opisanie*, etc. Kief 1895, p. 702 et suiv. ; on pourrait relever (p. 223) des références parfaitement inexactes, et, ailleurs (p. 224), des lapsus singuliers (the abbey of Parisis in Alsace, au lieu de Pairis). Il y aurait mauvaise grâce à insister sur ces taches, qui sont cependant regrettables, et il vaut mieux en venir au point essentiel, la classification chronologique que propose M. Van Millingen pour les églises dont il a entrepris l'étude (p. 335).

Il y a d'ailleurs, il faut le dire tout de suite, quelque incertitude, au moins apparente, dans cette chronologie. Ainsi, l'église méridionale de la Vierge Panachrantos y est placée à la fois au VIIIe siècle

(avec cette mention : *possibly earlier*) et au xe, au lieu qu'un peu auparavant (p. 333), elle est rangée tout simplement parmi les églises de la Renaissance basilienne (ixe au xie siècle). On comprend mal, par ailleurs, comment on peut placer au xie siècle le Pantocrator bâti sous Jean Comnène (1118-1143) et, d'ailleurs, mise à sa vraie date à la page précédente. Et par là, l'apparente rigueur de ce tableau chronologique risque d'induire en quelques erreurs.

Entre ces églises, deux, par leur plan, offrent un intérêt particulier : c'est l'église sud de la Panachrantos (Fenari-Issa-djami) et celle de la Pammakaristos (Fetiyé-djami), qui toutes deux offrent des dispositions qui semblent procéder de l'ancien plan de la basilique à coupole. M. Van Millingen a essayé ingénieusement de retrouver le plan primitif de ces édifices (p. 134, 152) et il a été frappé de l'analogie qu'il offrait avec le plan primitif de Saint-André-in-Crisi (Hodja-Moustapha-pacha-djami), et de ce fait il a conclu à une origine assez ancienne des deux monuments. Mais rien ne prouve l'exactitude de la restauration proposée pour Saint-André, où les deux coupoles latérales, même si elles sont de construction turque, semblent bien avoir appartenu au plan primitif. Et tout en accordant que, pour les deux autres églises, des remaniements postérieurs ont pu en altérer l'aspect original, on ne voit nulle raison suffisante pour faire remonter aussi loin des édifices qui semblent dater avec certitude, l'un de l'époque des Comnènes, l'autre d'une époque plus tardive encore (fin du xiiie siècle), et où apparaît simplement la variété des partis où se complaisaient les architectes byzantins de ce temps.

On pourrait multiplier ces remarques. Il semble, par exemple, assez surprenant d'attribuer Sainte-Irène au viiie siècle et un peu téméraire de placer Kilissé-djami (traditionnellement identifiée, et sans raison, avec l'église de Saint-Théodore) au xiie siècle, etc. Ce qui donne sa réelle valeur au livre de M. Van Millingen, ce ne sont point ces conclusions, souvent contestables, mais l'étude attentive, minutieuse, des monuments. Et c'est de nous avoir apporté cette étude que nous devons à l'auteur une reconnaissance particulière.

CHARLES DIEHL.

Prof. J. Bellucci, *Parallèles ethnographiques. Amulettes : Libye actuelle et Italie ancienne.* Pérouse, Union typographique, 1915 ; 1 vol. in-8° de 100 pages, avec 58 gravures. Prix : 3 fr. 50.

Le fascicule en question est le quatrième d'une collection intitulée *Bibliothèque des traditions populaires italiennes*, où M. Bellucci a fait paraître tour à tour : 1° en 1903, *La grandine nell' Umbria ;* 2° en 1907, *Il feticismo primitivo in Italia ;* 3° en 1907, *Un capitolo di psicologia populare, gli Amuletti.* Et ce qui ajoute à l'intérêt de ce nouveau

fascicule, outre sa valeur propre, est qu'il est écrit en français et irréprochablement écrit. Voilà vraiment une date à inscrire avec joie dans les fastes de notre pays, comme un renouveau de la gloire internationale de sa langue.

L'excellent ethnographe qu'est M. Bellucci a recherché les types communs d'amulettes qu'il a rencontrés en Libye (et l'on voit par cet exemple avec quel soin les Italiens ont entrepris, dès le premier jour de la conquête, l'exploration scientifique de la Tripolitaine) et qu'il a retrouvés également dans l'Italie ancienne. — 1° Mains ouvertes. Je remarque que certaines pendeloques à cinq branches (n° 3) me font penser à des choses vues au Musée de Saint-Germain, lesquelles maintenant me paraissent devoir être interprétées comme des stylisations de mains ouvertes. — 2° Simulacres de mains à poing serré. Chercher au Musée de Saint-Germain si certains objets de métal ne sont pas des simulacres de ce genre, plus ou moins dénaturés. — 3° Formes de poissons. — 4° Coquilles de cypræa. — 5° Pinces d'écrevisse (ceci est nouveau pour moi). — 6° Cornes. — 7° Croissants[1]. — 8° Clefs en fer. Aujourd'hui, en Libye, il arrive même qu'on suspende au bétail une clef de boîte de sardines. M. Bellucci cite (fig. 27) une fibule en bronze avec clef suspendue. Voyez ce qu'on dit ici, p. 209, du rôle de la clef. — 9° Disques ou rouelles pour orner la chevelure. A comparer avec les objets de la Tène, Hallstatt ou bronze (M. Bellucci n'y manque pas). — 10° Boucles et pendants d'oreilles. — 11° Ornements spiraliformes. — 12° Ornements en forme de châtelaines. Revoir à ce point de vue ceux si curieux qu'ont livrés les temps de Hallstatt.

M. Bellucci tend à croire, et je suis tout à fait d'accord avec lui, que ceux de ces ornements qui n'ont pas l'apparence de figures, sont cependant des figures dégénérées ou stylisées de choses réelles (cf. p. 61, « conception figurative »). Dans ce cas, il faudra chercher parmi les objets réels l'équivalent de la châtelaine.

M. Bellucci se garde d'ailleurs dans ses conclusions de toute théorie ethnique. Il se borne à dire qu'il y a, entre amulettes de l'Italie ancienne et amulettes de la Libye actuelle, de profondes analogies, résultat de croyances semblables, de civilisations similaires, et qu'on retrouve d'ailleurs dans le monde entier.

J'ai admiré la composition et correction typographique du volume, la façon dont les planches sont tirées. La Coopérative Typographique de Pérouse donne là un modèle que pourraient bien imiter les plus orgueilleux de nos imprimeurs français.

Le présent travail a été lu dans une des séances générales du Congrès international d'ethnographie de Neuchâtel, juillet 1914.

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1911, p. 195.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La science française. — Invité à prendre sa part de l'Exposition internationale de San-Francisco, notre Ministère de l'Instruction publique y a constitué une bibliothèque où se trouvent réunies deux choses : des livres jaunis par le temps et des publications dont l'encre est encore fraîche, les uns témoignant du rôle essentiel que la France a joué dans la découverte scientifique, les autres contenant l'exposé des progrès dus à son génie créateur. Les premiers, illustres et vénérables, jalonnent, chacun à son rang, l'histoire du passé, marquant les diverses dates « où une grande idée fut semée dans le monde ». Les autres, simples brochures, ont été groupés en deux volumes [1] que nous présente, en une sobre et lumineuse introduction, M. Lucien Poincaré : « Pour chaque science, on a essayé de remonter au moment où, en France, un ordre d'études, importantes par le profit intellectuel ou moral qu'elles procurèrent aux hommes, fut abordé pour la première fois et devint l'objet de recherches systématiquement conduites. On a voulu marquer l'origine, le point d'où sont partis tant de hardis explorateurs pour l'éternel voyage à la recherche de la vérité; on a indiqué, sur le chemin tracé par leurs glorieux efforts, les sommets d'où ont été aperçus de nouveaux horizons; on a signalé enfin, avec quelque insistance, l'étape actuellement atteinte, qui sera dépassée par le travail de demain poursuivi dans des directions que l'on a cherché à préciser » (t. I, p. 5-6).

C'est dans le tome II que se trouvent les notices dont le sujet intéresse spécialement nos lecteurs. Chacune d'elles a été rédigée par un des maîtres de l'érudition contemporaine. M. Gaston Maspero décrit (p. 5-40) *les Études égyptologiques*, à partir de 1867, date à laquelle le vicomte Emmanuel de Rougé avait tracé, pour une circonstance analogue, un premier tableau de cette science. *L'Archéologie classique* nous est offerte (p. 41-72) par Maxime Collignon; *les Études historiques* (p. 73-96), par Ch.-V. Langlois; *l'Histoire de l'Art* (p. 97-115), par Émile Mâle; *la Linguistique* (p. 117-124), par A. Meillet; *l'Indianisme* (p. 125-136), par Sylvain Lévi; *la Sinologie*

1. *La Science française*, t. I, 396, et t. II, 403 pages in-8°; Paris, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 1915. Nombreuses gravures représentant des portraits. Belle impression faisant honneur à la typographie Larousse

(p. 137-146), par Édouard Chavannes; *l'Hellénisme* (p. 147-165), par Alfred Croiset; *la Philologie latine* (p. 167-188), par René Durand; *la Philologie celtique* (p. 189-195), par Georges Dottin.

Chacun de ces dix chapitres est, dans son raccourci substantiel, non seulement un hommage éloquent aux précurseurs, mais aussi un spécimen des caractères distinctifs de la science française : la netteté, le sens de l'ordre et du choix, le courage sans emphase. N'est-il pas significatif et tout à l'honneur de la race qu'au moment du plus formidable cataclysme dont ait jamais souffert notre pays, ceux qui ont la responsabilité de défendre le patrimoine national ne se soient pas plus désintéressés du front américain que des autres?

GEORGES RADET.

Portraits de César. — Dans une monographie parue avant la guerre (*Cäsaren Porträts*, 39 p. in-8°, 4 planches), un médecin (E. Müller, Bonn, 1914), étudiant les portraits (bustes ou effigies monétaires) des personnages impériaux de l'ancienne Rome, les classe par groupes familiaux, s'efforce à retrouver la transmission de certains traits ou particularités de physionomie, à distinguer l'hérédité masculine et féminine, et compare avec les données historiques — reflets, bien souvent, de traditions mensongères — les indications qu'on peut tirer de l'iconographie. Il serait bon de ne pas s'aventurer dans cette voie trop imprudemment: car le visage n'est pas toujours le « miroir de l'âme », et bien des portraits certains du même personnage se ressemblent assez mal.

VICTOR CHAPOT.

Les études romaines en Angleterre. — Le dernier numéro du *Journal of Roman Studies* nous apporte une nouvelle preuve de leur renaissance intensive. Ce numéro renferme des articles de G.-H. Hallam et Thomas Ashby sur la villa tiburtine d'Horace, de R. Cagnat sur les tarifs douaniers de l'Empire, de Mrs. S.-Arthur Strong sur les bas-reliefs sépulcraux romains, d'autres de Mrs. A.-W. Van Buren, Esdaile, etc., une très riche bibliographie, où nous lisons en belle place le nom de Joseph Déchelette, etc. (IV, 1914, part 2). On sait que cette revue est publiée par les soins de la *Society for the promotion of Roman Studies*. — La librairie Blackwell annonce la 3e édition du livre d'Arnold sur les provinces romaines, une série : *The Roman Provinces* de E.-S. Bouchier (nous avons parlé de l'Espagne; ici, p. 155); Royds, *A naturalist's Handbook to the Georgics*.

C. J.

25 octobre 1915.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guirande, 9-11.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ALLINE (H.). — Aristophane de Byzance et son édition critique de Platon . . . 85
BRÉHIER (É.). — Les Cyrénaïques contre Épicure : remarques sur le livre II du *De finibus bonorum* de Cicéron 171
CAGNAT (R.). — Inscriptions de Djemila. . . . . 34 et 183
CHABERT (S.). — Virgile maître d'énergie 244
CHAPOT (V.). — Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, t. II (bibl.) 227
— Keyes, *The Rise of the Equites* (bibl.). 231
— Portraits de César (chron.) 312
CLERC (M.). — Vasseur, *L'origine de Marseille* (bibl.) 300
CUNY (A.). — Questions gréco-orientales : VII. Phrygien 98
DEONNA (W.). — A propos du dieu de Viège . . . . . 145 et 208
DIEHL (Ch.). — Van Millingen, *Byzantine churches in Constantinople* (bibl.) . . . 308
DUFOURCQ (A.). — Secrétan, *La propagande chrétienne et les persécutions* (bibl.). . 80
ESPÉRANDIEU (É.). — Note sur une stèle singulière. 275
FLICHE (A.). — Batiffol, *La paix constantinienne et le catholicisme* (bibl.). 160
GUELLIOT (Dr O.). — Le Musée rémois 211
HAVET (L.). — Notes critiques sur les poètes latins : I. Ovide; II. Lucain; III. Stace. 37, 101, 177 267
HOLLEAUX (M.). — L'année de la bataille de Kynosképhalai. 165
— Études d'histoire hellénistique : I. Λυσίας Φιλομήλου 237
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : LXV. La question de la crémaillère : LXVI. Le problème de l'origine des Germains; LXVII. En lisant la préface d'Aimoin; LXVIII. De l'exactitude topographique dans la légende carolingienne 63, 111, 186 271
— Collections d'auteurs grecs et latins 224
— Chronique des études anciennes 84, 235 312
— Chronique gallo-romaine 68, 137, 212 281
— Naville, *Archéologie de l'Ancien Testament*, trad. Segond (bibl.). . 148
— Poggi, *Genova preromana, romana e medioevale* (bibl.). 232
— Mortet, *Mélanges d'archéologie*, 1re série (bibl). 157
— Bicknell, *A guide to the prehistoric Rock Engravings in the Italian Maritime Alps* (bibl.). 81
— H. et R. Kiepert, *Formae orbis antiqui*, carte XXIV (bibl.). . . . 232
— Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée* (bibl.) 79
— Dr Guelliot, *Les pâtisseries populaires* (bibl.) 158
— Dottin, *Manuel de l'Antiquité celtique*, 2e éd. (bibl.) 158
— Duine, *Origines bretonnes : Vie de saint Samson* (bibl.). 162
— Haverfield, *The Romanization of Roman Britain* (bibl.) 156
— Haverfield, *Roman Britain in 1913, in 1914* (bibl.). 157 233
— Bellucci, *Amulettes : Libye actuelle et Italie ancienne* (bibl.) . . . 309
— R. et K. Torii, *Études archéologiques et ethnologiques : populations primitives de la Mongolie orientale* (bibl.). 159
LECHAT (H.). — Notes archéologiques : IX 1
LEJAY (P.). — Harrington, *The Roman elegiac poets* (bibl.). 303
— Clark, *Numerical phraseology in Vergil* (bibl.). 306

Pages

LHÉRITIER (M.). — Bouchier, *Spain under the Roman Empire* (bibl.). 155
LOTH (J.). — L'omphalos chez les Celtes. 193
MALGET (E. et R.). — Un deuxième tumulus gallo-romain à Martelange 277
MASQUERAY (P.). — Gabriel Leroux 294
— Collections d'auteurs grecs et latins 222
— Euripide, *Hécube*, éd. Willem (bibl.) 149
NAVARRE (O.). — Formigé, *Remarques sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange* (bibl.). 150
PASCAL (Mme J.). — Le prétendu « camp romain » des monts de Caubert 207
PLECH (A.). — La Guerre et la Religion 219
RADET (G.). — Collections d'auteurs grecs et latins 225
— Chronique des études anciennes. 83, 163, 234 311
— Sartiaux, *Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient* (bibl.) 299
— Sartiaux, *Les sculptures et la restauration du temple d'Assos en Troade* (bibl.). 230
— *Mélanges Holleaux* (bibl.). 228
— Costanzi, *Studi di Storia macedonica* (bibl.) 226
ROUSSEL (P.). — Molinier, *Les maisons sacrées de Délos* (bibl.) 77
RUYSSEN (Th.). — Platon (chron.). 162
THOMAS (F.). — Une villa gallo-romaine. 291
TOUTAIN (J.). — Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alésia 44
VESLY (L. DE). — La question de la clé en archéologie 209

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Questions gréco-orientales (**A. Cuny**) : VII. Phrygien, p. 98-100. — Aristophane de Byzance et son édition critique de Platon (**H. Alline**), p. 85-97. — La date de la bataille de Kynoskephalai (**M. Holleaux**), p. 165-170. — Etudes d'histoire hellénistique : I. Λυσίας Φιλομήλου (**M. Holleaux**), p. 237-243. — Notes archéologiques : IX (**H. Lechat**), p. 1-33.

2° Monde latin. — Les Cyrénaïques contre Épicure : remarques sur le livre II du *De finibus bonorum* de Cicéron (**É. Bréhier**), p. 171-176. — Virgile maître d'énergie (**S. Chabert**), p. 244-266. — Notes critiques sur les poètes latins (**L. Havet**) : I. Ovide, p. 37-38; II. Lucain, p. 38-42; III. Stace, p. 101-110, 177-182, 267-270. — Inscriptions de Djemila (**R. Cagnat**), p. 34-36, 183-185.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXV. La question de la crémaillère, p. 63-67; LXVI. Le problème de l'origine des Germains, p. 111-136; LXVII. En lisant la préface d'Aimoin, p. 186-192; LXVIII. De l'exactitude topographique dans la légende carolingienne, p. 271-274. — Le prétendu « camp romain » des monts de Caubert (**Mme J. Pascal**), p. 207-208. — Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alésia (**J. Toutain**) p. 43-62. — Un deuxième tumulus gallo-romain à Martelange (**E. et R. Malget**). p. 277-280. — L'omphalos chez les Celtes (**J. Loth**), p. 193-206. — Notes sur une stèle singulière (**É. Espérandieu**), p. 275-276. — A propos du dieu de Viège (**W. Deonna**), p. 145-147 et 208. — La question de la clé en archéologie (**L. de Vesly**), p. 209-210. — Le Musée rémois (**Dr O. Guelliot**), p. 211.

II. Variétés.

Collections d'auteurs grecs et latins (**P. Masqueray, C. Jullian, G. Radet**), p. 222-225. — La Guerre et la Religion (**A. Puech**), p. 219-222. — Gabriel Leroux (**P. Masqueray** et **G. Radet**), p. 294-298.

III. Bibliographie et Chronique.

1° Orient grec. — Naville, Archéologie de l'Ancien Testament, trad. Segond (**C. Jullian**), p. 148-149 — R. et K. Torii, Études archéologiques et ethnologiques : populations primitives de la Mongolie orientale (**C. Jullian**), p. 159-160.

Euripide, Hécube, éd. Willem (**P. Masqueray**) p. 149-150. — Costanzi, Studi di Storia macedonica (**G. Radet**), p. 226-227. — Bouché-Leclercq. Histoire des Séleucides, t. II (**V. Chapot**), p. 227-228. — Mélanges Holleaux (**G. Radet**), p. 228 230. — Sartiaux, Troie, la guerre de Troie et les origines préhistoriques de la question d'Orient (**G. Radet**), p. 299-300. — Sartiaux, Les sculptures et la restauration du temple d'Assos en Troade (**G. Radet**), p. 230-231. — Molinier, Les maisons sacrées de Délos (**P. Roussel**), p. 77-78.

2° Monde latin. — Harrington, The Roman elegiac poets (**P. Lejay**), p. 303-306. — Clark, Numerical phraseology in Vergil (**P. Lejay**), p. 306-307. — Keyes, The Rise of the Equites (**V. Chapot**), p. 231. — Mortet, Mélanges d'archéologie, 1re série (**C. Jullian**), p. 157-158. — Formigé, Remarques sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange (**O. Navarre**), p. 150-154.

Poggi, Genova preromana, romana e medioevale (**C. Jullian**), p. 232. — Bicknell, A guide to the prehistoric Rock Engravings in the Italian Maritime Alps (**C. Jullian**), p. 81-83. — Vasseur, L'origine de Marseille (**M. Clerc**), p. 300-303. — H. et R. Kiepert, Formae orbis antiqui, carte XXIV (**C. Jullian**), p. 232-233. — Cumont, Comment la Belgique fut romanisée (**C. Jullian**), p. 79-80. — Haverfield, The Romanization of Roman Britain (**C. Jullian**), p. 156-157. — Haverfield, Roman Britain in 1913, in 1914 (**C. Jullian**), p. 157 et 233-234. — Bouchier, Spain under the Roman Empire (**M. Lhéritier**), p. 155-156.

Dottin, Manuel de l'Antiquité celtique, 2e éd. (**C. Jullian**), p. 158. — Bellucci, Amulettes : Libye actuelle et Italie ancienne (**C. Jullian**), p. 309-310. — Dr Guelliot, Les pâtisseries populaires (**C. Jullian**), p. 158-159.

3° Monde chrétien et byzantin. — Secrétan, La propagande chrétienne et les persécutions (**A. Dufourcq**), p. 80-81. — Batiffol, La paix constantinienne et le catholicisme (**A. Fliche**), p. 160-162. — Duine, Vie de saint Samson (**C. Jullian**), p. 162. — Van Millingen, Byzantine churches in Constantinople (**Ch. Diehl**), p. 308-309.

Chronique des études anciennes. — Orient, Grèce, Rome (**V. Chapot, C. Jullian, G. Radet, Th. Ruyssen**), p. 83-84, 162-164, 234-236, 311-312.

Chronique gallo-romaine (**C. Jullian**), p. 68-76, 137-144, 212-218, 281-290.

IV. Gravures.

Le coq de Phocée, p. 83 et feuille de titre. — Inscriptions de Djemila, p. 34 et 35. Schiste de Guérande, p. 68. — Le temple dolménique de Bellona à Sigus, p. 44 et 45 ; dolmen de la nécropole de Bou-Chène, p. 48. — Aill-na Meeran, p. 200 ; pierre de Turoe, p. 204 ; pierre de Mullaghmast, p. 205. — Le bronze de Viège au Musée de Genève, p. 64 ; crémaillère de la Tène, p. 65 ; crémaillères de Baden, Benken, Wettswil, Alésia, p. 66. Attributs et symboles, p. 146 et 208 ; clés gallo-romaines et mérovingiennes, p. 209.

V. Planches.

I. Pierre de Castlestrange ; II. Bétyles de Kermaria. — III. Stèle trouvée à Bourges.

FIG. 3. — PIERRE DE CASTLESTRANGE, *in situ*

FIG. 4. — PIERRE DE CASTLESTRANGE
D'après un *fac-simile* du *National Museum* de Dublin

FIG. 6. — BÉTYLE DE KERMARIA, PRÈS PONT-L'ABBÉ

FIG. 7. — BÉTYLE DE KERMARIA, PRÈS PONT-L'ABBÉ

FIG. 8. — BÉTYLE DE KERMARIA, PRÈS PONT-L'ABBÉ

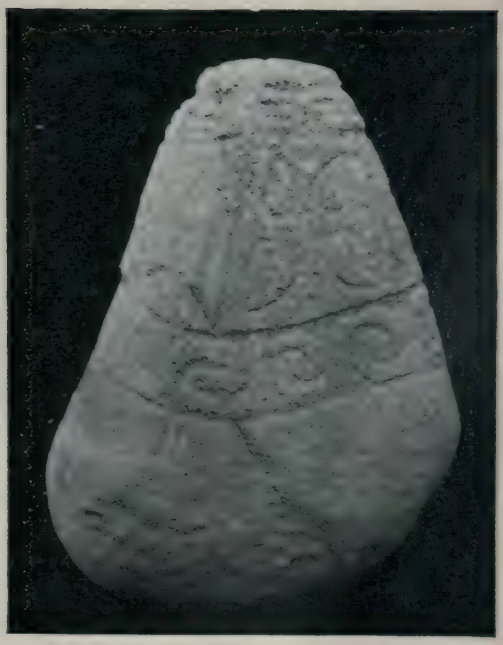

FIG. 9. — BÉTYLE DE KERMARIA, PRÈS PONT-L'ABBÉ

STÈLE TROUVÉE A BOURGES

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

REVUE

DES

ÉTUDES ANCIENNES

BORDEAUX. — IMPRIMERIES GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 9-11.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXXVIIIe ANNÉE

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Paraissant tous les trois mois

TOME XVIII
1916

Bordeaux :
FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI
Grenoble : A. GRATIER & Cie, 23, GRANDE-RUE
Lyon : HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU
Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE
Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS
Lausanne : F. ROUGE & Cie, 4, RUE HALDIMAND
Paris :
FONTEMOING & Cie, 4, RUE LE GOFF

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

II. Lampsaque et les Galates en 197/6.

Le célèbre décret du peuple de Lampsaque [1] en l'honneur d'Hégésias et de ses collègues, ambassadeurs à Massalia et à Rome en 196, — le plus précieux document que nous possédions sur la première intervention des Romains dans les affaires d'Asie, — n'a point encore fait l'objet d'une étude historique assez attentive. J'espère donner cette étude, que j'ai depuis longtemps préparée. Pour l'instant, je ne veux m'attacher qu'à l'une des nombreuses questions soulevées par ce beau texte : ce qui concerne le prétendu conflit de la ville de Lampsaque et des Galates Tolostoages.

Rappelons les circonstances historiques auxquelles fait allusion le décret, et résumons-en le contenu. A la fin de 197 et au printemps de 196, Antiochos III s'efforce de rétablir sa suzeraineté sur toutes les villes d'Ionie et d'Aiolide. Trois d'entre elles, Smyrne, Alexandreia Troas et Lampsaque, depuis longtemps en possession de leurs libertés, ont refusé de prêter hommage au roi et ne se sont point laissé intimider même par la menace d'un siège. Les Lampsakéniens (comme aussi les Smyrniens et les Alexandrins [2]) ont décidé de confier au Sénat

1. Lolling, *Ath. Mitt.* VI, 1881, 96 sqq. = Michel, 529 = Dittenberger, *Sylloge* [2], 276 = *Inscr. gr. ad res roman. pertinentes*, IV, 179. On ne trouve, dans cette dernière publication, que la simple reproduction du texte donné par Dittenberger. Il est bien regrettable que les éditeurs n'aient pas connu les améliorations considérables apportées, dès 1900, à ce texte par Ad. Wilhelm (*Gött. gel. Anz.* 1900, 93-95). — Voici une liste, sans doute incomplète, des ouvrages où est étudié ou commenté le décret de Lampsaque : Mommsen, *Ath. Mitt.* 1881, 212 sqq.; *R. G.* I [8], 724, 742 (notes); Stählin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*, 1re éd., 58-60 ; 2e éd., 48-49 ; Ad. Wilhelm, *Gött. gel. Anz.* 1900, 93-95 ; *Beitr. zur griech. Inschriftenkunde*, 261 ; Niese, *Gesch. der gr. und maked. Staaten*, I, 494 et note 2 ; II, 643, 751, note 1 ; Bevan, *House of Seleucus*, II, 45-46 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 381 et note 1 ; 408 ; G. Colin, *Rome et la Grèce*, 159 ; Cardinali, *Regno di Pergamo*, 69, note 2 ; 88 ; Ad. Reinach, *Rev. celtique*, XXX (1909), 53-55 ; Bürchner, dans Pauly-Wissowa, VII, 527, s. v. *Galatia*, 1 ; Cavaignac, *Hist. de l'Antiquité*, III, 337.

2. Ce qui est relatif à Alexandreia Troas ne laisse pas d'être assez compliqué. Il n'est pas tout à fait certain que la ville ait réclamé l'appui de Rome dès 197/6 (cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 69, 2). Mais je ne puis entrer ici dans l'examen de ces questions de détail.

la protection de leurs intérêts, et d'implorer son aide par une ambassade dont Hégésias sera le chef. En tant qu'habitants de la Troade et membres de la Confédération Ilienne, ils se peuvent dire « parents » (συγγενεῖς) des Romains : c'est un titre dont ils comptent se prévaloir. Mais, se souvenant qu'ils sont aussi, comme colons de Phocée, « frères » (ἀδελφοί) des Massaliotes, et sachant l'estime où sont tenus ceux-ci par le gouvernement romain, ils jugent opportun de leur demander d'appuyer leur cause auprès du Sénat. Leurs ambassadeurs se rendent donc tout d'abord à Massalia, où ils obtiennent que quelques citoyens, délégués par le Conseil des Six-Cents, se joignent à eux et les accompagnent en Italie. Un peu plus tard, à Rome, dans la curie, les Massaliotes, puis Hégésias, recommandent successivement la ville de Lampsaque à la bienveillance des *patres*. Ceux-ci décident aussitôt de « comprendre » les Lampsakéniens dans le traité qu'ils viennent de conclure avec le roi Philippe; pour le reste, ils renvoient les ambassadeurs à T. Quinctius Flamininus et aux dix commissaires délégués en Grèce. C'est ainsi qu'Hégésias et ses collègues vont trouver à Corinthe T. Quinctius et les légats, dont ils reçoivent le plus favorable accueil...

Tout le monde est d'avis que, dans le décret, il est parlé, *en deux passages*, des Galates Tolostoages. Et la raison en est, pense-t-on d'ordinaire, que ces barbares *causaient de graves embarras* à la ville de Lampsaque. Ce sont là les deux points que je me propose de vérifier.

Entrevue des ambassadeurs de Lampsaque avec les autorités de Massalia.

— [βουλόμενος δὲ (Hegesias)]

L. 43[1] [πάντα συντελεσθῆναι ὑ]πὲρ ὧν εἶχεν τὰ ψηφίσματα, π[οιησάμε-]
[νος εἰς Μασσαλί]αν πλοῦν πολὺν καὶ ἐπικίνδυνον, ἐπε[λθὼν δὲ]
[ἐπὶ τοὺς ἑξακο]σίους παρεστήσατο αὐτοὺς καὶ ἔπρα[ξεν ὅπως]

1. Notes critiques. — J'indique ici les restitutions que j'ai cru devoir préférer à celles de Dittenberger. Le texte a été plusieurs fois revu par moi sur l'original, conservé au Musée épigraphique d'Athènes ; j'ai calculé aussi exactement que j'ai pu l'étendue probable des lacunes. La seule ligne manquante, comme l'a noté Ad. Wilhelm (*Gött. gel. Anz.* 1900, 95), est la l. 42. La restitution ici proposée pour la fin de cette ligne et pour le début de la suivante n'est naturellement qu'approximative.

[τύχοι πρεσβ]ευτῶν εἰς τὸ συμπρεσβεύσασθαι μεθ' α[ὐτοῦ ἐκ]
[Μασσαλίας εἰ]ς Ῥώμην· κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι ἀξιώ[σαντες ἔ-]
[λαβον παρὰ τῶν ἑ]ξακοσίων συμφέρουσαν ἐπιστολὴν ὑ[πὲρ τοῦ δή-]
[μου πρὸς τὸν δῆμ]ον τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν.

On voit que la ligne 49 renferme incontestablement le nom des Galates Tolostoages [1]. Quant au caractère véritable de la démarche faite à leur sujet par Hégésias auprès des Six-Cents, nous essaierons de le déterminer un peu plus loin. Examinons tout de suite le second passage, où, selon l'opinion courante, les Galates seraient de nouveau mentionnés.

Réception d'Hégésias et de ses collègues par le Sénat.

L. 49 [2] διακομ[ισθεὶς δὲ]
50 [εἰς Ῥώμην μετὰ τ]ῶν συμπρεσβευτῶν καὶ τῶν συναποστ[αλέντων]
[αὐτῶι ἐκ Μασσα]λίας καὶ χρηματίσας τῆι συγκλήτωι μετ' [αὐτῶν δι-]
[ήκουσε (Μασσαλιητῶν) δηλωσάν]των τὴν εὔνοιαν καὶ τὴν αἵρεσιν ἣν ἔχ[οντες δια-]
[τελοῦσιν εἰς αὐ]τοὺς καὶ ἀνανεωσαμένων τὴν ὑπάρχο[υσαν αὐ-]
[τοῖς φιλίαν πρὸς] αὐτούς, ἀπολογισαμένων δὲ αὐτοῖς καὶ π[ερὶ ἡμῶν]

— L. 43-44 : π[λεύσας τὸν εἰς Μασσαλί]αν πλοῦν πολὺν καὶ ἐπικίνδυνον, Ditt. Mais l'article τόν est ici au moins superflu, et, dans Polybe (cf. Hultsch, *Erzähl. Zeitform. bei Polyb.* I (1891), 90 sqq.), je ne trouve que πλεῖν ou ποιεῖσθαι πλοῦν ou τὸν πλοῦν. — L. 45-46 : J'ai conservé les restitutions de Dittenberger, non que je les juge bonnes, mais parce que je n'ai rien de meilleur à y substituer. Au lieu de [ὅπως] τ[ύχοι πρεσβ]ευτῶν, je penche à croire qu'il faut écrire [μετὰ] τῶν συμπρεσβ]ευτῶν, car le pluriel κρίναντες (l. 47) paraît rendre ce supplément nécessaire; mais je ne sais où placer le membre de phrase rattachant ἔπρα[ξεν] à εἰς τὸ συμπρεσβεύσασθαι. Le graveur n'aurait-il pas commis quelque omission? Le sens général de la phrase n'a d'ailleurs rien de douteux. — L. 46-47 : [ἐκ Μασσαλίας], supplément très incertain. — L. 49 : [πρὸς τὸν δῆμ]ον, Ditt. La restitution est certainement trop courte.

1. Pour les formes diverses de ce nom : Τολιστοβώγιοι, Τολιστοβόγιοι, Τολοστοβόγιοι, cf. Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*², 42, note 3; Brandis, P.-W. VII, 537, *s. v. Galatia*, 2.

2. Notes critiques. — L. 51 : [ἐκ τῆς Μασσα]λίας, Ditt. Mais l'article manque toujours, dans l'inscription, devant les noms de villes. — L. 51-52 : [ἤκουσε], Ditt. J'ai préféré [διήκουσε], le verbe διακούω étant celui qu'on emploie régulièrement (voir Polybe), lorsqu'il s'agit d'une audience accordée à des ambassadeurs. A la l. 52, le mot Μασσαλιητῶν, qui me paraît indispensable, a été omis par le graveur. — L. 53-54 : τὴν ὑπάρχο[υσαν συμμαχίαν πρὸς] αὐτούς, Ditt. — L. 55 : le ν final de μέ]ν est visible sur le marbre. — L. 55-56 : [καὶ τὴν εὔνοιαν ἀκόλ]ουθον, Ditt. A la l. 56, Dittenberger écrit [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τοῖς] κτλ. Je crois que αὐ[τός] est préférable : c'est maintenant Hégésias, succédant aux députés de Massalia, qui prend la parole; cf. *I G*, XI, 4, 542 (Délos), l. 11-12 : ἐμφανίζε[ι] δὲ καὶ αὐτὸς κτλ. — L. 56-57 : Je dois faire observer que le supplément [πε]ρὶ τῶν Γαλα]τῶν, qui sera discuté plus loin, est trop court d'au moins une lettre; la lacune est de dix lettres au minimum et probablement de onze. Au lieu de [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε]ρὶ τῶν] κτλ., on peut proposer : [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς περί] τε τῶν] κτλ. Notons que la place manque pour écrire [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ τὰ πε]ρὶ τῶν] κτλ. — L. 60 : [προνοεῖν], Ditt., ce qui est trop court.

55 [διότι αὐτοῖς μὲ]ν εἶναι ἀδελφοῖς τῶι δήμωι ἡμῶν συμβαίνε[ι, τὴν δὲ]
[αἵρεσιν ἀκόλ]ουθον ἔχειν τῆι συγγενεία[ι· ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε-]
[ρὶ τῶν Γαλα]τῶν(?) καὶ ὧν προσδεόμεν[ο]ς ὁ δῆμος ὑπάρξαι [αὐτῶι ἐξ-]
[απέστειλε τὴ]μ πρεσβείαν καὶ παρεκάλει αὐτοὺς μετὰ [τῶν συμ-]
[πρεσβευτῶν καὶ] περὶ τῆς τῶν ἄλλων φίλων καὶ οἰκείων ἀσ[φαλείας]
60 [προνοεῖσθαι κα]ὶ ὑπὲρ τῆς πόλεως ἡμῶν φροντί[ζ]ειν δ[ιά τε τὴν]
[συγγένειαν καὶ τ]ὰ ὑπάρχοντα ἡμῖν πρὸς αὐτοὺς φιλά[νθρωπα καὶ]
[διὰ τὴν γεγενη]μένην ἡμῖν σύστασιν διὰ Μασσα[λιητῶν, ἀξι-]
[ῶν καὶ ἐπιστολὴν λ]αβεῖν συμφέρουσαν τῶι δήμωι κτλ.

La restitution des l. 56-57 — [ἐ]νεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε|ρὶ τῶν Γαλα]τῶν — est due à Lolling[1]. Comme il l'indique lui-même, c'est le contenu des l. 47-49 qui lui en a donné l'idée. Parce qu'il avait été question des Galates à Massalia, Lolling a estimé nécessaire qu'il en eût été question aussi à Rome; et c'est ainsi qu'au début de la l. 57, — τῶν s'est complété en [Γαλα]τῶν.

Cette restitution a fait fortune. Dittenberger, Ch. Michel, les éditeurs des *Inscr. gr. ad res roman. pertinentes* l'ont enregistrée sans objection. Et les historiens n'hésitent point pour la plupart à affirmer, après Lolling[2], qu'en 196 les ambassadeurs de Lampsaque sollicitèrent pour leur patrie l'assistance du Sénat contre les Galates Tolostoages. Nous lisons chez Haubold (*De reb. Iliensium*, 64) : « [Hegesias]... qui legatus hoc anno [196] cum Romanos rogasset, ut patriam a regibus vicinis [?] *Gallisque* defenderent...; » — chez Stähelin (*Gesch. der kleinasiat. Galater* [2], 48) : « Die Lampsakener... legten ihm [dem Senat] auch ihr Anliegen περὶ τῶν Γαλατῶν vor...; » — chez G. Colin (*Rome et la Grèce*, 158-159) : « Au commencement du IIe siècle, [la région de l'Ida] se sentait fort menacée par les *Galates* et par les divers rois du voisinage [?]; aussi, en 196..., les villes de Lampsaque, Smyrne et Alexandrie de Troade envoient-elles des ambassades... à Rome... pour supplier le Sénat de garantir leur indépendance...; » — chez Ad. Reinach (*Revue celtique*, 1909, 53-54) : « En cette année [197/6]... on

1. *Ath. Mitt.* 1881, 100.
2. *Ath. Mitt.* 1881, *ibid.* : « . . nehme ich an, dass die Gesandten... in Rom über die Galater Klage führten... »

voit la ville de Lampsaque députer une ambassade à Marseille pour solliciter son intervention à Rome dans certaines affaires περὶ τῶν Γαλατῶν...[1]. Les *Tolistoagiens* s'étaient associés aux revendications du roi de Syrie, comme il résulte de l'inscription...; c'est probablement qu'ils comptaient recouvrer [aux dépens de Lampsaque] leur part du *stipendium* d'autrefois. »

Or, la restitution proposée par Lolling, et toujours acceptée depuis lui, ne supporte pas le plus sommaire examen. Elle est inacceptable pour des raisons philologiques et historiques qui apparaissent aisément.

Elle est inacceptable *philologiquement* : 1° Parce qu'il faudrait, à la l. 57 comme à la l. 49, περὶ τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν, et que la place fait manifestement défaut pour le premier de ces deux noms. — 2° Parce que la phrase ἐνεφάνισε — περὶ τῶν Γαλατῶν[2] serait laconique au point d'être inintelligible. On veut que les trois mots περὶ τῶν Γαλατῶν soient l'équivalent de περὶ τῶν πρὸς Γαλάτας ἡμῖν διαφερόντων (cf. Polyb. XXXI, 8, 1), ou de περὶ τῶν ἀδικημάτων τῶν ὑπὸ τῶν Γαλατῶν εἰς ἡμᾶς γεγονότων, ou de quelque chose d'approchant. Mais c'est ce qu'il est impossible d'admettre. Pour qu'une ellipse si forte fût tolérable, à tout le moins faudrait-il qu'il eût été fait mention auparavant des méfaits des Galates. Comme il n'en a point été parlé, les mots περὶ τῶν Γαλατῶν réclament une indispensable explication. Ce qu'on attendrait, c'est une rédaction telle que celle-ci : ἐνεφάνισε — καὶ περὶ τῶν Γαλατῶν τὰ ἀδικήματα τὰ ὑπ' αὐτῶν γεγονότα κτλ.[3], ou encore : ἐνεφάνισε — καὶ περὶ τῶν Γαλατῶν, διότι τὴν πόλιν ἡμῶν ἀδικεῖν ἐπεβάλοντο *(vel simile)*. Mais le texte n'offrant rien de pareil, on demeure en pleine incertitude. « Hégésias renseigna le Sénat sur les Galates... » A quel propos? Cette question nécessaire reste sans réponse. Et c'est pourquoi le prétendu [Γαλα]τῶν doit disparaître, et faire place à un mot qui n'ait pas besoin d'être

1. Ici, le sens général du décret est complètement dénaturé. Même erreur chez C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 408, et chez Bürchner, P.-W. VII, 527, *s. v. Galatia*, 1.

2. La tournure ἐμφανίζειν περί est, d'ailleurs, irréprochable. Cf., par exemple, *Sylloge*², 250, l. 4-5 (Delphes); Collitz-Bechtel, 215, l. 50-51 (Erythrai); *Inschr. Priene*, 64, l. 4-5 (Phokaia); *Inschr. Magn.* 35, l. 12-13 (Céphallénia); *Delphinion in Milet*, 139, l. 40 (Milet); *Ath. Mitt.* 1907, 265, l. 17 (Pergame); Joseph. *Ant. Iud.* XIV, 249 (décret de Pergame); Diod. XX, 106, 5, etc.

3. Pour cette tournure, cf., par exemple, *Sylloge*², 242, l. 5 (Athènes) : ἐμφανίσαντες περὶ αὐτοῦ τὰς χρείας ἃς παρέχεται κτλ.

expliqué et qui, à lui seul, donne à la phrase un sens clair et satisfaisant. — 3° La restitution est mauvaise parce que le mot se terminant par — των doit se lier naturellement à ceux qui lui font suite : καὶ ὧν προσδεόμενος ὁ δῆμος ὑπάρξαι [αὐτῶι ἐξαπέστειλε τὴ]μ πρεσβείαν. Or, tel n'est pas le cas. Nous savons très bien ce qu'il faut entendre ici par ὧν προσδεόμενος ὁ δῆμος κτλ. Tout le reste du décret nous en instruit : il s'agit de l'αὐτονομία et de la δημοκρατία de la ville de Lampsaque, auxquelles attente Antiochos. Mais il n'est pas facile de découvrir le lien qui existe entre « les Galates » et les libertés de Lampsaque. La juxtaposition, dans la même phrase, de deux objets si différents, dépendant du même verbe, serait chose par trop singulière.

D'autre part, la restitution est inacceptable *historiquement :* 1° Parce que, à supposer — ce qui n'est pas, comme nous le dirons plus loin — que les Lampsakéniens eussent à se plaindre des Galates Tolostoages, il serait extraordinaire que les députés de la ville eussent commencé par entretenir le Sénat de cette querelle. Ils avaient à s'acquitter d'abord d'une tâche autrement importante; ils devaient, avant toute chose, remplir l'objet propre de leur mission, c'est-à-dire demander au Sénat sa protection contre Antiochos. — 2° Parce que, à supposer encore que quelque conflit se fût produit entre les Lampsakéniens et les Tolostoages, les Romains, n'ayant pas eu jusque-là de rapports avec ces barbares, non plus, d'ailleurs, qu'avec aucune autre nation ou cité de la Petite-Asie [1], n'avaient point qualité pour prendre contre eux la défense de Lampsaque. Les Galates et les Romains s'ignoraient réciproquement. Et ceci, sans doute, n'échappait point aux Lampsakéniens, qui ne purent donc avoir l'idée saugrenue

1. Se rappeler la phrase de T. Live, XXIX, 11, 1 (Ann.) : *Nullasdum in Asia socias civitates habebat populus Romanus* (ann. 205). La situation était la même en 196 ; en Asie, les Romains ne connaissaient qu'Euménès et Antiochos. C'est à tort qu'on a cru qu'à l'occasion du transfert à Rome de l'idole de la *Mater Idaea*, les Romains entrèrent en relations avec les Galates. Il est aujourd'hui bien établi que cette idole se trouvait, non à Pessinonte, mais à Pergame, aux mains d'Attale, lorsque l'ambassade envoyée par le Sénat la vint quérir. Cette ambassade n'eut affaire qu'à Attale. Cf. déjà Cardinali, *Regno di Pergamo*, 88, 1 ; et, en dernier lieu, L. Bloch, *Philol.* 1893, 580 sqq ; Kuiper, *Mnemosyne*, 1902, 277 sqq. ; Wissowa, *Relig. und Kultus der Röm.* [2] 318 et note 2. Le texte capital est celui de Varron, *de l. l.* VI, 15 ; cf. Ovid. *Fast.* IV, 255 sqq.

de vouloir mêler le Sénat dans une affaire qui lui était et lui devait rester complètement étrangère.

J'ajoute enfin que la restitution est inacceptable parce qu'elle est démentie par le silence gardé sur « les Galates » dans la suite du décret. — Comme je l'ai dit plus haut, le Sénat, accueillant l'une des demandes d'Hégésias et de ses collègues, consentit à « comprendre » la ville de Lampsaque dans le traité qu'à ce moment même il avait conclu avec Philippe V; mais, pour les réponses à faire à leurs autres requêtes, il renvoya les ambassadeurs à T. Quinctius et aux dix légats chargés de régler les affaires de Grèce (l. 67-70). Si donc la restitution τῶν Γαλατῶν était fondée, il devrait être à nouveau question des Galates dans la partie du décret qui résume l'entrevue qu'Hégésias eut à Corinthe avec le proconsul et les Dix (l. 70 sqq.). Hégésias, revenant à la charge, aurait adressé à T. Quinctius et aux légats — περὶ τῶν Γαλατῶν — les mêmes prières qu'au Sénat. Mais nous constatons qu'il ne fut point parlé des Galates à Corinthe; d'où nous devons conclure qu'il n'en avait point été parlé à Rome.

Ainsi donc, [Γαλα]τῶν est une invention, aussi malheureuse que téméraire, de Lolling. Et l'on aurait pu s'en apercevoir depuis longtemps. Mais, comme l'a dit excellemment G. de Sanctis, après avoir montré l'inanité d'une restitution de Dittenberger, non moins fâcheuse que celle-ci et pourtant acceptée sans défiance, trente ans durant, par tous les critiques : « La sicurezza con cui la si afferma procede della tendenza, cui tutti, anche gli spiriti più critici, talora indulgono, a ripetere senza discussione le affermazioni altrui [1]. »

En réalité, les ambassadeurs de Lampsaque commencèrent, ainsi qu'il leur était prescrit, par faire connaître au Sénat la situation où, dans le moment présent, se trouvait la ville. Pour signifier les « circonstances » ou les « affaires présentes », Polybe emploie, et même à satiété, l'expression τὰ ἐνεστῶτα ou οἱ ἐνεστῶτες καιροί. Rien n'est si commun chez lui que les locutions λέγειν, διαλέγεσθαι, βουλεύεσθαι, etc. περὶ τῶν ἐνεστώτων, auxquelles il faut ajouter aussi διασαφεῖν περὶ τῶν

1. G. de Sanctis, *Contributi* etc. 794.

ἐνεστώτων[1]. La restitution ἐνεφάνισε δὲ αὐ[τὸς καὶ πε|ρὶ τῶν ἐνεστώ]των semble donc tout à fait convenable. Mais si l'on préfère |τῶν συμβάν]των, ou [τῶν παρόν]των (peut-être un peu court), ou simplement [τῶν πραγμά]των[2], je n'y saurais rien objecter.

Reportons-nous maintenant aux l. 47-49 : κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι[3] ἀξιώ[σαντες ἔ|λαβον παρὰ τῶν ἑ]ξακοσίων συμφέρουσαν ἐπιστολὴν ὑ[πὲρ τοῦ δήμου | πρὸς τὸν δῆμ]ον τῶν Τολοστοαγίων Γαλατῶν. Ici, point d'embarras sur le contenu ni sur le sens littéral du texte : « (Hégésias et ses collègues), ayant jugé la chose bonne, demandèrent au Conseil des Six-Cents et obtinrent de lui, pour le peuple des Galates Tolostoages, une lettre utile aux intérêts du peuple de Lampsaque. » Mais ce texte si clair a fourni matière à d'étranges imaginations.

A la suite de Lolling, comme nous l'avons vu déjà, on s'est généralement persuadé qu'en 197/6, les habitants de Lampsaque avaient « maille à partir avec les Galates » Tolostoages[4], ou, plus exactement, que ceux-ci menaçaient la ville de

1. Λέγειν περὶ (ou ὑπὲρ) τῶν ἐνεστώτων : Polyb. XV, 1, 6; XX, 9, 6; XXI, 10, 4; 19, 2 — διαλέγεσθαι περὶ τῶν ἐνεστώτων : II, 54, 14; V, 103, 6; XXI, 29, 8; — κοινολογεῖσθαι ὑπὲρ τῶν ἐνεστώτων : IV, 23, 3; — βουλεύσθαι (διαβούλιον ἔχειν) περὶ τῶν ἐνεστώτων : II, 26, 3; III, 86, 7; 118, 7; V, 75, 9; IX, 3, 4; XV, 7, 5; XVI, 31, 1; 32, 3; XX, 1, 1; XXI, 15, 10; XXVIII, 6, 2; 19, 1; XXXVIII, 17, 6; — διαλαμβάνειν (συνδιαλαμβάνειν) περὶ τῶν ἐνεστώτων : XV, 17, 5; XVI, 25, 1; — ἀπορεῖν *(vel simile)* περὶ τῶν ἐνεστώτων : IX, 26, 3; XI, 20, 5; XXI, 22, 10; — διακούειν περὶ τῶν ἐνεστώτων : III, 15, 4; — διασαφεῖν περὶ τῶν ἐνεστώτων : V, 74, 8. — Cf. III, 70, 3; 70, 9; IX, 37, 1; XV, 15, 4 XVI, 15, 1; XXII, 14, 7; XXVIII, 13, 6; XXXIX, 1, 11. — Les exemples sont presque innombrables de οἱ ἐνεστῶτες καιροί; cf. XXII, 7, 2 : ὁ ἐνεστὼς χρόνος. — A la vérité, je ne trouve pas, dans le moment, de document épigraphique offrant τὰ ἐνεστῶτα ou οἱ ἐνεστῶτες καιροί, mais c'est, je pense, un pur hasard. En revanche, les exemples de τὰ συνεστῶτα (ou συνεστακότα) — mot dont le sens est d'ailleurs différent — sont bien attestés : *Inschr. Priene*, 124, l. 5; cf. *ibid.* 121, l. 24-25, 27. Dans le décret de Pitané (*Or. gr. inscr.* 335), l. 4-5, au lieu de πρεσβευτὰς ἀπεστάλκασιν πρὸς ἡμᾶ|ς περὶ τῶν ἐ|νεστηκότων πρὸς Μυ[τιληναίου|ς, il faut très probablement écrire [περὶ τῶν συ]νεστηκότων κτλ.

2. Cf., par exemple, Polyb. XXI, 39, 6 : λόγους ἐποιήσαντο περὶ τῶν πραγμάτων — ; XXI, 42, 9 : συνήδρευεν περὶ τῶν πραγμάτων. — Je rappelle que le mot à suppléer, après vérification faite sur le marbre, devait avoir probablement six lettres.

3. Comp. Polyb. III, 107, 2 : κρίνων δὲ συμφέρειν τὸ κτλ.

4. Lolling, *Ath. Mitt.* 1881, 100-101. Cf. Mommsen, *ibid.* 214; Stählin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*[1], 58-60, 63; [2] 48-49; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, 408 : « Quand les citoyens de Lampsaque... *eurent maille à partir* avec les Galates, ils envoyèrent des députés aux Marseillais, pour les prier d'*intercéder en leur faveur* auprès des Gaulois, qu'ils connaissaient mieux que personne... »; Ad. Reinach, *Rev. celt.* 1909, 53-55; 64 : « ... on se rappelle la *pression qu'on les a vus* [les Galates] *exercer sur Lampsaque* ». Bevan (*House of Seleucus*, II, 46) s'exprime avec un peu plus de réserve : « What is still more curious, they delivered to Hegesias [the Massaliots], in virtue of their relations with the Gauls of the Rhone valley, a letter to the « *demos* of the Tolistoagioi Galatai » of Asia Minor, recommending to them the cause of Lampsacus respected. »

grands dangers ou lui faisaient subir de pénibles vexations. Ceci, à vrai dire, soulève quelques difficultés. Une entreprise des Tolostoages contre Lampsaque est, à l'époque indiquée, malaisée à concevoir. Fixés déjà, comme leurs frères les Trokmoi et les Tektosages, sur le plateau de la Haute-Phrygie, établis dans la vallée supérieure du Sangarios, aux alentours de Pessinonte, les Tolostoages se trouvaient bien éloignés de la côte de l'Hellespont, et séparés d'elle par toute la largeur du royaume de Pergame, avec lequel ils entretenaient, semble-t-il, de bons rapports [1]. Comment, par où seraient-ils parvenus jusqu'à Lampsaque, c'est ce qu'on ne voit pas du tout [2]; à quoi l'on peut ajouter qu'au début du IIe siècle, les Gaulois d'Orient, devenus sédentaires, n'étaient plus les ravageurs endiablés de l'époque antérieure [3], et que les rudes défaites, naguère infligées aux Aigosages par les Alexandrins de Troade et par le roi Prousias, avaient dû contribuer encore à calmer leur humeur aventurière [4]. Stähelin et Ad. Reinach ont agité désespérément ce problème, sans parvenir à le résoudre. Ils ont pris, en vérité, une peine bien inutile; le problème est insoluble pour le simple motif qu'il n'existe pas.

1. Cf. Stähelin, *ibid.*² 51, d'après T. Live [= Polyb.], XXXVIII, 18, 1, texte qui n'est d'ailleurs que médiocrement concluant.

2. Stähelin, dans la seconde édition de son histoire (48-49), a renoncé aux essais d'explication qu'il avait risqués dans la première (59-60). Il s'en tient, en fin de compte, à cette affligeante conclusion : « Wir sehen [?] also Lampsakos, eine hellespontische Stadt, in Bedrängnis durch die Tolistoagier ! *Welcher Art die Bedrängnis war, wissen wir nicht...* » Le rapprochement établi par Stähelin entre l'attaque supposée dont Lampsaque aurait été l'objet et le coup de main tenté par les Galates (Tektosages ou Tolostoages) contre Hérakleia-du-Pont n'a rien de topique. Les Tolostoages étaient sensiblement moins éloignés d'Hérakleia que de Lampsaque; mais, surtout, nous ignorons tout à fait à quelle époque se doit placer l'affaire d'Hérakleia. L'indication de Memnon (*F. H. G.* III, 540, fragm. 28) — οὔπω τῶν Ῥωμαίων εἰς Ἀσίαν διαβεβηκότων — demeure extrêmement imprécise. — Quoi qu'en ait pensé Ad. Reinach (*ibid.* 54-55), le texte célèbre de T. Live [= Polyb.] sur « le partage de l'Asie » entre les trois nations gauloises (XXXVIII, 16, 11-12; cf. Brandis, P.-W. VII, 540, *s. v. Galatia*, 2) ne nous aide nullement à comprendre comment les Tolostoages auraient poussé leurs incursions jusqu'à Lampsaque. Ainsi que le remarquait déjà Mommsen (*Ath. Mitt.* 1881, 214), c'est aux Trokmoi que, d'après ce texte, sont attribués les rivages de l'Hellespont.

3. Cf. Jullian, I, 514-515.

4. Polyb. V, 111, 3-4; 6-7. — Il ne faut pas prendre trop au sérieux le passage de Polybe (XXI, 41, 1-2) sur les craintes que les Gaulois auraient encore inspirées, lors de l'expédition de Gn. Manlius, aux Hellènes d'Asie. C'est un de ces développements généraux et vagues, vides de toute indication précise, comme il s'en rencontre assez souvent chez cet auteur. Le fait est qu'à la fin du IIIe siècle nous n'avons connaissance d'aucun acte de violence commis par les Galates contre les cités grecques (cf. Brandis, *ibid.* 542). A ce propos, il convient de remarquer que l'expédition de Manlius n'eut pour prétexte que l'alliance des Galates avec Antiochos III; cf. Stähelin, *ibid.*² 51.

Remarquons que l'inscription ne dit pas le moins du monde que les Tolostoages aient molesté ou tenté de molester les habitants de Lampsaque; on le lui fait dire. Et on le lui fait dire parce qu'on estime que la conduite d'Hégésias, demandant aux Six-Cents une lettre de recommandation « pour le peuple des Galates Tolostoages », ne se peut expliquer que par cette hypothèse. Mais l'hypothèse est tout à fait superflue.

Si l'on y veut bien réfléchir un instant, on reconnaîtra que, pour beaucoup de raisons, la cité de Lampsaque pouvait avoir intérêt à former des relations amicales avec les Tolostoages, — soit, par exemple, qu'elle projetât de lever chez eux des mercenaires, soit qu'elle voulût les détourner d'en fournir à Antiochos[1] et contre-balancer la dangereuse influence qu'exerçait sur eux le roi d'Asie, soit simplement qu'elle eût dessein d'établir avec eux un régime normal de transactions commerciales, et se proposât d'assurer la sécurité de ceux de ses nationaux qui trafiquaient en cette partie du pays galate[2]. Or, les Tolostoages étaient gens farouches, peu abordables, peu traitables. Si l'on voulait trouver chez eux bon accueil, il était sage de ne négliger aucun moyen de se les concilier. Les Massaliotes, amis traditionnels de tous les peuples de la Gaule, étaient en grand crédit même auprès des Celtes d'Orient[3]. Une lettre publique, où le peuple de Massalia recommanderait la ville de Lampsaque aux Tolostoages, avait chance de bien disposer ceux-ci en sa faveur. C'est de quoi s'avisèrent Hégésias et ses collègues, et c'est pourquoi, mettant à profit l'occasion unique qui les avait amenés à Massalia, ils prirent soin d'obtenir des Six-Cents cette recommandation qui, le cas échéant, pourrait être précieuse à leurs compatriotes. Cette démarche si naturelle ne visait que l'avenir; et elle n'implique en aucune manière que les Lampsakéniens eussent, dans le présent, rien à souffrir des Tolostoages.

1. Sur les auxiliaires galates d'Antiochos III lors de sa guerre contre Rome, cf. les textes réunis par Stähelin, *ibid.*[2] 51-52, et par Brandis, *ibid.* 542-543. — Il est très possible que, dès 197/6, le roi de Syrie commençât d'enrôler des Gaulois; et les habitants de Lampsaque pouvaient craindre qu'il ne les fît marcher contre leur ville.

2. Les Tolostoages, bien que fort distants, comme j'ai dit, de la région de Lampsaque, en étaient pourtant moins éloignés que les Tektosages et les Trokmoi établis plus à l'Est. C'étaient vraisemblablement les seuls Galates que connussent les Lampsakéniens, les seuls avec lesquels ils eussent quelques rapports.

3. Cf. C. Jullian, I, 380-381, et note 1 de la page 381.

Au surplus, il est une observation, — faite par Lolling lui-même [1], mais dont, l'ayant faite, il n'a pas tenu compte, — que suggère tout de suite la phrase où sont nommés les Galates, et qui condamne l'hypothèse communément acceptée. Les mots κρίναντες δὲ χρήσιμον εἶναι κτλ. montrent de la façon la plus claire que la démarche d'Hégésias et de ses collègues au sujet des Tolostoages fut due à leur seule initiative. Elle n'était pas prévue par les ψηφίσματα mentionnés à la l. 43, au texte desquels ils devaient conformer leur conduite; ils l'accomplirent de leur propre mouvement, parce qu'ils la « jugeaient utile », sans avoir d'instructions à cet égard. Et c'est ce qui explique que l'auteur du décret leur en fasse un mérite spécial. Or, les choses se fussent passées autrement, si les Tolostoages avaient alors été pour Lampsaque un péril public; en ce cas, la ville eût enjoint à ses ambassadeurs de solliciter pour elle l'intervention protectrice des Massaliotes. Si elle n'en fit rien, c'est que les Galates ne lui causaient point d'inquiétudes. Et ainsi le texte de l'inscription, dès qu'on l'examine avec quelque soin, se trouve signifier précisément le contraire de ce qu'on veut qu'il signifie.

Pour conclure : 1° Dans le décret de Lampsaque, le nom des Galates Tolostoages ne figure qu'en un seul passage, celui où est relatée l'entrevue des ambassadeurs avec les Six-Cents, à Massalia. — 2° Ce passage a toujours été mal entendu : il n'y est nullement fait allusion à une prétendue agression des Galates contre Lampsaque; une telle agression n'a jamais existé, et tout ce qu'on a dit là-dessus n'est que rêverie. — Que le décret de Lampsaque cesse donc de donner de la tablature aux historiens des Gaulois d'Asie; il n'a rien à leur apprendre sur les faits et gestes des Tolostoages; il montre seulement — ce qui est peu de chose — que les Massaliotes étaient bien vus de ces barbares, et que les Lampsakéniens pouvaient trouver profit à vivre en bons termes avec eux.

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

Versailles, 1914.

1. *Ath. Mitt.* 1881, 101 : « Uebrigens ist die Erlangung jenes Briefes als persönliches Verdienst der Gesandten aufzufassen etc. »

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

VIII

LAT. *ĀTRIVM*

On voit par le *Wörterbuch* de M. Walde (2e édition, pp. 67-68) qu'en somme il n'existe pas de bonne étymologie pour *ātrium*. Quelques modernes (par exemple Stolz dans les *Indogermanische Forschungen,* XVII, p. 89, d'après M. Walde) ont repris l'interprétation de *ātrium* par *āter*, mais M. Thurneysen en a fait justice. De son côté, M. Walde repousse, et avec raison, l'idée de M. Thurneysen qui veut rattacher le mot au grec αἴθριος, (ὑπ)-αἰθριος. Restent donc l'opinion de Zimmermann (*Bezzenberger's Beiträge*, XXIX, p. 276) qui en rapproche l'étrusque *atar* (ce mot, suivant Deecke, signifierait « maison ») et celle de Keller (*Archiv für lateinische Lexicographie,* XIV, p. 435) suivant laquelle *ātrium* (en tant que « steinernes Gemach, steinerne Halle ») se référerait à l'étrusque *(h)adra* id est *petra,* connu, paraît-il, par les scholies (de Leyde et Paris) à Juvénal (*Sat.* IV, 40). C'est vers l'une de ces deux dernières opinions que semble pencher M. Walde; en tout cas, il insiste, en tête de son article, sur le fait que les traditions les plus anciennes indiquent une origine étrusque. En effet, le commentaire de Servius, citant Caton à propos du vers 726 de l'*Énéide*, l. I :

725 *... uocemque per ampla uolutant*
Atria .....,

donne d'abord l'étymologie par *ater* et ajoute : *alii dicunt Atriam Etruriae ciuitatem fuisse quae domos amplis uestibulis*

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404; t. XVI, p. 41-44 et 393-398; t. XVII, p. 98-100. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423.

habebat, quae cum Romani imitarentur, atria appellauerunt. Cf. Varron *(De lingua latina) : atrium appellatum ab Atriatibus Tuscis; illinc enim exemplum sumptum*, et Paulus-Festus : *dictum autem ... quia id genus aedificii Atriae primum* in *Etruria sit institutum.*

Si *ātr(ium)* est ainsi l'adaptation d'un mot étrusque et si l'on considère que les Étrusques étaient en rapports suivis, dès une époque très ancienne, avec les Carthaginois et qu'il était même intervenu, au VIe siècle, un traité d'alliance entre les deux peuples (v. Seignobos, *Histoire du peuple romain*, pp. 10 et 97), on peut se demander si le mot étrusque qu'on admet à la base de *ātrium* n'était pas un emprunt punique. En effet, l'étymologie de *ātrium* par *Atria* n'échappe pas au reproche que M. Walde adresse à celle du même mot par *āter :* c'est une explication inventée pour les besoins de la cause; la seule chose qu'on puisse en retenir est l'indication de l'origine étrusque du mot. D'autre part, on admet aujourd'hui (Thurneysen, *Thesaurus*, s. u.) que le mot *aue* est un emprunt à la formule punique de salutation *Hawe(h)*, cela à cause du pluriel *auo* (= *auete)* que l'on dit chez Plaute (*Poen.*, vv. 994, 998, 1001), soit phénicien **Hawū* « vivez ». Il ne serait donc pas inouï que *ātrium* eût, médiatement ou non, la même origine. Or, il existait en cananéen, si l'on en juge par l'hébreu biblique, deux mots dont l'un a exactement le sens du lat. *ātrium* et dont la forme est assez voisine de ce même *atrium* pour qu'on puisse se demander s'il ne s'agit pas de « mots voyageurs » ayant passé de Carthage en Étrurie et d'Étrurie à Rome. De ces mots le plus usité est *Ha^Tṣer*, état construit : *Ha^Tṣar*, « atrium, uestibulum » (et aussi « pagus, uilla, *locus saepto munitus* »). Un des pluriels est *Ha^Tṣer-im*, à l'état construit *Ha^Tṣr-e*. A la base est un thème verbal *Ha^Tṣar* qui, comme l'arabe classique *Haẓara*, signifiait « rendre inaccessible, inabordable, enclore d'une muraille » et qui, en définitive, présentait le même sens que *gaẓar* « enclore, enclore d'une muraille » (cf. par exemple *g^eẓer* « saeptum, murus, *locus muro munitus*, d'où, on le sait, l'ἀζείρα « Cadix »[1]). Quand un ^Tṣ cananéen a comme répondant un ẓ arabe, en vertu

1. Et autres dérivés de même sens.

des règles phonétiques, on attend un *T (ṭ)* araméen. Et il saute aux yeux qu'une forme araméenne **Ha Tr-* s'accorderait mieux que toute autre avec *atrium* considéré comme un emprunt. Mais le phénicien n'est pas de l'araméen et, du reste, le thème verbal attendu **HaTar-* manque dans ce dernier dialecte du sémitique. Il y a été remplacé par un thème *Haʒar-* qui, le sens l'indique, est une contamination du **HaTar* supposé et de *gaʒar*, cité plus haut[1] sous sa forme hébraïque, lequel n'existe également plus en araméen (racines **H-T-r* et **g-d-r*). — La même contamination s'était produite en cananéen, d'où un thème verbal *Haʒar* « entourer, entourer d'un retranchement ». Et c'est à ce thème que se rattache le second mot dont le sens et la forme rappellent *atrium,* savoir *Hëʒër* (pluriel *Haʒar-im*, à l'état construit *Haʒr-e)*. On le traduit par « interius aedium conclaue, cubiculum; gynaeceum, thalamus, cella pomaria ».

Au point de vue phonétique, *H* dans *Ha^{T}ṣr-* (ou *Haʒr-)* emprunté aurait été traité comme dans *aue* (écrit quelquefois *haue*, sans que la chose ait plus d'importance que pour l'étrusque *hadra*, *adra*, cité plus haut). A moins que l'on ne prenne en considération l'étrusque *atar* « maison (?) », on partira naturellement de la forme *Ha^{T}ṣr-* ou *Haʒr-* comme étant à la base de l'emprunt. On aurait eu, dans le premier cas, affaire à un groupe *-^{T}ṣr-* qui, en étrusque, aurait été adapté en *-tr-*, l'étrusque paraissant ignorer aussi bien que le latin (et que le plus grand nombre des langues) le groupe difficile *-sr-*. Dans le second cas, le groupe *-ʒr-* (c'est-à-dire anciennement *-dr-*) était plus facilement encore rendu soit par étrusque *-dr-* (on sait que le latin change *-dr-* en *-tr-*), soit plutôt encore par *-tr-*, l'étrusque ignorant, en principe, les sonores. Toutefois, le sens recommande de rattacher *atrium* à *Ha^{T}ṣar* plutôt qu'à *Hedër*. Resterait à voir si la quantité longue constamment attribuée à la première voyelle de *atrium* ne tient pas uniquement au fait que le mot est toujours employé comme dactyle ou amorce de dactyle dans la poésie hexamétrique. Au reste, s'il s'agit bien d'un mot d'emprunt, on ne saurait guère rendre compte d'une nuance aussi ténue. Si d'autre part, tout en

1. Formule : **HaTar* ⋊ **gadar-* = *Hadar*.

admettant l'origine non italique du mot, on maintenait le rapprochement avec *Atria*, il conviendrait de rappeler qu'en Palestine un grand nombre de villes (10) contenaient *Ha*^{T}*ṣar* ou un dérivé de la même racine comme premier élément (il en est de même pour la racine *g-d-r*, celle de l'ἀδειρα, qui fournit au moins quatre noms de villes en Palestine, voir sur ces points les dictionnaires bibliques). Même dans ce cas, le mot aurait été emprunté comme nom commun, non comme nom propre, car il n'y a aucune trace d'établissements phéniciens en Italie proprement dite. Il se serait donc passé pour *ātr-(ium)* à peu près la même chose que pour le mot de sens analogue : germanique **gardaz* « enclos » (= lat. *hortus*), got. *gard-s*, emprunté par le slave commun sous la forme **gordü* (v. sl. *gradü*, r. *górod*, s. *grâd*, etc...) et entré depuis dans un grand nombre de villes slaves (*Nov-gorod*, Petrograd, *Bel-grade*, etc...). On pourrait songer également à utiliser dans ce cas la glose étrusque *(h)adra*. Elle est traduite par *petra* et non par *lapis*. Or, on sait que, dans les idées des Cananéens, « roche, rocher » sont synonymes de « forteresse, refuge, protection ». En conséquence *(h)adra* pourrait se référer lui aussi à un dérivé de la racine *Ha*^{T}*ṣar-*, étant donné le sens « rendre inaccessible » rappelé plus haut. Un autre dérivé attesté : *Ha*^{T}*ṣir* signifie précisément « retraite, tanière, fort de bêtes sauvages ».

En résumé, Deecke a sans doute bien deviné quand, guidé peut-être par le sens de *ātrium*, il a traduit *atar* par « maison », mais il faut entendre par là une grande maison, une sorte de palais à l'accès défendu par des murs. De plus, bien que l'une des opinions en présence fasse venir les Étrusques d'Asie Mineure[1], il convient sans doute de penser que ce n'est que par l'intermédiaire des Phéniciens d'Afrique que les Étrusques ont emprunté *Ha*^{T}*ṣ(ē)r*[2].

1. Cf. *Revue*, t. XV, p. 403, n. 3, ce qui a été dit à propos de *teba* « colline ».

2. Si l'on admet cette façon de voir, on se rappellera naturellement que *ēn* « voici » (dont le synonyme *ecce* est d'après M. L. Havet un emprunt au gr. ἔχε « tiens ») n'a qu'une bonne étymologie (v. Walde², p. 254, et Boisacq, p. 325), celle qui l'identifie au mot grec de même sens ἴν. *Ecce* montrant que de tels mots sont sujets à passer par emprunt d'une langue à l'autre et *en* = ἴν ne s'expliquant pas par l'indo-européen, ne serait ce pas le même cas que pour *aue, auo* et le mot ne serait-il pas emprunté au cananéen (hébr. *hēn* « voici », qui se rattache au thème du pronom démonstratif *hū*)?

Note additionnelle à propos de lat. *castra*, *-orum* et mots de sens analogue dans les langues celtiques.

De l'article savant, long et touffu de M. A. Walde dans la 2e édition de son *Wörterbuch* (p. 139) au sujet du lat. *castrum*, il résulte que les étymologies proposées jusqu'ici pour ce mot sont peu convaincantes et que, d'autre part, l'auteur ne peut se résoudre à en séparer une série de mots attestés sur le domaine celtique qui créent pourtant de sérieux embarras dans l'hypothèse d'emprunts purs et simples au lat. *castrum*. L'interprétation de *castrum* à laquelle M. Walde accorderait encore, faute de mieux, la préférence, serait celle de M. Bréal (*MSL.*, IV, 83). Elle rattache, on le sait, ce mot à *castrare* « châtrer » (soit « couper ») d'où, pour *castrum*, le sens originel de « emplacement *séparé* destiné à un camp ». Il est inutile d'insister sur le peu de solidité de cette construction, étant donné le sens propre de *castrum* qui est, ainsi que le rappelle M. Walde, celui de « camp entouré d'un retranchement et d'un fossé ». Ce savant n'est en effet pas loin d'admettre, avec Whitley Stokes (*Kuhn's Zeitschr.*, XL (1907), 245 et suiv.), comme aperception première : « lieu de refuge » (Bergungsort), tant pour *castrum* que pour les mots celtiques visés plus haut.

Ces mots sont : vieil irlandais *cathir*, gén. *cathrach* (dont M. Loth a expliqué la flexion par analogie de celle de *nathir*, *natdrach* « natrix, serpens » [*Revue celtique*, XXVI, 298]), et cornique *cader* « saeptum, castrum, locus munitus » (Whitley Stokes, *loco citato*)[1]. L'opinion définitive de M. A. Walde (du moins celle qu'il exprime la dernière), c'est qu'il vaut bien mieux voir dans ces mots celtiques (et de même dans le gallois *cader* « saeptum, castrum, locus munitus » — il convient de rattacher *cader* au vieil irlandais *cathir*, d'après Whitley Stokes [*loc. cit.*]) une *mutilation* du lat. *castrum*. Mais alors on ne comprend pas pourquoi le diminutif *castellum*, qui a été

1. En revanche (et M. Walde ne le laisse pas du tout entendre), ces autorités séparent absolument gallois *cair*, *caer*, moyen-breton *caer* (moderne *kear*), cornique *caer* « ville », de l'irlandais *cathir* aussi bien que du latin *castra*.

réellement emprunté par l'irlandais et le brittonique, soit resté indemne de la même « mutilation » (moyen irlandais *caissel*, gallois *cestyll*, etc., toujours d'après M. Walde, art. *castrum*, en tête).

Ne serait-il pas plus satisfaisant d'admettre que l'italique d'une part, le celtique de l'autre ont puisé à la même source que l'étrusque et le latin pour *atar*, *atrium*, c'est-à-dire dans le vocabulaire punique ancien, que leurs rapports de guerre ou autres avec les Carthaginois leur rendaient accessible ?

Atrium serait dans ce cas décidément venu au latin (et il en serait de même de *aue*, *auo*) par l'intermédiaire de l'étrusque, qui aurait d'abord conservé le *H* sémitique sous forme d'un *h* réellement prononcé chez lui, mais traité en latin comme tous les autres *h*, c'est-à-dire comme n'existant pas. Dans cette conception, il serait indifférent, à cause de l'intermédiaire étrusque et pour la raison donnée plus haut, de partir de cananéen *Ha*^{T}*ṣr-* ou de cananéen *Hadr-*. Quant à *castrum* (mot panitalique à cause de ombr. *castruo*, KASTRUVUF, acc. pl. et de osque *castrous* gén. sg.[1]), ce serait un emprunt *direct* au punique et le *H* y serait rendu *à la façon indo-européenne* par un *k*, comme il l'est incontestablement par exemple dans le nom des Ciliciens : inscriptions sémit. *H-l-k-*, gr. Κίλικ-(ες). Pour expliquer l'italique **castr-o-*, **castr-u-*, il faudrait naturellement supposer *Ha*^{T}*ṣr-* comme prototype sémitique : le *-str-* s'explique bien par un essai de reproduction du *-*^{T}*ṣr-* original, ce groupe de consonnes étant familier à la langue dès l'indo-européen (lat. *struere*, *transtra*, *tonstrix*, ombr.

1. M. Walde ne se range pas fermement (et il a certes raison) aux côtés de M. Buck qui (*Gramm. Osc. a. Umbr.* [1904], 236) interprète *castrous* par « capitis » et non par « fundi » comme on l'avait fait jusqu'à lui. Cette façon de voir conduit en effet à violenter la syntaxe en forçant à traduire *ueiro pequo castruo* (Vla. 30 etc.) par *uirorum pecudum-que* (!) *capita* et à heurter toute vraisemblance phonétique et morphologique faisant reconstruire pour *castro-* un monstre tel que **capstro-* issu lui-même de **caput-tro-* auquel M. Walde fait bien d'ajouter un double point d'interrogation. — Il faut continuer évidemment à traduire KASTRUVUF par *fundos*, mais il n'est pas interdit d'entendre par là les *fermes* elles-mêmes puisqu'on voit (*T. Eugub.*, p. 90) que certains *quartiers* de Rome s'appelaient *castra (tabellariorum, victimariorum)*, ce qui fournit l'équivalence *castra* = *vicus*.

On comprendrait alors pourquoi le gén. osque *castrous* est celui d'un thème en *-u-* (comme le gén. latin *domūs*) et pourquoi le mot ombrien est le dérivé d'un thème identique (**castru-o-*, cf. le nom propre *Castru-cius*, *op. cit.*, p. 89 en note).

STRUHÇLA, *struçla*, etc.[1], et le sens coïncidant parfaitement ainsi qu'on l'a vu plus haut (hébr. *Ha*^{T}*ṣr* – « locus saepto munitus »).

Le même traitement du *H* sémitique, soit *k*, aurait été réalisé par la langue *indo-européenne* la plus voisine de l'italique, savoir le celtique. Ici toutefois ce n'est pas à *Ha*^{T}*ṣr*–, mais à son synonyme *Hadr*– (hébr. *Hĕdĕr* « réduit ») que l'idiome emprunteur aurait donné la préférence. Le latin *castrum* et le celt. **kat* + voy. + *r*–[2] sont bien l'un avec l'autre dans un certain rapport, mais il n'est pas nécessaire (pas plus qu'il n'est avantageux) de vouloir les tirer l'un de l'autre. Ce sont des emprunts indépendants à la même langue qui présentait elle-même deux[3] possibilités : *Ha*^{T}*ṣr*– et *Hadr*– avec le même sens ou peu s'en faut. Le gallois *cader* apparié par Whitley Stokes au vieil irlandais *cathir* (anc. **kat* + voy. + *r*–) n'explique pas le gall. *cair*, *caer*, cornique *caer*, moyen-breton *caer* (mod. *kear*), et le lat. *castrum* (osque *castrous*, etc.) n'en est qu'un quasi-doublet, les aspects phonétiques inconciliables et les sens divergents du vocable italique et du vocable celtique résultant à la fois de ce que le point de départ n'était pas absolument un (toutefois il s'agit de deux mots à contamination réciproque dans la langue originaire) et de ce que l'un et l'autre avaient suivi une voie très différente, *castrum* (**kastro*–, **kastru*–) ayant sans doute été pris directement au carthaginois par l'italique et **kat* + voy. + *r*– étant venu au celtique des îles peut-être par l'intermédiaire des Celtibères, comme *ātrium*, *aue* (*auo*), *ēn* avaient été transmis au latin[4] par l'intermédiaire des Étrusques.

A. CUNY.

1. En sens inverse, l'arabe, en empruntant le latin *castrum*, l'a de nouveau ramené à *qa*^{T}*ṣr-un*. Mais la consonne initiale montre que le mot a passé par des bouches indo-européennes avant de revenir au sémitique.

2. Dans les emprunts oraux (anciens) des langues indo-européennes aux langues sémitiques, les occlusives sonores de ces dernières sont rendues par des sourdes (ζόσσιπος, κυπάρισσος, κάμηλος, κιπώ « laurier-cassé », hébr. *'ezōb*, *gōfēr*, *gamāl*, *qiddā* « casia », voir par exemple H. Möller (*SI*, p. 75 note). Il en résulte que le celtique **kat-r*– peut s'expliquer *directement* par un sém. *gadar*–, le sens de l'hébreu *gᵉdēr* étant aussi, on l'a vu, « locus muro munitus », cf. la prononciation moderne *Cadix*, qui continue sans doute la prononciation locale de la dénomination « savante » Γάδειρα.

3. Trois si l'on tient compte de *gadr*–, qui est lui aussi très satisfaisant pour la sémantique.

4. Et *teba* au sabin (*Revue*, XV, p. 404).

NOTES CRITIQUES SUR LES POÈTES LATINS

(Suite et fin.)

IV

CLAUDIEN, Bell. Goth. 153.

La guerre de Pyrrhus a duré cinq ans, celle d'Hannibal dix-huit, mais en un hiver Stilichon en a fini avec les Goths :

Hic celer effecit, bruma ne longior una
Esset hiems rerum, primis sed mensibus aestas
153 Temperiem caelo pariter *belloque* referret.

Regnoque Birt, *Latioque* Koch, qui supposent des fautes peu explicables. *Patri<a>eque* Postgate (Classical Quarterly, 1910, p. 260); *patrie* serait tombé après *pariter* et le supplément métrique *bello* (on a *bellum* 150) aurait été inséré par « a stupid scribe ». Je ne puis admettre cette hypothèse ; si le vrai texte avait eu *pariter patrie*, c'est *pariter* et non *patrie* qui aurait disparu ; quant à ajouter *bello*, c'est ce qui ne serait venu à l'idée d'aucun lecteur (on aurait mis *caelo<terrae>que* par exemple). Je propose *populoque; bello* est l'arrangement d'un *populo* estropié (*pulo*, par saut de *p* à *p*?). Par *populo*, Claudien entend le peuple de Rome, comme, au vers 43, les *Damnati fato populi* sont les peuples des diverses villes. Rome maintenant peut se redresser (52 *Surge precor ueneranda parens*); outre qu'elle a craint l'ennemi, qui *mente profundas Hauserat urbis opes* (85-86), elle a été *internis Furiis exercita plebis* (50). C'est par rapport à Rome que le poète définit en lui-même son hiver figuré, *hiems rerum;* c'est pour Rome aussi que reviennent les beaux jours.

Carm. min. 26,14-16.

Le poète décrit la source chaude d'Aponus :

Alto colle minor, planis erectior aruis,
Conspicuo cliuus molliter orbe tumet,
Ardentis fecundus aquae. Quacumque cauernas
14 *Perforat*, offenso truditur igne latex.
Spirat putre solum, conclusaque subter anhelo
16 Pumice rimosas *perforat* unda uias.

La répétition de *perforat* étant intolérable, M. Postgate (Classical Quarterly, 1910, p. 260) a indiqué une correction *perfurit* que semble rendre certaine la comparaison de *Rapt. Proserp.* 1,174-176 (là, à côté de *furit per saxa*, on retrouve *offenso*, *rimosa*, *iter* = *uias*, *putria*, sans compter *cauernas* 171 et d'autres ressemblances d'expression et d'idée entre les deux passages). *Perfurit* a été construit avec l'accusatif par Stace, *Theb.* 4,387-389 : *Aut tumidum Gangen aut claustra nouissima rubrae Tethyos eoasque domos flagrante triumpho* Perfuris.

Selon M. Postgate, *perfurit* devrait être substitué au second *perforat;* c'est à cette même place que d'autres avaient lu *personat*, *permeat*, *perfodit*. Mais examinons la suite des idées. Le distique 15-16 prépare les vers 19-22, où Claudien montre qu'en dépit de la fumée et de la chaleur le sol est couvert de verdure. Ce distique doit donc peindre ce qui est visible, l'échappement des émanations et des eaux, plutôt que ce qui se passe dans les profondeurs ; effectivement il commence par *spirat*, et il finit par *uias*. L'expression *perforat uias* y semble très légitime, avec le sens de « frayer des chemins », et cette expression est ancienne (Cicéron, *Tusc.*, 1,46 ; cf. ND. 3,9 *duo lumina ab animo ad oculos perforata*). *Perfurit uias* serait d'ailleurs bizarre ; le bouillonnement est à son maximum dans l'intérieur, là où le feu et l'eau se rencontrent dans des cavités closes ; dès qu'il y a échappement, le bouillonnement se tempère, et c'est dans les *uiae* que l'imagination se le figure le plus réduit. Si l'eau bouillante sortait furieusement par de larges ouvertures, Claudien n'aurait pas manqué de nous peindre un geyser padouan ; or, il est muet sur l'aspect extérieur de l'eau. Et comme les *uiae* sont *rimosae*, formées de simples fissures,

il est clair que, là, l'eau « fuit » plutôt qu'elle ne fait éruption. C'est donc au vers 14, à côté de *cauernas*, de *offenso* et de *truditur*, que doit se placer l'excellente correction de M. Postgate.

Carm. min. 32 (De saluatore).

1. Je traiterai d'abord d'un détail du vers 5. Il s'agit du Christ dans l'Incarnation.

5 Passus corporea *mundum* (var. *-di*) uestire figura
Adfarique palam populos hominemque fateri.

On a conjecturé *dominum* et *numen*, qui graphiquement sont loin de *mundum*. Moins différent de *mundum* serait le *mentem* de Birt, qui, d'ailleurs, s'opposerait bien à *corporea;* toutefois *mentem* n'est pas un mot qu'on s'attende à voir altéré; au surplus, c'est un terme peu théologique[1]. Cherchons autre chose.

Peut-être doit-on tirer quelque lumière de l'hémistiche *Adfarique palam populos*. Il est actuellement faible; si l'imagination trouve merveilleux qu'une personne divine revête une forme corporelle (*corporea figura*) et assume ouvertement la nature humaine (*hominem fateri*), il est moins frappant que la personne divine ait commerce avec les hommes ordinaires (*adfari populos*). Songeons à quel point l'auteur de cette poésie chrétienne est païen en réalité; songeons qu'il voit tout sous le jour de la mythologie grecque: a-t-il pu s'intéresser à un détail pour lui si classique? Mais qui sait si le mot caché sous *mundum* n'avait pas une couleur neuve, spécifiquement chrétienne, et si, en préparant l'hémistiche *Adfarique palam populos*, ce mot n'en relevait pas à l'avance la valeur littéraire?

Je propose *Verbum*. Si les foules ont été évangélisées par la parole divine elle-même, il y a gradation et non chute quand on passe de *corporea figura* à *adfari populos*, ce qui n'empêche pas *hominem fateri* de faire gradation à son tour. Une allusion moins expresse au Λόγος est fournie par le vers 2, *Vox summi sensusque dei*. — *Verbum* a dû être écrit *ūbum*, par *ū* non final = *uer*. Un copiste a transcrit indûment *umbum*, barba-

1. Contre *mentem* au vers 5, Koch invoque le *mente* du vers 3. Cette objection est sans force si, comme je le suppose, la pièce présente une transposition grave.

risme dont *mundum* est l'arrangement. Ou peut-être, plus exactement, *mundum* est-il l'arrangement d'un *aumbum*. Car un ms. du xe siècle, qui sera cité quelques lignes plus bas, a devant *mundum* non pas *corporea,* mais *corpore*. Si l'archétype avait de même *corpore*, la leçon *corporea* a pu être restituée par divers copistes sous la double suggestion du mètre et de *figura*.

Au vers 7, *Quemque utero* devient *Quem uerbo* dans le ms. le plus ancien (ixe siècle). La variante *uerbo* atteste indirectement l'existence d'une correction marginale, destinée par son auteur au vers 5, mais qui a été fourvoyée par un nouveau copiste. M. Birt préfère *uerbo* à *utero* parce que, dit-il, Claudien suit l'évangile de Jean. Je m'empare de l'argument en faveur de mon hypothèse. Et le texte de Jean (1,14) ὁ Λόγος σάρξ ἐγένετο, cadre mieux avec un accusatif *uerbum* au vers 5 qu'avec un ablatif *uerbo* au vers 7 ; le Verbe est présenté comme incarné, non comme incarnateur.

II. Le vers 5 rendu lisible, des difficultés diverses affectent l'ensemble du morceau. Le vers 7, qui manque dans V (xie siècle) ainsi que dans un ms. du xe siècle (Birt p. LXXX note 7), et que plusieurs critiques ont tenu et tiennent pour apocryphe, a effectivement l'air d'être un corps étranger intrus ; son *Quemque*, pourtant, serait singulièrement apte à continuer le *quem* du vers 2 ; *quem* a rapport à la filiation paternelle et *Quemque* à la filiation maternelle. — Les secondes personnes *domuisti* 4 et *subisti* 16 sont séparées par des troisièmes personnes. Et l'incohérence grammaticale est liée à une incohérence logique ; l'Incarnation et la Rédemption sont traitées séparément, comme si l'esprit du poète ne les liait pas ainsi qu'il est naturel ; bien mieux, ce qui concerne la Rédemption est coupé en deux (vers 4 d'une part, vers 16-18 d'autre part). — Dans ces conditions, le développement sur la maternité miraculeuse de Marie fait digression, et le *Quin* qui le suit au vers 16 est à peine intelligible.

Concluons que devant ce *Quin* doit être transporté le groupe des trois vers 4-6. Ils auront été sautés, puis rétablis en marge supérieure ; on peut conjecturer qu'il y a eu connexité entre le

rétablissement à cette place et l'omission par le copiste V du vers 7, qui commençait la page de l'archétype. Entre les deux désignations du Λόγος, *Vox* 2, et *uerbum* 5, il y a en réalité un intervalle de douze vers.

La transposition faite, la pièce *De saluatore* a la forme suivante :

Christe potens rerum, redeuntis conditor aeui,
Vox summi sensusque dei, quem fudit ab alta
3 Mente pater tantique dedit consortia regni,
7 Quemque utero infusum (*var.* incl-) Mariae mox, numine uiso,
Virginei *timuere* sinus, innuptaque mater
Arcano stupuit compleri uiscera partu
Auctorem paritura suum; — mortalia corda
Artificem texere poli; mundique repertor
Pars fuit humani generis; latuitque sub uno
Pectore qui totum late complectitur orbem;
Et qui non spatiis terrae, non aequoris unda
15 Nec capitur caelo, paruos confluxit in artus; —
4 Impia tu nostrae domuisti crimina uitae,
5 Passus corporea Verbum *uestire figura*
6 Adfarique palam populos hominemque fateri;
16 Quin et supplicii nomen nexusque subisti
Vt nos subriperes leto mortemque fugares
Morte tua; mox aetherias euectus in auras
Purgata *repetes* laetum tellure Parentem.
Augustum foueas, festis ut saepe diebus
Annua sinceri celebret ieiunia sacri.

Ainsi apparaît le sens général. Le poète de cour, qui comme poète est un païen, a dû composer une pièce chrétienne de circonstance (on va voir que *annua ieiunia* désigne les austérités des jours saints). Il lui a fallu résumer la doctrine de l'immolation du Christ pour les hommes; il l'a fait sèchement, sans ombre de sentiment personnel. Avant de s'exécuter, et pour dire quelque chose, il a traité avec une complaisance relative un thème qui parle moins au cœur des croyants, mais qui prêtait à ses antithèses, celui de la naissance divine; ce thème avait, d'ailleurs, son utilité logique, puisque la naissance est la préparation indispensable de l'immolation future. La difficulté pour Claudien était de finir son morceau chrétiennement.

Il s'est tiré d'affaire par un tour de passe-passe. Il admet, sans le dire, que présentement le Christ est mort (c'est ce

sous-entendu même qui indique la date des jours saints), puis il annonce la résurrection de Pâques; le Christ va remonter dans les cieux auprès du Père. A quoi donc s'occupera là-haut le Ressuscité? à protéger l'empereur, à lui assurer de nombreuses austérités en fin de carême, ce qui est une belle trouvaille pour dire une longue vie. Le pensum religieux, accepté à contre-cœur, aboutit à une gentillesse courtisanesque, qui coûtait moins que le reste à la conscience littéraire de Claudien.

Au vers 8, la leçon la mieux attestée est *tumuere* (variante *intumuere;* dans le ms. du IXe siècle, *tumore*). Elle ne donne pas de construction acceptable (en vain M. Birt veut justifier la syntaxe *aliquem tumere*, être grosse de quelqu'un, par le *nescio quid... tumet* de Sénèque, Thyeste 267-268). J'adopte sans hésiter la leçon plus intéressante des *excerpta Gyraldina* et d'un ms. du XIIIe siècle, *timuere*. Elle respecte la grammaire et elle cadre avec le *stupuit* du vers suivant, ainsi qu'avec *numine uiso*.

Timuere et *stupuit* jurent, d'ailleurs, avec la doctrine chrétienne. Claudien semble supprimer l'Annonciation; peut-être ce « chrétien » n'avait-il jamais lu l'évangile de Luc. Il avait, en tout cas, oublié Juvencus (1,52 ss.), quoique, d'après M. Birt (p. LXIV), ce poète soit une de ses sources.

Au vers 19, la plupart des mss. ont *repetens*, qui ne pourrait se construire que si on mettait un point après *Morte tua* (vers 18) et une simple virgule après *tellure Parentem* (vers 19). J'avais pensé d'abord à ponctuer ainsi, mais la disposition de la fin était forcée, et la subordination de la religion à la courtisanerie devenait franchement impudente. Il faut lire *repetes;* le ms. du Xe siècle cité à propos du vers 7 a *perpetes* [1], et J (XIIIe siècle) a *repetis*.

Rapt. Proserp. 1,139-141.

Despexit utrumque
Flaua Ceres; raptusque timens (heu caeca futuri)
139 *Commendat Siculis furtim sua gaudia terris.* (Om. FW.)
Infidis Laribus natam commisit alendam. (Om. D.)
141 *Aethera deseruit, Siculasque relegat in oras* (*horas* FSW),
Ingenio confisa loci. Trinacria quondam...

1 Au vers 11, le même ms. a *repetor* pour *repertor*.

Les vers 139-213 manquent dans ABC; en marge B^corr ajoute 140; A^corr ajoute 140, puis 139.

Les vers 139 et 141 font trop manifestement double emploi pour que personne songe à les conserver ensemble. Birt, Heinsius, Koch suppriment 140-141 et gardent 139; Bücheler, plus justement, supprimait 139, qui est fabriqué avec des mots de 195-196 (*tibi* gaudia *nostri Sanguinis et caros uteri* commendo *labores*); mais Bücheler était obligé de remanier la fin de 140 (*comitatur ademptam*).

Je suis persuadé, pour ma part, que seul le vers 140 est authentique, et que 139 d'une part, 141 de l'autre, sont deux fabrications indépendantes, destinées à remplacer 140 omis par accident. 139 est l'œuvre d'un excellent versificateur, ce qui n'a rien d'étonnant même si le vers n'est pas antique (il ne figure dans aucun ms. antérieur au XIIIe siècle); *furtim*, que Birt s'imagine être indispensable, est du moins une jolie trouvaille d'interpolateur (cf. *abdidit* 180). 141, attesté dès le XIIe siècle, semblerait être d'un raccommodeur maladroit; les temps des verbes coordonnés par *que* y jurent *deseruit*, *relegat*; l'ellipse de *filiam* y est plus que dure; *relegat* (un peu suspect métriquement, Birt p. CCXV) y est sans propriété, car Cérès se déplace elle-même pour aller cacher sa fille au pied de l'Etna. Mais le texte doit être altéré; je lirais *Siculas prolem egit*, car si *prolem egit* a été contracté en *prolegit* par saut de *e* à *e*, l'arrangement *-que relegat* était quasi fatal (*que* est omis dans S[1]). — *Aethera deseruit* est inspiré de 195, (*Quam nos praetulimus caelo*.

Au v. 139, S (XIVe siècle) a une leçon bizarre : *sydera* au lieu de *gaudia*; S^corr et A^corr substituent, non sans bonheur, *pignora*, qui a été probablement suggéré par *pignus* 179.

Dans le vers 140, *alendum* ne vaut rien, car Proserpine n'est plus un nourrisson (cf. *seruandum* 179). Il faut certainement partir de la lectio difficilior et lectio uetustior (non mentionnée dans Koch!) *itura*, donnée par F (XIIe siècle); *alendum* est dans S (XIVe siècle); dans W (XIIIe siècle), elle est de première main selon Birt, mais sur un grattage. *Itura* se retrouve

1. S ou S^corr a d'ailleurs arrangé *relegat in horas* en *relegerat horas*.

dans les additions marginales de A^{corr} B^{corr} (A^{corr} a *ituram* avec *m* exponctuée). Je propose *et oris*, qui sera coordonné avec *Laribus;* c'est *oris*, non *Laribus*, qui prépare *Ingenio confisa loci. Oris*, la Sicile; *Laribus*, les *Cereris tecta* du vers 237, le palais d'acier construit par les Cyclopes voisins pour être un refuge inexpugnable. Le ETORIS supposé a pu facilement être lu ITORA, dont *itura* est l'arrangement.

En somme, le texte original devait présenter l'aspect suivant :

138 Flaua Ceres; raptusque timens (heu caeca futuri)
140 Infidis Laribus natam [1] commisit *et oris*,
142 Ingenio confisa loci.

Claudien donc ne nommait pas encore la Sicile, pas plus qu'il ne faisait la moindre allusion à la construction d'une forteresse cyclopéenne. La seconde négligence est surprenante; la première ne l'est pas; ou plutôt ce n'est pas une négligence, puisque *Trinacria* est le premier mot de la phrase suivante.

La lacune de ABC commence après 138 et finit avant 214; elle correspond à 75 vers du texte imprimé, mais peut-être les feuillets perdus de l'archétype ne contenaient-ils que 72 vers (soient deux feuillets à 18 lignes la page), les vers 142-213. Dans ce cas, l'archétype de ABC, ou un ancêtre de cet archétype, aurait sauté 140 à la jonction de deux feuillets (ou de deux cahiers?) et ni la fabrication 139 ni la fabrication 141 n'y auraient été insérées à la place. Une explication de ce genre me sourirait plus que celle de Birt, qui (p. CXLVIII) suppose une mutilation volontaire. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse échapper à l'hypothèse d'une omission fortuite de 140 et de deux suppléments forgés par des lecteurs différents, *Commendat Siculis furtim sua gaudia terris* et *Aethera deseruit, Siculas prolem egit* (?) *in oras*. Ces deux suppléments ont pénétré tous deux dans S et dans D (dans D, en y évinçant le vers 140). Le premier a pénétré en outre dans la source de A^{corr} B^{corr}; le second, dans FW. Ce qui suppose, au Moyen-Age, de nombreuses collations entre manuscrits.

LOUIS HAVET.

1. Je n'ose attacher d'importance à l'ordre *natam laribus* donné par l'édition d'Isengrinius.

STATUETTE EN TERRE CUITE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE NATIONAL DE MADRID.

Le savant catalogue publié par M. Gabriel Leroux a fait connaître l'importante collection des vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid[1], dont quelques spécialistes à peine soupçonnaient la richesse; seules deux ou trois pièces de choix, comme la coupe d'Aison ou le cratère d'Asstéas, étaient célèbres. Le grand lécythe à fond blanc, pièce de premier ordre, extrêmement rare et précieuse par les dimensions et la technique, n'était connu que depuis l'étude magistrale de M. Collignon[2].

Nous espérons que beaucoup de temps ne se passera pas sans que l'École des Hautes Études hispaniques nous donne aussi le catalogue des figurines d'argile du même musée. Ces figurines, on peut le dire, sont absolument ignorées, bien que les séries en soient abondantes et renferment beaucoup de morceaux excellents; car l'étude de M. Eduardo de Hinojosa est assez ancienne, et a paru dans un luxueux ouvrage fort peu répandu[3]; le *Catalogo del Museo arqueologico nacional* (tome I), qui en donne l'inventaire à la date de 1883, n'a pas été mis dans le commerce, et deux articles plus récents de M. José Ramón Mélida, l'un de 1884, l'autre de 1902, ne sont pas suffisamment connus[4]. Cela n'est pas juste, car les séries formées par l'achat

1. G. Leroux, *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*, Bibliothèque des Universités du Midi, fascicule XVI, 1912.

2. *Monuments Piot*, XII, p. 43 et suiv., pl. V.

3. *Museo español de Antigüedades*, IX, p. 504.

4. J.-R. Mélida, *Sobre las esculturas de barro cocido griegas, etruscas y romanas del Museo arqueologico nacional*. — Id., *Donacion Stützel, Barros griegos*.

de la Collection Tomas Asensi, en 1876, par la récolte de D. Juan de Dios de la Rada y Delgado au cours d'un voyage scientifique en Orient, en 1869, par une donation de Theodor Stützel en 1901, par des trouvailles faites en Espagne même, à diverses époques, contiennent des terres cuites grecques, romaines, étrusques, chypriotes, ibériques et ibéro-romaines, qui sont d'un grand intérêt.

Certaines statuettes ne dépareraient pas les vitrines des plus grands musées ou des collections particulières les plus fermées, et pour permettre d'en juger il nous suffira de présenter celle qui porte le n° 3167. Elle a été donnée par M. J.-B. Serpieri, que connaissent bien tous les « Athéniens » de notre génération, à M. de la Rada. Serpieri ne pouvait envoyer au Musée de Madrid un plus admirable spécimen de l'art des coroplastes attiques.

C'est une jeune femme élancée et svelte sans maigreur, portant avec noblesse sur un cou robuste et de larges épaules un peu carrées une tête grave et belle[1]. Elle est debout, la jambe gauche légèrement avancée, les pieds nus, dans une attitude où la simplicité la plus pure s'allie à une suprême élégance. Vêtue à la mode ionienne, du *chiton* à plis froncés qui dégage la naissance de la gorge, et l'avant-bras sortant d'une ample manche ouverte, et du grand *himation* qui, drapé en écharpe en travers du buste,

1. La figurine est haute de 31 centimètres, y compris le haut socle cubique qui la porte.

sous les seins, remonte par-dessus l'épaule gauche et tombe plus bas que les genoux, elle soutient sur le poignet gauche un pan de l'étoffe, tandis que la main nue est posée sur l'estomac, et de sa main droite qui pend avec grâce, elle soulève légèrement le châle dont elle pince un pli entre le pouce et l'index.

Qui ne reconnaîtrait dans cette figure un peu hautaine le bel art sévère des Athéniens entre les guerres médiques et Phidias, art dont les productions, encore assez rares dans nos musées, ont corrigé sous les influences doriennes les finesses un peu mièvres de l'archaïsme avancé sans en perdre pourtant tout à fait le souvenir, et préludé à la sobriété vigoureuse de la beauté classique qui se crée?

Certes, nous n'avons sous les yeux qu'une modeste figurine industrielle, fabriquée par des procédés sommaires : si le devant du corps est estampé avec soin dans un creux bien préparé, le revers n'est pas modelé; c'est une simple galette un peu arrondie, dont les bords se raccordent très sommairement et sans précision aux bords de l'estampage antérieur. D'ailleurs, le moule même de la face est usé, si bien que le modelé est partout, ou à peu près, rond et flou; les détails sont trop souvent estompés et mous, par exemple aux mains, aux pieds, aux plis de l'himation, à la tête surtout, dont la bouche est peu dessinée, vague et lourde, dont les yeux sont informes et morts. Toute la surface de la figurine ne garde de la coloration qui l'avivait et la précisait que les taches clairsemées du bain de chaux préliminaire; c'est ainsi que les cheveux qui encadraient si joliment le front entre deux gros bandeaux de fort relief, ont perdu avec leurs couleurs les fines ondulations qui en allégeaient la lourdeur, et qu'a disparu peut-être la fleur aux fines nuances dont l'on peut admettre l'épanouissement entre les seins, comme un bijou précieux[1]; et c'est ainsi

1. Notons, d'ailleurs, que c'est ici une simple hypothèse, que l'état de la figurine défend de soutenir avec insistance. Au lieu de la tige d'une fleur, on pourrait aussi bien supposer que les doigts pinçaient un grain de blé que, vu sa petitesse, le coroplaste n'aurait pas figuré. Dans le premier cas, la statuette représenterait Coré, dans le second, Déméter. Mais il est aussi fort possible que la main n'ait rien tenu du tout, et soit simplement représentée dans un geste gracieux de repos. La femme n'en pourrait pas moins représenter Déméter ou Coré, mais elle pourrait aussi tout simplement figurer une dame athénienne.

que ne nous charme plus le contraste du plissement rose du *chiton* et des larges plans azurés ou des plis tuyautés de l'*himation*.

Malgré ces imperfections de facture et des fautes plus graves, comme la longueur exagérée des pieds, malgré le manque de retouches, malgré les injures du temps, Déméter, Coré, ou dame athénienne — car on peut hésiter entre ces identifications — l'œuvre est admirable par la pureté de l'idée et par l'ampleur du style. Une fois de plus on est étonné d'un effet si grand obtenu par des moyens si simples; sans effort, sans recherche où se sente la fatigue, l'humble modeleur d'argile trouve la majesté du port et la noblesse de l'attitude — *incessu patuit dea* — l'expression sereine du visage, l'harmonieux ajustement des étoffes qui révèlent pudiquement la savoureuse fermeté du corps, les plus heureuses dispositions des plis droits s'opposant aux plis obliques, des froncements pressés, calamistrés et symétriques à la mode ancienne contrastant avec les plis larges et libres à la mode des contemporaines de Cimon, fils de Miltiade : c'est qu'à cette époque déjà le génie des maîtres sculpteurs rayonnait jusqu'au fond des ateliers populaires; les plus obscurs imagiers donnaient en de rapides figurines vendues pour quelques oboles des sœurs dignes d'elles aux déesses sublimes dont commençaient à s'enorgueillir les temples; Phidias était né.

Pierre PARIS.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXIX

ÉPOPÉE ET FOLK-LORE DANS LA *CHANSON DE ROLAND*

Parmi les mille problèmes que provoque le folk-lore, un des plus délicats à résoudre est celui de ses rapports avec les œuvres littéraires, et, plus particulièrement, avec les poèmes épiques.

Que des épopées, comme l'*Iliade*, l'*Odyssée* ou l'*Énéide*, aient engendré des faits de folk-lore, des contes, des noms de lieux-dits, qu'on se soit montré en Asie les endroits des combats célébrés par Homère, et en Italie les ports ou les chemins d'Énée décrits par Virgile, c'est probable : un poème fameux agit sur l'esprit des foules [1] pour y créer de nouvelles fantaisies, rameaux populaires qui prolongent et étendent l'œuvre maîtresse élevée par le génie d'un écrivain.

Mais, inversement, les auteurs de ces œuvres ont consulté, pour les bâtir, les propos et les récits qui se répétaient sur leurs héros dans les écoles et chez le vulgaire. Loin d'avoir créé de toutes pièces la légende, les poètes d'épopées l'ont reçue en grande partie des pensées populaires qui les environnaient. Un poème comme l'*Énéide* est le plus brillant des chaînons de la gloire mythique d'Énée, car c'est le chaînon complaisamment ciselé par un grand artiste; mais ce n'est qu'un

1. Encore que ce soit sans doute le plus souvent par l'intermédiaire de quelque commentateur local, plus érudit, plus curieux et plus bavard que les gens de son entourage. — La diffusion du folk-lore d'Ulysse en Occident, par exemple (cf. Strabon, XVII, 3, 17; I, 2, 18; etc.), ne peut s'expliquer que par des gloses de voyageurs plus ou moins érudits (cf. *Revue*, 1912, p. 283-4).

élément d'une longue chaîne d'écrits et de propos dont l'origine demeure encore mystérieuse[1].

C'est le cas de la *Chanson de Roland*.

Assurément, faute de textes antérieurs, nous ne saurons jamais ce que l'auteur du poème a emprunté à ses devanciers : et je comprends sous ce mot tous les récits, populaires[2] ou savants[3], qui pouvaient circuler sur la mort de Roland. Pourtant, il m'a toujours semblé que ces emprunts étaient plus considérables qu'on ne le croit d'ordinaire.

I. Faits de folk-lore archéologique[4].

L'auteur a pris soin lui-même de nous indiquer deux faits qu'il a pu constater[5] : il s'agit de deux objets dont le populaire rattachait l'origine à la vie et à la mort de Roland.

1° Voici, à Blaye, les tombeaux de Roland et de ses deux compagnons :

Entresqu'à Blaive ad cunduit sun nevuld
E Olivier sun noble cumpaignun
E l'arcevesque, ki fut sages e pruz.
En blancs sarcous fait metre les seignurs
A Seint-Romain : là gisent li barun[6].

1. Cf. l'article, bien fait, de Rossbach, chez Pauly-Wissowa, I, c. 1013 et s. — Je ne crois pas, par exemple, que Virgile ait eu le premier l'idée de donner pour origine au nom de Gaète, *Caieta*, celui de la nourrice d'Énée (*Énéide*, VII, 3) : cette étymologie populaire doit être antérieure au poème (cf. Strabon, V, 3, 6); sur cette question particulière du folk-lore toponomastique de la légende d'Énée, cf. Preller, 3e éd., II, p. 316-7.

2. Je ne veux nullement dire, par ce mot, que ces récits fussent la création spontanée du populaire : l'origine pouvait en être, et même, comme je l'indiquerai, devait en être dans les cercles d'école. Mais ils étaient populaires par les circonstances, les milieux et les formes où ils se développaient.

3. J'appelle ainsi, non pas les anciens documents historiques, comme la *Vita Caroli* d'Éginhard, qui pouvaient mentionner la mort de Roland, mais les narrations en prose latine qui avaient pu être composées sur ce thème, analogues, par exemple, à l'*Historia* du pseudo-Turpin (celle-ci, d'ailleurs, sans doute postérieure à la *Chanson*). Cf. p. 43-44.

4. J'appelle ainsi le fait d'attribuer à un personnage célèbre ou à un groupe de personnes historiques des monuments ou objets antiques.

5. Je ne peux cependant exclure l'hypothèse que Turold ait pris cette constatation (de l'existence des deux objets) dans quelque source écrite consultée par lui, par exemple guide ou récit de pèlerinage. Cf. p. 45.

6. Vers 3689-93. Ces derniers mots marquent bien qu'on montrait dès lors les trois sarcophages à Saint-Romain de Blaye. — Tavernier (*Zur Vorgeschichte des altfranz. Rolandslied*, 1903, p. 190) n'a pas compris ce que j'ai dit (*Romania*, XXV, 1896, p. 168) : je n'ai pas attribué à l'auteur même de la *Chanson* le fait de placer le tom-

2° C'est également le cor de Roland qu'on montrait dans la basilique de Saint-Seurin de Bordeaux :

Desur l'alter seint Sevrin le baran
Met l'olifant plein d'or e de manguns[1]
Li pelerin le veient ki là vunt[2].

Le cor que l'on montrait à Bordeaux était largement fendu[3] : et c'est sans aucun doute ce qui a provoqué, chez l'auteur de la *Chanson*[4], l'épisode de Roland brisant avec son cor la tête d'un Sarrasin :

Fenduz en est mis olifant el' gros[5].

beau à Blaye parce que Blaye était la première terre vraiment française et royale, j'ai attribué ce fait à la « tradition populaire » utilisée par lui. — Je crois de plus en plus que, pour comprendre le rôle mythique de Blaye, il faut regarder dans l'entourage littéraire de Guillaume V (cf. p. 47, n. 1).

1. Il y a contradiction, au moins apparente, entre ce fait et le fait que Roland, au cours de la bataille, aurait perdu les ornements de son cor d'ivoire :

Ça jus en est li cristals e li ors

(vers 2296). Mais il est fort possible que les ornements d'or, de pierre ou de verre qu'on montrait sur le cor de Saint-Seurin fussent présentés comme rajoutés par Charlemagne.

2. Vers 3685-7. — Le pseudo-Turpin prétend que le cor fut primitivement déposé à Blaye, « aux pieds de Roland, » mais qu'il fut ensuite « indignement » transféré à Bordeaux (p. 54, Castets). Il est possible que ce soit un simple propos que les guides de Blaye devaient tenir devant les pèlerins ; mais il est également possible que le clergé de Bordeaux ait réclamé et obtenu une part des reliques de Roland : Blaye est du diocèse de Bordeaux, et c'est à Blaye que, en 1027, l'archevêque de Bordeaux fut désigné par les ducs Guillaume d'Aquitaine et Sanche de Gascogne et consacré par les évêques (Adémar, III, 70) : dans une circonstance de ce genre, par exemple, un don de reliques a fort bien pu se produire. Je ne crois pas, contrairement à Ph. Aug. Becker, qu'il y ait eu concurrence intensive entre les sanctuaires de Blaye et de Bordeaux ou en tout cas que cette concurrence ait pu agir sur la formation de la *Chanson de Roland*.

3. Il n'y a pas de doute que le cor montré à Bordeaux ne fût fendu : *Tuba vero churnea scilicet scissa apud Burdegalam urbem in beati Severini basilica habetur* (*Codex*, p. 43).

4. Soit que les guides lui aient fourni l'explication, soit qu'il l'ait imaginée lui-même. — Une autre explication donnée par les guides était que le cor avait été fendu par le souffle surhumain de Roland : *Tubam sonando oris sui vento... per medium divisit* (*Cod.*, p. 43). Il ne serait pas impossible que l'auteur de la *Chanson* ait connu cette tradition sur l'origine de la fente du cor, et qu'il ait voulu la réfuter, en insistant sur la « grand'peine » avec laquelle Roland put sonner (1761-4, 1785-7, 2100-2, 2108). Chose étrange, Turold dit que Roland, à sonner, rompit, non pas le cor, mais sa tempe (2102, 1764, 1786) : peut-être y a-t-il eu confusion ou concurrence entre deux traditions différentes, soit que Turold ait appliqué à la tempe ce qu'on disait du cor, soit que l'auteur du *Codex* ait appliqué au cor ce qu'on disait de la tempe. De toutes manières, j'établis un lien entre la tradition rapportée par le *Codex* et les détails donnés par la *Chanson*. — Voyez, sur toutes ces histoires du cor, G. Paris, *Romania*, XI, p. 506 et s.

5. Vers 2295.

II. Faits de folk-lore instrumental[1].

3° On sait que le cor de Roland avait une sonorité merveilleuse, que, d'ailleurs, sa fente ne diminua pas [2] : Charlemagne en perçut les sons à des lieues de distance[3]. Il est très probable que la portée surnaturelle du cor de Roland n'est pas de l'invention du poète, et que, avant lui déjà, l'instrument avait pris sa place parmi les innombrables instruments de dieux ou de héros, dont le populaire, depuis des milliers d'années, se répétait les effets merveilleux.

4° et 5° La *Chanson de Roland* mentionne deux autres instruments surnaturels : l'épée de Roland, qui coupe la pierre sans s'ébrécher[4], et l'épée de Charlemagne, fameuse par « les trente clartés » qu'elle lançait[5]. — Il est probable que les hommes du temps attribuaient les vertus de ces épées aux reliques enchâssées dans les pommeaux[6]. Mais le thème de ces épées, infrangibles et flamboyantes, n'en est pas moins emprunté aux plus vieilles légendes occidentales.

Je ne saurais cependant décider si Turold est le premier qui ait appliqué ces légendes aux épées de Roland et de Charlemagne, ou si un autre ne l'avait point déjà fait avant lui. L'un et l'autre sont possibles.

1. J'appelle ainsi les vertus ou actions attribuées à des armes ou des instruments conservés ou disparus.

2. Vers 3119. — Cette contradiction est devenue fameuse dans la critique contemporaine comme argument contre l'unité de la *Chanson* : si elle était l'œuvre d'un seul auteur, a-t-on dit, il n'eût pas signalé que le cor résonnait *sur tuz les altres* après avoir raconté comment il s'était fendu. Mais raisonner ainsi, c'est substituer, comme l'a fait si souvent cette critique des chansons de geste, l'esprit géométrique à l'esprit de finesse, seul à sa place dans la critique historique et littéraire. D'abord j'imagine qu'il y a fente et fente, et que, même fendus à l'extrémité du pavillon, certains cors d'ivoire peuvent garder leur sonorité. Puis, il s'agit d'un cor merveilleux, dont la vertu surnaturelle devait être au-dessus de tous les accidents.

3. Vers 1051-2, 1059-60, 1702-3, 1713-4, 1756 et s. (*granz trente lieues*, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que Charlemagne soit à 30 lieues), 1766-7, etc.

4. Voyez strophes 201-203.

5. Vers 2502 : *Ki cascun jur muet trente clartez* ; voyez toute la strophe 213. — L'emploi du nombre trente (cf. ici, n. 3) est également traditionnel, et est constant dans les chansons de geste.

6. Vers 2345-8, 2503-4.

III. Faits de folk-lore météorologique.

6° En revanche, l'auteur de la *Chanson* a sans doute emprunté à autrui [1] le récit des prodiges [2] qui annoncèrent la mort de Roland :

E terremoele ço i ad veirement...
Nen ad citet dunt li murs ne cravent.
Cuntre midi tenebres i ad granz,
N'i ad clartet se li ciels nen i fent [3].

Tremblements de terre qui renversent les murailles des villes [4], ténèbres en plein midi [5], ce sont les prodiges qui ont accompagné de tout temps les grandes batailles ou les morts des héros. — Et, comme tous les narrateurs de ces prodiges [6], le poète ne manque pas de les garantir, *ço i ad veirement* [7].

7° C'est dans le même ordre de légendes qu'on citera le miracle, si élégamment décrit par la *Chanson*, de Charlemagne

1. Cf. p 44-45.
2. L'auteur de la *Chanson*, au reste, n'abuse pas des présages populaires. Le seul que je rencontre, en dehors de ces prodiges météorologiques, est celui de la chute du gant tendu par Charlemagne à Ganelon (vers 333-5).
3. Vers 1427-1437.
4. *Terræque dehiscunt* (Virgile, *Géorg.*, I, 479).
5. *Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem* (*id.*, 466-8).
6. Le folk-lore est coutumier de ces affirmations de bonne foi et d'exactitude (nous en avons constamment la preuve sous nos yeux, à propos des légendes créées par la guerre actuelle; cf. *Revue*, 1915, p. 73-4); et, de même, les rédacteurs des vies de saints ont toujours été prêts à se porter garants de ce qu'ils racontent. Le narrateur d'un fait merveilleux affirme et atteste (*aut a nobis visa aut fidelium veraci relatione comperta*, dit entre dix mille Éginhard, dans son *Historia translationis bb. Marcellini et Petri*, § 94; Migne, CXIV, c. 594).
7. Vers 1427. — Comme Turold n'a pu être témoin de ces faits, cette attestation a dû être empruntée par lui à quelque ancien récit, et, selon toute vraisemblance, à celui du pseudo-saint Gilles (p. 44-45) : car la *Kaiser Karl Magnus's Kronike* dit positivement (je me demande d'après quelle source) que ce dernier avait raconté ces prodiges : « saint Gilles dit que ce prodige arrivait à cause de Roland parce qu'il devait mourir en ce jour » (trad. Gautier, *Chanson de Roland*, 1872, t. II, p. 257). — C'est donc probablement à ce pseudo-saint Gilles qu'est due la quadruple indication géographique de la *Chanson*, indiquant les limites du tremblement de terre (vers 1428-1430) :

De Seint-Michiel de l' Peril jusqu'as Seinz,
De Besençun tresqu'as porz de Guitsand.

Est-ce le hasard qui a guidé le choix de ces quatre localités? est-ce quelque arrière-pensée de l'écrivain? une étude approfondie de l'histoire de ces lieux nous éclairerait-elle à ce sujet? En tout cas, la mention de *Seinz* (qui doit être Xanten et non Cologne) comme lieu de France (vers 1423) est intéressante à noter.

arrêtant le soleil et retardant la nuit jusqu'au moment où il aura vaincu les Sarrasins :

Se culchet à tere, si priet damne Deu,
Que le soleill facet pur lui ester[1].

Je doute également que Turold ait inventé de toutes pièces le récit de ce prodige : attribuer un pareil miracle même à un roi eût dépassé, en ce temps-là, les bornes des libertés permises même à un poète. Il faut qu'il ait lu quelque part que Charlemagne, comme un saint, servait d'instrument aux miracles de Dieu[2], et il est probable qu'on lui attribuait déjà celui du soleil arrêté pendant la bataille[3], le prodige de Josué[4], et le prodige qui convient le mieux à un chef d'armée.

IV. Faits de folk-lore descriptif[5].

Voici deux épisodes de la *Chanson* qui résultent et de la vue directe des lieux où la tradition plaçait la mort de Roland et des légendes qui se formèrent sur les détails du paysage.

8° Sur la prairie de Roncevaux, où tombèrent les corps des héros francs (autres que celui de Roland)[6], Charlemagne va cherchant ses guerriers :

De tantes herbes el' pret truvat les flurs,
Ki sunt vermeilles de l' sanc de noz baruns[7].

1. Vers 2447-2481.
2. Le vers de Turold (2458) :

Pur Carlemagne fist Deus vertut mult grant,

pourrait être la traduction de quelque phrase latine : le vers a l'allure technique d'un résumé hagiographique, car *vertut* est ici employé comme le latin *virtus*, dans le sens de miracle, et c'est Dieu, et non Charlemagne, qui opère à la demande du roi. Ce qui est constant dans les vies de saints.

3. Il ne s'agit que d'un simple retard dans le coucher du soleil. Pour le pseudo-Turpin, le miracle dura trois jours, *prolongata est dies illa spatio quasi trium dierum* (§ 26) : c'est le même procédé de majoration successive que dans les différentes vies d'un même saint.

4. Il y a identité à peu près absolue entre les miracles de Josué et de Charlemagne (*Josué*, 10, 13).

5. J'appelle ainsi l'explication de certaines particularités observées dans l'aspect du paysage, des plantes ou des pierres. La préoccupation principale qui détermine les récits ou propos, dans cette classe de folk-lore, est celle de l'origine. — Nous avons la mention incidente d'un autre fait de cette sorte dans la *Chanson*, celle de l'origine divine des eaux d'Aix (vers 154) :

Enz en voz bainz que Deus pur vus i fist.

6. Cf. vers 2200 et s., 2235 et s.
7. Vers 2871-2.

Aujourd'hui encore nous pourrions admirer ces « fleurs vermeilles » : ce sont les adonis gouttes-de-sang, si nombreuses et si curieuses à voir, par les jours de printemps [1], dans les prairies des Pyrénées. Et depuis des siècles le populaire répète qu'elles sont teintes du sang des héros chrétiens.

Il est vrai que les propos qui mentionnent cette belle légende sont postérieurs à la *Chanson de Roland*. Dira-t-on que c'est le poète qui l'a créée? Ce n'est évidemment pas impossible : mais cela suppose qu'il est allé à Roncevaux, qu'il a vu les adonis et qu'il a rêvé et imaginé à leur sujet.

Mais je croirais plus volontiers que lorsqu'il est allé à Roncevaux, les gens du pays avaient déjà répandu sur ces fleurs le souvenir du sang des guerriers. De tout temps, aussi loin que l'on remonte dans les traditions populaires, la pourpre des adonis ou des anémones a passé pour la trace éternelle d'un sang à demi-divin [2].

9° Le plus beau des épisodes de la *Chanson de Roland* [3] est le triple effort du héros pour briser son épée sur la pierre [4]. Or, on montrait à Roncevaux les pierres que Roland avait frappées de Durandal, et sur ces pierres on voyait les brèches faites par le glaive saint [5].

1. Mai-juillet. Il ne faudrait pas en conclure que la bataille eut lieu au printemps : la précision de la légende n'est pas le reflet de la réalité historique.

2. *Flos de sanguine concolor ortus*, Ovide, *Mét.*, X, 735. — Je laisse de côté le rôle mythique des aubépines et des coudriers, qui ne paraît pas se trouver dans la rédaction originelle de la *Chanson* (textes de Châteauroux et de Venise, éd. Fœrster, p. 300 et 302). Mais, en tout cas, le rédacteur de cette addition a dû voir ou connaître les coudriers et les aubépines de Roncevaux. Que l'imagination populaire ait regardé aubépines et coudriers comme poussés seulement sur les corps des chrétiens, cela s'explique par la vertu que l'on a si souvent, de tout temps et en tout pays, accordée à ces deux espèces d'arbustes ; et je supposerai, là encore, un emprunt fait par le poète à une légende locale, plus volontiers que la création de cette légende par le poète lui-même.

3. Vers 2299 et s.

4. Turold dit d'abord (2272) *perruns luisanz de marbre* ; mais ensuite il ne parle plus que de *pierre brune* (2300), *sardanie* (2312), *pierre bise* (2338). — Les pierres qu'on montrait à Ibañeta étaient, au dire du pseudo-Turpin, du marbre (*lapidem marmoreum*, p. 45). — On pourrait vérifier sur place, sous les ruines de la chapelle (p. 42).

5. Dans la *Chanson*, aucun doute n'est possible : il y a, tout près l'un de l'autre, quatre *perruns* ou rochers (2272) : l'un, sur lequel sans doute il se tiendra ; les trois autres (cf. 2875), sur lesquels il frappera, le premier de dix coups (2301), les deux autres, peut-être d'un coup seulement (2338 et 2312). Au contraire, le plus ancien guide, le *Codex* (p. 15 et 43), parle en deux fois d'un seul rocher fendu par trois coups (*petronus, quem Rotolandus... a summo usque deorsum per medium trino ictu scidit*). Et je crois bien que là est la réalité : un énorme rocher adhérent à la montagne, fendu

Dira-t-on que la *Chanson de Roland* est antérieure à cette légende, et que celle-ci est née de la lecture du poème, les gens de Roncevaux ayant cherché sur leur montagne des rochers et des brèches pour y appliquer les hauts faits du héros? Dira-t-on, au contraire, que l'auteur de la *Chanson*, en visitant les lieux, aura vu ces rochers et ces brèches anonymes, et qu'ils lui auront suggéré l'épisode de son poème?

Je crois plus volontiers que, dès avant la *Chanson*, les hommes du pays connaissaient déjà les pierres et leurs blessures, et que déjà ils les montraient aux voyageurs sous le nom de Roland : Turold les aura vues, aura entendu ce qu'on en disait, et il aura tiré de ce simple propos, — brèches faites par l'épée de Roland, — un épisode pour son poème[1].

Ceci, du reste, — que Turold ait emprunté à une parole populaire l'épisode de la pierre ébréchée par l'épée du héros, qu'il ait su transformer cette parole en une scène de soixante vers, merveilleuse de vie, de variété, d'allure verbale et de beauté morale, — cela ne diminue en rien la valeur du poème et la grandeur du poète. Tout au contraire. Le poème gagne en beauté pour n'être point sorti en entier de l'imagination d'un homme, pour avoir ses racines sur l'espace et dans le temps, sur les lieux sacrés du sol national et dans les traditions

par trois rainures profondes, de manière à produire quatre perrons, ceux dont parle d'abord la *Chanson* (2272). L'auteur de la *Chanson* aura arrangé les choses autrement, en faisant de trois de ces perrons trois pierres frappées successivement par Roland. — Ce qui achève de me faire supposer que les pierres en question étaient des fragments de rochers adhérents à la montagne, c'est que le *Codex* dit à un endroit que la chapelle d'Ibañeta fut bâtie (p. 43) *super petronum*.

Il est vrai qu'ailleurs il dit qu'on montrait la pierre (p. 15) *in ecclesia;* il est vrai encore que le pseudo-Turpin (p. 45) parle de *lapis marmoreus, erectus in prato*, et fendu en deux : et cela pourrait nous faire songer à l'un de ces polissoirs préhistoriques dont les rainures ont été si souvent attribuées à des armes de héros (Sébillot, III, p. 400). Mais l'expression *in qua* est vague, et il me semble bien que le pseudo-Turpin ne parle de Roncevaux que par ouï-dire.

1. Il est possible, probable même, que la *Chanson* emprunte un certain nombre de détails à d'autres thèmes courants du folk-lore, par exemple à ce que l'on pourrait appeler le FOLK-LORE DE LA VIE HUMAINE, FAMILIALE, POLITIQUE ET MILITAIRE. C'est ainsi que l'idée de faire du héros le neveu du roi est assez banale dans les traditions populaires. De même, le rôle assigné au traître Ganelon peut faire songer à tout ce qui se répète sur les trahisons des grands chefs. L'épisode de Roland mourant face à l'Espagne (p. 41) peut être également un propos de folk-lore militaire.

naïves des âmes populaires. Et l'auteur nous apparaît d'autant plus grand qu'il a su faire beaucoup avec presque rien, et mettre une des plus belles scènes de la poésie française où il n'y avait qu'un humble rocher fendu et un vulgaire propos de folk-lore.

Et pour cela, et pour bien d'autres choses encore, la *Chanson de Roland* est un poème tout autrement vibrant et national que l'*Iliade* pour les Grecs et l'*Énéide* pour les Latins. Il touche vraiment au sol où s'est faite notre propre histoire; il reflète la façon dont le populaire racontait cette histoire. Ses héros sont tout autrement près de lui qu'Énée l'était de Virgile et Achille d'Homère. Turold a mis dans leur âme les croyances et les rêves qui faisaient l'idéal de la France au lendemain de l'an mil. La mentalité des personnages est autrement belle, variée et humaine que celle d'Achille et des siens, d'Énée et de son entourage, tous plus ou moins figés dans des types déjà consacrés par l'art et par la tradition.

Mais le caractère populaire de la *Chanson* n'empêche pas que son auteur n'ait travaillé en érudit, à la façon de Virgile; entendons-nous bien, en érudit du XIe siècle, disposant de fort médiocres ressources et d'une méthode plus médiocre encore.

Je crois d'abord qu'il a fait le voyage de Roncevaux. De cela, nous avons deux séries d'indices. D'abord, les deux légendes locales qu'il rapporte, celle du rocher et celle des adonis. Puis, la description qu'il nous donne des lieux où Roland combattit et mourut [1].

Le grand combat [2] eut lieu dans le « camp » [3], c'est-à-dire la

1. A défaut de la vue des lieux mêmes, consulter Colas, *La voie romaine de Bordeaux à Astorga dans sa traversée des Pyrénées*, 1913; cf. *Revue*, 1912, p. 175 et s.

2. Je dis le combat de la légende; car, pour le combat réel, s'il a eu lieu dans les défilés de Roncevaux, ce ne peut être que l'abbaye de Roncevaux, à droite en allant vers la France, sur la route romaine, lorsqu'elle gravit, à travers bois, les pentes méridionales de l'Astobiscar (voir les cartes de X. de Cardaillac, p. 649, et de Colas, p. 43).

3. « Le camp » (vers 1338, 1869, 2184, 2200). — M. Colas (p. 42) a fait une hypothèse très acceptable, qui ajoute encore à la précision géographique de la *Chanson* : il distingue entre 1° « les ports de Cize », que traverse Charlemagne au moment du combat

plaine découverte[1] qui s'étend entre Burguete et l'abbaye, et qui est le val proprement dit de Roncevaux. C'est là où meurent tous les compagnons de Roland, et l'on y voit encore le ruisseau d'eau vive où ils essayèrent d'étancher leur soif avant de mourir[2]. Mais ce n'est pas là où il meurt lui-même.

Quand il voit que la mort approche, il quitte la plaine pour gravir la montagne[3], de manière à mourir, comme il l'avait

de Roland (vers 583, 719, 1703, 2939), et qui sont la traversée de la haute montagne entre l'Astobiscar et Château-Pignon (carte, p. 57), et 2° « les ports d'Espagne », où Roland essaie d'abord d'arrêter les Sarrasins (vers 824, 1152), et qui sont les défilés d'avant Burguete du côté espagnol. Au débouché de ces derniers défilés, vers la France, se trouve le « val herbu » où arrivent les ennemis (v. 1018) et qui est le petit plateau devant Burguete. Ce n'est qu'après avoir été refoulés par la montée des Sarrasins que les Français s'établirent dans la plaine entre Burguete et Roncevaux pour y livrer le grand et dernier combat (à partir du vers 1448?). — Voyez par exemple, chez Laffi (*Viaggio*, p. 142), la distinction très nette entre 1° les ports de France, 2° le pays de Roncevaux à Burguete, *molto grasso e fertile*, 3° et, ensuite, le mauvais défilé des ports d'Espagne, *assai aspro e di molti diruppi e spaventevole*.

1. *Par mi une valée* (vers 1449). — Il y a, en effet, dans la *Chanson de Roland*, un détail en apparence insignifiant, mais qui montre bien l'idée fixe du poète d'insérer dans son œuvre tous les détails topiques qu'on montrait aux pèlerins de Roncevaux. Turpin, pour réconforter Roland qui se pâme, veut aller chercher de l'eau au ruisseau voisin, et Turold dit alors (vers 2225) :

En Rencesvals ad un ewe curant.

De la même manière, le guide du *Codex* rappelle aux voyageurs que s'ils veulent boire de l'eau saine (*quæ sunt sana sibi ad bibendum*, p. 11), ils doivent prendre (p. 8) celle du ruisseau qui descend de la montagne, et qui, à travers Roncevaux, se dirige vers Pampelune [*decurrit Pampiloniam* : sans doute dans la direction de la route de Pampelune], ruisseau qu'on appelle *Runa* [c'est l'Urobi actuel ; *Runa* devait être une expression commune en basque pour désigner le ruisseau de la montagne]. — Aujourd'hui, et sans doute depuis des siècles, on attire l'attention des voyageurs sur deux fontaines déterminées, celle de Roland, au pied d'un monticule, celle de la Vierge, qui émerge « d'un bloc mouluré » (de Cardaillac, p. 429), et il est probable que, suivant les guides, l'une et l'autre fontaines ont dû passer jadis pour celle de Roland. Mais je crois que, dans la *Chanson*, l'expression d'« eau courante » désigne le ruisseau actuel, le *flumen* du *Codex*, et, peut-être même, est la traduction de ce mot latin ou d'un mot similaire.

2. Note précédente.

3. Vers 2265 et s. :

Plus qu'arbaleste ne poet traire un quarrel

[plus de la portée d'une arbalète ; plus loin, lorsque Charlemagne fera le même chemin à la recherche du corps de Roland (v. 2868), le poète dira :

Plus qu'hum ne poet un bastuncel geter.

Les deux expressions conviennent très bien à la montée de la hauteur, entre Roncevaux et la chapelle, un peu plus d'un kilomètre].

Devers Espaigne en vait en un guarel

[Si l'on suppose que Roland, en allant vers la France, arrivé au carrefour actuel de la route moderne qui monte à la chapelle et du vieux chemin qui va à Château-Pignon, si l'on suppose, dis-je, qu'il prend à gauche cette route de la chapelle, il est censé abandonner à droite la route de France, qui était alors celle de Château-Pignon et qui allait vers le nord-est, pour se diriger vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'Espagne. Il semble que ce devint une tradition persistante, à Ibañeta, de mar-

juré [1], face à l'Espagne [2]. Cette hauteur qui lui permettra de regarder l'ennemi, c'est celle d'Ibañeta, qui commence à l'abbaye même, et qui porte les ruines [3] de la fameuse chapelle dite de Charlemagne. — Roland gravit donc cette hauteur, en suivant la route qui est aujourd'hui la grande route de France, laquelle, sur ce point, est encore l'ancienne route des pèlerins de Saint-Jacques et des armées médiévales.

On monte quelques centaines de pas, on laisse à droite la

quer le levant pour la France et le couchant pour l'Espagne (Domenico Laffi, *Viaggio*, 1676, p. 132).

Le *guaret* dont parle la *Chanson* doit être cherché au bas de la chapelle, là où sont aujourd'hui les bois; ce devaient être les terres de l'hôpital de Saint-Sauveur. C'est après avoir traversé ce terrain qu'il arrive à la hauteur de la chapelle :]

En sum un tertre, desuz dous arbres bels.

[De même pour Charlemagne, vers 2874 :

Desuz dous arbres parvenuz est amunt.

On devait montrer les deux arbres, dont la présence était toute naturelle près de la chapelle.]

1. Charlemagne déclare à ses barons (vers 2863 et s.) :

D'une raisun oï Rollant parler :
« Ja ne murreit en estrange regnet
» Ne trespassast ses humes e ses pers :
» Vers lur païs avreit sun chief turnet,
» Cunquerrantment si finereit li ber. »

Cette pensée, de regarder un pays ennemi pour le conquérir de son visage et de son regard, était assez répandue en ce temps (comme sans doute en d'autres). C'est ce qui explique le célèbre épisode de l'aigle du palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle retournée par Lothaire, en 978, du côté de l'Allemagne (Richer, III, § 71). — Il serait possible que ce propos de Roland, rapporté par Charlemagne, eût été emprunté par Turold à quelque donnée antérieure, peut-être au pseudo-Gilles. Ce que pourrait confirmer le fait que le mot *conquerrantment* paraît bien un latinisme (inspiré de *triumphaliter ?*)

2. Je crois qu'à cet égard la tradition est plus ancienne que la *Chanson*. Cf. vers 2376 :

Envers Espaigne en ad turnet sun vis.

Il est bien évident, à lire ce vers et bien d'autres, que l'on distinguait très nettement dans cette région (sans doute des deux côtés de la chapelle de Charlemagne) terre de France et terre d'Espagne et que la frontière avait dès lors une valeur morale et presque mystique bien supérieure à celle d'une limite féodale. — Nous retrouverons cette idée encore au XVIIe siècle, dans le *Viaggio* de Laffi (p. 132) : *Usciti da detta Capellina dassimo un' occhiata indietro alla Francia, dicendo : Addio Francia. Dio sà se ti rivedremo più, e nel dire così facendo il primo passo per scendere a basso ci venero le lagrime sù gl' occhi, et una certa passione al cuore, si che stassimo un' hora senza poter mai parlare l'uno all' altro, mà scendendo a basso, arrivassimo a Roncisvalle, lontano dalla Capelletta, donde partissimo, due tiri di moschetto.*

3. Il y a un dessin des ruines chez Colas (p. 29). Il y en a un de la chapelle (avant sa destruction en 1884) signé J. Quicherat dans *les Épopées françaises* de Léon Gautier (2e éd., III, p. 563) ; on y voit les deux arbres et les trois rochers : j'ai tout lieu de croire que ceci est une plaisanterie. Une bonne description des ruines chez X. de Cardaillac, *La bataille de Roncevaux* (*Revue des Pyrénées*, 1910, p. 25 et s.). M. de Cardaillac cite une description et un bon dessin de la chapelle avant sa dévastation chez Mané y Flaquer, *Viaje al país de los Fueros*. Cf. p. 42, n. 3.

route des pèlerins, qui s'en va gravir les pentes d'Astobiscar[1]. C'était alors la route de France : c'est par là que Charlemagne est parti. — Mais Roland ne veut pas prendre cette route; il continue à monter sur la gauche, *devers Espaigne*.

Quelques pas encore, et il s'arrête devant les pierres où il voudra briser son épée[2]. C'est sur ces pierres qu'on élèvera la chapelle de Saint-Sauveur[3], dont vous voyez aujourd'hui encore les ruines à gauche de la grande route. Sous ces ruines, je suis sûr qu'on retrouverait les rochers fendus par Durandal.

Tout autour, dit Turold, il y a un pré. A côté des pierres, il y a deux arbres. C'est sous l'un d'eux que Roland va mourir[4]. — L'herbe croît toujours à cet endroit, et de tout temps il n'a pu y manquer des arbres. C'est exactement en ce point que le héros est mort. L'auteur de la *Chanson* a fait le pèlerinage, et,

1. Voyez la carte, Colas, p. 14; et ici, 1912, p. 175.

2. L'abbaye de Roncevaux est à 984 mètres (carte Prudent), la chapelle d'Ibañeta est à 1066 mètres; la hauteur est donc de cent mètres environ (carte de Colas, *l. c.*). De Cardaillac donne 958,50 pour la vallée et 1066,50 pour le col d'Ibañeta (p. 647).

3. P. 41, n. 3; Colas, p. 30-31. C'est la *capella sancti Salvatoris*, ou *Caroli*, ou *Rollandi*, des anciens textes. — Il se pose, à propos de cette chapelle, la question suivante. Est-elle antérieure à la formation de la légende de Roland, et le clergé de l'endroit se sera-t-il borné, lors de la formation de la légende, à y faire concourir les pierres de la chapelle? ou l'installation de la légende à Roncevaux ne serait-elle pas une chose antérieure, et n'aurait-on pas à dessein élevé cette chapelle à l'endroit précis où on croyait qu'était mort le héros? N'oublions pas que lorsque la légende s'est emparée de Roland, elle l'a tout de suite assimilé à un saint, *Christi martyr pretiosus* (*Codex*, p. 43).

4. Vers 2267 et s. :

En sum un tertre, desuz dous arbres bels
Quatre perruns i ad de marbre faiz.
Sur l'herbe verte si est caeiz envers....
Halt sunt li pui e mult halt sunt li arbre.

[C'est bien le spectacle que l'on a de la chapelle en regardant du côté de la montagne boisée.]

Vers 2357-8 :

Desuz un pin i est alez curant,
Sur l'herbe verte s'i est culchiez adenz.

Vers 2375-6 :

Li quens Rollanz se jut desuz un pin,
Envers Espaigne en ad turnet sun vis.

C'est là où Charlemagne va le retrouver, vers 2874-2876 :

Desuz dous arbres parvenuz est amunt;
Les colps Rollant conut en treis perruns,
Sur l'herbe verte veit gesir sun nevuld.

Voici comment je me représente qu'on montrait les choses : la chapelle et les rochers à l'intérieur; en contre-bas vers Roncevaux, le guéret; tout à côté de la chapelle, les deux arbres (dont un pin) et le pré.

sur ses indications, plus précises que celles de n'importe quel guide, nous pouvons le refaire après lui, et retrouver le lieu le plus saint de toutes nos légendes nationales.

Je dois dire, en toute franchise, que la preuve du pèlerinage de Turold à Roncevaux n'est point faite et ne pourra jamais être faite. Rien n'empêche de supposer que ces indications locales, si précises et si exactes, il les aura copiées dans un guide à l'usage des pèlerins[1]. — Et cela nous amène à un nouveau problème au sujet de l'auteur de la *Chanson* et de sa façon de travailler. A-t-il lu des écrits concernant son héros?

Il en cite deux, à plusieurs reprises, et avec assez de netteté.

I. Les *Gesta Francorum*, chronique latine à laquelle il emprunte :

1° Le nombre des païens, quatre mille, que Roland et ses compagnons tuèrent à Roncevaux[2];

2° Le nombre des corps, quatre cents, que Charlemagne trouva autour de Turpin[3];

3° Le dénombrement des trente colonnes de l'armée sarrasine[4];

4° L'assertion qu'en terre de France l'empereur n'a que de bons vassaux[5];

1. J'ai à peine besoin de rappeler que la *Chanson de Roland* pose ainsi le même problème que l'*Odyssée*, celui de la source géographique. Mais, tandis que pour la *Chanson*, il me paraît préférable de croire que la source est le voyage même de l'auteur, pour l'*Odyssée*, j'accepte, sans restriction d'aucune sorte, la théorie de Bérard, l'utilisation d'un périple (Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*).

2. Vers 1684-5 :

Il est escrit es cartres e es briefs,
Ço dit la Geste, plus de quatre milliers.

Les *Gesta* disaient donc avoir emprunté le renseignement à d'autres écrits, chartes ou lettres, très vraisemblablement imaginaires.

3. Vers 2092-2095 :

Ço dist la Geste,

d'après un témoignage attribué à Charlemagne lui-même.

4. Vers 3262 :

Geste Francur trente eschieles i numbrent.

5. Vers 1443-4 :

Il est escrit en la geste Francur :
Bien est-il dreiz en la tere majur
Que bons vassals unt nostre empereür.

Cette parole est placée dans la bouche de Turpin. Je ne serais pas étonné, en

5° La convocation des seigneurs pour juger Ganelon[1].

Ces renseignements sont donc surtout d'ordre statistique, et il n'y a aucune invraisemblance à ce qu'ils se soient trouvés dans une chronique latine et que Turold les y ait copiés. — J'entends, cela va sans dire, une chronique sans caractère authentique, pleine d'amplifications et de légendes, dans le genre de certaines parties des *Gesta Francorum* de l'époque mérovingienne, et peut-être leur continuation[2].

II. Turold cite un autre écrit relatif à Roncevaux, et auquel il emprunte quelques détails sur l'aspect du champ de bataille[3] : cet écrit serait l'œuvre d'un homme ayant vu ce champ de bataille, sans doute pendant ou tout de suite après le combat[4] ; ce témoin oculaire serait « le baron saint Gilles », et son récit, continue Turold, est conservé au monastère de Laon[5].— Il va de soi qu'il s'agissait d'un récit merveilleux, mis par son auteur sur le compte de saint Gilles.

comparant ces citations, si dans ces *Gesta* Charlemagne et Turpin, et non Roland, fussent au premier plan. — C'est peut-être également dans ces *Gesta* que Charlemagne attestait la valeur de Turpin (vers 2090-91) :

En la grant presse mil colps i fiert e plus ;
Pois le dist Carles qu'il n'en espargnat nul.

Tout cela pouvait se trouver dans une lamentation funéraire sur Turpin, censée prononcée par Charlemagne, et analogue à celle que le pseudo-Turpin lui-même prête à l'empereur sur Roland (p. 50-51).

1. Vers 3742 et s.

Il est escrit en l'anciene Geste
Que Carles mandet humes de plusurs teres,

2. L'opinion courante est que ces *Gesta* n'existaient pas et que Turold les aurait imaginés pour donner confiance. — Et cela est substituer, à une assertion positive et vraisemblable une hypothèse sans aucune nécessité. Et des *Gesta*, dans le genre de ceux que nous laissent deviner les citations de Turold, sont la chose la plus naturelle dans l'historiographie carolingienne.

3. Vers 2095-8 :

Ço dist la Geste e cil ki el' camp fut,
Li ber seinz Gilies, par ki Deus fait vertuz ;
En fist la cartre el' mustier de Loüm.
Ki tant ne set ne l'ad prud entendut.

4. Il y a deux hypothèses possibles. Ou bien Gilles aurait vu le champ de bataille (400 cadavres autour de Turpin, les uns *par mi feruz*, les autres décapités ; vers 2092-5), et cela seulement dans une vision (c'est ce que dit le Stricker, vers 1250). Ou bien il l'aurait vu à la suite de Charlemagne : le texte de Turold ne me paraît justifier que cette dernière hypothèse. Il est possible que ce pseudo-Gilles décrivait le champ de bataille comme le pseudo-Turpin qui, lui aussi, le contempla aux côtés de Charlemagne (p. 50 et s.).

5. A l'église épiscopale de Laon ? Il est possible que ce pseudo-Gilles ait été composé dans ce centre scolaire. Ne pas oublier que Laon tient dans la *Chanson* une place qui n'est inférieure qu'à celle d'Aix (vers 2910) : Laon y est comme la seconde capitale de Charles.

C'est à ce récit que la *Chanson* emprunte la description des prodiges qui annoncèrent la mort de Roland[1], et peut-être celle du miracle du soleil arrêté par Charlemagne[2].

III. A ces deux écrits[3], consultés par Turold, faut-il en ajouter un troisième, un itinéraire ou un voyage réel de pèlerins, auquel il emprunterait toutes ses données topographiques? les tombeaux à Blaye, le cor à Bordeaux, la pierre d'Ibañeta, les adonis de Roncevaux et le chemin de Roland marchant à la mort? — Je préfère croire que tous ces détails, Turold les aura vus et notés lui-même : s'il les eût empruntés à quelque guide, ils se seraient dénaturés dans la transmission et nous seraient arrivés moins précis dans le poème; d'ailleurs, les guides et itinéraires de ce temps étaient assez sobres en fait de minuties topographiques[4].

Et tout ceci encore, d'avoir étudié dans les livres[5] et d'avoir observé sur les lieux, est loin de nuire à la gloire de l'auteur de la *Chanson*.

---

1. P. 35.

2. P. 35, n. 7. On peut, je crois, supposer une certaine analogie entre ce pseudo-Gilles et le pseudo-Turpin.

3. Il est un détail qui me fait croire que Turold a connu en outre un récit ou une tradition formée près de Carcassonne (à moins qu'il ne l'ait emprunté aux écrits ci-dessus indiqués). C'est l'histoire de Roland présentant, près de cette ville, une « pomme vermeille » comme symbole des couronnes des rois qu'il a vaincus en Espagne (v. 384-8) : il est bien difficile, vu la précision du détail, que l'auteur ne fasse pas allusion à un fait connu et rapporté par quelque auteur antérieur à la *Chanson* (de même Schneegans, *Die Quellen des sog. Pseudo-Philomena*, Strasbourg, 1891, p. 45). Les *Gesta ad Carcassonam* (éd. Schneegans) ne mentionnent pas cet épisode, soit qu'ils l'aient négligé dans l'écrit dont ils se sont inspirés, soit qu'il se trouvât dans une source différente de la leur. En tout cas, la scène doit se passer à Lagrasse et faire partie du groupe très abondant des histoires imaginées par les gens de cette abbaye. Et j'ai tout lieu de croire qu'ils ont travaillé avant le temps de la *Chanson de Roland*, dès le xe siècle; cf. *Revue*, 1915, p. 271 et s. — Cette offrande de la pomme me paraît être également quelque rite populaire, se rattachant au folk-lore de ce fruit, le plus riche de tous les fruits en rites et mythes populaires.

Peut-être aussi Turold a-t-il encore connu un récit sur la trahison de Ganelon, récit composé par quelque érudit, qui le faisait descendre d'un des assassins de César (strophe 164, Gautier : en admettant, ce dont je doute, que le passage soit primitif). J'ai vainement cherché à quel nom il avait pu faire allusion : *C. Annius* [*Cannius*], *Caninius* iraient bien, mais ils n'étaient pas parmi les meurtriers de César.

4. Voyez le *Codex*, p. 15 et 43.

5. Il me paraît de plus en plus certain qu'il y a beaucoup de latinismes dans la *Chanson de Roland*. « J'ai moi-même pu aligner en face du texte d'Oxford de nombreux passages parallèles de textes latins, » m'écrit à ce sujet M. Wilmotte (20 nov. 1915). Cf. p. 41, n. 1. Sur les analogies de la *Chanson* avec la littérature latine antérieure, voyez un excellent article de M. Wilmotte dans la *Revue historique* de 1915, CXX, p. 241 et s.

Il résulte donc de tous ces faits de folk-lore que la légende de Roland avait pris profondément racine dans les pensées populaires avant que Turold eût composé son poème. Elle avait déjà, sur la route de Roncevaux, marqué à son empreinte les curiosités de la nature et les ruines des temps passés.

Ce n'est pas elle, assurément, qui avait fait du sang des guerriers la pourpre des fleurs et des entailles d'un rocher les marques d'une épée surnaturelle. Ce sont là récits plus vieux que l'histoire de Roland, et que le populaire répète depuis des siècles, se bornant à changer les noms des combattants. Et il est possible que dans l'Antiquité on ait attribué à quelque héros hellénique, à quelque Hercule local les adonis et les brèches de Roncevaux. Mais il fut un temps où la vogue de Roland devint assez forte pour que son nom leur fût imposé.

A cette vogue de Roland, à cette mainmise de son nom sur le folk-lore, il faut, je crois, trouver une cause littéraire ou savante, une origine écrite ou scolaire.

Que des personnages illustres soient devenus, dès leur vivant, des sujets de propos ou de récits populaires, il n'y a pas à en douter [1] : nous le voyons de nos jours; et, dans l'Antiquité, saint Martin est un exemple frappant du folk-lore saisissant l'homme de son vivant [2] et ne le lâchant plus [3].

1. Cf. *Revue*, 1915, p. 74. — Le difficile, d'ailleurs, n'est point d'entrer dans la légende ou le folk-lore, et cela peut arriver à d'autres qu'à de grands chefs et de grands saints. Le difficile est d'y rester, et je crois que, pour cela, il est besoin que l'imagination et le souvenir populaires soient soutenus et nourris par un travail constant de l'école.

2. Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 13 (le pin qui, dans sa chute, se détourne de Martin); 15 (l'arme qui disparaît); etc. Il ne s'agit d'abord, comme pour Charlemagne (n. 3), que de récits. Le nom de Martin ne s'est peut-être attaché que plus tard à des détails du sol.

3. Un autre exemple typique est fourni par Charlemagne. Il est bien certain que le folk-lore s'est emparé de lui dès son vivant : voyez la source miraculeuse née après la destruction de l'Irmensul (*Annales* d'Éginhard et de Lorsch, 772), les deux boucliers flamboyants à la défense de Siegburg (addition aux *Annales* de Lorsch, 776), les innombrables présages qui annoncèrent sa mort (Éginhard, § 31); et ces propos de folk-lore ont dû dès lors donner naissance à d'assez longs récits, qu'on se répétait dans les cloîtres. Après sa mort, annales et biographes aidant, la légende n'est plus sortie des fastes de Charlemagne, et a dû s'y montrer sous des récits de plus en plus longs, empruntant sans doute tous les thèmes familiers au folk-lore. — Mais cet enrichissement continu du folk-lore de Charles est inséparable du travail d'école, et du rôle de plus en plus grand que le souvenir de Charlemagne jouait dans la pensée de ceux (les clercs surtout) qui réfléchissaient et qui écrivaient. Car Charle-

Toutefois, cet avantage, d'entrer vivant dans la légende, d'y entrer par sa vie et d'y rester pour toujours, cet avantage paraît réservé aux grands chefs, militaires et religieux, à des vainqueurs et à des saints. Ce ne fut point le cas de Roland. Il ne semble pas que, vivant, il ait été différent des cent capitaines qui entouraient Charlemagne [1]. Il ne semble pas qu'il

magne, outre la longueur et la gloire de son règne, outre les services propres rendus aux différentes églises, représentait, pour les hommes du xe siècle, d'une part, le pèlerin armé qui propage l'Évangile (et il n'importe qu'il ait combattu les Saxons plutôt que les Sarrasins : tout cela était gent païenne); et il représentait, d'autre part, le vrai roi des Francs, le champion des Francs et des Gaulois contre les Germains (il ne vint jamais à l'idée de personne, et peut-être ne lui vint-il jamais à l'idée à lui-même, qu'il pût être un Germain). — Reste à savoir quand le nom de Charlemagne passa, du folk-lore narratif, ou du récit légendaire, au folk-lore topographique, je veux dire quand ce nom s'appliqua à des routes, à des ruines, à des croix : sur ce point, jusqu'à plus ample informé, je ne trouve rien d'antérieur à l'an mil.

1. Je dis « il semble », car il n'est pas absolument impossible que Roland ait accompli, de son vivant, des actes héroïques, célébrés quelque part. Car il reste toujours à se demander pourquoi l'école et la légende, des trois morts illustres de Roncevaux : Eggihard, *regiæ mensæ præpositus*, Anselme, *comes palatii*, Roland, *Britannici limitis præfectus*, pourquoi on n'a retenu que ce dernier (Éginhard, § 9). La réponse à cette question se trouverait peut-être dans quelque document contemporain de Charlemagne qui nous échappe. — Si vraiment il avait été enseveli à Blaye et si on lisait son épitaphe sur son tombeau, cette épitaphe (vu les motifs que nous allons indiquer à l'instant) suffisait pour que la légende se développât sur la route de Blaye à Roncevaux. — En faveur de cette hypothèse d'un transfert du corps à Blaye, on peut alléguer : 1° que Charlemagne paraît bien être revenu sur le champ de bataille (Éginhard, § 9); 2° que des transferts de corps de ce genre étaient fréquents; 3° que Blaye avait autour de Saint-Romain un cimetière sacré recherché des grands; 4° qu'on possède (*Poet. Lat. ævi Carolini*, I, p. 109) l'épitaphe d'un compagnon de combat et de mort de Roland, Eggihard, tué à Roncevaux près de lui et enterré dans une église de Saint-Vincent [sans doute près de la tombe même du saint, en Agenais, *ultra Garonnam*; cf. Fortunat, *Carmina*, I, 8, et non pas, comme on le croit d'ordinaire, à Saint-Vincent de Dax]; et saint Vincent était, dans le Sud-Ouest, un saint aussi célèbre que saint Romain de Blaye (s'il a perdu en vogue, c'est en partie parce que sa tombe ne se trouvait pas, comme celle de Romain de Blaye, sur la grande route des pèlerins). — Après tout, même si Roland n'a pas été enterré à Blaye, on a pu y découvrir, comme à Compostelle la tombe attribuée à saint Jacques, une tombe avec le nom de *Rotholandus* ou quelque chose d'approchant, qu'on aura cru la sienne. Et quand on songe au besoin que l'on avait en ce temps-là de rechercher les tombes de tous ceux qui avaient approché Charlemagne (voyez à Casseuil, Aimoin, *De miraculis*, I, 1; Migne, CXXXIX, c. 806), quand on songe à l'extraordinaire impression qu'a toujours faite dans le monde chrétien, depuis le IVe siècle, la découverte des tombes ou des reliques présumées de saints ou de héros (par exemple, vers 1010, la tête de saint Jean-Baptiste à Angély; Adémar, III, 56), il n'en fallait pas davantage pour produire, au xe siècle, un débordement extravagant d'écrits d'école d'abord, de faits de folk-lore ensuite, de poèmes enfin. Blaye avait tout ce qu'il fallait pour produire ce phénomène : elle était sanctuaire célèbre, rendez-vous de seigneurs et d'évêques (cf. p. 33, n. 2), centre d'une seigneurie et d'un clergé actifs, relai de première importance sur la route de Saint-Jacques, lieu frontière entre Gascogne et France. Sur ces trois gîtes essentiels de la plus grande route chrétienne du monde, Blaye, Roncevaux et Saint-Jacques, les deux premiers appartenant à Roland par sa tombe et par sa mort, la légende de Roland devait passer et primer toutes les autres. Il serait donc utile, je le répète encore (cf. p. 44, n. 5), d'étudier de très près ce qui a pu se faire, dans

ait été célèbre autrement que par sa mort. Et je crois que le populaire l'a peu connu de son vivant et l'a oublié après sa mort. Entre ses actes et sa légende, il y a eu, selon toute apparence, un long hiatus.

Je doute également que son retour ou plutôt son entrée dans la vie populaire ait été d'abord l'œuvre du populaire même. Il faut quelque chose pour provoquer, pour aider ce travail du vulgaire sur les ruines et sur le sol, j'entends quelque chose qui vienne du dehors, un enseignement d'école, un écrit répandu, des propos de gens soi-disant informés. Nous savons très bien pourquoi Marius [1], après vingt siècles d'oubli absolu, est devenu le héros de la Provence, dépossédant peu à peu César ou le diable sur les ruines ou les rochers [2], y mettant son nom au lieu et place du leur : la gloire contemporaine du vainqueur des Cimbres est due tout entière, et je ne fais de réserve d'aucune sorte, à des entreprises d'érudits, sans lien avec des souvenirs qui seraient venus du passé, sans lien non plus avec des pensées populaires; ce sont des récits ou des travaux de savants (on pourrait les citer) qui, depuis 1800, gagnant de proche en proche, partant des académies ou des bibliothèques pour arriver dans les villages, agissant à la fin sur l'esprit du peuple, ont créé de toutes pièces la part de folk-lore qui est aujourd'hui celle de Marius [3].

Pareille chose a dû arriver pour Roland au dixième siècle, à cela près que bibliothèques et académies, en ce temps-là, étaient surtout domaines de prêtres. D'ailleurs, ces prêtres ressemblaient, comme tournure d'esprit, aux savants qui ont

la vie de cloître et d'école, chez ces seigneurs et ces clercs d'Aquitaine auxquels Blaye tenait si fort à cœur. Et je pense ici à Adémar de Chabannes (p. 50, n. 5 et 8) et à son milieu, à ce Guillaume V d'Aquitaine, qui vint si souvent à Blaye (Adémar, III, 41 et 69), qui fut si curieux de vieux livres (p. 50, n. 5), si passionné pour les reliques (III, 56), et grand pèlerin de Saint-Jacques où il alla régulièrement (III, 41). Comment, sous les pas de ce pèlerin quasi royal, lettré et dévot, reliques et légendes n'auraient elles pas germé de toutes parts sur la route de Saint-Jacques? — Je ne puis m'empêcher cependant de croire à quelque document ou écrit relatif à Roland, à quelque chose de plus circonstancié qu'une tombe apocryphe.

1. Cf. *Revue des Ét. anc.*, 1899, p. 51 et s.

2. Comme le remarque Sébillot (II, p. 102), Marius, dans la légende de la chaussée de Jai (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 974-5; Bérenger-Feraud, *Superstitions et survivances*, II, 1896, p. 341), construite en une seule nuit par Marius, le nom de Marius a dû remplacer, au XIXe siècle, un autre nom, et peut-être celui du diable.

3. Et, certains travaux aidant, la création continue.

fait de nos jours la vogue populaire et rurale de César, de Marius ou d'Hannibal : ils étaient des travailleurs à tendances fort subjectives, désireux de placer leurs saints et leurs héros sur les routes qui leur étaient les plus familières et dans les lieux qui leur étaient les plus chers.

Comme les noms de Marius ou de César, celui de Roland, avant d'être fixé par les prêtres et les pèlerins de Roncevaux sur la pierre d'Ibañeta ou sur les fleurs de la vallée, le nom de Roland a dû être répandu par quelques écrits, amplifiant et commentant les faits racontés par les historiens de Charlemagne; et je viens de rappeler que l'auteur de la *Chanson* cite deux de ces écrits, les *Gesta Francorum* et la narration du pseudo-Gilles.

Que ces écrits aient été répandus par les pèlerins de Saint-Jacques, passagers de la route de Roncevaux, hôtes habituels des sanctuaires de Blaye, de Bordeaux et d'Ibañeta, qu'ils aient été exploités par les abbayes, les collégiales, les prieurés, les stations de tout genre qui jalonnaient cette route et hébergeaient ces pèlerins, je l'ai si souvent dit, et depuis si longtemps[1], que je n'ai plus à revenir sur le rôle des routes et des stations de pèlerinage dans la formation des chansons de geste. — Encore faut-il que ces pèlerins et ces clercs aient eu des récits pour éveiller et guider leur curiosité[2].

Il est donc probable que l'histoire légendaire de Roland, longtemps avant la *Chanson*, longtemps avant sa vogue sur la

1. *Romania*, XXV, 1896, p. 161 et s. P. 166 : « Nous sommes de plus en plus convaincus du rôle primordial joué par les pèlerins dans la formation de la légende carolingienne... Ces deux faits, la route et le cimetière avec sa basilique... seront les déterminants les plus énergiques de la légende... C'est le long du chemin que le peuple refait l'histoire... Et les tombes l'invitent à localiser. » De même, *Rev. des Ét. anc.*, 1899, p. 237.

2. On peut dire, il est vrai, qu'il leur suffisait pour cela de lire Éginhard, les *Annales* ou l'Astronome, et qu'il n'est nul besoin de supposer un intermédiaire entre ces récits initiaux et le travail des adaptations locales fait par les guides, par les hôtes des pèlerins et par les pèlerins eux-mêmes. Et cela, à la rigueur, est possible. — Mais remarquons ceci : 1° Éginhard et les autres ne parlent absolument pas de Roncevaux, encore moins de Blaye et de Bordeaux : si l'on a pensé simultanément à Roland dans ces trois stations, ne serait-ce pas le résultat d'un commentateur à Éginhard, qui les aurait nommées toutes trois ? 2° Le folk-lore, lorsqu'il s'agit de personnages historiques dans le cas de Roland, c'est-à-dire popularisés longtemps après leur mort, n'intervient qu'à la suite d'un commentaire au texte initial : 3° l'auteur de la *Chanson* signale lui-même des commentaires de ce genre, avec les *Gesta* et le pseudo-Gilles (p. 43-45).

route des Pyrénées, a été imaginée[1] et racontée dans quelque centre d'étude, par quelque écolâtre de cathédrale ou de monastère, et répétée dans la France entière par des centaines de ses disciples. Pour expliquer la formation de cette légende, et, d'une manière générale, celle des chansons de geste, des romans héroïques et des vies de saints, il faudra examiner de très près le travail d'école chez les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens.

N'oublions pas que dans ces écoles[2] de Laon[3], de Fleury[4], de Limoges[5], on se piquait d'érudition ; qu'on s'y informait avec soin de tous les héros de notre histoire nationale depuis Priam, ancêtre des Francs, jusqu'à Charlemagne; qu'Adémar de Chabannes, par exemple, le brillant élève de Saint-Martial de Limoges[6], signale une enquête d'érudits à propos du chef de saint Jean[7], une autre sur l'authenticité des *Gesta Pipini*[8]; qu'Abbon et Aimoin, par exemple, les coryphées de Fleury, cherchaient par toute la France les vestiges des palais de Charlemagne[9] et des maisons de Brunehaut[10]. Et je ne serais

1. Que l'on pût imaginer, au dixième siècle par exemple, des histoires de ce genre sur une simple ligne d'écrivain, c'est ce qu'il serait facile de montrer par une multitude d'exemples tirés de la vie des saints. Le propre de la littérature à demi savante et à demi populaire, dans ce siècle, est précisément dans des écrits de ce genre, où se mêlent les noms historiques, les récits de miracles et de visions, etc., tout ce que le pseudo-Gilles ou les *Gesta* devaient renfermer sur Roland et Turpin.

2. Je ne cite que celles où je peux supposer, par quelque indice, qu'on ait parlé de Roland.

3. P. 44, n. 5.

4. Ici, n. 9 et 10.

5. Je songe ici à Adémar de Chabannes, qui a été élevé à Saint-Martial de Limoges (*Commemoratio abbatum*, Migne, CXLI, c. 84), et qui s'est intéressé à Blaye (*Hist.*, III, 41). Le travail d'école qui s'est fait en ce temps-là en Aquitaine autour de Martial de Limoges peut expliquer celui que d'autres, dans le même pays, ont pu faire autour de Roland de Blaye. Ne pas oublier la curiosité érudite du duc Guillaume V, grand lecteur et collectionneur de livres (Adémar, *Hist.*, III, 54).

6. Ici, n. 5.

7. Découvert à Angély vers 1010.

8. Adémar, III, 56 : *In gestis autem Pipini,... reticetur* [sur la tête de Jean], *et scriptura de eo facta* [autres *Gesta*, complètement apocryphes] *nequaquam non futilis ab eruditis diiudicetur*. La légende de Pépin apparaît donc comme déjà formée dans les écrits ecclésiastiques du XIe siècle.

9. Aimoin, *Vita Abbonis*, 20; *De miraculis s. Benedicti*, I, 1, 8 : il s'agit du soi-disant palais de Charlemagne à Casseuil. Et les textes d'Aimoin prêtent à trois solutions : que les ruines étaient réellement celles du palais ; qu'Abbon et Aimoin auront fait les premiers cette identification ; qu'ils auront répété un on-dit populaire plus ancien que leur voyage. — Le fait d'avoir copié, au neuvième siècle, l'épitaphe d'Eggihard (ms. de Paris; ici, p. 47, n. 1), montre qu'on pouvait s'intéresser alors aux morts de Roncevaux.

10. C'est ainsi qu'Aimoin raconte qu'il vit en Auvergne, dans la forêt *Leccena*, la

pas étonné s'il fallût regarder dans une de ces écoles pour y apercevoir le berceau de la légende de Roland.

De toutes manières, pour arriver à constituer la *Chanson de Roland*, — sujet, épisodes et forme, — il a fallu, outre le récit du fait initial, plus ou moins oublié ou négligé, il a fallu un travail d'école, plus ou moins sérieusement fait, une série d'adaptations locales, plus ou moins populaires, et, à la fin, primant tout le reste, l'effort personnel d'un très grand poète[1]. — Il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure ces quatre éléments ont également contribué à former d'autres épopées, françaises ou antiques[2].

CAMILLE JULLIAN.

maison de Brunehaut : *Ostenditur lapidea domus Brunichildis* (*H.Fr.*, *pr.*, 4). La manière dont il parle ici et ailleurs (IV, 1) des constructions de Brunehaut montre qu'il a constaté plutôt que déterminé ces appellations : *Ædificia, sane ab ipsa constructa usque in hoc tempus durantia, ostenduntur tam innumera ut incredibile videatur ab una muliere, et in Austria tantummodo et Burgundia regnante, tanta in tam diversis Franciæ partibus fieri potuisse.* Ce texte est très net : le folk-lore s'était déjà emparé de Brunehaut dans la France entière. Et alors se pose le même problème que pour le folk-lore de Roland : cette vogue doit être le résultat de quelque écrit d'école, *Gesta Francorum* ou autre.

1. Et un poète, je crois, qui a délibérément voulu, comme par exemple Ronsard sous la Renaissance, enrichir la langue française naissante, à la fois de thèmes traités jusque-là surtout par la langue latine (cf. p. 43-45), et d'expressions nouvelles inspirées également de la langue latine (cf. p. 45, n. 5).

2. De toutes les épopées qu'il m'a été donné de lire, l'*Odyssée*, si différente qu'elle soit, comme ton et comme sujet, de la *Chanson de Roland*, est peut-être celle qui s'en éloigne le moins par sa structure organique. Elle aussi (cf. p. 39-42) doit s'inspirer d'un voyage sur des routes connues. Elle aussi fait une part très importante, sur les stations de ces routes, à des épisodes fournis par le folk-lore : par exemple, la grotte de Calypso est conforme au type consacré de la grotte des fées, et Ulysse au type du mari retenu par une fée de grotte ; et il y a, dans l'*Odyssée*, vingt épisodes nés de même de propos et de contes populaires. — L'*Enéide*, elle aussi, emprunte bien des détails à des propos sur lieux-dits (cf. p. 32, n. 1) et à des idées populaires : le rameau d'or qu'Énée dépose en offrande au seuil du palais de Proserpine ressemble singulièrement à la branche de gui que nos paysans offrent à la fée invisible des grottes. — Il y a beaucoup moins de folk-lore dans l'*Iliade* ; ou, plutôt, il y en a dans la mesure où le folk-lore a produit la mythologie hellénique. — Et le folk-lore est réduit à son minimum dans la plus artificielle et la plus ennuyeuse des épopées que je connaisse, la *Franciade* : je n'y vois (l. II, p. 130, Jannet) que l'allusion « à ce flot dizenier, boufi de vents, horreur du marinier », et encore est-ce chez Ronsard bien plutôt réminiscence érudite qu'inspiration populaire.

LE SAINT-MICHEL DE CIZE

DU CODEX DE COMPOSTELLE ET DU GUIDE DES PÈLERINS

M. Joseph Bédier [1] identifie le Saint-Michel que mentionnent le *Codex de Compostelle* et le *Guide des pèlerins* avec un village du même nom qui se trouve à trois kilomètres de Saint-Jean-Pied-de-Port, hors et assez loin de l'ancienne voie romaine et de la route qui conduisait au sanctuaire de saint Jacques.

Voici ce qu'en dit le *Codex :*

A portibus vero Cisereis [2] *usque ad sanctum Jacobum tredecim dietæ habentur. Prima est a* VILLA SANCTI MICHAELIS *quæ est in pede portuum Ciseræ, versus scilicet Gasconiam* [3]...

A portibus vero Cisereis in beati Jacobi itinere usque ad eius basilicam Gallæcianam hæ villæ majores habentur. Primitus in pede eiusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est VILLA SANCTI MICHAELIS [4]...

Inde circa portus Cisereos habetur tellus Basclorum, habens urbem Baionam in maritima versus septentrionem... In hac terra mali portigeri habentur, scilicet circa portus Cisereos [in] villa quæ dicitur Hostavalla et VILLA SANCTI JOHANNIS ET SANCTI MICHAELIS PEDIS PORTUUM CISERÆ [5]...

Quapropter præcipimus et exoramus ut hi portageri et rex Aragonensis cæterique divites, qui tributi pecunias ab eis accipiunt, omnesque

1. *Les légendes épiques*, t. III, Paris, 1912, p. 124 et carte en regard.

2. Cize, en basque *Garazi*, de *garai* « haut, élevé » et de *zi* « pointe », pointe haute, élevée. On dit *garaztar* d'un naturel ou d'un habitant du pays de Cize. Voici quelles sont les variantes que donnent les chartes, les chroniques et les chansons de geste : *porz de Sizre*, var. *Sizer*, XIe siècle (*Chanson de Roland*, vers 583 et 729); — *portus Cesaris*, XIIe siècle (Conrad, *Ruolandes-liet*, etc.); — *Ciseres portus*, XIIe siècle (*Chron. de Turpin*); — *Cisera*, *Cisara*, vers 1168, *vallis quæ dicitur Cizia*, 1194, *archidiacono de Cizia*, 1233, *archidiaconi Cizia*, 1266, *vallis quæ Cirzia dicitur*, pseudo-charte d'Arsius (vers 980) et fausse bulle de Pascal II (1106) fabriquées dans la seconde moitié du XIIIe siècle (*Livre d'or de Bayonne*); — *terram de Ciza*, 1189 (Arch. des Basses Pyrénées, *B 595/1*); — *portus Sizaræ*, XIIe siècle (Roger de Hoveden); — les pors de Cisaire, XIVe siècle (*Chron. de Saint-Denis*). — Les auteurs arabes écrivaient *Bort Jezar*, *Bort Schezar*, *Bord Schezaroun*, et Francisque Michel voyait dans ce nom celui plus ou moins altéré de César, auquel des chansons de geste (*Huon de Bordeaux* et *Li Romans des Sept Sages*) attribuaient les voies romaines, appelées aussi chemins, chaussées de la fée Brunehault, Brunchoiz ou Bruneau (*Hist. de la guerre de Navarre en 1276 et 1277*, par Guillaume Anelier, Paris, 1856, in-4°, p. 424).

3. *Le Codex de Saint-Jacques de Compostelle*, publié par le P. Fidel Fita et Julien Vinson, Paris, 1882, petit in-8°, p. 4.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, p. 13.

illorum consentientes, scilicet Raymundus de Solis et Vivianus de Acromonte et VICECOMES DE SANCTO MICHAELE *cum cunctis progeniis suis venturis, una cum præfatis nautis et Arnaldo de Guinia cum omni progenie sua ventura*[1]...

Quant au *Guide des Pèlerins*, il jalonne ainsi la route qui menait à Puente la Reina : VILLA S. MICHAELIS, *Portus Ciserei, Hospitale Rotolandi, villa Runcievallis*, etc.

Il est évident que ces citations ne concernent pas le village de Saint-Michel, appelé en 1364[2], et à une époque beaucoup plus reculée, *San Miguel el Viejo* et que les Basques nomment, dans leur langue, *Eyheralarre* « Lande du Moulin », mais bien la petite ville de Saint-Jean-Pied-de-Port dont un faubourg, construit dans la première moitié du XIIe siècle, portait également le nom de Saint-Michel. Ce quartier, actuellement dit d'Espagne, était encore appelé naguère *Iriberria*, mot basque qui signifie « la ville neuve ».

Et on comprend facilement que le pèlerin rédacteur du *Codex* ait pu confondre le faubourg avec la ville, qu'il désigne, d'ailleurs, par les deux noms unis.

Une tradition ancienne, rapportée en 1700 par l'intendant Lebret[3], attribuait à Charlemagne les fortifications du bourg primitif; mais il est plus probable que l'édification en fut faite dans la seconde moitié

1. *Codex*, pp. 13-14. — Dans *La Vasconie* (t. I, 1898, in-8°, p. 235, n. 2), j'ai identifié les personnages nommés dans ce passage, moins le roi d'Aragon, qui, sûrement, était Alphonse II, dit le Chaste (1162-1179), et démontré que cette partie du *Codex* fut écrite entre 1170 et 1177 ou plus exactement entre 1170 et 1173, s'il est vrai qu'Arnaud de Mont, moine de Ripoll, en prit copie à cette dernière époque. M. Bédier (*op. cit.*, p. 105, n. 1) constate que de récents critiques (par exemple M. G. Brückner, *Das Veraltnis des Rolandliedes zur Turpinschen Chronik*, 1905, p. 24) ont adopté cette opinion, à tort selon lui, car elle gêne son système. Mais les objections du savant professeur ne sont pas sérieuses, car l'identification du *vicomte de Saint-Michel* est absolument certaine et elle prouve l'exactitude des autres.

Le pays de Cize, dont Saint-Jean-Pied-de-Port était la capitale, eut de 1070 à 1178 quatre seigneurs particuliers qui se succédèrent de père en fils et dont le dernier, qui hérita de son père en 1169 (*La Vasconie*, t. II, 1902, p. 256), a pu, seul, être désigné par le titre de vicomte. En effet, il devint *vicomte de Soule* en 1170, au décès de Navarre, sa tante maternelle. Il vivait encore le 15 mars 1178, et était mort le 19 mai suivant. A cette date, Raymond-Guillaume II, son oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, lui avait déjà succédé comme vicomte de Soule et il mourut en l'an 1209, âgé d'environ quatre-vingts ans.

Il est puéril de prétendre, comme le fait M. Bédier, que ce Raymond-Guillaume de Soule (le *Raymundus de Solis*) n'existait pas en 1173 ou en 1177, ou que l'auteur du *Codex* imagina les noms des personnages que j'ai identifiés d'après des documents précis. Raymond-Guillaume était le fils de Guillaume, apanagé en Soule ou en Lavedan, frère puîné d'Auger Ier vicomte de Soule et, en partie, de Lavedan. Ce dernier fut père de Navarre, femme d'Auger, vicomte de Miramont, et d'une autre fille mariée vers 1138 à Sanche II Ramire, seigneur de Cize (voy. *La Vasconie*, t. II, pp. 465-467).

2. Arch. de Pampelune, caisse 19, n° 2. — Voy. Brutails, *Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre*, Paris, 1890, in-8°, p. 99.

3. *Mémoire sur la Navarre* (*Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, IIe série, t. XXXIII, p. 197).

du XIe siècle par Sanche Ier-Fortun, premier seigneur de Cize, fils puîné de Fort Ier-Fortun, vicomte d'Arberoue, et petit-fils de Fortun Ier-Sanche, vicomte de Labourd [1].

En 1276, dans un moment où il avait à combattre quelques ricombres rebelles, Eustache de Beaumarchais, gouverneur du royaume de Navarre, réunit les faubourgs de San Miguel et de San Pedro à la ville, en les faisant enceindre de murailles, et au commencement de l'année suivante, les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port reconnurent que le gouverneur avait déboursé 40 livres de bons morlàas « para la *sarazon* [2] *de nostre biele* » [3].

Dès lors et jusqu'en janvier 1368, les habitants furent soumis à un impôt de *zermenage* pour l'entretien de l'enceinte, et des comptes de 1364 et de 1367 nous apprennent que cet impôt était perçu dans les trois quartiers de la ville : le *Burgo mayor*, le *barrio de San Miguel* et le *barrio de San Pedro* [4].

Charles II, roi de Navarre, en raison des services qu'il avait reçus de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'affranchit, par lettres patentes datées de Sangüesa le 16 janvier 1368 (n. st.), de tous les droits de *zermenage* qui lui étaient dus par *todas las casas et plaças que eran dentro de los muros de la dicta villa, del Burgo mayor, de la rua de San Miguel, de la rua de San Per que son dentro de los cercos et cerrazon de la dicta villa*, et qui pouvaient valoir au roi, en chacune année, 8 l. 10 s. 8 d. et demi de morlans blancs [5].

JEAN DE JAURGAIN.

La note de M. J. de Jaurgain intéresse particulièrement l'histoire et la structure des routes romaines de la Gaule. On a cru longtemps que la route romaine des Pyrénées abordait la montagne en venant par Saint-Michel-le-Vieux. J'ai essayé moi-même, étant à Saint-Michel, de retrouver le soi-disant vieux chemin qui aurait gagné la crête (de Saint-Michel à Erreculus), et je ne l'ai point trouvé : il y a là de bien fortes déclivités. Si au contraire la route romaine prend la montagne à Saint-Jean-Pied-de-Port (ce qui me paraît désormais certain ; cf. *Revue*, 1912, p. 181-3), elle devient un type parfait de route romaine de montagne, commençant la montée dès que possible, et se tenant toujours sur la crête, à la ligne de séparation des eaux. C. J.

1. *La Vasconie*, t. II, pp. 235, 250 et 251.
2. *Sarrazon*, enceinte fortifiée.
3. Arch. nat., J. 614, n° 278. — La livre de Morlàas valait alors de 36 à 37 francs de notre monnaie actuelle et l'argent avait au moins six fois plus de pouvoir que maintenant.
4. Arch. de Pampelune, c. 5, n° 2, et c. 15, n° 30.
5. *Ibid.*, c. 22, n° 8. — Ces lettres furent confirmées par Charles III, le 25 mars 1424 (*Ibid.*, Comptes, t. 378).

MONUMENT MARSEILLAIS PRÉTENDU ANTIQUE

Le hasard vient de faire retrouver un monument dont le médecin et archéologue marseillais J.-B. Grosson écrivait, en 1773, qu'« il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges », ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'en donner un dessin, d'après nous ne savons quelle source [1]. Ce ne sont point des fouilles ou des travaux de construction qui l'ont mis au jour : il était tout simplement encastré dans le mur d'une maison

située dans les vieux quartiers. Il est actuellement au musée du Vieux-Marseille.

Grosson en connaissait d'ailleurs fort bien la provenance, qu'il indique en ces mots : « Autel antique, qui a servi longtemps de fonts baptismaux à l'église paroissiale de Saint-Laurent. » Seulement, pour lui, le monument était, primitivement, un autel destiné au culte de Cybèle : « Le sphinx et le lion qui soutiennent cet autel étaient des emblèmes propres à cette déesse; le lion marquant la force, on représentait Cybèle dans un char attelé par deux de ces terribles animaux; et le sphinx désignant la surabondance, était propre à représenter la fertilité de la terre. » Je ne sais où le bon Grosson a puisé cette dernière assertion ; il est bien connu aujourd'hui que le sphinx chez les Grecs n'est autre chose, au moins à partir du VIe siècle avant notre ère, qu'un symbole funéraire [2]; mais Grosson est très excusable de l'avoir ignoré.

1. *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 111 et pl. X, n° 2.
2. Voir *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, s. v. *Sphinx*.

Cette attribution et la date à laquelle il faut faire remonter le monument ont été contestées par l'abbé Bargès, qui a vu là « un monument d'origine orientale et se rapportant au culte de quelque divinité phénicienne, telle qu'Astarté ou la Vénus de l'Olympe phénicien. On sait que sur les médailles et les monuments puniques, cette déesse est représentée montée sur un lion furieux et haletant, symbole de la passion, dont on lui attribuait l'inspiration et les indomptables ardeurs »[1].

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de déclarer que l'une et l'autre attribution étaient certainement inexactes, et qu'il fallait probablement voir là un monument du Moyen-Age[2]. Devant l'original,

toute démonstration me paraît superflue : aussi bien la base constituée par des animaux, motif si fréquent au Moyen-Age[3], que la décoration de la partie supérieure le démontrent surabondamment : c'est une œuvre de l'époque romane, du XIIe siècle sans doute, peut-être même postérieure, car on sait quelle longue résistance le style roman en Provence a opposée au gothique. Et le prétendu autel n'a jamais été que ce que Grosson savait qu'il avait été, à savoir les fonts baptismaux de l'église Saint-Laurent, ou, peut-être, vu ses dimensions restreintes (haut. 0,27, long. 0,28, larg. 0,275), simplement un bénitier. Et l'on s'en est servi jusqu'en plein XVIIIe siècle, où un curé peu soucieux d'antiquités l'aura remplacé par un beau bénitier tout neuf.

M. CLERC.

1. *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes du littoral celto-ligurien*, 1876.

2. *Les Phéniciens dans la région de Marseille*, p. 21 (1901).

3. Voir, par exemple, C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, I, p. 776, et fig. 394.

SÉVÈRE ET LES HELVÈTES

Dans les *Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde* de 1915, 4e livraison, M. Cart, dont on connaît le zèle érudit pour les antiquités de son pays, vient de publier une belle inscription trouvée à Avenches. Il me semble intéressant de la porter à la connaissance des lecteurs de la *Revue*. Je dois les prévenir que les compléments que j'adopte ne sont pas tout à fait ceux que l'éditeur a proposés. L'excellent fac-similé qu'il a joint à son article permet d'arriver, me semble-t-il, à une conclusion certaine.

IMP CAES L S*eptimio*
SEVEROPƎRT*in*AC·A*ug*
CONSERVAT*ori* O I I[illegible]
HELVETI *p* V*bli*C*e*

La troisième ligne doit se compléter : *conservat*[*ori*] *orb*[*is*]. L'expression est digne de remarque ; on ne l'a rencontrée encore que pour des empereurs postérieurs à Septime Sévère[1].

R. CAGNAT.

UN PROJET DE RESTAURATION

DU PALAIS-GALLIEN DE BORDEAUX AU XVIIIe SIÈCLE

Tourny, le grand intendant de Guienne, ne passe pas pour avoir été archéologue. Il n'eut pour les derniers vestiges du Moyen-Age à Bordeaux qu'un respect fort médiocre. Voici pourtant un projet de restauration des ruines du Palais-Gallien qu'il fit dresser par son architecte Portier[2]. L'idée lui fut, d'ailleurs, suggérée. Le 8 juillet 1746, le ministre de la guerre, d'Argenson, en lui accusant réception

1. Cf. de Ruggiero, *Diz. epigr.*, s. v. *Conservator*.
2. Arch. dép. de la Gironde, C 1168. — A cette pièce, non signée et non datée, est joint un brouillon au crayon, d'une rédaction moins soignée et de la même main, qui paraît être celle de Portier.

de la demande des jurats de Bordeaux relative à la création d'un Jardin public, lui écrivait : « J'ay toujours été étonné qu'ils n'ayent pas pensé à reparer, ou du moins à netoyer l'amphithéatre de Gratien *(sic)*, que j'ay vu dans un grand abandon. Quoy qu'il ne soit que du Bas-Empire, c'est un morceau précieux qui ne m'a pas paru à negliger. M. de Basville s'est acquis beaucoup d'honneur à faire revivre, pour ainsy dire, et reparer les beaux monumens d'antiquité qui se trouvent en Languedoc, et la province confesse aujourd'huy sans peine qu'elle doit beaucoup à ses soins[1]. » Tourny, piqué peut être d'émulation par l'exemple de son collègue de Toulouse, prit bonne note de l'observation et du conseil. Le projet, remarquable pour l'époque par la discrétion et le respect du monument qui l'ont inspiré, reçut-il un commencement d'exécution ? Je l'ignore. En tout cas, lorsqu'en 1751 Tourny fit remblayer et aplanir le terrain du Jardin-Public, une partie de la terre nécessaire fut extraite des ruines du Palais-Gallien[2]. S'il ne fit pas restaurer l'amphithéâtre, il le fit du moins nettoyer.

PAUL COURTEAULT.

État des réparations à faire à l'entrée du Palais-Gallien qui est au couchant pour conserver la façade de lad. entrée.

PREMIÈREMENT.

Au jambage de la grande arcade à gauche en entrant, il conviendroit y mettre 40 doublerons de pierre dure qui feront socle et retraitte de 2 pouces, lesd. doublerons de 2 pieds de long sur un pied de largeur et un pied de hauteur. . . . . 40 } 88 doublerons.
A celui à droite, il seroit necessaire d'y en mettre. . 20 }
Et aux deux jambages de l'arcade suivante. . . . . 28 }

Au dessus du socle au jambage de la grande arcade à gauche en entrant, il y a entre les rangs de brique quatre intervales de pierre sciée qu'il faut aussi reparer, de 2 pieds 6 pouces de hauteur chaqun, où il entrera à chaque intervale 7 pierres en la hauteur des 2 pieds 6 pouces, sur 24 pieds de pourtour : lesd. pierres de 12 et 18 pouces de longueur, 6 pouces de largeur et 4 pouces de hauteur.

Entre ces intervales sont trois rangs de brique qu'il faut aussi reparer, de chaqun 24 pieds de pourtour, dont chaqun desd. rangs en sa hauteur est construit de 3 briques, les unes de 12 pouces de largeur et les autres de 18 pouces et 1 pouce 1/2 d'epaisseur.

Au jambage à droite. 4 intervales aussi de 2 pieds 6 pouces sur 10 pieds de pourtour, de pareille construction que les premiers.

Entre ces intervales, 4 rangs de brique, de chaqun 10 pieds de pourtour et de même construction que les precedens.

1. Arch. dép., C 1185. — Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXVIII, p. 295.
2. Arch. mun. de Bordeaux, CC, Comptes de la ville, 1751. — Cf. *Rev. hist. de Bordeaux*, mai-avril 1915, p. 107.

Aux jambages de la 2e arcade, deux intervales à chaqun de 2 pieds 6 pouces de hauteur et de pourtour reduit 7 pieds, qui font ensemble 14 pieds, aussi de pierre sciée.

Deux rangs de brique, ensemble 14 pieds de pourtour, *id.* que les precedens.

Au dessus de la grande arcade, une brèche à fermer à la frise, de 5 pieds de longueur reduite sur 2 pieds de hauteur reduite et 3 pieds d'epaisseur.

Au dessus de lad. arcade, dans la longueur de lad. brèche, un rang de brique qui forme corniche, où il faut 3 briques sur la hauteur.

Une autre brèche à fermer dans la petitte arcade au dessus de la grande, de 5 pieds de longueur, 3 pieds de hauteur et 3 pieds 6 pouces d'épaisseur.

A la même hauteur est la corniche du soubassement ou piedestal du second ordre, où il en manque 13 pieds de longueur avec 3 briques sur la hauteur.

Reparer le fronton et le couvrir d'un rang de brique posée sur un mortier de chaux et ciment.

Au dessus de lad. arcade en dedans reparer et fermer des troux avec moilon et brique en la hauteur de l'architrave et de la frise, d'environ 4 pieds 6 pouces de haut, sur environ 28 pieds de long.

Deux pilastres aussi à reparer avec moilon et brique, de chaqun 5 pieds 6 pouces reduits de pourtour sur 15 pieds reduits de haut.

La seconde arcade ensuivant étant très endommagée ne peut se reparer qu'en la demolissant. Elle a 16 pieds de largeur et 2 pieds 6 pouces d'extrados; les piedroits ont 4 pieds d'epaisseur. Il faut 3 briques de hauteur pour l'extrados, de chaqune 10 pouces, et 4 pour l'épaisseur, qui font 800 briques, sçavoir 400 de 15 pouces sur 10 pouces et les 400 autres de 9 pouces sur 10 pouces et 1 pouce 1/2 d'épaisseur. 84 autres briques qui forment le cintre du dessus de l'extrados, de 10 pouces de longueur et même épaisseur. Il faut aussi 900 pierres sciées de chaqune 15 pouces de longueur, 7 pouces de largeur et 3 pouces d'épaisseur.

Les culées ou reins de lad. arcade ont ensemble 24 pieds de longueur sur 4 pieds d'épaisseur et 6 pieds de hauteur reduite.

Il faut aussi couvrir led. mur, qui a 26 pieds de longueur sur 4 pieds 6 pouces d'épaisseur, d'un rang de brique posée sur un mortier de chaux et ciment.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les trouvailles d'or en Poitou. — Comme l'indique M. Chauvet dans la brochure mentionnée plus bas, M. L. Charbonneau-Lassay avait pressenti ce caractère du trésor de Nesmy dans une brochure intitulée *Les bijoux d'or et d'argent du Poitou pré-romain* (Fontenay-le-Comte, 1915, in-8° de 22 pages, extrait de la *Revue du Bas-Poitou*) : travail qui renferme un inventaire complet de toutes les trouvailles de ce genre, avec renseignements et bibliographie à l'appui. Voilà un exemple à imiter. Le jour où nous aurons un relevé de ce genre pour la France entière, bien des erreurs disparaîtront. Et nous verrons enfin clair dans cette question de l'or gaulois, capitale pour l'histoire économique de notre pays dans les temps avant Rome.

Le Trésor de Nesmy. — J'allais écrire une note sur le fameux trésor de Nesmy, lorsque m'arrive sur ce sujet une excellente brochure de M. Gustave Chauvet (*Le trésor de l'étang de Nesmy*, Poitiers, 1915, in-8° de 17 pages, extrait du *Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, 1915). Il arrive à cette conclusion, que je me préparais à développer, que ce trésor, contrairement à l'opinion courante, n'appartient pas à l'époque du bronze, mais bien à l'époque gauloise, et voisine de la conquête. La présence d'un sanglier enseigne, d'une main enseigne [cf. ici, 1915, p. 309-310, le travail de M. Bellucci], bien d'autres indices ne laissent aucun doute. Et il faut rapprocher ce trésor de l'étang de Nesmy de ceux que les proconsuls romains allaient chercher dans les lacs sacrés des Volques Tectosages. Ce travail est fait avec la netteté de composition et la richesse de documentation qui caractérisent toujours les brochures de M. Chauvet.

Un Marseillais à Syracuse. — A Syracuse (*Scavi*, XII, 6, 1915, p. 185) :

ΞΕΝΟΚΡΙΤΟΣ
ΗΦΑΙΣΤΟΚΛΕΟΥ
ΜΑΣΣΑΛΙΩΤΗΣ

Probablement un marchand marseillais du temps de Hiéron II. Nouveau témoignage sur les relations entre Marseille et la Sicile.

Musée d'Angoulême. — Gustave Chauvet, *Au Musée archéologique d'Angoulême : 1° Temps préhistoriques ; 2° Collection G. Chauvet ;*

forme le fascicule V des *Petites notes d'archéologie charentaise*. Angoulême, Despujols, 1915; in-8° de 42 pages. Point de départ d'un catalogue méthodique, avec vignettes, de ce musée; bonne bibliographie, descriptions précises, et quelques documents inédits (de Paul Broca, par exemple).

Position des menhirs. — Marcel Baudouin, *La loi de position des menhirs périsépulcraux ou entourant les mégalithes funéraires* (extrait du *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1914). Paris, 1914; in-8° de 46 pages. Ils sont placés, en règle générale, « sur les quatre lignes solaires ». — J'ai déjà dit ce que je pensais sur ces recherches (1915, p. 294). Elles sont conduites avec une patience infinie, elles partent d'un principe qui est juste, c'est que et les cultes astraux et les questions d'orientation ont une importance capitale chez les peuples des temps du bronze. Et cependant, dans l'espèce, je ne suis pas encore convaincu.

Pieds humains. — Et je fais la même remarque pour le nouveau travail du même infatigable chercheur. Baudouin. *Les sculptures et gravures de pieds humains sur rochers*. Paris, 1914; in-8° de 121 pages (extrait du *Congrès de Tunis*, Association française pour l'avancement des Sciences).

Puits funéraires. — Je n'ai jamais pu m'expliquer, pour ma part, la colère qu'excite, chez certains érudits, la mention de puits funéraires. Il doit y avoir là un résidu de vieilles querelles, auxquelles d'ailleurs je ne veux point me mêler. J'ai toujours considéré comme fort probable l'existence de ce mode d'inhumation; je ne comprendrai pas autrement et les nombreuses découvertes funéraires faites dans les puits et aussi le sens donné par les Anciens aux mots *puteus* et *puticuli*. Il y a donc à examiner de très près les renseignements donnés par MM. Baudouin et Lacouloumère sur la nécropole du Bernard, un instant rendue fameuse par les recherches de l'abbé Baudry (*La nécropole gallo-romaine à puits funéraires de Troussepoil, Le Bernard (Vendée), étude topographique d'ensemble*. Paris, 1909, in-8° de 92 pages (extrait du *IVe Congrès préhistorique*, Chambéry, 1908).

Le castrum de Juliobona. — Sous ce titre (Rouen, 1915; in-8° de 46 pages), M. Léon de Vesly étudie avec grand soin la muraille de Lillebonne, fin du IIIe siècle. Chose curieuse! Je me suis parfois demandé, en lisant ce travail, si vraiment cette muraille n'avait pas utilisé, beaucoup plus que les constructions similaires, des édifices antérieurs. J'avais même autrefois douté que Lillebonne ait été fortifiée (*Revue*, 1915, p. 291). Certaines banquettes de base, la régularité de l'appareil, la présence de la brique seulement à une certaine hauteur, m'ont fait supposer que certains pans n'ont pas été construits dans leur partie inférieure pour la muraille, mais employés par elle. Il

faudrait, pour vérifier la chose, étudier de très près l'ajustage des matériaux. — La forme du *castrum*, oblongue, avec sa grande rue unique et ses ruelles perpendiculaires, me paraît rappeler celle de Senlis (cf. *Revue*, 1903, p. 35); mais ici la grande rue (rue Césarine : quelle est la plus ancienne mention ?) forme le grand axe.

Trèves et Constantinople. — Bréhier, *Constantin et la fondation de Constantinople*, extrait de la *Revue historique*, CXIX, 1915, in-8° de 32 pages. Excellent. Montre bien que cette fondation n'a nullement été déterminée par des motifs religieux, mais uniquement par des raisons politiques et militaires. Comme tout se tient dans l'histoire de ce quatrième siècle, j'aimerais savoir si l'hégémonie de Trèves n'a pas répondu à des pensées similaires. Mais je reviendrai là-dessus.

Boutæ; cf. 1914, p. 437. — Dans une note de 20 pages, MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux (extrait, je crois, de la *Revue savoisienne*) nous mettent au courant de toutes les fouilles récentes faites aux Fins d'Annecy. Et ceci est excellent de précision et d'abondance. Grâce à leur manière de présenter les choses, MM. Marteaux et Le Roux nous font vraiment assister aux fouilles et nous apportent comme la photographie des couches, heure par heure. Grâce à eux, nous pouvons vraiment apprécier le sous-sol et sa valeur archéologique. Ah! si chaque lieu de fouilles en France avait ainsi sa chronique, quels merveilleux répertoires nous posséderions! Et avec toutes nos revues savantes, ni la place ne manquerait aux travailleurs, ni les travailleurs à la place.

Cachettes monétaires de Normandie. — Tirage à part de 4 pages, signé de Vesly, extrait de la *Revue numismatique*. Il y a là deux lignes bien marquées, le long de la Seine et le long d'une zone allant de la mer (Eu) à Rouen. Je ne m'expliquerai cela que quand j'aurai sous les yeux une carte des villas de la Basse-Normandie.

L'origine des Germains; cf. *Revue*, 1915, p. 111 et s. — G. Poisson, *la Race germanique et sa prétendue supériorité*. Clermont, Impr. gén., 1915, in-8° de 32 pages. M. Poisson a bien rappelé que les Germains sont en réalité, comme tous les peuples antiques, et sans doute plus que les autres, un mélange d'êtres différents, Ligures, Celtes, Slaves, etc. Il croit que les Alfes de l'Edda sont un peuple brachycéphale qui introduisit en Allemagne la civilisation dite lusacienne, et il rapproche le nom des Alfes du fameux radical préceltique *alb*. — Je crois d'ailleurs que sous ce radical, qu'on trouve appliqué à quantité de choses différentes, fleuves, montagnes ou localités, il y a en réalité des mots divers. — J'hésite, comme toujours, à faire intervenir la brachycéphalie et la dolichocéphalie dans ces sortes de recherches.

Le quarantième des Gaules. — Une inscription de Vintimille (*Année épigraphique*, 1915, n° 58) fait connaître un *Bassus* qui a été *procurator* d'Hadrien *ad XXXX Gall.* Cela ne signifie pas qu'il ait été

en résidence à Vintimille. C'est un chevalier originaire, semble-t-il, de la localité (ce qu'indique sa tribu, Falerna, qui est celle de Vintimille). Il n'en est pas moins intéressant de constater que les empereurs n'ont pas répugné à confier ces fonctions délicates d'intendant des douanes de Gaule précisément à un homme de la frontière gauloise.

La question des remparts calcinés.— *Bull. arch.*, mai 1915, p. II : Guillon et Capitan, à propos de l'*oppidum* de Bègues près de Gannat (*oppidum* de 2 hectares 1/2, conservé à l'époque romaine). Je ne serais pas étonné qu'il y eût là un *locus* important, chef-lieu de *pagus*.

Crochets à suspendre les amphores. — Espérandieu dans le même recueil, mai, p. VI. — J'ai des doutes, je songe plutôt à quelque instrument à suspendre des objets d'étalage, viande, etc. M. Espérandieu parle d'usure des cordes ou des anses d'amphores lors du transport de ces dernières. Je ne sais si les transports étaient assez fréquents ou assez longs pour amener une usure.

Tuiles légionnaires dans la région de Dijon. — Cf. *Bull. arch.*, mai 1915, p. VIII et s. M. Héron de Villefosse rappelle à ce propos (cf. *Bull.*, 1908, p. 135) les constatations faites à la gare de triage, près le parc de Dijon, sur la route de Chalon à Langres.

L'enceinte romaine de Tours. — Plan relevé d'une poterne (hauteur, 3m40; largeur, 2m75), etc., de Clérambault (*Bull. trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, XX, 1er juin 1915).

Lug et Lugoves. — Sous le titre *le Dieu Lug, la Terre-Mère et les Lugoves* (1915, in-8° de 26 pages, extrait de la *Revue archéologique*), M. Loth apporte d'importantes contributions à l'étude des divinités célestes et chthoniennes dans l'ancienne Gaule et chez les Irlandais. — J'ai l'impression, en ce moment, que Lyon, ou plutôt *Lugdunum*, signifiait bien, comme on l'a dit, *mons lucidus*, ou, si l'on préfère, *mons clarus*, que le nom était aussi celui de la colline sainte (*Clarus mons*) qui devint Clermont, que ce nom venait de ce que la montagne était consacrée à quelque dieu de lumière, à quelque Apollon gaulois, ou, si l'on aime mieux, à Bélénus : ce qui explique la vogue particulière du culte apollinaire à Lyon et à Clermont, la présence du corbeau dans la légende lyonnaise, etc. Mais je me réserve de creuser plus avant dans ce problème. Si cette hypothèse était justifiée, on comprendrait pourquoi, sous le nom de Lug, les Irlandais imaginaient le plus beau des dieux, le dieu des arts, un dieu lumineux par exemple : ce qui ressemble bien à un Apollon. Et les *Lugoves* (comme aussi les *Lougiæ*) seraient des *Junones*, ou mieux des *Lucinæ*, autrement dit des Mères accoucheuses. — Que *mons Clarus* se rapporte au culte apollinaire ou solaire, c'est ce que montrent les monnaies où *Claritas* est nettement une figure solaire. — Du même genre doivent être les dieux à l'épithète « blanche » ou « brillante », *Albiorix*, *Candidus*,

Loucetius, etc. Et si les épithètes s'appliquent parfois à Mars, n'oublions pas qu'il y a eu des Mars radiés et solaires.

Maintenant, la vogue de l'Apollon de Claros et de son oracle a-t-il pu contribuer, sous l'Empire, à faire naître çà et là cette appellation de *mons Clarus* (par une sorte d'étymologie populaire) ? Ce n'est pas impossible. Mais enfin rien ne justifierait cette hypothèse. — Voyez une récente étude de M. Toutain sur cet oracle (*Bull. des Antiquaires* de 1915, p. 141 sqq.).

Aux Martigues. — La question de la fameuse *Colonia Maritima* fait que l'on doit s'intéresser de très près à tout ce qui concerne les Martigues (où d'ailleurs je n'ai point, jusqu'ici, placé la *Maritima*). Voici une sépulture des premiers temps de l'Empire qu'y signale M. Héron de Villefosse, d'après le docteur Fouque (*Bulletin des Antiquaires*, 1915, p. 131).

CAMILLE JULLIAN.

Le sanctuaire de Nesmy[1].

Vous me demandez les plus anciens noms de *Nesmy*. B. Fillon et Quicherat se sont occupés de cette question. Voici le résumé des principales notes que j'ai à ce sujet :

1° Nesmy est situé dans la vallée de la Vaudoire; une charte de 1273 qui faisait partie de la collection Fillon dit : *Vallis nigra prope* NAIMILIUM.

2° Les documents des XIe et XIIe siècles écrivent : *Naimilium* ou *Naismulium, Naimiliacum, Nesmilium*. On prononçait alors *Naimi* ou *Nêmi;* quand le français prévalut, on écrivit (d'après Fillon) *Nesmil* et *Nesmy*.

3° Dans une lettre de Quicherat à B. Fillon, du 11 octobre 1879, il est dit : « *Nêmil* est, pour moi, l'équivalent d'un thème primitif latin, qui aurait été *Nemetillus* ou *Nemetillum*. »

4° Le mot gaulois *Nemetis, Nemetum* a une signification connue, analysée par A.-F. Lièvre dans son mémoire sur les *Fana*.

Nesmy serait un *petit sanctuaire*.

G. CHAUVET.

1. Cf. p. 60.

VARIÉTÉS

L'Archéologie dans les tranchées[1] : tombeaux d'Éléonte sur l'Hellespont.

(Planche I)

Extrait d'une lettre écrite des Dardanelles, le 17 septembre 1915 :

... « A cent mètres du poste où je suis, des obus ont déterré des sarcophages. Le champ de fouilles a été encerclé de fils de fer barbelés et un sergent-moine de Jérusalem avec des corvées fait des fouilles[2]. Outre les sarcophages on voit de grandes jarres en terre cuite dont quelques-unes sont presque intactes »...

Dr A. P...,
Aide-major de 2e classe au 56e colonial.

Par le courrier suivant, le Dr A. P... envoyait une photographie du champ de fouilles, due à M. le commandant Chaudeigne; nous la reproduisons sous la forme d'un dessin très précis dû à l'amabilité de M. Ed. Lacoste, professeur à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.

Nombre d'objets découverts, en particulier des terres cuites du style moyen de Myrina, sont arrivés au Louvre. M. Ed. Pottier en a entretenu ses collègues de l'Académie des Inscriptions (*Comptes rendus*, 6 août 1915, p. 282-285; cf. la séance du 22 octobre 1915). La nécropole découverte par les obus est celle de la ville d'Éléonte.

P. P.

Collections d'auteurs grecs et latins.

L'idée d'une nouvelle collection d'auteurs grecs et latins (*Revue*, 1915, p. 222-225) nous a valu diverses communications.

I. Extrait d'une lettre de M. O. Navarre à M. Radet (16 décembre 1915):

« Ce projet est-il réalisable, surtout en ce qui concerne les auteurs grecs? Vous savez à quoi se réduit, depuis que le grec ne figure plus au programme des licences spéciales, le nombre des étudiants hellénistes. Dans une grande Faculté comme Toulouse, nous comptions en moyenne, chaque année, une quinzaine de candidats à la licence classique, et une demi-douzaine de candidats aux deux agrégations de

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 291.
2. Cf. R. P. Lagrange. *Les fouilles d'Éléonte (dirigées par le P. Dhorme)* dans la *Revue Biblique* de 1915, p. 573-575.

lettres et de grammaire. Et c'est tout. La situation est la même, ou pire, dans les autres Facultés, la Sorbonne mise à part. Je dois ajouter que ces étudiants (d'ailleurs peu fortunés, c'est là leur excuse) sont obstinément réfractaires à l'idée d'acheter des livres, et se bornent à dépouiller la bibliothèque universitaire. Dans ces conditions, je me demande si vous trouverez un éditeur assez audacieux ou désintéressé pour faire les frais d'une collection destinée à une clientèle si peu assurée et si restreinte. Restent les lycées et collèges, où cette collection pourrait trouver un débouché. Mais là aussi le nombre des élèves hellénistes a singulièrement diminué. Et, de plus, comme les éditions allemandes n'y ont jamais eu accès, il ne s'agirait plus de concurrence à l'Allemagne. Seul, le projet d'éditions *savantes* m'apparaît comme pratique, parce que, en dehors de France, ces ouvrages pourraient, je crois, compter sur un assez grand nombre d'acheteurs étrangers.

En résumé, votre projet, patriotiquement et scientifiquement si louable, m'apparaît comme bien difficile à réaliser commercialement. »

II. Seconde note de M. Paul Masqueray :

Ce projet d'éditer en France les écrivains grecs doit être réalisé à tout prix. La tyrannie que nous imposent les Allemands est intolérable, et quelle que soit la paix qui les attend, espérons, sans en être bien sûrs, que nous ne serons plus assez naïfs pour continuer à les héberger chez nous, eux et leurs livres. On ne voit pas du tout, d'ailleurs, pourquoi ils ont monopolisé le commerce de l'Antiquité grecque, ni pourquoi ils font à nos dépens d'excellentes affaires. Nous avons chez nous des lecteurs en nombre très suffisant pour que nos maisons d'édition ne perdent point d'argent et même pour qu'elles en gagnent.

Les faits le prouvent. Le *Sophocle* de Tournier a paru en 1868; le troisième tirage est de 1886. En dix-huit ans, ce livre, qui est coûteux, a eu trois éditions, cela est loin d'être décourageant. Il en est de même de toutes les autres éditions grecques qui ont de la valeur. Le *Démosthène* d'H. Weil, paru en 1873, en est à sa troisième édition; ses *Sept tragédies d'Euripide* ont le même succès.

Seulement, avant de commencer notre travail, n'oublions pas que tant vaut l'helléniste, tant vaut son livre. Chez nous, trop souvent, on imprime un auteur grec, sans aucune préparation antérieure. C'est un travail de librairie, bâclé en plus ou moins de temps, qui ne contient rien de nouveau, qui est même en retard sur les éditions étrangères, et qui, par conséquent, ne peut que faire du tort à la collection à laquelle il appartient, loin de contribuer à la faire vendre. On n'improvise pas ces sortes de travaux. Ils exigent, au contraire, beaucoup d'effort, d'attention, d'esprit de finesse. Comment H. Weil est-il arrivé à donner chez Teubner son *Eschyle*? Après un labeur qui

lui a pris une trentaine d'années. Le premier fascicule de son édition de Giessen, qu'il fit paraître quand il était professeur à la Faculté des Lettres de Besançon, est de 1858. Pendant les années qui suivirent, Eschyle ne lui sortit pas des mains, et il publia une foule de remarques exégétiques sur ce texte difficile. Cela l'a conduit à l'admirable petit volume de 1884. Voilà le beau, le solide, le consciencieux travail.

Donc, si avec nos belles qualités d'improvisateurs, et avec elles seules, nous voulons éditer les auteurs grecs, nous sommes voués d'avance à un échec certain. Gardons-nous de vouloir aller trop vite. Procédons, au contraire, avec une méthode méticuleuse, qui n'est pas toujours dans nos habitudes, et, si nous le pouvons, soyons disciplinés.

Voici, en effet, comment on pourrait s'y prendre : faire d'abord une sorte de mobilisation de toutes nos forces, c'est-à-dire réunir en une société active, avec cotisation, commission, président, tous les hellénistes de langue française qui consentiraient à s'atteler vigoureusement à la besogne ou à la favoriser. Le principe de l'association est excellent ici comme ailleurs. Et notre Association des études grecques contient une foule de membres qui ne demandent qu'à marcher. Nos Universités de province fourniront un appoint considérable : la vie qu'on y mène, calme, un peu retirée, convient admirablement au travail patient, méticuleux, que nous voulons organiser. Et c'est encore pour un jeune maître de conférences, au début de sa carrière, une ambition qui en vaut bien une autre, que de nous donner cette édition de Xénophon dont nous manquons si cruellement, quand bien même il lui vouerait la moitié de sa vie silencieuse.

Tous ces travailleurs seraient donc constitués en une société que dirigerait à Paris un comité, sous la présidence — effective, agissante, — d'un professeur du Collège de France ou de la Sorbonne, ou des Hautes-Études. Et ce président, responsable, aurait la haute main sur l'immense travail et donnerait les bons à tirer. Comme l'Académie des Inscriptions dispose de ressources considérables, chaque année plusieurs prix seraient réservés aux meilleurs travaux. Leurs auteurs ne demandent pas à s'enrichir, ils veulent seulement avoir le droit de lire un auteur grec dans une autre édition courante que celle de Teubner.

Mais il ne semble pas que ce travail, qui sera très compliqué, très long, puisse être utilement organisé, tant que dureront les hostilités. Avant de mobiliser nos forces, il faut connaître celles que la guerre nous aura fait perdre, celles qu'elle nous laissera. On peut seulement penser à ce que nous ferons et en préparer la mise en train.

III. Lettre de M. Delaruelle à M. Jullian (23 décembre 1915) :

Vous recherchez dans quelles conditions, après la guerre, on pourrait entreprendre, en France, une collection d'auteurs latins qui remplaçât les collections allemandes dont nous avons l'habitude. Vous me faites l'honneur de me demander mon avis à ce sujet. Le

voici, aussi brièvement que possible, car le « service » a ses exigences qui ne me permettent pas de vous écrire bien longuement [1].

S'il s'agit d'une collection d'auteurs latins *annotés*, vous rencontrerez de grosses difficultés : pour trouver en nombre suffisant les collaborateurs nécessaires ; pour assurer la réalisation *matérielle* de l'entreprise, ou, si vous aimez mieux, pour la faire vivre.

Difficultés à trouver des collaborateurs. Je pense à l'état déplorable dans lequel sont, en France, les études latines. Mais c'est là un point que vous me dispenserez de développer ; en fait, les publications *latines* de quelque valeur sont, chez nous, relativement peu nombreuses.

Difficultés pour faire vivre l'entreprise. Je me souviens que depuis le début de la guerre on s'est déjà préoccupé de lancer la librairie française à la conquête du marché que l'Allemagne détenait pour les publications philologiques. M. Marc Leclerc répondit pour la maison Colin et se montra très décourageant. Considérez, chez Hachette, la petite collection à dos de toile verte : on ne fait aucun effort pour la compléter en éditions d'auteurs latins ; on ne cherche pas non plus à y remplacer les éditions périmées : cela ne *paierait* pas. D'autre part, les professeurs se sont avisés que, pour le petit nombre de vers qu'on en explique, il était bien inutile de mettre entre les mains des élèves *tout* Horace et *tout* Virgile. On fait des extraits : en ce moment, voilà, dans l'enseignement secondaire, ce qui peut réussir...

Ce que je crois qui serait possible — et désirable — ce serait de remplacer la bibliothèque Teubner. Les éditions Teubner dépassent les besoins — souvent assez humbles — des étudiants de lettres, et, en revanche, il est certains de ces besoins auxquels elles ne donnent pas satisfaction. Pensez-vous que nos candidats à la licence ou à l'agrégation regardent souvent les apparats critiques? Que leur faut-il? De bons textes. On pourrait leur en donner sans y dépenser tant d'efforts. L'essentiel est qu'ils soient avertis quand nous ne sommes plus sûrs d'avoir, dans sa forme exacte, la pensée de l'auteur. S'ils veulent approfondir ces questions de critique verbale, ils s'adresseront à des éditions plus savantes. Par contre, pourquoi ne pas mettre en tête de chacun de ces « textes » une introduction qui donnerait toutes les notions utiles pour en aborder la lecture?

L'établissement de semblables éditions demanderait moins de temps et de frais qu'il n'en faudrait pour des éditions annotées. Bien faites, elles se vendraient non seulement sur le marché français, mais encore sur le marché anglais et sur le marché italien. La vente en serait plus avantageuse, car elles perdraient moins vite leur valeur que les éditions avec commentaires. Et le caractère de l'œuvre pourrait lui valoir, si besoin était, une subvention de l'Institut.

1. Au moment où M. Delaruelle écrivait cette lettre, il était adjudant au 133e territorial.

Et ce qui serait bien utile, ce serait de doubler chaque texte d'une traduction. (MM. Hemmer et Lejay l'ont fait pour leur collection d'auteurs chrétiens.) Une bonne traduction est déjà un commentaire. Celles de la collection Nisard, dont on se sert le plus souvent, sont *détestables;* fussent-elles passables, elles sont faites sur des textes vieillis et dont il faut toujours se défier. Une bibliothèque de traductions serait particulièrement bien accueillie de tous ceux pour qui les textes latins sont des documents plus encore que des œuvres d'une valeur littéraire. Les étudiants d'histoire ne seront pas fâchés d'avoir une traduction qui leur permette de lire Tite-Live couramment; ils n'auraient que faire d'une édition qui leur démonterait le mécanisme de la phrase livienne. L'historien de la philosophie antique aura besoin de recourir sans cesse au texte du *De finibus;* mais, comme guide, il peut se contenter d'une bonne traduction, qui lui évite des erreurs de sens. Ainsi, la collection que j'imagine (traduction à côté du texte) aurait un public moins restreint qu'une collection d'auteurs annotés. ...Ce ne sont là que de simples indications; pour prendre toute leur valeur, — si elles peuvent en avoir une, — elles auraient besoin d'être développées plus longuement; mais, étant « du bâtiment », vous n'aurez aucune peine à tirer parti des suggestions que j'ai voulu vous fournir.

P. Hochart.

Le 18 février 1916 est mort à Bordeaux l'un des premiers collaborateurs de nos *Annales*, M. P. Hochart, que des liens multiples rattachaient aux études anciennes et à notre Université.

Il suffira de rappeler ici ses principaux travaux : *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, 1885; *Études sur la vie de Sénèque*, même date; *Études d'histoire religieuse*, 1888; *De l'authenticité des* ANNALES *et des* HISTOIRES *de Tacite*, 1890; *Nouvelles considérations au sujet des* ANNALES *et des* HISTOIRES *de Tacite*, 1894.

En 1890, lors de la fondation de la Société des Amis de l'Université de Bordeaux, M. Hochart en devint le très actif et très dévoué secrétaire général. C'était une nature élevée et généreuse, qui aimait à faire le bien. Notre bibliothèque universitaire ne fut pas oubliée dans ses libéralités. Il enrichit plus d'une fois ses collections. La Faculté des Lettres n'eut pas moins à se louer de sa munificence.

Il s'en est allé plein de jours, à quatre-vingt-cinq ans, entouré de l'estime générale. Nous honorons en lui un des meilleurs représentants du Bordeaux intellectuel d'il y a un quart de siècle, c'est-à-dire de la période qui vit la rénovation de notre enseignement supérieur. Sa mémoire nous restera profondément chère. G. R.

BIBLIOGRAPHIE

J. W. Cohoon, *Rhetorical Studies in the arbitration scene of Menander's* EPITREPONTES (extrait des *Transactions of the American philological Association,* vol. XLV, 1914, p. 141-230). Boston, Ginn and Company.

Dissertation présentée à l'Université de Princeton pour l'obtention du grade de docteur en philosophie. L'auteur y étudie l'influence de la rhétorique contemporaine sur la scène d'arbitrage (v. 15-135), à laquelle les *Epitrepontes* de Ménandre ont emprunté leur titre. Contrairement à M. Ph. Legrand, qui ne trouvait dans les plaidoyers de Daos et de Syriscos qu'un « écho lointain et atténué » de l'éloquence judiciaire (*Daos*, p. 335), M. Cohoon y découvre à chaque ligne, presque à chaque mot, l'application directe des préceptes donnés par les rhéteurs. Il est à peine utile de dire que c'est M. Legrand qui a raison. L'illusion de M. Cohoon tient à une singulière méconnaissance de cette vérité, pourtant bien élémentaire, que tout homme qui défend une opinion, si illettré qu'il soit et ignorât-il jusqu'au nom de la rhétorique, fait d'un bout à l'autre de son plaidoyer de la rhétorique sans le savoir. De là, tout le long des cent pages de cette dissertation, une accumulation de rapprochements forcés, factices, parfois puérils. Aussi bien, la démonstration est-elle viciée, en son principe même, par un défaut général de méthode. C'est avec les préceptes de Quintilien et d'Aristote que M. Cohoon confronte les plaidoyers de Daos et de Syriscos. Mais Quintilien est postérieur de quatre siècles à Ménandre : c'est un étrange anachronisme que de l'appeler ici en témoignage. Quant à Aristote, sa *Rhétorique*, est-il besoin de le rappeler, est une œuvre d'exception, moins encore par sa valeur éminente que par son esprit tout spéculatif et scientifique qui contraste avec la destination exclusivement utilitaire et pratique des rhétoriques antérieures. C'est donc, de toute évidence, ces dernières qu'il eût fallu alléguer à propos des deux plaidoyers d'arbitrage. M. Cohoon objectera sans doute qu'elles sont perdues. Mais il n'est pas impossible, je crois, d'en restituer la substance, en s'aidant principalement des plaidoyers attiques contemporains. Et ce travail de reconstitution a été fait, ou du moins tenté, dans un livre français que l'auteur n'ignore pas, puisqu'il le cite p. 201, n. 104.

O. NAVARRE.

Gustave-Adolphus Harrer, *Studies in the history of the Roman Province of Syria*. A dissertation... for the degree of doctor of philosophy. Princeton, University Press, 1915; in-8° de 94 pages.

L'« organisation du travail » n'est pas un monopole de l'Allemagne. La libre Amérique nous le prouve en ce qui concerne les études d'histoire romaine. Nous aurons sans doute un jour, grâce à elle, une prosopographie provinciale complète. Il y a quatre ans, M. S. E. Stout, de la même Université, avait dressé la liste critique des gouverneurs de Mésie. M. Harrer, aujourd'hui, en fait autant pour la Syrie, sans dédaigner l'œuvre de ses devanciers, car, jusqu'à l'époque flavienne, il se borne sagement à mettre à jour la nomenclature de Schürer. Il ne se contente pas d'énumérer les légats, et passe également en revue les procurateurs dont nous avons trace. Signalons aussi deux dissertations qui se rattachent étroitement au sujet : l'une établit qu'avant Trajan les deux moitiés de la Cilicie *(Campestris* et *Trachaea)* ne semblent pas avoir été séparées; l'autre apporte des arguments à la thèse de Wilcken qui place dans les limites de l'an 193 la révolte de Pescennius Niger. Les notices individuelles sont d'une bonne méthode et d'une louable sobriété; quelques-unes seulement ont toute l'étendue que les difficultés comportent; on remarquera particulièrement celle qui concerne Avidius Cassius. Relativement à Marius Celsus (p. 12), je loue M. Herrer de me contredire; car j'avais entre temps changé d'avis, sans trouver l'occasion de m'en expliquer. VICTOR CHAPOT.

Michel Clerc, *Aquæ Sextiæ, Histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité*. Aix, Dragon, 1916; 1 vol. in-8° de 576 pages, avec 42 planches hors texte et 24 figures dans le texte.

Nous avons déjà parlé longuement (1911, p. 495 et suiv.) de la première partie de cet important ouvrage, la plus considérable et la mieux faite des monographies qu'ait encore provoquées l'étude de nos villes romaines. Nous aurons l'occasion de parler aussi longuement des dernières parties. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'annoncer la publication du volume, accompagné de vues, cartes et fac-similés d'inscriptions, enrichi ainsi de toutes manières, et digne de la charmante cité si pleine de souvenirs, si touchante d'esprit municipal. C. J.

William Cart, *Timgad, la Pompéi algérienne* (extrait de la *Bibliothèque universelle*). Lausanne, S. A., 1915; in-8° de 49 pages (non mis dans le commerce).

Description faite par un érudit qui a bien vu, et qui est expert en toutes les questions que provoque le problème des villes romaines. —

Comme tant d'autres, M Cart se préoccupe de savoir ce qu'on jouait au théâtre de Timgad : il croit surtout à des prestidigitateurs (cf. le *pilarius* de Nîmes ou de Narbonne), des mimes et des pantomimes. — Il relève l'assertion de Barthel, suivant laquelle le *decumanus* de Timgad suivrait la ligne marquée par le lever du soleil le 18 septembre, jour anniversaire de Trajan, fondateur de la colonie. C'est possible, l'orientation joue toujours un grand rôle dans les fondations de villes. — M. Cart nous apprend que des fouilles récentes ont prouvé que le palais impérial de Trèves ne serait autre que des thermes (Krüger et Krencker, *Die Ausgrabung des sogenanten röm. Kaiserpalastes in Trier*. Berlin, 1915).

C. J.

S. Gsell et Ch.-A. Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*. Fouilles exécutées par le Service des monuments historiques de l'Algérie. Première partie, *Khamissa;* premier fascicule. Alger, Jourdan, et Paris, Fontemoing, 1914; 1 vol. in-f° de 114 pages, avec 18 planches et 46 gravures.

M. Gsell, à qui nous devons déjà tant de beaux travaux sur l'archéologie de l'Afrique du Nord, commence à publier, sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, la description de certaines des ruines récemment fouillées par le Service des monuments historiques : celles de *Thubursicu Numidarum*, de *Madauros* et de *Thibilis*. De cet ouvrage, qu'illustreront des plans, des coupes et des vues de M. Joly, dont le nom est familier à ceux qui s'occupent des antiquités du département de Constantine, le premier fascicule de la première partie, consacrée à Khamissa *(Thubursica Numidarum)*, vient d'être distribué. Il s'ouvre par un aperçu sur les recherches entreprises à diverses époques dans cette localité et par une histoire de la ville retracée principalement à l'aide des documents épigraphiques. M. Gsell aborde ensuite l'étude des monuments déblayés au cours de ces dernières années : d'abord la *platea uetus*, qui fut sans doute le forum de la cité au IIe siècle et pendant la majeure partie du IIIe, et les édifices qui le bordent, surtout un temple bien vraisemblablement dédié à la Triade Capitoline et une basilique à entrée sur un des côtés longs et à colonnades disposées en rectangle; puis, les deux grands et curieux bassins qui recevaient à leur émergence les eaux de l'Ain El-Youdi, qu'on regardait jadis et que les indigènes considèrent encore aujourd'hui comme la source de la Medjerda; enfin, le théâtre, qui est avec ceux de Dougga et de Djemila un des mieux conservés de l'Afrique du Nord. Les autres monuments trouveront place dans les fascicules ultérieurs.

Par ses descriptions sobres et précises, par les commentaires dont

il les accompagne, par les rapprochements qu'il multiplie avec les édifices similaires déjà connus, M. Gsell apporte, dans ce volume, dont nous souhaitons voir les livraisons se succéder rapidement, une nouvelle et très utile contribution à l'histoire d'une contrée qu'il connaît si bien et dont il parle avec une maîtrise si appréciée.

A. MERLIN.

A. Merlin, *Guide du Musée Alaoui*, 2e édition. [Tunis, 1916]; 1 vol. in-8° de 74 pages et 12 planches.

Très clair, très sobre, indiquant nettement les principaux objets, pourvu de phototypies admirablement venues (voyez, par exemple, les petits danseurs et le jeune satyre trouvés à Mahdia), ce petit guide répond tout à fait aux intentions de l'auteur, permettre de visiter vite, de n'omettre rien, et de sortir bien informé.

C. J.

Victor Mortet, *Mélanges d'archéologie (Antiquité romaine et Moyen-Age)*, deuxième série : *Histoire de l'architecture, Lexicographie*. Paris, Picard, 1915; 1 vol. in-8° de 350 pages.

Suite de la publication annoncée ici, 1915, p. 157. Les articles concernent surtout le Moyen-Age. A noter cependant, p. 88-104, « les piles gallo-romaines et les textes antiques de bornage et d'arpentage », article provoqué par le célèbre travail de M. Lauzun sur les piles. — La partie lexicographique renferme quantité de mots utiles aux études antiques.

C. J.

Annales de géographie, XXIII-XXIV, *Bibliographie géographique annuelle*, 1913-1914, publiée sous la direction de **Louis Raveneau**. Paris, Colin, 1916; in-8° de 576 pages.

Que ceux qui dénient à la science française l'esprit d'organisation regardent le présent compte rendu. Soixante collaborateurs, 1,800 articles d'analyses, une table de 5,000 noms, chaque analyse indiquant l'essentiel et complétant l'ouvrage annoncé par d'autres renvois bibliographiques, tous les travaux du monde mis à contribution, toute la science géographique passée en revue, l'histoire de la géographie ancienne aussi bien que les nouveaux procédés hydrographiques, une parfaite correction typographique : voilà ce que représente ce volume, qui est pour M. Raveneau plus qu'un effort énorme, un travail admirablement bien fait et une œuvre d'excellent patriotisme.

C. JULLIAN.

Charles Bémont, *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guienne au XIIIe siècle (Recogniciones feodorum in Aquitania)*. Paris, Impr. Nationale, 1914; in-4°, LXXV-477 pages.

En donnant du fameux manuscrit de Wolfenbüttel, jusqu'ici connu seulement par la notice et la publication très imparfaite de Martial et Jules Delpit, une édition intégrale et irréprochable, M. Charles Bémont a rendu à l'histoire de la Gascogne et de la Guienne médiévales un service dont on ne saurait exagérer le prix. Mais son beau volume mérite aussi de retenir l'attention de tous ceux qu'intéressent nos antiquités nationales. Ils trouveront à l'index nombre de renseignements utiles et de suggestions précieuses pour l'étude topographique et toponymique de l'Aquitaine. Les noms de *Petrafitta* (Pierrefitte, lieu et péage de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Gironde, arrondissement et canton de Libourne), *Petralonga* (Peyrelongue, Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve, commune de Hontanx), *A Gita Petra* (lieu-dit à Saint-Morillon, Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Labrède) rappellent des monuments mégalithiques encore debout ou en conservent le souvenir. On trouvera mentionnés le *trajectus* de la Garonne devant Bordeaux (*portus de Tregeto* = Tregey) et le gué moins connu de la Louyre, en Périgord (*de Longovado* = Sainte-Foy-de-Longas, Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Saint-Alvère); les noms latins de la Douze *(Udossa)*, d'un ruisseau landais appelé aujourd'hui Gouaneyre et qui fut primitivement *Aqua nigra;* Sos *(castrum de Sossio)*, Montolieu *(de Monte Oliveti)*, Blasimont *(castrum de Blavomonte)*. La forêt qui couvrait la région aux époques gauloise et romaine est évoquée par des noms comme *Sylvestri*, *Sylvestrensi* (pays de Soubestre, Basses-Pyrénées, et Landes, canton de Geaune). *Silva laura* (Sauvelaure, nom de personne), de *Laureomonte* (Lormont), *Viesilve*, que M. Bémont identifie avec Bisséougue, lieu dans la paroisse de Cudos, Gironde, arrondissement et canton de Bazas. Les noms comme *Bia* (lieu dans la paroisse de Cézac, Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Savin), *La Leuga* (paroisse de Sanguinet, Landes), *Laloga* (près de Perquie, Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, canton de Villeneuve), *Luca* (Laluque, Landes, arrondissement de Saint-Sever, canton de Tartas), se rapportent à d'anciennes routes. Signalons encore les nombreux noms de lieux commençant par *Luc* (Lucbardez, Lucbernet, *Luc Bordales*, Lucmau, *Lucser* [Luxey]). Un autre nom de lieu, *Au Bedat*, qui désigne un bois où il est défendu *(vetatum)* d'entrer, nous reporte aussi à l'époque gallo-romaine.

PAUL COURTEAULT.

Siebenter Jahresbericht der Schweiz Gesellschaft für Urgeschichte 1914, verfasst von **E. Tatarinoff**. Zurich, Beer, 1915; 1 vol. gr. in-8° de 180 pages, avec 51 gravures.

La Société suisse de préhistoire vient de faire paraître son 7e rapport annuel, conçu sur le même plan que ses aînés (cf. ici, t. XVI, p. 386). Il contient une courte notice sur l'activité du comité pendant l'année écoulée, et les articles nécrologiques de A. de Molin, conservateur du Musée de Lausanne, et de J. Déchelette, qui était membre d'honneur de la Société. Il nous apprend aussi que les travaux préparatoires ont été commencés en vue de la publication de cartes archéologiques et d'inventaires des découvertes préhistoriques faites en Suisse. A notre époque d'intense activité dans le domaine de la préhistoire, la nécessité de semblables répertoires apparaît de plus en plus.

La Société avait fait un grand effort pour présenter à l'Exposition nationale suisse de Berne en 1914 un tableau d'ensemble de l'activité de l'homme depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête du pays par les Romains, à l'aide de cartes, de photographies et surtout de moulages. Cet effort a été presque complètement paralysé par les événements du mois d'août.

La plus grande partie du rapport est consacrée, comme d'habitude, à un inventaire détaillé des découvertes faites au cours de l'année. Aucune de ces trouvailles ne présente un intérêt de premier ordre. Signalons cependant les fouilles pratiquées dans quelques nouvelles stations magdaléniennes : à la Birseckhöhle dans le Jura bâlois, au Vordere Eiche et à la Besetze sur le territoire de la commune de Thayngen, à mi-chemin entre les deux stations du Kesslerloch et du Schweizersbild. La couche azilienne de la Birseckhöhle a déjà fait l'objet de la part de M. Sarasin d'une communication au Congrès international de Genève.

L'époque néolithique, l'âge du bronze, les périodes de Hallstatt et de La Tène ne nous apportent aucune découverte bien importante. Les figures 4 à 11 représentent un certain nombre d'objets en corne donnés comme trouvés dans la station lacustre de l'âge de la pierre de Treytel (lac de Neuchâtel). Quelques-uns de ceux-ci, en particulier fig. 7, ont des formes tout à fait inusitées dans nos mobiliers lacustres, et les préhistoriens feront bien de les tenir en suspicion jusqu'au jour où un archéologue offrant toute garantie en aura trouvé d'analogues dans une couche ne présentant aucune trace de remaniements.

La découverte la plus intéressante pour l'époque romaine est celle d'une villa à Alpnach (canton d'Unterwald), au pied des Alpes C'est actuellement l'établissement le plus avancé dans les vallées alpestres, un témoin que les Romains ne s'étaient pas laissé effrayer par la nature sauvage de ces régions.

D. VIOLLIER.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'itinéraire de Moïse au Sinaï. — Le Sinaï et ses destinées historiques sont un des exemples les plus typiques des excès de la méthode hypercritique ou destructive (je rappelle que ce mot est des partisans mêmes de cette méthode). Non seulement on a nié le passage des Hébreux au Sinaï, mais on a fini par le « volatiliser », en ne voyant plus en lui qu'un mythe. M. Maurice Vernes vient de rétablir courageusement dans leurs droits la vérité et le bon sens, en montrant ce qu'il y a de précision et d'exactitude géographique dans les itinéraires du *Pentateuque;* la carte de Peutinger l'a particulièrement aidé en cette tâche : « Les rédacteurs des documents primitifs, dont la réunion a formé le *Pentateuque*, avaient une connaissance précise du système routier unissant dès la haute Antiquité l'Égypte à l'Asie... Restaurée par la critique la plus sévère sur sa base un moment étranglée, la montagne de Moïse reste l'un des grands sommets sur lesquels l'humanité arrête ses regards. » — Maurice Vernes, *Sinaï contre Kadès, École des Hautes-Études; Annuaire* de 1915-1916. Paris, 1915.

Domus. — Ed. Cuq, *Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale.* Paris, Klincksieck, 1915; in-4° de 62 pages (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

C. JULLIAN.

Paul Gauckler. — L'admirable piété à qui nous devons la publication des *Basiliques chrétiennes de Tunisie* (cf. *Revue*, 1913, p. 490, et 1914, p. 371), poursuit infatigablement sa tâche. *Les Nécropoles puniques de Carthage* (2 vol. in-8° : 1re partie, *Carnets de fouilles;* 2e partie, *Études diverses*, avec 370 planches. Paris, Aug. Picard, 1915) viennent attester à nouveau ce que fut l'activité de Paul Gauckler. Nous analyserons incessamment cet important ouvrage.

G. RADET.

---

28 février 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

III. La mort d'Antiochos IV[1] Épiphanès.

Il est certain que, si l'on en croit la tradition courante, la mort d'Antiochos le Grand et celle de son dernier fils, Antiochos Épiphanès, sont deux événements qui présentent des concordances singulières.

Voici ce qu'on raconte d'Antiochos le Grand : En 187, pressé d'argent, le roi fait campagne en Élymaïde[2], l'une des régions les plus reculées de la Haute-Asie; il se propose d'y piller un temple de Bel, dont la prodigieuse richesse est célèbre; mais, son scandaleux exploit à peine accompli, les indigènes fondent sur lui et le massacrent avec toute son armée. Antiochos paie ainsi de sa vie le sacrilège qu'il a commis. — Voici maintenant ce qui nous est dit d'Épiphanès : En 164[3], besogneux, cupide et impie comme son père, le roi pénètre à la tête d'une armée en Élymaïde; son objectif est un temple d'Artémis qu'il veut dépouiller de ses trésors; mais les barbares qui habitent aux alentours s'opposent à son dessein;

1. J'ai maintenu à Antiochos Épiphanès son « numéro » traditionnel; non que j'ignore la conjecture de W. Otto (P.-W. VIII, 14-15 et note, *s. v. Heliodoros*. 6), pour qui Antiochos IV est le fils aîné de Séleukos IV — et, par conséquent, le frère aîné de Démétrios I (Soter), — élevé au trône par Héliodore après le meurtre de son père. Mais j'estime que cette conjecture, séduisante à plus d'un égard et qui se recommande de l'autorité de Gutschmid, a encore besoin de confirmation; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 240; II, 579 suiv. Il faudrait, à tout le moins, avoir la preuve que le premier fils de Séleukos IV s'appelait Antiochos. Je ferai observer, à ce propos, que les monnaies qui portent la légende Βασιλέως Ἀντιόχου (Babelon, *Rois de Syrie*, 43, n. 325 suiv.) et que W. Otto attribue à Antiochos, fils de Séleukos IV, peuvent très bien se rapporter, non à « un fils éphémère de Séleukos III » (W. Otto, *ibid.* 14), lequel n'a jamais existé, mais au « roi Antiochos » (Dittenberger, *Or. gr. inscr.* 232, 233, 246), fils aîné d'Antiochos le Grand, associé à la royauté en 208 et mort en 193. — A mon vif regret, il ne m'a pas été possible de consulter, sur Antiochos Épiphanès, l'ouvrage de U. Mago, *Antioco IV. Epifane re di Siria*, 1907, que je ne connais que par l'analyse de Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 587).

2. L'« Élymaïde » mentionnée dans nos textes est évidemment la région montagneuse de l'Élam, le pays escarpé qui se dresse à l'Est et au Nord-Est de la Susiane. C'est l'Ἐλυμαΐς; au « sens étroit ». Cf. Strab. XI, 12, 4 (522); XV, 3, 12 (732); XVI, 1, 8 (739); 1, 17 (744). Voir aussi Weissbach, P.-W. V, 2459, *s. v. Elymais*.

3. [C'est la date ordinairement admise; mais voir, ci-après, la note 1 de la p. 92.]

il est obligé de faire retraite en Perse et, peu après, meurt misérable à Tabai, victime, assurait-on, des vengeances célestes.

N'avons-nous pas là deux récits d'une même aventure, attribuée par erreur à deux princes homonymes de la même dynastie, le père et le fils, morts à quelque vingt ans d'intervalle? Ne serait-ce point un de ces « doublets », comme on dit, dont l'historiographie antique offre maint exemple? C'est une question qu'on se pose naturellement[1], et j'avoue me l'être posée plus d'une fois. Mais, sans en avoir fait une étude spéciale, j'avais toujours cru la devoir résoudre par la négative, et je m'en étais tenu, après un court moment d'hésitation, à la doctrine unanimement reçue. Cette question, l'éminent historien des monarchies macédoniennes, M. Bouché-Leclercq, se l'est posée aussi[2], et, l'ayant examinée de près, la résout décidément par l'affirmative. Ce n'est pas un des chapitres les moins attrayants de sa remarquable *Histoire des Séleucides*. M. Bouché-Leclercq y combat la tradition acceptée de tous, et pense la renverser. Je suis bien éloigné de m'en scandaliser; le labeur des érudits et des critiques serait vraiment trop ingrat, s'il n'aboutissait de temps en temps à la déroute des opinions qui passent, sans titres valables, pour « consacrées ». Il y a intérêt, il y a plaisir aussi à « déblayer l'histoire »[3], suivant l'énergique expression de M. Bouché-Leclercq, de tant de récits, trop docilement acceptés, qui l'encombrent, et qui n'ont obtenu longue créance qu'à la faveur de la paresse qu'on a mise à les contrôler. J'aimerais donc fort que M. Bouché-Leclercq eût fait ici justice d'une tradition menteuse. Mais je dois confesser qu'à la réflexion il m'a paru que l'opinion traditionnelle résistait victorieusement à la pressante attaque dont elle est l'objet.

Les conclusions de M. Bouché-Leclercq, parfaitement nettes, se peuvent résumer ainsi[4] : Le récit de la mort d'Antiochos III

1. Cf. Gutschmid, *Gesch. Irans* (1888), 41 : « Was uns über die letzten Schicksale des Antiochos Epiphanes berichtet wird, gleicht so sehr bis ins kleinste [?] den Ausgängen seines gleichnamigen Vaters, dass man *ohne die vortreffliche Bezeugung* versucht wäre, an eine blosse Dublette zu denken. »

2. A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 297-306; cf. 223-224.

3. *Hist. des Séleucides*, I, 306.

4. Dans ce résumé, je me suis attaché à reproduire, autant que possible, le langage même de l'auteur : cf. *Hist. des Séleucides*, I, 223-224; 297-298; 300-305.

et celui de la mort d'Antiochos IV offrent un « parallélisme » historique tellement exact qu'on en citerait difficilement un autre exemple. Il est par trop invraisemblable que deux Séleucides, le père et le fils, soient allés, à quelques années de distance, se prendre au même piège, dans des circonstances identiques, commettant les mêmes imprudences, sans que l'exemple du premier ait servi de leçon au second. L'option s'impose entre les deux récits. En fait, il y a eu « contamination ». L'examen critique montre que le chapitre final de la biographie d'Antiochos le Grand a été adapté à celle d'Antiochos Épiphanès. Ce qu'on rapporte du sacrilège et de la mort violente du premier n'est pas douteux ; mais il y a eu confusion entre Antiochos III, mort ou blessé à mort en Élymaïde, et Antiochos IV, mort en Perse. Le sacrilège d'Antiochos Épiphanès, où l'on se plut à voir la cause de sa mort, est une pure imagination; selon toute probabilité, Épiphanès mourut simplement de maladie, dans une bourgade de la Perse, au cours de sa dernière expédition dans ses provinces orientales. — Les responsables sont ici les chroniqueurs juifs, notamment les auteurs des deux premiers livres des Makkabées : « ... Rencontrant le nom d'Antiochos mêlé à diverses histoires de sacrilèges punis, de l'aveu même des païens, par une mort prématurée, [les Juifs] y ont reconnu à première vue et sans s'informer davantage, non pas Antiochos le Grand, qui avait été leur bienfaiteur, mais leur tyran abhorré, l'Impie par excellence, Antiochos Épiphane frappé par Jahveh. Ils ont été ainsi amenés à lui imputer, outre ses propres crimes, le méfait de son père. » — « L'opinion, une fois fixée et répandue dans le monde par les Juifs, a pris peu à peu la valeur des assertions qui n'ont pas été réfutées à temps... »

***

Je commence par déclarer que, dans la recherche qui suit, je ferai, de parti pris, abstraction des fantasmagories des écrivains israélites à qui sont dus les deux livres des

Makkabées[1]. J'entends me tenir sur le ferme terrain de l'histoire profane, selon la méthode justement recommandée par M. Bouché-Leclercq[2]. Il faut se garder, si l'on veut atteindre la vérité, de pratiquer l'*obscurum per obscurius*.

1. Consultons d'abord les historiens profanes au sujet de la mort d'Antiochos III.

Diodor. [Polyb.] XXIX, 15 Dindorf (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 298 Val.; *pars I*, p. 273, §. 247 Büttner-Wobst) : ὅτι Ἀντίοχος ἀπορῶν χρημάτων ἀκούων δὲ κατὰ τὴν Ἐλυμαΐδα τὸ ἱερὸν τὸ τοῦ Βήλου πολὺν ἐκ τῶν ἀναθημάτων ἔχειν ἄργυρόν τε καὶ χρυσόν, ἔγνω τοῦτο συλῆσαι. καὶ ἧκεν εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα καὶ καταιτιασάμενος τοὺς ἐγχωρίους πολέμου κατάρχεσθαι τὸ μὲν ἱερὸν ἐσύλησε, χρημάτων δὲ πλῆθος ἀθροίσας ταχὺ τῆς προσηκούσης ἐκ θεῶν ἔτυχε κολάσεως.

XXVIII, 3 (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 293 Val.; *pars I*, p. 270, § 236 Büttner-Wobst) : ὅτι Φιλιππος ὁ τῶν Μακεδόνων βασιλεὺς χωρὶς τῆς πλεονεξίας οὕτως ὑπερήφανος ἦν ἐν ταῖς εὐτυχίαις, ὥστε τοὺς μὲν φίλους ἀκρίτως ἀποσφάξαι, τοὺς δὲ τάφους τῶν προτετελευτηκότων καὶ πολλὰ τῶν ἱερῶν κατασκάπτειν. Ἀντίοχος δὲ τὸ κατὰ τὴν Ἐλυμαΐδα τέμενος τοῦ Διὸς συλᾶν ἐπιβαλόμενος πρέπουσαν τὴν καταστροφὴν εὗρε τοῦ βίου, μετὰ πάσης τῆς δυνάμεως ἀπολόμενος.

Dans ces deux textes, Diodore ne fait que reproduire la tradition de Polybe. Ceci n'a besoin d'aucune démonstration. Il est assez connu que, pour la période qui va de 200 à 146, Diodore est simplement un abréviateur de Polybe, le moins indépendant de tous et, par conséquent, le plus digne de confiance[3].

C'est la même tradition qu'on retrouve, moins complète ou moins précise, chez un certain nombre d'auteurs qui se ratta-

1. On sait que la mort d'Antiochos Épiphanès est racontée dans *I Makk.* 6, 1-16, et dans *II Makk.* 9, 1-29. J'estime, comme Niese (*Kritik der beiden Makkabäerbüch. Hermes*, 1900, 28 s), que le récit donné par *II Makk.* 1, 13-16, concerne Antiochos VII Sidétès, et non Antiochos IV; cf. *Hist. des Séleucides*, I, 298, 3. — Parmi les historiens profanes, j'ai délibérément laissé de côté Granius Licinianus, dont l'étrange récit (XXVIII, 6 Flemisch) paraît n'être qu'une répétition altérée de *II Makk.* 1, 13-16; cf. *Hist. des Séleucides*, I, 303, 2.

2. *Hist. des Séleucides*, I, 302.

3. Voir notamment E. Schwartz, P.-W. V, 689, s. v. *Diodoros*, 38, avec lequel je m'accorde entièrement.

chent, directement ou non, à Polybe : Strabon, Justin, Saint Jérôme [Porphyre], Eusèbe [Porphyre][1].

2. Parmi les extraits de Polybe, contenus dans les *Excerpta de virtutibus et vitiis*, se rencontre le morceau suivant :

Polyb. XXXI, [11] 9 (*Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val.; *pars II*, p. 186, § 103 A. G. Roos) : (1) ὅτι κατὰ τὴν Συρίαν Ἀντίοχος ὁ βασιλεὺς βουλόμενος εὐπορῆσαι χρημάτων προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα. (2) παραγενόμενος δ' ἐπὶ τοὺς τόπους καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν τῇ παρανομίᾳ τοὺς βαρβάρους (τοὺς) οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον, (3) ἀναχωρῶν ἐν Τάβαις τῆς Πέρσιδος ἐξέλιπε τὸν βίον, δαιμονήσας, ὡς ἔνιοί φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κατὰ τὴν περὶ τὸ προειρημένον ἱερὸν παρανομίαν[2].

Jusqu'ici, tout le monde avait pensé que c'était la mort d'Antiochos Épiphanès qui était racontée dans ces lignes. M. Bouché-Leclercq rejette cette opinion. « Dans ce texte de Polybe, dit-il, on ne trouve d'autre désignation que *le roi Antiochos*, et il est à remarquer que ce texte terminerait au moins aussi bien la biographie d'Antiochos le Grand, dont la fin manque dans l'ordonnance actuelle de l'historien[3]. » « Ce texte » doit être « rendu à sa véritable ou tout au moins probable destination »[4], c'est-à-dire qu'il le faut considérer comme relatant la mort d'Antiochos III.

La chose ne va pas sans soulever de fortes difficultés. Comment a-t-on pensé les résoudre? C'est ce que je voudrais exa-

1. Strab. XVI, 1, 18 (744) : Ἀντίοχον μὲν οὖν τὸν μέγαν τὸ τοῦ Βήλου συλᾶν ἱερὸν ἐπιχειρήσαντα ἀνεῖλον ἐπιθέμενοι καθ' αὑτοὺς οἱ πλησίον βάρβαροι. — Justin. XXXII, 2, 1 Jeep : *Interea in Syria rex Antiochus, cum gravi tributo pacis a Romanis victus oneratus esset, seu inopia pecuniae conpulsus seu avaritia sollicitatus, qui sperabat se sub specie tributariae necessitatis excusatius sacrilegia commissurum, adhibito exercitu, nocte templum Elymaei Iovis adgreditur. Qua re prodita concursu insularium [incolarum?] cum omni militia interficitur.* — Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19) Migne : *Victus ergo Antiochus, intra Taurum regni [?] iussus est, et inde fugit ad Apamiam ac Susam, et ultimas regni sui penetravit urbes. Cumque adversum Elimaeos pugnaret, cum omni est deletus exercitu.* — Euseb. [Porphyr.] *Chron.* I, 254 Schoene : *... in Susam, et in superiores satraparum provincias se conferens, cum universis (sc. copiis, totus) caesus est (caedebatur in Elimaeorum proelio.*

2. Les textes de Josèphe et de Saint Jérôme [Porphyre], où la même tradition se trouve visée ou reproduite, seront cités un peu plus loin. Appien (*Syr.* 66) est, comme je l'indiquerai, indépendant de Polybe.

3. *Hist. des Séleucides*, I, 300.

4. *Ibid.* I, 301.

miner avec le soin que méritent l'intérêt du problème, la nouveauté de la solution proposée, et l'autorité de celui qui la propose.

***

M. Bouché-Leclercq se heurte d'abord au témoignage de Josèphe, le seul, selon lui, qui vaille la peine d'être discuté [1].

Au livre XII de son *Archéologie*, Josèphe a, comme on sait, raconté la mort d'Antiochos IV d'après *I Makk.* 6, 1-16, qu'il a d'ailleurs notablement abrégé [2]. A son récit, il a joint la réflexion suivante (XII, 358-359 Niese) :

ὥστε θαυμάζειν [*sc.* ἐμὲ] Πολύβιον τὸν Μεγαλοπολίτην, ὃς ἀγαθὸς ὢν ἀνὴρ ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα τὸ τῆς ἐν Πέρσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι· τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον οὐκ ἔστιν τιμωρίας ἄξιον. (359) εἰ δὲ διὰ τοῦτο Πολυβίῳ δοκεῖ καταστρέψαι τὸν βίον Ἀντίοχον οὕτως, πολὺ πιθανώτερον διὰ τὴν ἱεροσυλίαν τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις ναοῦ τελευτῆσαι τὸν βασιλέα. ἀλλὰ περὶ μὲν τούτου οὐ διαφέρομαι * τὴν ὑπὸ τοῦ Μεγαλοπολίτου λεγομένην αἰτίαν ταύτην ὑφ' ἡμῶν ἀληθῆ νομιζόντων [3].

On ne saurait contester, et M. Bouché-Leclercq ne conteste pas, que le passage de Polybe ici visé ne soit le fragment précédemment transcrit (XXXI, 9) [4]. Ainsi, Josèphe n'a pas douté

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299-300.

2. L'abréviation porte surtout sur la seconde partie du récit : échec de Lysias en Judée, etc. (*I Makk.* 6, 5, sqq.)

3. Je cite ici l'excellente traduction de J. Chamonard (*Œuvres complètes de Flavius Josèphe, traduites en français sous la direction de* Th. Reinach, III, 115), qui fait valoir toutes les nuances du texte : « Aussi, je m'étonne de voir Polybe de Mégalopolis, honnête homme s'il en fut, dire qu'Antiochus mourut pour avoir voulu piller en Perse le temple d'Artémis ; car une simple intention, non suivie d'exécution, ne mérite aucun châtiment. Si Polybe croit qu'Antiochus est mort pour une raison de cette sorte, il est beaucoup plus vraisemblable que c'est le pillage sacrilège du temple de Jérusalem qui fut cause de sa mort. Mais, sur ce point, je ne veux pas engager la discussion avec ceux qui croient l'explication du Mégalopolitain plus proche que la nôtre de la vérité [?]. » La dernière phrase, comme le fait observer Th. Reinach (*ibid.* note 2), est nécessairement traduite « au jugé » ; le texte en est si altéré que la pensée de l'auteur ne se laisse plus saisir avec sûreté.

4. Cf. Schweighäuser, dans son édition de Polybe, t. VIII, 15-16 : « *vs. 4* δαιμονήσας κτλ. *Hunc locum respexit Josephus, cum* Antiq. Iudaic. *lib. XII, c. 9, I haec scripsit, quae, quoniam a Casaubono ceterisque Polybii editoribus in Fragmentis Polybii relata sunt, hic quoque, utpote commodissimo loco, transscribere non gravabimur...* » Suit la citation de Josèphe. — Th. Reinach (*ibid.* 114, 2) penche à croire que Josèphe n'a connu Polybe qu' « à travers Nicolas (de Damas) ». C'est une conjecture indémontrable.

que l'Antiochos sacrilège mentionné par Polybe, le spoliateur du sanctuaire d'Artémis Persique ou Élymaienne, fût Antiochos IV.

Mais l'opinion de Josèphe n'inspire aucune confiance à M. Bouché-Leclercq. Le savant critique se demande s'il a « bien lu » Polybe, s'il l'a « regardé de près », et même s'il l'a « réellement consulté »[1]. Il en doute fort, constatant que Josèphe a « fait de la province d'Élymaïde une cité qu'il place en Perse, comme, avant lui, le premier chroniqueur des Macchabées ». En somme, il y a chance que Josèphe, « s'il n'a pas commis lui-même la méprise » — c'est-à-dire pris, dans le texte de Polybe, Antiochos III pour Antiochos IV —, ait « prélevé sa référence sur un résumé fait par quelque compilateur », qui y aurait introduit « une confusion entre Antiochos III, mort ou blessé à mort en Élymaïde, et Antiochos IV, mort en Perse »[2]. M. Bouché-Leclercq m'a reproché naguère[3], avec quelque sévérité, d'avoir trop peu de déférence pour Josèphe et de le combattre à coups de « postulats » hasardeux; je prends la liberté d'observer que lui-même, à ses heures, traite Josèphe sans mansuétude, et que, lorsqu'il lui plaît de l'accabler, il n'est pas en reste d'hypothèses.

Mais celles que nous trouvons ici sont vraiment bien risquées. Si l'on se rappelle que, dans ce même livre (l. XII) de l'*Archéologie*, Josèphe a deux fois cité littéralement Polybe[4], avec renvoi précis au livre (le XVIe) d'où sont extraites ses citations, on n'admettra pas facilement qu'il ait borné sa peine à consulter, sur la mort d'Antiochos IV, quelque « résumé » de Polybe fabriqué par un compilateur de rencontre. — M. Bouché-Leclercq relève[5] l'absurdité qu'a commise Josèphe,

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299-300.
2. *Ibid.* I, 300.
3. *Ibid.* II, 573-574.
4. *Antiq. Iud.* XII, 135, 136. Cf. Polyb. XVI, 39,1 ; 39, 3. Le renvoi au l. XVI de Polybe est, comme je pense l'avoir montré dans *Klio*, 1908, 269 et suiv., parfaitement exact. La bataille de Panion se place, non en 198, ainsi qu'on l'a prétendu sans aucune preuve valable, mais en 200; cf. W. S. Ferguson, *Hellen. Athens*, 270, 2.
5. *Hist. des Séleucides*, I, 300. Cf. Th. Reinach, *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, III, 115, 1 : « L'Élymaïde est une province et non une ville. Josèphe reproduit la grossière erreur de I Macc. 6, 1, alors qu'il lui eût été facile de se renseigner dans Polybe... »

quand il a écrit (XII, 354) : πόλιν ἐν τῇ Περσίδι πλούτῳ διαφέρουσαν Ἐλυμαΐδα. L'absurdité est forte; pourtant, il ne s'ensuit pas que Josèphe n'ait pas lu Polybe en original et de près, mais simplement qu'il ne s'est pas laissé influencer par cette lecture et s'en est tenu à ce qu'il trouvait dans *I Makk.* 6, 1 : Ἐλυμαΐς ἐν τῇ Περσίδι πόλις ἔνδοξος πλούτῳ κτλ. Ici, comme dans tout le récit de la dernière aventure d'Épiphanès, il a donné la préférence au chroniqueur juif sur l'historien grec ; et l'erreur dont on fait état pour l'incriminer de légèreté n'est qu'un des effets de ce parti pris général. Faire mourir Épiphanès à Babylone (XII, 355) n'est guère une moindre sottise que de transformer l'Élymaïde en une ville, et Josèphe eût pu et dû substituer le ἐν Τάβαις de Polybe au εἰς Βαβύλωνα de l'écrivain juif (*I Makk.* 6, 4)[1]; mais il ne l'a pas voulu, parce qu'il lui plaisait de s'attacher en toutes choses au texte d'un ouvrage qu'il considérait sans doute comme quasi sacré. Sur un point, cependant, il a complété les indications de son autorité préférée ; il a écrit (XII, 354) : καὶ πολυτελὲς ἱερὸν Ἀρτέμιδος ἐν αὐτῇ [*sc.* Elymaide urbe], au lieu de καὶ τὸ ἱερὸν τὸ ἐν αὐτῇ πλούσιον σφόδρα, que lui offrait le Ier livre des Makkabées (6, 2). Et, précisément, cette addition du mot Ἀρτέμιδος, emprunt manifeste fait à Polybe[2], indique que celui-ci n'a point été lu sans quelque attention. A la vérité — et M. Bouché-Leclercq eût pu faire valoir cette remarque à l'appui de sa critique, — le blâme, d'ailleurs très modéré, que Josèphe adresse à Polybe : ὥστε θαυμάζειν Πολύβιον, ὃς... ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα τὸ τῆς ἐν Πέρσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι κτλ., montre qu'il ne l'a pas très bien compris[3]. Polybe ne s'avance pas jusqu'à dire que la mort du roi fut la punition de ses desseins impies; il ne parle pas de « vengeance divine exercée par l'Artémis Élymæenne »[4]; il se borne à rapporter que, « *selon quelques-uns* », Antiochos était « devenu démoniaque, parce que certains signes étaient apparus par lesquels l'Esprit malin avait manifesté sa colère,

1. Cf. Th. Reinach, *ibid.*
2. Cf. Th. Reinach, *ibid.* 114, 2.
3. Dans sa Critique des deux livres des Makkabées (*Hermes*, 1900, 497, 1), Niese a fait la même remarque.
4. Bouché-Leclercq, *Hist des Séleucides*, I, 299.

lors de la violation du sanctuaire »[1]. Josèphe, tout plein de l'idée qu'Épiphanès avait été victime des fureurs célestes, a cru à tort trouver chez Polybe l'expression nette de cette idée[2]. Mais, en revanche, lorsqu'il insiste sur ce point, qui fait le fond de son argumentation, que l'acte sacrilège médité par le roi n'avait pas été consommé : τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον κτλ., on doit reconnaître qu'il interprète très fidèlement Polybe, lequel écrit : προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ...ἱερὸν...καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος[3]... Tout ce qu'il sera permis d'accorder à M. Bouché-Leclercq, en étant aussi complaisant que possible à sa thèse, c'est donc que Josèphe a lu Polybe d'un esprit prévenu et parfois avec un peu de hâte. Mais qu'il ait apporté à cette lecture tant de négligence qu'il n'ait pas su voir de quel Antiochos parlait son auteur, c'est une supposition tout à fait téméraire. Par suite, le témoignage de Josèphe garde la valeur qu'on lui a toujours attribuée. Il s'en tire, à tout le moins, une présomption des plus fortes en faveur de l'opinion traditionnelle, qui reconnaît Antiochos IV dans l''Αντίοχος ὁ βασιλεύς du fragment de Polybe, XXXI, 9.

Et ce témoignage ne demeure pas isolé. M. Bouché-Leclercq, qui n'a pas de moindres duretés pour Casaubon, Valois, Reiske et Schweighäuser que pour Josèphe, écrit[4] : « C'est *unique-*

1. Le passage est difficile à rendre en français; la traduction latine d'Henri de Valois est excellente (*Exc. Peiresc.* p. 144) : « *insania, ut quidam aiunt, correptus ob quaedam signa atque ostenta, quae ob violatam religionem templi ab infenso numine edita erant.* » Δαιμόνιον, différent de θεῖον, est ici « l'Esprit malfaisant » ; δαιμονᾶν signifie proprement « être possédé d'un mauvais Esprit » (cf. Waser, P.-W. IV, 2010, *s. v. Daimon*); comp. δαιμονοβλάβεια (Polyb. XXVIII, 9, 4) : « *mentis occaecatio divinitus immissa* », Schweigh., *Lexic. Polyb. s. v.* Pour le sens d'ἐπισημασία τοῦ δαιμονίου, voir Schweighäuser, dans son édition de Polybe, t. VIII, 16, qui approuve, après Reiske, et confirme par plusieurs exemples l'interprétation de Valois.

2. Le texte de Polybe, comme on le verra plus loin, est bien interprété par Saint Jérôme [Porphyr.], *in Dan.* XI, 718 : *et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam...* Mais Saint Jérôme tombe dans la même erreur que Josèphe lorsqu'il ajoute : *et hoc ei accidisse commemorant* [*Polybius et Diodorus*], *quia templum Dianae* [*Dei* codd.] *violare conatus sit.* Il se peut, toutefois, que Diodore, cité ici en même temps que Polybe, se soit exprimé avec plus de décision que celui-ci. Diodore n'avait pas le ferme esprit « laïque » de Polybe et croyait volontiers aux châtiments divins; cf. XXIX, 15 : ταχὺ τῆς προσηκούσης ἐκ θεῶν ἔτυχε κολάσεως [Antiochus III] ; XXVIII, 3 : τοιγαροῦν ὥσπερ ἀπὸ παραγραφῆς τῶν ἰδίων πράξεων ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐώρων [Philippus V et Antiochus III] τὰς αὐτῶν βασιλείας ὑπὸ τοῦ δαιμονίου προαγομένας.

3. Cf., dans Josèphe (XII, 355) : ἀποκρούεται τῆς ἐλπίδος. Ceci ne correspond à rien dans *I Makk.* 6; c'est un souvenir probable de Polybe.

4. *Hist. des Séleucides*, I, 309.

ment sur la foi d'un lecteur aussi attentif [Josèphe], que nos diascévastes ont imputé ce fragment présumé de Polybe [XXXI, 9] au règne d'Antiochos Épiphane. » Mais non ; c'est aussi sur la foi de Porphyre, reproduit par Saint Jérôme. « Les commentateurs de Daniel, nous dit-on[1], plus préoccupés de polémique que d'histoire, ont naturellement puisé aux sources juives [c'est-à-dire aux deux premiers livres des Makkabées] et n'ont fait que réduire le récit à sa plus simple expression. » Il y a ici une erreur de fait. Le seul exégète de Daniel qui importe en l'espèce est Porphyre. Or, Porphyre se référait expressément, au sujet de la mort d'Antiochos IV, à Polybe et à Diodore (soit, encore une fois, à Polybe indirectement consulté). Et comment, d'après Polybe, il rapportait cette mort, c'est ce que nous apprend Saint Jérôme[2] :

Hieronym. *in Dan.* 718 (vs. 36) Migne : « *Et faciet iuxta voluntatem suam rex, et elevabitur, et magnificabitur adversum omnem deum, et adversum Deum deorum loquetur magnifica : et dirigetur, donec compleatur iracundia, perpetrata quippe definitio est.* »... *Quod quidem et nos de Antichristo intelligimus. Porphyrius autem et caeteri qui sequuntur eum, de* Antiocho Epiphane *dici arbitrantur quod erectus sit contra cultum Dei, et in tantam superbiam venerit, ut in templo Ierosolymis simulacrum suum poni iusserit. Quodque sequitur :* « *Et dirigetur, donec...* » *sic intelligunt, tam diu eum posse, donec irascatur ei Deus et ipsum interfici iubeat. Siquidem* Polybius et Diodorus *qui Bibliothecarum scribunt historias, narrant eum non solum contra Deum fecisse Iudaeae, sed* avaritiae facibus accensum, etiam templum Dianae in Elimaide, quod erat ditissimum, spoliare conatum : oppressumque a custodibus templi vicinis circum gentibus, et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam, ac postremum morbo interiisse, et hoc ei accidisse commemorant, quia templum Dianae [Dei *codd.*] violare conatus sit. — *Ibid.* 722 (vs. 44-45) : « *Et veniet* [*Antiochus Epiphanes*], *inquit* [*Porphyrius*], *usque ad summitatem ipsius montis* » in Elimaide provincia, quae est ultima Persarum ad orientem regio; ibique volens templum

1. *Hist. des Séleucides*, I, 301.

2. Bien avant qu'on eût retrouvé les *Exc. de virtut. et vitiis*, Casaubon, avec son admirable sagacité critique, avait inséré dans son édition de Polybe (p. 1037), parmi les fragments de l'historien, le passage de Saint Jérôme ici transcrit. R. von Scala a refait, en 1894, la découverte de Casaubon : cf. Büttner-Wobst, *ad* Polyb. XXXI, 9 (p. 324).

Dianae spoliare, quod infinita donaria habebat, fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant, et mortuus est maerore consumptus in Tabes, oppido Persidis.

Ainsi que l'a le premier noté Henri de Valois[1], lorsqu'il édita le manuscrit de Peiresc, la concordance entre ces deux passages de Porphyre, cités par Saint Jérôme, et le fragment XXXI, 9, de Polybe est, sauf en un point, presque littérale.

Commençons par signaler loyalement l'unique divergence. On lit chez Polybe : παραγενόμενος δ' ἐπὶ τοὺς τόπους καὶ διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος [Antiochus] διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν τῇ παρανομίᾳ τοὺς βαρβάρους (τοὺς) οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον κτλ. Quant à Saint Jérôme, il s'exprime ainsi : (718) *oppressumque a custodibus templi vicinis circum gentibus* — (722) *fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant.* On voit que, sur la cause de l'échec éprouvé par Antiochos, Saint Jérôme est beaucoup plus explicite que Polybe. Sans doute, *vicinis circum gentibus* correspond bien à τοὺς βαρβάρους τοὺς οἰκοῦντας περὶ τὸν τόπον ; mais Polybe ne parle ni d'une attaque dirigée par ces peuplades contre le roi, ni d'une défaite que celui-ci aurait subie ; et les mots διὰ τὸ μὴ συγχωρεῖν κτλ. excluent même l'idée d'une rencontre armée entre Antiochos et les barbares[2]. Sur l'origine de cette divergence, on en est naturellement réduit aux conjectures. Écartons l'idée[3] que l'*excerptor* auquel nous devons le fragm. XXXI, 9, ait abrégé, en son milieu, le texte de Polybe, et que Porphyre ait trouvé dans l'original les particularités que Saint Jérôme est seul à donner. Une telle hypothèse ne saurait être prise au sérieux, le fragment ne présentant aucune trace de mutilation ni d'altération[4]. Il n'y a non plus nulle apparence que Porphyre ait ajouté au texte de Polybe le développement qui manque chez

1. *Exc. Peiresciana*, Adnot. p. 25 (ad pag. 144) : « *Hieronymus in caput XI. Danielis de eius [Antiochi Epiphanis] morte ac loco eadem scribit.* »

2. E. Cavaignac (*Histoire de l'Antiquité*, III, 415) écrit : « La mainmise sur les trésors de certains temples élyméens lui attira [à Antiochos Épiphanès] *de rudes combats avec les tribus montagnardes...* » Je me demande où l'auteur a vu ces « rudes combats ».

3. Cf. Niese, *Hermes*, 1900, 497, 1, qui ne s'exprime toutefois qu'avec réserve.

4. On ne reconnaît la main de l'*excerptor* que dans les tout premiers mots : ὅτι κατὰ τὴν Συρίαν Ἀντίοχος ὁ βασιλεύς — ; suivant la règle ordinaire, le début du fragment a été quelque peu arrangé, afin que le lecteur pût entendre le texte plus aisément.

ce dernier[1]. Le plus probable demeure que ce développement est dû à Saint Jérôme, lequel, s'écartant ici de Porphyre, aura mêlé à son texte quelques ressouvenirs, soit de ce qu'il avait lu chez Josèphe ou dans les deux livres des Makkabées[2], soit peut-être de ce qu'il savait du désastre infligé par les Élymaiens à Antiochos le Grand[3].

Mais, cependant, laissons la divergence, qui ne porte, je le répète, que sur un détail; pour tout le reste, l'accord de Porphyre et de Polybe est aussi complet qu'on le peut souhaiter.

Nous lisons, d'une part :	et, de l'autre :
(718) *avaritiae facibus accensum* —	(XXXI, 9, 1) βουλόμενος εὐπορῆσαι χρημάτων —
templum Dianae in Elimaide — spoliare conatum —; (722) *volens templum Dianae spoliare* —	προέθετο στρατεύειν ἐπὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν εἰς τὴν Ἐλυμαΐδα —
(718) *ac postremum morbo interiisse* —; (722) *et mortuus est maerore consumptus in Tabes oppido Persidis*[4] —	(*ibid.* 3) ἀναχωρῶν ἐν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν βίον (noter que les derniers mots ne peuvent s'entendre que d'une mort naturelle)—
(718) *et quibusdam phantasiis atque terroribus versum in amentiam* —	(*ibid.* 4) δαιμονήσας, ὡς ἔνιοί φασι, διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κτλ.

1. Encore moins songera-t-on à imputer ce développement à Diodore (cité par Porphyre). Diodore a systématiquement abrégé Polybe ; il ne l'a jamais amplifié.

2. Dans ces deux écrits, les défenseurs du temple livrent bataille à Antiochos IV. *I Makk.* 6, 4 : καὶ ἀνέστησαν αὐτῷ εἰς πόλεμον καὶ ἔφυγε —; *II Makk.* 9, 2 : διὸ δὴ τῶν πλήθων ὁρμησάντων ἐπὶ τὴν τῶν ὅπλων βοήθειαν, ἐτράπησαν· καὶ συνέβη τροπωθέντα τὸν Ἀντίοχον ὑπὸ τῶν ἐγχωρίων ἀσχήμονα τὴν ἀναζυγὴν ποιήσασθαι. La phrase de Saint Jérôme (*in Dan.* XI, 722) : *et mortuus est maerore consumptus* paraît un souvenir de *I Makk.* 6, 8 : καὶ ἐνέπεσεν εἰς ἀρρωστίαν ἀπὸ τῆς λύπης. Nulle nécessité, cependant, de supposer, chez Saint Jérôme, une réminiscence directe des deux chroniques juives. On lit dans Josèphe (XII, 355) : ἀπωσάμενοι γὰρ [Elymaidis urbis incolae] ἀπὸ τῆς πόλεως καὶ ἐπεξελθόντες ἐδίωξαν [regem Antiochum] κτλ.; — (356) λυπουμένῳ δ'ἐπὶ τῇ διαμαρτίᾳ ταύτῃ [Antiocho] κτλ.; — (357) συγχυθεὶς ὑπὸ ἀθυμίας εἰς νόσον κατέπεσεν κτλ. C'est cette reproduction par à peu près du récit de *I Makk.* que peut avoir imitée Saint Jérôme. Comme nous le dirons plus loin, la correspondance est si exacte entre un passage de son Commentaire sur Daniel (XI, vs. 36, 718-719) *nos autem dicimus, etiamsi acciderit et* seq., et Jos. XII, 358-359, qu'on est très enclin à penser qu'il avait Josèphe sous la main quand il composa ce Commentaire.

3. Aucune indication précise à l'appui de cette hypothèse; mais elle n'a rien que d'admissible.

4. La graphie *Tabes* est remarquable. Valois (*l. l.*) fait cette observation très juste : « *Apparet in codice Graeco ex quo sumpsit Hieronymus scriptum fuisse* ἐν Τάβες. »

Ce qui est acquis par cette comparaison, c'est que Porphyre a lu chez Polybe (et, d'après Polybe, chez Diodore) le récit de la mort d'un Antiochos, qu'il a cru, comme Josèphe, être Antiochos IV, et que ce récit était identique à celui que renferme le fragm. XXXI, 9. Or, qu'il se soit mépris sur la personnalité du roi d'Asie mentionné dans ledit récit, et qu'il ait par erreur rapporté à Épiphanès ce que Polybe racontait de son père, nul ne le peut raisonnablement soutenir. On sait de reste l'extrême intérêt qu'attachait Porphyre, lorsqu'il écrivait son Commentaire sur Daniel, à l'histoire d'Antiochos IV[1] : tout son effort critique tendait à démontrer que, dans la dernière partie de la pseudo-prophétie, c'était d'Épiphanès qu'il s'agissait, et non de l'Antichrist rêvé par les Chrétiens. Comment douter, dès lors, que la mort du roi lui fût exactement connue? Mais, aussi bien, nous savons par Saint Jérôme ce qu'il racontait de celle d'Antiochos III : *cumque adversus Elimaeos pugnaret, cum omni est deletus exercitu*[2]. Donc, nulle confusion entre le père et le fils; Porphyre n'ignorait pas qu'Antiochos le Grand avait été tué en Élymaïde, et c'est à bon escient qu'il a reconnu Épiphanès dans le prince homonyme, que Polybe montrait mourant de langueur à Tabai.

S'il en était besoin, on pourrait encore alléguer ici le témoignage d'Appien. Voici ce qu'il dit (*Syr.* 66) de la mort d'Épiphanès; ὁ μὲν [Antiochus Epiphanes] καταπλαγεὶς ἀνέζευξε [ex Aegypto] καὶ τὸ τῆς Ἐλυμαίας Ἀφροδίτης ἱερὸν ἐσύλησε καὶ φθίνων ἐτελεύτησε παιδίον ἐννατεὺς ἀπολιπών. Ceci ne semble point emprunté

1. M. Bouché-Leclercq écrit (*Hist. des Séleucides*, I, 301, 1) : « J'admets, sur la foi de S. Jérôme, *ce dont on pourrait douter :* à savoir, que c'est bien d'Antiochos Épiphane, et non d'Antiochos le Grand, que parlait Porphyre [dans son Commentaire à Dan. XI, vs. 36 et suiv.]. Pour sa thèse, le choix importait peu. » Mais comment le doute serait-il possible? C'est uniquement sur Antiochos Épiphanès, substitué par Porphyre à l'Antichrist, que porte le différend entre Saint Jérôme et l'adversaire des Chrétiens. Saint Jérôme ne dit-il pas en termes exprès (*in Dan.* XI, 617-618) : *Denique quidquid usque ad Antiochum [Epiphanem] dixerit, veram historiam continere : si quid autem ultra opinatus sit, quia futura nescierit, esse mentitum?* Et encore (XI, 711) : *Hucusque* [jusqu'après la mort d'Antiochos le Grand] *ordo historiae sequitur, et inter Porphyrium ad nostros nulla contentio est. Caetera, quae sequuntur usque ad finem voluminis interpretatur super persona Antiochi, qui cognominatus est Epiphanes, frater Seleuci, filius Antiochi Magni... Nostri autem haec omnia de Antichristo prophetari arbitrantur, qui ultimo tempore futurus est?*

2. Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19). Sur ce point, Porphyre et Jérôme sont en parfait accord.

à Polybe et dérive, selon toute apparence, de quelque autre source[1]. Mais, sauf l'erreur négligeable qui a fait substituer le nom d'Aphrodite à celui d'Artémis[2], et celle, plus grave, que renferme le mot ἐσύλησε (mot impropre, puisqu'il ne s'agit que d'une tentative avortée), on retrouve dans ces courtes lignes l'essentiel du récit de Polybe : Épiphanès a entrepris de commettre en Élymaïde une spoliation sacrilège; ensuite — évidemment à peu de temps de là — il est mort de consomption. Le texte d'Appien serait à lui seul une preuve suffisante que, dans le fragment de Polybe, c'est bien, ainsi que le veut l'opinion commune, d'Antiochos IV qu'il est fait mention.

***

Mais, au reste, négligeons, si l'on veut, Josèphe, Porphyre et Appien. Faisons abstraction de tous les témoignages littéraires qui fixent de façon concordante le sens du fragm. XXXI, 9 de Polybe. Pour être assurés que ce fragment est relatif à Antiochos Épiphanès, il ne faut que considérer la place qu'il occupe dans la série d'extraits (*Exc. de virtut. et vitiis*) dont il fait partie.

1. Cf. Niese, *Hermes*, 1900, 496, 3. Niese pensait qu'Appien avait eu sous les yeux une sorte de *conspectus historicus*, brièvement rédigé en forme de chronique. C'est l'hypothèse qui me paraît la plus admissible. — Bouché-Leclercq *(ibid.)* estime qu'Appien a reproduit une « version juive » qui « devait être propagée par la colonie juive d'Alexandrie » et rappelle, à ce propos, qu'Appien était Alexandrin. Mais je vois mal à quel signe on peut reconnaître l'origine judaïque de la version donnée par Appien. Une chose sûre, c'est qu'elle n'a aucune ressemblance avec celle que nous offrent les deux livres des Makkabées. Dans Appien, il est fait mention explicite de la divinité outragée par Antiochos (Ἐλυμαία Ἀφροδίτη) : rien de pareil dans *Makk. I* et *II*. Appien fait mourir le roi de consomption ou de phthisie (φθίνων), c'est-à-dire d'une mort tout à fait naturelle : ceci n'a nul rapport avec le mal mystérieux ἀπὸ τῆς λύπης, dont Antiochos est atteint dans *I Makk.* 6, 8; cf. 6, 4; 13, ni, encore moins, avec la pourriture qui le ronge dans *II Makk.* 9, 8 sqq. Remarquer, en outre, qu'Appien — s'écartant sur ce point de tous les autres historiens ou chronographes — attribue à Antiochos « presque douze ans de règne » (δώδεκα οὐ πλήρεσιν), tandis que les deux livres des Makkabées ne lui en donnent que onze (cf. Niese, *Hermes*, 1900, 496-497; *Gesch. der gr. und mak. Staaten*, III, 218, 7). — Je ne crois pas qu'il faille attacher aucune importance au fait qu'Appien était originaire d'Alexandrie, puisque c'est à Rome, où il passa toute la seconde moitié de sa vie, qu'il a compilé son ouvrage historique.

2. Encore peut-on se demander si c'est vraiment là une « erreur ». Mon ami G. Radet a l'obligeance de me faire observer qu'il s'agit vraisemblablement d'Anahit, qu'on assimilait également bien à Aphrodite et à Artémis (cf. F. Cumont, *Mystères de Mithra*, I, 130-131; 148-149).

L'unique manuscrit qui nous ait conservé le περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, le *Peirescianus*[1], donne à la page 313 (v°) le morceau suivant : ὅτι Γάιος ὁ Γάλλος, χωρὶς τῶν ἄρτι ῥηθέντων ἀλογημάτων, παραγενόμενος εἰς τὴν Ἀσίαν κτλ.[2]. Notons, de plus, qu'à côté du fragment, se trouve cette indication marginale : λόγο(ς) λᾱ, référence au XXXIe l. de Polybe. — Le fragment qui vient ensuite, à la page 314 (r°), est celui qui nous intéresse[3]. — Le reste de la même page (r°) est rempli par le commencement d'un troisième extrait : ὅτι τὸ μέγιστον καὶ κάλλιστον σημεῖον τῆς Λευκίου Αἰμιλίου προαιρέσεως μεταλλάξαντος τὸν βίον ἐγένετο πᾶσιν ἔκδηλον κτλ.[4].

Le premier fragment se rapporte à l'ambassade de C. Sulpicius Gallus (cos. 166) en Asie, ambassade qui est de l'année 165[5]; le troisième renferme l'éloge de L. Aemilius Paullus, et cet éloge faisait suite au récit de sa mort, advenue en 160. — Or, c'est un principe critique tenu avec raison pour un axiome, un principe qui, cent fois vérifié, n'a jamais été démenti, que l'ordre des extraits, dans les diverses séries des *Excerpta Constantiniana*, reproduit, avec une entière fidélité, l'ordre annalistique, selon lequel était distribuée la matière historique dans les ouvrages originaux d'où ces extraits sont tirés[6]. Qu'un fragment ayant rapport à l'année 187 (date de la mort d'Antiochos III) se fût égaré, dans les *Exc. de virtut. et vitiis,* entre deux fragments ayant rapport, l'un à l'année 165, l'autre à l'année 160; qu'un fragment appartenant au l. XXII de Polybe (lequel comprenait les années 189/8-185/4) eût pris place, dans

1. Voir l'*apparatus* joint par Büttner-Wobst à son édition de Polybe, t. IV, p. 320 (XXXI, 6, 1-5), 323 (XXXI, 9), 343 (XXXI, 22).

2. *Exc. de virtut. et vitiis,* p. 145 Val. ; *pars II*, p. 185, § 102 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 6, 1-5.

3. *Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val. ; *pars II*, p. 186, § 103 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 9.

4. *Exc. de virtut. et vitiis*, p. 145 Val. ; *pars II*, p. 186, § 104 A. G. Roos = Polyb. XXXI, 22.

5. Cf. Niese, *Gesch.* III, 203.

6. Voir, notamment, ce qu'écrivait A. Metzung, qui a tant contribué à reconstituer l'« économie » des l. XXX-XXXIII : « ... *Imprimis respici nec ullo modo turbari debet series, qua singulae excerptorum familiae ll. mm. praebentur* (*De Polyb. librorum XXX-XXXIII fragmentis ordine collocandis*, 6). Cf. Nissen, *Rhein. Mus.* 1871, 279; Büttner-Wobst, *Philol.* 1900, 561. L'une des plus fâcheuses erreurs de Dindorf, dans sa médiocre édition (heureusement annulée) de Polybe, a été justement de troubler parfois, de la façon la plus arbitraire, l'ordre présenté par les diverses séries d'extraits.

cette collection, à la suite d'un fragment expressément attribué au l. XXXI (livre qui commençait avec l'année 166/5)[1], voilà qui serait proprement inconcevable et qu'il faut déclarer impossible. Nous avons de la sorte la preuve « documentaire » que ce n'est point d'Antiochos III qu'il est parlé dans XXXI, 9, et qu'il n'y peut être question que d'Antiochos IV, mort en 164[2].

***

Il serait peut-être loisible de s'en tenir là. Pourtant, procédons à une contre-épreuve. Donnons, pour un moment, cause gagnée à l'auteur de la thèse en discussion; admettons — chose contre quoi, dans mon for intérieur, je proteste absolument — que le fragment de Polybe relate « le brusque dénouement de la dernière expédition » d'Antiochos le Grand, et voyons ce que doit impliquer cette interprétation.

La mort d'Antiochos le Grand, on s'en souvient, est racontée d'après Polybe par Diodore, dont le texte a été cité plus haut[3]. Si c'est d'elle qu'il s'agit encore dans Polyb. XXXI, 9, il faudra nécessairement que la concordance soit rigoureuse entre les deux récits. Cette nécessité n'a point échappé à M. Bouché-Leclercq, qui écrit[4] : « Le témoignage de Polybe [XXXI,9] se retrouve presque mot pour mot dans un fragment ou résumé de Diodore [XXIX, 15; cf. XXVIII, 3]... classé parmi ceux qui visent Antiochos le Grand. » Mais, en fait, la concordance

1. Des recherches de Niese (*Hermes*, 1900, 496,1), il paraît résulter que le l. XXXI comprenait les années 3 et 4 de la 153e olympiade (166/5-165/4). [C'est seulement depuis l'impression de ces pages que j'ai pu avoir connaissance du mémoire de W. Egg : *Die Polybiosfragmente zur 154. Olympiade*, Progr. Zweibr. 1905. Selon Egg, dont les remarques méritent une sérieuse attention, le l. XXXI de Polybe comprendrait le récit des événements de la 154e olympiade : années 163-160. En conséquence, l'ambassade de C. Gallus (Polyb. XXXI, 6, 1-5) se placerait, non en 165, comme l'a pensé Niese, mais dans l'été de 163 (Egg, 8; 43), et la mort d'Antiochos Epiphanès daterait, non de 164, mais d'août ou septembre 163 (Egg, 9-17; 43). Ces dates, différentes de celles qu'a proposées Niese, devaient être ici notées; mais on voit assez qu'elles ne sauraient rien changer à ma démonstration, fondée uniquement sur l'ordre des fragments dans les *Exc. de virtut. et vitiis*.]

2. [Ou en 163; cf. la note précédente].

3. Cf. ci-dessus, p. 80.

4. *Hist. des Séleucides*, I, 300.

n'est point du tout celle qu'on nous annonce; elle n'est rien moins que littérale. J'ai indiqué, au début de cette étude[1], les analogies qu'offrent les deux textes; elles ne laissent pas d'être frappantes; il ne faut pas, toutefois, qu'elles accaparent l'attention au point de faire oublier des différences qui sont capitales.

Rapprochons ce qui se trouve chez Diodore de ce qu'on lit dans Polybe :

Diod. [Polyb.] XXIX, 15; cf. XXVIII, 3.	Polyb. XXXI, 9.
1° *L'objet des convoitises du roi est un temple de Bel (appelé aussi Zeus par assimilation).*	*C'est un temple d'Artémis que le roi a dessein de piller.*

Pour M. Bouché-Leclercq, c'est « évidemment » un seul et même temple qui est mentionné de part et d'autre : « il est évident que Bel et Anahit [celle-ci identifiée à Artémis] devaient être des divinités parèdres trônant dans le même temple[2]. » Mais j'avoue que ces évidences m'échappent. Aelien cite un temple d'Anaïtis situé en Élymaïde[3]; Strabon connaît, dans la même région, un temple d'« Athéna » et un autre d' « Artémis » (le sanctuaire dit τὰ Ἄζαρα, peut-être identique à celui que mentionne le fragment de Polybe)[4]. Ces indications donnent à croire qu'il existait, en Élymaïde, des lieux saints consacrés exclusivement à des divinités féminines. Au reste, comment comprendre que, parlant du même ἱερόν, Polybe l'appelât capricieusement, tantôt (dans Diodore) sanctuaire de Bel, tantôt sanctuaire d'Artémis ?

1. Ci-dessus, p. 77.
2. *Hist. des Séleucides*, I, 223, 298, 3; cf. II, 578.
3. Aelian. *Nat. anim.* XII, 23 : ἐν τῇ Ἐλυμαΐᾳ χώρᾳ νεώς ἐστιν Ἀναΐτιδος, καί εἰσιν ἐνταυθοῖ τιθασοὶ λέοντες, καὶ τοὺς ἐς τὸν νεὼν παριόντας ἀσπάζονταί τε καὶ σαίνουσι κτλ.
4. Strab. XVI, 1, 18 (744) : ἐκ δὲ τῷ ἐκείνῳ [Antiocho III] συμβάντων παιδευθεὶς ὁ Παρθυαῖος [Mithradates I] χρόνοις ὕστερον ἀκούων τὰ ἱερὰ πλούσια παρ' αὐτοῖς [Elymaeis], ὁρῶν δ' ἀπειθοῦντας, ἐμβάλλει μετὰ δυνάμεως μεγάλης, καὶ τό τε τῆς Ἀθηνᾶς ἱερὸν εἷλε καὶ τὸ τῆς Ἀρτέμιδος, τὰ Ἄζαρα, καὶ ἦρε ταλάντων χιλίων γάζαν. Noter que, dans les premières lignes de ce même passage, Strabon fait mention, d'après Polybe, du temple de Bel violé par Antiochos le Grand.

2° *Le roi parvient à ses fins et réussit à dépouiller de ses richesses le temple de Bel.*	*Le roi échoue dans son entreprise contre le temple d'Artémis.*
Dans Diod. XXVIII, 3, il est dit : τὸ — τέμενος τοῦ Διὸς συλᾶν ἐπιβαλόμενος (cf. Strab. XVI, 1, 18, 744 : τὸ τοῦ Βήλου συλᾶν ἱερὸν ἐπιχειρήσαντα —). Mais c'est naturellement l'indication donnée par XXIX, 15 : — τὸ μὲν ἱερὸν ἐσύλησε, χρημάτων δὲ πλῆθος ἀθροίσας — qu'il faut préférer. Le récit de la mort d'Antiochos III se trouve dans ce second texte ; le premier n'est qu'un bref rappel de l'événement, probablement fait de mémoire et moins exact.	L'échec du roi (διαψευσθεὶς τῆς ἐλπίδος) est nettement marqué dans tous les textes qui dérivent de Polybe. Se rappeler celui de Saint Jérôme [Porphyre], *in Dan.* XI, 718 : *et hoc ei accidisse commemorant* [*Polybius et Diodorus*], *quia templum Dianae* [*Dei* codd.] *violare conatus sit* etc. (ci-dessus, p. 86-87 ; 88). Cf. Jos. *Ant. Iud.* XII, 358-359 [1].
3° *Les Élymaiens livrent bataille au roi.*	*Pas de mention de combat ; le roi est simplement contraint à la retraite par l'attitude hostile des barbares.*
4° *Le roi est défait en Élymaïde et périt avec toute son armée* [2].	*Le roi se retire à Tabai* [3] *(ou Gabai ?), sur les confins de la Perse ; c'est là qu'il meurt de maladie, agité, selon quelques-uns, des plus noires fureurs.*

Ce qui résulte de cette comparaison, c'est qu'entre les deux récits, en dépit des ressemblances générales, les divergences

1. Même indication jusque dans *I Makk.* 6, 3 : καὶ ἦλθε καὶ ἐζήτει καταλαβέσθαι τὴν πόλιν καὶ προνομεῦσαι αὐτήν, καὶ οὐκ ἠδυνάσθη κτλ. ; et dans *II Makk.* 9, 2 : καὶ ἐπεχείρησεν ἱεροσυλεῖν καὶ τὴν πόλιν συνέχειν· διὸ δὴ τῶν πληθῶν ὁρμησάντων ἐπὶ τὴν τῶν ὅπλων βοήθειαν, ἐτράπησαν.

2. Même indication chez tous les auteurs qui dérivent de Polybe : Strab. XVI, 1, 18 (744) ; Justin. XXXII, 2, 1 ; Hieronym. [Porphyr.] *in Dan.* XI, 710 (vs. 19) ; Euseb. *Chron.* I, 254 Schoene.

3. Tabai, en Paraitakène, est nommée par Q. Curtius, *Hist. Alex.* V, 13, 2 : *Tabas — oppidum est est in Paraetacene ultima — pervenit.* Je ne doute guère qu'on doive identifier Τάβαι avec Γάβαι, dont il est dit dans Strabon (XV, 3, 3, 728) : ἡν δὲ καὶ ἄλλα βασίλεια τὰ ἐν Γάβαις ἐν τοῖς ἀνωτέρω που μέρεσι τῆς Περσίδος —. Cf. Ptolem. VI, 4, 7. Il est assez naturel que, déçu et malade, Antiochos soit allé se mettre au repos dans un de ses châteaux. La même identification a été proposée par Niese, *Gesch.* III, 218, 3.

sont de telle sorte qu'ils sont inconciliables, irréductibles l'un à l'autre. Il n'est pas possible que Polybe, auteur indirect du premier et auteur direct du second, ait donné du même événement deux versions si différentes. Or, étant inconciliables, les deux récits sont indépendants; ils n'ont trait ni aux mêmes circonstances ni au même personnage. Et puisque c'est incontestablement d'Antiochos le Grand qu'il s'agit dans le premier, c'est bien d'Antiochos Épiphanès qu'il est question dans le second.

La rigueur de cette conclusion a-t-elle été entrevue par l'éminent historien des Séleucides? On serait tenté de le croire; car le fragment de Polybe (XXXI, 9) paraît lui causer un sensible ennui, et, en divers passages de son argumentation, il s'efforce d'en rabaisser la valeur historique. Il l'appelle le « texte dit de Polybe », le « texte attribué par Josèphe à Polybe », le « fragment présumé de Polybe »[1]; il va, chose plus grave, jusqu'à écrire[2] : « Je ne sais quelle autorité peut avoir ce texte dit de Polybe, emprunté aux *Fragmenta Peiresciana* ou *Valesiana*, c'est-à-dire à des compilations byzantines et qui peuvent être le produit hybride d'une contamination. » Mais je m'assure qu'on sera peu disposé à le suivre, lorsqu'il jette ainsi la suspicion sur les *Excerpta Constantiniana* (dont les *Exc. de virtut. et vitiis* ne forment qu'un livre), autrement dit, sur la collection inestimable de textes, tous authentiques, qui nous a conservé une part si vaste de l'historiographie grecque et, notamment, plus de la moitié de ce qui nous reste de Polybe[3]. Aussi bien, s'il fallait démontrer — chose fort superflue — la sincérité du fragment en question, ne suffirait-il pas de rappeler que Porphyre, comme on l'a vu plus haut, avait lu chez Polybe

1. *Hist. des Séleucides*, I, 299, 2; 301, et note 2; 300.
2. *Ibid.* I, 299, 2.
3. Observons que M. Bouché-Leclercq accepte sans hésiter le témoignage de Diodore relatif à la mort d'Antiochos III. Pourtant, les deux fragments de Diodore XXVIII, 3, et XXIX, 15, sont, eux aussi, tirés des *Exc. de virtut. et vitiis* (*pars I*, p. 270, § 236; p. 273, § 247 Büttner-Wobst), en sorte qu'ils ont même origine que le texte de Polybe soupçonné d'être le « produit hybride d'une contamination ». En bonne logique, il conviendrait de se montrer aussi défiant pour le récit de la mort d'Antiochos III que pour celui de la mort d'Antiochos IV.

et, d'après celui-ci, chez Diodore, un récit de la mort d'Antiochos IV semblable à celui que donne ledit fragment ?

***

J'en arrive maintenant, pour la première fois, aux écrivains juifs, auteurs des deux premiers livres des Makkabées. La seule chose que je veuille indiquer, c'est qu'ils semblent apporter à la tradition profane une confirmation qui, bien qu'indirecte, n'est pas négligeable.

Plus je médite, je l'avoue, et moins je me figure dans quel dessein ces écrivains auraient, comme le pense M. Bouché-Leclercq, imputé à Antiochos IV le forfait commis en Élymaïde par son père. — Le savant historien explique à merveille[1] que « pour un Juif croyant, il fallait que l'auteur du plus grand sacrilège qu'eût jamais connu le monde reçût un châtiment aussi grand que son crime, et qu'on y vît l'intervention divine. Autrement, l'impunité assurée à Épiphane, alors que les dieux païens avaient su venger leurs injures sur Antiochos le Grand, eût fait douter de la justice de Jahveh. Antiochos Épiphane devait mourir de la mort des persécuteurs... comme, plus tard, suivant la formule à l'usage des juifs et des chrétiens, Hérode le Grand, Hérode Agrippa, Herminianus..., l'empereur Galère et d'autres... » Tout le monde en tombera d'accord; mais, pour que le prince impie périt d'une mort affreuse, c'était assez sans doute qu'il eût rempli le Temple et Jérusalem de ses abominations. La punition infligée par Jahveh a sa raison suffisante dans le crime commis contre Jahveh. A ce sacrilège sans nom à quoi bon en joindre un autre, — lequel, à vrai dire, n'aurait eu d'un sacrilège que l'apparence, puisque l'offense se fût adressée à une divinité étrangère, pour laquelle tout bon Juif ne pouvait avoir qu'horreur et mépris? L'attentat dirigé contre les dieux de la Perse ne sert de rien dans le drame édifiant composé par les chroniqueurs d'Israël; il n'y est

1. *Hist. des Séleucides*, I, 302-303.

qu'un hors-d'œuvre parfaitement superflu[1]. Et, de plus, ce hors-d'œuvre ne laisse pas d'être assez fâcheux.

Car il complique mal à propos les choses. Il a tort de faire naître quelque doute sur l'origine du châtiment divin dont Épiphanès est la victime. Est-ce bien Jahveh qui l'a puni? Ne serait-ce pas, d'aventure, ce faux dieu pour lequel, comme dit Saint Jérôme, les barbares professaient une vénération singulière[2]? Voilà ce qu'est enclin à se demander un lecteur de l'histoire des Makkabées, qui n'aura pas la foi robuste de ceux qui l'ont écrite; voilà sur quoi eussent pu assez naturellement hésiter les Gentils. Il y a ici risque d'erreur et de scandale. La preuve en est dans la polémique de Josèphe contre Polybe[3], polémique que Saint Jérôme a reprise à son compte[4]. L'un et l'autre, par un *distinguo* laborieux, s'efforcent d'établir que, dans la fin terrible d'Antiochos, l'Artémis Élymaienne ne fut pour rien. La précaution ne leur a point semblé inutile; c'est qu'en effet cette intruse fait à Jahveh une sorte de concurrence indiscrète; elle n'est pas seulement, dans son voisinage, un personnage inutile; sa présence y est un peu gênante et troublante.

Aussi n'est-il pas croyable que les chroniqueurs juifs aient emprunté à la biographie d'Antiochos III, pour le transporter dans celle de son fils, ce qu'ils relatent de la conduite de celui-ci en Élymaïde ou en Perse. On n'imagine pas qu'ils se soient donné la peine d'être si sottement maladroits. Si l'outrage fait à la divinité du pays barbare a place en leur

1. Le hors-d'œuvre est manifeste dans *I Makk.* 6. Les §§ 1-4 de ce chapitre en pourraient être retranchés sans qu'il y manquât rien. C'est seulement avec le § 5 que commence la narration propre à intéresser le lecteur israélite. Il est remarquable que, dans *II Makk.* 9, 1-2, cet inutile préambule est notablement simplifié, et que la part faite à l'attentat commis contre le dieu de Persépolis n'y est plus que très restreinte. On sait, au reste, qu'en ce qui concerne la mort d'Antiochos, le second livre des Makkabées s'écarte déjà beaucoup plus de la tradition profane que le premier (cf. Wellhausen, *Gött. Nachr.*, *Phil.-histor. Kl.* 1905, 138).

2. Hieronym. *in Dan.* XI, 722 : ... *fugatus a barbaris est, qui mira veneratione fanum illud suspiciebant* ...

3. Cf. ci-dessus p. 84-85.

4. Hieronym. *in Dan.* XI, 718 : *nos autem dicimus, etiamsi acciderit ei* [*Antiocho*], *ideo accidisse, quia in sanctos Dei multam exercuerit crudelitatem, et polluerit templum eius. Non enim pro eo quod* (719) *conatus est facere, et acta poenitentia, desivit implere, sed pro eo quod fecit punitus esse credendus est.* La ressemblance avec Joseph. *Ant. Iud.* XII, 358-359, est telle qu'elle ne saurait que difficilement être l'effet d'une coïncidence. Th. Reinach (*Œuvres complètes de Flavius Josèphe* etc. III, 115, 2) estime avec raison, je crois, que Saint Jérôme s'est ici inspiré de Josèphe.

récit, je n'en puis trouver d'autre raison, sinon qu'il avait place auparavant dans la biographie authentique d'Épiphanès. L'événement était connu, célèbre, solidement attesté; c'est pourquoi l'on ne pouvait se dispenser d'en faire mention. Sans doute, les auteurs des deux livres des Makkabées, bien loin d'en charger l'histoire du grand ennemi d'Israël, l'eussent volontiers écarté : les choses en fussent devenues plus simples et plus claires, et la gloire de Jahveh n'eût fait qu'y gagner[1]. Mais cette audace eût été excessive; il n'était pas loisible de faire à la tradition trop bien établie une violence si forte. On savait que l'infâme souverain qui avait pollué le Temple était mort, triste et désespéré, « sur la terre étrangère, » au lendemain d'un autre forfait, par lequel il avait soulevé contre lui les peuples lointains de son empire. Il fallait bien accorder quelque souvenir aux circonstances, connues de tous, qui avaient précédé sa fin misérable, juste punition des maux qu'il avait infligés à Israël. Les panégyristes des Makkabées se résignèrent donc à laisser apparaître l'ombre d'un faux dieu, à côté du Dieu unique, au dernier acte de la vie d'Épiphanès. Et cette concession, qui leur dut coûter, est un argument excellent en faveur de la réalité du fait contesté.

***

Reste à savoir, à présent, s'il y avait lieu de le contester. La question une fois résolue, c'est ce qu'il est permis de se

1. M. Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, I, 301, 2) note ingénieusement la « discrétion » de Suidas qui, dans son Lexique, au mot δαιμονᾶν, a mutilé, en la citant, la phrase de Polybe : ὁ δὲ ἐξέλιπε τὸν βίον δαιμονήσας <ὡς ἔνιοί φασι> διὰ τὸ γενέσθαι τινὰς ἐπισημασίας τοῦ δαιμονίου κατὰ τὴν περὶ τὸ <προειρημένον> ἱερὸν παρανομίαν. Par la suppression du mot προειρημένον, Suidas, remarque-t-il, a réussi à « éliminer des crimes d'Antiochos le sacrilège commis en Élymaïde et à réserver le châtiment au persécuteur des Juifs ». Précisément, ce qu'a osé faire Suidas, c'est ce qu'eussent fait, dans la même intention, les écrivains israélites, si le souvenir trop récent et trop ferme des faits historiques n'eût entravé leur liberté. — On peut d'ailleurs observer que dans la seconde version juive (*II Makk.* 9, 1 sqq.), fort en progrès à cet égard sur la première, les choses sont arrangées de telle sorte que nulle relation de cause à effet ne rattache plus l'ἀνίατος καὶ ἀόρατος πληγή (9, 5), dont est frappé le roi, à la conduite criminelle qu'il a tenue à Persépolis. Un incident a surgi — la course enragée d'Antiochos vers la Judée — qui a supprimé le lien entre les deux faits. Ce sont manifestement les nouveaux desseins du tyran contre Jérusalem, c'est son nouvel accès de superbe et son insolence grandissante qui attirent sur lui le coup suprême. Les dieux de Persépolis sont mis hors de cause; ils demeureront sans vengeance.

demander. En la soulevant, n'a-t-on point péché par excès de scepticisme?

On a jugé que l'aventure dernière d'Antiochos III et celle qui termine la carrière de son fils se ressemblaient trop. Je pense avoir montré que la ressemblance n'est pas si exacte qu'on serait porté à le croire dans le premier moment, sur une lecture sommaire des textes. Et quant aux analogies qui subsistent, pour considérables qu'elles soient, elles n'ont rien qui doive exciter la défiance.

Il a paru étrange qu'Antiochos III, puis Antiochos IV eussent tenté successivement de se saisir des trésors sacrés de l'Élymaïde. Où est cependant l'étrangeté? Ne sait-on pas qu'à la fin de leur règne, ces deux princes étaient également besogneux; qu'en 187, l'obligation de payer aux Romains un tribut écrasant avait réduit le Grand Roi à une gêne cruelle[1]; et qu'en 164 son fils était à demi ruiné par ses légendaires prodigalités? Et, d'autre part, n'est-il pas connu que, pour les souverains étrangers qui imposèrent leur domination au vieil Orient, les sanctuaires nationaux des populations indigènes comme les palais des anciennes dynasties, les uns et les autres d'une somptuosité fabuleuse et cependant réelle, étaient la réserve secrète, la ressource suprême, l'*aerarium sanctius*, où ils puisaient commodément aux jours de détresse ou de pénurie? Antiochos III[2] ni Antiochos IV ne se firent jamais scrupule, quand le besoin les pressa, de dépouiller de leur superflu les divinités des régions barbares de leur empire, « ces dieux sémitiques » qui, pour leur malheur, comme l'a dit Renan, « étaient riches »[3]. Vingt-trois ans avant d'envahir l'Élymaïde, Antiochos III n'avait-il pas arraché sa magnifique parure d'or et d'argent au temple d'Ainé construit sur l'acropole d'Ecbatane[4], — en quoi il suivit simplement l'exemple de Séleukos Nikator, d'Antigone et d'Alexandre, spoliateurs successifs de l'apadana des rois mèdès[5]? Et quant à Épiphanès,

1. Cf. Justin. XXXII, 2, 1.
2. Cf. les intéressantes réflexions de Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 221.
3. *Hist. d'Israël*, IV, 269.
4. Polyb. X, 27, 12-13 (ann. 210/209).
5. Polyb. X, 27, 11.

avant de s'attaquer au trésor d'Artémis Élymaienne, n'avait-il pas, à Jérusalem, rançonné sans vergogne celui de Jahveh, accomplissant ainsi ce qu'avait, dit-on, médité son prédécesseur Séleukos IV[1]? Les dieux du Haut-Élam avaient un dangereux renom d'opulence[2]. Le pays sur lequel ils régnaient, difficile et bien gardé, avait échappé aux invasions[3]. Respectés et demeurés intacts, leurs temples n'en excitaient que davantage les convoitises; ils promettaient un immense butin. Dès lors, quoi d'étonnant que, faisant campagne dans l'Asie supérieure[4] et se trouvant au voisinage de cet Eldorado, les deux Antiochos aient essayé, l'un après l'autre, d'y renouveler les fructueux exploits perpétrés en Médie et en Judée? N'oublions pas qu'ils eurent bientôt un imitateur. Une vingtaine d'années après la mort d'Épiphanès, le conquérant de l'Asie séleucide, le Parthe Mithradatès Ier, déjà maître de la Médie et de l'Hyrkanie, pénétra en Élymaïde, où les sanctuaires d'Athéna et d'Artémis reçurent sa fâcheuse visite : les richesses qu'il sut dérober aux deux déesses se montaient, assure-t-on, à mille talents[5]. En quoi l'entreprise sacrilège d'Antiochos IV renouvelant, à quelque vingt ans d'intervalle, celle d'Antiochos III, est-elle chose plus incroyable que celle de Mithradatès — dont personne ne doute —, la répétant aussi, au bout d'un temps double?

Les deux Séleucides échouèrent pareillement dans leur tentative de pillage; c'est là, pour les critiques, un second sujet d'inquiétude. Mais les critiques ne devraient point

1. Si, toutefois, l'histoire d'Héliodore a quelque réalité; cf. W. Otto, P.-W. VIII, 13-14, *s. v. Heliodoros*, 6. — Nous sommes loin de connaître toutes les confiscations sacrilèges opérées par Antiochos IV. Noter, dans le récit de la « pompe » de Daphné (Polyb. ap. Athen. XXX, 26,9), la phrase : ἱεροσυλήκει δὲ καὶ τὰ πλείστα τῶν ἱερῶν (il est vrai qu'il s'agit là des sanctuaires de l'Égypte conquise; Niese (*Gesch.* III, 215, 1) me paraît avoir mal entendu ce passage). Pour le prétendu vol commis dans le temple de Hiérapolis, cf. Gran. Licin. XXVIII, 6.

2. Cf. Strab. XVI, 1, 18 (744) : ἀκούων [Mithradates] τὰ ἱερὰ πλούσια παρ' αὐτοῖς [Elymaeis]. Rapprocher Diod. XXIX, 15 : Ἀντίοχος — ἀκούων δὲ κατὰ τὴν Ἐλυμαΐδα τὸ ἱερὸν τοῦ Βήλου πολὺν ἐκ τῶν ἀναθημάτων ἔχειν ἄργυρόν τε καὶ χρυσόν κτλ.

3. Cf. Weissbach P.-W. V, 2464, *s. v. Elymaïs*, l. 39 et suiv. Selon Weissbach, les Élymaiens n'ont été réduits, passagèrement, que par Alexandre, et deux siècles plus tard, par Mithradatès le Grand.

4. Sur la dernière expédition orientale d'Antiochos IV, cf. Niese, *Gesch.* III, 217-218; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 296 et suiv.

5. Strab. XVI, 1, 18 (744); cf. Justin. XLI, 6, 6.

oublier que les montagnards de l'Élam n'étaient pas gens à laisser leurs dieux sans défense. Tels que les a représentés Strabon[1], — nombreux et vaillants, naturellement soldats ou brigands, bons archers par là-dessus —, on conçoit qu'ils aient été, pour qui s'aventurait chez eux à mauvaise intention, des adversaires très redoutables, d'autant que leur pays se prêtait à merveille à la guerre d'embuscade. Strabon rapporte que, sous tous leurs suzerains, Akhéménides, Macédoniens ou Arsakides, ils réussirent à s'assurer une demi-indépendance, et fait observer que si Mithradatès en eut raison, c'est qu'il avait pris la précaution d'amener avec lui de « grandes forces militaires »[2]. Ce n'était point le cas d'Antiochos III, qui, après Magnésie, ne commandait qu'aux débris d'une armée vaincue. Le désastre qu'il subit semble chose naturelle au judicieux géographe[3], et nous n'avons pas le droit d'en être plus surpris que lui. A son tour, Antiochos IV se serait laissé déconfire, qu'il ne faudrait pas crier à l'invraisemblance. Les succès répétés du Makkabi en Judée ne montrent-ils pas ce que pouvait, dans ce même temps, contre les armées syriennes, une bande de partisans résolus? Et ne se rappelle-t-on pas qu'à une époque plus récente, la force romaine s'usa en d'interminables combats, souvent malheureux, contre les tribus montagnardes de la Petite-Asie, Isauriens, Kilikiens, Pisidiens?... Mais, aussi bien, nous l'avons vu, Épiphanès ne fut pas battu par les Élymaiens, et c'est ici — chose trop peu remarquée — que cesse le « parallélisme » entre l'histoire du père et celle du fils. Loin que les deux souverains « soient allés se prendre au même piège, dans des circonstance identiques, commettant exactement les mêmes imprudences, sans que l'exemple du premier ait servi

1. Texte principal : Strab. XVI, 1, 18 (744); cf. XI, 13, 6 (524) [Néarque]; XV, 3, 12 (732); XVI, 1, 17 (744). — Les Élymaiens avaient une grande réputation militaire : cf. Liv. [Pol.] XXXVII, 40, 9; XXXV, 48, 5; 49, 8.

2. Strab. XVI, 1, 18 (744). La phrase ὁμοίως δὲ * καὶ πρὸς τοὺς Μακεδόνας ὕστερον κτλ. est mutilée; mais il n'est pas douteux que, dans la lacune, il s'agît des rois de Perse.

3. Strabon *(ibid.)* s'applique à mettre en relief les qualités guerrières des Élymaiens; leur victoire sur Antiochos le Grand est simplement le dernier fait qu'il allègue à l'appui de sa démonstration.

de leçon au second », le récit de Polybe, le seul qui doive être pris en considération[1], montre que, voyant les barbares prêts à lui tenir tête, Antiochos IV, beaucoup plus sage qu'on ne s'y fût attendu, éluda, par une retraite avisée, une rencontre qu'il estimait trop chanceuse[2]. Et ceci signifie simplement que l'exemple paternel lui fut un utile enseignement[3].

Addendum. — Comme je l'avais prévu, la bibliographie, donnée plus haut (p. 1, note 1), de l'inscription de Lampsaque est incomplète. On lit, dans T. Frank, *Roman Imperialism* (New-York, 1914), 167 : « During this very year, 197, the Lampsacenes, *when troubled by the Galati*, had sent envoys to Rome on the strength of this supposed relationship and had received letters from Rome in support of their wishes » ; 187 (note 9) : « The Lampsacene envoys apparently set out in the summer of 197 [?], so that the motive of the embassy was rather to secure moral support *against the Galati* than against Antiochus, who was then far away. » On retrouve ici, accompagnée d'autres erreurs, la vieille méprise concernant les rapports de Lampsaque et des Galates. — Il est aussi fait mention du décret de Lampsaque dans le récent ouvrage de H. Graillot (*Le Culte de Cybèle*, Paris, 1912). L'auteur estime (33, note 3) que « c'est après la défaite d'Antiochos aux Thermopyles que Smyrne et Lampsaque sollicitent le secours de Rome : députés à Flamininus en 558/196, au Sénat? en 560/194 » ; sur quoi je ne puis m'empêcher d'observer que la bataille des Thermopyles est du *printemps de 191*. Ailleurs (561, note à la p. 34)[4], le décret de Lampsaque est placé « vers 195 ». Il faudrait pourtant choisir. Or, on n'a pas l'embarras du choix. La rencontre d'Hégésias et de Flamininus (l. 70 et suiv. du décret), antérieure aux Isthmiques de 196, se place nécessairement en avril ou mai de la même année; quant à l'audience accordée aux ambassadeurs par le Sénat (car enfin j'imagine que ἡ σύγκλητος désigne bien le Sénat), il va de soi qu'elle est un peu plus ancienne (fin de l'hiver ou printemps).

(A suivre.) Maurice HOLLEAUX.

Versailles, 1914.

1. Cf. ci-dessus, p. 87.

2. La différence essentielle entre les deux expéditions, différence qui réside dans leur dénouement, a été parfaitement saisie par Renan (*Hist. d'Israël*, IV, 373). « Comme son père, il [Antiochos IV] tâchait de combler les vides de son trésor, en prenant les richesses des grands temples de l'Orient. Son père y avait trouvé la mort ; il ne réussit pas beaucoup mieux. *Obligé de battre en retraite* devant un temple d'Artémis ou d'Anaïtis en Élymaïde, il cherchait à regagner Babylone, quand la mort le surprit à Tabæ, en Perse. »

3. Selon Strabon (XVI, 1, 18, 744), Mithradatès aurait aussi mis à profit l'exemple d'Antiochos III : ἐκ δὲ τῶν ἐκείνῳ [Antiocho III] συμβάντων παιδευθεὶς ὁ Μιθριδάτης κτλ.

4. Au lieu de « Dittenberger, *Or.*, 200 », lire : *Sylloge*², 276.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

I

Les incendies à Rome.

Au dire de Plutarque, M. Licinius Crassus, qui devait être triumvir avec César et Pompée, avait trouvé un moyen ingénieux d'augmenter ses richesses, qui étaient déjà fort grandes. S'étant rendu compte que les maladies coutumières et, pour ainsi dire, congénitales de Rome (τὰς συγγενεῖς καὶ συνοίκους τῆς Ῥώμης νόσους) étaient les incendies et les écroulements des maisons, dus à la hauteur des édifices et au nombre des corps de logis dont chacun d'eux se composait, Crassus s'était procuré plus de cinq cents esclaves maçons ou architectes. Dès qu'une maison prenait feu, il se présentait pour l'acheter; si les propriétaires des maisons voisines de l'incendie craignaient les atteintes du fléau, il achetait aussi leurs immeubles. Il faisait réparer par ses esclaves maçons, sous la direction de ses esclaves architectes, toutes les ruines qu'il se procurait ainsi à vil prix; et c'est par ce moyen qu'il était arrivé à posséder une grande partie des maisons de Rome [1].

Plutarque ne dit pas si c'est à la suite d'un incendie que Crassus acquit la belle maison que le tribun M. Livius Drusus s'était fait bâtir sur le Palatin, et qui, revendue à Cicéron en 692/62 [2], fut pillée et incendiée par les ordres du tribun Clodius en 696/58 [3].

1. Plutarque, *Crassus*, II, 5.
2. Velleius Patereulus, II, XIV, 3; Cicéron, *Epist. ad Famil.*, V, VI, 2. — Cf. A. Lichtenberger, *De Ciceronis re privata*, Paris, 1895, pp. 7-9.
3. Cicéron, *Post reditum in Senatu*, VII, 18; *De Domo*, XXIV, 62; *Pro Sestio*, XXIV, 54.

Alors qu'il n'était pas encore propriétaire sur le mont Palatin, Cicéron dénonçait dans un de ses discours consulaires les dangers dont les mauvaises conditions où l'on construisait à Rome menaçaient la sécurité publique. Il faisait, au désavantage de la grande ville, un parallèle entre Capoue, dont les rues se déploient à l'aise dans une vaste plaine, et Rome, située au sommet de ses collines, enserrée au fond de ses vallées, Rome dont les maisons sont si hautes que les chambres des étages supérieurs *(cenacula)* semblent suspendues dans les airs, dont les rues principales sont d'une largeur médiocre, dont les autres ne sont que des sentiers étroits [1]. On comprend que, dans une ville ainsi bâtie, les maisons étaient fatalement destinées à brûler ou à s'écrouler. Immeubles de rapport où on entassait le plus de locataires possible, la spéculation les construisait à bon marché en matériaux sans résistance. Il fallait monter par des échelles aux *cenacula* qui se louaient à la classe pauvre et qui changeaient souvent de locataires [2]. Ces étages supérieurs, construits en bois, prenaient feu facilement; les étages inférieurs, construits en briques, cédaient fréquemment sous le poids de la masse qu'ils avaient à supporter.

A la fin de son principat, Auguste se vantait de laisser à ses successeurs, rebâtie en marbre, la ville que la République avait bâtie en briques, exposée aux inondations et aux incendies, indigne par son aspect de la majesté de l'Empire [3]. Il semble que le marbre n'a pas protégé Rome mieux que la brique contre les dangers de l'incendie, aggravés par le luxe des édifices : les lambris dorés, qui, après avoir été réservés au seul Capitole, ornaient même les maisons particulières [4], désignaient ces maisons aux tentatives criminelles des incendiaires avides de pillage.

C'est en vain que l'empereur rappelait à l'attention du

1. Cicéron, *De Lege agraria*, II, XXXV, 96.

2. Festus, éd. Müller, p. 42 : Cenacula dicuntur ad quae scalis ascenditur; Horace, *Epist.*, I, I, v. 91 : Pauper... mutat cenacula; Suétone, *Vitellius*, VII : Meritoria cenacula.

3. Suétone, *Auguste*, XXVIII.

4. Pline, *N. H.*, XXXIII, III, 57.

Sénat les sages dispositions du discours prononcé vers 640/114 par l'édile P. Rutilius Rufus, *De modo aedificiorum*[1], et qu'il publiait lui-même un édit qui limitait la hauteur des édifices[2].

A la suite du fameux incendie qui dévasta une grande partie de Rome, pendant toute une semaine du mois de juillet 817/64, Néron, que l'on a accusé d'avoir provoqué lui-même le désastre qui lui donnait une occasion de reconstruire la ville[3], remit en vigueur et compléta les prescriptions de l'édit d'Auguste : non content d'abaisser la limite fixée à la hauteur des édifices par son prédécesseur, il ordonna que les divers corps de logis des immenses maisons de rapport fussent isolés par de vastes cours intérieures qui devaient empêcher la propagation des incendies[4].

Les ordonnances de Néron ne devaient pas être plus efficaces que celles d'Auguste. Ce que Strabon écrivait sous le principat de Tibère[5] restait vrai sous le principat de Domitien : on ne cessait pas à Rome de bâtir hâtivement et mal; les maisons s'écroulaient, étaient incendiées, ou bien elles se vendaient; le nouveau propriétaire s'empressait de démolir pour rebâtir à sa fantaisie et toutes ces nouvelles constructions qu'on élevait à la suite d'incendies, d'écroulements ou de ventes, sans tenir aucun compte des règlements de police, étaient à leur tour exposées à l'écroulement et à l'incendie, les deux fléaux dont, à la fin de la République, Crassus avait noté les ravages pour en tirer profit.

Au temps de Crassus, le poète Catulle prétend que les pauvres sont mis par leur pauvreté même à l'abri des dangers qui sont la terreur perpétuelle de leurs concitoyens plus fortunés : les incendies et les écroulements, le vol et le poison[6]. Au temps d'Auguste, Properce met parmi les causes de mort les

1. Suétone, *Auguste*, LXXXIX.
2. Strabon, V, III, 7.
3. Tacite, *Ann.*, XV, XXXVIII : Clades, forte an dolo principis, incertum. Cf. Suétone, *Néron*, XXXVIII; Dion Cassius, LXII, XVI, etc. — On trouvera une étude critique du récit de cet incendie par les auteurs anciens et une abondante bibliographie des ouvrages modernes qui s'en sont occupés dans la *Dissertatio Inauguralis* de P. Werner, *De incendiis Urbis Romae aetate Imperatorum*, Leipzig, 1906, pp. 19-27.
4. Tacite, *Ann.*, XV, XLIII.
5. Strabon, V, III, 7.
6. Catulle, XXIII, v. 9 : Incendia... graves ruinas... furta impia... dolos veneni.

plus communes l'incendie et l'écroulement des maisons [1]. Pour Horace, la caractéristique de l'avare, c'est que, nuit et jour, il tremble dans la crainte des voleurs et des incendies; celle du poète à l'âme candide et désintéressée, c'est que, tout occupé de ses vers, il ne s'inquiète ni de la fuite possible de ses esclaves, ni des incendies [2]. Le poète Martial, contemporain de Domitien, fait l'énumération de tous les malheurs qui peuvent accabler un homme : les incendies y sont en bonne place à côté des vols, des fuites et des morts d'esclaves, des deuils de famille [3]. Martial reconnaît, d'ailleurs, que l'incendie n'est pas toujours une calamité pour celui qui s'en prétend la victime : il parle d'un personnage à qui cet accident, trop commun à Rome [4], a enlevé sa maison; il n'existait pas encore de compagnie d'assurances qui pût l'indemniser; mais une souscription ouverte parmi les amis et connaissances du propriétaire lui a rendu cinq fois la valeur de son immeuble : ne dirait-on pas que c'est lui qui a mis le feu?

Les incendies volontaires, productifs pour le propriétaire, quand ils ne sont pas allumés par la malveillance d'autrui, font aussi l'objet de nombreuses allusions dans les *Satires* de Juvénal. Le poète ne dit pas qu'Asturicus a mis le feu à son palais, mais il énumère et décrit tous les cadeaux somptueux que cet incendie a valus à Asturicus : dons en argent, blocs de marbre pour rebâtir le palais, statues d'Euphranor et de Polyclète, ornements enlevés aux temples d'Asie. En pareille conjoncture, Persicus se voit encore mieux traité : il est tellement comblé de présents qu'on peut, à juste titre, le soupçonner d'avoir lui-même incendié sa demeure [5]. D'autres *Satires* parlent d'un scélérat qui vient placer une torche enflammée contre les volets de son ennemi [6], d'un brigand salarié qu'on envoie allumer le soufre et embraser la porte d'une maison [7].

1. Properce, III, XXIII (II, XXVII), v. 9 : Domibus flammas metuisque ruinas.
2. Horace, *Sat.*, I, I, v. 76 : Noctesque diesque Formidare malos fures, incendia ; *Epist.*, II, I, v. 122 : Fugas servorum, incendia ridet.
3. Martial, VI, XXXIII, v. 3-4.
4. Martial, III, LII, v. 2 : Nimium casus in Urbe frequens.
5. Juvénal, III, v. 212-222.
6. Juvénal, IX, v. 98 : Candelam apponere valvis Non dubitat.
7. Juvénal, XIII, v. 145-146.

Qu'ils fussent dus à des accidents, à la malveillance d'un ennemi ou à la cupidité criminelle des propriétaires, les incendies, aussi fréquents que les écroulements d'édifices, faisaient de Rome, au temps de Juvénal, une ville inhabitable où l'on ne pouvait, pendant la journée, parcourir les rues sans risquer d'être écrasé, et, la nuit, dormir dans sa chambre sans craindre le danger d'être brûlé vif[1]. Malgré les édits d'Auguste et de Néron, la hauteur des maisons continuait d'être démesurée. Dans son *Histoire Naturelle*, qu'il présentait à Titus en l'an 830/77, Pline écrivait que l'élévation des édifices contribuait dignement à la majesté de Rome et forçait de reconnaître qu'il n'y avait dans le monde entier aucune ville qui pût lui être comparée pour la grandeur[2]. Au temps de Juvénal, les maisons de Rome sont si hautes que des fenêtres des étages supérieurs les habitants ne peuvent voir distinctement dans la rue[3]. Ces maisons, si mal bâties qu'il se détache de leurs toits des tuiles qui tuent les passants[4], prennent feu souvent ou s'écroulent.

Comme la poésie, l'école de rhétorique trouve dans les incendies de Rome une abondante matière à amplifications. Papirius Fabianus, déclamateur qui, après avoir renoncé à l'éloquence, ouvrit une école de philosophie où il eut pour élève Sénèque le philosophe, introduisait dans un lieu commun sur les dangers des richesses un développement où il parlait beaucoup des incendies. Les maisons, faites pour donner un abri commode et sûr, s'élèvent si haut des deux côtés des rues très étroites qu'elles sont un danger plutôt qu'une protection contre les intempéries. On ne peut trouver de refuge si elles prennent feu, de salut si elles s'écroulent. Les riches se ruinent à orner ces demeures, où ils ne peuvent goûter un instant de repos, où ils vivent nuit et jour dans la crainte de l'écroulement ou de l'incendie. Qu'on mette le feu ou qu'il prenne par hasard, ces incendies anéantissent des villes entières. Au milieu du péril, certains individus ne

1. Juvénal, III, v. 7 : Incendia, lapsus Tectorum assiduos. — Cf. III, v. 193-201.
2. Pline, *N. H.*, III, v, 67.
3. Juvénal, VI, v. 31 : Aliae caligantesque fenestrae.
4. Juvénal, III, v. 269 : Tectis sublimibus unde cerebrum Testa ferit.

songent qu'au pillage. Dans leurs maisons en flammes, les propriétaires sont massacrés par des brigands, qui, après les avoir dépouillés, vont allumer de nouveaux incendies pour trouver ailleurs un nouveau butin [1].

Sénèque le père, qui cite ce morceau de Fabianus, indique dans son recueil de *Controverses* plusieurs sujets qui ont un incendie pour thème romanesque. C'est la maison qu'on brûle, soit avec le tyran qui s'y est réfugié [2], soit avec les jeunes gens de mauvaises mœurs qui s'y sont enfermés [3]; c'est l'homme riche, qui, en voulant se débarrasser par le feu d'un arbre qui le gêne, incendie la maison de son voisin [4].

Pour les déclamateurs, l'incendie est un événement très ordinaire et toujours dangereux : c'est en vain que les victimes du fléau implorent le secours de leurs voisins; la foule aime mieux regarder comme un spectacle la maison qui brûle que travailler à éteindre le feu. Car on trouve, dans un incendie, une jouissance pour les yeux, on prend plaisir aux ravages des flammes qui étendent la perspective. Aussi, les progrès du désastre menacent-ils bientôt de détruire la ville entière [5].

Comme les déclamateurs, dont les développements principaux et les traits les plus mémorables ont été conservés dans le recueil publié par son père, Sénèque le philosophe, dont les discussions morales sont d'ordinaire instituées suivant les procédés de l'école de déclamation, trouve souvent dans les incendies des sujets de réflexions, de comparaisons ou de descriptions.

Il revient à plusieurs reprises sur cette affirmation plus ou moins développée que les pires désastres qui affligent l'humanité, mais qui ne peuvent inquiéter le sage, sont les naufrages et surtout les écroulements des maisons et les incendies [6].

1. Sénèque le père, *Controv.*, II, I, 11-12.
2. *Controv.*, III, VI.
3. *Controv.*, III, VIII.
4. *Controv.*, V, V. — Il ne reste que des *Excerpta* des livres III et V. Si nous possédions le texte complet des *Controverses* VI et VIII du livre III et V du livre V, nous y trouverions, sans doute, des développements sur les incendies aussi étendus que celui de Papirius Fabianus.
5. *Controv.*, III, VIII, 2, 3; V, V, 1.
6. *Ad Marciam*, XXII, 3; *De Benef.*, VII, XVI, 3; *Epist. ad Lucil.*, CIII, 1; CIX, 18.

Sauver à la fois des peuples entiers, c'est le propre de la puissance divine ; tuer au hasard un grand nombre d'hommes, c'est le fait de l'incendie ou de l'écroulement d'un édifice [1]. Un palais, quelle qu'en soit la magnificence, est exposé à ces deux accidents [2]. Aussi, l'auteur du *De Beneficiis* met-il au rang des bienfaits les plus grands l'acte de l'homme dévoué qui éteint un incendie ou qui étaie une maison pour l'empêcher de s'écrouler [3], et surtout la générosité intelligente de celui qui fait présent à son ami d'une maison qui ne risque ni de brûler, ni de s'écrouler : une telle maison, s'il en existe, est plus précieuse que les somptueuses demeures où l'on admire des ornements de marbre et d'or [4].

C'est le plus souvent la malveillance qui détruit ces splendides maisons. En effet, si les incendies sont parfois dus au hasard ou à la foudre qui consume des forêts immenses et, dans les villes, des quartiers tout entiers [5], ils sont trop fréquemment allumés par une main criminelle, et — ceci est écrit dans le *De Clementia*, dédié à Néron, qui devait, quelques années plus tard, être accusé de l'incendie de Rome — un tyran peut croire qu'il prouve sa puissance en donnant l'ordre de mettre le feu à une maison [6]. Sénèque se souvient du développement de son maître Papirius Fabianus, quand il s'écrie : « C'est maintenant de nos maisons que nous viennent nos plus grandes craintes [7] ! » Et il explique à Lucilius quelle est l'angoisse des propriétaires menacés par les complots que forment les incendiaires pour les piller.

Quelles qu'en soient les origines, l'incendie est un malheur qui effraie et qui fait oublier toute autre préoccupation. Entend-on crier : « Au feu ! », les querelles s'interrompent, on s'élance en toute hâte vers le théâtre de l'incendie [8]. Averti que sa maison brûle, le joueur qui faisait une partie d'échecs

1. *De Clementia*, I, XXVI, 5.
2. *De Vita beata*, XXVI, 2.
3. *De Benef.*, V, XVIII, 2.
4. *De Benef.*, IV, VI, 2.
5. *Nat. Quaest.*, II, XXI, 2.
6. *De Clementia*, I, XXVI, 4.
7. *Epist. ad Lucil.*, XC, 43 : Nunc magna pars nostri metus tecta sunt.
8. *De Ira*, III, XLIII, 3 ; *De Tranquillitate animi*, XII, 4.

chez des amis ne perd pas un instant à étudier les moyens de délivrer une pièce prisonnière : il se lève et court précipitamment chez lui[1]. Arrivera-t-il à temps? Les flammes, en effet, se propagent avec une effrayante rapidité. Une lueur suspecte a éclairé le toit d'une maison; les membres de la famille qui l'habite et les voisins sont venus jeter de l'eau; mais c'est en vain. L'incendie s'est étendu et c'est seulement quand il a dévoré une foule de maisons qu'il s'éteint enfin, étouffé sous les ruines d'une partie de la ville[2]. Après l'un de ces désastres, l'historien grec Timagène, « cet ennemi de la prospérité de notre ville, » dit Sénèque, proclamait que s'il se désolait des incendies de Rome, c'est qu'il savait qu'on élèverait de plus beaux édifices à la place de ceux qui avaient été consumés[3].

Sénèque décrit ces grands incendies en témoin attentif qui a su observer les progrès du désastre. Il a remarqué la fumée qui précède et annonce les flammes; il a entendu les craquements qui avertissent que la maison va s'écrouler; il a vu les groupes de bâtiments isolés par un espace libre, comme des îles au milieu de la mer *(insulae)*, après avoir été longtemps échauffés par l'incendie des groupes voisins, prendre feu spontanément et disparaître dans le brasier; quand les poutres sont consumées, quand les supports qui assuraient le haut de la maison ont été rougis par la flamme, le faîte s'abîme, après avoir été longtemps agité par des oscillations qui ne cessent que lorsque la masse entière de l'édifice s'est abattue sur le sol[4].

Sénèque pouvait parler en connaissance de cause des incendies fameux de la ville de Rome, où il avait été amené tout enfant et d'où il n'était sorti que pendant son exil, de 794/41 à 802/49. Il avait assisté, sous le principat de Tibère, aux incendies qui dévastèrent, en 769/16, le quartier voisin du

1. *Epist. ad Lucil.*, CXVII, 30.
2. *De Clementia*, I, XXV, 5.
3. *Epist. ad Lucil.*, XCI, 13. — Horace (*Epist.*, I, XIX, v. 15), Sénèque (*De Ira*, III, XXIII) et son père (*Controv.*, X, v, 22) disent beaucoup de mal du caractère haineux de Timagène, historien fort apprécié, d'ailleurs, au premier siècle de l'Empire pour ses qualités littéraires.
4. *Epist. ad Lucil.*, CIII, 2; *Nat. Quaest.*, II, XIV, 2 : Videmus... VI, IX, 3 : Videmus.

temple de Vesta ; en 775/22, le théâtre de Pompée; en 780/27, toute la région du Mont Célius, à l'est de l'Aventin ; en 789/36, le quartier lui-même de l'Aventin [1] ; — sous le principat de Caligula, à l'incendie qui détruisit la maison de l'empereur sur le Palatin [2] ; — après son retour de l'exil, aux incendies de l'an 807/54 et de l'an 815/62 [3], sans compter le fameux incendie de l'an 817/64.

Rome n'était pas la seule ville de l'Empire qui eût à souffrir des désastres causés par le feu. Dans une de ses *Lettres à Lucilius*, Sénèque disserte longuement sur l'incendie qui, en une seule nuit, consomma la ruine presque entière de la splendide ville de Lyon [4].

Les sinistres semblent même avoir été plus graves dans les villes de province, qui manquaient de l'organisation nécessaire pour combattre le feu. Légat impérial en Bithynie vers l'an 864/111, Pline le Jeune envoyait à Trajan un rapport où il l'entretenait d'un immense incendie qui venait de dévaster la ville de Nicomédie : la population était restée indifférente et inactive en présence des progrès du feu activés par la violence du vent; elle était d'ailleurs incapable de lutter contre le fléau : Nicomédie ne possédait pas de pompe *(nullus usquam in publico sipho)*, pas même de seaux *(nulla hama)*. Le légat s'était empressé de pourvoir la ville des engins nécessaires pour éteindre les incendies et il demandait à l'empereur l'autorisation d'instituer une compagnie de cent cinquante artisans *(collegium fabrorum duntaxat hominum* CL), appelés à rendre à Nicomédie les mêmes services que le corps militaire des pompiers rendait à Rome [5].

Au temps où Pline le Jeune administrait la Bithynie, Rome était, en effet, dotée depuis plus d'un siècle d'une véritable armée de pompiers, fortement organisée pour combattre ces incendies, que l'inobservation des règlements de police rendait si fréquents et si dangereux.

1. Suétone, *Tibère*, L; Tacite, *Ann.*, III, LXXII; IV, LXIV; VI, XLV.
2. Suétone, *Caligula*, LIX.
3. Suétone, *Claude*, XVIII; Tacite, *Ann.*, XV, XXII.
4. *Epist. ad Lucil.*, XCI.
5. Pline le Jeune, *Epist.*, X, XXXIII.

II

Les secours contre l'incendie. — L'organisation des *vigiles* sous l'Empire.

Pendant la République, le service des incendies était dans les attributions d'une commission administrative composée de trois membres, les *triumviri nocturni* ou *capitales*, subordonnés aux édiles et chargés d'assurer la police de nuit et de surveiller les exécutions capitales. Ces *triumviri* faisaient partie du *vigintiseviratus*, ensemble de vingt-six magistrats mineurs, qui étaient nommés dans l'origine par les magistrats supérieurs et qui furent ensuite élus par les comices des tribus.

On ignore la date de l'institution des *triumviri nocturni*. Tite-Live, qui place la création des *triumviri capitales* sous le consulat de M'. Curius Dentatus, en 464/290[1], rapporte d'autre part qu'un petit-fils d'affranchi, Cn. Flavius, d'abord employé subalterne des magistrats, scribe ou appariteur, devint édile en 450/304, après avoir été successivement *triumvir nocturnus*, triumvir chargé de conduire une colonie et tribun de la plèbe[2]. Les *triumviri nocturni* existaient donc avant la création des *triumviri capitales*. A partir de 464/290, on désigne indistinctement sous leur ancien ou sous leur nouveau nom les triumvirs qui à leur première fonction, qui était la police de nuit, ajoutent la charge de surveiller les exécutions capitales. En 568/186, ces triumvirs reçurent l'ordre d'établir sur les divers points de Rome des postes de veilleurs *(vigiliae)* et d'empêcher les réunions nocturnes; pour prévenir les incendies, on leur adjoignit des *quinqueviri* qui devaient s'occuper, chacun dans son quartier, de la surveillance des édifices situés en deçà du Tibre[3].

1. *Epitome* de Tite Live, XI.
2. Tite Live, IX, XLVI.
3. Tite Live, XXXIX, XIV, 10.

Plaute, qui attribue les usages romains aux villes grecques où il place la scène de ses comédies, fait allusion à ces veilleurs de nuit : Mercure justifie sa présence à la porte d'Amphitryon en prétendant qu'il est un des *vigiles nocturni* que le roi Créon ne manque pas de placer devant chacune des grandes maisons de Thèbes[1].

Nous possédons peu de renseignements sur les *triumviri nocturni;* nous ignorons s'ils avaient le concours d'un de ces *collegia fabrorum* que Pline le Jeune voulait instituer à Nicomédie; nous ne savons pas quel était le nombre des esclaves publics (*familia publica*) mis à leur disposition pour éteindre les incendies. Mais ils paraissent s'être assez mal acquittés de leurs fonctions. Valère Maxime ne parle de ces magistrats que dans le chapitre des *Factorum et Dictorum memorabilium libri novem*, où il est question des procès publics les plus remarquables qui furent suivis de condamnations, et c'est pour noter les punitions qu'ils s'étaient attirées par leur manque de zèle : cités devant le peuple par les tribuns, les *triumviri nocturni* M. Mulvius, Cn. Lollius et L. Sextilius furent condamnés pour s'être rendus trop tard à un incendie qui avait éclaté sur la Voie Sacrée; le *triumvir nocturnus* P. Villius fut, lui aussi, condamné dans les mêmes conditions pour avoir mis trop de négligence à faire sa ronde des postes de veilleurs *(quia vigilias neglegentius circumierat)*[2].

C'est apparemment l'insuffisance des services rendus par les *triumviri nocturni* qui incita de simples particuliers à organiser à titre privé des secours contre l'incendie. En l'an 728/26, M. Egnatius Rufus se concilia la faveur du peuple en envoyant une troupe d'hommes qu'il avait recrutés lui-même combattre les incendies[3]. Cette *privata familia*, qui travaillait mieux que la *publica familia* des triumvirs nocturnes, ne se composait pas seulement d'esclaves, mais aussi d'hommes libres salariés[4].

1. Plaute, *Amphitruo*, I, 1, v. 195 : Rex Creo vigiles nocturnos singulos semper locat. — Cette allusion permettrait de fixer la date de l'*Amphitruo* à l'an 508/186.

2. Valère Maxime, VIII, 1, § 11, 5, 6.

3. Velleius Paterculus, II, XCI, 3 : Extinguendis privata familia incendiis.

4. Dion Cassius, LIII, XXIV : Ἐπικουρίαν μετὰ τῶν ἑαυτοῦ δούλων καὶ μεθ' ἑτέρων τινῶν μισθωτῶν ποιησάμενος.

Egnatius, dit Velleius Paterculus, avait plutôt l'aspect et les mœurs d'un gladiateur que d'un membre du Sénat; ce n'était pas un philanthrope, mais un ambitieux sans scrupules : il songeait moins à protéger contre le feu les maisons de ses concitoyens qu'à augmenter sa propre popularité. Son zèle à éteindre les incendies lui valut la préture, mais ne put le faire parvenir au consulat. Furieux de son échec, il forma avec des complices aussi pervers que lui une conspiration contre la vie d'Auguste. Le complot fut découvert et Egnatius fut mis à mort en l'an 735/19 [1].

Ce qu'Egnatius avait fait par ambition, d'autres devaient le faire après lui dans l'intérêt de leur propre sécurité. Juvénal parle de l'opulent et avare Licinus, qui, toute la nuit, fait monter la garde autour de son palais par une cohorte d'esclaves munis de seaux. Mais la *privata familia* de Licinus ne se dérangeait pas pour aller éteindre les incendies loin de chez le maître; elle veillait simplement pour protéger les statues de marbre et le mobilier somptueux de l'avare [2].

Au temps de Juvénal, les compagnies particulières de pompiers n'étaient plus aussi nécessaires qu'au moment où Egnatius devait, avec ses propres moyens, suppléer à l'insuffisance des secours fournis par les *triumviri nocturni*. Le service public des incendies était complètement réorganisé depuis le principat d'Auguste.

L'empereur mettait tous ses soins à maintenir l'ordre dans Rome, qu'il embellissait, et à assurer le bien-être des habitants, qu'il secourait par des distributions de blé et qu'il amusait par des jeux publics. Il ne pouvait laisser à l'initiative privée le soin de suppléer à l'incurie des *triumviri nocturni*. En l'an 728/26, il avait ordonné aux édiles de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incendies, et, si le feu se déclarait quelque part, de s'occuper eux-mêmes de l'éteindre [3] : c'est l'exécution très habile de cet ordre qui permit à Egnatius, qui était justement édile en 728/26, d'employer sa

1. Velleius Paterculus, II, xci, 3-4; Sénèque, *De Clementia*, I, ix; *De Brevitate vitae*, iv; Tacite, *Ann.*, I, x; Suétone, *Auguste*, xix; Dion Cassius, LIV, iii.
2. Juvénal, XIV, v. 305-308.
3. Dion Cassius, LIII, xxiv.

privata familia pour le plus grand bien de sa popularité. Afin d'éviter cette intervention des esclaves d'un particulier, fût-il magistrat, dans un service public, l'empereur donna en 732/22 aux édiles, qui exerçaient définitivement les fonctions de *triumviri nocturni*, six cents esclaves publics, chargés d'éteindre les incendies [1].

Cette nouvelle institution devait être améliorée et transformée. L'historien grec Appien, qui écrit au temps de Marc-Aurèle, raconte que, depuis la défaite de Sextus Pompée en Sicile, l'an 718/36, l'Italie et Rome elle-même étaient infestées d'anciens soldats pompéiens et d'esclaves fugitifs dont les attentats répandaient partout la terreur. « C'est alors, dit Appien [2], que furent, à ce qu'on rapporte (φασί), constituées les cohortes militaires des gardiens de nuit (τῶν νυκτοφυλάκων) suivant l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui. » La tradition, telle que l'historien la donne, sans en garantir d'ailleurs l'exactitude, n'est pas conforme à la réalité : ce n'est pas quelque temps après la défaite de Sextus Pompée, mais bien une quarantaine d'années après l'an 718/36 qu'Auguste constitua les *vigiles* d'une manière définitive. Les gardiens de nuit avaient donné de bons résultats pour la répression des attentats nocturnes; les six cents esclaves mis à la disposition des édiles en donnaient apparemment de moins satisfaisants dans le service des incendies. Quand la ville de Rome eut été divisée en quatorze arrondissements de police *(regiones)*, l'an 759/6, les six cents esclaves publics chargés d'éteindre les incendies furent licenciés et utilement remplacés par sept cohortes d'affranchis, organisés militairement sous les ordres d'un corps d'officiers qui, comme les anciens *triumviri nocturni* de la République, étaient chargés de garantir les citoyens des attentats nocturnes et des dangers du feu [3]. Telle est l'institution définitive des *vigiles*, qui existait encore au temps d'Appien. Auguste en avait peut-être emprunté l'idée à l'Égypte, où, jusqu'aux derniers Ptolémées, l'un des quatre

1. Dion Cassius, LIV, II.
2. Appien, *De Bellis civ.*, V, CXXXII.
3. Strabon, V, III, 7; Suétone, *Auguste*, XXV, XXX; Dion Cassius, LV, XXVI.

fonctionnaires les plus importants d'Alexandrie était le commandant de la garde de nuit (ὁ νυκτερινὸς στρατηγός)[1].

Livie semble avoir porté un intérêt tout particulier au bon fonctionnement du nouveau service institué par son mari. Aussitôt que le feu se déclarait, elle sortait du palais, intervenait elle-même dans la direction des secours, excitait par ses exhortations l'activité des *vigiles* et de la foule. Au premier incendie qui éclata sous son principat — c'est celui qui dévasta en 769/16 le quartier où s'élevait le temple de Vesta — Tibère dut avertir sa mère de ne pas se mêler de ce qui ne la regardait pas et lui interdire de jouer un rôle dans les incendies, comme elle avait coutume de le faire du temps d'Auguste[2].

On connaît par le *Digeste* (I, t. XV, l. I, II, III) les règlements administratifs qui fixaient les devoirs, les privilèges et les attributions de ces sept cohortes de *vigiles*, réparties dans les corps de garde de manière à protéger toute la ville, commandées chacune par un tribun et soumises dans leur ensemble à l'autorité d'un préfet choisi par l'empereur parmi les chevaliers et occupant à Rome une des situations les plus importantes[3].

Les auteurs anciens donnent aussi quelques renseignements sur les *vigiles*. Ils pouvaient aller éteindre les incendies hors de Rome. A propos des météores qui présentent l'aspect d'un incendie lointain dont les flammes semblent sortir de terre pour s'élever jusqu'aux astres, Sénèque parle de la course inutile que les cohortes des *vigiles* firent jusqu'à Ostie, sous le principat de Tibère, une nuit que l'embrasement du ciel projetait la lueur sombre d'une flamme épaisse et fuligineuse[4]. Le scoliaste de Juvénal nous apprend que le peuple de Rome se moquait de ses pompiers qu'il ne considérait pas comme de véritables soldats : les affranchis dont se composait le corps des *vigiles* devaient, en effet, accomplir une période d'abord

1. Strabon, XVII, I, 12.
2. Suétone, *Tibère*, 1.
3. Voir P. Werner, *op. cit.*, pp. 51-78.
4. *Nat. Quaest.*, I, XV, 5. — Claude devait établir à Ostie, comme à Pouzzoles, une cohors *vigilum* « ad arcendos incendiorum casus » (Suétone, *Claude*, XXV).

de six années, plus tard de trois, dans leurs cohortes avant d'obtenir le droit de cité et de pouvoir se faire incorporer dans une légion. On les appelait par dérision les « soldats de la sparterie » *(sparteoli)*, à cause des cordages et des seaux de sparte, qui étaient leurs instruments de travail dans les incendies[1], au même titre que les couvertures de rebut *(centones)*, qui servaient à étouffer le feu, les haches *dolabrae*, les pics *(asciae)*, les scies *(serrae)*, les échelles *(scalae)*, les perches à crocs *(perticae)*, les éponges *spongiae*, qui étaient, sans doute, fixées à l'extrémité de longs bâtons — et, naturellement, les pompes *siphones*, dont Pline le Jeune regrette l'absence à Nicomédie, et dont il n'est fait, d'ailleurs, mention à Rome par aucun des auteurs du premier siècle de l'Empire[2].

On possède aussi quelques indications sur certains des officiers qui ont commandé les *sparteoli*. Le *praefectus vigilum* que nous connaissons le mieux est Annaeus Serenus, ami intime et disciple de Sénèque, qui a écrit pour lui trois de ses ouvrages, le *De Constantia sapientis*, le *De Tranquillitate animi* et le *De Otio*.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. Scol. ad Juvenal. *Sat.*, XIV, v. 305.
2. Voir P. Werner, *op. cit.*, pp. 68-70.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXX

« CAMPS DE CÉSAR »

Après avoir abusé, jadis, des « camps de César », une réaction s'est faite contre eux, et la thèse courante est que les « camps de César » sont tous d'imagination moderne, presque tous des *oppida* celtiques, et que leur nom résulte d'une intervention d'érudit mal informé. Et en soi cette conclusion est absolument juste.

Mais il ne faudrait pas croire, cependant, que la recherche des « camps » romains soit une passion réservée aux érudits modernes, et communiquée par eux au populaire, qui en a grossi le trésor de son folk-lore. On retrouve cette recherche et cette passion chez les Anciens, telles quelles et dans les mêmes conditions : à cette différence près qu'ils avaient plus de chances que nous de trouver les vestiges des camps illustrés par le séjour de leurs généraux.

Après la campagne de dévastation faite au Samnium par Décius (297), on compta et visita tous les camps où il s'était arrêté : *Quadraginta et quinque loca in Samnio fuere in quibus Decii castra fuerunt, alterius consulis sex et octoginta ; nec valli tantum ac fossarum vestigia relicta, sed multo illis insigniora monumenta vastitatis circa*[1]... Mais ce renseignement est-il le résultat d'une enquête historique? ou simplement d'un propos du vulgaire, se montrant « des camps de Décius » où il n'y avait peut-être que des ruines d'*oppida* néolithiques?

Parfois, d'ailleurs, les généraux n'oubliaient pas les camps qu'ils avaient construits ; si l'emplacement leur paraissait

1. Tite-Live, X, 15, 5.

favorable, ils y bâtissaient une ville. Aoste, colonie romaine chez les Salasses, fut construite où avait campé Varron, le vainqueur du peuple[1]. Et il serait possible, en Gaule, que Fréjus, Lyon, Autun, Angers, Tours, Trèves, d'autres villes nouvelles bâties sous César, les triumvirs ou Auguste, marquassent l'emplacement d'anciens camps de César.

Mettons-nous à la place des Anciens. Trop de souvenirs religieux, militaires et humains s'attachaient à un camp romain pour que la mémoire s'en perdît aussitôt. Lorsque Germanicus entreprit sa campagne de revanche contre Arminius, il tint à retrouver tous les vestiges des camps où s'étaient enfermées les malheureuses légions de Varus : *Prima Vari castra, lato ambitu et dimensis principiis... Dein, semiruto vallo, humili fossa*[2]...

Par contre-coup, on rechercha même les camps des ennemis de Rome, et par exemple des Cimbres et des Teutons. Lorsque la flotte romaine de Tibère remonta l'Elbe, on crut apercevoir les vestiges de ces camps dans les immenses enceintes qui bordaient les deux rives du grand fleuve : *Veteris famæ lata vestigia manent, utraque ripa castra ac spatia*[3].

Je crois bien que tous les érudits de la Gaule romaine continuèrent à rechercher les camps de César. Au ve siècle, Sidoine Apollinaire en parle encore, et en retrouve un en Auvergne, son cher pays, *in pago Vialoscensi, qui Martialis ætate citeriore vocitatus est propter hiberna legionum Julianarum*[4].

1. Strabon, IV, 6, 7 : Auguste ὤκισε τὴν πόλιν Αὐγούσταν, ἐν ᾧ ἐστρατοπέδευσε χωρίῳ ὁ Οὐάρρων. Il faudrait examiner à ce point de vue les nombreuses localités dites *castra* de tel ou tel général romain (*Cornelia*, *Servilia*, etc.).

2. Tacite, *Annales*, I, 61.

3. Tacite, *Germanie*, 37.

4. Sidoine, *Epist.*, II, 14. On a supposé Volvic et Marsat (ce dernier lieu, où César en effet a pu camper). Mais Sidoine dit que le *pagus* (dans le sens de *vicus ?*) a perdu son nom de *Martialis*. Il est possible qu'il s'agisse d'un *vicus Vialoscus*, chef-lieu d'un *pagus Martialis* (cf. *pagus Minervius*, XII, 1243), qui, au IIIe siècle, aura imposé son nom à ce *pagus*, comme *Alesia* a imposé le sien au *pagus* des *Mandubii;* cf. 1901, p. 92. — En revoyant de près les itinéraires anciens et les marches de César, je pense, avec d'autres, que *Martialis* devait être la localité de ce nom que cite l'anonyme de Ravenne (IV, 26), que cette localité correspond au *Voroglum* de la Table de Peutinger, et qu'il faut la chercher vers Varennes ou La Palisse, sur la route directe de Gergovie à Bibracte (plus tard la grande route thermale de la Gaule, entre Vichy et Bourbon-Lancy), route que César a dû suivre plus d'une fois : ce qui n'empêche du reste la possibilité, pour son « camp », d'une identification érudite ou populaire, plutôt que d'une tradition continue.

Seulement, on peut supposer qu'il se trompait et qu'il mettait César où César n'avait jamais paru. Déjà, comme pour les camps des Cimbres, il n'y avait plus un chaînon continu entre le fait primitif et l'observation présente. C'était conjecture de curieux ou d'érudit déterminant propos de folk-lore : ce n'était pas constatation exacte d'archéologue ou tradition perpétuée sur les lieux. Mais l'exemple de Sidoine nous montre que l'Antiquité, comme nous, a eu le goût des « camps de César ». Ce goût répondait, véritablement, à un besoin, à un instinct de tous, à une de ces tendances populaires auxquelles les recherches des érudits donnent une précision onomastique. — Et il se manifeste aussi loin que les textes permettent de remonter, puisque l'on cherchait partout les « camps d'Hannibal » et de bien d'autres héros, et même les « camps d'Hercule »[1].

En ce qui concerne César, il est probable qu'on l'oublia complètement, sur les vieilles routes et dans les vieilles enceintes, après la chute de l'Empire romain. Grégoire de Tours n'en parle guère. Le diable et saint Martin lui firent tort dans les légendes des ruines. Il dut reprendre un peu de faveur sous la renaissance carolingienne. Mais presque aussitôt Charlemagne et Roland arrivèrent pour faire une nouvelle concurrence à sa gloire.

Puis, quand la vogue de César reparut chez les érudits et, eux aidant, chez le vulgaire, elle devait s'attacher de préférence à la recherche des camps du proconsul; et cela, parce que les Anciens avaient donné l'exemple. A vingt siècles de distance, notre folk-lore est tributaire de leurs travaux d'école, et, comme ces travaux s'expliquent par la place que les camps tenaient dans la pratique et la religion militaire, notre folk-lore, sans que nous y pensions, s'inspire de la mentalité même des cités antiques.

CAMILLE JULLIAN.

1. Voyez par exemple *Castra Herculis* en Batavie (Ammien Marcellin, XVIII, 2, 4), lieu connu aussi par les itinéraires.

LE CAMP DE CYRUS

A PROPOS DES « CAMPS DE CÉSAR »

En Orient, comme en Occident, le travail de l'imagination populaire s'est exercé sur les gîtes d'étapes des grands chefs d'armées. Dans les défilés qui mènent de Tyane à Tarse, cinquante stades avant d'atteindre les Portes-de-Cilicie (Gulek-Boghaz), Alexandre, en 333, parvint au « Camp de Cyrus », ainsi nommé, raconte Quinte-Curce, parce que le fondateur de l'empire perse avait cantonné là, lorsqu'il conduisait ses troupes en Lydie contre Crésus[1]. Mais Cyrus l'Ancien, pour se rendre de la Babylonie dans la région ptérienne, où eut lieu le premier choc entre l'Achéménide et le Mermnade, passa très loin de là, bien plus à l'est et bien plus au nord[2]. Le « Camp de Cyrus » en question se réfère, de toute évidence, non à la guerre de 546, mais à l'expédition dirigée, un siècle et demi plus tard, en 401, par Cyrus le Jeune, contre son frère Artaxerxès, et dont l'itinéraire, comme nous l'apprend Xénophon[3], a bien traversé en effet cette partie du Taurus cilicien.

Il y a donc une confusion certaine dans le récit de l'historien latin. Lui est-elle imputable? Ne l'a-t-il pas au contraire trouvée dans ses sources? Je le croirais volontiers. Pour les Asiatiques, Cyrus le Jeune était un rebelle et n'avait joué qu'un rôle éphémère. La mémoire vénérée et prestigieuse,

1. « Castra Cyri : stativa illic habuerat Cyrus, cum adversus Croesum in Lydiam duceret » (III, 4, 1). Dans Strabon (XII, 2, 9), les mauvaises leçons des manuscrits « τοῦ Κυρήνου, Καυρήνου, Κυρίνου στρατοπέδου ont été très justement interprétées en « τὸ Κύρου στρατόπεδον ».

2. Cf. Radet, *La Lydie et le monde grec*, p. 246-247, et Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III, p. 615.

3. *Anabase*, I, 2, 21. Cf. Cousin, *Kyros le Jeune*, p. 266, et le colonel Boucher, *L'Anabase*, p. 28.

celle à laquelle on rapportait tout, ce n'était pas la sienne; c'était celle du conquérant son ancêtre. Dès qu'on parlait d'un « Camp de Cyrus », les sujets du Grand-Roi ne pouvaient admettre qu'il s'agît d'un autre prince que du souverain en qui l'on vénérait le « Père » des Perses[1].

Les Grecs, mieux renseignés et n'ayant pas les mêmes raisons pour oublier l'expédition des Dix-Mille, auraient pu rectifier l'erreur. Mais n'oublions pas le mouvement d'épopée qui s'opérait autour d'Alexandre. Le héros qui ambitionnait l'empire du monde ne cachera pas sa prédilection pour Cyrus l'Ancien[2]. Ce n'était pas lui déplaire que de laisser croire qu'il mettait ses pas dans ceux du plus glorieux représentant de l'idée de monarchie universelle. Callisthène a dû subordonner en cette occasion la critique au folk-lore[3].

Associer la marche d'Alexandre au souvenir du vainqueur de Crésus, c'était évoquer des présages favorables. Dans des circonstances analogues, en 88, sur le point d'envahir la province d'Asie, Mithridate, rencontrant sur sa route « l'Auberge d'Alexandre » (Ἀλεξάνδρου πανδοκεῖον), estima qu'il était d'heureux augure pour lui de prendre ses quartiers en un lieu où avait logé le triomphateur macédonien[4].

GEORGES RADET.

1. Cf. Hérodote, III, 89.
2. « Ὄντα φιλόκυρον » (Strabon, XI, 11, 4).
3. On voit par Strabon (XIV, 4, 1) qu'il a « homérisé » les origines de Lyrnessos et de Thébé, et c'est sans doute d'après lui que Quinte-Curce mentionne ces deux villes à la fin du chapitre où il parle du « Camp de Cyrus » (III, 4, 10).
4. Appien, *Mithrid.*, 20 : « αἰσιούμενος ἄρα, ἔνθαπερ Ἀλέξανδρος ἀνεπαύσατο, καὶ Μιθριδάτην σταθμεῦσαι ».

DOCUMENTS FOURNIS A LA PRÉHISTOIRE

PAR S^T GRÉGOIRE DE TOURS

Georgius Florentius, né en Auvergne vers 540, appartenait par son père et par sa mère aux plus illustres familles des Gaules. Il fut appelé Gregorius en souvenir de son bisaïeul saint Grégoire, évêque de Langres. Lui-même fut évêque de Tours (573). Il écrivit, dans le dernier quart du VIe siècle, l'*Histoire des Francs* (dix livres) et une série de *Livres des Miracles* que nous désignerons ainsi :

	In gloria martyrum	I
	De passione et virtutibus S. Juliani martyris . .	II
I	*De virtutibus S. Martini episcopi*	III
II	*id.* *id.*	IV
III	*id.* *id.*	V
IV	*id.* *id.*	VI
	In gloria confessorum	VII
	Liber Vitae Patrum	VIII

On a comparé les *Miracles* aux *Fioretti*[1]. C'est la même candeur, mais les éléments ont une saveur beaucoup plus barbare. Les saints y sont parfois de fâcheuse humeur, rancuniers, vindicatifs, si l'on touche, par exemple, à leurs biens terrestres (I, 43 ; VII, 7), si l'on déplace, même par nécessité, leurs ossements (VIII, 4), voire si leur ancien lit n'est pas entouré d'assez d'honneurs (III, 35). Saint Nizier, le grand-oncle de saint Grégoire, soufflette et accable de coups de poing (en rêve, il est vrai) un pauvre prêtre qui n'a pas parlé de lui favorablement (VIII, 8).

1. G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (Paris, Franck, 1872), p. 111, n. 4.

Dans les récits de saint Grégoire, la préoccupation du merveilleux tient la première place. Grégoire n'est pas seulement d'une confiance sans limites dans le Pouvoir divin, mais d'une crédulité sans borne à l'égard de toute affirmation qui l'émotionne ou l'édifie. Ses témoins, lorsqu'il s'agit de miracles, c'est bien souvent le sacristain du lieu (II, 2 ; V, 45 ; VIII, 8), les gens du pays (VI, 31), le premier venu, « hominem quemdam » (VI, 26). Peu nous importe, puisque la question n'est pas de déterminer la valeur historique de ces récits. Le père de notre histoire fournit-il quelques documents que puissent utiliser ceux qui étudient la préhistoire? Nous le croyons : l'idée, par exemple, qu'il se fait de la *puissance miraculeuse;* celle qu'il conserve de la *mort* et de la *survivance;* enfin l'indication de quelques *monuments* ou *usages préhistoriques*. Il pourrait sembler que cette indication relevât seule de la préhistoire [1]; toutefois, comme ce n'est pas non plus, dans cette étude, la valeur métaphysique ou théologique des idées de Grégoire qui nous préoccupe, mais ce fait que, chez lui, à travers les formules chrétiennes, réapparaissent parfois avec une suffisante netteté les vieilles croyances ancestrales, il est donc légitime de les considérer comme documents intéressant la *psychologie préhistorique*.

I

Les huit *Livres des Miracles* sont remplis de ces expressions : *virtus divina* [2], *Dei virtus* [3], *virtus angelorum* [4], *virtus apostolica* [5], *virtus sanctorum* [6], *virtus martyris* [7], *virtus justi, beati* [8], *virtus*

1. C'est à un point de vue *historique* que s'est placé A. Marignan dans ses *Études sur la civilisation française: le culte des saints sous les Mérovingiens*. Paris, Bouillon, 1899.

2. Exemples : I, 7, 25 ; IV, 43, etc.

3. I, 89. (A rapprocher de *Dei virtus*, Matth, XXII, 29 ; XXVI, 64 ; Rom., I, 16, 20 ; 2 Cor., IV, 7 ; VI, 7 ; XIII, 4 ; *virtus Christi* ; 2 Cor., XII, 9 ; 2 Petr., I, 16 ; *Christum Dei virtutem;* 1 Cor., I, 24 ; *virtus Spiritus Sancti*, Act., I, 8.)

4. III, 6 ; VII, 1.

5. I, 28, 29, 32.

6. I, 31.

7. « Quid putas, o compauper, quæ virtus sit hujus martyris ? » I, 45 ; Apollinaire s'enfuit « virtute beati martyris (Victoris) praecunte », I, 45 ; I, 46 ; « intelligens martyrum se virtute teneri », I, 55 ; « virtutem vestram deprecor, martyres gloriosi », I, 76, 93, 94, 103, 104 ; II, 12, 19, 22 ; « sufficiat tibi, Juliane, nos (crient les possédés) propria virtute torquere », II, 30, etc.

8. III, 2 ; VII, 3, 71.

sancti Martini[1], etc. Dans ces passages, le mot *virtus* ne saurait être pris dans le sens de *vertu morale*, mais de pouvoir, puissance d'accomplir des miracles (nommés souvent eux-mêmes *virtutes*, I, 29, 31 ; II, 32 ; VII, 80, etc.). Sans doute, Grégoire donne de cette *virtus* l'explication chrétienne : Dieu, la *Virtus* infinie, la Toute-Puissance, communique partiellement aux saints son pouvoir ; au fond, c'est Lui qui opère les miracles par l'intermédiaire de ses Saints vivants ou morts[2]. Mais regardons de plus près : nous verrons, à travers les représentations chrétiennes, se dessiner une conception beaucoup plus réaliste, plus matérielle.

La *virtus* des miracles peut être communiquée non seulement aux personnes, mais aux choses. Il est une *virtus* des fontaines[3], comme il est une *virtus* des saints martyrisés près de ces sources. L'eau d'un puits creusé par un saint personnage guérit comme le saint lui-même[4]. J'ai relevé plus de trente exemples de guérisons par la poussière obtenue en grattant la pierre du tombeau d'un saint[5], en général avalée dans un liquide[6]. Parfois même les fidèles avaient fini par perforer ainsi

1. « Tunc rex videns virtutem sancti Martini ibidem operari » (fer des chaines amolli comme de l'argile), III, 23 ; la *virtus* S. Martini arrête un essaim d'abeilles, III, 15, etc.

2. « Hoc praestiterunt virtute (martyres) quod eisdem a Domino impertitum ex creatore », I, 83 ; « admirabilis virtus martyris cum produxit de vase sine flore vindemiam... fructus non illatus, sed creatus. Agit hoc ille Dominus ad glorificandum martyrem », II, 35 ; « Ille (Dominus Deus) nunc exornans virtutibus ejus (Martini) tumulum, qui in eo operatus est cum esset in mundo », III, 1 ; « Super omnia collaudetur Deus noster qui tantam virtutem praestat sanctis suis ut per eos talia operari dignetur », III, 12 ; « Fides nostra retinet in multorum Sanctorum virtutibus unum Dominum operari », VI, 12 ; VII, 22, 60 ; VIII, 2 ; « Non ambigitur per illius potentiam prodire virtutes de tumulis servorum suorum, qui Lazarum vocavit ex monumento », VIII, 6, etc.

3. « De virtute fontis ubi caput ejus (Juliani) ablutum est », II, 3 ; « Est enim ad hunc fontem, quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia », II, 26. — De même, *virtus* des clous qui ont servi à crucifier Jésus, et d'un frein (pour cheval) dans lequel on a mis un de ces clous : « Magnam asserunt virtutem hujus freni », I, 6.

4. IV, 39 ; VII, 87.

5. I, 50 ; II, 33, 44 ; III, 2, 27, 28, 37, 38 ; IV, 12 ; V, 59, 60 : « O theriacum inenarrabilem, » s'écrie Grégoire à propos de cette poussière, « o pigmentum ineffabile ! o antidotum laudabile ! o purgatorium ut ita dicam cœleste, quod medicorum vincit argutias, aromatum suavitates superat, unguentorumque omnium robore supercrescit ! Quod mundat ventrem ut agridium (scammonée), pulmonem ut hyssopus, ipsumque caput purgat ut peretrum.... sed quod his omnibus majus est, ipsas illas conscientiarum maculas abstergit ac levigat ! » V, 60 ; VI, 9, 25, 28, 32, 33, 37, 47 ; VII, 53, 64, 97, 102 ; VIII, 8, etc.

6. II, 24, 45 ; IV, 51, 52 ; V, 43, etc.

certaines tombes[1]. Et non seulement le contact du tombeau guérissait, mais l'eau avec laquelle on le lavait (IV, 51 ; V, 34), les voiles qui le recouvraient (II, 34, 42 ; IV, 10, 43, 54, 60 ; VII, 79, etc.), les tentures qui l'entouraient (III, 12 ; IV, 60 ; V, 1 ; VI, 1, 30), l'huile des lampes (III, 15 ; IV, 51 ; V, 18 ; VII, 3, 9), les cendres de la mèche (III, 50 ; IV, 2), la cire des cierges (III, 2, 28 ; VI, 36 ; VII, 10, etc.), jusqu'à la clef de la basilique (V, 33), jusqu'à la corde de la cloche (III, 28) ou le bois de la porte (VII, 95)[2].

Le fluide se communique de proche en proche[3]. Il passe et réside non seulement dans les objets déposés près du tombeau : pain et vin (VI, 21), fleurs, herbes, par exemple (VIII, 6, 8, etc.), mais jusque dans les fruits des arbres poussés près de la tombe du saint ou plantés par lui.

Il y a dans saint Grégoire toute une botanique surnaturelle où nous trouvons roses (II, 45), lauriers (VII, 22, 84), mûriers (I, 58), sauge (I, 71), vignes (VI, 10) et poiriers (I, 47), mousse (VII, 44) et gazon (VIII, 6) : le tout contenant le miraculeux *aliquid divinum*[4]. Si je n'ai pas encore comparé ce fluide au « mana » des Mélanésiens[5], c'est que je prévois l'objection : la *virtus* demeure toujours, pour Grégoire, une dérivation partielle de la « virtus divina », « divinitas indita » (VII, 85);

1. VII, 53, 74 : « eraso pulvere, hausta dilutione, tam frequens exigitur medicamentum ut... transforatum (sepulcrum) ab aspicientibus cernatur », VII, 36.

2. Ces divers « pignora » n'en sont pas moins appelés *reliques* (II, 33, 34 ; VII, 41, etc.). On conçoit à combien de confusions et de légendes cette dernière expression a donné lieu. Le peuple croyait facilement qu'il s'agissait d'ossements du saint, ou même de tout son corps. Puis advinrent les interprétations populaires : la tenture du tombeau de saint Remy devint « le suaire de saint Remy », les fragments du voile du tombeau de saint Martin passèrent pour des morceaux de son « manteau » (Olivet, Loiret); un linge déposé sur le tombeau de saint Pierre, pour « le corporal de saint Pierre » (Saint-Germain-des-Prés), etc.

3. La *virtus* peut imprégner le miraculé qui, à son tour, par contact, guérira d'autres malades (VIII, 1); elle persiste, efficace, dans les vêtements des saints (VII, 84 ; VIII, 8), leurs crachats (VIII, 13), leur lit (III, 35 ; VIII, 7, 8), leur signature (VIII, 8), même le livre où leur vie est écrite (V, 42 ; VIII, 8). — Un point de vue plus moral nous est fourni par la découverte et punition des *parjures* (I, 39, 53, 58, 103 ; II, 19 ; VII, 27, 94, *Hist. Franc.*, L. VIII, § 16). La *virtus* n'est pas conçue alors indépendamment du saint. Cas analogue moderne : ordalie par saint Yves de Vérité, en Bretagne. Cf. deux articles de M. Jobbé Duval, *Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 33e année, 1909 (Paris, Larose).

4. VII, 21, 36, 59 ; VIII, 12.

5. Ou ses équivalents : *havina*, *wakan*, etc. Cf. Saintyves, *La force magique*, p. 20 ; Doutté, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, p. 439 à 442 ; M. Hébert, *Le Divin*, p. 253.

de plus, elle suppose habituellement, comme condition de son efficacité, des dispositions morales (V, 1, etc.), et la foi, la prière, une prière où la demande soit bonne et « juste » (I, 28 ; III, 28, 37, 38 ; VII, 37, etc.). Nous ne sommes donc pas dans un ordre de choses purement magique.

Mais parfois la *virtus* des reliques est donnée comme agissant sur un élément purement matériel, l'huile, par exemple, que les reliques de la Passion font comme mécaniquement entrer en ébullition (I, 5, 15). Elle peut s'exercer aussi sur des gens qui ignorent l'existence ou la présence des reliques (V, 17). Elle agit sur les animaux[1] et de la plus édifiante manière :

« Les veaux pétulants, les chevaux qui piaffent, les pourceaux qui grognent, s'apaisent tout à coup en passant le seuil sacré (de la basilique Saint-Julien, de Brioude). Souvent, nous avons vu des taureaux au fier maintien, que l'on tenait liés par des cordes et que quinze hommes ou davantage pouvaient à peine contenir; ils faisaient de tels efforts pour se jeter sur les gens qu'on eût cru que les cordes allaient se rompre; mais, entrés dans le saint édifice, ils devenaient si tranquilles qu'on les eût pris pour de timides agneaux. Nous en avons vu beaucoup aussi pénétrer dans la foule et, la tête basse, se faire jour au travers du peuple avec leurs mufles et non avec leurs cornes, manifestant une sorte de crainte, comme s'ils se rendaient au tribunal d'un juge. Ils ne ruaient pas, ne donnaient point de coups de cornes; leur regard n'était pas farouche, loin de là. Ils s'avançaient vers le saint autel avec une véritable mansuétude, le baisaient, puis s'en retournaient tout aussi patients qu'ils étaient entrés » (II, 31). On pourrait peut-être chicaner encore sur ces exemples. Cela me paraît impossible relativement aux cas suivants; ils permettront de se rendre compte du grossier *réalisme* auquel facilement retombaient les imaginations :

« Le tombeau (de saint Pierre), placé sous l'autel (de l'église du Vatican), est un ouvrage des plus rares. Celui qui veut y adresser des prières, ouvre la grille qui l'entoure, s'approche

1. Guérison des animaux par l'huile des lampes (V, 18), l'impression de la clef de la porte de l'oratoire (V, 33), etc.

du sépulcre, et, passant sa tête par une petite fenêtre qui s'y trouve, il demande ce dont il a besoin[1]; ses prières sont aussitôt exaucées, pourvu seulement qu'elles soient justes. Désire-t-il rapporter du tombeau quelque relique, il y jette un morceau d'étoffe qu'il a d'abord pesé; ensuite, dans les veilles, le jeûne, il prie avec ardeur que la vertu apostolique daigne exaucer son désir. Chose admirable! si la foi de celui qui agit ainsi est suffisante, l'étoffe, quand on la retire du tombeau, se trouve si remplie de la vertu divine qu'elle pèse beaucoup plus qu'auparavant » (I, 28).

La *virtus*, apostolique ou divine, est donc un fluide invisible, *mais pondérable*. Et il ne s'agit pas là d'un caprice individuel, d'une vantardise locale. Même croyance à Tours, au tombeau de saint Martin :

Les envoyés du roi de Galice, qui implorait la guérison de son fils, réclament qu'on leur permette de placer eux-mêmes sur le tombeau des objets, qu'ils y reprendraient ensuite : « Alors ils mirent sur le saint tombeau une pièce de tenture de soie qu'ils avaient pesée, en disant : « Si nous trouvons grâce devant ce patron si vivement souhaité, ce que nous avons posé sur son tombeau pèsera plus après qu'avant; et ce que nous sommes venus chercher avec foi sera pour nous une bénédiction. » Après avoir passé toute une nuit à veiller, le matin venu, ils pesèrent l'étoffe qu'on avait déposée; la grâce du Saint s'y était tellement infusée que la livre d'airain, mise

1. Le P. Delehaye, dans son chapitre : *Réminiscences et survivances païennes* (*Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905, p. 178-179), arrête prudemment à ces paroles sa citation; il conclut que « ces actes de dévotion à la confession du saint inspirés par le désir de se rapprocher le plus près possible de ses reliques ont un parfum de christianisme antique des mieux accusés ». Christianisme? On en doutera certainement en lisant la suite du texte. — Le savant bollandiste observe que : « Le culte des saints est issu non du culte des héros, mais du culte des martyrs » (187); cela peut être vrai *historiquement*, mais *psychologiquement* c'est insuffisant. Il faut remonter aux habitudes païennes, et c'est tellement vrai que le P. Delehaye ajoute, p. 189 : « L'on peut expliquer l'essor rapide que prit incontestablement le culte des martyrs et des saints par le fait qu'il rencontrait les âmes toutes préparées. Les anciens écrivains ecclésiastiques ne faisaient d'ailleurs aucune difficulté de constater les analogies existant entre le culte des martyrs et celui des héros. » Voir, d'ailleurs, la suite du chapitre. Se rappeler aussi que le culte des reliques existe dans les religions de peuplades sauvages; le recueil *The belief in immortality and the worship of the Dead* de Frazer (Macmillan, 1913) fournit de nombreux exemples de vénération des cheveux, ongles, dents, phalanges, épine dorsale, mâchoire, crâne, etc., des morts.

dans le plateau de la balance, s'enleva aussi haut que le fléau put le permettre » (III, 11).

Qui se fût attendu à l'emploi, en pareille occurrence, de tels procédés ! Ils nous renseignent bien sur la mentalité d'alors. La *virtus*, on n'en peut plus douter, était donc imaginée comme une matière surnaturelle, plus subtile, puisque invisible, mais incontestablement pesante.

Il semble que ce soit par des phénomènes lumineux (I, 7, 9 ; II, 41 ; III, 14 ; VII, 88, etc.) que, souvent, cette entité surnaturelle était censée se manifester : émanations de lumière permettant de découvrir des reliques cachées (I, 57 ; VII, 18, 21, 30) ; « globes de feu » (VII, 20, 39, 59, 104 ; VIII, 12) ; flammes qui sortent de chaque côté de la bouche d'un moine en prière, montent jusqu'au ciel, hérissent, sans la brûler, sa chevelure (VII, 39). Un jour, Grégoire transportait dans un oratoire des reliques des saints Martin, Saturnin, Julien, Allyre :

« Comme nous entrions, dit-il, une lueur terrible emplit soudain la salle au point de forcer les assistants, par la crainte et par l'effet d'une lumière trop éclatante, à fermer les yeux. Par toute la chambre courait comme un éclair qui nous remplit d'une grande crainte, et personne ne pouvait savoir ce que c'était ; tous étaient prosternés sur le sol, terrassés par l'effroi. Je leur dis alors : « Ne craignez rien ; c'est la puissance » (*virtus*) des saints que vous voyez ; rappelez-vous notamment » le livre de la vie du bienheureux Martin, et souvenez-vous » comment un globe de feu parut s'échapper de sa tête pen- » dant qu'il prononçait les paroles consacrées et fut vu mon- » tant jusqu'au ciel ; ne soyez donc pas effrayés, mais croyez » qu'avec ces saintes reliques, lui-même[1] est venu nous visiter » (VII, 20).

Quoi qu'il en soit de cette dernière particularité, l'indiscu-

1. La « gloire » de saint Julien est représentée comme un feu : « En beatum Julianum appropinquantem, ecce virtutem ejus, ecce gloriam ejus !... Ut quid me, Sancte, sic crucias ? Ut quid me, gloriose martyr, incendis ? », s'écrie un possédé (II, 32). [Il y a là aussi l'idée de *présence* du saint. De même, IV, 25 ; V, 39, etc. Mais les reliques peuvent agir à distance, II, 33.] — A cette croyance aux irradiations lumineuses se rattachent les « nimbes », les « auréoles », les « gloires » de Dieu ou des saints ; la « nuée lumineuse », le « buisson ardent » de la Bible, la « Transfiguration », etc.

table affirmation de la pesanteur de la *virtus* nous ramène aux temps où l'homme ne pouvait imaginer une réalité que comme matérielle. Rappelons-nous saint Augustin qui, jusqu'à trente ans, se représentait Dieu non certes avec un corps humain, mais comme une substance corporelle partout répandue (*Confess.*, VII, 1).

Survivances des antiques croyances *dynamistes :* l'homme se représente des *puissances*, des *virtutes*, émanant de tous les objets, de tous les êtres. Il ne peut se figurer ces puissances que d'une manière plus ou moins anthropomorphique, mais n'ayant pas, au début, idée nette de sa propre personnalité (on le suppose, du moins), il n'aurait pas imaginé d'abord ces *puissances* comme douées d'une personnalité bien accusée (ainsi que ce sera le cas plus tard pour les *esprits* proprement dits, les *dieux* olympiens, etc.).

Ces *puissances* seront donc traitées plus ou moins comme des *personnes* ou comme des *choses* et, selon que prédominera le traitement par prière ou le traitement par contrainte, naîtront les *religions* ou les *magies*.

Les opérations magiques actuelles des Australiens, les rites de fécondité, les rites de pluie, censés agir directement sur les éléments, l'emploi des « amulettes », des « porte-bonheur », etc., se rattachent à cette utilisation des *virtutes*, sans l'intervention d'*esprits* ou de *dieux*. La magie est l'art de capter les *virtutes*, de les canaliser, condenser, décharger, attirer ou détourner. Mais on n'est sans doute pas arrivé tout de suite à pareille systématisation.

Les *virtutes* peuvent, d'autre part, être conçues comme dirigées par des *esprits;* elles peuvent être imaginées comme centralisées en un grand *Esprit*[1] qui monopolise toute la *virtus divina*, tout le divin ; mais, jusque dans les formes supérieures de théisme, le langage conserva les traces des représentations

1. Dans *La forme idéaliste du sentiment religieux* (Paris, Nourry, 1909), j'ai beaucoup insisté sur la différence entre la forme *réaliste*, tout utilitaire, de croyance en Dieu, de religion, à laquelle on arrive ainsi, et la forme *idéaliste*, caractérisée par l'intervention de l'idée de *parfait*, *d'absolu*, d'*idéal*. Ces deux formes s'unissent souvent en fait, mais doivent être soigneusement distinguées l'une de l'autre. La seconde est irréductible à la première, et c'est par un abus de langage que l'on dit qu'elle en sort par évolution.

pluralistes : « ... les puissances agissent en lui », disait-on de Jean-Baptiste (*Matth.*, XIV, 2 ; *Marc*, VI, 14). Jésus sent « une vertu » sortir de lui, vertu dont s'empare et bénéficie la pauvre malade en utilisant comme conducteur la frange du vêtement (*Luc*, VIII, 46). « Toute la foule cherchait à le toucher, parce qu'une vertu sortait de lui et les guérissait tous » (*Luc*, VI, 19 ; *Marc*, V, 30). Sans doute, cette vertu, cette « δύναμις », est celle même de Dieu, mais la nécessité du contact — ou, comme nous l'avons vu ci-dessus, de l'absorption dans un liquide ou par tout autre procédé, atteste la vieille et indéracinable croyance au caractère matériel de ces émanations dynamiques. On a même récemment proposé le terme *émanisme* (*l'Anthropologie*, août 1914, p. 408) ; mieux vaut conserver *dynamisme*[1].

C'est, en effet, en termes de *dynamisme*, mais d'un dynamisme idéalisé[2], que sont construites les nouvelles formules religieuses qui s'élaborent dans l'humanité. Ce n'est plus l'esprit que l'on est tenté de faire émaner de la matière, c'est la matière qui nous est présentée comme un cas particulier, péjoratif, de manifestation des forces spirituelles. Le monisme idéaliste n'est qu'une forme métaphysique de dynamisme. Il n'est pas jusqu'aux croyants chrétiens qui ne cherchent à rajeunir les anciens dogmes par des hypothèses dynamistes :

« Il y a trente ans, disait un pasteur[3] dans un temple protestant de Paris, il y a trente ans, dans l'orgueil d'une science neuve qui abordait le mystère avec des instruments précis, le courbait sous des lois et le résolvait en équations arithmétiques,

1. Cf. Saintyves, *La force magique* (Paris, Nourry, 1914). J'avais exposé une théorie *dynamiste* dans *Le Divin* (Alcan, 1907), p. 255 sqq.

2. Cf. la belle profession de foi : « Au commencement était l'Énergie, etc. » dans Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions* (Paris, Geuthner, 1911), t. III, p. 346 (article *Religion et superstition de la vie*).

3. M. Wautier d'Aygalliers, au temple *Le foyer de l'âme*, le 24 janvier 1915, discours édité à la librairie Fischbacher. M. Wautier d'Aygalliers renvoie à l'ouvrage de M. Armand Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier, *Philosophie de l'effort*, Alcan, 1903. Voir, en effet, le § II du *Quatrième Essai* : « La prière de l'homme », p. 164 sqq. L'orateur, en tout cas, pouvait-il dire : « *nous savons...* » ? Et puis, si l'on arrive à constater que nous émettons un fluide qui vibre, ondule, on se trouvera dans la sphère du spatial, dans la « psychophysique », si l'on veut, non dans le domaine de la psychologie proprement dite.

nous limitions l'action de la prière au domaine moral. Aujourd'hui, nous savons que le monde baigne dans un fluide inconnu dont chacun de nous possède une parcelle. Nous savons que la prière développe des énergies qui vont se propageant comme des ondes jusqu'aux confins de l'univers, et qu'en définitive la matière est une des formes de l'esprit... que l'esprit est tout-puissant... Dès lors, notre prière devient un levier merveilleux. Nous ne pouvons plus dire, devant un lit de malade, que nous sommes impuissants, que la maladie est fatalement liée à des causes et à des lois. Nous pouvons prier et soulever peut-être — ô victoire! — ce fardeau de la souffrance physique. Nous pouvons — oh! ici, je pèse mes mots, et mon cœur tressaille de joie mêlée d'auguste tremblement — nous pouvons, dis-je, protéger nos bien-aimés, leur faire une armure invincible contre laquelle viendront se briser les balles. Je ne divague pas. Ceci est aussi réel que cette tablette de chêne. Oui, on a tant prié depuis cinq mois, tant de pauvres êtres ont concentré puissamment leurs ardentes pensées en un point unique, la poitrine de leurs enfants sur la ligne de feu, qu'il n'est pas impossible que les prières entre-croisées ne protègent le soldat, comme les mailles d'acier d'un corselet. »

Combien, en tout cas, cette conception de la prière-fluide est différente de celle de la traditionnelle prière-demande! Et n'est-ce point un cas curieux de reviviscence et d'idéalisation de très anciennes images?

II

La mort est certes bien, pour saint Grégoire, la séparation de l'âme et du corps, l'âme retournant à Dieu, selon l'orthodoxie chrétienne. Néanmoins, reparaît souvent l'atavique conception d'après laquelle le défunt, corps et âme, habite la tombe et y continue de vivre.

Dans un certain nombre de récits, ces manifestations de survivance sont, à coup sûr, présentées comme miracles[1],

1. Grégoire les appelle ainsi, I, 106; VIII, 6.

C'est le cas de la mère qui obtient d'entendre et qui distingue, reconnaît, parmi les voix des moines qui psalmodient, la voix du fils qu'elle a perdu (I, 76); le cas aussi de cette femme avare, sur le cadavre de laquelle l'évêque a fait jeter l'or qu'elle thésaurisait : « On entend des voix sortir du tombeau, des pleurs, des hurlements : malheur, malheur à moi ! l'or me brûle ! » Et cela, pendant trois jours, jusqu'à ce que l'évêque intervienne. Il ouvre le tombeau : l'or fondu entre dans la bouche de la femme, avec une flamme de soufre (I, 106). Dans la charmante légende des deux amants de Clermont (VII, 32), la jeune femme se réveille dans la tombe pour adresser un doux reproche au mari ; de même, le sénateur de Dijon, Hilaire, pour embrasser la tête de son épouse (VII, 42); les ossements de la femme de S. Rétice, d'Autun, font place d'eux-mêmes à la dépouille funèbre du mari qui, de son côté, se met à discourir (VII, 75 ; voir aussi VII, 63 et VIII, 6).

Mais il est d'autres récits qui font partie, c'est vrai, des livres sur les miracles, mais qui supposent un narrateur considérant comme normale la présence et la vie du mort dans son tombeau. Il y avait, près de Tours, deux sépultures abandonnées que le peuple regardait comme celles de deux vierges consacrées à Dieu. Des phénomènes lumineux s'y manifestaient parfois. A deux reprises, les vierges apparaissent en songe à un habitant du pays : « elles lui déclarent qu'enterrées là, elles ne peuvent pas supporter plus longtemps d'être ainsi exposées, sans un toit protecteur, à l'injure des pluies » (VII, 18). N'est-ce point le langage de personnes qui vivraient et sommeilleraient dans la tombe? Et n'est-ce pas aussi en cet état que Grégoire se représentait ces morts qui, de leurs sépultures, chantaient l'office, habituellement avec les moines (VII, 47, 73)?

Il me semble intéressant de rapprocher de ces récits un récit analogue, tiré des *Dialogues* d'un contemporain, saint Grégoire le Grand (mort en 604) : deux religieuses sont privées par saint Benoît de la communion à cause de leur mauvaise langue. Elles meurent. Chaque fois qu'à la messe le diacre dit : « Que ceux qui ne communient point se retirent ! », on

voit les deux mortes sortir du tombeau, puis de l'église. Benoît finit par les absoudre (liv. II, c. 23).

Le nombre de personnes qui, à notre époque même, agissent, à l'égard de leurs morts, lorsqu'elles se rendent sur leur tombe, comme s'ils y habitaient réellement, est immense :

> « ... Laissez-moi me pencher sur cette froide pierre
> Et dire à mon enfant : « Sens-tu que je suis là ? »
> Laissez-moi lui parler, incliné sur ses restes... »

Pouvons-nous être surpris de trouver, chez des croyants du VIIe siècle, pareille illusion ?

III

C'est en rêve que les deux vierges tourangelles apparaissent à un pieux fidèle (VII, 18 ; cf. § précédents) ; en rêve qu'elles se manifestent à l'évêque récalcitrant et lui apprennent leurs noms, Maura et Britta. Le rêve est le grand moyen de communication, révélation ou guérison, entre les saints et les hommes (I, 50, 56, 63, 67, 76, 78, 100 ; II, 9, 22, 28, 47 ; III, 16, 24 ; IV, 40, 56 ; V, 23 ; VII, 17, 80, 96 ; VIII, 4 : apparition personnelle à Grégoire, I, 87 ; III, 1, 35 ; IV, 1 ; VII, 40, etc.). S'y fie qui voudra. Mais l'intervention des rêves ne pourrait-elle nous aider à expliquer le caractère vraiment par trop exorbitant de certains récits ?

Celui-ci, par exemple :

« Je dirai ce que j'ai vu de mes propres yeux. Un jour, allant par dévotion visiter le tombeau de saint Hilaire, j'eus une entrevue avec la reine (Radegonde). J'entrai dans son monastère et, après que je l'eus saluée, j'allai me prosterner devant la croix adorable et les sacrées reliques des bienheureux. Puis, ma prière faite, je me levai. Il y avait à ma droite une lampe allumée. Ayant remarqué qu'il en coulait fréquemment des gouttes d'huile, je crus, j'en prends Dieu à témoin, que le vase était fêlé, d'autant plus qu'on avait placé au-dessous une capsule dans laquelle était reçue l'huile qui

découlait. Me tournant alors vers l'abbesse : « Es-tu donc si peu soigneuse, lui dis-je, que tu ne puisses préparer une lampe où l'huile brûle, au lieu de celle-ci qui est fêlée et d'où l'huile fuit ? » Elle me répondit : « Seigneur, ce n'est pas cela ; mais c'est un effet de la vertu de la sainte croix que tu vois. » Alors, faisant un retour sur moi-même et me rappelant ce que j'avais ouï dire, je regardai la lampe, et la vis bouillir à grands flots[1], comme le fait une marmite sur un feu ardent. Phénomène qui, pour mieux convaincre mon incrédulité, allait toujours en augmentant, si bien que dans l'espace d'une heure, le vase, qui ne tenait pas plus d'une quarte, avait répandu un setier. J'admirai en silence, et, à partir de ce moment, je proclamai la vertu de l'adorable croix » (I, 6).

On ne saurait suspecter la bonne foi de Grégoire ; il n'est pas impossible, certes, qu'il ait été victime d'une mystification pieuse, d'une mise en scène habilement organisée comme celle de la liquéfaction du sang de saint Janvier[2]. Plus volontiers j'aurais recours à cette autre hypothèse : le souvenir d'un rêve qu'à distance sa mémoire lui aurait représenté comme souvenir d'un fait réel. Cela devait plus d'une fois arriver à une époque où l'on accordait si facilement aux songes une valeur objective. Le récit suivant me paraît instructif à cet égard :

« Quand saint Ambroise célébrait la solennité du dimanche, il était d'usage que le lecteur, arrivant avec son livre, n'osait commencer sa lecture avant que le saint ne le lui eût permis par un signe des yeux. Un dimanche, comme on avait déjà dit la leçon des prophéties, et que le lecteur qui devait lire les épîtres de saint Paul se tenait debout devant l'autel, le bienheureux pontife Ambroise s'endormit sur le saint autel même. Parmi bien des personnes présentes, aucune n'osait le réveiller en sursaut. On le fit pourtant au bout de deux ou trois heures et on lui dit : « L'heure se passe. Que notre maître

1. Autres exemples d'ébullition de l'*huile*, I, 15 ; V, 24. Miracles analogues de multiplication pour l'*eau* (piscine d'Osen, I, 24 ; d'Embrun, VII, 69) ; pour le *vin*, II, 35 ; VII, 84. *Manne*, « in modum farinae » ou huile sortant du tombeau de saint Jean, I, 30 ; de saint André, I, 31.

2. Cf. Saintyves, *Les reliques et les images légendaires* (Paris, *Mercure de France*, 1912), p. 5 à 55.

ordonne au lecteur de lire sa leçon, car le peuple attend et est déjà très fatigué. » Le bienheureux Ambroise leur répondit : « Soyez sans impatience. C'est un grand bien pour moi d'avoir ainsi dormi, puisque le Seigneur m'a daigné montrer un si grand miracle. Sachez, en effet, que mon frère l'évêque Martin a quitté son corps, que j'ai officié à ses funérailles et que j'ai accompli le service à la manière accoutumée, si ce n'est que je n'ai pu achever un petit passage par suite de ce que vous m'avez réveillé » (III, 5).

Ambroise sait bien qu'il a dormi. Mais il croit avoir *réellement* officié aux funérailles de saint Martin. Il est clair, pourtant, qu'il s'agissait d'un simple rêve, puisque le réveil a interrompu la cérémonie. Voilà donc bien un rêve pris pour une réalité. N'est-ce pas quelque chose d'analogue qui eut lieu dans le cas de Grégoire? Les personnes pieuses qui, souvent fatiguées ou surexcitées par le jeûne, passaient des heures, la nuit, dans les églises, s'y endormaient sans même s'en apercevoir[1] et devaient bien difficilement distinguer ensuite ce qu'elles avaient vu de leurs yeux de ce qu'elles avaient contemplé *per visum*.

Dans le chapitre même où Grégoire raconte le miracle de l'huile, il cite précisément l'exemple de la jeune Chrodegilde, aveugle, qui avait été placée dans le monastère fondé par sainte Radegonde, à Poitiers. Une nuit, elle assiste aux vigiles avec les autres religieuses, dans la chapelle où se trouvaient les reliques avec celle de la sainte croix. « Le matin étant venu et les religieuses parties, elle resta prosternée sur le sol et s'y endormit. Il lui sembla dans son sommeil que quelqu'un lui ouvrait les yeux, que l'un des deux était déjà guéri et qu'elle sentait quelque chose à l'autre, lorsque, tout à coup, s'éveillant au bruit de la porte qu'on ouvrait, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré l'usage d'un œil. » Ici encore, le réveil interrompt le miracle qui demeure inachevé. Quelle singulière mentalité devait résulter de cette perpétuelle compénétration des représentations de la veille et du sommeil!

1. Cela paraît bien le cas pour la femme enfermée, la nuit, dans une église (I, 34) et pour l'ivrogne visionnaire (*Historia Francorum*, II, 7).

IV

Les détails pittoresques abondent dans l'œuvre de saint Grégoire de Tours : médecins, architectes, archéologues, etc., pourraient y trouver de précieux renseignements. En voici quelques-uns qui se rapportent à des monuments préhistoriques :

A. — Pierre a écuelles dites : empreintes de genoux.

Les cupules d'assez fortes dimensions, écuelles ou bassins, ont souvent été interprétées comme empreintes de genoux ; à Venise, par exemple, vestiges de genoux de sainte Justine de Padoue[1] ; à Dirinon (Finistère), vestiges dans le roc des genoux de sainte Nonne et du berceau de son enfant[2], etc. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger la pierre dont parle Grégoire :

« Il existe aujourd'hui, à Rome, une pierre avec deux fossettes (« duae in lapide fossulae ») ; c'est sur cette pierre que les bienheureux Apôtres (Pierre et Paul), ayant fléchi le genou, adressèrent au Seigneur une prière contre Simon le magicien » (I, 28).

B. — Empreintes des sabots de l'ane de saint Martin.

Saint Martin traversait le village de Nieul, en territoire de Saintes. Rencontrant un homme qui venait de puiser de l'eau à une fontaine éloignée, il lui en demanda de quoi désaltérer son âne. L'homme refusa brutalement. Une pauvre femme, au contraire, accueillit avec grâce sa requête. En récompense, le saint fit jaillir, près de la chaumière de la femme, une fontaine abondante, « fontem immensum ». « Au bord de cette

1. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, I, p. 45.

2. Cf. autres exemples dans Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, p. 372, 373, 387 ; Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, I, p. 615 sqq. ; Salomon Reinach, *Cultes, Mythes et Religions*, III, 449 ; G. Guénin, *Les rochers et les mégalithes de Bretagne*, dans *Bull. Soc. académique de Brest*, t. XXXV, 1910-1911.

source se trouve, en témoignage de ce prodige, une pierre qui a gardé l'empreinte des pas de l'âne sur lequel était monté le saint pontife. « In illius fontis ore est lapis in testimonium qui vestigia retinet aselli hujus super quem sanctus sedit antistes » (VI, 31)[1].

C'est là, incontestablement, un des nombreux exemples de *christianisation* du couple[2] : fontaine sacrée et pierre sacrée (avec gravures de pieds humains ou de sabots d'équidés).

Sans doute le R. P. Delehaye a raison de dire : « Le peuple ne manque jamais de baptiser les endroits remarquables de la contrée, et il leur donne tout naturellement les noms qui occupent son esprit. Une source de saint Martin n'est point nécessairement une source sacrée : c'est un témoin de la popularité de saint Martin[3]. » — Mais dans le cas ci-dessus, la juxtaposition de la pierre à empreintes et de la source permet de conclure au caractère sacré de cette dernière.

C. — Substitution du culte de s^t^ Hilaire au culte d'un lac.

Il y avait, dans la vallée du Gévaudan, un lac sacré. A époque fixe, les paysans se réunissaient et jetaient dans le lac des linges, des vêtements d'homme, des toisons, fromages, cire, pain et autres objets, chacun selon ses ressources. On banquetait. Le quatrième jour, un orage éclatait. Un prêtre vint de la ville de Javoulx et bâtit près du lac une chapelle en l'honneur de saint Hilaire de Poitiers. Les paysans acceptèrent le changement, se convertirent au christianisme et s'abstinrent de leurs coutumes religieuses à l'égard du lac (VII, 2). Ceux qui veulent connaître le véritable esprit de

1. Sur ces vestiges de saint Martin et de sa monture, cf. Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, p. 365, 380, 381 ; Dr Baudouin, *Les sculptures et gravures de pieds humains sur rochers* (Congrès de Tunis, 1913 ; tiré à part, 121 pages, hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente), p. 58. — Une lettre de M. Rousseau, secrétaire de la mairie de Nieul-lès-Saintes (Charente-Inférieure), datée du 21 avril 1915, me donne les renseignements suivants : « La légende de saint Martin est connue des vieillards de la localité. La source se trouve presque au milieu du village. De nombreux travaux d'entretien y ont été effectués ; aucune pierre à empreinte n'y existe. M. l'Adjoint au maire, qui est âgé, n'a jamais vu de cérémonie religieuse au sujet de la fontaine. »

2. Cf. Baudouin, *op. cit.*, p. 67 ; Marcel Hébert, *Les Martyrs céphalophores* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914), pp. 312, 323.

3. *Légendes hagiographiques*, p. 201.

l'Église dans ces substitutions au christianisme devront se reporter à la lettre du pape saint Grégoire (*Epist.*, XI, 76) renfermant ses conseils à Augustin, missionnaire en Angleterre.

D. — Cupules et leur emploi.

Les paysans des environs de Dijon avaient grande dévotion au contenu d'un antique sarcophage, sarcophage que l'évêque saint Grégoire de Langres était tout le premier à considérer comme sépulture païenne. On lui avait parlé d'un récent prodige; il ne voulut pas y ajouter foi et interdit plus sévèrement encore toute manifestation de culte. Mais voilà qu'un jour le mystérieux habitant du sarcophage « se révèle » à lui et, sans d'ailleurs le renseigner sur son identité, lui adresse d'amers reproches. Grégoire se rend au tombeau et implore son pardon. « Peu d'années après, il reçut, de pèlerins d'Italie[1], le récit de la Passion de Bénigne qu'ils avaient apportée avec eux » (I, 50). Quelle garantie fournit un pareil document? Aucune. Le R. P. Hooff, bollandiste[2], l'abbé Duchesne[3], le R. P. Delehaye, bollandiste[4], lui refusent toute valeur.

Or, d'après cet apocryphe, Bénigne, entre autres tourments, aurait eu les pieds scellés dans la pierre avec du plomb fondu. Puisqu'il n'y a point là vérité historique, on a le droit de supposer qu'un tel supplice aura été imaginé d'après quelque vieille pierre sacrée portant en creux l'effigie de deux pieds et qui se trouvait, objet d'une pieuse vénération, près du sarcophage.

1. Le texte porte bien : « euntibus in Italiam », mais la syntaxe défectueuse de Grégoire permet de prendre « euntibus » dans le sens passé et de traduire, avec Tillemont, Mabillon, etc. : des voyageurs qui étaient allés en Italie (et avaient rapporté, soi-disant, de Rome, les Actes de Bénigne). Cf. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon* (Dijon, 1900), p. 13, n. 2.

2. *Acta Sanctorum novembris* (Palmé, 1887), p. 136, § 12 : « Quid igitur de allatâ passione sentiendum? Eam esse apocrypham : judicium durum sed necessarium. » Et le P. Hooff réfute, *éreinte* l'abbé Bougaud, « Bugaldiana inventa, Bugaldi fraudes », qui jadis avait cherché à défendre la valeur historique de cette légende.

3. *Bulletin critique*, 1er juin 1888, p. 207 à 210.

4. Delehaye, S. J., *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 402.

De fait, à l'époque de Grégoire de Tours [1], une telle pierre servait à des rites populaires : les fidèles y creusaient des cupules où ils versaient du vin, de la bière, dont ils usaient ensuite comme remèdes : « Super lapidem verò illum, in quo cum plumbo remisso pedes ejus (Benigni) confixi fuerunt, factis loculis vinum aut siceram multi infundunt : unde, si aut oculi lippitudine gravati, aut quaelibet vulnera fuerint peruncta, protinus, fugata infirmitate, sanantur. Quod evidenter expertus sum... » (I, 51).

On pourrait [2], à la rigueur, interpréter « factis loculis » comme s'il s'agissait d'anciennes cavités. Il y aurait eu là une pierre avec gravure de pieds et cupules, telle qu'il en existe un grand nombre [3].

Mais l'autre traduction semble préférable : ce sont les fidèles qui font ou ont fait récemment ces cupules. Nous avons, en tout cas, un document très intéressant sur l'usage des dites cavités : les croyants les remplissent de liquide pour que la *virtus* miraculeuse s'y dissolve et puisse ainsi plus facilement agir sur leurs membres endoloris.

Les anciennes cupules ont probablement servi à d'autres usages encore (offrandes à la pierre divine ou au dieu y résidant), mais un tel emploi médical doit se perdre dans la nuit des temps.

« D'assez nombreux exemples montrent que l'on attribue à l'eau qui séjourne dans les empreintes ou les pierres à bassins un pouvoir de guérison analogue à celui des fontaines miraculeuses... Les paysans font des trous en forme de godets

1. Plus tard, nous trouvons la « pierre du scellement » conservée en partie à l'abbaye Saint-Bénigne, en partie à l'église cathédrale Saint-Étienne. Le fragment de l'abbaye fut employé comme « première pierre » lorsque l'on reconstruisit l'église en 1280. Celui de la cathédrale fut brisé, lors de l'incendie de 1137, par la chute du ciborium, en quatre morceaux. On les mit aux quatre angles du nouvel autel; ils y étaient encore à la fin du XVIIe siècle; la cathédrale fut pillée en 1792. Cf. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne*, p. 84, 151. — Quand bien même la dite pierre n'eût été qu'une « relique *représentative* », pieuse supercherie du clergé de l'endroit, le renseignement relatif aux cupules conserverait tout son intérêt.

2. J'ai adopté la ponctuation de l'édition Krusch (*Monum. Germ.*), I, 50. Mais c'est la division par chapitres de l'édition de la *Soc. d'Hist. de France* que j'ai conservée ici et dans toute cette étude.

3. Voir, par exemple, Baudouin, *op. cit.*, figures 2, 8, 91, 59, etc. Je renvoie à ce travail, parce qu'il renferme des faits nombreux et minutieusement exposés; quant à leur interprétation, pour longtemps encore, *sub judice lis est*.

dans la pierre calcaire du tombeau du bienheureux Barthélemy Picqueray, placé dans une petite chapelle près de Cherbourg. Ils les emplissent d'eau, dans laquelle ils délayent la raclure de la pierre, réduite en poudre, et ils la donnent à boire à leurs enfants »[1].

C'est donc bien la « virtus » *soluble* — comme nous l'avons vue estimée *pondérable*.

Grossières imaginations ; du moins n'oublions pas que nos ancêtres se représentaient les énergies matérielles comme pénétrées d'énergies morales qui les dominent et dirigent. Sur ce point, ils étaient moins éloignés sans doute de la vérité que ceux de nos contemporains qui, hypnotisés par les schèmes abstraits qu'utilisent les sciences, prétendent nous les imposer comme d'absolus équivalents du réel, ramènent tout aux forces mécaniques, et sont réduits à faire émaner d'elles l'intelligence et la moralité.

MARCEL HÉBERT.

[L'auteur du précédent article est mort à Paris le 12 février 1916. Il était né à Bar-le-Duc en 1851. Des notices sur sa vie et son œuvre ont paru dans le *Temps* du 27 février et dans le *Journal des Débats* du 8 mars. M. Hébert était, non pas seulement historien, mais aussi et surtout philosophe. Son livre *Le Divin* (Paris, 1907) fut considéré par William James comme l'« un des meilleurs ouvrages généraux sur la philosophie religieuse qu'aient produits ces dernières années ». Vers la fin de sa vie, il s'était passionné pour l'archéologie et la mythologie populaires; il se plaisait à étudier les vieux textes historiques : le travail que nous publions fait vivement regretter que ces recherches aient été les dernières. Il se proposait de dépouiller, après Grégoire de Tours, toutes les vies de saints : grand et méritoire travail par lequel il eût rendu un inappréciable service à la science du folk-lore. — LA RÉDACTION.]

1. Sébillot, *Le folk-lore de France*, I, 341, 344. Et, page 408 : « L'eau qui séjourne dans le creux des empreintes est aussi efficace pour la guérison des maux que celle des fontaines miraculeuses. » Suivent des exemples, dont l'un (texte du xve siècle) relatif à l'eau prise dans une empreinte du pied du cheval de saint Martin, eau qui guérit les entorses.

Il y avait, avant 1870, à Ixelles-Bruxelles un tilleul sacré : après la pluie, on déposait sous ses branches les enfants malades de la fièvre; les gouttes qui tombaient de ses feuilles les devaient guérir. De même, dans les Landes, à Quillac, les gens se lavent les yeux avec l'eau qui a séjourné dans le creux d'un chêne vénéré. (J. Châlon, *Les arbres fétiches de Belgique* (Anvers, Buschman, 1912), p. 62-69.)

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES LÉGENDES

MOSQUÉE DE BUZANCY

Questions de méthode.

Exposé de la légende. — Il y avait à Buzancy (Ardennes) un édifice, la *Mosquée de Mahomet*, bâtie par Pierre d'Anglure à son retour de la croisade. Ayant suivi saint Louis en Palestine, il fut fait prisonnier par Saladin : celui-ci lui permit de retourner dans son pays, sur sa parole d'honneur qu'il reviendrait avec sa rançon. Pierre d'Anglure vend ses biens et retourne en Palestine. Le sultan, admirant sa loyauté, refuse la rançon et lui donne la liberté, sous la seule condition que, de retour chez lui, il y construira un temple en l'honneur de Mahomet. Ce qui fut exécuté religieusement. Depuis, et jusqu'à la Révolution, le bâtiment fut entretenu, sans être fréquenté. C'était, paraît-il, un édifice carré, ayant, sous l'entablement, des figures antiques. Plus tard, il fut converti en maison d'école, et complètement modifié.

Bibliographie. — Cette légende se lit, pour la première fois, dans la seconde édition (1838) d'une *Géographie des Ardennes* de J. Hubert, et, à peu près à la même époque, dans la 7me livraison (département des Ardennes) du *Guide pittoresque du voyageur en France*, édité par Firmin-Didot, dont les premiers fascicules ont paru en 1837-38. Ce dernier est orné d'une gravure, « *Le Mahomet* », montrant un bâtiment carré, à porte cintrée avec colonnes, à toit plat, surmonté d'un croissant. Or, vingt ans auparavant, l'inventeur de la légende écrivait lui-même : « Ce temple et les bâtiments ont été reconstruits dans le genre moderne. » La gravure est donc certainement faite « de chic ». — La légende a été depuis reproduite dans les monographies : géographies, guides, etc. La fausse gravure a été redonnée en *carte postale;* on la vend à Buzancy. Enfin, un habitant du pays a fait placer sur une des maisons du bourg une plaque de marbre blanc rappelant la fondation de la mosquée, avec, au-dessous, un croquis, toujours d'après la figure du *Guide du voyageur.*

Il n'a pas été bien difficile de faire la genèse de cette prétendue légende, à laquelle on peut reconnaître des *causes prédisposantes* et une *cause déterminante.*

I. *Causes prédisposantes.* — *L'influence du mot.* — 1° *Le nom d'Anglure.* — La première cause est le nom d'*Anglure*. Est bien connue la légende d'un seigneur d'Anglure, croisé, pris par les Sarrasins et retourné dans son pays : là se place la scène classique de

la châtelaine sur le point de se remarier et de la reconnaissance avec l'anneau brisé. Retour en Palestine : le sultan remet le chevalier en liberté à deux conditions : on donnera aux aînés de la famille le prénom de Saladin, et les armes d'Anglure porteront des *croissants*.

D'après les historiens (Héron de Villefosse, etc.), cette légende n'apparaît au plus tôt qu'au XIVe siècle : les grelots des armes d'Anglure étaient primitivement soutenus par des ANGLES parlants, dont on fit des croissants; le prénom de Saladin, du reste intermittent, ne remonte qu'à cette époque, cent ans après la prétendue croisade d'un d'Anglure. Au reste, le nom varie dans les différentes versions : Jean, Oger, Roger, Pierre, et la croisade est tantôt celle de saint Louis, tantôt celle de Philippe-Auguste.

L'histoire, propagée par la famille d'Anglure, paraît avoir eu pour point de départ :

1° Un poème du XIIIe siècle, l'*Ordenne de chevalerie*, où il est question de Saladin, mais où le croisé bénéficiaire de sa clémence s'appelle Hugues de Tibériade; 2° le pèlerinage, réel celui-là, d'Oger d'Anglure en Terre Sainte, en 1395. Cf. *Les Saladins d'Anglure*, légende héraldique, par Vallet de Viriville, dans la *Revue nobiliaire* de Sandret, 1866, IV, p. 410; *Le Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, publié par Bonnardot et Longnon, in-8° (les auteurs disent que le croisé Ogier de Saint-Chéron, seigneur d'Anglure, à qui on attribue la légende, se croisa deux fois, en 1190 et 1199, mais que cette légende n'apparaît qu'à la fin du XVe siècle).

Quoi qu'il en soit, la légende est bien connue, et Voltaire en a fait un des principaux épisodes de *Zaïre;* Saladin s'y appelle Orosmane, et d'Anglure y devient le chevalier Nerestan.

Ce à quoi n'a pas pensé le créateur de la légende de Buzancy, c'est que la seigneurie de ce village n'est entrée dans la famille d'Anglure (jusque-là complètement étrangère) qu'au XVIe siècle, par le mariage de René d'Anglure avec Antoinette d'Apremont, dame de Buzancy (1534).

Et — ceci est une preuve de l'influence d'un nom (si fréquente en folk-lore) — le même anachronisme est signalé à Jours (Côte-d'Or) : on y situe la légende du croisé Jehan d'Anglure, bien que, ici aussi, les d'Anglure n'en soient devenus seigneurs qu'au XVIe siècle (Mignard, *Un Regulus au XIIe siècle*, dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1854-55 ; et tirage à part, Bibliothèque Nationale, 44 [27] 409.)

2° *Le nom de Mahomet.* — La *cense des Mahomets* constituait à Buzancy un petit fief dont le nom se rencontre surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles; on trouve aussi quelquefois, dans la région, le nom *Les Sarrazins*. Il est possible que ces dénominations remontent à l'époque où les seigneurs vendaient ou aliénaient des propriétés à leur départ pour les croisades, pour aller combattre les « Sarrasins » ou les « Mahomets » (ce nom est toujours au pluriel).

L'influence de l'image. — Donc, *Anglure* et *Mahomet,* le rapprochement appelait la légende, d'autant plus qu'il y avait, dans le haut du bourg, une sculpture dont on ignorait la provenance. Voici ce qu'en dit un archéologue en 1852, époque où la légende de la mosquée était déjà répandue : « Il n'en reste qu'une seule pierre qu'on a eu le bon esprit de conserver en la plaçant à l'extrémité d'un des pignons de la maison d'école. Cette pierre sculptée, d'un bon travail, représente un personnage monstrueux accroupi. Elle paraît avoir la date que la tradition lui assigne. »

Il ne fallait plus qu'une *cause déterminante* pour déclencher la légende. C'est ici qu'apparaît l'*érudit* indispensable :

II. *Cause déterminante.* — Sous la Restauration, un préfet des Ardennes, Harmand, fut pris d'un grand zèle pour l'histoire de son département. Il nomma un de ses conseillers de préfecture, Duvivier, conservateur des Antiquités des Ardennes. Tous deux, le dernier surtout, s'efforcèrent de réunir tout ce qui pouvait aider à la reconstitution du passé; ils envoyèrent circulaires, lettres sur lettres, aux maires, aux notables, stimulant les paresseux, demandant les légendes, les faits historiques, les antiquités que l'on pourrait — et que l'on devrait — recueillir. De cette enquête, au reste très utile, il reste aux archives des Ardennes des dossiers où l'on trouve à glaner, à condition d'y apporter un peu de critique, ce que ne faisait pas Duvivier. J'ai eu la bonne chance d'y retrouver une lettre, en date du *2 mars 1820*, écrite à Duvivier par Nottret de Saint-Lys, ancien officier, habitant Buzancy, dont il a été maire. Entre autres choses, très suspectes au point de vue historique, il y raconte l'histoire de Jean d'Anglure et de la mosquée, et, comme preuve, il ajoute : « Cette histoire est consignée sur des tablettes de plomb trouvées dans un des caveaux souterrains de l'église de Buzancy, où les sapeurs révolutionnaires ont voulu pénétrer pour avoir les cercueils qui renfermaient les cendres des derniers rejetons de la famille d'Anglure. » Bien entendu, la « tablette de plomb » est une simple épitaphe du XVIe ou XVIIe siècle. Dans cette lettre, Nottret de Saint-Lys reconnaît qu'il n'y a plus trace de la fameuse mosquée.

La légende fut soigneusement enregistrée par Duvivier, et c'est dans ses papiers que l'ont retrouvée les auteurs cités plus haut.

Elle est classique maintenant. — Il y a quinze ou vingt ans, il fut question de bâtir une mosquée à Paris; un journal orientaliste (je n'ai plus l'indication sous les yeux), n'a pas manqué de rappeler la priorité de la mosquée de Buzancy.

Les cartes postales la plaque en marbre ne feront que consolider cette pseudo-légende, qui n'a pas cent ans d'âge.

Dr O. GUELLIOT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La pêche à la ligne sur la Moselle. — Ausone la décrit longuement (*Moselle*, vers 247 sqq.). On trouvera le commentaire de ses vers dans un bas-relief du musée de Metz (Espérandieu, n° 4313), qui représente le défunt armé de sa ligne, aussi bien conditionnée que pourrait l'être celle d'un pêcheur moderne. Je demande à un professionnel d'examiner le monument.

L'an qui vient et l'an qui s'en va. — On a l'habitude de voir un dieu gaulois à deux têtes dans un monument de Reims qui représente (Espérandieu, t. V, p. 21) d'un côté un vieillard barbu tenant un bâton noueux, de l'autre un adolescent tenant une patère. Cela figure la fin de l'année et l'*annus novus*. Les figures sont imitées de celles qu'on trouve sur des monnaies impériales. Ce monument n'a rien de celtique et est tout à fait romain et classique.

Cavernes paléolithiques. — Nouvelle publication de l'Institut de paléontologie humaine (fondation Albert Ier, prince de Monaco) : *La Pileta à Benaojan* (*Malaga*), par l'abbé Breuil, le Dr Obermaier et le colonel Willoughby Verner; Monaco, Chêne, 1915, grand in-4° de 68 pages, 22 pl. Figures d'animaux peintes ou gravées, signes tectiformes, pectiformes, scaliformes.

Pesons de fuseau. — M. Héron de Villefosse a rendu un nouveau et signalé service à nos antiquités nationales en réunissant en un petit *corpus* toutes les inscriptions sur pesons de fuseau, si déplorablement dispersées dans le recueil de Berlin. Beaucoup de ces inscriptions sont latines. Mais plusieurs paraissent celtiques et méritent d'être examinées de très près à ce point de vue par les linguistes, ce que, je crois, ils n'ont pas encore songé à faire. Héron de Villefosse, *Pesons de fuseau avec inscriptions latines*, extrait du *Bulletin archéologique*, 1914 (1915), in-8° de 24 pages.

G. Déchelette. — Les journaux scientifiques allemands publient des articles nécrologiques sur G. Déchelette (G. Kossinna, dans *Mannus*, 1914, p. 346-7; Schuchhardt, dans *Prähistorische Zeitschrift*, 1914, p. 368-9), sans parler des comptes rendus du dernier volume du *Manuel* et de la *Collection Millon :* comptes rendus et nécrologies très détaillés, sans note discordante, élogieux, respectueux, reconnaissants, objectifs. — Parfait : mais ce ne sont pas nos mains qui sont tachées du sang de Déchelette. Et s'il est mort, c'est parce que la nation de ces hommes l'a voulu.

Apollon Anextiomar. — Dans le dernier fascicule de l'*Indicateur des antiquités suisses* (1915, in-8°, p. 27), M. W. Cart publie une inscription trouvée au Champ Baccon près d'Avenches :

ANEXTIOMARAE	*Anextiomarae*
ET AVG	*et Augusto*
PVBLIC^{us} AVNVS	*Publicius Aunus*

Ici, il s'agit d'une déesse, *Anextiomara*. Ailleurs, comme le remarque l'éditeur, le nom sert d'épithète à Apollon, *Apollo Anextiomarus*. — M. Cart croit à la possibilité de lire *Anextlo-* au lieu de *Anextio-*. *Anextio-*, d'après la photographie, me paraît plus probable. Voilà donc une preuve de plus que la plupart des noms de dieux celtiques ne sont que des noms communs, servant à plusieurs usages, vraiment passe-partout. — *Marus* signifie « grand » et correspond ici à une sorte de superlatif, comme *andossus* dans les noms sacrés de l'Aquitaine.

A propos de ce Champ Baccon où a été trouvée l'inscription, je demanderai à M. Cart si le mot est ancien. Je crois bien qu'il y a un radical celtique de ce genre qui a fourni des noms de forêts, de lieux, d'hommes et de dieux, radical qui se retrouve dans l'aquitain *baico-*, et qui doit être l'équivalent du latin *fagus*.

Septime Sévère et les Helvètes. — Le même fascicule renferme la dédicace des Helvètes à Septime dont la *Revue* a déjà parlé (1916, p. 57). Je me demande si cette dédicace n'est pas un nouveau témoin de la marche de Septime Sévère contre Albinus. On sait que Septime est passé par la Suisse en 196-197.

L'archéologie et les tranchées. — Hélas ! nos ennemis aussi font des fouilles chez nous, A Arancy, près de Laon, ils ont exploré un cimetière mérovingien ; entre Arras et Lille, un souterrain taillé dans le roc, qu'on croit être une exploitation de silex ; à Bucy-le-Long, à l'est de Soissons, un cimetière gaulois à fosses creusées dans le gravier (*Prähist. Zeits.* de 1914).

Encore et toujours Hauser. — Dans une séance de la Société de Préhistoire allemande, Hauser a fait une conférence sur ses « merveilleuses » découvertes dans la région de la Vézère, notamment « un système d'écriture figurée paléolithique » et « le premier lieu de culte paléolithique » (*Mannus*, 1915, p. 190-8). Nous entendrons souvent encore parler de lui. Mais quoi qu'il arrive, *il ne faut pas* qu'on le revoie chez nous.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

P. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage :* 1re partie : *Carnets de fouilles ;* 2e partie : *Études diverses*. Paris, Auguste Picard, 1915; 2 vol. in-8o de XLIII-621 pages, avec CCCXL planches.

Cet ouvrage, abondamment illustré, se compose de deux sections distinctes, mais qui se complètent l'une l'autre. Dans la première, on a transcrit les carnets où Paul Gauckler avait consigné, au jour le jour, ses remarques sur les fouilles que, durant six ans (janvier 1899-janvier 1905), il dirigea en divers points de la nécropole de Carthage : plage de Dermech, terrain d'Ancona, domaine beylical de Dhar-Morali, hauteurs de Bordj-Djedid, colline de l'Odéon. La seconde réédite une série d'études qui avaient paru dans nombre de collections savantes et dont la réunion constitue un précieux instrument de travail. En tête de la première partie, une introduction, rédigée par M. D. Anziani, dégage, avec beaucoup de justesse et de clarté, l'importance de cet ensemble de documents.

L'ordre suivant lequel M. Gauckler poussa ses tranchées de recherches correspond au développement historique de Carthage. Il y a lieu de croire, en effet, que les navigateurs sidoniens, quand ils découvrirent ce golfe, s'établirent d'abord à Dermech et que là grandit la ville naissante de Cambé. Puis, « l'arrivée de Didon et des fugitifs tyriens vint donner à l'humble *emporium* une importance inattendue : il lui fallut s'étendre, le long du rivage, sur de nouveaux terrains. L'on fonda alors une *Nouvelle Cité (Kart hadasht)*, au sud de Cambé, entre Byrsa et le Cothon, dans la région à laquelle les indigènes du pays réservent aujourd'hui encore le nom topique de Carthage (*Kartagenna*)... C'est évidemment de l'endroit où s'installèrent d'abord les premiers émigrants phéniciens qu'il faut partir pour explorer d'une façon méthodique et complète les nécropoles de Carthage : en s'éloignant peu à peu du centre primitif de la ville, normalement à l'arc de collines qui l'entoure, l'on peut suivre sans interruption à travers les siècles, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine, l'évolution de la tombe punique, les modifications qu'elle a subies au cours des âges dans son aspect, ses dispositions générales et son mobilier funéraire » (p. 501).

Voici comment M. Anziani résume ces transformations de la nécropole.

A Dermech, « un type de sépulture prédomine : la fosse simple creusée dans le sable vierge ou dans le rocher » (p. xv). Les premiers tombeaux datent du VIIIe siècle. « Leur mobilier consiste en poteries locales : jarres à fond conique affectant la forme d'un obus, œnochoés lourdes en terre grise, lampes protopuniques en forme d'écuelles découvertes aux bords à peine froncés pour délimiter les canaux des deux mèches » (p. XVII). A noter aussi les masques grimaçants en terre cuite, amulettes destinées sans doute à épouvanter les violateurs.

Deux autres genres de sépultures voisinent avec les précédentes : les fosses à dalles et les tombeaux construits. « La fosse à dalles ne diffère de la fosse archaïque que par la présence d'une, deux ou trois dalles plates de recouvrement » (p. XVIII). Parmi les bibelots qui s'y rencontrent, on signalera les boucles d'oreille à pendant en forme de *tau*, dites à croix ansée ou croix de vie. Quant aux tombeaux construits, « leurs parois sont constituées par des dalles rectangulaires en tuf, placées debout sur leur tranche en rangées superposées ; le toit à double pente est fait de dalles contrebutées ; la porte, généralement monolithe, est surmontée d'une façade verticale carrée, plus haute que le toit » (p. XIX). Mêmes bijoux que dans les fosses, mais plus riches. On trouve notamment « des bagues à chatons gravés enchâssant des scarabées en cornaline ou en pâte de verre, des cylindres à têtes d'animaux, des bracelets massifs, des colliers de perles et de pendeloques à boisseaux, dont les petits cubes surmontés de pyramides grenues rappelaient aux marchands de Carthage les mesures de blé qu'on versait dans leurs magasins » (p. XX).

Après ces monuments, qui ont dû être à la mode depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au dernier quart du VIIe, « commencent deux régions nouvelles : celle des sarcophages et celle des fosses à porte. Toutes deux sont caractérisées par une modification essentielle dans l'architecture tombale : la chambre funéraire est pourvue d'un puits d'accès à section rectangulaire, sur lequel elle s'ouvre par un orifice carré » (p. XX-XXI). C'est le type classique du tombeau punique. Il a pris naissance dans les dernières années du VIIe siècle ou dans les premières du VIe. Diverses particularités le caractérisent : la présence du fer, la substitution des colliers d'amulettes égyptiennes aux colliers de pendeloques, la disparition graduelle de la céramique étrusque et corinthienne, l'apparition d'« une autre variété d'œnochoés, dont la panse renflée est munie d'un long goulot horizontal ou légèrement relevé : les *bazzoulas* » (p. XXIII).

Le terrain d'Ancona nous amène au Ve siècle. Cet âge continue à importer simultanément les œuvres helléniques et les produits orientaux : ici, le dieu égyptien Knouphis à tête de bélier ; là, Déméter, tenant Koré sur ses genoux : « avec cette pièce apparaît pour la pre-

mière fois à Carthage la déesse grecque dont le culte s'étendra jusqu'à se confondre avec celui de Tanit, et dont la tête ornera les monnaies puniques » (p. XXIX).

A Dhar-Morali, où nous abordons le IVe siècle, deux grandes nouveautés se manifestent : l'apparition de la monnaie et celui du rite de l'incinération. L'usage de la monnaie s'est vite généralisé : « presque toutes les fosses des IVe et IIIe siècles contiennent une, deux ou plusieurs pièces de bronze, enveloppées dans de petits sachets de toile » (p. XXX). L'usage de l'incinération a produit la tombe collective : « un mort brûlé, non seulement tient fort peu de place, mais perd quelque chose de sa personnalité ; on ne songe plus à lui réserver un caveau qui lui rappelle sa demeure » (p. XXXIV).

Sur le Bordj-Djedid, les tombes sont encore de type mixte : à inhumation et à incinération. Sur la colline de l'Odéon, la pratique de l'incinération se développe. Les tombes de ce quartier appartiennent toutes aux derniers temps de Carthage. Un autre échantillon de poterie s'y multiplie : « c'est l'*askos*, vase à deux goulots en forme de panier, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la céramique indigène de l'Afrique » (p. XXXVIII). Les sépultures de ce quartier trahissent la décadence : « Le culte des morts s'est affaibli ; les traditions se perdent ; la cité s'appauvrit. Ce n'est plus la Carthage du Ve siècle, maîtresse de l'Afrique, de la Sardaigne, de la moitié de la Sicile, reine des mers ; c'est Carthage après Zama, humiliée, ruinée, traînant les dernières années qui lui restent à vivre » (p. XL).

M. Anziani termine son étude par des observations que les historiens mettront à profit. L'une est que le contenu des tombeaux carthaginois ne répond nullement à la réputation d'opulence et de luxe éblouissant dont la rivale de Rome jouissait chez les Anciens : aucune des sépultures « n'a livré de trésors comparables à ceux qu'on a exhumés à Mycènes, à Préneste, à Caeré » (p. XL). L'autre est que le génie punique n'a jamais senti le besoin du renouvellement : les artistes carthaginois, — « si tant est qu'il y eût à Carthage autre chose que des artisans, — se sont contentés de reproduire sans cesse les mêmes modèles de bagues, de pendants d'oreille, de scarabées, d'amulettes empruntées à la mythologie égyptienne ou syrienne » (p. XLI). Une troisième est « cette prédilection pour les amulettes, et spécialement pour les figures grimaçantes, caractéristique des peuples africains » (p. XLII). Enfin, « l'indifférence aux formes des objets, l'amour de la matière précieuse pour sa rareté, de l'or pour l'or, dénotent un peuple de marchands âpres au gain. Ce sont bien là les traits essentiels du peuple carthaginois, tel qu'il apparaît dans l'histoire » (p. XLII-XLIII).

Une des originalités du recueil posthume des travaux de Paul Gauckler est la publication, en fac-similé, des carnets de fouilles. Ces

planches, avec leurs dates, leurs notes, leurs croquis, nous transportent au bord de la tranchée, dans le plein air de la découverte. On nous dit s'il fait beau ou s'il y a de la pluie, si c'est le sirocco ou le mistral qui souffle. Nous voyons se succéder les visiteurs : Cochery, Révoil, Hanotaux, de Lanessan, la reine de Portugal, Fallières. Les matériaux nous apparaissent au milieu des mille détails de la réalité ambiante. Puisque le but de Mlle Gauckler, en éditant ces volumes, a été de soustraire l'œuvre interrompue de son frère à la submersion du temps, son espérance ne sera pas déçue. L'évocation, sous cette forme directe, est d'une franchise vivante.

GEORGES RADET.

Clinton C. Conrad, *The technique of continuous action in roman comedy*. Menasha, Wisconsin, The Collegiate Press, George Banta publishing Company, 1915 ; in-8° de 86 pages.

Thèse de doctorat en philosophie, soutenue devant l'Université de Chicago. Le titre de cette dissertation est, à première vue, obscur et n'en révèle pas nettement l'objet. C'est une contribution intéressante à l'étude de cette question très controversée : à quelle date a pris vigueur, dans la comédie, la loi des cinq actes ? Dans la tragédie, la division normale en cinq actes est expressément attestée, à partir de l'époque hellénistique. Mais, en ce qui concerne la comédie, nous sommes moins renseignés. A la vérité, la majorité des critiques inclinent à attribuer aux pièces de la Comédie nouvelle cinq actes. Il faut avouer toutefois que c'est là une simple présomption : les assertions d'un Donat et d'un Evanthius sont sujettes à caution, et l'état trop fragmentaire des comédies de Ménandre, récemment retrouvées, ne permet pas d'y déterminer avec certitude le nombre des entr'actes. La solution ne pouvant être atteinte par voie directe, nombre d'érudits l'ont cherchée indirectement, à travers la comédie latine. Si Plaute et Térence avaient, en effet, pratiqué la loi des cinq actes, il ne subsisterait guère de doute que c'était là une convention héritée de leurs modèles grecs. Malheureusement, ces recherches ont abouti aux résultats les plus contradictoires : aucune division en actes, division en trois actes, en cinq actes, en un nombre variable d'actes. Dans ce désaccord, le seul point qui parût ferme (et qui est, du reste, à la base de toutes ces hypothèses), c'est que tout entr'acte se place nécessairement à un endroit où la scène reste vide. Or, l'objet de la thèse de M. Conrad est précisément de ruiner ce critérium même. Il y étudie la technique de l'action continue dans la comédie latine, c'est-à-dire les procédés, les artifices par lesquels les comiques latins s'ingénient, entre le départ et la rentrée en scène d'un ou de plusieurs acteurs, à assurer la continuité ou du moins un semblant de conti-

nuité de l'action. Puis, il montre cette technique appliquée même dans certains passages où, la scène restant vide, on a généralement admis un entr'acte. D'où il conclut que le vide de la scène n'est pas, en lui-même, le signe certain d'une pause de l'action. Ce qui, finalement, l'amène à induire que, à Rome du moins, les représentations comiques étaient continues, sans entr'actes. Et je crois bien qu'il a raison.

O. NAVARRE.

Henry Bartlett van Hœsen, *Roman cursive writing*. Princeton, University Press; London, Humphrey Milford; Oxford, University Press, 1915; 1 vol. in-8° de VIII-268 pages avec planches.

Dans un chapitre d'introduction, M. van Hœsen expose brièvement les doctrines relatives à l'écriture latine, ainsi que les diverses définitions et classifications proposées par les paléographes. Depuis les études de Wessely, Tangl, Steffen, Prou, on distingue une ancienne et nouvelle cursive; mais, tandis que les uns font sortir l'ancienne cursive de la capitale et la nouvelle de l'onciale qui se serait développée ultérieurement, d'autres admettent que de la capitale est née l'onciale, d'où proviendrait la cursive ancienne devenue peu à peu la cursive nouvelle. M. van Hœsen rappelle le problème; mais il ne l'abordera même pas. Abandonnant pour le moment la distinction entre la nouvelle et l'ancienne cursive, dont les frontières ne sont pas encore déterminées, il déclare qu'il étudiera, sous le nom de *cursive romaine*, à l'exclusion de la demi-cursive ou cursive littéraire, l'écriture des siècles anciens, intermédiaire entre la capitale et la cursive proprement dite; puis, les cursives des siècles suivants jusqu'à la fin du VII° siècle. Son livre est moins une histoire de cette écriture qu'une contribution, d'ailleurs précieuse, à cette histoire. C'est une série d'analyses minutieuses, lettre par lettre, des documents qui nous sont parvenus, classés chronologiquement : graffiti, tablettes de plomb et de cire (chap. II, p. 21-31), ostraka et papyrus (chap. III, p. 32-224). Un dernier chapitre résume l'histoire de chaque lettre. La précision des descriptions, l'abondance des fac-similés, qui permettent toujours ou presque toujours de vérifier les assertions de l'auteur, font de cette dissertation un ouvrage capital, un secours indispensable pour tous ceux qui auront à déchiffrer et à dater des cursives latines [1].

PIERRE JOUGUET.

1. Quelques remarques de détail : il eût été préférable pour la désignation des papyrus, d'employer les abréviations proposées depuis longtemps déjà par Wilcken dans l'*Archiv*, et adoptées par tout le monde. P. 153, notes, fautes d'impression, faciles à corriger dans la citation française. Le n° 53 publié dans l'*Archiv* III (1906), p. 339-348, est le Pap. Théad. 13 et porte dans la collection du Caire le n° 10882. Le n° 57 est le Pap. Bouriant 1, et fait partie de la collection de l'Institut de papyrologie de Lille.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La géographie de l'Exode. — On a signalé plus haut (p. 76) l'intérêt du travail de M. Maurice Vernes sur l'itinéraire de Moïse au Sinaï. Le dernier fascicule paru du *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie* (t. XXIII, p. 359-518) nous apporte à son tour une contribution de première importance à *La géographie de l'Exode*. Elle est due à M. Léon Cart, qui la publie en appendice à une relation de voyage dans le Sinaï et dans l'Arabie Pétrée.

Marbres de Milan. — On ne possédait que de rares notices ou des reproductions incomplètes des sculptures conservées au Castello Sforzesco. M. Espérandieu, l'infatigable éditeur des *Bas-reliefs de la Gaule romaine* (cf. ci-dessus, p. 145), nous donne un précieux catalogue illustré des marbres grecs et des marbres gréco-romains (*Les monuments antiques figurés du Musée archéologique de Milan*, I, extrait de la *Revue archéologique;* 55 pages in-8° et 56 figures. Paris, Leroux, 1916).

G. RADET.

NÉCROLOGIE

J.-A. Sens.

Nos *Annales* ont récemment perdu un de leurs meilleurs et de leurs plus dévoués collaborateurs, Sens (Jean-Arnaud), né à Bordeaux le 18 septembre 1859, mort dans notre ville le 19 mars 1916.

Entré, en juin 1888, à l'imprimerie Gounouilhou, il y était devenu chef d'atelier. Son esprit d'ordre, sa compétence technique, son dévouement attentif se dépensaient sans relâche pour nos publications. D'une santé fragile, il puisait, dans un sentiment très haut du devoir, l'énergie nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Sa valeur morale doublait sa valeur professionnelle. C'était un brave homme, simple, droit, sûr. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un admirable travailleur, honorant le métier, et, suivant le mot que M. Jullian m'écrivait à son sujet, « glorifié par l'outil même, comme d'autres par l'épée ».

G. RADET.

7 avril 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(*Suite.*)

IV. L'anonyme du *Papyrus de Gourob*.

U. Wilcken a réédité dans sa *Chrestomathie*[1] le « Papyrus de Gourob », autrement dit la *Relation sur les opérations de la flotte égyptienne en Syrie durant l'année 246*, dont nous devons la découverte à Flinders Petrie et la première publication à Mahaffy et à Smyly. Aussi s'est-on remis à parler de ce document célèbre; et voici que sur lui, pour s'exprimer comme M. A. Bouché-Leclercq[2], les dissertations recommencent de s'accumuler. Celles que j'ai pu consulter sont dues à U. Wilcken[3], à G. de Sanctis[4] et à A. Bouché-Leclercq[5] lui-même.

Quel est l'auteur de la relation? C'est la question qu'on

1. Mitteis-Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, I (1912), n. 1, p. 4-7. — Je rappelle que j'ai moi-même tenté une reconstitution partielle du Papyrus de Gourob en 1906 (*BCH*, 1906, 330 sqq.). Beaucoup des suppléments que j'avais proposés, sous d'expresses réserves et seulement à titre d'essai, ont été écartés par Wilcken. Mais j'ai vu avec satisfaction que ma lecture Πυθαγόρας [καὶ Ἀριστοκλῆς] (col. I, l. 23-24) est définitivement admise; elle donne la clé des lignes qui suivent. Je suis heureux aussi de constater que le dernier éditeur ne doute pas que les lignes de la col. IV ne soient, à droite, presque complètes. A la col. III, je reconnais volontiers m'être tout à fait mépris en maintenant (l. 3) la lecture εἰς ὅλους d'abord donnée par Mahaffy, au lieu d'adopter la correction εἰς Σόλους, et en acceptant (l. 8) la lecture Σελ(ευκεί)ων, proposée par Ad. Wilhelm. Notons ici que l'ethnique Σόλοι οἱ Κιλικιοι (l. 3) ne se trouve pas seulement chez Aelien et chez Athénée, mais aussi chez Polybe (XXI, 24, 10): οἱ Ῥόδιοι — ἀξιοῦντες περὶ Σόλων τῶν Κιλικίων. Le nom de Soloi et celui des Σολεῖς étant sûrement rétablis aux l. 3 et 8, il en résulte que les opérations dirigées par Pythagoras et Aristoklès eurent bien pour théâtre la Cilicie; j'avais cru à tort que l'objectif en était Séleucie-sur-l'Oronte. — J'ignore du reste pourquoi cette opinion, — qui était celle aussi de Ad. Wilhelm et de Beloch —, a été qualifiée par Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 556) de « retour un peu attardé à l'hypothèse anticilicienne de Köhler », car elle est tout juste l'opposé de l'hypothèse de Köhler, laquelle n'est pas le moins du monde « anticilicienne ».

[Depuis que ces pages ont été rédigées, j'ai pris connaissance du dernier fascicule de l'*Hermes* [juillet 1914] parvenu à la Bibliothèque de l'Université de Paris. Il contient (p. 447 et suiv.) une étude de Wilamowitz sur la même question. Les conclusions de l'auteur concordent pour le principal avec les miennes.]

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 97, 1.

3. *Ibid.* 1-3.

4. G. de Sanctis, *Contributi alla Storia dell' impero Seleucidico; II. Il papiro di Gurob e la guerra Laodicea* (*Atti della R. Accad. delle Scienze di Torino*, XLVII [1911-1912], 801 sqq.).

5. Bouché-Leclercq, *ibid.* II, 555-560. Dans le tome I de l'*Histoire des Séleucides*, 98-99, le même savant penchait fortement à croire que Ptolémée avait écrit la relation.

agite le plus volontiers, et l'intérêt en est, en effet, considérable. Personne n'admet plus, comme le voulut d'abord Mahaffy, que ce texte précieux soit une lettre d'un soldat écrivant à sa famille. On sait que Köhler[1] y pensa voir un rapport rédigé par l'amiral ou navarque de la flotte égyptienne. Depuis la découverte de la IVe colonne du papyrus, Mahaffy et Smyly[2] n'ont point hésité à attribuer ce « rapport », ou cet historique, à Ptolémée Évergétès; et c'est l'opinion où nous nous rangeâmes, Ad. Wilhelm[3] et moi[4], après avoir montré que la colonne IV est presque intégralement conservée. Cette opinion est aujourd'hui très vivement combattue, ou même rejetée, par les critiques dont j'ai tout à l'heure cité les noms, et le « navarque » de Köhler a retrouvé faveur. Pourtant, j'estime encore très probable que notre « anonyme » est bien le troisième Ptolémée. Les objections de Wilcken, de G. de Sanctis et de Bouché-Leclercq ne m'ont point grandement ému. Je les vais passer en revue, et vérifier si elles sont telles qu'il ne reste qu'à s'incliner.

1. La première est d'ordre grammatical. Wilcken n'admet pas que Ptolémée appelle Bérénice, sa sœur, ἡ ἀδελφή. Il juge que la grammaire est par là offensée, et il lui déplaît qu'un roi commette un solécisme. « Si Ptolémée avait tenu la plume, dit-il, c'est ἡ ἀδελφή μου qu'on devrait trouver dans le texte[5]. »

Pardon. Notre narrateur s'exprime toujours à la première personne du pluriel; ἡ ἀδελφή μου est donc impossible. C'est ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡ ἀδελφὴ ἡμῶν, si la critique de Wilcken est fondée, qu'aurait dû écrire Ptolémée. Et, de fait, Philadelphe, dans sa lettre au peuple de Milet, s'exprime ainsi (*Delphinion in Milet*, 300, n° 139, l. 4) : διὰ τὸ καὶ τὸμ πατέρα τὸν ἡμέτερον ὁρᾶν οἰκείως τε πρὸς τὴμ πόλιν διακείμενον —. Et, pareillement, dans la lettre d'Antiochos VIII à Ptolémée Alexandros, on lit (*OGI*, 257, l. 5)[6] : Σελευκεῖς τοὺς ἐν Πιερίαι — τῶι πατρὶ ἡμῶν προσκληρωθέντας κτλ.

1. U. Köhler, *Sitz.-ber. Berl. Akad.* XXV (1894), 457-460.
2. Mahaffy et Smyly, *Cunningham Memoirs*, XI (1905), 336 sqq.
3. Ad. Wilhelm, *Jahresh.* 1905, *Beibl.* 123.
4. *BCH*, 1906, 341-342.
5. Wilcken, *ibid.* 3.
6. D'après Ad. Wilhelm, *G. g. A.* 1898, 212.

Mais ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡμῶν, qui serait *possible*, est-il nécessaire? En aucune façon. J'observe, en effet, que, dans sa lettre aux Milésiens, si Philadelphe appelle son père ὁ πατὴρ ὁ ἡμέτερος, il appelle (l. 9) son fils ὁ υἱός; que, dans l'édit d'Ériza (*OGI*, 224), Antiochos II désigne par les simples mots ἡ ἀδελφή la « sœur reine » Laodiké (l. 37)[1] : ὅπως — φανε[ρ]ὰ [γέν]η[τ]αι (?) ἡ [ἡ]μετέρα καὶ ἐν τοῦ[τοις πρὸ]ς τὴν ἀδελφὴν προαίρεσις —; qu'Antiochos, fils aîné d'Antiochos III, dit, en parlant de son père, ὁ πατήρ (*OGI*, 232, l. 4-5; 15-16) : οἱ παρ' ὑμῶν πεμφθέντες πρὸς τὸν πατέρα θεωροί — ἔχοντος οὖν τοῦ πατρὸς περὶ τοῦ δήμου τὴν φιλανθρωποτάτην διάληψιν —; que, dans le discours que lui fait tenir Polybe (XXI, 20, 2; 6), Euménès emploie indifféremment ὁ πατὴρ ὁ ἡμέτερος et ὁ πατήρ : δοκῶ δὲ καὶ τὸν πατέρα τὸν ἡμέτερον, εἴπερ ἔζη, τὴν αὐτὴν ἂν προέσθαι φωνὴν ἐμοί — τὴν μὲν προαίρεσιν τὴν τοῦ πατρὸς διεφύλαξα —; que, dans une des lettres à Attis (*OGI*, 315, v), Attale (II) appelle son frère (Euménès II) ὁ ἀδελφός (l. 42) : πυθόμενος ἐληλυθέναι τὸν ἀδελφὸν ἐπὶ τὸ στρατόπεδον, etc.

On voit par ces exemples que ἡ ἀδελφή n'est pas moins correct que ἡ ἀδελφὴ ἡ ἡμετέρα ou ἡμῶν. Ainsi l'objection est négligeable.

2. G. de Sanctis en soulève une autre, tirée du style du document. « ... Io non so, écrit-il, come non si sia avvertito ad es. che la frase (εἰσέλθομεν εὐθέω[ς] πρὸς τὴν ἀδελφήν) καὶ μετὰ ταῦτα πρὸς τῶι πράσσειν τι τῶν χρησίμων ἐγινόμεθα [col. IV, l. 21-22] è d'un subalterno che dà discarico al suo superiore dell' impiego del suo tempo, non di un re che riferisce circa il suo operato. »

Pardon, c'est ici, si je ne me trompe, affaire de traduction. Il est sûr que si l'on traduit : « Nous entrâmes chez « la sœur », après quoi nous nous empressâmes de faire quelque chose d'utile... », ce langage — en vérité bien déplaisant pour Bérénice — ne pourra convenir qu'à un subalterne, tenu de rendre compte à son supérieur de l'emploi de tous ses

1. Cf. l. 13-14 : βουλόμενοι τῆς ἀδελφῆς βασιλίσσης Λαοδίκ[ης τ]ὰς τιμὰς ἐπὶ πλεῖον αὔξειν. Sur ce document, voir, en dernier lieu, Kaerst, *Gesch. des hellenist. Zeitalt.* II, 422-423; selon ce critique, l'édit doit être attribué, comme je l'avais d'abord supposé, à Antiochos II, en sorte que Laodiké serait bien la sœur du roi.

instants, et soucieux de lui montrer qu'il n'est pas homme à en perdre un seul. Mais si l'on traduit, en prenant soin de ne pas séparer καὶ μετὰ ταῦτα κτλ. de ce qui suit : « Nous entrâmes chez notre sœur, après quoi nous fûmes vaquer aux affaires, donnant, d'une part, audience aux officiers, aux soldats et aux gens du pays, et, d'autre part, tenant conseil sur l'ensemble (des opérations) », ce langage n'aura rien de ridicule ni de singulier dans la bouche d'un souverain, chef d'armée, qui fait, jour par jour et presque heure par heure[1], un précis circonstancié de l'expédition qu'il dirige. Or, la seconde traduction est la seule acceptable. Comme le montrent quantité d'exemples épigraphiques, τὰ χρήσιμα, dans la langue hellénistique, a le sens, tantôt d'« avantages » et tantôt d'« intérêts »[2] ; et πράσσειν τὰ χρήσιμα est une locution toute faite[3], qui signifie soit « procurer des avantages à... », soit « travailler aux intérêts de... ». Ici, il s'agit naturellement des intérêts généraux de l'armée, auxquels se consacre Ptolémée après avoir salué sa sœur.

Cette seconde objection n'est pas plus redoutable que la précédente.

3. Passons aux objections historiques. J'en rencontre d'abord une qu'on estime très forte. — « Avant tout, dit Wilcken[4], il faut oberver que, d'après Polybe (V, 58, 11), le roi d'Égypte a attaqué la Syrie avec son armée de terre, non

1. Cf. col. II, l. 17-18 ; 21 ; col. IV, l. 20, etc.

2. C'est évidemment le sens d'« intérêts » qu'a l'expression τὰ χρήσιμα dans des phrases telles que celles-ci : ο[ὐθενὸς] ἀφίσταται (ὁ δῆμος) τῶν ἡμῖν χρησίμων (*OGI*, 12 — *Inschr. Priene*, 15, l. 12-13 : lettre de Lysimaque à Priène); — ἐπαινέσαι μὲν Εὐμένη διότι ἐμ παντὶ καιρῶι πρόνοιαν ποεῖται τῶν τῶι δήμωι χρησίμων καὶ τοὺς εἰς ταῦτα συναντιλαμβανομένους τῶν πολιτῶν τιμᾶι τε καὶ στεφανοῖ (*OGI*, 267, l. 25-26 : Pergame); — ὅπως — Θευκλῆς — προθυμότερον αὐτὸν παρέσχηται εἰς τὰ τοῦ δάμου χρήσιμ[α] (*Klio*, II, 332, l. 42 : Kos); — ὅπως οὖν καὶ — πολλοὶ τὰν αὐτὰν αἵρεσιν ἔχωντι εἰς τὰ χρήσιμα τᾶι πόλει (Collitz-Bechtel, 3572, l. 4-9 : Kalymna), etc. Je profite de l'occasion pour faire observer que, dans le décret de Kos (Collitz-Bechtel, 3612, l. 7), il faut écrire : πρόθυμον αὐτὸν διατ[ελεῖ παρεχόμενος ἐς τὰ] τοῦ δάμου χρή[σιμα] (et non χρήματα). Même correction à la l. 9 du décret 3611. Les premières lignes de ce dernier décret sont, elles aussi, mal restituées ; à la l. 5, lire [οἰκειοτα]τος, au lieu de [φιλότη]τος — ; à la l. 17 : φίλο[ν αὐτὸν παρέχηται] au lieu de φιλό[τητα παρέχηται]. A la l. 5 du décret 3612, remplacer φιλότητος par οἰκειότατος. Au reste, ces deux textes réclament, dans presque toutes leurs parties, une attentive revision.

3. Cf. Collitz-Bechtel, 3659 (Kalymna), l. 3-4 : πάντα πράσσων τὰ χρήσιμα διατετέλεκε τᾶι πατρίδι. Emploi semblable de κατασκευάζειν et συγκατασκευάζειν : *Inschr. Priene*, 107, l. 12-13 ; 108, l. 172 (cf. *BCH*, 1907, 386) ; *OGI*, 339, l. 7-8 : (Sestos), etc.

4. *Ibid.* 3.

avec sa flotte, et que c'est avec son armée qu'il a conquis Séleucie. L'auteur de la relation est, au contraire, à la tête de la flotte... » — Bouché-Leclercq[1] : « Ptolémée avait pris la voie de terre... » — G. de Sanctis[2] : « Nè so come possa dimenticarsi che la fonti concordemente... accennano ad una spedizione terrestre del re, non ad una sua spedizione marittima... — Le fonti litterarie mostrano il re al comando dell' esercito invasore... »

Pardon. De « texte littéraire » digne d'attention, il n'y en a qu'un seul, celui de Polybe; car je ne puis croire qu'on soit disposé à faire grand état, soit du *Ptolemaeus... relicto regno cum omnibus viribus advolat* de Justin (XXVII, 1, 6), soit du ἐς Συρίαν ἐνέβαλε [Πτολεμαῖος] d'Appien (*Syr.* 65)[3], soit du *venit cum exercitu magno* [*Ptolemaeus*] *et ingressus est provinciam... Seleuci... Callinici* de Saint Jérôme [Porphyre] (*in Dan.* XI, 7-9). Ce sont là façons de parler trop vagues et qui ne nous peuvent rien apprendre. Voyons donc ce que dit Polybe dans le résumé — en onze mots — qu'il a fait de l'expédition d'Évergétès en Syrie. Voici (V, 58, 11) : στρατεύσας [ὁ Εὐεργέτης ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος] εἰς τοὺς κατὰ Συρίαν τόπους ἐγκρατὴς ἐγένετο ταύτης τῆς πόλεως [Σελευκείας]. C'est de là que l'on conclut que le roi envahit certainement la Syrie par terre. Mais cependant nos plus modestes dictionnaires nous enseignent que στρατεύειν signifie « faire une expédition sur terre *ou sur mer* ».

Au reste, reportons-nous à l'inscription d'Adulis (*OGI*, 54). Il s'y trouve aussi un résumé — celui-là officiel, fait en Égypte et pour les Égyptiens — de la grande expédition de Ptolémée III. J'en transcris ici les premiers mots (l. 8-10) : ἐξεστράτευσεν (βασιλεὺς μέγας Πτολεμαῖος) εἰς τὴν Ἀσίαν μετὰ δυνάμεων πεζικῶν καὶ

1. *Hist. des Séleucides*, II, 556. Il est vrai que plus haut (*ibid.* I, 99) le même auteur écrit, et avec toute raison : « L'interprétation littérale de l'assertion émise en passant par Polybe est respectée, si c'est Ptolémée lui-même qui entre à Séleucie avec la flotte. Il n'y a point incompatibilité, à plus forte raison contradiction, entre le texte de Polybe et celui du papyrus. »

2. G. de Sanctis, *ibid.* 805.

3. Ce texte d'Appien est dénué de toute valeur, et c'est très justement que Beloch (*Gr. Gesch.* III, 1, 697, 2) le qualifie d'*autoschediasma*. Ce serait, d'ailleurs, une forte erreur de croire que ἐμβάλλειν (ou εἰσβάλλειν) ne peut se dire que d'une expédition continentale; cf. Pol. V, 68, 1 : Ἀντίοχος... συνῆγε τὰς δυνάμεις, ὡς εἰσβαλῶν καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν —.

ἱππικῶν καὶ ναυτικοῦ στόλου καὶ ἐλεφάντων κτλ. Le ἐξεστράτευσεν de l'inscription précise le στρατεύσας de Polybe et montre qu'il ne le faut pas entendre trop étroitement. Ptolémée attaqua la Syrie avec des forces de terre et de mer. Et je demande maintenant sur quoi l'on se fonde pour déclarer que le roi marcha à la tête de ses troupes et ne monta point sur sa flotte.

Donc, ici, nulle contradiction entre les « textes littéraires » (c'est-à-dire Polybe) et le papyrus interprété comme nous faisons.

Mais, dit Wilcken, « l'auteur de la relation... trouve Séleucie déjà au pouvoir des Égyptiens, » au lieu que, selon Polybe, c'est Ptolémée lui-même qui s'en est emparé.

Pardon. Il est parfaitement exact que lorsque le chef de la flotte égyptienne, — c'est-à-dire, suivant moi, le roi Ptolémée, — fait voile vers Séleucie, la ville obéit déjà aux Égyptiens : cela résulte des l. 18-19 (col. II) du papyrus, comme aussi, semble-t-il, des l. 11-14 (col. III)[1]. Mais, contrairement à ce qu'affirme Wilcken, le texte de Polybe (le même qui a été cité plus haut) n'indique pas du tout que Ptolémée ait en personne conquis Séleucie. Ce texte dit simplement qu'au cours de son expédition de Syrie, le roi « devint maître » de la ville[2] : — στρατεύσας... ἐγκρατὴς ἐγένετο ταύτης τῆς πόλεως —, sans nous apprendre dans quelles circonstances. Et, dès lors, il est fort possible que l'armée égyptienne — ou un détachement de cette armée — ait enlevé ou occupé Séleucie et Antioche, avant que Ptolémée s'y rendît avec sa flotte. J'ai peine à comprendre pourquoi G. de Sanctis[3] écarte dédaigneusement une explication si plausible; et je ne puis m'empêcher d'observer que les deux seules raisons pour lesquelles il la repousse

1. Cf. Wilcken, *Ibid.* 2-3, et ses notes à col. III, l. 11-13. A la l. 11, j'accepte le supplément [πλεύσαντας] de Wilcken; je vois que, de son côté, il adopte (l. 12, 13, 14) les restitutions ἦ|σ]αν | τ[εταγμένοι] — [φρου]ρᾶς, que j'avais proposées. On doit admettre avec Wilcken *(3)* que les officiers et les troupes qui, à Séleucie, font accueil à la flotte, sont au service ou ont passé au service de l'Égypte (après la conquête ou la reddition de la place). Le plus probable est que ces troupes sont de deux sortes, et comprennent, d'une part, des Égyptiens, de l'autre, des Syriens qui se sont donnés aux vainqueurs.

2. Noter aussi que les mots ἐγκρατὴς ἐγένετο n'impliquent pas une prise de vive force. Cf., par exemple, Pol. I, 6, 3, où les mêmes mots sont employés en parlant des Romains qui recouvrent leur ville après la retraite des Gaulois.

3. *Ibid.* 805.

sont, l'une et l'autre, sans valeur. « Les sources littéraires, dit-il, montrent le roi commandant l'armée d'invasion » : nous venons de voir ce qu'il en est. « Le papyrus, ajoute-t-il, semble garder un mutisme complet sur cette armée qui devait pourtant avoir joué le rôle principal dans l'occupation [de Séleucie][1] » : mais, tout au contraire, il semble bien qu'aux l. 11-14 de la col. III, il soit parlé de troupes, aux ordres du roi d'Égypte[2], qui occupaient Séleucie antérieurement à l'arrivée de la flotte. Et, pour ma part, j'estime très naturel que Ptolémée ne soit venu à Séleucie et à Antioche qu'après la reddition et l'occupation de ces deux villes, une fois que son autorité y eut été reconnue, et seulement pour y faire une entrée triomphale.

En tout cas, la question reste ouverte. Ici encore, c'est donc abusivement qu'on parle de contradiction démontrée entre l'interprétation que nous proposons du papyrus et le texte de ce document ou les « textes littéraires ».

4. Reste une seconde objection historique. A la différence de toutes les précédentes, elle paraît, au moins dans le premier moment, considérable, et mérite donc qu'on l'examine attentivement.

Bouché-Leclercq[3] : « D'après toute une série d'auteurs, Bérénice a été assassinée, après son fils, par les agents de Laodice, et l'auteur du rapport semble dire qu'il est arrivé à temps pour la sauver. » — G. de Sanctis[4] : « ... presupposto comune ... della tradizione ... è che Tolemeo non giunse in tempo per salvare la sorella .... E poiche siamo in piena luce di storia... è chiaro che... le interpretazioni date di recente al papiro di Gurob in contrasto con la tradizione son da respingere. Tolemeo Evergete non giunse certo ad Antiochia nè si abboccò con la sorella tra le manifestazioni di gioia del popolo e dei magnati che son descritte nel papiro... Se per davvero Berenice fosse morta, di malattia o di ferro, dopo che Tolemeo, lei viva ed effetivamente regnante, quale la rappresenta il

1. Dans le texte de G. de Sanctis, je crois que *Antiochia* (au lieu de *Seleucia*) est un *lapsus*.
2. Ci-dessus, p. 158, note 1.
3. *Ibid.* II, 556.
4. *Ibid.* 804 805.

papiro, aveva occupato Antiochia, un fatto simile non potrebbe essere scomparso senza lasciar traccia nella tradizione. »

Il est certain que toutes nos autorités[1], depuis le prophète Daniel jusqu'à Polyen, rapportent que Bérénice périt de mort violente avant l'arrivée de son frère en Séleucide[2]; il est certain, d'autre part, qu'à lire rapidement le papyrus, on a cette impression que le narrateur a trouvé la reine en vie. Il y a là une difficulté qu'on ne saurait éluder. Mais on la peut résoudre de deux façons qui, l'une et l'autre, sont satisfaisantes.

1° Regardons de près notre texte. Le narrateur indique-t-il précisément qu'il se soit « abboccò con la sorella », ainsi que l'affirme G. de Sanctis? Laisse-t-il entendre, comme le pense Bouché-Leclercq, qu'il « soit arrivé à temps pour la sauver »? Il ne dit rien de pareil; il est beaucoup plus bref, il l'est même étrangement. Il se borne à rapporter (col. IV, l. 20-21) qu' « à la chute du jour, il entra promptement chez sa sœur » : εἰσέλθομεν εὐθέω[ς] πρὸς τὴν ἀδελφήν. C'est tout; et vraiment c'est trop peu. « Quoi! dit Wilcken avec quelque raison, le roi, retrouvant enfin sa sœur vivante après tant d'alarmes, n'a, pour décrire leur première entrevue, que ces mots si secs εἰσέλθομεν πρὸς τὴν ἀδελφήν? voilà qui paraît incroyable[3]. » Mais le plus incroyable peut-être, c'est l'inertie de Bérénice[4]. N'est-il pas inouï qu'elle ne sorte pas de son palais, ne se montre pas en public, ne salue pas ses compatriotes accourus vers elle pour la défendre? Tandis que toute la cité s'empresse autour d'eux, elle seule, contre notre attente, demeure invisible, cachée... Il est sûr que, dans le récit qui nous est fait de l'entrée des Égyptiens à Antioche, cette absence du personnage essentiel a quelque chose de mystérieux. Et, sentant ici le mystère, un soupçon nous vient : si Bérénice ne donne pas signe de vie, ne serait-ce pas tout simplement qu'elle est morte? Et dans la phrase citée

1. Elles sont énumérées et en partie citées par G. de Sanctis, *ibid.* 802-804. — Ce n'est guère que pour mémoire que je mentionne le prophète Daniel. Son texte est terriblement obscur; voir la traduction qu'en donne G. de Sanctis, *ibid.* 804.

2. Je ne vois pas comment Beloch peut dire (*Gr. Gesch.* III, 2, 454) que, d'après le témoignage de Justin et de Polyen, Evergétès se mit en campagne *avant* le meurtre de Bérénice. Même affirmation chez Wilcken, *ibid.* 3, 1; cf. G. de Sanctis, *ibid.* 803.

3. Wilcken, *ibid.* 3.

4. Cf. Bouché-Leclercq, *ibid.* II, 99.

plus haut, les mots ἡ ἀδελφή ne désigneraient-ils pas, en dépit des apparences, la reine défunte? La même idée s'est offerte à l'esprit de M. Bouché-Leclercq, qui me paraît l'exprimer très heureusement en ces termes[1] : « Il y aurait, ce semble, un moyen d'expliquer la discrétion énigmatique du rapport... [adressé]... à un destinataire déjà informé de la mort de Bérénice. Il s'abstient d'appuyer sur ce sujet douloureux et il évite ainsi d'employer, par une explication inutile, des termes malsonnants que les Grecs remplaçaient autant que possible... par des euphémismes. C'est comme s'il disait : Nous nous sommes empressé d'aller saluer la dépouille mortelle ou le tombeau de la reine, dont il tait même le nom. »

On pourra trouver cette explication hardie[2]; je la tiens, quant à moi, pour acceptable. Et l'on voit que par elle tout s'arrange. Dès l'instant qué le narrateur a affaire, non à Bérénice vivante, mais à Bérénice morte, rien n'empêche plus que ce narrateur soit Ptolémée.

2° Admettons pourtant — ce qu'on pourra toujours soutenir, — que, dans la phrase εἰσέλθομεν κτλ., les mots ἡ ἀδελφή désignent Bérénice vivante. Suit-il nécessairement de là qu'elle vive en effet? Non point du tout; il se peut qu'elle soit morte, mais que l'auteur de la relation, abusant son lecteur dans quelque vue intéressée, la représente comme étant en vie[3].

Précisément, c'est ce qu'aurait fait Ptolémée Évergétès (confondu par inadvertance avec Philadelphe) selon la tradition reproduite par Polyen (VIII, 50, s. f.) et signalée très à propos par Smyly[4] :

αἱ δὲ ἀμφ' αὐτὴν [Βερονίκην] γυναῖκες ὑπερασπίζουσαι προσαπέθανον αἱ πλείονες· Παναρίστη δὲ καὶ Μανία καὶ Γηθοσύνη, τὸ σῶμα τῆς Βερονίκης κρύψασαι κατὰ γῆν, ἑτέραν κατέκλινον ὡς ἐκείνην ἔτι ζῶσαν καὶ τὸ τραῦμα

1. *Ibid.* II, 556. Je ne vois pas pourquoi, dans la suite, l'auteur fait fi de cette explication et lui préfère les nouvelles hypothèses de G. de Sanctis.

2. Le passage (col. I, l. 24; II, l. 1) τῆς ἀδελφῆς πρὸς αὐτοὺς (*sc.* Πυθαγόραν καὶ Ἀριστοκλῆ) διαπεμψαμένης ne doit causer ici aucun embarras. Il est évident qu'entre le moment où elle donnait ces ordres et celui où Ptolémée arriva à Antioche, Bérénice put passer de vie à trépas. Le mot ἀδελφή peut s'appliquer à Bérénice vivante à la col. I (l. 24) et à Bérénice morte à la col. IV (l. 21). Au reste (voir ci-après notre seconde hypothèse), il est possible aussi que les ordres donnés à Pythagoras et à Aristoklès l'aient été par ceux qui s'étaient substitués à Bérénice *censée vivante* et déjà morte.

3. C'est ce que je n'avais pas manqué d'indiquer dans *BCH*, 1906, 342.

4. *Cunningham Memoirs*, X (1905), 338.

θεραπευομένην ὑπὸ τούτων. καὶ ἐπὶ τοσοῦτον ἔπεισαν τοὺς ὑπηκόους, ἐφ' ὅσον μεταπεμφθεὶς ὑπ' αὐτῶν Πτολεμαῖος ἧκεν ὁ πατὴρ τῆς ἀνῃρημένης, καὶ διαπέμπων ἀπὸ τῆς προσηγορίας τοῦ πεφονευμένου παιδὸς καὶ τῆς ἀνῃρημένης Βερονίκης ὡς ἔτι ζώντων ἐπιστολάς, ἀπὸ τοῦ Ταύρου μέχρι τῆς Ἰνδικῆς χωρὶς πολέμου καὶ μάχης ἐκράτησε, τῷ στρατηγήματι τῆς Παναρίστης χρησάμενος.

Je n'ignore pas que Polyen a mauvaise réputation; je sais qu'il est d'usage de l'accabler de mépris; qu'on le traite couramment de conteur d'histoires et de *fabulator*[1] (alors qu'il paraît bien n'avoir été qu'un pauvre diable de compilateur); qu'on lui reproche de « voir partout des stratagèmes »[2] (alors qu'il n'a fait que récolter pieusement ceux qu'il rencontrait dans ses lectures); qu'enfin, pour rendre suspecte la tradition dont il s'agit, on l'a voulu faire remonter à Phylarque[3] (encore qu'on n'y soit nullement autorisé)[4]. Mais on ne doit se laisser ni émouvoir par ces préjugés, ni troubler par cette tendancieuse et vaine conjecture. Il est arrivé à Polyen de faire des emprunts à des auteurs dignes de toute créance; pas plus que Mahaffy et Smyly[5], je ne me crois en droit de lui opposer ici une fin de non-recevoir et de tenir pour non avenu ce qu'il nous offre. Au reste, on peut, si l'on veut, éliminer de son récit les détails d'un tour anecdotique qui lui donnent cette apparence qu'on appelle « romanesque ». Qu'on supprime Panaristé, et Mania, et Géthosyné, et la substitution, sur la couche royale, d'une pseudo-Bérénice à la reine authentique furtivement ensevelie. Réduite au principal, la tradition qu'il rapporte se ramènera à ceci : Bérénice a péri, probablement par trahison[6], dans des circonstances mal connues; — certains de ses familiers ont répandu le bruit qu'elle avait survécu à ses blessures; — ils ont réussi à faire entrer cette conviction dans le public, cependant qu'ils pres-

1. Cf. Laqueur, *Quaest. epigraph. et papyrol. sel.* 64. — Beloch, *Griech. Gesch.* III, 1, 696, 4.
2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 251, 1; *Hist. des Séleucides*, I, 93.
3. L'idée est de Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, trad. fr. III, 365, 1). Elle a été reprise et développée par Melber, dans sa prolixe et ténébreuse étude sur les sources de Polyen (*Neue Jahrb.*, Suppl. Band XIV, 657). Cf. Smyly, *ibid.* 337.
4. Voir, à cet égard, les excellentes remarques de G. de Sanctis, *ibid.* 803-804.
5. Smyly, *ibid.* 338.
6. Ceci est expressément indiqué par Polyen (*ibid.*) : Ἀριστάρχου δὲ ἰατροῦ Βερονίκη συνόντος καὶ πείσαντος αὐτὴν συνθέσθαι, ἡ μὲν ἐπίστευσεν οἱ δέ, τῷ ὅρκῳ στρατηγήματι χρησάμενοι, τὴν Βερονίκην αὐτίκα προσπεσόντες ἔκτειναν.

saient Ptolémée de venir à la rescousse; — arrivé en hâte, le roi d'Égypte s'est prêté à l'artifice concerté par les fidèles de la reine; — il a expédié dans l'Asie orientale des lettres apocryphes où Bérénice, dénonçant l'attentat commis contre elle, appelait ses peuples à la vengeance; — les peuples de l'Asie ont entendu cet appel, et les conquêtes de Ptolémée en sont devenues singulièrement aisées... Or, dans cette tradition, qui n'en contredit aucune autre, et qui, en deux points, — la trahison à laquelle succombe Bérénice[1], la grande facilité des conquêtes faites par Ptolémée[2], — coïncide avec d'autres, il ne se trouve rien qui ne soit vraisemblable; et j'observe qu'un critique aussi prudent et avisé que G. de Sanctis n'hésite point à lui faire accueil pour tout l'essentiel[3].

Mais il est clair que si Ptolémée exploita en Asie la supercherie qui prolongeait, si utilement pour ses desseins, la vie de Bérénice, il n'eut pas l'inconcevable ingénuité de la dévoiler dans les communications qu'il adressait à Alexandrie. Il ne pouvait démentir d'un côté ce qu'il affirmait de l'autre; et l'on n'imagine pas qu'il ait, simultanément, fait agir et écrire Bérénice supposée vivante, et confessé sa mort. Lié par la ruse qui le servait, il lui fallait nécessairement déclarer qu'il avait retrouvé sa sœur à Antioche. Ainsi s'expliquerait dans notre relation, — qui n'a point du tout le caractère d'un rapport confidentiel[4] —, la phrase ἀπέθανεν πρὸς τὸν ἀδελφόν, dont la concision voulue n'a plus rien que de naturel : on comprend assez que Ptolémée, réduisant au plus juste la part de la fiction, ne se soit pas longuement étendu sur sa rencontre avec Bérénice.

1. Cf. Just. XXVII, 1, 7 : sed Berenice — quam si expugnari non posset dolo circumventa trucidatur.

2. Cf. Kallixeinos, ap. Athén. LXVI, 195-196 : le fond en semporte longo ergo ; — Beloch, Griech. Gesch. III, 1, 4pr et note 1. — Meister Abh. 1911 : la main partout heureusement malheureuse, lorsque il s'attache à la phrase ante vel Tanaoo usque eo; Tolomeo quoque maximum vim dedit ut dominum se mundi appellaret. Cette phrase n'exprime guère, sous une forme sommaire, qu'une vérité historique. Cf. Bouché-Leclercq, not. 23 à l'inscription d'Adulis (OGI, 54).

3. G. de Sanctis, Abh. Ital. : « Par quelque évènement, immédiate Berenice ne finit, semble-t-il, par prendre sur elle de poser la tête à l'endroit de la nuit, et de la mettre à la place du monarque et grand Tolomeo pour demander la non-nouvelle de la mort, qui avait remarqué dans les provinces orientales l'Indienne. »

4. Cela n'a pas besoin d'être démontré; un rapport confidentiel ne serait point parvenu jusqu'à nous. Cependant il est bien probable dans le public à quelque d'exemplaires, tout, à de rapprochement, les bonnes remarques de Kaerst, Hist. der Hell. Reich, 1927.

Entre les deux hypothèses ici présentées, on choisira celle qui paraîtra la plus recevable. D'aucuns, sans doute, les traitant toutes deux d'expédients, seront disposés à les condamner également. Mais encore faudra-t-il qu'ils justifient cette condamnation par quelques bonnes raisons. Jusqu'au moment où ces raisons auront été produites, je continuerai de penser qu'on peut considérer Ptolémée III comme le narrateur du Papyrus de Gourob, et qu'il existe au moins deux moyens de concilier cette opinion avec les traditions littéraires.

***

J'ai répondu du mieux que j'ai pu aux critiques qui voient dans la relation sur la campagne de Syrie l'ouvrage d'un « navarque » ou d'un officier supérieur de la marine égyptienne. Pour finir, j'alléguerai, en faveur de l'origine royale du document, un argument dont on n'a guère tenu compte, et qui me semble pourtant de grande importance.

Je ne sais si l'on a été assez attentif[1] à la description qui nous est faite de l'entrée des Égyptiens dans les deux cités de la Séleucide. Ils furent « accueillis, dit un historien, avec de grandes démonstrations d'amitié »[2]. C'est beaucoup trop peu dire; la vérité est que l'accueil qu'ils reçurent fut d'un éclat tout à fait inusité. Ce que nous déchiffrons encore du papyrus (col. II, l. 23-30; III, l. 19-25; IV, l. 13-19) nous laisse entrevoir un spectacle grandiose. A Séleucie et à Antioche, les prêtres, les corps de magistrats, les jeunes gens du gymnase[3], la foule des citoyens, les chefs militaires de tout rang, suivis des soldats, viennent processionnellement à la

460). Il faut, avec Wilcken *(ibid. 3)*, voir dans le papyrus ou un document administratif ou un écrit d'un caractère littéraire, une sorte d'ὑπόμνημα. Lorsque Bouché-Leclercq, au tome II de l'*Histoire des Séleucides* (556), déclare que « le rapport n'est pas adressé au public », mais vise « quelqu'un qui a droit de savoir la vérité », en sorte que l'auteur n'y peut avoir dissimulé la mort de Bérénice (cf., au contraire, I, 98-100), c'est après avoir posé en fait que l'auteur n'en est point Ptolémée, mais son « navarque », et que c'est à Ptolémée qu'il est destiné. Il n'y a point à discuter ce postulat.

1. Noter cependant la remarque de Mahaffy-Smyly, *ibid.* 336 : « ... The great enthusiasm of the reception of the writer both at Seleucia and at Antioch, all tend to confirm our supposition that he was the king. »

2. Bouché-Leclercq, *ibid.* I, 97.

3. Ce détail nous est seulement donné pour Antioche : col. III, l. 22.

rencontre des arrivants[1]; tous portent des couronnes, comme aux grandes solennités religieuses; à Antioche, les ἱερά ont été amenés jusque hors des murs; des sacrifices sont préparés; les habitants ont dressé des autels (devant leurs maisons)[2];... et le chef des Égyptiens, sur l'invitation qui lui est faite, verse les libations[3]... Sûrement, ce ne sont pas là de simples « démonstrations d'amitié », ni d'ordinaires salutations de bienvenue.

Quand j'ai essayé, en 1906[4], de compléter par quelques restitutions ces passages du papyrus, j'en ai rapproché deux textes qui offrent avec eux de frappantes analogies. Le premier est le récit que donne Polybe de l'entrée d'Attale Ier à Athènes, au printemps de l'année 200[5]; et le second, le décret d'Élaia[6], réglant le cérémonial qui devra accompagner l'entrée d'Attale II dans cette ville. On y peut joindre le décret de Kyzique[7] concernant les honneurs qui seront rendus ὑπὸ τὴν εἴσοδον αὐτῶν aux rois Rhoimétalkès, Polémon et Kotys, et à leur mère Tryphaina; si bien que, les trois fois, il s'agit de la réception d'un souverain. Pareillement, ce n'est point pour fêter l'arrivée d'un officier général — fût-ce un navarque — qu'on déploya, à Séleucie et à Antioche, un si magnifique appareil (τοιαύτην τὴ παρασκευήν : col. III, l. 17) et toute cette pompe religieuse. C'est seulement d'un roi qu'on célèbre ainsi la présence. A la splendeur de l'accueil fait à l'étranger, je ne puis douter que l'étranger fût Ptolémée lui-même.

1. Col. III, l. 20 : οἱ, d'après Wilcken, serait sûr. La restitution la plus vraisemblable est οἵ[τε στρατηγοὶ καὶ οἱ] σατράπαι, — Les « satrapes », nommés avant les stratèges à la l. 11, le sont ici après. — L. 22-23 : καὶ ἄλλος | ὄχ[λος ἐστεφ]ανωμένος — ; après ὄχλος, je propose le supplément [πολύς].

2. Col. III, l. 4-5. La restitution [ἐπὶ τοῖς βωμ]οῖς τοῖς ὑπ' α[ὐ]τῶν|κατασ[κευασθεῖσι] (dans le texte du *BCH*, 1906, 336, κατασ[κευασμένοις] a été imprimé par erreur; voir la note aux l. 4-5) — que j'avais proposée — est admise, moins les deux premiers mots, par Wilcken; cf. *Sylloge*[3], 552 *a*, l. 10; *b*, l. 87-88 (Magnésie-du-Méandre). Je persiste à considérer comme probable le supplément [παρὰ τὰς οἰκία|ς]; cf. col. IV, l. 13 : παρ' ἑκάστην οἰκία|ν|.

3. A Antioche: col. IV, l. 19. La lecture proposée par Ad. Wilhelm pour les l. 18-19 — παρά τε τ[ῶ]ν ἡ[γ]ε[μόνων] καὶ τῶν ἰδιωτῶν — doit être la bonne. Il y a ici opposition entre les « chefs » et les simples soldats (ἰδιῶται), comme, par exemple, dans Polybe (V, 60,3) : καὶ δωρεὰς μεγάλας καὶ στεφάνους ἐπ' ἀνδραγαθίᾳ καὶ τοῖς ἰδιώταις καὶ τοῖς ἡγεμόσι προκηρύξας.

4. *BCH*, 1906, 335-336, notes.

5. Pol. XVI, 25,7.

6. *OGI*, 332 = *Inschr. Pergam.* 246, l. 26 sqq.

7. *Sylloge*[3], 315, l. 19 sqq. Cf. aussi, pour plusieurs détails, le décret de Priène *OGI*, 11 = *Inschr. Priene*, 11, où est réglée la célébration des γενέθλια de Lysimaque (l. 18 sqq.).

V. ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣ ΑΔΕΛΦΙΔΟΥΣ

Antiochos III eut un *neveu* appelé Antipatros. C'est du moins ce qu'on lit dans Polybe, et ce que répètent, à sa suite, les historiens modernes [1].

Pol. V, 79, 12 (récit de la bataille de Raphia; ann. 217) : εἶχε δὲ τῶν τετρακισχιλίων [*sc.* ἱππέων] τὴν ἡγεμονίαν Ἀντίπατρος ὁ τοῦ βασιλέως ἀδελφιδοῦς.

V, 87, 1 (après la bataille de Raphia) : Ἀντίοχος δὲ — εὐθέως ἐξέπεμψε τοὺς περὶ τὸν Ἀντίπατρον τὸν ἀδελφιδοῦν καὶ Θέοδοτον τὸν Ἡμιόλιον πρεσβευτὰς πρὸς τὸν Πτολεμαῖον ὑπὲρ εἰρήνης καὶ διαλύσεως κτλ. Cf. 87, 4.

XXI, 16, 4 (après la bataille de Magnésie; ann. 190) : μετὰ δέ τινας ἡμέρας ἧκον πρέσβεις [*sc.* ad P. Cornelium Scipionem] παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀντιόχου Ζεῦξις ὁ πρότερον ὑπάρχων Λυδίας σατράπης καὶ Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς. Cf. 16,4; 17,9. Liv. XXXVII, 45, 4 : *sub idem fere tempus caduceator ab Antiocho per P. Scipionem a consule petit impetravitque, ut oratores mittere liceret regi.* (5) *paucos post dies Zeuxis, qui praefectus Lydiae fuerat, et* Antipater, fratris regis filius, *venerunt.*

XXI, 24, 1 (conclusion, à Rome, de la paix avec Antiochos; ann. 189) : ἐπὶ δὲ τούτοις εἰσήγαγον [*sc.* patres conscripti] τοὺς παρ' Ἀντιόχου πρεσβευτὰς Ἀντίπατρον καὶ Ζεῦξιν. (2) ὧν μετ' ἀξιώσεως καὶ παρακλήσεως ποιησαμένων τοὺς λόγους, εὐδόκησαν ταῖς γεγενημέναις ὁμολογίαις πρὸς τοὺς περὶ τὸν Σκιπίωνα κατὰ τὴν Ἀσίαν, καὶ μετά τινας ἡμέρας τοῦ δήμου συνεπικυρώσαντος ἕτερον ὅρκια περὶ τούτων πρὸς τοὺς περὶ τὸν Ἀντίπατρον. Cf. 24, 13. — Liv. XXXVII, 55, 3 : *et senatus eam pacem servandam censuit et paucos post dies populus iussit. foedus in Capitolio cum* Antipatro, principe legationis et eodem fratris filio regis Antiochi, *est ictum.* Cf. 56, 8-10.

C'est, selon toute apparence, le même Antipatros que nous retrouvons combattant à Panion (ann. 200)[2] : XVI, 18,7 : μετὰ

1. Antipatros est omis sur le tableau généalogique des Séleucides dressé par Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, II, 640-641).

2. La bataille de Panion est de 200, comme je l'ai fait voir, après Niese, dans *Klio*, 1908, 270 sqq.

δὲ ταῦτά φησι [*sc.* Zeno Rhodius] τὰ θηρία προτάξαι τῆς φάλαγγος ἐν διαστήματι καὶ τοὺς μετ' Ἀντιπάτρου Ταραντίνους.

On voit que sa carrière fut bien remplie. A Raphia, il commande le principal corps de cavalerie. La bataille perdue, c'est lui qu'Antiochos charge d'entrer en pourparlers avec Ptolémée Philopator, et qui obtient du roi d'Égypte une suspension d'armes à laquelle la paix fait bientôt suite. A la journée de Panion, il exerce un nouveau commandement. Après le désastre de Magnésie, il va, sur l'ordre du roi, s'aboucher avec P. Scipio, et règle, d'accord avec lui, les préliminaires de la paix. L'année suivante, il représente Antiochos à Rome et conclut avec le Sénat le traité définitif. Il semble qu'Antiochos ait eu de préférence recours à lui lorsqu'il s'agissait de conduire des négociations particulièrement délicates. Antipatros devait être un diplomate avisé.

T. Live l'appelle, à deux reprises (XXXVII, 45, 5 ; 55, 3), *fratris filius*, ce qui est simplement une traduction par à peu près du mot ἀδελφιδοῦς employé par Polybe [1]. Ce mot signifie « neveu » ; en sorte qu'Antipatros pourrait avoir été également bien fils, soit d'un frère, soit d'une sœur d'Antiochos III. Cependant, ainsi que tout le monde l'a reconnu, la première hypothèse doit être immédiatement écartée. Le seul frère qu'ait eu Antiochos, Séleukos III Soter (ou Kéraunos), qui régna avant lui et mourut en 223, ne laissa point de postérité masculine [2]. C'est pourquoi l'on admet communément qu'Antipatros eut pour mère une sœur d'Antiochos [3].

On a soin d'ajouter : « une sœur aînée ». Et la raison en apparaît assez. Le rôle militaire, et plus encore le rôle diplomatique, joué par Antipatros au moment de la bataille de Raphia, est la preuve qu'il avait alors atteint l'âge d'homme [4]. On ne saurait lui attribuer, à cette époque, moins de vingt

1. Il est superflu de rappeler l'erreur de Droysen à ce sujet (*Hist. de l'Hellén.*, trad. fr. III, 552, 3).
2. Cf. Beloch, III, 2, 153.
3. Cf. Wilcken, P.-W. I, 2511, *s. v. Antipatros*, 19; Niese, II, 381; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 152, 2; II, 567.
4. Cf. Wilcken, *ibid.*

ou vingt-cinq ans. Partant, il était, à très peu près, le contemporain d'Antiochos III, lequel, né en 242 ou 243, avait, en 217, vingt-cinq ou vingt-six ans. D'où il suit que la sœur d'Antiochos, mère d'Antipatros, aurait été, à compter au plus juste, d'au moins une quinzaine d'années plus âgée que son frère. Elle serait née, au plus tard, vers 255. — Mais il est tout à fait impossible qu'Antiochos III ait eu une sœur répondant à cette condition.

En effet, c'est un point établi que le père d'Antiochos, Séleukos II Kallineikos, naquit au plus tôt vers 265[1], et l'on ne croira pas facilement qu'il ait été père d'une fille dès l'âge de dix ans. Quoi qu'on fasse, cette « sœur aînée » d'Antiochos III, qu'on donne pour mère à Antipatros, n'aurait guère pu naître avant 245; elle n'aurait donc eu que deux ou trois ans de plus que son frère; et c'est elle, ce n'est pas son fils Antipatros, qui aurait été l'*aequalis* d'Antiochos.

Ainsi, Antipatros n'était point le neveu d'Antiochos. En raison de son âge, il n'en put être que le cousin; et comme le mot ἀδελφιδοῦς, que je sache, n'a jamais été synonyme d'ἀνεψιός (au lieu qu'ἀνεψιός a fini par prendre le sens d'ἀδελφιδοῦς), l'erreur de Polybe est manifeste[2].

Dans Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς il faut reconnaître un neveu, non d'Antiochos III, mais de Séleukos II. Autrement dit, sa mère était une fille d'Antiochos II et de Laodiké[3], une sœur, inconnue de nous, de cette Stratoniké, qui épousa Ariarathès de Cappadoce[4], et de la princesse anonyme qui fut mariée à Mithradatès II[5]. Elle dut naître entre 265 — date au delà de

1. Cf. Beloch, III, 2, 153; Laqueur, *Quaest. epigr. et papyrol. sel.* 66. — Antiochos II, père de Séleukos II, est né vers 286 (cf. Beloch, Laqueur, *ibid.*); son mariage n'a donc guère pu être antérieur à 266. Il serait possible que Séleukos II ne fût né que « peu avant 260 » (cf. Beloch, 151), car il était, semble-t-il, un tout jeune homme en 246, lorsque mourut son père (cf. Beloch, 153).

2. Souvenons-nous que l'histoire de la famille des Séleucides ne paraît pas avoir été très bien connue de Polybe. Sur d'autres erreurs, qu'il lui faut ou qu'on lui peut imputer, cf. Beloch, III, 2, 154-155; 157.

3. Les seuls enfants mâles nés de ce mariage étaient Séleukos II et Antiochos Hiérax; l'hypothèse qui donnerait pour père à Antipatros un fils d'Antiochos II ne doit donc pas être envisagée.

4. Euseb. *Chron.* I, 251 Schöne; Diod. XXXI, 19, 6.

5. Euseb. *ibid.*; Just. XXXVIII, 5, 3. Beloch (153) suppose que cette fille d'Antiochos II s'appelait, comme sa mère, Laodiké. Même hypothèse chez Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 103.

laquelle on ne saurait remonter — et 255. Si l'on recule sa naissance jusque vers 265, son fils aurait eu une trentaine d'années lors de la bataille de Raphia, ce qui serait très conforme aux vraisemblances.

Quel était le père d'Antipatros? Nous l'ignorons absolument. Mais un point à noter, c'est que, dès sa jeunesse, Antipatros paraît avoir vécu à la cour de son cousin Antiochos III. La chose serait singulière si son père avait appartenu à une dynastie étrangère. Le plus probable, c'est qu'il était lui-même proche parent des souverains séleucides [1].

Maintenant, d'où vient l'erreur de Polybe, et pourquoi a-t-il fait d'Antipatros un neveu d'Antiochos III? Il me semble qu'il n'est pas impossible de répondre à cette question. A la cour de Syrie, sous le règne de Séleukos II, Antipatros était désigné, à l'ordinaire, par le nom ou titre d'ἀδελφιδοῦς, le « neveu » (du roi) — comme qui dirait le « prince-neveu » [2]. L'appellation lui demeura par la suite, sans qu'on prît soin de spécifier que le roi, son oncle, était Séleukos Kallineikos, mort dès 226. C'est ce titre, non expliqué, que Polybe aura rencontré chez les auteurs qu'il consulta sur les *Res Syriae* au temps d'Antiochos III. Par une méprise assez excusable, il crut que le « prince-neveu » était le neveu du roi alors régnant : Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς devint pour lui Ἀντίπατρος ὁ τοῦ βασιλέως [Antiochi III] ἀδελφιδοῦς.

1. Je me suis demandé parfois si Antipatros ne serait pas identique à cet Ἀντίπατρος Ἐπιγόνου, mentionné sous la date de 188, en même temps que Πτολεμαῖος Λυσιμάχου (*Ptolomaeus Telmessius* de Tite Live), dans l'inventaire délien de Démarès (*Syllogę*², 588, l. 95; cf. W. W. Tarn, *Journ. Hell. Stud.* 1910, 221), et si son père ne serait pas le Πτολεμαῖος Λυσιμάχου Ἐπίγ[ονος] (lecture qui n'est pas contestable) du décret bien connu des Telmessiens (*OGI*, 55). Πτολεμαῖος Ἐπίγονος, fils du roi Lysimaque, appelé par abréviation Ἐπίγονος, aurait épousé la fille anonyme d'Antiochos II, et l'on comprendrait ainsi que lui-même ou son petit-fils fût dit par Antiochos II (ou III?), dans l'édit d'Eriza (*OGI*, 224, l, 31) : ὁ προσήκων ἡμῖν κατὰ συγγένειαν. D'autre part, la présence à Délos, en 188, d'Antipatros ἀδελφιδοῦς s'expliquerait très bien par le voyage qu'il fit, à cette époque, à Rome, où dut se rendre aussi Ptolémée de Telmessos. Mais je n'ai garde d'insister sur cette hypothèse qui soulève, je le sais, nombre de difficultés, et en particulier, de très graves difficultés chronologiques ; et je n'oublie pas qu'Ἀντίπατρος Ἐπιγόνου peut, en dépit des apparences, n'être qu'un simple particulier, comme Ἀντίγονος Ἐπιγόνου, citoyen de Knide (cf. Rehm, *Delphinion*, p. 299; Wilamowitz, *G. g. A.* 1914, 85, 1).

2. On peut remarquer que, dans deux des textes cités plus haut (V, 87, 1 ; XXI, 16, 4), Polybe appelle simplement notre personnagé Ἀντίπατρος ὁ ἀδελφιδοῦς ou ἀδελφιδοῦς. C'est ainsi que le devaient désigner ses sources.

VI. Sur la date de la fondation des Νικηφόρια.

Les critiques[1] ont établi dans ces dernières années, par une étude attentive des inscriptions triomphales de Pergame, que la fête des Νικηφόρια ne fut point fondée, comme on le pensait autrefois, vers l'année 240, à la suite de la prétendue grande victoire d'Attale sur les Galates,[2], mais à une époque beaucoup plus tardive, postérieurement à 226-223. Ils auraient pu alléguer, à l'appui de leur opinion, un passage de Polybe, que je m'étonne de ne trouver cité nulle part.

Polybe raconte les origines de la guerre faite par les Rhodiens aux Byzantins, et comme quoi les premiers s'efforcèrent d'attirer à leur parti Prousias, roi de Bithynie[3]. « Ils savaient, dit-il, que Prousias avait quelques sujets de plainte contre les Byzantins » : ἤδεσαν γὰρ τὸν Προυσίαν παρατριβόμενον ἔκ τινων πρὸς τοὺς Βυζαντίους. Un peu plus loin, il précise ces griefs du roi. Voici celui qu'il mentionne en dernier lieu[4] : ἠρέθιζε δ' αὐτὸν καὶ τὸ δοκεῖν Βυζαντίους πρὸς μὲν Ἄτταλον εἰς τοὺς τῆς Ἀθηνᾶς ἀγῶνας τοὺς συνθύσοντας ἐξαπεσταλκέναι, πρὸς αὐτὸν δ' εἰς τὰ Σωτήρια μηδένα πεπομφέναι.

Personne ne contestera, je pense, que les ἀγῶνες τῆς Ἀθηνᾶς célébrés à Pergame, dont il est ici question, soient les Νικηφόρια. Nous apprenons de la sorte — et la chose n'a rien d'imprévu — qu'Attale, lorsqu'il fonda cette fête, convia les cités helléniques à s'y faire représenter par des ambassades

1. Notamment, H. Gäbler, *Erythrä*, 49 suiv.; G. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 116; F. Stähelin, *Gesch. der kleinas. Galater*[2], 30. Dans son *Histoire des Séleucides* (II, 565), Bouché-Leclercq écrit : « L'institution des Νικηφόρια doit avoir *précédé* ou suivi de près l'érection du trophée [de Pergame], avant les revers qu'infligèrent à Attale Séleucos III? et Achæos. » C'est oublier — ce qu'on a remarqué bien souvent — que, dans les inscriptions du « trophée », Athéna ne porte jamais l'épithète de νικηφόρος.

2. Sur cette victoire, — qui aurait été la *première* victoire gauloise du roi, — voir, en dernier lieu, A. Ferrabino : *La guerra di Attalo I contra i Galati e Antioco Ierace* (*Atti d. R. Accad. di Torino*, 1913, 707-718, notamment 715). Ferrabino s'efforce d'en établir la réalité par une argumentation qui ne laisse pas d'être assez plausible.

3. Pol. IV, 47, 7.

4. Pol. IV, 49, 3.

sacrées. C'est ainsi que les Byzantins répondirent à l'invitation du roi, en déléguant à Pergame des συνθῦται ou théores [1].

Or, la narration de Polybe se rapporte à l'année 220. La fondation des Νικηφόρια est plus ancienne, mais certainement de peu d'années. Notre texte la présente comme un fait récent, postérieur à l'avènement de Prousias qu'on s'accorde à placer vers 229 ou 228 [2]. La concordance est donc très satisfaisante entre l'indication fournie par Polybe et celles qui se tirent des inscriptions de Pergame.

Si l'on avait prêté attention au texte que j'ai transcrit, jamais on n'eût fait remonter jusqu'aux environs de 240 l'origine des Νικηφόρια [3].

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

Versailles, 1914.

1. Comp., parmi les innombrables textes qu'on pourrait citer ici, *Inschr. Magn.* 31, l. 30-31 (décret des Akarnaniens) : ἀποστέλλε[ι]ν δὲ καὶ θεωροὺς τοὺς (σ)υνθύσοντας τὰν θυσίαν (en l'honneur d'Artémis Leukophryéné). Cf. P. Boesch, Θεωρός, 73.

2. Beloch, *Griech. Gesch.* III, 2, 162-163 ; Babelon-Reinach, *Recueil gén. des Monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 215 (à la page 219, corriger *238?* en 228?), etc.

3. Une question, tout à fait indépendante de celle-ci, se pose au sujet des fêtes dites Σωτήρια, nommées dans le texte de Polybe. Ces fêtes furent instituées par Prousias dans les premières années de son règne, mais à quelle occasion? L'on a parfois pensé (cf. Vaillant, *Achaemenid. imperium*, etc. [Paris, 1728], 313) qu'elles commémoraient l'éclatante victoire remportée par le roi de Bithynie sur les Galates Aigosages (Pol. V, 111, 6-7), et, à première vue, l'hypothèse est assurément très plausible. La défaite des Aigosages est, en effet, le seul exploit que la tradition attribue à Prousias. Mais l'événement date seulement de 216, en sorte qu'il est postérieur de quatre ans à la querelle de Rhodes et de Byzance (l'objection a déjà été faite avec raison par Ed. Nolte, *De rebus gestis regum Bithynorum* (diss. Halle, 1861), 41, 5). Peut-on croire que Polybe ait poussé l'inadvertance jusqu'à placer la victoire de Prousias avant 220? J'hésite à mettre à sa charge cette bévue, — encore qu'il en ait commis plus d'une presque aussi forte, — et, dès lors, je ne saurais dire à quel fait historique avait rapport la fondation des Σωτήρια.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite.*)

III

Annaeus Serenus et Sénèque.

On sait combien Sénèque aimait à s'instituer directeur de conscience, à s'imposer comme le gardien (*custos*)[1] des âmes qui se confiaient à lui. Son ardeur de prosélytisme cherchait des néophytes de tous les états et de tous les âges; ses enseignements s'adaptaient à la condition de chacun d'eux. Dans une de ses lettres à Lucilius, qui est son confident et parfois l'intermédiaire qui lui permet de guider certains étrangers, pour ainsi dire par procuration, le maître parle à son disciple de deux nouveaux adeptes qu'il a entrepris de convertir à la sagesse : l'un est un pupille quadragénaire qu'il semble difficile de remettre en tutelle pour corriger ses défauts dont l'âge a fait des vices; l'autre, un jeune homme avec lequel la tâche est plus aisée, car il est encore à l'âge où l'on rougit de faire le mal[2].

Plus jeune que Sénèque, Lucilius[3], destinataire du *De Providentia* et des *Naturales Quaestiones*, était loin d'être un adolescent, puisque, au moment où le maître lui adressait ses lettres de direction, le disciple administrait la Sicile[4]. Et la *procuratio Siciliae*, réservée aux membres de l'ordre équestre, n'était pas pour Lucilius un début dans la carrière, puisque par sa nais-

1. *Epist. ad Lucil.*, XCIV, 55.

2. *Epist. ad Lucil.*, XXV, 1 : Quadragenarium pupillum; 2 : adhuc peccare erubescit... cum hoc veterano.

3. *Epist. ad Lucil.*, XXVI, 7 : Juvenis es. — Cf. *Nat. Quaest.*, III, 1, 1 : Apud te, juvenis carissime.

4. *Epist. ad Lucil.*, XIX, 5; XLIII, 3. — Cf. *Nat. Quaest.*, IV, *Praefat.*, 1.

sance il n'appartenait pas à cet ordre. C'est son mérite dans des fonctions subalternes qui lui avait permis de s'élever au rang de chevalier[1].

Mais Lucilius n'est pas un *quadragenarius pupillus;* il est encore l'un de ces hommes jeunes que Sénèque préfère avoir comme disciples, car il sait bien que leur âme est une cire molle qui se façonne aussi bien pour la vertu que pour le vice. Grâce à sa méthode de temporisation et de ménagements, il fait des cures merveilleuses, quand il entreprend de guérir leurs maladies morales.

Le cas de Tullius Marcellinus est des plus remarquables. Ce jeune homme évitait de venir voir Sénèque, car il n'aimait pas entendre la vérité. Mais Sénèque, qui ne disait la vérité qu'à ceux qui pouvaient l'entendre, ne se décourageait pas; il attirait Marcellinus, lui permettait, sans s'en irriter, de tourner en ridicule la philosophie et les philosophes, de se moquer du maître lui-même; peu à peu, le jeune ironiste se fatiguait de ses railleries sceptiques, se laissait endoctriner et devenait enfin un si parfait stoïcien qu'atteint d'une maladie pénible sans être mortelle, il pensait à se débarrasser du fardeau de la vie. Il convoquait ses amis, leur faisait part de ses intentions, et, suivant l'avis d'un stoïcien qui l'encourageait dans ses desseins, se donnait la mort en restant trois jours sans prendre de nourriture[2].

D'après les traités qui lui sont dédiés, Serenus semble par sa conversion au stoïcisme avoir fait à Sénèque autant d'honneur que Marcellinus. D'abord hostile à la philosophie, dont il se moque comme Marcellinus et avec plus d'autorité, car, par son âge et par sa position, il doit se rapprocher de Lucilius plutôt que de Marcellinus, il cède peu à peu aux exhortations de Sénèque et finit par être un stoïcien plus orthodoxe encore que son maître. Seule, peut-être, une mort violente l'empêche de mettre en pratique, comme Marcellinus, les théories stoïciennes sur le suicide.

1. *Epist. ad Lucil.*, XLIV, 2 : Eques Romanus es, et ad hunc ordinem tua te perduxit industria.

2. *Epist. ad Lucil.*, XXIX, 1-8; LXXVII, 5-10.

Serenus devait être apparenté à Sénèque; son *gentilicium* comme celui du philosophe est *Annaeus*[1]. Ce *gentilicium* est rare. Sous la République, on ne connaît, par Cicéron, qu'une *pecuniosa mulier*, Annaea[2], et un sénateur, C. Annaeus Brocchus[3] : ce sénateur pourrait bien, d'ailleurs, appartenir comme Sénèque à une famille espagnole, car le *cognomen* Brocchus ou Broccus semble la forme latinisée du mot espagnol *brokko*, qui signifie *blaireau*, et qui se trouve souvent comme nom propre dans les inscriptions d'Espagne[4]. Au temps de Serenus, on ne connaît d'autres *Annaei* que les membres de la famille de Sénèque, les frères du philosophe, Annaeus Novatus, Annaeus Mela et son fils Annaeus Lucanus, et les affranchis qui ont pris le *gentilicium* de leur maître : le médecin Annaeus Statius, qui assista Sénèque à ses derniers moments[5], le philosophe originaire de Leptis en Afrique, L. Annaeus Cornutus, affranchi probablement de Mela, puisque, d'après la *Vie de Perse*, attribuée à Suétone[6], c'est Annaeus Cornutus qui fit connaître à Perse, son disciple favori, Annaeus Lucanus dont il dirigeait les études.

L'amitié qui unissait Sénèque à Serenus est restée proverbiale. Martial dira du consulaire Maximus Caesoninus, exilé d'Italie après la conspiration de l'an 818/65[7], à cause de son dévouement à Sénèque qui l'appelait son cher Maximus[8], que ce puissant ami de l'éloquent philosophe se plaçait dans son affection très près de Serenus, peut-être même avant lui[9].

1. On ignore le *praenomen* d'Annaeus Serenus.
2. *In Verrem*, I, XLVIII, III.
3. *In Verrem*, III, XL, 93 ; XLI, 97.
4. Carnoy, *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*, 2e éd., Bruxelles, 1906, p. 106 et 142.
5. Tacite, *Ann.*, XV, LXIV.
6. Cette biographie doit être un extrait de la préface que le célèbre grammairien Valerius Probus avait mise en tête de son édition des œuvres de Perse. — Voir Fr. Plessis, *La Poésie latine*, Paris, 1909, p. 534.
7. Tacite, *Ann.*, XV, LXXI.
8. *Epist. ad Lucil.*, LXXXVII, 2 : Maximus meus.
9. Martial, VII, XLV, v. 1 : Facundi Senecae potens amicus,
Caro proximus aut prior Sereno,
Hic est Maximus ille...

Cf. *Epist. ad Lucil.*, LXIII, 14 : Annaeum Serenum, carissimum mihi. — Dans une autre *Épigramme* (VIII, LXXXI), où il est question de l'avare et égoïste Gellia, qui mourrait de douleur si on lui volait ses perles auxquelles elle tient tant, Martial dit : *Quam bene nunc .. Annaei faceret manus Sereni!* Les commentateurs admettent qu'An-

Dans le second de ses *Dialogi* [1], qui a pour titre *De Constantia sapientis*, Sénèque veut démontrer la perfection du stoïcisme à son ami qui trouve escarpée et ardue la route qui y conduit. Serenus ne peut supporter l'injustice ; dans ses entretiens avec le philosophe, il manifestait son indignation à propos des injustices et des outrages dont le grand Caton d'Utique avait été accablé par ses contemporains. Sénèque lui répondait que le sage ne peut être atteint par l'outrage et l'injustice; et Serenus s'écriait ironiquement : « Si tu affirmes que le sage ne recevra pas d'injures, c'est-à-dire que personne ne tentera de lui en faire, je laisse là toutes mes occupations et je deviens stoïcien [2]. »

Il semble que l'argumentation de Serenus consiste à répéter les railleries banales déjà dirigées par Horace contre ces stoïciens mal vêtus qui proclament dans les carrefours la royauté du stoïcisme dédaigneux des offenses et qui, pour faire respecter cette royauté, doivent frapper de leur bâton les enfants irrespectueux qui leur tirent la barbe [3]. Sénèque répond en démontrant que l'on peut faire des injures au sage, mais que le sage ne peut en être atteint : car l'injure proprement dite (*injuria*), qui a pour but de nuire, est impuissante à enlever au sage le seul bien auquel il tienne, la vertu ; car l'offense (*contumelia*), qui a pour but d'humilier, échoue, quand elle s'attaque au sage qui, étant supérieur à tous les hommes, ne peut être humilié par les mauvais procédés de ses inférieurs. Sénèque développe longuement sa thèse en l'appuyant sur des exemples empruntés à des faits historiques ou à des événements de la vie quotidienne.

Doit-on s'inquiéter des humiliations qu'un personnage haut

naeus Serenus était un voleur fameux et que le poète souhaite que ce voleur dérobe les perles de Gellia pour qu'elle meure de chagrin. Il paraît étrange qu'un voleur fameux, et d'ailleurs inconnu, porte, au temps de Martial, le même nom que le chevalier Annaeus Serenus, préfet des *vigiles* de l'empereur Néron. N'y aurait-il pas une allusion à l'habileté de ce *praefectus vigilum*, qui, s'il était en fonctions au temps de Martial *(nunc)*, trouverait moyen d'arrêter les voleurs nocturnes qui profiteraient d'un incendie pour voler les perles si chères à Gellia ?

1. En langage philosophique, le mot *dialogus* semble désigner la dissertation dialectique dont l'auteur, sans avoir besoin d'un autre interlocuteur que lui-même, procède par des demandes qu'il s'adresse et par des réponses qu'il se fait. — Voir G. Lafaye, *Sénèque, Dialogi* (*Revue de Philologie*, 1897, pp. 174-176).

2. *De Const. sap.*, III, 2 : Omnibus relictis negotiis, stoicus fio.

3. Horace, *Sat.*, I, III, v, 133 sqq.

placé inflige à l'amour-propre d'un homme qu'il regarde comme son inférieur? Le sage n'y fera aucune attention. Il ne dira pas : « Aujourd'hui, il ne m'a pas reçu alors qu'il recevait d'autres visiteurs. Quand je parlais, il se détournait avec mépris, ou bien il me riait au nez. Pour le repas, ce n'est pas au lit du milieu mais au dernier qu'il m'a assigné une place [1]. »

Le sage ne prend pas non plus au sérieux les humiliations dont une femme prétend l'accabler : qu'importent les richesses de cette femme, le poids des bijoux qui chargent ses oreilles, le nombre de ses porteurs de litière et les vastes dimensions de cette litière? La femme n'en est pas moins un animal privé de raison; et, si la sagesse et l'étude ne l'ont formée, elle est un animal féroce et esclave de ses passions. Qu'importe d'être heurté par le coiffeur, rudoyé par le portier, traité avec mépris par l'esclave qui annonce les visiteurs, avec insolence par l'esclave de la chambre? Qu'importe même de recevoir un soufflet? Frappé en plein visage, Caton ne s'est pas jugé offensé [2].

Poursuivi sur le Forum par les mauvais propos de la foule grossière, le sage n'estimera pas qu'il a été injurié [3]. Il est certainement fâcheux d'être battu et malmené jusqu'à avoir quelque membre cassé : mais, si ce désagrément lui arrive, le sage doit se conduire comme le gladiateur blessé qui, de la main, fait signe au peuple pour lui indiquer qu'il n'y a pas lieu d'interrompre le combat [4].

A plus forte raison le sage ne doit-il accorder aucune attention aux railleries qui tournent en ridicule les défauts de son corps. Il n'était pas un sage, ce Cornelius Fidus, gendre du poète Ovide, que Sénèque a vu pleurer au Sénat, parce que Corbulon l'avait appelé *autruche déplumée* [5]; il n'était pas un sage, ce Cassius Chaerea qui, pour se venger des sarcasmes de Caligula, le tua. Socrate, au contraire, prenait en bonne

1. *De Const. sap.*, X, 2.
2. *De Const. sap.*, XIV.
3. *De Const. sap.*, XV, 1.
4. *De Const. sap.*, XVI, 2.
5. *De Const. sap.*, XVII, 1.

part les traits de la comédie qui le visaient; il était le premier à en rire[1].

Il ne faut jamais en venir à la violence. Si les injures des hommes puissants nous exaspèrent, nous voudrons manifester nos sentiments de colère par les excès de notre liberté : mais une liberté qui se manifeste ainsi n'est pas la vraie liberté. Celle-ci consiste au contraire à se mettre au-dessus de toutes les injures, à se rendre invincible aux attaques de la fortune. Le sage qui est parvenu à ce résultat est un bon citoyen de la république du genre humain[2].

Ces savantes discussions n'avaient pas converti Serenus. Au commencement du neuvième des *Dialogi*, qui a pour titre *De Tranquillitate animi*, et qui seul dans l'œuvre de Sénèque mérite le titre de dialogue au sens ordinaire du mot, nous entendons Serenus confesser ses doutes au philosophe, décrire longuement les maladies de son âme et réclamer un remède[3].

Il définit son état moral, qui n'est pas satisfaisant. Sans être réellement malade, il est loin de se trouver en bonne santé. Hésitant entre le bien et le mal, il ne peut arriver à posséder la tranquillité de l'esprit. Il a un goût prononcé pour l'économie; il ne tient pas au luxe de l'habillement, de la table, des esclaves; il aime la lourde argenterie sans ciselure qui lui vient de son père, homme de la campagne[4], — sans doute, chevalier provincial du pays de Cordoue. Et, cependant, il se plaît à admirer le luxe des palais splendides; quand il revient ensuite dans sa mesquine demeure, il se sent en proie à un chagrin secret. Il rêve d'entrer dans la carrière des honneurs, de revêtir la toge bordée de pourpre, de marcher précédé des faisceaux des licteurs; et il renonce bien vite à ce rêve, et il va confiner sa vie entre les murs de sa maison. Il voudrait bondir au Forum, voler au secours des innocents que l'on accuse injustement et les sauver par ses plaidoyers éloquents. Et, toujours incertain, sa faiblesse hésite et fait obstacle à ses

1. *De Const. sap.*, XVIII.
2. *De Const. sap.*, XIX.
3. Les anciens éditeurs voyaient dans ce monologue une lettre de Serenus à laquelle répondraient les chapitres suivants du *De Tranquillitate*.
4. *De Tranquill. an.*, I, 7 : Argentum grave rustici patris, sine ullo nomine artificis.

bonnes intentions. Il faut que Sénèque lui fournisse un remède qui fixe ses incertitudes et lui assure la tranquillité : ce n'est pas la tempête qui l'effraie, c'est le mal de mer qui le tourmente[1].

Dans ce tableau des hésitations maladives de Serenus, C. Martha voit « l'état flottant d'une âme noble et faible entre l'héroïsme et l'impuissance », une « profonde et saisissante analyse du spleen antique ». Si Serenus souffrait en outre « des peines d'amour inconnues à l'Antiquité », c'est « un Werther ou un René romain » que Sénèque aurait eu à consoler[2].

Le remède tout indiqué, répond Sénèque à son ami, c'est la tranquillité de l'esprit; et il entreprend de chercher avec Serenus le moyen de parvenir à cette tranquillité. On peut y arriver par l'action qui s'exerce dans les fonctions civiles et militaires, dans les plus modestes aussi bien que dans les plus importantes. Le maître qui enseigne la philosophie est aussi utile à l'État que le préteur qui rend la justice. On ne considère pas comme soldats ceux-là seuls qui combattent sur le champ de bataille, mais ceux aussi qui font sentinelle aux portes, qui assurent les veilles de nuit, qui gardent les dépôts d'armes. Ce qu'il faut, c'est apprécier avec discernement en quoi on peut servir la patrie. Il ne convient pas d'être ambitieux : que dirait-on du soldat qui ne voudrait avoir dans les armées que le grade de général en chef ou de tribun d'une légion? Si la Fortune vous éloigne des premiers rangs de l'État, restez debout à votre place et aidez l'État de votre voix ; si on vous serre la gorge, restez toujours debout et aidez l'État par votre silence[3].

L'activité politique ne peut pas s'exercer constamment; mais il y a d'autres remèdes aussi efficaces pour amener la tranquillité, et que nous avons toujours à notre disposition : le choix des amis, le dédain des richesses, et le mépris de la mort. Sénèque met Serenus en garde contre les faux amis. On ne saurait en trouver de parfaits à une époque où les hommes de bien sont si peu nombreux. Tout au moins faut-il

1. *De Tranquill. an.*, I, 17 : Non tempestas vexat, sed nausia.
2. C. Martha, *Les Moralistes sous l'Empire romain*, 3e édit., Paris, 1872, pp. 24-25.
3. *De Tranquill. an.*, III, 1, 3-5; 6, 5-6.

éviter les mécontents qui sont toujours inquiets, qui se plaignent de tout : ce sont les pires ennemis de la tranquillité de l'esprit[1].

Cette tranquillité a aussi pour adversaires les richesses, qui sont la source la plus abondante des misères humaines, et la crainte des dangers et de la mort, qui trouble tous les moments de la vie. Aucun de ces dangers ne doit être inattendu : la maladie, la captivité, la chute ou l'incendie d'une maison. Souvent, le sage entend retentir le fracas d'un édifice qui s'écroule auprès de lui, et il ne s'en émeut pas[2]. Enfin, on ne peut être tranquille si l'on se dépense dans une activité sans but, si l'on passe son temps à parcourir au hasard les maisons, les théâtres, les places publiques, si l'on s'obstine dans quelque projet qu'on ne peut exécuter. Qu'on réussisse à éloigner toutes les causes personnelles de tristesse : il reste encore à ne pas nous attrister et à ne pas nous indigner des vices des hommes. Le misanthrope ne peut jouir de la tranquillité d'esprit. Le sage doit éviter toute fatigue intellectuelle et morale, se ménager des moments de repos. C'est ainsi qu'il peut conserver sa tranquillité d'esprit; c'est ainsi que Serenus pourra acquérir cette tranquillité[3].

Serenus s'était dégagé de ce « vague », de ce malaise indéfinissable dont, dix-huit siècles après lui, les héros incompris de la période romantique prétendaient souffrir; il avait atteint et même dépassé le but que Sénèque lui proposait, quand il reçut le huitième *Dialogus*, intitulé *De Otio*, dont il ne nous reste qu'un fragment. Dans ce fragment, Sénèque montre le disciple devenu plus stoïcien que le maître lui-même. A la manière du Polyeucte de Corneille qui accuse Néarque de tiédeur, le néophyte reproche à celui qui l'a converti d'être infidèle à l'orthodoxie stoïcienne : « Quelle conduite est la tienne, dit Serenus à Sénèque[4]; désertes-tu ton parti? » C'est au nom de la pure doctrine stoïcienne qui lui a été enseignée que le disciple blâme son maître, qui prêche maintenant le

1. *De Tranquill. an.*, VII.
2. *De Tranquill. an.*, XI, 6-7.
3. *De Tranquill. an.*, XVII.
4. *De Otio*, I, 4 : Quid agis, Seneca? deseris partes?

repos et l'abstention, la retraite loin de toutes les affaires politiques. Sénèque se défend avec une habileté de sophiste et prétend démontrer que le vieux stoïcien qui a longtemps peiné dans les affaires politiques a le droit de prendre sa retraite, que le jeune adepte de l'école, qui n'est pas encore entré dans la carrière, a le droit lui-même de se dérober à toute activité civile ou militaire, si, dans son oisiveté philosophique, il agit plus utilement pour le bien de l'humanité qu'un homme d'État ou un général d'armée. Au-dessus de la petite république bornée par les limites étroites de la cité où le hasard nous a fait naître, s'élève la grande république universelle qui a pour citoyens tous les dieux, comme tous les hommes. C'est celle-là que le sage sert beaucoup mieux dans le repos du philosophe que dans l'activité de l'homme politique.

Nous ignorons si le *De Otio* convertit Serenus à l'abstention philosophique, comme le *De Tranquillitate animi* l'avait converti à l'action. Postérieurement au *De Otio* nous ne possédons aucune discussion dialectique du maître et de son disciple.

Sénèque devait survivre à Serenus, comme à Marcellinus, et la mort de l'ami pour qui il avait écrit le *De Constantia sapientis*, le *De Tranquillitate animi* et le *De Otio* devait lui causer une profonde douleur. A la fin d'une lettre où il reprochait à Lucilius d'accorder de trop longs regrets à la perte d'un de ses amis, il ajoutait : « Je t'écris ainsi, moi qui ai pleuré mon très cher Annaeus Serenus avec tant d'excès que l'on me cite, et j'en suis fort ennuyé, parmi les exemples de ceux qui se sont laissé vaincre par la douleur. Aujourd'hui, je condamne ma conduite passée et je comprends que le motif principal qui m'a fait pleurer ainsi, c'est que je n'avais jamais pensé qu'il pourrait mourir avant moi. Cette seule idée me venait à l'esprit : il est plus jeune, beaucoup plus jeune que moi; comme si les destins tiennent compte de l'ordre des âges[1] ! »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. *Epist. ad Lucil.*, LXIII, 14.

CIPPE FUNÉRAIRE D'UNE PRÊTRESSE

TROUVÉ A AÏN-MAJA (TUNISIE)

(Planche II)

Le monument que nous publions aujourd'hui a été découvert, il y a quinze ans, par M. le capitaine Renault. Mais il n'avait été que sommairement signalé à cette époque [1], et, depuis, la trace en avait été perdue. M. Alfred Merlin, l'actif directeur des Antiquités et Arts de Tunisie, a entrepris de le retrouver; grâce au concours dévoué de M. Barué, contrôleur civil de Thala, ce résultat a pu être obtenu. D'abord transporté au Contrôle civil de Thala, le monument est entré en 1914 au Musée du Bardo. C'est là que nous l'avons étudié, sur l'aimable invitation de M. Merlin, à qui nous devons également les photographies qui illustrent cet article [2].

Le lieu de la trouvaille est au lieu dit Aïn-Maja, à 27 kil. à l'est de Thala [3]. D'après une inscription récemment découverte [4], il y avait là, à l'époque romaine, un *vicus*.

Le monument en question est un cippe de 1m25 de haut, large de 0,47 sur les faces antérieure et postérieure, de 0,40 sur les faces latérales. Il est en calcaire gris, dur et fin. La face antérieure et les deux faces latérales sont ornées de bas-reliefs. Sur la première, on remarque, dans une niche arrondie, l'image d'une femme que son costume et son attitude désignent suffisamment pour une prêtresse; c'est, du reste, ce que confirme l'épitaphe gravée sur le piédestal de la niche. Les deux faces latérales représentent l'une et l'autre un personnage féminin portant une corbeille sur la tête; au-dessous, est figurée une truie pleine : il y a là un symbole clair du culte de Déméter-Cérès.

Nous sommes donc en présence du monument funéraire d'une prêtresse de Cérès, ou plutôt des *Cereres*. C'est ce que l'étude du détail nous confirmera.

1. Cf. R. Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. CXXXIII-CXXXIV.
2. Cf. notre rapport sommaire, dans le *Bull. archéol. du Comité* (extrait des procès-verbaux, juin 1915, p. VII).
3. Cf. R. Cagnat et A. Merlin, *Atlas arch. de la Tunisie*, 2e série (1/100000), 1re livraison, Thala, 221.
4. Cf. A. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. CCXXXIII.

L'épitaphe comporte quatre lignes; les lettres sont hautes de 0,025 aux trois premières, 0,02 à la dernière.

FLAVIA M
FIL TERTVL
*l*A SACERDOS
VIX AN C

Flavia M(arci) fil(ia) Tertul[l]a sacerdos vix(it) an(nis) c...

Le nom de *Flavia Tertulla* se retrouve sur une inscription de Madaura[1]. La lettre C, à peine visible sur la pierre, indique que *Flavia Tertulla* vécut au moins cent ans. Les prêtresses des *Cereres* étaient choisies parmi des personnes âgées : on connaît plusieurs autres exemples de prêtresses de ces divinités ayant atteint ou dépassé cent ans[2] : c'est le cas, en particulier, d'une *sacerdos magna* de Thala[3].

Flavia Tertulla est représentée debout : elle tient dans la main gauche l'*acerra* ou boîte à encens; le bras droit pend le long du corps, la main, mutilée, portait un objet qui devait être une patère ou un vase à libation. La tête est entièrement brisée. Le vêtement est triple : une longue tunique descend jusqu'aux pieds; une autre, qui s'arrête au-dessus des chevilles, recouvre celle-là; enfin, par-dessus, c'est un long manteau à manches, ceint à la taille d'un cordon qui se noue sur le devant et dont les bouts pendent assez bas. Il faut voir dans cette ceinture la *vitta* dont Tertullien nous dit qu'elle constituait un privilège envié des prêtresses de Cérès[4]. Deux rosaces, l'une sur l'épaule gauche, l'autre sur le sein droit, ornent ce vêtement caractéristique *(fig. 1.)*

Au-dessous de l'inscription, une plinthe de 0,40 est ornée de légers reliefs formant des panneaux rectangulaires. De part et d'autre de l'inscription, on remarque deux enfants vêtus de tuniques courtes : chacun de ces *camilli* soutient un objet qui a toutes les apparences d'un arbre taillé par étages; celui de gauche est bien conservé : un oiseau est perché au sommet. On sait que parmi les accessoires caractéristiques du culte de Déméter figure le flambeau, et un flambeau d'un genre spécial, orné de feuillages étagés : on le retrouve sur des monuments grecs, tels qu'un autel trouvé à Athènes et un autre trouvé

1. *C. I. L.*, VIII, 4723.

2. Cf. Audollent, *Cereres*, dans *Mélanges Cagnat*, p. 367, note 2; rapprochez Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. I, p. 340, à propos des prêtresses de *Tellus*.

3. *C. I. L.*, VIII, 505. Pour l'attribution du culte des *Cereres* aux *sacerdotes magnæ*, cf. Dessau, *Inscr. lat. selectæ*, t. II, *pars* 1, 4467; Audollent, *l. c.*, p. 366-367; Toutain, *o. c.*, p. 348.

4. Tertull., *De pallio*, IV, in fine.

à Eleusis[1] ; sur une peinture pompéienne représentant la déesse[2] ; enfin sur deux stèles de Tunisie relatives à son culte, l'une provenant de la région de Tebessa[3] et l'autre de *Thacia* (Bordj Messaoudi)[4]. Le caractère particulier de ces flambeaux consacrés au culte de Déméter s'explique par un détail du mythe de la déesse : Déméter, en quête de sa fille Coré, enlevée par Hadès, alluma, quand la nuit vint, deux pins en guise de torches. Ovide nous dit expressément qu'il faut voir là l'origine des flambeaux sacrés de Cérès[5] :

> **Illic accendit geminas pro lampade pinus;**
> **Hinc Cereris sacris nunc quoque taeda datur.**

Ces vers nous font comprendre la nature des accessoires singuliers figurés sur notre monument : il s'agit d'*arbres-flambeaux*. Nulle part ailleurs la double nature de cet objet sacré n'est marquée avec autant de hardiesse. Dans les représentations de l'art grec, délicat et soucieux du vraisemblable, il s'agit de flambeaux, où le souvenir de l'arbre n'est rappelé que par une décoration discrète; l'art africain représente des arbres véritables : dans les objets figurés sur les stèles de Tebessa et de Thacia, on pourrait hésiter à reconnaître des candélabres plutôt que des arbustes taillés par étages. L'artiste qui a sculpté le cippe d'Aïn-Maja a traduit encore plus clairement l'idée d'arbre en indiquant le détail du feuillage et en plaçant un oiseau à la cime ; mais, en même temps, il a rendu plus sensible l'idée de flambeau en faisant porter ces arbres par des *camilli*.

Y a-t-il là une reproduction fidèle de l'objet employé dans les cérémonies du culte? Il semble, tout au moins, que l'oiseau ait été ajouté par l'artiste, non certes par pure fantaisie, mais pour accroître la valeur symbolique de la représentation. Il faut en effet reconnaître en cet oiseau une colombe ou une tourterelle. Elien dit que la tourterelle blanche était consacrée à la fois à Aphrodite et à Déméter[6]. Nous savons d'autre part que le célèbre *xoanon* de Phigalie, connu sous le nom de *Demeter Melaina*, tenait sur une main un dauphin, et sur l'autre une colombe[7]. Mais les preuves les plus convaincantes de l'attribution de la colombe à Déméter ont été fournies récemment par les fouilles si heureuses de M. Orsi en Calabre. M. Orsi a exhumé à Rosarno, sur l'emplacement de Medma, colonie de Locres, trois sta-

1. Cf. Bœtticher, dans *Philologus*, t. XXIV (1866), p. 227 sq. ; idem, *ibid.*, t. XXV (1867), p. 19 sq.
2. Cf. Roscher, *Lexicon*, art. *Ceres*, p. 859, fig.
3. Cf. *C. I. L.*, VIII, 16693.
4. Cf. La Blanchère et Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, p. 59, n° 103.
5. Ovid., *Fast.* IV, 493.
6. Ælian., *De nat. anim.*, X, 33.
7. Pausanias, *Descr. Græciæ*, VIII, 42, 4.

tuettes de terre-cuite représentant Déméter assise sur un trône : ici, une colombe est posée sur les genoux de la déesse, là, dans sa main droite, avec les ailes éployées; là, enfin, deux colombes sont perchées de chaque côté du dossier du trône[1].

Quel est l'arbre sur lequel est posé l'oiseau symbolique? Quoique la représentation du feuillage ne soit pas exempte de fantaisie, il semble bien qu'on ait affaire à un myrte. Le feuillage du myrte orne souvent les flambeaux de Déméter : c'est ce qu'on voit en particulier sur l'autel d'Athènes et sur un vase du cabinet Pourtalès[2]. Bœtticher explique cela par une légende d'après laquelle Perséphone aurait reçu de Dionysos, en échange de l'âme de Sémélé, une branche de myrte[3]. Mais sans doute cette attribution du myrte à Déméter et Coré a-t-elle une raison plus générale et plus profonde. Les découvertes de M. Orsi ont démontré la parenté étroite de Déméter et d'Aphrodite, déesses de la fécondation : les objets de terre cuite recueillis à Medma associent plusieurs fois à Déméter, outre l'image de la colombe, celle d'Éros ailé[4]. Un autre symbole d'Aphrodite, le dauphin, se retrouve à propos de Déméter : c'est ce qu'attestent non seulement la *Demeter Melaina* de Phigalie, mais aussi un monument récemment découvert en Tunisie, à Thuburbo Majus : c'est un ex-voto représentant un élégant petit temple : au-dessous de la porte de la cella est sculpté un verrat qui indique le culte de Déméter-Cérès : et au-dessus de la même porte, dans le tympan du fronton, sont figurés deux dauphins[5]. Aussi bien convient-il d'ajouter purement et simplement le myrte à la série des symboles communs à Déméter et à Aphrodite.

Les rosaces qui décorent le vêtement de la prêtresse sont encore un symbole commun aux deux déesses : seulement, il ne s'agit plus ici de l'Aphrodite grecque, mais de l'Aphrodite carthaginoise. La rosace, si fréquente dans l'ornementation des monuments religieux de l'Afrique, nous paraît être, en effet, un souvenir de l'astre de Tanit, constamment figuré sur les stèles votives consacrées à cette déesse[6]. Dans le petit temple ex-voto de Thuburbo Majus, des rosaces ornent les chapiteaux des pilastres d'ante.

Les deux faces latérales du cippe sont ornées l'une et l'autre du même motif; un intéressant souci de variété se remarque dans la façon dont il est traité sur chacune d'elles. A droite, c'est un personnage

1. Cf. P. Orsi, dans *Notizie degli Scavi*, 1913, *Supp.*, p. 93-96, fig. 104 *bis*, 105, 106.

2. Cf. *Philologus*, t. XXV, fig. 4. Bœtticher le reconnaît également sur l'autel d'Eleusis (*ibid.* p. 19 sq.); mais il nous semble difficile (cf. *ibid.*, fig. 3) de ne pas voir dans l'ornement de ces flambeaux des pommes de pin, ce qu'explique assez la légende rapportée par Ovide.

3. Cf. Bœtticher, *Philologus*, t. XXIV, p. 231.

4. Cf. P. Orsi, *l. c.*, p. 96-100 et fig. 108-112.

5. Cf. A. Merlin, *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1912, p. 350-354 et fig. 2.

6. Cf. par exemple La Blanchère et Gauckler, *o. c.*, p. 61, et pl. XVII, n° 119, 117, 115; *ibid.*, p. 62, et pl. XVIII, n° 712 et 732.

féminin vêtu d'une tunique à manches tombant jusqu'aux pieds, et d'un *pallium* qui laisse libre le bras droit. Celui-ci pend le long du corps; la main, mutilée, tenait une poignée d'épis. Le bras gauche est levé, et soutient une corbeille ou ciste en osier tressé, de forme allongée, posée sur la tête. Au-dessous de ce personnage, est figurée une truie pleine galopant à gauche *(fig. 2)*. Sur l'autre face, le personnage féminin est vêtu d'une tunique très longue et formant autour des hanches un épais repli. La tête supporte une corbeille analogue à la précédente : les deux bras sont levés pour la soutenir. La truie est représentée assise, au pied d'un arbre dont on ne peut préciser la nature *(fig. 3)*. Ces deux personnages féminins représentent-ils des prêtresses ou des déesses? On retrouve une disposition analogue sur la stèle de Thacia dont nous avons déjà parlé. La sculpture y est beaucoup plus grossière que sur notre cippe, mais la composition est sensiblement pareille : c'est comme le cippe « déplié » : au milieu une prêtresse sacrifiant, et de chaque côté deux femmes canéphores ou cistophores, avec un porc au-dessous de chacune d'elles. Même disposition sur un cippe provenant du Djebel Mansour, sauf que sur la face antérieure il n'y a que l'épitaphe de la prêtresse, *Quarta Nyptanis f. Galesis, sacerdos magna*, sans son image [1]; Gauckler pense que les deux personnages féminins des faces latérales, à cause du socle qui les supporte, sont, plutôt que des prêtresses, des divinités, et précisément les *Cereres* [2]. Nous croyons qu'il faut étendre cette interprétation au cippe d'Aïn-Maja et à la stèle de Thacia. Il semble qu'il y ait là une composition habituelle à l'art africain pour les monuments funéraires des prêtresses des *Cereres*.

Quant à savoir qui sont, au juste, ces *Cereres*, c'est une question que nous ne saurions traiter sans dépasser de beaucoup les limites de cet article. Nous nous bornerons aux réflexions que suggère l'étude de notre cippe. Deux thèses sont en présence : la plus généralement admise voit dans les *Cereres* le couple Déméter-Coré, dont le culte fut importé de Sicile à Carthage en 396 av. J.-C. [3]; mais pour M. Audollent, le pluriel *Cereres* indique l'association d'une déesse punique et d'une déesse gréco-latine [4]. Sans vouloir nier la sérieuse valeur des arguments sur lesquels M. Audollent a appuyé sa théorie, nous devons constater que les conclusions auxquelles nous a mené l'étude du cippe d'Aïn-Maja militent en faveur de la théorie traditionnelle. On sait, en effet, que le mythe de Déméter courant, armée de deux flambeaux, à

1. Cf. Poinssot, *Cat. du Musée Alaoui, Supp.*, p. 63, n° 1076, et pl. XLIX, 1 et 2.

2. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. CLXI, note 1.

3. Cf. Diodor. Sic., *Bibl. hist.*, XIV, 63, 70, 77. — Pour l'exposé de cette thèse, cf. en particulier Toutain, *o. c.*, p. 350-351.

4. Cf. Audollent, *l. c.*, p. 359-381.

la recherche de sa fille, était particulièrement populaire en Sicile[1]; or, nous avons vu que les flambeaux ont dans le culte des *Cereres* une spéciale importance. Mais surtout, la communauté de symboles entre Déméter-Coré et Aphrodite n'est nulle part aussi sensible que dans le culte locrien des Grandes Déesses : or, pareille communauté se remarque entre les *Cereres* africaines et Aphrodite. Il est vrai que c'est à Syracuse, et non pas à Locres, que les Carthaginois empruntèrent le culte de Déméter-Coré; mais il y a beaucoup de vraisemblance à admettre que le culte syracusain ait subi le rayonnement du sanctuaire fameux de Locres. Ce caractère particulier des deux déesses que les Carthaginois allèrent chercher à Syracuse explique qu'elles aient été assimilées à Astarté et Tanit du Lebanon, comme cela paraît résulter d'une inscription punique de Carthage[2]. Cette assimilation explique à son tour que le souvenir de l'astre de Tanit soit rappelé sur des monuments consacrés aux *Cereres*.

L.-A. CONSTANS.

1. Cf. Fr. Lenormant, dans *Dict. des Antiq.* de Daremberg et Saglio, art. *Ceres*, p. 1054[1].

2. Cf. Clermont-Ganneau, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 236; *id.*, *Recueil d'arch. orientale*, III, p. 186-188.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXI

DE LYON A AUGST PAR NYON

Je persiste à croire qu'à l'origine des destinées de Lyon et d'Augst il faut voir un dessein de César.

Lyon et Augst furent fondées par le proconsul Munatius Plancus, sur l'ordre du Sénat, avant le milieu de l'année 43. Il y avait à peine un an que César était mort : aucun de ses héritiers n'avait assez étudié la Gaule pour reconnaître l'excellence des deux sites, — celui de Lyon, au centre des voies du pays, celui d'Augst, au coude du Rhin, à l'extrémité des deux tracés les plus directs qui mènent au fleuve, l'un d'Italie par le Grand Saint-Bernard, l'autre de Gaule par la dépression des lacs helvétiques. Comprendre la valeur militaire de ces lieux, la réaliser par des fondations coloniales, suppose un long examen du pays, une volonté suivie d'en tirer profit pour le bien de Rome. Et, de cela, personne ne fut capable après la mort de César.

Connaissance de la Gaule et volonté de la transformer par des routes et des fondations, César posséda l'un et l'autre comme jamais aucun chef de Rome. Il l'a montré dans le Midi, en créant sa ligne de colonies le long du Rhône et de la mer. Pourquoi n'aurait-il pas préparé chose semblable dans le Nord, où tout était à faire, et où tout devait être fait, à la fois pour se prémunir contre des révoltes gauloises et pour se garder contre les Germains?

Or, la seule fondation qu'on lui attribue dans le Nord se

trouve précisément en étroite connexion avec Lyon et Augst : c'est la colonie de Nyon, sur le lac de Genève [1].

Regardez sur la carte les routes naturelles qui mènent de Lyon au Rhin. Vous en avez deux : celle de gauche, par Besançon et la trouée de Belfort ; celle de droite, par le lac de Genève et la dépression des lacs suisses. Nyon est sur celle-ci, presque à mi-chemin entre le point de départ, Lyon, et le point d'arrivée, Augst. La ville est à l'endroit où la route a fini le passage par les montées difficiles du Jura et où elle aborde les terres faciles de la Suisse des lacs [2].

Si Jules César a bâti à Nyon une colonie, c'est et ce ne peut être que parce qu'il a voulu assurer à l'Empire la possession de la route de Lyon au Rhin. Cette route est d'ailleurs, et de beaucoup, plus rapide que celle de Besançon. Au travers de la fondation coloniale de Nyon par Jules César, nous pouvons donc apercevoir dans son esprit la résolution des colonies d'Augst et de Lyon [3].

---

1. L'origine julienne de Nyon semble bien résulter de son nom, *colonia Julia Equestris* (voyez les résumés des opinions antérieures dans l'excellent travail de J. J. Müller, *Nyon zur Rœmerzeit*, Zurich, 1875, p. 10 et s. [fasc. XVIII, 18, des *Mittheilungen*]). — Le territoire a dû être, pour la part principale, enlevé aux Helvètes. Cette part helvétique, c'est, sans nul doute, le *pagus Equestricus* du Moyen-Age, qui a conservé le nom de la vieille cité, comme l'*Augustgau* ou *Augustgowe* celui d'*Augusta* des Rauraques. Ce *pagus* commençait à l'Aubonne sur le lac, allait jusqu'au Jura, embrassait le pays de Gex, et finissait sans doute au pas de l'Écluse, comme y avait fini jadis le territoire des Helvètes (César, I, 11, 1) : *gewiss ein seltenes Beispiel historischer Continuität* (J. J. Müller, p. 18). Il correspondait au décanat d'Aubonne ou de Gex dans le diocèse de Genève, à cela près que ce décanat revendiquait des paroisses dans la Michaille et le val Chezery (de Gingins-La-Sarra, p. 79). — Au delà de l'Ecluse, on a supposé (Longnon, *Atlas*, pl. 2 ; *texte*, p. 135) que le territoire de Nyon s'était en outre étendu, à droite du Rhône, jusque sur la future cité de Belley (val Chezery, la Michaille, val Romey, Bugey), et c'est possible. Cela aurait donné à la cité une forme très allongée, le long en particulier de la route de Lyon dont nous parlons ici ; et cela lui aurait donné toute la partie montagneuse de la route. Et voilà qui confirmerait le rôle de la colonie, de garder, entre Lyon et le Rhin, les passages difficiles du Jura. Il n'y aurait pas eu, dans ce cas, en Gaule, une cité dont le territoire eût été plus étroitement solidaire d'une route (cf. la préfecture du Queyras, *Revue*, 1911, p. 167). — De là, sans doute, l'existence, à Nyon, d'une gendarmerie spéciale pour la surveillance de ces passages : *præfectus arcendis latrociniis* (*CL.*, XIII, 5010).

2. La route de Nyon vers Lyon coupait le premier massif du Jura au pas de l'Ecluse : c'est par là que sont passés les Helvètes en 58 (César, I, 6, 1 ; I, 9, 1 ; I, 10, 1 ; I, 11, 1). De Bellegarde, elle traversait le massif ultérieur par le long couloir qui aboutit à Nantua. Vers Nantua, alors qu'une vieille route (celle des Helvètes) gagnait Mâcon, celle de Lyon obliquait vers l'Ain. — Cf. au *post-scriptum*.

3. De même, le bon historien de Nyon, de Gingins-La-Sarra, *Hist. de la cité et du canton des Equestres*, Lausanne, 1865 (*Mém... de la Suisse romande*, t. XX), p. 33.

Plus tard, Agrippa ou d'autres construisirent la route de Lyon au Rhin par Besançon[1]. Mais elle n'enleva en rien de son importance à celle de Nyon. Claude, l'héritier d'Agrippa en matière de routes[2], fit peut-être réparer cette dernière[3], qu'on pourrait bien appeler, plus qu'aucune dans les Trois Gaules, la route de César[4].

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. — Ceux qui peuvent douter de l'existence d'une voie romaine directe de Lyon à Genève par Nantua et l'Écluse (et, par suite, de Lyon à Nyon et Avenches ; ou, encore, directe de Lyon à Avenches et Augst par Nantua, l'Écluse, Gex), n'auront qu'à lire l'excellent travail que fait paraître en ce moment M. J. Hannezo sur *les Voies antiques et romaines du département de l'Ain*, dans le *Bulletin de la Société des Naturalistes de l'Ain*. Ils y verront cette route minutieusement étudiée mille par mille (*Bulletin* de 1913, 15 mars, p. 12-21). Cette route, d'après les calculs de M. Hannezo, mesurait 103 milles au lieu des 110, 122, 128, 129 1/2 que mesurent les autres (de Lyon à Genève). Outre les témoins positifs qu'elle a laissés, comment les Romains ne

1. Strabon (IV, 6, 11), ne la mentionne pas : sa route du Rhin est celle de Lyon, Langres et Trèves. Cette route de Besançon, d'ailleurs, qui atteignait le Rhin à *Cambete*, Kembs, visait plutôt le Rhin d'Alsace que le Rhin de Suisse. Il lui fallait, à Kembs, remonter le fleuve sur plus de 20 kilomètres pour atteindre Augst.

2. J'établirai volontiers un lien entre cette route claudienne, de Lyon à Augst par Gex, et une autre route claudienne, de Langres à Genève sans doute également par Gex : route qui nous est connue, en outre du terrain, par le milliaire de Claude (également de 43) trouvé à Sacquenay (XIII, 9044), route qui était sur la ligne la plus directe d'Italie en Bretagne par le Petit Saint-Bernard (cf. Tacite, *Histoires*, II, 66). L'œuvre de viabilité entreprise par Claude en Gaule est essentiellement militaire, visant Bretagne et Germanie. Remarquez que vous n'en trouvez aucune trace dans les itinéraires, qui indiqueront des parcours très différents et sont d'ailleurs, à dire vrai, une source aussi souvent nuisible qu'utile à qui veut connaître le système routier primitif de la Gaule Romaine.

3. Cela me paraît résulter du milliaire trouvé au camp de Valbonne, entre Montluel et Meximieux, à environ 10 mètres de l'ancien chemin de Châne à Bellignieu (Allmer et Dissard, *Musée*, t. IV, p. 188) : *Ti. Claudio*, etc.; milliaire daté de 43-44 et portant le chiffre de milles CXIX, qui me paraît correspondre à la distance sur Avenches. On a supposé (voyez *Corpus*, XIII, 9055), que cette distance est celle sur les Alpes Grées : il n'est en effet pas impossible que le milliaire de Claude se rapporte à une route directe de Lyon au Petit Saint-Bernard par Seyssel. — Il peut paraître surprenant que les distances fussent marquées pour Avenches et non pour Nyon : peut-être la route militaire laissait-elle alors Nyon à quelques kilomètres à sa droite (vers Crassier ou Trélex), pour gagner Avenches par le plus court. — C'est à cette vieille route de Claude qu'appartient le secteur de chemin romain reconnu par de Bonstetten, et d'ailleurs assez visible, entre Gex, Aubonne et Cossonay (*Carte archéologique du canton de Vaud*, 1874, p. 45). — Toutes les inscriptions milliaires de cette région, telles qu'elles sont au *Corpus*, doivent être revues avec l'hypothèse d'une route directe de Gex ou de Nyon à Avenches.

4. Ceci dit, bien entendu, sans établir le moindre lien entre le nom de César et l'étymologie qu'on a imaginée pour le val Chezery, *Cæsariacum*.

l'auraient-ils pas fréquentée? C'était une très vieille piste humaine, et elle l'est demeurée. M. Hannezo rappelle que les courriers de malles-poste en 1782, de Lyon en Suisse, passaient toujours par là, avec relais à Miribel, Montluel, Meximieux, Saint-Denis, Saint-Jean-le-Vieux, Cerdon, Saint-Martin-de-Fresne, Nantua, Saint-Germain-de-Joux, Châtillon, Avanchy, Collonges et Genève. Et c'est le parcours, ou à peu près, de la vieille route. — Le travail de M. Hannezo est une preuve éclatante que pour qui veut connaître les plus anciennes voies romaines, les Itinéraires et la Table (oh! combien!), et parfois même les bornes, ne donnent que des renseignements très incomplets et très incohérents.

LES MOSAÏQUES DE LA PLANCHE XXXII D'ARTAUD

La planche XXXII d'Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque, suivie de la description des mosaïques de Lyon et du Midi de la France*[1], Lyon, 1835, présente deux pavements fragmentaires. Le texte, p. 86, annonce l'un en ces termes énigmatiques : « Quoique le dessin de cette mosaïque à labyrinthe, de style grec, soit souvent répété sur les anciens pavés, nous avons cru devoir le reproduire ici, comme appartenant à une des villes importantes de la Gaule, ville qui a des médailles autonomes, mais qui a eu le malheur de voir détruire ses monuments antiques, témoins de sa grandeur... Quoique les mosaïques, par leurs positions, aient pu être ensevelies et oubliées, on en a peu rencontré dans cette colonie. Celle que nous publions nous a été signalée dans le jardin de M. Monicault, et nous en avons trouvé la suite sous le poulailler de la maison du Dr Gilibert, de Lyon... » Quelle est cette ancienne colonie romaine où, du vivant d'Artaud, M. Monicault possédait un jardin et le Dr Gilibert, de Lyon, une maison avec poulailler? La planche nous donne le mot de l'énigme : des deux fragments qu'elle représente, celui d'en bas, qui comporte bien et comporte seul un labyrinthe, est intitulé *Mosaïque de Valence*. Au surplus, dans le texte, mais hors de la partie consacrée à l'explication des planches, il y a un passage où l'auteur daigne parler sans

1. Titre spécial de l'album : *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France expliquées et publiées par* F. Artaud.

ambages, p. 124 : « J'ai vu à Valence, à la suite de la mosaïque Monicault, planche XXXII... »

Pour l'autre fragment, celui que la planche figure en haut, c'est, au contraire, à l'explication qu'il faut demander la vérité sur son origine. Car il est intitulé *Mosaïque de Lyon — Supplément.* Par bonheur, le texte est clair, p. 86 : « Le fragment de mosaïque qui accompagne » — ou mieux qui précède — « ce dessin » — le dessin de la mosaïque Monicault — « a été trouvé à Vienne, sur les bords du Rhône, près de l'ancienne verrerie ». Analogue, mais un peu moins étrange à cause du pluriel, est le cas d'une table faite pour Artaud « avec des morceaux provenant d'un pavé antique trouvé à Vienne » (p. 84) et qui figure en bas de la planche XXVII intitulée *Supplément aux mosaïques de Lyon*[1].

Le texte annonce d'abord la mosaïque de Valence, puis celle de Vienne; la planche présente d'abord la mosaïque de Vienne, puis celle de Valence. Troublé sans doute par cet entre-croisement bizarre, M. Georges Lafaye, dans son *Inventaire des mosaïques de la Narbonnaise et de l'Aquitaine*[2], a interverti les deux pièces. Sous le n° 150, il décrit comme trouvé à Valence, dans le jardin de M. Monicault, etc., le fragment de Vienne, Artaud, planche XXXII, 1; et sous le n° 165, comme trouvé à Vienne, sur les bords du Rhône, etc., le fragment de Valence, Artaud, planche XXXII, 2.

L'interversion corrigée, il conviendrait de refaire les deux descriptions, qui sont insuffisantes. M. Lafaye décrit ainsi la mosaïque à labyrinthe : « Fragment. Bordure formée d'une grecque en torsade entourant des carrés avec une rosace au centre. Blanc, jaune, rouge et vert. » La planche d'Artaud nous montre un angle de mosaïque polychrome à champ blanc. Une torsade avec trois filets noirs de part et d'autre sert de bordure. Les méandres d'une torsade pareille encadrent des caissons carrés que dessine une torsade différente. Il n'en reste que deux, l'un entier, l'autre mutilé. Les rosaces qui les décorent ne sont point pareilles. Encore moins exacte est la description de la mosaïque sans labyrinthe : « Combinaison de carrés et de losanges de grandeurs variées, noirs sur fond blanc. Quelques ornements rouges. » La planche nous montre un fragment sans angles de mosaïque à champ blanc que borde une guirlande noire de feuilles ovales sur mince tige rectiligne entre une bande noire au dehors et

1. M. Lafaye, ouvr. cité plus bas, mentionne deux fois cette pièce, n°s 163 et 179. De même il mentionne deux fois la mosaïque d'Orphée, qui est au Musée de Lyon, sous le n° 201, comme trouvée à Sainte-Colombe, et sous le n° 242, comme trouvée à Saint-Romain-en-Gal. Cf. Comarmond, *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la Ville de Lyon*; Lyon, 1855-1857; p. 693-694, pour la table d'Artaud; 690-691, pour la mosaïque d'Orphée.

2. *Inventaire des mosaïques de la Gaule, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, I. Paris, 1909.

deux filets noirs au dedans. Dans le décor, des rangées de petits carrés noirs inscrivant un carré moindre à côtés blancs alternaient avec des rangées de carrés plus grands posés en losanges dont chacun était tangent à deux des petits carrés et contenait un carré semblable orné d'un motif polychrome. Ces motifs variés sont le seul élément polychrome de la mosaïque. Pour la première rangée de ces caissons, — le fragment n'en compte que deux, — un chapelet de tout petits carrés noirs; pour la seconde, un chapelet de tout petits triangles noirs garnissait l'intervalle des couples de carrés semblables. Dans les espaces vides entre les rangées alternantes, un filet noir dessinait des roses de losanges blancs; le long de la bordure, le remplissage était complété par des triangles noirs à filet blanc que le même filet divisait chacun en trois triangles et deux rectangles.

La description la plus minutieuse ne vaut pas une bonne image, c'est évident. Mais, à défaut d'image, — les planches d'Artaud ne sont pas à la portée de tout le monde, et l'album de l'*Inventaire* n'a point reproduit celle-ci, du moins jusqu'à maintenant, — une description exacte donne une idée approximative de l'objet. Elle tient généralement plus de place qu'une description inexacte, sans doute, et il faut parfois un certain effort d'attention pour la suivre. Mais à quoi sert une description inexacte?

PHILIPPE FABIA.

ENCORE LE DIEU DE VIÈGE

On me permettra encore quelques brèves remarques au sujet du dieu de Viège, au musée de Genève, dont le curieux attribut couvrant le bas du corps à partir de la ceinture a attiré récemment l'attention de MM. C. Jullian[1] et de Vesly[2], et la mienne[3]. Si M. C. Jullian continue à reconnaître en lui un instrument de foyer, la crémaillère[4], M. de Vesly se range à mon opinion, et, par de nouveaux exemples caractéristiques, confirme que ce manche bifide est bien une clef du type dit en T ou en ancre[5]. Un tel attribut n'a rien d'anormal; il permet de ranger le dieu de Viège dans la série déjà riche des divinités clavigères de l'Antiquité[6]. C'est là une constatation intéressante; car, à ma connaissance, on ne l'avait pas encore faite à propos des divinités celtiques. Tout au plus avait-on noté, sur le bas-relief de Varhély (Autriche), que le dieu au maillet a pour parèdre une déesse qui tient la clef[7]. Dès lors, la dite équerre (?) en main du dieu au maillet qui est debout à côté de la même divinité féminine sur le bas-relief de Déva (Transylvanie)[8], pourrait bien être une clef de la forme dite « clef de temple », connue elle aussi en pays celtiques[9]; on notera que le dieu, tout comme le Kronos mithriaque, tient cet instrument ramené contre sa poitrine, position significative qu'on expliquera dans un instant. M. C. Jullian semble croire de plus que les cavaliers des monnaies gauloises pourraient bien parfois tenir des clefs[10].

1. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 63 sq.
2. *Ibid.*, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 145, 208.
4. *Ibid.*, p. 216. [J'y renonce volontiers. — C. J.]
5. Déchelette, *Manuel d'arch. préhist.*, II, 3, p. 1392, n° 2.
6. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1247, III, le symbole de la clef; Roscher, *Lexikon*, s. v. *Kleiduchos*, nombreux ex.; Köhler, *Die Schlüssel des Petrus*, ap. *Archiv für Religionswiss.*, 8, 1905, p. 214 et suiv.; Delatte, *Études sur la magie grecque*, IV, Amulettes inédites des musées d'Athènes, ap. *Musée belge*, 1914, p. 75, 83 et suiv. (du tirage à part); cf. mon article *Le soleil dans les armoiries de Genève*, ap. *Rev. hist. rel.*, 1915.
7. S. Reinach, *Cultes*, I, p. 229; *id.*, *Répert. de reliefs*, II, p. 137; *id.*, *Bronzes figurés*, p. 183.
8. S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 182, 4°; *id.*, *Répert. de reliefs*, II, p. 137, 2.
9. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1391, fig. 619, 1-3.
10. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 217.

*
* *

On ne saurait nier, et ce rapprochement a été fait il y a longtemps déjà par M. S. Reinach[1], la ressemblance de la clef en T avec l'ancre des navires[2]. Cette analogie résulte sans doute de la même nécessité pratique et technique; celle d'accrocher d'une part le fond de l'eau, de l'autre, les arrêts de la serrure; il est peu plausible en effet de supposer que l'une de ces clefs — l'ancre n'est-elle pas la clef du navire? — ait inspiré l'autre. Je croirais toutefois volontiers que l'art a pu à certaines époques confondre les deux formes, et que par exemple les chrétiens aient assimilé l'antique clef incurvée que connut le symbolisme celtique au symbole chrétien de l'ancre. J'ai déjà indiqué que la croix ancrée, fréquente dans l'art barbare de la Gaule[3], que l'on dit généralement être une croix surmontée d'un ω renversé, est plutôt la clef associée à l'antique croix solaire[4], et toutes deux christianisées, grâce à leur analogie de formes avec les symboles chrétiens de la croix et de l'ancre souvent unis. Que cette clef se soit confondue aussi avec l'ω, cela est évident, puisque la croix ancrée est souvent accompagnée de l'A[5]. Il y a eu sans doute fusion des trois motifs, semblables, sinon de sens, du moins de forme, clef, ancre, ω. En tout cas, dans bien des exemples où la croix, latine ou équilatérale, termine ses branches par les deux courbes, celles-ci ne ressemblent pas à la lettre grecque, mais bien plutôt à la clef en T. De plus, on voit que différents symboles païens, par exemple le trident[6], tout comme les symboles chrétiens tels que l'ancre, le mât du navire, etc., deviennent cruciformes par la seule adjonction d'une barre transversale; la clef païenne a pu de même devenir la croix ancrée par le même procédé. Quand la croix équilatérale, dans l'art barbare et dans celui du Moyen-Age, termine par une courbe bifide chacune de ses branches et non pas une seule[7], on admettra qu'il s'agit de quatre clefs subissant l'attirance de la croix, et réunies de façon à lui ressembler, tout comme le font d'autres symboles tels que les motifs en C[8].

1. *Bronzes figurés*, p. 140.

2. *Dict. des Ant.*, s. v. *Ancora*; S. Reinach, *Inventio ancorae*, ap. *Cultes*, II, p. 259 sq. (cf. A. Reinach, *Noé Sangariou*, 1913, p. 46); *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1909, p. 59; Déchelette, *La Collection Million*, p. 212 sq.; ancre de Mahdia, Merlin, *Mélanges Cagnat*, 1912.

3. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 147, 208, fig.

4. On voudra bien se reporter, pour cette association de divers symboles celtiques, le plus souvent solaires, avec la croix solaire, et pour leur christianisation, à mon travail sur *Le soleil dans les armoiries de Genève*, *Rev. hist. rel.*, 1915.

5. Michel, *Hist de l'Art*, I, 2, p. 913.

6. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 208, fig. 6.

7. *Ibid.*, fig. 9.

8. Cf. mon article cité, *Le soleil dans les armoiries de Genève*, où l'on trouvera d'autres détails sur ce point.

*
* *

J'ai signalé un motif prophylactique gravé sur la poitrine de divers personnages et sur la robe de divers animaux de l'art barbare : le motif dentelé, qui rappelle le panneton de la clef dite laconienne[1]. Hésitant à le rattacher au trident, j'ai préféré le dériver de ces amulettes de l'âge du bronze dont M. Déchelette a expliqué le sens[2]. Il me semble maintenant qu'il est plus simple d'y reconnaître la réduction de la clef laconienne. Qu'on regarde en effet certains Kronos mithriaques : le plus souvent ils ramènent contre leur poitrine les deux clefs célestes dont ils sont porteurs *(fig. 1)*. Position assurément symbolique : c'est

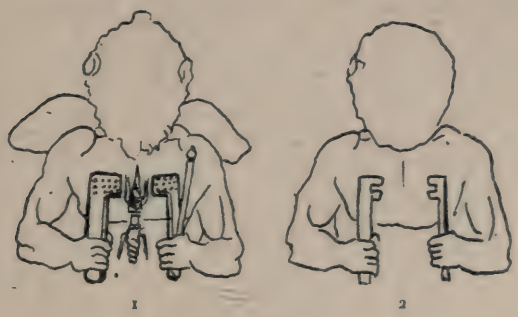

FIG. 1. — CLEFS DU KRONOS MITHRIAQUE

1. Kronos du Vatican, Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
2. Kronos de Rome, Reinach, *Répert.*, II, p. 478, 1.

sur la poitrine, le cœur, que se placent les amulettes protectrices[3], généralement cosmiques, telles que le svastika, la croix, le disque, le scarabée, la tête de lion, le foudre[4]. Or, cette clef que tient le Kronos mithriaque, et peut-être le Dispater du relief de Déva, est parfois de type laconien, à dents. Ces deux indices, la forme de la clef, la position qu'elle occupe, permettent de croire que l'amulette dentelée est une clef laconienne privée de son manche. Rien d'étonnant à cela, la clef ayant une valeur prophylactique puissante, qui s'est conservée dans les croyances modernes[5].

1. Sur cette clef, *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1244; *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 209; Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1393; Marteau-Leroux, *Boutae*, p. 338, etc.
2. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 146.
3. Divers exemples dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1914, p. 284 sq.; *Rev. hist. rel.*, 1915 *(Le soleil...)*.
4. Foudre sur la poitrine du Kronos mithriaque, Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
5. Delatte, *loc. cit.*, ex.: cf. clef de saint Hubert, de saint Guérin, de saint Denis, etc., ex. *Arch. suisses des tradit. populaires*, 1911, p. 112; 1913, p. 56.

***

L'amulette protectrice n'est pas seulement placée sur la poitrine, mais aussi sur le sexe; car ce sont les deux parties vitales les plus importantes. Des peintures de vases grecques montrent le svastika solaire sur le cœur et sur les parties génitales[1]. Le rôle de protéger ces dernières est aussi dévolu à la clef, et c'est l'amulette dite « clef de la matrice », qui, étudiée récemment par M. Delatte[2], est représentée sur plusieurs gemmes antiques. Le bâton à plusieurs dents qu'on y voit est la clef laconienne; sur un monument cependant, les dents sont remplacées par un crochet[3], et il se pourrait que ce fût la clef en T. Il n'est pas sans intérêt, pour le sens cosmique de la clef, de remarquer que la plupart des divinités placées près de la matrice pour la protéger sont solaires[4].

Si nous revenons maintenant au dieu de Viège, nous constatons qu'il porte la clef au-dessous de sa ceinture. Est-il suffisant, pour expliquer cette disposition, de rappeler les trousseaux de clefs que l'on portait suspendus à la taille, et que portent encore les tourières et les économes des couvents[5]? Quand il s'agit d'une divinité, nous nous croyons autorisés à chercher une cause plus profonde, et nous nous demanderons si la clef, comme on l'a vu pour le svastika, ne couvre pas intentionnellement le sexe du dieu.

***

Le clou[6], lui, surmontant la clef, occupe l'autre place habituelle des amulettes, la poitrine. En le reconnaissant sur la statuette de Viège, on a depuis longtemps[7] rappelé sa valeur prophylactique bien connue et les divers rites antiques et modernes où il intervient[8]. Ce

1. Déchelette, *Manuel*, II, p. 435-36, fig. 178-9.
2. *Op. laud.*, p. 75, 83 sq.
3. *Ibid.*, p. 87, n° 35.
4. *Ibid.*, p. 86.
5. De Vesly, *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 210.
6. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*; Frémont, *Le clou*, Paris, Société d'encouragement (cf. *Rev. arch.*, 1914, I, p. 142), histoire de la fabrication des clous depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.
7. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 140.
8. Quelques références: *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240 sq.; Hartland, *The legend of Perseus*, II, pp. 176 sq., 228; *Archives suisses des traditions populaires*, 1913, p. 186, référ.

Spécialement pour les clous fichés dans des statues: Gaidoz, *Deux parallèles, Rome et Congo*, ap. *Rev. hist. rel.*, VII, 1883, p. 5 sq.; Goblet d'Alviella, *ibid.*, XII, 1885, p. 13 (Congo); Ward, *Journal of Anthropol. Institute of Great Britain and Ireland*, XXIII, 1893-94; cf. *Rev. hist. rel.*, XXXIII, 1896, p. 267 (Congo); sur la Mazze du Valais: Buchi, *Indicateur d'antiquités suisses*, XII, 1910, p. 309 sq.; Hoffmann-

n'est pas la seule divinité qui en soit pourvue, et sa présence sur le dieu de Viège ne doit pas nous étonner : Horace le met dans la main de la Nécessité, Martianus Capella le donne à Némésis; c'est encore Atropos sur un miroir étrusque, la Victoire prête à ficher un clou dans un trophée[1], et, sur un relief en terre cuite de Genève, provenant de Vindonissa, Héphaistos avec le marteau et le clou dans chaque main (signalons toutefois que l'authenticité de ce relief n'est pas certaine).

Le dieu de Viège s'appuyait de la main gauche sur le maillet à longue hampe; il porte sur son vêtement le clou et la clef. Clavis (clef), Clavus (clou), Clava (massue), il est donc *triplement claviger*. N'est-ce qu'une analogie purement verbale, et s'il y a quelque lien entre ces trois attributs, faut-il supposer une confusion analogue à celle que M. S. Reinach croit reconnaître dans le type de la Vierge à la massue, qui proviendrait d'une fausse interprétation de l'épithète

Krayer, *Die Walliser Mazze*, ap. *Archives suisses des traditions populaires*, 1912, p. 53 sq.; Bächtold, *Wie vernagelt sein*, *ibid.*, 1909, p. 208; *ibid.*, 1910, p. 305; *Mélusine*, VI, 1892-93, p. 156; VII, p. 179 sq.; *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 213 (à Vienne, image en bois d'un chevalier, où les dévots viennent planter un clou; 1914); buste colossal de Hindenburg, placé à Berlin devant le Reichstag, le 28 août 1915, où l'on plante des clous d'or et d'argent moyennant un versement de 100 et 5 marks. Au milieu de septembre, on en avait cloué pour 18.000 marks (*Lokal Anzeiger* de Berlin, *Gazette de Francfort*).

Cf. le vase chypriote de Tamassos, où un personnage (Persée) fiche un clou dans le cou décapité de la Gorgone, *Rev. arch.*, 1887, 9, p. 81, fig.; 1887, 10, p. 91 sq. En rapprocher l'image d'un manuscrit maya où des divinités enfoncent un objet cylindrique dans une tête qui se trouve à leurs pieds, Capitan, *Comptes rendus Acad.*, 1911, p. 517 (elles façonnent par perforation l'œil de la tête en bois, dit M. Capitan). On notera que c'est dans le casque du trophée que la Victoire s'apprête à enfoncer le clou (*Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1241, fig.) et on songera encore aux nombreux récits de meurtres, légendaires ou non, commis en enfonçant un clou dans la tête.

Cadavres percés de clous, protection contre le vampirisme, Tylor, *Civilisation primitive*, II, p. 251; *Rev. Ét. anc.*, 1902, p. 300-1; 1906, p. 65-6 (Déchelette : suppliciés ?); 1915, p. 217. En rapprocher les légendes de saints martyrisés en leur enfonçant des clous dans le corps, ex. Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, p. 231 sq.; II, p. 739; et les clous trouvés dans les sépultures, S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 140, note 3, référ.

Sur les rites de ficher des clous dans des arbres, dans des murs, dans le sol, dans des objets divers, etc.: *L'Anthropologie*, 1893, IV, p. 34; *Archives suisses des traditions populaires*, 1911, p. 111; 1913, p. 185; Hellwig, *Das Einpflöcken von Krankheiten*, *Globus*, XC, n° 16; *International Archiv für Ethnographie*, VIII, 1895 (clous enfoncés dans un tilleul, Hartland); Schmeltz, *ibid.*, VII, 1894 (notes additionnelles au mémoire de Hartland); Bos, *ibid.*, XV, 1902, n° 2 (arbres à clous); Tylor, *op. laud.*, II p. 175; *Rev. école d'Anthropologie de Paris*, 1891, p. 256; Chalon, *Les arbres fétiches de la Belgique*, Anvers, 1912; *Journal asiatique*, 1909, 13, p. 416, référ.; *Rev. hist. rel.*, 1896, XXXIII, p. 339; 1912, n° 65, p. 216 (Chaldée); Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, II, p. 136. Clous dans les rites de construction : en Chaldée, Heuzey, *Comptes rendus Acad.*, 1910, p. 155; Sébillot, *Le Folk-lore*, p. 296. Clous votifs de Saint-Leonhard, Andrée, *Votive und Weihegaben des katholischen Volkes im Suddeutschland*, p. 103 sq.; Marshall, Antique rings pierced with gold nails, *Journal of hellenic studies*, 1904, p. 332 sq. On trouvera dans ces travaux nombre d'autres références.

1. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240.

« clavigera » donnée à la Vierge porte-clefs, prise pour porte-massue[1]? Il est plus vraisemblable de penser, comme le disait, il y a longtemps déjà, M. S. Reinach, « qu'il existe une connexion entre ces trois objets, le maillet, le clou et le symbole de la foudre »[2].

Qu'il y ait une relation entre le maillet ou marteau et le clou, il est à peine nécessaire de le dire. Ainsi Atropos, la Victoire, sur les monuments étrusques et romains, tiennent d'une main le clou, de l'autre le marteau qui l'enfoncera[3]. Dès lors, si l'un de ces attributs, le maillet, a un sens plus élevé que son usage ordinaire, un sens céleste, il est difficile de le dénier à l'autre, au clou, et de faire de celui-ci un simple ustensile de la cuisine et du foyer[4].

Il semble qu'il y ait aussi une relation entre le clou et la clef, que

FIG. 2. — CLEFS ET ÉCLAIRS

1. Clef grecque archaïque, *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 189, fig. 6354.
2. « Clef de temple », Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1391, fig. 619, 1-3.
3.-4. « Clefs de temple », *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242, fig. 6349-50.
5. Bague-clef, Henkel, *op. l.*, p. 189, fig. 170.
6. Foudre des Fins d'Annecy, Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 344, fig. 66.
7. Éclairs s'échappant du foudre ailé, monnaie romaine, *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1358, fig. 3312-3.

l'artiste aurait indiquée en surmontant la seconde par le premier, enfonçant la pointe de celui-ci à la rencontre des branches incurvées. Du reste, tous deux n'ont-ils pas en réalité un rôle analogue, et ne pénètrent-ils pas, l'un dans le bois, l'autre dans la serrure? Certaines clefs primitives ne sont qu'une simple tige de métal recourbée, très voisine du clou[5] (*fig.* 2, *1-2*). Les clefs antiques à platine sont souvent

1. *Rev. arch.*, 1907, 9, p. 320; P. Perdrizet, *Vierge de miséricorde*, conteste cette hypothèse.
2. *Bronzes figurés*, p. 140.
3. *Dict. des Ant.*, s. v. *Clavus*, p. 1240-1.
4. C. Jullian, *Rev. Et. anc.*, 1915, p. 67.
5. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1243, fig. 6354.

montées en bague[1], et peut-être que nombre d'entre elles n'étaient pas destinées à un usage pratique, mais avaient une valeur symbolique[2] *(fig. 2, 5)*; d'autre part, l'Antiquité connaît aussi des bagues percées de clous magiques[3], et l'on a signalé récemment la création de bagues porte-bonheur en forme de clous, que l'on vend en France aux blessés et aux soldats[4]. Je n'irai pas jusqu'à dire que la grosse ceinture du dieu de Viège, placée entre la clef et le clou, peut être comparée à une bague qui serait ornée d'une clef et d'un clou; ce serait assurément encourir le reproche de subtilité. Toutefois, notons que M. Jullian serait disposé à voir dans cette forme de ceinture une valeur intentionnelle[5].

***

Quel est le sens de ces attributs? M. C. Jullian ne leur accorde qu'une valeur domestique : l'instrument bifide serait une crémaillère, « attribut essentiel du foyer »; le clou serait lui aussi en rapport avec les ustensiles de la cuisine et du foyer[6]. M. de Vesly s'exprime de façon analogue : « Le dieu de Viège ou porte-clef ne serait donc pas un symbole solaire, mais un dieu domestique, gardien de la maison, protecteur du foyer[7]. » Et M. Jullian le rapproche du tricéphale de Carnavalet[8], qui tient, dit-il, une tête de chenet. Cette dernière interprétation est-elle vraisemblable? Assurément, la tête du bélier orne les chenets gallo-romains[9]; mais peut-on dire, en voyant la tête de cet animal dans la main du dieu, qu'il tient un chenet? Pour M. Déchelette, cet animal serait celui que l'on sacrifiait aux divinités domestiques; pour M. S. Reinach, ce serait l'attribut de Mercure[10]. Mais il est plus plausible de penser que si les béliers, tout comme parfois les bovidés, les chevaux[11], ornent les chenets, c'est parce qu'ils sont en maintes contrées les symboles du feu, du soleil, sens trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner des exemples. A cause de cette

1. *Diet. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1247; Henkel, *Die römischen Fingerringe des Rheinlandes*, 1913, I, p. 183 sq.
2. Le sens symbolique de la clef est indéniable. Cf. les références indiquées plus haut, p. 193, n. 6 et ci-dessous, p. 201.
3. Marshall, *Antique rings pierced with gold nails*, ap. *Journal of hellenic Studies*, 1904, p. 332 sq.
4. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 214.
5. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 67. Elle lui rappelle un cercle de métal, qu'il est tenté de rapprocher des dits instruments de cuisine que sont pour lui la clef et le clou.
6. *Ibid*, p. 64, 67, 216.
7. *Ibid.*, p. 210.
8. Reinach, *Cultes*, III, p. 160.
9. *Manuel*, II, 3, p. 1399 sq.; *Collection Million*, p. 234 sq.
10. *Cultes*, III, p. 166.
11. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1406-7.

nature ignée, le bélier des chenets gallo-romains est parfois parsemé de croix[1], et, détail curieux, montre même des croix à la place des yeux[2], unissant ainsi les formes aniconique et animale de même sens.

Il semble que c'est par trop rabaisser la religion de nos aïeux que de leur faire vénérer de pareils objets domestiques sans qu'ils leur aient attaché une valeur plus élevée que leur simple usage pratique. Dès les temps les plus anciens, les outils ne sont-ils pas les symboles des forces de la nature, et faut-il rappeler que la hache, la flèche, le trident, le bouclier, etc., représentent la foudre, l'éclair, le tonnerre? Assurément, comme le dit M. C. Jullian, « quand bien même l'origine météorologique du dieu serait prouvée, cela n'exclurait pas son rôle domestique »[3]. Il est évident que maintes divinités protectrices de la demeure peuvent porter des attributs dont l'origine n'a pas de relation avec le mobilier et les ustensiles de cuisine. Le cavalier à l'anguipède a un caractère domestique[4]; mais aucun détail en lui ne pourrait le faire soupçonner. Jupiter, d'autres divinités de l'Antiquité, sont, comme aujourd'hui la Vierge et les saints, vénérés dans les demeures qu'ils protégeaient; mais leurs attributs sont-ils nécessairement domestiques? Autre chose est de rechercher l'origine, autre chose est de déterminer l'emploi pratique des dieux.

*
* *

En ce qui concerne le dieu de Viège, il n'y a donc là aucune difficulté, et nous écarterons le sens domestique de ses attributs. On a signalé plus haut la valeur prophylactique de la clef et du clou; elle n'infirme nullement l'origine cosmique de ces instruments. Ne sait-on pas par exemple, que le svastika, le signe en S, la roue, etc., qui sont des amulettes puissantes, sont des dérivés solaires[5]?

Le pot que tient le dieu dans la droite? M. H. Hubert, dans une étude récente, a expliqué le sens mystique de ce vase d'origine domestique, destiné à contenir la boisson rituelle, la bière, et du tonneau qui accompagne souvent le dieu au maillet[6].

Que le maillet[7], comme le marteau, attributs souvent étudiés, aient un sens cosmique, c'est ce dont on ne saurait douter, et leur relation

1. Inutile de rappeler le sens solaire de la croix.
2. Déchelette, *op. laud.*, II, 3, p. 1405.
3. *Revue Ét. anc.*, 1915, p. 64, 216.
4. *Ibid.*, p. 63, note 3, 216.
5. Déchelette, *Manuel*, II, p. 453 sq.
6. *Nantosvelta, la déesse à la ruche*, ap. *Mélanges Cagnat*, 1912. On reconnaît la survivance du dieu au tonneau sur un chapiteau de la cathédrale Saint Pierre à Genève, cf. ma note, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1915, n° 3.
7. Dernière étude sur le dieu au maillet : H. Hubert, Une nouvelle figure du dieu au maillet, *Rev. arch.*, 1915, I, p. 26 sq.

avec la roue solaire est nettement affirmée par les maillets rayonnants du Dispater de Vienne[1], par un barillet de même provenance[2], comme par l'ornementation analogue d'un relief de Dôle[3].

Dès lors, si deux des attributs ont une valeur mystique et cosmique, pourquoi la refuser aux autres, en ne voyant en eux que des objets domestiques sans plus de portée?

Que la clef soit l'emblème, non seulement des divinités gardiennes du foyer, mais aussi des divinités gardiennes du ciel, c'est un fait bien connu, et c'est de cette clef cosmique qu'a hérité saint Pierre, le portier céleste du christianisme[4]. Il semblerait même que l'art ait parfois cherché à accentuer ce sens céleste, par la forme donnée à la clef. La « clef de temple », dont l'aspect hiératique persiste longtemps, et qui apparaît seule sur des pierres funéraires romaines[5], est recourbée une ou deux fois à angle droit *(fig. 2, 3-4)* : simple nécessité pratique sans doute; mais telle quelle, elle ressemble à une forme connue de l'éclair, le zigzag[6] *(fig. 2, 6-7)*, et sa pointe terminée en une sorte de feuille rappelle le dard de la flèche céleste[7]. Enfin, s'il est vrai, comme le pense M. Jullian[8], que le cavalier des monnaies gauloises tient parfois la clef, c'est une preuve de plus du sens cosmique de cet instrument en Gaule, puisque le cavalier est le soleil[9].

Quant au clou, M. Jullian semble ne pas vouloir admettre qu'il puisse symboliser l'éclair, idée suggérée par Dilthey, et admise par S. Reinach[10]. Pourtant, presque tous les instruments pointus ont été mis en relation avec la foudre et l'éclair, qui, comme eux, pénètrent et s'enfoncent dans le sol; faut-il rappeler le trident, la flèche[11]? Comme le semblable non seulement attire le semblable, mais aussi l'écarte, on croyait dans l'Antiquité que les clous, de même que les céraunies, pouvaient écarter la foudre[12]. Le clou est placé sur la poitrine du Dispater de Viège, à l'endroit occupé le plus souvent, on l'a dit plus haut.

1. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 175.
2. *Ibid.*, p. 156, n° 176.
3. Feuvrier, *Les monuments gaulois du musée de Dôle*, 9e Congrès préhistorique de France, Lons-le-Saunier, 1913, p. 544, fig. 1. M. S. Reinach ne croit toutefois pas à l'authenticité du relief de Dôle, *Rev. arch.*, 1915, I, p. 344.
4. Cf., p. référ. p. 193, n. 6.
5. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242; Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1390.
6. Sur cette forme de l'éclair, *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*; *Rev. hist. des relig.*, 1915; Marteaux-Le Roux, *Boutae*, p. 344, fig. 66.
7. *Dict. des Ant.*, s. v. *Sera*, p. 1242, fig. 6349-50. Cf. une bague d'époque romaine, munie d'une clef laconienne, avec le même motif en feuille qui termine la clef de temple, Henkel, *op. laud.*, p. 189, n° 1972, fig. 170 *(fig. 2, 5)*.
8. *Revue Ét. anc.*, 1915, p. 217.
9. Déchelette, *Rev. arch.*, 1909, I, p. 323; cf. mon article sur *Le soleil dans les armoiries de Genève*, ap. *Rev. hist. rel.*, 1915, Le cavalier solaire.
10. *Bronzes figurés*, p. 141; *Rev. hist. rel.*, 1912, 66, p. 271, note 1.
11. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1358; la flèche a le même sens chez les Indiens, Breuil, *Caverne d'Altamira*, p. 161.
12. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1354.

par des emblèmes cosmiques de sens prophylactique; puisqu'il est associé à la clef, on rappellera que le Kronos mithriaque ramène parfois les deux clefs célestes contre sa poitrine ornée de la foudre[1] *(fig. 1, 1)*. Du reste, le symbole de la foudre alterne sur les monuments gallo-romains avec le maillet[2].

Le zigzag, forme connue de l'éclair, que nous avons relevé sur la jambe gauche du dieu, ne confirme-t-il pas cette interprétation[3]?

*
* *

En résumé, le dieu porte les attributs suivants, outre le polos et le collier de lierre :

1. Le pot mystique;
2. Le clou-éclair;
3. La clef cosmique;
4. Le maillet du tonnerre;
5. Le zigzag-éclair.

W. DEONNA.

1. Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mithra*, p. 3039, fig. 1.
2. *Dict. des Ant.*, s. v. *Fulmen*, p. 1359.
3. *Rev. Ét. anc.*, 1915, p. 147.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Fouilles à Avenches. — D'une lettre de M. Cart, Lausanne, 3 avril : « Nos fouilles à Avenches ont donné une petite inscription :

d EO MERC
M. VALERIVS
SILVESTER

» Chez le voisin, découverte d'un nid de statuettes en bronze : un Mercure banal, une fort belle Junon, une Fortune ailée, sur le globe ; deux Minerve, dont l'une de tout premier ordre, comme beauté et conservation ; un dieu Lare, merveilleux de travail, avec incrustations d'argent, un vrai bijou. Une vraie bonne fortune pour notre Musée. Peu à peu il s'enrichit, et la place manquera ! »

Onomastique des troubadours. — Dans la *Revue des Langues romanes* (1915), M. Anglade publie, sous sa signature et celle de J. Chabaneau et sous le titre d'*Onomastique des troubadours*, un long relevé des noms propres connus par leurs œuvres. Ceci, même sous la forme aride d'une statistique, m'a paru fort intéressant. Beaucoup de ces noms, d'origine classique et empruntés au passé par les écrivains du Moyen-Age, sont venus jusqu'à nous, grâce surtout à leur intermédiaire.

Éléphants quaternaires. — V. Commont, *Quelques remarques sur les éléphants quaternaires de Saint-Acheul et de Moutiers*, Amiens, Grau, 1913, in-8° de 6 pages (extrait du *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France*, 4e année, 1912).

Le paléolithique allemand. — R. Schmid, *Die diluviale Vorzeit Deutschlands*, avec la coopération de E. Koken et A. Schliz, Stuttgart, 1913 : compte rendu détaillé de ce grand ouvrage dans le *Bulletin de la Société Linnéenne du Nord de la France* (1er trimestre 1913), par V. Commont (tirage à part de 12 pages. Amiens, Grau, 1914).

Le paléolithique du Nord de la France. — Je reçois en une brochure in-8° (Lille, Liégeois-Six, 1913), une triple note de M. V. Commont : 1° *Carte des gisements paléolithiques et des anciens cours d'eau dans la vallée de la Somme ;* 2° *les alluvions moustériennes de l'Oise à Pont-Lévêque ;* 3° *le limon gris à succinées du quaternaire du Nord de la France.*

A Néris. — *Un groupe inexpliqué de Néris*, par Salomon Reinach, in-8° de 10 pages, 1915 *(Revue archéologique)*. Il s'agit du monument représentant une femme près d'un cheval, celui-ci tenant sous son sabot relevé un enfant nu qui le regarde. M. Reinach croit à une scène de cure magique : « lorsqu'un enfant malade, conduit aux bains de Neriomagus, y trouvait la guérison, on a pu dire que la cavale sacrée, conduite par la déesse tutélaire, avait posé la jambe sur son épaule... J'admets même qu'il y ait eu un véritable rite, comparable au rite du passage d'un enfant sous le ventre d'un âne (pour le guérir). » — J'avais expliqué différemment le monument : j'y avais vu la traduction en image de la croyance populaire de la source née du sabot d'un cheval : l'enfant est le génie de la source ; il vient de naître sous le sabot du cheval ; il regarde le cheval qui l'a fait naître. et la déesse conduit la bête mère des eaux saintes.

Puits funéraire. — L'énorme puits découvert par M. V. Commont ajoute de très précieux renseignements à ce problème (cf. 1916, p. 61). Comme toujours, la fouille a été faite avec une méthode et décrite avec une précision remarquables. V. Commont, *Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain du nouveau boulevard à Amiens* (Amiens, Yvert, 1916, in-8° de 76 pages). Je ferai remarquer que les fouilles ont été faites et publiées à quelques heures du front ennemi.

Sur la topographie de Marseille. — Le *pedeon* des fameuses scolies de Lucain (cf. 1900, p. 335) serait, selon M. Félix Reynaud, le *plan Fourmiguier*, autrement dit la Cannebière, la partie basse qui servait de jonction entre la vieille ville et Saint-Victor. Et vraiment à première vue, cette hypothèse serait séduisante, s'il était prouvé que la Marseille grecque ait eu des remparts de ce côté. J'attends, pour me prononcer, les relevés minutieux des dernières fouilles. — Les *urbisplicia* des mêmes scolies seraient, selon M. F. Reynaud, la voie extérieure ou le faubourg de Marseille du côté de la route d'Aix (*plicia* = grec πλησία), ou, si l'on préfère, la rue Saint-Jacques-des-Épées. Comme situation, c'est possible. Comme étymologie, je me demande si ce mot hybride n'est pas très étrange. Maintenant, M. Reynaud pourra me rappeler qu'il faut lire (ce que j'ai fait moi-même), *locum urbis* d'un côté et *plicia* de l'autre, ce qui fait de ce mot *plicia* un mot grec isolé : et je n'ai plus rien à dire pour mon compte, et je m'en remets aux hellénistes du soin de décider. — Je voudrais cependant répéter (cf. *Revue*, 1900, p. 335) que nous n'arriverons à rien, en ce qui concerne la topographie de Marseille grecque, sans une topographie de Marseille sous le haut Moyen-Age : j'entends un relevé de toutes les rues *(direction primitive* et *plus ancien nom)* sous les Carolingiens et avant le XIIIe siècle. Les constatations archéologiques, à mon sens, ont même moins d'importance que ce relevé. — Reynaud, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, n° 21, Marseille, 1915.

Oppida salyens. — 1° Du regretté G. Vasseur, dans le 21e *Bulletin de la Soc. arch. de Provence*, étude sur l'*oppidum* de Saint-Pierre-de-Vence (mont Menu) près d'Eyguières (cf. *Revue*, 1900, p. 47); 2° de M. l'abbé Chaillan, dans le même recueil, étude sur le Castel Jussiou, qu'il a découvert, près Septèmes et Marseille (cf. *Revue*, 1914, p. 329-330). M. Chaillan apporte les preuves que ce très curieux *oppidum*, le plus intéressant peut-être des abords immédiats de Marseille, a bien reçu le nom, d'ailleurs étrange, de Castel Jussiou. — Je ne sais encore pour mon compte s'il s'agit primitivement de Juifs en cette affaire. Je compte revenir là-dessus bientôt.

Olbia à La Manarre. Cf. 1910, p. 73. — Dans le 21e *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, p. 40 et s., communication de M. le colonel de Poitevin de Maureillan (à qui nous devons déjà une copieuse étude sur ce site désormais fameux).

Trésor d'oboles marseillaises trouvé à Vitrolles; note de G. Vasseur dans le même recueil.

Inscriptions de Saint-Estève (Berre). — Même fascicule, p. 67 :

VIBVLLIO	?*j*VLIA·S
VERO	APH*o*?

sous la signature de J.-B. Berniolle.

La « ville sublime » du Gévaudan. — M. Salomon Reinach, à son tour, a voulu s'attaquer au texte énigmatique de Sidoine Apollinaire : *sublimem in puteo urbem* chez les Gabales. L'hypothèse de M. Reinach est qu'il s'agit d'une superstition populaire : les indigènes montrent la lune au fond d'un puits, et il corrige *urbem* en *orbem*. — Voici ce que j'avais supposé sur ce texte : il doit s'agir de la métropole des Gabales, *Anderitum : Ande-*, en celtique, signifie grand, *urbs sublimis* serait la traduction de *Anderitum*, telle que la faisaient les indigènes (ce qui explique que Sidoine dise *quantum indigenae volunt putari*). Or, cette traduction jurait avec Javols qui est dans une espèce de creux. — Salomon Reinach, *Les puits de Gévaudan*, in-8° de 8 pages 1915, extrait de la *Revue archéologique*.

En Cisalpine. — Em. Espérandieu, *Les monuments antiques figurés du Musée archéologique de Milan. I. Marbres.* Illustré de 96 fig., Paris, Leroux, 1916, in-8° de 55 pages *(Revue archéol.)*. Rien que de l'art classique. Cf. ici, p. 152.

La philologie celtique, par Georges Dottin, extrait du volume (Larousse) de la *Science française*, in-8° de 11 pages. Très sobre, et bibliographie remontant, avec reconnaissance, jusqu'aux lointains aïeux, Quoatqueveran et autres.

Beauvais romain. — Travail très complet, très remarquablement présenté, du Dr Leblond *(Bull. arch.*, 1915, *La Topographie romaine de Beauvais et son enceinte au quatrième siècle)*. Tout a été soigneuse-

ment mis à contribution, notations archéologiques, anciens textes, faits cadastraux, etc. — Remarquez le plan du fameux temple du mont Capron, où je remarque une cour carrée. — M. Leblond parle d'un *Campus Martis* à Beauvais. Il y a des champs de Mars un peu partout dans les villes de la Gaule; ils ont dû servir de place d'exercice sous le Bas-Empire; mais ne sont-ils pas parfois antérieurs? Et n'y aurait-il pas aussi là des souvenirs des *loca consecrata* à Mars dont parle César? Comme je voudrais une étude comparée de la topographie de toutes les villes gallo-romaines!

Le trésor gallo-romain du Pouzin (Ardèche), par Étienne Michon, *Bull. arch.* de 1915. Très curieuses pièces (coupe en onyx, coffret d'ivoire).

Les arrétins en Gaule. — Dans le *Bull. arch.* de 1915, Espérandieu, *Note sur un fragment* [très beau] de *vase d'Arezzo trouvé à Vertault.*(Côte-d'Or).

Les théâtres de Lyon. — Je me rappelle encore la petite émotion qui s'empara, il y a vingt ans, du monde savant, lorsque Lafon annonça la découverte de l'amphithéâtre de Fourvières, celui où auraient été martyrisés les Chrétiens. M. Rogatien Le Nail révoque en doute l'attribution des ruines découvertes par Lafon au clos de La Compassion : pour lui, il s'agirait d'un théâtre, d'un très grand théâtre, lequel, comme à Pompéi, serait juxtaposé à un petit théâtre. Nous nous réservons. *Bulletin archéologique du Comité*, 1914.

Les fouilles d'Alésia en 1913. — Rapport de M. J. Toutain dans le *Bull. arch.* de 1914. Nous y reviendrons.

Divinités domestiques dans le pays des Éduens; J. Toutain, *Bull. arch.*, 1914. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le mont Ardou, dans le *Bull. arch.* de 1914. M. Héron de Villefosse a raison d'insister sur cette localité, si peu connue (près de Pontailler) et qui mériterait, comme le dit justement M. de Villefosse, une exploration détaillée. L'histoire du lieu se mêle à la fois à la question d'*Admagetobriga* et à celle des stationnements militaires sur les routes de Germanie. — A quand, dans le même ordre d'idées, une étude sur le mont Lassois?

Fanum gallo-romain. — *Le péribole du temple de Saint-Aubin-sur-Gaillon*, Eure, par G. Poulain (*Bull. arch.* de 1914). Le *fanum* n'est pas exactement carré.

Four de potier. — A Lezoux, *Bull. arch.* de 1914, p. 447 et s. (G. Caillaud). Constatations archéologiques extrêmement intéressantes pour la technique; trois marques de *Cobnertus*, trois de *Carantonus*, quatre de *Senüa*, deux de *Liccus*, une de *Calava*, *Maccius*, *Bassinus*.

Symboles solaires. — Il faut dépouiller avec soin, à ce sujet, le travail considérable de Deonna, *Le soleil dans les armoiries de Genève*, Genève, 1916, in-8° de 130 pages. — Cf. ici, p. 199 et s.

Bassins chrétiens. — Étienne Michon, *Rebords de bassins chrétiens ornés de reliefs*. Paris, Lecoffre, 1916, in-8° de 105 pages. Travail extrêmement étendu et fait avec cette patience inlassable qui caractérise M. Michon. Il y est peu question de la Gaule chrétienne ; mais je crois qu'elle aussi y trouvera son profit.

L'affaire de Varus. — *The Varus episode*, by W.-A. Oldfather, University of Illinois, extrait de *The Classical Journal*, t. XI, n° 4, janvier 1916, in-8° de 10 pages. Cf. *Revue*, 1915, p. 288.

Pro Alesia. — Nous recevons le n° 59-60, de mai 1911-juin 1914 (Besnier, sur les vases de métal ; Barbe, l'ère de Hallstatt à Alesia ; notes sur le Silène, etc.).

L'ombilic celtique. — M. l'abbé Gabriel Plat (*Ac. des Inscr.*, 1915), le place au petit vallon marécageux de la Vouzée *(Vosea)*, qui aboutit sur le Loir à 2 kilomètres en amont de Vendôme. Qu'il y ait eu là un sanctuaire, M. Plat me paraît l'avoir découvert : il a rencontré les vestiges d'un temple quadrangulaire, des ex-voto (yeux votifs, instruments de chirurgie) et il s'y trouverait un théâtre et peut-être des thermes. J'hésite cependant à y voir autre chose qu'un sanctuaire ou un lieu de marché comme il y en a cent autres en Gaule. L'ombilic de la Gaule, s'il s'était placé en ce point, aurait été trop éloigné du centre de la nation. J'ai toujours préféré le chercher plus vers le Sud-Est, à l'endroit où se rencontraient les frontières des Carnutes, des Éduens, des Bituriges, des Sénons. Les Gaulois avaient dû, pour établir ce nombril de leur nom, mesurer assez exactement les distances sur les routes. Les druides, comme les pontifes et les mages, ne faisaient rien à la légère dans cet ordre d'idées.

Les arènes de Lutèce. — Cf. Capitan, *Ac. des Inscr.*, *c. r.* de 1915, juillet-août.

Le crocodile de Nîmes. — M. J. Toutain, qui vient de consacrer une étude au *Culte du crocodile dans le Fayoum* (1915, *Revue de l'histoire des religions*), devrait bien s'attacher au problème du crocodile nîmois.

Pro Alesia. — Nouvelle série, n° 1, 15 août 1914 (étude sur le satyre au repos, de J. Toutain : résumé et état de l'œuvre de la Société de Semur).

Au musée de Genève. — Deonna, *Au musée d'art et d'histoire de Genève* (*Revue arch.*, 1915, in-8° de 24 pages).

Les Germains dans la campagne de Vercingétorix. — Voyez chez Toutain (*Pro Alesia*, même fasc.) une étude sur leur rôle dans l'armée de César.

Alésia gallo-romaine : Toutain, même fascicule.

Les tragiques grecs et les vases céramiques. — Voyez dans le même fascicule du *Pro Alesia* de très utiles remarques de J. Toutain.

Le trésor de Berthouville. — A l'instant paraît, en un bel in-f°, avec planches de toute excellente venue, avec texte plein de détails rétrospectifs et de dissertations archéologiques (Paris, Leroux), la description du célèbre trésor, faite par E. Babelon. Ceci est certainement une des plus belles publications archéologiques de ces dernières années.

Imitations gallo-romaines dans l'art médiéval. — Cf. W. Deonna, *Dieu au tonneau*, dans l'*Indicateur* suisse de 1915, n° 3 : à propos d'un chapiteau bien connu de la cathédrale Saint-Pierre à Genève, M. Gaidoz avait vu l'imitation du dieu au maillet ; M. Deonna croit plutôt à l'imitation du dieu au tonneau, lequel, du reste, n'est qu'une variante du premier : « Il est superflu de rappeler que la décoration romane continue volontiers les motifs antiques, orientaux [1], grecs et romains [2], qui ont rayonné très loin de leur patrie d'origine, puisqu'on les retrouve jusque dans les églises de Scandinavie [3]. L'artiste, à plus forte raison, a répété des types de la mythologie locale, dont le souvenir s'était perpétué plus ou moins vivace, et dont il pouvait avoir encore sous les yeux des représentations figurées : si le type gallo-romain du carnassier androphage s'est maintenu dans l'art roman, comme l'a prouvé M. S. Reinach, pourquoi le dieu au tonneau n'aurait-il pas inspiré le chapiteau de Saint-Pierre, cathédrale où se retrouvent tant de motifs ornementaux de tradition antérieure [4] ? »

L'offrande au soleil. — « Une coutume bizarre se conserve de génération en génération au hameau des Andrieux, dépendant de la commune de Guillestre-Peyrouse (Hautes-Alpes). Ce hameau est tellement enfermé dans une ceinture de rochers que pendant cent jours de l'hiver les rayons du soleil n'y arrivent pas.

« Le 10 février, jour où le soleil reparaît à l'horizon, les habitants, ayant à leur tête un des plus âgés du pays, se rendent avant l'aurore au pont construit sur un ruisseau voisin et chacun d'eux porte une omelette qui constitue l'offrande traditionnelle au soleil. Ils dansent en attendant que l'aurore dissipe les ténèbres ; dès que le soleil apparaît, chacun prend son offrande et la lui présente ; puis on la mange en famille après le retour au village. » (*Bulletin des armées*, n° 175.)

Il est probable que dans la plupart des villages de la montagne on a dû, de très bonne heure, noter et célébrer les jours de l'apparition du soleil à de certains endroits ; cf. Aviénus, 643-650.

Le vase peint de Fraillicourt (Ardennes). Extrait du *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1914, in-8° de 16 pages de M. Héron

1. Cf. Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, I, p. 33 ; id., *La migration des symboles*, etc. Exemple : monstre à tête unique sur corps double, etc.

2. Chimère, centaures ; Hercule au lion, Mithra au taureau, devenus Samson luttant contre le lion, etc.

3. Ainsi, sur les chapiteaux de la cathédrale de Lund, XII° siècle, Wrangel, *C. R. de l'Acad. des Inscr.*, 1913, p. 317 et s. ; *Journal des Savants*, 1913, p. 268-9.

4. Arbre de vie accosté par des lions ; chimère, etc.

de Villefosse. Représentait des canards, un chardonneret, des chenilles. « Dans sa généreuse prévoyance, M. J. Carlier croyait placer le vase dans un asile inviolable en le faisant entrer au Musée de Reims, dont il était destiné à devenir un des objets les plus précieux... Le Musée a été anéanti... Le vase peint de Fraillicourt a disparu dans le désastre avant d'être connu de nos archéologues. »

Le castrum de Lillebonne (cf. 1916, p. 63). — « Vous voulez bien me demander si je possède les dimensions exactes du castrum de Juliobona. Il m'a été difficile de les préciser et en donnant 1,500 mètres sur 500, j'ai fixé approximativement les dimensions du contrefort du coteau de la Côte Blanche. — L'emplacement du castrum proprement dit ne devait être, outre les murailles, que de 380 mètres de longueur sur 190 mètres de largeur. Il est bien entendu que ces mesures ne peuvent présenter une rigueur mathématique impossible à obtenir dans le cas qui nous occupe. » DE VESLY. »

Sol et Luna. — Dans un travail provoqué par un bas-relief médiéval du musée d'Angoulême, M. Gustave Chauvet revient sur le sens de la lune et du soleil dans l'art chrétien (*Sol et Luna*, in-8° de 25 pages. 1916, extrait des *Bull. et Mém. de la Soc. arch. de la Charente*, 1915). Il a raison d'y voir des survivances de l'art classique, et de croire que l'art chrétien, après avoir emprunté les symboles aux âges antérieurs, chercha à leur donner un sens tiré de la Bible. — J'aurais voulu, dans l'étude de ce bas-relief, que M. Chauvet nous dît aussi sa pensée sur le rôle des sept étoiles et des quatre symboles d'évangélistes qui encadrent le Christ.

L'homme préhistorique. — *Prehistoric man and his story*, by prof. G.-F. Scott Elliot. Londres, Seeley, 1915, in-8° de 400 pages.

Mesures étalons. — A signaler, quoiqu'il ne s'agisse pas spécialement de la Gaule (mais tout se tient dans l'Empire et surtout au Bas-Empire), la très minutieuse et très savante étude de M. Ét. Michon, *Le modius de Ponte Puñide (Espagne)* (extr. des *Mém. des Antiquaires de France*, t. LXXIV), Paris, 1916, in-8° de 100 pages.

Inscription : *modii l(ex) juxta sacram jussi[on]em d(ominorum) n(ostrorum) Valentiniani Valent(i)s et Gratiani invictissimorum principum jubente Mario Artemio v. c. a(genti) vic(es) p(ræfectorum) cur(antibus) Potamio et Qu(i)ntiano principalibus* : je donne les compléments de M. Michon. Remarques importantes sur la métrologie.

Migrations néolithiques. — *Les Migrations néolithiques*, par M. G. Poisson, Ire partie, extrait de la *Revue d'Auvergne*, année 1915. Clermont, Montlouis, 1916, in-8° de 47 pages. M. Poisson insiste sur les éléments méridionaux de la civilisation néolithique, et croit qu'une migration venue du sud, au début de cette période, « contribua dans une large mesure à la formation des peuples européens et à l'élabora-

tion » de leur vie. C'est possible. Le contraire l'est également. Car je n'arrive pas encore à reconnaître, pour ma part, dans les temps néolithiques, ce qui vient du nord et ce qui vient du sud. C'est ainsi que M. Poisson considère comme d'origine méridionale la divinité féminine des temps néolithiques; j'ai préféré croire, au contraire, qu'elle vient du nord, et qu'elle représente la Terre-Mère, gardienne des tombes, chère à tous les peuples de langue indo-européenne.

Lisieux. — Voici une très bonne étude sur le *Lisieux gallo-romain*, d'un homme qui connaît le pays et les livres, et qui sait la valeur des relations topographiques (R. Lantier, in-8° de 15 pages, extrait des *Études Lexoviennes*, I, 1915). L'*oppidum* primitif fut au Castelier, au sud-est de la ville moderne. Le Lisieux gallo-romain s'étendait sur la route de Pré-d'Auge; puis, après la destruction au IIIe siècle, la ville descendit aux bords de la Touques et de l'Orbiquet et s'y fortifia.

Apollon gaulois. — On a découvert à Volesvres, dans le pays éduen, une statuette en bronze représentant un dieu nu, tenant un poisson à la main. M. Gadant rapproche : 1° le bronze de La Comelle-sous-Beuvray, où le dieu tient un poisson et est couronné de laurier; 2° celui de Chavériat, où le dieu est couronné de laurier et tient un plectre; 3° le soi-disant Neptune de la pile de Mavilly, barbu, orné du *torques*, tenant lance ou bâton et poisson. Tout cela serait autant de variantes de l'Apollon gaulois, ou *Belenus*. Et c'est possible, même très probable pour les trois bronzes; cela est moins vraisemblable pour Mavilly, où le bâton fait songer au trident, mais cela n'est pas impossible. N'oublions pas, ajouterai-je, qu'Apollon Delphinien est dieu marseillais. Mais n'oublions pas, ajouterai-je aussi, que Neptune, quoique moins qu'Apollon, est dieu des sources (voyez l'inscription de Plombières, si mes souvenirs sont exacts). De toutes manières, il y eut étrange connexion de symboles entre Apollon et Neptune, et ce travail a le très grand mérite d'inviter à réfléchir là-dessus, et d'avoir posé enfin la question des attributs initiaux de Bélénus. — Gadant, *Note sur une statuette gallo-romaine en bronze*, etc., Autun, Dejussien, 1915, in-8° de 22 pages (extrait des *Mém. de la Soc. éduenne*, XLII, 1914). — Nous avons récemment rappelé l'importance de la religion apollinaire en Gaule (1916, p. 63-4).

Tutelle. — R. Gadant, *Note sur une inscription votive à la déesse Tutelle*, gravée sur une base de statue trouvée à Autun, broch. in-8° de 13 pages; Autun, Dejussien, extrait du t. XXXIX des *Mém. de la Soc. éduenne* :

DEÁETÝTE
·LÁE·
BALB·IASSVS
ET SVI EXVO
TO ꝏ

Remarquez l'expression de *et sui*. — Le monument est un piédestal en calcaire, haut de 0^m 75.

La Bibliographie Montaudon. — J'ai sous les yeux le fascicule (spécimen) de l'Ain de la *Bibliographie générale de travaux palethnologiques et archéologiques (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine)*, annoncé par la librairie Kundig à Genève et rédigé par Raoul Montaudon. Je n'hésite pas à dire que l'œuvre, bien supérieure comme exactitude et détails à toute bibliographie antérieure des Gaules, est la plus importante entreprise de ce genre que le monde savant ait tentée depuis les recueils d'Ulysse Chevalier. Elle sera absolument indispensable à quiconque s'intéresse à l'Antiquité, annulera tous les répertoires antérieurs, et à chaque instant révélera du nouveau sans égarer jamais.

Les fouilles de Ziem et les glaives des Cimbres. — Dans une excellente notice sur Ziem (*Essai biographique sur Ziem*, Beaune, 1915, in-8° de 30 pages), M. A. Changarnier, qui a profondément connu et aimé l'artiste célèbre, son compatriote, rapporte ceci d'après un article de J. Claretie (p. 7) : « A Marseille, chargé de faire creuser les fondations de l'aqueduc de Roquefavour, il trouve 150 ou 200 pièces (armures romaines, glaives de Cimbres) dans le cours de l'Arc, qui sont aujourd'hui au musée de Longchamp. »

Nous demandons quelques explications à nos amis de Marseille.

Marques de tâcherons (cf. *Revue*, 1903, p. 131-3) : « Les bûcherons des Alpes du Dauphiné et de Savoie marquent les pièces de bois abattues de signes très variés, qui ne sont ni des lettres ni des chiffres, mais des *marques de famille*... Le manche de l'outil porte [parfois] la reproduction du signe familial. » H. Muller, *Bull. de la Soc. préh. fr.*, 1916, p. 143.

Enceintes. — La suite en continue (*Bull. de la Soc. préh.*, 1916, p. 151 et s.), grâce à M. Armand Viré (quoique mobilisé) et à ses collaborateurs (Loiret, par M. Bouet; Lot-et-Garonne, par M. J. Momméja, etc.).

Boules calcaires. — M. de Gerin-Ricard revient (*Bull. de la Soc. préh.*, 1916, p. 147) sur cette question, qui a passionné tant d'érudits des générations antérieures. Je me rappelle les longues discussions qu'elle provoquait chez le comte de Chasteigner. La bibliographie est infinie.

Le souterrain-refuge de la Haute-Fosse a été exploré par M. le comte Begouen (27 septembre 1912), et étudié dans un travail particulier par M. Charbonneau-Lassay, aidé de M. le docteur Lœwenhard (*Le souterrain-refuge de la Haute-Fosse de Mouilleron-en-Pareds*, Vendée, in-8° de 32 pages, extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, 1913). Quoique inférieur à d'autres de l'Ouest, il offre son intérêt. M. Charbonneau-Lassay, un spécialiste en la matière, incline à le croire des temps de La Tène. Il rapproche à ce propos le texte de César sur les Bituriges, ceux de Tacite sur les Germains et de Plutarque sur Sabinus. On pourrait ajouter le texte de Pline sur les ouvriers en lin de la Ger-

manie. J'écarterai les druides en cette affaire et aussi le martyre des saints Clair et Lucain. — Maintenant, j'hésite à ne voir dans ces ouvrages que des systèmes de défense. J'ai toujours, pour ceux que j'ai pu examiner, songé d'abord à quelque rôle économique ou domestique.

Mironnum : le gué et le canot de Miron (près Loudun) sur la Dive (Charbonneau-Lassay dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. 1915).

« Le simple lieu-dit de Miron mérite l'attention des archéologues poitevins : situé près de la fontaine légendaire de Marcoux et du moulin de Chantebraud, où se voient une prestigieuse allée-couverte et des dolmens, sur le bord de la Dive, ce lieu-dit se trouve aussi à moins de 1,000 mètres de l'ancien gué de Pas-de-Jeu, près duquel de remarquables sépultures gallo-romaines ont été mises à jour. Fort anciennement habité puisqu'on y a rencontré des armes de pierre, Miron a été aussi le théâtre d'une découverte intéressant notre archéologie mérovingienne. Elle est restée inédite et j'en ai eu connaissance par M. Moreau de la Ronde.

» En 1865, au dit lieu de Miron, des travaux de terrassements firent découvrir un canot fort épais, fait d'un tronc d'arbre creusé et qui mesurait environ quatre mètres de longueur. Il contenait les restes de deux squelettes près desquels quatre vases avaient été placés, ainsi que deux forts couteaux de guerre et un large fer de francisque. Le tout fut recueilli par le propriétaire du château de Jalnay, dans la commune voisine de Glénouze.

» L'emplacement de cette intéressante sépulture se trouvait à l'est de l'habitation actuelle de Miron, à l'opposé du cours de la Dive.

» En nous apprenant que des gens de guerre habitaient Miron durant l'époque franque, cette découverte permet d'attribuer à ce lieu, avec autant de vraisemblance qu'à Méron, le triens d'or de *Bertoino*, frappé à *Mironno*. »

L'élevage des huîtres. — M. Lafaye, très justement, croit que les anciens, exactement comme les modernes, « semaient les huîtres sur des tuiles » : il interprète de cette manière le mot de Cicéron (*Hortensius*, p. 73), *(ostrea) proseminare in tegulis*, et la présence de fragments nombreux de tuiles dans les amas d'huîtres de l'Ouest (cf. 1914, p. 432 et 436). Lafaye, *Bulletin des Antiquaires*, 1915, p. 218. — Je me suis demandé comment les Romains parvenaient à garder les huîtres fraîches dans des lieux si éloignés de la mer. Interrogé à ce sujet par moi, un spécialiste en la matière, M. Murat (à Saint-Trojan, île d'Oléron), m'a dit qu'on pouvait, par éducation progressive, « entraîner » les huîtres à vivre hors de l'eau. Et c'est de cette manière que les éleveurs d'aujourd'hui peuvent les expédier fort loin de la mer, sans risque à courir.

L'inscription du dieu Cososus (*Corpus*, XIII, 1353) : *Flavia Cuba Firmani filia Cososo deo Marti suo hoc signum donavit (dicavit) Augusto :* cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1915, 230 et s. M. Chénon est très préoccupé du fait que deux traditions différentes ont circulé sur cette inscription (aujourd'hui disparue) dès le XVIIe siècle : l'une la déclare gravée sur une lame de bronze découverte à Levroux en 1605 au plus tôt ; l'autre, sur le socle d'une statuette de Mars, et découverte à Maubranches. M. Chénon en concluait qu'il y a eu deux inscriptions semblables, toutes deux apocryphes. — Je ne crois pas à deux inscriptions semblables : il s'agit d'un don fait à son génie par une femme. et ce génie, *Cososus*, paraît porter le nom d'un ruisseau (Coze, Couze, etc.) : le monument doit être près d'un ruisseau. C'est à chercher, à Maubranches ou à Levroux. Et cela décidera de l'origine. — L'inscription est surprenante : mais tout s'y explique. On a pu aussi bien dire *Cubus* que *Biturix Cubus* (il y a des briques au nom de *Merula Cubus*). Mars est devenu, en particulier en Gaule, à la fois génie de source et génie de personne. Enfin, *Augustus* peut se rapporter à *Mars*, et il n'est pas davantage impossible que la dévote ait consacré à Auguste un monument dédié à Mars. La terminaison *-osus* est assez courante en Berry chez les petits dieux locaux. Je doute qu'on ait su tout cela vers 1600, parmi les érudits du Berry.

L'abbé Migne. — Tous les obligés des publications Migne (et ils sont innombrables) remercieront M. F. de Mély de la brochure si documentée qu'il a consacrée à l'homme et à l'œuvre dans la *Revue archéologique* (de Mély, *L'abbé Migne, l'œuvre et l'homme*. Paris, Leroux, 1915, in-8° de 58 pages).

Les Gaulois Transrhénans. — Dans la *Prähistorische Zeitschrift* de 1914 (p. 236 et s.), M. Schumacher a publié un très important travail sur les tribus gauloises établies dans le Sud de l'Allemagne, surtout sous La Tène III.

Boutæ. Cf. *Revue*, 1914, p. 437. — La *Revue savoisienne* de 1916, p. 21 et s., sous la signature de C. M[arteaux], continue à nous tenir au courant des fouilles. Beaucoup de fragments de céramique, étudiés avec grand soin.

Roussillon. Cf. *Revue*, 1914, p. 96 ; 1915, p. 76 et 140. — Henry Aragon, *Les vestiges de Ruscino*, Perpignan, Barrière, 1916, in-8° de 180 pages, 18 gravures. Traite des ruines du forum, des bronzes (surtout de celui de l'Hermaphrodite, déjà fameux), des fers, des figurines, de l'intaille. Hommage continu aux découvertes de M. Thiers.

Le recueil Espérandieu. — Le tome VI, qui paraît à l'instant même (mai) est consacré en particulier à Épinal, Grand, Trèves, l'Alsace. Et ceci est très beau que ce livre ait paru en de telles circonstances, et qu'il soit consacré à de tels pays. — La préface nous apprend que

deux mois avant la guerre les correspondants habituels que M. Espérandieu avait à Trèves cessèrent de lui écrire. Alors ils se doutaient de quelque chose ?

Trésor monétaire. — *Le trésor de Sauzay*, par Ch. de Beaumont, *Bull. trim. de la Soc. arch. de Touraine*, XX, 3e-4e tr., 1915. S'arrête à Aurélien.

Arminius et Vercingétorix. — Voir J. Toutain, *Pro Alesia*, n. s., mai 1915. M. Toutain montre bien la différence profonde qui existe entre les deux chefs.

Basiliques. — Voyez les utiles comparaisons faites par M. J. Toutain entre les basiliques anglaises et celle d'Alésia, *Pro Alesia*, n. s., mai 1915.

Les Espagnols à Narbonne. — Stèle funéraire avec rosace au sommet (publiée par Héron de Villefosse d'après un dessin de Rouzaud, *Ac. des Inscr.*, *c. r.*, 1915, nov. p. 392) :

M·FABIO
M·M·M·L·GI//////
MERCATORi
COrDVBENSI

Geta ?

Il ne me paraît y avoir aucun doute qu'il faille songer à Cordoue : les *Fabii* sont connus en Espagne. Parmi les étrangers à Narbonne, la colonie espagnole, comme le remarque M. de Villefosse, est la plus nombreuse : on trouve un Espagnol de Tarragone, un de Segobriga, un de Lusitanie. Tous devaient être des marchands.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

H. Alline, *Histoire du texte de Platon (Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* 218e fascicule). Paris, Champion, 1915; 1 vol. in-8° de 323 pages.

Depuis Hermodore, auditeur de Platon, qui transportait en dehors de la Grèce, pour en trafiquer, les œuvres de son maître, jusqu'aux manuscrits les plus anciens, notamment le *Bodleianus* et le *Parisinus* A, qui servent aujourd'hui à nos éditeurs, quelle a été l'histoire de ce texte célèbre, où tant de générations ont muliplié les divisions, accumulé les gloses, les corrections, les commentaires? C'est là une étude extrêmement difficile, compliquée, obscure. L'histoire des textes grecs est cependant capitale. Elle ne supprime pas les difficultés, mais elle les explique. On l'a tentée avec plus ou moins de succès pour Homère, pour les lyriques, les tragiques, les bucoliques, pour Aristote, et c'est même de ce côté qu'évolue la science philologique depuis une trentaine d'années. A son tour, M. Alline, après avoir abordé plusieurs côtés du problème dans divers articles de revues, nous donne sur le texte de Platon une étude d'ensemble, qui est considérable.

Il distingue plusieurs stades dans l'histoire de ce texte. D'abord, du vivant même de Platon, il n'y a que des copies privées de quelques-uns de ses dialogues, le *Lachès*, le *Charmide*, l'*Apologie*. Les Athéniens n'ont eu qu'un seul bon éducateur de la jeunesse, Socrate, et ils ne l'ont pas compris : il s'agit de le leur faire connaître. A ce moment-là, l'écrivain est son propre libraire-éditeur. Il remplace nos presses par des équipes de scribes. Il fallait un auxiliaire pour surveiller leur travail; Platon prit Philippe d'Oponte.

Le public grandit, les copies se multiplièrent. Il y en avait de bonnes et beaucoup de mauvaises. Les premières étaient quelquefois revisées par l'écrivain; les autres, pleines de lourdes fautes, étaient corrigées par des lecteurs plus ou moins intelligents; mais elles se vendaient bon marché et cela facilitait leur diffusion. De très bonne heure, le *Gorgias*, le *Phédon*, la *République* sont ainsi connus du grand public jusqu'en Sicile et dans la Grande-Grèce. Hermodore,

déjà cité, les vend, non pour faire de la propagande, mais pour battre monnaie avec l'idéalisme de son maître. Ces textes n'étaient pas divisés comme ils le sont aujourd'hui, et s'il est vrai, d'après Aulu-Gelle, que Platon ait publié sa *République* en deux fois et que Xénophon y ait opposé sa *Cyropédie*, comme celle-ci n'est la contre-partie que des quatre premiers livres actuels de l'ouvrage du philosophe, celui-ci aurait été primitivement divisé en six livres. La division actuelle est une correction de la première. Ni l'une ni l'autre ne remontent à Platon, parce qu'elles ne tiennent pas compte de la suite des idées. Elles ne doivent leur origine tout à fait arbitraire qu'au nombre de rouleaux de papyrus employés dans les copies.

En 314, plus de trente ans après la mort de Platon, l'édition dite académique fut publiée, et Xénocrate y prit une part active. Il aimait passionnément les divisions tripartites et il les introduisit dans l'œuvre du philosophe. D'ailleurs, comme celui-ci avait eu lui-même l'intention de grouper huit de ses dialogues en tétralogies et que le dernier de chaque série n'avait pas été écrit, la division tripartite était déjà toute faite pour une partie notable de son œuvre. Donc, les groupements adoptés plus tard par les libraires remontent en partie à Platon lui-même. Le texte de cette édition était bon; mais des écrits apocryphes, plus ou moins platoniciens d'esprit, se glissèrent dès cette époque parmi les exemplaires courants dont se servait l'Académie. Et à côté de son édition les copies commerciales, hâtivement bâclées, continuaient de circuler, qui la mettaient en péril et la contaminaient.

Les choses allèrent en empirant jusqu'à l'époque hellénistique. Platon fut alors étudié de façon mémorable par Aristophane de Byzance. La plus grande partie de ses dialogues furent disposés en cinq trilogies, les autres œuvres demeurant chacune à part et sans classement. Il est probable qu'Aristophane ne se contenta pas de les classer, et qu'il les édita. Il travaillait sur des exemplaires de l'édition académique, peut-être même sur des volumes de la bibliothèque d'Aristote et aussi sur des éditions courantes. Il fallait choisir, comparer, noter les corrections conjecturales, les suppositions arbitraires. De là, l'emploi des signes multiples qu'il avait inventés. Son édition est avant tout critique.

Nous arrivons ensuite à celle d'Atticus, l'ami de Cicéron, édition annotée, où fut remaniée, adaptée, rajeunie, la grande édition alexandrine. Elle n'avait pas la valeur de la précédente : c'était seulement une intelligente compilation des résultats acquis par les travaux antérieurs. Tout Platon fut divisé en neuf groupes de chacun quatre œuvres. Cette division, empruntée à Dercyllidès, est généralisée d'une façon choquante. Si la première tétralogie, qui comprend l'*Euthyphron*, l'*Apologie*, le *Criton* et le *Phédon*, est très heureusement

groupée et a même une sorte de valeur dramatique, puisqu'elle nous donne en un saisissant raccourci une image de la vie de Socrate, on ne voit pas très bien dans la tétralogie suivante quel lien unissait le *Cratyle* avec les trois autres dialogues, sans compter que le second *Alcibiade* et les *Rivaux*, qui font partie de la quatrième, sont apocryphes et ne figuraient pas dans l'édition alexandrine.

Dans les derniers chapitres de son livre, M. Alline étudie les manuscrits, les scholies, les premières éditions imprimées. On est déjà sur un terrain un peu plus ferme. Je me contente de renvoyer à son savant ouvrage.

Une question se pose naturellement à l'esprit, quand on en a fini la lecture. Dans quelle mesure le texte actuel de Platon est-il vraiment authentique? Tout compte fait, il est permis d'affirmer que nos éditions sont excellentes et ne s'écartent guère de l'original, tel qu'il sortit des mains de l'écrivain. L'étude des papyrus le prouve. Deux des plus anciens (l'un est un fragment du *Lachès*, l'autre un fragment du *Phédon*) ont été écrits seulement cinquante à quatre-vingts ans après la mort du philosophe. Comme ils traitent du courage et de l'immortalité de l'âme, peut-être ont-ils été copiés, selon l'ingénieuse hypothèse de Campbell, par quelque soldat qui les portait avec lui comme réconfort, de la même façon que d'autres portent avec eux aujourd'hui dans les tranchées la *Bible*, l'*Imitation*, *Marc-Aurèle*. Or, ces papyrus sont pleins de fautes grossières, et les éditions dont nous nous servons aujourd'hui sont infiniment supérieures. Cette constatation est vraiment satisfaisante. Elle nous permet d'espérer que lorsque nous lisons Platon, notre admiration ne se trompe pas d'adresse. Pourrait-on en dire autant des tragiques dont on ne lit guère dix vers de suite sans se heurter à des conjectures, à des corrections modernes? Et quand nous avons un texte satisfaisant, est-ce bien toujours celui de l'auteur? Qu'on pense à la fin des *Sept*, au début et à la fin de l'*Iphigénie à Aulis*. Tous ces remaniements, et bien d'autres qu'on ne soupçonne pas, ont été épargnés au texte de Platon.

Le livre de M. Alline est de très haute valeur. Il va de pair avec les meilleurs travaux de Diels et de Wilamowitz; il autorise les plus grandes espérances. Nous manquons d'éditions de Platon et le *Phédon* du regretté Couvreur ne peut nous suffire. Quand aurons-nous un *Phèdre*, un *Gorgias*, un *Protagoras*, un *Banquet*, une *République* de M. Alline? Mais le frontispice de son livre, ces deux soldats morts au champ d'honneur, à la mémoire desquels il dédie son travail, nous avertissent douloureusement de la gravité de l'heure. La pensée de M. Alline est bien loin aujourd'hui de Platon et de ses divins rêves. Ne formons donc pas de projets et sachons attendre.

P. MASQUERAY.

J. Chevalier, *Étude critique sur le dialogue pseudo-platonicien l'*Axiochos *sur la mort et sur l'immortalité de l'âme*. Paris, Alcan, 1915; 1 vol. in-8° de 144 pages.

Les anciens rangeaient déjà le curieux dialogue intitulé *Axiochos* parmi les ouvrages apocryphes qui nous sont parvenus sous le nom de Platon, et la critique moderne a confirmé ce jugement par des arguments décisifs de fond et de forme. Est-il possible, du moins, d'attribuer avec quelque sûreté ce petit écrit à un philosophe déterminé, à une école ou tout au moins à une période déterminée de la philosophie ancienne? On a cherché d'abord dans le voisinage immédiat de Platon et mis en avant les noms d'Eschine le Socratique et même de Xénocrate. Or, les allusions manifestes à l'épicurisme obligent à admettre une composition plus tardive de l'*Axiochos*. La langue fourmille, d'ailleurs, d'expressions qui, bien loin d'appartenir à la bonne époque, sont de date ultérieure. M. Chevalier consacre vingt pages à l'étude minutieuse du vocabulaire de l'ouvrage. L'analyse des nombreux emprunts qui émaillent l'*Axiochos* conduit à la même conclusion. Si, en effet, l'auteur a certainement pris mainte tournure à Platon lui-même, il s'inspire plus manifestement encore d'Épicure (à qui il emprunte notamment la formule célèbre : ὁ θάνατος οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς...) et puise largement chez Crantor et chez Télès; enfin, le mythe du mage Gobryas, par quoi s'achève le dialogue, trahit l'influence de l'orphisme tardif. Faut-il, toutefois, en raison de certaines similitudes avec les conceptions chrétiennes, aller jusqu'à assigner pour date à l'*Axiochos* la fin du 1er siècle ou le commencement du second siècle de notre ère? L'auteur ne le pense pas, sans apporter sur ce dernier point de preuve bien décisive. Pour conclure, l'*Axiochos*, selon M. Chevalier, se rattache au mouvement d'idées représenté par le néopythagorisme, et ne paraît pas être antérieur au début du 1er siècle avant J.-C. (p. 115), et l'intérêt, très réel, de ce dialogue pseudo-platonicien consiste précisément dans la contribution qu'il apporte à la connaissance des problèmes religieux agités dans les milieux grecs mystiques un peu avant l'avènement du christianisme.

Ne quittons pas l'étude de M. Chevalier sans en signaler la scrupuleuse méthode, l'érudition sûre et l'ingéniosité critique.

TH. RUYSSEN.

J. Chevalier, *La Notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs, particulièrement chez Platon*. Paris, Alcan, 1915; 1 vol. in-8° de IX-304 pages.

On sait que, selon Aristote, le type du réel doit être cherché dans l'individu et que, cependant, il n'y a de science que du général. De

là ce problème classique : comment peut-il y avoir science du réel, c'est-à-dire de l'individu ? Le problème serait résolu si l'on pouvait démontrer que l'individu est lui-même nécessaire, c'est-à-dire que son être est requis en vertu d'une exigence logique au nom même des principes généraux qui rendent le savoir possible. La doctrine du nécessaire est ainsi « au cœur de la philosophie d'Aristote ». A cet égard, Aristote s'oppose nettement à ses devanciers ; non pas que l'ancienne physique n'ait, elle aussi, cherché le nécessaire ; mais, avec les atomistes surtout, elle n'a su le trouver que dans le mécanisme aveugle qui, excluant la raison et admettant le hasard, n'est au fond qu'un véritable indéterminisme. Socrate ouvre la voie à ses successeurs en cherchant dans les concepts une méthode d'explication des choses, et Platon, à sa suite, avec la théorie des Idées, institue un système dans lequel la nécessité descend de l'idée la plus riche en déterminations, l'idée du Bien, aux idées moins déterminées et aux choses mêmes ; l'Idée platonicienne est cause, et cause nécessaire, et de cette cause les êtres particuliers procèdent suivant un déterminisme rationnel ; — ou plutôt, il devrait en être ainsi, si Platon n'avait cru devoir maintenir, en face de la nécessité logique, une nécessité d'un tout autre type, la matière, sans laquelle le devenir est impossible et dont l'intervention limite l'efficace de la nécessité rationnelle. De là, le dualisme insurmontable de deux causalités.

Aristote s'est efforcé de triompher de ce dualisme et de créer un « panlogisme », c'est-à-dire un univers où l'essence puisse se dérouler en existence suivant une voie de nécessité analytique, analogue à la nécessité du raisonnement syllogistique. Il a cherché la solution dans la théorie de la forme. La forme, identique au fond à la substance, et en même temps cause finale, est le principe d'unité grâce auquel la puissance indéterminée se détermine et parvient à la réalité de l'acte. A vrai dire, c'est en Dieu seul que se réalise cette identité de la forme, de la substance et de la fin ; en lui seul se confondent la souveraine intelligibilité et la véritable nécessité. A l'autre bout de la hérarchie des êtres, dans la matière, principe de hasard, est au contraire reléguée la contingence, et, dans l'intervalle intermédiaire, les choses affecteront un caractère de nécessité dans la mesure où elles recevront « la transmission nécessaire de la Forme par voie de diminution progressive ».

Tel est, trop brièvement résumé, l'essentiel de cette thèse, dont le principal mérite consiste, selon nous, à avoir montré de façon originale et forte le lien de la métaphysique et de la logique d'Aristote, la première étant un essai pour transposer les lois de la seconde dans l'ordre du réel.

Trois appendices, qui témoignent des connaissances aussi précises qu'étendues de l'auteur et de son expérience de la critique des textes,

exposent les résultats les plus récents de l'érudition concernant : 1° la chronologie des œuvres de Platon ; 2° les relations de Platon et d'Aristote ; 3° certains points encore obscurs de la chronologie et de la composition de quelques œuvres d'Aristote.

TH. RUYSSEN.

H. Graillot, *Le culte de Cybèle, Mère des dieux, à Rome et dans l'Empire romain*, 107e fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Paris, Fontemoing et Cie, 1912; 1 vol. in-8° de 602 pages.

Le livre consacré par M. H. Graillot au *Culte de Cybèle dans le monde romain* et qui a valu au brillant professeur de l'Université de Toulouse le titre de docteur accompagné de la plus flatteuse mention, est une œuvre considérable : considérable par l'étendue même du sujet, considérable par la masse des documents étudiés et interprétés, considérable enfin par l'importance et la gravité des problèmes posés.

M. Fr. Cumont a montré le rôle prépondérant que les cultes orientaux ont joué, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans l'évolution et la décadence du paganisme gréco-romain. Parmi ces cultes, la religion phrygienne de Cybèle et de son parèdre Attis a tenu une place éminente. Auprès d'Isis et de Sérapis, des Baals syriens de Dolichè et d'Héliopolis, de Mithra, le couple divin originaire de Pessinonte a conquis, à Rome, en Italie et dans la plupart des provinces de l'Empire romain, de très nombreux fidèles. Les rites du culte phrygien, spécialement les tauroboles, ont été célébrés dans les Gaules comme à Athènes, en Numidie comme en Asie-Mineure. Introduite à Rome dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., la religion de Cybèle y triompha bientôt de toutes les résistances ; son succès alla croissant jusqu'à la victoire définitive du christianisme ; son histoire, dans les limites mêmes où M. H. Graillot annonce qu'il a voulu se renfermer, s'étend donc sur plus de six cents ans.

Pour traiter une telle matière, les documents de toute nature sont pour ainsi dire innombrables. Les textes des écrivains antiques, récits et descriptions explicites ou simples allusions ; les monuments d'archéologie figurée, statues ou statuettes de marbre, de pierre, de bronze, figurines de terre cuite, reliefs votifs ; les inscriptions, les monnaies se comptent aujourd'hui par centaines, sinon par milliers. M. H. Graillot les connaît tous ; il les a tous étudiés, analysés, interprétés ; il les a soumis à une critique avertie et rigoureuse ; il en a donné de précieuses énumérations, classées par régions, par provinces, par cités. Il sera désormais impossible à quiconque de traiter quelque partie que ce soit de ce vaste sujet sans avoir recours à ce catalogue méthodique et complet de documents.

Enfin, M. H. Graillot n'a point méconnu les liens étroits par lesquels le culte des divinités phrygiennes se rattachait aux autres cultes venus de l'Orient: il a bien vu qu'il était impossible, qu'il eût été contraire à la vérité historique profonde de l'en isoler complètement, et que la religion de Cybèle fut seulement l'une des formes principales sous lesquelles se manifestèrent les nouvelles aspirations religieuses avant la révolution chrétienne. Cette religion atteignit son apogée à l'époque où la pensée et le sentiment des hommes, se détournant à la fois du formalisme desséché des cultes proprement romains et des inventions brillantes, mais bien usées, de la mythologie hellénique, cherchaient ailleurs une réponse, qui fût ou du moins qui parût péremptoire et rassurante, au grave problème de la destinée humaine. En étudiant le culte de Cybèle. M. H. Graillot a donc fixé son attention sur une des heures les plus émouvantes et les plus décisives de l'histoire des religions.

Bien qu'il ne soit pas matériellement divisé en *livres* ou en *parties*, le volume de M. H. Graillot traite trois thèmes principaux : 1° L'histoire proprement dite du culte de Cybèle à Rome et dans le monde romain (chap. I : *l'introduction du culte à Rome;* — chap. II : *le culte à Rome sous la République;* — chap. III : *le culte public sous l'empire; fêtes phrygiennes du printemps à Rome;* — chap. IV : *tauroboles et mystères; diffusion du taurobole au IIe siècle*). — 2° Le caractère et l'organisation interne du culte (chap. V : *la doctrine métroaque au IIIe siècle; Cybèle et Attis dieux tout-puissants;* — chap. VI : *le clergé et le personnel des temples;* — chap. VII : *les confréries;* — chap. VIII : *les Galles*). — 3° La diffusion géographique du culte dans le monde romain (chap. IX : *sanctuaires de Magna Mater à Rome et à Ostie;* — chap. X : *le culte en Asie Mineure à l'époque impériale;* — chap. XI : *l'expansion du culte en Italie et dans les provinces;* — chap. XII : *l'expansion du culte dans les provinces; Europe orientale et provinces d'Afrique;* — chap. XIII : *le culte au IVe siècle; la résistance au christianisme)*. Six pages de conclusions résument, à la fin de l'œuvre, les principaux faits démontrés et les idées générales exprimées au cours de ces treize chapitres. Outre un *Index bibliographique* fort développé, un double *Index, géographique* et *analytique*, qui ne compte pas moins de vingt-deux pages, permettra de consulter rapidement ce livre bien composé, d'une érudition minutieuse et puissante, et qui nous apporte, sous une forme souvent brillante, les fruits d'un labeur prolongé et fécond. Au moment où beaucoup d'esprits, trop longtemps abusés, rejettent enfin les illusions, dont ils étaient captifs, sur la supériorité de la science allemande, il nous est plus agréable que jamais de rendre hommage à une œuvre de science française, bien française, qui vient mettre en lumière, après beaucoup d'autres, la réelle valeur du groupe d'archéologues et d'historiens de notre pays qui se consacrent à l'étude de l'Antiquité classique.

Est-ce à dire, toutefois, que nous n'ayons aucune objection à formuler, que nous acceptions sans réserve toutes les conclusions de M. H. Graillot? Nous le connaissons assez pour savoir qu'il nous en voudrait lui-même de lui dissimuler nos doutes ou de lui taire nos critiques.

Et d'abord, il nous semble que, malgré les apparences, le sujet même de l'œuvre n'est pas délimité avec assez de rigueur. D'après le titre, il s'agit du culte de Cybèle. Or, Cybèle est le nom de la déesse phrygienne, adorée dans les sanctuaires anatoliens, de la déesse dont le pâtre Attis est le parèdre nécessaire. Est-ce vraiment le culte de cette déesse, est-ce vraiment la religion proprement phrygienne et l'histoire de sa diffusion dans le monde méditerranéen qui forment le seul sujet du livre? Nous craignons que M. H. Graillot n'ait pas distingué avec une netteté suffisante la déesse des montagnes sauvages de l'Asie Mineure de la Rhéa grecque, mère de Zeus. « Le culte d'une mère divine, lisons-nous dans ses *Conclusions*, est l'un des plus anciens que nous connaissions dans le bassin de la mer Égée... Sa protohistoire commence pour nous dans le palais minoen de Cnossos et sur les cimes de l'Ida crétois. Mais il fut commun, ce semble, aux Étéocrètes, aux Pélasges, aux Lélèges, aux Hittites. Déesse de la Terre, qui est la mère féconde de toutes choses, cette Grande Mère avait fini par grouper autour d'elle et sous sa dépendance les principaux totems des tribus primitives, fauves, reptiles, oiseaux, arbres et pierres sacrées. A côté d'elle, on adorait un dieu, son fils et son époux; mais la primauté restait à la mère, souvenir et survivance probable d'un très antique régime de matriarcat. Dans la Grèce hellénique, la Grande Mère aux lions fut supplantée par Démèter. » Il est d'autre part certain — et M. H. Graillot n'a point de peine à le prouver[1] — que le culte de la Mère des dieux grecque différait du tout au tout de la religion phrygienne de Cybèle et d'Attis : « Pour le Grec, la religion phrygienne reste chose méprisable... Sous l'Empire romain, ce sont des Grecs qui protestent avec le plus d'énergie contre l'intrusion du métèque Attis dans l'Olympe... La Grèce sera la dernière à résister contre la mode barbare des tauroboles. » Et cependant, lorsque M. H. Graillot étudie la diffusion du culte de Cybèle dans l'Empire romain, il considère comme appartenant au culte phrygien toutes les traces d'un culte de la Mère des dieux en Grèce même et dans les cités grecques de l'Asie-Mineure. « Il faut admettre en principe, écrit-il, qu'à partir du IIe siècle, ce culte est partout de rite phrygien[2]. » Nous ne saurions admettre cette affirmation, du moins pour la Grèce, où de très bonne heure une Mère des dieux a été adorée suivant des rites tout autres que le rite phrygien. A nos yeux, on ne peut, on ne

1. P. 20-24.
2. P. 346.

doit conclure à l'existence du rite phrygien dans une cité grecque que s'il y est fait mention des personnes ou des faits caractéristiques de ce rite, tels que Attis, les Dendrophores, les Galles, les tauroboles, etc. Là où Cybèle est seule, même avec le tympanon et le ou les lions, nous voyons en elle la déesse grecque, et non la Cybèle de Pessinonte. Ce n'est pas seulement la Mère qui constitue la religion phrygienne, c'est, autant sinon même plus qu'elle, son parèdre émasculé, et ce sont aussi les rites qui correspondent à la légende de Pessinonte. Or, les documents nous indiquent que, sauf des exceptions peu nombreuses, ni le pâtre Attis ni les cérémonies inspirées par sa passion n'ont reçu des Grecs, à aucune époque, un accueil favorable. Pour n'avoir pas, à notre avis, suffisamment distingué la déesse phrygienne de la déesse grecque, M. H. Graillot risque de créeer une véritable confusion entre les rares traces de culte asiatique et les témoignages beaucoup plus abondants de l'ancien culte hellénique dans la Grèce romaine et peut-être aussi dans la plupart des anciennes colonies grecques fondées sur le rivage de la mer Égée.

Pour démontrer la diffusion du culte phrygien dans les diverses provinces romaines, M. H. Graillot invoque, non seulement les textes des écrivains, les documents épigraphiques, les ruines de sanctuaires, les monnaies, mais encore les monuments d'archéologie figurée même isolés : il lui paraît suffisant qu'une statuette ou quelques figurines soit de Cybèle, soit d'Attis, aient été recueillies en un point du monde romain, pour qu'il affirme aussitôt l'existence en ce point du culte phrygien. Nous estimons que la méthode ne laisse pas d'être dangereuse. Quand il s'agit d'un groupe abondant, d'une série nombreuse d'images divines, surtout quand nous savons que ces images ont été découvertes en un seul et même lieu ou au moins dans un rayon bien limité, nous reconnaissons leur caractère votif, religieux ; nous admettons qu'elles proviennent d'un sanctuaire, qu'elles soient les témoignages objectifs et probants d'un culte organisé. Mais un bronze ou une terre cuite peuvent être de simples objets d'art, sans valeur cultuelle ; à plus forte raison, refusons-nous à de simples lampes cette même valeur. En outre, nous croyons que M. H. Graillot a retenu, comme pièces documentaires, des monuments qui n'ont aucun rapport avec le culte phrygien, par exemple les têtes de déesses tourelées trouvées en divers points de la Gaule et connues sous le nom de Tutelles, telles que la *Tutela* d'Entrains, celles de Juliobona, de Lutetia, pour ne citer que les plus connues. Quant aux Attis funéraires, qui sont cités en si grand nombre, nous ne pouvons non plus y voir des preuves sérieuses de la diffusion du culte phrygien. Le type en question est devenu symbolique, sinon purement décoratif ; il ne faut pas en conclure que tout défunt, dont ce motif vraiment banal orne le tombeau, ait été un dévot des divinités phrygiennes.

M. Graillot jugera sans doute que nous voulons appliquer une méthode trop étroite, en ne tenant pour documents probants que ceux dont la valeur religieuse est formellement attestée, par exemple les mentions ou les ruines de temples, les dédicaces, les inscriptions votives, les effigies monétaires. Cette rigueur nous paraît indispensable pour fonder sur de solides assises les conclusions d'une étude à la fois archéologique et historique. Et nous nous permettons de soumettre à l'auteur du *Culte de Cybèle* un exemple tiré de son propre livre. En deux endroits, aux pages 417 et 490, M. Graillot affirme que la diffusion des cultes phrygiens en Dalmatie est due à la propagande faite en leur faveur par des soldats de la légion VII Claudia, qui résida dans le pays d'Auguste à Néron, et qui recevait d'Asie-Mineure une partie au moins de ses recrues. Or, de toutes les inscriptions que cite M. Graillot aux pages 491-493, il n'en est pas une seule qui mentionne un officier, un sous-officier, un soldat ou un vétéran; au contraire, les dédicants sont ou des magistrats municipaux ou des sévirs augustaux. Il nous paraît difficile de trouver une contradiction plus flagrante entre les documents et les conclusions que l'on prétend en tirer. Sans doute, M. Graillot peut défendre son opinion en insistant sur la coïncidence entre l'origine de maints soldats qui tinrent garnison dans la province au Ier siècle de l'Empire et la faveur que la religion de Cybèle a rencontrée dans la même province : il n'en reste pas moins que le fait précis, objectif, le seul fait démontré par les documents aujourd'hui connus, est l'absence complète de soldats et de vétérans parmi les dévots des divinités phrygiennes en Dalmatie. Certes, nous n'entendons pas exclure l'hypothèse du domaine historique ; mais nous avons le droit de demander que toute hypothèse soit présentée comme telle, et non comme une conclusion démontrée et certaine.

En posant à M. Graillot les objections que nous venons de développer, en attirant son attention sur les avantages d'une méthode rigoureuse, nous n'avons à aucun degré voulu diminuer le haute valeur de son œuvre. C'est, au contraire, un témoignage de réelle et cordiale estime que nous croyons lui donner ; nous lui prouvons ainsi avec quel soin nous avons lu son livre et quel intérêt nous y avons pris.

J. TOUTAIN.

M. Ponchont, *César, Œuvres choisies*. Paris, Hatier, 1915 ; 1 vol. in 12 de XVIII-606 pages, avec nombreuses gravures, plans et cartes.

Le *César* de M. Ponchont inaugure, lui deuxième, une « collection d'auteurs latins d'après la méthode historique publiée sous la direction

de M. René Pichon »[1], collection similaire à celle des auteurs français imaginée par M. Strowski. Les extraits y sont classés d'après la date de leur publication et il y a des extraits de toutes les œuvres. Quoi qu'on puisse penser de ce genre de collection, le *César* de M. Ponchont m'a paru fait avec un soin, une application, une suite d'efforts en tous sens dignes des plus grands éloges. M. Ponchont a travaillé comme il s'est battu, en homme de conscience, de patience et de courage. Les notes sont copieuses et précises; les cartes et plans de détail sont très convenables, les études sur la grammaire de César sont d'un homme averti, et l'index est riche et prudent. Ceci, tout en demeurant un livre de classe, est un peu plus que cela. M. Ponchont me permettra de faire çà et là des réserves topographiques. — P. 30, par exemple, il croit que les Helvètes, après le pas de l'Écluse, ont continué à suivre le Rhône pour le tourner à l'ouest jusqu'à Culoz. Je ne le pense pas : c'était se mettre trop en contact avec les forces romaines. Quant à l'objection faite contre la marche directe de l'Écluse à Mâcon par la route de Nantua (« on ne voit pas comment, en passant si haut, ils auraient pu avoir affaire aux Allobroges »), elle tombe aisément si l'on songe à l'étendue des domaines des Allobroges au nord du Rhône, domaines que l'évêché de Genève gardait encore durant tout le Moyen-Age. — Je supplie l'auteur, dans sa prochaine édition, de revoir sa carte des Gaules : par exemple, pour la situation des *Veragri*, des *Vocates*, des *Sibuzates*. Et je le supplie plus encore, dans cette carte, de ne pas faire du Bas-Médoc une île, de supprimer le golfe du Bas-Poitou, en d'autres termes de donner au littoral de la Gaule l'aspect qu'il a présentement et qu'il avait au temps de César. Je n'incrimine pas M. Ponchont personnellement en cette affaire : il n'a fait que se conformer aux cartographes qui l'ont devancé (les Kiepert compris): mais je répète que tous ces tracés du littoral gaulois sont d'absurdes rêveries dont il faut se débarrasser une fois pour toutes.

C. JULLIAN.

H. G. Blomfield, *The Argonautica of Gaius Valerius Flaccus Setinus Balbus, Book I, translated into english prose, with Introduction and notes*. Oxford, Blackwell, 1916; 1 vol. in-8° de 147 pages.

« No portion of [Valerius Flaccus] has ever been turned into prose in any language », déclare l'auteur (p. 8), et je suis bien sûr de comprendre, car il répète trois fois, en termes différents, la même affirmation. Il ajoute, il est vrai, terminant sa Préface, qu'il travaille sans commodités, loin des dictionnaires et livres de référence. Acceptons

1. Le premier volume de cette collection est le *Cicéron* de M. R. Beauchet.

l'excuse et signalons-lui les deux traductions françaises de Caussin de Perceval (*Bibliothèque latine-française*, de Panckoucke) et de Ch. Nisard (collection D. Nisard), pour ne rien dire d'une italienne et d'une suédoise. Une anglaise n'en devient pas inutile; car il n'existe qu'une traduction en vers du premier chant, due à un poète oublié d'il y a cent ans, Thomas Noble. Mais on éprouve quelque inquiétude en présence d'une aussi pauvre information préalable. L'opuscule que vient de publier M. Blomfield n'est, ce me semble, qu'une sorte de « ballon d'essai » : il se propose de donner une version anglaise de tout le poème, avec texte latin revisé, commentaire et appendices, cartes, plans, illustrations, bibliographie et index; et il aura voulu voir l'accueil qu'on ferait à sa tentative. L'introduction provisoire est très sommaire, et les notes concernent seulement la mythologie. Mais le zèle de l'auteur va parfois jusqu'à joindre à la prose, pour certains passages, un essai personnel de traduction rythmée, à côté de celle de Noble. C'est l'ouvrage annoncé qui nous intéresse le plus; souhaitons que M. Blomfield se procure tous les éléments nécessaires pour le mener à bien.

VICTOR CHAPOT.

Lindley Richard Dean, *A study of the cognomina of soldiers in the Roman legions*. Princeton, N. J., 1916; 1 vol. in-8° de 322 pages (dissertation pour doctorat).

Quelle extraordinaire patience, quel soin étonnant! M. Dean réimprime toutes les indications épigraphiques relatives aux soldats romains : et si, au lieu de menus caractères, il eût choisi des caractères d'inscription, son volume eût été gros comme un tome du *Corpus*. Il a classé par nature de leurs *cognomina* tous les soldats de Rome; il a pris chacun de ces *cognomina* et s'est inquiété de savoir s'il est latin, thrace ou celtique. Il y a là un répertoire inestimable pour quiconque voudra faire l'histoire du *cognomen* romain. — Quoiqu'il arrivât que les soldats changeassent de nom en prenant du service, la plupart de ces noms m'ont paru dater de la naissance. Et je n'ai pas trouvé qu'il y eût contraste entre l'onomastique des civils et celle des militaires. *Primus*, *Secundus*, abondent dans l'armée : de même partout. Et pareillement pour *Fortis*, *Severus*, *Felix*, etc. Le nom le plus répandu à l'armée est incontestablement *Saturninus*. Mais il en va de même dans la population civile, sans que je m'explique pourquoi, vu que Saturne est un dieu médiocre, hors de l'Afrique (à moins qu'il n'y ait un lien entre ce nom et le culte de la Terre-Mère?). Ma conclusion est que quiconque voudra reprendre l'étude de l'onomastique romaine, ne devra plus séparer l'élément civil de l'élément militaire.

C. JULLIAN.

R. Cagnat, *L'annone d'Afrique*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL (1915), p. 247-277.

Sous l'Empire, l'Afrique du Nord fut, avec l'Égypte, le grenier à blé de Rome. Aussi les empereurs assuraient-ils avec un soin jaloux la garde d'une région dont la révolte pouvait affamer leur capitale. L'annone d'Afrique, qui fournissait Rome surtout de grain et d'huile, constitua donc dès l'origine un service important de l'administration impériale.

Les produits de l'annone consistaient avant tout dans le revenu en nature de l'impôt régulier levé sur les territoires stipendiaires et l'*ager publicus*, d'abord par l'entremise de fermiers publicains, puis, dès la fin du Ier siècle après J.-C., par les soins de procurateurs impériaux. On y subvenait encore par des achats extraordinaires, soit aux agriculteurs africains, soit aux *negotiatores* italiens qui, groupés en sociétés que favorisaient de précieuses immunités, spéculaient sur le blé et l'huile africains.

Les fruits de l'annone passaient des greniers municipaux, où les apportaient les contribuables et vendeurs, aux greniers de l'administration impériale *(horrea fiscalia)*. Enfin, ils parvenaient aux entrepôts maritimes. Le souvenir de quelques-uns de ces magasins de l'intérieur et des côtes de l'Afrique s'est conservé en des inscriptions et des noms de lieux.

Des ports africains, les produits de l'annone devaient passer en Italie et se décharger à Ostie. Le soin du transport qui revenait d'abord aux publicains fut confié, quand le système du fermage fut abandonné, à des compagnies d'armateurs, à des naviculaires avec lesquels l'administration impériale traitait directement. Ce service de transport était de telle importance pour l'alimentation de la capitale que de la République au Bas-Empire les propriétaires de navires annonaires furent comblés de faveurs et qu'enfin, constitués en collèges, ils apparurent comme dotés d'un *munus publicum* qui les exemptait de toute charge municipale.

Quand, au Bas-Empire, l'Égypte dut nourrir Constantinople et que l'Afrique du Nord resta la seule grande pourvoyeuse de la capitale d'Occident, l'administration de l'annone d'Afrique passa au premier plan. A sa tête, un *praefectus annonae Africae*, qui relevait du préfet du prétoire d'Italie, recevait des gouvernants de l'Afrique, collecteurs suprêmes de l'impôt, les produits de l'annone. Il les rassemblait, les expédiait à Rome par l'entremise des naviculaires qui dépendaient étroitement de lui. Désormais, le naviculaire, en échange de privilèges sans cesse accrus, est l'esclave d'une fonction d'État à laquelle il contribue de sa personne et de ses biens. Sa fortune répond de la marche régulière du service. Il ne la transmet à des héritiers que

grevée des devoirs et des risques de la charge qu'il exerçait lui-même. Tant le Romain, du temps de Symmaque, craignait la disette !

Telle se résume cette question de l'annone d'Afrique, que M. Cagnat vient d'étudier à fond en des pages à la fois savantes et claires, à l'aide de quelques textes d'interprétation délicate et de précieuses inscriptions.

F.-G. DE PACHTÈRE.

En avant de Salonique.

E. S. Bouchier, *Syria as a Roman province*. Oxford, Blackwell, 1916; 1 vol. in-8° de VIII-304 pages, avec planche et carte.

Agréable petit volume, où les amateurs de lectures sérieuses pourront se procurer les notions essentielles sur un sujet que, d'ailleurs, le titre définit mal. Il annonce, si je comprends bien, une étude sur la Syrie en tant que province romaine; je m'attendais donc à un exposé d'ordre politique et administratif. Or, il n'est pas exagéré de prétendre que, de toutes les questions examinées, la plus vite expédiée, peut-être, est le régime provincial. L'auteur eût mieux dit : *The Roman — and Byzantine — Era in Syria*, ou quelque chose d'approchant. Il voudra bien, j'espère, ne pas trouver la critique trop mesquine. J'en vois d'autres à lui adresser. Le plan est un peu déconcertant: un chapitre sur Antioche s'insère, on ne sait comment, au milieu d'un rappel historique d'ensemble qui déborde le cadre régional; après quoi vient une description des principales cités, parmi lesquelles il en est d'omises, et de fort importantes, par leur rôle et par leurs ruines : Bostra, Petra, Nicopolis, Elia Capitolina; c'est ensuite la fin du résumé chronologique, puis des développements sur le commerce, la défense des frontières, la littérature locale — beaucoup de détails sur des figures un peu effacées —, la religion, et l'art. Ce dernier chapitre est bien écourté; on regrette qu'aucune illustration ne l'accompagne et que la planche unique montre seulement des monnaies, dont plus d'une, par exemple avec un profil d'empereur, n'offre rien de vraiment syrien. La bibliographie de la fin pèche par excès et par insuffisance. M. Bouchier croit-il que ses lecteurs iront consulter : Matranga, *Anecdota graeca* (1850) ? Quant à Prutz, c'est sur le Moyen-Age qu'il les renseignerait. J'éprouverais une pointe de mauvaise humeur à me voir oublié totalement, si des lacunes plus graves ne sautaient aux yeux (Mommsen, Schürer, Brünnow et Domaszewski, Förster, Seeck, etc., Clermont-Ganneau, dont le *Recueil d'archéologie orientale* est cité sans nom d'auteur!). Le fait m'étonne d'autant plus que l'information de M. Bouchier est en somme étendue et assez précise et que, passant sur des erreurs de détail sans gravité, on peut recommander son livre au grand public, auquel il est visiblement destiné.

VICTOR CHAPOT.

Jean Coloï, *La Violence en droit criminel romain*. Paris, Plon, 1915; 1 vol. in-8° de 361 pages.

Le temps nous a manqué pour prendre, de ce travail, une connaissance minutieuse. Mais ce que nous en avons vu nous a paru fait avec soin, avec connaissance des textes (je ne dis pas seulement juridiques, mais historiques et littéraires), avec finesse et logique. Il y a un bon index; les meilleures éditions ont été consultées; la bibliographie est riche et de première main. Je crois que ce volume fait honneur à notre école de droit romain de Paris.

C. J.

H. Monnier et **G. Platon**, *La Meditatio de nudis pactis*. Paris, Sirey, 1915; 1 vol. in-8° de 245 pages (extrait de la *Nouvelle Revue historique*).

Bien que le travail de MM. Monnier et Platon ne touche qu'indirectement à nos études, notre devoir est de le signaler ici comme exemple des résultats auxquels peut atteindre une méthode d'investigation précise, lente, raisonnée. La « *Méditation sur les Pactes nus* » n'est pas un document très important, et je doute que le plus ancien droit romain puisse en tirer profit. Mais, comme le disait Cujas (dont nos auteurs rapportent ici les paroles, *nihil est inutile in jure*), même dans les controverses et consultations du droit byzantin il y a à glaner pour connaître l'esprit qui pendant des siècles a animé les législateurs et les jurisconsultes de l'Empire. Ah! si MM. Monnier et Platon voulaient s'entendre pour nous donner une histoire du droit byzantin, quel service ils rendraient à la science, et quelle vraie gloire pour eux!

C. JULLIAN.

Études bibliques : Saint Paul, Épître aux Romains, par le P. **M.-J. Lagrange**. Paris, Gabalda, 1916; 1 vol. in-8° de LXXII-394 pages.

La série des *Études bibliques* vient de s'enrichir d'une remarquable édition de l'*Épître aux Romains*, due au R. P. Lagrange. La personnalité de l'auteur suffirait à recommander le livre: on sait avec quel éclat le savant dominicain a dirigé les travaux de l'École biblique de Jérusalem et contribué à créer en Orient un foyer de culture française. La suite de son enseignement l'ayant conduit à prendre à trois reprises pour sujet de cours l'*Épître aux Romains*, il a en quelque sorte consigné dans le volume qu'il publie aujourd'hui les résultats de ses recherches. Le plan qu'il a suivi est très heureux : le P. Lagrange n'est pas revenu sur ce qui était définitivement acquis et s'est contenté

de renvoyer aux études publiées par ses devanciers; il a notamment laissé de côté le travail des collations et préféré adopter le texte qui lui semblait le meilleur, en ne signalant que les leçons qui pouvaient modifier le sens. Il a voulu surtout, soit dans le commentaire textuel qui accompagne la traduction, soit dans l'introduction et dans plusieurs notes détachées qui constituent autant d'excellentes dissertations, résoudre les nombreux problèmes posés par l'*Épître aux Romains*. Il a tenu le plus grand compte des autres commentaires, anciens ou modernes, catholiques ou protestants, qu'il a étudiés de très près et discutés dans leurs moindres détails. Sans doute, les controverses soulevées par certains passages de saint Paul ne seront jamais épuisées; les solutions professées par le P. Lagrange n'en restent pas moins très ingénieuses et certaines d'entre elles peuvent être considérées comme définitives. C'est ainsi que l'authenticité et l'intégrité de l'*Épître* ne seront plus mises en discussion; sa composition doit être placée au cours de l'hiver de 56-57, pendant un séjour de saint Paul à Corinthe. L'auteur nous paraît également avoir réfuté de façon victorieuse la théorie selon laquelle l'*Épître aux Romains* serait adressée à une communauté de Juifs convertis et prouvé qu'elle était destinée à une église composée de Gentils auxquels l'apôtre donne « une leçon de modestie, d'humilité, de charité »; que, tout en étant une lettre aux Romains, elle a trait au « sujet le plus important pour le monde chrétien tout entier », c'est-à-dire à la justification, et que, enfin, supposant connues les grandes vérités religieuses, elle fait voir avant tout dans la nouvelle doctrine un principe d'action et de vie morale. Signalons encore tout particulièrement les notes sur le salut des Gentils (p. 57-59), — sur la justice de Dieu et la justification (p. 119-141), où il est montré comment il faut entendre le mot de *justifier* dans le sens de *conférer la justice* et comment, avec un tel sens, tout ce que dit Paul de la justice de Dieu, de la justice donnée aux fidèles, de la justification, est parfaitement homogène, — sur le baptême, « efficace et nécessaire sans être cependant indispensable en fait à la justification, sacrement et non rite magique » (p. 149-152), — sur la prédestination (p. 244-248), etc... En résumé, le P. Lagrange a donné aux historiens du christianisme primitif un excellent instrument de travail, en même temps qu'il a ajouté aux études modernes, déjà fort nombreuses, quelques aperçus critiques d'une grande finesse et quelques vues nouvelles sur la théologie paulinienne.

AUGUSTIN FLICHE.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Inscriptions de Locride. — Dans l'*Amer. Journ. of Archaeol.*, 1915, p. 320-339, M. Oldfather publie, avec un soin minutieux, une vingtaine de fragments dont l'intérêt, pour la plupart, est bien maigre. Il y joint quelques corrections à des textes anciennement publiés (notamment *IG*, IX, 1, *passim*, et *Bull. de Corr. hell.*, 1902, p. 329, et 1903, p. 296). — Parmi les inscriptions nouvelles, une seule mérite une mention : c'est une liste éphébique copiée à Malésina (p. 322, n. 10), dont l'intitulé et la *clausula* présentent quelques difficultés d'interprétation résolues avec sagacité par l'éditeur; il n'a pu malheureusement en prendre qu'une copie hâtive; une copie nouvelle, due à l'éphore de Thèbes, M. Pappadakis, fournit quelques variantes (p. 338 et sqq., note); mais un nouvel examen de l'original serait nécessaire pour décider de quelques lectures douteuses.

F. DÜRRBACH.

Théâtre grec. — Il faut réformer du tout au tout, déclare M. James Turney Allen, les idées traditionnelles, telles que les exposent encore la plupart des manuels, sur l'art des acteurs dans le théâtre grec du ve siècle. Ces idées reposaient sur deux prétendus faits : 1° l'existence d'une scène, étroite et haute, séparant les acteurs du chœur; 2° le port d'un affublement encombrant, qui interdisait aux acteurs tout mouvement vif. Or, M. Dörpfeld a mis hors de doute la fausseté de la première de ces deux conceptions. Quant à la seconde, depuis que K. Smith a établi, par l'étude combinée des textes et des monuments, que le cothurne tragique était une grossière invention de l'époque romaine, il faut également, par voie de conséquence, y renoncer. La démonstration de K. Smith a, en effet, pour corollaire nécessaire l'absence de tous les autres accessoires conventionnels qui, dans le costume du tragédien romain, n'ont pour but que de rétablir l'équilibre des proportions, c'est-à-dire la matelassure de la poitrine et du ventre et, d'autre part, le masque monstrueux pourvu de l'*oncos*. Aussi bien, les seuls documents contemporains qui nous renseignent de façon authentique sur le costume tragique du ve siècle (bas-relief du Pirée, vase d'Andromède, vase des satyres) nous montrent-ils les tragédiens sans cothurnes, sans rembourrage et porteurs de masques qui reproduisent, sans déformation, la figure humaine. Partant de là, M. James Turney Allen conclut que l'art des tragédiens grecs qui jouèrent Eschyle ou Euripide n'était pas cette convention

solennelle et momifiée qu'on imagine d'ordinaire, mais une action vive, naturelle, humaine, telle que l'exigent, du reste, maintes scènes mouvementées des tragédies de ce temps (*Greek acting in the fifth century, University of California publications in classical philology*, vol. 2, n° 15, p. 279-289). OCT. NAVARRE.

La mort de César. — Parmi les divers plans imaginés par les meurtriers de César, Suétone (80) mentionne celui-ci : on l'aurait précipité du « pont » pendant qu'il appelait les tribus à voter au Champ-de-Mars, et alors on l'aurait tué. Ce passage a beaucoup embarrassé les commentateurs. De quel pont s'agit-il ? L'auteur de cette intéressante dissertation propose une solution nouvelle. On croit généralement qu'il s'agit du pont planchéié sur lequel devaient passer les électeurs pour aller déposer leur bulletin. César se serait tenu là pour surveiller le vote. Mais d'abord la place du président était sur le tribunal, et puis il y avait autant de ponts que de *saepta*, ce qui eût rendu la surveillance sur un seul point tout à fait illusoire. Un texte de Nicolas de Damas (*F. H. G.*, III, p. 443), auquel nul encore n'a fait attention et qui pourrait bien être la source de Suétone, permet de mieux entendre ce dernier. Le pont en question n'est autre que celui qui est signalé par Festus, p. 250 : « Petronia amnis est in Tiberim perfluens, quam magistratus auspicato transeunt, cum in campo quid agere volunt. » César, se rendant aux comices en partant de la maison du grand pontife, devait nécessairement franchir ce petit cours d'eau sur lequel il est impossible qu'un pont n'ait pas été jeté. D'ailleurs, Nicolas dit clairement qu'il devait, non pas se tenir sur le pont, mais le traverser. La démonstration, indépendamment des preuves accessoires, dans lesquelles je n'entre pas, me paraît décisive (*The plot to murder Caesar on the bridge*, by Monroe E. Deutsch, *University of California publications in classical philology;* vol. 2, n° 14, pp. 267-278; January 28, 1916). G. BLOCH.

Jean de Nettancourt, dont nos lecteurs ont pu apprécier le travail sur *Le bas-relief d'Ibriz en Lycaonie* (*Revue*, 1907, p. 109-113) et qui avait également publié un intéressant album *Sur les grandes routes de l'Asie-Mineure* (Paris, 1908), est mort pour la France le 4 octobre 1915. Il avait été cité à l'ordre du corps d'armée et décoré de la croix de guerre. Ce deuil atteint notamment la famille de Caylus, nom célèbre dans l'histoire de l'archéologie. G. R.

---

15 juin 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

(Suite et fin.)

VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios (Polyb. VII, 16, 7).

Nous sommes en 214. Antiochos III assiège inutilement, depuis plus d'un an, la ville de Sardes où s'est enfermé son cousin, révolté contre lui, l'antiroi d'Asie, l'usurpateur Achaios.

L'un des officiers de l'armée syrienne, le Crétois Lagoras, a reconnu que la partie des murailles voisine du lieu dit « Prion » est propice à une escalade. Il médite de franchir l'enceinte en ce point, et s'ouvre de son projet à Antiochos. Lisons la suite dans Polybe, VII, 16, 1 :

« Le roi fit bon accueil aux ouvertures de Lagoras et l'invita à exécuter son dessein. Lagoras lui promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir, (2) et le pria de consentir qu'il s'adjoignît Théodotos l'Aitolien et Dionysios, chef des hypaspistes, qui s'uniraient à lui et participeraient à toute l'entreprise : car tous deux lui paraissaient avoir l'intelligence et l'audace que réclamait l'affaire. (3) Le roi y ayant aussitôt consenti, les trois hommes, après avoir délibéré et s'être mis d'accord sur toutes choses, attendirent l'époque où la nuit, peu avant l'aube, serait sans lune. (4) Quand vint le jour où ils devaient agir, ils firent choix, la veille au soir, dans toute l'armée, de 15 hommes, les plus vigoureux et les plus braves qu'ils purent trouver, qui porteraient les échelles, escaladeraient le mur avec eux et partageraient leurs dangers. (5) Ils en prirent 30 autres, qui demeureraient à courte distance, en soutien, de telle façon qu'après qu'ils auraient franchi le mur et seraient parvenus à la porte la plus proche, ceux-ci s'efforceraient, du dehors, d'en briser les gonds et la traverse, cependant qu'eux-mêmes, du dedans, rompraient le levier et les verrous[1].

1. ... οὗτοι μὲν προσπεσόντες πειρῶνται διακόπτειν τοὺς στροφεῖς καὶ τὸ ζύγωμα τῶν πυλῶν, αὐτοὶ δὲ τὸν μοχλὸν ἔνδοθεν καὶ τὰς βαλανάγρας... La signification exacte des termes techniques qui se rencontrent ici demeure incertaine, du moins pour moi; cf. Schweighäuser, t. VI, 428.

(6) Enfin, 2000 hommes furent choisis, qui devaient suivre ces 30 soldats : après s'être jetés dans la ville, ils avaient mission d'occuper la stéphané du théâtre, située dans une position qui pouvait être également favorable et à ceux de la citadelle et à ceux de la ville. (7) Afin que la réunion de ces (2000) hommes ne pût faire naître aucun soupçon de ce qui se préparait, (le roi) répandit le bruit que *les Aitoliens* projetaient de pénétrer dans la ville par un certain ravin, et que les soldats choisis auraient pour tâche de s'opposer de toutes leurs forces à cette tentative, dont on venait d'avoir la révélation : τοῦ δὲ μὴ γενέσθαι μηδεμίαν ὑποψίαν τῆς ἀληθείας διὰ τὴν ἐπιλογὴν τῶν ἀνδρῶν, διέδωκε [rex Antiochus] λόγον ὡς τοὺς Αἰτωλοὺς μέλλοντας εἰσπίπτειν διά τινος φάραγγος εἰς τὴν πόλιν, καὶ δέον ἐνεργῶς τούτους παραφυλάξαι πρὸς τὸ μηνυθέν. »

C'est sur la dernière phrase que se doit fixer notre attention.

***

Antiochos fait courir le bruit que « les Aitoliens » ont formé le projet de pénétrer dans Sardes. Notons d'abord la façon dont s'exprime Polybe : il écrit τοὺς Αἰτωλούς, et non point Αἰτωλούς. Ce qu'indique l'article, c'est que, précédemment déjà, il a été question de ces Aitoliens. Ils sont connus. Polybe en faisait mention dans la partie — maintenant perdue — de son texte où étaient racontés les débuts du siège de Sardes.

La nouvelle semée par le roi n'est pas véridique, mais il va de soi qu'elle est vraisemblable; sinon, cette ruse dont s'avise Antiochos pour détourner les soupçons serait une pure ineptie. Ce qu'il veut faire croire à ses troupes n'est pas, mais pourrait être. Dans les circonstances rapportées par Polybe, des soldats aitoliens — que l'armée syrienne connaît bien — *pourraient* donc tenter d'entrer dans Sardes assiégée.

Mais à quelle fin? et dans l'intérêt de qui? Auquel des deux partis adverses rattacher ces Aitoliens? Sont-ils pour Antiochos ou pour Achaios? S'agit-il d'auxiliaires de l'armée assiégeante, qui se proposeraient, par une attaque hardie, de forcer la place? S'agit-il, au contraire, d'alliés d'Achaios, qui

le voudraient joindre, en dépit du blocus, et lui venir en aide? — Les mots εἰσπίπτειν εἰς τὴν πόλιν ne sauraient nous fixer là-dessus. Εἰσπίπτειν se trouve employé, chez Polybe, dans un sens hostile; nous en avons la preuve dans le passage même que j'ai traduit (VII, 16, 6) : δισχιλίους δὲ τοὺς κατόπιν ἀκολουθήσοντας τούτοις, οὓς συνεισπεσόντας ἔδει καταλαβέσθαι κτλ.[1]. Mais il arrive aussi que Polybe fasse usage du même verbe, en parlant d'une troupe amie qui s'est jetée dans une place afin de concourir à sa défense : (IV, 70, 11) πρὸς δὲ τούτοις βοήθειαν συνέβαινε παρὰ τῶν Ἠλείων εἰσπεπτωκέναι [in Psophidem] κτλ. De l'expression εἰσπίπτειν εἰς τὴν πόλιν il n'y a donc rien à tirer; elle se prête à deux interprétations opposées.

En revanche, il me semble que tout s'éclaircit, dès qu'on procède à une analyse réfléchie de la phrase où sont nommés les Aitoliens. Si Antiochos donne aux 2000 hommes d'élite, choisis pour prêter main-forte à Lagoras, l'ordre fictif de se tenir sur leurs gardes et de faire obstacle à l'irruption supposée des « Aitoliens », c'est évidemment que cette irruption serait chose fâcheuse pour les assiégeants, et, par conséquent, utile à Achaios. C'est donc que ces « Aitoliens » sont des auxiliaires du rebelle; et s'ils se proposent d'entrer dans Sardes, c'est pour s'unir à lui et pour renforcer son armée[2].

Les mots πρὸς τὸ μηνυθέν, par où se termine la phrase, conduisent nécessairement à la même conclusion. C'est à la suite d'une μήνυσις — c'est-à-dire, par le rapport d'espions, de transfuges ou de traîtres, — qu'Antiochos est censé être averti du dessein des « Aitoliens ». Ceci ne se comprendrait pas du tout si les « Aitoliens » coopéraient en quelque manière avec l'armée royale.

Ainsi donc, tandis qu'Antiochos III assiège Sardes, un corps aitolien — qui n'est sans doute pas très nombreux, puisque 2000 hommes suffiraient à l'arrêter — rôde aux alentours de

1. Un peu plus loin, il est fait, à trois reprises, un emploi semblable de εἰσπίπτειν dans le récit de la prise de Sardes : VII, 18, 4 ; 18, 5 ; 18, 8.

2. Ceci a été bien saisi par E. R. Bevan, *House of Seleucus*, II, 6 : « ... It was given out that, according to intelligence received, a reinforcing body of Aetolians would shortly attempt to enter the city by one of the ravines, and it was necessary to have special pickets on the alert. »

la ville et fait mine, non de la débloquer (ce que son effectif restreint ne lui permettrait pas), mais d'y pénétrer et de porter secours à Achaios. Tel est le fait historique, singulier, très intéressant, demeuré jusqu'à présent inaperçu[1], que nous révèle le texte de Polybe.

Il m'a paru qu'il valait le peine d'en chercher l'explication.

***

Une idée qu'on doit tout de suite écarter comme déraisonnable, c'est que la Confédération aitolienne ait pris les armes contre Antiochos en faveur d'Achaios. Les Confédérés n'avaient point d'intérêts en Asie[2]. Il est clair que la querelle des deux Séleucides les laissa fort indifférents. On sait, au reste, que, durant le dernier quart du IIIe siècle, les relations qu'ils entretenaient avec Antiochos n'avaient rien que d'amical[3]. Et l'on peut remarquer encore qu'au temps où se place l'événement qui nous intéresse, ils s'étaient unis ou s'allaient unir étroitement — en vue d'une guerre éventuelle avec la Macédoine — au roi de Pergame, Attale[4], lequel était le vieil

1. Rien chez Niese ni chez Bouché-Leclercq. Bevan (II, 6), comme je l'ai indiqué plus haut, a bien compris et bien rendu la phrase de Polybe, mais ne s'est point aperçu qu'elle renfermait une énigme historique.

2. Ou, du moins, dans la partie de l'Asie que se disputaient Antiochos et Achaios. Kios et Kalchédoine, qui dès ce temps pouvaient dépendre de l'Aitolie (cf. Pol. XV, 23, 8 etc.), se trouvent, comme on sait, dans une tout autre région. — Les rapports des Aitoliens avec les Magnètes-du-Méandre datent d'une époque plus récente; et, d'ailleurs, il n'y a aucune raison de croire que ces rapports aient eu un caractère politique (cf., en dernier lieu, Swoboda, *Hermann's Lehrb.* I, 3, 352 et note 1).

3. Cf. Pol. V, 63, 59. En 219, les Aitoliens font office de médiateurs entre Antiochos et le roi d'Égypte. Il en sera de même en 196 : Pol. XVIII, 54, 4. Sur les bons rapports de l'Amphictionie delphique et d'Antiochos : Dittenberger, *OGI.* 234; cf. 241.

4. Le traité conclu en 212 (sur la date, Niese, II, 476, 4; Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 141) entre la Confédération aitolienne et M. Valerius Laevinus (Liv. [= Pol.] XXVI, 24, 8-13) implique une entente préalable des Confédérés et d'Attale. Cela ressort de la phrase (24, 9) : *additumque, ut, si placeret vellentique, eodem iure amicitiae Elei Lacedaemoniique et* Attalus *et Pleuratus et Scerdilaedus essent.* — Attale est ici considéré comme l'allié, tout au moins comme l'allié virtuel, des Aitoliens. Le traité d'alliance, dirigé contre la Macédoine, auquel fait allusion T. Live d'après Polybe (XXXII, 46, 3-4; ann. 199 : *petitum ex foedere ab Attalo est, ut mille milites praestaret : tantum enim numerum bellum gerentibus adversus Philippum debebat* eqs.), peut être antérieur à 212. Se rappeler aussi que, plus anciennement (c. ann. 220 ou plus tôt), les Aitoliens avaient déjà part aux subsides d'Attale; c'est ce qu'on voit par Polybe, IV, 65, 6 : — Ἀττάλου τὴν περὶ αὐτὸ [τὸ χωρίον Ἕλκος] κατασκευὴν ἀναδεξαμένου τοῖς Αἰτωλοῖς. — Cf. Niese, II, 408 et note 3; 481 et note 3; Cardinali, *Regno di Pergamo*, 49.

ennemi d'Achaios[1] et venait, contre lui, de s'allier à Antiochos[2]. Manifestement, les « Aitoliens » dont parle Polybe n'étaient pas des soldats fédéraux : c'étaient des mercenaires, guerroyant pour leur compte. Et, à ce propos, on fera réflexion qu'en 214, l'Aitolie vivant depuis trois ans en paix avec tous les États grecs, il s'y trouvait certainement quantité de gaillards désœuvrés et besogneux, en quête d'aventures et friands de pillage, prêts à louer à qui les paierait bien leur épée et leurs bras[3].

D'autre part, qu'en 214 Achaios ait eu besoin de soldats, et, spécialement, de soldats grecs, on n'en saurait être surpris. Outre que des troupes fraîches sont toujours nécessaires à un chef d'armée et que les soldats grecs étaient préférables à tous autres, le fait s'explique par des circonstances particulières. — En 220, année où il usurpa la couronne, et dans le temps qui suivit, Achaios commandait à de grandes forces : c'est ce que prouve assez la série continue de ses succès jusqu'en 217[4]. Mais, par malheur, ses troupes, recrutées en Asie parmi les populations sujettes des Séleucides, gardaient une superstition de respect pour Antiochos, en qui elles s'obstinaient à reconnaître le roi légitime. La chose n'avait que trop paru, dès 219, quand, profitant du départ d'Antiochos pour l'Atropatène, leur chef avait essayé de les

1. Pol. IV, 48, 2-11 ; cf. 49, 2 ; 77, 1. — Pour la guerre faite par Achaios à Attale de 223 à 217, il suffit de renvoyer aux bons résumés de Cardinali, 46-48, et de Stähelin, *Gesch. der kleinasiat. Galater*[2], 33-36.

2. Pol. V, 107, 4 ; cf. XXI, 17, 6. — Sur l'alliance d'Attale et d'Antiochos, Niese, II, 392 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 154 ; et surtout Cardinali, *Regno di Pergamo*, 48, 79, 81-83, 85, note 3, qui a fait de la question une étude excellente. Bouché-Leclercq *(ibid.)* écrit : « Il parait bien que sa collaboration [d'Attale] se réduisit, en fait, à une neutralité bienveillante et à une avance de fonds... Pour l'instant, les embarras que lui créaient ses mercenaires gaulois l'occupaient suffisamment, ou lui fournissaient un prétexte opportun pour rester dans l'expectative. » Il est bien vrai qu'Attale ne semble pas avoir fait grand effort pour aider Antiochos, mais les embarras créés par ses mercenaires gaulois (Aigosages) ne furent pour rien dans sa conduite. Dès 217/216, c'est-à-dire avant même qu'Antiochos eût ouvert la campagne contre Achaios, ces Gaulois avaient été exterminés par Prousias I : Pol. V, 111, 1 ; 111, 6-7 ; cf. Stähelin, 35-36.

3. Cf. Pol. V. 107, 5 : Αἰτωλοὶ δὲ παραυτὰ μὲν εὐδοκοῦντες τῇ γενομένῃ διαλύσει (après la paix de Naupacte) πρὸς τοὺς Ἀχαιούς, — (6) οὐδένα χρόνον διαλιπόντες δυστηρέστουν καὶ κατεμέμφοντο τὸν Ἀγέλαον ὡς ὑποτετμημένον πάσας αὐτῶν τὰς ἔξωθεν ὠφελείας καὶ τὰς εἰς τὸ μέλλον ἐλπίδας, διὰ τὸ μὴ πρὸς τινάς, πρὸς πάντας δὲ τοὺς Ἕλληνας πεποιῆσθαι τὴν εἰρήνην κτλ.

4. Pol. IV, 48, 2 ; 48, 12 ; V, 77, 1.

acheminer vers la Syrie, dont il méditait l'invasion[1]. A peine arrivées aux frontières de la Lykaonie, elles s'étaient insurgées, inquiètes de la route qu'on leur faisait prendre et soupçonnant que « l'expédition était dirigée contre celui qui était leur souverain selon l'ordre de la nature »[2] : si bien qu'Achaios avait dû s'arrêter, se disculper devant elles, leur livrer, pour les apaiser, la Pisidie à ravager, puis, finalement, renonçant à son dessein, faire volte-face et rentrer chez lui. Ce qui se passa en cette occasion nous avertit de ce qui advint trois ans plus tard, lorsque Antiochos prit en personne la conduite de la guerre. Achaios dut alors éprouver, comme avant lui Molon, « combien il est chanceux et périlleux pour des rebelles d'affronter les rois en face »[3]. Sans nul doute, les défections dépeuplèrent son camp[4]; — et voilà, disons-le en passant, qui fait comprendre que les événements aient marché d'un train si rapide, que la débâcle de l'antiroi se soit tellement précipitée, et qu'au bout d'une année seulement, force lui ait été de chercher un abri dans l'enceinte de Sardes. — Cependant, il lui fallait réparer les brèches de son armée, remplacer les déserteurs et les transfuges. Le mieux, évidemment, était de les remplacer par des soldats pris hors d'Asie, étrangers à l'empire séleucide, lesquels, ne sachant qui était au juste Antiochos et n'ayant cure de son droit héréditaire, ne verraient en lui que l'ennemi à vaincre. Et partant, rien que de naturel si Achaios eut l'idée d'appeler à lui des mercenaires d'origine grecque.

On imagine mal, à première vue, qu'emmuré dans Sardes depuis plus d'un an, il ait trouvé moyen de lever des hommes en Aitolie. On doit prendre garde, toutefois, que les Syriens n'avaient point enserré Sardes d'un blocus fort étroit. Polybe nous apprend qu'il s'en fallait que toutes les commu-

1. Pol. V, 57, 3-8.

2. Pol. V, 57, 6 : δυσαρεστούμεναι [αἱ δυνάμεις] τῷ δοκεῖν γίνεσθαι τὴν στρατείαν ἐπὶ τὸν κατὰ φύσιν αὐτῶν ἐξ ἀρχῆς ὑπάρχοντα βασιλέα.

3. Pol. V, 52, 9 : ὡς ἀπισφαλὴς γίνεται καὶ δύσχρηστος τοῖς ἀποστάταις πρὸς τοὺς βασιλεῖς ὁ μεθ' ἡμέραν καὶ κατὰ πρόσωπον κίνδυνος (récit de la campagne d'Antiochos contre Molon).

4. Comp. les défections qui se produisent dans l'armée de Molon lors de la bataille de l'Apollonatide : Pol. V, 52, 11 ; 54, 2.

nications fussent coupées avec le dehors. Achaios, tant que dura le siège, put correspondre secrètement avec deux personnages qui avaient et méritaient toute sa confiance ; c'étaient, à Rhodes, Nikomachos, qui l'aimait d'une affection paternelle, et, à Éphèse, Mélankomas [1]. Leur rôle est ainsi défini par Polybe (VIII, 15, 10) : οὗτοι γὰρ ἦσαν δι' ὧν καὶ τὸν πρὸ τοῦ χρόνον [avant la trahison de Bolis : ann. 213] Ἀχαιὸς τά τε πρὸς τὸν Πτολεμαῖον καὶ τὰς ἄλλας ἁπάσας τὰς ἔξωθεν ἐπιβολὰς ἐχείριζε. On voit que Mélankomas et Nikomachos étaient les agents ordinaires d'Achaios à l'étranger. Que, par leur entremise, il ait réussi à enrôler des mercenaires aitoliens, — ce qui eût bien été l'une de ces ἔξωθεν ἐπιβολαί dont parle Polybe —, il n'y a là nulle impossibilité.

Mais il est bien probable qu'une puissance étrangère, de tout temps favorable à Achaios, eut la main dans l'affaire.

* * *

En 221, l'invasion soudaine d'Antiochos III en Koilé-Syrie avait révélé à Ptolémée Philopator et à ses ministres que, contre leurs prévisions [2], l'empire égyptien aurait dans le jeune roi d'Asie un ennemi singulièrement entreprenant et redoutable. C'est pourquoi, le jour où, cédant probablement en partie aux excitations venues d'Alexandrie [3], Achaios fit défection

1. Nikomachos et Mélankomas sont maintes fois mentionnés dans le récit de la trahison de Bolis; voir notamment : Pol. VIII, 15, 9-10; 16, 1; 16, 9; 16, 11; 17, 4-5; 17, 6; 17, 8; 17, 9; 18, 2; 19, 4. Ils correspondent avec Achaios en langage convenu : 16,9 (συνθηματικὰ γράμματα); 17, 4-5 (αἱ πρὸς τὸν Ἀχαιὸν ἐπιστολαὶ γεγραμμέναι συνθηματικῶς, καθάπερ ἔθος ἦν αὐτοῖς κτλ.) — On admet d'ordinaire que Nikomachos était Rhodien : la chose est possible, mais le texte de Polybe indique seulement qu'il habitait Rhodes. Mélankomas résidait à Éphèse. Bien que Büttner-Wobst, dans son *Index*, le qualifie d'*Ephesius*, rien absolument n'autorise à croire qu'il fût citoyen de cette ville. Dans ses *Or. gr. inscr.* 134, Dittenberger a reproduit l'inscription suivante, trouvée à Cypre : Μελαγκόμαν Φιλοδάμου Αἰτωλόν, τὸν γενόμενον ἐπὶ τῆς πόλεως, ἡγεμόνα καὶ ἱππάρχην ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἱερέα θεῶν Εὐεργετῶν, Ἀριστὼ Δίωνος Κρῆσσα τὸν πατέρα τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς Μελαγκόμου τοῦ ἐπὶ τῆς πόλεως καὶ τὰ τούτων παιδία. Ce texte date du règne d'Évergétès II. Il est permis de supposer, en raison de la rareté du nom, que les deux Mélankomas ici mentionnés appartenaient à la même famille que l'affidé d'Achaios. Celui-ci aurait donc été Aitolien, et peut-être, comme ses descendants homonymes, avait il exercé quelque charge dans l'administration égyptienne.

2. Cf. Pol. V, 34, 2-3.

3. Cf. sur la question, Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 297-298 ; *Hist. des Séleucides*, I, 139 ; Niese, II, 371, 386, 2 ; Beloch, III, 1, 712. Bouché-Leclercq, dans le premier passage ici visé, remarque avec raison que « Polybe ne nous fournit que des

à son cousin et « ceignit le diadème »[1], il se trouva être l'allié naturel de l'Égypte[2]. Il le demeura aussi longtemps qu'il vécut. A la vérité, en 217, après sa victoire « paradoxale »[3] de Raphia, Philopator, follement pressé d'accorder la paix à un ennemi aux abois[4], avait commis l'incroyable erreur de ne point stipuler de garanties en faveur du prince rebelle[5], en sorte qu'Antiochos eut licence, dès l'année 216, de concentrer contre lui tous ses efforts. Mais Sosibios, le grand ministre qui, seul à l'ordinaire, veillait, avec tant de prudence et de coup d'œil, aux intérêts extérieurs de l'empire[6], fut attentif à réparer la faute de son maître.

indications insuffisantes sur les intrigues qui durent s'agiter autour d'Achæos et finirent par triompher de ses hésitations ». Polybe (V, 42, 7), sur la foi de ses autorités, déclare apocryphe la lettre, remise à Antiochos par le grand-vizir Hermeias, dans laquelle Achaios révélait que Ptolémée l'engageait à prendre la couronne et lui promettait son appui s'il s'y décidait. Mais les auteurs qu'a suivis Polybe n'en savaient pas là-dessus plus que nous, et la lettre en question peut avoir été parfaitement authentique : cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 295 et note 1 ; 297-298 ; noter les observations concordantes de Niese (II, 371), et, plus anciennement, de Droysen (*Hist. de l'Hellén.*, trad. fr. III, 564). Beloch (III, 1, 712) ne doute pas non plus qu'Achaios n'ait finalement été gagné par les promesses des Alexandrins.

1. Pol. V, 57, 5 (ann. 220).

2. Aussitôt après qu'Achaios s'est] révolté, Philopator fait mettre en liberté son père, Andromachos, captif à Alexandrie : Pol. IV, 51, 1-5. Sur l'interprétation qu'il convient de donner de cet événement, cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 297-299 ; *Hist. des Séleucides*, I, 139. — En 219, l'action concertée d'Achaios et des Égyptiens contre Antiochos est chose patente : Pol. V, 66, 3 ; cf. V, 57, 1-2. — Lors des négociations dilatoires de 219/218 entre la Syrie et l'Égypte, les ministres de Ptolémée insistent afin qu'Achaios soit « compris » dans le traité qu'il s'agit de conclure avec Antiochos : Pol. V, 67, 12-13. — Philopator et Achaios avaient-ils contracté une alliance en forme ? Les uns l'affirment (cf. Niese, II, 376) ; d'autres le nient (cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 299-300 ; *Hist. des Séleucides*, I, 141) ; ce qui est sûr et ce qui seul importe, c'est qu'ils étaient alliés de fait.

3. Pol. V, 87, 7 : παράδοξον — τέλος ἐπιτεθεικὼς [Philopator] τῷ πολέμῳ — ; cf. 87, 3.

4. Pol. V, 87, 2 3 : ἠπίστει [Antiochus] μὲν γὰρ τοῖς ὄχλοις [ce mot signifie « armée » ; je ne sais pourquoi Bouché-Leclercq (*Hist. des Lagides*, I, 311) le traduit par « foule »] διὰ τὸ γεγονὸς ἐλάττωμα περὶ αὐτόν, ἐφοβεῖτο δὲ τὸν Ἀχαιὸν μὴ συνεπίθηται τοῖς καιροῖς. (3) Πτολεμαῖος δὲ τούτων οὐδὲν συλλογιζόμενος κτλ.

5. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, I, 142 : « Comme en 219, et à plus forte raison,... Sosibios avait essayé de faire reconnaître par le vaincu le royaume d'Asie Mineure [à Achaios] ;... [mais] Antiochos, si humilié qu'il fût, se redressa sous cet affront. » Il n'y a point trace de ceci dans Polybe. Je ne doute pas, du reste, que Sosibios, s'il avait été le maître, n'eût agi dans le sens qui est ici indiqué ; mais, par exception et par malheur, ce fut Philopator qui, après Raphia, traita directement avec les représentants d'Antiochos (Pol. V, 87, 4 : συνέχωρησε [Philopator] σπονδὰς ἐπαυσίους). Sosibios fut seulement chargé de procéder aux formalités protocolaires (Pol. V, 87, 5).

6. Sur Sosibios je me permets de renvoyer provisoirement à ce que j'ai écrit dans cette *Revue* (XIV, 1912, 371, 5). Polybe n'en a donné que la caricature, comme d'Hermeias, comme des ministres de Philippe V, comme de Démétrios de Pharos, comme, en général, de tous les αὐλικοί de l'époque dont il traite.

Ce point a échappé aux historiens modernes. Ils se bornent à répéter qu'à partir de 216, le roi d'Égypte négligea tout à fait Achaios et l'abandonna aux vengeances de son cousin[1]. Leur tort est de n'avoir pas fait la distinction nécessaire entre le roi d'Égypte et le gouvernement égyptien, entre Philopator et Sosibios; et de n'avoir pas vu que l'attitude de neutralité officiellement gardée par le premier ne préjuge rien des mesures que put, sous main, arrêter le second.

Tout le monde a lu, pourtant, l'émouvante narration qu'a faite Polybe de la trahison du Crétois Bolis et de la capture d'Achaios[2]; et tout le monde sait, par ce dramatique récit, qu'en 213, après que Sardes eut été prise et que l'usurpateur, enfermé dans l'acropole, se vit acculé à une capitulation, Sosibios tenta spontanément tout le possible et presque l'impossible pour le faire évader. Il donnait la raison de sa conduite : il assurait, comme nous l'apprend Polybe, que le salut d'Achaios importait plus qu'aucune chose au roi Ptolémée[3]; ce qui veut dire qu'il estimait nécessaire de conserver à l'Égypte cet auxiliaire, précieux entre tous, qu'elle pourrait dans la suite opposer encore à son dangereux voisin. Mais, ses sentiments étant tels, il est clair qu'Achaios luttant de son mieux contre Antiochos, et faisant donc ce que l'Égypte en attendait, n'avait pu lui inspirer un moindre intérêt que vaincu et réduit aux extrémités. Si l'on comprend très bien que Sosibios se soit ingénié à assurer la vie sauve à Achaios, lorsqu'il ne resta rien d'autre à faire pour lui et que sa défaite fut consommée, on ne saurait admettre qu'auparavant il ne se fût pas efforcé de conjurer ou, tout au moins, de retarder cette défaite, et que, jusqu'en 213, insoucieux de l'issue de la guerre où se jouait le sort de l'antiroi, il l'eût laissé tranquillement glisser à la catastrophe. Il est vrai qu'agir ouvertement en sa faveur lui était interdit. Un secours public donné à Achaios

1. Bevan, II, 5 : « Achæus apparently had no friend but Egypt, and Egypt under Ptolemy IV was more the broken reed than ever. » Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 317 ; Niese, II, 393.

2. Pol. VIII, 15 sqq.

3. Pol. VIII, 15, 2 : — λέγων [Sosibius Bolidi] ὡς οὐδὲν ἂν τῷ βασιλεῖ μεῖζον χαρίσαιτο κατὰ τοὺς ἐνεστῶτας καιροὺς ἢ συνεπινοήσας πῶς καὶ τίνι τρόπῳ δύναται σῶσαι τὸν Ἀχαιόν. Cf. 15, 6.

aurait eu pour conséquence une rupture avec Antiochos; et la nonchalance de Philopator repoussait l'idée d'une nouvelle guerre syrienne, qu'au surplus l'insurrection des peuples de l'Égypte, qui venait tout justement d'éclater[1], eût rendue trop difficile. Mais, pour aider Achaios, Sosibios pouvait user de voies détournées.

Il n'est pas douteux que, dès 221, les Alexandrins avaient promis au prince séleucide leur concours secret, s'il sautait le pas, se détachait d'Antiochos et se proclamait roi[2]. Cette assistance clandestine, offerte dès le premier jour, comment la lui eût-on refusée lorsqu'elle lui fut devenue le plus nécessaire, au cours des années 216-214? Aussi bien, le texte de Polybe que j'ai transcrit tout à l'heure (VIII, 15, 10)[3] résout la question en nous apportant une indication fort utile. On y voit que Nikomachos et Mélankomas servaient d'habituels intermédiaires entre le camp de l'usurpateur et la cour d'Alexandrie; et les mots τὰ πρὸς Πτολεμαῖον (entendons Σωσίβιον) y sont une allusion très nette aux intelligences nouées par Achaios et Sosibios. Or, sur le caractère et l'objet de ces intelligences, il n'est guère possible d'hésiter. Encore qu'un historien ait risqué cette sottise[4], ce n'était pas, on peut le croire, pour échanger des assurances d'amitié, que l'antiroi et le premier ministre égyptien communiquaient par affidés. On pensera beaucoup plus volontiers qu'Achaios renseignait Sosibios sur l'état de ses affaires, lui signalait ses embarras et ses besoins, et que Sosibios s'employait à le tirer des uns et à subvenir aux autres.

1. Pol. V, 107, 1-3; cf. XIV, 12, 3-4.

2. Pol. V, 42, 7 (lettre d'Achaios, que Polybe suppose fabriquée par Hermeias). J'ai indiqué ci-dessus (p. 239, note 3) que l'authenticité de cette lettre est très soutenable. Mais la lettre fût-elle apocryphe, que la pression exercée secrètement par le cabinet égyptien sur Achaios n'en serait pas moins chose certaine.

3. Je le reproduis de nouveau pour la commodité du lecteur : οὗτοι [Nichomachus et Melancomas] γὰρ ἦσαν, δι' ὧν καὶ τὸν πρὸ τοῦ χρόνον Ἀχαιὸς τά τε πρὸς τὸν Πτολεμαῖον καὶ τὰς ἄλλας ἁπάσας τὰς ἔξωθεν ἐπιβολὰς ἐχείριζε.

4. Niese, II, 393 : « Ptolemäos von Agypten unterhielt zwar weiterhin freundschaftliche Beziehungen zu Achäos... » Du moins Niese a-t-il bien vu que, dans le passage cité, les mots τὸν πρὸ τοῦ χρόνον peuvent se rapporter le mieux du monde au temps qui précéda immédiatement la capture d'Achaios. Il n'y a aucune raison de supposer que ces mots désignent seulement, comme on l'a souvent cru (voir l'*Index* de Schweighäuser), les années 220-217.

Est-il bien téméraire maintenant d'imaginer qu'informé qu'Achaios réclamait des soldats, Sosibios ne demeura pas étranger à l'envoi qui lui fut fait de mercenaires aitoliens?

* * *

Voici d'abord une remarque qui vient à l'appui de cette hypothèse.

Du texte, précédemment cité, où Polybe fait mention des Aitoliens (VII, 16, 7), il résulte qu'ils poussèrent jusqu'aux approches de Sardes, c'est-à-dire jusqu'en pleine Lydie. On peut donc affirmer, sans risque d'erreur, qu'ils avaient débarqué à l'occident de la Petite-Asie, et, naturellement, en une partie du littoral qui n'était point trop éloignée de la Lydie, soit donc en sa partie moyenne, en Aiolide ou en Ionie. D'où il faut conclure qu'il se trouva, dans l'une ou l'autre de ces régions, une ville maritime qui leur ouvrit son port et leur fit accueil.

Ceci posé, il convient de se rappeler quelle était, à l'époque dont il s'agit, la condition politique des cités aioliennes et ioniennes riveraines de la mer Aigée[1].

Toutes les cités aioliennes étaient ou comprises dans les États d'Attale, ou soumises à sa suzeraineté[2]. — Quant aux villes d'Ionie, on les doit répartir en trois catégories : 1° Certaines d'entre elles dépendaient étroitement du roi de Pergame[3] ou lui étaient unies par des traités d'alliance[4]. 2° Certaines autres étaient vassales ou sujettes des Lagides : la plus consi-

1. Voir Beloch, III, 2, § 119, 271-279, et carte V (sur nombre de points de détail, mon opinion diffère de celle de Beloch; mais les détails importent peu ici); Cardinali, *Regno di Pergamo*, 80 sqq., 95.

2. Beloch, 278; Cardinali, 95. — Myrina et Aigai (laquelle, d'ailleurs, est une ville continentale) font partie du royaume pergaménien; Kymé et Temnos (celle-ci ville continentale) sont dans l'obédience d'Attale.

3. Beloch, 277-278; Cardinali, 95. C'est le cas de Phocée, Téos, Kolophon-l'ancienne (ville continentale), Kolophon-la neuve (Notion). Voir, pour cette dernière ville, le décret découvert par Macridy-bey, dont j'ai donné une édition améliorée dans *BCH*, 1906, 349 sqq. (cf. Ad. Wilhelm, *Beitr. zur griech. Inschr.kunde*, 18). Mon ami Ch. Picard, qui a revu le document en 1913, a eu l'obligeance de me faire savoir que le texte en doit être modifié en quelques parties. — Beloch (278) et Cardinali (95, 3) remarquent avec raison qu'il n'y a nul indice que la ville d'Erythrai ait dépendu d'Attale; l'affirmation contraire de B. Haussoulier (*Milet*, 139), empruntée à Niese (II, 642, 6), ne repose sur rien.

4. C'est le cas de Smyrne (Beloch, 277; Cardinali, 95).

dérable de celles-ci était Éphèse[1]. 3° D'autres, enfin, se trouvaient probablement, ou de droit ou de fait, en possession de leurs libertés[2]. — Les choses étant ainsi, il est sûr que les Aitoliens ne prirent terre ni dans une ville d'Aiolide, ni dans aucune des villes ioniennes dont j'ai formé une première et une troisième catégories. En effet, nous avons vu qu'Attale était l'ennemi d'Achaios et l'allié de son rival; et, d'autre part, les cités libres de l'Ionie — qui relevaient théoriquement de la couronne séleucide — n'auraient eu garde, en facilitant le passage en Asie des auxiliaires de l'antiroi, de se compromettre aux yeux d'Antiochos, dont le succès final devait, en 214, paraître au moins fort probable. Il reste, dès lors, que les Aitoliens aient opéré leur débarquement dans quelqu'une des cités d'Ionie qui obéissaient à l'Égypte. On songe de préférence à Éphèse, d'où, par la Route royale, il leur était aisé de gagner la Lydie, et où la présence de Mélankomas leur pouvait être précieuse; on y songe même d'autant plus volon-

1. Selon Beloch (277-278), vers la fin du IIIe siècle, les villes « ptolémaïques » d'Ionie auraient été : Érythrai; Lébédos-Ptolémaïs; Éphèse; Milet (cf. Cardinali, *Riv. di Filol.* 1907, II, 2) et Myous; Hérakleia-du-Latmos. — En réalité, il n'y a de certitude que pour Éphèse. Beloch lui-même admet (278) qu'Érythrai se trouvait, dans le fait, indépendante. On ne conçoit guère que Lébédos ait continué d'obéir aux Ptolémées, lorsque toutes les localités situées dans son voisinage — Téos, Kolophon-l'ancienne, Notion — relevaient d'Attale; l'indication qu'on a pensé tirer de l'inscription de Magnésie publiée par Kern (*Inschr. Magn.* 53, l. 79-80) n'a qu'une faible valeur, car la substitution du nom de Ptolémaïs à celui de Lébédos peut avoir été fort ancienne, et rien n'empêche que cette appellation ait survécu à la domination lagide. Si Milet, sous le règne de Philopator, dépendait encore de l'Égypte, — ce que rien absolument ne démontre, — plusieurs des inscriptions nouvellement découvertes au Delphinion indiquent que cette dépendance ne pouvait être que nominale : « Milet était réellement une ville libre » (Rehm, *Delphinion in Milet*, 267; cf. 323). — D'autres inscriptions de même origine rendent vraisemblable qu'à la même époque, Myous appartenait à Milet : Rehm, *ibid.* 200-201; cf. 347. — Quant à Hérakléia-du-Latmos, il faudra, pour savoir si elle tomba jamais au pouvoir de l'Égypte, d'autre preuve que l'inscription du cadran solaire trouvé par Rayet (Dittenberger, *OGI*, 24); car c'est là une soi-disant preuve qui ne prouve rien, sans compter que, comme l'a fait observer avec raison Beloch (277), il y a doute sur le Ptolémée mentionné dans cette dédicace.

2. Dans cette catégorie peut se placer Magnésie-du-Méandre (ville continentale, mais qui avait accès à la côte) : cf. Beloch, 270; Cardinali, 86, 1. J'y rangerais volontiers aussi Érythrai, Milet (avec Myous), Hérakleia-du-Latmos et Priène. Le cas de cette dernière ville est toutefois embarrassant; je ne crois pas le moins du monde qu'elle appartînt depuis 227 à la Macédoine, comme l'a prétendu Beloch (464-465; cf., au contraire, Wilamowitz, *S. ber. Berl. Akad.* 1906, 55; M. Nicolaus, *Zwei Beitr. z. Gesch. Konig Philipps V*; diss. Berl. 1909, 72 sqq.); mais nous n'avons, que je sache, aucun renseignement qui nous en fasse clairement connaître la condition politique. Aussi bien, comme elle semble n'avoir point possédé d'échelle maritime (cf. Wilamowitz, *ibid.*), son cas n'a rien qui nous intéresse.

tiers qu'il se pourrait bien qu'en ce temps-là, Éphèse — malgré le pluriel prudent dont j'ai tout à l'heure fait emploi — fût la seule ville d'Ionie qui dépendît de Philopator[1].

Mais, du reste, que les Aitoliens aient débarqué dans telle ville « ptolémaïque » ou dans telle autre, ce n'est ici qu'un point secondaire. Le fait important et qui paraît acquis, c'est qu'ils débarquèrent dans une ville « ptolémaïque »; ce qui signifie que, s'ils parvinrent en Lydie, ce ne fut que par la complaisance et avec la connivence du gouvernement égyptien.

Ce service n'est vraisemblablement pas le seul que ce gouvernement — ou plutôt Sosibios, qui en était l'âme et la tête — ait alors rendu à l'antiroi d'Asie.

***

J'ai dit plus haut qu'il n'est point du tout impossible que Nikomachos et Mélankomas se soient employés avec succès à recruter en Aitolie, pour leur chef et ami, les mercenaires dont j'essaie de retrouver l'histoire. Notons que si l'on repoussait cette hypothèse, — ce qui, après tout, serait loisible, — il n'y en aurait qu'une qu'on lui pût substituer : il faudrait admettre que cette levée d'hommes fut faite par les soins de Sosibios lui-même; car, lui excepté, qui se fût assez intéressé à la cause d'Achaios pour lui procurer des soldats? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attribuer à Sosibios un rôle si direct. Mais l'aide prêtée, en la circonstance, par le ministre de Philopator au Séleucide rebelle ne m'en paraît pas moins certaine.

Tout le zèle des fidèles d'Achaios n'eût servi de rien, si l'argent leur avait manqué. Or, on ne saurait oublier que lever

1. Ci-dessus, p. 244, note 1. Il faut prêter grande attention aux deux textes, de Saint Jérôme [Porphyr.] (*in Daniel.* XI, 709, vs. 15-16) et de T. Live [= Pol.] (XXXIII, 20, 11-13; cf. 19, 11), relatifs aux conquêtes maritimes d'Antiochos III en 197. De ces textes, où se retrouve la tradition de Polybe, il résulte nettement, ce me semble : que Ptolémée ne possédait rien au nord d'Éphèse; que, le long de la côte, entre Éphèse et Patara, il ne tenait que Myndos, Halicarnasse et Kaunos, toutes villes situées en Carie; et qu'ainsi, en Ionie, ses possessions se réduisaient à Éphèse et à l'île de Samos. Je compte, d'ailleurs, traiter ce sujet avec le détail nécessaire en une autre occasion.

des « misthophores » était une opération coûteuse. Il convenait, si l'on voulait que l'affaire tournât bien, de faire d'abord une ample avance de fonds, une abondante distribution de ces « avant-dons », de ces προδόματα, dont a parlé Polybe[1]; — chose à quoi n'avaient garde de manquer les ξενολόγοι envoyés d'Alexandrie à l'étranger. Mais Achaios disposait-il de ressources suffisantes pour ces générosités préalables? Avait-il seulement de quoi subvenir, durant une période un peu longue, à la solde et à l'entretien des troupes qu'il voulait enrôler? Il est permis de n'en rien croire. Deux années d'une guerre malheureuse l'avaient sûrement fort appauvri. Sans royaume depuis plus d'un an, réduit à la possession d'une ville unique, n'ayant plus ni peuples à pressurer ni tributs à percevoir, l'état de ses finances ne pouvait être que précaire; peut-être était-il misérable. Et il n'y a nulle apparence que Mélankomas et Nikomachos, simples particuliers, fussent en mesure de s'engager pour lui.

Si l'on fait réflexion que, seule pourvue d'une richesse inébranlable au milieu d'États et de souverains perpétuellement besogneux, la cour d'Égypte avait accoutumé de fournir d'argent tous ses alliés, déclarés ou secrets[2]; que, sitôt qu'elle

1. Cf. Pol. XV, 25, 16 (après l'avènement d'Épiphanès) : ἐξαπέστειλε δὲ [Agathocles] καὶ Σκόπαν τὸν Αἰτωλὸν ἐπὶ ξενολογίαν εἰς τὴν Ἑλλάδα, πλῆθος χρυσίου συνθεὶς εἰς τὰ προδόματα. Cf. Liv. [= Pol.] XXXI, 43, 5 : *Scopas, princeps gentis, ab Alexandrea* magno cum pondere auri *ab rege Ptolomaeo missus, sex milia peditum et quingentos equites mercede conductos Aegyptum vexit* (ann. 199; cf. *Klio*, 1908, 275, 277). Le *magnum pondus auri* qu'apporte Skopas en Aitolie est évidemment destiné aussi aux προδόματα. — Ce mot, qui manque dans la plupart de nos lexiques, s'est souvent rencontré dans les papyrus : cf. Mayser, *Grammat. der griech. Papyri aus ptolem. Zeit*, 434, et les références [au lieu de *BU*, II, 5, 20, lire : 526, 20]. On le trouve aussi dans Hérodien (cf. *Thesaurus l. gr.*, *s. v.*), et dans Hésychios, qui le donne comme synonyme d'ἀρραβών : ἀρραβὼν· πρόδομα καὶ ἄγκιστρον [?]. Le sens est bien, conformément à cette indication, celui de *quod ante datum est*, *pignus (Thesaurus)*; *pledge* (*Pap. Tebt.* I, 42, 15, p. 145); *vorläufige Gabe* (Mayser); soit, en français, « provision, avance, arrhes ». Les προδόματα alloués aux mercenaires sont des avances sur leur solde. Schubart (*Quaest. de reb. militar.* 52, 1, fin) traduit à tort ce terme par *pecunia conductoria*. — La question des προδόματα n'est même pas effleurée dans l'article, d'ailleurs singulièrement incomplet et riche d'erreurs, que A. Martin a consacré aux *Mercennarii* dans le *Dictionnaire* de Saglio. [Au moment où j'envoie ces pages à l'impression, je m'aperçois que πρόδομα se trouve une seconde fois dans Polybe (XXIX, 7, 8) : ὁ δ' Εὐμένης σπουδάζων, καθάπερ οἱ μοχθηροὶ τῶν ἰατρῶν, περὶ τὸ πρόδομα μᾶλλον ἢ περὶ τὸν μισθόν. — Ici encore, le sens d'« avance » (*largitio praevia*, Cas.) est parfaitement net.]

2. Cf., par exemple, Pol. IV, 30, 8 (ann. 220; début de la Guerre-des-Alliés) : ἀποστατήσαν δὲ καὶ πρὸς βασιλέα Πτολεμαῖον πρέσβεις οἱ παρακαλέσοντες αὐτὸν μήτε χρήματα πέμπειν τοῖς Αἰτωλοῖς μήτ' ἄλλο μηδὲν χορηγεῖν κατὰ Φιλίππου καὶ τῶν συμμάχων.

était entrée en rapports avec Achaios, elle lui avait offert des subsides[1]; que les dix talents remis, comme provision, par Sosibios à Bolis partant pour Sardes[2] sont la preuve que, lorsqu'il s'agissait de l'antiroi, le grand-vizir était incapable de lésiner, on n'hésitera guère à penser qu'il puisa largement au trésor des Ptolémées afin de faciliter la tâche des représentants d'Achaios. C'est l'or alexandrin, mis à leur disposition, et manié peut-être par d'habiles racoleurs expédiés d'Égypte, qui travailla pour eux en Aitolie — pays où l'influence du Lagide était alors toute-puissante —, et qui en tira les soldats espérés. C'est l'or alexandrin qui couvrit la dépense nécessitée par le transport d'Europe en Asie de ces mercenaires, et qui pourvut aux frais de leur entrée en campagne après leur débarquement. C'est l'or alexandrin qui eût assuré à l'antiroi leur fidélité, s'ils avaient pu arriver jusqu'à lui, et si la ville de Sardes n'était pas tombée avant qu'ils l'eussent rejoint.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1914.

[Au moment où j'envoie ce travail à l'impression, je m'aperçois que A. Rehm a reproduit dans le *Delphinion in Milet* (p. 322) l'inscription fragmentaire de Tralles, jadis publiée par Condoléon (*BCH*, 1886, 515) et par Sterrett (*Pap. Amer. School*, 1888, n. 382), et considère le [Θε]μιστοκλῆς στρατηγός, mentionné à la l. 9, comme identique à Thémistoklès, officier de l'antiroi Achaios, dont le nom se rencontre chez Polybe (V, 77, 8). Je me permets de rappeler que j'ai proposé, il y a douze ans, dans cette *Revue* (V, 1903, p. 208-209, n. 4) la même identification, accompagnée de quelques prudentes réserves. A la l. 2, Rehm conserve la lecture Λ O et supplée, comme Sterrett (cf. Haussoullier, *Milet et le Didymeion*, 106, note 3), [ἅλ]λο ἐγεγράφειτε —; je persiste à croire (cf. *Rev. Ét. anc.*, *ibid.* 209) qu'il faut lire : ψήφισμ](α) ὃ ἐγεγράφειτε —. L. 3 : au lieu de [τοῖς ἐν τῶι συγγράμμ]ατι γεγραμμένοις, suppléer : [τοῖς ἐν τῶι ψηφίσμ]ατι γεγραμμένοις. Rehm pense que le roi, auteur du rescrit, est Antiochos III ; c'est aussi l'idée qui m'était venue (cf. *Revue*, *ibid.* 209, n. 2); mais il s'en faut que la preuve soit faite.]

1. Pol. V, 42, 7 : — καί φησι [Ptolemaeus] καὶ ναυσὶ καὶ χρήμασι χορηγήσειν [Achaeum] πρὸς πάσας τὰς ἐπιβολάς —.
2. Pol. VIII, 16, 8 ; cf. 15, 7.

NOTES LATINES

I. Plaute *VESCVLVM VINARIVM.*

Le v. 888 du *Trinummus :*

est minusculum alterum[1] *quasi* (un mot de trois syllabes) *uinarium*

présente une difficulté sérieuse bien que le sens général soit très clair : « J'ai un autre nom, tout petit comme une fiole à vin. » En effet, la tradition manuscrite fournit ici (d'après l'édition critique de Götz et Schöll [Teubner, 1895] **iuxillum* ou **uixillum* que le sens et le mètre permettent d'autant moins de conserver qu'on n'y reconnaît aucun mot latin. Il faut nécessairement corriger et l'on admet généralement que **iuxillum* ou **uixillum* est une corruption de *uesculum,* que l'on rétablit dans le texte. Cette correction paraît excellente, mais il convient peut-être de modifier l'interprétation qui l'accompagne. On voit, en effet, dans *uinarium* un substantif : « fiole à vin ». *Vesculum* ne peut donc être qu'un adjectif et on l'explique comme étant le diminutif de *uescus* « malingre[2] » qui s'accorde bien avec *minusculum*, mais qui s'applique assez mal, il faut l'avouer, au mot *uinarium*. Ce dernier du reste, loin de désigner une petite fiole, s'applique à d'assez grands récipients pour le vin, si l'on en juge d'après le vers d'Horace (*Sat.* II, 8, v. 39) :

inuertunt Allifanis uinaria tota,

« ils versent les cruches entières dans les grandes coupes d'Allifa » (Waltz, *Horace*[7] [1904]). Cf. chez Plaute lui-même *(Poenulus)* le v. 837, où il s'agit de tonneaux :

ita uinariorum nostrae habemus delectum domi

Une autre interprétation peut sembler plus naturelle, mais ne s'obtient qu'au prix d'une correction moins admissible. On lit alors :

est minusculum alterum quasi uasculum uinarium.

1. Sc. *nomen*.
2. Connu de Festus, d'après l'Épitome de Paul Diacre (édition Lindsay [Teubner, 1913], 578, l. 21 :

Vesculi male curati et graciles homines.

Ici *uinarius* est adjectif, comme il l'est chez Plaute lui-même dans l'expression *uinaria cella*[1] et chez Cicéron par exemple[2]. Ceci paraît plus conforme aux habitudes de la langue; en outre, un sens clair ressort naturellement des éléments juxtaposés : *uasculum uinarium*. Mais si l'on pouvait obtenir les mêmes avantages en se contentant de *uesculum*, correction moins considérable que *uasculum*[3], la chose serait bien préférable. Il suffirait pour cela de voir dans *uesculum* un substantif, soit l'adaptation latine du mot italique **lesklom* (italo-celtique **les-tlom* ou **les-trom*[4] reconnu par M. R. Thurneysen (*IF.*, t. XXI [1907], pp. 175-176) et si ingénieusement expliqué par lui (v. aussi *KZ.* XXXVII [1904], p. 95, et *Handbuch des Altirischen* [1909], pp. 69 et 116), cf. v. irl. *lestar* « vase », gall. *llestr*, breton *lestr* « vaisseau ». Ce terme est attesté, on le sait, en ombrien : acc. pl. VESKLA, VESKLU, abl. VESKLES, *uesclir* et en volsque : dat.-abl. *uesclis* et le *u* initial lui donne un caractère dialectal bien déterminé (M. R. Thurneysen fait remarquer qu'ici comme sur d'autres points la phonétique du volsque concorde avec celle de l'ombrien) : s'il était vraiment latin, le mot serait **lesculum*. La thèse de M. A. Ernout[5] a montré combien était grande la part revenant aux dialectes italiques dans le vocabulaire latin. *Vesculum* « récipient » en est peut-être une nouvelle preuve. Il n'est pas impossible pourtant que l'emprunt ait été fait par Plaute lui-même à sa langue maternelle, l'ombrien. Toutefois, comme il était également volsque, **uesculum* pouvait ne pas être complètement inconnu à Rome, et y faire simplement l'impression d'un mauvais mot patois. L'emploi d'un tel vocable est au reste assez bien dans le rôle du sycophante qui doit passer pour un étranger à la ville[6]. — En résumé, il convient peut-être de faire état d'un *uesculum* substantif pour la langue de Plaute[7].

1. Aussi chez Vitruve et autres auteurs.

2. N'est pas rare non plus ailleurs en tant qu'adjectif.

3. Et, ce qui est plus important, *lectio dificilior* par rapport à *uasculum*, qui est banal et qui avait infiniment moins de chances d'être altéré par les copistes que *uesculum*. Celui-ci était un ἅπαξ en tant que substantif et l'était presque en tant qu'adjectif, puisqu'il n'est attesté en outre que dans le passage cité de Festus-Paul Diacre.

4. A savoir comme « instrument pour recueillir », got. *lisan* (all. *lesen*), lit. *lesù*, *lèsti* « aufpicken, Körner auflesen ». Si l'on part de **lestrom*, **lestlom* s'explique par une assimilation. Si l'on part de **les-tlom*, l'autre forme s'explique par une dissimilation. C'est la première restitution que paraît préférer M. R. Thurneysen.

5. *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* (1909), passim.

6. Cf. en particulier les v. 765-766 et 769-770 (numérotation ordinaire) :

homo conducatur aliquis iam quantum potest
ignota facie, quae hic non uisitata sit.
. . . . . .
is homo exornetur graphice in peregrinum modum
[*quasi sit peregrinus*.....]

7. *Vesculum* aura été pris pour un vulgarisme remplaçant **uexulum*, lequel n'existe pas, mais qui a fait songer à *uexillum*, d'où, par de nouvelles altérations dues au manque de sens du mot dans le passage, **uixillum* et **iuxillum*.

II. Sur le traitement latin *-nd-* de i.-e. **-ndh-* intérieur.

Dès la première édition du *Grundriss* (1886 en ce qui concerne la phonétique) M. K. Brugmann enseignait implicitement que le groupe intérieur i.-e. **-ndh-* aboutissait en latin à *-nd-*, autrement dit que le traitement était le même que pour *-dh-* intervocalique (**médhyos*, sk. *mádhyah*, gr. μέσσος, μέσος, g. *midjis*, etc..., lat. *medius* contre : osque MEFÍAÍ). C'est encore sa doctrine dans la *Kurze vergleichende Grammatik* dont la partie phonétique *(Einleitung und Lautlehre)* est de 1902[1], v. § 228, p. 154 (p. 160 de la traduction française [1905]). M. A. Walde dans la 2e édition de son *Lat. etym. Wörterbuch* [1910], au mot *inferus* semble remettre cette doctrine en question quand il refuse d'admettre avec M. A. Ernout (*Éléments dialectaux du vocabulaire latin*, p. 184 sq.) que *inferus*, *infimus* (au lieu de **inderus*, **indimus*), sont des emprunts à un parler osco-ombrien, ou du moins à un parler différent du latin de Rome. Il s'efforce, en effet, de trouver une explication au fait que la langue en est restée au stade *inferus (infimus)* et n'a pas abouti à la forme soi-disant attendue *** imberus (**imbimus)*.

Sans doute l'exemple *lumbus* (thème *lumbo-*, cf. v. isl. *lend*, v. sl. *le̯dvije*, soit **londhw-o-* à côté de **lendhw-* ou de **lṇdhw-*) s'est à ce moment imposé à la pensée de M. Walde comme présentant le vrai traitement latin de *-ndh-* intervocalique et l'on peut en effet se poser la question de savoir quelle opinion il faut définitivement adopter sur ce point. Les cas de *-ndh-*, en dehors de *lumbus*, sont très peu nombreux et, si l'on écarte provisoirement *fundus*, dont le *-d-* peut aussi bien être *-d-* que *-dh-* indo-européen (cf. v. angl. *botm*, gr. πύνδαξ[2] à côté de sk. *budhná-ḥ*, etc...), il ne reste guère que le mot que l'on cite toujours : *of-fend-ix*, *of-fend-imentum* « das Kinnband an der Priestermütze ». Cet exemple, en revanche, ne prête à aucune ambiguïté. Il se rattache incontestablement à la racine **bhendh-* « lier » qui se présente, partout où elle existe, avec les aboutissants d'une double aspirée sonore : sk *badhnáti*, *bándhanam*, gr. πενθερός (de **φενθερός*), got. *bindan*, vha. *bintan*, etc. Le traitement *-nd-* est appuyé du reste par celui des groupes i.-e. analogues *-ng h-*, *-ng̑ʰh-*, *-mbh-* en latin. Tout le monde, en effet, admet que les aboutissants sont ici : *-ng-*, *-ngu-*[3] *(-ng-)* et *-mb-*. Soit par exemple i.-e. **aṅg,h-*,

1. La partie correspondante de la 2e édition du *Grundriss* a paru antérieurement, on le sait, en 1897.
2. Au lieu de **φύνδαξ* d'après πυθμήν (Vendryes, *MSL.* XVIII, p. 308).
3. Avec *u* consonne.

vha. *engi*, v. sl. *o̯zŭ-kŭ*, gr. ἄγχω, etc., lat. *angō*; i.-e. **sniṅg$^{w}_{2}$h-* (forme à infixation nasale de la racine **sneig$^{w}_{2}$h-*), lit. *sniñga* « il neige », lat. *ninguit;* i.-e. **nembh-* (à côté de **nebh-*, sk. *nábhas-*, gr. νέφος, etc.), pehl. *namb*, *nam*, persan *nem*. lat. *nimbus*[1], ou bien **m̥bh-* (de **n̥bh-*), sk. *abhráḥ*, osque ANAFRÍSS « imbribus », lat. *imber* (de **imbris*). De même que *-ṅg$_1$h-*, *-ṅg$^{w}_{2}$h-*, *-mbh-*, après être passé en italique par les stades *-ṅx-*, *-ṅx^{w}-*, *-mf-*, puis *-ṅγ-*, *-ṅγ^{w}-*, *-mβ-* ont abouti en latin à nasale + occlusive sonore. de même *-ndh-*, après avoir été successivement *-nθ-* et *-nδ-* est devenu *-nd-*. L'explication est celle qu'a donnée M. Meillet à propos d'un cas analogue (*Mémoires*, t. XII, fasc. 3 [1904], pp. 215-216) : « le fait essentiel est que la nasale (il s'agissait de *ninguit* en face de *niuem* et cas identiques) ayant le même point d'articulation que l'occlusive suivante, a donné au groupe une force de résistance particulière », ou, si l'on veut, dans notre cas (car il n'est pas douteux que le stade **-ṅγ-*, **-mβ-*, **-nδ-* ait réellement existé), l'identité du point d'articulation de la nasale et de la spirante sonore qui la suivait a donné plus de force à celle-ci et a aidé[2] à la transformer en occlusive sonore, ce qui devait *a fortiori* se produire, puisque les spirantes sonores intervocaliques du latin préhistorique sont représentées (au moins dans la graphie) par des occlusives sonores (*medius*, *nebula*, *magis* [cf. sk. *mah-ánt-*, mais *maiior*, *maior* de **maγ-yos-* comme *niuem* de **niγwem*][3]. Autrement dit, si les spirantes sonores intervocaliques du latin préhistorique (sauf *-γw-* et *-γy-*) ont abouti à des occlusives sonores, à plus forte raison en était-il de même lorsque la spirante était appuyée sur la nasale qui avait le même point d'articulation qu'elle-même : on sait qu'en gotique par exemple les sonores intervocaliques *d*, *b* notent les spirantes δ, β (*liuhadis* gén. avec δ ainsi que le montre le nom. *liuhaθ*, *giban* infinitif avec β, ainsi que le montre l'impératif *gif*), tandis qu'appuyées sur une nasale, elles sont occlusives : got. *bindan*, *bind; lamb*, *lambis*.

Le traitement spécifiquement latin de i.-e. *-ndh-* est donc bien *-nd-* et le latin *fundus* peut légitimement être et est selon toute probabilité un ancien **bhundhos*[4] (les formes à *-d-* i.-e. sont exceptionnelles). Quant à *lumbus*, il ne contredit en rien à la théorie de M. Brugmann. L'évolution a d'abord été identique à celle des mots précédents : i.-e. **londhwo-...* > italique comm. **lonθwo-* > **lonδwo-* > **londwo-*.

1. Walde², *sub uerbo*.

2. Avec la tendance à la différenciation, *n* étant une continue comme δ, etc.

3. Cf. *raia* « raie » de **radyā* à côté de *radius* « rayon » de **radiyos*. Il semble au moins possible que *-b-*, *-d-*, *-g-* latins intervocaliques aient été des spirantes dans la prononciation.

4. C'est ce qu'admet M. J. Vendryes dans son remarquable article sur la famille du latin *mundus* (*MSL.*, t. XVIII [1913], pp. 305-310), nommément p. 308. Mais peut on vraiment poser **βundo-* (p. 309) comme prototype italique de *fundus*?

Et comme *-dw-* intérieur *appuyé* équivaut à *dw-* initial et que ce dernier aboutit à *b* ainsi que le prouve par exemple *bis* (sk. *dvíḥ*, gr. δίς, etc.), **londwo-* devait aboutir à **lon-bo-*, c'est-à-dire **lombo-*. L'*u* de *lumbus* s'explique peut-être par l'influence de l'initiale qui était vélaire (λ) et du groupe subséquent qui était tout entier labial. On ne peut guère songer ici, comme pour *ursus*, à une influence dialectale, car la phonétique de *lumbus*, en face de *inferus*, paraît strictement romaine[1].

III. Lat. *uoltus-uelle*, gr. βλοσυρός-βούλομαι.

Au tome XIX [1915] des *Mémoires de la Société de Linguistique* (pp. 201-205) on a proposé — en s'appuyant sur *le sens* des deux mots — de rapprocher le lat. *uoltus*, « expression du visage », de l'adjectif grec βλοσυ-ρό-ς « expressif, etc. (en parlant du visage) », ce qui suppose un substantif indo-européen **g^{w}_{2}l̥-tu̯-*. Toutefois on a ajouté (p. 204) que l'on ne pouvait guère décider à laquelle des racines **g^{w}_{2}el-* ce substantif appartenait. M. H. de La Ville de Mirmont à qui a été communiqué *un* tirage à part de l'article visé plus haut, fait observer que *le sens* invite à rattacher tout simplement *uoltus* à *uelle* et s'appuie en particulier sur le vers bien connu de Virgile :

Æn., I, 255 : *uoltu quo caelum tempestatesque serenat.*

Mais à cela il y a une difficulté phonétique : *uoltus* qu'on ne saurait, *à cause du sens*, séparer de βλοσυ-ρό-ς, suppose nécessairement une initiale indo-européenne **g^{w}_{2}*, tandis que *uelle*, qui, de son côté, ne saurait être séparé de got. *wiljan*, v. sl. *voliti*, etc., « vouloir », suppose, nécessairement aussi, une initiale **w*[2]. Pourtant, M. A. Meillet a enseigné (*MSL*, t. VIII, p. 289) qu'on ne doit pas s'étonner de voir alterner en indo européen des formes à g^{w}_{2}, $g^{w}_{2}h$ initial avec des formes à *w* également initial. Il cite en particulier le gr. βούλομαι, dor. δήλομαι (**g^{w}_{2}el-*) à côté de θέλω (**g^{w}_{2}hel-*) et de got. *wiljan*, etc... (**wel-*), « vouloir ». On peut donc admettre la suggestion de M. H. de La Ville de Mirmont, mais alors il faut dire ou bien que le latin *uelle* remonte comme *uoltus* à un aspect **g^{w}_{2}el-* de la racine, ce qui est très régulier au point de vue phonétique mais à quoi contredit l'ombrien, ou bien que le latin garde à la fois trace de l'aspect **wel-* et de l'aspect **g^{w}_{2}el-* du mot qui signifiait « vouloir » en indo-européen.

A. CUNY.

1. Il serait plus simple encore mais sans doute trop hardi d'admettre dans *l-u-mbus* la présence d'un *-u-* infixe faisant double emploi avec le *-w-* suffixe du prototype **londh-w-o-*.

2. A cause de l'ombrien : *uel-tu* « deligito », *eh-uel-tu* « iubeto », *eh-uel-klu* « decretum, edictum » (si l'on admet les interprétations courantes).

L'ÉPISODE D'ACESTE

DANS LE Ve LIVRE DE L'*ÉNÉIDE*

L'épisode d'Aceste au Ve livre de l'*Énéide* est un des plus singuliers de tout le poème, de ceux pour lesquels l'explication traditionnelle est la plus obscure, et pour lesquels en même temps il est le plus malaisé d'en trouver une autre.

On se rappelle que, parmi les divers concours qui forment les jeux en l'honneur d'Anchise, figure un concours de tir à l'arc (485 et s). Une colombe est attachée au haut d'un mât. Quatre concurrents se présentent : Hippocoon, Mnesthée, Eurytion et le vieil Aceste. Hippocoon frappe le mât; Mnesthée atteint les liens qui attachent la colombe, si bien que celle-ci s'échappe; Eurytion l'atteint au vol. Aceste, quoique l'épreuve soit déjà close, tient à montrer son talent, et lance une flèche. La flèche prend feu et s'évanouit en l'air, comme une comète ou une étoile filante. La foule est consternée par ce prodige, et les devins y voient un mauvais présage; mais Énée accepte le présage, félicite Aceste et lui donne le premier prix.

La première difficulté porte sur les vers relatifs à l'interprétation du prodige (522-524) :

> Hic oculis subitum objicitur magnoque futurum
> augurio monstrum ; docuit post exitus ingens
> seraque terrifici cecinerunt omina uates.

Qu'est-ce que c'est que ces *sera omina?* et même, littéralement, que veut dire *sera?* Burmann entend par *sera*, *sero intellecta et inventa;* mais le présage n'a pas été compris trop tardivement; on ne voit pas comment il aurait pu l'être plus tôt. Wagner, Forbiger et Dübner expliquent le mot par *omina rerum serius eventurarum :* mais en admettant que *sera* puisse avoir ce sens, chose qui paraît fort douteuse, l'épithète serait alors une pure superfétation, attendu que des présages visent

toujours, par définition, des événements qui se produiront plus tard. Peut-être serait-il sage d'en revenir à l'interprétation de Servius, qui voit dans *sera* un synonyme archaïque de *gravia*, citant à ce propos un fragment des *Histoires* de Salluste : *serum bellum in angustiis futurum*. En ce sens *sera* renforcerait et expliquerait *terrifici*, par un procédé de rapprochement verbal tout à fait habituel à Virgile.

Quoi qu'il en soit de la signification de l'épithète, on peut se demander, et on s'est demandé, quel est le fait auquel se rapporte la prédiction des devins. Les scoliastes anciens sont muets à cet égard. Parmi les commentateurs modernes, les uns songent à l'incendie des navires troyens par les femmes révoltées, incendie qui va être raconté quelques pages plus loin ; mais d'autres, comme Dübner, pensent à la destruction de Carthage, qui n'a aucun rapport avec l'histoire d'Aceste; Wagner, à la guerre entre les Troyens et les Rutules, qui n'en a pas davantage. L'hypothèse la plus communément admise, celle de Heyne, de Forbiger et de Benoist, explique ces vers comme une allusion aux guerres que se livreront les Romains et les Carthaginois en Sicile. L'allusion est possible, puisque le prodige concerne Aceste, et qu'Aceste est roi d'une ville sicilienne. Notons cependant que ces guerres ne tourneront mal ni pour les Romains, descendants d'Énée, ni pour les Ségestains, descendants d'Aceste. Dès lors, on ne voit pas ce que la prédiction a de si terrifiant.

En réalité, toutes ces explications ont un point commun, qui, à mon avis, est un point défectueux. Elles supposent toutes qu'entre les devins, qui jugent le présage funeste, et Énée, qui l'accepte (alors qu'il lui serait loisible, selon les rites religieux, de le récuser), ce sont les devins qui voient clair et Énée qui se trompe. Les scoliastes pensaient déjà ainsi : Servius essaie de rendre compte de l'erreur d'Énée en disant qu'Énée est abusé, à tort, par une fausse analogie entre la flèche enflammée et le météore qui lui est apparu au moment de la prise de Troie (*stella facem ducens*, II, 694). Mais, chez le « pieux Énée », chez un homme qui, partout ailleurs, témoigne de la science augurale la plus sûre et la plus précise,

chez un héros que Virgile veut nous montrer comme le prototype du roi-prêtre, une telle méprise est bien difficile à admettre. Il me paraît, au contraire, que dans ce conflit d'opinions religieuses, la vérité est du côté d'Énée. Nous sommes ici en présence d'un cas qui se reproduit souvent dans l'histoire romaine : un prodige se présente, étonnant, effrayant, mais de signification incertaine; les prêtres l'interprètent comme de mauvais augure; le chef d'État, roi ou consul, en juge autrement, et l'événement lui donne raison.

La formule dont se sert Virgile, *docuit post exitus ingens*, peut convenir aussi bien, et même mieux, à une issue heureuse qu'à une issue malheureuse. Si elle est énoncée avant les vers où sont mentionnées les opinions des devins et celle d'Énée, c'est simplement un exemple de la figure ὕστερον πρότερον, qui n'a rien d'extraordinaire. Cet *exitus ingens* dont parle le poète, c'est la fondation de la ville de Ségeste, très importante pour Aceste, puisqu'il en sera le roi, — pour Énée, puisqu'il y laissera une partie de ses compagnons, — pour Rome enfin, puisque Ségeste sera pour elle une ville alliée et sœur. C'est à cette fondation que se rapporte l'avertissement contenu dans le miracle de la flèche, avertissement que les devins ne savent pas reconnaître, et dont Énée, mieux inspiré, a l'intuition.

Si l'on admet que l'épisode d'Aceste est en corrélation avec les origines de la ville de Ségeste, on est conduit à en examiner de plus près les détails. Le récit de Virgile comprend deux données essentielles : la colombe et la flèche. Au dire de Servius, il y avait, dans l'antiquité, des critiques qui trouvaient qu'Énée avait commis une faute en faisant tuer une colombe, oiseau consacré à sa mère Vénus. Servius répond à ce reproche qu'à ce compte-là il n'aurait pu choisir aucun oiseau, puisque tous les oiseaux sont consacrés à des divinités. L'objection et la réplique sont également déplacées. Selon toute probabilité, Énée prend une colombe, non pas quoiqu'elle soit l'oiseau de Vénus, mais parce qu'elle est l'oiseau de Vénus. Vénus est la déesse protectrice de la nouvelle cité, qui a et gardera avec le sanctuaire du mont Éryx les rapports les plus étroits : sous Tibère encore, une députation des

Ségestains viendra demander au gouvernement romain de faire rebâtir le temple de Vénus Érycine. Le sacrifice d'une colombe, à la naissance d'une ville consacrée à Vénus, est aussi naturel que celui d'une vache ou d'un cheval lors de la fondation d'une cité dont Héra ou Poseidon sont les dieux protecteurs.

Il est fort possible que l'emploi de la flèche s'explique aussi par un rite religieux. La tradition qui attribue à Aceste la paternité de Ségeste n'est pas la seule connue dans l'Antiquité. Une autre légende donne comme fondateur à cette ville le héros Philoctète. Quel lien y a-t-il au juste entre ces deux versions? Aceste est-il un doublet de Philoctète? On pourrait être tenté de le supposer, en voyant qu'Aceste est le fils du fleuve sicilien Crimisos, et Philoctète le fondateur de la ville de Crimissa, dans le Bruttium. Mais sans insister sur ces coïncidences spécieuses, tenons-nous-en à ce qui est mieux établi. Les anciens nommaient deux fondateurs de Ségeste, Aceste et Philoctète. Or, Aceste est un archer habile, dont l'art est attesté, dans le récit qui nous occupe, par la faveur divine. Philoctète est un archer illustre aussi : c'est comme archer qu'il nous est dépeint dans l'île de Lemnos; c'est comme archer qu'il est destiné à vaincre Troie; une des villes fondées par lui en Italie, Petelia, était célèbre par ses archers. Donc, d'un côté comme de l'autre, nous trouvons, à l'origine de Ségeste, un héros connu par la vertu merveilleuse de ses flèches. Est-il téméraire de supposer que la légende n'a fait, là comme ailleurs, que commémorer dans une fable étiologique un rite traditionnel?

Il me semble donc qu'on pourrrait conclure de la sorte : il y avait à Ségeste une cérémonie où une colombe était immolée, non par le couteau du sacrificateur, mais par la flèche d'un habile tireur. Cette cérémonie était rattachée à la fondation même de la ville par un ἱερὸς λόγος, embelli, comme il arrive souvent, d'un miracle. C'est cette tradition que Virgile a suivie, plus ou moins librement, dans le récit de l'exploit prodigieux d'Aceste.

René PICHON.

ANNAEUS SERENUS

PRÉFET DES VIGILES

(*Suite.*)

IV

La préfecture d'Annaeus Serenus.

Quand il mourut, Annaeus Serenus était préfet des *vigiles*.

« Les champignons, dit Pline l'Ancien[1], qu'on appelle champignons de pourceau (*suilli*) sont très souvent vénéneux. Il n'y a pas bien longtemps (*nuper*), ils ont fait périr tous les serviteurs et tous les convives d'un repas, Annaeus Serenus, préfet des *vigiles* de Néron, les tribuns et les centurions. » Le préfet est mort empoisonné avec tous ses officiers à un repas de corps où, peut-être à l'occasion des *Vulcanalia*, — fête qu'on célébrait au mois d'août pour conjurer les incendies, — les sept tribuns qui commandaient les cohortes et les quarante-neuf centurions qui commandaient les centuries des *vigiles* se réunissaient autour de leur chef.

Aucun texte n'indique ni en quelle année Serenus mourut, ni en quelle année il avait été appelé à la préfecture des *vigiles*.

On sait par Tacite que le *praefectus vigilum* Decrius Calpurnianus fut mis à mort en 801/48, en même temps que l'amant de Messalline, Silius, dont il était le complice[2], et que, avant de remplacer Burrhus à la préfecture du prétoire, en 815/62[3], le fameux Ofonius Tigellinus avait été *praefectus vigilum*[4].

1. Pline, *N. H.*, XXII, XXIII, 96.
2. *Ann.*, XI, XXXV.
3. *Ann.*, XIV, LI.
4. *Hist.*, I, LXXII.

Les *Excerpta* insérés par Henri de Valois dans le texte de l'abrégé des *Histoires* de Dion Cassius, composé par Xiphilin, mentionnent un certain Laelianus (Λαίλιανός), qui, après avoir occupé la *praefectura vigilum* (τὴν τῶν νυκτοφυλάκων ἀρχήν), aurait succédé à Caelius Pollio comme procurateur d'Arménie en 807/54[1]. M. Ph. Fabia a démontré, dès 1898[2], qu'au lieu du prétendu Laelianus, dont il n'est question nulle part, Dion Cassius avait dû parler dans ses *Histoires* de Julius Paelignus, procurateur de Cappadoce en 804/51, qui est connu par Tacite[3]. Ce personnage, ridicule et méprisable, était un des intimes de Claude. « Comme les états de services de Paelignus ne pouvaient être valables que pour Claude, sa préfecture des *vigiles* n'est pas antérieure à l'avènement de Claude. Il faut la placer, suivant toute vraisemblance, immédiatement avant ou après celle de Decrius Calpurnianus, qui fut condamné à mort, en 48, avec d'autres complices de Messalline. Quant à la procuration de Cappadoce, il l'exerçait en 51, ou au plus tard en 52, nous ne savons pas depuis combien de temps[4]. »

Dans la liste des *praefecti vigilum* établie par O. Hirschfeld, en 1877[5], et par H. Dessau, en 1897[6], P. Werner[7] se contente de changer, d'après M. Ph. Fabia, Laelianus en Julius Paelignus et il conserve l'ordre établi par Hirschfeld et Dessau pour la succession des quatre préfets, qui, à notre connaissance, ont été en charge pendant les principats de Claude et de Néron :

Decrius Calpurnianus, 48.
Julius Paelignus [Laelianus], 49.
Ofonius Tigellinus, 60-61.
Annaeus Serenus, 62.

1. Dion Cassius, LXI, VI.
2. Ph. Fabia, *Julius Paelignus, préfet des vigiles et procurateur de Cappadoce* (*Revue de Philologie*, 1898, p. 133-145).
3. *Ann.*, XII, XLIX.
4. Ph. Fabia, *art. cit.*, p. 143.
5. O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin, 1877.
6. H. Dessau, *Prosopographia Imperii Romani saec.*, I, II, III. Pars secunda, Berlin, 1897.
7. P. Werner, *op. cit.*, p. 79.

On ne peut admettre que Serenus ait succédé comme préfet des *vigiles* à Tigellinus, nommé préfet du prétoire. En 801/48, alors que Sénèque était encore dans l'exil d'où il ne devait être rappelé qu'en 802/49, grâce à la protection d'Agrippine [1], Serenus, ami intime et parent du philosophe, ne pouvait être appelé à la succession de Decrius Calpurnianus. En 815/62, alors que la mort de Burrhus brisait la puissance de Sénèque [2], qui allait être bientôt forcé de se retirer de la cour, Serenus ne pouvait être choisi par Néron comme préfet des *vigiles*.

C'est évidemment Tigellinus qui a dû succéder à Serenus comme préfet des *vigiles*. Et il avait peut-être occupé une autre charge après la préfecture des *vigiles*, quand il succéda à Burrhus comme préfet du prétoire. Tacite parle, en effet, d'autres récompenses (*alia praemia*), reçues par Tigellinus, préfet du prétoire, après avoir été préfet des *vigiles* [3]. M. Ph. Fabia admet qu'« il peut se faire que dans *alia praemia* soit impliquée une charge intermédiaire et que pour avoir une phrase plus concise, pour ne pas être obligé de répéter le substantif *praefectura* ou de lui chercher un équivalent, Tacite ait rapproché, malgré la chronologie, *vigilum* et *praetorii* [4]. »

M. R. Waltz, qui estime que Tigellinus a succédé à Serenus, se demande si Tigellinus n'aurait pas été l'instigateur d'abord de l'empoisonnement de Serenus, puis de celui de Burrhus [5] : il se serait ainsi débarrassé par le même procédé criminel des deux hommes qu'il devait remplacer, l'un comme préfet des *vigiles*, l'autre comme préfet du prétoire. Pour ce qui est de Burrhus, il est fort probable qu'il mourut empoisonné [6] ; le crime peut, sans invraisemblance, être attribué à Tigellinus. Quant à l'empoisonnement de Serenus, tout semble prouver qu'il a été accidentel. Sans doute, Claude est mort pour avoir absorbé avec gloutonnerie un *bolet* qui avait été empoisonné.

1. *Ann.*, XII, VIII.
2. *Ann.*, XIV, LII.
3. *Hist.*, I, LXII : Ofonius Tigellinus... praefecturam vigilum et praetorii et alia praemia... adeptus.
4. Ph. Fabia, *art. cit.*, p. 140, n. 2.
5. R. Waltz, éd. critique du *De Otio*, Paris, 1909, p. 6, n. 6. — *Vie de Sénèque*, Paris, 1909, p. 384, n. 1.
6. Tacite, *Ann.*, XIV, LI ; Suétone, *Néron*, XXXV ; Dion Cassius, LXII, XIII.

Mais les bolets, champignons d'élite, étaient un mets délectable et très sain dont Claude se montrait fort friand : c'est le plus grand et le plus beau des *bolets* servis sur la table impériale qu'on avait empoisonné; il devait être choisi par l'empereur [1]. Au contraire, les *fungi suilli* sont des champignons vulgaires. Martial se plaint qu'on lui en offre dans un repas où le maître de la maison ne mange que des *bolets* [2]. Ces champignons à bon marché, qui font partie du menu d'un repas de corps, sont très souvent vénéneux : c'est ce que Pline indique par les mots *venenis accommodati;* il dit, au contraire, des bolets, mets de choix qu'on empoisonne pour faire mourir Claude : *boletos opimi cibi immenso exemplo in crimen adductos veneno.* On ne comprendrait pas, d'ailleurs, que, pour se débarrasser du seul Serenus, Tigellinus eût fait empoisonner tous les officiers des *vigiles* et les esclaves *(familia)*, qui servaient le repas et en mangeaient les restes [3]. Si on avait voulu la mort de Serenus, on se serait arrangé de manière à lui faire choisir un *suillus*, préalablement empoisonné comme le *bolet* de Claude, et on eût épargné les autres convives.

Tigellinus a-t-il succédé à Serenus, comme le croit M. R. Waltz, « pour passer de là, au bout d'un temps très court, lorsque Burrhus fut mort, à la préfecture du prétoire » [4], ou l'intervalle entre la mort de Serenus et la mort de Burrhus est-il assez grand pour avoir permis au successeur de Serenus, puis de Burrhus, d'exercer d'autres charges *(alia praemia)* après la préfecture des *vigiles,* qu'il aurait occupée assez longtemps, et avant la préfecture du prétoire qu'il devait occuper jusqu'à la fin du principat de Néron? On peut admettre toutes les hypothèses, car il est impossible de fixer avec exactitude la date de la mort de Serenus.

1. Tacite, *Ann.*, XII, LXVII : Infusum delectabili cibo [boleto] venenum; Dion Cassius, LX, XXXIV : Καὶ γὰρ μέγιστος καὶ καλλίστος ἦν. Cf. Pline, *N. H.*, XXII, XXII, 92; Juvénal, V, v. 147; VI, v. 620.

2. Martial, III, IX, v. 5 : Sunt tibi boleti, fungos ego sumo suillos.

3. Il convient de noter que la traduction de l'*Histoire naturelle* par Littré (Paris, 1860), la seule qui compte, donne un tout autre sens du passage du livre XXII : « ... Les champignons de pourceau avec lesquels on s'empoisonne souvent : récemment *(nuper)*, ils ont fait périr des familles entières *(familias)*, tous les convives d'un festin, Annaeus Serenus, le préfet des gardes de Néron, des tribuns, des centurions. »

4. R. Waltz, éd. du *De Otio*, p. 6, n. 6.

A propos de cette mort, Pline emploie le mot *nuper* dont le sens est peu précis. Cicéron dit, dans le *De Signis* : « Ces derniers temps (*nuper*), — que dis-je? ces derniers temps! — ces derniers jours, il n'y a qu'un instant... » Il dit aussi, dans le *De Deorum natura* : « Ce que le génie des médecins a découvert ces derniers temps (*nuper*), je veux dire, ce qu'il a découvert depuis peu de siècles [1]. » Si l'*Histoire naturelle* fut présentée à Titus en 830/77, nous ignorons en quelle année avant 830/77 a été composé le livre XXII, où il est parlé de la mort de Serenus; et le mot *nuper*, qui peut désigner quelques jours ou quelques siècles, ne nous renseigne en rien sur le laps de temps qui sépare cette mort de l'année où le livre XXII fut rédigé.

La lettre de Sénèque à Lucilius ne fournit pas non plus de précisions. Au moment où Sénèque écrit à Lucilius, la mort de Serenus n'est pas récente, puisque le philosophe s'excuse d'avoir longtemps pleuré son ami. Mais quelle est la date de l'*Epistula* LXIII ?

On a beaucoup discuté la chronologie des *Lettres à Lucilius*, la question n'est pas résolue : elle semble insoluble [2]. Peiper veut que l'ensemble des lettres ait été rédigé avant 811/58. Sénèque dit bien dans sa *Lettre* XCI sur l'incendie de Lyon, que cette ville a été détruite cent ans après sa fondation [3], dont la date est connue : c'est après la mise hors la loi de Lépide, le 30 juin 711/43, et avant la formation du triumvirat en novembre 711/43, que Munatius Plancus a fondé la ville de Lyon [4]. C'est donc en 811/58 que cette ville aurait été incendiée et que la *Lettre* XCI aurait donc été écrite; et la *Lettre* LXIII, antérieure à la *Lettre* XCI, aurait été écrite avant 811/58.

1. *In Verrem*, IV, III, 6 : Nuper... sed quid dico nuper? immo vero, modo ac plane paulo ante. — *De Deorum natura*, II, L, 126 : Ea quae nuper, id est paucis ante saeclis, medicorum ingeniis reperta sunt.

2. Voir H. Hilgenfeld, *L. Annaei Senecae epistulae morales quo ordine et quo tempore sint scriptae, collectae, editae.* (Commentatio ex supplementis Annalium Philologicorum seorsum expressa, p. 601-684, Leipzig, Teubner, 1890). Les pages 601-628 donnent l'exposition et la réfutation des solutions proposées par Juste Lipse, Haase, Bartsch, Lehmann, Peiper, Jonas, Martens et Schultess. — O. Binder, *Die Abfassungszeit von Seneca's Briefen*, Tübingen, 1905. — A. Bourgery, *Les Lettres à Lucilius sont-elles de vraies lettres?* (*Revue de Philologie*, 1911, pp. 40-55.)

3. *Epist.*, XCI, 14 : Huic coloniae ab origine sua centesimus annus est.

4. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, Paris, 1914, p. 43, n. 1.

C'est donc à une date inconnue, mais antérieure à 58, que Sénèque aurait parlé de la mort de Serenus comme d'un événement déjà ancien. Il est aussi fort possible que les *Lettres à Lucilius* ne sont pas de vraies lettres, qu'elles n'ont jamais été envoyées et qu'il est par suite absolument inutile de chercher les dates respectives de ces petites dissertations morales qui n'ont d'épistolaire que la forme.

L'année de l'entrée en fonctions de Serenus comme *praefectus vigilum* peut, semble-t-il, être mieux déterminée que celle de sa mort. D'après M. R. Waltz, « Serenus avait probablement succédé en 54 au Laelianus que mentionne Dion [1]. » Comme le Laelianus que l'abréviateur de Dion Cassius est seul à mentionner représente, selon toute vraisemblance, le Julius Paelignus qui, après avoir occupé la préfecture des *vigiles*, était procurateur de Cappadoce en 804/51, il y a toute apparence que Serenus a succédé avant 804/51 à Julius Paelignus, qui avait succédé lui-même, en 801/48, à Decrius Calpurnianus.

C'est en 802/49 que Sénèque était revenu d'exil. Chargé de l'éducation du futur empereur Néron, préteur en 803/50, le philosophe jouissait du plus grand crédit auprès d'Agrippine qui menait Claude, au moment où Julius Paelignus fut chargé du gouvernement de la Cappadoce. Il est tout naturel que Sénèque ait alors obtenu pour son ami intime Serenus le poste vacant de *praefectus vigilum*. Cette préfecture était une des fonctions les plus considérables réservées à l'ordre équestre. A sa sortie de charge, le préfet des *vigiles* pouvait prétendre aux préfectures de l'annone, du prétoire ou de l'Égypte.

S'il est permis d'admettre qu'Annaeus Serenus devint *praefectus vigilum* en l'an 803/50, il est impossible de rien savoir des actes de sa préfecture. Nous ne connaissons de lui, pendant qu'il était en charge, que la manière dont il s'acquitta d'un service commandé, tout à fait étranger aux attributions d'un haut fonctionnaire chargé d'assurer pendant la nuit la sécurité de Rome et d'éteindre les incendies.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

(A suivre.)

1. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, p. 214, n. 2

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXII

L'ÉPOQUE ITALO-CELTIQUE

— DE SON EXISTENCE[1] —

J'appelle époque italo-celtique l'époque où l'Occident de l'Europe était habité par des populations parlant une même langue d'origine indo-européenne, langue d'où partiront plus tard deux groupes de dialectes, les dialectes italiotes et les dialectes celtiques. — Cette langue italo-celtique est un fait accepté aujourd'hui par la plupart des linguistes, lesquels l'ont découvert[2]. Mais ce fait n'a point encore suffisamment pénétré dans les études historiques[3].

C'est la grammaire comparée des langues de l'Europe occidentale qui a permis aux linguistes d'arriver à cette hypothèse d'une unité italo-celtique[4] : il y a, entre les dialectes

1. Résumé de leçons faites au Collège de France, 1911-1912, 1912-1913, 1913-1914.

2. On attribue d'ordinaire cette découverte à Auguste Schleicher (*Compendium*, I, 1861, p. 5 ; cf. Salomon Reinach, *L'Origine des Aryens*, 1892, p. 25 et 27).

3. Cette nécessité avait été indiquée par Julien Havet [mort en 1893] dans un article posthume (*Revue celtique*, XXVIII, 1907, p. 113 et s.) : *Les Institutions et le Droit spéciaux aux Italo-Celtes* [à propos du texte de Gaius, I, 55, sur la puissance paternelle] : « Ce trait rapprochait les Celtes des Romains et les séparait de tous les autres peuples de l'Antiquité : résultat qui prend de l'intérêt si on le rapproche de la doctrine ethnographique qu'a soutenue [Schleicher, etc.] » (p. 115). — D'Arbois de Jubainville (*id.*, p. 113), commentant cet article, remarque : « Ces faits [de droit] se juxtaposent aux phénomènes linguistiques qui ont fait admettre l'existence d'un groupe italo-celtique distinct du reste des Indo-Européens. Ils la confirment. M. Julien Havet a eu le premier l'idée de comparer la découverte des linguistes avec des faits étrangers à la linguistique qui confirment cette découverte. C'était en quelque sorte un éclair de génie. »

4. En dernier lieu, Meillet, *Les Dialectes indo-européens*, 1908, p. 33 et s. : « Avant l'unité italique, il y a une unité plus lointaine, etc. » ; et voyez les exemples de concordance. — Une preuve indirecte de cette concordance est dans le fait curieux que voici : lorsque les linguistes examinèrent les inscriptions celtiques du Midi de la

celtiques et les dialectes italiotes, de telles ressemblances de grammaire[1] et de vocabulaire[2] qu'il est absolument nécessaire de supposer à leur origine une seule et même langue[3]. Or, une langue commune signifie, à un moment donné, une population de même civilisation, une unité politique, sociale, morale. On peut donc parler, dans les temps préhistoriques de l'Europe occidentale, d'une nation, ou d'un empire italo-celtique, sans vouloir donner, d'ailleurs, une acception précise à ces deux mots de nation et d'empire.

Aux arguments fournis par la linguistique en faveur de cette unité italo-celtique, on peut en ajouter d'autres, d'ordre géographique et d'ordre archéologique.

La majorité des noms de lieux de l'Occident, tels qu'ils nous ont été transmis sous leurs formes les plus anciennes, ont entre eux de telles similitudes, qu'ils émanent visiblement d'une source commune, je veux dire qu'une même langue les a créés. Les mêmes noms de montagnes ou de hauteurs[4], de lacs ou de marais[5], de fleuves, de rivières ou de sources[6], de

Gaule (*dede, bratoude,* etc.), ils les jugèrent d'abord de langue italiote (« dialecte italiote apporté à Nîmes et dans les environs par des paysans italiens »; d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire celtique*, 1903, p. 175-7; Dottin, *Manuel*, 1re éd., 1906, p. 78).

1. On cite surtout: le génitif en *-i* des thèmes en *-o*; la formation du superlatif (cf. *maximus* à Οὐίσσάμη, *Belisama :* mais j'ai des doutes sur le caractère de superlatif attribué ces deux noms); le passif en *-r*. Il y en a d'autres.

2. P. 263, n. 4.

3. Meillet, p. 37 : « Le vocabulaire est en partie identique; il y a coïncidence pour quelques mots très importants, notamment pour des prépositions et préverbes. » — Les noms propres de l'Italie centrale et ceux de la Gaule fourniraient une ample matière à de nouvelles comparaisons; cf. *Revue*, 1914, p. 101.

4. Cf. *Vesulus* (le Viso) et *Vesuvius* (le Vésuve); *Cimenice regio* (Cévennes; Aviénus, 622) et *Ciminia sylva* (en Étrurie).

5. Cf. *Lemannus* (le lac Léman), *Lemane* ou *Limannia* (la Limagne, « le marais », anciennement desséché), *Lemannae* (Lympne dans le pays de Kent, derrière les *Romney Marsh*, « marais de Romney »).

6. *Vesuna*, déesse ombrienne, *Matres Vesuniahenae*, déesses de la Germanie Inférieure, *Tutela Vesunna*, déesse éponyme de Périgueux. Qu'il s'agisse là initialement d'un nom de source, cela résulte du fait que les *Matres* et la *Tutela* ont un lien étroit avec le culte des sources, et que l'on peut rapprocher de ces mots (comme le fait Holder, III, c. 261) le nom de la Vésonne, *Vesuna*, rivière de l'Orne.

localités[1], et (ce qui n'est pas moins important) de tribus ou de peuples[2] se rencontrent dans toutes les régions de l'Occident, îles[3] et presqu'îles[4] comprises[5].

1. Sans parler des noms de localités qui proviennent visiblement de noms de sources (cf. p. 264, n. 6). — Cf. *Aballo*, Avallon (Yonne), *Aballava*, Papcastle (Cumberland), *Abella* en Campanie, *Abellinum* à la frontière du Samnium et de la Campanie. Que ce radical doive être rapproché de celui de *apfel*, « pomme », c'est ce qu'a noté Meillet (*Dialectes*, p. 19), en rappelant l'épithète de l'*Abella* campanienne, *malifera* (Virgile, *Énéide*, VII, 740 [toutefois, il faut noter que l'épithète vise sans doute non pas les pommes, mais les grenades d'Abella; je ne crois pas ses noisettes, comme le dit Benoist]); il s'agirait maintenant de rechercher dans les documents médiévaux si l'on peut constater l'importance des pommeraies dans le pays d'Avallon et dans celui de Papcastle. Que, dans les temps préhistoriques, des localités aient pu s'appeler (comme si souvent de nos jours) du nom de « La Pomme », « Les Pommiers » ou « La Pommeraie », il n'y a pas de quoi s'étonner : car de tous les fruits il semble que ce soit la pomme qui ait joué le principal rôle, au moins dans les temps celtiques (cf. Espérandieu, *Recueil général des Bas-reliefs*). Rattachera-t-on à ce radical le nom du dieu *Abellio* ou *Abelio*, qui apparaît surtout dans le Comminges, pays très riche en pommes? Un dieu du pommier a pu y exister, comme a existé, dans la même région, un dieu du hêtre, *Fagus deus*.

2. Un des plus intéressants est celui de *Brigantes*, *Brigantii* (= « *montani* » ou, plutôt, « *castellani* »), qui se trouve en Angleterre, en Irlande, dans les Alpes, dans le Nord-Ouest de l'Espagne (La Corogne, en Galice, près du *promontorium Celticum*, comme le remarque Holder, I, c. 539). C'est l'extension de ce nom qui mit Le Brigant sur la piste de l'unité linguistique de l'Occident. — Si les Italo-Celtes ont occupé la Vénétie, ce qui est possible, on pourrait comparer les *Veneti* du Morbihan aux *Veneti* du fond de l'Adriatique, et comme c'étaient deux peuples maritimes, détenteurs d'*emporia* importants, sans doute également trafiquants de l'ambre, le nom pourrait tirer son sens de leur situation et de leur rôle. J'hésite toujours à voir dans ces deux groupes de Vénètes deux rameaux d'un même peuple, encore que je ne sois pas opposé à l'hypothèse de vastes migrations par terre et surtout par mer à l'époque du bronze. On admet d'ordinaire que le mot *venetus*, « vert marin », vient de *Venetus*, « Vénète » : je ne sais si on ne peut pas supposer le contraire.

3. Grande-Bretagne, pour laquelle la preuve n'a pas besoin d'être faite. — Irlande. Voyez par exemple les *Brigantes* que, contrairement à l'opinion de Karl Müller (Ptolémée, II, 2, 6), j'accepterais comme réels, et que je placerais (avec Sieglin, pl. 30), dans le comté de Waterford, qui est, au surplus, un pays de montagnes, comme tous les domaines de Brigantes. Voyez aussi les *Manapii* (Ptol., II, 2, 7 et 8), qu'on a justement rapprochés des *Menapii* de la Flandre : mais on a supposé une origine commune, je crois plutôt à une situation semblable, ayant provoqué le même nom, les *Manapii* d'Irlande étant situés, comme leurs homonymes de Flandre, sur une bande plate et maritime (comté de Wexford). — Corse. Le nom de la rivière *Rhotanus* paraît assez caractéristique; *Clunium* rappelle le *Clunia* espagnol, qui est d'une région étrangère, ce me semble, à l'élément ibérique, et rappelle aussi le *Clunia* sur le Rhin de Rétie (près des *Brigantes*). — Je réserve la Sardaigne et la Sicile.

4. La preuve n'est plus à faire pour l'Italie. — En Espagne les noms analogues à ceux de l'Occident abondent, mais point partout. Et il y aurait à noter la zone de ces noms et celle des noms d'élément différent, notamment ibérique. J'aperçois deux régions d'intensité pour ces noms occidentaux : 1° celle de tout le rivage de l'Atlantique, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure du Guadiana; 2° celle des hauts plateaux. Ce qui ne veut pas dire que des noms italo-celtiques ne se retrouvent pas dans d'autres régions : mais ils y sont infiniment plus rares. Et on pourrait conclure de cela que les Italo-Celtes ont été écartés plus ou moins tôt de la vallée de l'Ébre, de celle du Guadalquivir et des côtes de la Méditerranée : ce qui va d'accord avec tous les documents que nous possédons sur l'Espagne primitive.

5. D'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 205-215. Mais il ne faut pas oublier que la thèse de d'Arbois (l'unité de l'Occident prouvée par la toponymie) n'a cessé de circuler dans le monde des érudits au moins depuis Leibniz.

Pour que tant de noms soient pareils dans cet Occident de l'Europe, pour qu'ils aient résisté au temps, il faut bien qu'ils aient été imposés au sol par des populations homogènes, et par des populations restées longtemps maîtresses de ce sol.

Ces populations, qui ont ainsi maîtrisé tout l'Occident, dont nous constatons l'influence exactement aux mêmes régions où nous trouverons plus tard des Italiotes et des Celtes, il me semble impossible que ces populations ne soient pas celles de l'empire italo-celtique[1].

L'archéologie de l'Occident, aux abords des plus anciens temps historiques, se divise en deux grandes périodes : l'âge du bronze et, immédiatement après, les différents âges du fer (Hallstatt et La Tène).

Or, les âges du fer correspondent exactement aux siècles où l'unité italo-celtique n'existait plus, où l'œuvre de son morcellement s'était achevée, où les Ombro-Latins de l'Italie, les Celtes de la Gaule, les hommes du Danube, les riverains de la Manche et de la mer du Nord, les habitants des hauts plateaux de l'Espagne, formaient des groupes de populations à vie très distincte. — Et de fait, à chacun de ces groupes

1. Il faudrait serrer de très près les mots de cette toponymie occidentale et voir leurs rapports avec le vocabulaire italo-celtique et avec le vocabulaire indo-européen. Jusqu'ici, toutes les analogies qu'on a pu relever rapprochent ces mots souvent de l'italo-celte, toujours de l'indo-européen. — Voyez entre autres les analyses faites par d'Arbois de Jubainville des noms de cours d'eau en *borm-* (*Habitants*, II, p. 124), *rot-* (p. 130), *seq-* (p. 131), *is-* (p. 134), *av-* (p. 140), *sav-* (p. 144), *dur-* (p. 145), *vis-* (p. 177), *-entia* (p. 152 et s.), etc. « Famille indo-européenne », conclut-il (p. 215). — Il est vrai que ces concordances toponymiques peuvent être attribuées (c'est la thèse de d'Arbois de Jubainville) à une période, à une population de l'histoire occidentale antérieures à la période et aux populations italo-celtiques (aux temps et aux habitants auxquels d'Arbois de Jubainville donne le nom de Ligures). Il y aurait eu, dans ce cas, deux civilisations successives, toutes deux indo-européennes, ayant fait l'unité de l'Occident : 1° celle de laquelle proviendraient les concordances toponymiques (les Ligures, dit d'Arbois de Jubainville); 2° celle qui résulterait des invasions concordantes italiotes et celtiques. Ce n'est pas impossible. — Mais si j'ai préféré identifier l'unité italo-celtique, la zone des concordances toponymiques, et (comme on le verra plus loin) le nom ligure, c'est qu'il y a, entre ces trois choses, une absolue coïncidence : 1° dans leur extension géographique, leur répartition sur la carte; 2° dans leur situation chronologique (Ligures, Italo-Celtes et dénomination des lieux précédant également les temps de la Gaule celtique et de l'Italie ombro-latine).

paraît s'appliquer une catégorie d'objets différents ou, comme l'on dit, une « province archéologique » distincte[1].

L'époque archéologique antérieure est celle du bronze. On est donc en droit de supposer qu'elle correspond à la période historique qui a précédé celle du morcellement, à la période de l'unité italo-celtique. Unité italo-celtique et âge du bronze désigneraient, dans leurs traits essentiels, une même civilisation[2].

Or, les archéologues qui se sont occupés de l'âge du bronze ont depuis longtemps constaté les étonnantes ressemblances que les objets de cette époque présentent entre eux dans tout l'Occident de l'Europe[3]. Ils expliquent ces analogies par des

1. Voici les trois grands groupes archéologiques que l'on distingue, à l'heure actuelle, aux temps du premier âge du fer. I. Les provinces proprement dites de Hallstatt : 1° Danube (y compris Bohême, Silésie et Posen); 2° la Gaule non maritime; 3° la partie ouest de l'Espagne. A ces provinces s'opposent alors très nettement, en Occident : II. Les Iles Britanniques, l'Armorique, la Scandinavie et l'Allemagne du Nord, demeurées encore à l'âge du bronze ; III. L'Italie, où le premier âge du fer (civilisation villanovienne) a un caractère particulier. Et ces cadres correspondent bien aux quatre éléments fournis par l'histoire : 1° les Celtes proprement dits ; 2° les indigènes, à langue italo-celtique, riverains de l'Atlantique ; 3° ceux de l'Allemagne et de la Scandinavie ; 4° les nations italiotes.

2. Cela n'empêche nullement de croire : 1° que l'unité italo-celtique a pu se détacher de l'unité indo-européenne apres la découverte de l'or, du cuivre et même du bronze ; 2° qu'elle a pu se disloquer avant la fin de l'âge du bronze et bien avant les temps du fer ou de Hallstatt. En d'autres termes, j'entends dire que le monde italo-celtique correspond à certaines époques du bronze, et non à toutes, et non aux époques initiales et finales. Il serait par exemple possible que l'établissement des Italo-Celtes en Occident soit postérieur à une première époque du cuivre et du bronze (première période), que leur dislocation soit antérieure à une époque terminale (troisième période), que leur extension formât l'époque intermédiaire (seconde période) : je donne ces chiffres schématiquement, sans aucun lien avec les quatre âges du bronze acceptés par Déchelette (II, p. 105-107). — L'étude comparée de ces quatre âges du bronze dans les différents pays de l'Europe amènera des résultats plus précis : encadrée par la linguistique, la toponymie et l'histoire, l'archéologie leur donne plus de précision. S'il est avéré, comme l'indiquait Déchelette (II, p. 105), que le Nord de la France est demeuré néolithique au temps de l'âge du bronze I (2500-1900, dit Déchelette), l'unité italo-celtique n'était point alors achevée au Nord-Ouest. Comme il semble que l'âge du bronze IV (1300-900, d'après Déchelette), s'est continué dans le Nord-Ouest de l'Europe alors que l'âge du fer avait paru ailleurs (ici, n. 1), c'est au cours de cet âge que la dislocation s'est faite. L'unité italo-celtique correspondrait donc aux âges du bronze II et III (1900-1600-1300, Déchelette). J'ai à peine besoin de dire tout ce qu'il y a de provisoire et de conjectural dans ces indications.

3. On note ces ressemblances surtout pour les plus anciens objets de bronze, et notamment pour les poignards triangulaires et les haches plates, qu'on place dans la première période, et en cela même les ressemblances s'étendent bien au delà de l'Europe occidentale (cf. Déchelette, II, p. 3) : peut-être ces objets faisaient-ils partie de l'outillage primitif des Indo-Européens au moment de leurs principaux mouvements. On sait, d'ailleurs, que cette première période du bronze doit avoir duré très longtemps, notamment en Scandinavie et en Basse-Allemagne (Montelius, *Die Chronologie der ältesten Bronzezeit in Nord-Deutschland*, dans *Archiv für Anthropologie*, XXVI, 1900, p. 37).

relations commerciales[1] ou par de communes influences venues de la Méditerranée[2]. Nous les expliquerons plus volontiers par une unité de civilisation, par une union politique, sociale ou religieuse[3], par ce que nous avons appelé l'empire italo-celtique.

Un tel empire, une telle unité, linguistique, archéologique, sociale, embrassant une aussi vaste région à la veille des temps historiques, n'a pu disparaître sans laisser, dans les textes des écrivains de ces temps, quelques traces de son existence, noms de chefs ou noms de peuples.

Comme noms de chefs, je n'en trouve qu'un seul qui puisse se rattacher au souvenir de ce grand empire, c'est celui d'Hercule. Conquérant et législateur de tout l'Occident, bâtisseur de routes, dessiccateur de marécages, protecteur des marchands, justicier actif, il a bien l'allure d'un souverain universel : et que dans ce qu'on racontait de lui il y ait l'écho de quelque long règne à l'âge du bronze, c'est là une hypothèse qu'il m'est impossible d'écarter. — Mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet : le mythe d'Hercule renferme un si petit nombre d'éléments venus des peuples occidentaux (y en a-t-il même?), il renferme en revanche tant d'histoires forgées à plaisir par l'imagination des poètes ou des grammairiens de la Grèce, que ce serait une entreprise stérile de chercher à extraire de ce mythe le souvenir de quelque fait réel. Voyez à quoi l'on s'exposerait si l'on tentait de reconstituer le règne de Charlemagne à l'aide des épopées françaises. — Il

1. Montelius, p. 504, 510, etc.

2. Déchelette, II, p. 3, 83, etc. Ces deux explications se ramènent, d'ailleurs, le plus souvent l'une à l'autre, les influences méditerranéennes ayant suivi les voies du négoce et s'étant produites par échanges commerciaux.

3. Les influences exotiques et commerciales n'auraient pas suffi, je crois, à amener cette unité archéologique : il faut supposer, à l'arrière-plan, une unité linguistique, des ententes sociales, des accords religieux, produit d'une union politique et, le cas échéant, survivant à cette union. L'unité de l'archéologie de La Tène, par exemple, s'explique à merveille, sans qu'il y ait place au moindre doute, par l'extension de l'empire celtique, c'est à-dire par des organismes politiques, et non commerciaux.

n'empêche que ces épopées prouvent au moins, à elles seules et sans autres textes, que Charlemagne a été un grand chef et qu'il a régné sur un vaste empire.

Comme noms de peuples, j'en trouve un, que les plus anciens écrivains, grecs et latins, ont précisément appliqué à tout l'Occident de l'Europe : celui de Ligures.

A la veille des temps historiques (mettons, si l'on veut, avant le VIIIe siècle en Italie, et avant le Ve siècle en Gaule), les Anciens nous ont parlé de la présence de Ligures en Italie[1], en Corse[2], en Gaule[3], en Espagne[4], sur les rivages de la Manche[5] et sur ceux de la mer du Nord[6]. Et ce nom allait si loin dans l'Ouest et le Nord de l'Europe que chez les géographes grecs de ces temps-là le mot de « Ligures » signifiait, d'une manière générale, toute cette région de la terre[7]. Or, c'est précisément cette Europe occidentale qui a été le domaine de l'unité linguistique des Italo-Celtes : et partout où un auteur

1. Et jusqu'en Sicile, où on les faisait aborder, chassés par les Ombriens et les Pélasges, quatre-vingts ans avant la guerre de Troie : Λιγύων ἄγοντος αὐτοὺς Σικελοῦ. Τοῦτον... υἱὸν Ἰταλοῦ. Ce renseignement est emprunté par Denys (I, 22) à Philistus de Syracuse, écrivain du IVe siècle ; Silius Italicus, XIV, 37-8 ; Festus (qui donne les *Sacrani* de Rieti comme les adversaires des Ligures). — Dans la région de Rome : Τοὺς δ' Ἀβορίγῖνας... Λιγύων ἀποίκους (Denys, I, 10). — Dans la vallée du Pô : Pline, III, 122, 123, 124.

2. *Exordium incolis Ligures dederint* (Solin, III, 3).

3. Le texte de Lucain est très net (I, 442-4) : *Ligur... toti prælate Comatæ ;* Aviénus, 127 et s. (désigne la Gaule de la Manche) ; etc.

4. Aviénus, 196 et s. (désigne le Nord-Ouest de l'Espagne, jusqu'aux Pyrénées) ; 284 (vallée du Guadalquivir). — Thucydide, VI, 2, 2 : Σικανοί... ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβηρίᾳ ὑπὸ Λιγύων ἀναστάντες. D'Arbois de Jubainville (II, p. 29 et 365) a supposé que ce fleuve *Sicanus* était la Seine et que par Ibérie Thucydide entendait ici l'Occident de l'Europe. Ce n'est pas possible. *Sicanus* ou *Sicana* est le fleuve ibérique d'Aviénus (479-480), le Jucar, occupé dans sa vallée inférieure par des Ibères (Aviénus le dit), et dont la vallée supérieure était en Celtibérie (n'oublions pas que la Celtibérie est riche, sinon en éléments proprement celtiques, du moins ligures ou italo-celtiques). La présence de colonies grecques très anciennes sur le rivage qui avoisinait le Jucar (*Revue*, 1903, p. 321) permet de croire que Thucydide (ou sa source) a parfaitement pu connaître l'existence de Ligures dans cette vallée. — Ératosthène *ap.* Strabon, II, 1, 40 (extrémité méridionale de l'Espagne).

5. Note 3.

6. En supposant (cf. Hérodote, III, 115) que l'Eridan, ou le fleuve de l'ambre, est ici, non pas le Pô, mais l'Elbe ; Hésiode *ap.* Hygin, 154 (= Didot, fr. 104).

7. Hésiode, cité par Eratosthène *ap.* Strabon (VII, 3, 7) = Didot, fr. 132 : Αἰθίοπας Λίγυς τε ἠδὲ Σκύθας.

antique a placé des Ligures, nous trouvons traces certaines de cette unité.

Je n'hésite donc pas à croire que, par ce mot de Ligures, les Anciens désignaient ce qu'ils pouvaient savoir des populations de langue italo-celtique au temps de l'unité, et de celles qui restèrent fidèles à cette langue après la dislocation de cette unité.

Voici les objections que l'on peut faire à cette hypothèse :

1° La langue des Italo-Celtes était indo-européenne, celle des Ligures ne l'était pas. — Il y a tout lieu de croire, au contraire, que le ligure était une langue indo-européenne[1]. De lui nous possédons quelques mots, transmis par les auteurs ou les inscriptions : et ces mots sont si voisins des idiomes italo-celtiques qu'on a souvent voulu les rattacher, non pas au ligure, mais au celte[2]. De lui encore nous possédons des noms de lieux et de peuples : la majorité de ces noms sont conformes au vocabulaire géographique de l'Europe occidentale[3].

2° Si ce nom de Ligures avait été celui d'un vaste empire, pourquoi se serait-il localisé, dans les temps historiques, sur certaines régions, très limitées, de l'Europe occidentale : la Rivière de Gênes en Italie, une plaine près de Narbonne, un marécage près de Cadix[4]? — Mais c'est précisément ce qui arrive aux grands empires : ces empires une fois disloqués, leur nom reste souvent accroché à quelques parcelles du territoire sur lequel il s'était jadis étendu. Bien après la fin de l'unité celtique, on citait des îlots de « Celtes » en Espagne et peut-être sur la mer du Nord[5]. Bien après la chute de l'Empire

1. C'était l'opinion des trois linguistes qui ont étudié le plus près les mots ligures, d'Arbois de Jubainville, Pauli, Kretschmer.

2. Cf. en dernier lieu *Revue*, 1914, p. 101.

3. Nom de cours d'eau : *Aventia*; noms de localités : *Segesta*, *Genua* (cf. *Genava*, *Genabum*); noms de peuples : *Brigiani*, *Velauni*. Autres, étudiés par d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, I, p. 359 et s., II, p. 195 et s.

4. Cf. *Revue*, 1906, p. 251-252.

5. S'il est vrai que les Celtes hollandais du temps des premières invasions franques se rattachent aux anciens Celtes, et qu'il n'y ait pas là une similitude onomastique de pure apparence (cf. *Revue*, 1914, p. 822).

romain, ce mot de « Romains » demeurait attaché à plusieurs régions de cet empire, comme l'Aquitaine et quelques vallées alpestres, auxquelles les royaumes héritiers de Rome avaient laissé l'indépendance.

3° Si l'on identifie les Ligures de la Gaule et de l'Italie avec les populations de langue italo-celtique, c'est-à-dire avec les ancêtres des Italiotes et des Celtes, comment expliquer que les ennemis ordinaires des Ligures, leurs conquérants et peut-être les destructeurs de leur unité, aient été les Italiotes ombriens en Italie[1] et les Celtes en Gaule[2]? — Mais ces luttes des Ombriens et des Celtes contre les Ligures sont des faits d'ordre politique, et non pas d'ordre linguistique : pourquoi les Ombriens et les Celtes ne seraient-ils pas des peuples ayant fait partie de l'empire ligure et aspirant ensuite à le détruire ou à le remplacer[3]? Ne pourrait-on comparer leur rôle à celui des Romains, membres de la ligue latine et ensuite ses pires ennemis? ou à celui des Francs de Clovis, sujets d'abord et ensuite conquérants de la Gaule romaine? Habituons-nous à voir dans le plus lointain passé de l'Europe des batailles entre les nations et des luttes pour l'empire, pareilles en tout à celles de l'époque classique et des temps modernes[4].

---

1. Philistus de Syracuse *ap.* Denys, I, 22 (cf. ici, p. 269, n. 1), qui place l'expulsion des Sicules Ligures par les Ombriens quatre-vingts ans avant la guerre de Troie, soit au XIIIe siècle. Caton a dû suivre une tradition qui donnait une date moins ancienne, lorsqu'il faisait fonder Améria (par les Ombriens sans nul doute) en 1135 avant notre ère (Pline, III, 114). L'histoire des *Sacrani* de Rieti expulsant Ligures et Sicules du Septimontium de Rome (Festus, *s. v.*) se rattache peut-être à cette migration ombrienne.

2. Aviénus, 133.

3. Ils ont pu se constituer à l'intérieur de cet empire, soit plutôt à sa lisière : c'est le cas de Rome, placée à la bordure du Latium ; des Francs, à la bordure de la Gaule ; c'est sans doute le cas des Celtes, que je suppose toujours avoir existé d'abord sur les rivages orientaux de la mer du Nord, à l'extrémité des domaines ligures ; et c'est peut-être le cas des Ombriens, si l'on admet l'hypothèse qui les fait venir des Alpes d'Autriche. Ces conquêtes de vastes groupes de populations par la population en bordure sont un phénomène constant en histoire. Et l'histoire de la Prusse en est un dernier exemple.

4. Il y a là-dessus des remarques très justes chez Grenier, *Bologne*, p. 482 : « Un nom propre de peuple appartient à l'histoire, non à l'archéologie, ni même à la linguistique. Il suppose, en effet, une nationalité constituée ; et, s'il est vrai que la civilisation et la langue représentent des indices de la nationalité, ces éléments, si importants soient-ils, ne se confondent cependant pas avec la nationalité elle-même. » — Toutes les discussions auxquelles les Celtes ont, par exemple, donné lieu, auraient pu être évitées si l'on s'était borné à dire ceci : les Celtes, au début de leur

Le nom de Ligures[1] a-t-il été imaginé par les Grecs? ou était-il en usage chez les peuples de cette langue?

La première hypothèse s'appuie sur les faits suivants. — Le mot λιγύς, en grec, signifie « mélodieux ». Or les Ligures passaient pour un peuple de chanteurs, et, dans les légendes, l'on ne séparait pas leur nom de celui du cygne, l'oiseau chanteur : *Cycnos* était leur roi.

Voici ce qui peut faire croire à une appellation indigène. — Le nom paraît s'être trouvé dans le périple d'Himilcon[2], qu'on peut supposer étranger à des influences grecques: Il a été, à l'époque romaine, porté comme nom propre par des gens de l'Occident[3].

Ni dans un sens ni dans l'autre je ne vois encore d'argument décisif.

Je crois que, sous le nom d'Hyperboréens, les Grecs ont désigné un peuple bien déterminé, apparenté aux Ligures, et ensuite les Ligures eux-mêmes.

Le premier texte qui les mentionne devait être le poème géographique d'Aristée : et dans ce poème il s'agit du peuple des Estes, dans le Samland, détenteur d'un des deux gîtes de l'ambre, peuple pacifique, agriculteur, et dont la langue était un dialecte de même famille que la langue des Bretons, qui

histoire, furent une nation qui a conquis la Gaule, nation dont on ne sait si elle parlait la langue que les linguistes appellent le celtique, nation dont on ne sait si elle possédait alors la civilisation que les archéologues ont appelée plus tard celtique. Pour mon compte, je n'ai jamais dit ni voulu dire autre chose; et si mes contradicteurs avaient su d'abord me lire et me comprendre, ils se fussent épargné des reproches à faux. Comme le dit fort bien M. Grenier, un nom national, le mot Celte ou le mot Franc, est un phénomène historique, le cadre d'un temps, et rien de plus, et il peut, suivant les siècles, correspondre à des langues et à des civilisations différentes.

1. Il ne faut pas, d'ailleurs, nous égarer sur les mots. Il est fort probable que les Celtes qui ont conquis la Gaule parlaient une langue italo-celtique: mais la preuve n'est et ne sera point faite. Et les langues que nous appelons celtiques peuvent fort bien être l'héritage, non des Celtes, mais des Ligures antérieurs aux Celtes, c'est-à-dire des Italo-Celtes. — En ce qui concerne les Ombriens, le même problème se pose. Nous ignorerons toujours la langue qu'ils parlaient dans leur pays d'origine, au second millénaire avant notre ère. — Voyez le peu de rapports qu'il y a entre les noms de Franc et de langue française.

2. Transmis par Aviénus, 132, 135, 196, 628.

3. Comme gentilice, *Ligurius*, ou *cognomen*, *Ligur*, *Ligus*

était de l'italo-celte[1]. — Comme ce nom d'Hyperboréens a été d'abord parfaitement localisé[2], il serait fort possible qu'il fût l'arrangement, le travestissement à la grecque, du nom que se donnaient les indigènes.

Dans la suite des temps, ce mot d'Hyperboréens a désigné ensuite les habitants de la Bretagne et les Celtes, c'est-à-dire des populations d'origine ou d'accointance ligure.

Il ne serait pas impossible que le nom d'ensemble de toutes ces populations, leur vrai nom, sacré et national, ait été celui d'« Ambres » ou d'« Ambrons »[3].

On sait que ce nom était celui que se donnait précisément la population de la Rivière de Gênes, celle au profit de laquelle les Anciens ont fini par spécialiser le mot de Ligures[4]. On sait aussi que ce mot se retrouvait chez le peuple des Ambrons, situés à l'autre extrémité de l'Europe, sur les bords de la mer Baltique[5].

Nous pouvons être tentés[6] de rapprocher ce mot d'« Ambrons » du nom des Ombriens, la plus puissante des nations

1. Voyez le fameux texte de Tacite, *Germanie*, 45, et comparez-le à Hérodote, IV, 13-14 ; ici, *Revue*, 1913, p. 28.

2. Voyez également le trajet des offrandes des Hyperboréens (1915, p. 121).

3. Le texte de Plutarque (*Marius*, 19) est capital. Il s'agit de la rencontre, sur le champ de bataille d'Aix, des Ambrons, compagnons des Cimbres et des Teutons, avec les Ligures de l'Italie : Συναλλόμενοι πάντες ἅμα τὴν αὑτῶν ἐφθέγγοντο πολλάκις προσηγορίαν Ἄμβρωνες, εἴτε ἀνακαλούμενοι σφᾶς αὐτούς, εἴτε τοὺς πολεμίους τῇ προδηλώσει προεκφοβοῦντες. Τῶν δὲ Ἰταλικῶν τρῶτοι καταβαίνοντες ἐπ' αὐτοὺς Λίγυες, ὡς ἤκουσαν βοώντων καὶ συνῆκαν, ἀντεφώνουν καὶ αὐτοὶ τὴν πάτριον ἐπίκλησιν αὐτῶν εἶναι· σφᾶς γὰρ αὐτοὺς οὕτως κατὰ γένος ὀνομάζουσι Λίγυες. Ce qui fait l'importance de cette assertion, c'est qu'il s'agit, chez les Ligures, d'un nom collectif, national (κατὰ γένος), par suite très ancien, et c'est ensuite qu'il s'agit, chez les Ambrons, sans doute d'un nom de ralliement servant de cri de guerre, c'est-à-dire encore d'un mot à valeur sacrée, et d'antique origine.

4. Dans ce cas-là, le nom d'« Ambres » serait l'équivalent, pour l'unité italo-celtique, du nom d'« Aryens » pour l'unité indo-iranienne : « **Arya-* est un nom propre, dont il n'y a pas lieu de rechercher le sens, mais dont l'existence atteste l'unité d'une population d'Indo-Iraniens, qui s'est divisée par la suite » (Meillet, *Dialectes*, p. 24-25).

5. Note 3. — Il est impossible d'indiquer le domicile primitif des Ambrons. Mais comme ils ne sont mentionnés qu'en compagnie des Cimbres et des Teutons, on ne peut guère les placer qu'aux abords du Jutland, dans les parages de la mer du Nord ou de la mer Baltique. Zeuss (p. 151) rapprochait leur nom de celui de la rivière Emmer, *Ambra*.

6. Bien des érudits l'ont fait, et de tout temps.

italiotes nées du monde ligure[1]. Nous pouvons également être séduits par la ressemblance de ce mot d'« Ambrons » avec celui d'« ambre »[2], surtout étant donné que l'ambre, la denrée précieuse et sainte chez les Italo-Celtes, se recueillait en terre ligure. Mais toutes ces similitudes paraissent, jusqu'à nouvel ordre, purement fortuites.

En voici une autre, sur laquelle il est peut-être bon d'appuyer.

Les Ombriens furent, on vient de le dire, la nation la plus puissante de l'Italie primitive, à l'époque du premier âge du fer[3]. Or, ils passaient pour être d'origine celtique[4]. Comme, d'autre part, les Celtes commencèrent à dominer la Gaule à cette même époque[5], on pourrait supposer ceci : Ombriens et Celtes sont deux peuples détachés d'une même nation, nation formée sur territoire ligure et formée sur ces terres des Alpes d'Autriche où la civilisation du fer, dit-on, aurait pris naissance[6] : et ces deux peuples auraient l'un après l'autre mis fin et au monde ligure et à l'époque du bronze, les Ombriens en pénétrant en Italie par les Alpes[7], les Celtes en Gaule par le

1. Cf. note 3.

2. Voyez la note de M. Casanova dans la *Revue*, 1912, p. 193.

3. Vers 700-500 ? Hérodote, IV, 49 (où χώρης Ὀμβρικῶν semble désigner le Nord ou le Centre de l'Italie); I, 94; Pline, III, 112-3; Denys, I, 27; Strabon, V, 1, 11; 2, 1; etc. Toute cette question des Ombriens est très bien traitée par Modestov, *Introduction*, p. 302 sqq. — L'importance des Ombriens dans l'histoire primitive de l'Italie ne fera que croître; et c'est un des très grands mérites de M. Grenier, de lui avoir rattaché la civilisation villanovienne (*Bologne*, 1912, p. 484 et s.)

4. M. Antonius [grammairien contemporain de César] *ap.* Solin, II, 11 : *Gallorum veterum propaginem Umbros;* la même tradition chez Tzetzès, scholies à Lycophron, vers 1360 : Ὄμβροι, γένος Γαλατῶν.

5. Il m'a toujours paru difficile de placer l'installation du nom celtique en Gaule avant 550; dans le même sens, Viollier, *Festgabe für Hugo Blümner*, 1914, p. 266 — *Les Sépultures du second âge du fer*, Genève, 1916, p. 87. — Il y a, entre la domination des Celtes en Gaule et celle des Ombriens en Italie, d'assez curieuses similitudes, celle-ci d'ailleurs étant antérieure à celle-là.

6. Cf. Ridgeway, *The beginning of iron* [*q. n. v.*], cité par Déchelette (II, p. 548), lequel admet du reste que les Celtes aient connu le fer par l'intermédiaire de cette région. Le même Ridgeway, *The early Age of Greece*, I, 1901, p. 407 et s.

7. D'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 242; Modestov, *Introduction*, p. 306 (qui, acceptant l'hypothèse de Brizio, les fait venir de la Drave et de la Save par les Alpes Carniques).

haut Danube[1]. — Mais je crois pouvoir écarter cette hypothèse. Rien ne nous dit que Celtes et Ombriens aient apporté la civilisation du fer : ils l'ont développée, ce qui est tout autre. Aucune tradition ne nous indique où était le berceau des Ombriens; pour les Celtes, leur tradition les faisait venir de la Frise ou du Jutland. — La parenté que les Anciens ont établie entre Ombriens et Celtes, s'explique sans doute par les caractères communs de leurs deux langues, filles également de l'italo-celtique[2], mais peut-être restées toutes deux plus fidèles à leur parenté originelle[3].

L'unité italo-celtique une fois établie, on voit les conséquences qui peuvent en résulter pour l'histoire générale de l'Occident.

1° Elle explique, je l'ai déjà dit, les analogies que présentent les monuments de l'époque du bronze, en grande partie contemporaine de cette unité.

2° Elle explique, mieux encore (car les institutions se diversifient moins que les objets), les innombrables analogies que présentent les institutions politiques, juridiques, sociales, religieuses, de la Gaule et de l'Italie. On a pu dire que la Gaule de Vercingétorix rappelait l'Italie des Tarquins. Cela se comprend : sous des influences plus méridionales (nature du sol et voisinages de civilisations), les Italiotes du littoral se sont plus vite transformés[4], la Gaule est restée plus longtemps fidèle à son passé. Aussi, la *Cité antique* de Fustel de Coulanges,

1. C'est une opinion très répandue : d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, I, p. 230, 262; cf. *les Celtes*, p. 6; Dottin, *Manuel*, 1re éd., p. 342; Déchelette, II, p. 571.

2. Dans le même sens, d'Arbois de Jubainville, *Habitants*, II, p. 251. — Grenier (*Bologne*, p. 504) croit que la tradition de cette parenté a été imaginée par les Anciens à cause « de l'identité de civilisation entre Ombriens et Gaulois de Cisalpine ».

3. Les linguistes paraissent aujourd'hui d'accord pour ne pas établir entre les langues celtiques et l'ombrien une parenté plus intime qu'entre elles et le latin (d'Arbois, *Habitants*, II, p. 244; Meillet, *Dialectes*, p. 39; Grenier, *Bologne*, p. 501). Je ne peux pas les suivre sur ce point. En ne tenant compte que de ce qui reste comme vestiges du celtique ancien, noms communs et noms de personnes, le celtique nous apparait plus voisin de l'ombrien que du latin, et du reste les linguistes l'ont implicitement avoué, en prenant pour des inscriptions ombriennes des inscriptions celtiques (cf. p. 263, n. 4)

4. Les Ombriens demeurant sans doute en retard sur les autres Italiotes.

quoique consacrée aux peuples classiques, peut nous être d'un très grand secours pour comprendre la plus vieille civilisation gauloise.

3° Elle explique la très grande facilité avec laquelle les Gaulois acceptèrent les lois et les coutumes latines. Chaque coutume latine rencontrait une coutume gauloise semblable, à laquelle elle s'appareillait aussitôt.

4° Elle explique pourquoi l'Empire romain de l'Occident est si vite devenu une unité linguistique. Le latin retrouvait partout[1] des langues issues du même tronc que lui. Il les recouvrit et les fondit sans peine.

5° Peut-être même explique-t-elle pourquoi tant de choses sont semblables dans toute l'Europe de l'Occident. On attribue d'ordinaire ces ressemblances à la conquête romaine : peut-être proviennent-elles, pour une part, de l'unité italo-celtique.

CAMILLE JULLIAN.

1. L'ibère et l'étrusque mis à part.

LE MONT DÉSIRÉ

Pour expliquer le nom ancien de Lyon (*Lugudunum* sur les monnaies), les anciens ont mis en avant trois hypothèses :

1° D'après un traité faussement attribué à Plutarque[1], *Lugu-dunum* signifierait la « Colline du Corbeau », λοῦγος étant, en celtique, le nom de cet oiseau de proie. Il est certain que le mot *lugu*, signifiant corbeau, ne se rencontre dans aucun dialecte celtique[2] ; la notice du Pseudo-Plutarque repose donc sur une erreur. Toutefois, on a lieu de croire que le corbeau était réputé sacré sur la colline de Lyon[3], comme la chouette sur l'Acropole d'Athènes et l'oie sur le Capitole de Rome; il y a donc une part de vérité dans cette fausse étymologie.

2° Héric, écolâtre de Saint Germain d'Auxerre, mort en 880, a écrit dans une *Vie de saint Germain*, rédigée en hexamètres, que *Lugudunum* est l'équivalent de *Mons Lucidus* (IV, 298) :

Lugduno celebrant Gallorum famine nomen,
Impositum quondam quod sit mons lucidus idem.

Ce n'est pas Héric qui a inventé cela; il l'a trouvé dans quelque ancien auteur que nous n'avons plus. Cette étymologie est très vraisemblable[4]. *Lugudunum* = *Mons Lucidus* aurait pour pendants toponymiques les nombreux *Clermont* et *Montclar*.

3° Dans le fragment de glossaire celto-latin découvert à Vienne en 1836 par Endlicher, on lit : *Lugduno* = *desiderato monte* (*Rev. archéol.*, 1868, I, p. 340). Du Cange, avant la

1. Plut., *De fluviis* (p. 732, Reiske), d'après Clitophon, auteur inconnu.
2. Diefenbach, *Orig. Europaeae*, p. 328.
3. Voir Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, t. III, p. 73.
4. Admise, entre autres, par Diefenbach en 1861, *loc. cit.*

découverte d'Endlicher, avait noté la même glose dans un manuscrit de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*[1].

Les modernes ont proposé des étymologies sémitiques sur lesquelles il est inutile de s'arrêter et une étymologie celtique qui a généralement trouvé crédit : *Lugudunum*, colline du dieu Lugu[2]. Cette étymologie présente deux défauts. D'abord, elle fait état d'un dieu Lugu qui est complètement inconnu de l'épigraphie gallo-romaine comme des textes gréco-latins; le célèbre personnage de ce nom, dans les textes irlandais du Moyen-Age, n'a pu être introduit sans arbitraire dans la mythologie de la Gaule continentale. En second lieu, le premier composant des noms en *dun* est généralement un substantif (comme dans *Châteaudun*) ou un adjectif (comme dans *Verdun*); je ne vois aucun exemple certain où le premier composant soit un nom divin. Autun = *Augustodunum* ne fait pas exception, *Augustus* étant une épithète; on ne saurait davantage alléguer *Camulodunum* (Colchester), car *Camulus* n'est qu'une épithète du Mars gaulois.

Je ne crois pas qu'on ait encore expliqué l'étymologie *Lugudunum* = *desideratus mons*, que j'ai signalée d'après le glossaire d'Endlicher. Dire qu'elle est absurde ne suffit pas : il faut en motiver l'existence. Voici comment il me semble qu'on y peut parvenir.

Le christianisme lyonnais est, à l'origine, tout hellénique. Nous savons cela avec certitude par la fameuse lettre qu'a conservée Eusèbe, adressée par les communautés chrétiennes de Vienne et de Lyon aux chrétiens d'Asie et de Phrygie (177). Lors de la persécution que subit, sous Marc-Aurèle, la petite communauté lyonnaise, elle avait pour évêque un vieillard nonagénaire, prédécesseur de saint Irénée, saint Pothin.

Lucidus mons, équivalent de Lugudunum selon Héric, se traduirait en grec ΦΩΤΕΙΝΟΝ ΟΡΟΣ. Admettons un déplacement de l'aspiration initiale : nous avons ΠΟΘΕΙΝΟΝ ΟΡΟΣ, ce qui est la traduction exacte de *Desideratus mons*, la glose d'Endlicher.

1. Cf. *Itin. Anton.*, éd. Wesseling, p. 617.
2. Voir, en dernier lieu, *Revue celtique*, 1914, p. 384; *Revue archéol.*, 1914, II, p. 205.

Mais le déplacement de l'aspiration n'est pas un phénomène purement phonétique. La gloire du premier évêque de Lyon, ΠΟΘΕΙΝΟΣ, saint Pothin, qui avait sans doute une chapelle sur la hauteur, a dû y être pour quelque chose. Sous cette influence, *Clermont* a été changé en *Montdésiré*, parce que *désiré*, Ποθεινός, était le nom de l'évêque resté populaire comme le fondateur du christianisme lyonnais.

Les noms devenus célèbres font parfois disparaître les noms obscurs, mais souvent aussi ils les altèrent, surtout quand il y a homophonie : c'est ainsi qu'à Paris même la rue *d'Enfer* (*via Inferni*) est devenue la rue *Denfert-Rochereau*, du nom de l'héroïque défenseur de Belfort. Tout récemment, une Revue américaine publiait une correspondance de Grèce, relatant une procession solennelle vers la cathédrale d'Athènes; le roi, écrivait le correspondant, était dans une calèche *attelée à la Douaumont*. Ce correspondant, homme très instruit d'ailleurs, ne connaissait plus l'obscur gentilhomme du temps de Louis XVIII, le duc d'Aumont, auquel est dû ce mode d'attelage; mais il était familier avec le nom du fort de Douaumont qui, depuis peu, a rempli le monde.

J'estime donc que le scribe du glossaire celto-latin d'Endlicher a eu sous les yeux un exemplaire d'un glossaire celto-grec, où une erreur, peut-être déjà ancienne, avait introduit la glose : Λουγούδουνον = ποθεινὸν ὄρος (au lieu de φωτεινὸν ὄρος, qu'a dû porter le texte original et qui est seul exact).

SALOMON REINACH.

LE GAULOIS *PETRU*

SON ÉVOLUTION AU POINT DE VUE DU SENS

Il est reconnu qu'il existe une véritable paléontologie du langage, avec ses couches ou terrains caractéristiques, ses mots fossiles et ses mots en évolution, dont les formes et les aspects successifs révèlent des époques différentes et permettent d'établir une chronologie linguistique approximative : « Le sens intime d'un radical, disait excellemment Fustel de Coulanges dans l'introduction de sa *Cité antique* (p. 5), peut quelquefois révéler une ancienne opinion ou un ancien usage; les idées se sont transformées et les souvenirs se sont évanouis, mais les mots sont restés, immuables témoins de croyances qui ont disparu. »

Le vocabulaire des langues celtiques en fournit un bon nombre d'exemples. Certains termes heureusement conservés nous révèlent des idées et un état social que l'absence de textes vieux-celtiques et le silence des auteurs de l'Antiquité nous condamnaient à ignorer. D'autres ne s'éclairent que par l'évocation d'une civilisation depuis longtemps disparue. Le breton moderne *enebarz* ne signifie plus que *douaire*. Sa forme vieille-celtique et son étymologie auraient été impossibles ou tout au moins très difficiles à retrouver, s'il n'apparaissait dans une charte du IXe siècle sous la forme *enep-uuert[h]*, composé de *enep*, visage, et *uuerth*, prix, valeur : mot à mot, *prix du visage*. Cette expression singulière s'explique facilement par le fait que chez tous les Celtes insulaires *visage* était synonyme d'*honneur*. Chez les Gallois, au Moyen-Age, *wynep*, visage, était employé couramment dans ce sens. *Enep-werth*, en Armorique, au IXe siècle, désigne particulièrement le don fait par le mari à la femme après la consommation du mariage. Il avait un sens plus général, précisé dans les *Lois galloises :* on entendait par ce terme toute compensation légale pour un dommage quelconque. Son existence en Armorique au IXe siècle suffit, en l'absence de tout code, à prouver qu'à cette époque, chez les Bretons continentaux comme chez les Bretons insulaires, ce droit reposait sur la compensation légale. Il en était de même chez les peuples restés au même degré de civilisation, comme les Germains. Mais chez les Bretons insulaires, outre la compensation pour le dommage matériel, il y a une

compensation obligatoire pour l'insulte ou l'atteinte portée à l'honneur : elles ne se confondent pas. C'est une préoccupation qu'on chercherait vainement dans le droit germanique.

L'irlandais *búaidh*, le gallois *budd*, sont identiques, comme je l'ai montré (*Rev. celt.*, XXVIII, 416), à l'allemand *beute;* mais tandis que *beute* ne signifie que *butin*, l'irlandais et le gallois ont conservé au mot son sens primitif et plus noble de *victoire;* le sens de profit qu'il a aussi chez eux n'en est, à leurs yeux, qu'une conséquence secondaire[1]. Il me semble qu'il y a là, au point de vue moral, une différence appréciable sur laquelle, aujourd'hui, il est inutile d'insister.

Le breton *saout* signifie *vaches* au pluriel. Il avait résisté d'autant mieux à toutes les tentatives étymologiques qu'il est isolé dans la famille celtique. J'ai pu avec certitude (*Rev. celt.*, IX, 272) le faire remonter au latin *soldus*, *solidus : l* se vocalise devant une dentale en breton vers la fin du XIIe siècle; *solt*, d'ailleurs existe[2] dans des chartes du XIe siècle. Cet emprunt, au premier abord singulier, s'explique facilement : chez tous les Celtes, à l'époque historique même, chez les Gallois jusqu'au X-XIe siècle (au moins en théorie et dans les lois), la vache constituait en quelque sorte l'unité monétaire ou plus exactement l'unité d'échange. En revanche, le breton *buhez*, gallois *buchedd*, existence, vie, qu'on s'obstinait contre toute vraisemblance linguistique et en dépit des lois phonétiques, à tirer d'une forme apparentée à *bíuo-*, indo-europ. *gᵘiuo-* (latin *vívus*), s'expliquait facilement comme dérivé de *buch,* vache, en breton et en gallois : *bucheā* est un collectif qui est passé du sens de vaches à celui de moyen d'existence, le bétail constituant la principale ressource des Celtes, puis à celui d'*existence,* de *vie même.* Parfois un groupe celtique ne conserve que le sens dérivé; c'est ainsi que, dans le même ordre d'idées, le gallois *alaf*, prononcez *alav)*, signifie richesses, tandis que l'irlandais moyen *alam* (prononcez *alav*) a conservé le sens primitif de troupeau (J. Loth, *Archiv für cell. Lexic.* 2,399).

Le moyen breton *prendenn*, malheur, était resté énigmatique, isolé dans les langues celtiques. Ayant eu à m'occuper du sort chez les Celtes, et constatant qu'il se faisait chez eux, comme chez les Germains, par le lancement de fragments de bois gravés de certains signes, je n'eus pas de peine à décomposer *pren-denn* en *prenn*, bois, et *tenn*, action de tirer; étymologie confirmée par une expression cornique et un mot composé irlandais qui rendent l'idée de *sort* par *lancement du bois*. (J. Loth, *Revue celt.*, XVI, 313.) Quant au passage

1. *Budd*, en gallois, est arrivé à signifier surtout *profit*, mais son dérivé *buddugol* n'a guère que le sens de victorieux. En irlandais moderne, *buaidh*, en revanche, a le sens primitif; le sens de *profit* se montre en irlandais moyen.

2. J. Loth, *Chrest. bretonne*, p. 165, 230.

du sens de *sort* à celui de *malheur*, il a été amené probablement par une interdiction, à l'époque chrétienne, de recourir à ce moyen de consulter le destin.

Si nous ne savions par le témoignage de l'archéologie que l'incinération a été longtemps en usage chez les Bretons insulaires, le gallois *reges* suffirait à le prouver; il a, en effet, le sens de mort, mais étymologiquement celui de *cendres, charbons ardents*. (J. Loth, *Revue celtique*, XXI, 9.)

L'expression galloise *go-gleä*, pour le Nord, signifiant *qui est à gauche*, tandis que *deheu*, pour le Sud, a le sens de *qui est à droite*, prouve que les Celtes s'orientaient en se plaçant face au soleil levant. La terminologie irlandaise le confirme de son côté.

Une des évolutions de sens les plus curieuses, vraiment extraordinaire, puisque le sens actuel est, on peut le dire, diamétralement opposé au sens primitif, nous est fourni par l'anglais du Cornwal. Le cornique, qui n'est séparé du breton que par quelques traits dialectaux (on se comprenait facilement des deux côtés du détroit au VIe siècle encore), s'est éteint complètement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; mais son vocabulaire n'a pas péri tout entier : un certain nombre de mots ont survécu dans l'anglais du Cornwall. Wright les a recueillis pour la plupart dans son précieux *English Dialectal Dictionary*. Un des plus curieux assurément, dont il ignore le sens, quoique le mot soit si bien vivant qu'il nous en figure la prononciation, c'est *peddrack* (prononcez *pedröc*, avec *ö* très bref), dans l'expression *peddrack mow*. *Mow* est purement anglais et a le sens de *meule de blé* ou *de foin; peddrack* qualifie la meule. *Peddrack mow* a ceci de caractéristique, d'après la définition de Wright, *que la meule a le même diamètre dans tous les sens, qu'elle est entièrement ronde*, sauf qu'elle se contracte au sommet; *peddrack* accentue donc l'idée de rondeur et semble signifier *rond, parfaitement rond*. Or, son sens réel, absolument oublié, est *carré, à quatre côtés*; le gallois *pedrog*, qui lui est identique, a le sens propre de *carré*, mais aussi celui de *complet, parfait*. Ce sont des dérivés en *-āco-* de **petr-*, gaulois *petru-*, quatre, en composition, de même origine et sens que le latin *quadru-*. La forme pan-celtique serait *q̊ᵘetru-*, comme suffirait à le démontrer l'irlandais *cethar-* (*a* voyelle de résonance), le groupe gaëlique changeant la labio-vélaire q̊ᵘ en occlusive simple, tandis qu'en brittonique et en gaulois, ce son aboutit à p. *Petru-* apparaît, à l'époque gauloise, avec le sens très net de *quatre* dans le composé *petru-decameto-*, quatorzième, de l'inscription de Gélignieux (Ain), dont j'ai entretenu l'Académie : forme d'une grande importance puisqu'elle prouve d'une façon irréfutable que la langue parlée sur le territoire des Sequani était du pur gaulois et non du ligure ou une variété de celtique conservant intacte la labio-vélaire q̊ᵘ. *Petru-*, sous la forme *petro-*, se

montre aussi, en Gaule, dans différents noms ou de peuples, comme *Petro-corii*, ou de lieux, comme *Petro-mantalum*.

Si, en cornique, *peddrack* est isolé et représente seul *petru-* avec un sens si différent de celui de *quatre*, il n'en est pas de même en gallois : *pedry-*, qui représente *petru-*, a couramment non seulement le sens de *quatre*, *carré*, mais aussi un sens intensif et perfectif. C'est ainsi que *pedry-law*, qui mot à mot signifierait *qui a la main carrée*, a le sens de *adroit*, *à la main habile :* ce serait en gaulois *petru-lāmā* (ou *petru-lāmo-s* si on en fait un nom d'agent); *pedry-liw* (*lliw*, couleur) signifie *aux couleurs parfaites*, *très brillantes ; pedry-lef* (*lef*, voix), qui a la voix forte; *pedry-lun*, à la forme parfaite. *Pedry-dant*, qui a quatre cordes, peut avoir son sens étymologique appliqué à *tanneu*, instrument à cordes, quoique ce soit peu vraisemblable; mais qualifiant *milwr*, guerrier, il n'a qu'un sens intensif et laudatif. Un composé des plus frappants, c'est *petry-wyr*, du Livre de Taliessin (Skene, *Four ancient books of Wales*, II, p. 203, vers 28) : *wyr* est le pluriel de *wr*, homme, guerrier; ce serait en gaulois *petru-uiroi*. Il est évident que le sens est *guerriers accomplis* [1].

Le breton, dont le vocabulaire celtique s'est beaucoup appauvri, ne nous offre rien de tel; les composés avec *petru-* manquent, excepté peut-être dans le moderne *perann*, quart *(*pedr-rann)*.

En irlandais, les composés aves *cethar-* pour premier terme sont assez nombreux, mais dans aucun le sens métaphorique et intensif n'apparaît clairement. Il me paraît vraisemblable cependant dans le qualificatif *cethar-derc ;* mot à mot *à quatre yeux*, appliqué à un personnage historique du nom de Findshnechta, dans les *Annales d'Ulster*. A l'époque moderne, ce composé s'expliquerait facilement. Je me souviens que, dans mon enfance, un bon bourgeois de ma bourgade natale était connu sous le nom de *poar-lagat (pewar-lagat)*, monsieur *Quatre-yeux*, parce qu'il était le seul à porter constamment, en public, des lunettes. Mais comme Findshnechta apparaît en 794, je crois qu'il vaut mieux recourir à une autre explication : *cethar-derc* doit indiquer une vue extraordinaire, double de celle du commun des mortels.

En gaulois, on explique généralement *Petro-corii* par *quatre troupes*, *le peuple à quatre troupes : corio-* troupe, armée, se justifie par l'irlandais moyen *cuire* = **corio-*; cf. gothique *harjis*, allemand *heer*, mais *petru-* n'a-t-il pas plutôt ici le sens *perfectif*, intensif, constaté en

1. Il semble bien aussi que dans des métaphores de ce genre, l'idée des quatre points cardinaux, les quatre directions, jeue un rôle : *petry-wyr* a pu avoir le sens de *guerriers qui font face des quatre côtés, aussi vaillants d'un côté que de l'autre*. Ainsi peut-être s'explique la façon de lancer le trait, qui s'appelait, d'après Arrien (*Tact.*, XXXVI), *petrinos*. Elle exige du cavalier une conversion rapide dans des sens opposés. *Petrinos* pourrait être pour *petru-trino-s*, combat parfait (mot à mot, à quatre combat, dans toutes les directions)? Pour *trino-*, cf. gallois *trin*, combat.

gallois? Dans *Tri-corii*, il semble bien que *trĭ-* ne doive pas être pris dans le sens de *trois*[1], mais ait une valeur intensive comme dans *Tri-ulati*, qu'on ne saurait traduire par *à trois barbes*. Si *trĭ-* dans *Tri-corii* a le sens perfectif, *petru-* l'a à plus forte raison dans Petro-corii.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le nombre *quatre* est arrivé chez les Celtes insulaires, tout au moins chez les Bretons, à prendre, à une époque sûrement fort ancienne, dans les composés où il entre et même dans un dérivé, un sens intensif et perfectif. Je l'avais déjà indiqué dans mon étude sur *Les vases à quatre anses à l'époque préhistorique dans la péninsule armoricaine* parue dans la *Revue des Études anciennes* en 1908 (t. X, p. 175). Les vases à quatre anses sont caractéristiques de la première époque du métal en Armorique, et par leur forme et par le nombre et la position des anses. Leur type est uniforme. Il se compose essentiellement de deux cônes tronqués réunis par la base; les quatre anses, placées l'une en face de l'autre symétriquement, partent de la jointure des deux cônes pour aboutir au rebord. Ces vases ne sont pas des vases à incinération, mais cependant ils n'apparaissent que dans les sépultures. Notre éminent et regretté archéologue Déchelette, au tome II, p. 377 de son *Manuel d'archéologie*, est d'avis que les prototypes de ces vases viennent du sud de l'Europe. En passant, il cite mon travail, mais le résume d'une façon inexacte. Après avoir constaté que des poteries similaires appartenant également à l'âge du bronze I ont été recueillies à Castelluccio (Sicile), en Sardaigne et en Bohême avec des haches en cuivre et des poignards triangulaires, il ajoute : « C'est donc à tort, croyons-nous, qu'on a revendiqué pour ces vases armoricains à quatre anses une origine nordique, en les rapprochant de quelques poteries d'un autre type trouvées dans la Cornouaille. » Je n'ai nullement revendiqué cette origine pour ces vases. Mon avis était, et il est encore, que ces vases sont d'origine indigène. Assurément, on trouve ailleurs des vases à quatre anses. Dans mon travail, j'en signalais en Allemagne, en Suisse, en France, à la fin de l'époque néolithique, mais ils sont rares dans chacune de ces régions. De plus, les vases du Sud que Déchelette propose comme prototypes diffèrent singulièrement comme galbe des vases armoricains, comme on peut s'en convaincre par la figure 147 du manuel où ces vases sont juxtaposés. Au contraire, à une époque un peu plus reculée, dans l'allée couverte de *Er Roh*, en la Trinité-sur-Mer (Morbihan), un vase où les anses sont remplacées par quatre groupes symétriques de trois lignes verticales en relief, présente à peu près exactement le type des vases à quatre anses de l'époque du métal. Quant aux vases du Cornwall, j'ai fait au contraire remarquer qu'ils étaient de la pleine époque du bronze et que ces vases, qui

1. Phonétiquement, *tri-* peut représenter *trois* en composition, ou une particule intensive qui n'a rien de commun avec le nombre *trois*.

étaient des vases à incinération, appartenaient à un type différent comme galbe et ornementation. D'ailleurs, quand même on admettrait la théorie de Déchelette, il n'en resterait pas moins que l'usage régulier des vases à quatre anses, dans les sépultures, est particulier à l'Armorique. Le vase à quatre anses paraît aussi avoir été d'un usage commun en Cornwall, à une époque plus récente, sans qu'on puisse songer à une importation venant d'Armorique.

Il est fort possible, comme je l'ai avancé dans mon étude sur les vases à quatre anses, que la faveur dont ces vases ont joui ait été due en partie à une idée de *symétrie* et de *perfection*. La valeur métaphorique de *quatre* constatée chez les Celtes insulaires remonterait donc à une époque préhistorique fort reculée. Il n'est assurément pas établi que des Celtes aient occupé l'Armorique 1700 ou 1800 ans avant Jésus-Christ. En revanche, les Celtes étaient très vraisemblablement dans l'île de Bretagne dès la première époque du métal, c'est-à-dire approximativement, pour ce pays, vers l'an 2000 avant Jésus-Christ. Rien n'est plus sûr que l'arrivée dans l'île, à la fin de l'époque néolithique, d'un peuple nouveau à caractères anthropologiques bien tranchés, nettement distinct de la population autochtone dont les *tumuli longs (long barrows)* nous ont conservé les squelettes. Ce sont des hommes à stature athlétique, brachycéphales, tandis que la population qu'ils supplantent brusquement appartient à un type à crâne allongé, de taille moyenne. Comme il ne semble pas qu'il y ait eu d'importante immigration dans l'île, dans la suite, avant l'époque du fer, on reculerait, ce qui est impossible, l'arrivée des Celtes jusqu'au v-ive siècle avant notre ère, si on se refusait à voir une population celtique dans les envahisseurs de la fin de l'époque néolithique.

Il y a évidemment à tenir compte ici d'un facteur psychologique. L'idée de perfection a pu s'attacher aussi facilement au carré qu'au cercle, avec peut-être une nuance de symétrie en plus. M. Alfred Croiset, après la lecture de ce travail à l'Académie des Inscriptions, m'a signalé un passage des plus frappants de Simonide, où le sage est qualifié de τετρά-γωνος, mot à mot *quadrangulaire*, *carré* : χερσίν τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετρά-γωνον, ἄνευ ψόγου τετυγμένον.

Aristote fait une claire allusion à ce passage dans sa *Rhétorique*, III, 9, 2, où il cite comme exemple de métaphore l'épithète de τετρά-γωνος appliqué à l'homme vertueux : ἄμφω γὰρ τέλεια; tous les deux, en effet, sont *parfaits*.

La façon dont Horace a traduit cette idée, que m'a signalée également M. Alfred Croiset, est véritablement caractéristique (*Satir.*, II, vi, 86). Il résume son portrait du sage par ces mots : *in se ipso totus, teres atque rotundus.*

Chez les Celtes, le cercle donne aussi l'idée d'*exactitude* et d'*achèvement*. C'est ainsi que l'irlandais moyen *cruind*, irlandais moderne

cruinn, signifie *rond* et *exact*, *complet*. Le breton *crenn*, dérivé du même thème, à l'époque moderne employé surtout avec la préposition *a* (*a-grenn*), a le sens de *net*, *tout net*, *complètement*. Le gallois *crwnn*, rond, arrive, avec la préposition *yn*, au sens de *complètement*. Chez les Chinois, m'apprend M. Cordier, de l'Académie des Inscriptions, la sapêque est le symbole de la perfection. Or, la sapêque est une petite pince de cuivre, *ronde*, percée d'un trou *carré* : c'est évidemment le comble de la perfection.

Il n'est pas impossible assurément que des populations de race différente, se succédant sur le même sol, aient pu, indépendamment l'une de l'autre, attacher au carré ou à la figure à quatre angles l'idée de perfection. Mais pour le Cornwall, cette hypothèse est peu vraisemblable, car la population y est celtique, suivant toute apparence, depuis la première époque du métal et, à plus forte raison, à la pleine époque du bronze, au moment où les vases à quatre anses sont d'un usage commun. On ne peut être aussi affirmatif pour l'Armorique où les vases à quatre anses sont caractéristiques du premier âge du bronze. Mais si une population non celtique occupait à cette époque la péninsule, il est parfaitement sûr, d'après le témoignage de l'archéologie, qu'elle n'a pas été extirpée du sol par une population celtique. Il a pu y avoir immigration, il y en a eu et je crois pouvoir l'établir, pendant cette période même, mais il a dû se faire un mélange entre la population ancienne et les nouveaux venus, de sorte qu'il n'y a pas eu de solution complète de continuité dans les traditions du pays jusqu'à l'époque gauloise.

J. LOTH.

INSCRIPTIONS DES PAYS RHÉNANS

(Notes obligeamment communiquées par M. W. Cart)

Mayence, trouvée près de l'ancien Praetorium (fragment).

epistolae *Imperatoris*?

NAM CASTRO*r*VM
*s*IGNIS · TVENDOS · ET ·
*su*PROPOSVI · IPSE · INGR*essus*?
*ha*S · PROVINCIAS · DIMI
· LEGIONVM · O*m*NIVM
REDIQVE · IN · LOCAND*is*
*p*RAESCRIPTVM · A · ME
*cohor*TIVM · *a*VXILIARIAR*um*
NQVE · PERT E^c^

D'après Domaszewski peut-être décret de Septime Sévère, concernant la *dimissio* de troupes dans leurs quartiers.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 5, p. 70.

Spachbach près Wörth sur la Sauer (Alsace).

MERCVRIO SAC
GENTILISAFRICANIVSL*m*

Saverne.

D M
CATVLIANVS
? CONIVVGI · ET
AFRICANVS
C · TVLLIANI

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 4, p. 52.

Cologne (fragment).

SCEN
LICC
VS

« Domaszewski propose *Scen(obarbo) Licc(onis)* [*filio*], épitaphe d'un soldat illyrien.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 4, p. 51

Castellum Eining, près de Kelheim sur le Danube, Bavière, fragment trouvé près de la porte.

*cens*ORE *do*MITIAN*o*

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 2, p. 18.

Ratisbonne (trouvée en 1899).

VOLK · SACR · AVR ·
ARTISSIVS · AEDIL
TERRITOR · CONTR ·
ETKR · DE · SVO · FE
CIT · V · S · L · L · M ·
POSITA · X · K · S ·
ORFITO · COS

« Le *territorium contrarium* serait l'île du Danube située en face du camp de la légion avec le terrain sur la rive N. du fleuve. »

Mommsen interprétait ligne 4 *et Kastrorum Reginorum;* Steinmetz interprète *et Kanabarum Reginensium*.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 6, p. 89.

Schalchen (lac de Chiem, Bavière). Transportée au gymnase de Traunstein. Pierre milliaire.

IMP CAES·L·SEPTIM///O SEVERO
PIO PERTINACI AVG·ARAB·ADIAB
PARTI BRIT PONT M
IMPVII·COS II·PPPROC
AVREL ANTONINO
PART BRIT MAX GERM
MAX·TRIB·POTE·XIIMPIIIICOSIIII
PPPROCOS·FORTIS
PRINCIPI DOMINO
XXXVI

Probablement, cette pierre, comme d'autres de la région, portait les dates 195 et 213, début et fin des travaux. Mais la lecture de la dernière date n'est pas certaine; il semble que d'abord il y ait eu TRIBPOTEXIII, corrigé ensuite en XVI. Ce serait 213 et expliquerait l'absence du nom de Geta, assassiné 212. IMP IIII paraît aussi une erreur.

D'une seconde inscription on ne peut déchiffrer que

M P X X X V I
///
F E L I C I S*simo*
pr I N C I *pi*

Troisième inscription sur la même pierre :

OB COM
MVN
ONEM DOMIN
ET IMP NOSTRI
FL CL IVLIAN
VICTOR AC TRIVM
SEMPER AVG
XXXVI (de Iuvavum)

« A la 2e ligne MVN paraît devoir corriger l'erreur ON. Ligne 3 il y a une autre erreur du graveur. »

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 1, p. 10 et 11.

Selz, près Weissenburg (Alsace). Pierre milliaire.

CAES
LICINIO VA
LERIANO·P·
F·INVIC·AVG

[*civitas Tribocorum a Brocomago lengae....*].

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 6, p. 88.

Kreuznach, sur la Nahe. Musée. Sarcophage.

*di*S·MANIBVS
*ma*RIVSIICII
(*martus fecit* ????)

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1916, 2, p. 22.

Heddernheim, Francfort-s/M. Musée historique de la ville. Trouvé en 1912, fragment de fourreau d'épée.

IANVSF
(*Gemellianus fecit.*)

(*C.I.L.*, XIII, 3, 2, p. 707. Schulthess, *Berichte*, dans le *Arch. Anz.*, 1908, 2, 282.) — *Röm. Germ. Korr.-Blatt*, 1915, 6, p. 93.

Kalhausen, près Saargemünd (Lorraine).

I·H·D·D

DEAE I*u*
NON *i*
COLO
NI APE
RIENSES
EXIVSSV

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 5, p. 71.

Remagen, sur le Rhin.

M · CASSIO · VERECV
NDO · VETER · EX · COH · I · HIS
PANO · SIBI · ET · ANNIAE
*a*VITÆ · VXORI · ET · CASSIO
VERECVNDINIO · FI///MO
FIL · SVO · VIVOS · FECIT

Marco Cassio Verecundo veterano ex cohorte I Hispanorum sibi et Anniae Avitae uxori et Cassio Verecundinio Firmo filio suo vivos fecit.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 5, p. 69.

Metz. Tuiles trouvées dans le sous-sol de la Cathédrale.

ADIV

ADIVTE

Le nom du fabricant Adiutex, fréquent dans les constructions impériales du IVe siècle, à Trèves et environs, jusqu'en Lorraine.

/// IO

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 4, p. 61.

Vechten (Hollande). Castellum et station de la flotte. Autel.

I · O · M · V
S . L · M
C · IVLIVS BIO
TRIERA*r*CHVS

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 4, p. 60.

Mayence, Musée de la ville. Trouvée dans les carrières de Weesenau.

IOV M · ET · IV
NONI · I IINI · AVG
VSTOI NEGO
TIANTES NFORANI

Iov[i O(ptimo)] M(aximo) et Iunoni [et Numi]ni Augustor[um] negotiantes [co]nforani.

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 3, p. 43.

Bonn, Musée. Cachet d'oculiste, trouvé à Cologne en 1888, perdu, puis retrouvé.

1. TIBIVLIASONISHERO
///)ESADASPRETCICATETCOEI

Tiberii Iulii Asonis herodes ad aspritudines et cicatrices ex coenum (κοινόν).

2. ≋IBIVLIIASONIS · DIAGLA....
CIVM · ADIMPETSECVND · INV

Tiberii Iulii Asonis diaglaucium ad impetum Secundinu, ou bien *secundum ni V.*

3. ///IBIVLIIASONISOTI////
BVRADASPRETCICATOI////

Tiberii Iulii Asonis otibur (?) ad aspritudines et cicatrices to?

4. ///IBIVLASONISALISO
///DIMPETETQVAECVMQDES!»

Tiberii Iulii Asonis aliso ad impetum et quae cum qdes? (ALbum ISOchrysum?)

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1915, 1, p. 12.

Trèves. Rectification d'une publication. *Röm. Germ. Korr.-Blatt.*, 1913, p. 74.

D · M
CAPPONIVS
CAPVRILLVS
CERVESARIVS
SIBI · ET · SVIS · V · F

Röm. Germ. Korr.-Blatt, 1914, 5, p. 72.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Le cas Hauser (cf. 1916, p. 146). — Je lis dans la *Neue Zürcher Zeitung*, mardi 11 janvier 1916 :

« *Der Krieg und die Prähistorie.* — *Otto Hauser*, der schweizerische Prähistoriker, hatte bei Beginn des Krieges seine Ausgrabungstätte in der Dordogne im Stiche lassen müssen, worüber in höchst lauter und übertreibender Weise in einigen deutschen Blättern Lärm geschlagen wurde. *Jetzt erhielt* der angeblich um alle Früchte seiner wichtigen Ausgrabungen gebrachte *Herr Hauser durch Vermittlung des schweizerischen Bundesrates von der französischen Regierung die Erlaubnis, nach Beendigung des Krieges in seinen Pachtungen weiterzugraben.* Diese Pachtungen sind entgegen den ersten Gerüchten nur wenig beschädigt. » — Renseignements pris, il n'y a pas un mot de vrai ni dans cette intervention suisse ni dans cette autorisation du gouvernement français. Quand serons-nous débarrassés dans notre monde de la préhistoire, et sur notre sol de France, du *cas Hauser*, et de la tare qui en résulte?

D'une note parue dans *Vaterland*, 27 juin 1916, il résulte que Hauser, « ayant utilisé les loisirs que lui fait la guerre pour compléter sa formation scientifique », a passé sa thèse de docteur à l'Université de Erlangen avec une dissertation « brillamment appréciée » sur *La Micoque, die Kultur einer neuen Diluvialrasse*. S'il s'agit de l'ancien livre de Hauser sur La Micoque, cela vaut fort peu de chose; cf. *Revue*, 1908, p. 85. En tout cas, il n'y a pas de « race » de La Micoque, je ne sais ce que signifie ici *diluvial*, et *Kultur* est bien précipité pour les objets trouvés à La Micoque.

Folklore de la famille. — A. van Gennep, *En Savoie*, t. I, *Du berceau a la tombe*, Chambéry, Dardel, 1916, in-12 de 326 pages. Résultat d'une enquête très approfondie, très précise, et présenté avec une clarté et une netteté remarquables, sur les rites et usages de la naissance, baptême, etc.

Folklore pyrénéen. — Voyez, dans la *Revue des Hautes-Pyrénées* de 1916, Rosapelly, *Contribution au folklore du pays de Bigorre*.

Lampe néolithique en terre cuite, signalée à Coulanges, dans l'Allier, par M. Francis Pérot, *Bull. de la Soc. préhist. de France*, 1915, p. 257; forme rectangulaire allongée; on verrait encore les traces du feu.

Inscriptions de Cadenet. — *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1916, p. 88-89 (de Gérin-Ricard).

ITER

Ici une entaille qui a pu porter le nom du propriétaire.

Graffito découvert dans l'enceinte du Castelleur, qui porterait

OYEP ou OYEN

Je ne peux affirmer que ce soit antique.

Le commerce des marbres en Gaule. — Dans les ruines de La Manarre d'Hyères (cf. *Revue*, 1910, p. 73; 1916, p. 205). M. le colonel de Poitevin de Maureillan (*Bull. de la Soc. arch. de Prov.*, 1914, p. 42) signale de l'albâtre zonaire d'Égypte.

Tombes de chiens. — Dans le puits d'Amiens, découvert par M. Commont (cf. *Revue*, 1916, p. 204), une urne renfermait les ossements de deux jeunes chiens. Cette découverte fournit l'occasion, à M. Capitan, d'étudier le rôle des chiens dans la vie et l'art gallo-romain; il a relevé soixante représentations de chiens dans les tomes I-V du recueil d'Espérandieu, et parmi ces représentations il a eu la bonne fortune de reconnaître deux monuments funéraires de chiens : n° 770, la chienne *Cytheris*, de Narbonne, rappelant les griffons du Nivernais; et, n° 773, à Narbonne encore, un chien de chasse donnant de la voix. *Académie des Inscriptions, Comptes rendus de 1916*, janvier-février, p. 66 sqq.

Traces archéologiques de vin. — Le même puits a fourni un fragment de vase sur lequel M. Fouard a reconnu du vin résineux, ou peut-être même un liquide alcoolique contenant une proportion considérable d'essences aromatiques, qui se seraient résinifiées avec le temps. M. Capitan, signalant cette découverte à l'Académie (*id.*, p. 77 sqq.), rappelle tous les documents anciens relatifs à ces mélanges de vin, de résine ou d'essences aromatiques.

Les murs romains de Toulouse et le Château Narbonnais. — Évidemment, le moment approche où nous pourrons nous faire une idée nette et exacte de ces remparts de Toulouse, mais je n'ose encore me prononcer sur leur date et leur périmètre, même après les études de M. Chalande : sont-ils du premier ou du troisième siècles, les parties en petit appareil rappellent-elles le temps d'Auguste, les parties en briques des réparations postérieures? La seule chose qui me paraisse acquise, c'est que le Château Narbonnais, lui, est bien des abords de 300 *au plus tôt*, qu'il était distinct de l'enceinte et de petite dimension. S'il est donc contemporain des empereurs de la Restauration, on pourrait le comparer au *castrum* de Jublains beaucoup plutôt qu'à une enceinte de ville. Et il serait possible que, dans les villes fortes du

Bas-Empire, il fallût parfois distinguer entre l'enceinte même et un château fort, tantôt séparé d'elle, tantôt incorporé dans la muraille. — J. Chalande, *Fortifications romaines*, etc., *de Toulouse*, extrait du *Bulletin de la Soc. arch. du Midi*, n° 43, 1913-4, in-8° de 20 pages. Toulouse, Privat. — Nous reviendrons sur ce sujet, en publiant une lettre circonstanciée que nous écrit M. Chalande et dont nous le remercions.

Le Pont-Vieux de Toulouse. — Les constatations *de visu* faites par M. Chalande (p. 19) montrent que le pont n'est pas de l'époque romaine, mais de l'époque gothique. Et c'est le cas de la presque totalité des innombrables ponts romains qu'on montre dans la France entière, y compris le « pont romain » de Dixmude, désormais célèbre dans notre histoire militaire.

Inscriptions du Vérignasc, près du Muy (Var), collection d'Agay :

·PAW· ALB· MARTINENC C·R V IMPENSI C T II I	*pagi Alb.* ?? — « Cf. *Marsens*, ancien nom du Vérignasc ? ». — *C(ives) R(omani).*

peut-être *in honorem pagi Alb. (loco) Martinenc.*, etc.

Fragment de borne milliaire trouvé près du Vérignasc :

IMP CAE II A VAI	Il s'agit d'un milliaire de Constantin.

Z. d'Agnel d'Acigné dans le *Bull. de la Soc. d'Ét. de Draguignan*, XXX, 1914-15, 1916.

La Tène en Suisse. — Nous recevons à l'instant un beau livre de science et de gravures, de M. D. Viollier, *Les Sépultures du second âge du fer sur le Plateau suisse*, Genève, Georg, 1916, grand in-8° de 156 pages, 40 planches. Nous en reparlerons longuement.

Les oppida du Verdon. — La vallée du Verdon avait (et a) une importance capitale comme ligne de jonction entre les Alpes et les basses terres. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons M. Ch. Cotte diriger de ce côté son activité archéologique. (*Soc. préhist. de France*, 1916, p. 346-7.)

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Corps expéditionnaire d'Orient. Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace (juillet-décembre 1915). Extrait du *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XXXIX, 1915. Athènes, Sakellarios, 1916; 1 vol. in-8° de 106 pages, avec 10 figures et XII planches.

Au cours des opérations effectuées dans la péninsule de Gallipoli, nos soldats, en creusant une tranchée, mirent à jour une nécropole grecque. L'État-major de notre armée d'Orient prit aussitôt des mesures pour que le terrain fût l'objet d'une exploration régulière. Des fouilles, que nous avons déjà signalées (cf. *Revue*, 1916, p. 65 et pl. I), amenèrent la découverte de sarcophages et de jarres funéraires, de vases et de figurines de terre cuite, de lampes, d'objets de parure, de verreries, d'armes et d'ustensiles mobiliers. Quand elles furent closes, deux anciens membres de notre École d'Athènes, l'interprète-stagiaire Chamonard et le sergent Courby, qui, avec le sergent Dhorme, des Dominicains de Jérusalem, les avaient dirigées, adressèrent à l'Académie des Inscriptions un rapport d'ensemble pour lequel l'adjudant Martin, de la section de topographie, dessina les plans. Tel est le travail dont nous avons à parler.

Les résultats obtenus sont doubles : ils intéressent soit la géographie historique, soit l'archéologie.

On ne savait au juste où placer Éléonte. Chandler et Le Chevalier croyaient la retrouver dans le petit village turc de Sedd-ul-Bahr, à l'entrée même des Dardanelles, en face de Koum-Kaleh. Choiseul-Gouffier la fixait un peu plus loin vers l'est, sur la falaise qui domine la baie de Morto, et l'assimilait au vieux château d'Eski-Hissarlik. C'est lui qui avait raison. Nos explorateurs le prouvent par la comparaison des textes et des lieux. La découverte de la nécropole vient à l'appui de leur thèse. En effet, malgré l'absence de toute inscription ou monnaie portant le nom d'Éléonte, on ne peut douter que les tombes exhumées dans le voisinage d'Eski-Hissarlik ne soient celles de cette ville : « c'est la seule que l'histoire mentionne en ce point de la presqu'île », et il est inadmissible qu'un intervalle de six kilomètres, par voie de terre, s'étendît entre la nécropole et la cité (p. 18).

Quant aux monuments figurés, ils offrent cet intérêt d'appartenir au début du grand âge classique, d'apporter une contribution pré-

cieuse à notre connaissance des exportations athéniennes et de fournir des points de repère sûrs pour dater certaines catégories d'objets. Si les fouilles se continuent jamais et si, au lieu de se limiter à cinquante-six sépultures, elles embrassent des milliers de tombes, on est en droit de penser qu'elles nous donneraient, « pour une nécropole grecque du ve siècle, l'équivalent de Myrina pour le IIe » (p. 52).

On félicitera les « poilus » du général Gouraud d'avoir su, non seulement ajouter à notre patrimoine de gloire, mais travailler à l'enrichissement de nos collections nationales et reprendre, dans la mesure du possible, les traditions scientifiques de l'expédition de Morée.

G. RADET.

Paul Cloché, *La Restauration démocratique à Athènes en 403 avant J.-C.* — Id., *Étude chronologique sur la troisième Guerre Sacrée (356-346 avant J.-C.)*. Paris, E. Leroux, 1915; 2 vol. in-8° de XX-493 et VIII-130 pages.

Ces deux thèses de doctorat traitent deux sujets bien différents, quoique séparés seulement par une cinquantaine d'années, mais du même ordre par le genre de recherches qu'ils exigeaient; la même méthode s'y affirme et les mêmes qualités. L'auteur n'est point de ceux que tourmente le prurit de l'inédit; il semble attiré de préférence par les questions obscures, souvent débattues, susceptibles pourtant de s'éclairer davantage à la suite d'une enquête nouvelle. Il y apporte une scrupuleuse conscience, où l'on peut dénoncer quelque exagération. Lui qui explore à la loupe les têtes d'épingle, pour ne pas dire les pointes d'aiguille, ne paraît guère comprendre qu'elles s'effacent un peu aux regards de quiconque embrasse les grands ensembles; le moindre détail des problèmes soulevés ne passe à l'examen qu'après un dépouillement préalable de toutes les appréciations modernes, sans oublier quelque ligne incidente de Duruy, de Grote ou de Curtius. Ce patient tamisage fait ressortir, sans grande utilité, les imperfections inévitables de tout essai d'histoire générale. On pouvait se borner à la critique des monographies portant tout spécialement sur la période envisagée.

Les conclusions, très sobrement résumées dans le dernier chapitre, établissent fort bien, à notre avis, que la restauration de 403 ne fut démocratique qu'en apparence, ou du moins dans d'étroites limites. Les Trois-Mille, chez lesquels dominaient les tendances oligarchiques, ne furent point inquiétés. La modération naturelle à la plupart des Athéniens leur fit accepter et observer loyalement les conventions intervenues, dont les Spartiates, qui les avaient inspirées, auraient bien su du reste assurer le respect. Mais il faut écarter l'idée d'un triomphe du parti populaire. La note juste paraît donnée, suggérée

plutôt, non point par Aristote, mais par Xénophon. On n'échappe guère cependant à l'impression que M. Cloché témoigne à cet auteur, en dépit de quelques censures espacées et discrètes, une confiance bien exclusive ; il était à propos peut être de réagir, mais quel contraste avec la suspicion systématique qui prévalait naguère à l'encontre de cet esprit honnête, non pas exempt de préjugés ! En tout cas, les opinions concevables sont diligemment pesées, confrontées, et à l'égard de celles qu'il partage M. Cloché se donne l'élégance de prévoir les objections et d'y répondre. Toute son œuvre a pour caractéristique un besoin de netteté et de franchise [1].

La thèse complémentaire montre, plus encore que la principale, un penchant singulier pour la recherche des probabilités, et ce courage trop rare de reprendre toutes les questions à pied d'œuvre. La chronologie à reconstituer repose sur des bases fragiles ; pas une inscription, en somme, pour fournir un ferme point d'appui. Les données proviennent presque toutes de Diodore, type du démarqueur, si sa *Bibliothèque* n'a pas été remaniée. Quoi qu'il en soit, on hésitera justement à repousser telle de ses indications, parce qu'elle se présente dans un récit mal ordonné. Y avait-il plus d'ordre dans la relation initiale où il pratiqua quelques découpages ? On ne sait. Je m'arrêterai peu, quant à moi, à des arguments comme celui-ci (p. 43) : « Qu'est-ce qu'une guerre « de dix ans » qui se serait terminée au cours de sa dixième année ? » M. Cloché n'ignore pas que les anciens n'avaient point notre mode de comput : entendrions-nous comme eux une *pentétéris* ? De même, à Rome, *tertia die ante*... veut dire l'avant-veille. Supposons, d'autre part, que toute histoire complète de la grande guerre actuelle vienne un jour à disparaître et qu'on n'en retrouve plus que des fragments : à quel mécompte s'exposerait celui qui se fonderait *sur la logique* pour combler les lacunes !... Remarquons néanmoins, en ce qui concerne la Guerre Sacrée, que les solutions de l'auteur se rapprochent surtout de celles de M. Kahrstedt ; or l'ouvrage de ce dernier est le plus exhaustif et un des plus récents sur le sujet. N'est-ce pas un indice qu'à creuser plus avant l'on ne perd point sa peine ? Et si nous ne pouvons ici discuter par le menu, comme il faudrait, un tel travail, nous devons au moins louer le savoir et le soin méticuleux qu'y a mis M. Paul Cloché.

VICTOR CHAPOT.

1. D'où l'exactitude matérielle, et une belle correction qu'on apprécie. Quelques taches n'en deviennent que plus choquantes. Les expressions bizarres : de nombreux Trois-Mille, un Trois-Mille, un ex-Trois-Mille, nous semblent pires (même s'il y a des précédents) que la plus lourde périphrase. L'accentuation du grec est un artifice byzantin ; il faut toutefois l'accepter pleinement ou pas du tout. Négligeons les fautes isolées, dont la responsabilité s'égare, et passe pour Aθ. πολ., qui est une abréviation. Mais voici plusieurs σκευόφορα ; ἰδίωται s'impose deux fois, dans les *Errata*, corrigeant très mal ἰδιώται, et pour Œgos Potamos on n'oserait chiffrer les récidives.

Adolf Busse, *Sokrates*. Berlin, Reuther et Reichard, 1914; 1 vol. in-8° de x-248 pages.

Cet ouvrage appartient à la collection *Les Grands Éducateurs*, dirigée par Rudolf Lehmann. On est donc tout naturellement amené à y chercher, soit les idées théoriques de Socrate sur l'éducation, soit une étude quelque peu poussée de son rôle d'éducateur de la jeunesse et de la société athénienne. A cet égard, ce livre ne répond pas à l'attente du lecteur. C'est une monographie sur la personne et la pensée de Socrate; travail clair, bien ordonné, précis, mais extrêmement banal. Il pourra être un bon manuel entre les mains de pédagogues et d'instituteurs, mais on y cherchera en vain une interprétation originale. Le Socratisme, renouvelé récemment par les travaux de K. Joël, de Taylor, de Burnet, d'autres encore, ne devra pas grand'chose au zèle de M. Busse. Ce dernier semble d'ailleurs connaître assez bien la littérature allemande de la question; il cite également Burnet et Taylor et le *Socrate* italien de Zuccante. Des travaux français, il ne connaît que le *Socrate* de M. Piat; mais il ignore certainement le délicieux chapitre de Taine sur les *Jeunes gens* de Platon et l'excellente étude de M. L. Robin, *Les « Mémorables » de Xénophon et notre connaissance de la philosophie de Socrate* (*Année philosophique*, 1910). Nous n'en sommes pas à signaler pour la première fois cette méconnaissance systématique des travaux français par les érudits d'outre-Rhin.

M. Busse ne pouvait esquiver le problème classique des sources de l'histoire de Socrate. Est-ce à Platon, à Xénophon ou à Aristote qu'il convient de demander le portrait exact de l'insaisissable causeur? M. Busse examine la question et, sans grande justification, se rallie à la solution platonicienne, qui ne l'empêchera d'ailleurs pas de faire de larges emprunts à Xénophon. Aussi son Socrate n'a-t-il pas un caractère bien défini; c'est un Socrate conventionnel, moyen, conforme à la tradition et à qui manque la vie.

L'exposition de la doctrine socratique est claire et exacte; elle aussi manque de vie et de couleur. Quant au Socrate éducateur, dont on s'attendait à trouver une étude attentive, il n'apparaît qu'en quelques pages (§§ 55-59 et 82), qui ne sont guère qu'un *compendium* de références. L'auteur distingue deux sortes d'auditoires socratiques : le cercle intime des disciples et le vaste public des gymnases et de la place publique, et il admet fort arbitrairement que Socrate a commencé à élargir son enseignement et à affronter la foule à la suite du célèbre oracle de Delphes, qui déclara à Chéréphon que personne ne dépassait Socrate en sagesse : hypothèse peu vraisemblable, car il est douteux que l'oracle eût mis hors de pair la sagesse du philosophe si son

enseignement n'avait encore atteint qu'une élite d'initiés. Quant aux procédés d'enseignement de Socrate, l'auteur les a complètement négligés; du moins, s'il étudie l'induction, l'ironie, l'amour, c'est à titre d'éléments doctrinaux et non comme des méthodes, comme des expériences vécues. Il est difficile de passer plus complètement à côté d'un beau sujet.

TH. RUYSSEN.

Roy J. Deferrari, *Lucian's atticism. The morphology of the verb.* Princeton (New-Jersey), Princeton University press; London, Humphrey Milford; Oxford, University press, 1916; 1 vol. in-8° de IX-85 pages.

Thèse de doctorat en philosophie, soutenue devant l'Université de Princeton. Ce n'est là, nous dit l'auteur dès le début de sa courte préface, qu'un premier fruit de recherches importantes sur la langue de Lucien considérée dans ses rapports avec l'atticisme; le sujet, en effet, demeure strictement limité à la morphologie du verbe, à l'établissement de statistiques précises, indispensables sans doute, mais dont les conclusions ne se dégageront que plus tard.

Rendant hommage à ses prédécesseurs dans la même voie, M. Deferrari justifie son entreprise par la nécessité d'un examen plus attentif et d'une critique plus serrée de la tradition manuscrite : ouvrage de longue haleine, même si l'on exclut avec lui une vingtaine d'opuscules édités d'ordinaire sous le nom et avec les œuvres de Lucien. Sur cette exclusion, notamment en ce qui touche les motifs invoqués contre le *Lexiphane*, le *Soléciste*, le *Jugement des Voyelles*, de même que sur la bibliographie présentée pages VIII et IX, on pourrait faire quelques réserves; l'essentiel est que les textes étudiés l'aient été avec méthode et conscience, ce qui paraît bien avoir été fait. Les manuscrits sont désignés conformément à l'édition Nilén, actuellement en cours de publication, et appréciés d'une façon générale d'accord avec les conclusions de Nilén et Mras (Vienne, 1911).

Suivent neuf chapitres, d'importance et de longueur naturellement inégales; les plus importants, V, VI et VII, occupent à eux seuls plus de la moitié de la thèse et sont respectivement consacrés aux *désinences personnelles*, aux *types de conjugaisons*, aux *temps;* le VIIIe, en dix-huit pages, passe en revue, d'εἰμί à φημί par ordre alphabétique, une quinzaine de verbes irréguliers. Un X^e^ et dernier chapitre, de portée un peu plus générale, insiste sur l'histoire du texte, dont il est fort probable qu'il ait été postérieurement recensé dans un sens atticiste; mais cette hypothèse n'exclut nullement la croyance à une réaction spontanée des copistes dans le sens de la κοινή. Autant qu'on peut tenir compte de cette double altération, il ne semble pas à M. De-

ferrari que les modifications de part et d'autre soient de nature à nous inquiéter; elles n'ont dû porter que sur des détails : Lucien ne fut en somme ni plus ni moins attique que son texte actuellement connu. Si, d'ailleurs, lui-même s'est écarté parfois de l'atticisme strict, c'est pour des raisons littéraires, par horreur de l'obscurité, du pédantisme surtout.

Il nous plaît de constater ici qu'en examinant plus méticuleusement que nous l'œuvre de Lucien, en étayant ses premières conclusions sur des preuves plus concrètes et plus tangibles, M. Deferrari confirme avec nous la judicieuse fidélité de son auteur au précepte fondamental : μάλιστα δὲ Χάριτι καὶ Σαφηνείᾳ θῦε (*Lexiph.* 23), c'est-à-dire à l'idéal de grâce et de clarté qui fut celui des vieux Attiques. Cette nouvelle contribution, si restreint qu'en soit l'objet, est de bon augure à tous égards.

SAMUEL CHABERT.

G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe.* Paris, Klincksieck, 1916; 1 vol. in-8° de XIV-302 pages.

Ce travail forme le 1er fascicule de la *Collection pour l'étude des antiquités nationales* dont M. Jullian a conçu l'idée, tracé le plan et rédigé le programme (cf. *Revue,* 1914, p. 85). Avant de faire connaître le passé propre de notre pays, avant d'aborder les monuments ou les documents à l'aide desquels cette histoire de la France primitive peut être reconstituée, il importait de replacer l'évolution particulière de la Celtique dans l'évolution générale de l'Europe; car, « même dans les temps ligures, même dans les temps paléolithiques », comme l'observe M. Jullian en présentant le volume (p. VI de la préface), « la vie de la France a été un épisode de la vie de l'Europe, et les destinées de l'Europe ont eu pour chapitre l'histoire de la Gaule. » Ainsi, reconstituer l'ethnographie de la plus vieille Europe, telle est la tâche qui a été, avant toute autre, dévolue à M. Dottin.

Son livre, aussi clair que substantiel, comprend quatre chapitres. Le premier énumère les sources : anciennes (traditions, légendes, chroniques); modernes (linguistique, anthropologie, archéologie). Le second présente le tableau des civilisations (âges de la pierre, du bronze et du fer). Le troisième dresse un catalogue des peuples en résumant ce que nous savons de chacun d'eux. Le quatrième retrace l'histoire locale des grandes régions et se termine par une histoire générale où trouve place le manuel chronologique qu'est le marbre de Paros [1]. Un excellent index rend facilement accessibles les richesses de l'ouvrage.

1. En indiquant les éditions du monument, M. Dottin n'aurait pas dû omettre la dernière (*Inscr. gr.*, t. XII, fasc. V, n° 444).

Voilà, certes, une collection qui débute bien. Malgré les difficultés sans nombre accumulées par la guerre, elle a su passer hardiment du champ des promesses dans celui des réalisations. Auteur, éditeur et directeur ont solidairement droit aux éloges de ceux qui, en s'occupant du passé, rêvent de préparer l'avenir.

GEORGES RADET.

A. Ambrosi, *Histoire des Corses et de leur civilisation*. Bastia, 1914; 1 vol. in-12 de 600 pages, avec 50 gravures hors texte.

Évidemment, les temps modernes ont et devaient avoir la plus large part dans ce volume. Mais les temps anciens n'y sont point sacrifiés. Et M. Ambrosi se montre bon connaisseur du passé, même préhistorique, aussi bien qu'interprète judicieux des faits géographiques. J'espère enfin que la Corse aura, grâce à lui, trouvé l'érudit qui lui fera connaître, par des fouilles systématiquement faites, son plus lointain passé : ce à quoi toute l'histoire de la Méditerranée trouvera son profit (cf. *Revue*, 1912, p. 401).

C. JULLIAN.

Giuseppe Moretti, *Il Museo nazionale Romano*. Rome, Josef Frank, [1916?]; 1 vol. in-12 de 66 pag., avec 2 plans et 51 grav.

Forme le n° 20 de la collection *I Monumenti Italiani*[1]. Renferme la description des sculptures essentielles du Musée, avec la reproduction des plus belles pièces. Et il y en a, en effet, d'admirables, et de bien curieuses, comme le dieu oriental, désormais fameux, du Janicule.

C. J.

Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte, 1915, verfasst von **E. Tatarinoff**. Zurich, Beer, 1916 ; 1 vol. gr. in-8° de 108 pages, avec 16 gravures.

Nous avons déjà rendu compte (article de M. D. Viollier, *Revue*, 1916, p. 75) du précédent fascicule. Le nouveau nous donne également un résumé fort complet de toutes les découvertes et publications concernant la Suisse ancienne : car M. Tatarinoff pousse jusqu'au haut Moyen-Age. Ce n'est pas pour nous déplaire, car nous avons toujours enseigné la nécessité de ne pas séparer dans la recherche les différents âges de l'Antiquité, et la préhistoire de l'époque romaine par exemple. Ne vouloir connaître qu'une seule époque de l'Antiquité, c'est s'exposer aux plus fâcheuses mésaventures : témoin celle de cet érudit de chez nous qui vient d'attribuer aux Romains la

1. Il existe une collection similaire, sous le titre l'*Italia Monumentale*, dont j'ai sous les yeux le n° 35, *Trento*; publié par E. Bonomi, à Milan.

déforestation de la Gaule, comme si les Gaulois, ou, plutôt, les habitants des temps antérieurs n'avaient pas, en matière de conquêtes arables, fait l'essentiel. — Après quelques pages consacrées aux actes de la Société, séances, nécrologies, dons, etc., voici le paléolithique, qui a livré plus de travaux que de découvertes. — A propos du néolithique, le rédacteur réimprime, à titre de renseignement, la bibliographie de la question de la jadéite et de la néphrite récemment donnée par Schumacher dans la *Praehistor. Zeitung* (1914) : la bibliographie de Schumacher ne renferme que des noms allemands, pour un problème où le plus important a été dit et trouvé par des savants français. — Les fouilles lacustres de Treytel ont amené une intéressante constatation ; les lacustres de la couche inférieure n'utilisaient que les silex du pays. Les silex Grand-Pressigny apparaissent dans la couche supérieure. Ceci est à ajouter aux relevés de M. de Saint-Venant. Je crois de plus en plus que la Suisse a été, dès l'époque de Grand-Pressigny, un centre important de routes et de marchés. Le préhistorien suisse qui voudrait reconstituer la carte routière du pays jusqu'au Moyen-Age (compris) rendrait un grand service à toute l'histoire de l'Antiquité. Le travail de Bonstetten est insuffisant et vieilli. — Époque du bronze : remarquez les couteaux de Mels et de Wahlern. — Hallstatt et La Tène. Ici va apparaître la grosse question à résoudre sur la condition politique de la Suisse aux temps ligures et gaulois. Il y a une Commission de La Tène qui travaille sous la direction de Varga. Je crois bien qu'il est impossible de restreindre l'importance du lieu et de la station. J'ai, au Collège de France, essayé de prouver que les Argonautes, dans le récit d'Apollonius de Rhodes, sont allés jusqu'à La Tène, et que c'était là un marché international, connu des Grecs, des Étrusques et des Sigynnes, ces malheureux Sigynnes qu'on oublie toujours, — par cette espèce de rancœur à l'endroit des textes qu'ont toujours eue les archéologues, — qui cependant ont été dans l'Europe centrale les grands intermédiaires du commerce entre Occident et Orient, et, qui, n'en doutons pas, sont venus à La Tène par le Vorarlberg (il y a là une très vieille piste humaine à étudier). — Époque romaine : nous retrouvons là des noms connus, Windisch, Augst, Avenches, et des renseignements que nos lecteurs connaissent. Nous signalons au passage, quoique cela ne regarde point la Suisse, le travail de M. Forrer sur le *mithræum* récemment découvert à Kœnigshofen, c'est-à-dire Strasbourg (paru dans l'*Anzeiger* d'Alsace). — Haut Moyen-Age. — Table des noms de lieux. — Les résumés de M. Tatarinoff sont sobres, précis, empreints de bienveillance. Il le faut. Je crois qu'une attitude rèche et pointilleuse, telle qu'en prirent jadis certaines revues, a fait plus de mal que de bien au travail scientifique. Je m'expliquerai plus tard là-dessus.

CAMILLE JULLIAN.

Dom Germain Morin, *Études, textes, découvertes. Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles*, tome Ier, Maredsous (Belgique) et Paris, Picard, 1913; 1 vol. in-8° de XII-526 pages.

Dom Morin a dédié ce volume, le premier d'une nouvelle série d'*Anecdota Maredsolana*, « à ses frères, les travailleurs isolés ». De fait, il rendra à ceux-ci, comme il se le propose, un double service en publiant certains textes inédits, rencontrés au cours de ses recherches, et en dressant un inventaire de ses propres travaux, qu'il a, avec une probité scientifique, digne de tous éloges, accompagné de quelques « rétractations ». Le livre se compose donc de deux parties. Il débute par une introduction bibliographique où sont mentionnés, analysés et critiqués cent quatorze articles publiés par l'auteur dans divers périodiques. Dix d'entre eux ont été repris ensuite par lui sous une forme plus développée et ont donné lieu à l'édition de plusieurs textes assez curieux. Nous signalerons notamment : un traité intitulé *De similitudine carnis peccati*, qui date du IVe siècle et que Dom Morin attribue, avec des arguments qui ne sont pas toujours convaincants, à l'évêque saint Pacien de Narbonne; — un traité priscillianiste sur la Trinité; — deux discours inédits de saint Augustin, l'un à propos de la conversion du banquier Faustin, l'autre pour la fête de sainte Eulalie (l'attribution à saint Augustin, au moins pour le second, paraît contestable); — un traité d'Arnobe le Jeune, le *libellus ad Gregoriam*, accompagné d'un excellent article sur son auteur; — un règlement de Grégoire VII pour les chanoines réguliers; — plusieurs lettres d'un écrivain inconnu du XIe siècle, Walter de Honnecourt. — Nous signalerons encore deux bonnes études, l'une sur l'inscription de Clématius et la légende des onze mille vierges, l'autre sur les monuments de la prédication de saint Jérôme. En résumé, le livre de Dom Morin pourra rendre quelques services aux historiens du christianisme, et, tout en faisant nos réserves sur certaines conclusions du savant bénédictin, nous nous plaisons à rendre hommage à la valeur de ses travaux qui contribueront à perpétuer les traditions scientifiques de son ordre.

AUGUSTIN FLICHE.

Abbé J.-B. Gabarra, *Un curé des Landes, Vie de l'abbé Pédegert*. Dax, Ducasse-Duhon-Pradeu, [1916]; 2 vol. in-8° de 334 et 496 pages.

Je suis dans l'émerveillement de ce livre, de l'auteur à qui nous le devons, du prêtre auquel il est consacré. L'abbé Pédegert ne fut pas seulement un brave homme, curé vaillant, cœur dévoué et aimable

causeur, mais encore un savant de premier ordre. Il savait le latin et traduisit Boileau en vers horatiens; il savait le grec et traduisit, je crois, Horace en cette langue; le cardinal Pitra le consultait sans relâche pour son travail sur l'hymnographie hellénique; il n'ignorait pas l'hébreu ou le punique; il connaissait bien l'évolution de la vieille langue française. Et toute cette science, d'une sûreté, d'une précision impeccables, il la gardait pour lui, mais il la mettait au service de ses amis ou de quelques humbles revues, comme celle du diocèse d'Aire, qu'il faisait vivre. — Veut-on des exemples? En voici. — Quand parut le célèbre travail de Granier de Cassagnac sur les origines de la langue française, c'est à Pédegert qu'on en dut la critique à la fois la plus fine et la plus indulgente. — On se rappelle le bruit que la science allemande fit, au lendemain de 1870, autour de l'*Anthologia graeca carminum christianorum* de Christ : Pédegert prouva que Christ n'avait fait qu'exploiter les découvertes du cardinal Pitra. — On se rappelle ou on ne se rappelle pas les théories, si longtemps en vogue en Gascogne depuis l'abbé Barthélemy, de l'origine grecque des noms en *-os* (Lugos, Caudos, etc.), théorie qui, d'ailleurs, peut s'appuyer sur un texte (mal interprété) d'Ammien Marcellin. Pédegert écrivit une brochure pour montrer qu'à l'aide de ces fantaisies étymologiques, on peut donner comme origine à la population du Sud-Ouest une colonie phénicienne : Capbreton = *Cabre-Thon*, « tombeau de la Baleine », Socoa = *Soccab*, « la Tente », etc., etc., boutade, je le veux bien, mais boutade où Pédegert montrait très intelligemment jusqu'où l'abus de la toponymie peut conduire les recherches sur les origines, et en particulier la toponymie phénicienne. — Veut-on connaître l'interprétation la plus habile et la plus sensée de la célèbre inscription de l'Ichthys à Autun? M. Gabarra imprime à ce sujet une dissertation de Pédegert. — Et je conclus : qui veut connaître l'histoire de l'érudition française au XIXe siècle, qui veut aussi compléter l'histoire de l'érudition européenne depuis Minoïde Mynas (dont il est question chez M. Gabarra; cf. plus loin, p. 305) jusqu'à maintenant, lise ce livre. Il y trouvera mille détails de première importance. Et il y trouvera aussi, maintes fois, la condamnation de cette méthode philologique travestie par l'Allemagne, à laquelle Pédegert s'attaque toujours avec la droiture d'un savant qui voit les choses en soi et ne se paie pas de mots. — L'ouvrage de M. Gabarra est remarquablement imprimé (même en ce qui concerne le grec), écrit sobrement, avec émotion et avec une connaissance des problèmes de l'Antiquité digne de Pédegert.

C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La langue primitive du Pentateuque. — On sait que M. Naville croit à une rédaction en cunéiforme. De M. Scheil dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, décembre 1915, p. 534-5, à propos d'un document babylonien : « Pour le dire en passant, le fait que dans une tradition analogue, on appelle *Hawa*, *Hawwa*, « vivante » ou « vivifiante », la première femme issue d'une côte de l'homme, a bien pu se produire chez un peuple qui se servait de l'écriture idéographique babylonienne, où le signe TI a les valeurs et de *vie* et de *côte*. Cette observation ne serait-elle pas une confirmation de l'hypothèse que les traditions abrahamiques (comme le veut M. Naville) ont d'abord été consignées en écriture cunéiforme ? » — M. Hugo Gressmann, *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, janvier-avril 1916, dans un article sur le livre de M. Naville, de forme bienveillante, quoique hostile dans le fond, écrit : « Il lui manque la pratique personnelle du travail philologique minutieux et détaillé, sans lequel l'archéologie ne saurait exister. » Outre que je ne crois nullement cela de M. Ed. Naville, je dois dire que, en pareille matière, — la question des origines d'un livre, — les arguments archéologiques ont une valeur égale aux données philologiques. Le propre de M. Naville est d'avoir montré les errements et les abus de la méthode dite philologique. Et ce qu'il a dit à propos du *Pentateuque*, d'autres l'ont dit ou le diront à propos de l'*Odyssée*, de l'*Iliade*, de la *Chanson de Roland*. Cf. *Revue*, 1914, p. 103 ; 1915, p. 148 (voir aussi p. 236, n. 1).

La lèpre de la Bible. — « Dans la rédaction primitive de l'Ancien Testament, le mot de *zaraath* désigne un groupe indéterminable d'affections cutanées contagieuses, et les prescriptions du Lévitique original avaient une signification médicale et hygiénique... La confusion avec notre lèpre actuelle... a eu des conséquence très importantes. C'est sur la foi des Écritures mal [traduites] que le Moyen-Age a cru à l'extrême contagiosité de la lèpre et a pris des mesures d'isolement. [Et ces mesures] ont amené la presque disparition de la lèpre. » Dr Dubreuilh, [professeur à l'Université de Bordeaux], et Dr Bargues, *La lèpre de la Bible*, in-8° de 13 pages. Paris, Masson, 1915, extrait des *Annales de dermatologie et de syphilographie*, décembre 1915.

C. JULLIAN.

Dictionnaire Saglio. — (51e fascicule.) — Fin de l'article *Via* : les voies romaines de l'Occident (M. Besnier); celles de l'Orient gréco-romain (V. Chapot). — *Viator* (Ch. Lécrivain) : l'appariteur et le voyageur; façon dont on voyageait chez les anciens; voyages officiels et privés; les voyageurs illustres; les curiosités qui attiraient les touristes : résumé sobre et d'un vif intérêt. — *Vicarius* (Ch. Lécrivain) : les différentes catégories de remplaçants et de suppléants dans l'ensemble des institutions romaines. — *Vicesima hereditatium* (R. Cagnat) : l'impôt du vingtième sur les héritages. — *Vicomagister* (A. Grenier) : dignitaires de quartier chargés de célébrer le culte des *lares compitales* à Rome et dans les provinces (compétaliastes, hermaïstes, posidoniastes et apolloniastes de Délos). — *Victoria* (H. Graillot) : le culte de Niké en Grèce et de la Victoire dans l'Occident latin; les figurations du type dans l'art grec et dans l'art romain : répertoire méthodique et plein de faits. — *Victoriatus* (E. Babelon) : précis de nos connaissances sur cette espèce de monnaie. — *Vicus* (A. Grenier) : le village rural; le quartier urbain; la maison de rapport : excellent exposé de l'importante question des *vici*. — *Viduvium* (E. Pottier) : le veuvage; résumé d'ensemble des études partielles fournies par les articles antérieurs. — *Viminarius* (G. Lafaye) : le vannier; l'industrie de la vannerie. — *Vigiles* (R. Cagnat) : organisation des services pour l'extinction des incendies. — *Villa* (A. Grenier et G. Lafaye) : tout ce qui se rapporte, en Grèce, en Italie et dans les provinces romaines, d'une part, à la ferme, d'autre part, à la maison de plaisance : texte illustré par des reproductions de mosaïques. — *Vinalia* (J. Carcopino) : les fêtes du vin à Rome. — *Vinarius*, *Vindemia* et *Vinum* (A. Jardé) : le commerce, la culture et l'industrie du vin dans le monde ancien. — *Vindex* (É. Cuq) : celui qui intervient en faveur d'une personne appréhendée et les conditions de cette intervention. — *Vindicatio* (É. Cuq) : les différentes formes de la revendication dans le droit romain. — *Vindiciae* (E. Cuq) : la question des litiges. — *Vindicta* (É. Cuq) : le rôle de la baguette dans certains rites juridiques, notamment dans l'affranchissement « par la vindicte ». — *Vinea* (G. Lafaye) : le mantelet dans les opérations de siège des places. — *Virga* (J. Toutain) : les emplois de la canne; le supplice des verges. — *Virtus* (J.-A. Hild) : la personnification de la valeur morale. — *Vitium* (É. Cuq) : les irrégularités et les vices de forme. — *Vitrum* (Morin-Jean) : l'industrie du verre et de l'émail; très bonne étude due à un spécialiste dont on a déjà signalé ici les recherches (cf. *Revue*, 1914, p. 425-431). — *Vita* (H. Graillot) : la bandelette; son emploi, principalement dans la toilette et dans la religion. — *Vivarium* (G. Lafaye) : les « paradis » à bêtes fauves; les viviers; les parcs à huîtres. — *Vocatio* (É. Cuq) : le droit de citation. — *Volsella* (V. Chapot) : la pincette. — *Volumen* (G. Lafaye) : le rouleau de papyrus, de parchemin ou de toile qui

constituait le livre; utile complément à la question des bibliothèques. — Début de l'article *Vomitorium* (O. Navarre) : complète ce que l'auteur nous avait antérieurement appris sur la disposition des théâtres anciens.

Si brève et si incomplète qu'elle soit, l'analyse que nous venons de faire suffit à montrer l'importance et la variété de ce nouveau fascicule. Nous ne pouvons que répéter à son sujet ce que nous avons dit du précédent (cf. *Revue*, 1915, p. 235).

Le Cécropion. — Continuant ses études sur l'Acropole (cf. *Revue*, 1914, p. 115), M. Maxime Collignon aborde le problème de l'enceinte consacrée au premier roi légendaire d'Athènes et où se trouvait son tombeau (*L'emplacement du Cécropion à l'Acropole d'Athènes*, extrait des *Mém. Acad. Inscr.*, t. XLI, Paris, 1916, brochure in-4° de 17 pages, avec 5 gravures et 3 planches). Il montre, d'après le témoignage des textes littéraires et des documents épigraphiques, que le sanctuaire de Cécrops « occupait, à l'ouest de l'Érechthéion, l'angle formé par le mur occidental et le soubassement de l'Hécatompédon » (p. 11). La partie essentielle du téménos consistait en un petit édifice qui, lors de la construction de l'Érechthéion, dut être maintenu en place, à cause de son caractère sacré, ce qui obligeá l'architecte à entailler en biseau le mur dont l'extrémité sud forme le soubassement du portique des Caryatides. Cette brèche oblique, aujourd'hui dégagée, est le vestige visible de l'antique héroon. Qu'il y eut là une sépulture royale, contemporaine des autres monuments de l'âge mycénien découverts aux alentours, c'est ce que tout indique : « Il est donc légitime de conclure que le Cécropion était réellement un ancien tombeau, remontant à l'époque où les dynastes de l'Acropole étaient ensevelis dans les dépendances du palais » (p. 16). En quelques pages limpides, M. Collignon a su clarifier, suivant son heureuse habitude, la substance de longs et minutieux travaux.

Minoïde Mynas. — Comme suite à ses recherches sur la formation de nos grandes collections nationales (cf. *Revue*, 1904, p. 168-171), M. Henri Omont publie une série de pièces relatives au Grec macédonien à qui l'on doit la découverte des manuscrits contenant les *Fables* de Babrius et la *Gymnastique* de Philostrate (*Minoïde Mynas et ses missions en Orient*, 1840-1855, extrait des *Mém. Acad. Inscr.*, t. XL, 1916, broch. in-4° de 83 pages). Le personnage chargé par Villemain de reprendre les traces de Sevin et Fourmont était plus curieux que recommandable. Il nous apparaît comme un type de Græculus, mieux lesté d'expédients que de probité professionnelle. Son histoire de crottes de colombes qui auraient recouvert des tas de parchemins dans une des tours de Byzance (p. 7), son appel à un Diafoirus levantin pour arriver à se procurer des marbres antiques (p. 20), son troc de manuscrits contre des instruments d'horlogerie (p. 21), son idée, à la

Scapin, de se déguiser en mendiant pour se garer des mauvaises rencontres (p. 23), expliquent sans doute que le consul de France à Salonique l'ait appelé « canaille de Grec » (p. 26). Toujours est-il qu'à sa mort nombre des documents recueillis par lui restaient entre ses mains et qu'ils étaient l'objet d'une saisie, à la requête du ministre de l'Instruction publique. Quant au principal, les *Fables* de Babrius, il avait été vendu par cet homme de confiance au Musée britannique. Il fallut cinquante ans pour que l'ensemble des deux cents manuscrits rapportés par Minoïde Mynas de ses missions en Grèce, en Macédoine, au mont Athos, à Constantinople et à Trébizonde fût définitivement réuni dans le fonds de la Bibliothèque nationale. Le nouveau travail de M. Omont n'est pas seulement un *post-scriptum*, d'un vif intérêt, à ses *Missions archéologiques en Orient* : c'est aussi une contribution, bien actuelle, à la psychologie du πολυμήχανος Ὀδυσσεύς.

Gigthis. — L'emplacement exact de ce petit port de la côte africaine, sur la mer de Libye, été découvert en 1860 par Victor Guérin. Des fouilles y furent faites de 1901 à 1906 par les soins de Paul Gauckler et d'Eugène Sadoux. M. Constans, étant venu explorer à son tour les ruines de Bou-Ghara, leur a consacré une intéressante monographie, où il a méthodiquement résumé les travaux de ses devanciers et ses recherches propres (*Gigthis, étude d'histoire et d'archéologie sur un emporium de la Petite Syrte*, extrait des *Nouv. Arch. Miss.*, Paris, 1916, 1 vol. in-8° de 113 pages, avec 3 figures et 14 planches). Un *corpus* de 36 inscriptions, publiées dans les *Mél. d'archéol. et d'histoire* de l'École française de Rome (t. XXXIV et XXXV) achève de nous retracer la physionomie de la ville, où s'exerça la triple influence de la civilisation phénicienne, de l'Italie et de l'Égypte.

G. RADET.

L'affranchissement en archéologie. — Ed. Cuq, *Une scène d'affranchissement par la vindicte*, d'après un bas-relief (*Ac. des Inscrip.*, *c. r.*, déc. 1915). Il est certain que l'affranchissement, et en particulier testamentaire, a dû donner lieu à quantité de représentations funéraires, l'office de l'affranchi étant précisément de rendre les honneurs et d'élever un monument à son patron.

C. JULLIAN.

Collections d'auteurs grecs et latins.

La question est à l'ordre du jour (cf. *Revue*, 1915, p. 222-225; 1916, p. 65-69). On s'en occupe en Italie comme chez nous. La Société « Athènes et Rome », dont le siège est à Florence et qui a pour but d'encourager les études classiques, se propose de substituer une collection nationale aux éditions de Leipzig. Jusqu'ici, comme l'observe

M. Aldo Sorani dans un vivant article de la *Revue des Nations latines* (1er septembre 1916, p. 118-125), cette association, pour défendre la cause de la culture ancienne, s'était beaucoup trop servie des livres de propagande dus à la philologie germanique. Le judicieux critique invite la Société « à continuer ses efforts par d'autres moyens, par des moyens italiens, et avec des propos dénués de tout respect excessif envers les maîtres et les écoles de l'Allemagne » (p. 124).

En France, M. L. Dimier ayant souhaité que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous donnât l'équivalent de la collection Teubner, un de ses correspondants lui adresse (*Action française* du 3 octobre 1916) les objections suivantes :

« Croyez-vous bien indispensable qu'il y ait dans chaque pays du monde une collection nationale de tous les auteurs possibles, comme il y a une Teubner à Leipzig? Croyez-vous vraiment indispensable qu'il y ait un *Corpus Inscriptionum Latinarum* en France, un en Italie, un en Angleterre, etc., à côté de celui de Berlin, et inversement un *Corpus Inscriptionum Semiticarum* à Berlin et à Vienne à côté de celui de Paris, si ce n'est pas pour faire mieux? Et les *Monumenta Germaniae Historica*? J'ai peur que cette frénésie de publications strictement nationales ne fasse bien perdre de temps aux savants, qui déjà ne peuvent venir à bout de tout ce qu'il y a d'indispensable, et perdre bien de l'argent à des redites. Le champ est large, hors de ces routes déjà bien entretenues. Il vaudrait mieux continuer la collection des grands écrivains, la hâter, en faire un vrai *corpus* de nos grands auteurs, et la doubler d'une édition moins savamment glosée, mais aussi solide de texte et agréable à l'œil. Ne cherchons pas à trop embrasser, si nous voulons bien étreindre. La civilisation, dans son ensemble, va sans doute sortir assez ralentie de cette tourmente : beaucoup seront morts parmi les écrivains et leurs lecteurs; parmi ceux qui auraient pu se sentir du goût à les suivre dans la voie des études désintéressées, il y en aura certainement un certain nombre à préférer les voies commerciales et industrielles qui seront plus profitables sans doute et jouiront d'un regain de considération. Est-ce bien le moment d'élever autour de chaque nation une sorte de muraille de Chine intellectuelle et de renoncer à profiter du travail acquis des autres et à les faire profiter du nôtre? Je ne crois pas. Certes, travaillons plus que jamais, organisons notre travail, même scientifique, mais ne perdons pas le temps à faire des doublets inutiles. Sans compter qu'il se passerait bien un bon demi-siècle, sinon un siècle, avant que nous puissions mettre au jour des collections comme les éditions Teubner, le *C. I. L.* ou les *M. G. H.*, si nous voulons qu'elles ne soient pas de simples plagiats. »

Il faut distinguer entre des publications de documents, comme le *Corpus* grec et le *Corpus* latin, ouvrages de grand format, destinés

surtout aux bibliothèques, réservés à un très petit nombre d'érudits, et les textes courants d'auteurs classiques. Autant les observations du correspondant de M Dimier se comprennent pour les collections savantes de la première catégorie, autant elles doivent être écartées dès qu'il s'agit de mettre à la portée des humanistes, encore nombreux malgré tout, de bonnes éditions des maîtres de la pensée antique. Ce ne sera jamais du temps perdu que d'approprier les ouvrages sur lesquels se fonde l'éducation au génie propre du peuple auquel ils s'adressent.

GEORGES RADET.

Félix de Pachtère.

De Pachtère a été tué, à la tête de sa compagnie, le 24 septembre 1916, sur le champ de bataille de Florina (combat de Boresnica). Il avait donné à la *Revue des Études anciennes* (t. IX, 1907, p. 263-264) son premier travail, où il avait, avec une science et une habileté hors ligne, retrouvé le véritable sens de la plus célèbre de nos antiquités nationales, le monument des nautes parisiens. Puis, il avait publié (en 1912) ce *Paris à l'époque gallo-romaine,* qui fut vraiment la révélation de notre vieille cité. L'Afrique l'avait enlevé à la Gaule. Mais elle l'avait laissé à la *Revue.* Son dernier travail imprimé, qu'il avait écrit dans les tranchées de Salonique, appartient à notre *Revue* (1916, p. 227-228). Le voilà disparu. C'était une intelligence supérieure, très active, très précise, d'un rare flair historique et archéologique. Et sa mort a montré à ceux qui le connaissaient moins, qu'il était un vaillant, d'un dévouement et d'une abnégation exemplaires : légèrement blessé la veille, il eût pu s'abstenir de la bataille ; il préféra rester à la tête de sa compagnie. Nous n'aurons jamais assez de tristesse pour le pleurer, de courage pour le venger, de travail pour le remplacer. Et ceux qui restent, j'entends ceux qui savent penser, aimer et vouloir, ont le devoir de n'accorder aucun pardon aux États et aux chefs qui ont causé de telles morts, de Pachtère après Déchelette, après Anziani, Adolphe Reinach, Robert Michel, Gabriel Leroux, Boudreaux. La science ne serait qu'une forme de l'égoïsme, si elle ne donnait pas sa sanction au châtiment des crimes.

CAMILLE JULLIAN.

Erratum. P. 229, l. 1 : lire **Coroï** au lieu de **Coloï**.

---

7 novembre 1916.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BLOCH (G.). — La mort de César (chron.). 231
CAGNAT (R.). — Sévère et les Helvètes. 57
CART (W.). — Inscriptions des pays rhénans. 287
CHABERT (S.). — Deferrari, *Lucian's atticism* (bibl.). 297
CHAPOT (V.) — Blomfield, *The Argonautica of Valerius Flaccus* (bibl.). 225
— Bouchier, *Syria as a Roman province* (bibl.). 228
— Cloché, *La Restauration démocratique à Athènes en 403* (bibl.). . 294
— Cloché, *Étude chronologique sur la troisième Guerre sacrée, 356-346* (bibl). 295
— Harrer, *The Roman province of Syria* (bibl.) 71
CHAUVET (G.). — Le sanctuaire de Nesmy. 64
CLERC (M.). — Monument marseillais prétendu antique. 55
CONSTANS (L.-A.). — Cippe funéraire d'une prêtresse trouvé à Aïn-Maja (Tunisie). 181
COURTEAULT (P.). — Un projet de restauration du Palais-Gallien de Bordeaux au XVIIIe siècle. 57
— Bémont, *Recogniciones feodorum in Aquitania* (bibl.). . . . 74
CUNY (A.). — Questions gréco-orientales : VII. Lat. *Atrium*. 12
— Notes latines : I à III. 248
DELARUELLE (L.). — Collections d'auteurs latins (chron.) 67
DEONNA (W.). — Encore le dieu de Viège 193
DÜRRBACH (F.). — Inscriptions de Locride (chron). 231
FABIA (Ph.). — Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud. 190
FLICHE (A.). — Le P. Lagrange, *Saint Paul, Épître aux Romains* (bibl.). 229
— Dom Germain Morin, *Contributions à l'étude et à l'histoire des douze premiers siècles*, t. I (bibl.). 301
GUELLIOT (Dr O.). — Recherches sur l'origine des légendes : mosquée de Buzancy. 142
HAVET (L.). — Notes critiques sur les poètes latins : IV. Claudien. 19
HÉBERT (M.) — Documents fournis à la préhistoire par saint Grégoire de Tours. 123
HOLLEAUX (M.). — Études d'histoire hellénistique : II. Lampsaque et les Galates en 197/6 ; III. La mort d'Antiochos IV Épiphanès ; IV. L'Anonyme du *Papyrus de Gourob;* V. Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς ; VI. Sur la date de fondation des Νικηφόρια ; VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios. 1, 77, 153, 166, 170, 233
JAURGAIN (J. DE). — Le Saint-Michel de Cize du *Codex de Compostelle* et du *Guide des pèlerins*. 52
JOUGUET (P.). — Hoesen, *Roman cursing writing* (bibl.). 151
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : LXIX. Épopée et folk-lore dans la *Chanson de Roland;* LXX. « Camps de César » ; LXXI. De Lyon à Augst par Nyon ; LXXII. L'époque italo-celtique. 31, 118, 187, 263
— Félix de Pachtère. 308
— Chronique des études anciennes 76, 303, 306
— Chronique gallo-romaine. 60, 145, 203, 290
— Ambrosi, *Histoire des Corses* (bibl.). 299
— Cart, *Timgad* (bibl.). 71
— Clerc, *Aquae Sextiae* (bibl.) 71

Pages.

JULLIAN (C.). — Coroï, *La violence en droit criminel romain* (bibl.). 229
— Dean, *The cognomina of soldiers in the Roman legions* (bibl.). . . 226
— Gabarra, *Vie de l'abbé Pédegert* (bibl.). 301
— Monnier et Platon, *La meditatio de nudis pactis* (bibl.) 229
— Moretti, *Il Museo nazionale Romano* (bibl.) 299
— Mortet, *Mélanges d'archéologie*, 2e série (bibl.). 73
— Ponchont, *César, œuvres choisies* (bibl.). 224
— Raveneau, *Bibliographie géographique* (bibl.). 73
— Tatarinoff, *Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1915* (bibl.). 299
LA VILLE DE MIRMONT (H. de). — Annaeus Serenus, préfet des vigiles, I à IV 103, 112, 172, 257
LOTH (J.). — Le gaulois *petru;* son évolution au point de vue du sens 280
MASQUERAY (P.). — Collections d'auteurs grecs (chron.). 66
— Alline, *Histoire du texte de Platon* (bibl.) 215
MERLIN (A.). — Gsell et Joly, *Khamissa, Mdaourouch, Announa* (bibl.). 72
NAVARRE (O.). — Collections d'auteurs grecs (chron.) 65
— Cohoon, *Menander's Epitrepontes* (bibl.). 70
— Conrad, *The technique of continuous action in Roman comedy* (bibl.). 150
PACHTÈRE (F. DE). — Cagnat, *L'annone d'Afrique* (bibl.). 227
P[ARIS] (Dr A.). — Tombeaux d'Eléonte sur l'Hellespont (chron.). 65
PARIS (P.). — Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid 27
PICHON (R.). — L'épisode d'Aceste dans le Ve livre de l'ÉNÉIDE 253
RADET (G.). — Le camp de Cyrus, à propos des « Camps de César » 121
— P. Hochart. 69
— J. de Nettancourt. 232
— J.-A. Sens. 152
— Collections d'auteurs grecs et latins (chron.) 306
— Chronique des études anciennes. 76, 152, 304
— [Chamonard et Courby], *Fouilles sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace* (bibl.). 293
— Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe* (bibl.). 298
— Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage* (bibl.). 147
REINACH (S.). — Le mont Désiré. 277
RUYSSEN (Th.). — Busse, *Sokrates* (bibl.) 296
— Chevalier, *Étude critique sur l'*AXIOCHOS (bibl.). 218
— Chevalier, *La notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs* (bibl.). 218
TOUTAIN (J.). — Graillot, *Le culte de Cybèle à Rome et dans l'Empire romain* (bibl.). 220
VIOLLIER (D.). — Tatarinoff, *Siebenter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1914* (bibl.). 75

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Questions gréco-orientales (**A. Cuny**) : VIII. Lat. *Atrium*, p. 12-18. — Études d'histoire hellénistique (**M. Holleaux**) : II. Lampsaque et les Galates en 197/6, p. 1-11 ; III. La mort d'Antiochos IV Épiphanès, p. 77-102 ; IV. L'Anonyme du *Papyrus de Gourob*, 153-165 ; V. Ἀντίπατρος ἀδελφιδοῦς, p. 166-169 ; VI. Sur la date de fondation des Νικηφόρια, p. 170-171 ; VII. Les Aitoliens auxiliaires d'Achaios, p. 233-247. — Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid (**P. Paris**), p. 27-30.

2° Monde latin. — Notes latines (**A. Cuny**), I à III, p. 248-252. — L'épisode d'Aceste dans le Ve livre de l'*Énéide* (**R. Pichon**), p. 253-256. — Notes critiques sur les poètes latins (**L. Havet**) : IV. Claudien, p. 19-26. — Annaeus Serenus, préfet des vigiles (**H. de la Ville de Mirmont**) : I. Les incendies à Rome, p. 103-111 ; II. Les secours contre l'incendie ; l'organisation des *vigiles* sous l'Empire, p. 112-117 ; III. Annaeus Serenus et Sénèque, p. 172-180 ; IV. La préfecture d'Annaeus Serenus, p. 257-262. — Cippe funéraire d'une prêtresse trouvé à Aïn-Maja, Tunisie (**L.-A. Constans**), p. 181-186.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXIX. Épopée et folk-lore dans la *Chanson de Roland*, p. 31-51. — LXX. « Camps de César », p. 118-120 ; LXXI. De Lyon à Augst par Nyon, 187-189 ; LXXII. L'époque italo-celtique, p. 263-276. — Le mont Désiré (**S. Reinach**), p. 277-279. — Le gaulois *petru ;* son évolution au point de vue du sens (**J. Loth**), p. 280-286. — Inscriptions des pays rhénans (**W. Cart**), p. 287-289. — Sévère et les Helvètes (**R. Cagnat**), p. 57. — Encore le dieu de Viège (**W. Deonna**), p. 193-202. — Le sanctuaire de Nesmy (**G. Chauvet**), p. 64. — Un projet de restauration du Palais-Gallien de Bordeaux au XVIIIe siècle (**P. Courteault**), p. 57-59. — Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud (**Ph. Fabia**), p. 190-192. — Monument marseillais prétendu antique (**M. Clerc**), p. 55-56. — Le Saint-Michel de Cize du *Codex de Compostelle* et du *Guide des pèlerins* (**J. de Jaurgain**), p. 52-54. — Recherches sur l'origine des légendes : mosquée de Buzancy (**Dr O. Guelliot**), p. 142-144. — Documents fournis à la préhistoire par saint Grégoire de Tours (**M. Hébert**), p. 123-141.

II. Variétés ; Nécrologie.

Collections d'auteurs grecs et latins (**O. Navarre, P. Masqueray, L. Delaruelle, G. Radet**), p. 65-69, 306-308. — L'archéologie dans les tranchées : tombeaux d'Éléonte sur l'Hellespont **Dr A. P[aris]**, p. 65. — P. Hochart (**G. Radet**), p. 69. — J.-A. Sens (**G. Radet**), p. 152. — Jean de Nettancourt (**G. Radet**), p. 232. — Félix de Pachtère (**C. Jullian**), p. 308.

III. Bibliographie et Chronique.

1° Orient grec. — Cohoon, Menander's *Epitrepontes* (**O. Navarre**), p. 70. — Alline, Histoire du texte de Platon (**P. Masqueray**), p. 215-217. — Chevalier, Étude critique sur l'*Axiochos* (**Th. Ruyssen**), p. 218. — Chevalier, La notion du nécessaire chez Aristote et ses prédécesseurs (**Th. Ruyssen**), p. 218-220. — Defer-

RARI, Lucian's atticism (**S. Chabert**), p. 297-298. — CLOCHÉ, Le Restauration démocratique à Athènes en 403 (**V. Chapot**), p. 294 295. — CLOCHÉ, Étude chronologique sur la troisième Guerre sacrée, 356-346 (**V. Chapot**), p. 295. — BUSSE, *Sokrates* (**Th. Ruyssen**), p. 296-297. — [CHAMONARD et COURBY], Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte en Thrace (**G. Radet**), p. 293-294.

2° MONDE LATIN. — HOESEN, Roman cursing writing (**P. Jouguet**), p. 151. — CONRAD, The technique of continuous action in Roman comedy (**O. Navarre**), p. 150-151. — PONCHONT, César, œuvres choisies (**C. Jullian**), p. 224-225. — BLOMFIELD, The *Argonautica* of Valerius Flaccus (**V. Chapot**), p. 225-226. — GRAILLOT, Le culte de Cybèle à Rome et dans l'Empire romain (**J. Toutain**), p. 220-224 — HARRER, The Roman province of Syria (**V. Chapot**), p. 71. — BOUCHIER, Syria as a Roman province (**V. Chapot**), p. 228. — DEAN, The cognomina of soldiers in the Roman legions (**C. Jullian**), p. 226. — COROÏ, La violence en droit criminel romain (**C. Jullian**), p. 229. — MONNIER ET PLATON, La meditatio de nudis pactis (**C. Jullian**), p. 229. — MORETTI, Il Museo nazionale Romano (**C. Jullian**), p. 299. GAUCKLER, Nécropoles puniques de Carthage (**G. Radet**), p. 147-150. — CAGNAT, L'annone d'Afrique (**F. de Pachtère**), p. 227-228. — CART, Timgad (**C. Jullian**), p. 71. — GSELL et JOLY, Khamissa, Mdaourouch, Announa (**A. Merlin**), p. 71. — MERLIN, Guide du Musée Alaoui (**C. Jullian**), p. 73.

3° ANTIQUITÉS NATIONALES. — DOTTIN, Les anciens peuples de l'Europe (**G. Radet**), p. 298-299. — RAVENEAU, Bibliographie géographique (**C. Jullian**), p. 73. — CLERC, Aquae Sextiae (**C. Jullian**), p. 71. — AMBROSI, Histoire des Corses (**C. Jullian**), p. 299. — BÉMONT, Recogniciones feodorum in Aquitania (**P. Courteault**), p. 74. — MORTET, Mélanges d'archéologie, 2e série (**C. Jullian**), p. 73. — ABBÉ GABARRA, Vie de l'abbé Pédegert (**C. Jullian**), p. 301-302.

4° PRÉHISTOIRE. — TATARINOFF, Siebenter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1914 (**D. Viollier**) p. 75. — TATARINOFF, Achter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte 1915 (**C. Jullian**), p. 299-300.

5° MONDE CHRÉTIEN. — LE P. LAGRANGE, Saint Paul, *Épître aux Romains* (**A. Fliche**), p. 229-230. — DOM G. MORIN, Contributions à la littérature et à l'histoire des douze premiers siècles (**A. Fliche**), p. 301.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES. — Orient, Grèce, Rome (**G. Bloch, F. Dürrbach, C. Jullian, G. Radet**), p. 76, 152, 231-232, 303-306.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE (**C. Jullian**), p. 60-64, 145-146, 203 214, 290-292.

IV. GRAVURES.

Statuette en terre cuite du Musée archéologique national de Madrid, p. 28. — Monument marseillais prétendu antique, p. 55 et 56. — Clefs du Kronos mithriaque, p. 195; clefs et éclairs, p. 198.

V. PLANCHES.

I. Champ de fouilles de la nécropole d'Éléonte. — II. Cippe funéraire d'Aïn-Maja.

CHAMP DE FOUILLES DE LA NÉCROPOLE D'ÉLÉONTE

1

2

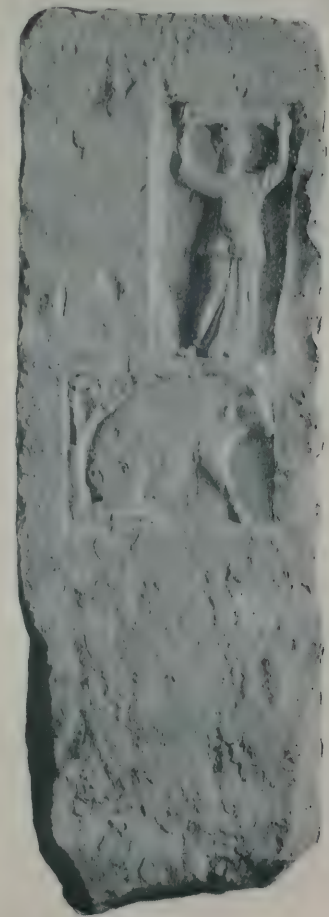

3

CIPPE FUNÉRAIRE D'AÏN-MAJA

PA
2
R4
t.
17-18

Revue des études anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY